RODEZ AGGLOMÉRATION

# PLAN LOCAL d'URBANISME Intercommunal

## Révision n° 5

**POLE DEVELOPPEMENT URBAIN ET COHESION SOCIALE**

**Conception graphique banque de Données urbaines
Rodez Agglomération
origine Cadastre (C). Droits de l'Etat réservés**

**Révision n°5 approuvée par délibération du Conseil de Communauté du 12/12/2017**

**LE PRESIDENT**

**Christian TEYSSEDRE**

**Modifications - Revisions partielles - Mises a jour**

# SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

**9-1-4**

RODEZ AGGLOMÉRATION

# SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

## PLAN de VALORISATION de l'ARCHITECTURE et du PATRIMOINE

**POLE DEVELOPPEMENT URBAIN et COHESION SOCIALE**

**Conception graphique banque de Données urbaines**
**Rodez Agglomération**
**origine Cadastre (C). Droits de l'Etat réservés**
**18 octobre 2017**

**approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 12/12/2017**

**LE PRESIDENT**

**Christian TEYSSEDRE**

## PIECES ADMINISTRATIVES

**1**

**GRAND RODEZ Communauté d'agglomération**
**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 FEVRIER 2011**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Présidence de M. Ludovic MOULY, Président de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez, Conseiller Municipal de RODEZ.

**PRESENTS :**

Mmes Jackie BLANC, Nadine BOSC, Monique BULTEL-HERMENT, Florence CAYLA, Marie-Claire IMBEAU, Maïté LAUR, Sylvie LOPEZ, Sabrina MAUREL-ALAUX, Elisabeth ROMIGUIERE, Régine TAUSSAT (a quitté l'hémicycle en cours de débat portant sur ce point et était absente au moment du vote), Emily TEYSSEDRE JULLIAN, Georgette VERNHET.

MM. Jacques ANDRIEU, Francis AZAM, Bruno BERARDI, Jean-Albert BESSIERE, Michel BOUCHET, Jean CANITROT, Alain CASTANIE, Guy CATALA, Jean-Michel COSSON, Michel DELPAL, Jean DELPUECH, Guy DRILLIN, Serge FRAYSSINET, Michel GANTOU, Bruno GARES, Patrick GAYRARD, Gilbert GLADIN, Jean-Marie LAUR, Francis LAVAL, Ludovic MOULY, Pierre NAYROLLES, Michel QUET, Daniel ROZOY, Jean-Philippe SADOUL, Dominique SERIEYS, Guilhem SERIEYS, Christian TEYSSEDRE.

**ABSENTS ET EXCUSES :**

Mme Marie-Claude CARLIN, Mme Marie-Hélène MAZARS (procuration à Mme Florence CAYLA), M. Fabrice GENIEZ (procuration à Mme Marie-Claire IMBEAU), M. Stéphane MAZARS (procuration à Mme Monique BULTEL-HERMENT), M. Christophe NOYER (procuration à M. Alain CASTANIE), M. Frédéric SOULIE.

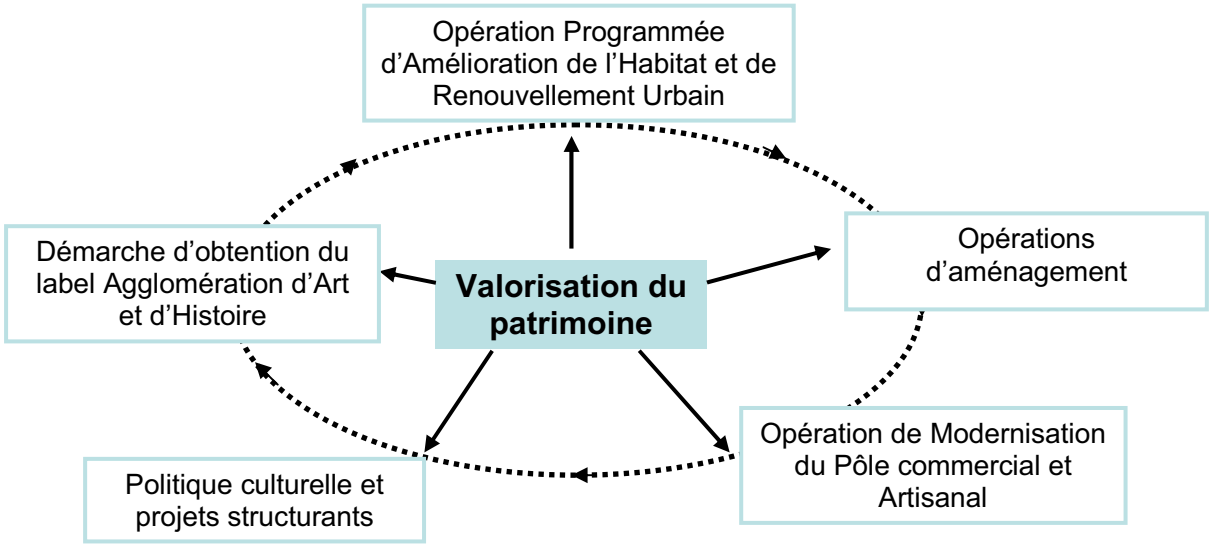
********

**110222-016-DL-PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE DU GRAND RODEZ**

**AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) :**
**1 - Lancement de la procédure**
**2 - Création d'une instance consultative**
**3 - Approbation des modalités de la concertation publique**

Mme Florence CAYLA procède à l'exposé suivant :

**CONTEXTE** :
Afin de dynamiser et de renforcer l'attractivité du cœur historique de l'agglomération, la Communauté d'agglomération du Grand Rodez et ses communes membres ont mis en œuvre des politiques ou dispositifs publics, tous axés autour de la problématique de la valorisation du patrimoine bâti existant :



Aujourd'hui, le patrimoine caractérisé par son intérêt et sa qualité architecturale participe à l'attrait de l'agglomération. Il doit y être préservé et valorisé. Parmi les différents outils qui peuvent être proposés afin de participer à toute dynamisation figure l'AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).

## 1 - PROPOSITION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE

***Définition*** :
La loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a créé les Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) en remplacement des Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager (ZPPAUP).

Rappelons que la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager est une servitude de protection à caractère d'utilité publique, annexée au PLU, instituée par la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et complétée par la loi de décentralisation de l'urbanisme du 8 janvier 1993 afin de lui donner une dimension paysagère. Elle est élaborée autour des monuments historiques et dans les quartiers, sites et espaces à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou culturel.

Avec le Grenelle II, le champ d'application de l'AVAP s'est étendu : *« aux territoires présentant un intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique, ou archéologique ».* Son champ d'application intègre désormais la notion de développement durable : *« promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces »* Art. L.642-1 du Code du Patrimoine.

***Quatre enjeux sont identifiés*** :
- **économique** en renforçant l'attractivité du territoire par la valorisation du patrimoine,
- **culturel** en affirmant une mise en valeur du patrimoine et des espaces basée sur l'histoire des lieux,
- **partenarial** et concerté entre l'Etat (DRAC), les partenaires, la population et les collectivités soucieuses de protéger et de mettre en valeur leur patrimoine,
- **urbanistique** en participant à la stratégie urbaine en cohérence harmonieuse avec l'ensemble des projets d'aménagement, de mise en valeur et de développement de l'agglomération.

***Périmètres d'intervention proposés :***
Cet outil pourrait être appliqué dans une configuration multi-site intégrant le cœur de l'agglomération, les faubourgs, certains des sites majeurs de l'agglomération et certains cœurs de bourg. Les études à intervenir permettront de définir le périmètre d'intervention.

***Procédure :***
Selon l'art L 642-1 du Code du Patrimoine : *« Une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine peut être créée à l'initiative de la ou des communes ou d'un établissement public de coopération intercommunale lorsqu'il est compétent en matière d'élaboration du plan local d'urbanisme, sur un ou des territoires présentant un intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique ou archéologique. »*

L'AVAP donnerait lieu à l'établissement consensuel d'un corps de règles pour une gestion appropriée du patrimoine bâti et des espaces à l'intérieur du périmètre délimité à cet effet. Sa mise en place permettrait de gérer un patrimoine multiforme sur un périmètre donné en remplacement de l'arbitraire rayon de protection des 500 mètres des monuments historiques.

La démarche se concrétiserait par l'élaboration d'un document négocié qui comprendrait :

- un rapport de présentation exposant les motifs, les objectifs et les enjeux de la création de l'aire…,
- un règlement énonçant les prescriptions et recommandations applicables à l'aire en termes de qualité architecturale, de conservation, de mise en valeur du bâti, des espaces naturels ou urbains, d'intégration architecturale et d'insertion paysagère des constructions…,
- un document graphique faisant apparaître le périmètre de l'aire, la typologie des constructions….

Ce document contractuel de référence et d'aide à la décision, opposable aux tiers comme servitude publique serait annexé au document d'urbanisme.

***Les étapes de la procédure :***
1 - Mise à l'étude de la création ;
2 - Elaboration du projet ;
3 - Présentation pour information à la CRPS ;
4 - Enquête publique ;
5 - Saisine du Préfet de Région : examen par la CRPS ;
6 - Accord du Préfet du Département ;
7 - Accord définitif de l'EPCI par délibération ;
8 - Création de l'AVAP ;
9 - Annexion au PLU ;
10 - Mise à disposition du public.

***Réalisation de l'étude :***
La réalisation de l'étude de création de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) relève de compétences précises d'un architecte spécialiste du patrimoine et du paysage. Il est donc nécessaire de solliciter un prestataire extérieur pour une mission qui pourrait être organisée en cinq phases :
1 - Collecte de données :
A l'issue de la collecte, le prestataire organisera les informations et établira une analyse de la morphogenèse de la commune pertinente au regard des objectifs fixés.
2 - Repérage, analyse et diagnostic du patrimoine :
A l'issue de ce travail le prestataire proposera une analyse et un diagnostic du patrimoine à travers l'approche territoriale du paysage, le rapport entre le bâti et le territoire, les formes urbaines, les études architecturale et environnementale.
3 - Propositions d'orientations :
A partir de l'analyse et du diagnostic et au vu des enjeux de protection dans le respect du développement durable, le prestataire dégagera les propositions d'orientations (enjeux, objectifs à atteindre, délimitation des périmètres de protection, grandes lignes de l'énoncé des règles…).
4 - Rédaction et livraison des documents définitifs constituant le dossier AVAP
5 - Présentation en Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS)

***Estimatif du délai de réalisation*** : mise en œuvre effective dans 5 ans.

***Estimatif du coût*** : 100 000 € à 150 000 € HT sur la période.
Possibilité de participations financières :

- Etat : 50 % maximum
- Région : 10 %

**Il est proposé au Conseil de Communauté de se prononcer sur le lancement de la procédure de mise à l'étude de la création d'une AVAP sur l'agglomération du Grand Rodez.**

## 2 – CREATION D'UNE INSTANCE CONSULTATIVE

Une instance consultative aura pour mission, conformément aux dispositions de l'art L.642-5 du code du Patrimoine, d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables. Cette instance consultative doit réunir les représentants de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez et des communes intéressées, le Préfet ou son représentant, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant, le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ainsi que des personnes qualifiées, d'une part au titre de la protection du patrimoine et d'autre part au titre des intérêts économiques concernés.

Aussi, il est proposé la composition suivante :
- M. le Président du Grand Rodez, président de l'instance consultative,
- un élu communautaire représentant chacune des huit communes de l'agglomération,
- le Préfet ou son représentant,
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant.

Au titre des personnes qualifiées d'une part au titre de la protection du patrimoine et d'autre part au titre des intérêts économiques concernés :
- un représentant du Conseil Régional de Midi-Pyrénées,
- un représentant du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aveyron,
- un représentant de la Société des Lettres de l'Aveyron,
- un représentant de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine,
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- un représentant de la Chambre d'Agriculture,
- un représentant de la Chambre de Métiers.

**Il est proposé au Conseil de Communauté de se prononcer sur la création de l'instance consultative et sur sa composition.**

## 3 – APPROBATION DES MODALITES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

En lien avec l'engagement de cette procédure, il convient que le Conseil de Communauté définisse les modalités de la concertation publique qui, en vertu des dispositions des articles L300-2 du Code de l'Urbanisme, doit permettre d'associer *"pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole"*.

Les modalités pourraient être les suivantes **:**
- la parution d'un document de communication grand public informant du contenu des études et réflexions, présentant le projet et indiquant l'avancement de la procédure,
- une communication sera faite par voie de presse pour informer des étapes de la concertation publique,
- la mise en ligne des informations relatives à la procédure sur le site Internet de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez : http://www.grand-rodez.com,
- une ou plusieurs réunion(s) publique(s) pour présenter le projet en cours d'élaboration. Une information sur la tenue de ces réunions sera faite par voie de presse locale,
- une exposition publique,
- à compter de la mise au point du projet, la mise à disposition, à l'Hôtel du Grand Rodez, d'un dossier présentant les grandes lignes du projet ; ce dossier sera accompagné d'un recueil pour recevoir les observations du public,
- la Communauté d'agglomération se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

A l'issue de son déroulement, un bilan de la concertation publique sera dressé par le Conseil de Communauté.

**Le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur les modalités de la concertation publique.**

Conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois à l'Hôtel de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez, en Préfecture et dans les mairies des huit Communes membres.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département.

En outre, cette délibération sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission « Cohésion Sociale et Territoriale », lors de sa réunion du 9 février 2011, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

**Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil du Grand Rodez, après un vote dont les résultats sont les suivants :**

*** 42 Voix Pour) Procurations comprises**
*** 1 Abstention**

- **approuve le lancement de la procédure de mise à l'étude de la création d'une AVAP sur l'agglomération,**
- **décide de créer une instance consultative chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en service des règles applicables dans l'AVAP,**
- **désigne les membres suivants en qualité de représentant de chacune des huit communes de l'agglomération au sein de cette instance :**
  - **Mme Florence CAYLA,**
  - **M. Fabrice GENIEZ,**
  - **M. Jean-Michel COSSON,**
  - **M. Michel GANTOU,**
  - **Mme Sylvie LOPEZ,**
  - **M. Jean-Philippe SADOUL,**
  - **M. Michel DELPAL,**
  - **M. Patrick GAYRARD ;**
- **approuve les modalités de la concertation publique telles que préalablement définies ;**
- **sollicite les subventions, selon les dispositions mentionnées ci-avant :**
  - **auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), à hauteur de 50 % du coût de l'étude ;**
  - **auprès du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, à hauteur de 10 % ;**
- **autorise M. le Président à signer tout document nécessaire dans le cadre de la présente délibération.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Signé par Ludovic MOULY
Affichée le 01.03.2011
Dématérialisé

Nomenclature : 217 - Autres

# Accusé de réception

| | |
|---|---|
| **Objet de l'acte :** | **PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE DU GRAND RODEZ - AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) : Lancement de la procédure - Création d'une instance consultative - Approbation des modalités de la concertation publique** |
| **Date de création de l'acte:** | **2011-02-22** |
| **Date de réception de l'accusé de réception :** | **2011-03-01** |
| **Numéro de l'acte :** | **110222016DL** |
| **Identifiant unique de l'acte :** | **012-241200187-20110222-110222016DL-DE** |
| **Nature de l'acte :** | **Délibération** |
| **Matières de l'acte :** | **2 .1 .7**<br>**Urbanisme**<br>**Documents d urbanisme**<br>**Autres** |
| **Date de la version de la classification :** | **2006-10-09** |
| **Dernière date de modification de la classification :** | **2006-10-09** |
| **Nom du fichier :** | **110222-016-DL-Avap V 13 JANV.pdf ( 012-241200187-20110222-110222016DL-DE-1-1_1.pdf )** |

**GRAND RODEZ Communauté d'agglomération**
**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 JUILLET 2012**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Présidence de M. Ludovic MOULY, Président de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez, Conseiller Municipal de RODEZ.

**PRESENTS :**
Mmes Monique BULTEL-HERMENT, Florence CAYLA, Sylvie LOPEZ, Marie-Hélène MAZARS, Mme Sabrina MAUREL-ALAUX, Elisabeth ROMIGUIERE, Régine TAUSSAT, Emily TEYSSEDRE JULLIAN, Georgette VERNHET.

MM. Francis AZAM, Bruno BERARDI, Michel BOUCHET, Jean CANITROT, Guy CATALA, Michel DELPAL, Guy DRILLIN, Serge FRAYSSINET, Bruno GARES, Patrick GAYRARD, Fabrice GENIEZ, Gilbert GLADIN, Francis LAVAL, Ludovic MOULY, Michel QUET, Daniel ROZOY, Jean-Philippe SADOUL, Dominique SERIEYS, Guilhem SERIEYS, Christian TEYSSEDRE.

**ABSENTS ET EXCUSES :**

Mme Jackie BLANC, Mme Nadine BOSC, Mme Marie-Claude CARLIN, Mme Marie-Claire IMBEAU (procuration à Mme Georgette VERNHET), Mme Maïté LAUR,

M. Jean-Michel COSSON (procuration à M. Ludovic MOULY), M. Jean DELPUECH (procuration à M. Gilbert GLADIN), Jacques ANDRIEU (procuration à Mme Marie-Hélène MAZARS), M. Jean-Albert BESSIERE (procuration à M. Guilhem SERIEYS), M. Alain CASTANIE (procuration à M. Bruno GARES), Michel GANTOU (procuration à Mme Elisabeth ROMIGUIERES), Jean-Marie LAUR (procuration à M. Jean-Philippe SADOUL), M. Stéphane MAZARS (procuration à M. Daniel ROZOY), M. Pierre NAYROLLES (procuration à Mme Florence CAYLA), M. Christophe NOYER, M. Frédéric SOULIE.

********

## 120712-148-DL- MISE A L'ETUDE DE LA PROCEDURE D'A.V.A.P. - AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE CREATION DE LA COMMISSION LOCALE MODALITES DE CONCERTATION PUBLIQUE

Mme Florence CAYLA précise que le décret n° 2011-19 03 du 19 décembre 2011 étant venu préciser le texte législatif (articles L.642-1 à L.642-10 du code du Patrimoine) sur les Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (ou A.V.A.P.), il convient pour la Communauté d'agglomération de revenir sur la Délibération du Conseil de Communauté initiale du 22 février 2011 initiant la mise en œuvre d'une A.V.A.P. sur son territoire afin de se conformer à ce nouveau cadre.

Pour rappel, l'A.V.A.P. remplace désormais l'ancienne Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.) et intègre une nouvelle dimension relative au développement durable. Ainsi, le champ d'application de l'A.V.A.P. est étendu aux territoires présentant un intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique ou archéologique. Il s'agira de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. L'A.V.A.P. sera à terme intégrée au P.L.U. et a le caractère de Servitude d'Utilité Publique.

Le dossier sera composé, à partir d'un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental compatible avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du P.L.U., d'un rapport de présentation, d'un règlement et d'un document graphique.

Quatre enjeux majeurs ont été identifiés sur le Grand Rodez :

- **économique** en renforçant l'attractivité du territoire par la valorisation du patrimoine,
- **culturel** en affirmant une mise en valeur du patrimoine et des espaces, basée sur l'histoire des lieux,
- **partenarial** et concerté entre l'Etat (DRAC notamment), les partenaires, la population et les collectivités soucieuses de protéger et de mettre en valeur leur patrimoine,
- **urbanistique** en participant à la stratégie urbaine en cohérence harmonieuse avec l'ensemble des projets d'aménagement, de mise en valeur et de développement de l'agglomération.


Accusé de réception en préfecture
012-241200187-20120712-120712148DL-DE
Reçu le 18/07/2012

Cet outil pourrait être appliqué dans une configuration multi-sites intégrant le cœur de l'agglomération, les faubourgs, certains sites majeurs de l'agglomération et certains centres bourgs. Les études à venir permettront de définir le périmètre de l'A.V.A.P.
La Communauté d'agglomération compétente en la matière, sollicite par ailleurs auprès de l'Etat la création d'un Secteur sauvegardé sur l'hyper-centre de Rodez.
Le diagnostic de l'A.V.A.P. pourra également servir à proposer une délimitation de ce futur secteur sauvegardé qui pourrait concerner le centre *intra muros* de Rodez, voire l'avenue Victor-Hugo ou d'autres secteurs déterminés par le diagnostic.

Le Décret prévoit que l'élaboration de l'A.V.A.P. soit conduite sous l'autorité du Président de l'EPCI compétent en matière de P.L.U., avec l'assistance de l'Architecte des Bâtiments de France.

L'instance consultative dénommée commission locale de l'A.V.A.P. chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables, comporte un nombre maximum de 15 membres.

Il est proposé qu'elle soit composée comme suit :
- 8 élus communautaires au titre de représentants de l'EPCI compétent en la matière, en qualité de ;
    - Vice-Président en charge de la prospective et de la stratégie territoriale
    - Vice-Président en charge des projets urbains
    - Vice-Président en charge du patrimoine et du tourisme
    - Vice-Président en charge des transports et déplacements
    - Vice-Président en charge du sport
    - Vice-Président en charge de l'équilibre social de l'habitat, de la politique de la ville et de la vie sociale
    - Vice-Président en charge des finances
    - Vice-Président en charge des milieux naturels et du patrimoine communautaire
- M. le Préfet de l'Aveyron ou son représentant ;
- M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou son représentant ;
- M. le Directeur régional des affaires culturelles (DRAC) ou son représentant ;
- 4 personnes qualifiées dont 2 choisies au titre du patrimoine culturel ou environnemental local (M. le Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Aveyron, Monsieur le Président du Centre Permanent d'Initiative Environnement du Rouergue), et 2 au titre d'intérêts économiques locaux (Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant et Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou son représentant).

Conformément à l'article D 642-2 du code du patrimoine, la commission locale désignera un élu chargé d'assurer la présidence.
M. l'Architecte des Bâtiments de France assistera avec voix consultative aux réunions de la commission.

Il est rappelé que le délai estimatif du montage d'une A.V.A.P. est d'environ 4 à 5 ans et que son coût est évalué à 150 000 € TTC. L'Etat participerait à hauteur de 50 %. Il est à noter que la Région pourrait également apporter un soutien financier à hauteur de 10 %, le reste étant à la charge de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez.

En application de l'article L642-3 du code du patrimoine, il convient de définir les modalités de la concertation publique qui, en vertu des dispositions de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme associe pendant toute la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.
Celle-ci prendra la forme :
- d'une mise en ligne des informations relatives à la procédure sur le site Internet du Grand Rodez,
- d'une réunion publique pour présenter le projet en cours d'élaboration. Une information sur la tenue de la réunion sera faite par voie de presse,
- d'une exposition publique,
- de la parution d'un document de communication grand public informant du contenu des études et des réflexions, présentant le projet et indiquant l'avancement de la procédure.

- A compter de la mise au point du projet, la mise à disposition, à l'hôtel du Grand Rodez, d'un dossier présentant les grandes lignes du projet ; ce dossier sera accompagné d'un registre des observations du public.

A l'issue de la concertation, un bilan de la concertation publique sera dressé par le Conseil de Communauté.

En application de l'article D 642-1 du Code du patrimoine, la présente délibération prescrivant la procédure d'A.V.A.P. fera l'objet d'un affichage durant 1 mois dans les 8 mairies et au siège de la Communauté d'agglomération et d'une mention insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département.

Le Bureau du Grand Rodez, réuni pour orientation le 3 juillet 2012, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

**Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil du Grand Rodez, à l'unanimité :**

- **approuve :**
  - **le lancement de la procédure de création d'une A.V.A.P. sur la Communauté d'agglomération ;**
  - **la création et la composition de la commission locale de l'A.V.A.P. telle que ci-dessus définie ;**
  - **les modalités de concertation publique telles que préalablement définies ;**
- **autorise Monsieur le Président à :**
  - **solliciter les subventions à hauteur de 50 % auprès de la DRAC et à hauteur de 10 % auprès de la Région Midi-Pyrénées ;**
  - **signer tout document afférent.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Signé par Ludovic MOULY
Affichée le 17.07.2012
Dématérialisé

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : MISE A L'ETUDE DE LA PROCEDURE AVAP - AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE - CREATION DE LA COMMISSION LOCALE - MODALITES DE CONCERTATION PUBLIQUE

Date de décision: 12/07/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 18/07/2012

Numéro de l'acte : 120712148DL

Identifiant unique de l'acte : 012-241200187-20120712-120712148DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .1 .7
Urbanisme
Documents d urbanisme
Autres

Date de la version de la classification : 09/10/2006

Nom du fichier : 120712-148-DL AVAP modalités concertation publique v 26 06 12.pdf ( 012-241200187-20120712-120712148DL-DE-1-1_1.pdf )

**GRAND RODEZ Communauté d'agglomération**
**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DECEMBRE 2014**

*Département de l'Aveyron*
*République française*
1 place Adrien-Rozier – CS 53531 - 12035 RODEZ Cédex 9
Tel. 05 65 73 83 00 – www.grandrodez.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Membres du Conseil

En exercice : 52
Présents : 36
Représentés : 13
Absents : 3

L'an deux mille quatorze, 16 décembre, à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez s'est réuni Salle du Conseil, 1 Place Adrien-Rozier à Rodez, sous la présidence de Christian TEYSSEDRE, Président.

**Conseillers présents :**
Claude ALBAGNAC, Nathalie AUGUY-PERIE, Francis AZAM, Jacques BARBEZANGE, Bruno BERARDI, Christine BERNARDI, Pierre BESSIERE, Brigitte BOCCAND, Jean BONNEVIALE, Raymond BRALEY, Monique BUERBA, Monique BULTEL-HERMENT, Bernard CALMELS, Marie-Claude CARLIN, Florence CAYLA, Martine CENSI, Jean-Paul CHINCHOLLE, Jean-Michel COSSON, Maryline CROUZET, Michel DELPAL, Michel FALGUIERE, Pascal FUGIT, Michel GANTOU, Patrick GAYRARD, Karim GUENDOUZI, Serge JULIEN, Jean-Philippe KEROSLIAN, Christine LATAPIE, Sylvie LOPEZ, Pascal PRINGAULT, Patrice REY, Jean-Philippe SADOUL, Nathalie SEPART-MAZENQ, Marie-Noëlle TAUZIN, Christian TEYSSEDRE, Marlène URSULE.

**Conseillers absents ayant donné procuration :**
Jean-Albert BESSIERE ..... procuration à Marie-Claude CARLIN
Martine BEZOMBES..... procuration à Nathalie SEPART-MAZENQ
Jean-Louis CHAUZY ..... procuration à Claude ALBAGNAC
Arnaud COMBET..... procuration à Jean-Michel COSSON
Muriel COMBETTES ..... procuration à Pierre BESSIERE
Fabrice GENIEZ ..... procuration à Maryline CROUZET
Dominique GOMBERT ..... procuration à Martine CENSI
Gulistan DINCEL ..... procuration à Marie-Noëlle TAUZIN
Anne-Christine HER ..... procuration à Monique BULTEL-HERMENT
Marie-José MARTY ..... procuration à Bernard CALMELS
Stéphane MAZARS ..... procuration à Florence CAYLA
Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE..... procuration à Serge JULIEN
Elisabeth ROMIGUIERE..... procuration à Michel GANTOU

**Conseillers absents :**
Yves CENSI, Maïté LAUR, Sarah VIDAL.

*****

## 141216-309 - DL - PROCEDURE DE CREATION D'UNE A.V.A.P. – AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE EXTENSION DU PERIMETRE D'ETUDE COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE

**RAPPORTEUR : M. Jean-Philippe SADOUL**

Par délibération N° 120712-148-DL du 12 juillet 201 2, le Conseil de Communauté du Grand Rodez a prescrit l'élaboration d'une A.V.A.P. multisites sur son territoire. Il s'agit, grâce à cet outil, de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. L'A.V.A.P. a le caractère de Servitude d'Utilité Publique et sera, à terme, intégrée ou annexée au P.L.U.

Quatre enjeux majeurs ont été identifiés sur le Grand Rodez :
- **économique** en renforçant l'attractivité du territoire par la valorisation du patrimoine,
- **culturel** en affirmant une mise en valeur du patrimoine et des espaces, basée sur l'histoire des lieux,
- **partenarial** et concerté entre l'Etat (DRAC notamment), les partenaires, la population et les collectivités soucieuses de protéger et de mettre en valeur leur patrimoine,

- **urbanistique** en participant à la stratégie urbaine en cohérence harmonieuse avec l'ensemble des projets d'aménagement, de mise en valeur et de développement de l'agglomération.

Suite à l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez au 1er janvier 2014 aux communes de Baraqueville, Manhac et Camboulazet, le périmètre d'étude de l'AVAP a été élargi de fait à ces trois communes. Il convient aujourd'hui d'en prendre acte.

**La commission locale : instance consultative indispensable**

Conformément aux dispositions du Code du Patrimoine, lors de la prescription de l'AVAP en 2012 la commission locale a été constituée. Il est proposé d'adapter la composition de cette commission suite aux élections municipales et communautaires de mars 2014.
Il est précisé que seuls 8 vice-présidents peuvent être membres étant donné que le nombre maximal de membres de la Commission reste fixé à 15 membres dont 7 partenaires imposés (cf. articles L642-5 et D 642-2 du même code).
Il est précisé que les communes qui ne seront pas membres de la commission locale assistent au même titre que l'Architecte des Bâtiments de France aux réunions de la commission locale à titre consultatif.

La Commission Locale est l'instance consultative chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables. Elle doit être consultée aux étapes clefs de la procédure et notamment avant l'arrêt et l'approbation de l'AVAP en conseil de communauté.

| **Composition de la commission locale suite à la délibération du 12 juillet 2012** | **Proposition pour tenir compte de modifications liées aux élections** |
|---|---|
| 8 élus communautaires Vice-Présidents, au titre de représentants de l'EPCI : | 8 élus communautaires Vice-Présidents au titre de représentants de l'EPCI : |
| en charge de la prospective et de la stratégie territoriale | En charge de l'aménagement, de l'attractivité des politiques contractuelles et de l'urbanisme |
| en charge des projets urbains | En charge de l'emploi, des projets urbains et de la Politique de la Ville |
| en charge du patrimoine et du tourisme | En charge du tourisme, de la culture et du patrimoine |
| en charge des transports et déplacements | En charge des transports urbains et des déplacements |
| en charge du sport | En charge des ressources humaines |
| en charge de l'équilibre social de l'habitat, de la politique de la ville et de la vie sociale | En charge de l'habitat et de l'équilibre social de l'habitat |
| en charge des finances | En charge des finances et du contrôle de gestion |
| en charge des milieux naturels et du patrimoine communautaire | En charge de l'assainissement, de la gestion des milieux aquatiques et des espaces naturels |
| Les institutionnels | |
| M. le Préfet de l'Aveyron ou son représentant | Idem |
| M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou son représentant | Idem |
| M. le Directeur régional des affaires culturelles (DRAC) ou son représentant | Idem |
| 2 personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel ou environnemental local | |
| M. le Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Aveyron | Idem |
| Monsieur le Président du Centre Permanent d'Initiative Environnement du Rouergue | Idem |
| 2 personnes qualifiées au titre d'intérêts économiques locaux | |
| Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant | Idem |
| Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou son représentant | idem |

Les modalités de la concertation publique restent identiques à celles définies dans la délibération du 12 juillet 2012.

En application de l'article D 642-1 du Code du patrimoine, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant 1 mois dans les 11 mairies et au siège de la Communauté d'agglomération et d'une mention insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département.

Le Bureau du Grand Rodez, réuni pour orientation le 2 décembre 2014, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

**Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil du Grand Rodez, après un vote dont le résultat est le suivant :**

**Votants : 50**
**Abstention : 1**
**Pour : 49**

- **décide d'acter l'extension du périmètre d'étude de l'A.V.A.P. aux Communes de Baraqueville, Manhac et Camboulazet ;**
- **approuve l'adaptation de la composition des membres élus de la commission locale de l'A.V.A.P. telle que définie ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président à signer tout document afférent.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Signé par M. Christian TEYSSEDRE
Affichée le 19 décembre 2014
Dématérialisé

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : PROCEDURE DE CREATION D'UNE A.V.A.P. – AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE EXTENSION DU PERIMETRE D'ETUDE - COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE

Date de décision: 16/12/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2014

Numéro de l'acte : 141216309DL

Identifiant unique de l'acte : 012-241200187-20141216-141216309DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .1
Urbanisme
Documents d urbanisme

Date de la version de la classification : 09/10/2006

Nom du fichier : 141216-309-DL - Proc création AVAP - extens° périm étude et compos° commissi° locale.pdf ( 012-241200187-20141216-141216309DL-DE-1-1_1.pdf )

**RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération**
**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 JUIN 2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Département de l'Aveyron*
*République française*
1 place Adrien-Rozier – CS 53531 - 12035 RODEZ Cédex 9
Tel. 05 65 73 83 00 – www.rodezagglo.fr

Membres du Conseil

En exercice : 47
Présents : 29
Représentés : 10
Absents et excusés : 8

L'an deux mille seize, le 28 juin à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Rodez agglomération s'est réuni Salle du Conseil, 1 Place Adrien-Rozier à Rodez, sous la présidence de Christian TEYSSEDRE, Président.

**Conseillers présents :**
Claude ALBAGNAC, Francis AZAM, Pierre BESSIERE, Martine BEZOMBES, Serge BORIES, Raymond BRALEY, Monique BULTEL-HERMENT, Monique BUERBA, Marie-Claude CARLIN, Florence CAYLA, Jean-Louis CHAUZY, Jean-Paul CHINCHOLLE, Laure COLIN, Jean-Michel COSSON, Jacqueline CRANSAC, Maryline CROUZET, Michel DELPAL, Pascal FUGIT, Michel GANTOU, Patrick GAYRARD, Karim GUENDOUZI, Christine LATAPIE, Sylvie LOPEZ, Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Patrice REY, Elisabeth ROMIGUIERE, Marie-Noëlle TAUZIN, Christian TEYSSEDRE, Marlène URSULE

**Conseillers ayant donné procuration :**

| | |
|---|---|
| Nathalie AUGUY-PERIE | procuration à Anne-Sophie MONESTIER- CHARRIE |
| Geneviève CAMPREDON | procuration à Claude ALBAGNAC |
| Martine CENSI | procuration à Jean-Paul CHINCHOLLE |
| Arnaud COMBET | procuration à Jean-Michel COSSON |
| Gulistan DINCEL | procuration à Christine LATAPIE |
| Michel FALGUIERE | procuration à Florence CAYLA |
| Anne-Christine HER | procuration à Monique BULTEL-HERMENT |
| Jean-Philippe KEROSLIAN | procuration à Raymond BRALEY |
| Matthieu LEBRUN | procuration à Maryline CROUZET |
| Stéphane MAZARS | procuration à Pierre BESSIERE |

**Conseillers excusés non représentés :**
Brigitte BOCCAND, Yves CENSI, Fabrice GENIEZ, Dominique GOMBERT, Serge JULIEN, Maïté LAUR, Pascal PRINGAULT, Jean-Philippe SADOUL

*****

**160628-181 - DL - AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

**ARRET DU PROJET**

**RAPPORTEUR : M. Jean-Philippe SADOUL**

Par délibérations du 12 juillet 2012 et 16 décembre 2014, le conseil de communauté a prescrit l'élaboration d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine multisites sur son territoire en définissant les modalités de concertation publique et de composition de la commission locale de l'AVAP.

L'élaboration de l'AVAP (Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) de Rodez agglomération est en phase d'aboutissement. La commission locale du 25 mai a validé à l'unanimité des membres présents les documents qui la constituent (cf. dossier complet en annexe) :

- Rapport de présentation
  Il reprend la synthèse du diagnostic et justifie les objectifs retenus pour l'AVAP ainsi que les prescriptions qu'elle comporte.
- Diagnostic
  Le diagnostic permet d'identifier le contour de l'AVAP et de déterminer les ensembles bâtis présentant un intérêt patrimonial, les espaces agricoles ou naturels qui participent à la préservation des paysages autour du patrimoine bâti, ainsi que les points de vue remarquables.
- Règlement
  Le règlement fixe des prescriptions et des recommandations applicables à tout projet de construction, rénovation ou d'extension.
- Zonage
  Le règlement s'appuie sur un zonage précis avec un repérage des éléments significatifs, qui identifie les différents secteurs de l'AVAP sur lesquelles les prescriptions diffèrent.

L'AVAP telle que constituée a permis d'identifier les éléments du patrimoine qui doivent bénéficier d'une protection tout en tenant compte de l'évolution de leur environnement.
Elle fixe un cadre général qui contribue à hausser la qualité architecturale sur les secteurs à enjeux et a permis de réfléchir au cadre réglementaire le plus adapté pour la ville de Rodez en prévision d'un secteur sauvegardé.
En outre, l'AVAP accompagne la révision en cours du PLUi pour assurer son évolution vers une prise en compte plus importante des enjeux environnementaux et patrimoniaux.

<u>La procédure (cf. calendrier prévisionnel Annexe 1)</u>
L'arrêt du projet d'AVAP par le conseil communautaire permettra de soumettre le dossier complet à l'avis de la Commission Régionale de Protection des Sites (CRPS) via le Préfet de Département, conformément à l'article L 642-3 du code du Patrimoine. La programmation du passage devant cette CRPS est organisée par le préfet de Région (cf. L 612-1 du même code). En outre le dossier donnera lieu à un examen conjoint des personnes publiques associées mentionnées au L 153-14 du code de l'urbanisme.

L'avis de la commission ainsi que les avis des personnes publiques associées pourront susciter des modifications ou adaptations du projet. Dans ce cas un nouvel arrêt en conseil de communauté sera nécessaire afin de le soumettre à enquête publique, à l'approbation de la commission locale et à l'avis du préfet de département. L'approbation définitive de l'AVAP n'interviendra qu'ensuite en parallèle avec la révision du PLUi (cf. article L 642-3 du code du patrimoine), qui en constitue une servitude d'utilité publique en annexe.

<u>Concertation publique :</u>
Conformément aux dispositions réglementaires, il a été procédé à une mise en ligne des informations relatives à la création de l'AVAP sur le site Internet de Rodez agglomération, et à la mise à disposition, à l'hôtel d'agglomération, d'un dossier présentant les grandes lignes du projet ; ce dossier est accompagné d'un registre de recueil des observations du public.
Plusieurs informations ont été communiquées sur l'avancement du dossier dans le Magazine de Rodez agglomération notamment en novembre 2015.
En outre, plusieurs réunions publiques à visée pédagogique pour le grand public sont organisées accompagnant une exposition temporaire dans les communes. Ces réunions font également le lien avec le travail élaboré sur la révision 5 du PLUi en cours.
Une plaquette pédagogique contenant des illustrations sur les travaux de restauration ou de construction à réaliser en AVAP est également prévue pour anticiper l'application de l'AVAP.

A ce jour, aucune observation n'a été formulée sur le dossier. Le bilan de la concertation préalable sera visé ultérieurement et sera joint au dossier d'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L 103-6 du code de l'urbanisme.

En application des articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de Rodez agglomération et dans chacune des 8 communes-membres. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

**R O D E Z  A G G L O M E R A T I O N  Communauté d'agglomération**
**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 JUIN 2016**

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 14 juin 2016, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

**Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, à l'unanimité :**

- **prend acte de l'état d'avancement de la concertation préalable à la création de l'AVAP de Rodez agglomération ;**
- **arrête le projet d'AVAP, tel qu'annexé à la présente délibération et validée par la commission locale de l'AVAP ;**
- **autorise M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Signé par M. Christian TEYSSEDRE
Affiché le 1er juillet 2016
Dématérialisé

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Nomenclature : 2.1.7 - Urbanisme - Documents d'urbanisme - Autres

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

| | |
|---|---|
| Objet de l'acte : | AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE - ARRET DU PROJET |
| Date de décision: | 28/06/2016 |
| Date de réception de l'accusé de réception : | 04/07/2016 |
| Numéro de l'acte : | 160628181DL |
| Identifiant unique de l'acte : | 012-241200187-20160628-160628181DL-DE |
| Nature de l'acte : | Délibération |
| Matières de l'acte : | 2 .1 .7<br>Urbanisme<br>Documents d urbanisme<br>Autres |
| Date de la version de la classification : | 09/10/2006 |
| Nom du fichier : | 160628-181-DL - AVAP Arrêt du projet.pdf ( 012-241200187-20160628-160628181DL-DE-1-1_1.pdf ) |

**RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération**
**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 MAI 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Département de l'Aveyron*
*République française*
1 place Adrien-Rozier – CS 53531 - 12035 RODEZ Cédex 9
Tel. 05 65 73 83 00 – www.rodezagglo.fr

Membres du Conseil

En exercice : 50
Présents : 37
Représentés : 11
Absents et excusés : 2

L'an deux mille dix sept, le 23 mai à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Rodez agglomération s'est réuni Salle du Conseil, 1 Place Adrien-Rozier à Rodez, sous la présidence de Christian TEYSSEDRE, Président.

**Conseillers présents :**
Claude ALBAGNAC, Abdelkader AMROUN, Nathalie AUGUY-PERIE, Francis AZAM, Martine BEZOMBES, Raymond BRALEY, Monique BUERBA**,** Monique BULTEL-HERMENT, Geneviève CAMPREDON**,** Marie-Claude CARLIN, Florence CAYLA, Martine CENSI**,** Jean-Paul CHINCHOLLE, Laure COLIN, Arnaud COMBET, Jean-Michel COSSON, Jacqueline CRANSAC, Maryline CROUZET, Christian DELHEURE, Michel DELPAL**,** Michel FALGUIERE, Michel GANTOU, Patrick GAYRARD, Dominique GOMBERT, Anne-Christine HER, Pascal FUGIT, Serge JULIEN, Jean-Philippe KEROSLIAN, Sylvie LOPEZ, Jean-Luc PAULAT, Pascal PRINGAULT, Daniel RAYNAL, Patrice REY, Joëlle RIOM, Marie-Noëlle TAUZIN, Christian TEYSSEDRE, Marlène URSULE.

**Conseillers ayant donné procuration :**

| | |
|---|---|
| Pierre BESSIERE | à Florence CAYLA |
| Brigitte BOCCAND | à Serge JULIEN |
| Serge BORIES | à Martine BEZOMBES |
| Jean-Louis CHAUZY | à Claude ALBAGNAC |
| Gulistan DINCEL | à Raymond BRALEY |
| Christine LATAPIE | à Monique BUERBA |
| Matthieu LEBRUN | à Jean-Luc PAULAT |
| Stéphane MAZARS | à Christian TEYSSEDRE |
| Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE | à Nathalie AUGUY-PERIE |
| Elisabeth ROMIGUIERE | à Michel GANTOU |
| Jean-Philippe SADOUL | à Dominique GOMBERT |

**Conseillers excusés non représentés :**
Yves CENSI, Maïté LAUR.

*****

**170523-130 - DL - AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**
**FUTUR SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE**
**BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE**
**ARRET DU PROJET**

**RAPPORTEUR : M. Jean-Philippe SADOUL**

Par délibérations du 12 juillet 2012 et 16 décembre 2014, le Conseil de communauté a prescrit l'élaboration d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine multisites sur son territoire, en définissant les modalités de concertation publique et de composition de la commission locale de l'AVAP.

L'étude a permis d'identifier les éléments du patrimoine qui doivent bénéficier d'une protection tout en tenant compte de l'évolution de leur environnement. L'AVAP fixe un cadre général qui contribue à hausser la qualité architecturale sur les secteurs à enjeux ; elle a permis de réfléchir au cadre réglementaire le plus adapté pour la Commune de Rodez, en prévision d'un secteur sauvegardé.

Nomenclature : 2.1.7 - Urbanisme - Documents d'urbanisme - Autres

En outre, l'AVAP accompagne la révision 5 du PLUi pour assurer son évolution vers une prise en compte plus importante des enjeux environnementaux et patrimoniaux.

Le 28 juin 2016, le Conseil de communauté a arrêté le projet d'AVAP (Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine), afin de soumettre le projet aux personnes publiques associées ainsi qu'à la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS).

Le projet d'AVAP de Rodez agglomération a été présenté à la CRPS le 8 novembre 2016 et a reçu un avis favorable avec des observations. En outre, le dossier a donné lieu à un examen conjoint des personnes publiques associées, conformément à l'article L 153-14 du code de l'urbanisme, et à une cinquième commission locale le 8 mars 2017. Cette dernière a validé les adaptations du dossier tenant compte des observations de la CRPS. Le projet de juin 2016 a alors été légèrement modifié et complété tel qu'annexé à la présente délibération ; il comprend les pièces suivantes :

- Rapport de présentation :
  Il reprend la synthèse du diagnostic et justifie les objectifs retenus pour l'AVAP ainsi que les prescriptions qu'elle comporte.
- Diagnostic :
  Le diagnostic permet d'identifier le contour de l'AVAP et de déterminer les ensembles bâtis présentant un intérêt patrimonial, les espaces agricoles ou naturels qui participent à la préservation des paysages autour du patrimoine bâti, ainsi que les points de vue remarquables.
- Règlement :
  Le règlement fixe des prescriptions et des recommandations applicables à tout projet de construction, rénovation ou d'extension.
- Zonage ou Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) :
  Le règlement s'appuie sur un zonage précis avec un repérage des éléments significatifs qui identifie les différents secteurs de l'AVAP sur lesquelles les prescriptions diffèrent.
- Annexes :
  Le dossier comporte en annexe le plan des zonages et de la carte archéologiques, la liste et les arrêtés archéologiques.

Le présent projet sera soumis à enquête publique avant de faire à nouveau l'objet de l'accord de la commission locale et du préfet de département. L'approbation définitive de l'AVAP interviendra ensuite, en parallèle avec la révision du PLUi (cf. article L 642-3 du code du patrimoine).

Le projet conduit sous la procédure d'AVAP sera dénommé Site Patrimonial Remarquable après son approbation, conformément aux dispositions de la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine du 7 juillet 2016, et constituera une servitude d'utilité publique.

Bilan de la concertation publique :
Conformément aux dispositions réglementaires et à la délibération du 12 juillet 2012, il a été procédé à :

- Une mise en ligne des informations relatives à la création de l'AVAP en cours d'étude sur le site Internet de Rodez agglomération, et à la mise à disposition, à l'hôtel d'agglomération, d'un dossier présentant les grandes lignes du projet ; ce dossier a été accompagné d'un registre de recueil des observations du public.
- A l'issue de la délibération arrêtant le projet du 28 juin 2016, le dossier complet a été mis en ligne sur le site internet de Rodez agglomération et un exemplaire a été mis à disposition du public au sein des services de l'agglomération ainsi que dans les mairies des 8 communes membres. Les éléments du projet et le dossier arrêté ont été laissés en libre accès d'août 2016 à janvier 2017, accompagnés d'un registre de recueil des observations du public (sur chaque site où le projet pouvait être consulté).
  Une seule observation a été formulée dans les différents registres de concertation du public sur le dossier. Elle fait part de l'intérêt de son auteur pour la démarche engagée en faveur de la protection du patrimoine.
- L'avancement du dossier a fait l'objet de plusieurs articles dans le Magazine de Rodez agglomération en novembre 2015, novembre 2016 et mars 2017.

- Les journées du patrimoine de septembre 2016 ont été l'occasion de présenter la démarche sur le terrain, avec l'architecte des bâtiments de France et le CAUE de l'Aveyron, lors de visites à La Capelle. Saint-Martin (Luc-La-Primaube), à Sébazac, à Rodez (quartier amphithéâtre) et à Saint-Clément à Druelle.
- Plusieurs réunions publiques (les 17, 18 septembre 2016 et 4 octobre 2016) à visée pédagogique pour le grand public ont été organisées en accompagnement d'une exposition temporaire à l'agglomération et dans les communes de septembre à novembre 2016 inclus. Ces réunions et cette exposition font également le lien avec le travail élaboré sur la révision 5 du PLUi en cours. En outre, le 26 septembre 2016 s'est tenue une conférence de presse afin d'exposer les grandes lignes du projet et d'annoncer la réunion publique du 4 octobre 2016.
- Les professionnels de la filière de la construction et de l'immobilier tels que des architectes, des promoteurs, des constructeurs, des géomètres, des notaires, des agents immobiliers… ont été réunis en décembre 2016 pour partager le projet dans le cadre des « rencontres de l'habitat ».
  Des interrogations ont été soulevées sur l'exigence de toitures à fortes pentes, notamment pour les immeubles de logements où elles peuvent conduire à réduire le potentiel de surface habitable. En réponse, il a été précisé que la révision 5 du PLUi en cours admet une plus forte densification des espaces centraux et, en cohérence avec le futur site patrimonial remarquable, elle rend obligatoire la toiture traditionnelle, sauf réelles justifications architecturales et accompagnement par un architecte conseil pour obtenir l'accord de l'architecte des bâtiments de France.
- Une plaquette de communication grand public a également été réalisée et mise à disposition auprès des différents services publics (différents sites de Rodez agglomération, CAUE, UDAP, DDT, Chambre d'Agriculture…) ainsi que dans les accueils des mairies de Rodez agglomération depuis septembre 2016. Elle détaille le contenu du projet et des études ainsi que l'avancement de la procédure.

L'ensemble des échanges avec le public intéressé et les différents acteurs du territoire (UDAP, CAUE, CPIE, Chambre d'agriculture, DDT, DREAL…) a confirmé la richesse du territoire en patrimoine bâti comme non bâti et l'intérêt de les préserver sans immobiliser les évolutions possibles. Les regards extérieurs ont permis d'adapter certains aspects réglementaires (notamment sur les édifices postérieurs à 1900) tout au long de la procédure afin d'arriver à un projet partagé en lien avec la révision 5 du PLUi (présenté dans le dossier en annexe).

Ce bilan de la concertation préalable sera joint au dossier d'enquête publique conformément aux dispositions de l'article L 103-6 du code de l'urbanisme, ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées.

En application des articles R 153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de Rodez agglomération et dans chacune des 8 communes-membres. La délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 5211-41 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 10 mai 2017, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Vu le bilan de la concertation publique ci-dessus présenté ;

Considérant qu'il y a lieu de valider le projet d'AVAP (futur Site Patrimonial Remarquable) tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 9 mai 2017, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

**Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, à l'unanimité :**

- **dresse le bilan de la concertation tel que présenté ;**
- **arrête le projet d'AVAP, tel qu'annexé à la présente délibération ;**
- **autorise M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Signé par M. Christian TEYSSEDRE
Affiché le 31 mai 2017
Dématérialisé

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Nomenclature : 2.1.7 - Urbanisme - Documents d'urbanisme - Autres

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE -

Objet de l'acte : FUTUR SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE - ARRET DU PROJET

Date de décision: 23/05/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 02/06/2017

Numéro de l'acte : 170523130DL

Identifiant unique de l'acte : 012-241200187-20170523-170523130DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .1 .7
Urbanisme
Documents d urbanisme
Autres

Date de la version de la classification : 19/04/2017

Nom du fichier : 170523-130-DL - AVAP bilan concertation publique.pdf ( 012-241200187-20170523-170523130DL-DE-1-1_1.pdf )

**RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération**
**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 DECEMBRE 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Membres du Conseil

En exercice : 50
Présents : 38
Conseillers ayant donné procuration : 9
Conseillers excusés non représentés : 3

Votes Pour : 47
Vote Contre : 0
Abstention : 0

*Département de l'Aveyron*
*République française*
1 place Adrien-Rozier – CS 53531 - 12035 RODEZ Cédex 9
Tel. 05 65 73 83 00 – www.rodezagglo.fr

L'an deux mille dix-sept, le 12 décembre à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Rodez agglomération s'est réuni Salle du Conseil, 1 Place Adrien-Rozier à Rodez, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Christian TEYSSEDRE, Président, Maire de Rodez, et dûment convoqué le 5 décembre 2017.

**Conseillers présents : 38**
Claude ALBAGNAC, Abdelkader AMROUN, Nathalie AUGUY-PERIE, Francis AZAM, Christian BARY, Martine BEZOMBES, Brigitte BOCCAND, Raymond BRALEY, Monique BUERBA, Monique BULTEL-HERMENT, Geneviève CAMPREDON, Marie-Claude CARLIN, Florence CAYLA, Jean-Paul CHINCHOLLE, Laure COLIN, Jean-Michel COSSON, Jacqueline CRANSAC, Maryline CROUZET, Michel DELPAL, Michel FALGUIERE, Pascal FUGIT, Michel GANTOU, Patrick GAYRARD, Dominique GOMBERT, Anne-Christine HER, Jean-Philippe KEROSLIAN, Matthieu LEBRUN, Sylvie LOPEZ, Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Jean-Luc PAULAT, Daniel RAYNAL, Patrice REY, Joëlle RIOM, Elisabeth ROMIGUIERE, Jean-Philippe SADOUL, Marie-Noëlle TAUZIN, Christian TEYSSEDRE, Marlène URSULE.

**Conseillers ayant donné procuration : 9**
Pierre BESSIERE .....à Christian TEYSSEDRE
Serge BORIES.....à Martine BEZOMBES
Martine CENSI .....à Dominique GOMBERT
Jean-Louis CHAUZY.....à Claude ALBAGNAC
Arnaud COMBET .....à Monique BULTEL-HERMENT
Christian DELHEURE .....à Jean-Philippe SADOUL
Gulistan DINCEL .....à Raymond BRALEY
Pascal PRINGAULT ..... à Nathalie AUGUY-PERIE
Christine LATAPIE .....à Jean-Philippe KEROSLIAN

**Conseillers excusés non représentés : 3**
Yves CENSI, Serge JULIEN, Maïté LAUR.

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie AUGUY-PERIE**.**

*****

**171212-305 - DL – APPROBATION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE AVEC PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (EX AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)**

**RAPPORTEUR : M. Jean-Philippe SADOUL**

Par délibérations du 12 juillet 2012 et 16 décembre 2014, le Conseil de communauté a prescrit l'élaboration d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) multisites sur son territoire, en définissant les modalités de concertation publique et de composition de la commission locale de l'AVAP.

**RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération**
**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 DECEMBRE 2017**

Suite à la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine du 7 juillet 2016, le projet d'AVAP est devenu un projet de Site Patrimonial Remarquable avec Plan de Valorisation de l'Architecture du Patrimoine (SPR avec PVAP).

L'étude a permis d'identifier les éléments du patrimoine qui doivent bénéficier d'une protection tout en tenant compte de l'évolution de leur environnement. Le SPR fixe un cadre général qui contribue à hausser la qualité architecturale sur les secteurs à enjeux ; elle a permis de réfléchir au cadre réglementaire le plus adapté pour la Commune de Rodez, et donc à envisager l'opportunité d'un secteur sauvegardé (devenu SPR avec Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) sur le centre historique.
En outre, le SPR accompagne la révision 5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour assurer son évolution vers une prise en compte plus importante des enjeux environnementaux et patrimoniaux. De même, il a alimenté les réflexions sur l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

**Le 28 juin 2016, le Conseil de communauté a arrêté le projet d'AVAP** afin de soumettre à la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS). Présenté à la CRPS le 8 novembre 2016, un avis favorable avec des observations a été formulé. Le dossier a ensuite donné lieu à un examen conjoint des personnes publiques associées, conformément à l'article L 153-14 du code de l'urbanisme, et à une cinquième Commission locale le 8 mars 2017. Cette dernière a validé les adaptations du dossier tenant compte des observations de la CRPS. Ce projet a alors été légèrement complété puis arrêté à nouveau par délibération du 23 mai 2017 tirant le bilan de la concertation, avant d'être soumis à enquête publique.
Pour rappel, le SPR exclut le territoire de la commune déléguée de Balsac malgré son entrée dans l'agglomération le 01/01/2017 suite à la création de la commune nouvelle de Druelle Balsac ; le projet de SPR a en effet été arrêté antérieurement, soit le 28 juin 2016, pour être soumis à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites. L'ensemble du territoire de la commune nouvelle sera pris en compte à l'occasion d'une prochaine éventuelle révision du SPR avec PVAP de Rodez agglomération (en application des articles L.153-4 et L.153-6 du code de l'urbanisme).

Le projet de Site Patrimonial Remarquable avec Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du 23 mai 2017, complété des recommandations de la CRPS, a également reçu l'avis des personnes publiques associées suivantes :

- L'Etat : avis favorable avec observations,
- La DREAL : avis favorable avec observations,
- La Chambre d'agriculture : avis favorable avec prescriptions,
- Le Syndicat Mixte du SCOT : avis favorable,
- La CCI : avis favorable.

L'ensemble de ces avis a été joint au dossier d'enquête publique unique (entre le PLUi, le SPR et le RLPi). **Cette enquête publique unique a eu lieu du 15 juin au 26 juillet 2017 inclus**.

**Après enquête publique unique**, le dossier est adapté pour tenir compte des observations des personnes publiques associées *(dont le détail est fourni dans le rapport de présentation)*, et des interventions formulées lors de l'enquête publique dans les registres. Seules 25 observations ont porté sur le dossier de SPR sur 156 (sans doublon) au total (PLUi, RLPi et SPR). *Ces demandes sont listées dans le rapport de présentation*.

En synthèse, **les adaptations portées au dossier arrêté sont les suivantes :**

- Le rapport de présentation a été complété sur plusieurs points : Le sommaire a été modifié pour intégrer les pages 63 à 73 (fin du rapport) ; la page 5 a fait l'objet de précision sur le fait que le SPR de Rodez agglomération ne comprend pas la commune déléguée de Balsac, et les pages 63 à la fin ont été ajoutées pour identifier les adaptations effectuées suite à l'avis des PPA (dans le cadre du PLUI ou du SPR (mise en cohérence des 2 documents) et pour tenir compte des observations intervenues dans le cadre de l'enquête publique. Ces compléments reprennent de manière exhaustive les différentes observations, les justifications des décisions prises et les avis de la commission d'enquête ;
- Le règlement : les articles « toiture » des secteurs 2, 3 et 4 ont été précisés pour clarifier les possibilités d'installation de panneaux photovoltaïques et pour prendre en compte une pente inférieure à 50% pour les bâtiments agricoles… ;
- L'annexe 2 du règlement : listing ajusté et complété par les identifications des parcelles en hachuré vert au PVAP ;

- Le PVAP : contours des secteurs et légende complétés (notamment pour la partie hors SPR restant en site inscrit (pour une meilleure information)) pour tenir compte des avis PPA et des observations du public.

Les parties diagnostic et archéologie n'ont pas fait l'objet de modification depuis l'arrêt du projet.

**La commission d'enquête** a émis un avis favorable au projet d'élaboration du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Rodez agglomération avec les réserves suivantes :

1) Rectifier les erreurs matérielles ;

2) Améliorer la lisibilité des documents graphiques en augmentant l'échelle du centre historique de Rodez et en lui consacrant une feuille dédiée complète ;

3) Définir plus précisément dans le rapport de présentation la nature et la fonction des cônes de vue distribués sur l'ensemble du territoire ;

4) Adapter le principe de cohérence entre les dispositions du règlement du secteur 3 et celles des zones U et A du PLUi, de manière à rendre possible au cas par cas la constructibilité des parcelles concernées dans le respect des prescriptions du SPR (cf. réserve pour le PLUi) ;

5) Moduler et adapter les dispositions du règlement relatives à l'isolation des façades et des menuiseries ainsi qu'à la mise en place de panneaux photovoltaïques dans les secteurs 1, 2 et 3 du SPR de manière d'une part, à coller aux enjeux énergétiques du territoire et d'autre part à ne pas contrarier la reconquête des immeubles vacants dans les centres ville ;

6) Sortir la parcelle cadastrée BI 547 située à Onet-le-Château du secteur 3 du SPR ;

7) Mettre à disposition du public dans un délai court la brochure pédagogique sur le SPR annoncée dans le mémoire en réponse par le RP.

Le projet de SPR est adapté pour prendre en compte les réserves 1, 2, 3 et 5. Les réserves n°4 et 6 ne seront pas levées puisque la volonté est de limiter les atteintes au paysage et aux abords des ensembles remarquables par des constructions dans les premiers plans de ces ensembles. En outre, en ce qui concerne la réserve n°6, le projet de PLUi confirme à nouveau la nécessité de conserver une coupure d'urbanisation à hauteur du giratoire de la Roque. Quant à la brochure pédagogique, elle sera mise en place en accompagnement de l'application du SPR.

**Les personnes publiques associées et les membres de la commission locale du SPR** se sont réunis le 17 octobre 2017 pour présenter ce bilan des avis des PPA et des particuliers post enquête publique unique. Il n'a pas été émis d'opposition aux adaptations du projet ni à la création du SPR, comme suite aux différentes étapes de validation du dossier.

Conformément aux dispositions de la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine du 7 juillet 2016, le PVAP du SPR constituera une servitude d'utilité publique après approbation et accomplissement des mesures de publicité.

Le dossier annexé à la présente délibération comprend les pièces suivantes :

- Rapport de présentation :
  Il reprend la synthèse du diagnostic et justifie les objectifs retenus pour le SPR ainsi que les prescriptions qu'il comporte.
- Diagnostic :
  Le diagnostic permet d'identifier le contour du PVAP et de déterminer les ensembles bâtis présentant un intérêt patrimonial, les espaces agricoles ou naturels qui participent à la préservation des paysages autour du patrimoine bâti, ainsi que les points de vue remarquables.
- Règlement :
  Le règlement fixe des prescriptions et des recommandations applicables à tout projet de construction, rénovation ou d'extension. Il comprend notamment une annexe sur les édifices sélectionnés et protégés au titre du SPR.

- Zonage ou Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) :
  Le règlement s'appuie sur un zonage précis avec un repérage des éléments significatifs qui identifie les différents secteurs du SPR sur lesquels les prescriptions diffèrent.
- Annexes :
  Le dossier comporte en annexe le plan des zonages et de la carte archéologiques, la liste et les arrêtés archéologiques.

**RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération**
**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 DECEMBRE 2017**

Vu la loi LCAP du 7 juillet 2016 ;
Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L 642-1 et suivants et D 642-10 ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-14 et suivants ;
Vu les délibérations de prescriptions de l'AVAP multi-sites de Rodez agglomération en date du 22 février 2011, 12 juillet 2012 et 16 décembre 2014 ;
Vu les délibérations d'arrêt du projet d'AVAP (futur SPR) en date du 28 juin 2016 et 23 mai 2017 ;
Vu l'avis de la CRPS en date du 10 janvier 2017 ;
Vu les avis émis par les PPA entre le 8 mars 2017 et le 8 mai 2017 ;
Vu le procès-verbal d'examen conjoint des PPA et de la commission locale le 8 mars 2017
Vu l'enquête publique unique qui s'est déroulée du 15 juin au 26 juillet 2017 ;
Vu l'avis favorable avec 7 réserves de la commission d'enquête en date du 27 août 2017 ;
Vu l'avis favorable de la commission locale du 17 octobre 2017 ;
Vu l'accord du préfet de l'Aveyron le 4 décembre 2017 ;
Considérant que les modifications intervenues post enquête publique ne remettent pas en cause l'économie générale du projet ;
Considérant qu'il y a lieu de valider le projet d'AVAP (devenant Site Patrimonial Remarquable avec Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) tel qu'annexé à la présente délibération.

**Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 28 novembre 2017 a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.**

**Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, à l'unanimité :**

- **approuve la création du SPR avec PVAP, tel qu'annexé à la présente délibération ;**
- **autorise M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.**

*En application des articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de Rodez agglomération et dans chacune des 8 communes-membres. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 5211-41 du Code Général de Collectivités Territoriales.*

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Signé par M. Christian TEYSSEDRE
Affiché le 15 12 2017
Dématérialisé

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Nomenclature : 2.1.7 - Urbanisme - Documents d'urbanisme - Autres

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : APPROBATION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE AVEC PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE(EX AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)

Date de décision: 12/12/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2017

Numéro de l'acte : 171212305DLb

Identifiant unique de l'acte : 012-241200187-20171212-171212305DLb-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .1 .7
Urbanisme
Documents d urbanisme
Autres

Date de la version de la classification : 19/04/2017

Nom du fichier : 171212-305-DL - approbation SPR.pdf ( 012-241200187-20171212-171212305DLB-DE-1-1_1.pdf )

# BONNES AFFAIRES

## Animaux

### Chiens

V. cse cessation 2 CHIENS de CHASSE tous gibiers, Bruno cr. Griffon 2 ans 2502687320102585-450) , Griffon bleu cr. Setter 3 ans, Border Colley. Tél 06.73.03.13.16



Part. Vends 4 CHIOTS BOULEDOGUE français, LOF : 2017041367-2017-1 fau brin, nés 9/10/17. Tél. 06.40.44.46.25

Vends 6 chiots Berger Allemand, pucés, vaccinés, lof mère 2 Gtl 097, numéro de portée 2017047642, nés 25/11/2017. Facilité paiement. 06.10.31.28.07



Part. vds Chiots Epagneuls Bleu de Picardie LOF 2mois1/2 parents champions. 2502687102398 09 dispo 2 mâles 0645119185



Vends 4 chiots type chihuahuas de deux mois non lof, avec papiers puces vaccinés vermifuger, 600 € tel; 0685801904

### Chats

Vous cherchez un chat doux, stérilisé, tatoué, vacciné. Il est visible sur facebook / association-par-amour-des-chats ou envoi photos. Livré à domicile sur tout le Languedoc Roussillon. Vous attendent. Tél 04.67.99.37.13.

## Contacts-Rencontres

### Rencontres

**SANDRINE 49 ANS**
**jolie brune pulpeuse et assez coquine, ch. homme pour partager tts ses envies. Lui tél au 08 95 69 40 24**
789531 **(0,80€/mn)**

Wendy 50A, ch homme pour moments calins en toute discretion. Son num 06.19.43.35.76. (TEL ON - non surtaxe)

06.98.86.01.06. MARIE retraitée ch. douceur et chaleur chez moi en semaine pour un verre et plus. PHOTOS envoie MARIE au 63637 (TEL ON - + prix sms)

**À 55 ans ESTHER**
**à la retraite, aimerait profiter à 2 avec homme dynamique et calin. Me tél au 08 95 07 92 07 (0,80€/mn)**
789536 **(0,80€/mn)**

Stéphanie jeune divorcée ch hom pour assouvir ses besoins de sexe uniquement. Rien de sérieux. Son tel : 06.01.40.08.52. (TEL ON - non surtaxe)

Mariées, mais insatisfaites, elles recherchent sur la région des partenaires pour moments coquins et discrets. Contact au 04.28.65.28.65. (TEL ON - non surtaxe)

**Stop à la solitude**

**D., 77 ans, ruthénoise, div,** ret. aide-soignante, allure très jeune, dynamique, aimant marche, danse, la mer, ch. H. div., maxi 80 ans, dynamique, doux, pour partager tendresse et affinités. (Réf. B7712).

**D. 68 ans, amoureuse de la vie, de l'amour,** aveyronnaise, div., ret. aide-soignante, déborde de dynamisme, d'enthousiasme, de sensualité, de curiosité d'esprit, silhouette élancée, souh. fusionner sa vie, ses passions multiples avec un H. 65/75 ans, veuf/div. (Réf. P6812).

**Jean, 61 ans, aveyronnais, ret. sans charge,** humour, bon vivant, sport., voyage, danse, ch. D. âge en rapport, div, douce, souriante, simple pour amitié ou plus si affinité. (Réf. R6112).

**Affectueux, 57 ans, veuf, aveyronnais,** agent de maîtrise, valeurs morales, à l'écoute, sportif, culture, voyage, rech. D. div, maxi 60 ans, niveau et situation indif., qualité de cœur, tendre, pour longue route ensemble. (Réf. L5712).

**GRATUIT**
**1 entretien personnalisé**
6, bd Gambetta - RODEZ
**05 65 68 02 53**
www.unicis-tarn-aveyron-lot.fr
789172 unicis

HOMME la soixantaine rencontrerait DAME 50-70 ans, pour partager affection et plaisirs. Ecrire MidiMédia N° 792533, 8 av Victor Hugo, CS 73524, 12035 Rodez cédex 9

06.03.27.28.68. SOLEN 40 ans, blonde à forte poitrine, je peux recevoir chez moi pr plans sexe, discrets. PHOTOS, envoie SOLEN au 61800 (TEL ON + prix sms)

Michèle, femme aux formes généreuses ch. homme pr pimenter ses après midi et ses soirées. Tel: 06.23.62.59.26. (TEL ON - non surtaxe)

**Antiquaire achète**
**Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens, arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes, montres et armes anciennes...**
☎ **06 80 66 30 57**
ysecula@orange.fr - site : yves.secula.free.fr
789815

## Mariages Unions

**D.62 ans, div. ret. ag. d'entretien, Rodez, du charme et de l'élégance naturelle, aime les plaisirs simples de la vie. Souh. M. mêmes affinités pour retraite à 2 épanouie et heureuse. Tél. : 05.65.68.22.22.**

**D. 76 ans, Vve, ret. aide-cuisinière, rég. Baraqueville, active, dynamique. Aime la nature et tout ce qu'y si rattache, pourra vivre auprès de M. si entente certaine (ville ou campagne). Pour la renc. 05.65.68.22.22.**

789535 **RÉSEAU 2000 AMITIÉ - VIE À DEUX**

## Matrimonial Rencontre

Un regard malicieux. 55 ans, dynamique, assistante, aimant la lecture, les voyages, le shopping, les balades main dans la main. Appelez au 06 81 75 40 15. Réf5066 UC

Cette douce retraitée de 62 ans , fine cuisinière, aimant danser, attend votre invitation pour une première danse! Appelez le 06 81 75 40 15. Réf 5071 UC

Tellement gentille ! Maryse (83 ans, veuve, retraité lingère). Elle aimerait goûter au bonheur de rencontrer un homme aimant. Appelez au 06 81 75 40 15. Réf 3036 UC

Marche, danse, voyage, ski, elle aime recevoir en toute convivialité. 71ans, élégante retraitée coiffeuse, div, elle vous attend! Tel au 06 81 75 40 15. Réf5022 UC

Elégant retraité 83ans, il aime la nature, la cuisine, le jardinage et recevoir. Si vous êtes charmante et sensible alors téléphonez au 06 81 75 40 15. Réf 5099. UC

Un regard azur, une allure sportive, cadre sup 50ans. Ski, lecture, voyages. Il désire partager ses passions à deux. Pour le rencontrer : 06 81 75 40 15. Réf5099. UC

Si vous aimez visiter, les musées, les expo alors découvrez vos affinités. 77ans, veuf, retraité chef d'entreprise. Téléphonez au 06 81 75 40 15. Réf 4713 UC

Demandez gratuitement votre magazine d'annonces de personnes libres de votre région. Renseignez vous en toute discrétion au 06 81 75 40 15 - www.unicentre.eu

De grands yeux verts, une fière allure, 63ans, divorcé, il désire commencer sa retraite aux bras d'une dame charmante et active. Appelez au 06 81 75 40 15. Réf2882UC

## Amitiés-Sorties

H. 51 ans, recherche un amour sincère avec JF. 32-48 ans, pour un avenir à 2, avec JF, qui a les mêmes attentes. Tel 06.77.09.90.27.

Homme 48 ans, désire rencontrer JF 35-45 ans, jolie, gentille, plutôt Africaine, Rodez ou alentours. Tel 06.71.61.65.90.

## Détente

Rodez, jolie black de 29 ans, pour une relaxation de qualité. 7/7j. Tél : 07.53.58.47.59. (789248770)

Belle femme Africaine sur RODEZ, Coquine et douce, séduisante, sexy, gentille. Venez oublier votre stress en ma compagnie. 07.86.08.66.32. (siret 801.279.555)

RODEZ Géraldine, blonde aux yeux bleus, relaxation de qualité, bien-être, échange, dialogue, du lundi au dim. 06.41.41.33.84. ou 07.50.98.15.22. (S.329410203)

Rodez, SOPHIE, belle blonde, mince et sexy, vous reçoit pour long moment de détente sensuelle de qualité, du lundi au vendredi, 9h.30 à 21h. Tél 06.45.00.84.61 (S.490821)

*ROSE* Belle F Africaine sr RODEZ, séduisante, coquine, sexy et gentille. Venez oublier votre stress. 7/7 de 10h/22h. 07.51.27.50.07. ou 06.20.57.00.12. (802306324)

Le TOP DE LA RELAXATION. Réservez votre moment privilège pour une croisière sensorielle sur le vaisseau du bien-être. 06.27.31.15.92 à 30 mn de Rodez (S.348.856.360)

RODEZ (12) - Stella. Belle brune 24 ans, corps de rêve, forte poitrine naturelle, de passage pour un moment de détente inoubliable. Tél : 07.88.86.19.43. (75132902)

**ANITA** vs propose un show inoubliable à RODEZ accompagné d'un moment détente et relaxation. Reçoit et se déplace. 06.18.69.59.39 (420143729)

Nouvelle sous Millau, belle brune, pour un bon moment agréable. Tél. 07.84.27.14.57. (S. en cours)

RODEZ (12). Craquante blondinette CHRYS pr massage détente, cupping thérapie soulagement ou épil. intégrale, ou l'on prend son tps. Douche dispo. 10h/21h. CB accepté. 06.71.37.53.46 (38014391 7)

**VANDA** de passage sur MILLAU, 30 ans, brune, vous invite à partager un moment de tendresse. 06.71.36.22.82. (489450973)

MILLAU. Pour la 1ère fois, belle fille élégante, douce, très gentille et à forte poitrine vs propose un bon moment de detente. 06.08.57.19.02. (Siren : 495172579).

## Maison

### Meuble, décoration et brocante

Part. Achète, médailles, vêtements anciens même usagés avant 1950, civil, militaire, pompier et autres, faire offre 0615160073

**MUSICIEN ACHÈTE**
○ VIOLONS 1 000 €
○ VIOLONCELLES 3 000 €
même à réparer
Se déplace
06.02.63.38.82
06.84.60.84.74
789280

ACHETE meubles anciens : livres, pendules, luminaires, sculptures bronze et marbre, tableaux, bibelots, poupées, vases, cartes postales, montres... Tél 04.67.12.18.34. Je me déplace sur appel.

## Cuisine, art de la table

Annonce L.D.I pur WEB

## Loisirs

### Instrument de musique



Part. Collectionneur achète cash violon1000 € mini violoncelles3000 € mini alto saxo même en mauvaise état. 06 80.52.38.19

### Art, collections et grands crus

Achète tous MILITARIAS : Médailles, Sabres, Casques, Cannes, Pistolets anciens, Pièces argent et or, Pendules, Montres, Bronze, Couverts en argent. 06.09.51.99.65.

ACHETE COLLECTIONS importantes TIMBRES, France et monde entier, VIEUX PAPIERS, MONNAIES Antiques et Royales, LIVRES rares, CARTES POSTALES. Expertise gratuite. 04.68.46.16.85.

## Matériel pro. Agri

### Matériel professionnel

Vends petit matériel PROFESSIONNEL de CUISINE dont un LAVE-VERRES PRO, (conviendrait CE ou comité des fêtes) Tél 06.77.15.41.20

## Agriculture

Vends POMMES REINETTE, BRIVE. Tel 06.72.69.84.69. heures repas.

Vends POMMES DE TERRE Monalisa non traitées, culture bio, 0,60 € le kg, région Moyrazès. Tel 05.65.69.90.24

## Services

### Travaux Maison extérieur

Part. cherche couple jeunes retraités pour gardiennage et entretien parc, mas agricole à 2km Uzès. Compétences confirmées Tel 06 07 29 00 00

ANCIEN CHEF DE CHANTIER ch. TRAVAUX MACONNERIE rénovation, spécialiste dalles en béton, piscines en dure. Travail soigné. Intervient sur LANGUEDOC/AVEYRON. Meilleur rapport QUALITE-PRIX. Tél 07.80.35.82.10.

### Santé & bien-être

Je soigne par les plantes : dépression, arthrose, rhumatisme, eczéma, Cure amincissement, etc... Retrouvez énergie, bien-être, vitalité. M. VIALA Joël - Nutrimetics - 05.65.81.61.53 après 20h ou 06.16.39.71.73 (visite à domicile) consultant agréé n° 108401.

# ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Aveyron

**MidiMédia,** rue du Mas de Grille, 34438 Saint-Jean-de-Védas
Tél. **04.67.07.69.35** - Fax : **04.67.07.69.39**
Courriel : annonces.legales@centrepresse.com

# AVIS PUBLICS

## Avis administratif

789816

RODEZ AGGLOMÉRATION

### PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

**Site patrimonial remarquable**

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil de Communauté de Rodez agglomération a approuvé le Site Patrimonial Remarquable (SPR) avec Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) - initialement dénommé Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, cette délibération est affichée pendant un mois dans les 8 communes membres ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération.

Le dossier est tenu à la disposition du public à l'hôtel d'agglomération, au sein des 8 mairies des communes membres et à la Préfecture de l'Aveyron aux jours et heures d'ouverture habituels.

RODEZ AGGLOMÉRATION

### REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil de Communauté de Rodez agglomération a approuvé le règlement local de publicité intercommunal (RLPi).

Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, cette délibération est affichée pendant un mois dans les 8 communes membres ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération.

Le dossier est tenu à la disposition du public à l'hôtel d'agglomération, au sein des 8 mairies des communes membres et à la préfecture de l'Aveyron aux jours et heures d'ouverture habituels ; ainsi que sur le site internet de Rodez agglomération.

789813

RODEZ AGGLOMÉRATION

### DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil de Communauté de Rodez agglomération a redéfini le champ d'application du droit de préemption urbain (DPU) en lien avec l'approbation de la révision n°5 du Plan local d'Urbanisme intercommunal.

Conformément à l'article R 211-2 du Code de l'urbanisme, cette délibération est affichée pendant un mois dans les 8 communes membres ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération.

# VIE DES SOCIÉTÉS

## Modification

792574

### MOLENAT PVC

Société par actions simplifiée au capital de 260.000,00 €
Siège social : 40, rue Edouard-Vaillant - 12300 DECAZEVILLE
Siren 401 918 446 R.C.S. RODEZ (1995 B 00148)

Aux termes de décisions en date du 15 novembre 2017, l'associée unique a pris acte de la démission de M. Loïc BREHU de ses mandat et fonctions de président de la Société MOLÉNAT BOIS, à effet du 6 novembre 2017, et a désigné en remplacement la Société HARMONIE ASSOCIÉS, société par actions simplifiée au capital de 46.410.448 €, dont le siège social est fixé à CHARTRES (28000) - 1, avenue Gustave-Eiffel - L'Atrium, identifiée sous le numéro SIREN 493 877 815 RCS CHARTRES (2009 B 00367), pour une durée illimitée, à compter rétroactivement du 6 novembre 2017.

*Pour avis,*
*le président.*

792576

### MOLENAT BOIS

Société par actions simplifiée au capital de 500.000,00 €
Siège social : Z.A. Les Granges - 12300 VIVIEZ
Siren 340 492 842 R.C.S. RODEZ (1987 B 00045)

Aux termes de décisions en date du 15 novembre 2017, l'associée unique a pris acte de la démission de M. Loïc BREHU de ses mandat et fonctions de président de la Société MOLÉNAT BOIS, à effet du 6 novembre 2017, et a désigné en remplacement la Société HARMONIE ASSOCIÉS, société par actions simplifiée au capital de 46.410.448 €, dont le siège social est fixé à CHARTRES (28000) - 1, avenue Gustave-Eiffel - L'Atrium, identifiée sous le numéro SIREN 493 877 815 RCS CHARTRES (2009 B 00367), pour une durée illimitée, à compter rétroactivement du 6 novembre 2017.

*Pour avis,*
*le président.*

## Fonds de commerce

790085

### VENTE DE BRANCHE DE FONDS DE COMMERCE

**Oppositions**

Suivant acte sous seing privé en date à Sainte-Radegonde (12850) du 1er janvier 2018, enregistré au service de la Publicité Foncière et de L'Enregistrement de Rodez 1, le 12 janvier 2018, dossier 2018 00926, référence 2018 A 00003, la société TREMOLIERES TRANSPORTS FRIGORIFIQUES, Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 7.500 €, dont le siège social est à Sainte-Radegonde (12850) - Z.I. d'Arsac - allée Durand-de-Gros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rodez sous le numéro d'identification 426 580 031 RCS Rodez - SIRET 426 580 031 00034, a cédé à la société OLANO LYON, Société à Responsabilité Limitée au capital de 200.000 €, dont le siège social est à Saint-Jean-de-Luz (64500) - Z.I. de Jalday, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bayonne sous le numéro d'identification 426 580 031 RCS Bayonne - SIRET 426 580 031 00010. Les éléments incorporels de la branche de Fonds de Commerce de transports publics de marchandises, pour partie reçu en apport le 01 janvier 1965 et pour autre partie créée depuis cette date, sise et exploitée par le vendeur à Sainte-Radegonde (12850) - Z.I. d'Arsac - allée Durand-de-Gros, pour l'exploitation de laquelle la société TREMOLIERES TRANSPORTS FRIGORIFIQUES est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rodez sous le numéro SIRET : 426 580 031 00034 depuis le 22 février 1983, à l'exclusion de toutes autres branches de Fonds de Commerce et de toutes autres activités.

Le transfert de propriété est intervenu le 1er janvier 2018 et l'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2018.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix en principal de 660.000 € s'appliquant en totalité aux éléments incorporels.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en leur forme légale au siège social de la société TREMOLIERES TRANSPORTS FRIGORIFIQUES sise à Sainte-Radegonde (12850) - Z.I. d'Arsac - allée Durand-de-Gros, où domicile a été élu à cet effet dans les dix (10) jours de la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC par acte extrajudiciaire.

Pour unique insertion.

# AUTRES ANNONCES LÉGALES

## Succession

792259

### SUCCESSION VACANTE

**D.D.F.I.P. - Pôle G.P.P.**

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Hérault, 334, allée Henri-II-de-Montmorency, 34954 Montpellier, curateur de la succession de Mme PARACUELLOS BORRUEL Josefina, décédée le 17/03/2015 à Millau, (12) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0348014182/GL.

792540

### SUCCESSION VACANTE

**D.D.F.I.P. - Pôle G.P.P.**

Le Directeur départemental des finances publiques de l'Hérault, 334, Allée Henri-II-de-Montmorency, 34954 Montpellier, curateur de la succession de M. Aimé ALIBERT, décédé le 18/12/2016, à Saint-Geniez-d'Olt (12) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0348019238.

**LA RAPIDITÉ, C'EST NOTRE QUOTIDIEN**

Nous vous assurons les meilleurs délais de parution.
Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux.

L'automobile du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron

**Parution lundi, mercredi, vendredi**

**Rédigez votre petite annonce**
(En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

**Choisissez votre formule**
(Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus)

**Rubriques Auto : publication lundi + mercredi +vendredi**

**PA sans photo**

**Éditions**
❑ Toutes éditions
❑ Languedoc Roussillon
❑ Aveyron

**Formule trio • simple**
❑ 18 € (Aveyron)
❑ 26,50 € (L.R.)
❑ 29 € (toutes éditions)

**Formule trio • 2 semaines**
❑ 29,50€ (Aveyron)
❑ 36,50 € (L.R.)
❑ 39 € (toutes éditions)

**Formule trio • 3 semaines**
❑ 41,50 € (Aveyron)
❑ 44 € (L.R.)
❑ 46,50 € (toutes éditions)

**Ligne supplémentaire**
❑ 3 € (Aveyron)
❑ 5 € (L.R.)
❑ 7,50 € (toutes éditions)

**1re date de parution :** ____ / ____ /2016

+10€ **Votre PA avec photo**
En vente uniquement sur internet ou connectez-vous sur
**www.midilibre-annonces.com**

**Par courrier**
Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de :
**MidiMédia**
**CS 73524, 12 035 RODEZ cedex 9**
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....
Ville : .....
Code postal : .....
Ø

**Par téléphone**
IMMO - AUTO- DIVERS - BONNES AFFAIRES
**04 3000 7000**
OFFRES D'EMPLOI
**04 3000 9000**
Sous 48 h après réception de votre règlement. Selon le jour de parution le plus proche, avec un règlement par CB.

L'automobile du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron
midiMédia Les Journaux du Midi

# BONNES AFFAIRES

## Animaux

### Chiens

V. cse cessation 2 CHIENS de CHASSE tous gibiers, Bruno cr. Griffon 2 ans 2502687320102585-450) , Griffon bleu cr. Setter 3 ans, Border Colley. Tél 06.73.03.13.16



Part. Vends 4 CHIOTS BOULEDOGUE français, LOF : 2017041367-2017-1 fau brin, nés 9/10/17. Tél. 06.40.44.46.25

Vends 6 chiots Berger Allemand, pucés, vaccinés, lof mère 2 Gtl 097, numéro de portée 2017047642, nés 25/11/2017. Facilité paiement. 06.10.31.28.07



Part. vds Chiots Epagneuls Bleu de Picardie LOF 2mois1/2 parents champions. 2502687102398 09 dispo 2 mâles 0645119185



Vends 4 chiots type chihuahuas de deux mois non lof, avec papiers puces vaccinés vermifuger, 600 € tel; 0685801904

### Chats

Vous cherchez un chat doux, stérilisé, tatoué, vacciné. Il est visible sur facebook / association-par-amour-des-chats ou envoi photos. Livré à domicile sur tout le Languedoc Roussillon. Vous attendent. Tél 04.67.99.37.13.

## Contacts-Rencontres

### Rencontres

**SANDRINE 49 ANS**
**jolie brune pulpeuse et assez coquine, ch. homme pour partager tts ses envies. Lui tél au 08 95 69 40 24**
789531 **(0,80€/mn)**

Wendy 50A, ch homme pour moments calins en toute discretion. Son num 06.19.43.35.76. (TEL ON - non surtaxe)

06.98.86.01.06. MARIE retraitée ch. douceur et chaleur chez moi en semaine pour un verre et plus. PHOTOS envoie MARIE au 63637 (TEL ON - + prix sms)

**À 55 ans ESTHER**
**à la retraite, aimerait profiter à 2 avec homme dynamique et calin. Me tél au 08 95 07 92 07 (0,80€/mn)**
789536 **(0,80€/mn)**

Stéphanie jeune divorcée ch hom pour assouvir ses besoins de sexe uniquement. Rien de sérieux. Son tel : 06.01.40.08.52. (TEL ON - non surtaxe)

Mariées, mais insatisfaites, elles recherchent sur la région des partenaires pour moments coquins et discrets. Contact au 04.28.65.28.65. (TEL ON - non surtaxe)

**Stop à la solitude**

**D., 77 ans, ruthénoise, div,** ret. aide-soignante, allure très jeune, dynamique, aimant marche, danse, la mer, ch. H. div., maxi 80 ans, dynamique, doux, pour partager tendresse et affinités. (Réf. B7712).

**D. 68 ans, amoureuse de la vie, de l'amour,** aveyronnaise, div., ret. aide-soignante, déborde de dynamisme, d'enthousiasme, de sensualité, de curiosité d'esprit, silhouette élancée, souh. fusionner sa vie, ses passions multiples avec un H. 65/75 ans, veuf/div. (Réf. P6812).

**Jean, 61 ans, aveyronnais, ret. sans charge,** humour, bon vivant, sport., voyage, danse, ch. D. âge en rapport, div, douce, souriante, simple pour amitié ou plus si affinité. (Réf. R6112).

**Affectueux, 57 ans, veuf, aveyronnais,** agent de maîtrise, valeurs morales, à l'écoute, sportif, culture, voyage, rech. D. div, maxi 60 ans, niveau et situation indif., qualité de cœur, tendre, pour longue route ensemble. (Réf. L5712).

**GRATUIT**
**1 entretien personnalisé**
6, bd Gambetta - RODEZ
**05 65 68 02 53**
www.unicis-tarn-aveyron-lot.fr
789172 unicis

HOMME la soixantaine rencontrerait DAME 50-70 ans, pour partager affection et plaisirs. Ecrire MidiMédia N° 792533, 8 av Victor Hugo, CS 73524, 12035 Rodez cédex 9

06.03.27.28.68. SOLEN 40 ans, blonde à forte poitrine, je peux recevoir chez moi pr plans sexe, discrets. PHOTOS, envoie SOLEN au 61800 (TEL ON + prix sms)

Michèle, femme aux formes généreuses ch. homme pr pimenter ses après midi et ses soirées. Tel: 06.23.62.59.26. (TEL ON - non surtaxe)

**Antiquaire achète**
**Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens, arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes, montres et armes anciennes...**
☎ **06 80 66 30 57**
ysecula@orange.fr - site : yves.secula.free.fr
789815

## Mariages Unions

**D.62 ans, div. ret. ag. d'entretien, Rodez, du charme et de l'élégance naturelle, aime les plaisirs simples de la vie. Souh. M. mêmes affinités pour retraite à 2 épanouie et heureuse. Tél. : 05.65.68.22.22.**

**D. 76 ans, Vve, ret. aide-cuisinière, rég. Baraqueville, active, dynamique. Aime la nature et tout ce qu'y si rattache, pourra vivre auprès de M. si entente certaine (ville ou campagne). Pour la renc. 05.65.68.22.22.**

789535 **RÉSEAU 2000 AMITIÉ - VIE À DEUX**

## Matrimonial Rencontre

Un regard malicieux. 55 ans, dynamique, assistante, aimant la lecture, les voyages, le shopping, les balades main dans la main. Appelez au 06 81 75 40 15. Réf5066 UC

Cette douce retraitée de 62 ans , fine cuisinière, aimant danser, attend votre invitation pour une première danse! Appelez le 06 81 75 40 15. Réf 5071 UC

Tellement gentille ! Maryse (83 ans, veuve, retraité lingère). Elle aimerait goûter au bonheur de rencontrer un homme aimant. Appelez au 06 81 75 40 15. Réf 3036 UC

Marche, danse, voyage, ski, elle aime recevoir en toute convivialité. 71ans, élégante retraitée coiffeuse, div, elle vous attend! Tel au 06 81 75 40 15. Réf5022 UC

Elégant retraité 83ans, il aime la nature, la cuisine, le jardinage et recevoir. Si vous êtes charmante et sensible alors téléphonez au 06 81 75 40 15. Réf 5099. UC

Un regard azur, une allure sportive, cadre sup 50ans. Ski, lecture, voyages. Il désire partager ses passions à deux. Pour le rencontrer : 06 81 75 40 15. Réf5099. UC

Si vous aimez visiter, les musées, les expo alors découvrez vos affinités. 77ans, veuf, retraité chef d'entreprise. Téléphonez au 06 81 75 40 15. Réf 4713 UC

Demandez gratuitement votre magazine d'annonces de personnes libres de votre région. Renseignez vous en toute discrétion au 06 81 75 40 15 - www.unicentre.eu

De grands yeux verts, une fière allure, 63ans, divorcé, il désire commencer sa retraite aux bras d'une dame charmante et active. Appelez au 06 81 75 40 15. Réf2882UC

## Amitiés-Sorties

H. 51 ans, recherche un amour sincère avec JF. 32-48 ans, pour un avenir à 2, avec JF, qui a les mêmes attentes. Tel 06.77.09.90.27.

Homme 48 ans, désire rencontrer JF 35-45 ans, jolie, gentille, plutôt Africaine, Rodez ou alentours. Tel 06.71.61.65.90.

## Détente

Rodez, jolie black de 29 ans, pour une relaxation de qualité. 7/7j. Tél : 07.53.58.47.59. (789248770)

Belle femme Africaine sur RODEZ, Coquine et douce, séduisante, sexy, gentille. Venez oublier votre stress en ma compagnie. 07.86.08.66.32. (siret 801.279.555)

RODEZ Géraldine, blonde aux yeux bleus, relaxation de qualité, bien-être, échange, dialogue, du lundi au dim. 06.41.41.33.84. ou 07.50.98.15.22. (S.329410203)

Rodez, SOPHIE, belle blonde, mince et sexy, vous reçoit pour long moment de détente sensuelle de qualité, du lundi au vendredi, 9h.30 à 21h. Tél 06.45.00.84.61 (S.490821)

*ROSE* Belle F Africaine sr RODEZ, séduisante, coquine, sexy et gentille. Venez oublier votre stress. 7/7 de 10h/22h. 07.51.27.50.07. ou 06.20.57.00.12. (802306324)

Le TOP DE LA RELAXATION. Réservez votre moment privilège pour une croisière sensorielle sur le vaisseau du bien-être. 06.27.31.15.92 à 30 mn de Rodez (S.348.856.360)

RODEZ (12) - Stella. Belle brune 24 ans, corps de rêve, forte poitrine naturelle, de passage pour un moment de détente inoubliable. Tél : 07.88.86.19.43. (75132902)

**ANITA** vs propose un show inoubliable à RODEZ accompagné d'un moment détente et relaxation. Reçoit et se déplace. 06.18.69.59.39 (420143729)

Nouvelle sous Millau, belle brune, pour un bon moment agréable. Tél. 07.84.27.14.57. (S. en cours)

RODEZ (12). Craquante blondinette CHRYS pr massage détente, cupping thérapie soulagement ou épil. intégrale, ou l'on prend son tps. Douche dispo. 10h/21h. CB accepté. 06.71.37.53.46 (38014391 7)

**VANDA** de passage sur MILLAU, 30 ans, brune, vous invite à partager un moment de tendresse. 06.71.36.22.82. (489450973)

MILLAU. Pour la 1ère fois, belle fille élégante, douce, très gentille et à forte poitrine vs propose un bon moment de detente. 06.08.57.19.02. (Siren : 495172579).

## Maison

### Meuble, décoration et brocante

Part. Achète, médailles, vêtements anciens même usagés avant 1950, civil, militaire, pompier et autres, faire offre 0615160073

**MUSICIEN ACHÈTE**
○ VIOLONS 1 000 €
○ VIOLONCELLES 3 000 €
même à réparer
Se déplace
06.02.63.38.82
06.84.60.84.74
789280

ACHETE meubles anciens : livres, pendules, luminaires, sculptures bronze et marbre, tableaux, bibelots, poupées, vases, cartes postales, montres... Tél 04.67.12.18.34. Je me déplace sur appel.

## Cuisine, art de la table

Annonce L.D.I pur WEB

## Loisirs

### Instrument de musique



Part. Collectionneur achète cash violon1000 € mini violoncelles3000 € mini alto saxo même en mauvaise état. 06 80.52.38.19

### Art, collections et grands crus

Achète tous MILITARIAS : Médailles, Sabres, Casques, Cannes, Pistolets anciens, Pièces argent et or, Pendules, Montres, Bronze, Couverts en argent. 06.09.51.99.65.

ACHETE COLLECTIONS importantes TIMBRES, France et monde entier, VIEUX PAPIERS, MONNAIES Antiques et Royales, LIVRES rares, CARTES POSTALES. Expertise gratuite. 04.68.46.16.85.

## Matériel pro. Agri

### Matériel professionnel

Vends petit matériel PROFESSIONNEL de CUISINE dont un LAVE-VERRES PRO, (conviendrait CE ou comité des fêtes) Tél 06.77.15.41.20

## Agriculture

Vends POMMES REINETTE, BRIVE. Tel 06.72.69.84.69. heures repas.

Vends POMMES DE TERRE Monalisa non traitées, culture bio, 0,60 € le kg, région Moyrazès. Tel 05.65.69.90.24

## Services

### Travaux Maison extérieur

Part. cherche couple jeunes retraités pour gardiennage et entretien parc, mas agricole à 2km Uzès. Compétences confirmées Tel 06 07 29 00 00

ANCIEN CHEF DE CHANTIER ch. TRAVAUX MACONNERIE rénovation, spécialiste dalles en béton, piscines en dure. Travail soigné. Intervient sur LANGUEDOC/AVEYRON. Meilleur rapport QUALITE-PRIX. Tél 07.80.35.82.10.

### Santé & bien-être

Je soigne par les plantes : dépression, arthrose, rhumatisme, eczéma, Cure amincissement, etc... Retrouvez énergie, bien-être, vitalité. M. VIALA Joël - Nutrimetics - 05.65.81.61.53 après 20h ou 06.16.39.71.73 (visite à domicile) consultant agréé n° 108401.

# ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Aveyron

**MidiMédia,** rue du Mas de Grille, 34438 Saint-Jean-de-Védas
Tél. **04.67.07.69.35** - Fax : **04.67.07.69.39**
Courriel : annonces.legales@centrepresse.com

# AVIS PUBLICS

## Avis administratif

789816

RODEZ AGGLOMÉRATION

### PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

**Site patrimonial remarquable**

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil de Communauté de Rodez agglomération a approuvé le Site Patrimonial Remarquable (SPR) avec Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) - initialement dénommé Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, cette délibération est affichée pendant un mois dans les 8 communes membres ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération.

Le dossier est tenu à la disposition du public à l'hôtel d'agglomération, au sein des 8 mairies des communes membres et à la Préfecture de l'Aveyron aux jours et heures d'ouverture habituels.

RODEZ AGGLOMÉRATION

### REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil de Communauté de Rodez agglomération a approuvé le règlement local de publicité intercommunal (RLPi).

Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, cette délibération est affichée pendant un mois dans les 8 communes membres ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération.

Le dossier est tenu à la disposition du public à l'hôtel d'agglomération, au sein des 8 mairies des communes membres et à la préfecture de l'Aveyron aux jours et heures d'ouverture habituels ; ainsi que sur le site internet de Rodez agglomération.

789813

RODEZ AGGLOMÉRATION

### DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil de Communauté de Rodez agglomération a redéfini le champ d'application du droit de préemption urbain (DPU) en lien avec l'approbation de la révision n°5 du Plan local d'Urbanisme intercommunal.

Conformément à l'article R 211-2 du Code de l'urbanisme, cette délibération est affichée pendant un mois dans les 8 communes membres ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération.

# VIE DES SOCIÉTÉS

## Modification

792574

### MOLENAT PVC

Société par actions simplifiée au capital de 260.000,00 €
Siège social : 40, rue Edouard-Vaillant - 12300 DECAZEVILLE
Siren 401 918 446 R.C.S. RODEZ (1995 B 00148)

Aux termes de décisions en date du 15 novembre 2017, l'associée unique a pris acte de la démission de M. Loïc BREHU de ses mandat et fonctions de président de la Société MOLÉNAT BOIS, à effet du 6 novembre 2017, et a désigné en remplacement la Société HARMONIE ASSOCIÉS, société par actions simplifiée au capital de 46.410.448 €, dont le siège social est fixé à CHARTRES (28000) - 1, avenue Gustave-Eiffel - L'Atrium, identifiée sous le numéro SIREN 493 877 815 RCS CHARTRES (2009 B 00367), pour une durée illimitée, à compter rétroactivement du 6 novembre 2017.

*Pour avis,*
*le président.*

792576

### MOLENAT BOIS

Société par actions simplifiée au capital de 500.000,00 €
Siège social : Z.A. Les Granges - 12300 VIVIEZ
Siren 340 492 842 R.C.S. RODEZ (1987 B 00045)

Aux termes de décisions en date du 15 novembre 2017, l'associée unique a pris acte de la démission de M. Loïc BREHU de ses mandat et fonctions de président de la Société MOLÉNAT BOIS, à effet du 6 novembre 2017, et a désigné en remplacement la Société HARMONIE ASSOCIÉS, société par actions simplifiée au capital de 46.410.448 €, dont le siège social est fixé à CHARTRES (28000) - 1, avenue Gustave-Eiffel - L'Atrium, identifiée sous le numéro SIREN 493 877 815 RCS CHARTRES (2009 B 00367), pour une durée illimitée, à compter rétroactivement du 6 novembre 2017.

*Pour avis,*
*le président.*

## Fonds de commerce

790085

### VENTE DE BRANCHE DE FONDS DE COMMERCE

**Oppositions**

Suivant acte sous seing privé en date à Sainte-Radegonde (12850) du 1er janvier 2018, enregistré au service de la Publicité Foncière et de L'Enregistrement de Rodez 1, le 12 janvier 2018, dossier 2018 00926, référence 2018 A 00003, la société TREMOLIERES TRANSPORTS FRIGORIFIQUES, Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 7.500 €, dont le siège social est à Sainte-Radegonde (12850) - Z.I. d'Arsac - allée Durand-de-Gros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rodez sous le numéro d'identification 426 580 031 RCS Rodez - SIRET 426 580 031 00034, a cédé à la société OLANO LYON, Société à Responsabilité Limitée au capital de 200.000 €, dont le siège social est à Saint-Jean-de-Luz (64500) - Z.I. de Jalday, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bayonne sous le numéro d'identification 426 580 031 RCS Bayonne - SIRET 426 580 031 00010. Les éléments incorporels de la branche de Fonds de Commerce de transports publics de marchandises, pour partie reçu en apport le 01 janvier 1965 et pour autre partie créée depuis cette date, sise et exploitée par le vendeur à Sainte-Radegonde (12850) - Z.I. d'Arsac - allée Durand-de-Gros, pour l'exploitation de laquelle la société TREMOLIERES TRANSPORTS FRIGORIFIQUES est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rodez sous le numéro SIRET : 426 580 031 00034 depuis le 22 février 1983, à l'exclusion de toutes autres branches de Fonds de Commerce et de toutes autres activités.

Le transfert de propriété est intervenu le 1er janvier 2018 et l'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2018.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix en principal de 660.000 € s'appliquant en totalité aux éléments incorporels.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en leur forme légale au siège social de la société TREMOLIERES TRANSPORTS FRIGORIFIQUES sise à Sainte-Radegonde (12850) - Z.I. d'Arsac - allée Durand-de-Gros, où domicile a été élu à cet effet dans les dix (10) jours de la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC par acte extrajudiciaire.

Pour unique insertion.

# AUTRES ANNONCES LÉGALES

## Succession

792259

### SUCCESSION VACANTE

**D.D.F.I.P. - Pôle G.P.P.**

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Hérault, 334, allée Henri-II-de-Montmorency, 34954 Montpellier, curateur de la succession de Mme PARACUELLOS BORRUEL Josefina, décédée le 17/03/2015 à Millau, (12) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0348014182/GL.

792540

### SUCCESSION VACANTE

**D.D.F.I.P. - Pôle G.P.P.**

Le Directeur départemental des finances publiques de l'Hérault, 334, Allée Henri-II-de-Montmorency, 34954 Montpellier, curateur de la succession de M. Aimé ALIBERT, décédé le 18/12/2016, à Saint-Geniez-d'Olt (12) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0348019238.

**LA RAPIDITÉ, C'EST NOTRE QUOTIDIEN**

Nous vous assurons les meilleurs délais de parution.
Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux.

L'automobile du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron

**Parution lundi, mercredi, vendredi**

**Rédigez votre petite annonce**
(En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

**Choisissez votre formule**
(Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus)

**Rubriques Auto : publication lundi + mercredi +vendredi**

**PA sans photo**

**Éditions**
❑ Toutes éditions
❑ Languedoc Roussillon
❑ Aveyron

**Formule trio • simple**
❑ 18 € (Aveyron)
❑ 26,50 € (L.R.)
❑ 29 € (toutes éditions)

**Formule trio • 2 semaines**
❑ 29,50€ (Aveyron)
❑ 36,50 € (L.R.)
❑ 39 € (toutes éditions)

**Formule trio • 3 semaines**
❑ 41,50 € (Aveyron)
❑ 44 € (L.R.)
❑ 46,50 € (toutes éditions)

**Ligne supplémentaire**
❑ 3 € (Aveyron)
❑ 5 € (L.R.)
❑ 7,50 € (toutes éditions)

**1re date de parution :** ____ / ____ /2016

+10€ **Votre PA avec photo**
En vente uniquement sur internet ou connectez-vous sur
**www.midilibre-annonces.com**

**Par courrier**
Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de :
**MidiMédia**
**CS 73524, 12 035 RODEZ cedex 9**
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....
Ville : .....
Code postal : .....
Ø

**Par téléphone**
IMMO - AUTO- DIVERS - BONNES AFFAIRES
**04 3000 7000**
OFFRES D'EMPLOI
**04 3000 9000**
Sous 48 h après réception de votre règlement. Selon le jour de parution le plus proche, avec un règlement par CB.

L'automobile du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron
midiMédia Les Journaux du Midi

# BONNES AFFAIRES

## Animaux

### Chiens

V. cse cessation 2 CHIENS de CHASSE tous gibiers, Bruno cr. Griffon 2 ans 2502687321025 58-450) . Griffon bleu cr. Setter 3 ans, Border Colley. Tél 06.73.03.13.16



Part. Vends 4 CHIOTS BOULEDOGUE français, LOF : 2017041367-2017-1 fau brin, nés 9/10/17. Tél. 06.40.44.46.25

Vends 6 chiots Berger Allemand, pucés, vaccinés, lof mère 2 Gif 097, numéro de portée 2017047642, nés 25/11/2017. Facilité paiement. 06.10.31.28.07



Part. vds Chiots Epagneuls Bleu de Picardie LOF 2mois1/2 parents champions. 2502687102398 09 dispo 2 mâles 0645119185



Vends 4 chiots type chihuahuas de deux mois non lof, avec papiers puces vaccinés vermifuger, 600 € tel; 0685801904

### Chats

Vous cherchez un chat doux, stérilisé, tatoué, vacciné. Il est visible sur facebook / association-par-amour-des-chats ou envoi photos. Livré à domicile sur tout le Languedoc Roussillon. Vous attendent. Tél 04.67.99.37.13.

## Contacts-Rencontres

### Rencontres

**SANDRINE 49 ANS**
**jolie brune pulpeuse et assez coquine, ch. homme pour partager tts ses envies. Lui tél au 08 95 69 40 24**
789531 **(0,80€/mn)**

Wendy 50A, ch homme pour moments calins en toute discretion. Son num 06.19.43.35.76. (TEL ON - non surtaxe)

06.98.86.01.06. MARIE retraitée ch. douceur et chaleur chez moi en semaine pour un verre et plus. PHOTOS envoie MARIE au 63637 (TEL ON - + prix sms)

**À 55 ans ESTHER**
**à la retraite, aimerait profiter à 2 avec homme dynamique et calin. Me tél au 08 95 07 92 07 (0,80€/mn)**
**(0,80€/mn)**
783696

Stéphanie jeune divorcée ch hom pour assouvir ses besoins de sexe uniquement. Rien de sérieux. Son tel : 06.01.40.08.52. (TEL ON - non surtaxe)

Mariées, mais insatisfaites, elles recherchent sur la région des partenaires pour moments coquins et discrets. Contact au 04.28.65.28.65. (TEL ON - non surtaxe)

**Stop à la solitude**

**D., 77 ans, ruthénoise, div,** ret. aide-soignante, allure très jeune, dynamique, aimant marche, danse, la mer, ch. H. div., maxi 80 ans, dynamique, doux, pour partager tendresse et affinités. (Réf. B7712).

**D. 68 ans, amoureuse de la vie, de l'amour,** aveyronnaise, div., ret. aide-soignante, débordé de dynamisme, d'enthousiasme, de sensualité, de curiosité d'esprit, silhouette élancée, souh. fusionner sa vie, ses passions multiples avec un H. 65/75 ans, veuf/div. (Réf. P6812).

**Jean, 61 ans, aveyronnais, ret. sans charge,** humour, bon vivant, sport., voyage, danse, ch. D. âge en rapport, div, douce, souriante, simple pour amitié ou plus si affinité. (Réf. R6112).

**Affectueux, 57 ans, veuf, aveyronnais,** agent de maîtrise, valeurs morales, à l'écoute, sportif, culture, voyage, rech. D. div, maxi 60 ans, niveau et situation indif., qualité de cœur, tendre, pour longue route ensemble. (Réf. L5712).

**GRATUIT**
**1 entretien personnalisé**
6, bd Gambetta - RODEZ
**05 65 68 02 53**
www.unicis-larn-aveyron-lot.fr
unicis
Rien n'arrête ceux qui le veulent !
27107

HOMME la soixantaine rencontrerait DAME 50-70 ans, pour partager affection et plaisirs. Ecrire MidiMédia N° 792533, 8 av Victor Hugo, CS 73524, 12035 Rodez cédex 9

06.03.27.28.68. SOLEN 40 ans, blonde à forte poitrine, je peux recevoir chez moi pr plans sexe, discrets. PHOTOS, envoie SOLEN au 61800 (TEL ON + prix sms)

Michèle, femme aux formes généreuses ch. homme pr pimenter ses après midi et ses soirées. Tel: 06.23.62.59.26. (TEL ON - non surtaxe)


**Antiquaire achète**
**Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens, arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes, montres et armes anciennes...**
☎ **06 80 66 30 57**
ysecula@orange.fr - site : yves.secula.free.fr



### Mariages Unions

**D.62 ans, div. ret. ag. d'entretien, Rodez, du charme et de l'élégance naturelle, aime les plaisirs simples de la vie. Souh. M. mêmes affinités pour retraite à 2 épanouie et heureuse. Tél. : 05.65.68.22.22.**

**D. 76 ans, Vve, ret. aide-cuisinière, rég. Baraqueville, active, dynamique. Aime la nature et tout ce qu'y si rattache, pourra vivre auprès de M. si entente certaine (ville ou campagne). Pour la renc. 05.65.68.22.22.**

**RÉSEAU 2000**
**AMITIÉ - VIE À DEUX**
783677

### Matrimonial Rencontre

Un regard malicieux. 55 ans, dynamique, assistante, aimant la lecture, les voyages, le shopping, les balades main dans la main. Appelez au 06 81 75 40 15. Réf5066 UC

Cette douce retraitée de 62 ans , fine cuisinière, aimant danser, attend votre invitation pour une première danse! Appelez le 06 81 75 40 15. Réf 5071 UC

Tellement gentille ! Maryse (83 ans, veuve, retraité lingère). Elle aimerait goûter au bonheur de rencontrer un homme aimant. Appelez au 06 81 75 40 15. Réf 3036 UC

Marche, danse, voyage, ski, elle aime recevoir en toute convivialité. 71ans, élégante retraitée coiffeuse, div, elle vous attend! Tel au 06 81 75 40 15. Réf5022 UC

Elégant retraité 83ans, il aime la nature, la cuisine, le jardinage et recevoir. Si vous êtes charmante et sensible alors téléphonez au 06 81 75 40 15. Réf 5099. UC

Un regard azur, une allure sportive, cadre sup 50ans. Ski, lecture, voyages. Il désire partager ses passions à deux. Pour le rencontrer : 06 81 75 40 15. Réf5099. UC

Si vous aimez visiter, les musées, les expo alors découvrez vos affinités. 77ans, veuf, retraité chef d'entreprise. Téléphonez au 06 81 75 40 15. Réf 4713 UC

Demandez gratuitement votre magazine d'annonces de personnes libres de votre région. Renseignez vous en toute discrétion au 06 81 75 40 15 - www.unicentre.eu

De grands yeux verts, une fière allure, 63ans, divorcé, il désire commencer sa retraite aux bras d'une dame charmante et active. Appelez au 06 81 75 40 15. Réf2882UC

### Amitiés-Sorties

H, 51 ans, recherche un amour sincère avec JF. 32-48 ans, pour un avenir à 2, avec JF. qui a les mêmes attentes. Tel 06.77.09.90.27.

Homme 48 ans, désire rencontrer JF 35-45 ans, jolie, gentille, plutôt Africaine, Rodez ou alentours. Tel 06.71.61.65.90.

### Détente

Rodez, jolie black de 29 ans, pour une relaxation de qualité. 7/7j. Tél : 07.53.58.47.59. (789248770)

Belle femme Africaine sur RODEZ, Coquine et douce, séduisante, sexy, gentille. Venez oublier votre stress en ma compagnie. 07.86.08.66.32. (siret 801.279.555)

RODEZ Géraldine, blonde aux yeux bleus, relaxation de qualité, bien-être, échange, dialogue, du lundi au dim. 06.41.41.33.84. ou 07.50.98.15.22. (S.329410203)

Rodez, SOPHIE, belle blonde, mince et sexy, vous reçoit pour long moment de détente sensuelle de qualité, du lundi au vendredi, 9h.30 à 21h. Tél 06.45.00.84.61 (S.490821)

*ROSE* Belle F Africaine sr RODEZ, séduisante, coquine, sexy et gentille. Venez oublier votre stress. 7/7 de 10h/22h. 07.51.27.50.07. ou 06.20.57.00.12. (802306324)

Le TOP DE LA RELAXATION. Réservez votre moment privilège pour une croisière sensorielle sur le vaisseau du bien-être. 06.27.31.15.92 à 30 mn de Rodez (S.348.856.360)

RODEZ (12) - Stella. Belle brune 24 ans, corps de rêve, forte poitrine naturelle, de passage pour un moment de détente inoubliable. Tél : 07.88.86.19.43. (7513290 2)

**ANITA** vs propose un show inoubliable à RODEZ accompagné d'un moment détente et relaxation. Reçoit et se déplace. 06.18.69.59.39 (420143729)

Nouvelle sous Millau, belle brune, pour un bon moment agréable. Tél. 07.84.27.14.57. (S. en cours)

RODEZ (12). Craquante blondinette CHRYS pr massage détente, cupping thérapie soulagement ou épil. intégrale, ou l'on prend son tps. Douche dispo. 10h/21h. CB accepté. 06.71.37.53.46 (380143917)

**VANDA** de passage sur MILLAU, 30 ans, brune, vous invite à partager un moment de tendresse. 06.71.36.22.82. (489450973)

MILLAU. Pour la 1ère fois, belle fille élégante, douce, très gentille et à forte poitrine vs propose un bon moment de detente. 06.08.57.19.02. (Siren : 495172579).

## Maison

### Meuble, décoration et brocante

**MUSICIEN ACHÈTE**
- VIOLONS 1 000 €
- VIOLONCELLES 3 000 €

**même à réparer**
Se déplace
**06.02.63.38.82**
**06.84.60.84.74**
782730

Part. Achète, médailles, vêtements anciens même usagés avant 1950, civil, militaire, pompier et autres, faire offre 0615160073

ACHETE meubles anciens : livres, pendules, luminaires, sculptures bronze et marbre, tableaux, bibelots, poupées, vases, cartes postales, montres... Tél 04.67.12.18.34. Je me déplace sur appel.

### Cuisine, art de la table

Annonce L.D.J pur WEB

## Loisirs

### Instrument de musique



Part. Collectionneur achète cash violon1000 € mini violoncelles3000 € mini alto saxo même en mauvaise état. 06 80.52.38.19

### Art, collections et grands crus

ACHETE COLLECTIONS importantes TIMBRES, France et monde entier, VIEUX PAPIERS, MONNAIES Antiques et Royales, LIVRES rares, CARTES POSTALES. Expertise gratuite. 04.68.46.16.85.

Achète tous MILITARIAS : Médailles, Sabres, Casques, Cannes, Pistolets anciens, Pièces argent et or, Pendules, Montres, Bronze, Couverts en argent. 06.09.51.99.65.

### Matériel pro. Agri

#### Matériel professionnel

Vends petit matériel PROFESSIONNEL de CUISINE dont un LAVE-VERRES PRO. (conviendrait CE ou comité des fêtes) Tél 06.77.15.41.20

### Agriculture

Vends POMMES REINETTE, BRIVE Tel 06.72.69.84.69. heures repas.

Vends POMMES DE TERRE Monalisa non traitées, culture bio, 0,60 € le kg, région Moyrazès. Tel 05.65.69.90.24

## Services

### Travaux Maison extérieur

Part. cherche couple jeunes retraités pour gardiennage et entretien parc, mas agricole à 2km Uzès. Compétences confirmées Tel 06 07 29 00 00

ANCIEN CHEF DE CHANTIER ch. TRAVAUX MACONNERIE rénovation, spécialiste dalles en béton, piscines en dure. Travail soigné. Intervient sur LANGUEDOC/AVEYRON. Meilleur rapport QUALITE-PRIX. Tél 07.80.35.82.10.

### Santé & bien-être

Je soigne par les plantes : dépression, arthrose, rhumatisme, eczéma, Cure amincissement, etc... Retrouvez énergie, bien-être, vitalité. M. VIALA Joël -Nutrimetics- 05.65.81.61.53 après 20h ou 06.16.39.71.73 (visite à domicile) consultant agréé n° 108401.

# ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Aveyron
**• MILLAU et RODEZ : MidiMédia Publicité**
Tél. **04.3000.8000** - Fax : **05.81.19.12.81**
8, avenue Victor-Hugo - B.P. 820 - 12008 RODEZ cedex

## AVIS PUBLICS
## Avis administratif

789816

**RODEZ AGGLOMÉRATION**

### PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

#### Site patrimonial remarquable

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil de Communauté de Rodez agglomération a approuvé le Site Patrimonial Remarquable (SPR) avec Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) - initialement dénommé Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, cette délibération est affichée pendant un mois dans les 8 communes membres ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération.

Le dossier est tenu à la disposition du public à l'hôtel d'agglomération, au sein des 8 mairies des communes membres et à la Préfecture de l'Aveyron aux jours et heures d'ouverture habituels.

**RODEZ AGGLOMÉRATION**

### REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil de Communauté de Rodez agglomération a approuvé le règlement local de publicité intercommunal (RLPi).

Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, cette délibération est affichée pendant un mois dans les 8 communes membres ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération.

Le dossier est tenu à la disposition du public à l'hôtel d'agglomération, au sein des 8 mairies des communes membres et à la préfecture de l'Aveyron aux jours et heures d'ouverture habituels ; ainsi que sur le site internet de Rodez agglomération.

789813

**RODEZ AGGLOMÉRATION**

### DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil de Communauté de Rodez agglomération a redéfini le champ d'application du droit de préemption urbain (DPU) en lien avec l'approbation de la révision n°5 du Plan local d'Urbanisme intercommunal.

Conformément à l'article R 211-2 du Code de l'urbanisme, cette délibération est affichée pendant un mois dans les 8 communes membres ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération.

## MARCHÉS PUBLICS

**MAPA < 90 K€**

792310

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**Mairie de Saint-Affrique**

**Fourniture et livraison diverses pour la serre municipale**

**- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**
MAIRIE de SAINT-AFFRIQUE.

Correspondant : M. FAUCONNIER, Place de l'Hôtel de Ville,12400 Saint-Affrique - Tél. 05.65.98.29.09.

Adresse internet du profil d'acheteur : http://www.e-aveyron.fr

**- Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :**
Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**- Objet du marché :**
Numéro de la consultation : 2018-MSA-0001 FOURNITURE et LIVRAISON DIVERSES pour la SERRE MUNICIPALE.

**- Mots descripteurs** : Espaces verts.

**- Type de fournitures** : Achat.

**- Classification CPV** :
Objet principal : 03111000. Objets supplémentaires : 03451200. 03121100. 24440000.

**- Lieu d'exécution** : SAINT-AFFRIQUE.

**- Code NUTS :** FRJ22.

**- L'avis implique :**
L'établissement d'un accord-cadre.

Durée en années : 1.

Valeur estimée (H.T.) : 22000.00 euro(s).

**- Caractéristiques principales** :
Ce marché a pour objet la fourniture et la livraison de graines, jeunes plants, bulbes, fertilisants, contre la lutte biologique intégrée, terreau . Forme de marché : à bons de commande avec maximum.

**- Prestations divisées en lots** : Oui.
Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

**- du marché ou délai d'exécution** : 12 mois.

**- Type de procédure** : Procédure adaptée.

**- Date limite de réception des offres** : 23-02-2018 (12:00).

**- Délai de validité des offres** :
120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**- Date d'envoi du présent avis à la publication** : 23 janvier 2018.

**- Adresse à laquelle les offres/candidatures/renseignements/projets/ demandes de participation doivent être envoyés** : MAIRIE de SAINT-AFFRIQUE, 1, rue Henri Michel, BP 282, 12400 SAINT-AFFRIQUE

Téléphone : 05.65.98.29.09 - Courriel : marches@cc-saintaffricain.fr

**- Instance chargée des procédures de recours** :
Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE, Cedex 7.

**- Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours** :
Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE, Cedex 7.

**Renseignements relatifs aux lots** :

**• Lot n° 1 :**
[FOURNITURE ET LIVRAISON DE GRAINES DE PLANTES À MASSIF ANNUELLES ET BISANNUELLES]
C.P.V. - Objet principal : 03111000.

**• Lot n° 2 :**
[FOURNITURE ET LIVRAISON DE JEUNES PLANTS ANNUELS ET BISANNUELS]
C.P.V. - Objet principal : 03121100.

**• Lot n° 3 :**
FOURNITURE ET LIVRAISON DE JEUNES PLANTS DE FEUILLAGE GRAMINÉE ET PLANTES DE STRUCTURES]
C.P.V. - Objet principal : 03121100.

**• Lot n° 4 :**
[FOURNITURE ET LIVRAISON DE BULBES D'AUTOMNE]
C.P.V. - Objet principal : 03451200.

**• Lot n° 5 :**
[FOURNITURE ET LIVRAISON DE FERTILISANTS]
C.P.V. - Objet principal : 24440000.

**• Lot n° 6 :**
[FOURNITURE ET LIVRAISON DE DIVERS GODETS]
C.P.V. - Objet principal : 03144000.

**• Lot n° 7 :**
[FOURNITURE ET LIVRAISON LUTTE BIOLOGIQUE INTÉGRÉE]
C.P.V. - Objet principal : 90922000.

**• Lot n° 8 :**
[FOURNITURE ET LIVRAISON DE SUPPORTS DE CULTURE TERREAU]
C.P.V. - Objet principal : 14212400.


**Nous vous assurons les meilleurs délais de parution**
*Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et un exemplaire justificatif.*
*La rapidité c'est notre métier*
www.midilibre-legales.com ou 04 3000 20 20
(coût d'un appel local)



**L'automobile** du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron
**Parution lundi, mercredi, vendredi**

**Rédigez votre petite annonce**
(En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

**Choisissez votre formule**
(Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus)
**Rubriques Auto : publication lundi + mercredi +vendredi**

**PA sans photo**

**Éditions**
❑ Toutes éditions
❑ Languedoc Roussillon
❑ Aveyron

**Formule trio • simple**
❑ 18 € (Aveyron)
❑ 26,50 € (L.R.)
❑ 29 € (toutes éditions)

**Formule trio • 2 semaines**
❑ 29,50€ (Aveyron)
❑ 36,50 € (L.R.)
❑ 39 € (toutes éditions)

**Formule trio • 3 semaines**
❑ 41,50 € (Aveyron)
❑ 44 € (L.R.)
❑ 46,50 € (toutes éditions)

**Ligne supplémentaire**
❑ 3 € (Aveyron)
❑ 5 € (L.R.)
❑ 7,50 € (toutes éditions)

1re date de parution : ____ / ____ /2016

+10€ **Votre PA avec photo**
En vente uniquement sur internet ou connectez-vous sur www.midilibre-annonces.com

**Par courrier**
Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de :
**MidiMédia**
**CS 73524, 12 035 RODEZ cedex 9**
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....
Ville : .....
Code postal : ∅

**Par téléphone**
**IMMO - AUTO- DIVERS - BONNES AFFAIRES**
**04 3000 7000**
**OFFRES D'EMPLOI**
**04 3000 9000**
Sous 48 h après réception de votre règlement. Selon le jour de parution le plus proche, avec un règlement par CB.

**L'automobile** du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron
midiMédia Les Journaux du Midi

DESERVE
...gistrement
pour exécution DA
pour information DG
Président, fait à mano

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

RODEZ AGGLOMERATION
06 DEC. 2017
REÇU LE

Direction régionale des affaires culturelles

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

Affaire suivie par : Patrice Gintrand et Thierry Rudelle
Téléphone : 05 65 68 02 20
Télécopie : 05 65 68 42 21
Courriel : udap.aveyron@culture.gouv.fr

Rodez, le - 4 DEC. 2017

Le préfet

à

Monsieur le président de Rodez Agglomération
1 place Adrien Rozier
CS 53531
12035 RODEZ CEDEX 9

**Objet : Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Rodez Agglomération – Avis au titre de l'article L642-3 du code du patrimoine.**

Vous avez initié, par délibération du conseil de communauté en date du 22 février 2011, la mise à l'étude d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur le territoire de la communauté d'agglomération. Le 12 juillet 2012, le conseil de communauté a délibéré pour prescrire l'AVAP et créer la commission locale. Le 16 décembre 2014, cette décision a été confortée par une nouvelle délibération, suite à l'extension de la communauté d'agglomération. L'arrêt du projet d'AVAP a été décidé lors du conseil de communauté du 28 juin 2016. Il est devenu effectif en mars 2017.

La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine a transformé les dispositifs existants (secteurs sauvegardés, ZPPAUP, AVAP) en Site Patrimonial Remarquable (SPR). En vertu de l'article 112 II- §2 de la présente loi, c'est sous ce vocable, que ce document sera approuvé.

Ce dernier a été soumis à l'avis des Personnes Publiques Associés (PPA). La DDT de l'Aveyron, la DREAL Occitanie, et la DRAC Occitanie ont formulé un avis, avec quelques remarques. Lors de la réunion d'examen conjointe du 17 octobre 2017 entre les PPA et la commission locale du SPR, les différentes remarques signalées dans mon courrier du 2 mai 2017 ont été prises en compte dans la version soumise à l'approbation des élus.

En vertu de ce qui précède, je vous informe que j'émets **un avis favorable** à l'approbation du Site patrimonial remarquable. Toutefois, dans l'objectif d'obtenir une large appropriation du document par l'ensemble des acteurs locaux, je vous suggère de faire réaliser un document pédagogique à destination du grand public, afin d'accompagner les porteurs de projet dans ce nouveau cadre d'intervention.

**Le préfet de l'Aveyron**

**Louis LAUGIER**

RESERVE
N° enregistrement : .....
Original (pour exécution) : Femaille
Copies (pour information) : PDucs
PCCS, DG, Pdt, Mr Delpas

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RODEZ AGGLO
13 JAN. 2017

COPIE
DIRECTE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles
**Pôle Patrimoine et architecture**
Affaire suivie par : Benoît Melon, conseiller pour l'architecture
Claudine Cortell, secrétariat CRPS
Téléphone : 05 67 73 20 22 / 05 67 73 21 40
Courriel : benoit.melon@culture.gouv.fr
claudine.cortell@culture.gouv.fr

**Réponse au site de Toulouse**
**32, rue de la Dalbade**
**BP 811**
**31080 Toulouse Cedex 6**

Toulouse, le 10 JAN. 2017

Monsieur le Président,

La commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) du 8 novembre 2016 a examiné le dossier relatif à la création du site patrimonial remarquable (SPR) de l'agglomération du Grand Rodez.

Les membres de la CRPS ont émis, à l'unanimité des voix, un avis favorable à la création de ce SPR, assorti des prescriptions suivantes :

- la délimitation des abords des monuments historiques et la délimitation du zonage de Sainte-Radegonde devront être revues et précisées en collaboration avec les services de la DRAC ;
- devront être ajoutés un inventaire du patrimoine archéologique sous forme cartographique ainsi que les références des arrêtés de zonage archéologique.

Je vous demande de bien vouloir intégrer, avant enquête publique, ces observations dans le document modifié que vous voudrez bien m'adresser.

Après enquête publique et avis du préfet de département, il appartiendra à la communauté d'agglomération de délibérer sur la création de ce site patrimonial remarquable. Je vous serais reconnaissant de me rendre ensuite destinataire d'une copie de cette délibération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de région et par délégation,
Le Directeur régional des affaires culturelles

Pour le Directeur régional
des affaires culturelles
Le Directeur du pôle patrimoine
et architecture
**Michel VAGINAY**

Monsieur Christian TEYSSEDRE
Président de la communauté d'agglomération du Grand Rodez
1, place Adrien Rozier
CS 53531
12035 - RODEZ cedex 9

s/c de M. le Préfet de l'Aveyron

RODEZ AGGLOMERATION
09 MAI 2017
REÇU LE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'AVEYRON

Réservé
N° enregistrement : .....
Original (pour exécution) : Patrimoine
Copies (pour information) : DG, Président, PECS, PDUCS

Rodez, le 2 mai 2017

Direction régionale des affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

Affaire suivie par : Jean-Baptiste Boulanger
Téléphone : 05 65 68 02 20
Télécopie : 05 65 68 42 21
Courriel : udap.aveyron@culture.gouv.fr

Le préfet de l'Aveyron

à

Monsieur le président de Rodez Agglomération
1 place Adrien Rozier
CS 53531
12035 RODEZ CEDEX 9

Objet : Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Rodez Agglomération – Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)
PJ : 3

Vous avez initié, par délibération du conseil de communauté en date du 22 février 2011, la mise à l'étude de la création d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur le territoire de la communauté d'agglomération. Le 12 juillet 2012, le conseil de communauté a délibéré pour prescrire l'AVAP et créer la commission locale. Le 16 décembre 2014, cette décision a été confortée par une nouvelle délibération, suite à l'extension de la communauté d'agglomération. Le projet d'AVAP a été arrêté lors du conseil de communauté du 28 juin 2016, pour une mise en oeuvre effective en mars 2017.

La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine a transformé les dispositifs existants (secteurs sauvegardés, ZPPAUP, AVAP) en Site Patrimonial Remarquable (SPR). C'est sous ce vocable, que ce document sera approuvé.

Ce document a été soumis à l'avis des Personnes Publiques Associés (PPA). La DDT de l'Aveyron, la DREAL Occitanie, et la DRAC Occitanie ont formulé un avis, dont vous trouverez la copie en pièces jointes. Il ressort de ces différentes consultations quelques points importants :

- Les trois documents (PLUi, RLPi et AVAP) élaborés simultanément par Rodez Agglomération sont cohérents.
- Il convient de prévoir une amélioration des documents graphiques présentés en annexe, qui auront une valeur pédagogique (construction des bâtiments agricoles notamment).
- Les questions paysagères doivent être approfondies. Le repérage des cônes de vues n'est pas suffisamment explicite, et méritera un traitement attentif.
- Le secteur de Sainte-Radegonde doit faire l'objet d'une attention particulière pour préserver les cônes de vue sur l'église fortifiée.

Le préfet de l'Aveyron

Louis LAUGIER

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

Agence Centre Nord

Affaire suivie par :
Christophe MAJOREL
Tél : 05 81 19 62 42
Fax : 05 65 48 13 56
Courriel :
christophe.majorel@aveyron.gouv.fr

Rodez, le 28 avril 2017

**La directrice départementale des territoires par intérim**

**à**

**Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France**
Unité Territoriale de la DRAC
2 bis, Impasse Cambon
**12000 RODEZ**

**Objet** : Avis de la DDT sur le Site Patrimonial Remarquable de Rodez Agglomération

En mars dernier, Rodez-Agglomération a arrêté son projet de Site Patrimonial Remarquable (SPR) anciennement appelé Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), élaborée en parallèle de son PLUi (arrêté le 23 décembre 2016 et pour lequel l'État a émis un avis le 22 mars 2017) et de son RLPi (arrêté le 13 décembre 2016 et pour lequel l'État a émis un avis le 3 avril 2017).

En premier lieu je tenais à faire remarquer l'importance et la qualité du travail engagé au travers de cette étude.
Ce travail a permis de mettre en évidence la richesse patrimoniale présente sur le territoire de la communauté d'agglomération.

## I Avis sur les choix retenus

Le SPR est un outil destiné à mettre en valeur et à préserver le patrimoine bâti ancien en donnant des orientations en matière de réhabilitation, de restauration et de droit à construire. Il s'agit d'un document qui doit à la fois avoir un regard sur les aspects patrimoniaux et urbanistiques tout en intégrant les notions de paysage d'un territoire.

Il implique la prise en charge de ces questions d'architecture et du patrimoine à différentes échelles de l'agglomération de Rodez et des territoires communaux associés dans une vision patrimoniale commune.
Plus qu'une « aire », un archipel particulièrement intéressant de cas rassemblés dans les divers documents de diagnostic architectural et environnemental constitués. Entre travail de traduction cartographique encadrant peu les enjeux de développement territorial et un inventaire de typologies architecturales, il aurait été opportun de rajouter une étape graphique et méthodologique intermédiaire, de ré-association géomorphologique, urbaine et paysagère.

Les structures urbaines et paysagères ne viennent pas complémenter l'outil d'éligibilité d'une architecture « faisant » patrimoine -même simple et vernaculaire- dans son contexte proche et lointain.
La cible environnementale pourtant légitime de la trame verte et bleue, vient perturber ou flouter la valeur et l'intérêt d'un patrimoine « en situation » optique étendue de co-visibilité.

D'autre part le rapprochement patrimoine architectural et questions énergétiques, ne devrait pas être abordé par des questions d'esthétique, afin d'aider clairement les problématiques constructives de restauration à être tirées vers le haut.
Autant la structure peut éventuellement être remaniée par des processus innovants et des méthodes adaptées variées, les questions d'enveloppe doivent être isolées en règle générale, par l'intérieur.
Les orientations sur les questions architecturales comme environnementales, devraient être systémiques (toitures, murs, ouvertures, sols, traitement des abords...), tant sur les aspects techniques que sur les coûts.
Ces orientations doivent permettre, en s'organisant et en communiquant, de conserver et de développer les filières de production de matériaux locaux, mais aussi les savoir-faire pour banaliser et crédibiliser l'accès à des restaurations et modernisations qualitatives attentives au confort actuel.

Le rapport de présentation du SPR, représente un document de synthèse des orientations et un outil d'aide à la décision en lui-même. Il doit permettre avec ou sans l'aide de l'ABF et des services du patrimoine (Hors MH et sites classés ou inscrits protégés) l'instruction par le document d'urbanisme (PLUI) à reconnaître et à prendre en compte tous les niveaux des valeurs locales.
Le règlement par zone détermine un gradient de contraintes liées à l'avis conforme de l'ABF.
A l'intérieur de ces emprises contrôlées, les données patrimoniales de protection et les suivis de conformité sont plutôt stables. L'évolution notable d'application du règlement réside surtout sur les secteurs 4 liés aux paysages et aux espaces agricoles.

En terme de zonage, les cônes de vue sur le piton de Rodez depuis Olemps, la Primaube et Onet-le-Château ne semblent pas suffisamment préservés dans le zonage proposé. Ces cônes de vue auraient mérité une attention particulière.

## II Observations sur les pièces écrites

**Rapport de présentation**
Les Zones de Développement de l'Éolien (ZDE) évoquées en page 12 du rapport de présentation ne sont plus d'actualité.

**Règlement**
Pour les nouvelles constructions des domaines agricoles ou les emprises de stationnement, le rapport au sol —l'infrastructure du sol— qu'elle soit structurellement fiable, pour les enjeux de terrassement, pour la construction des plateformes ou plus fertiles, pour les emprises plantées ou les noues et bassins d'orage récupérant les eaux pluviales ou de dépollution des eaux usées, ne sont pas suffisamment encadrées et orientées.
Seules les questions super-structurelles comme la matérialité des volumes bâtis ou des revêtements sont prises en considération, tout comme la préservation des haies ou leurs replantations dans les paysages de bocage du Ségala.
L'ancrage dans une situation singulière de pente ou de ligne de crête en co-visibilité, les nouvelles dispositions d'accès d'un programme que celui-ci soit rénové, restauré ou neuf, doivent faire l'objet d'une vigilance et d'une culture de projet globale.

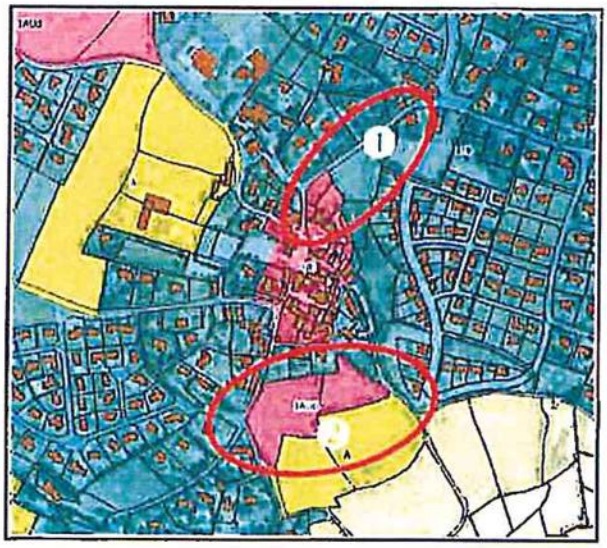
**Documents graphiques**
Compte tenu de la modification du périmètre de Rodez Agglomération avec l'intégration de l'ancienne commune de Balsac, il serait opportun d'intégrer ce secteur dans les documents graphiques pour bien informer le public. Une trame grise pourra alors indiquer que ce secteur de la communauté d'agglomération n'est pas concerné par le présent SPR.

## III Avis sur la « compatibilité » du document avec le PLUi

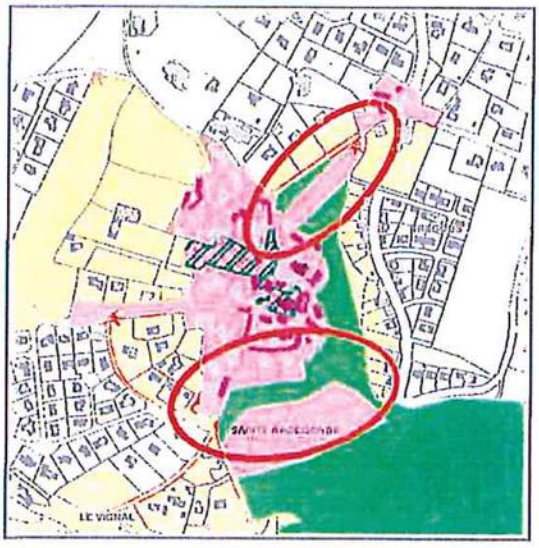
Le dossier n'appelle pas de remarque majeure notamment en ce qui concerne l'articulation entre l'AVAP et le PLUi. Le rapport de présentation distingue bien les rôles du PLUi et de l'AVAP comme servitude d'utilité publique. Les tableaux permettant de faire la correspondance entre les secteurs de l'AVAP et le règlement graphique du PLUi sont particulièrement éclairants.

L'avis de l'État sur le PLUi arrêté souligne la cohérence entre les deux démarches, hormis sur la commune de Sainte-Radegonde où deux zones constructibles prévues par le PLUi (classées en zone 1AUd et UD), en périphérie du bourg de Sainte-Radegonde, risquent de faire obstacle à l'objectif de préservation des cônes de vue sur l'église de Sainte-Radegonde et de ses abords classés en secteur 3 ou 4 au niveau du Site Patrimonial Remarquable (espaces agricoles ou naturels sans constructions) qu'il conviendrait de modifier dans le PLUi.

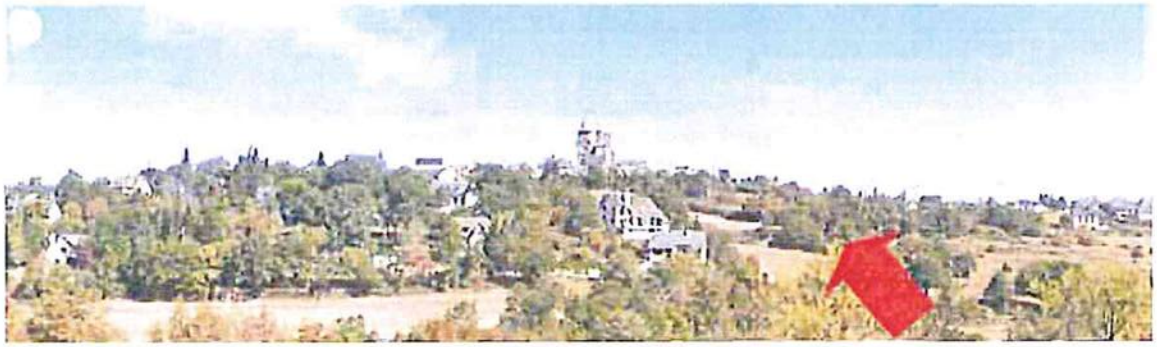
PLUi




SPR







## IV Avis sur la « compatibilité » du document avec le RLPi

Concernant le lien avec le RLPi, compte-tenu que les deux documents ont été conduits en même temps, les services de Rodez Agglomération se sont attachés à tenir compte de l'AVAP dans le RLPi en y interdisant les publicités dans les zones Z1 et Z2 à l'exception des publicités sur le mobilier urbain et sur les palissades de chantier (limitées à 2m²). L'avis des services de l'Etat sur le projet de RLPi arrêté fait remarquer les conséquences de cette disposition qui impacte fortement la perception urbaine de Rodez à proximité immédiate d'éléments patrimoniaux.

La superposition des zonages du SPR et du RLPi permet de constater la cohérence entre les deux documents en particulier au niveau du centre historique et de ses abords.

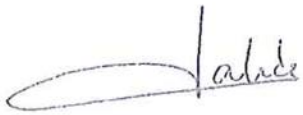
## V Conclusion

Globalement, le document présenté affiche une volonté de valoriser les richesses architecturales et patrimoniales sur le territoire de la communauté d'agglomération à l'exception du territoire de l'ancienne commune de Balsac qui a intégré cette communauté d'agglomération depuis le 1er janvier 2017 par l'intermédiaire de la commune nouvelle de Druelle-Balsac. Le projet fait donc état d'un recensement très important du patrimoine architectural et de ses typologies.

La démarche aurait mérité d'être complétée par une approche urbaine et paysagère qui aurait permis de mettre en évidence des éléments autres que les volumes bâtis.

Les Services du Patrimoine, par leurs connaissances historiques et géographiques et leurs compétences liées aux questions de projet architectural et urbain, pourraient mettre leurs compétences au profit de ces secteurs et participer ainsi pédagogiquement à la qualité de vie de la cité. Cette dernière aujourd'hui, peut s'entendre au moins à l'échelle territoriale du grand Rodez. C'est dans l'interface méthodologique et culturelle du SPR et du PLUI que les questions de cohérence générale des enjeux de développement durable du territoire de Rodez Agglomération pourront pleinement être effectives et complémentaires.

Laure VALADE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Direction de l'Aménagement
Département Sites et Paysages

Affaire suivie par : Frédéric FERNANDES
Téléphone : 05.61.58.65.73
Télécopie : 05.61.58.65.51
Courriel : frederic.fernandes
@developpement-durable.gouv.fr

Toulouse, le 28/04/2017

Objet : Site Patrimonial Remarquable de Rodez Agglomération
Avis du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement au titre des sites

Rodez Agglomération s'est lancée concomitamment avec la révision de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en 2015 dans l'élaboration d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). L'intercommunalité réalise également en régie son Règlement Local de Publicité Intercommunal (RPLI).

A la lecture des trois documents, la prise en compte du contenu de chacun d'entre eux n'est pas toujours facile à percevoir. Le règlement de l'AVAP (devenu Site Patrimonial Remarquable depuis la loi CAP du 7 juillet 2016) aurait dû nourrir plus en profondeur le règlement de zonage du PLUi pour contribuer à préserver les qualités paysagères des parcelles agricoles et naturelles mises en avant par le SPR. L'annexe 1 «glossaire et illustrations» du règlement aurait pu donner lieu à illustration pour le bâti patrimonial ou agricole présent ainsi que pour les futures réalisations qui se situent dans les secteurs 3 et 4 pour éviter une banalisation de ce dernier.

Sur les secteurs 3 et 4 les cônes de vue identifiés à enjeux patrimoniaux et paysagers auraient sans doute mérité la réalisation d'une carte spécifique qui aurait pu être annexée au règlement du PLUi.

Le diagnostic et le rapport de présentation du SPR est de grande qualité, il n'appelle aucune remarque de ma part. Les objectifs retenus d'un point de vue paysager sont ambitieux.

La lecture du règlement du SPR est pédagogique et claire. Les enjeux retenus en amont sont bien présents.

Le chargé de mission paysage,
inspecteur des sites de l'Aveyron
DREAL Occitanie

Frédéric FERNANDES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles
Pôle Patrimoine et architecture
Affaire suivie par : Benoît Milan, conseiller pour l'architecture
Claudine Cortell, secrétariat CRPS
Téléphone : 05 67 73 20 22 / 05 67 73 21 40
Courriel : benoit.milan@culture.gouv.fr
claudine.cortell@culture.gouv.fr

Réponse au site de Toulouse
32, rue de la Dalbade
BP 811
31080 Toulouse Cedex 6

Toulouse, le 10 JAN. 2017

Monsieur le Président,

La commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) du 8 novembre 2016 a examiné le dossier relatif à la création du site patrimonial remarquable (SPR) de l'agglomération du Grand Rodez.

Les membres de la CRPS ont émis, à l'unanimité des voix, un avis favorable à la création de ce SPR, assorti des prescriptions suivantes :

- la délimitation des abords des monuments historiques et la délimitation du zonage de Sainte-Radegonde devront être revues et précisées en collaboration avec les services de la DRAC ;
- devront être ajoutés un inventaire du patrimoine archéologique sous forme cartographique ainsi que les références des arrêtés de zonage archéologique.

Je vous demande de bien vouloir intégrer, avant enquête publique, ces observations dans le document modifié que vous voudrez bien m'adresser.

Après enquête publique et avis du préfet de département, il appartiendra à la communauté d'agglomération de délibérer sur la création de ce site patrimonial remarquable. Je vous serais reconnaissant de me rendre ensuite destinataire d'une copie de cette délibération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de région et par délégation,
Le Directeur régional des affaires culturelles

Pour le Directeur régional
des affaires culturelles
Le Directeur du pôle patrimoine
et architecture
Michel VAGINAY

Monsieur Christian TEYSSEDRE
Président de la communauté d'agglomération du Grand Rodez
1, place Adrien Rozier
CS 53531
12035 - RODEZ cedex 9

s/c de M. le Préfet de l'Aveyron


Résultats de tirage du mardi 23 janvier 2018

EUROMILLIONS 5 8 9 23 24 + 7 8

Aucun gagnant, 81 794 528 € reportés au prochain tirage.

MY MILLION 1 gagnant en France** à 1 000 000 €

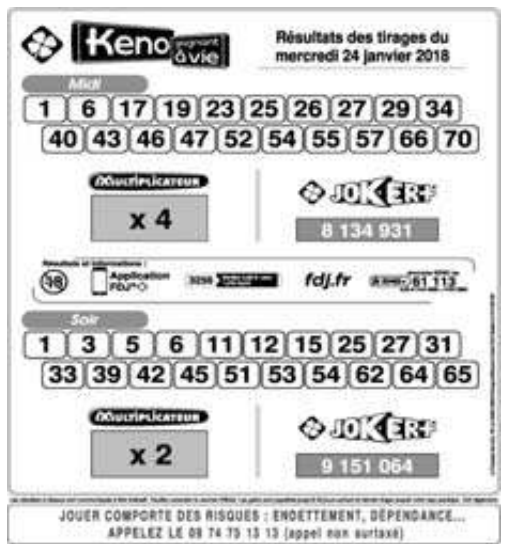
DA 046 7768

Vendredi 26 janvier 2018

90 000 000 €* + 1 000 000 €

fdj.fr 61 113

JOUER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)


Keno gagnant à vie — Résultats des tirages du mercredi 24 janvier 2018

Midi

1 6 17 19 23 25 26 27 29 34
40 43 46 47 52 54 55 57 66 70

Multiplicateur x 4

JOKER 8 134 931

Soir

1 3 5 6 11 12 15 25 27 31
33 39 42 45 51 53 54 62 64 65

Multiplicateur x 2

JOKER 9 151 064

fdj.fr 61 113

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)


LOTO — Résultats du tirage du mercredi 24 janvier 2018

9 23 28 35 37 — CHANCE 5

| | | |
|---|---|---|
| 5 + CHANCE | Aucun gagnant. | |
| 5 | 2 | 100 000 € |
| 10 codes LOTO® gagnants à 20 000 € | | |
| 4 + CHANCE | 34 | 1 000 € |
| 4 | 298 | 500 € |
| 3 + CHANCE | 2 030 | 50 € |
| 3 | 14 906 | 20 € |
| 2 + CHANCE | 30 477 | 10 € |
| 2 | 221 922 | 5 € |
| 1 + CHANCE | 423 051 | 2,20 € |

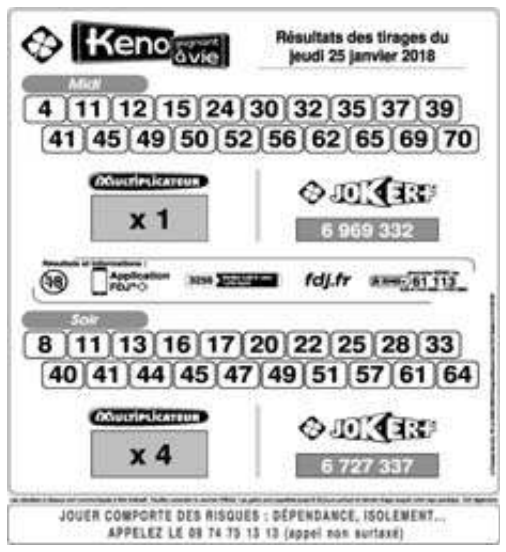
JOKER 9 151 064

A gagner, au tirage LOTO® du samedi 27 janvier 2018 :

3 000 000 €*

fdj.fr 61 113

JOUER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)


Keno gagnant à vie — Résultats des tirages du jeudi 25 janvier 2018

Midi

4 11 12 15 24 30 32 35 37 39
41 45 49 50 52 56 62 65 69 70

Multiplicateur x 1

JOKER 6 969 332

Soir

8 11 13 16 17 20 22 25 28 33
40 41 44 45 47 49 51 57 61 64

Multiplicateur x 4

JOKER 6 727 337

fdj.fr 61 113

JOUER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)




www.rencontres-unions-mariages.fr **05 61 23 80 66** Générateur de rencontres durables et sérieuses, Uni-centre durant 35 ans. 476697

**FEMMES :**

• **La quarantaine, elle est mère d'une enfant** et veut à nouveau regarder l'avenir à deux ! Sa résolution : trouver son Prince Charmant ! Jolie, délicate, elle aime, en dehors de son travail, cuisiner pour recevoir ses amis. Elle apprécie aussi les sorties à partager en amoureux !! Div., 43 ans. D 0993

• **Jolie, séduisante, recherche bel homme mais pas seulement !** Une belle quarantaine affirmée, elle adore ses enfants... et les plaisirs simples de la vie. Elle vous veut attentionné, sérieux et fidèle... Joli physique, saurez-vous la séduire pour ce que vous êtes ? 46 ans, Div. D 0820

• **Superbement femme,** des cheveux longs méchés, un maquillage léger, elle est très séduisante. 53 ans, divorcée, un emploi qui lui permet d'être indépendante, il ne lui manque plus que le bonheur d'être deux ! Simple et honnête, elle vous rêve à son image, élégance décontractée et gentillesse naturelle. D 0953

• **Sa féminité lui vaut bien des regards** mais le seul qu'elle attende est le regard de l'amour et du respect. La chaude intimité du couple lui manque, le partage et l'échange aussi. Vous êtes tendre, sécurisant, vous avez de la classe et du charme, dynamique, un peu globe-trotter, vous êtes fait pour lui plaire ! 54 ans, chef d'entreprise, célibataire. D 0816

• **1 m 56 de pétillant et de vivacité !** Un look actuel, de magnifiques yeux bleus, elle est indéniablement femme ! 56 ans, divorcée, auxiliaire de vie, elle est née en milieu rural et en a gardé la simplicité, le sens du travail et de la famille. Elle ne pourra vivre qu'au contact d'un homme doux, patient et compréhensif. D 0995

• **Cette blonde aux yeux bleus ne supporte plus la solitude.** Elle ne travaille plus, ses enfants sont grands, ont fait leur vie et maintenant elle se sent inutile. Elle a toujours été joyeuse, curieuse de tout et le partage, le dialogue, la tendresse lui manquent un peu plus chaque jour. Elle n'est pas compliquée, elle veut vieillir près d'un homme gentil, simple et attentionné. Divorcée, 62 ans. D 0550

• **Haute en couleurs, elle aime peindre** ou encore les balades à la campagne et répondra par l'affirmative à vos invitations aux différents voyages que vous auriez en tête ! Elle pétille, elle rêve d'une belle histoire empreinte de romantisme et de partage. Div., 63 ans, aide-soignante. D 0701

• **Grand sourire franc et sincère,** adepte de la zen attitude, cette belle grande femme est originaire de l'est de la France. Veuve, elle est à la recherche d'une belle chaleur humaine en vue de partager à nouveau ce qui lui tient tant à cœur...Jolie, elle saura vous accompagner en toute simplicité, assistante maternelle, 66 ans. D 0774.

• **A l'aise, souriante et décontractée,** elle vous met à l'aise de suite par son charme naturel. Ancienne chef d'entreprise, elle affiche immédiatement une réelle simplicité et une belle joie de vivre. Elle adore faire du shopping mais aussi aller au restaurant ou voyager... Elle recherche une belle compagnie, teintée d'humour, de discrétion et pourquoi pas d'un certain raffinement. Div, 68 ans, commerçante. D 0570

• **Belle femme, nouvelle dans la région,** qui souhaite, à 70 ans bientôt, une belle relation emplie de tendresse et d'affection avec un monsieur qui comme elle ne fait pas son âge... avide d'un nouveau bonheur à deux ! Elle s'adonne à la peinture, lit beaucoup et se plait à marcher à la campagne. Div. D 1037

• **Encore pleine d'envie et d'élégance,** elle fait très attention à elle. Elle est totalement autonome et s'occupe au quotidien, en promenant son chien, en faisant ses courses... Elle veut un homme attentif pour retrouver de la compagnie, échanger et donner de l'affection, elle sera aux petits soins pour lui. Toute en douceur, div., 71 ans, retraitée commerçante. D 1042

• **Belle élégance pour cette femme de 74 ans au charme discret.** Elle ne fait pas son âge et vous «bluffe» par son dynamisme et son rayonnement. Elle n'hésite pas à prendre sa voiture pour rendre visite à ses amis, aime jardiner, cuisiner, les voyages en tous genres, bref, elle vous attend empli de bonne humeur et d'entrain ! Retraitée agent commercial, veuve. D 0870

• **Cette femme vous surprend d'emblée,** par sa dynamique et son expérience de vie. A 75 ans, elle est riche d'un beau vécu dont une partie à l'étranger. Si elle aime la campagne, elle apprécie les escapades et souhaiterait un monsieur qui lui tienne la main et lui donne cette affection qui lui manque tant ! Veuve, retraitée fonctionnaire. D 1053

• **De multiples fonctions à son actif,** cette retraitée de 81 ans saura vous ravir par sa tendresse, ses longs cheveux blancs et la profondeur de ses yeux verts. Elle est souriante, active mais trop seule pour continuer sa vie de veuve. Elle a besoin de rencontrer un monsieur délicat et indépendant, soucieux de vivre encore quelques merveilleux instants de bonheur à deux. Venez la rencontrer au plus vite ! D 1047



**HOMMES :**

• **Déjà 46 ans et il voit les années filer...** Papa, il veut une femme à ses côtés, à l'aise à la campagne, mais élégante, aimant partir en escapades ou en voyages ! Il aime la Nature, adore les enfants et les animaux, et souhaite une rencontre sérieuse en dehors des sentiers battus… Div., cadre. D 1014

• **Chef d'entreprise, du haut de ses 48 ans,** il aspire au bonheur basé sur la confiance, la paix et le partage. Paisible, il apprécie les femmes «tranquilles». Il présente un beau physique, une tête bien faite, un bon niveau d'études... il fuit les sites internet car il veut la belle personne, sachant croquer la vie à pleines dents comme lui. Div., 1 enfant. D 0800

• **Cet entrepreneur de 50 ans, très bel homme,** discret, attachant avec un moral d'acier a su faire face aux dures réalités de la vie. Deux enfants autonomes, sa fille l'épaule dans son activité pour lui permettre de refaire sa vie de couple. Il saura vous rendre la vie facile et heureuse. Faites un pas, il vous tend la main. Div. D 1055.

• **Beaucoup d'envies qu'il souhaiterait partager à deux :** les restos, les balades, la vie de couple, les fous rires partagés, la connivence et la complicité. 55 ans, sans enfant, célibataire, dans les transports, enthousiaste et sympathique, il attend de vous connaître ! D 0766

• **Discret, jovial et souriant,** il aime le calme et la nature. Veuf depuis quelques années, il souhaite rencontrer une femme pour à nouveau regarder devant et rêver de projets à deux ! Auparavant à son compte, il est maintenant fonctionnaire. Bricoleur, adepte des balades en montagne, il apprécie les restos en tête à tête et aller au cinéma. 57 ans. D 1030

• **Calme et serein,** il aimerait tant refaire un brin de vie avec une femme sérieuse et chaleureuse. Il a tant d'amour à donner, qu'il vous accueillera avec sa bonne humeur, son refus de la fatalité... Il désire une vie à deux emplie d'amour et de chaleur. Vous voulez être son rayon de soleil ? Retraité boulanger, 62 ans, div. D 0645

• **Adorable personne, pleine de gentillesse,** de douceur et de dynamisme. Il n'a qu'une seule envie, c'est de partager sa vie, son confort, avec une personne sincère et qui respire la joie de vivre. 65 ans, veuf, artisan, une bonne mine, il adore dialoguer, échanger, partager... D 0851

• **Soif d'évasion en toute tranquillité,** il vous accompagnera dans vos désirs et dans votre joie de vivre. Il s'adonne au sport et a de multiples occupations ! Veuf, retraité cadre, âgé de 65 ans, il aspire au voyage, à la bonne entente... Sensible au charme, sécurisant, il possède de nombreuses cordes à son arc ! D 0875

• **Il vous veut en accord avec vous même,** simple, gaie et sans exubérance. Il adore la danse, les bonnes tables, sa région, si tendre à son coeur. Retraité, 67 ans, divorcé, je ne cherche pas à me remarier, plutôt à nouer une amitié qui me fasse chaud au coeur, basée sur le dialogue, l'échange et la sincérité. D 0705

• **68 ans, divorcé, retraité,** il espère faire La belle rencontre au sein de notre agence car il fuit les déshérences d'internet... Vous avez envie de vous confier et de vous réfugier au creux de son épaule, il est calme, dévoué, rassurant, un beau physique et une belle compagnie. D 0671

• **Il sait toujours trouver le bon niveau de parole** ou garder une élégante réserve quand il le faut. Sensible, honnête, chaleureux, maintenant que l'âge de la retraite a sonné, ce grand voyageur adore jouer au golf. Mais c'est à deux qu'il voudrait envisager les années qui viennent... avec une femme généreuse, spontanée, attentive à l'autre, curieuse des autres, de découverte, pétillante comme une coupe de champagne ! 70 ans, div, directeur d'agence. D 0528

• **Ancien haut fonctionnaire, 74 ans, div., vif d'esprit** et en parfaite harmonie avec lui-même, recherche une femme bien dans sa peau pour profiter à plein de la vie en toute liberté. Sérieux, il s'inscrit dans une démarche à long terme. Vous aimez partir au bord de la mer, aller au restaurant, marcher ou flâner en ville ? Cet homme vous séduira par son charisme naturel et sa gentillesse. D 1013

• **Un homme comme on les aime,** fort, solide et sensible. Une épaule qui rassure, des paroles qui apaisent, bon vivant avec un bon sens de l'humour, avec lui on ne s'ennuie pas. 79 ans, veuf, retraité des Ouillères, il a envie de retrouver une vie simple et heureuse. D 1008

• **Déjà 81 ans et il n'a pas vu le temps passer !** Ancien chef d'entreprise, il est revenu en France après avoir vécu à l'étranger. Il aime la mer, partir en escapades et à dire vrai, il voudrait partager tous ces projets avec une femme, comme lui, à la recherche de moments complices et d'affection. Div. D 1049

Agence fondée en 1981 : plus de 20000 Adhérents nous ont fait confiance.


## Contacts

### VOYANCE


Médium, astrologie, cartomancie, rite ancestral BAPTISTE DE KONINCK
Toujours utile souvent précieux, en nul autre pareil, ne porte atteinte ni à la morale ni à la religion. Conseils éclairés, protection, appui dans l'incertitude, difficultés, force morale, éteins les conflits des cœurs brisés, peine d'amour. Consultations par téléphone et s/rdv 9h/24h 7/7 CB sécurisée - **05 61 57 51 21** 11 rue de Fenouillet 31200 Tlse Minimes Métro ligne B , direction Borderouge, Sortie station Barrière de Paris. Site internet et vidéo
www.voyance-baptiste-dekoninck.fr 486096

**MAITRE BELLO**
**Grand voyant médium**
Spécialiste pour faire revenir votre amour perdu Amour, chance aux jeux, protection, famille, déblocage, spécialiste du retour de l'être aimé, impuissance sexuelle, argent, affaires, examens, travail, fidélité, vente de biens Résultats 100% garantis Déplacements possibles, travail par correspondance
**7 h - 22 h - 7 jours sur 7**
RDV possible en cabinet sur Toulouse
**Tél. 06 38 28 25 44** 486235

Maître SALIMBA - Voyant Médium Géomancien
Il voit votre vie par ses flashs et vous aide à résoudre vos problèmes
Spécialiste du retour affectif
**7/7 - 06 75 14 18 19** Déplacements possibles
Siret : 80924186400014

**PROFESSEUR FODEBA**
Célèbre voyant Médium
Amour - Fidélité - Désenvoûtement
Santé - Chance aux jeux
Impuissance sexuelle - Travail
Examens - Attraction clientèle
Concours - Protection
Abandon Tabac et alcool
**Reçoit sur RDV**
**Déplacements possibles**
**Paiement après résultats**
**07 51 06 26 73** 456330

**ERIC VOYANT**
***VOYANT GUERISSEUR MEDIUM***
amour, chance, protection, déblocage, fidélité, argent, examen, travail, commerces, bonheur conjugal, maladie, sexualité, protection du couple, affaires, désenvoûtement, chance aux jeux, peut aider à résoudre les cas les plus désespérés.
Déplacement possible sur RDV
100% garanti. Résultats en 24H
06 84 68 07 52
06 43 36 56 57 484935

**Maître BABA SORA**
Voyant - Medium international - Astrologue
Je peux vous aider à résoudre tous vos problèmes
Homme de Dieu Africain
**06 81 28 44 22 - 09 82 22 39 87**
Siret : 52452574800017

**Maître SAM**
GRAND MEDIUM - GUERISSEUR
28 ans d'expérience
Amour - Bien-être - Chance
Résultats rapides - Connu dans le monde entier. Vous parle du passé, présent et de l'avenir.
Pour sortir de la solitude
Rencontrer l'âme sœur
Retour immédiat au foyer de la personne aimée Consolider les liens du couple
Guérir l'impuissance sexuelle l'obésité et la dépression nerveuse
Se protéger contre le mauvais sort
Neutraliser les ennemis
être délivré du mal ou se désenvouter
**06.38.98.12.23**
samoryvoyance31@gmail.com
ou www.maitresam.com
N°SIRET : 48178963400039 448575


### Union Rencontres

### FEMMES


**Petites Annonces** 493510
**Un regard malicieux. Divorcée, 55 ans, dynamique,** aimant la lecture comme les voyages, le shopping comme les balades main dans la main, Marie vous emmène en week-end sur son quad et vous fera découvrir son univers! Alors **appelez au 06 81 75 40 15. Réf 5066 UC**

**Rendez-vous pour un thé dansant?** Vous avez trouvé la partenaire idéale : cette douce retraitée de 62 ans , fine cuisinière, aimant voyager, attend votre invitation pour une première danse! **Appelez le 06 81 75 40 15. Réf 5071 UC**

**Pleine de dynamisme! Marche, danse, voyage, ski, elle aime recevoir en toute convivialité. 71ans,** élégante retraitée coiffeuse, divorcée, elle vous attend pour partager sa joie de vivre, profiter de la vie à deux! **Pour la rencontrer appelez le 06 81 75 40 15. Réf 5022 UC**

**De grands yeux verts, une fière allure, 63 ans,** divorcé, il désire commencer sa retraite aux bras d'une dame charmante, délicate, active aimant les plaisirs simples de la vie et voulant partager le bonheur sincère d'une relation complice! **Alors appelez au 06 81 75 40 15. Réf 2882. UC**

**Il a fait les quatre coins du monde!** Si vous aimez visiter, les musées, les expo alors rencontrez vous et découvrez vos affinités. 77ans, veuf, retraité chef d'entreprise. Il attend surtout une amie et souhaite conserver son indépendance.**Téléphonez au 06 81 75 40 15. Réf 4713 UC**

Demandez gratuitement votre magazine d'annonces Unicentre de personnes libres. Renseignez-vous au : 06 81 75 40 15


VALERIE, 50 ans, divorcée, rech. compagnon de jeux (45-60 ans) pour RDV, sorties et plus...
**Me joindre : 0895 07 96 32**
*(aby-0,80€/mn)* 479448

**Flo**, 40 a, ch. partenaire pour relation extra conjugale sans prise de tête. Peut se déplacer.
**Tél. 06 20 00 31 92**

**CLARA,** jeune infidèle ch. hom pour assouvir ses besoins sexuels et rien de plus. Tél. au **06.01.41.08.39**

**06 16 10 68 28**
Enseignante retraitée plutôt ronde avec jolies formes pr rdv réguliers chez moi PHOTOS CELINE au **62040**


**ESTHER**, 55ans, à la retraite, aimerait profiter à 2 avec Homme dynamique et calin. Me tél. au **08 95 69 14 03** (0,80€/mn) 493581


**SANDRINE**, 49 ans, jolie brune pulpeuse et assez coquine, ch. Homme pr partager ttes ses envies. Lui tél. au **08 95 07 92 31** (0,80€/mn) 493576

**Wendy**, 50 a, ch. homme pour moments câlins en toute discrétion.
**Son numéro 06 22 76 02 90**

**05 61 07 69 69**
**TELEPHONE ROSE**
Dialogue coquin
CB-Mt-Ck (ech)

**06 12 07 20 73 KARINE**
Jeune femme célibataire qui aime les hommes et qui assume ! Je peux recevoir chez moi. MES FOTOS env. KARINE au 63637

**Veuve 70,** rencontrerait retraité sérieux également seul
**CNR - 05 61 53 54 02**

**MICHÈLE** Belle fem 49A recherche 1 compagnon pour calins et jeux + cokin.
Tél. **06 17 77 70 30**
Pas sérieux s'abstenir


### HOMMES


**RENCONTRES H/H**
discret sur Midi-Pyrénées
**08 95 02 05 50**
0,80€/mn (ech)

**STOP À LA SOLITUDE**

**H. 42 ans, div, éleveur, aveyronnais,** sérieux, physique agréable, allure moderne, fidèle romantique, valeurs morales, profonde générosité, renc. J.F. maxi 45 ans, div., niveau et situation indif., douce, stable, aimant sortir, motivé pour une vie à 2 (Réf. V4212)

**H. 60 ans, div, aveyronnais,** ret., à découvrir, beaucoup d'amour à donner. Complicité, âme de cœur, généreux, souh. apporter soutien et affection à une F. 55/65 ans, simple, sincère, accepte petit handicap. (Réf. B6012)

**André, 68 ans, div. ret. cadre,** adore mer, nature, voyage, patient, affectueux, très ouvert d'esprit, ch. D. div. maxi 70 ans, aimant le dialogue, prof. indif. (Réf. C6812)

**H. 74 ans, veuf,** passionné par les moments simples de la vie, voyages, musique, l'art, bricolage, souh. renc. F. 65/76 ans, div, personne féminine ayant mêmes goûts pour partager vie à 2. (Réf. 7012)

**F.,aide soignante, 55 ans, div. aveyronnaise,** élégante, secrétaire et douce, à l'écoute, tolérante, rech. H. div. maxi 62 ans, bon vivant, ouvert, humour, affectueux, dialogue, pour belle histoire d'amour (Réf. P5548)

**F. 64 ans, div, ruthénoise,** élégante et douce, à l'écoute, tolérante, sorties diverses, voyages natue, sport, rech. H. maxi 72 ans, bon vivant, cultivé, ouvert, humour, affectueux, dialogue, pour belle histoire d'amour. (Réf. P6446)

**F. aveyronnaise, 72 ans,** veuve, dans ses yeux toute la douceur du monde, à la fois élégance, simplicité, à l'écoute, du cœur, active, cinéma, resto, voyage, déco, musique, marche, souh. H. div. maxi 76 ans, attentionné, tendre (Réf. R7212)

**F. 77 ans, ruthénoise,** div., ret. aide-soignante, allure très jeune, dynamique, aimant marche, danse, la mer, ch. H. div., maxi 80 ans, dynamique, doux, pour partager tendresse et affinités. (Réf.B7712)

**GRATUIT UN ENTRETIEN PERSONNALISÉ**
6, boulevard Gambetta - RODEZ
**Tél. 05 65 68 02 53 - www.unicis-tarn-aveyron-lot.fr**
unicis
Nous aidons simplement le hasard


## SOLUTION DES JEUX

### SUDOKU

FACILE

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | 3 | 2 | 4 | 5 | 9 | 1 | 6 | 8 |
| 4 | 5 | 6 | 1 | 3 | 8 | 2 | 7 | 9 |
| 1 | 8 | 9 | 2 | 6 | 7 | 4 | 3 | 5 |
| 2 | 9 | 5 | 6 | 1 | 3 | 8 | 4 | 7 |
| 3 | 4 | 7 | 9 | 8 | 2 | 6 | 5 | 1 |
| 6 | 1 | 8 | 5 | 7 | 4 | 9 | 2 | 3 |
| 8 | 6 | 1 | 3 | 2 | 5 | 7 | 9 | 4 |
| 5 | 7 | 4 | 8 | 9 | 6 | 3 | 1 | 2 |
| 9 | 2 | 3 | 7 | 4 | 1 | 5 | 8 | 6 |

Universal Jeux 04 91 27 01 16

DIFFICILE

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 9 | 3 | 4 | 8 | 1 | 2 | 5 | 6 | 7 |
| 6 | 7 | 2 | 3 | 9 | 5 | 8 | 1 | 4 |
| 5 | 8 | 1 | 6 | 4 | 7 | 9 | 2 | 3 |
| 7 | 1 | 5 | 2 | 8 | 3 | 4 | 9 | 6 |
| 4 | 2 | 6 | 7 | 5 | 9 | 1 | 3 | 8 |
| 3 | 9 | 8 | 4 | 6 | 1 | 2 | 7 | 5 |
| 1 | 6 | 7 | 5 | 2 | 4 | 3 | 8 | 9 |
| 8 | 4 | 9 | 1 | 3 | 6 | 7 | 5 | 2 |
| 2 | 5 | 3 | 9 | 7 | 8 | 6 | 4 | 1 |

Mots croisés N° 3806

HORIZONTALEMENT :
I.- HARMONISAS. -II.- AVOISINANT. -III.- URGE. DOPER. -IV.- TIN. CE. -V.- ÉLOGIEUSES. -VI.- NAVAL. US. -VII.- AL. DOUÉE. -VIII.- RÉAGI. ETON. -IX.- NOTENT. RUT. -X.- EN. TEMPÊTE. -
VERTICALEMENT :
A.- HAUTE-MARNE. -B.- AVRIL. LÉON. -C.- ROGNON. AT. -D.- MIE. GADGET. -E.- OS. PIVOINE. -F.- NID. EAU. TM. -G.- INOCULÉE. -H.- SAPES. ÊTRE. -I.- ÂNE. EU. OUT. -J.- STRESSANTE. -


*Allô Enfance Maltraitée*

*Parce que des solutions existent...*

*Le 119 est un numéro d'appel gratuit, accessible 24h sur 24h de toute la France (Ile de la Réunion et Guyane).*
*Le 119 peut être appelé d'une cabine téléphonique sans carte.*
*Il n'apparaît pas sur la facture détaillée de France Telecom.*
*Le 119 s'adresse à toute personne confrontée à une situation de mauvais traitements à enfants.*
*Vous pouvez retrouver le 119 et obtenir plus d'informations sur internet : www.allo119.gouv.fr*



LA DÉPÊCHE DU MIDI
Journal de la démocratie
GROUPE LA DEPECHE DU MIDI
*Société Anonyme au capital de 3.577.010 Euros*
*Siège : Avenue Jean-Baylet, 31095 Toulouse*
*Tél. 05.62.11.33.00 - Fax : 05.61.44.74.74 - contact@ladepeche.com*
*Président-directeur général, Responsable de la Rédaction: Jean-Michel BAYLET*
*Vice-présidents-directeurs généraux : Marie-France MARCHAND-BAYLET et Bernard MAFFRE*
*Directeur de la Publication : Jean-Nicolas BAYLET*
*Principaux actionnaires : SAS SOCIETE OCCITANE DE COMMUNICATION, PIERRE FABRE FINANCES SAS*
*Médiateur : Henri AMAR - Mél. : henri.amar@ladepeche.fr*
**Site Internet : http://www.ladepeche.fr**
Commission paritaire - 0320C87785 - I.S.S.N. : 0181-7981
Liste des points de vente sur Paris consultables sur notre site internet www.ladepeche.com
**Tirage du jeudi 25 janvier 2018**
**Nombre d'exemplaires : 143.682**
*Journal imprimé sur les presses de la S.A. Groupe La Dépêche du Midi*
*Origine géographique du papier: Espagne, composé à 100% de fibres recyclées, certifié PEFC, Eutrophisation : P=0,91 mg par exemplaire.*


## légales

### AVIS PUBLICS

### Avis administratif

RODEZ AGGLOMÉRATION

## AVIS AU PUBLIC

**COMMUNAUTE DE RODEZ AGGLOMERATION**

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil de Communauté de Rodez agglomération a redéfini le champ d'application du droit de préemption urbain (DPU) en lien avec l'approbation de la révision n°5 du Plan local d'Urbanisme intercommunal.

Conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme, cette délibération est affichée pendant un mois dans les 8 communes membres ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération.

Journal habilité à recevoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementés, arrêté ministériel NOR : MICE1733475A. Prix : 1.82€ HT le millimètre par colonne, de filet à filet. Reproduction certifiée conforme.

RODEZ AGGLOMÉRATION

## AVIS AU PUBLIC

**COMMUNAUTE DE RODEZ AGGLOMERATION**

**REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL**

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil de Communauté de Rodez agglomération a approuvé le règlement local de publicité intercommunal (RLPi).

Conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme, cette délibération est affichée pendant un mois dans les 8 communes membres ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération.
Le dossier est tenu à la disposition du public à l'hôtel d'agglomération, au sein des 8 mairies des communes membres et à la Préfecture de l'Aveyron aux jours et heures d'ouverture habituels ; ainsi que sur le site internet de Rodez agglomération.

RODEZ AGGLOMÉRATION

## AVIS AU PUBLIC

**COMMUNAUTE DE RODEZ AGGLOMERATION**

**Site patrimonial remarquable**
**PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil de Communauté de Rodez agglomération a approuvé le Site Patrimonial Remarquable (SPR) avec Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) - initialement dénommé Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme, cette délibération est affichée pendant un mois dans les 8 communes membres ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération.
Le dossier est tenu à la disposition du public à l'hôtel d'agglomération, au sein des 8 mairies des communes membres et à la Préfecture de l'Aveyron aux jours et heures d'ouverture habituels.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE AVEYRON

N° enregistrement : A1707745
Original (pour exécution) : UA
Copies (pour information) : DGS (Service)
DG, Président, PCS

RODEZ AGGLOMERATION
26 AVR. 2017
REÇU LE

**Monsieur Christian TEYSSEDRE**

Président de Rodez Agglomération
1, place Adrien Rozier – CS 53531
12035 RODEZ CEDEX 9

Rodez, le 18 avril 2017


***Pôle Territoires, Politiques publiques & Formation***
*Service Aménagement, Animation locale & Collectivités Urbanisme & Environnement*
Dossier suivi par
**Annette CIGAL**
amenagement@aveyron.chambagri.fr


N/Réf : CL.AC.MTT
Objet : Création du **Site Patrimonial Remarquable** (SPR) de **Rodez Agglomération**

*Recommandé avec AR*

Monsieur le Président,

Conformément à l'article D.642-7 du Code du Patrimoine, vous nous avez transmis pour avis, le 8 mars 2017, le projet de Site Patrimonial Remarquable de **Rodez Agglomération**.

Après avoir examiné le dossier, je souhaite vous faire part de plusieurs observations concernant le règlement que vous trouverez dans la note ci-jointe.

En souhaitant que ces observations soient prises en compte,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jacques MOLIERES

PJ : Note observations
Site Patrimonial Remarquable


**Siège social**
Carrefour de l'Agriculture
12026 Rodez cedex 9
Tél : 05 65 73 79 00
Fax : 05 65 73 78 00

**Antennes régionales**
Nord Aveyron (CDANA) Espalion
Rodez Nord (CDARN) Onet le Château
Ségala (CDAS) Baraqueville
Sud Aveyron (CDASA) Valbres l'Abbaye
Villefranchois (CDAV) Villefranche de Rouergue
Vallée de l'Aveyron - Lévézou (CDAVAL) Laissac

**Pôle de formation**
Élevage et machinisme
Villefranche de Rouergue

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 131 200 023 00016
APE : 9411Z
www.aveyron.chambagri.fr

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AVEYRON

# RODEZ AGGLOMÉRATION

*Note d'observations*
*sur le Site Patrimonial Remarquable*

## 1. CONCERNANT LE REGLEMENT

### SECTEUR 2

**TITRE 2** **RÈGLES PARTICULIÈRES APPLICABLES DANS LE SECTEUR 2**
*Les ensembles bâtis et abords des Monuments Historiques et des édifices répertoriés*

***p. 26 : 2.0.1-*** *Objectifs généraux liés au secteur 2*

*« L'objectif du SPR dans ce secteur est :*

- *de conserver et mettre en valeur la lisibilité des formes agglomérées et des fronts bâtis, de conserver et mettre en valeur le caractère des ensembles bâtis et des bâtiments isolés, notamment :*
  *- par le maintien de la qualité des couvertures de toit,*
  *- ....».*

Un certain nombre de bâtiments agricoles sont présents en secteur 2.

Nous nous interrogeons quant aux conséquences notamment financières d'une telle rédaction en cas de réfection de toiture de ces bâtiments d'exploitation. Certains de ces bâtiments, comme à Onet-L'Église, sont couverts de toitures en fibro-ciment ; d'autres plus anciens sont en tôle ondulée, ardoise, tuile ou lauze.

**TITRE 2-1** **PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS NOUVELLES, OUVRAGES NEUFS ET CONSTRUCTIONS EXISTANTES NON RÉPERTORIÉES**

***p. 32 : 2.1.9 -*** *Granges, bâtiments agricoles ou artisanaux nouveaux*

- ***2.1.9.2 -*** *Matériaux*

  *« Les bâtiments agricoles devront être réalisés en matériaux de structure apparents ou bardés, non réfléchissants et éviter les teintes claires. Les bardages seront en bois ou métalliques. Les bardages métalliques seront laqués. La pente des toitures devra être affirmée (égale ou supérieure à 50%). Les couvertures doivent être de teinte grise ou ardoise ».*

La réglementation concernant le pourcentage des pentes de toitures est extrêmement importante. En effet, les bâtiments agricoles, couverts notamment en bac acier isolé, ont en moyenne des pentes comprises entre 22 et 23 degrés (40,4 % à 42,45 %). Pour certains bâtiments, on peut même descendre jusqu'à 15 ou 18 degrés (26,79 % à 32,49 %). De plus, le règlement ne prévoit pas de réglementation différente en cas d'extension d'un bâtiment existant dont la pente de toiture serait par exemple inférieure à 50 %.
Nous souhaiterions donc que le pourcentage de pente des toitures soit réduit pour les bâtiments d'activité agricole et qu'une réglementation différente soit possible dans le cas d'une extension d'un bâtiment existant.

aGRICULTURES
&TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AVEYRON

**SECTEUR 3**

## TITRE 3 RÈGLES PARTICULIÈRES APPLICABLES DANS LE SECTEUR 3

*Les espaces naturels, biotopes et les paysages*

***p. 44 : 3.1.1*** *- Objectifs généraux*

*« L'objectif du SPR dans ce secteur est :*
*- de conserver strictement le caractère non bâti de ces espaces,*
*- ....».*

Ce secteur ne permet pas de nouvelles constructions. Seuls « *les édifices répertoriés peuvent être étendus et faire l'objet d'adjonctions dont le volume cumulé doit rester secondaire par rapport au volume principal* ».

1. Afin de ne pas contraindre l'activité agricole, ***nous demandons qu'aucun siège ou bâtiment d'exploitation ne soit classé en secteur 3.*** Lors de la consultation sur le PLUi, nous avions formulé notamment une remarque (cf. ci-après) au lieu-dit « *Le Trauc* », sur des bâtiments classés en zone Ap au PLUi et qui dans le SPR sont en zone 3.

   Remarque PLUi : « *Les bâtiments principaux d'un siège d'exploitation ont été classés en zone Ap. Afin de ne pas contraindre cette exploitation où un jeune vient de s'installer, nous vous demandons d'étendre la zone A en incluant tous les bâtiments d'exploitation pour prévoir un éventuel développement* ».

2. Dans le secteur 3 du SPR, nous notons la présence d'au moins un secteur de maraîchage au lieu-dit « *Saint-Cloud* ». Or dans le PLUi, celui-ci a été classé en zone Am. Il existe donc une incohérence entre la zone 3 du SPR qui n'autorise pas de nouvelles constructions et la zone Am du PLUi destinée à accueillir des serres.

3. D'importants espaces de causses sont en secteur 3. Ce classement interdit donc tout projet de construction d'abris sur parcours. Notre avis sur le PLUi avait signalé ce problème d'inconstructibilité sur certains de ces espaces classés en Ap, notamment sur l'enclave de « *Concourès* »: (cf. ci-après).

   Remarque PLUi : « *Sur l'enclave de Concourès, un projet de reconquête des biens de sections par des agriculteurs en lien avec la Fédération des chasseurs est en cours de réalisation. L'objectif est de créer des parcs de 100 à 150 ha pour valoriser ces pelouses sèches et lutter ainsi contre leur embroussaillement. A ce jour, 4 agriculteurs sont concernés par ce projet agro-pastoral. Ces parcours sont actuellement classés en zone Ap où les nouvelles constructions à vocation agricole sont interdites. Nous vous demandons donc d'autoriser en zone Ap les abris sur parcours* ».

***p. 44 : 3.1.3*** *- Excavations et surélévations*

*« Les modifications du terrain naturel pour excavation ou surélévation doivent être minimales et les raccordements aux courbes de niveaux effectués avec soin* ».

Une telle rédaction interdit les lacs collinaires. Lors de l'étude agricole du PLUi, 23 projets de lacs avaient été identifiés sur le territoire de Rodez Agglomération dont certains sont en secteur 3 du SPR.

Nous souhaiterions que ces projets ne soient pas condamnés.

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AVEYRON

## SECTEUR 4

### TITRE 4 RÈGLES PARTICULIÈRES APPLICABLES DANS LE SECTEUR 4

*Les espaces agricoles et les paysages.*

***p. 54 : 4.7** – Granges, bâtiments agricoles ou artisanaux nouveaux*

*« Les bâtiments agricoles devront être réalisés en matériaux de structure apparents ou bardés, non réfléchissants et éviter les teintes claires. Les bardages seront en bois ou métalliques. Les bardages métalliques seront laqués. La pente des toitures devra être affirmée (égale ou supérieure à 50 %).Les couvertures doivent être de teinte grise ou ardoise ».*

De nombreux sièges d'exploitation et bâtiments agricoles sont présents dans le secteur 4. La réglementation concernant la pente des toitures est extrêmement importante. En effet comme signalés pour le secteur 2, les bâtiments agricoles, couverts notamment en bac acier isolé, ont en moyenne des pentes comprises entre 22 et 23 degrés (40,4 % à 42,45 %). Pour certains bâtiments, on peut même descendre jusqu'à 15 ou 18 degrés (26,79 % à 32,49 %). De plus, le règlement ne prévoit pas de réglementation différente en cas d' extension d'un bâtiment existant dont la pente de toiture serait par exemple inférieure à 50 %.

Nous souhaiterions donc que le pourcentage de pente des toitures soit réduit pour les bâtiments d'activité agricole et qu'une réglementation différente soit possible dans le cas d'une extension d'un bâtiment existant.

De plus, tel que rédigé, notamment au travers de la réglementation sur les façades et les toitures, le règlement n'autorise pas les serres ou les bâtiments de type tunnels. Nous vous demandons donc d'autoriser explicitement les serres et les bâtiments de type tunnels en secteur 4.

Enfin, que signifie la phrase suivante : « *les bâtiments agricoles devront être réalisés en matériaux de structure apparents ou bardés …* » ?

Une telle rédaction interdit-elle les bardages souples tels que les filets brise vent ? De plus en plus de bâtiments agricoles utilisent ce type de bardage pour une meilleure ventilation (séchage en grange, bien-être des animaux).

Centre Ouest Aveyron

Terres d'équilibre

RODEZ AGGLOMÉRATION
10 AVR. 2017
REÇU LE

Rodez, le 06 avril 2017

Enregistrement : A170649
(pour exécution) : Patrimoine
(pour information) : DG

Monsieur le Président
Rodez Agglomération
1 place Adrien Rozier
CS 53531
12035 Rodez Cedex 9

**N Réf** : JPS/SR 17-028

**Objet** : Avis sur le projet de site patrimonial remarquable

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 9 mars 2017, vous nous avez transmis pour avis, le projet de site patrimonial remarquable

Au vu des éléments portés au dossier, j'ai le plaisir de vous informer que le bureau du syndicat mixte du SCoT Centre Ouest Aveyron en date du 4 avril 2017, n'a pas formulé d'observation sur ce dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,
Jean-Philippe SADOUL

Avenue de l'Europe
SCOT
Centre
Ouest
Aveyron
12000 RODEZ

CCI AVEYRON

RODEZ Arist... 24 MARS 2017

Rodez, le 20 Mars 2017

**LE PRESIDENT**

N° enregistrement : A170534
Original (pour exécution) : Patrimoine
Copies (pour information) : Familles
PECS DG Président

Monsieur Christian TEYSSEDRE
Président
RODEZ AGGLOMERATION
1 place Adrien-Rozier
CS 53531
12035 RODEZ Cedex 9

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de Site Patrimonial Remarquable sur l'agglomération de Rodez, vous avez consulté la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron afin qu'elle émette un avis.

Nos services ont examiné le dossier qui a été élaboré et je tenais à vous informer qu'il n'appelle pas de remarques particulières. Il s'agit d'un dossier qui s'inscrit pleinement dans la logique des autres politiques menées en termes de valorisation de Rodez Agglomération (requalification d'espaces publics, label Villes et Pays d'Art et d'Histoire, règlement local de publicité) et qui va renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation du patrimoine.

J'exprime donc un avis tout à fait favorable à votre projet de Site Patrimonial Remarquable.

Restant à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominique COSTES

Siège : 17, rue Arist de Briand - BP 3349 - 12033 Rodez Cedex 9
T. 05 65 77 77 00 - F. 05 65 77 77 09
Délégation : 38, boulevard de l'Ayrolle - BP 145 - 12101 Millau Cedex
www.aveyron.cci.fr

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

OCCITANIE
LA RÉGION
Pyrénées
Méditerranée

La Présidente
**Carole DELGA**
Ancienne ministre

Accusé de réception

Toulouse, le 13 mars 2017

RODEZ AGGLO[illegible]ON
16 MARS 2017
REÇU LE

**MADAME ANNICK BERTHAUD**
**RODEZ AGGLOMERATION**
**1 PLACE ADRIEN-ROZIER**
**CS 53531**
**12035 RODEZ CEDEX 9**

**NOS REF** : CD/AD/SG/A17-07736
**OBJET** : Dossier présenté lors de la réunion d'examen relative au Site Patrimonial Remarquable le 8 mars 2017

RESERVE
N° enregistrement : A170451
Original (pour exécution) UA
Copies (pour information) PECS-DG
.....

Madame,

J'ai bien reçu le courrier que vous avez adressé à la Région en date du 9 mars 2017.

Votre demande a été confiée à la Direction de l'Action Territoriale, de la Ruralité et de la Montagne qui ne manquera pas de vous répondre dans les meilleurs délais.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes salutations distinguées.

**Carole DELGA**

Conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 Janvier 1978, nous vous précisons que toutes les informations communiquées dans le cadre d'une demande de subvention, font l'objet d'un traitement informatisé, aux seules fins de l'instruction du dossier. Vous pourrez exercer le droit d'accès et de rectification des données.

**HÔTEL DE RÉGION**
**Toulouse**
22, bd du Maréchal Juin · 31406 Toulouse cedex 9
Tél. 05 61 33 50 50 · www.laregion.fr

**Montpellier**
201, av. de la Pompignane · 34064 Montpellier cedex 2
Tél. 04 67 22 80 00 · www.laregion.fr

papiers
Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

**BERTHAUD Annick**

**De:** Contact - Antenne CPIE du Rouergue <cpie-rouergue.rodez@wanadoo.fr>
**Envoyé:** jeudi 20 avril 2017 11:30
**À:** BERTHAUD Annick
**Cc:** Marie Hélène Julhes
**Objet:** Avis site Patrimonial Remarquable

Bonjour,

J'ai parcourus récemment les divers documents de l'étude qui a été réalisée sur les Sites Patrimoniaux Remarquables du Grand Rodez. Je me suis attachée plus particulièrement à l'analyse naturaliste et au patrimoine paysager.

L'ensemble est très bien traité et mon avis sur cette étude est favorable.

N'hésitez pas à me recontacter au besoin,

Bien cordialement,

--

Lisa MARANGONI
Chargée de mission environnement

Antenne du CPIE à Rodez
15 rue des Fauvettes
12850 Onet-le-Château
05.65.42.18.17

Retrouver le CPIE du Rouergue sur la toile:
www.chevron-environnement.com
www.cpie-rouergue.com

Garanti sans virus. www.avast.com

# COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AVAP/SPR

# ET

# PROCES VERBAL
# D'EXAMEN CONJOINT
# DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES
# DU 8 MARS 2017

# PROJET DE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Présents :
Jean-Philippe SADOUL – Vice-Président de Rodez agglomération, Maire de Luc-La-Primaube, Président de la Commission Locale du SPR et Président du SCOT Centre Ouest Aveyron
Sabine MIRAL – Maire-adjointe d'Onet-Le-Château
Florence CAYLA – Maire de Sébazac-Concourès
Sylvie LOPEZ – Maire d'Olemps
Séverine BARRAU – Maire-adjointe de Luc-La-Primaube
Patrick GAYRARD – Maire de Durelle-Balsac
Michel GANTOU – Maire du Monastère
Michel DELPAL – Maire de Sainte Radegonde
Jean-Michel COSSON – Maire Adjoint Ville de Rodez et Vice-Président de Rodez agglomération à la culture
Benoit BOUGEROL – représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie
Annette CIGAL - Chambre d'Agriculture
Christophe MAJOREL – DDT représentant de l'Etat
Marlène ALBINET-TAYAC et Brigitte SIANO- représentantes du Conseil Départemental de l'Aveyron
Jean-Baptiste BOULANGER – Architecte des Bâtiments de France
Dominique JACOMET – Architecte Urbaniste CAUE de l'Aveyron

Diane JOY – Responsable service Patrimoine - Rodez agglomération
Annick BERTHAUD - Responsable Urbanisme règlementaire – Rodez agglomération
Myriam REY – Assistante service Patrimoine – Rodez agglomération

Excusés :
Carole DELGA Présidente du Conseil Régional Occitanie
Benoit MELON et Michel VAGINAY représentants de la DRAC

Absents :
M. le Préfet de l'Aveyron
Mme la Présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
M. le Directeur de la DREAL
Mme MARANGONI – CPIE du Rouergue

Les personnes ci-dessus mentionnées ont été invitées à la réunion d'examen conjoint par courrier en date du 21 février 2017.

Monsieur Sadoul ouvre la séance en excusant Mme Delga Présidente de la Région Occitanie et en procédant à un tour de table. M. Cosson excuse M. Bary, M. Boulanger excuse les représentants de la DRAC : MM Melon et Vaginay.

M. Sadoul présente ensuite le contexte du projet, le déroulement de l'étude et les dernières instances en la matière.
Le projet a été construit avec l'aide de M. Gilles Seraphin, Architecte du Patrimoine qui a réalisé un diagnostic complet des éléments remarquables du territoire. Plus de 1 800 bâtiments ont été recensés et des espaces paysagers ont été protégés. Ce travail a été décliné ensuite en un diagnostic complet mettant en valeur les richesses patrimoniales bâties et non bâties de l'agglomération. Fort de ce constat, une cartographie a été réalisée puis un zonage et un règlement précisant les conditions de restauration/construction pour ne pas dénaturer le patrimoine existant et conserver le cadre de vie urbain/rural et les paysages locaux.

M. Sadoul évoque l'intérêt pour la collectivité de se doter d'un outil tel que l'AVAP transformée en Site Patrimonial Remarquable. Il indique également que ce travail doit servir d'appel à l'élargissement de ces réflexions au niveau du SCOT et du PETR centre-ouest.

M. Cosson rappelle l'intérêt et confirme la volonté, pour la ville de Rodez, de renforcer les mesures de protections sur le centre historique par la mise en place en parallèle d'un secteur sauvegardé (depuis la loi LCAP un secteur sauvegardé est un site patrimonial assorti d'un PSMV : plan de sauvegarde et de mise en valeur).

M. Boulanger souligne le travail remarquable qui a été produit, la richesse et la qualité du dossier et met en avant les bénéfices pour un territoire de voir les politiques de l'urbanisme et du patrimoine profondément liées. Il fait part également aux membres présents de l'accord unanime des membres de la CRPS sur le dossier présenté et que les adaptations demandées ont été à la marge même si des consensus ont dû être trouvés sur Sainte-Radegonde notamment. M. Boulanger précise que le SPR rassemble 3 enjeux principaux : l'enjeu patrimonial et architectural, l'enjeu paysager mais aussi l'enjeu urbain. C'est ce dernier enjeu qui méritait à certains endroits d'être davantage pris en compte. Le site patrimonial remarquable a été prescrit et est créé par l'agglomération. Le rôle de l'architecte des bâtiments de France sera de l'appliquer et de veiller à respecter les objectifs poursuivis.
M. Boulanger précise que depuis la parution de la loi Patrimoine de juillet 2016, les mesures de protections telles que les anciennes ZPPAUP ou AVAP et les secteurs sauvegardés sont regroupées dans une seule dénomination : les sites patrimoniaux remarquables. Rodez agglomération se dote d'un Site Patrimonial avec un PVAP (plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine), la ville de Rodez souhaite conforter le site patrimonial avec un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV, ex secteurs sauvegardés) sur Rodez. Ce projet est soutenu par le Maire-Président de Rodez agglomération ainsi que par le Directeur Régional des Affaires Culturelles, comme évoqué ensemble lors de leur dernière rencontre à Rodez.

M. Sadoul indique aux autres membres que ceux de la commission locale, que lors de la dernière réunion de cette commission, tenue en mai dernier, le règlement du projet d'AVAP a été largement présenté. Sur cette base, le projet a été arrêté par le conseil de communauté du 28 juin 2016 afin d'être soumis à l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites. La CRPS réunie le 8 novembre dernier a rendu un avis favorable avec quelques demandes d'adaptation pour mieux prendre en compte les abords de certains MH et les lier au contexte urbain. Ces adaptations, nécessaires, ont fait l'objet d'une présentation lors de la présente réunion.
La commission locale réunie en cette séance est également l'occasion de présenter le projet aux Personnes Publiques Associées qui auront jusqu'au 9 mars 2017 (soit 2 mois) pour faire part de leur avis (conformément à l'article D 642-7 du code du patrimoine). L'absence de réponse vaudra avis favorable au terme de ce délai. Cette réunion dite d'examen conjoint s'inscrit dans le cadre de l'article L 642-3 du code du patrimoine.
Le présent procès-verbal ainsi que les avis des PPA à venir seront joints à l'enquête publique comme le prévoit les code du patrimoine et de l'urbanisme.

En application de l'article D 642-3, le projet est conduit par le Président de Rodez agglomération compétent en matière de PLUi, avec l'assistance de l'Architecte des Bâtiments de France. Afin d'assurer la cohérence entre les 2 documents (PLUi et SPR), il est précisé que l'élaboration du SPR a été réalisée concomitamment à la révision 5 du PLUi. Ainsi, le SPR précise comment construire (règlemente l'aspect extérieur des constructions ou des aménagements) et le PLUi précise où construire (règlemente le droit à la construction).

Une présentation du projet dans son ensemble a été faite par les services de Rodez agglomération et notamment :

- Les différents enjeux ont été rappelés et illustrés.
- Les 4 zones du plan de zonage ont été détaillées : Rodez Centre, Ensembles remarquables, Espaces naturels et Espaces agricoles.
- Le règlement des différents secteurs a été abordé avec les grandes caractéristiques de chaque zone en faisant le lien avec le règlement de la révision 5 du PLUi en cours. Le cas spécifique des granges agricoles a été illustré.
- L'avis de la CRPS a été commenté et les adaptations induites ont été illustrées.
- Un détail des modalités de concertation publique a été énoncé et la plaquette de communication a été remise aux membres présents.
- Enfin, la cohérence entre les 2 outils (PLUi et SPR) a été démontrée en fonction des 4 secteurs du SPR.

**Echanges avec les participants et recueil des avis :**

La commune déléguée de Balsac (suite à la création au 1er janvier 2017 de la commune nouvelle de Druelle-Balsac) n'a pas été intégrée dans le cadre de la procédure conduite. La communauté de commune de Conques-Marcillac envisage de se doter d'un site patrimonial remarquable. Il pourrait alors être pertinent d'inclure la commune déléguée de Balsac dans cette démarche (de mutualisation) et de réviser éventuellement ensuite le SPR de Rodez agglomération pour intégrer ce territoire. En parallèle peut-être y aurait-il une démarche au sein du SCOT et pour laquelle Rodez agglomération ferait part de son expérience comme l'évoquent MM. Cosson et Sadoul.

L'avis de la CRPS est inclus dans le dossier communiqué et permettra aux services de comprendre les quelques adaptations effectuées et l'intégration d'une annexe relative à l'archéologie.

Des questions sont soulevées sur la définition précise des couleurs claires interdites. Les services précisent que la volonté est de ne pas lister les couleurs autorisées car les couleurs doivent être choisies en fonction du contexte global du projet par rapport à l'environnement architectural proche. M. Jacomet confirme que la couleur des façades doit être choisie en fonction de la pierre du secteur dans lequel a lieu le projet, l'idée étant d'interdire à juste titre les couleurs qui interpellent le regard dans le paysage. M. Boulanger confirme qu'il n'est pas favorable à réaliser un référentiel de couleur et que seul le blanc pur est interdit. Certains secteurs sont construits avec des calcaires clairs où les pastels ne seront pas interdits.

Par souci de cohérence, la zone 3 du SPR est une zone inconstructible dans le PLUi (soit N naturelle soit Ap agricole protégée). Mme Cigal est interpellée par cette correspondance vis-à-vis des exploitations qui pourraient se situer dans cette zone au risque de voir freiner leur projet éventuel de développement. Les services indiquent qu'une attention particulière a été portée à ce sujet et qu'il ne devrait pas y avoir de situation bloquante. Mme Cayla confirme en précisant que le PLUi a aussi pour objectif de préserver le tissu agricole local. Chaque commune lors de la construction du zonage du SPR a examiné chaque exploitation et lui a octroyé une possibilité de développement en zone 4 (et en zone agricole « traditionnelle » au futur PLUi) afin que les agriculteurs ne se sentent pas en péril.

Mme Cigal s'interroge également sur la règlementation du SPR imposant 50 % de pente de toit sur les bâtiments agricoles et en réfèrera aux représentants des exploitants pour s'assurer que cette règle ne soit pas bloquante.

Les services présents ont pris note des éléments présentés. Bien que le projet semble avoir retenu favorablement l'attention de tous, les personnes publiques associées communiqueront leur avis officiel après avoir analysé le dossier remis en fin séance.
Il est rappelé par les services que les avis doivent être adressés à Rodez agglomération au plus tard le 9 mai prochain.

_____

Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

# Décision de dispense d'évaluation environnementale, après examen au cas par cas en application de l'article R. 104-28 du Code de l'urbanisme, sur l'élaboration de l'AVAP multi-sites de Rodez agglomération (12)

n°saisine 2017-4794

n°MRAe 2017DKO33

La mission régionale d'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe), en tant qu'autorité administrative compétente en matière d'environnement en application du décret n°2016-519 du 28 avril 2016 ;

Vu la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du parlement européen relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, notamment son annexe II ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles R.104-8, R.104-16, R.104-21 et R.104-28 à R.104-33 ;

Vu le décret n°2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale ;

Vu les arrêtés ministériels du 12 mai 2016 et du 19 décembre 2016 portant nomination des membres des MRAe ;

Vu la convention signée entre le président de la MRAe et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Vu la délibération n°2016-01 de la MRAe, en date du 24 juin 2016, portant délégation à Marc Challéat, président de la MRAe, et à Bernard Abrial, membre de la MRAe, pour prendre les décisions faisant suite à une demande d'examen au cas par cas ;

Vu la demande d'examen au cas par cas relative au dossier suivant :

- **n°2017-4794 ;**
- **élaboration de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) multi-sites de l'agglomération de Rodez (12), déposée par la communauté d'agglomération de Rodez ;**
- reçue le 12 janvier 2017 ;

Vu la consultation de l'agence régionale de santé en date du 12 janvier 2017 ;

**Considérant** que le projet d'AVAP a pour but de garantir la qualité du cadre de vie et plus précisément la pérennité et la mise en valeur du patrimoine architectural, historique, archéologique, urbain et paysager de la communauté de communes de Rodez (8 communes pour une population totale de 53 584 habitants) dans le respect du développement durable ;

**Considérant** que cette élaboration de l'AVAP est menée conjointement à la révision du PLUi de la communauté de commune et que celle-ci est soumise à évaluation environnementale ;

**Considérant** que le périmètre de l'AVAP s'étend sur l'ensemble du territoire intercommunal (Druelle, Le-Monastère, Luc-la-primaube, Onet-le-château, Olemps, Rodez, Sainte-Radegonde et Sébazac-Concourès) et est composé de quatre secteurs sur lesquels s'appliquent des orientations de préservation du bâti, des espaces publics libres et des paysages :

- le centre historique, le musée Soulages de Rodez et les quartiers associés ;
- les ensembles bâtis constitutifs des abords des monuments historiques et regroupant les édifices (châteaux, églises, bâtis remarquables) répertoriés sur l'ensemble des huit communes ;
- les espaces naturels, biotopes et sites remarquables ;
- les espaces agricoles susceptibles de recevoir de nouvelles constructions à usage agricole ;

**Considérant** que l'AVAP préserve les richesses patrimoniales et les milieux naturels et agricoles remarquables de la communauté de communes ainsi que les continuités écologiques à maintenir ou renforcer ;

**Considérant** que l'AVAP permettra, sous réserve du respect de la qualité paysagère du site, l'installation de dispositifs favorisant les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables ;

**Considérant** qu'au regard de l'ensemble de ces éléments, la création de l'AVAP n'est pas susceptible d'avoir des incidences négatives notables sur l'environnement ;

## Décide

### Article 1er

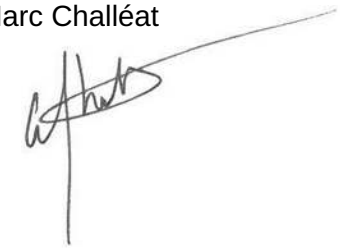
Le projet d'élaboration de l'AVAP multi-sites de l'agglomération de Rodez, objet de la demande n°2017-4794, n'est pas soumis à évaluation environnementale.

### Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale d'Occitanie (MRAe) : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr et sur le Système d'information du développement durable et de l'environnement (SIDE) : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr.

Fait à Marseille, le 9 mars 2017

Le président de la mission régionale
d'autorité environnementale,
Marc Challéat



**Voies et délais de recours contre une décision imposant la réalisation d'une évaluation environnementale**

**Recours administratif préalable obligatoire, sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux :** ***(Formé dans le délai de deux mois suivant la mise en ligne de la décision)***
Le président de la MRAe Occitanie
DREAL Occitanie
Direction énergie connaissance - Département Autorité environnementale
1 rue de la Cité administrative Bât G
CS 80002 - 31074 Toulouse Cedex 9

**Recours hiérarchique :** ***(Formé dans le délai de deux mois, ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux)***
Madame la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer
Tour Séquoia
92055 La Défense Cedex

**Recours contentieux :** ***(Formé dans le délai de deux mois à compter de la notification/publication de la décision ou bien de deux mois à compter du rejet du recours gracieux ou hiérarchique)***
Tribunal administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34000 Montpellier

*Conformément à l'avis du Conseil d'État n°395916 du 06 avril 2016, une décision de dispense d'évaluation environnementale d'un plan, schéma, programme ou autre document de planification n'est pas un acte faisant grief susceptible d'être déféré au juge de l'excès de pouvoir. Elle peut en revanche être contestée à l'occasion de l'exercice d'un recours contre la décision approuvant le plan, schéma, programme ou autre document de planification.*

| C/R de :<br>JG/AB | **PROJETS REVISION 5 DU PLUi, SPR avec PVAP et RLPi<br>Réunion d'examen conjoint des PPA<br>et de la Commission Locale du SPR<br>post enquête publique<br>COMPTE RENDU** | Date : 17/10/2017<br>14 h 00 |
|---|---|---|

Présents :

N°

**Les chambres consulaires :**

CCI :
Dominique COSTES, Président
Sabine RICARD, service aménagement
Benoit BOUGEROL, excusé

Chambre des Métiers :
Olivier SALEIL

Chambre d'Agriculture :
Annette CIGAL

**Les institutionnels :**

Conseil Départemental –DRGT :
Stéphane GAVALDA
Francis PEREZ

DDT- Agence Nord :
Christophe MAJOREL
Christian BRUGIE
M.PORTAL : excusé

CPIE :
Elsa MARANGONI, excusée

PETR Centre Ouest Aveyron :
Anaïs OLIVIER

UDAP Aveyron :
Thierry RUDELLE

CAUE Aveyron :
Dominique JACOMET

**Les communes :**

Commune de Salle la Sources :
Jean Louis ALIBERT, maire

Commune de Baraqueville :
Jean Louis CALVIAC

Commune d'Onet le Château
Patricia ARRIBAT, service urbanisme

Commune d'Olemps :
Sylvie LOPEZ, maire, excusée

Commune de Moyrazès :
Michel ARTUS, maire, excusé

Commune de la Loubière :
Magali BESSAOU, maire, excusée

Pour Rodez Agglomération :
Jean-Philippe SADOUL, VP
Annick BERTHAUD, Responsable de l'urbanisme réglementaire
Justine GALONIER, Chargée de mission PLUi
Diane JOY : Responsable Patrimoine, excusée

**Ordre du jour:**

**Présentation des adaptations du PLUi, SPR et RLPi suite aux avis PPA et à l'enquête publique unique.**

**Points abordés lors de cette réunion :**

M. Sadoul ouvre la séance en rappelant que le PLUi de Rodez agglomération est le plus vieux de la région Occitanie, voire de France et que la volonté de cette 5e révision était notamment de parvenir à sa grenellisation. Pour cela, l'agglomération a intégré les différentes politiques publiques, à savoir les transports au travers du PGD, l'habitat avec le PLH, le RLPi, le STIE et le DAC (traduit en volet commercial) pour l'économie, la TVB…
Le Site Patrimonial Remarquable (SPR) représente une 1ère étape avant de créer le secteur sauvegardé (ou PSMV) de Rodez et d'envisager un classement à l'UNESCO.
Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) viendra remplacer le RNP, règlement national qui couvre actuellement toutes les communes sauf Rodez (qui possède déjà un RLP très ancien). Le RLPi est fait de compromis, il ne s'agit pas de tout interdire ou de tout autoriser. Ce règlement est le fruit d'une forte concertation entre les Chambres consulaires et les publicitaires notamment permettant de règlementer la publicité, les enseignes, pré-enseignes…
L'autre nouveauté de cette 5e révision du PLUi est la création de Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) qui recouvrent des poches où l'habitat est existant en périphérie des secteurs très urbanisés et où il fallait davantage règlementer. Il s'agit de plusieurs hameaux du territoire. Ces STECAL sont à caractère exceptionnel selon les textes en vigueur.
Les OAP sont généralisées sur l'ensemble des zones 1AU et permettent aux communes et à Rodez agglomération de réguler la forte pression foncière qui s'exerce sur des terrains. Les OAP permettent d'imaginer des schémas d'aménagement sur ces futurs secteurs d'habitat (ou d'activité) et de prendre en compte les obligations de la loi SRU sur les logements sociaux, les mesures visant à respecter les éléments de biodiversité, de gestion des eaux pluviales….

Lors de cette révision il est apparu que Rodez agglomération disposait de plus de 800ha de zones AU avec 30 ans de réserve foncière constructible. Un travail a été mené pour déclasser la moitié de ces zones AU et pour laisser la possibilité aux agriculteurs de se développer et de pérenniser leur exploitation sur le territoire.

**1- <u>Présentation des avis PPA et la réponse de Rodez agglomération</u>**

- Sur le volet commercial, M.SADOUL rappelle le travail considérable mené sur ce document et les 3 zones spécifiques qui en ont résulté :
  - Les zones commerciales dont la zone régionale de l'Estréniol-Comtal fait partie avec également la zone des Balquières dont les derniers mètres carrés ont été attribués récemment en CDAC et enfin la zone Sud Expo sur Luc la Primaube qui permettra d'accueillir des équipements commerciaux en cas de transfert d'activités. Cette nouvelle zone de 7500m² permet de répondre à un besoin d'équilibre entre le Nord et le Sud de l'agglomération et de capter la clientèle venant des portes du Tarn. L'enjeu se renforcera avec la mise à 2x2 voies de la RN88, l'objectif étant de ne pas voir partir la clientèle du département vers le Tarn.
  - Les zones de centralité permettent le développement du commerce sans restriction, elles se situent dans les centres-ville et centres bourgs des communes.
  - Les zones intermédiaires permettent le développement des commerces dans la limite de 300m². Cette zone est modifiée suite à l'enquête publique et sera étendue sur une partie de l'avenue de la Gineste et sur l'avenue de Vabre.

Enfin, sur le reste du territoire « en zone blanche » aucun développement commercial ne peut se réaliser. Toutefois, afin de laisser la possibilité aux commerces déjà existants de s'adapter : leur extension sera possible dans une limite de 100m² maximum pour les commerces inférieurs à 400m² et de 150m² pour les commerces supérieurs à 400m².

M.SADOUL rappelle également que des linéaires commerciaux ont été mis en place sur Rodez et Luc-la-Primaube, au sein des zones de centralités, pour maintenir les commerces dans ces zones, en interdisant le changement de destination des rez-de-chaussés commerciaux.

- Sur les zones d'activités le département avait formulé des souhaits de :
  - résoudre la question du débouché vers la RN88 sur l'extension d'Arsac : M.SADOUL confirme que Rodez agglomération travaille dans ce sens.
  - Vérifier que la zone tampon est suffisante entre la zone 1AUd et la zone 1AUxa sur Naujac : M.SADOUL affirme que la mixité entre ces deux secteurs ne fonctionnait pas et que les mesures seraient prises en compte pour limiter les nuisances.
  - Anticiper les flux supplémentaires sur le réseau routier sur la commune de Luc la Primaube : M.SADOUL expose qu'un échangeur routier complet est prévu entre le Lachet vers la zone de Malan et que par ce biais les trajets vers Flavin et Pont de Salars seront déviés de La Primaube. A ce titre, 17 millions d'euros ont été inscrits en concertation avec le conseil départemental.

- La Chambre d'agriculture avait demandé que les affouillements soient autorisés en zone A et N. Les services exposent que pour la zone A les affouillements étaient déjà autorisés mais qu'ils ne le seraient pas en N, hormis pour les équipements collectifs.
  Les membres présents demandent si les affouillements seront autorisés pour les réseaux routiers. Les services affirment qu'il s'agit d'un équipement collectif et que par conséquent les affouillements sont autorisés au niveau du PLUi et qu'il conviendra de vérifier si ces secteurs sont touchés par le SPR, auquel cas l'ABF sera consulté.

- Le conseil départemental avait demandé à Rodez agglomération de prendre en compte les reculs d'implantation par rapport aux routes départementales définis par ces derniers. Les services ne retiennent pas cette proposition car le code règlemente déjà les reculs et permet d'y déroger suite à des études spécifiques.
  Il est demandé si ces reculs sont déjà règlementés en zone A. Les services répondent qu'ils sont de 4m et cas de création d'accès systématiquement les services du département sont interrogés.

- Sur le RLPi, la CCI avait demandé un système de signalisation pour guider les visiteurs du Musée Soulages vers le centre historique. De même d'autres observations demandaient également que des SIL soient mis en place et que des fléchages soient matérialisés pour les commerces existants non visibles depuis les espaces publics principaux (par exemple sur la Place de la Cité pour diriger le public vers les commerces des rues de l'Embergue et de Bonald). Ces observations sont bien notées mais ne relèvent pas du RLPi précisent les services.

- L'Etat fait remarquer que davantage de cônes de vue auraient pu être affichés. Les services indiquent que seuls les principaux sont identifiés au plan de zonage du PLUi.

- La Chambre d'agriculture avait formulé plusieurs demandes de déclassements en zone agricole. Des secteurs sont classés en zone U malgré qu'ils soient exploités par des agriculteurs…. Cette demande n'est pas acceptée. La CA recommande de prêter attention lors des projets à venir car des tiers risquent d'acheter une parcelle qui n'est pas constructible dans les faits si l'information du périmètre agricole n'est pas communiquée… les services précisent que les périmètres de protection sont désormais affichés sur le plan de zonage du PLUi ce qui permettra de minimiser ce risque.

**2- <u>Analyse des demandes émises lors de l'enquête publique</u>**

Le support de présentation est rapidement présenté. Les principaux cas particuliers sont évoqués plus en détail tels que :

- Le projet de parc photovoltaïque au sol à Ste Radegonde porté par M. Tournier : l'Etat et la Chambre d'agriculture confirment leur opposition au projet en s'appuyant notamment sur la doctrine départementale. Les services de l'Etat confirment en outre que cela a été vu sur place. L'agglomération confirme également le maintien en zone Ap de ces parcelles au PLUi.

- La demande de classement de terrain supplémentaire pour permettre la réalisation de la station hydrogène.

- Les nombreuses observations parvenues sur le projet d'urbanisation du pré du couvent (terrains classés constructibles depuis de très nombreuses années) et sur des demandes de modification d'emprise au sol dans des hameaux d'Onet le Château et de Sébazac…

- Quelques observations sur le SPR notamment sur les craintes vis-à-vis des prescriptions du règlement ont été signalées : Les services complètent pour indiquer que le règlement apporte des contraintes à la réhabilitation mais qu'il n'interdit pas tout contrairement aux idées reçues ; il est forcément restrictif en secteur 1 (cœur historique de Rodez) qui vise un classement en secteur sauvegardé et UNESCO dans les années à venir. En dehors de cette zone de centralité et des édifices remarquables, à titre illustratif, les panneaux solaires notamment sont admis, et le règlement n'interdit pas strictement une approche particulière en fonction du contexte d'un projet.

- Sur le RLPi : les demandes d'adaptations de l'Etat, de l'UPE ou Decaux, sur les tailles des enseignes en centre-ville de Rodez sont pris en compte, au regard des enjeux de qualité urbaine et patrimoniale. De manière globale toutes les adaptations qui favorisent une meilleure sécurité juridique du document ou qui ne nuisent pas à la qualité du cadre de vie sont intégrées. Au contraire, les demandes ne participant pas à la mise en valeur des lieux ne sont pas retenues (exemple : pas d'augmentation du nombre d'enseignes

drapeau…).

En résumé, quelques adaptations mineures sont effectuées sur le projet de PLUi, le RLPi et le SPR post enquête publique.

**En conclusion, l'ensemble des membres présents s'accordent à dire que les différents projets prennent en compte l'ensemble des composantes d'un territoire et que les dossiers sont cohérents entre eux. Les ultimes adaptations post-enquête publique unique, des 3 dossiers présentés n'ont pas fait l'objet d'opposition**.

**Prochaines Etapes**

| *Descriptif succinct* | *Responsable* |
|---|---|
| ➔ **sollicitation de l'accord du Préfet de département pour la création du SPR avec PVAP**<br>➔ **Approbation de la révision 5 du PLUi, du SPR et du RLPi au conseil de communauté du 12 décembre 2017, pour une mise en application concomitante fin janvier 2018 au plus tard.** | *AB/DJ*<br>*AB/DJ/JG* |

## BONNES AFFAIRES

### Contacts-Rencontres

### Rencontres

**Féminine, 64 ans,** retraitée, moderne, tendre, sans charges, pas compliquée rech. H. DV âge en rap dynamique pour reconstruire une vie à deux. Réf. S6481.

**Allure naturelle,** confiante à l'avenir, spontanée, sensible, 56 ans, div. cadre rech. H DV, maxi 60 ans respectueux, sensible aimant danse concert etc ... Réf. D5381.

**Romantique pétillante, vve 74 ans,** veut croquer vie avec H. DV âge en rapp. Bresc tendre, motivé pour relation complice. Réf. P7831.

**60 ans,** div retr. grand, bien physiq, généreux, rech. D. DV pour sorties et rompre la solitude. Réf. 6012.

**H 75 ans veuf, charme, très alerte,** souriant, dynamique, généreux. Goûts : rando, lecture, nature, resto rech. F maxi 75 ans DV sympa, mince, féminine. Réf. B7982

**05 65 68 02 53 - 06 33 55 28 64**
6, bd Gambetta - RODEZ
**www.unicis-larn-aveyron-lot.fr**

06.19.43.35.76. MON MARI EST ABSENT CETTE SEMAINE JE PEUX RECEVOIR HOMME COQUIN & JOUEUR (TEL ON - non surtaxe)

Mariées, mais insatisfaites, elles recherchent sur la région des partenaires pour moments coquins et discrets. Contact au 04.28.65.28.65. (TEL ON - non surtaxe)

Flo belle infidele de 40A ch partenaire sexuel pour soirées ou aprem coquines Peut recevoir chez elle. Tel au 06.21.45.02.34 (TEL ON - non surtaxe)

### Mariages Unions

M. 62 ans, bon physique, renc. D. situation indifférente pour affinités et plus si entente. Ecrire à MIDIMEDIA n° 707937 - CS 73524 - 12035 RODEZ cedex 9

### Matrimonial Rencontre

Moderne, svelte. 55ans, cél, pré retraitée de l'hôpital. Elle souhaite rencontrer son compagnon de vie. Pour la rencontrer appelez le 06 81 75 40 15. Réf 3738. UC

Généreuse! 73 ans, veuve, retraitée milieu agricole. Elle a beaucoup à donner à un Monsieur agréable. Réf 3774. Pour la rencontrer appelez le 06 81 75 40 15. UC

Il est sympa, posé, courageux et fidèle! 50ans, div, chef d'équipe. Il apprécie les petits bonheurs à deux et vous?. Alors appelez au 06 81 75 40 15. Réf 3408. UC

Grand, svelte! Autant danseur que chineur, je suis ouvert à tout! J'ai 68ans, veuf, retraité de l'EDF. Réf 1898. Pour le rencontrer appelez au 06 81 75 40 15. UC

### Voyance

**Mme Sarah DEGOUROUCHI**
**Une conseillère précieuse, recherchée et écoutée apporte appui et réconfort**
**Voyance par téléphone avec précision, temps illimité 7 j/7 de 9 h à 21 h (paiement par CB sécurisé)**
**04 67 30 87 32**
**www.degourouchisarah-voyance.fr**
**Siret U3401 66 747 744**
05841 7

**MONSIEUR CAMARA**
*1ère fois en europe 35 ans d'exp.*
**Amour - Santé - Jeux - Travail - Affaires rapide / sérieux**
**07.87.98.30.88**
**Siret 80896987**
702783

M. KEITA, voyant medium astrologue. Don naturel. Grande réputation. Maîtrise une force spirituelle. Vs aide à résoudre vos pbs. 06.43.63.90.82 / 06.05.75.85.66 (511389205)

**MAÎTRE MOU VOYANT MÉDIUM**
*Spécialiste tous problèmes*
**Amour - Famille, Fidélité, Protection contre ennemis**
**PAIEMENT APRÈS RÉSULTATS**
**07.87.90.48.86**
**Siret (504402876)**
700952

### Sciences occultes

**AGNÈS**
**VOYANCE - ACTION**
**Pour tous vos problèmes à résoudre...**
**Dégagement des personnes, des animaux, des biens...**
**06.81.36.32.33**
*LEVEUR DE MAUX LEVEUR DE SORTS*
702201

### Amitiés-Sorties

Femme de couleur, nouvelle en Aveyron, aimant la campagne, rencontrerait Monsieur, âge indifférent, pour relation amoureuse et plus si affinités. Ecrire MidiMédia N° 705045, CS73524, 12035 Rodez cdx 9.

Monsieur veuf 79 ans. Svelte, soigné, élégant, rencontre Dame maxi 75 ans motivée pour continuer un parcours de vie agréable dans un environnement de qualité. Photo souhaitée mais non obligatoire. Ecrire à Midi Media, 2 Boulevard des Pyrénnées, CS 20001, 66007 Perpignan Cedex sous ref 706733

### Détente

* * * * * NOUVEAU * * * * *. Détente diverses à MILLAU. Du mercredi au samedi inclus sur RDV. 9h - 21h. Tél 06.41.44.55.02 (S.328665148)

RODEZ Géraldine, blonde aux yeux bleus, relaxation de qualité, bien-être, échange, dialogue, du lundi au dim. 06.41.41.33.84. ou 07.50.98.15.22. (S.329410203)

Rodez, SOPHIE, belle blonde, 30 ans, mince et sexy, vous reçoit pour un moment de détente SENSUEL du lundi au vendredi. Tél 06.45.00.84.61 (S.490821881)

RODEZ (12). Craquante blondinette CHRYS propose massage détente ou épil. intégrale où l'on prend son tps. Douche dispo. 10h/21h Lun./Sam. CB accepté. 06.71.37.53.46 - 09.60.43.78.47 (380143917)

**ANITA** vs propose un show inoubliable à RODEZ accompagné d'un moment détente et relaxation. Reçoit et se déplace. 06.18.69.59.39 (420143729)

Belle femme Africaine sur RODEZ, Coquine et douce, séduisante, sexy, gentille. Venez oublier votre stress en ma compagnie. 07.86.08.66.32. (siret 801.279.555)

**AYEM** Jeune fille 30 ans, reçoit à Rodez, de 8h00 à 23h00, TP 95 D, belle et sexy. Tél 06.14.45.95.14 (siret en cours)

MILLAU, Pour la 1ère fois, superbe fille de 26 ans. Mince, forte poitrine vs propose un bon moment de détente. 07.70.25.37.17 (Siren : 495172579).

**NATHALIA** de passage sur MILLAU, 30 ans, brune, forte poitrine, vous invite à partager un moment de tendresse. 06.73.29.91.59. (489450973)

*ROSE* Belle femme Africaine sur RODEZ, séduisante, coquine, sexy et gentille. Venez oublier votre stress. 7j/7 de 10h à 22h. Tél 07.51.27.50.07. (802306324)

RODEZ. Linda 23 ans, douce et raffinée vs propose un veritable moment de plaisir et de passion. Je vs reçoit en appart privé. 06.29.77.79.07. (513328393)

## Services

### Travaux Maison extérieur

RAMPAILLEUSE de chaises, tressé main, paille dorée et paille naturelle, cannage. Chaise, fauteuil, banquette. Tel 06.47.73.13.26. Rodez.

PEINTRE BATIMENT ferait travaux peinture intérieur-extérieur, façade, boiserie, démoussage toiture, dallage. Devis, déplacem. gratuits. Prix intéressant. 06.70.60.25.39 ou 05.65.76.57.19

ANCIEN CHEF DE CHANTIER ch. TRAVAUX MACONNERIE (Rénovation, murs en pierre sèche) spécialiste dalles extérieures, petites charpentes, ravalement enduit extérieur. Travail soigné. Intervient sur LANGUEDOC .Tél 07.80.35.82.10.

### Santé & bien-être

Aide Soignante recherche garde de nuits ou de jours auprès de personnes âgées.Accepte heures de ménage tel 0677755794.

### Troisième âge

Part. Dame 61 ans sérieuse ref, non fumeuse garde personne âgée la nuit (30) ou 24 h/24 national. Tél. 06.76.15.89.88.

# ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

## APPEL D'OFFRES

708923

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**Communtauté de Communes Aubrac et Carladez**

**Aménagement et extension Maison de Santé de Mur-de-Barrez**

**Identification de l'organisme qui passe le marché :**
Communauté de Communes Aubrac et Carladez
Tél. : 05 65 66 19 87 - Courriel : cc.carladez@wanadoo.fr

**Objet du marché**
Marché de travaux :
Aménagement et Extension Maison de Santé de Mur-de-Barrez
Lieu d'exécution : av. du Cardinal Verdier - 12600 Mur-de-Barrez

**Procédure de passation :** procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016, marche alloti et recours a la négociation.

**Désignation des lots :**
01 - Installations de chantier - Échafaudages
02 - Charpente
03 - Couverture ardoise zinguerie
04 - Menuiseries intérieures bois
05 - Plâtrerie, Isolation
06 - Chape, Faïence
07 - Revêtement de sol souple colle
08 - Peinture
09 - Serrurerie
10 - Élévateur PMR
11 - Faux plafond démontable
12 - Plomberie - Sanitaire - Chauffage - VMC
13 - Électricité

Une entreprise peut candidater pour un ou plusieurs lots

**Durée du marche**
Délai d'exécution : 6 mois (hors période de préparation)
Date prévisionnelle de début des travaux : Aout 2017

**Conditions de participation et de remise des offres :**
Se référer au règlement de la consultation.

**Critères d'attribution**
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères détaillés dans le règlement de la consultation et énonces ci-dessous avec leur pondération : Prix 50 %, Valeur Technique : 25 % et Délais : 25 %

**Renseignements techniques**
GADOU Eric Architecte
16, av. de Bourran - 12000 Rodez
Tél. : 05 65 67 11 04 - Courriel : atelier@gadou-architecte.fr
1, rue du Faubourg - 12210 Laguiole

**Renseignements administratifs**
Conducteur d'opération
ACIPA12 – 29, route de la Palmerie -12450 Luc-la-Primaube
Tél. : 06 45 33 85 88 - Courriel : acipa-12@orange.fr

**Retrait des dossiers de consultation**
Dossier papier : Contre paiement des frais de reprographie et d'envoi auprès de REPRO'COULEUR 33, av. du Maréchal Joffre - 12000 Rodez
Tél. : 05 65 69 55 06 - Fax : 05 65 69 70 98 - Courriel : info@reprocouleur.fr

Ou pour les dossiers numériques en téléchargement gratuit sur PROFIL DE L'ACHETEUR
http://www.e-aveyron.fr

**Conditions de remise des offres**
Adresse de remise des Offres :
Communauté de Communes Aubrac et Carladez - 2, rue de Samayou - 12600 Mur-de-Barrez
Date limite de remise des offres : lundi 19 juin avant 17 heures

Délai minimum de validité des offres : 90 jours

**Date d'envoi de l'avis a la publication :** vendredi 26 mai 2017

708894

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**Commune de Brommat et la Communauté de Communes Aubrac et Carladez**

**Assainissement et réfection du réseau AEP du village de Bussières**

**1. Identification de l'organisme qui passe le marché :** groupement de commande entre la commune de Brommat (coordinateur) et la Cmté de communes Aubrac et Carladez.

Maître d'ouvrage pour LOT 1 et LOT 2 assainissement : commune de Brommat - Le bourg - 12600 Brommat - Tél. : 05.65.66.00.96 - Email : mairie-de.brommat@wanadoo.fr

Maître d'ouvrage pour LOT 2 réseau AEP : Communauté de communes Aubrac et Carladez - 1, rue du Faubourg - 12210 Laguiole - Tél. : 05.65.66.19.87 - Email : cc.carladez@wanadoo.fr

**2. Procédure de passation :** la présente consultation est lancée selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'article 42.2 de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et des articles 27; 34; 38 à 45 et 48 à 64 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016.

**3. Objet de la consultation :** assainissement et réfection du réseau AEP du village de Bussières.

**4. Type de marché :** marché de travaux.

**5. Lieu d'exécution :** commune de Brommat.

**6. Structure de la consultation :**
La présente consultation fait l'objet de 2 lots :

Lot n°1 : construction de la station d'épuration.

Lot n°2 : 1ère partie : construction des réseaux d'assainissement 2ème partie : Réfection du réseau AEP.

**7. Caractéristiques principales :**
Lot n°1 : construction de la station d'épuration :

Unité de traitement des eaux usées par lits plantés de macrophytes d'une capacité de 40 EH.

Lot n°2 : construction réseaux d'assainissement :

Réseau EU : 2075 ml de réseau EU ; 51 regards de visite à tampon Ø1000mm ; 30 branchements EU.

Réseau EP : 300 ml de réseau EP ; 14 regards de visite à tampon Ø1000mm.

Lot n°2 : réfection du réseau AEP : 974 ml de canalisations ; 20 branchements.

L'offre doit être entièrement conforme au dossier de consultation. Les variantes ne sont pas autorisées.

**8. Justifications à produire quant aux qualités et aux capacités du candidat :**
Cf. article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif à l'exécution des marchés publics.

Cf. articles 50 à 54 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et l'arrêté de l'arrêté du 29 mars 2016.

Eléments détaillés dans le règlement de la consultation.

**9. Modalités de vérification des conditions de participation :**
Cf. article 55 du décret n°2016-360 du 25/03/16.

**10. Critères d'attribution :**
La commission d'élus choisira l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 1 et pour le lot 2 conformément aux critères pondérés suivants, détaillés dans le règlement de la consultation :

Le prix des prestations (60 points) ;

La valeur technique des prestations (40 points).

**11. Pièces écrites du dossier :** les pièces écrites du projet sont téléchargeables gratuitement sur le site internet : www.e-aveyron.fr

**12. Date limite de réception des offres :** la date limite de réception des offres est fixée au : **Jeudi 22 juin 2017 à 12heures.**

**13 Date d'envoi de l'avis à la publication :** mardi 30 mai 2017.

# ANNONCES LEGALES

707994

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique unique sur :

- le projet de la 5e révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),

- les projets de révision du zonage pluvial et du zonage d'assainissement,

- le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi),

- le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ou futur Site Patrimonial Remarquable (SPR).

**du jeudi 15 juin 2017 à 9 heures au mercredi 26 juillet 2017 à 17 heures.**

Le président du tribunal administratif de Toulouse a désigné une commission d'enquête constituée de Christian Bayle, en qualité de président, et de Marc Chaucavy et Christophe Coutet en qualité de membres titulaires.

Les pièces des différents projets et des registres d'enquête seront tenus durant toute la durée de l'enquête à la disposition du public pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture à :

Rodez agglomération 6, avenue de l'Europe à Rodez (sur dossier papier et poste informatique) :

- sur son site internet à l'adresse suivante : http://www.rodezagglo.fr ;

- et dans les mairies des communes de Rodez agglomération.

Chacun pourra prendre connaissance de l'ensemble des dossiers et consigner éventuellement ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête ;

- sur le registre dématérialisé « e-registre » à l'adresse suivante : http://www.rodezagglo.fr,

- par écrit à l'adresse suivante : M. le président de la commission d'enquête – Rodez Agglomération Service Urbanisme réglementaire 1 Place Adrien Rozier CS53531 12035 Cedex 9

- par courriel à l'adresse suivante : enquetePLUi-RLPi-SPR@agglo-grandrodez.fr

**Toute observation ou proposition, tout courrier, courriel ou documents réceptionnés après le 26 juillet 2017 à 17 heures ne pourra pas être pris en considération par la commission d'enquête.**

L'évaluation environnementale du projet de PLUi qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

**La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs membres, recevra le public à Rodez agglomération, 6 avenue de l'Europe, 12000 Rodez ainsi que dans les lieux suivants :**

Mairie de Druelle, vendredi 16 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie de Druelle, lundi 10 juillet 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie du Monastère, vendredi 16 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie du Monastère, vendredi 30 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de Luc-la-Primaube, mercredi 5 juillet 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de Luc-la-Primaube, mardi 25 juillet 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie d'Olemps, vendredi 23 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie d'Olemps, mercredi 5 juillet 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie d'Onet-le-Château, vendredi 23 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie d'Onet-le-Château, lundi 10 juillet 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Rodez agglomération, vendredi 16 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Rodez agglomération, vendredi 30 juin/2 017 de 14 h 00 à 17 h 00
Rodez agglomération, mercredi 5 juillet 2017 de 4 h 00 à 17 h 00
Rodez agglomération, lundi 10 juillet 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Rodez agglomération, mardi 25 juillet 2017 de 14 h 00 à 14 h 00
Mairie de Sainte-Radegonde, vendredi 23 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie de Sainte-Radegonde, mercredi 5 juillet 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de Sébazac-Concourès, vendredi 30 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de Sébazac-Concourès, mardi 25 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport unique et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de Rodez Agglomération, dans chacune des mairies et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet http://www.rodezagglo.fr.

Après la clôture de l'enquête publique, le conseil de communauté de Rodez agglomération se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLUi, des zonages pluvial et assainissement, de l'élaboration du RLPi et de la création du SPR ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets précités en vue de cette approbation.

Les informations concernant ces projets peuvent être demandées à Rodez agglomération auprès du service urbanisme règlementaire : 6 avenue de l'Europe à Rodez ou au 05.65.73.83.75.

**Vous créez votre entreprise ?**
*Nous assurons vos formalités de publication.*
*Contactez-nous*
**www.midilibre-legales.com** ou **04 3000 20 20**
(coût d'un appel local)

**NOUVEAU !**
**Retrouvez toutes vos annonces**
*légales & officielles en ligne*
**sur**
***www.midilibre-legales.com***
*Sur internet*

**L'immobilier** du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron

**Parution mardi, jeudi, samedi**

**Rédigez votre petite annonce**
(En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

**Choisissez votre formule**
(Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus)

**Rubriques Immo :**
**publication mardi + jeudi + samedi**

**PA sans photo**

**Éditions**
❑ Toutes éditions
❑ Aude.
❑ P.-O.
❑ Hérault
❑ Aveyron
❑ Gard-Lozère

**Formule trio • simple**
❑ 18 € (une édition)
❑ 28 € (deux éditions)
❑ 41,50 € (toutes éditions)

**Formule trio • 2 semaines**
❑ 29,50€ (une édition)
❑ 46,50 € (deux éditions)
❑ 56,50 € (toutes éditions)

**Formule trio • 3 semaines**
❑ 41,50 € (une édition)
❑ 61,50 € (deux éditions)
❑ 71,50 € (toutes éditions)

**Ligne supplémentaire**
❑ 3 € (une édition)
❑ 7,50 € (deux éditions)
❑ 10 € (toutes éditions)

**1re date de parution :** ____ / ____ /2016

**+10€ Votre PA avec photo**
En vente uniquement sur internet ou connectez-vous sur
**www.midilibre-annonces.com**

**Par courrier**
Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de :
**MidiMédia**
**CS 73524, 12 035 RODEZ cedex 9**
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....
Ville : .....
Code postal :

**Par téléphone**
**IMMO - AUTO- DIVERS - BONNES AFFAIRES**
**04 3000 7000**
**OFFRES D'EMPLOI**
**04 3000 9000**
Sous 48 h après réception de votre règlement. Selon le jour de parution le plus proche, avec un règlement par CB.

**L'immobilier** du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron
MidiMédia Les Journaux du Midi

# BONNES AFFAIRES

## Loisirs

### Art, collections et grands crus

Achète tous MILITARIAS : Médailles, Sabres, Casques, Cannes, Pistolets anciens, Pièces argent et or, Pendules, montres, bronze, Couverts en argent. 06.09.51.96.65

ACHETE Comptant au + haut cours : collections stocks TIMBRES (France, Colonies, tous pays, ttes importances), CARTES POSTALES, MONNAIES. Déplacement, expertise gratuits. Tél : 09.81.78.52.10

ACHETE COLLECTIONS importantes TIMBRES, France et monde entier, VIEUX PAPIERS, MONNAIES Antiques et Royales, LIVRES rares, CARTES POSTALES. Expertise gratuite. 04.68.46.16.85.



PASSIONNE POUPEES ANCIENNES rech poupées tête porcelaine ou tête seule, vêtements de poupées, automates anciens. Même abîmées (1850-1930), achète cher selon modèle. 06.61.69.18.82

## Matériel pro. Agri

### Agriculture

CUEILLETTE et VENTE de CERISES au VERGER, proche MILLAU. Tel 05.65.59.80.52. ou 06.37.18.65.04.

## Animaux

### Chiens

Vends chiots Drahthaar, 4 femelles, nés le 08/03/2017, parents visibles LOF, haute origine, dispo. début juin (n° producteur 346163). facilité de paiement. Tél 06.75.53.35.49

### Chats

Vous cherchez un chat doux, stérilisé, tatoué, vaccine. Il est visible sur facebook / association-par-amour-des-chats ou envoi photos. Livré à domicile sur tout le Languedoc Roussillon. MILADY LYRA MYSTIC LOULOU LYNXA vous attendent. Tél 04.67.99.37.13.

## Contacts-Rencontres

### Rencontres

**DANIELLE 51 ans femme très soignée mais se sentant seule, ch toujours un H pour discuter et + si affinités Ligne directe 0895 69 40 24 (emi-0,80€/mn)** 714261

Rencontre de qualité avec des femmes de votre région en toute discrétion 05.46.69.21.67 (9h/23h - 7j/7). (434061099)

**NADINE 54 ans, très bonne femme d'intérieur, dynamique ch 1 Mr pr loisirs et + si feeling. Me tel au 0895 69 40 24 (emi-0,80€/mn)** 714263

TELEPHONE ROSE 05.61.07.69.69. Dialogue coquin sans tabou avec hôtesses de charme. (434061099)

ANAIS 22 ans raconte ses aventures erotiques
Ecoute son histoire au
0895.69.11.42
Code histoire 0075
711114

Stéphanie jeune divorcée ch hom pour assouvir ses besoins de sexe uniquement. Rien de sérieux. Son tel : 06.01.40.08.52. (TEL ON - non surtaxe)

TROUVE UN PLAN GAY RAPIDE PRÈS DE CHEZ TOI !!!
0895.10.00.20
711114

Clara Fem Sexy 45A un peu cokine vous propose des moments calins en toute discretion Mobile : 06.21.45.01.82 (TEL ON - non surtaxe)

**Ni club ni agence. 3400 annonces H/F avec tél. pr rencontres sérieuses P à P sur la région. POINT RENCONTRES MAGAZINE Doc gratuite s/pli discret 0800 02 88 02 n°gratuit** 711141

06.19.43.35.76. MON MARI EST ABSENT CETTE SEMAINE JE PEUX RECEVOIR HOMME COUIN & JOUEUR (TEL ON - non surtaxe)

STOP ! à la solitude
GRATUIT : 1 présélection de 3 profils
Depuis 43 ans Pour des rencontres de proximité
05 65 68 02 53
06 33 55 28 64
6, bd Gambetta - RODEZ
www.unicis-tarn-aveyron-lot.fr
unicis
715119

Mariées, mais insatisfaites, elles recherchent sur la région des partenaires pour moments coquins et discrets. Contact au 04.28.65.28.65. (TEL ON - non surtaxe)

Flo belle infidele de 40A ch partenaire sexuel pour soirées ou aprem coquines Peut recevoir chez elle. Tel au 06.21.45.02.34 (TEL ON - non surtaxe)

**Nelly 43a mariée mais seule cette semaine ch petite aventure discrète. Joignable au 0.895.07.96.28 (ABY-0,80e/mn).**

Sylvie Fem aux formes généreuses ch hom pour tendresse partagées, +si affinités Tel: 06.23.63.54.17 (TEL ON - non surtaxe)

## Mariages Unions

**Formatrice, 59 ans, cél. (vécu marital) : a eu 2 enf. fait du footing, rando. Aime la nature, concerts. Est généreuse, responsable. Renc H. séduisant, 55/65 ans (Réf. : 121685).**

**Ret. secrétaire, 69 ans, div. : blonde aux yeux bleus. Une forme éblouissante. Sensible, gaie. Envie d'une relation paisible. Renc H 65/75 ans (Réf. : 12141899)**

**05.65.68.16.10**
**2, av. St-Pierre – RODEZ**

Solo AVEYRON
715188

**J. F. 32 ans, div. empl.commerce, rég. Rodez, trop déçue par les renc. d'internet, vient de choisir RESEAU 2000 pour son suivi, son soutien, son accompagnement vers la réussite souh. trouver en vous (30-42 ans) le même désir de ne pas se tromper (ville ou campagne). 05.65.68.22.22.**

**D. 62 ans, div. ret. ag. Service, Rodez, soignée tout en simplicité. Ni exigeante, ni compliquée, s'adapte très facilement. Aime cuisiner, jardiner et autres loisirs simples, recherche en vous douceur et bonté. Pour la renc. Tél. 05.65.68.22.22.**

**RÉSEAU 2000**
**AMITIÉ - VIE À DEUX**

**D. 51 ans, div. Aide-soignante, rég. Rieupeyroux, vous apprécierez en elle sa sensibilité, son calme et sa beauté de cœur. Pourra vivre auprès de vous si entente certaine (ville ou camp.). Tél. 05.65.68.22.22.**

**M. 76 ans, div., Retraité SNCF. Rég. Nuces, malgré les épreuves de la vie, a su conserver un caractère jeune, plein d'humour. Délicat, attentionné, sera pour vous (70-80 ans) un très bon soutien. Tél. 05.65.68.22.22.**

**RÉSEAU 2000**
**DE NBREUX COUPLES RÉALISÉS**

## Matrimonial Rencontre

Svelte, bonne présentation. 66 ans, div, retraité. Nous pourrions profiter de la vie avec complicité. Pour le rencontrer, appelez le 06 81 75 40 15. Réf 4009. UC

Marches, vélo, j'aime les restaurants, les visites en tout genre et vous? 85 ans, veuf, retraité ingénieur. Téléphonez au 06 81 75 40 15. Réf 3969. UC

70 ans, veuve, retraitée décoratrice. Elle recherche un homme sensible, doux, tolérant pour jolie romance. Pour la rencontrer appelez le 06 81 75 40 15. Réf 4008. UC

Moderne, douce ! 81 ans, veuve, retraitée MSA. Elle souhaiterait donner et recevoir de la tendresse auprès monsieur agréable. Appelez au 06 81 75 40 15. Réf 4021. UC

## Voyance

Mme Sarah DEGOUROUCHI
Une conseillère précieuse, recherchée et écoutée apporte appui et réconfort
Voyance par téléphone avec précision, temps illimité
7 j/7 de 9 h à 21 h
(paiement par CB sécurisé)
04 67 30 87 32
www.degourouchisarah-voyance.fr
Siret U3401 66 747 744
714211

Rapidité, efficacité !
Paiement après résultats
M. EDALY
Célèbre Voyant Medium 40 ans d'exp. :
Amour, chance aux jeux, protection, famille, déblocage, argent, affaires, examens, travail, fidélité, vente de biens.
Déplacements possibles
06.77.28.96.50
09.54.90.52.04
Rés1004452676

MAIDOU - GRAND VOYANT MEDIUM - Amour, Chance, Travail. TRAVAIL RAPIDE au 06.86.01.93.43 (535535216)

MAITRE MOU VOYANT MÉDIUM
Spécialiste tous problèmes
Amour - Famille, Fidélité, Protection contre ennemis
PAIEMENT APRÈS RÉSULTATS
07.87.90.48.86
Siret (504402876)
714191

MAITRE PHILIPPE
VOYANT MEDIUM TAROLOGUE
Spécialiste retour de l'être aimé
Chance et réussite dans tous les domaines même familiaux
Résultats rapides
Déplacements possibles
06 81 45 01 81
(S.422696146)
714091

PROF KARA. VOYANT MEDIUM COMPETENT. Aide pour vos problèmes professionnels, amour, chance, protection. 07.83.28.59.96. (S. en cours)

M. SYDI Voyant Medium. Aide à résoudre vos pb. Célèbre don naissance père / fils. Mondialement connu. Pb tabac, alcool, retour être aimé, chance. 06.71.46.64.33. (422577874)

## Sciences occultes

AGNÈS
MÉDIUM-GUÉRISSEUR
Pour tous vos problèmes à résoudre... Dégagement des personnes, des animaux, des biens...
LEVEUR DE MAUX LEVEUR DE SORTS
06.81.36.32.33
715142

M. FODE. Gd MEDIUM VOYANT. Aide retour rapide d'être aimé. Eloignement rival, solution ces désespérés. Aide à détruire influences. Sérieux. 04.67.42.83.64 (350085189)

## Amitiés-Sorties

Retraité 69 ans rencontrerait Dame bon niveau pour amitié et relation. Tél 06.72.98.39.82 (à partir de 19h).

Homme 44 ans, attentionné, tendre, romantique, rencontrerait Femme 30-45 ans, féminine, douce et délicate, pour vivre une belle histoire. Tél 07.89.63.00.72.MILLAU

H. 50 ans, div, recherche le vrai amour, avec JF. 30-50 ans, pour relation stable et durable, vie à 2. Avec JF. qui veuille s'engager pour la vie pour une vraie relation sérieuse. Pas sérieuse s'abstenir. Tel 06.77.09.90.27.

## Détente

Belle femme Africaine sur RODEZ. Coquine et douce, séduisante, sexy, gentille. Venez oublier votre stress en ma compagnie. 07.86.08.66.32. (siret 801.279.555)

**ANITA** vs propose un show inoubliable à RODEZ accompagné d'un moment détente et relaxation. Recoit et se déplace. 06.18.69.59.39 (420143729)

Nouvelle à RODEZ "HELENA" renversante sirène blonde, 27 ans, peau blanche, avec des mains de fée, poitrine naturelle sur RDV. Tél 06.58.87.83.50. (751798729)

RODEZ (12). Craquante blondinette CHRYS propose massage détente ou épil. intégrale où l'on prend son tps. Douche dispo. 10h/21h Lun./Ven. CB accepté. 06.71.37.53.46 - 09.60.43.78.47 (380143917)

Rodez. LAURA 25 ans, pour une bonne détente. Tél. 07.52.59.56.68. (789248770)

1re fois à RODEZ, belle TRANS italienne de passage pr qq jours pour un bon moment de détente. Dispo pour Monsieur débutant. 7j/7. Tél. 06.13.30.88.66. (751798729)

***** NOUVEAU ***** . Détente diverses à MILLAU. Tte la semaine + W.E inclus sur RDV. 9h - 21h. Tél 06.41.44.55.02 (S.326665148)

**NATHALIA** de passage sur MILLAU, 30 ans, brune, forte poitrine, vous invite à partager un moment de tendresse. 06.73.29.91.59. (489450973)

Pour la 1er fois sur MILLAU blonde sexy latine propose un moment de détente. Tél 06.66.83.17.49. (S790749618).

RODEZ Géraldine, blonde aux yeux bleus, relaxation de qualité, bien-être, échange, dialogue, du lundi au dim. 06.41.41.33.84. ou 07.50.98.15.22. (S.329410203)

## Services

### Travaux Maison extérieur

JARDINIER avec expérience ch. travaux : taille, traitements, plantations, entretien, Rodez et env. ou petits travaux peinture, chèque emploi service. 06.59.29.55.71

PEINTRE BATIMENT ferait travaux peinture intérieur-extérieur, façade, boiserie, démoussage toiture, dallage. Devis, déplacem. gratuits. Prix intéressant. 06.70.60.25.39 ou 05.65.76.57.19

ANCIEN CHEF DE CHANTIER ch. TRAVAUX MACONNERIE (Rénovation, murs en pierre sèche) spécialiste dalles extérieures, petites charpentes. Travail soigné. Intervient sur LANGUEDOC. Meilleur rapport QUALITE-PRIX. Tél 07.80.35.82.10.

Ferait tous travaux Placo, plâtrerie et carrelage, agencement intérieur. Prix intéressant, à l'heure ou au forfait. DEVIS GRATUIT. Tél 06.10.31.86.16

DEBARRASSE GRATUITEMENT MAISON DE LA CAVE AU GRENIER. 2 déménageurs et un camion à votre disposition. Travail rapide et soigné. 06.23.63.22.98.

### Troisième âge

Accueillants familiaux agréés par conseil départemental, propose place hébergement dispo, pr personnes âgées ou handicap. 06.10.27.67.84 / 06.26.89.72.99

# ANNONCES LEGALES

707996

RODEZ AGGLOMÉRATION

## RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique unique sur :

- le projet de la 5e révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),
- les projets de révision du zonage pluvial et du zonage d'assainissement,
- le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi),
- le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ou futur Site Patrimonial Remarquable (SPR).

**du jeudi 15 juin 2017 à 9 heures au mercredi 26 juillet 2017 à 17 heures.**

Le président du tribunal administratif de Toulouse a désigné une commission d'enquête constituée de Christian Bayle, en qualité de président, et de Marc Chaucavy et Christophe Coutet en qualité de membres titulaires.

Les pièces des différents projets et des registres d'enquête seront tenus durant toute la durée de l'enquête à la disposition du public pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture à :

Rodez agglomération 6, avenue de l'Europe à Rodez (sur dossier papier et poste informatique) :

- sur son site internet à l'adresse suivante : http ://www.rodezagglo.fr ;
- et dans les mairies des communes de Rodez agglomération.

Chacun pourra prendre connaissance de l'ensemble des dossiers et consigner éventuellement ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête ;
- sur le registre dématérialisé « e-registre » à l'adresse suivante : http ://www.rodezagglo.fr,
- par écrit à l'adresse suivante : M. le président de la commission d'enquête – Rodez Agglomération Service Urbanisme réglementaire 1 Place Adrien Rozier CS53531 12035 Cedex 9
- par courriel à l'adresse suivante : enquetePLUi-RLPi-SPR@agglo-grandrodez.fr

**Toute observation ou proposition, tout courrier, courriel ou documents réceptionnés après le 26 juillet 2017 à 17 heures ne pourra pas être pris en considération par la commission d'enquête.**

L'évaluation environnementale du projet de PLUi qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

**La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs membres, recevra le public à Rodez agglomération, 6 avenue de l'Europe, 12000 Rodez ainsi que dans les lieux suivants :**

Mairie de Druelle, vendredi 16 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie de Druelle, lundi 10 juillet 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie du Monastère, vendredi 16 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie du Monastère, vendredi 30 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de Luc-la-Primaube, mercredi 5 juillet 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de Luc-la-Primaube, mardi 25 juillet 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie d'Olemps, vendredi 23 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie d'Olemps, mercredi 5 juillet 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie d'Onet-le-Château, vendredi 23 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie d'Onet-le-Château, lundi 10 juillet 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Rodez agglomération, vendredi 16 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Rodez agglomération, vendredi 30 juin/2 017 de 14 h 00 à 17 h 00
Rodez agglomération, mercredi 5 juillet 2017 de 4 h 00 à 17 h 00
Rodez agglomération, lundi 10 juillet 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Rodez agglomération, mardi 25 juillet 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie de Sainte-Radegonde, vendredi 23 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie de Sainte-Radegonde, mercredi 5 juillet 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de Sébazac-Concourès, vendredi 30 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de Sébazac-Concourès, mardi 25 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport unique et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de Rodez Agglomération, dans chacune des mairies et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet http ://www.rodezagglo.fr.

Après la clôture de l'enquête publique, le conseil de communauté de Rodez agglomération se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLUi, des zonages pluvial et assainissement, de l'élaboration du RLPi et de la création du SPR ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets précités en vue de cette approbation.

Les informations concernant ces projets peuvent être demandées à Rodez agglomération auprès du service urbanisme réglementaire : 6 avenue de l'Europe à Rodez ou au 05.65.73.83.75.

# APPEL D'OFFRES

715412

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**Sud Massif Central Habitat**

**Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de l'EHPAD « Le Relays » à Broquiès (12480)**

**- IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Groupement de commandes (Art. 28 Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015) : Sud Massif Central Habitat (coordonnateur du groupement), 55, boulevard de Verdun, 12400 Saint-Affrique - Tél. 05.65.49.20.00 - Fax : 05.65.49.13. 50.

Commune de Broquiès, 4 place de la Mairie, 12480 Broquies.

Tel. 05.65.99.41.26 - Fax : 05.65.99.47. 20.

**Activité du pouvoir adjudicateur :**

Organisme d'habitations à loyer modéré et collectivité territoriale.

**- COMMUNICATION :**

Le dossier de consultation des concepteurs peut être téléchargé gratuitement sur le site http://www.e-marchespublics.com

**- OBJET DU MARCHÉ ET LIEU D'EXÉCUTION :**

Marché de maîtrise d'oeuvre pour l'extension et la réhabilitation de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Le Relays » à Broquiès (12480).

**Classification CPV :** 71000000-8.

**Type de marché :** Services.

Lot unique. Il s'agit d'une mission de base avec EXE, SSI et OPC conformément au décret du 29 novembre 1993.

**Lieu d'exécution :** 12480 Broquiès.

Code NUTS : FR622

**- PROCÉDURE DE PASSATION :**

Marché de maîtrise d'oeuvre passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément à l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et aux articles 67, 68 et 90 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, comportant publicité européenne.

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP).

**- LES RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :**

Date limite de réception des offres : mardi 25 juillet 2017, à 17 heures.

**- DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION :** vendredi 16 juin 2017.

Le texte intégral de l'avis est publié sur le site e-marchespublics.com, au *BOAMP* et au *JOUE*.

Consultation des marchés publics
Entreprises, de nouveaux marchés s'offrent à vous !
Inscrivez-vous à notre service d'alerte gratuit et disposez des avantages offerts par midilibre-legales.com
- consultation des marchés régionaux et nationaux
- téléchargement du règlement des consultations
- téléchargement DCE
- dépôt de candidatures et/ou offre dématérialisée
midilibre-legales.com
Partenaire de : francemarchés.com

# AVIS D'OBSÈQUES

ERRATUM.
Dans l'avis de décès de

**Monsieur Richard RODIER**

Il convenait de lire : la cérémonie religieuse sera célébrée ce mardi 20 juin 2017, à 14 h 30, en l'église de Marcillac-Vallon.

*CENTRE FUNERAIRE FERRAND FORGEAS RODEZ*
*05.65.68.90.93*

Le syndicat des Bouchers Charcutiers de l'Aveyron, l'ensemble des bouchers charcutiers, la SOCOBOCA et ses salariés ont la douleur de faire part du décès de

**Monsieur Richard RODIER**
*notre collègue*

La cérémonie religieuse aura lieu ce mardi 20 juin 2017, à 14 h 30, en l'église de Marcillac.

## LA SALVETAT-PEYRALES, PARIS, BARAQUEVILLE, BESSENS (TARN-ET-GARONNE).

ERRATUM.
Dans l'avis de décès paru le lundi 19 juin 2017 de

**Madame Christiane FERROCCHIO**

Il a été omis :
M. et Mme Daniel et Yolande BALAT.

## SAINTE-JULIETTE.

Les familles GAYRARD, DARRAS
font part de la messe d'anniversaire de

**Monsieur Jean GAYRARD**

célébrée le dimanche 25 juin 2017, à 10 h 30, en l'église de La Primaube.

## RODEZ, COMBES.

Le comité FNACA de Rodez fait part du décès de

**Monsieur Michel AURIERES**

Les obsèques seront célébrées le mardi 20 juin 2017, à 14 h 30, en l'église de Combes.

## CREISSELS, MONTLAUR, MILLAU, SAINT-AFFRIQUE.

Francis et Evelyne VAYSSIER ;
Elvia DESPLAS, sa sœur ;
ses neveux et nièces et toute la parenté
ont la tristesse de faire part du décès de

**Monsieur Damien BOULENC**
*dit « Tonton »*

survenu à l'âge de 90 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 21 juin 2017, à 9 heures, en l'église de Creissel, suivie de l'inhumation au cimetière Montaigut.
Un dernier hommage peut lui être rendu à la chambre funéraire Arnal, rue Lavoisier à Millau.
Dépôt de condoléances sur : www.pf-arnal.fr

*P.F. ARNAL*
*MILLAU*
*05.65.60.83.83*

# AVIS D'OBSÈQUES ET REMERCIEMENTS

## CREISSELS, MILLAU.

Hélène et Rémy DEJEAN, sa fille et son gendre ;
Inès et Maëlis, ses petites-filles ;
les familles GAUBERT, TERRAL, LOPEZ, FOURNIER, FLOUROU, LAURENT et FURLAN ;
parents et alliés
ont la tristesse de faire part du décès de

**Monsieur Gérard GAUBERT**

survenu à l'âge de 70 ans.
Les obsèques seront célébrées ce mardi 20 juin 2017, à 15 h 30, en l'église de Creissels.
Un dernier hommage peut lui être rendu à la chambre funéraire Ginesty, allée de la Sérénité à Millau.
Ni fleurs, ni plaques, ni couronnes : une urne pour la recherche contre le cancer sera déposée au fond de l'église.

Un merci tout particulier au personnel de la maison de retraite Denis Affre à Saint Rome de Tarn.
La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.

*PF GINESTY - MILLAU - 05.65.60.04.86*

## MILLAU, BEAUMONT, TROYES, BOULOGNE-BILLANCOURT.

Pierre et Joëlle COURTIAL, son fils et sa belle-fille ;
Fernand FAURIAUX, son gendre ;
Thibaut COURTIAL, Benoit FAURIAUX,
ses petits-enfants
et toute sa famille
ont la douleur de faire part du décès de:

**Monsieur Maurice COURTIAL**
*survenu à l'âge de 95 ans*

Les obsèques auront lieu le mercredi 21 juin 2017 dans l'intimité familiale.
Un dernier hommage peut lui être rendu, ce mardi, en la chambre funéraire Ginesty, allée de la Sérénité, à Millau.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine et en particulier tout le personnel de l'hôpital de Millau et de la maison de retraite Sainte-Marie de Nant.

*PF GINESTY - MILLAU - 05.65.60.04.86*

## SAINT-AFFRIQUE, SAINT-ROME-DE-CERNON, LA-BASTIDE-PRADINES.

Armande GAZEL, née ARNAUD, son épouse ;
Lucile GAZEL,
Jean-Luc GAZEL et Marie-Cécile GREZES,
Hubert GAZEL et Sabine JAUFFRET,
Thierry GAZEL, ses enfants ;
Michel et Danielle GAZEL, son frère et sa belle-sœur ;
Cécilia, Arno, Elie, Etienne, ses petits-enfants
font part du décès de

**Monsieur Pierre GAZEL**

survenu à l'âge de 88 ans.
Les obsèques auront lieu le mercredi 21 juin 2017, à 10 h 30, en l'église de la Bastide-Pradines, suivies de l'incinération à Albi.
Recueil de condoléances à la chambre funéraire Trans Ambulances.
Ni fleurs ni plaques.

Un merci particulier à ses aides ménagères et au personnel soignant de l'UDSMA.

*P.F. TRANS'AMBULANCES*
*SAINT AFFRIQUE*
*05.65.49.04.43*

## BONNES AFFAIRES

### Maison

#### Bricolage, jardinage

Part.vd 6m3 de terre noire végétale très très bien tamisée. 260 € tout compris rendu chez vous. Tel: 06.98.12.49.56.

### Loisirs

#### Instrument de musique




Bonjour je rachète les violons ancien minimum 1000 € violoncelle 3000 € même en mauvaise état n'hésitez pas à me contacter merci 06.37.63.47.66.



Part. Musicien achète violon 1000 € min, violoncelle 3000 € archet. Même abîmer, paiement direct. Se déplace. Tél 06.73.04.80.30.

Collectionneur rachète instruments musique anciens violons mini. 1.000 € et violoncelles mini. 2.500 € (mm mauvais état). Tél. 06.99.09.97.25. oliver.violon@gmail.com

#### Art, collections et grands crus

Achète tous MILITARIAS : Médailles, Sabres, Casques, Cannes, Pistolets anciens, Pièces argent et or, Pendules, montres, bronze, Couverts en argent. 06.09.51.99.65

ACHETE Comptant au + haut cours : collections stocks TIMBRES (France, Colonies, tous pays, tes importances), CARTES POSTALES, MONNAIES. Déplacement, expertise gratuits. Tél : 09.81.78.52.10

ACHETE COLLECTIONS importantes TIMBRES, France et monde entier, VIEUX PAPIERS, MONNAIES Antiques et Royales, LIVRES rares, CARTES POSTALES. Expertise gratuite. 04.68.46.16.85.



PASSIONNE POUPEES ANCIENNES rech poupées tête porcelaine ou tête seule, vêtements de poupées, automates anciens. Même abimées (1850-1930), achète cher selon modèle. 06.61.69.18.82

#### Matériel pro. Agri

#### Agriculture

CUEILLETTE et VENTE de CERISES au VERGER, proche MILLAU. Tel 05.65.59.80.52. ou 06.37.18.65.04.

### Animaux

#### Chiens

Vends chiots Drahthaar, 4 femelles, nés le 08/03/2017, parents visibles LOF, haute origine, dispo. début juin (n° producteur 346163). facilité de paiement. Tél 06.75.53.35.49

#### Chats

Vous cherchez un chat doux, stérilisé, tatoué, vacciné. Il est visible sur facebook / association-par-amour-des-chats ou envoi photos. Livré à domicile sur tout le Languedoc Roussillon. MILADY LYRA MYSTIC LOULOU LYNXA vous attendent. Tél 04.67.99.37.13.

### Contacts-Rencontres

#### Rencontres

**DANIELLE 51 ans femme très soignée mais se sentant seule, ch toujours un H pour discuter et + si affinités Ligne directe 0895 69 40 24 (emi-0,80€/mn)** 714261

Rencontre de qualité avec des femmes de votre région en toute discrétion 05.46.69.21.67 (9h/23h - 7j/7). (434061099)

**NADINE 54 ans, très bonne femme d'intérieur, dynamique ch 1 Mr pr loisirs et + si feeling. Me tel au 0895 69 40 24 (emi-0,80€/mn)** 714263

TELEPHONE ROSE 05.61.07.69.69. Dialogue coquin sans tabou avec hôtesses de charme. (434061099)




Stéphanie jeune divorcée ch hom pour assouvir ses besoins de sexe uniquement. Rien de sérieux. Son tel : 06.01.40.08.52. (TEL ON - non surtaxe)




7111114

Clara Fem Sexy 45A un peu cokine vous propose des moments calins en toute discretion Mobile : 06.21.45.01.82 (TEL ON - non surtaxe)

**Ni club ni agence. 3400 annonces H/F avec tél. pr rencontres sérieuses P à P sur la région. POINT RENCONTRES MAGAZINE Doc gratuite s/pli discret 0800 02 88 02 n°gratuit** 715185

06.19.43.35.76. MON MARI EST ABSENT CETTE SEMAINE JE PEUX RECEVOIR HOMME COQUIN & JOUEUR (TEL ON - non surtaxe)

**STOP !**
**à la solitude**
**GRATUIT : 1 présélection de 3 profils**
Depuis 43 ans
Pour des rencontres de proximité
05 65 68 02 53
06 33 55 28 64
6, bd Gambetta - RODEZ
www.unicis-tarn-aveyron-lot.fr
715119

Mariées, mais insatisfaites, elles recherchent sur la région des partenaires pour moments coquins et discrets. Contact au 04.28.65.28.65. (TEL ON - non surtaxe)

**Nelly 43a mariée mais seule cette semaine ch petite aventure discrète. Joignable au 0.895.07.96.28 (ABY-0,80e/min).**

Flo belle infidele de 40A ch partenaire sexuel pour soirées ou aprem coquines Peut recevoir chez elle. Tel au 06.21.45.02.34 (TEL ON - non surtaxe)

Sylvie Fem aux formes généreuses ch hom pour tendresse partagées. +si affinités Tel: 06.23.63.54.17 (TEL ON - non surtaxe)

#### Mariages Unions

**Formatrice, 59 ans, cél. (vécu marital) : a eu 2 enf. fait du footing, rando. Aime la nature, concerts. Est généreuse, responsable. Renc H. séduisant, 55/65 ans (Réf. : 121685).**

**Ret. secrétaire, 69 ans, div. : blonde aux yeux bleus. Une forme éblouissante. Sensible, gaîté. Envie d'une relation paisible. Renc H 65/75 ans (Réf. : 12141899)**

**05.65.68.16.10**
**2, av. St-Pierre – RODEZ**
SOLO AVEYRON
715187

**J. F. 32 ans, div. empl.commerce, rég. Rodez, trop déçue par les renc. d'internet, vient de choisir RESEAU 2000 pour son suivi, son soutien, son accompagnement vers la réussite souh. Trouver en vous (30-42 ans) le même désir de ne pas se tromper (ville ou campagne). 05.65.68.22.22.**

**D. 62 ans, div. ret. ag. Service, Rodez, soignée tout en simplicité. Ni exigeante, ni compliquée, s'adapte très facilement. Aime cuisiner, jardiner et autres loisirs simples, recherche en vous douceur et bonté. Pour la renc. Tél. 05.65.68.22.22.**

**RÉSEAU 2000**
**AMITIÉ - VIE À DEUX**

**D. 51 ans, div. Aide-soignante, rég. Rieupeyroux, vous apprécierez en elle sa sensibilité, son calme et sa beauté de cœur. Pourra vivre auprès de vous si entente certaine (ville ou camp.). Tél. 05.65.68.22.22.**

**M. 76 ans, div., Retraité SNCF. Rég. Nuces, malgré les épreuves de la vie, a su conserver un caractère jeune, plein d'humour. Délicat, attentionné, sera pour vous (70-80 ans) un très bon soutien. Tél. 05.65.68.22.22.**

**RÉSEAU 2000**
**DE NBREUX COUPLES RÉALISÉS**

#### Matrimonial Rencontre

Svelte, bonne présentation. 66 ans, div, retraité. Nous pourrions profiter de la vie avec complicité. Pour le rencontrer, appelez le 06 81 75 40 15. Réf 4009. UC

Marches, vélo, j'aime les restaurants, les visites en tout genre et vous? 85 ans, veuf, retraité ingénieur. Téléphonez au 06 81 75 40 15. Réf 3969. UC

70 ans, veuve, retraitée décoratrice. Elle recherche un homme sensible, doux, tolérant pour jolie romance. Pour la rencontrer appelez le 06 81 75 40 15. Réf 4008. UC

Moderne, douce ! 81 ans, veuve, retraitée MSA. Elle souhaiterait donner et recevoir de la tendresse auprès monsieur agréable. Appelez au 06 81 75 40 15. Réf 4021. UC

#### Voyance

**Mme Sarah DEGOUROUCHI**
**Une conseillère précieuse, recherchée et écoutée apporte appui et réconfort**
**Voyance par téléphone avec précision, temps illimité 7 j/7 de 9 h à 21 h (paiement par CB sécurisé)**
**04 67 30 87 32**
**www.degourouchisarah-voyance.fr**
**Siret U3401 66 747 744**
715241

M. SYDI Voyant Medium. Aide à résoudre vos pb. Célèbre don naissance père / fils. Mondialement connu. Pb tabac, alcool, retour être aimé, chance. 06.71.46.64.33. (422577874)

**Rapidité, efficacité !**
**Paiement après résultats**
**M. EDALY**
**Célèbre Voyant Medium 40 ans d'exp. : Amour, chance aux jeux, protection, famille, déblocage, argent, affaires, examens, travail, fidélité, vente de biens.**
***Déplacements possibles***
**06.77.28.96.50**
**09.54.90.52.04**
Siret 80404087600016

MAIDOU - GRAND VOYANT MEDIUM - Amour, Chance, Travail. TRAVAIL RAPIDE au 06.86.01.93.43 (5355352116)

**MAITRE MOU VOYANT MÉDIUM**
***Spécialiste tous problèmes***
**Amour - Famille, Fidélité, Protection contre ennemis**
PAIEMENT APRÈS RÉSULTATS
**07.87.90.48.86**
**Siret (504402876)**
715193

**MAITRE PHILIPPE**
**VOYANT MEDIUM TAROLOGUE**
***Spécialiste retour de l'être aimé***
***Chance et réussite dans tous les domaines même familiaux***
**Résultats rapides**
**Déplacements possibles**
**06 81 45 01 81**
**(S.422696146)**
715014

PROF KARA. VOYANT MEDIUM COMPETENT. Aide pour vos problèmes professionnels, amour, chance. protection. 07.83.28.59.96. (S. en cours)

#### Sciences occultes

**AGNÈS**
**MÉDIUM-GUÉRISSEUR**
*Pour tous vos problèmes à résoudre... Dégagement des personnes, des animaux, des biens...*
**LEVEUR DE MAUX LEVEUR DE SORTS**
**06.81.36.32.33**
715192

M. FODE. Gd MEDIUM VOYANT. Aide retour rapide d'être aimé. Eloignement rival, solution cas désespérés. Aide à détruire influences. Sérieux. 04.67.42.83.64 (350085189)

#### Amitiés-Sorties

Retraité 69 ans rencontrerait Dame bon niveau pour amitié et relation. Tél 06.72.98.39.82 (à partir de 19h).

Homme 44 ans, attentionné, tendre, romantique, rencontrerait Femme 30-45 ans, féminine, douce et délicate, pour vivre une belle histoire. Tel 07.89.63.00.72.MILLAU

H. 50 ans, div, recherche le vrai amour, avec JF. 30-50 ans, pour relation stable et durable, vie à 2. Avec JF. qui veuille s'engager pour la vie pour une vraie relation sérieuse. Pas sérieuse s'abstenir. Tel 06.77.09.90.27.

#### Détente

Rodez, LAURA 25 ans, pour une bonne détente. Tél. 07.52.59.56.68. (789248770)

Belle femme Africaine sur RODEZ, Coquine et douce, séduisante, sexy, gentille. Venez oublier votre stress en ma compagnie. 07.86.08.66.32. (siret 801.279.555)

**ANITA** vs propose un show inoubliable à RODEZ accompagné d'un moment détente et relaxation. Reçoit et se déplace. 06.18.69.59.39 (420143729)

Nouvelle à RODEZ "HELENA" rencontre sirène blonde, 27 ans, peau blanche, avec des mains de fée, poitrine naturelle sur RDV. Tél 06.58.87.83.50. (751798729)

1re fois à RODEZ, belle TRANS italienne de passage pr qq jours pour un bon moment de détente. Dispo pour Monsieur débutant. 7j/7. Tél. 06.13.30.88.66. (751798729)

***** NOUVEAU ***** Détente diverses à MILLAU. Tte la semaine + WE inclus sur RDV. 9h - 21h. Tél 06.41.44.55.02 (S.326665148)

**NATHALIA** de passage sur MILLAU, 30 ans, brune, forte poitrine, vous invite à partager un moment de tendresse. 06.73.29.91.59. (489450973)

RODEZ (12). Craquante blondinette CHRYS propose massage détente ou épil. intégrale où l'on prend son tps. Douche dispo. 10h/21h Lun./Ven. CB acceptée. 06.71.37.53.46 - 09.60.43.78.47 (380143917)

Pour la 1er fois sur MILLAU blonde sexy latine propose un moment de détente. Tél 06.66.83.17.49. (S790749618).

RODEZ Géraldine, blonde aux yeux bleus, relaxation de qualité, bien-être, échange, dialogue, du lundi au dim. 06.41.41.33.84. ou 07.50.98.15.22. (S.329410203)

#### Services

##### Travaux Maison extérieur

JARDINIER avec expérience ch. travaux : taille, traitements, plantations, entretien, Rodez et env. ou petits travaux peinture, chèque emploi service. 06.59.29.55.71

PEINTRE BATIMENT ferait travaux peinture intérieur-extérieur, façade, boiserie, démoussage toiture, dallage. Devis, déplacem. gratuits. Prix intéressant. 06.70.60.25.39 ou 05.65.76.57.19

ANCIEN CHEF DE CHANTIER ch. TRAVAUX MACONNERIE (Rénovation, murs en pierre sèche) spécialiste dalles extérieures, petites charpentes. Travail soigné. Intervient sur LANGUEDOC. Meilleur rapport QUALITE-PRIX. Tél 07.80.35.82.10.

Ferait tous travaux Placo, plâtrerie et carrelage, agencement intérieur. Prix intéressant, à l'heure ou au forfait. DEVIS GRATUIT. Tél 06.10.31.86.16

DEBARRASSE GRATUITEMENT MAISON DE LA CAVE AU GRENIER. 2 déménageurs et un camion à votre disposition. Travail rapide et soigné. 06.23.63.22.98.

#### Troisième âge

Accueillants familiaux agréés par conseil départemental, propose place hébergement dispo, pr personnes âgées ou handicap. 06.10.27.67.84 / 06.26.89.72.99

# ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Habilité à publier par arrêté de Madame la Préfète de l'Aveyron

**RODEZ : MidiMédia Publicité - Tél. 05.65.68.75.72**
Fax 05.65.68.82.51 - Avenue Victor-Hugo - B.P. 820 - 12008 RODEZ CEDEX

## ANNONCES LEGALES

715123

### COMMUNE DE CALMONT

#### Transfert de parties de bien de section à la commune

Par délibération en date du 10 novembre 2015, le Conseil Municipal de la Commune de Calmont, en application de l'article L 2411-12-2 du Code Général des Collectivités Territoriales a engagé une procédure pour demander le transfert de tout ou partie de biens de section à la Commune pour mettre en œuvre un objectif d'intérêt général.

Ainsi, il propose de lancer cette procédure pour parties des biens de section suivants :

- Au Couderc, parcelle G 1566 représentant la voie qui dessert ce hameau,

- A la Palousie. parcelle G 267, formant la place (aire publique de stationnement),

- Aux Bounieyres, la parcelle cadastrée G 35, formant l'assisse du terrain de foot ancien « Jean-Louis BRUGIER ",

- A Ségonzac, les parcelles en cours de numérotation « A » d'une superficie de 1 a et 8 ca (élargissement de voirie) ; « D » d'une superficie de 11 a 62 ca ; de la parcelle G 1526, contenance 0 a 20 ca (ces deux dernières régularisant l'entrée d'une propriété) ;

- A Albinet, la parcelle D 982 d'une superficie de 1 a et 96 ca (élargissement de voirie).

L'ensemble de ces transferts de propriétés vers la commune sont demandés d'une part dans le but de régulariser des parcelles de voirie aujourd'hui privées et qui constituent de la voirie communale publique ainsi que des parcelles à usage public servant au stationnement, le tout pour pouvoir constater le transfert de propriété afin que le cadastre soit à jour et d'autre part parce que ces transferts sont estimés remplir un objectif d'intérêt général pour la commune.

M. le Maire sollicite donc le Conseil Municipal afin de rendre un avis sur ce projet de transfert.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la demande de transfert des parties de biens de section mentionnés ci-dessus vers la commune. Cette délibération sera affichée en mairie pendant deux mois durant lesquels les membres de la section peuvent présenter leurs observations et publiée dans un journal d'annonces légales.

714256

### SUCCESSION VACANTE

#### D.D.F.I.P. - Pôle G.P.P.

Le directeur départemental des finances publiques de l'Hérault, 334, allée Henri-Il-de-Montmorency, 34954 Montpellier, curateur de la succession de M. Gendron Daniel Marc, décédé le 25 août 2015 à Saint-Affrique (12), a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0348013724.

707996

RODEZ AGGLOMÉRATION

### RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique unique sur :

- le projet de la 5e révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),

- les projets de révision du zonage pluvial et du zonage d'assainissement,

- le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi),

- le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ou futur Site Patrimonial Remarquable (SPR).

**du jeudi 15 juin 2017 à 9 heures au mercredi 26 juillet 2017 à 17 heures.**

Le président du tribunal administratif de Toulouse a désigné une commission d'enquête constituée de Christian Bayle, en qualité de président, et de Marc Chaucavy et Christophe Coutet en qualité de membres titulaires.

Les pièces des différents projets et des registres d'enquête seront tenus durant toute la durée de l'enquête à la disposition du public pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture à :

Rodez agglomération 6, avenue de l'Europe à Rodez (sur dossier papier et poste informatique) :

- sur son site internet à l'adresse suivante : http ://www.rodezagglo.fr ;

- et dans les mairies des communes de Rodez agglomération.

Chacun pourra prendre connaissance de l'ensemble des dossiers et consigner éventuellement ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête ;

- sur le registre dématérialisé « e-registre » à l'adresse suivante : http ://www.rodezagglo.fr,

- par écrit à l'adresse suivante : M. le président de la commission d'enquête – Rodez Agglomération Service Urbanisme réglementaire 1 Place Adrien Rozier CS53531 12035 Cedex 9

- par courriel à l'adresse suivante : enquetePLUi-RLPi-SPR@agglo-grandrodez.fr

**Toute observation ou proposition, tout courrier, courriel ou documents réceptionnés après le 26 juillet 2017 à 17 heures ne pourra pas être pris en considération par la commission d'enquête.**

L'évaluation environnementale du projet de PLUi qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

**La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs membres, recevra le public à Rodez agglomération, 6 avenue de l'Europe, 12000 Rodez ainsi que dans les lieux suivants :**

Mairie de Druelle, vendredi 16 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie de Druelle, lundi 10 juillet 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie du Monastère, vendredi 16 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie du Monastère, vendredi 30 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de Luc-la-Primaube, mercredi 5 juillet 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de Luc-la-Primaube, mardi 25 juillet 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie d'Olemps, vendredi 23 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie d'Olemps, mercredi 5 juillet 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie d'Onet-le-Château, vendredi 23 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie d'Onet-le-Château, lundi 10 juillet 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Rodez agglomération, vendredi 16 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Rodez agglomération, vendredi 30 juin/2 017 de 14 h 00 à 17 h 00
Rodez agglomération, mercredi 5 juillet 2017 de 4 h 00 à 17 h 00
Rodez agglomération, lundi 10 juillet 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Rodez agglomération, mardi 25 juillet 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie de Sainte-Radegonde, vendredi 23 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie de Sainte-Radegonde, mercredi 5 juillet 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de Sébazac-Concourès, vendredi 30 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de Sébazac-Concourès, mardi 25 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport unique et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de Rodez Agglomération, dans chacune des mairies et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet http ://www.rodezagglo.fr.

Après la clôture de l'enquête publique, le conseil de communauté de Rodez agglomération se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLUi, des zonages pluvial et assainissement, de l'élaboration du RLPi et de la création du SPR ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets précités en vue de cette approbation.

Les informations concernant ces projets peuvent être demandées à Rodez agglomération auprès du service urbanisme réglementaire : 6 avenue de l'Europe à Rodez ou au 05.65.73.83.75.

## APPEL D'OFFRES

715249

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

#### Communauté de Communes du Pays de Salars

#### Réfection des ouvrages d'art du Mas Marcou et de Ronnaguet

**1. - Identification de l'organisme qui passe le marché :** Communauté de Communes du Pays de Salars, 34, avenue de Rodez, 12290 Pont-de-Salars - Tél. 05.65.74.39.72 - E-mail : c.c.paysdesalars@orange.fr

**2. - Procédure de passation :** la présente consultation est lancée selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'article 42.2° de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 27, 34, 38 à 45 et 48 à 64 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

**3. - Objet de la consultation :** réfection des ouvrages d'art du Mas Marcou et de Ronnaguet.

**4. - Type de marché :** marché de travaux.

**5. - Lieux d'exécution :** commune de Flavin.

**6. - Caractéristiques principales :** ni tranche, ni lot.

Conformément à l'article 58 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, les variantes sont autorisées.

**7. - Justifications à produire quant aux qualités et aux capacités du candidat :**

• Conformément à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif à l'exécution des marchés publics :

- 1° DC1 joint au dossier ;
- 2° DC2 joint au dossier.

• Conformément aux articles 50 à 54 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et à l'arrêté du 29 mars 2016, la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics (détaillés dans le règlement de la consultation).

**8. - Modalités de vérification des conditions de participation :** cf. article 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif à l'exécution des marchés publics et règlement de la consultation.

**9. - Critères d'attribution :** la commission d'élus choisira l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères pondérés suivants, détaillés dans le règlement de la consultation :

- Le prix des prestations (60 points).
- La valeur technique des prestations (40 points).

**10. - Pièces écrites du dossier :** les pièces écrites du projet sont téléchargeables gratuitement sur le site internet : www.e-aveyron.fr

**11. - Date limite de réception des offres :** la date limite de réception des offres est fixée au mardi 11 juillet 2017 à 12 heures.

**12. - Date d'envoi de l'avis à la publication :** vendredi 16 juin 2017.

715506

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

#### Commune d'Escandolières

#### Rénovation énergetique et mise en conformité au niveau accessibilité de la salle des fêtes le Puech du Vent

**1) Pouvoir adjudicateur :** commune d'Escandolières, le Puech du Vent, 12390 Escandolières.

Tél. : 05.65.63.46.79 – Fax : 09.70.62.71.63 – email : mairie-escandolieres@wanadoo.fr

**2) Mode de passation :** marché avec procédure adaptée > à 90 000 € (articles 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

**3) Objet du marché :** rénovation énergétique et mise en conformité au niveau accessibilité de la salle des fêtes le Puech du Vent, 12390 Escandolières.

**4) Délai d'exécution :** 17 semaines (hors période de préparation et hors fermeture de la salle du 7 octobre au 30 octobre).

Début prévisible de commencement des travaux : 4 septembre 2017.

**5) Décomposition en lots :**

- n° 1 - démolitions gros oeuvre ;
- n° 2 - charpente - couverture – bardages métalliques ;
- n° 3 - menuiseries extérieures aluminium ;
- n° 4 - menuiseries intérieures bois ;
- n° 5 - plâtrerie-isolation – faux plafonds ;
- n° 6 - carrelages - faïences ;
- n° 7 - électricité ;
- n° 8 - chauffage thermodynamique - sanitaire - ventilation ;
- n° 9 - peintures – nettoyage ;
- n° 10 - ravalements – peinture de façade.

**6) Consultation des pièces - renseignements :**

- plateforme d'acheteur public : www.e-aveyron.fr
- commune d'Escandolières, le Puech du Vent, 12390 Escandolières.

Tél. : 05.65.63.46.79 – Fax : 09.70.62.71.63 - e-mail : mairie-escandolieres@wanadoo.fr

Sica Habitat rural, Thierry Orru, architecte DPLG, 5, bd. du 122ème R.I. 12026 Rodez cedex 9. Tél. : 05.65.73.65.65 - Fax : 05.65.68.81.89 email : torru@sica12.fr

Bet Inse, 132, rue Marc-Robert -12850 Onet-le-Château.

Tél. : 05.65.77.31.00 - Fax : 05.65.67.26.59 - email : inse@rodez.fr

**7) Retrait des dossiers :** le dossier de consultation sera téléchargeable sur le site : www.e-aveyron.fr

Le dossier de consultation sous format papier pourra être retiré chez Repro'Couleur, 33, avenue du Maréchal-Joffre, 12000 Rodez. Tél. : 05.65.69.55.06. Fax : 05.65.69.70.98 - email : info@reprocouleur.fr contre paiement des frais de reproduction et d'expédition éventuelle.

**8) Renseignements et justifications à produire :** les candidats fourniront toute pièce nécessaire à la vérification des garanties et capacités techniques et financières présentées conformément à l'article 48 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 ainsi que :

- certificats de capacité pour des travaux similaires ;
- attestations d'assurances en cours de validité.

**9) Critères de sélection :** offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

**10) Délai de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**11) Lieu et date de remise des offres :** les offres au format papier pourront parvenir sous pli recommandé avec A.R. ou être remises contre récépissé à : mairie d'Escandolières, le Puech du Vent, 12390 Escandolières, avant le jeudi 6 juillet 2017 à 17 heures (dix-sept heures).

**12) Date d'envoi du présent avis à la publication :** vendredi 16 juin 2017.

*Monsieur le Maire,*
*Christian Palayret.*

715117

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

#### Mairie de Conques-en-Rouergue

#### Marché de maîtrise d'œuvre Organisation et gestion du stationnement dans le village de Conques et entretien de la voirie dans le village

**- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** mairie de Conques-en-Rouergue.
Correspondant : M. le Maire de Conques-en-Rouergue.
Mairie de Conques-en-Rouergue - Le Bourg - Conques - 12320 Conques-en-Rouergue. Tél. : 05.65.72.83.60.
Mail : mairie-conques-en-rouergue@orange.fr

Activité : services généraux des administrations publiques.

**- Objet du marché :** marché de maîtrise d'œuvre ; organisation et gestion du stationnement dans le village de Conques et entretien de la voirie dans le village.

**- Lieu d'exécution :** Conques-en-Rouergue.

**- Des variantes seront-elles prises en compte :** non.

**- Prestations divisées en lots :** non.

**- Durée du marché ou délai d'exécution :** 12 mois à compter de la notification du marché.

**- Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : pas de forme imposée. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

**- Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature :** français.

**- Unité monétaire utilisée :** l'euro.

**- Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

- candidature ;
- lettre de candidature (DC1) ;
- déclaration du candidat (DC2) ;
- présentation des moyens humains et techniques, des titres d'étude et expériences professionnelles du candidat ;
- présentation d'une liste des études exécutées au cours des 3 dernières années.

**- Critères d'attribution :**

- valeur technique (60%) ;
- prix des prestations (40 %).

**- Type de procédure :** procédure adaptée.

**- Délai de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**- Autres renseignements :** numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2017-3.

**- Renseignements complémentaires :**

Modalités de retrait des documents : mairie de Conques-en-Rouergue.

Les dossiers sont consultables et téléchargeables sur le site : e-aveyron.fr

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Soit adressées par lettre recommandée avec accusé de réception, soit remises contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus.

Date et heure limites de remise des offres : lundi 10 juillet 2017 à 12 heures.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 juin 2017.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : mairie de Conques-en-Rouergue (adresse indiquée ci-dessus).

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : mairie de Conques-en-Rouergue (adresse indiquée ci-dessus).

## BONNES AFFAIRES

### Contacts-Rencontres

#### Rencontres

**Féminine, 64 ans,** retraitée, moderne, tendre, sans charges, pas compliquée rech. H. DV âge en rap dynamique pour reconstruire une vie à deux. Réf. S6481.

**Allure naturelle,** confiante à l'avenir, spontanée, sensible, 56 ans, div. cadre rech. H DV, maxi 60 ans respectueux, sensible aimant danse concert etc ... Réf. D5381.

**Romantique pétillante, vve 74 ans,** veut croquer vie avec H. DV âge en rapp. Bcsc tendre, motivé pour relation complice. Réf. P7831.

**60 ans,** div retr. grand, bien physiq, généreux, rech. D. DV pour sorties et rompre la solitude. Réf. 6012.

**H 75 ans veuf, charme, très alerte,** souriant, dynamique, généreux. Goûts : rando, lecture, nature, resto rech. F maxi 75 ans DV sympa, mince, féminine. Réf. B7982

**05 65 68 02 53 - 06 33 55 28 64**
6, bd Gambetta - RODEZ
**www.unicis-tarn-aveyron-lot.fr**

unicis

06.19.43.35.76. MON MARI EST ABSENT CETTE SEMAINE JE PEUX RECEVOIR HOMME COQUIN & JOUEUR (TEL ON - non surtaxe)

Mariées, mais insatisfaites, elles recherchent sur la région des partenaires pour moments coquins et discrets. Contact au 04.28.65.28.65. (TEL ON - non surtaxe)

Flo belle infidele de 40A ch partenaire sexuel pour soirées ou aprem coquines Peut recevoir chez elle. Tel au 06.21.45.02.34 (TEL ON - non surtaxe)

#### Mariages Unions

M. 62 ans, bon physique, renc. D. situation indifférente pour affinités et plus si entente. Ecrire à MIDIMEDIA n° 707937 - CS 73524 - 12035 RODEZ cedex 9

#### Matrimonial Rencontre

Moderne, svelte. 55ans, cél, pré retraitée de l'hôpital. Elle souhaite rencontrer son compagnon de vie. Pour la rencontrer appelez le 06 81 75 40 15. Réf 3738. UC

Généreuse! 73 ans, veuve, retraitée milieu agricole. Elle a beaucoup à donner à un Monsieur agréable. Réf 3774. Pour la rencontrer appelez le 06 81 75 40 15. UC

Il est sympa, posé, courageux et fidèle! 50ans, div, chef d'équipe. Il apprécie les petits bonheurs à deux et vous?. Alors appelez au 06 81 75 40 15. Réf 3408. UC

Grand, svelte! Autant danseur que chineur, je suis ouvert à tout! J'ai 68ans, veuf, retraité de l'EDF. Réf 1898. Pour le rencontrer appelez au 06 81 75 40 15. UC

#### Voyance

**Mme Sarah DEGOUROUCHI**
**Une conseillère précieuse, recherchée et écoutée apporte appui et réconfort**
**Voyance par téléphone avec précision, temps illimité 7 j/7 de 9 h à 21 h (paiement par CB sécurisé)**
**04 67 30 87 32**
**www.degourouchisarah-voyance.fr**
**Siret U3401 66 747 744**
GS6417

**MONSIEUR CAMARA**
*1ère fois en europe*
*35 ans d'exp.*
**Amour - Santé - Jeux - Travail - Affaires rapide / sérieux**
**07.87.98.30.88**
**Siret 80896987**
7047041

M. KEITA, voyant medium astrologue. Don naturel. Grande réputation. Maîtrise une force spirituelle. Vs aide à résoudre vos pbs. 06.43.63.90.82 / 06.05.75.85.66 (511389205)

**MAÎTRE MOU VOYANT MÉDIUM**
*Spécialiste tous problèmes*
**Amour - Famille, Fidélité, Protection contre ennemis**
PAIEMENT APRÈS RÉSULTATS
**07.87.90.48.86**
**Siret (504402876)**
7060921

#### Sciences occultes

**AGNÈS**
**VOYANCE - ACTION**
**Pour tous vos problèmes à résoudre...**
**Dégagement des personnes, des animaux, des biens...**
**06.81.36.32.33**
*LEVEUR DE MAUX LEVEUR DE SORTS*
7060921

#### Amitiés-Sorties

Femme de couleur, nouvelle en Aveyron, aimant la campagne, rencontrerait Monsieur, âge indifférent, pour relation amoureuse et plus si affinités. Ecrire MidiMédia N° 705045, CS73524, 12035 Rodez cdx 9.

Monsieur veuf 79 ans. Svelte, soigné, élégant, rencontre Dame maxi 75 ans motivée pour continuer un parcours de vie agréable dans un environnement de qualité. Photo souhaitée mais non obligatoire. Ecrire à Midi Media, 2 Boulevard des Pyrénées, CS 20001, 66007 Perpignan Cedex sous ref 706733

#### Détente

* * * * * NOUVEAU * * * * *. Détente diverses à MILLAU. Du mercredi au samedi inclus sur RDV. 9h - 21h. Tél 06.41.44.55.02 (S.328665148)

RODEZ Géraldine, blonde aux yeux bleus, relaxation de qualité, bien-être, échange, dialogue, du lundi au dim. 06.41.41.33.84. ou 07.50.98.15.22. (S.329410203)

Rodez, SOPHIE, belle blonde, 30 ans, mince et sexy, vous reçoit pour un moment de détente SENSUEL du lundi au vendredi. Tél 06.45.00.84.61 (S.490821881)

RODEZ (12). Craquante blondinette CHRYS propose massage détente ou épil. intégrale où l'on prend son tps. Douche dispo. 10h/21h Lun./Sam. CB accepté. 06.71.37.53.46 - 09.60.43.78.47 (380143917)

**ANITA** vs propose un show inoubliable à RODEZ accompagné d'un moment détente et relaxation. Reçoit et se déplace. 06.18.69.59.39 (420143729)

Belle femme Africaine sur RODEZ, Coquine et douce, séduisante, sexy, gentille. Venez oublier votre stress en ma compagnie. 07.86.08.66.32. (siret 801.279.555)

**AYEM** Jeune fille 30 ans, reçoit à Rodez, de 8h00 à 23h00, TP 95 D, belle et sexy. Tél 06.14.45.95.14 (siret en cours)

MILLAU, Pour la 1ère fois, superbe fille de 26 ans. Mince, forte poitrine vs propose un bon moment de détente. 07.70.25.37.17 (Siren : 495172579).

**NATHALIA** de passage sur MILLAU, 30 ans, brune, forte poitrine, vous invite à partager un moment de tendresse. 06.73.29.91.59. (489450973)

*ROSE* Belle femme Africaine sur RODEZ, séduisante, coquine, sexy et gentille. Venez oublier votre stress. 7j/7 de 10h à 22h. Tél 07.51.27.50.07. (802306324)

RODEZ. Linda 23 ans, douce et raffinée vs propose un veritable moment de plaisir et de passion. Je vs reçoit en appart privé. 06.29.77.79.07. (513328393)

### Services

#### Travaux Maison extérieur

RAMPAILLEUSE de chaises, tressé main, paille dorée et paille naturelle, cannage. Chaise, fauteuil, banquette. Tel 06.47.73.13.26. Rodez.

PEINTRE BATIMENT ferait travaux peinture intérieur-extérieur, façade, boiserie, démoussage toiture, dallage. Devis, déplacem. gratuits. Prix intéressant. 06.70.60.25.39 ou 05.65.76.57.19

ANCIEN CHEF DE CHANTIER ch. TRAVAUX MACONNERIE (Rénovation, murs en pierre sèche) spécialiste dalles extérieures, petites charpentes, ravalement enduit extérieur. Travail soigné. Intervient sur LANGUEDOC .Tél 07.80.35.82.10.

#### Santé & bien-être

Aide Soignante recherche garde de nuits ou de jours auprès de personnes âgées.Accepte heures de ménage tel 0677755794.

#### Troisième âge

Part. Dame 61 ans sérieuse ref, non fumeuse garde personne âgée la nuit (30) ou 24 h/24 national. Tél. 06.76.15.89.88.

# ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

## ANNONCES LEGALES

708918

**SUD MASSIF CENTRAL HABITAT**
**Société Anonyme au Capital de 842 246 €**
**Siège Social: N° 55 Bd de Verdun, 12400 SAINT-AFFRIQUE**
**W SIRENE : 426 580 114 - 00020 - CODE APE : 6820 A**

Les Actionnaires de la Société Anonyme SUD MASSIF CENTRAL HABITAT sont convoqués en Assemblée Générale Mixte à la Résidence Hôtelière Cap Vert, 1, rue Henri-Michel, 12400 SAINT-AFFRIQUE

**le VENDREDI 15 JUIN 2017 à 10 H 30**

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Assemblée Générale Ordinaire :**

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche et l'activité de la Société au cours de l'exercice 2016.
- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les résultats de cet exercice.
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code du Commerce.
- Approbation des comptes, quitus aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes et affectation des résultats.
- Renouvellement des mandats d'administrateurs.
- Pouvoirs.

**Assemblée Générale Extraordinaire :**

- Augmentation de capital réservée aux salariés.
- Pouvoirs.

*Pour le Conseil d'Administration*
*Le Président*
*Daniel FRAYSSINHES.*

707994

RODEZ AGGLOMÉRATION

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique unique sur :

- le projet de la 5e révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),
- les projets de révision du zonage pluvial et du zonage d'assainissement,
- le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi),
- le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ou futur Site Patrimonial Remarquable (SPR).

**du jeudi 15 juin 2017 à 9 heures au mercredi 26 juillet 2017 à 17 heures.**

Le président du tribunal administratif de Toulouse a désigné une commission d'enquête constituée de Christian Bayle, en qualité de président, et de Marc Choucavy et Christophe Coutet en qualité de membres titulaires.

Les pièces des différents projets et des registres d'enquête seront tenus durant toute la durée de l'enquête à la disposition du public pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture à :

Rodez agglomération 6, avenue de l'Europe à Rodez (sur dossier papier et poste informatique) :

- sur son site internet à l'adresse suivante : http://www.rodezagglo.fr ;
- et dans les mairies des communes de Rodez agglomération.

Chacun pourra prendre connaissance de l'ensemble des dossiers et consigner éventuellement ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête ;
- sur le registre dématérialisé « e-registre » à l'adresse suivante : http://www.rodezagglo.fr,
- par écrit à l'adresse suivante : M. le président de la commission d'enquête – Rodez Agglomération Service Urbanisme réglementaire 1 Place Adrien Rozier CS53531 12035 Cedex 9
- par courriel à l'adresse suivante : enquetePLUi-RLPi-SPR@agglo-grandrodez.fr

**Toute observation ou proposition, tout courrier, courriel ou documents réceptionnés après le 26 juillet 2017 à 17 heures ne pourra pas être pris en considération par la commission d'enquête.**

L'évaluation environnementale du projet de PLUi qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

**La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs membres, recevra le public à Rodez agglomération, 6 avenue de l'Europe, 12000 Rodez ainsi que dans les lieux suivants :**

Mairie de Druelle, vendredi 16 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie de Druelle, lundi 10 juillet 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie du Monastère, vendredi 16 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie du Monastère, vendredi 30 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de Luc-la-Primaube, mercredi 5 juillet 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de Luc-la-Primaube, mardi 25 juillet 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie d'Olemps, vendredi 23 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie d'Olemps, mercredi 5 juillet 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie d'Onet-le-Château, vendredi 23 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie d'Onet-le-Château, lundi 10 juillet 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Rodez agglomération, vendredi 16 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Rodez agglomération, vendredi 30 juin/2 017 de 14 h 00 à 17 h 00
Rodez agglomération, mercredi 5 juillet 2017 de 4 h 00 à 17 h 00
Rodez agglomération, lundi 10 juillet 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Rodez agglomération, mardi 25 juillet 2017 de 14 h 00 à 14 h 00
Mairie de Sainte-Radegonde, vendredi 23 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie de Sainte-Radegonde, mercredi 5 juillet 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de Sébazac-Concourès, vendredi 30 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de Sébazac-Concourès, mardi 25 juin 2017 de 9 h 00 à 12 h 00

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport unique et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de Rodez Agglomération, dans chacune des mairies et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet http://www.rodezagglo.fr.

Après la clôture de l'enquête publique, le conseil de communauté de Rodez agglomération se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLUi, des zonages pluvial et assainissement, de l'élaboration du RLPi et de la création du SPR ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets précités en vue de cette approbation.

Les informations concernant ces projets peuvent être demandées à Rodez agglomération auprès du service urbanisme règlementaire : 6 avenue de l'Europe à Rodez ou au 05.65.73.83.75.

**Annonces légales et ventes aux enchères**
**SERVICE SPÉCIALISÉ**

L'immobilier du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron
**Parution mardi, jeudi, samedi**

**Rédigez votre petite annonce**
(En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

**Choisissez votre formule et votre édition**
(Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus)

**Rubriques immo :**
**publication mardi + jeudi + samedi**

**PA sans photo**

**Éditions**
❑ Toutes éditions
❑ Aude
❑ P.-O.
❑ Gard-Lozère
❑ Aveyron
❑ Hérault

**Formule trio • simple**
❑ 18 € (une édition)
❑ 28 € (deux éditions)
❑ 41,50 € (toutes éditions)

**Formule trio • 2 semaines**
❑ 29,50€ (une édition)
❑ 46,50 € (deux éditions)
❑ 56,50 € (toutes éditions)

**Ligne supplémentaire**
❑ 3 € (une édition)
❑ 7,50 € (deux éditions)
❑ 10 € (toutes éditions)

**Formule trio • 3 semaines**
❑ 41,50 € (une édition)
❑ 61,50 € (deux éditions)
❑ 71,50 € (toutes éditions)

**1re date de parution :** _____ / _____ /2016

+10€
**Votre PA avec photo**
En vente uniquement sur internet
ou connectez-vous sur **www.midilibre-annonces.com**

**Par courrier**
Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de :
**MidiMédia- CS 73524 , 12 035 RODEZ cedex 9**

Nom, prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....
Ville : .....
Code postal : ∅

**Par téléphone**
**IMMO - AUTO-DIVERS - BONNES AFFAIRES**
**04 3000 7000**
**OFFRES D'EMPLOI**
**04 3000 9000**

Sous 48 h après réception de votre règlement.
Selon le jour de parution le plus proche, avec un règlement par CB.

L'immobilier du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron
MidiMédia Les Journaux du Midi

et amoureux
Désenvoûtement
Chance et Réussite
Résultats possibles
dans les 4 jours
**Paiement après résultats**
N'attendez plus!
Posez vos questions
Tous les jours de 8H à 19H
**06 38 55 61 80**

**CLARA,** belle infidèle de 40A ch. partenaire sexuel pour soirées ou aprem coquines. Peut recevoir chez elle
**Tél. 06.01.41.08.39**

**MICHELE,** 49 ans, rech. 1 compagnon pour des calins et jeux + cokin au **06 17 77 70 30** (Pas sérieux s'abstenir)

75 a. DV. sympa, mince, féminine. Rét. : B7982
**05 65 68 02 53 - 06 33 55 28 64**
6, bd Gambetta - RODEZ
**www.unicis-tarn-aveyron-lot.fr**
unicis
Nous aidons simplement le bonheur

**Jolie Femme 70** agréable à vivre. L'idéal d'un retraité également seul
**CNR - 05 61 53 54 02**

(eml-0,80€/mn)

**HOMMES**

**RENCONTRES H/H**
discret sur Midi-Pyrénées
**08 95 02 03 80**
CB - Mt-Ck (ech)

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 4 | 9 | 7 | 5 | 2 | 8 | 3 | 6 |
| 5 | 3 | 2 | 6 | 8 | 4 | 7 | 9 | 1 |
| 2 | 5 | 3 | 8 | 6 | 7 | 9 | 1 | 4 |
| 9 | 6 | 7 | 2 | 4 | 1 | 5 | 8 | 3 |
| 8 | 1 | 4 | 5 | 9 | 3 | 6 | 2 | 7 |

Universal Jeux 04 91

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | 9 | 5 | 1 | 2 | 8 | 7 | 3 | 4 |
| 8 | 2 | 3 | 7 | 4 | 9 | 6 | 5 | 1 |
| 9 | 3 | 1 | 6 | 7 | 4 | 5 | 2 | 8 |
| 2 | 7 | 6 | 9 | 8 | 5 | 1 | 4 | 3 |
| 4 | 5 | 8 | 2 | 1 | 3 | 9 | 7 | 6 |

VERTICALEMENT :
A.- CORROBORER. -B.- ALÉAS. DAM
C.- RETS. REIMS. -D.- PARAMÈTRE
E.- OGADEN. ÉNA. -F.- CIVETTE. A
G.- ÂNE. SR. -H.- PERSUADES. -I.- SU
NIAIS. -J.- EXÉCUTEURS. -

**Consultez tous les marchés publics ladepeche-marchespublics.f**

légales

## AVIS PUBLICS

RODEZ AGGLOMÉRATION

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique unique sur :
- le projet de la 3ème révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),
- les projets de révision du zonage pluvial et du zonage d'assainissement,
- le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi),
- le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ou futur Site Patrimonial Remarquable (SPR).

**du jeudi 15 Juin 2017 à 9h00 au mercredi 26 juillet 2017 à 17h.**

Le président du tribunal administratif de Toulouse a désigné une commission d'enquête constituée de Christian BAYLE, en qualité de président, et de Marc CHOUCAVY et Christophe COUTET en qualité de membres titulaires.

Les pièces des différents projets et des registres d'enquête seront tenus durant toute la durée de l'enquête à la disposition du public pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture à :
- Rodez agglomération 6, avenue de l'Europe à Rodez (sur dossier papier et poste informatique) ;
- sur son site internet à l'adresse suivante : http://www.rodezagglo.fr ;
- et dans les mairies des communes de Rodez agglomération.

Chacun pourra prendre connaissance de l'ensemble des dossiers et consigner éventuellement ses observations et propositions :
- sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête ;
- sur le registre dématérialisé « e-registre » à l'adresse suivante : http://www.rodezagglo.fr,
- par écrit à l'adresse suivante : M. le président de la commission d'enquête – RODEZ AGGLOMERATION- Service Urbanisme règlementaire 1 Place Adrien Rozier CS53531 12035 Cedex 9 par courriel à l'adresse suivante : enquetePLUi-RLPi-SPR@agglo-grandrodez.fr

**Toute observation ou proposition, tout courrier, courriel ou documents réceptionnés après le 26 juillet 2017 à 17h00 ne pourra pas être pris en considération par la commission d'enquête.**

L'évaluation environnementale du projet de PLUi qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

**La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs membres, recevra le public à Rodez agglomération, 6 avenue de l'Europe, 12000 Rodez ainsi que dans les lieux suivants :**

**Lieux de permanences - jour - Date - Heures :**
Mairie de Druelle, vendredi, 16/06/2017,14h00 - 17h00
Mairie de Druelle, lundi, 10/07/2017, 14h00 - 17h00
Mairie du Monastère, vendredi, 16/06/2017, 14h00 - 17h00
Mairie du Monastère, vendredi, 30/06/2017, 9h00 - 12h00
Mairie de Luc-la-Primaube, mercredi, 05/07/2017, 9h00 - 12h00
Mairie de Luc-la-Primaube, mardi, 25/07/2017, 9h00 - 12h00
Mairie d'Olemps, vendredi, 23/06/2017, 14h00 - 17h00
Mairie d'Olemps, mercredi, 05/07/2017, 14h00 - 17h00
Mairie d'Onet-le-Château, vendredi, 23/06/2017, 9h00 - 12h00
Mairie d'Onet-le-Château, lundi, 10/07/2017, 14h00 - 17h00
Rodez agglomération, vendredi, 16/06/2017, 9h00 - 12h00
Rodez agglomération, vendredi, 30/06/2017, 14h00 - 17h00
Rodez agglomération, mercredi, 05/07/2017, 14h00 - 17h00
Rodez agglomération, lundi, 10/07/2017, 9h00 - 12h00
Rodez agglomération, mardi, 25/07/2017, 14h00 - 17h00
Mairie de Sainte-Radegonde, vendredi, 23/06/2017, 14h00 - 17h00
Mairie de Sainte-Radegonde, mercredi, 05/07/2017, 9h00 - 12h00
Mairie de Sébazac-Concourès, vendredi, 30/06/2017, 9h00 - 12h00
Mairie de Sébazac-Concourès, mardi, 25/07/2017, 9h00 - 12h00

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport unique et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de Rodez Agglomération, dans chacune des mairies et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet http://www.rodezagglo.fr .

Après la clôture de l'enquête publique, le conseil de communauté de Rodez agglomération se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLUi, des zonages pluvial et assainissement, de l'élaboration du RLPi et de la création du SPR ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets précités en vue de cette approbation.

Les informations concernant ces projets peuvent être demandées à Rodez agglomération auprès du service urbanisme règlementaire : 6 avenue de l'Europe à Rodez ou au 05.65.73.83.75.

Journal habilité à recevoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementés, arrêté ministériel NOR : MCCE1529458A. Prix : 1.80€ HT le millimètre par colonne, de filet à filet. Reproduction certifiée conforme.

**legales-online**.fr
le site des annonces légales de la vie juridique des entrepris

Publiez
vos annonces légales
« Vie des sociétés »
en 1 clic

Accompagnement
en ligne de
la rédaction de l'annonce
à la publication

Consultez
tous les marchés publics
sur le site de:
**ladepeche-marchespublics.f**



01 071 - 30
071

## LOTO

MERCREDI 14 UNIVERS 2017

CHANCE

31 41 43 44 49 . 5

| | | |
|---|---|---|
| 5 BONS NUMÉROS + CHANCE | Aucun gagnant. | |
| 5 BONS NUMÉROS | 2 | 100 000 € |
| 10 codes LOTO ® gagnants à 20 000 € | | |
| 4 BONS NUMÉROS + CHANCE | 41 | 1 000 € |
| 4 BONS NUMÉROS | 352 | 500 € |
| 3 BONS NUMÉROS + CHANCE | 1 625 | 50 € |
| 3 BONS NUMÉROS | 12 810 | 20 € |
| 2 BONS NUMÉROS + CHANCE | 23 566 | 10 € |
| 2 BONS NUMÉROS | 179 784 | 5 € |
| 1 BON NUMÉRO + CHANCE | 438 282 | 2,20 € |
| 0 BON NUMÉRO | Tirage des 10 codes LOTO ® gagnants à 20 000 € | |

F 7782 9219 I 7618 7741 J 1049 8949 J 8393 7702 J 8984 1020
P 0351 8772 Q 3425 6663 Q 9923 0018 Y 1567 4616 Y 8971 5819

JOKER+ 0 865 285 144 765 jeux gagnants unitaires à ce tirage

A gagner, au tirage LOTO ® du samedi 17 juin 2017 :

3 000 000 €*

Résultats et informations : 3256 FDJ.fr 61 113

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

## Keno gagnant à vie

Tirages du JEUDI 15 JUIN 2017

Midi

3 5 11 12 14 20 27 30 31 35
36 40 52 54 56 59 62 65 67 69

MULTIPLICATEUR x 4 — JOKER+ 5 807 708

Résultats et Informations : 3256 FDJ.fr

Soir

7 9 13 15 18 25 28 34 35 41
46 50 51 52 57 61 64 65 69 70

MULTIPLICATEUR x 1 — JOKER+ 4 462 068

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

## SOLUTION DES JEUX

### SUDOKU

FACILE

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | 4 | 2 | 1 | 6 | 7 | 9 | 3 | 8 |
| 3 | 6 | 7 | 4 | 8 | 9 | 1 | 2 | 5 |
| 1 | 8 | 9 | 5 | 3 | 2 | 4 | 7 | 6 |
| 4 | 7 | 6 | 3 | 9 | 1 | 8 | 5 | 2 |
| 8 | 9 | 3 | 2 | 5 | 4 | 6 | 1 | 7 |
| 2 | 1 | 5 | 6 | 7 | 8 | 3 | 4 | 9 |
| 6 | 5 | 1 | 8 | 2 | 3 | 7 | 9 | 4 |
| 7 | 3 | 8 | 9 | 4 | 5 | 2 | 6 | 1 |
| 9 | 2 | 4 | 7 | 1 | 6 | 5 | 8 | 3 |

Universal Jeux 04 91 27 01 16

DIFFICILE

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 3 | 8 | 5 | 4 | 6 | 9 | 2 | 7 |
| 4 | 7 | 9 | 8 | 1 | 2 | 3 | 5 | 6 |
| 2 | 5 | 6 | 3 | 7 | 9 | 4 | 8 | 1 |
| 5 | 8 | 1 | 9 | 2 | 4 | 6 | 7 | 3 |
| 3 | 4 | 7 | 6 | 5 | 8 | 1 | 9 | 2 |
| 9 | 6 | 2 | 7 | 3 | 1 | 5 | 4 | 8 |
| 6 | 1 | 4 | 2 | 9 | 7 | 8 | 3 | 5 |
| 8 | 2 | 3 | 4 | 6 | 5 | 7 | 1 | 9 |
| 7 | 9 | 5 | 1 | 8 | 3 | 2 | 6 | 4 |

### Mots croisés N° 3582

HORIZONTALEMENT :
I.- CAFARDE. AR. -II.- OMÉGA. SAGE. - III.- NATALISTES. -IV.- CRU. LOIRET. - V.- IR. AÎNÉE. -VI.- LESTE. TU. -VII.- ISTHME. VAR. -VIII.- RÉE. MÈRE. -IX.- NOIENT. LIE. -X.- TUE. TALONS. -

VERTICALEMENT :
A.- CONCILIANT. -B.- AMARRES. OU. - C.- FÉTU. STRIE. -D.- AGA. ATHÉE. -E.- RALLIEMENT. -F.- ION. TA. -G.- ESSIEU. -H.- ÂTRE. VÉLO. -I.- ÂGÉE. TARIN. -J.- RESTAURÉES. -

# contacts, rencontres, voyance

Prof KARA. Voyant Medium Compétent. Aide problèmes amour, chance, travail, santé etc. protection. 07.83.28.59.96.

**Maître DANIEL**
Médium Guérisseur
DÈS LA 1ÈRE VISITE ! IL VOUS DIT TOUT LE PRÉSENT ET L'AVENIR

*Résultats garantis dans la même semaine,* reçoit tous les jours sur RDV Paiement après résultats
AMOUR -TRAVAIL - CHANCE
Dans tous les domaines, examens, mauvais sort, attraction de clientèle pour tous commerces, protection contre les ennemis, désenvoûtement
09 51 21 50 28 - 06 48 57 67 73
390172

**MAÎTRE MOU**
Voyant médium
Spécialiste dans la résolution des problèmes : Amour, familles, fidélité entre époux, chance, protection contre les ennemis
*Paiement après résultats*
07 87 90 48 86
*S'adresse à des adultes*
339324

RAPIDITÉ, EFFICACITÉ ! Paiement après résultats
**PROFESSEUR ERIC**
CÉLÈBRE VOYANT MEDIUM
35 ans d'expérience
AMOUR, CHANCE AUX JEUX PROTECTION FAMILLE DÉBLOCAGE IMPUISSANCE, ARGENT AFFAIRES, EXAMENS TRAVAIL, FIDÉLITÉ VENTE DE BIENS
Déplacements possibles
06 77 28 96 50
09 54 90 52 04
RC 50440287600016
317017

**MONSIEUR LAURENT**
Grand voyant médium
Sérieux et efficace
Spécialisé dans les problèmes affectifs familiaux, professionnels et amoureux
Désenvoûtement
Chance et Réussite
Résultats possibles dans les 4 jours
**Paiement après résultats**
N'attendez plus!
Posez vos questions
Tous les jours de 8H à 19H
06 38 55 61 80
Cette annonce s'adresse à une population majeure
370971

**Union Rencontres**

**FEMMES**

**06 12 07 20 73 KARINE,** J, femme célibataire qui aime les hommes et les assume ! Je peux recevoir chez moi.
**MES FOTOS env. KARINE au 63637**

**06 19 43 35 76**
Jeune maman je reçois chez moi homme coquin & discret pour plans réels

**MICHELE,** 49 ans, rech. 1 compagnon pour des calins et jeux + cokin au **06 17 77 70 30** (Pas sérieux s'abstenir)

**CLARA,** belle infidèle de 40A ch. partenaire sexuel pour soirées ou aprem coquines. Peut recevoir chez elle
**Tél. 06.01.41.08.39**

**06 16 10 68 28**
Enseignante retraitée plutôt ronde avec jolies formes pr rdv réguliers chez moi
PHOTOS CELINE au **62040**


**MANON**
32a, ch H. solide experimenté pr relation amoureuse.
**Tél. 0895 07 96 32**
(0,80€/mn)


**CHANTAL**
44a, divorcée, ch relation amoureuse sérieuse (ou pas) !
**Tél. 0895 07 96 29**
(0,80€/mn)


**SOPHIE**
60a, tj amoureuse des hommes, ch. H/JH pr RDV galant.
**Tél. 0895 07 96 31**
(0,80€/mn)

**05 61 07 69 69**
**TELEPHONE ROSE**
Dialogue coquin
CB-MI-Ck (ech)


**AURORE,** nympho de 37ans, ch 1 H pour assouvir pulsions et fantasmes. Longs cheveux et yx noisettes
**Tél au 0895 07 92 31**
*(emi-0,80€/mn)*
391906


**FLO,** 22ans. Cherche homme gentil pr 1ère expérience sexuelle. Dispo toute la semaine. Age indiff.
RDV au **0895 69 40 32**
*(emi-0,80€/mn)*
391207

**Autonome, féminine, gaie, qualités humaines, retraitée infirmière vve 65 ans** a. souh.renc. H. DV, âge en rapport, éducation, bon niv., dynamique pour partager présent et avenir. Réf. B6212.

**FEM., vve, 78 ans.** La vie est courte, il faut en profiter. Très dynamique ruthénoise, calme, sympa, rech H. DV, âge en rapport, bien phys., voyag., ciné, resto. Réf. : R8512.

**H., 60 a., retraité, sérieux.** Marre des rencontres sans lendemain, généreux, affectueux, motivé pour partager loisirs, sorties rech D. DV, maxi 65 a. même profil pr rel. ds respect mutuel. Réf. : B6012

**Veuf, 75 ans,** bel H., soigné, sérieux, retraité confortable, las de la vie solitaire renc. dame DV, âge rapport, résidence alternée possible. Réf. : 7312

**05 65 68 02 53 - 06 33 55 28 64**
6, bd Gambetta - RODEZ
**www.unicis-tarn-aveyron-lot.fr**
unicis
Nous aidons simplement le hasard

**HOMMES**

**RENCONTRES H/H**
discret sur Midi-Pyrénées
**08 95 02 03 80**
CB - MI-Ck (ech)


LA DÉPÊCHE DU MIDI
Journal de la démocratie
GROUPE LA DEPECHE DU MIDI
*Société Anonyme au capital de 3.577.010 Euros*
*Siège : Avenue Jean-Baylet, 31095 Toulouse*
*Tél. 05.62.11.33.00 - Fax : 05.61.44.74.74 - contact@ladepeche.com*
*Président-directeur général : Jean-Michel BAYLET*
*Vice-président-directeur général : Bernard MAFFRE*
*Responsable de la Rédaction : Jean-Nicolas BAYLET*
*Directeur de la Publication : Jean-Nicolas BAYLET*
*Principaux actionnaires : SAS SOCIETE OCCITANE DE COMMUNICATION, PIERRE FABRE FINANCES SAS*
*Médiateur : Henri AMAR - Mél. : henri.amar@ladepeche.fr*
**Site Internet : http://www.ladepeche.fr**
Commission paritaire - 0320C87785 - 1 S.S.N. : 0181-7981
Liste des points de vente sur Paris consultables sur notre site internet www.ladepeche.com
**Tirage du jeudi 15 juin 2017**
**Nombre d'exemplaires : 150.176**
*Journal imprimé sur les presses de la S.A. Groupe La Dépêche du Midi*
*Origine géographique du papier: Espagne, composé à 100% de fibres recyclées, certifié PEFC, Eutrophisation : P=0,91 mg par exemplaire.*
ACPM OJD




**Consultez tous les marchés publics sur le site de:**
**ladepeche-marchespublics.fr**


Journal habilité à recevoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementés, arrêté ministériel NOR : MCCE1529458A. Prix : 1.80€ HT le millimètre par colonne, de filet à filet. Reproduction certifiée conforme.


## AVIS PUBLICS

RODEZ AGGLOMÉRATION

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique unique sur :
- le projet de la 5ème révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),
- les projets de révision du zonage pluvial et du zonage d'assainissement,
- le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi),
- le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ou futur Site Patrimonial Remarquable (SPR).

**du jeudi 15 Juin 2017 à 9h00 au mercredi 26 juillet 2017 à 17h.**

Le président du tribunal administratif de Toulouse a désigné une commission d'enquête constituée de Christian BAYLE, en qualité de président, et de Marc CHOUCAVY et Christophe COUTET en qualité de membres titulaires.

Les pièces des différents projets et des registres d'enquête seront tenus durant toute la durée de l'enquête à la disposition du public pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture à :
- Rodez agglomération 6, avenue de l'Europe à Rodez (sur dossier papier et poste informatique) ;
- sur son site internet à l'adresse suivante : http://www.rodezagglo.fr ;
- et dans les mairies des communes de Rodez agglomération.

Chacun pourra prendre connaissance de l'ensemble des dossiers et consigner éventuellement ses observations et propositions :
- sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête ;
- sur le registre dématérialisé « e-registre » à l'adresse suivante : http://www.rodezagglo.fr,
- par écrit à l'adresse suivante : M. le président de la commission d'enquête – RODEZ AGGLOMERATION- Service Urbanisme règlementaire 1 Place Adrien Rozier CS53531 12035 Cedex 9 par courriel à l'adresse suivante : enquetePLUi-RLPi-SPR@agglo-grandrodez.fr

**Toute observation ou proposition, tout courrier, courriel ou documents réceptionnés après le 26 juillet 2017 à 17h00 ne pourra pas être pris en considération par la commission d'enquête.**

L'évaluation environnementale du projet de PLUi qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

**La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs membres, recevra le public à Rodez agglomération, 6 avenue de l'Europe, 12000 Rodez ainsi que dans les lieux suivants :**

**Lieux de permanences - jour - Date - Heures :**
Mairie de Druelle, vendredi, 16/06/2017,14h00 - 17h00
Mairie de Druelle, lundi, 10/07/2017, 14h00 - 17h00
Mairie du Monastère, vendredi, 16/06/2017, 14h00 - 17h00
Mairie du Monastère, vendredi, 30/06/2017, 9h00 - 12h00
Mairie de Luc-la-Primaube, mercredi, 05/07/2017, 9h00 - 12h00
Mairie de Luc-la-Primaube, mardi, 25/07/2017, 9h00 - 12h00
Mairie d'Olemps, vendredi, 23/06/2017, 14h00 - 17h00
Mairie d'Olemps, mercredi, 05/07/2017, 14h00 - 17h00
Mairie d'Onet-le-Château, vendredi, 23/06/2017, 9h00 - 12h00
Mairie d'Onet-le-Château, lundi, 10/07/2017, 14h00 - 17h00
Rodez agglomération, vendredi, 16/06/2017, 9h00 - 12h00
Rodez agglomération, vendredi, 30/06/2017, 14h00 - 17h00
Rodez agglomération, mercredi, 05/07/2017, 14h00 - 17h00
Rodez agglomération, lundi, 10/07/2017, 9h00 - 12h00
Rodez agglomération, mardi, 25/07/2017, 14h00 - 17h00
Mairie de Sainte-Radegonde, vendredi, 23/06/2017, 14h00 - 17h00
Mairie de Sainte-Radegonde, mercredi, 05/07/2017, 9h00 - 12h00
Mairie de Sébazac-Concourès, vendredi, 30/06/2017, 9h00 - 12h00
Mairie de Sébazac-Concourès, mardi, 25/07/2017, 9h00 - 12h00

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport unique et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de Rodez Agglomération, dans chacune des mairies et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet http://www.rodezagglo.fr .

Après la clôture de l'enquête publique, le conseil de communauté de Rodez agglomération se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLUi, des zonages pluvial et assainissement, de l'élaboration du RLPi et de la création du SPR ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets précités en vue de cette approbation.

Les informations concernant ces projets peuvent être demandées à Rodez agglomération auprès du service urbanisme règlementaire : 6 avenue de l'Europe à Rodez ou au 05.65.73.83.75.

# www.rencontres-unions-mariages.fr 05 61 23 80 66

Depuis 36 ans, le spécialiste des rencontres sérieuses, durables et de qualité

**charmant sourire,** son physique vous séduira, mais elle recherche avant tout le sérieux é de vous engager. Rieuse, dans la séduction, elle est gérante de sa petite entreprise, n pour la fête, elle recherche un homme ayant de l'humour et un certain charisme. Div., ercante. D 0642

**e de 48 ans en activité,** une pêche d'enfer et un rythme endiablé ! Elle vous séduira que mais pas seulement ! Agréable, moderne, elle adore voyager et sera prête à vous e bout du monde si vous en valez la peine ! Venez conquérir son cœur... elle sera votre ! Div. D 0543

50 ans et bien envie de repartir avec un homme qui a la pêche et qui regarde devant ! u élever ses enfants seule ou presque... et maintenant elle se prend en main ; elle vous séduisant et rassurant, bref un homme multi-facettes saurait prendre la vie à bras le D 0892

**ontaire, charmante,** elle a tout pour plaire à un homme sincère, honnête, et motivé pour x. Elle apprécie de s'évader au bord de la mer, découvrir un festival de musique en été, en fait tous les petits plaisirs qui enrichissent une vie. Elle ne veut de contact qu'avec un qui n'ait pas peur de s'engager. 53 ans, dans l'immobilier, divorcée. D 0900

**tante de direction de 56 ans a pris sa vie en main** depuis quelques années déjà ans une dynamique de vie personnelle et professionnelle. Elle est avide de voyages et conquérir, vous qui n'êtes pas encore à la retraite et qui cherchez une compagne pour croquer la vie à pleines dents. N'hésitez pas à la rencontrer, vous vous noierez dans ses bleus, même si elle ne se voit pas au bras d'un signe d'eau, elle qui est liée à l'élément air. D 0908

**rire, d'esprit jeune** empreint de charisme et d'élégance, elle ne serait pas contre un ction avère... Indépendante tant dans la vie que d'un point de vue professionnel, elle leureux, entrepreneant et rassurant ! Soyez son Prince charmant, elle vous attend. Veuve, 4

**nde, cette douce femme de 59 ans,** veuve depuis quelque temps, veut retrouver un ble aux côtés d'un homme sachant la protéger, l'aimer et la faire rire. Coquette, un petit , elle apprécierait de pouvoir sortir de temps à autre en votre compagnie ! Sincère, fidèle, on de soleil ! D 0803

**gentillesse, serviable, simple, authentique,** 62 ans, serveuse, div., depuis sa séparation, le partage, les sorties à deux lui manquent. Le cœur sur la main, toujours prête à donner sir, elle se sent désœuvrée dans ce contexte de solitude affective. Elle n'aime pas pour menter et espère bien rencontrer l'homme honnête, généreux et attentionné qui sera s qualités de cœur. D 0740.

**• Belle femme au charme naturel,** elle recherche une agréable compagnie. Divorcée, fonctionnaire, 64 ans, encore en activité, elle nous sollicite pour rencontrer un homme sincère dans le cadre d'une relation durable. Installée, grande, distinguée, elle sait rester simple. Elle aime la culture, les romans et partirait bien volontiers en voyage ou en croisière. Bref, elle aime la vie ! D 0045

**• La soixantaine avancée,** cette jeune retraitée ultra dynamique travaille encore un peu en tant qu'indépendante ! Fière allure, elle aspire à trouver l'âme sœur et s'adresse à nous car elle fuit les sites internet. Vous souhaitez comme elle créer une belle relation durable et sérieuse ? Appelez-nous ! 66 ans, Div. D 0655

**• Bonne maîtresse de maison, pimpante, courageuse,** simple et honnête, elle saura faire le bonheur de celui qui recherche une vie paisible, bercée par de la douceur et de la joie de vivre. 68 ans, cuisinière à la retraite, divorcée, elle a gardé le goût des petits plats préparés, de la vie à la campagne, pas trop loin de la ville quand même pour profiter de la vie. D 0795

**• Jolie femme au charme indéniable,** elle aspire au bonheur et aimerait sortir de sa mélancolie. Un brin casanière, elle souhaiterait rencontrer un homme tendre et délicat qui saura la prendre par la main et lui redonner le sourire qu'elle a joli ! Citadine, elle aime flâner, lire des romans, se divertir de façon simple et partager des moments de détente. Veuve, 70 ans, retraitée. D 0077

**• Toute en élégance, grande et mince,** cette belle jeune retraitée d'un peu plus de 72 ans vous épate par sa forme et sa jolie prestance. Elle apprécie se promener, au gré de la campagne, tout en habitant aux portes de la ville. Elle fait du sport, va se baigner dans sa piscine, ou bien encore s'adonne à la lecture... Bref, elle vous attend charmant et élégant, pourquoi pas ! D 0629

**• Elle aime les belles choses le raffinement,** l'élégance, le savoir-vivre. Discrète de nature, un peu réservée, sa préférence ira à un homme qui lui ressemble. Il faudra qu'il aime sortir, le théâtre, la danse, les voyages, l'art, qu'il soit de son âge, ou un peu plus jeune préférant comme elle vivre chacun chez soi pour commencer. 75 ans, div., retraitée aide-soignante. D 0883.

**• Secrétaire de direction, 81 ans, veuve,** altruiste, généreuse, sensible, elle a gardé l'allure et l'esprit jeunes. Elle cherche un compagnon avec qui partager ce que la vie peut encore offrir de bon. Si vous êtes doux, ni triste, non buveur et non fumeur, cette rencontre est possible. D 0799

**• Beaucoup de charme, une allure moderne,** beau brun aux yeux bleus, il a tout pour plaire ! Il est grand, sécurisant, responsable, travaille à son compte, a un cadre de vie agréable qu'il aimerait beaucoup partager... Il sera attiré par une femme sincère, douce, compréhensive et équilibrée. A ses côtés, la vie sera agrémentée de loisirs, d'attentions et de convivialité... Div., 43 ans. D 0849.



**• Commercial, 47 ans, divorcé,** j'ai longtemps voyagé pour le travail, j'aime toujours mon métier mais maintenant, je voudrais vivre pour moi, avoir si possible un enfant, car j'ai beaucoup d'amour à offrir. Il me manque tout simplement ma «princesse charmante». D 0534

**• Doux et souriant, cet homme de 51 ans** vous séduira par son calme et sa tranquillité... Il aime la nature, marcher, la randonnée et profiter pleinement du plein air ! Bricoleur, il a de multiples facettes. Divorcé, il cherche à reconstruire un couple sur base d'échange, de sérieux et de complicité. Il n'a plus d'enfants à charge et il souhaite avant tout une compagne prête à s'investir dans une relation durable. Fonctionnaire. D 0059

**• Il a toujours privilégié la qualité de vie,** ainsi que le bien-être autant intellectuel que physique. Sportif, il pratique la course à pied, le vélo, la natation, la randonnée et adore tout autant lire un bon bouquin qu'aller au théâtre, au cinéma, voyager en France, comme à l'étranger, cuisiner un bon «gueuleton» à consommer en famille ou avec les amis. Motivé, il veut tourner la page du divorce et à nouveau sourire au bonheur près d'une femme charmante, féminine, sportive et intelligente. 54 ans, technicien dans le médical, séparé, il est impatient de vous connaître. D 0390

**• Séparé depuis quelques mois,** cet homme de 56 ans est papa 3 fois et il pense à refaire sa vie avec une personne aux qualités morales importantes. Son divorce l'a rendu fort et il veut une relation de qualité basée sur le partage et la confiance. Posé, calme, il s'intéresse à tant de choses qu'il ne s'ennuie jamais, il ne lui manque plus qu'une belle compagne à ses côtés ! Div. D 0833

**• Il a envie de construire une vie nouvelle** avec une femme de dialogue, chic et décontractée, romantique et sentimentale. Rassurant et tendre, il saura apporter une épaule solide et réconfortante à celle qu'il choisira. Vous avez vous aussi une envie de partage, de complicité, de sincérité, il vous ouvrira grandement la porte de son cœur. Veuf, retraité cadre, 58 ans. D 0195

**• Il sera toujours l'ami, le confident,** celui que l'on apprécie pour sa courtoisie, son côté protecteur et rassurant. Profondément épicurien, il aime la vie, les gens, les fous rires, pratique le tir, adore boire un bon verre de vin, partager une bonne table, partir en week-end à la mer, aller voir une expo, s'intéresse à la peinture... Il souhaite à nouveau vivre une relation durable avec une femme douce et positive, possédant charme et élégance. Agent immobilier, 61 ans, divorcé, il est prêt pour la rencontre qui changera sa vie. D 0326

**• Près d'une femme agréable, douce, gentille, chaleureuse,** il serait le plus heureux des hommes. Avoir un nouveau bébé, comme à 20 ans, il en rêve souvent lorsqu'il voit tout autour de lui des personnes se tenant par la main. C'est un homme sérieux, attentionné, ouvert, qui attache beaucoup d'importance à la sincérité et à l'honnêteté. Vous lui ressemblez, appelez-le vite, il attend votre appel. 62 ans, dans les Transports, divorcé. D 0193

**• Prestance, intelligence et savoir-vivre** sont les qualificatifs qui correspondent à ce chef d'entreprise, divorcé, 64 ans. Ses loisirs favoris sont la rando, les voyages, la musique, la littérature, il a également une passion pour la géographie. Si votre sensibilité est proche, que vous souhaitez changer votre vie afin de rencontrer un homme bien, motivé pour être heureux, il est l'homme qu'il vous faut. D 0713

**• Belle attitude, prestance aisée** pour ce retraité de l'enseignement de 67 ans, qui a vécu une longue partie de sa vie loin de la France... Il aime la nature, la mer, il est passionné d'histoire et de civilisations étrangères... Adepte de la plongée sous-marine, il cultive de nombreux hobbies. Div D 0812

**• Il met un point d'honneur à s'entretenir et garder la ligne !** Jeune retraité de 68 ans, il s'adonne tout aussi bien à lecture en terrasse qu'à son jardin ... Plaisir du moment, centres d'intérêts éclectiques, il saura s'intéresser à vous et vous accompagner. Bel homme, il appréciera votre élégance et votre belle présence. Veuf. D 0786

**• Tendre et un peu timide,** il faut bien le reconnaître, ce retraité de 70 ans est la gentillesse incarnée. Sa passion c'est la nature, le jardin, les fleurs, tout ce qui a trait à l'environnement. Veuf, il nous sollicite pour reprendre une vie à deux idéalement en résidences partagées. Dynamique, il est de bonne compagnie et saura vous prendre par la main... D 0533

**• Honnêteté, loyauté, droiture,** intelligence, bon sens, quelques qualités qui résument la personnalité de cet homme disponible et courtois. Veuf, 73 ans, retraité commercial, il veut redonner quelques couleurs à sa vie et sera heureux de rencontrer une femme de cœur, ouverte aux autres, dynamique, féminine, sympathique qui voudra bien continuer avec lui le chemin de la vie (résidences partagées idéalement, à voir...). Il adore la nature, les week-ends en amoureux, le théâtre... D 0032

**• Belle allure pour cet homme de 77 ans** qui s'entretient de diverses façons et s'intéresse à tout. Il souhaiterait vivre à nouveau en résidences partagées ses nombreuses envies de loisirs à deux. Il est à la fois simple, chaleureux et il a par dessus tout envie de sincérité, de chaleur et d'amour. Div., retraité de l'enseignement. D 0825

**• Drôle, charmant, il porte vraiment très bien ses 81 ans,** au point qu'il se rend régulièrement en bord de mer dans sa résidence secondaire... Vous aimez les hommes charmants, vifs d'esprit, un brin espiègle ? Vous allez l'apprécier de suite, car en plus d'être gentil, il est attentionné et il a un grand cœur ! D 0748

***Des centaines d'adhérents dans votre région***

*N°2017-A-352*

*NOMENCLATURE : 2.1 DOCUMENTS D'URBANISME*

**ARRETE N° 2017-A-352**

**Enquête publique unique : du projet de révision n° 5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, du Site Patrimonial Remarquable, du Règlement Local de Publicité Intercommunal et de révision des zonages assainissement et pluvial de Rodez agglomération**

**Le Président de Rodez agglomération,**

- *Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-19 et L.103-6 ;*
- *Vu la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine du 7 juillet 2016 et notamment son article 114 ;*
- *Vu le code du patrimoine et notamment l'ancien article L 642-3 ;*
- *Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-3 et suivants et R.123-3 et suivants relatifs aux enquêtes publiques*
- *Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 581-14 et suivants et R 581-72 et suivants relatifs au RLP ;*
- *Vu les délibérations du Conseil de communauté de Rodez agglomération en date du 18 Juin 2013, 25 février 2014 et 22 Mars 2016 prescrivant la révision n°5 du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de collaboration et de concertation ;*
- *Vu la délibération du Conseil de communauté de Rodez agglomération en date du 25 Février 2014, prescrivant l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) et fixant les modalités de concertation ;*
- *Vu la délibération du Conseil de communauté de Rodez agglomération en date du 16 Décembre 2014, prescrivant la création de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ;*
- *Vu les délibérations en dates du 3 février 2015 et du 17 Mai 2016 portant acte du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables par le Conseil de Communauté ;*
- *Vu la délibération en date du 13 décembre 2016 arrêtant le projet de révision n°5 du PLUi, du projet de révision du zonage assainissement et du zonage pluvial et tirant le bilan de la concertation publique ;*
- *Vu la délibération en date du 13 décembre 2016 arrêtant le RLPi et tirant le bilan de la concertation publique ;*
- *Vu les délibérations en date du 28 Juin 2016 et du 23 Mai 2017 arrêtant le projet d'AVAP ou Site Patrimonial Remarquable (SPR) et tirant le bilan de la concertation publique ;*
- *Vu les avis des personnes publiques associées ;*
- *Vu l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites et le procès-verbal d'examen conjoint des personnes publiques associées sur le projet de création de l'AVAP/SPR ;*
- *Vu l'avis de la CDNPS sur le projet de RLPi ;*
- *Vu la décision de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers réunie en séance du 9 Mars 2017*
- *Vu l'avis de l'autorité environnementale n° 2017AO35 en date du 12 Avril 2017 ;*
- *Vu la décision de dispense d'évaluation environnementale après examen au cas par cas de l'autorité environnementale n°2017DKO34 sur les révisions des zonages d'assainissement et pluvial ;*
- *Vu la décision de dispense d'évaluation environnementale après examen au cas par cas de l'autorité environnementale n° n°2017DKO33 sur l'élaboration de l'AVAP ou SPR ;*
- *Vu la décision E17000096/31 en date du 02 Mai 2017 du Président du tribunal administratif de Toulouse désignant Christian BAYLE en qualité de président de la commission d'enquête, et Marc CHOUCAVY et Christophe COUTET en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête ;*
- *Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;*

  Après concertation avec la commission d'enquête ;

*N°2017-A-352*

*NOMENCLATURE : 2.1 DOCUMENTS D'URBANISME*

**ARRETE**

**Article 1er :**

Il sera procédé à une enquête publique unique sur :
- le projet de révision n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI),
- le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi),
- le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ou futur Site Patrimonial Remarquable (SPR),
- la révision du zonage assainissement
- la révision du zonage pluvial.

*Conformément à l'article L.123-6 du code de l'environnement, le dossier comporte une note de présentation non technique des projets, plans et programmes permettant d'expliciter les spécificités et la complémentarité des documents soumis à l'enquête publique unique.*
***La révision du PLUi de Rodez agglomération a fait l'objet d'une évaluation environnementale soumise à l'avis de l'autorité environnementale. L'évaluation et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation.***
***La révision du zonage assainissement et du zonage pluvial ainsi que l'élaboration du Site Patrimonial Remarquable (ou AVAP) ont fait individuellement l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.***
***Les avis de l'autorité environnementale sur les projets précités, sont annexés au dossier d'enquête publique.***

**Article 2ème :**

Cette enquête unique est prévue pour une durée de 42 jours du jeudi 15 Juin 2017 9h00 au mercredi 26 Juillet 2017 à 17h00.

**Le Président du tribunal administratif de Toulouse a désigné une commission d'enquête constituée de Christian BAYLE, en qualité de président, et de Marc CHOUCAVY et Christophe COUTET en qualité de membres titulaires.**

La personne responsable de l'élaboration du PLUi, du RLPi, du SPR et des zonages assainissement et pluvial est Rodez agglomération, représentée par son Président Christian TEYSSEDRE et dont le siège administratif est situé 1 Place Adrien Rozier – CS 53531- 12035 Rodez Cedex 9.

Les informations concernant ces projets peuvent être demandées à Rodez agglomération auprès du service urbanisme règlementaire à Justine GALONIER ou à Annick BERTHAUD.

**Article 3ème :**

**Les pièces des différents projets (P.L.U.i révision n°5, révisions des zonages assainissement et pluvial, élaboration du RLPi et du SPR) et un registre d'enquête seront déposés durant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :**
- **à Rodez agglomération 6, avenue de l'Europe, Rodez ;**
- **sur son site internet : http://www.rodezagglo.fr;**
- **ainsi que dans les mairies de :**
  - Druelle-Balsac (commune déléguée de Druelle)
  - Le Monastère
  - Luc-la-Primaube
  - Olemps
  - Onet-le-Château
  - Rodez
  - Sainte-Radegonde
  - Sébazac-Concourès

*N°2017-A-352*

*NOMENCLATURE : 2.1 DOCUMENTS D'URBANISME*

Chacun pourra prendre connaissance de l'ensemble des dossiers et consigner éventuellement ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête ;
- sur le registre dématérialisé « e-registre » à l'adresse suivante : http://www.rodezagglo.fr,
- par écrit à l'adresse suivante : M. le président de la commission d'enquête – RODEZ AGGLOMERATION- Service Urbanisme Règlementaire 1 Place Adrien Rozier CS53531 12035 Cedex 9
- par courriel à l'adresse suivante : enquetePLUi-RLPi-SPR@agglo-grandrodez.fr

Un poste informatique sera également mis à disposition du public à Rodez agglomération, 6 avenue de l'Europe aux jours et heures d'ouverture habituelles afin d'accéder librement et gratuitement aux dossiers d'enquête publique et de transmettre des observations par voie électronique (courriel ou e-registre).
Pendant l'enquête les observations et propositions du public transmises par voie postale ou courrier électronique sont consultables au siège de l'enquête.
Les observations et propositions du public déposées sur le registre dématérialisé « e-registre » transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet de Rodez agglomération.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute observation ou proposition, tout courrier, courriel ou documents réceptionnés après le 26 juillet 2017 à 17h00 ne pourra pas être pris en considération par la commission d'enquête.

**Article 4ème :**

**La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs membres, recevra le public à Rodez agglomération, 6 avenue de l'Europe, 12000 Rodez ainsi que dans les lieux suivants, les :**

| Lieux de permanences | jour | Date | Heures |
|---|---|---|---|
| Mairie de Druelle | vendredi | 16/06/2017 | 14h00 - 17h00 |
| Mairie de Druelle | lundi | 10/07/2017 | 14h00 - 17h00 |
| Mairie du Monastère | vendredi | 16/06/2017 | 14h00 - 17h00 |
| Mairie du Monastère | vendredi | 30/06/2017 | 9h00 - 12h00 |
| Mairie de Luc-la-Primaube | mercredi | 05/07/2017 | 9h00 - 12h00 |
| Mairie de Luc-la-Primaube | mardi | 25/07/2017 | 9h00 - 12h00 |
| Mairie d'Olemps | vendredi | 23/06/2017 | 14h00 - 17h00 |
| Mairie d'Olemps | mercredi | 05/07/2017 | 14h00 - 17h00 |
| Mairie d'Onet-le-Château | vendredi | 23/06/2017 | 9h00 - 12h00 |
| Mairie d'Onet-le-Château | lundi | 10/07/2017 | 14h00 - 17h00 |
| Rodez agglomération | vendredi | 16/06/2017 | 9h00 - 12h00 |
| Rodez agglomération | vendredi | 30/06/2017 | 14h00 - 17h00 |
| Rodez agglomération | mercredi | 05/07/2017 | 14h00 - 17h00 |
| Rodez agglomération | lundi | 10/07/2017 | 9h00 - 12h00 |
| Rodez agglomération | mardi | 25/07/2017 | 14h00 - 17h00 |
| Mairie de Sainte-Radegonde | vendredi | 23/06/2017 | 14h00 - 17h00 |
| Mairie de Sainte-Radegonde | mercredi | 05/07/2017 | 9h00 - 12h00 |
| Mairie de Sébazac-Concourès | vendredi | 30/06/2017 | 9h00 - 12h00 |
| Mairie de Sébazac-Concourès | mardi | 25/07/2017 | 9h00 - 12h00 |

*N°2017-A-352*

*NOMENCLATURE : 2.1 DOCUMENTS D'URBANISME*

**Article 5ème :**

**Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département de l'Aveyron.**

**Cet avis sera affiché dans chacune des huit mairies, à l'hôtel de Rodez agglomération ainsi que dans différents lieux publics (musées, centre-sociaux…), et publié sur le site Internet de l'agglomération : http://www.rodezagglo.fr.**
Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

**Article 6ème :**

**A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, les registres seront clos par le président de la commission d'enquête.**
**Après clôture des registres d'enquête, le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le Président de Rodez agglomération et lui communique les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le président de la commission d'enquête des registres d'enquête. Le Président de Rodez agglomération disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.**

**Article 7ème :**

La commission d'enquête rend son rapport unique et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête.
**Le rapport unique, conforme aux dispositions des articles L.123-6, L.123-15, R.123-7 et R.123-19 du code de l'environnement, relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Le rapport comporte le rappel de l'objet des projets, la liste des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du Président de Rodez agglomération en réponse aux observations du public.**
**La commission d'enquête consigne, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables aux projets.**

Le président de la commission d'enquête transmet au Président de Rodez agglomération les registres d'enquête avec le rapport unique et ses conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du tribunal administratif de Toulouse.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée :
- au siège de Rodez agglomération 6 avenue de l'Europe à Rodez, aux jours et heures habituels d'ouverture
- dans les mairies de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête
- à la préfecture du département de l'Aveyron
- et sur le site Internet http://www.rodezagglo.fr

pour y être tenue à la **disposition du public pendant un an** à compter de la date de clôture de l'enquête.

*N°2017-A-352*

*NOMENCLATURE : 2.1 DOCUMENTS D'URBANISME*

**Article 8ème :**

A l'issue de l'enquête publique, le conseil de communauté de Rodez agglomération se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi, des zonages pluvial et assainissement, du RLPi et du SPR ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets précités en vue de cette approbation.

Le Président,
Signé par M. Christian TEYSSEDRE
Dématérialisé

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture
par voie dématérialisée le :
de la notification à l'intéressé(e) le :
et de la publication le:
*Le Président,*

DELAIS et VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Toulouse peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

| | |
|---|---|
| Objet de l'acte : | Enquête publique unique du projet de révision n° 5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, du Site Patrimonial Remarquable, du Règlement Local de Publicité Intercommunal et de révision des zonages assainissement et pluvial de Rodez agglomération |
| Date de décision: | 29/05/2017 |
| Date de réception de l'accusé de réception : | 29/05/2017 |
| Numéro de l'acte : | 2017A352 |
| Identifiant unique de l'acte : | 012-241200187-20170529-2017A352-AR |
| Nature de l'acte : | Arrêtés réglementaires |
| Matières de l'acte : | 2 .1<br>Urbanisme<br>Documents d urbanisme |
| Date de la version de la classification : | 19/04/2017 |
| Nom du fichier : | 2017-A-352.pdf ( 012-241200187-20170529-2017A352-AR-1-1_1.pdf ) |

RODEZ AGGLOMÉRATION

# SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

## PLAN de VALORISATION de l'ARCHITECTURE et du PATRIMOINE

**POLE DEVELOPPEMENT URBAIN et COHESION SOCIALE**

**Conception graphique banque de Données urbaines**
**Rodez Agglomération**
**origine Cadastre (C). Droits de l'Etat réservés**
**18 octobre 2017**

**approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 12/12/2017**

**LE PRESIDENT**

**Christian TEYSSEDRE**

# DIAGNOSTIC

# 2

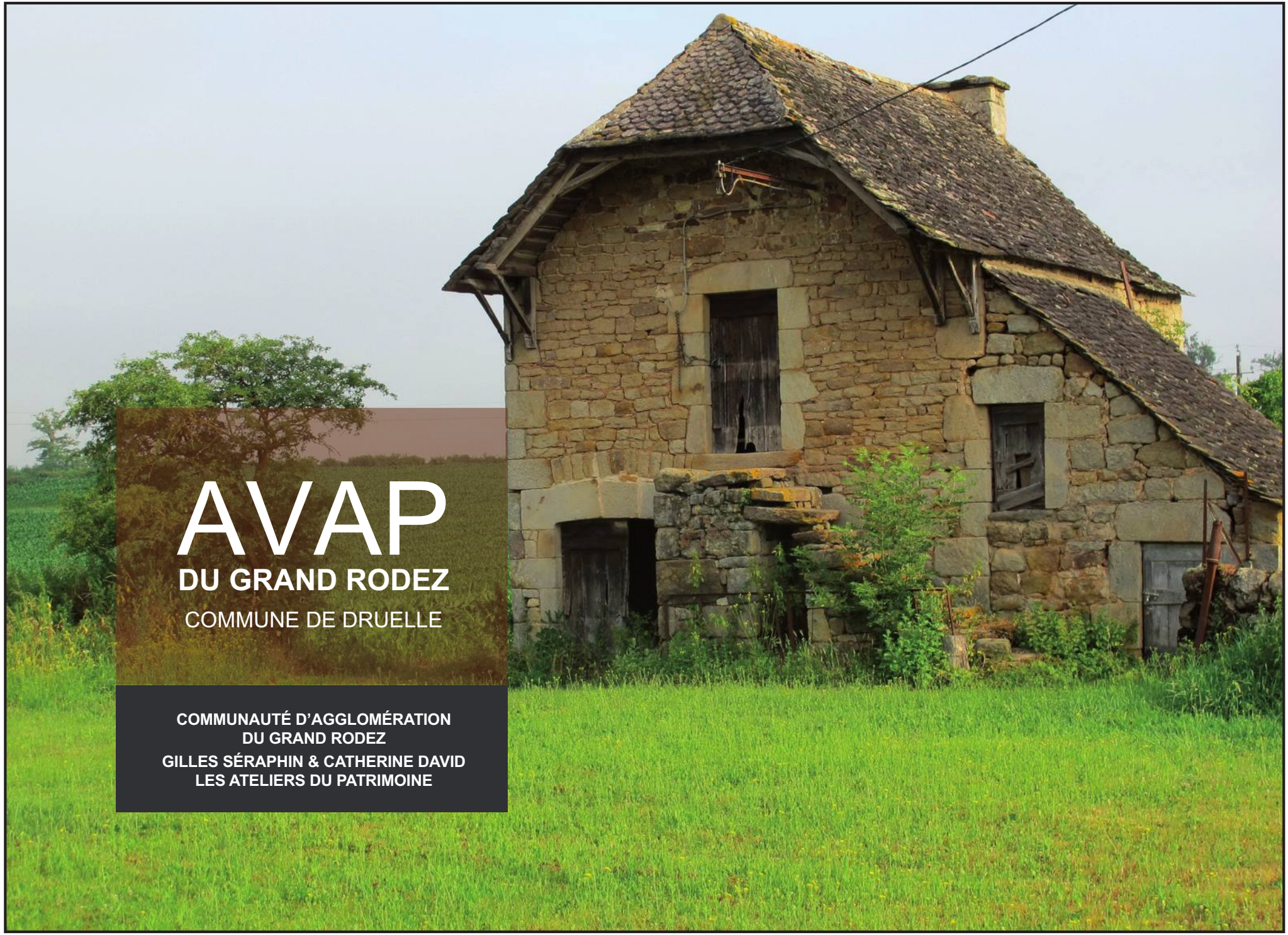


# AVAP

## DE RODEZ AGGLOMÉRATION


RODEZ - AGGLOMÉRATION

GILLES SÉRAPHIN & CATHERINE DAVID
LES ATELIERS DU PATRIMOINE



# AVAP

## DU GRAND RODEZ

COMMUNE DE DRUELLE


**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND RODEZ**

**GILLES SÉRAPHIN & CATHERINE DAVID**
**LES ATELIERS DU PATRIMOINE**

La commune de Druelle couvre une superficie de 3568 hectares. Elle résulte de la réunion de quatre paroisses : Ampiac, Saint-Clément,(annexe de Moyrazès), Abbas et le Pas (annexe de Saint-Martin de Limouze). Bien que l'agglomération la plus importante soit Ampiac, le chef-lieu de commune a été fixé à Druelle, ancien hameau de la paroisse de Saint-Martin de Limouze (actuellement, commune d'Onet-le-Château). L'activité s'est déplacée aujourd'hui sur la zone commerciale du Bouldou dont les quartiers neufs se raccordent a la RD 994 et à la zone artisanale de Rodez. La mairie y a été établie.
La commune ne compte aucun monument historique mais possède un patrimoine remarquable. Les éléments marquants du patrimoine paysager et bâti sont constitués par la vallée de l'Aveyron et les sites qui lui sont attachés : le village médiéval d'Ampiac, le village perché et l'église préromane de Saint-Clément, le moulin d'Ayssens et le château du Cayla (hors commune).
Outre Ampiac et Saint-Clément, deux autres églises anciennes sont présentes à Le Pas et Abbas.
L'architecture rurale, caractérisée par la qualité des couvertures de lauzes, présente également des éléments notables tels que les fermes à perron sous auvent (Pradels, la Landelle, Lestoupe). Au hameau de Lagarrigue, le couderc bien conservé, bordé par deux maisons sur fournils datés de 1851 et 1854 et par un ensemble de granges à auvents, constitue un ensemble particulièrement intéressant de même que Césars où un ferme remarquable est établie en bordure de couderc. Le moulin du Moulinou forme un ensemble pittoresque auquel se rattache l'ensemble des édifices liés à l'Aveyron et à ses affluents tels que le moulin et le barrage du Rival et le pont de Castanié (partagé avec Moyrazès).

# Patrimoine remarquable et projet de délimitation de l'AVAP

LEGENDE

délimitation de l'AVAP préconisée

espace agricole et ensembles bâtis à inclure dans l'AVAP (secteur 2 et 4)

espace naturel porté au PLU ou préconisé (secteur 3)

points de vue remarquables

ensemble ou village remarquable

site

église

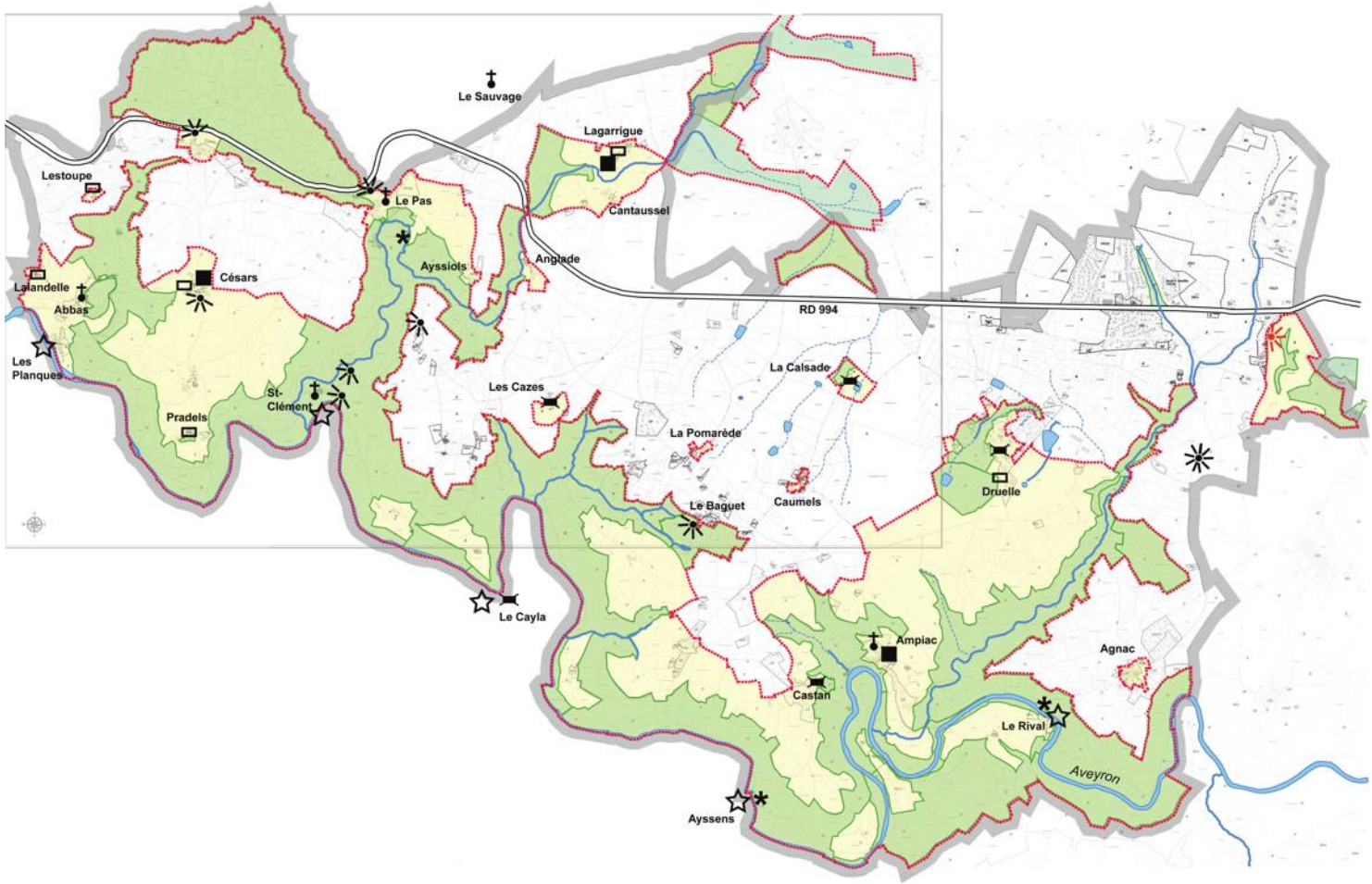
château

édifice domestique ou rural remarquable

moulin remarquable

calvaire remarquable

autre élément remarquable (fontaine, puits, lavoir...)




ATLAS DU PATRIMOINE
Patrimoine paysager

# Le patrimoine paysager

La commune de Druelle, encore très rurale, est marquée par la transition entre causse et ségala. Aux alentours du Pas, les affleurements de schistes correspondent à l'apparition des landes à bruyères, des châtaigniers et des hêtres.

Deux grands types de paysages peuvent être signalés :

- les paysages naturels de la vallée de l'Aveyron et de ses affluents, notamment lorsqu'ils mettent en scène un bâti pittoresque

Exemples de sites remarquables : le hameau de Saint-Clément, le moulin de Ayssens

- les plateaux bocagers, notamment lorsque qu'ils sont rehaussés par l'inscription d'un domaine bâti ou d'un front de hameau et que la maille des alignements d'arbres ou de haies taillées, est encore lisible.

Exemples : domaine des Cazes et de la Calsade

A signaler également :

- au nord de la commune, le vallon des Barthes, qui participe du bassin du Lot, séparé du bassin de l'Aveyron par la CD 994 qui suit la ligne de partage des eaux.

- le point haut de Puech-Sagnes (602 m), qui génère des vues sur la cathédrale de Rodez et des vues lointaines sur le plateau Nord-Ouest.

- le vaste point de vue sur la vallée de l'Ady et le château de Panat, offert depuis le village de L'Hospitalet.

# La vallée de l'Aveyron



L'Aveyron depuis le village de Saint-Clément : la plaine du Castanié et les versants boisés

La rivière constitue la limite entre la commune de Druelle et celles de Moyrazes et de Baraqueville. Le fond de vallée est une plaine encaissée très étroite (moins d'une centaine de m), encadrée par des versants boisés et de rares versants pâturés. C'est la seule séquence de paysage de l'Aveyron, à l'échelle de l'Agglomération, qui présente autant de "micro-sites" pittoresques liés à la vallée.

La qualité de l'espace réside dans le caractère naturel et homogène de la couverture boisée des versants. Des clairières ouvertes ou habitées atténuent l'austérité des lieux notamment le long du GR 62b : fines lanières de champs en fond de vallée, clairières des moulins (Ayssens, La Bescalerie…), terrasses ou ressauts habités et exploités (Ayrolles, Pradels, Lamayou, La Plagnole, Les Planques), petit éperon bâti inscrit dans un méandre pincé (Cureyre).

Deux points forts dominent le paysage : le village d'Ampiac, plaqué contre le versant au pied du village perché du Castan, et le village de Saint-Clément encore très bien mis en scène sur son éperon. La qualité de ces sites villageois a malheureusement été dépréciée récemment par des extensions pavillonnaires (Ampiac) ou des réhabilitations banalisantes incompatibles avec la qualité des lieux (Castan, Saint-Clément).

Sont associées au paysage de la vallée les bordures des crêtes qui constituent les premiers plans de vues depuis la commune de Druelle sur le village de Moyrazès et réciproquement (Le Baguet, Césars, La Landelle).



Le village de Saint-Clément dominant les berges de l'Aveyron



Le site d'Ayssens et les berges de l'Aveyron aux limites de Moyrazès

# La vallée de l'Aveyron



Les Tanayssous : ripisylve, plaine agricole et versants boisés



Ampiac : la plaine de la Bescalerie. Vestiges d'une carrière à l'abandon



Saint-Clément : le barrage de Nances



Plaine et terrasse agricole à Ampiac

**Composantes de l'espace protégé** :

**La rivière, la ripisylve, les fonds de prairie ou cultivés et les versants boisés** sur la totalité de son parcours ainsi que les deux ruisseaux du Rieutord et de la Maresque, en incluant la ripisylve et les versants boisés. Aux espaces déjà inclus dans les zone naturelles du PLU doivent être ajoutés des tronçons de ripisylve à Lamayou, La Bescalerie, Les Carrals.

***Caractère*** : espace naturel boisé sur les versants - ripisylve, espace naturel ouvert (non boisé) pour les lanières de prairie et les terrasses cultivées.

***Objectifs*** :

- maintenir le caractère naturel (non bâti) des lieux
- maintenir ou restaurer l'homogénéité des versants boisés, conserver ou rétablir la ripisylve et maintenir le caractère naturel et ouvert des étroits rubans agricoles (prévoir la requalification de l'ancienne carrière d'Ampiac).
- conserver la qualité du patrimoine lié à la rivière : moulins, chaussées, ponts et ouvrages en pierre immergés.

# Les terrasses agricoles



Le plateau de la Plagnole face à la cévenne boisée du Cayla dominée par le château



La terrasse de Pradels. Le bâti est implanté à la rupture de pentes

Etablies sur les moyennes terrasses, les «*plagnoles*» insèrent des îlots de paysage ouvert dans les versants boisés. Elles témoignent des paysages anciens et sont mises en valeur par l'écrin boisé. Elles conservent la qualité de perception de l'étagement paysager, humanisent la vallée et mettent en scène une architecture vernaculaire de qualité**.**

***Caractère*** : espace agricole.
***Objectifs*** *:* maintenir l'ouverture de l'espace agricole et la qualité du bocage. Maîtriser la qualité et l'implantation du bâti agricole et résidentiel.

# L’espace agricole en rebord de plateau



Le plateau de Sévignac vu de Moyrazès



Vue sur la vallée de l’Aveyron depuis Sévignac

Les espaces cultivés situés en bordure de plateau constituent l’arrière-plan des vues sur les sites de la vallée. Ils constituent réciproquement les premiers plans des vues plongeantes sur la vallée. Les haies taillées et les alignements d’arbres jardinent l’espace agricole.

**Composantes de l’espace protégé**
Espaces compris entre le CD 67 et Ampiac, crêtes de Castan, Lavernhe, Le Baguet, Le Bousquet, Les Cazes, Soleilhac, Sévignac, Césars.

***Caractère*** : espace agricole.

***Objectifs*** *:* maintenir l’ouverture de l’espace agricole et la qualité du bocage. Conserver la qualité des cônes de vue sur la vallée de l’Aveyron, le château du Cayla et Moyrazès. Maîtriser la qualité et l’implantation du bâti agricole et résidentiel. Eviter l’implantation d’équipements de grande hauteur.



Le village des Planques et le plateau agricole de Pomiès à Moyrazès

# Les vallons affluents de l'Aveyron



Le ravin des Cazes et la Combe du Four



Le vallon du Rieutord



Le vallon de la Maresque

Des vallons encaissés, sauvages et couverts de bois prolongent les paysages de l'Aveyron. Les lanières de prairies qui subsistent prennent valeur de "bouts du monde" bucoliques et forment les premiers plans de perception des moulins (Le Moulinou) ou des villages (Abbas).
La courte séquence du Rieutord située sous le lieu-dit La Molière présente une ambiance particulièrement intéressante avec son chemin en balcon sur une lanière de prairie qui illumine un bocage de grands arbres.
Séquence de hêtraie à signaler dans le vallon de la Maresque.

**Composantes de l'espace protégé** :
Le Rieutord, la Maresque, le vallon d'Abbas, le ravin de Cazes.

***Caractère*** : espace naturel boisé des versants, ripisylve, lanière de prairie.

***Objectifs*** *:* conserver la continuité et le caractère homogène de la couverture naturelle boisée des versants - conserver la ripisylve naturelle ; conserver l'ouverture paysagère des lanières de prairie ; conserver la qualité du patrimoine lié aux cours d'eau (moulins, chaussées, ponts et ouvrages en pierre immergés).

# Les vallons ouverts



Vallon ouvert le long de la Maresque à La Garrigue



La combe du Bouldou



L'amont du ruisseau du Rieutord
et son feston de prairies bocagères

Les vallons ouverts : le principe de conservation vise à préserver en amont, sur le plateau, la continuité des abords des ruisseaux de la Maresque et du Rieutord composés de bocage de prairies et de zones humides. Ces bandes vertes sont bien lisibles sur photo aérienne. Elles structurent le territoire et accompagnent au droit de la traversée ou de la tangente des fils d'eau des séquences de routes bucoliques. Les perspectives sur l'enfilade des prairies mettent en valeur les grands arbres de la ripisylve ou du bocage (Lagarrigue).

**Composantes de l'espace protégé** :
Le vallon de la Maresque. Le vallon du ruisseau d'Is (affluent de la Maresque),
L'amont du Rieutord, la combe relictuelle qui sert de poumon vert au lotissement du Bouldou. Sous le hameau de St-Joseph, le vallon d'un ruisseau affluent de l'Aveyron. Les prairies humides des Devézes et de la Prade d'Is.

***Caractère*** : espace agricole

***Objectifs*** *:* conserver la continuité de la ripisylve et du bocage. Conserver l'espace ouvert des prairies.

# Points de vue remarquables et paysages panoramiques



L'Hospitalet : point de vue sur la vallée de l'Ady et le château de Panat

**Composantes de l'espace protégé**

**-** vue sur Moyrazès depuis le Baguet

**-** vue de Puech Sagne sur Rodez (602 m d'altitude) : vue rayonnante sur le plateau de Druelle et Rodez.

**-** point de vue sur la vallée de l'Addy et le rougier de Panat : vaste point de vue depuis la RD 994, à l'entrée de Druelle et depuis le village de l'Hospitalet.

***Caractère*** : espace naturel ou agricole.

***Objectifs :*** maintenir le caractère naturel (non constructible) et ouvert des espaces constituant les premiers plans depuis les points de vue repérés. Préserver la qualité de cônes de vue. Eviter les écrans.



Le Baguet : point de vue sur Moyrazès

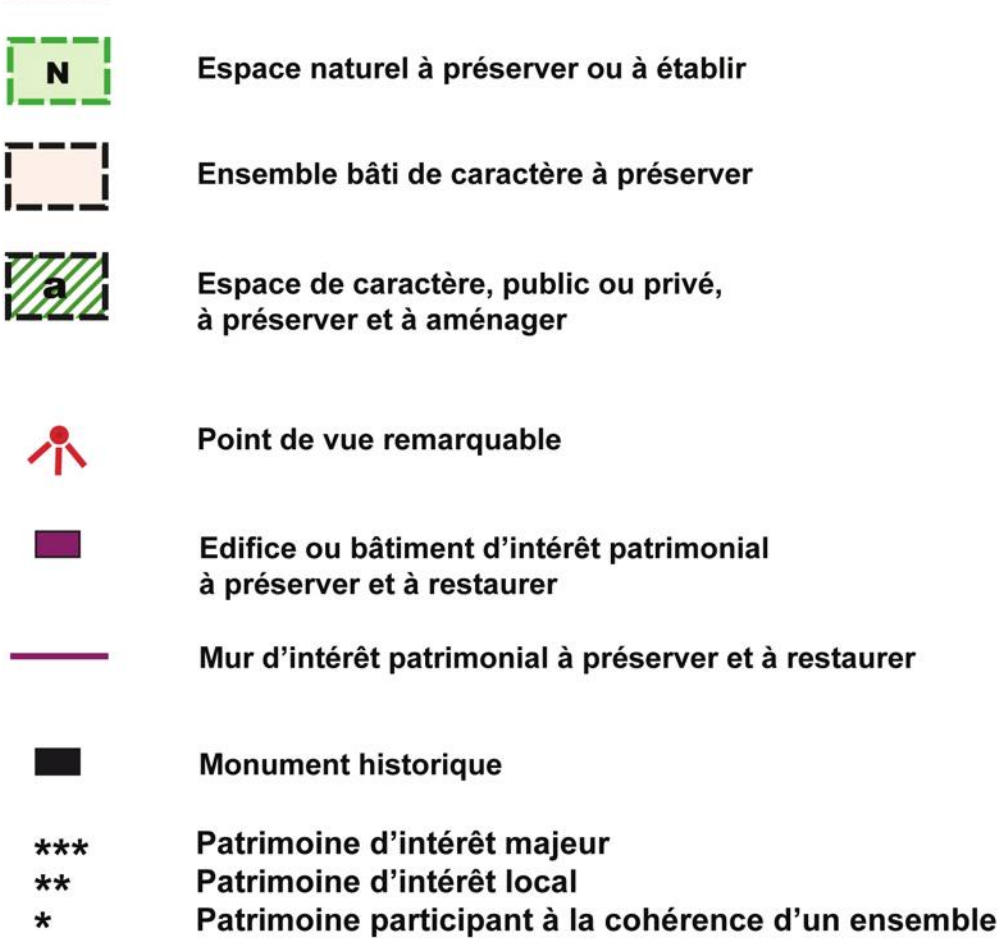


Puech-Sagnes : point de vue sur Rodez



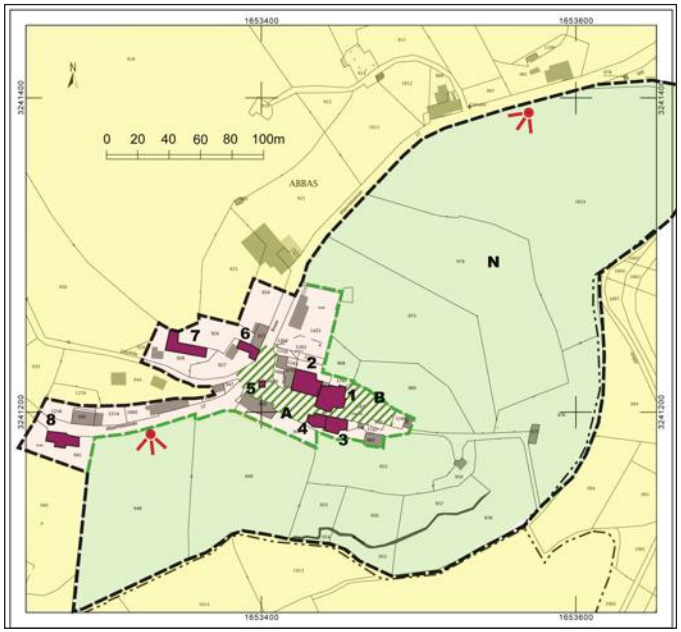
# ATLAS DU PATRIMOINE
## Immeubles répertoriés et ensembles bâtis

# Légendes des plans





Vue d'ensemble du hameau et de l'église depuis le Nord-Est




# Abbas **

Village dominé par le clocher de l'église. Abords et point de vue à préserver [**]

**1** - église 16e, remaniée 17e (porche 1620), couverte de lauzes, clocher, menuiseries) [***]

**2** – maison 16e couverte de lauzes (épi de faîtage en terre cuite, lucarnes, demi-croisées 16e, porte cintrée) [*]

**3**– maison 16e (porte cintrée) [*]

**4** - maison avec pavillon couvert de lauzes 19e. Epi de faîtage [*]

**5** - calvaire 1868 en fer forgé. Socle de pierre [*]

**6** - maison 20e couverte de lauzes (lucarne de toiture, pavillon) [*]

**7** - maison en position dominante sur le bourg. Clôture, portail [*]

**8** - ancienne école - maison en position dominante sur la vallée de l'Aveyron. Composition - ardoises [*]

**Espaces à aménager et à mettre en valeur.**

**A** - place de l'église [*]

**B** - ancien cimetière [*]



**2** - lucarne et épi de faîtage



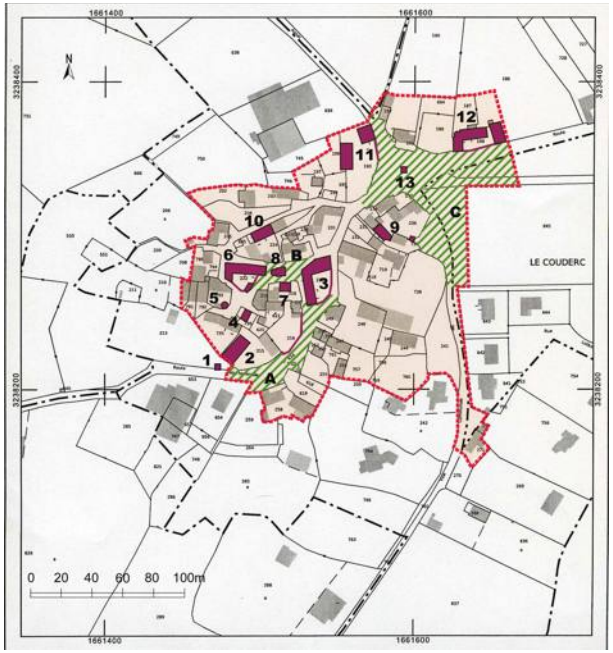
**2** - maison 16e et église



**6** - maison 20e avec pavillon couvert de lauzes



**12** -ferme : logis en hauteur 19e.






**8** - fournil 19e



**6** - grange (ancienne maison)



**4** - maison en hauteur 18e ou 19e

# Agnac **

Hameau regroupé en anneau (ancien château ?) avec important couderc. Nombreux puits [**]

**1** - croix monumentale 1929, fonte sur socle pierre [*]

**2** - grange 19e (rampe, ardoises) [*]

**3** - deux logis en hauteur 16e remaniés 19e (souche, perron, fenêtre moulurée 16e, ardoises rustiques, fenêtre en accolade sur l'arrière) remise et étable. Mur de clôture et cour [*]

**4** - maison en hauteur (lauzes, porte cintrée, évier, perron) [**]

**5** - puits couvert (ardoises écailles), enclos [**]

**6** - logis en hauteur (perron, lauzes, lucarne, persiennes) enclos et cour. Puits couvert. Communs [**]

**7** - grange couverte de lauzes [*]

**8** - fournil 19e couvert de lauzes [**]

**9** - logis en hauteur couvert de lauzes (perron, lucarne) [*]

**10** - maison en hauteur 19e, puits [*]

**11** - logis en hauteur 19e (perron, lucarnes) - grange attenante [*]

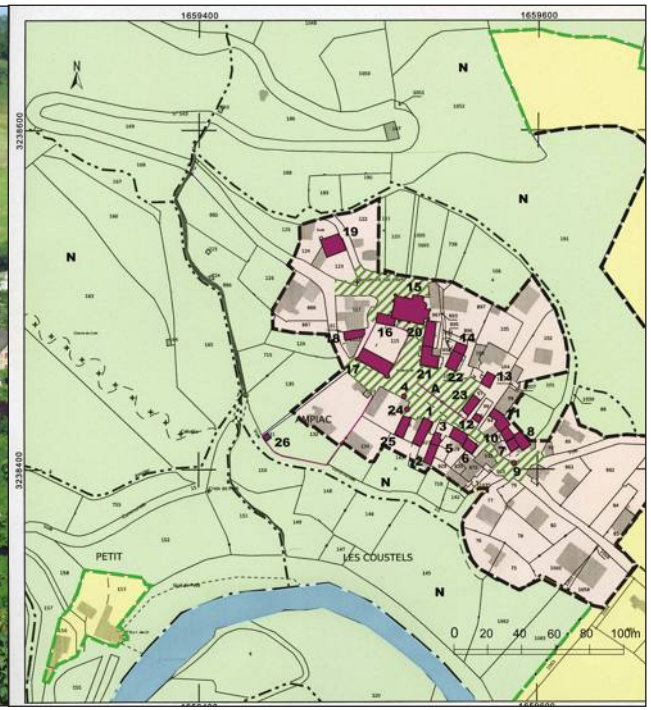
**12** - logis en hauteur 19e, fournil, grange. Mur de clôture et cour. Puits [**]

**13** - croix en fonte 19/20e [**]

**A** et **C** - couderc à mettre en valeur [**]

**B** - place du fournil [**]






# Ampiac ***

Village médiéval : château, église, maisons médiévales du 15e siècle ou antérieures. Site [***]

**1** -ancienne maison médiévale 15e siècle. Auvent en encorbellement, lauzes, demi-croupe. Fenêtre géminée, fenêtre en accolade. Pans de bois [***]

**2** - maison 13e. Perron, porte en arc brisé [**]

**3** - élément de remplage 15e en remploi [*]

**4** - croix de fer forgé, socle de pierre néoclassique [**]

**5** - maison 16e, remaniée 19e. Façade composée. Baies chanfreinées. Lauzes [*]

**6** - maison en hauteur 19e avec remplois 16e, porte et fenêtre chanfreinées, perron. Lauzes [*]

**7** - ancienne maison médiévale remaniée 19e. Séquence avec n°10 [*]

**8** - croix de pierre 19e. Décor gravé [**]

**9** - maison 15e, remaniée. Fenêtre chanfreinée, croisée moulurée [**]

**10** - ancienne maison médiévale à pans de bois. Maison en hauteur, perron, fenêtre géminée 13e ou 14e. Tête de mur en encorbellement. Séquence avec n° 7 et n° 11 [**]

**11** - maison 19e , lucarne. Séquence avec n° 10, fenêtre 15e moulurée [*]

**12** - grange. Ancienne maison 15e ou 16e. Porte chanfreinée [*]

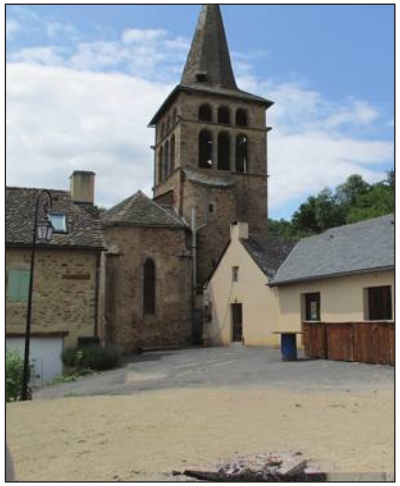
**13** - maison 19e. Menuiserie (porte d'entrée à traverse d'imposte), perron. [*]



**15-16 -** L'église et les vestiges du château



**17 -** le château, détail



**15 -** l'église



**1 -** ancienne maison médiévale




**21** - hôtel de ville, sculpture de Bourroux



**1 -** fenêtre géminée 14e-15e s.



**16** - porte en arc brisé, 13e ou 14e s.



**10 -** fenêtre géminée 13e-14e s.



**13** - porte et menuiserie 19e

# Ampiac ***

**14** - maison 20e. Menuiserie et ferronnerie art nouveau, persiennes [*]

**15** - église 15e, clocher [***]

**16** - logis 13e ou 14e, baies chanfreinées, portes en arc brisé, fenêtres cintrées [***]

**17** - château. Logis 13e ou 14e, remanié 15e et 17e - échauguettes, portail gothique, croisées moulurées, perron, canonnières ornées de masques, porte moulurée à tympan - lauzes. [***]

**18** - maison 16e remaniée. Porte chanfreinée [*]

**19** - maison 19e. Baies avec linteaux en bâtière, menuiseries - clôture, portail et ferronnerie [*]

**20** - maison 16e, lauzes, baies chanfreinées [*]

**21** - ancienne mairie. Bâtiment 19e néoclassique - façade composée, persiennes, ardoises-écailles. Sculpture «Bourroux 1955» [**]

**22** - maison 19e - perron, lauzes, souches de cheminées [*]

**23** - maison 19e - toit de lauzes avec croupe [*]

**24** - édicule néoclassique [**]

**25** - maison 16e - baies chanfreinées [*]

**26** - pavillon de jardin, lauzes, enclos, mur de clôture [**]

**Espaces à aménager et à mettre en valeur.**

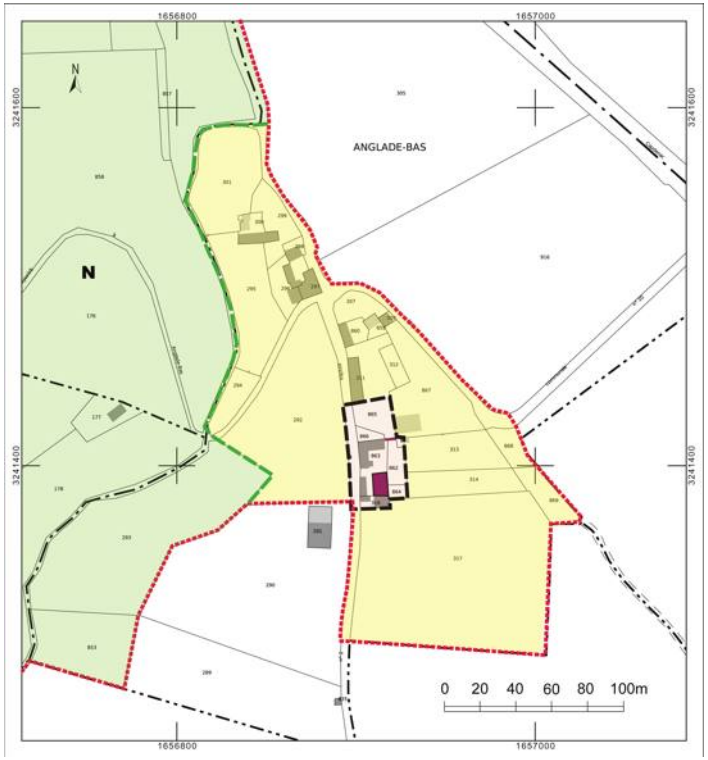
**A** - place du village [**]



Logis 19e. Mur de clôture à chaperon bombé.



Portail néoclassique entre piliers






Façade crépie sur cour

# Anglade *

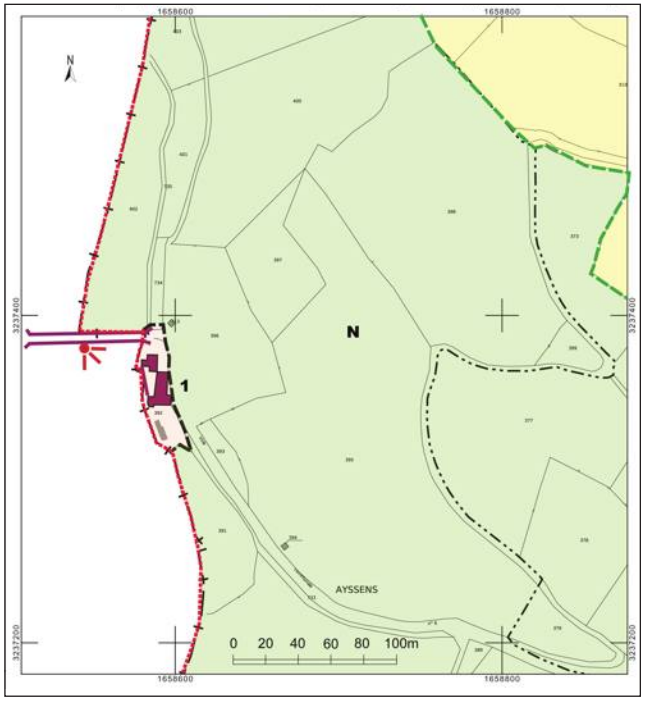
**1** - logis 19e crépi. Façade composée néoclassique, lauzes, lucarnes. Enclos et portail néoclassique entre piliers [*]



**Vue d'ensemble du moulin et du site**



**Vue d'ensemble du moulin depuis le chemin**






**détail du bâtiment médiéval**

# Ayssens ***

Site sur la vallée de l'Aveyron, partagé avec la commune de Moyrazès, comprenant le moulin médiéval, les berges de l'Aveyron et le pont de Moyrazès [***]

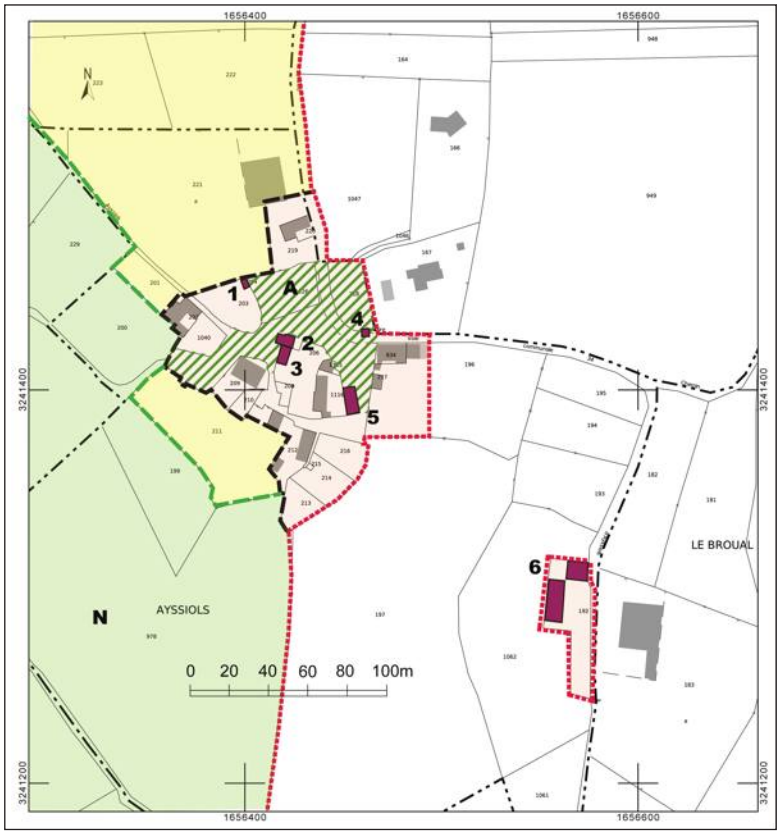
**1** - logis 13e siècle et moulin couverts de lauzes - porte en arc brisé [***]



Point de vue sur la vallée de la Maresque



**2** - maison en hauteur vue depuis le couderc






**2** - menuiserie de porte



**6** - ferme - logis daté 1911

# Ayssiols, Le Broual *

Ensemble : hameau structuré par un couderc. Point de vue sur le vallon de la Maresque [*]

**1 -** fournil couvert de lauzes [**]

**2** - maison 17e remaniée 19e, en équerre (porte chanfreinée, menuiserie, perron) associée à n° 3 [*]

**3 -** maison 17e ou 19e en hauteur, couverte de lauzes (à associer à n° 2 [*]

**4** - calvaire en fonte [*]

**5** - grange à auvent 19e [*]

**6** - logis 1911 (façade composée) [*]

**Espace à aménager et à mettre en valeur.**

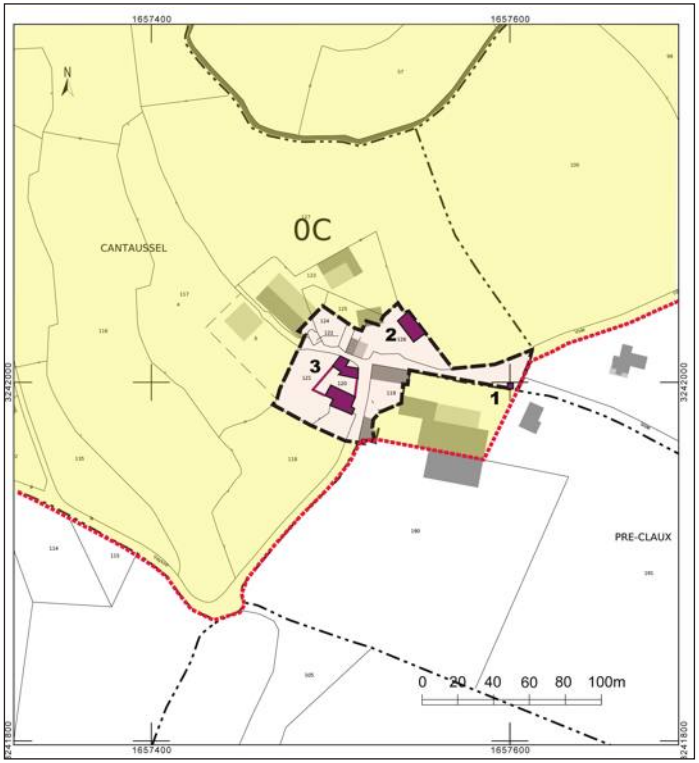
**A** - couderc



**3** - ancienne ferme réhabilitée



**3** - lucarne à croupe débordante




# Cantaussel *

Ensemble : hameau structuré par un ancien couderc [*]

**1** - croix fonte sur socle pierre 19/20e. [*]

**2** - grange-étable couverte de lauzes [*]

**3** - ancienne ferme réhabilitée. Logis 18e ou 19e couvert de lauzes (perron, lucarnes) - deuxième logis couvert de lauzes, communs. Clôture, portail à pilastres [*]



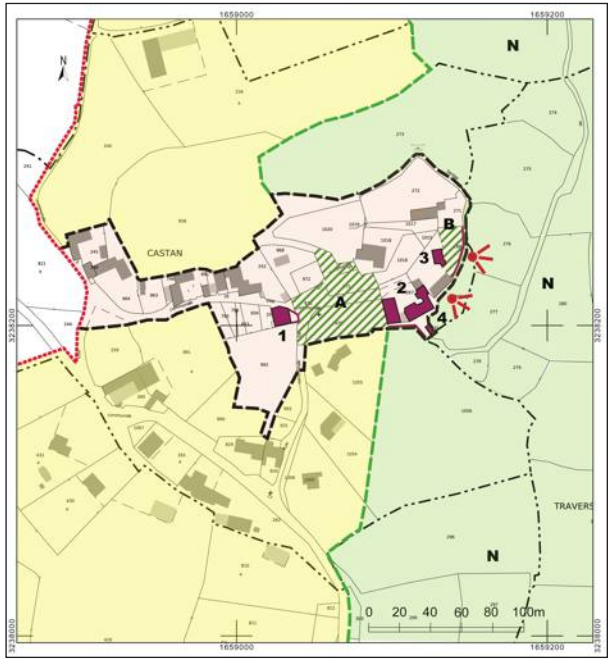
Le village de Castan, vu depuis Ampiac



**2** - ferme : ensemble de constructions 16e, remaniées 19e



**1** - logis 19e couvert de lauzes et enclos






**3** - vestiges de l'ancien château

# Castan **

Hameau d'origine seigneuriale, établi en rebord de plateau - vues de très grande qualité sur la vallée de l'Aveyron et Ampiac - parcelles enclavées et voies communales cadastrées [**]

**1** - logis 19e, toiture de lauzes, enclos et murets [*]

**2** - ensemble de logis 15e, fenêtres chanfreinées, porte à accolade - toiture de lauzes, grange et remise [**]

**3** - ancien château : logis 16e flanqué d'une tour ronde avec canonnières. Jardins en terrasses [**]

**4** - fournil couvert de lauzes [*]

**Espace à aménager et à mettre en valeur**

**A** - couderc en herbe avec calvaire [**]

# Caumels *

Hameau constitué autour d'une ancienne maison noble [*]

**1** - logis 17e (ancien château), remanié 19e, portes chanfreinées, canonnières, épis de faîtage [**]

**2** - fournil [*]

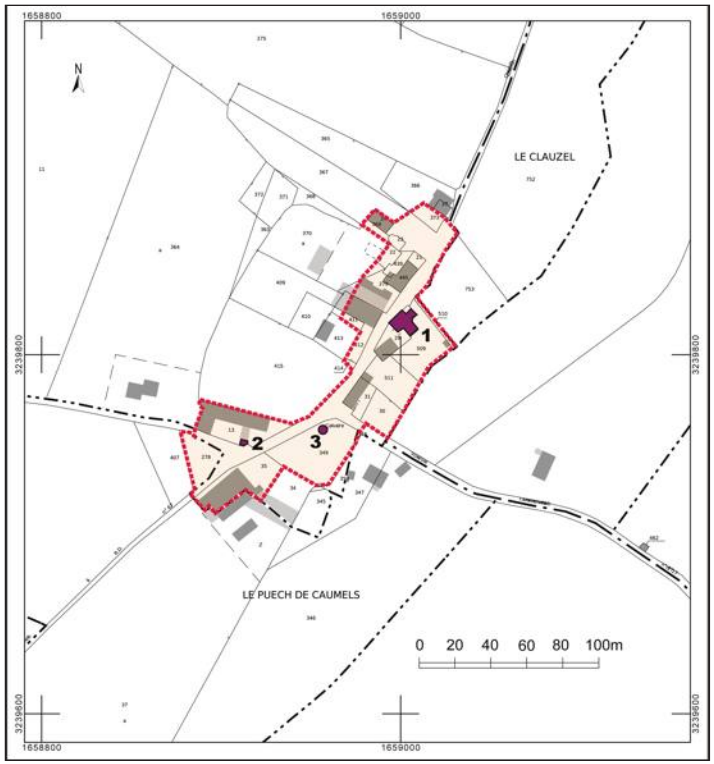
**3** - croix en fonte, 19e ou 20e [*].



**1** - ancien manoir 17e siècle



**1** - détail d'une meurtrière 17e siècle






**2** - fouinil couvert de lauzes



**2** - fournil, détail



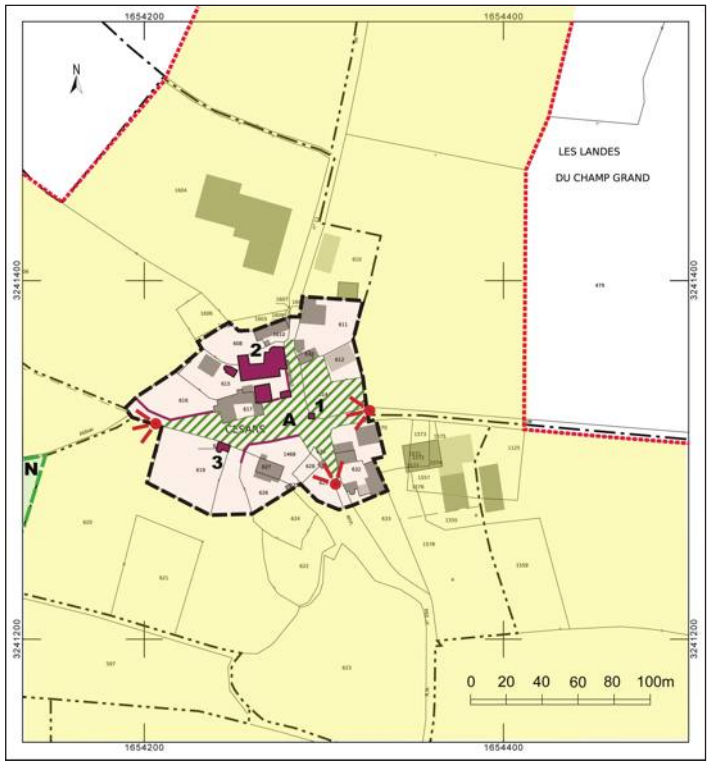
**1** et **2** - le couderc, calvaire et ensemble couvert de lauzes



**2** - menuiserie de porte à panneaux et imposte 19e



**2** - logis de ferme 19e






**1** et **2** - calvaire et ensemble couvert de lauzes, détail

# Césars **

Hameau constitué autour d'un couderc avec ensemble pittoresque et bien conservé de constructions couvertes de lauzes. Deux fournils détruits récemment [**]

**1** - croix de pierre 1927 et couderc [**]

**2** - logis 19e couvert de lauzes. 2e logis 19e couvert de lauzes (souche de cheminée, lucarnes, menuiseries) - grange couverte de lauzes. Remise, fournil, cour, enclos et portail [***]

**3** - fournil restauré [*].

**Espace à aménager et à mettre en valeur.**

**A** - couderc [**]



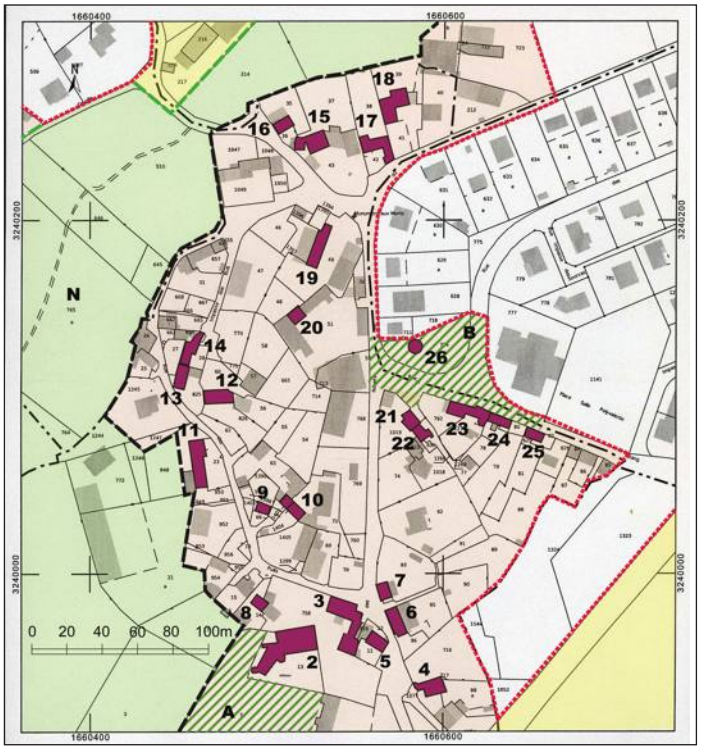
**2** - le château de Druelle



**13** - logis en hauteur 16e siècle




**20** - logis 19e. Lucarne et enseigne «Tabardel aubergiste»






**13** - logis en hauteur 16e siècle,
porte d'entrée et vestige de demi-croisée

# Druelle **

Village généré par un ancien château - ensemble de murets de pierres. Abords constitués par une combe et un parc [**]

**1** - groupement : grange étable avec rampe, grange étable, muret à chaperon bombé - silos [**]

**2** - logis 16e, remanié 19e. Lauzes, lucarnes. Croisées et demi-croisées 16e - ordonnancement néoclassique 19e, porte à entablement - cour, clôture et grille [**]

**3** - ancienne grange - ancienne galerie néoclassique à restaurer [*].

**4** - logis en hauteur 19e, perron - lauzes - cour et clôture - fournil et grange attenante. [**]

**5** - logis 18e ou 19e néoclassique, lucarnes, ardoises-écailles - cour, clôture et portail couvert - vestige de souillarde sur l'arrière [**]

**6** - grange-étable 19e [*].

**7** - maison bourgeoise 19e, façade composée, perron latéral [*]

**8** - logis 17e. Porte et fenêtres chanfreinées - lauzes [**]

**9** - maison en hauteur 18e ou 19e. Lauzes, perron, jardin et clôture à chaperon bombé [**].

**10** - logis en hauteur 19e/20e, couvert de lauzes - perron et rampe métallique. Lucarne. Logis en barre [**]

**11** - logis 19e, ardoise-écaille - grange dans l'alignement - cour et mur de clôture [*]

**12** - logis 19e/20e, ardoises écailles, lucarne - menuiserie de porte - jardin et murets à chaperons bombés [**].



**4** - ferme. Logis en hauteur 19e et perron



**4** - ferme. Logis 19e et fournil couvert de lauzes



**9** - logis 19e, jardin et mur de clôture à chaperon bombé



**23 - 24** - logis en hauteur et grange associés en barre

# Druelle **

**13** - Logis en hauteur 15e/16e, remanié 18e. Lauzes. Porte chanfreinée, vestiges de demi-croisée, fenêtre à appui mouluré, perron. Lucarnes. Corps en avancée. Cour avec affleurement rocheux. [**]

**14** - puits couvert et mur de clôture [*]

**15** - ferme. Logis19e, lucarne. Remise et fournil couverts de lauzes. Cour et muret à chaperon bombé. [**].

**16** - logis 19e et grange attenante. Lauzes. Muret à chaperon bombé [*]

**17** - logis, grange et fournil 19e. Lauzes, lucarnes. Menuiserie de porte. Cour et mur à chaperon bombé [**]

**18** - logis 19e et grange en équerre. Lauzes, lucarne. [*].

**19** - ensemble constitué d'un logis en hauteur couvert de lauzes et grange attenante. Perron, lucarnes, menuiserie de porte [**]

**20** - ensemble. Logis 19e couvert d'ardoises-écailles. Lucarnes. Enseigne sur l'enduit («Tabardel aubergiste») [*]

**21** - ensemble de maisons en barre. Logis 17e. Lauzes. Porte cintrée, fenêtre chanfreinée. Associé à n° 22. [**].

**22** - logis 19e couvert de lauzes. Lucarne. [**] Associé à 21.

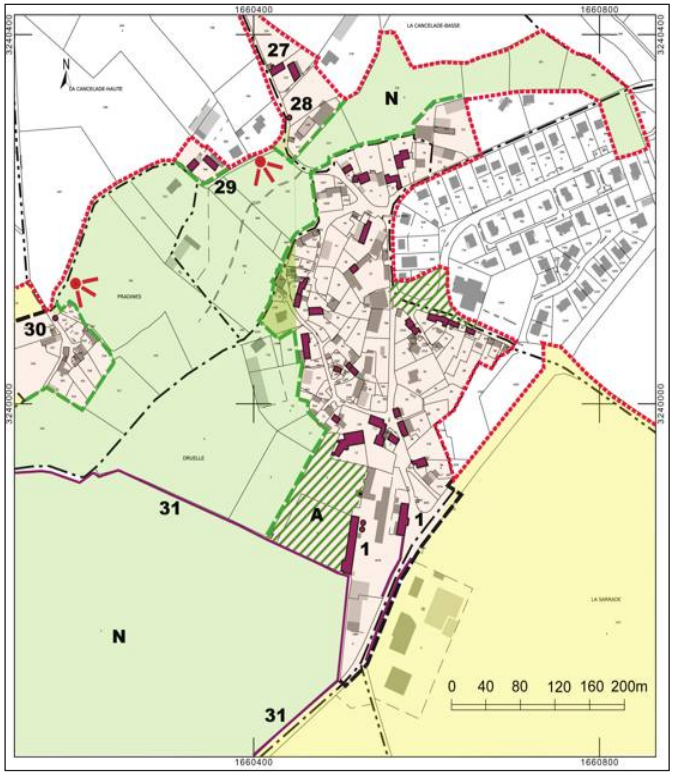
**23** - logis 19e couvert de lauzes. [*] Associé à 24



**1** - grange-étable 19e et rampe d'accès



**29** - élément de remplage médiéval remployé dans un pignon de grange




# Druelle, La Cancelade, Pradines **

**24** - logis 19e couvert de lauzes. Lucarnes, corps en saillie sur l'arrière - souche de cheminée, évier sur l'arrière - associé à n° 23 et 25 [*]

**25** - maison double couverte de lauzes - perron, lucarnes. Associé à n° 24 [*]

**26** - couderc et monument aux morts [*].

**27** - logis 19e et remise sous portique. Grange - mur de clôture à chaperon bombé [*]

**28** - croix de pierre avec décor gravé, intégrée à un muret [*]

**29** - logis 19e - grange-étable avec élément de remplage médiéval en remploi - rampe d'accès [**]

**30** - croix de pierre en remploi sur socle pierre mouluré 15e/16e [**]

**31** - espace boisé entouré par un mur de clôture [**].

**Espace à aménager et à mettre en valeur.**

**A** - ancien parc du château [*]

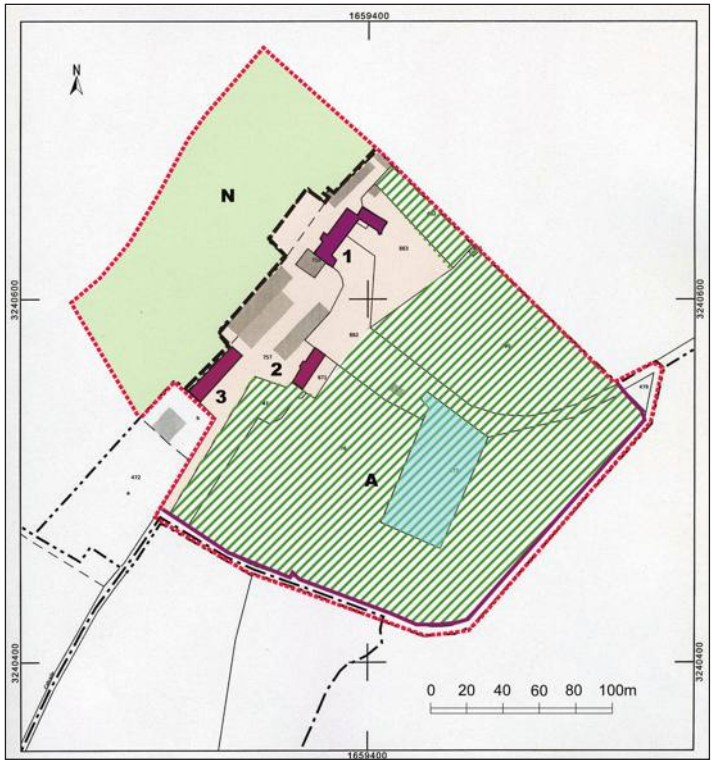
**B** - ancien couderc [*]



**1** - Château de la Calsade : logis 16e et 19e



**1** - détail d'une bouche à feu






**2** - grange 19e à avant-corps

# La Calsade **

Château, communs agricoles et parc [**]

**1** - logis 16e, aile 19e - pavillon avec bouche à feu [**]

**2** - grange 19e néoclassique - composition symétrique [**]

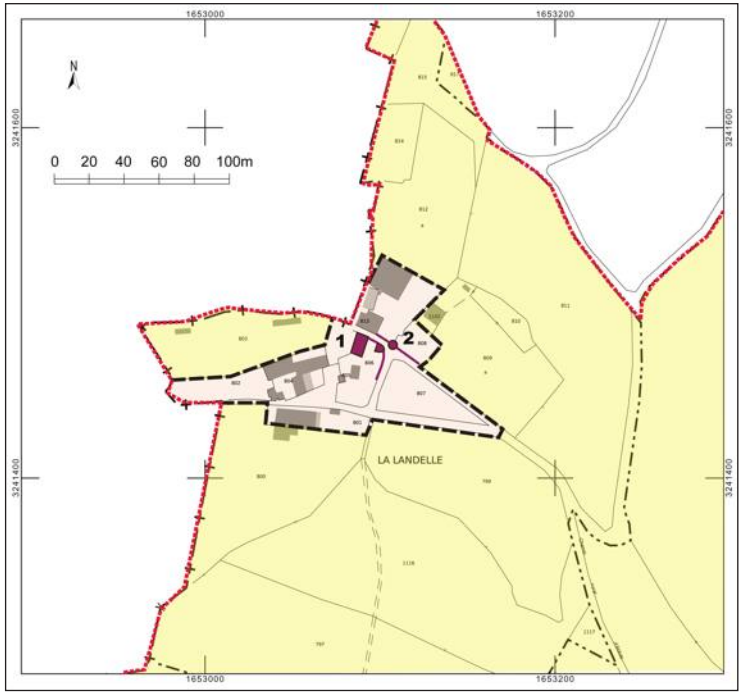
**3** - grange 19e [**]

**Espace à aménager et à mettre en valeur**

**A** - parc du château, plan d'eau et mur de clôture [**]



**1** - logis en hauteur et perron sous auvent




# La Landelle *

Hameau et ferme [*]

**1** - logis en hauteur couvert de lauzes (perron, lucarne, auvent de charpente, menuiseries) - enclos et fournil [***]

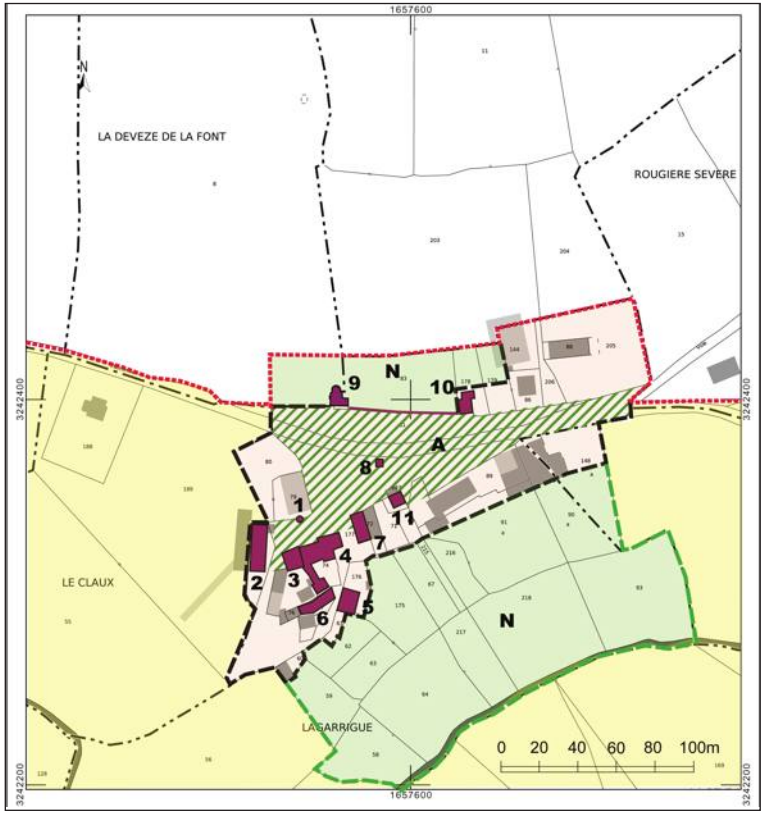
**2** - petite croix de fer forgé intégrée à la clôture, 19e [*]



**9** - fournil et logis en hauteur milieu 19e



**A** - le couderc






**4** - grange à auvent couvere de lauzes



**4** - grange à auvent, détail

# Lagarrigue ***

Hameau structuré par un couderc remarquable. Architecture rurale de qualité [***]

**1**- croix de fer forgé sur muret [*]

**2** - logis en hauteur avec auvent en encorbellement - toit de lauzes, menuiseries (porte, persiennes) - cour, fournil, clôture [**]

**3** - grange-étable 19/20e. [*]

**4** - logis 17e remanié 19e couvert de lauzes (lucarne, baie cintrée, porte à entablement, portes chanfreinées) - grange à auvent de charpente couverte de lauzes. Cour et dépendances couvertes d'ardoises [***]

**5** - logis 19e couvert de lauzes. [*]

**6** - Logis 19e (porte à entablement, lucarne) [*]

**7** - logis en hauteur 16/17e, remanié, couvert de lauzes (galerie, enclos) [*]

**8** - ancienne grange à auvent réhabilitée - ardoises écailles, auvent de charpente en encorbellement [*]

**9** - fournil couvert de lauzes, 1851 - perron, linteau gravé (à associer à n° 10). [***]

**10** - ancien fournil à étage (à associer à n° 9), 1854. [*]

**11** - logis en hauteur 19e, couvert de lauzes [**]

**12** - enclos. Clôture - espace libre à conserver [*]

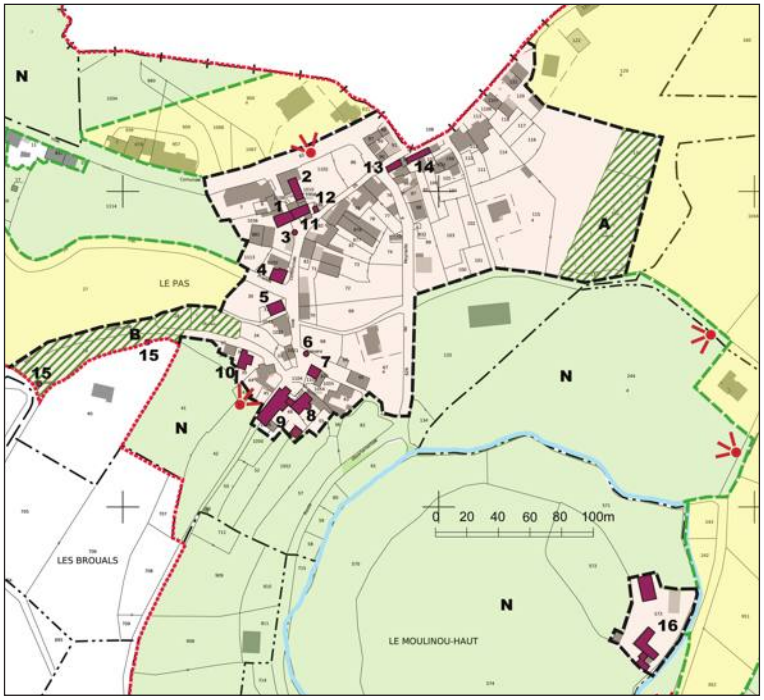
**A** - couderc en herbe, bordé par deux fournils [***]



vue d'ensemble sur le village depuis l'est



vue d'ensemble sur le village depuis le nord-ouest






**16** - le moulin du Moulinou



**16** - Le Moulinou, détail de l'escalier d'accès

# Le Pas, Le Moulinou **

Village établi sur une pente, regroupé autour du clocher de l'église. Vues intéressantes depuis l'Est [**]

**1** - Maison 18e (ardoises en écailles, passage sous porche, baies cintrées [*]

**2** - maison 16e (porte chanfreinée, demi-croisée) [*]

**3** - calvaire en fonte 19e, socle pierre [**]

**4** - maison 19e couverte de lauzes (lucarnes) [*]

**5** - grange à demi-croupe (baies en grès rouge) [*]

**6** - croix monumentale 1846, fonte. Socle pierre [**]

**7** - logis 17e face à l'église (perron, baie à appui mouluré, porte chanfreinée) [*]

**8** - maison (presbytère ?) (ardoises-écailles, menuiserie [**]

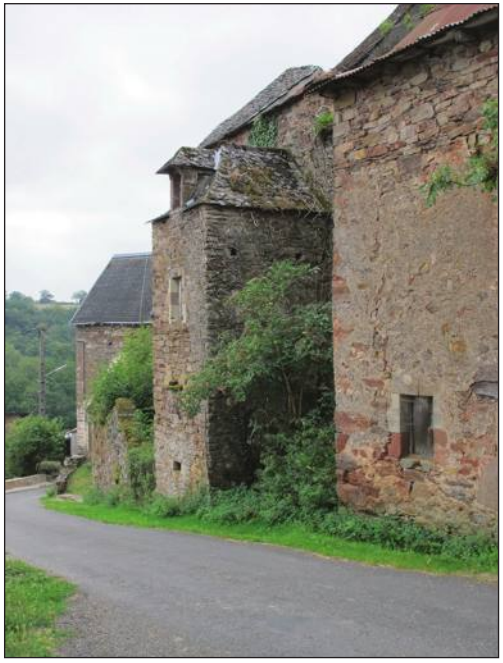
**9** - église [**]

**10** - maison 18e à souillarde intégrée dans une tour - lauzes, lucarnes. (menacée de ruine) [**]

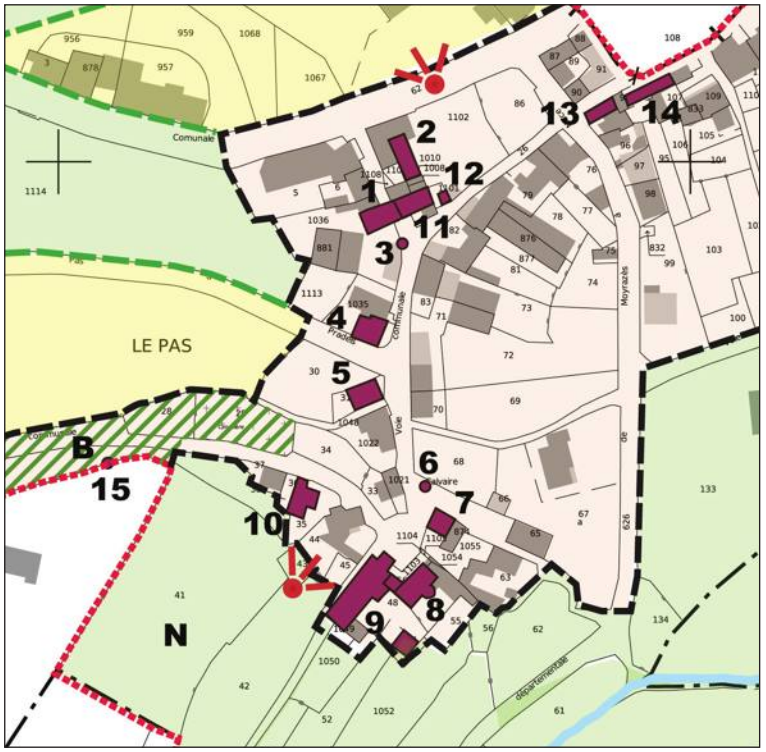
**11** - logis en hauteur couvert de lauzes (perron) [*]



**8 - 9** - l'église et le presbytère



**10** - logis 18e et corps de souillarde






**6** - le calvaire sur la place de l'église

# Le Pas, Le Moulinou **

**12** - poulailler ou séchoir couvert de lauzes [*]

**13** - maison de bourg 20e (pigeonnier) [*]

**14** - ensemble de logis 17e en barre (porte cintrée, cheminée, fenêtres moulurées) - partiellement en ruines) [*]

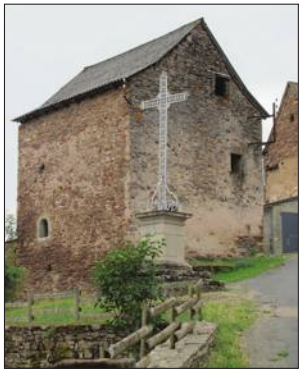
**15** - fontaine, croix associées au couderc B [**]

**16** - **Le Moulinou**. logis en hauteur 19e couvert de lauzes (perron, persiennes, porte vitrée) - communs couverts de lauzes - grange 19e et rampe - remise et séchoir à croupe. Croix de fonte [*]

**Espace à aménager et à mettre en valeur**

**A** - Cimetière [*]

**B** - Ancien couderc et ancien cimetière [*]



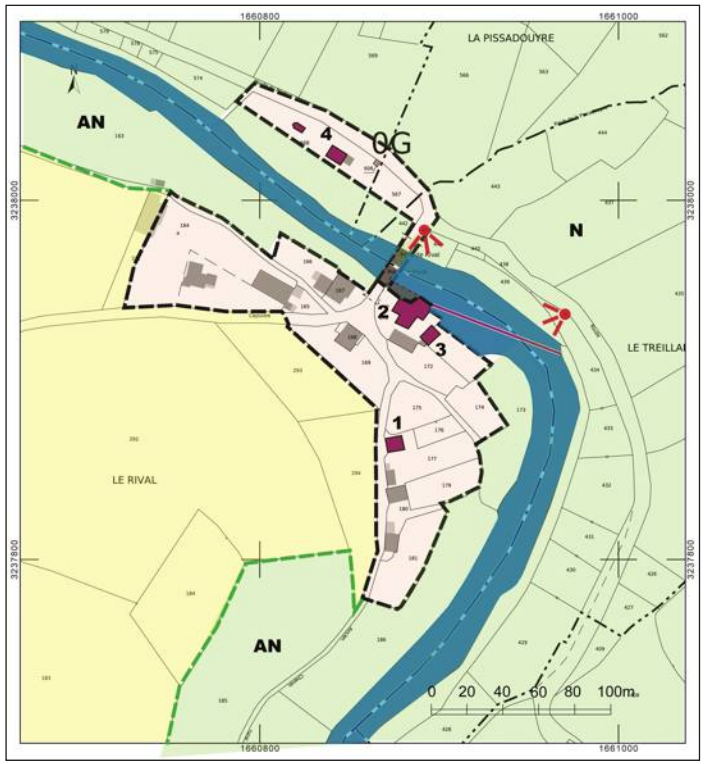
**6 - 7** - calvaire et logis 17e



Le barrage sur l'Aveyron



**3** - logis 15/16e avec croisée






**1** - maison en hauteur et fournil

# Le Rival **

Site constitué par l'Aveyron, le pont, le moulin, le barrage et le logis associé au moulin [**]

**1** - maison en hauteur 19e, couverte de lauzes ( perron, lucarnes, menuiseries, souche de cheminée) remise ouverte de lauzes [*]

**2** - ancien moulin et barrage très restaurés - site [*]

**3** - logis 15e ou 16e siècle associé au moulin (demi-croisée et croisée 15/16e), souche de cheminée [**]

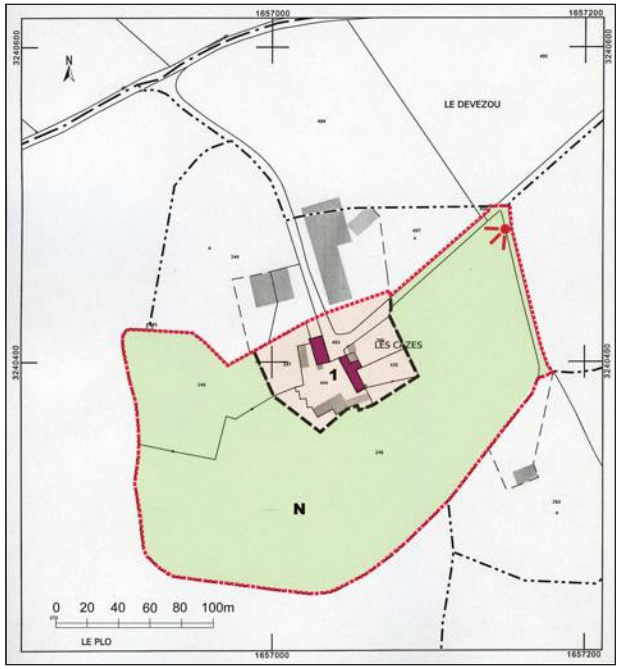
**4** - maison moderne, couverte de lauzes et fournil [*]



**Les Cazes** : le logis à pavillon central vu de l'allée (nord-est)



**Les Cazes** : vue générale depuis le sud




# Les Cazes *

Ancien château des Cazes, allée plantée et abords [*]

**1** - logis 17e remanié 19e. Pavillon d'escalier couvert en dôme, pigeonnier - grange [**]



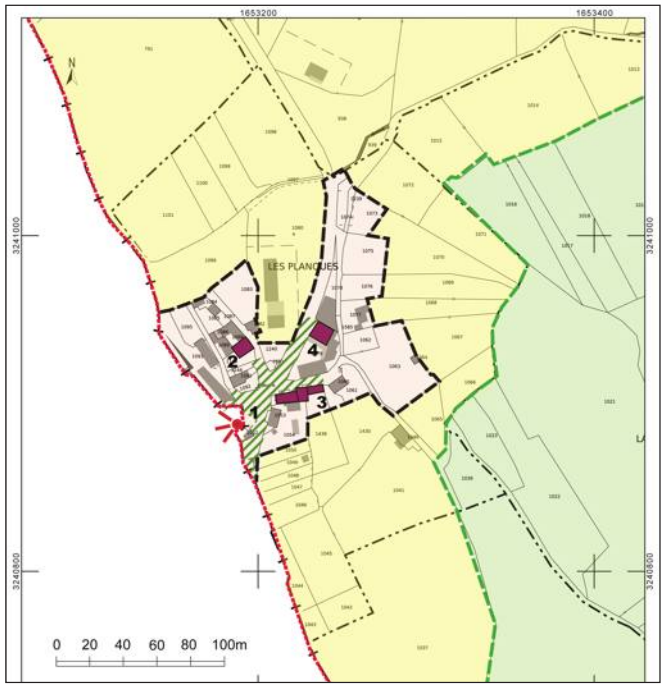
**Les Cazes** : vestiges de l'ancienne allée d'accès



**2 -** logis en hauteur, perron et enclos



barrage sur l'Aveyron et anciens moulins vus depuis Moyrazès




# Les Planques **

Site : moulin, barrage et pont sur l'Aveyron (partiellement hors commune) [**]

**1** - croix de fonte 19e, socle de pierre [*]

**2** - logis en hauteur couvert de lauzes. Perron, lucarnes. Enclos [**]

**3** - séquence de logis en hauteur 19e accolés par les pignons [*]

**4** - immeuble 19e (date 1888) - porte néoclassique. Lauzes [*]

**Espace à aménager et à mettre en valeur**

**A** - couderc et ancien port - croix de fonte [**]



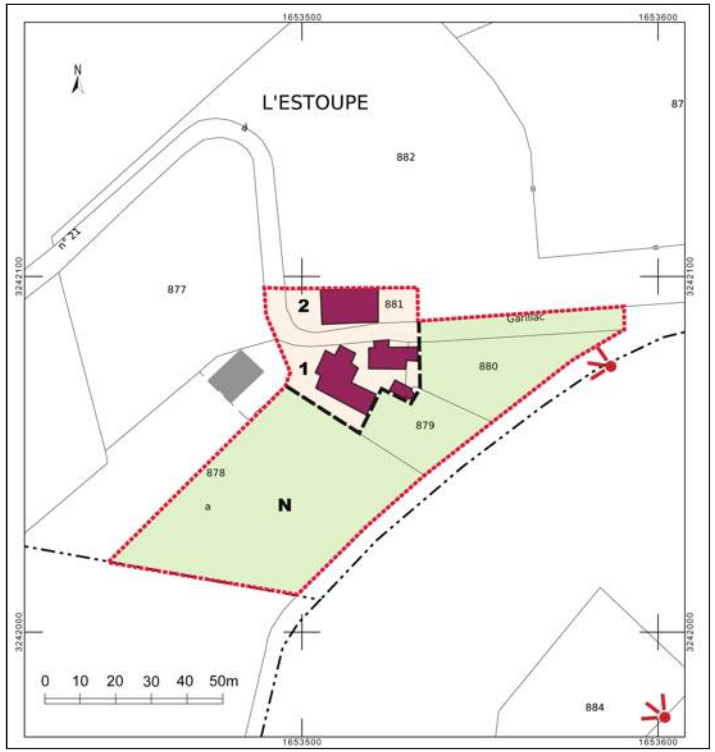
**3 -** logis en hauteur associés en barre

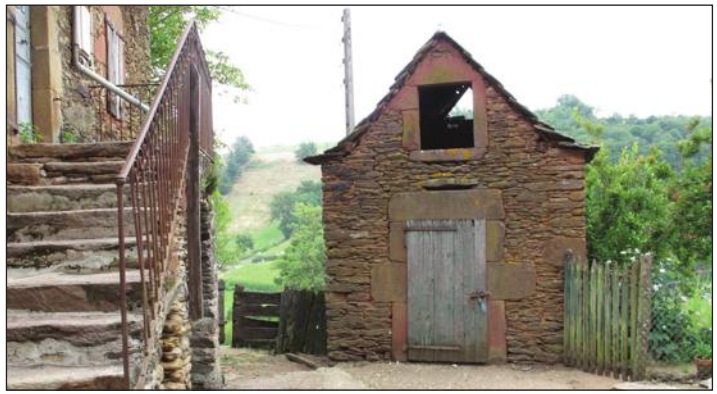


le pont sur l'Aveyron (commune de Moyrazès)



**1 -** logis en hauteur 19e avec perron sous auvent



**1 -** séchoir et fournil

# Lestoupe **

Ensemble constitué par la ferme et la grange voisine [**]

**1** - logis en hauteur 19e couvert de lauzes (souillarde, perron, auvent de charpente, lauzes, menuiseries) - fournil couvert de lauzes - remise couverte de lauzes - grange couverte de lauzes [***]

**2** - grange-étable couverte d'ardoises [*]



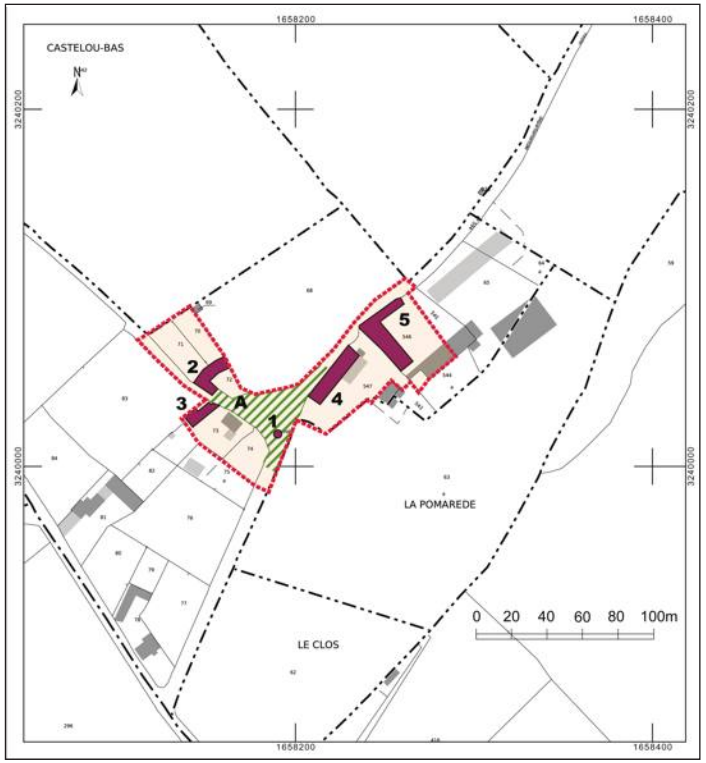
**1 -** ensemble de communs agricoles couverts de lauze**s**



**A - 1 -** croix de fonte sur le couderc



**5 -** ferme sur cour et logis en hauteur 19e




# La Pomarède *

Hameau dont la qualité tient en grande partie à la qualité de son couderc [*]

**1** - croix fonte 1890, socle pierre [**]

**2** - logis en hauteur couvert de lauzes, perron - grangette voûtée , cour et clôture [*]

**3** - logis en hauteur 19e, grange attenante, perron. Clôture [*]

**4** - grange-étable 19e - ardoises [*]

**5** -logis en hauteur couvert de lauzes - perron - grange à angle arrondi - cour, mur de clôture et portail [*]

**Espace à aménager et à mettre en valeur**

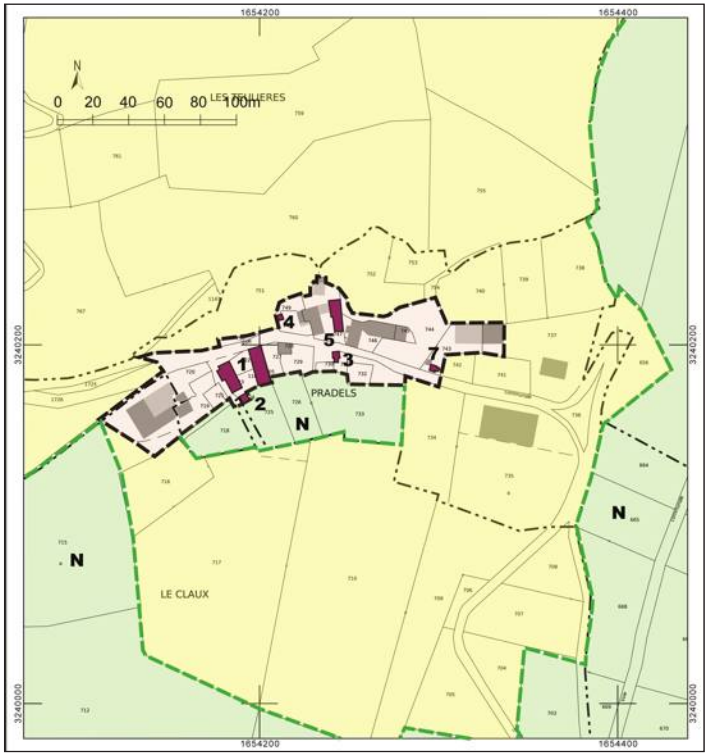
**A** - couderc [**]



**1 -** logis en hauteur daté 1841 avec perron sous auvent



**1 -** logis en hauteur couvert de lauzes et corps de souillarde




# Pradels **

Hameau comportant deux fournils en bordure de chemin et plusieurs bâtiments couverts de lauzes [**]

**1** - logis 19e couverte de lauzes (date : 1841, souillarde, auvent de charpente, perron, chiens assis, menuiseries, remplois 17e ou 18e) - grange-étable (date : 1856, lauzes et ardoises, portes à crapaudines) [***]

**2** - fournil couvert de lauzes - élément de fenêtre 15e en remploi [*]

**3** - fournil couvert de lauzes [**]

**4** -remise ou poulailler couvert de lauzes [*]

**5** - logis couvert de lauzes [*]

**6** - fournil 19e couvert de lauzes [**]



**4 -** fournil et séchoir



**4 - 7** fournils et séchoirs



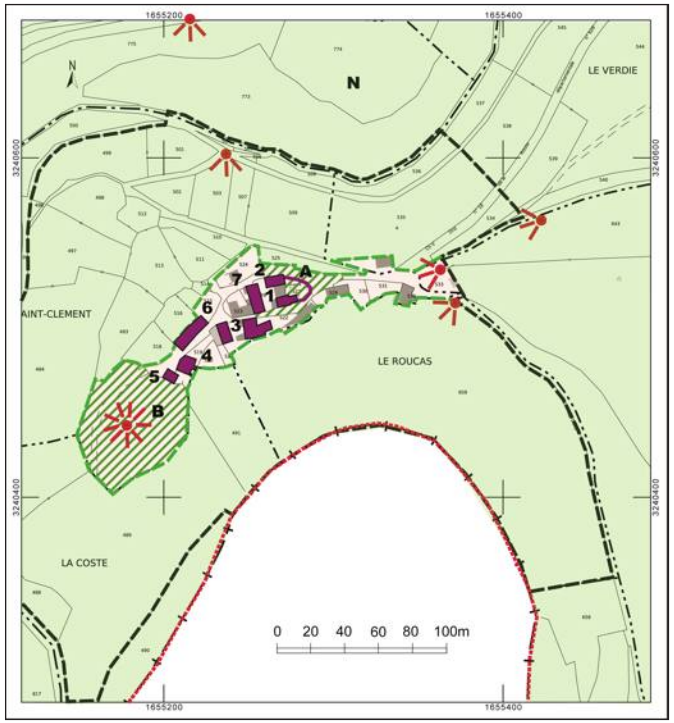

**1 -** date portée 1841



Vue générale du village et de l'église depuis le nord.



**1** - l'église romane, façade sud.






la vallée de l'Aveyron dominée par le village

# Saint-Clément ***

Site : ensemble constitué par l'église préromane et le hameau attenant établis sur un éperon rocheux dominant l'Aveyron [***]

**1** - chapelle préromane 11e siècle (chevet quadrangulaire, porte gothique, baies préromanes) [***]

**2** - grange 19e couverte de lauzes [**]

**3** - logis 1884 couvert de lauzes et grange attenante 1906 (menuiseries) [*]

**4** -logis couvert de lauzes [*]

**5** - remise (ancienne maison élémentaire) couvert de lauzes - point de vue [**]

**6** - groupement de maisons en barre 19e (chambranles chaulés, menuiseries) [*]

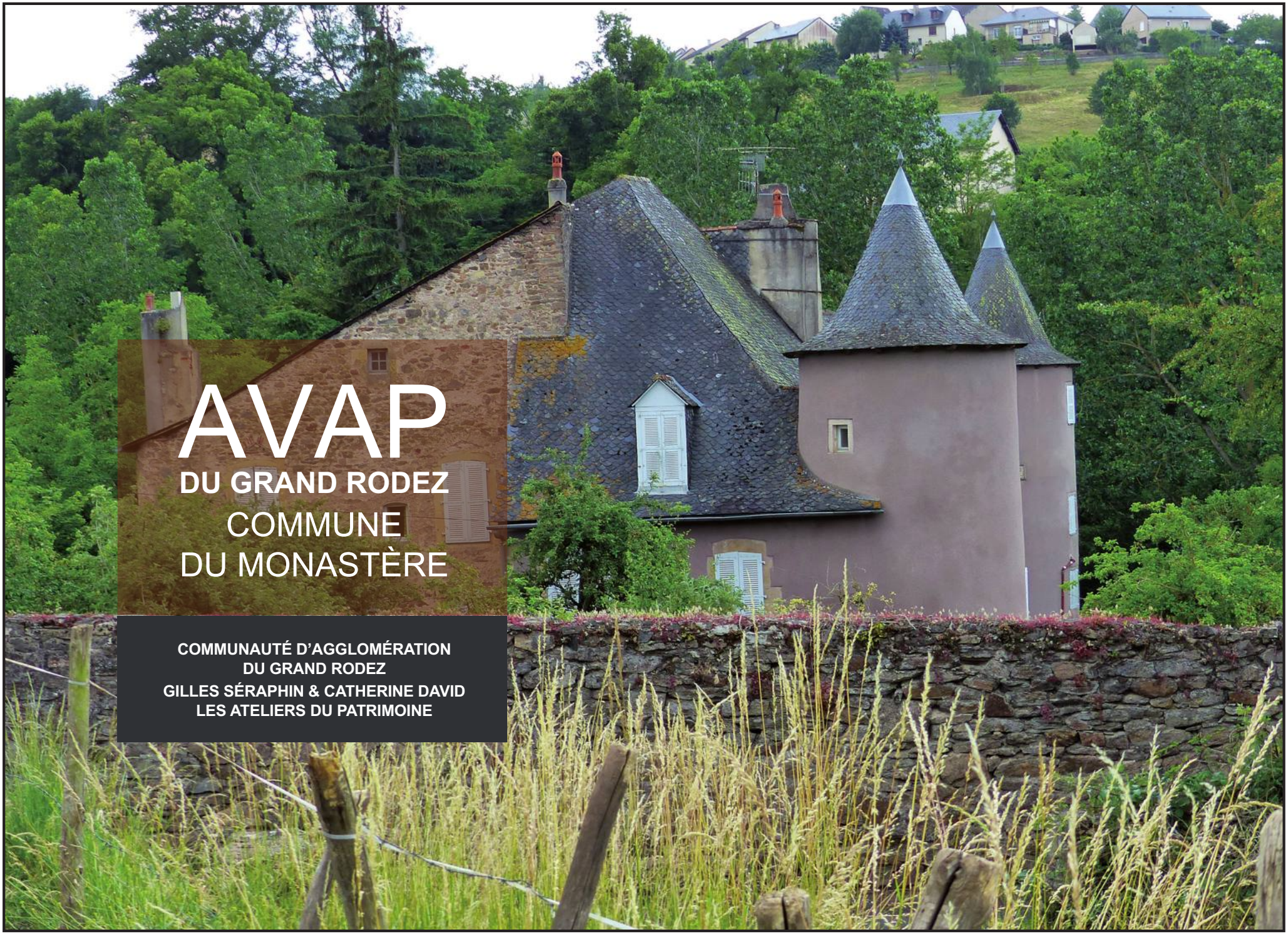
**7** - maison 16e s. - fenêtre en accolade [**]

**A :** cimetière attenant à l'église - mur de soutènement, abreuvoir [**]

**B** - tertre sur éperon rocheux [***]



**1** - l'église romane, détail du portail nord



# AVAP

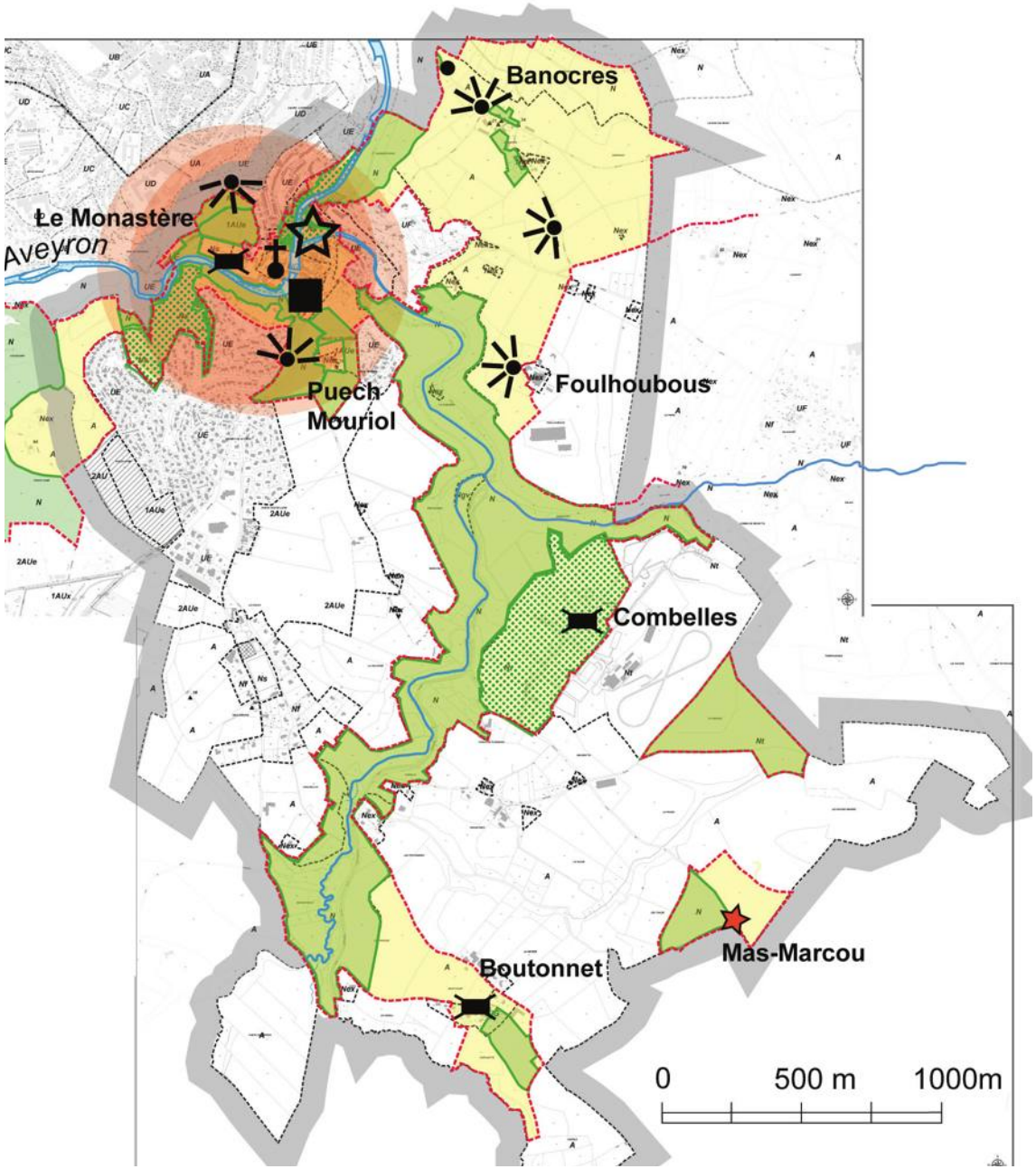
## DU GRAND RODEZ

## COMMUNE DU MONASTÈRE


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND RODEZ

GILLES SÉRAPHIN & CATHERINE DAVID
LES ATELIERS DU PATRIMOINE

La commune du Monastère résulte de l'implantation d'un prieuré important au confluent de l'Aveyron et de la Briane. Après s'être appelé Le Monastère-Saint-Sernin-lès-Rodez, puis Bourg-la-Briane, la commune a pris le nom actuel de Le Monastère.
Le bourg principal compte trois édifices importants : l'église Saint-Etienne et Saint-Blaise, les logis abbatiaux de l'ancien monastère et le pont médiéval, attribué au comte d'Armagnac en 1333. Les deux premiers sont protégés au titre des MH. A signaler également une intéressante maison noble des 16e et 17e siècles à Boutonnet, dont l'essentiel des dispositions anciennes sont conservées.
L'identité doit beaucoup aux tanneries dont l'activité s'est maintenue mais dont l'impact architectural sur le paysage des berges de l'Aveyron de même que sur les abords de l'abbaye et de l'église est problématique et appelle un projet architectural adapté.
La position du bourg en fond de vallée accorde une importance prépondérante aux plateaux qui l'encadrent. Désireuse de conserver son caractère rural (site officiel de la commune) la commune a néanmoins considérablement étendu son urbanisation sur les collines voisines. Les extensions pavillonnaires implantées sur les reliefs ont un fort impact dans le paysage. Limitrophe de Rodez, Le Monastère est relié à la ville par un corridor urbanisé qui a entamé les versant nord de la vallée de l'Aveyron.
Les valeurs paysagères de la commune sont de trois sortes :
- les travers boisés naturels associés à la vallée de l'Aveyron et ses affluents la Briane, la Brianelle et la Garrigue
- les paysages urbains des bords de rivière
- les points de vues sur la cathédrale de Rodez depuis les plateaux environnants et depuis l'agglomération qui donnent le plus une impression de proximité avec le monument.




# Patrimoine remarquable et projet de délimitation de l'AVAP

LEGENDE

- délimitation de l'AVAP préconisée
- espace agricole et ensembles bâtis à inclure dans l'AVAP (secteur 2 et 4)
- espace naturel porté au PLU ou préconisé (secteur 3)
- espace de loisir
- périmètre de protection MH
- points de vue remarquables
- ensemble ou village remarquable
- site
- église
- château
- édifice domestique ou rural remarquable
- moulin remarquable
- calvaire remarquable
- autre élément remarquable (fontaine, puits, lavoir...)
- patrimoine archéologique (site, dolmen)



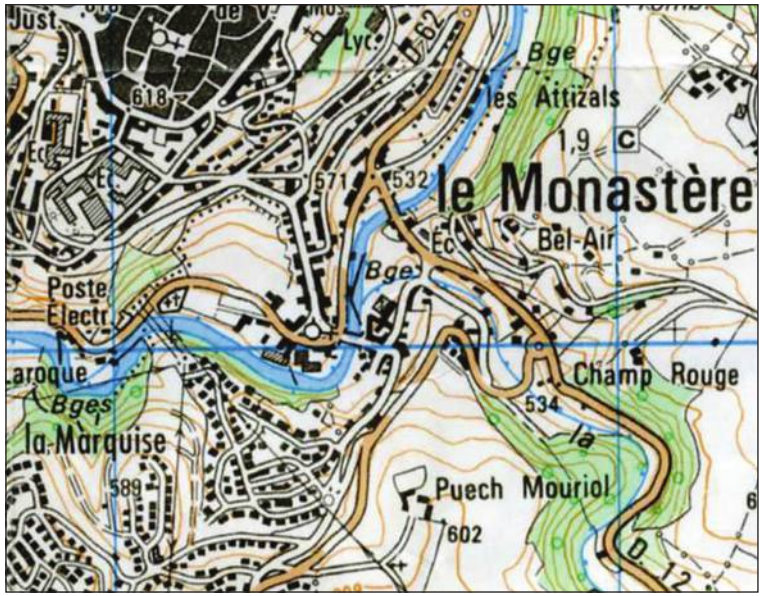
# ATLAS DU PATRIMOINE

## Patrimoine paysager

# La vallée de l'Aveyron



Photo aérienne extraite de Google-Map




Extrait de la carte IGN au 25000e

La vallée de l'Aveyron constitue la limite nord de la commune du Monastère et, sur un peu plus d'1 km, établit sa séparation avec la commune de Rodez. Ses versants sont partagés entre les deux communes, le versant nord, situé sur la commune de Rodez étant presque totalement urbanisé. Quatre types de séquences paysagères présentant des enjeux de protection et de mise en valeur différents peuvent être distingués :

- une séquence naturelle, elle-même divisée en deux tronçons,
- une séquence aménagée,
- une séquence urbaine,
- un méandre fossile.



La vallée de l'Aveyron bordée par des versants boisés en amont et en aval du monsatère



Versants boisés banalisés par les extensions pavillonnaires



Versants boisés sur la rive sud, aux abords de l'abbaye Saint-Sernin

# La vallée de l'Aveyron

**Les séquences naturelles**

Deux courtes séquences naturelles, en amont et en aval, sont marquées par la persistance de travers boisés qui en soulignent le parcours sur la rive gauche (sud). La ripisylve est relictuelle ou inexistante en aval (quelques peupliers). Les extensions pavillonnaires dans les coteaux boisés créent un effet de mitage.

***Objectifs*** : Préserver le caractère naturel des lieux. Préserver ou restituer la ripisylve naturelle, maintenir la couverture végétale naturelle sur les versants, éviter les défrichements et les coupes à blanc dans les travers boisés, limiter les extensions pavillonnaires sur les pentes, limiter l'impact des aménagements de loisir, de randonnée et sportifs en les insérant et en les adaptant au caractère naturel des lieux. Entretenir les berges.



L'Aveyron vu du pont du CD 12



La place de la République et le jardin public, séparés par la Briane



La cale et la place de la République, depuis le pont sur la Briane



La place de l'Aveyron



Le jardin public

# La vallée de l'Aveyron

**Les séquences aménagées**

- **Le jardin public**. Espace d'une modernité un peu sèche révélée par l'impact et le tracé des surfaces minérales. La situation de presqu'île et les perspectives sur le vieux pont réclament une ambiance plus bucolique.

- **la place de la République**. Le mail arboré et la cale avec leurs hauts murs en pierre forment un premier plan plus en harmonie avec la perspective sur le bourg et tiennent le parking à distance de la berge. L'impact du parking est fort à cause de sa minéralité sèche et son surdimensionnement par rapport au front de bourg.

- **la place de l'Aveyron** : jouit d'une belle vue sur le pont, possède encore un bâti pittoresque et s'ouvre sur l'espace naturel des berges en aval. Les stationnements le long de la berge empêchent de bénéficier du contact avec la rivière.

- **les vestiges des jardins de l'abbaye - le cimetière**

***Objectifs*** : conserver et restituer une" ripisylve d'alignement" et maintenir le contact visuel des espaces publics avec les cours d'eau. Laisser le premier plan de la berge à la promenade et atténuer l'impact des aires de stationnements.
- donner au jardin public et aux espaces verts soit un caractère bucolique soit un caractère d'espace planté aligné (effet mail) - conserver les anciens ouvrages d'art en pierre et les clôtures - requalifier les ouvrages modernes en harmonie avec l'existant.



L'Aveyron et le pont médiéval du Monastère depuis le nord (amont)



L'Aveyron et le pont médiéval du Monastère depuis le sud (aval)

# La vallée de l'Aveyron

**Les séquences urbaines**

Une séquence urbaine qui fait l'originalité du bourg avec ses maisons sur berges. Malgré les rénovations qui tranchent avec le caractère ancien du pont, c'est la situation traditionnelle « les pieds dans l'eau » qui continue d'évoquer le passé. L'originalité est également dans les trottoirs sur berges dont les passages sont condamnés. Le motif des jardins enclos et leur porte d'accès concourent au pittoresque de l'ensemble.

***Objectifs*** : conserver les anciens ouvrages de soutènement, murs de clôture et entrées de jardins en pierre. Requalifier les ouvrages modernes en harmonie avec l'existant. Revoir les dispositifs de dissuasion de passage sur le trottoir immergé de façon à percevoir la continuité du dispositif (ancien ?)



Les jardins en terrasses su l'Aveyron

# La vallée de l'Aveyron



Le méandre fossile dessiné par le contraste entre la végétation de la terrassse et celle du versant

**Le méandre fossile**

La valeur du méandre fossile face à l'ancienne abbaye tient à son caractère naturel, à la netteté de la forme de cirque et à la lisibilité du motif grâce au contraste de la couverture végétale entre fond de prairie et le travers en friche. Il constitue le premier plan de la vue sur Le Monastère depuis la ville de Rodez et lui procure actuellement un écrin vert qui le met en valeur avec en arrière-plan l'église et la rivière.

***Objectifs*** : conserver depuis le point de vue de la rue Grandet à Rodez la vue sur les 3 éléments de patrimoine : église, monastère et rivière. Conserver la lecture du méandre. Non constructibilité du méandre.

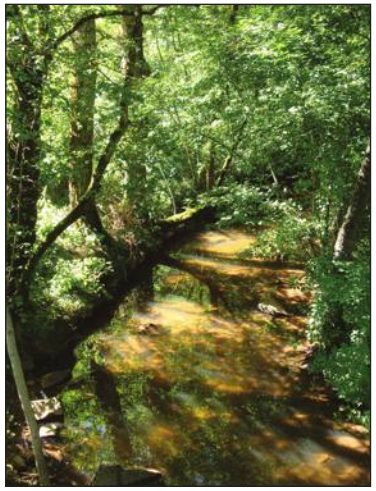
# Les vallons : la Briane, la Brianelle, La Garrigue



Vallon de la Briane : le CD 12



Pont de pierre sur la Briane



Le ruisseau de la Briane



Le ruisseau de La Garrigue : séquence de vallon avec chemin de randonnée

Les routes D 12 et D 62 empruntent la partie aval de ces vallons. Elles offrent des séquences de vue fermées et boisées dans les incisions profondes des vallons, parfois éclairées par de minces lanières de prairie. Le ruisseau de la Briane est perceptible au droit des petits ponts qui le franchissent. On note également des ouvrages de confortement en pierre le long de ce ruisseau. La séquence de La Garrigue forme une coupure verte entre l'urbanisation du Monastère et celle de Sainte-Radegonde, longée par un chemin de randonnée.

***Caractère*** : espace boisées.

***Objectifs*** : conserver l'aspect naturel des boisements. Pas de coupe à blanc. Conserver la ripisylve naturelle. Conserver les ponts en pierre et autres ouvrages en pierre liés au cours d'eau et aux berges.

# Les points de vue des crêtes : Puech-Mouriol, Bel-Air, Foulhoubous, Banocres



Banocres : vue sur la cathédrale de Rodez



Foulhoubous : vue sur Rodez et le plateau de Banocres



Puech-Mouriol : vue sur Rodez



Banocres : vue sur la plaine de Rodez, Sébazac et les monts d'Aubrac

Les plateaux de la rive gauche de la vallée de l'Aveyron offrent des vues sur le haut de la ville et la cathédrale de Rodez. Ces crêtes s'insèrent dans une suite qui va de Puech-Camps (Olemps) au Fayet (Rodez).
- **vue de Puech Mouriol**, le long de la RD 212 : vue sur la vallée de l'Aveyron et la vieille ville de Rodez dominée par le clocher de la cathédrale, avec, en premier plan, l'espace rural. Covisibilité avec l'ensemble de la ferme de Puech Mouriol.
- **vue de Bel-Air** sur le clocher avec le lycée en premier plan.
- vue depuis Banocres sur le clocher et la cathédrale : premier plan de prairie et front urbain moderne avec l'ancien Séminaire en premier plan. Autre vue par-dessus les Quatre Saisons, avec perspective sur Sébazac et les monts d'Aubrac en arrière-plan.
- **vue de Foulhoubous** sur le clocher et la cathédrale, le clocher de St Amans, le front urbain moderne et le lycée (grand séminaire) - premier plan de prairie.

*Composantes de l'espace protégé* : ensemble des crêtes

***Caractère*** : espace agricoles.

***Objectifs*** : non constructibilité - conserver et entretenir le milieu agricole ouvert - conserver des perspectives sur la cathédrale de Rodez. Pas de nouvel équipement de type antenne relais, pylône etc., dans ces perspectives.



# ATLAS DU PATRIMOINE
## Monuments historiques et abords

# L’église Saint-Etienne et Saint-Blaise du Monastère



La place de l’église et le portail nord.



L’avenue de l”abbaye et les tanneries, vues depuis le portail sud de l’église

L’église paroissiale du Monastère fait partie des églises-forts les plus remarquables du département.
Les abords de l’église, constitués essentiellement par la rue qui longe l’édifice au sud et par la place du village au nord n’offrent que des perspectives rapprochées sur l’édifice en incluant les maisons riveraines. Ils sont fortement banalisés par la proximité, face au portail sud, d’un ensemble de bâtiments artisanaux (tanneries) qui s’interposent entre l’édifice et les berges de l’Aveyron. Au nord, le second portail ouvre sur un parking et sur un ensemble de maisons intéressantes.



La place de l’église et la façade nord de l’église



L’église Saint-Etienne et Saint-Blaise : le clocher fortifié



L’abbaye Saint-Sernin et les berges de l’Aveyron, vues du Nord

# L’ancienne abbaye Saint-Sernin

L’ancien couvent fondé au 9e siècle sur les berges de l’Aveyron a été en grande partie détruit à la Révolution française. Il ne subsiste aujourd’hui qu’une partie des anciens logis abbatiaux et des vestiges des anciens jardins.

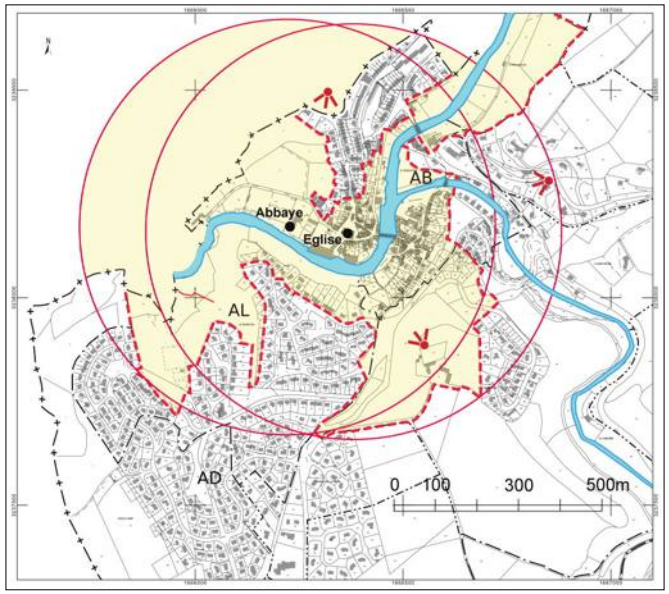
L’aile conservée, un logis de la fin du 15e siècle, remanié à la fin du 16e ou au début du 17e siècle, est implantée en bordure de rivière. Elle correspond aux anciennes cuisines, au réfectoire et au pensionnat. Le bâtiment est encadré par deux tours coiffées en poivrières qui lui donnent l’aspect d’un château.

Les anciens jardins établis sur les rives de l’Aveyron sont clôturés par de hauts-murs. La prairie en demi-cercle, étagée en amphithéâtre sur le versant nord de l’Aveyron appartient historiquement à l’abbaye dont elle est séparée par la RD 84. Elle correspond à un méandre fossile.

Une partie des bâtiments annexes, comportant d’anciens moulins a été remplacée par les bâtiments de la tannerie Arnal qui prolongent l’enclos abbatial à l’Est.

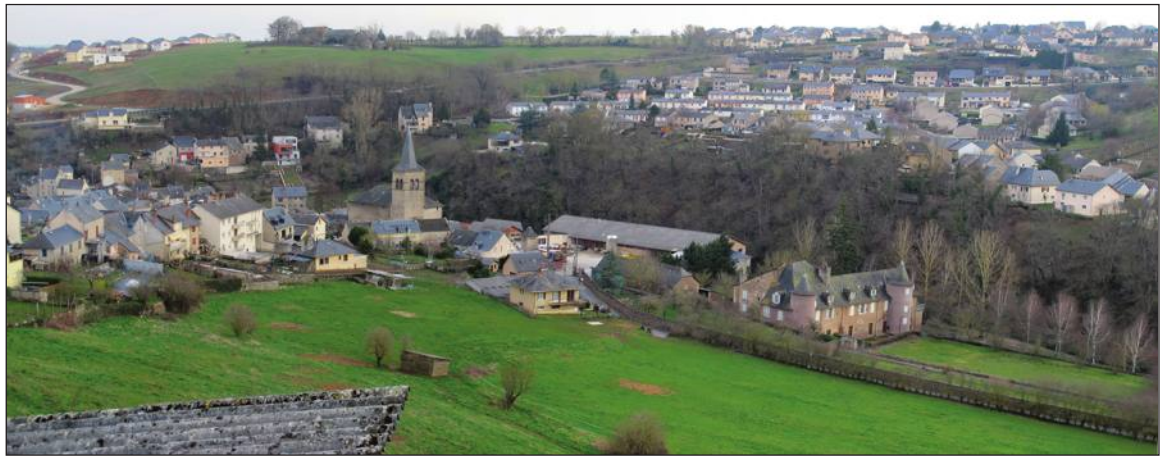
# Les abords de l'ancienne abbaye et de l'église Saint-Etienne et Saint-Blaise

Proposition de périmètre de protection modifié autour des bâtiments de l'abbaye et de l'église du monastère




L'abbaye et l'église du Monastère vues depuis la ville de Rodez. Entre les deux édifices, les bâtiments artisanaux des tanneries





L'abbaye et l'église du Monastère sur les rives de l'Aveyron, vues depuis la ville de Rodez. Entre les deux édifices, les bâtiments artisanaux des tanneries

L'ancienne abbaye et l'église du Monastère, intimement liées historiquement, ne sont distantes que de 100 mètres et se situent de part et d'autre d'une même rue. Les abords de ces deux monuments historiques peuvent donc être considérés solidairement. L'église et le bourg qui s'est formé autour d'elle forment par ailleurs une entité cohérente qu'il n'est pas utile de dissocier. Edifice remarquable, le pont médiéval sur l'Aveyron qui relie les deux parties du bourg est en covisibilité directe avec l'église, située à 50 mètres.

Il en résulte que l'ensemble constitué par l'abbaye, l'église fortifiée, le pont médiévale, le bourg forment ensemble un site dont les berges de l'Aveyron constituent l'axe structurant.

Des vues d'ensemble sont offertes depuis les plateaux environnants et notamment depuis les pentes sud de la ville de Rodez, et celles du lotissement de Bel-Air. L'église, le bourg et l'abbaye s'y inscrivent dans un cadre paysager délimité par les versants boisés de la vallée de l'Aveyron et les plateaux agricoles. Ce cadre est malheureusement très entamé par des extensions pavillonnaires en hauteur dans lesquelles un certain nombre de constructions contemporaines sont en rupture avec le contexte rural.

Les abords de deux monuments s'étendent au-delà des limites communales et concernent la commune de Rodez.

# Les abords de l'ancienne abbaye et de l'église Saint-Etienne et Saint-Blaise



Le pont médiéval et la croix gothique : perspective sur l'église



L'église et le bourg du Monastère et la liaison urbaine avec les quartiers sud de Rodez

**Composantes remarquables des abords dans le territoire communal :**

**Le parc et les anciens jardins de l'abbaye** en bordure de rivière. *Enjeu* : espace à aménager et à mettre en valeur en cohérence avec le caractère des bâtiments abbatiaux. Maintenir la qualité des clôtures.

**L'ancien méandre fossile** situé en vis-à-vis de l'abbaye. *Enjeu* : espace naturel ou agricole à conserver et à réassocier aux jardins de l'abbaye.

**Les versants boisés** des rives de l'Aveyron, situés en vis-à-vis de l'abbaye. *Enjeu* : à conserver en espace naturel boisé.

**Les tanneries**. Dans le prolongement de l'abbaye, en bordure de rivière et en visibilité immédiate depuis le portail de l'église. *Enjeu* : constructions banalisantes à rsupprimer ou à améliorer en fonction du caractère des monuments voisins et des berges de l'Aveyron.

**La place de l'église** et l'Avenue de l'Abbaye. Espace public affecté au stationnement. Espaces à réaménager en vue de la mise en valeur du monument tout en conservant un caractère rural.

**Le pont médiéval et l'ensemble du bourg** d'origine médiévale avec ses maisons anciennes du 16e siècle réparties sur les deux rives de l'Aveyron. Ensemble nécessitant une amélioration de l'aspect architectural des maisons et le maintien des toitures de lauzes et d'ardoises.

**L'Aveyron** et ses berges urbanisées, comprenant les espaces publics et jardins riverains, les aménagements liés à la rivière : murs de soutènement, digues, barrages, ponts, anciens moulins et anciennes tanneries. Ouvrages et espaces à restaurer et à mettre en valeur.

**Les rebords de plateaux environnants** offrant des vues d'ensemble sur le bourg. dominant le village et les rues en lacets des quartiers sud de Rodez et des extensions pavillonnaires. Le maintien de la qualité des vues réciproques suppose une limitation des extensions pavillonnaires et une meilleure intégration architecturale de l'architecture contemporaine.



# ATLAS DU PATRIMOINE
## Immeubles répertoriés et ensembles bâtis

# Légende des plans



Espace à inclure dans l'AVAP




Espace naturel à préserver ou à établir



Ensemble bâti de caractère à préserver




Espace de caractère, public ou privé,
à préserver et à aménager



Point de vue remarquable



Edifice ou bâtiment d'intérêt patrimonial
à préserver et à restaurer



Mur d'intérêt patrimonial à préserver et à restaurer



Monument historique

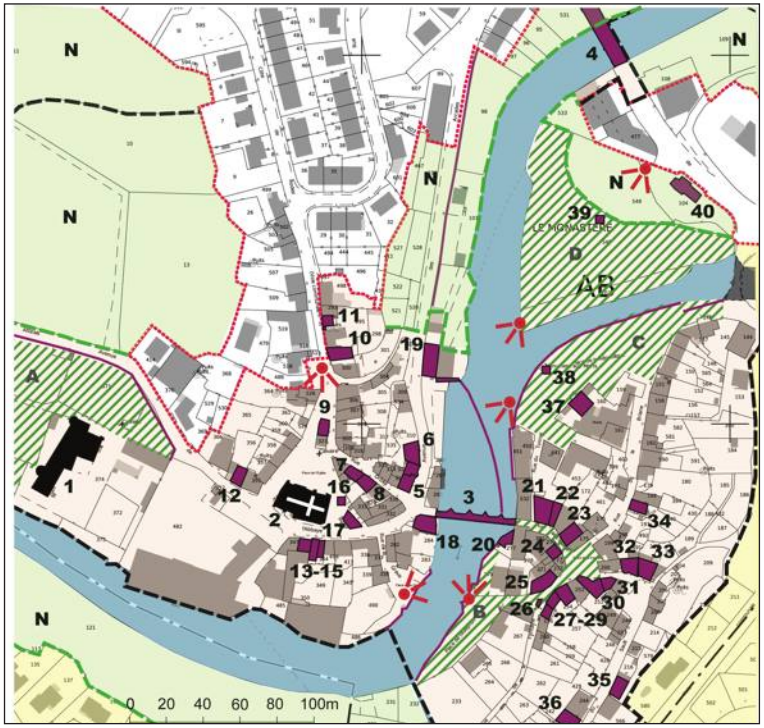
*** Patrimoine d'intérêt majeur
** Patrimoine d'intérêt local
* Patrimoine participant à la cohérence d'un ensemble





**5** - maison 16e siècle avec croisées moulurées et tour d'escalier en vis

**7** - maison à pans de bois du 15e siècle






**5** - maison 16e siècle.
Détail de l'ancienne porte d'entrée

**6** - Façade gothique avec croisée et demi-croisée. 16e siècle



# Le Monastère **

**1** - Abbaye Saint-Sernin [MH]

**2** - Eglise fortifiée [MH]

**3** - Ancien pont médiéval à avant-becs et croix de pierre 16e [***]

**4** - Pont sur l'Aveyron. Edifice 19e. [**]

**5** - Maison. Façade gothique 15/16e siècle (croisées moulurées), tour d'escalier en vis. Porte à panneaux [**]

**6** - Maison. Façade gothique 15/16e. Croisée et demi-croisée moulurées [**]

**7** - Maison. Façade médiévale en pans de bois 15e siècle. Forme séquence avec 8 [**]

**8** - Maison. Façade médiévale en pans de bois 15e siècle. Forme séquence avec 7 [**]

**9** - Maison. Façade en pan-de-bois, vestige d'étal, toit en lauze [*]

**10** - Maison 18e. Porte et baies cintrées. Menuiserie (porte) [*]

**11** - Maison 18e. Deux arcades cintrées. Porte à bossages, puits [*]

**12** - Façade gothique 15/16e. Croisée et demi-croisée moulurées [**].

**13** - Façade renaissance 16e. Croisée moulurée [**]

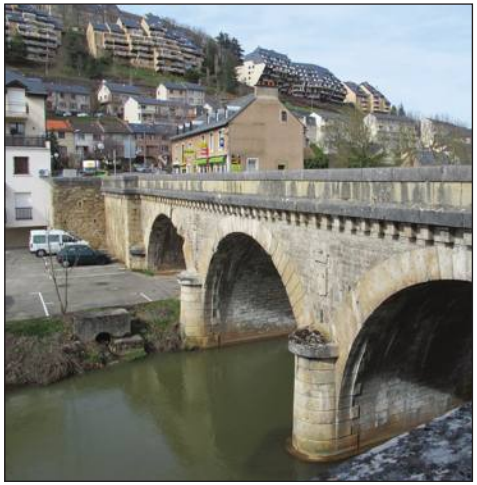
**14** - Maison. Façade en pan-de-bois 17e , croisée [*]

**15** - Maison. Façade 18e fenêtre à linteau délardé, lucarne [*]

# Les abords de l'ancienne abbaye et de l'église Saint-Etienne et Saint-Blaise



**3** - Pont médiéval sur l'Aveyron, 14e siècle



4 - Pont moderne sur l'Aveyron.



**3** - Pont médiéval sur l'Aveyron, 14e siècle



Place de la fontaine et maison 15e siècle



**14** - Façade à pans de bois 17e siècle, rue Saint-Blaise

**16** - Croix de fonte 19e. Socle pierre [*]

**17** - Maison 16/17e, baies chanfreinées, escalier [*]

**18** - Maison 17e remaniée 19e à l'entrée du pont. Chapiteaux 13e en remploi. Menuiserie (porte) [**]

**19** - Ancien moulin. Pignons en pans de bois sur encorbellement, chaussée, pont. [*]

**20** - Ancienne tannerie, pan de bois en encorbellement, ardoises [*]

**21** - Façade 18e composée - fenêtres cintrées [*]

**22** - Façade en pans de bois 17e siècle [*]

**23** - Ancienne maison à pans de bois remaniée 19e. Baies de boutiques, étal [**]

**24** - Maison 17e. Porte à fronton, croisée. Menuiserie 20e (porte). Perron et grille [**]

**25** - Maison 17e remaniée 19e. Façade composée. Porte à entablement. Menuiserie 19e (porte) [**]

**26** - Bassin, pompe, socle gothique, statue 19/20e [*]

**27** - Façade 16e (demi-croisée, fenêtre en accolade) [*]

**28** - Façade 19e composée. Menuiserie 19e (porte) [*]

**29** - Façade 19e composée. Menuiserie 19e (porte) [*]

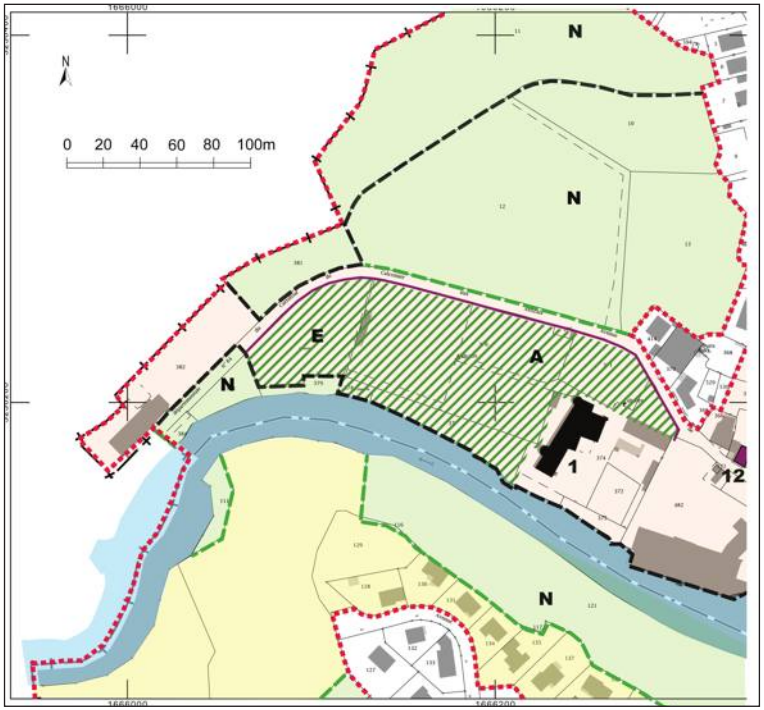
# Les abords de l'ancienne abbaye et de l'église Saint-Etienne et Saint-Blaise



**37** - hôtel de ville



**32** - logis 15e, remanié 18e avec tour d'escalier






**18** - chapiteau 13e s.

**Espaces à aménager et à mettre en valeur.**

**A** - jardins de l'abbaye

**B** - Place de l'Aveyron, Place de la Fontaine. espace public diversifié compris entre le pont médiéval et les berges de l'Aveyron.

**C** - Place de la République

**D** - Square.

**E** - Cimetière

**30** - Façade renaissance. Porte et cordon d'appui mouluré, lucarne, façade en pans de bois. Ardoises en écailles [**]

**31** - Remise. Ancienne maison 16/17e. Baie chanfreinée [*]

**32** - Logis 15e remanié 18e, flanqué d'une tour d'escalier 17e (rapportée). Fenêtres cintrées, façade à pans de bois, baie chanfreinée [**]

**33** - Façades à pans de bois 15e ou 16e [**]

**34** - Façade 16e ou 17e, croisée moulurée, lucarne, toiture de lauzes. Encorbellement d'un ancien pan de bois [**]

**35** - Maison 17e. Baies chanfreinées [*]

**36** - Maison couverte de lauzes [*]

**37** - Hôtel de ville. Architecture institutionnelle. Façade composée 19e. [**]

**38** - Monument aux morts [*]

**39** - Croix de fer forgé 19e, socle pierre [**]

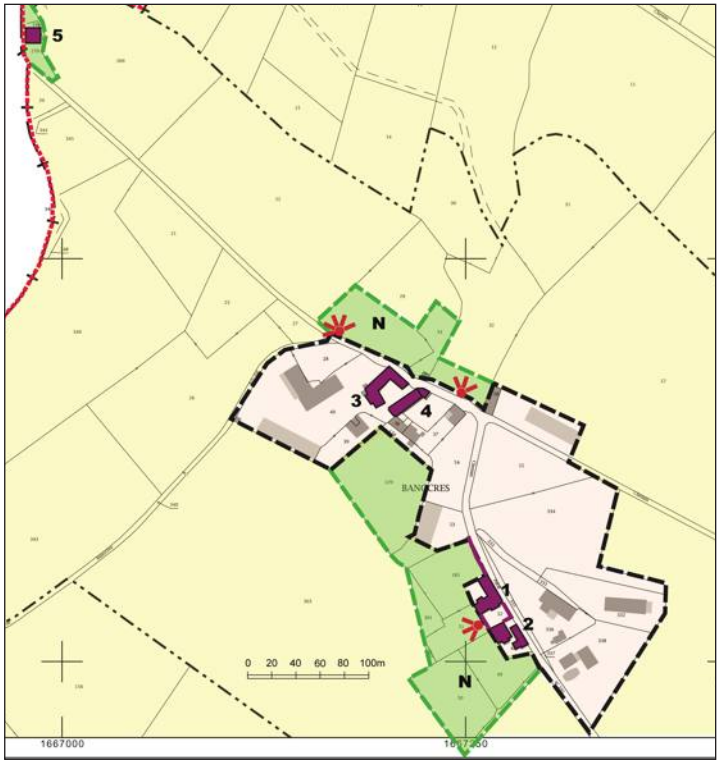
**40** - Villa 19e ou 20e toiture d'ardoises, avant-toit, menuiseries. Fenêtres à encadrement brique et pierre [*]



**3** - Logis en hauteur 17e siècle



**1** - Demeure. Logis en hauteur 19e couvert de lauzes.






Point de vue sur la plaine de Sébazac

# Banocres *

Hameau situé en rebord de plateau. Cette situation en balcon offre des vues privilégiées sur la ville et la cathédrale de Rodez et sur la plaine de Sébazac et Cantarrane.

**1** - Logis en hauteur 19e. Couverture de lauzes, souches de cheminées, lucarne à deux étages. Menuiseries. Parc et mur de clôture. Portail couvert. Portail néoclassique et ferronnerie [**]

**2** - Ferme. Logis et grange 19e. Clôture et portail néoclassique [*]

**3** - Logis en hauteur 17e. Perron, porte chanfreinée. Couverture de lauzes. Dépendances [**]

**4** - Grange 17e remaniée (ancien logis). Adjonction en demi-abside, couverte de lauzes [*]

**5** - Monument funéraire avec son enclos [**]



Monument funéraire

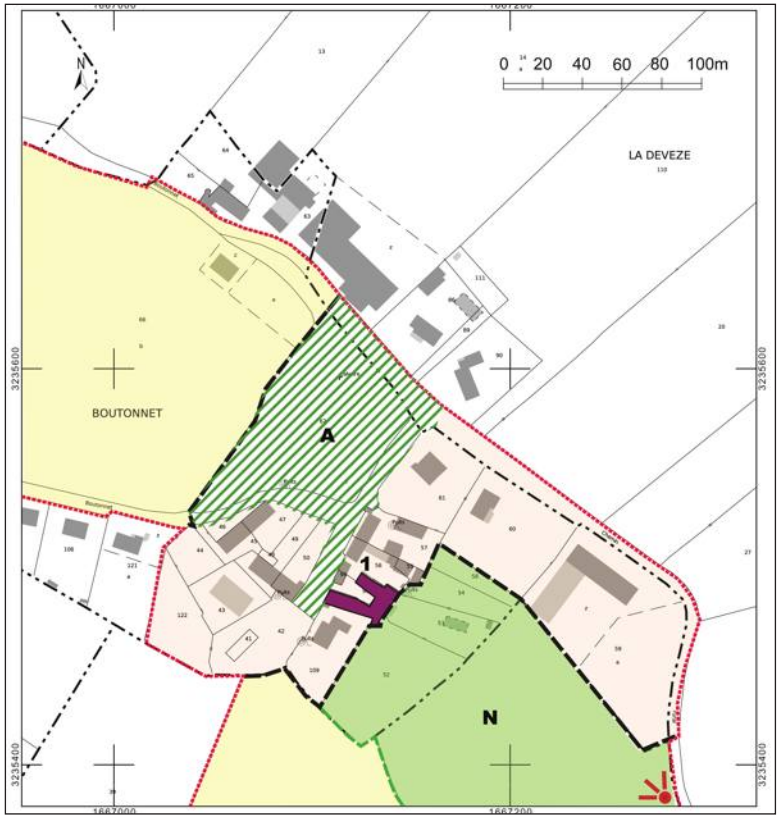


La maison noble de Boutonnet, vue de puis le sud-est.



La maison noble de Boutonnet, détail d'une porte murée accostée d'une demi-croisée. 16e siècle

La maison noble de Boutonnet, détail d'un pignon couvert de lauzes et de la souche de cheminée








Portes médiévales

# Boutonnet **

Hameau constitué autour d'une maison noble et d'un vaste couderc intégrant un puits et un calvaire. Nombreuses granges autour du couderc.

**1** - Maison noble : Logis 17e, tour d'escalier, baies chanfreinées et en accolade, vestiges d'un ancien perron. couverture de lauzes, souche de cheminée [***]

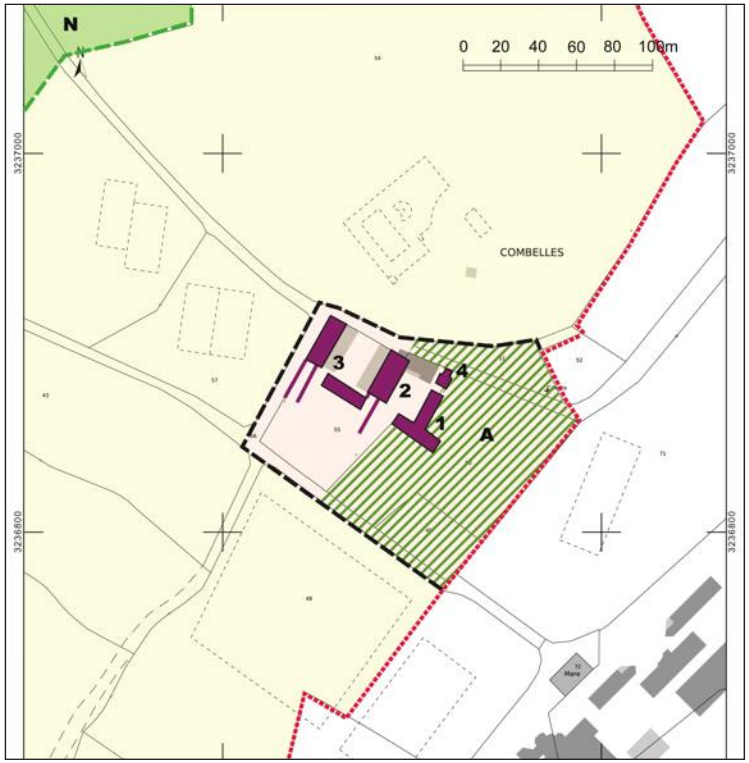
**A** - Couderc et calvaire [**]



**1 -** Château de Combelles, vu du sud



**1 -** Château de Combelles, détail d'une fenêtre. 19e s.






**2 -** Grange à rampe, réhabilitée.

# Combelles **

Ancien château, centre équestre et camping.
Les communs agricoles ont été réhabilités.

**1** -Château. Logis 17e remaniés 19e. Façade ordonnancées, menuiseries 19e. Toiture d'ardoises, zinguerie, lucarnes
[**]

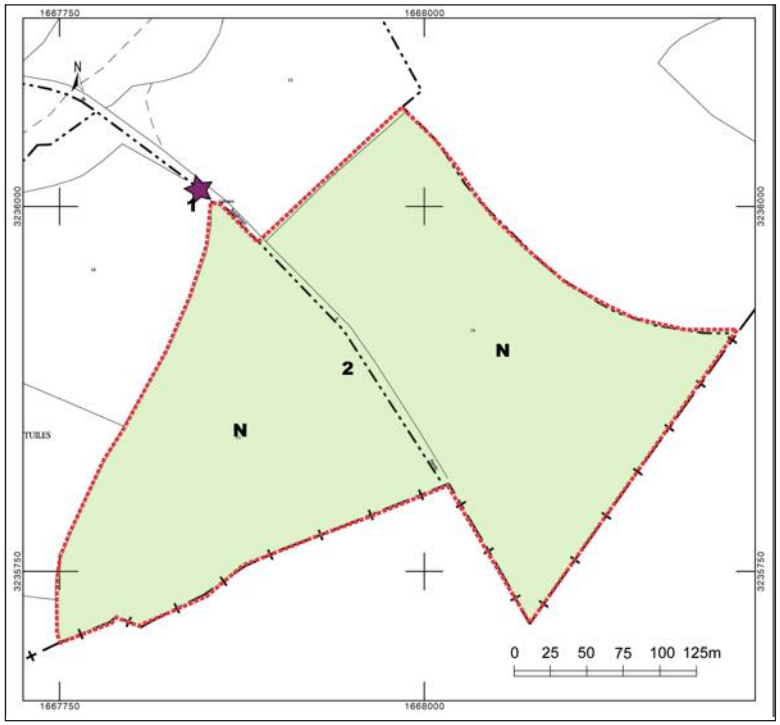
**2** - Grange réhabilitée - rampe avec murets à chaperons bombés [**]

**3** -Grange réhabilitée et anciennes remises. Rampe d'accès et murs de soutènement. Travail à ferrer [*]

**4** -Fournil et séchoir [**]



Mas-Marcou : la stèle dressée au bord de l'ancienne voie






Détail de la stèle montrant le plan de l'ancienne villa

# Mas-Marcou **

Site archéologique : ancienne villa antique. La stèle commémorative implantée en bordure de l'ancienne voie romaine a été dressée à la fin du 19e siècle afin de signaler le site.
La partie connue de la villa s'étend sur un hectare environ. On signale la présence d'un aqueduc maçonné.
Le site est partagé entre les communes du Monastère et de Flavin.

**1** - Stèle 19e siècle ***

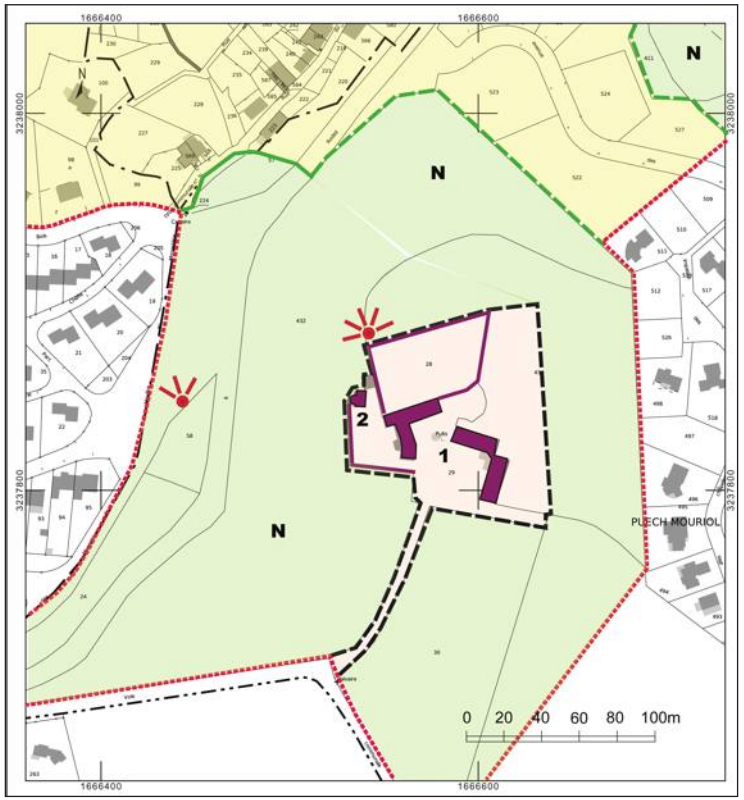
**2** - Ancienne voie romaine **



Puech-Mouriol. Vue d'ensemble



Puech-Mouriol. Vue sur Le Monastère et sur Rodez

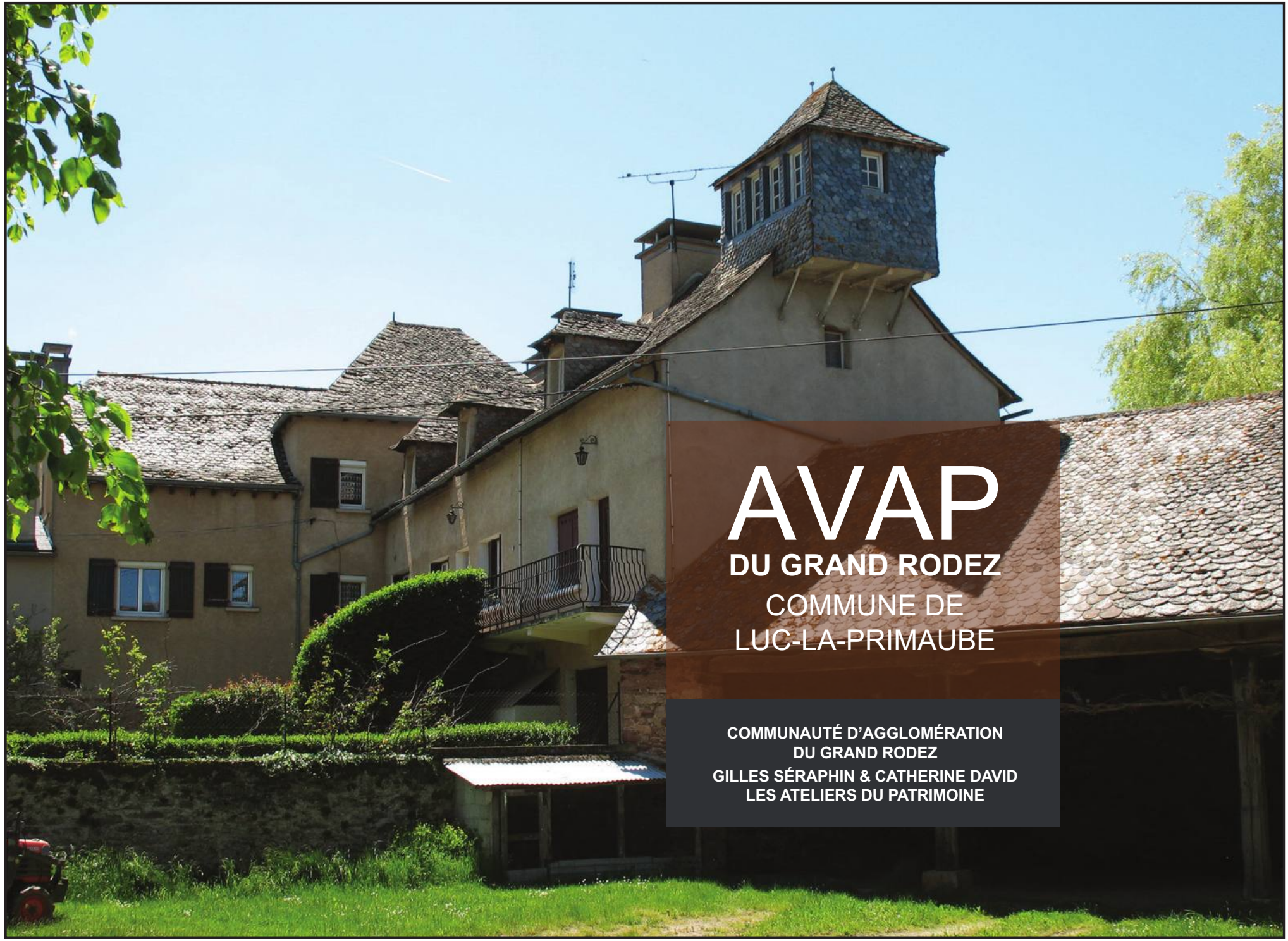



# Puech-Mouriol *

Ensemble rural intéressant accompagné de jardins en terrasses. L'ensemble dispose d'une situation privilégiée sur un rebord de plateau dominant le bourg du Monastère et la vallée de l'Aveyron.
La ferme et son plateau agricole ont un fort impact visuel dans les vues offertes depuis Rodez.

**1** - Logis 19e couvert de lauzes et grange en retour d'équerre [**]

**2** - Fournil couvert de lauzes [**]



# AVAP

## DU GRAND RODEZ

COMMUNE DE
LUC-LA-PRIMAUBE


**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**DU GRAND RODEZ**

**GILLES SÉRAPHIN & CATHERINE DAVID**
**LES ATELIERS DU PATRIMOINE**

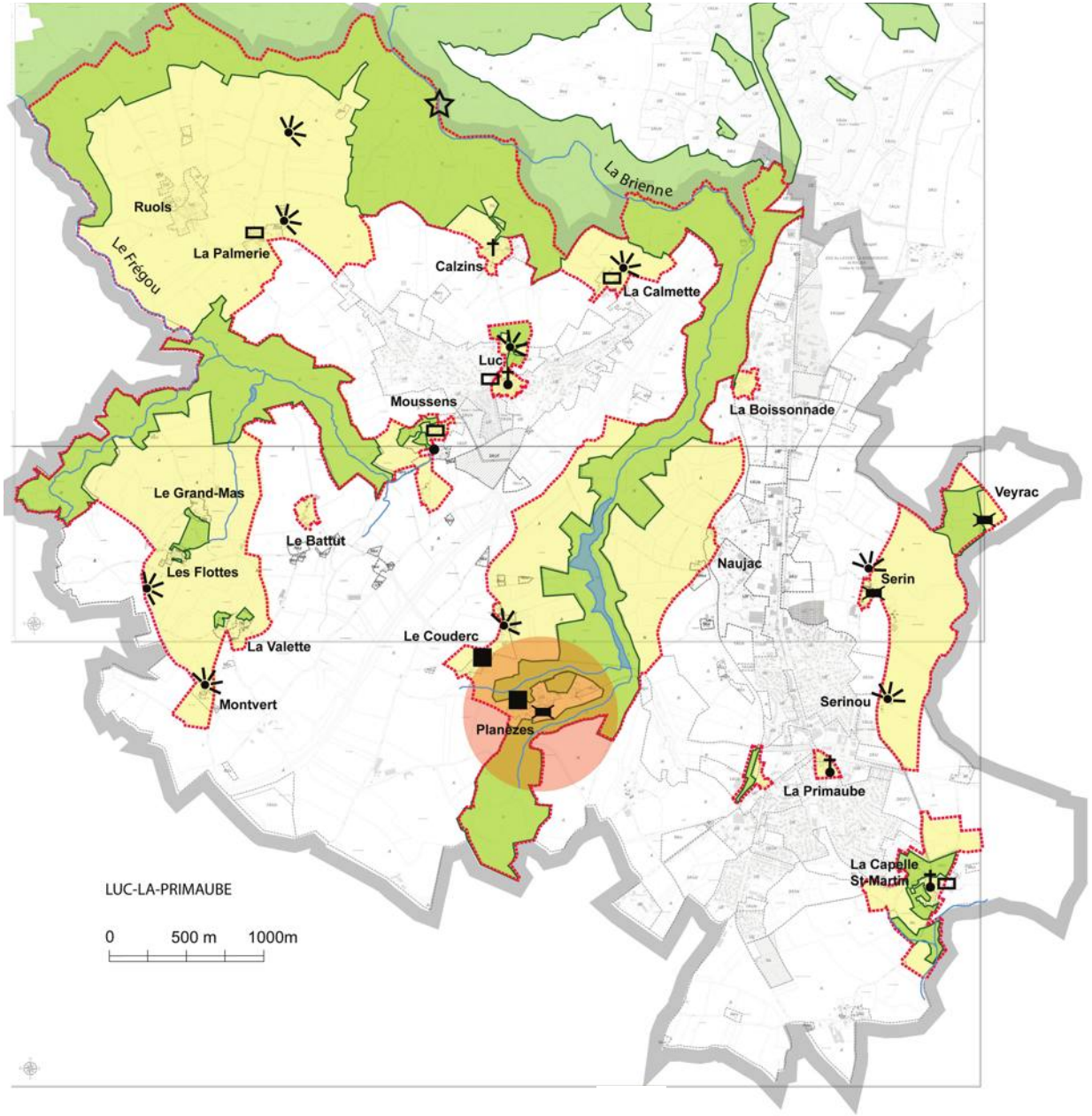
La commune de Luc-La-Primaube résulte du regroupement des anciennes paroisses de La-Capelle-Saint-Martin et de Luc. L'établissement des nouvelles voies royales au milieu du 18e siècle a donné naissance au bourg de La Primaube qui a drainé finalement l'essentiel de la population et de l'activité du territoire communal à la faveur du développement du réseau routier et de l'extension urbaine de Rodez. Les zones récemment urbanisées se sont concentrées le long des voies principales reliant La Primaube à Baraqueville et à Rodez.

Le château de Planèzes, du 15e ou du 16e siècle, est le seul monument historique de la commune. Il s'inscrit dans un hameau remarquable par son architecture rurale. L'église-fort de La-Capelle-Saint-Martin, l'église de Luc (16e siècle) et la croix de Calzins sont également à noter. Une mention particulière doit être faite de l'église neuve de La Primaube, édifiée à partir de 1964 et dont le clocher a été érigé assez récemment.

Les «coudercs», espaces en principe affectés à l'usage collectif sont bien représentés, notamment au hameau du Couderc où cet espace public remarquablement conservé peut servir d'exemple. L'architecture rurale est essentiellement regroupée dans des hameaux. Elle est caractérisée par ses maisons « en hauteur », souvent regroupées en « barres » (les plus anciennes remontent aux 15e et 16e siècles) et par les granges massives, pour la plupart du 19e siècle. Le plateau qui culmine entre 600 et 700 m offre dans l'ensemble un paysage de bocage, de vallons en « V » et de constructions en gneiss qui l'apparentent au Ségala. Il est scindé en deux par l'urbanisation ininterrompue le long de l'ancienne voie royale entre Rodez et La Primaube.

Les deux affluents de l'Aveyron, le Frégou et la Brienne, constituent l'évènement paysager majeur de Luc-la-Primaube. Ils établissent les limites de la commune avec les territoires de Baraqueville, de Druelle et d'Olemps qui partagent ces ensembles paysagers. Le second évènement paysager remarquable est constitué par les points de vue qu'offrent les routes de crêtes et les plateaux bocagers isolés par les ravins boisés.

# Patrimoine remarquable et projet de délimitation de l'AVAP




LEGENDE

- délimitation de l'AVAP préconisée
- espace agricole et ensembles bâtis à inclure dans l'AVAP (secteur 2 et 4)
- espace naturel porté au PLU ou préconisé (secteur 3)
- espace de loisir
- périmètre de protection MH
- points de vue remarquables
- ensemble ou village remarquable
- site
- église
- château
- édifice domestique ou rural remarquable
- moulin remarquable
- calvaire remarquable
- autre élément remarquable (fontaine, puits, lavoir...)
- patrimoine archéologique (site, dolmen)


ATLAS DU PATRIMOINE
Patrimoine paysager



Les travers boisés de la vallée de la Brienne, vus depuis le hameau de Brienne

# Les vallées sauvages : l'Aveyron, la Brienne et le Frégou

L'Aveyron et les vallons sauvages affluents s'approfondissent vers le nord où la barrière physique qu'ils forment matérialise les frontières de la commune. Ce sont des espaces boisés peu accessibles. Les paysages des vallons s'ouvrent et s'adoucissent au Sud, notamment à hauteur du lac de Planèzes.

*Caractère* : espace naturel sauvage.
*Objectifs* : maintenir l'homogénéité (feuillus) et le caractère sauvage des travers boisés. Exclure les résineux et les coupes à blanc.
Maintenir l'ouverture des prairies naturelles fauchées en fond de vallée. Maintenir la continuité et l'aspect naturel de la ripisylve.



Le lac artificiel de Planèzes



Vallon ouvert au sud de La-Capelle-Saint-Martin

# Les vallons ouverts

Depuis la source jusqu'à la naissance de leur parcours encaissé les ruisseaux de la Brienne et du Frégou parcourent des plateaux bocagers. Les cours d'eau s'accompagnent en principe d'une ripisylve continue qui les inscrit au sein du paysage bocager.

**Composantes de l'espace protégé :**

- la Brienne entre le hameau de Brienne et la source, aux limites sud de la commune. Ce parcours inclue le lac de Planèzes : vallons en prairie, espace agricole peu perceptible

- le vallon de La-Capelle-Saint-Martin : petit vallon en prairie naturelle au pied du village (grands peupliers, perspective latérale,covisibilité avec le village).

- le vallon du Frégou : lié au site de la source-lavoir de Moussens (comprend la station d'épuration).

***Caractère*** : espace naturel cultivé.
*Objectifs* : Conserver les ripisylves et l'ouverture des vallons. Eviter l'enrésinement. Maintenir la qualité et la discrètion des équipements liés aux espaces et parcours de loisir.

# Les points de vue sur Rodez et les plateaux bocagers



Vue sur Rodez et premiers plans bocagers à Brienne



Montvert : point de vue sur Rodez et les monts d'Aubrac



Vue sur Rodez et premiers plans bocagers à La Palmerie

L'inclinaison vers le Nord génère des vues épurées vers Rodez, dans lesquelles le socle de la cité est masqué par le relief.
Même disloqué ou remembré par endroit, le bocage reste encore présent et conserve un caractère bucolique. Il assure la qualité des premiers plans des points de vue les plus remarquables.
Le parcellaire, de taille moyenne, est bordé traditionnellement d'arbres émondés et de haies taillées.

Les points de vue les plus spectaculaires sont offerts depuis les lieux suivants : le cimetière du Luc, Bellevue, Brienne, La Calmette, La Palmerie, Le Couderc, Montvert, Serin, Serinou.

*Caractère* : espace naturel ou agricole
*Objectifs* : exclure les constructions dans les premiers plans des vues - maitriser la qualité des constructions comprises dans les cônes de vue (éviter les matériaux brillants) - maintenir la maille bocagère. Atténuer les effets du remembrement parcellaire.



# ATLAS DU PATRIMOINE
## Monuments historiques et abords

# Le château de Planèzes et ses abords



Le château de Planèze (photo La Dépêche)



Le château vu de l'est (point de vue B)




Périmètre de protection actuel et périmètre projeté autour du MH



Le château vu du sud-ouest (point de vue A)

Le château de Planèzes a engendré un hameau assez modeste et encore homogène, caractérisé par la qualité du matériau de ses logis et de ses granges édifiés en pierre brune et couverts de lauzes. Des pavillons récents établis dans le prolongement du hameau ont rompu récemment son unité.
En bordure du hameau, le château est isolé dans un parc en partie clôturé qui se prolonge à l'est par une garenne.
Les clôtures et les murs constituent un écran visuel qui n'offre que peu de créneaux de visibilité.
Une dépression (combe) liée au ruisseau de Planèze qui alimente un lac artificiel ceinture le village au nord en suggérant un isolement défensif.

Pour des arguments de covisibilité et de cohérence, les abords du château incluent :

- le parc du château, les communs et l'ancienne garenne
- le hameau attenant au château
- le vallon situé au sud du château
- la combe située au nord du hameau

***Enjeux :***
Conserver la cohésion et le caractère rural du hameau et de ses constructions en maçonnerie brute
Préserver les vues sur le château et ouvrir éventuellement de nouveaux créneaux visuels sur celui-ci.
Conserver le caractère naturel (non bâti) des espaces libres entourant le château et le hameau.
Mieux intégrer les nouvelles constructions pavillonnaires et mieux intégrer les constructions agricoles nouvelles

# Le château de Planèzes et ses abords



**6** - ferme sur la place du village

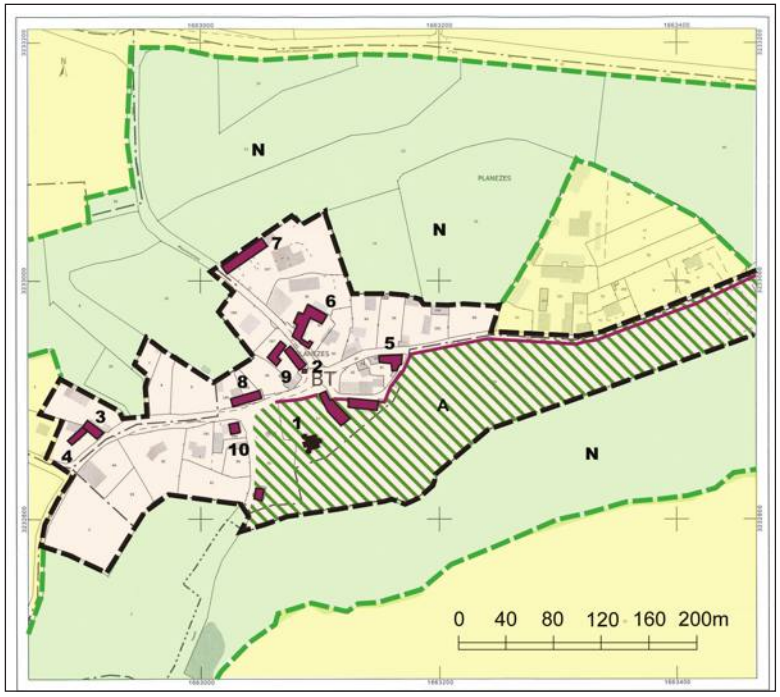


**1** - logis en hauteur 16e, intégré dans les communs du château

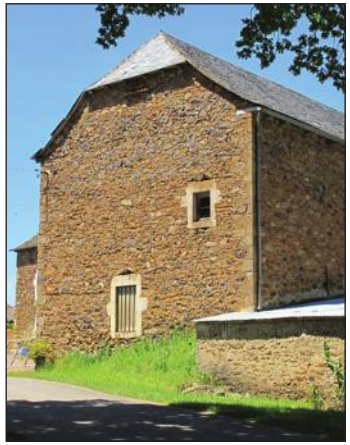




Matériaux : fenêtres 19e et 16e s.





**6 - 3** - pignons de granges établis sur un modèle commun

Hameau organisé en ordre lâche au contact du château. La qualité du matériau et le contraste entre la couleur brune du blocage de moellons bruts et la couleur claire des pierres d'encadrement participe à l'intérêt de l'ensemble. Deux granges présentent des pignons semblables, indice du recours à une maîtrise d'œuvre et un modèle communs.
La totalité du hameau est incluse dans le périmètre de protection engendré par le château.

**1** - château : logis 15e, flanqué de tours rondes, communs [MH]

**2** - calvaire 19e en fonte [*]

**3** - grange 19e, matériau brut - ardoises-écaille, croupe [*]

**4** - logis 19e ou 20e, façade composée, matériau brut - lauzes [*]

**5** - maisons en hauteur 16e s, remanié 18e - perron - baies chanfreinées, fenêtre à linteau en accolade - fenêtre cintére - ardoises-écailles. [**]

**6** - logis 19e portail couvert bâtiments sur cour - ardoises-écailles, lucarnes[**]

**7** - grange-étable 19e [**]

**8** - logis 19e, réhabilité [*]

**9** - logis 19e, matériau brut, ardoises-écailles - grange 19e, croupe avec pigeonnier, lauzes, épi **]

**10** - maison en hauteur 17e - baies chanfreinées, lauzes [**]



# ATLAS DU PATRIMOINE
## Immeubles répertoriés et ensembles bâtis

# Légendes des plans




Espace naturel à préserver ou à établir



Ensemble bâti de caractère à préserver




Espace de caractère, public ou privé,
à préserver et à aménager



Point de vue remarquable



Edifice ou bâtiment d'intérêt patrimonial
à préserver et à restaurer



Mur d'intérêt patrimonial à préserver et à restaurer



Monument historique

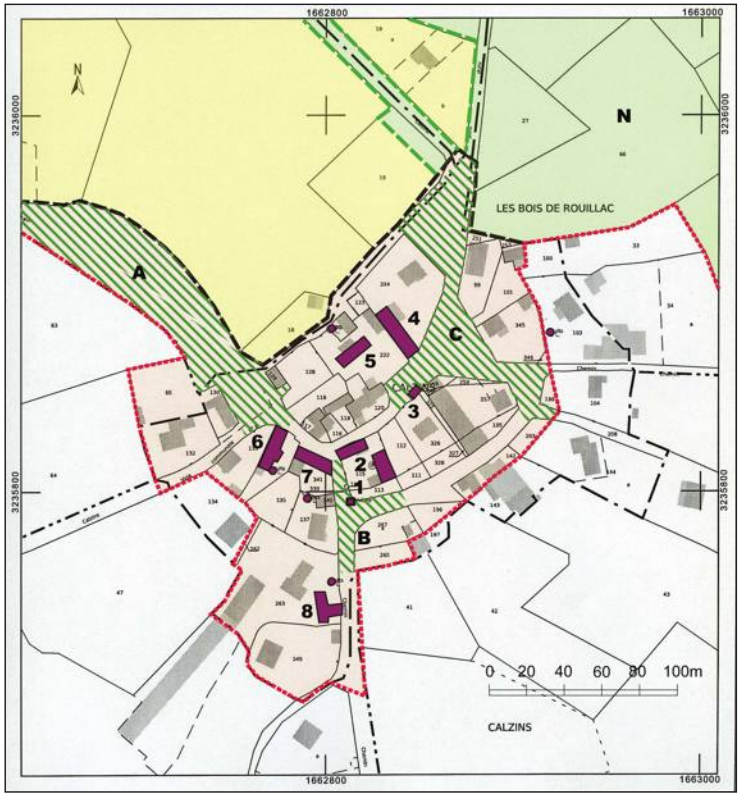
*** Patrimoine d'intérêt majeur
** Patrimoine d'intérêt local
* Patrimoine participant à la cohérence d'un ensemble



**1** - croix monumentale 16e siècle



**3** - lucarne d'envol sur un pignon de grange






**2** - grange 19e couverte de lauzes

# Calzins *

Village situé en rebord d'un plateau au contact des versants boisés de la Brienne. Le tracé parcellaire du village conserve l'empreinte d'un ancien château disparu.

L'intérêt du village tient pour l'essentiel à la croix de pierre gothique située à l'entrée sud. Deux coudercs caractéristiques sont disposés aux entrées nord et ouest du village.
La mise en valeur de la croix nécessite une amélioration du traitement de la place publique sur laquelle elle se trouve.

**1** – croix 16e à niche 16/17e en grès rouge - socle pierre [**].

**2** – logis 19e - baie chanfreinée - Grange 19e à croupe couverte de lauzes [*].

**3** – fournil 19/20e [*]

**4** – grange 19e à croupe couverte de lauzes. Lucarne de pigeonnier, puits [*].

**5** – maison 19e - façade composée - toiture : lucarnes, ardoises-écailles [*].

**6** - groupement en barre - logis avec perron - ardoises - puits [*]

**7** - grange en équerre - baies chanfreinées - ardoises [*]

**8** - logis 17e ou 19e - lauzes - grange - puits - enclos [*]

**A** - **C** - couderc [*].

**B** -place publique, abords de la croix monumentale [*].

# La Boissonnade *

Hameau constitué autour d'un couderc. Quelques maisons avec baies chanfreinées. une ancienne tour médiévale disparue est signalée au centre du hameau.

**A** - couderc intégrant les parcelles 65, 90 et 91 [**]

**1** - croix de pierre 19e - travaill à ferrer [**]

**2** - logis néoclassique 19e, composition, baie chanfreinée, ardoises - cour, clôture - grange [*]

**3** - logis 19/20e, porte chanfreinée - girouette [*]

**4** - logis 19e - grange en équerre ( porte chanfreinée) [*]

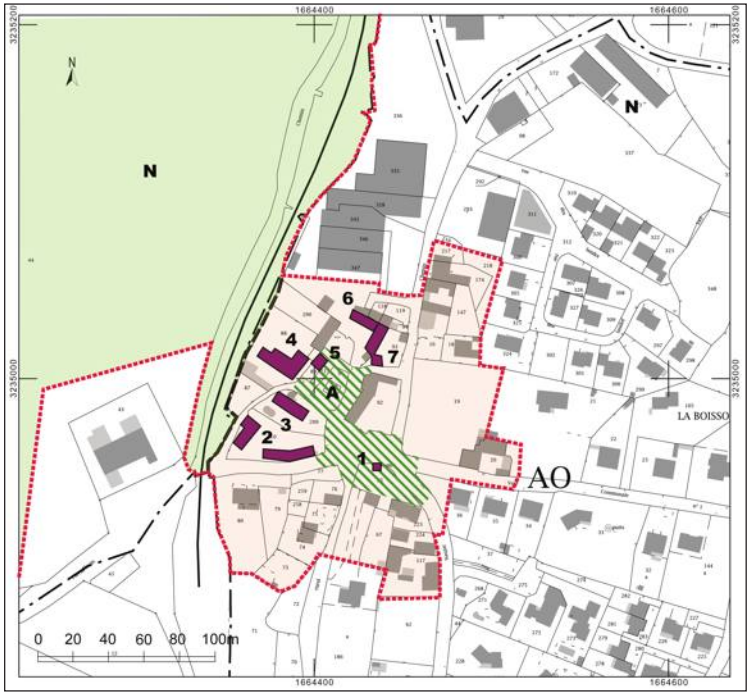
**5** - logis en hauteur 19e - toiture de lauzes, lucarnes - perron [**]

**6 -** logis néoclassique, porte à entablement - ardoises, lucarnes [*]

**7** - logis 19/20e - pavillon attenant (fenêtre à linteau en accolade) [**]



**A** - le couderc, la croix et le travail à ferrer

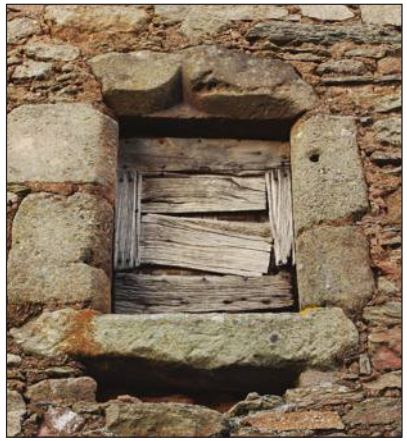





**5** - logis en hauteur 19e



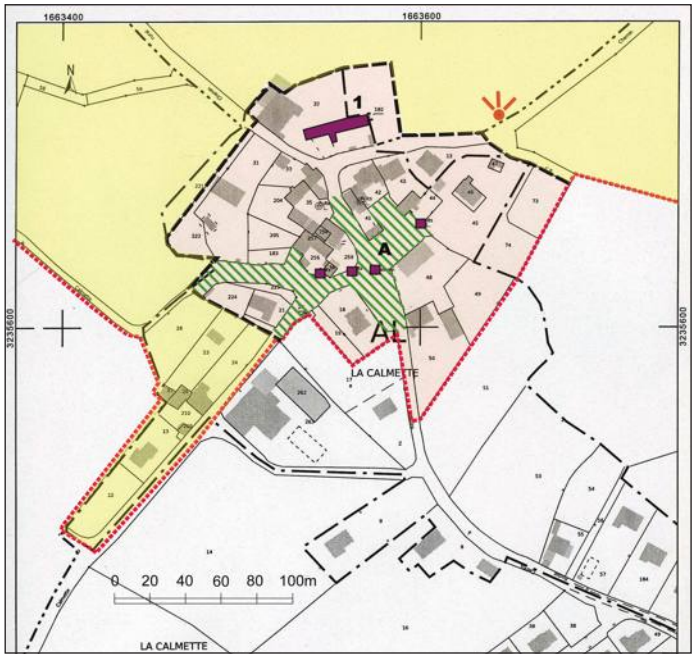
**1** - calvaire sur le couderc



**7** - fenêtre à linteau en accolade 15/16e s.



Point de vue sur Rodez

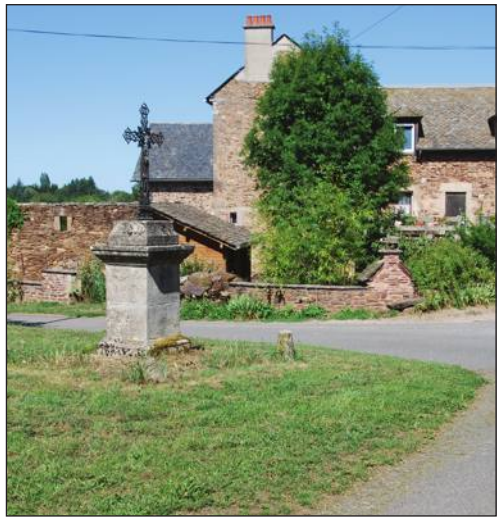



# La Calmette *

Hameau relié à Luc par un quartier pavillonnaire. L'intérêt de l'ensemble tient pour l'essentiel à la présence d'un remarquable groupement de logis en hauteur.

**1** - séquence de quatre logis en hauteur 18e et 19e - fenêtres cintrées, perron, couverture d'ardoises-écailles [**]

**A** - couderc et calvaire (socle pierre, croix de fonte) 19e [**]



**A** - Le couderc et le calvaire



**1** - Groupement de logis en barre

# La Capelle-Saint-Martin **



Le village et l'église vus depuis le nord




Hameau structuré autour de l'église médiévale (ancien fort villageois ?). Les chemins qui accèdent au village offrent des points de vue intéressants sur l'ensemble qu'il forme avec l'église. Ces vues sont mises en valeur par la ceinture bocagère qui enserre les fronts bâtis. Point de vue intéressant depuis le cimetière.

**1** - église fortifiée 15e, remaniée 1825 (architecte : Andrieu) , flèche de clocher couverte d'ardoises. [***]

**2** - logis en hauteur 16e, perron, avant-corps, baies chanfreinées, porte en accolade [**]

**3** - grange-étable 19e. Couverture de lauzes, épis.[**]

**4** - grange 19e couverte de lauzes [*]

**5** - grange 19e couverte de lauzes, épi de pierre. Citerne associée [**]

**A** - cimetière - mur de clôture, croix de cimetière [**]



**1 -** l'église fortifiée



**2 -** logis en hauteur 16e siècle



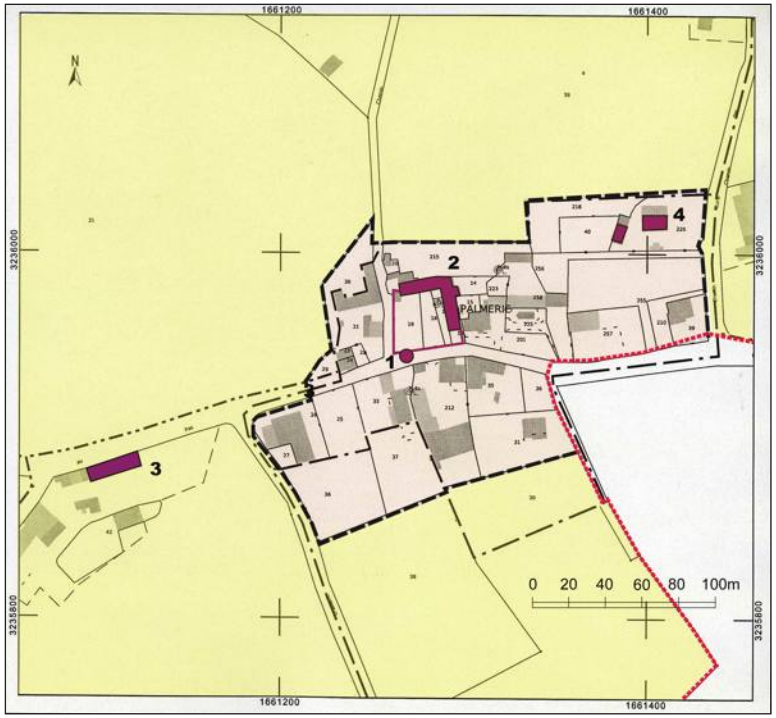
Abords de l'église : grange couverte de lauzes (**3**) et logis en hauteur (**2**)



**2** - demeure18e, mur de clôture et portail



**4** - ferme : logis 20e et grange






**3** - grange 19e couverte de lauzes

# La Palmerie *

Hameau établi sur une route de crête à partir d'une demeure rurale du 18e siècle.

**1** - croix de fer forgé 19e [**]

**2** - demeure 18e - façade composée, fenêtres cintrées, porte à entablement mouluré, grange en équerre - ardoises-écailles, lucarnes - mur de clôture et portail néoclassique [**]

**3** - grange 19e couverte de lauzes, établie sur la crête en bordure de route - impact visuel remarquable dans le paysage [**]

**4** - logis 20e, couverture de lauzes, lucarne-pignon - grange 20e [*]




**3 -** Maison 19e siècle



**1 -** L'église de la Primaube.







# La Primaube *

Bourg récent développé autour d'un carrefour routier ancien et de la gare ferroviaire

**1** - église 20e et 21e siècle, édifiée en 1963 (architecte Joseph Belmont) - clocher rapporté en 2004 (architecte Louis Causse) [**]

**2** - monument aux morts [**]

**3** -maison 19e siècle [**]

**4** - la gare [*]

**5** - maison 19e/20e siècle [*]

**6** - séquence de maisons 19e/20e siècle [*]



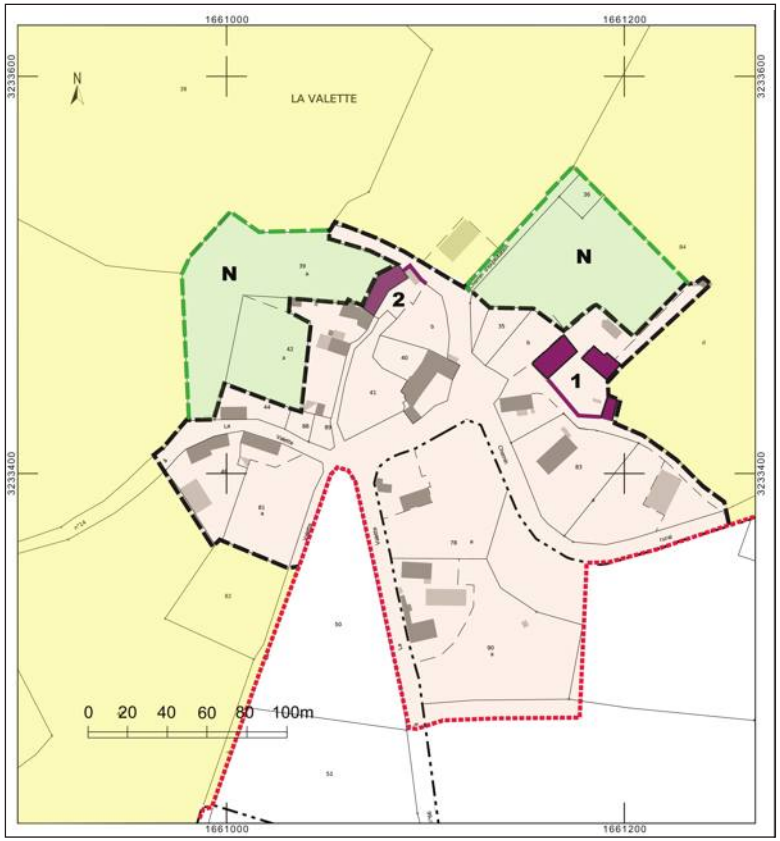
**4 -** La gare ferroviaire



**1** - demeure. logis néoclassique



**2** - fournil couvert de lauzes




# La Valette *

**Ensemble** : hameau constitué en anneau autour d'une parcelle carrée (ancien château ?)

**1 -** demeure - logis 18e (remanié 1913), façade composée, fenêtres cintrées, porte à entablement mouluré - lauzes, lucarnes passantes - portail et clôture. [*]

**2** - ferme - portail - fournil au revers du portail [*]



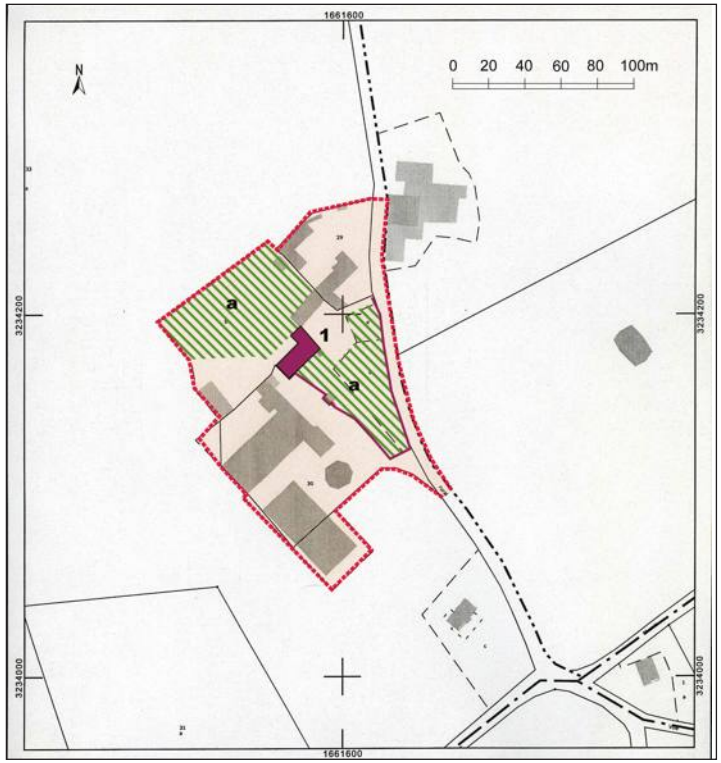
Vue aérienne du hameau (Google-Map)



Entrée du jardin et mur de clôture



Le logis principal




# Le Battut *

Demeure ou ferme [*] (ZN 29, 30, 33) comprenant un logis sur cour, un jardin avec clôture et portail entre pilastres, des bâtiments d'exploitation et les vestiges d'un ancien parc

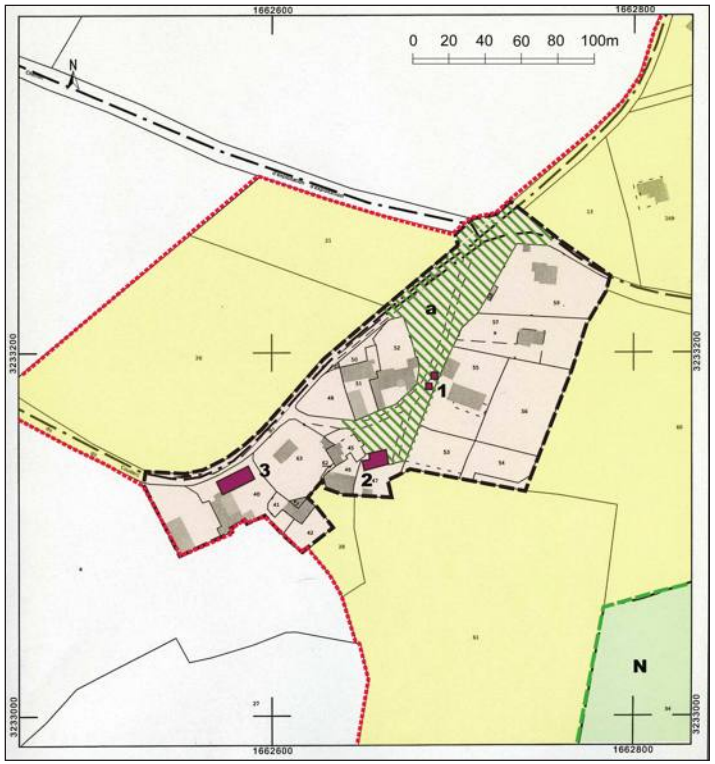
**1** - logis 19e ou 20e - façade composée, porte à entablement mouluré - ardoises-écailles, lucarnes - parc - mur de clôture, grilles, portail [*]



**A** - le couderc, vue générale depuis le nord



**1** - le couderc, calvaire et travail à ferrer




# Le Couderc **

L'essentiel de l'intérêt du hameau réside dans son vaste couderc bien conservé, encore très rural, cerné de murets de clôtures

**1** - travail à ferrer - croix de fonte [**]

**2** - maison 19e en hauteur couverte de lauzes [*]

**3** - grange-étable 19e. - pigeonnier en pignon [*]

**A** - couderc [**]



**3** - grange - détail du pignon.



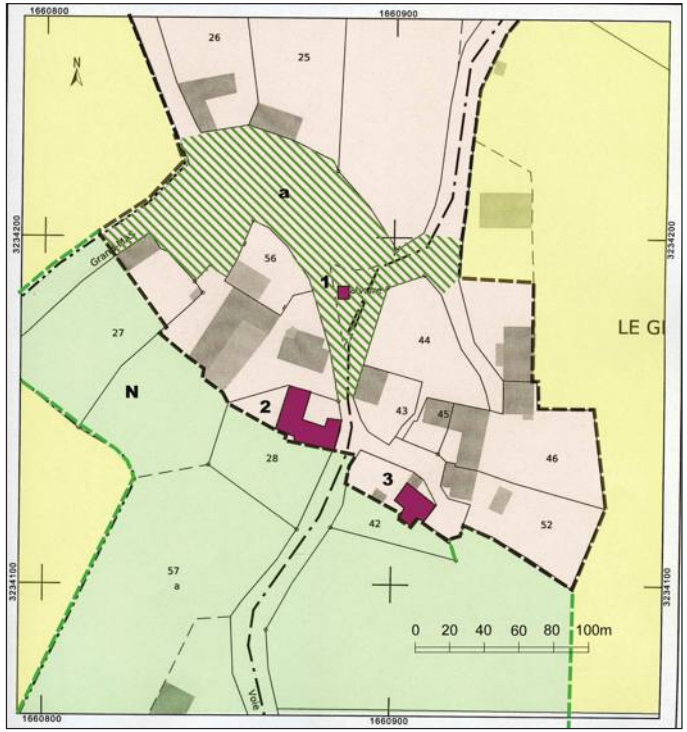
**2** - maison en hauteur couverte de lauzes



**3** - logis 19e et pavillon sur l'arrière



**2** - logis 19e néoclassique




# Le Grand-Mas **

Hameau constitué autour d'une maison de maître du 18e siècle

**A** - couderc [*]

**1** - croix 19e en bordure de couderc - socle pierre mouluré [*]

**2** - logis néoclassique 19e, fenêtres à appuis moulurés, lucarnes, ardoises en écaille [*]

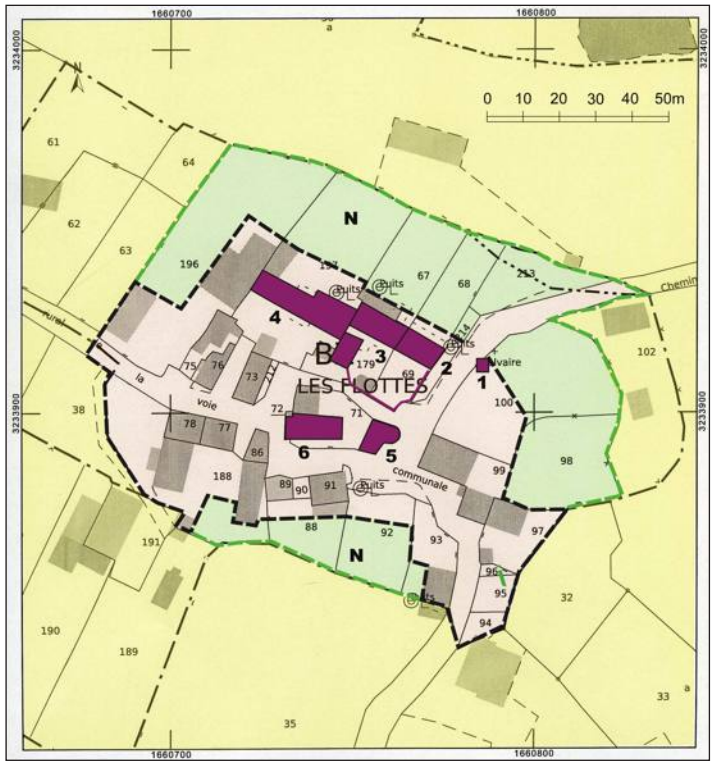
**3** - logis 19e avec pavillon sur l'arrière - toiture de lauzes, souche de cheminée [**]



**3** - ferme 19e, grange et portail couvert



**5** - fournil à abside 19e




# Les Flottes *

Hameau constitué autour d'une série de logis assemblés en barre. Vues réciproques intéressantes sur Le Grand-Mas

**1** - croix monumentale 19e [*]

**2** - logis 19e - toiture de lauzes, lucarnes [*]

**3** - ferme 19e maison en hauteur, perron couvert, menuiseries, contrevents - lauzes, porche couvert - grange [**]

**4** - logis 19e - logis en hauteur sur cour - perron - ardoises en écailles [*]

**5**- fournil à abside - couverture de lauzes, souche de cheminée [*]

6- logis 18e - architecture bourgeoise - porte moulurée, fenêtres cintrées, ardoises épaisses - enclos [**]



**6** - logis 18e : porte à entablement mouluré



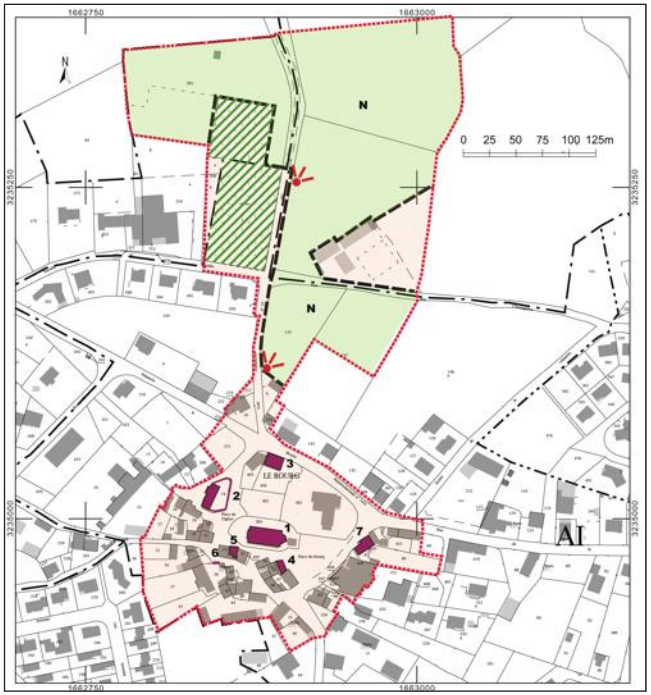
Vue sur Les Flottes depuis le Grand-Mas



Vue générale du village depuis Moussens



**2** - Demeure 19e près de l'église






**1** - église paroissiale

# Luc *

Ancien village paroissial organisé en anneau autour de l'église. Ensemble banalisé par des réhabilitations et des aménagements récents. Point de vue intéressant sur Rodez depuis le cimetière.

**1** -église 15e remaniée en 1888 (architecte Henri Pons, style néogothique) - vitraux 1890 et 1934 [**]

**2** - demeure 19e : logis couvert de lauzes, lucarnes, enclos et portail couvert (vantaux) [**]

**3** - ancienne mairie - architecture institutionnelle19e ou 20e - façades composées, toitures de lauzes, menuiseries.[*]

**4** - maison 16e siècle : fenêtre à linteau en accolade et appui chanfreiné - ardoises épaisses en écailles [*]

**5** - maison 17e s. Fenêtre à appui mouluré.[*]

**6** - maison sur cour - clôture et portail couvert [*]

**7** - demeure 19e - logis avec pavillon - lauzes et ardoises [*]

# Montvert *

Ancienne demeure accompagnée d'un parc enclos. Séquoias. Mur de clôture et portails entre pilastres. Point de vue remarquable sur Rodez. Bâtiments de ferme en équerre sur cour. Granges ré-habilitées

**1** - ferme modèle - ensemble de granges 19/20e [**]



Parc de Montvert

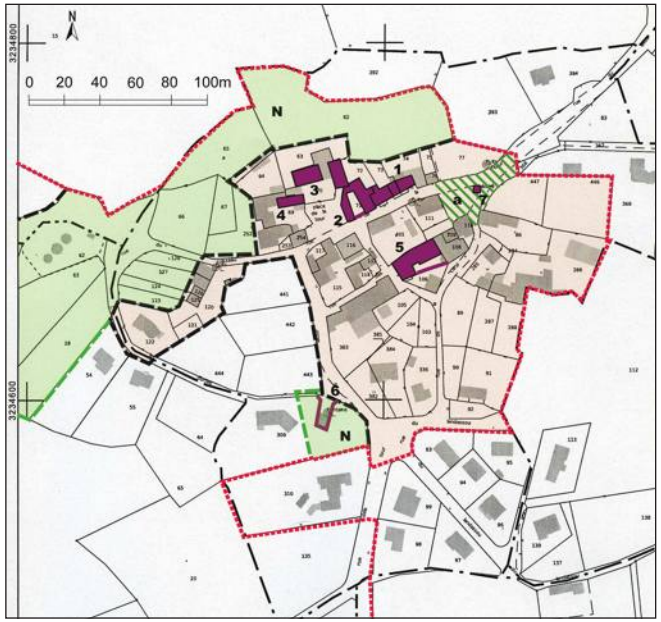


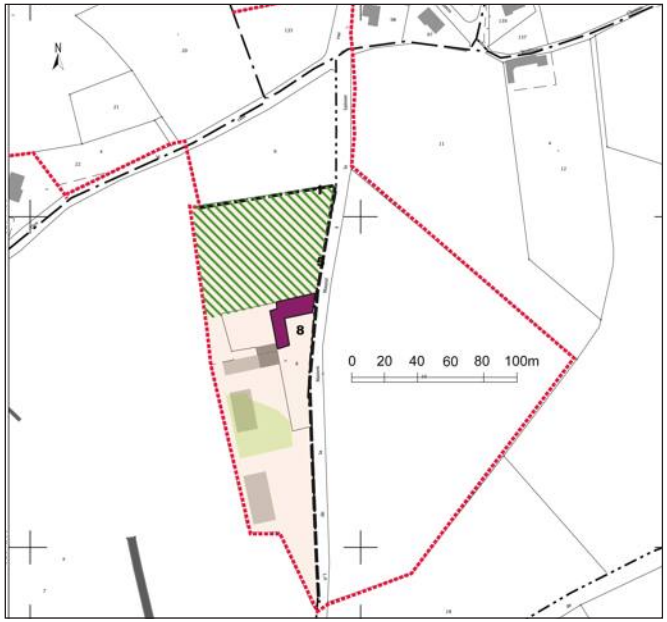
Mur de clôture et portail 20e






Point de vue sur Rodez




# Moussens *

Hameau organisé sur une trame orthogonale et comportant plusieurs séries de maisons en barres. Lavoir intéressant.

**A** - couderc cerné de murets - travail à ferrer, croix de fonte, puits [*].

**1** - groupe de maisons en hauteur 19e - lauzes, perrons [**]

**2** - logis, grange, perron, fournil, portail [*].

**3** - logis, lauzes, lucarnes, grange-étable, [*]

**4** - logis 15e - fenêtre moulurée à accolade. [*]

**5** - maisons en hauteur groupées en barre - perrons, linteau orné, lauzes, souches de cheminées, mur de clôture. [**]

**6** - bassin, mur de clôture, bassin, dalles en « papillon » [**]

**7**- croix de fonte 19e, socle pierre [*]

**8** - logis néoclassqiue 19e, pigeonnier, toitures - parc et jardin.



**4** - fenêtre en accolade 15/16e



**5** - logis en hauteur regroupés en barre



**8** - logis néoclassique 19e



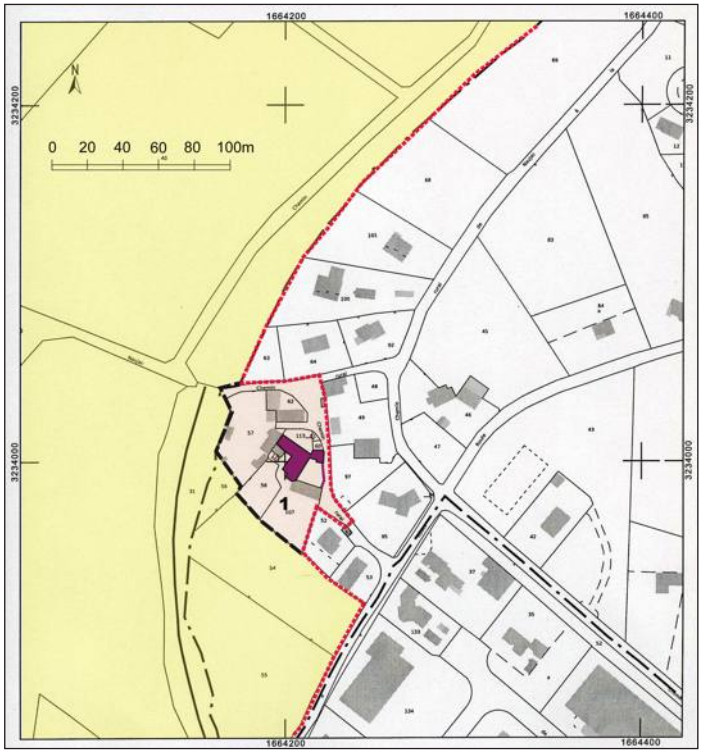
**6** - lavoir restauré



**F**açade principale sur la cour



**Détail d'une lucarne à croupe débordante milieu 19e**




# Naujac *

Hameau ouvert, en ordre lâche. L'intérêt du hameau réside essentiellement dans la présence d'une ferme sur cour dont les toitures sont couvertes de lauzes.

**1** - logis 17e sur cour, remanié 19e et extension 19e - toiture de lauzes, porte de cave chanfreinée, menuiseries, enduit ancien, lucarnes, perron, aire rocheuse, cour, mur de clôture et portail, communs.



**1** - logis en hauteur 19e



**6** - logis en hauteur 19e - pigeonniers en pignon






**2** - logis en hauteur 16e - détail

# Ruols *

Hameau avec plusieurs séries de maisons longues en hauteur. Ensemble banalisé.

**A** - couderc à reconquérir

**B** - couderc à conserver et à mettre en valeur

**1** - logis en hauteur 19e, perron, menuiserie de porte - toit de lauzes, lucarnes [**]

**2** - logis en hauteur 16e remanié 19e, perron - demi-croisée, fenêtre chanfreinée, souillarde [*]

**3** -logis en hauteur couvert de lauzes - souillarde [*]

**4** - grange 19e couverte de lauzes [*]

**5** -logis en hauteur 17e, remanié 19e. [*]

**6** - logis en hauteur 19e, grange attenante - lauzes [*]

**7** - Logis 19e en équerre - grange 19e (1881) attenante - ardoises, tuiles mécaniques [*]



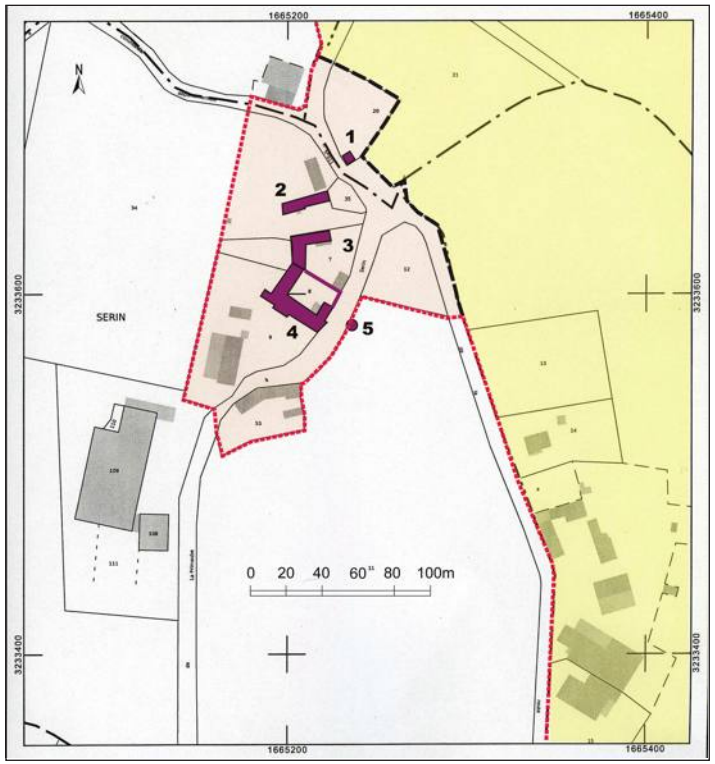
**4** - logis avec pavillon et guérite en encorbellement,

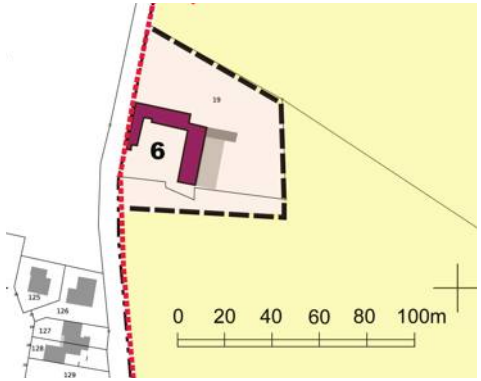


**2** - ensemble de logis en hauteur agencés en barre



**4** - couverture de lauzes




# Serin, Serinou *

Hameau ouvert, en ordre lâche, organisé au contact d'une maison noble et d'un couderc. Ancien travail à ferrer. Point de vue sur Rodez, Veyrac et Sainte-Radegonde (paysage de bocage en premier plan).

**1** - colombier 19e - toiture en bâtière [*]

**2** - ensemble de logis en barre, 17e-19e - perron ancien, vestiges d'enduits [*]

**3** - ferme sur cour - grange-étable à rampe 19e, hangar à portique de charpente, couvertures d'ardoises et de lauzes [**]

**4** - logis avec pavillon et guérite en encorbellement, mur de clôture et porche couvert, communs, cour - couvertures de lauzes [**]

**5** - travail à ferrer [*]

**6** - Serinou : logis néoclassique 20e - façade composée, porte à entablement, lucarne-pignon, ardoises-écailles - grange en retour d'équerre [*]



**6** - logis néoclassique à lucarne-pignon

# Veyrac **

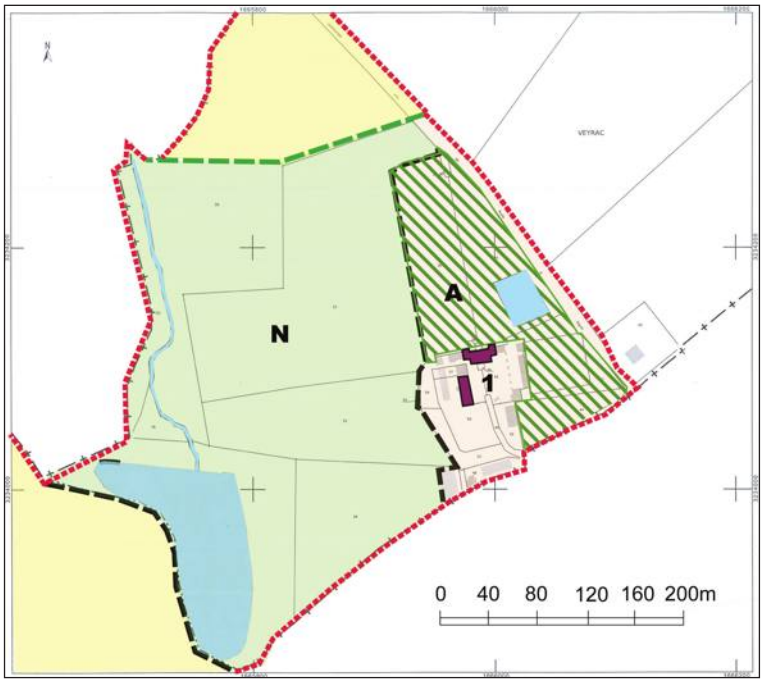
Château inscrit dans un parc comportant une pièce d'eau. Le château est en limite de commune et les dépendances agricoles sont situées sur le territoire de Flavin, hors communauté d'agglomération.

**1** - logis entre deux pavillons - façades néo-classiques composées - couverture de lauzes, lucarnes - communs sur cour, parc, pièce d'eau [**]

**A** - parc du château, à conserver, mettre en valeur et restituer



Façade principale





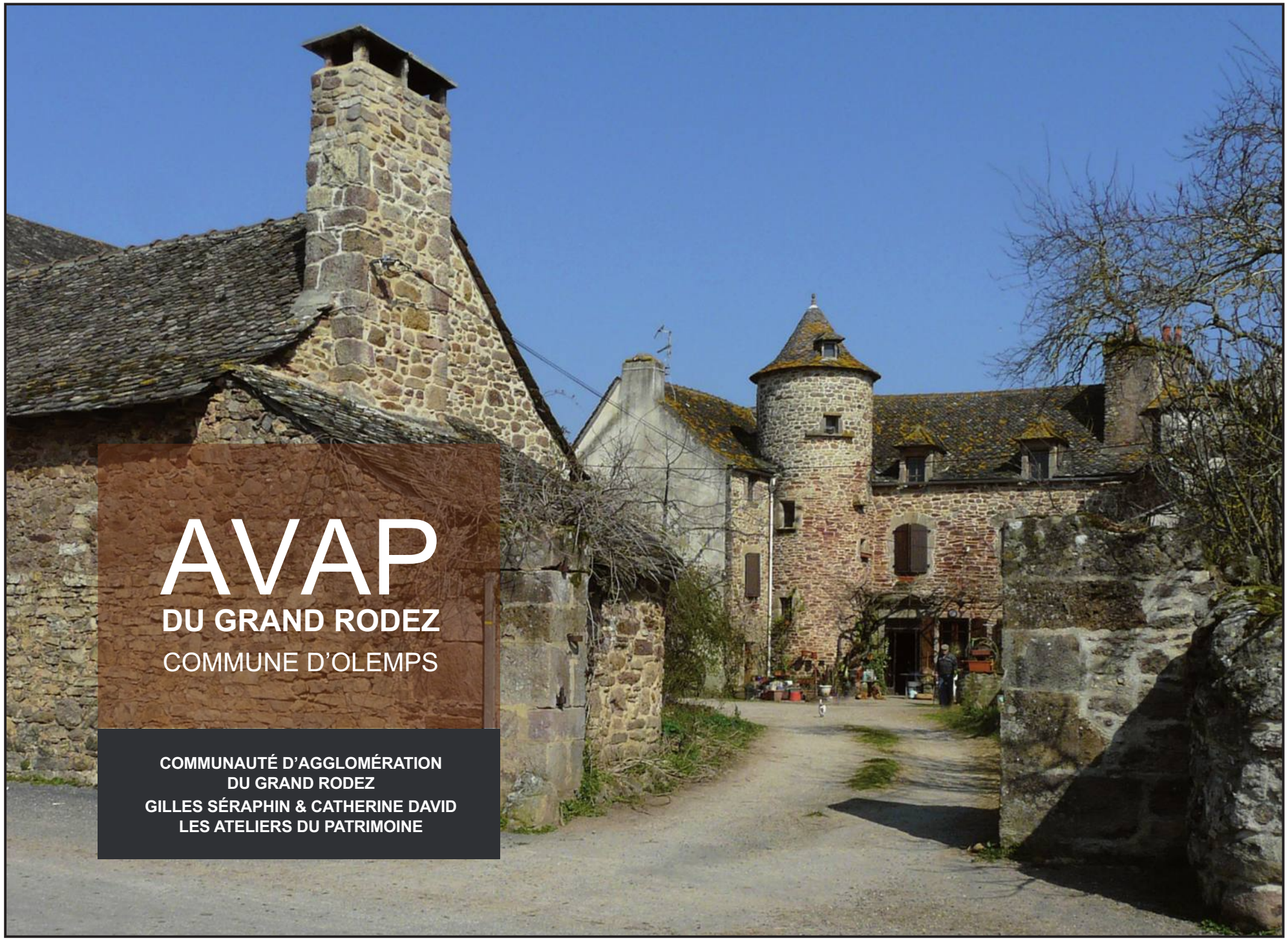

Vue d'ensemble depuis la cour



Grange réhabilitée



Vue aérienne (Google-map)



# AVAP

## DU GRAND RODEZ

COMMUNE D'OLEMPS


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND RODEZ
GILLES SÉRAPHIN & CATHERINE DAVID
LES ATELIERS DU PATRIMOINE

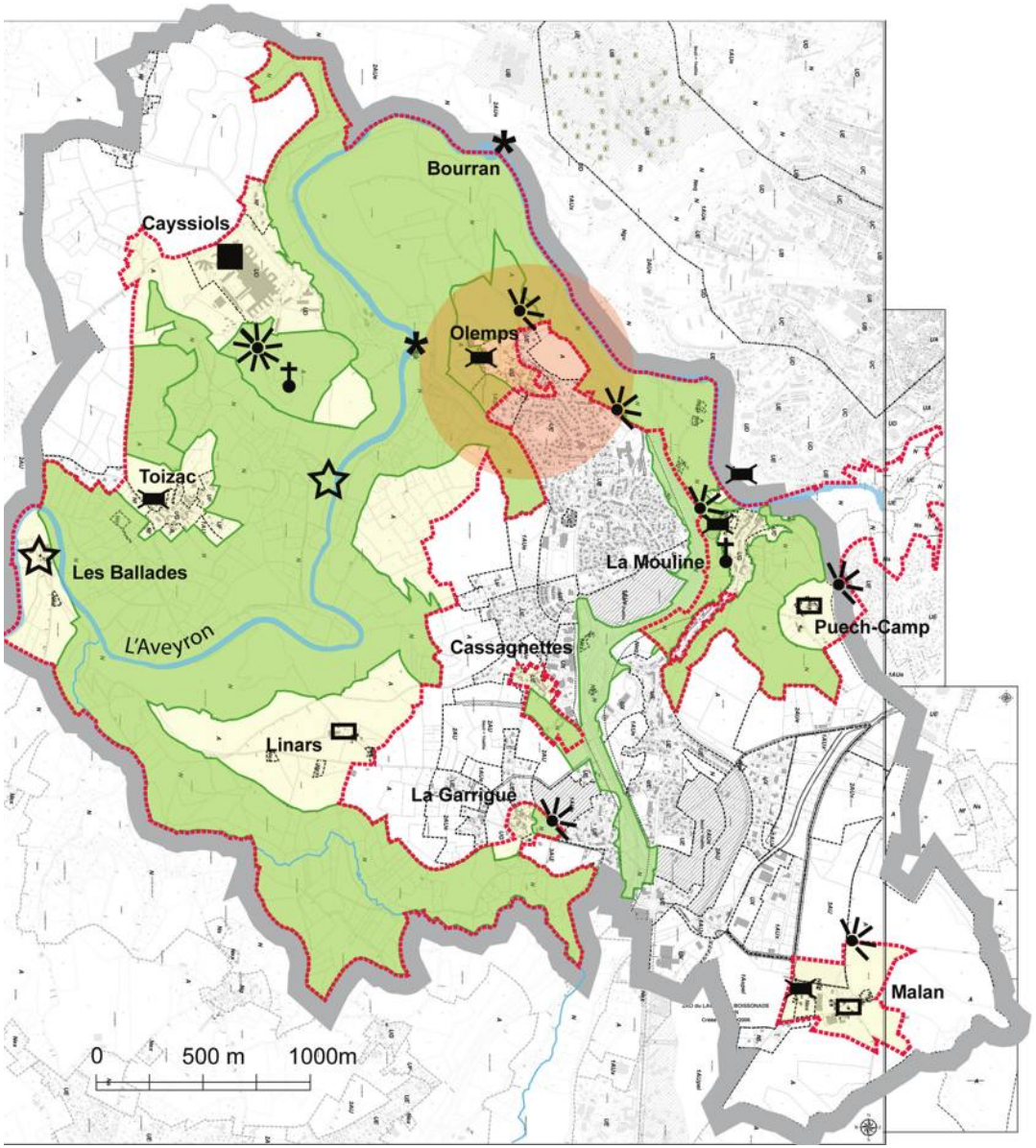
La commune d'Olemps détachée de celle de Sainte-Radegonde en 1837, a vu sa population quintupler après 1930, passant de 650 habitants environ à plus de 3500. Le chef-lieu de commune est un bourg neuf établi dans le prolongement du hameau d'Olemps au contact d'un carrefour routier.

Le village de La Mouline constitue en fait le centre historique du territoire communal. Implanté au contact d'un pont traversant l'Aveyron, il se partage entre les communes d'Olemps et de Rodez. Le nom même de la localité indique l'importance des activités industrieuses liées aux moulins sur l'Aveyron.

Le patrimoine paysager est axé essentiellement sur la vallée de l'Aveyron et sur le vallon sauvage de la Brienne. Il comprend deux des plus beaux méandres agricoles du territoire intercommunal (la Rivière et Les Ballades), un parcours d'immersion en milieu naturel sous Toizac. Il convient également de signaler des points de vues remarquables sur la ville de Rodez et la cathédrale depuis les plateaux de Cayssiols, de Puech-Camps et de la Garrigue.

Le seul monument historique est une croix du 15e ou du 16e siècle placée sur l'une des places principales du bourg d'Olemps à usage de stationnement.
Les châteaux d'Olemps et de Castelgaillard, des 16e et 17e siècle, constituent en fait les éléments majeurs du patrimoine communal avec l'ensemble hospitalier de Cayssiols, édifié par l'architecte André Boyer entre 1938 et 1952.

# Patrimoine remaquable et projet de délimitation de l'AVAP




LEGENDE

- délimitation de l'AVAP préconisée
- espace agricole et ensembles bâtis à inclure dans l'AVAP (secteur 2 et 4)
- espace naturel porté au PLU ou préconisé (secteur 3)
- espace de loisir
- périmètre de protection MH
- points de vue remarquables
- ensemble ou village remarquable
- site
- église
- château
- édifice domestique ou rural remarquable
- moulin remarquable
- calvaire remarquable
- autre élément remarquable (fontaine, puits, lavoir...)
- patrimoine archéologique (site, dolmen)



# ATLAS DU PATRIMOINE

## Patrimoine paysager

# La vallée de l'Aveyron : du carrefour de Bourran à la Mouline.



Les versants boisés entre Bourran et La Mouline



La vallée de l'Aveyron, vue depuis le cimetière de La Mouline

Entre Bourran et la Mouline, la séquence paysagère est caractérisée par des versants abrupts et boisés ou des pentes plus douces en prairies qui s'inscrivent dans un ensemble naturel ou agricole qui va de Bourran à Ambec (commune de Rodez). elle inclut des secteurs urbanisés au droit de La Mouline et du Monastère. De minces lanières de prairie subsistent et la ripisylve est parfois composée de plantations de peupliers. Une partie du plan d'eau du moulin de Bourran est sur le domaine communal.

***Caractère*** : espaces naturels.

***Objectifs*** : maintenir la continuité du caractère naturel boisé ou agricole des versants. Conserver la ripisylve naturelle et les fonds de prairie.



Le barrage de Bourran, le plan d'eau et la ripisylve

# La vallée de l'Aveyron : la boucle de la Rivière



La terrasse de La Rivière et les versants boisés de l'Aveyron



La terrasse de La Rivière et la cathédrale de Rodez, depuis Cayssiols.

La qualité de ce paysage vient de l'ampleur et de la perfection de la forme de la boucle du méandre, mise en valeur par son caractère homogène, agricole et ouvert. Elle offre un premier plan de qualité dans les vues sur la ville et la cathédrale de Rodez depuis la route de Cayssiols. La boucle forme une belle pause visuelle dans le paysage urbain hétérogène de l'agglomération et offre un socle naturel au château d'Olemps et à ses abords.

***Caractère*** : espace naturel agricole.

***Objectifs*** : maintenir le caractère naturel, agricole et ouvert du paysage. Eviter les écrans visuels entre les vues de la route de Cayssiols et la cathédrale de Rodez.

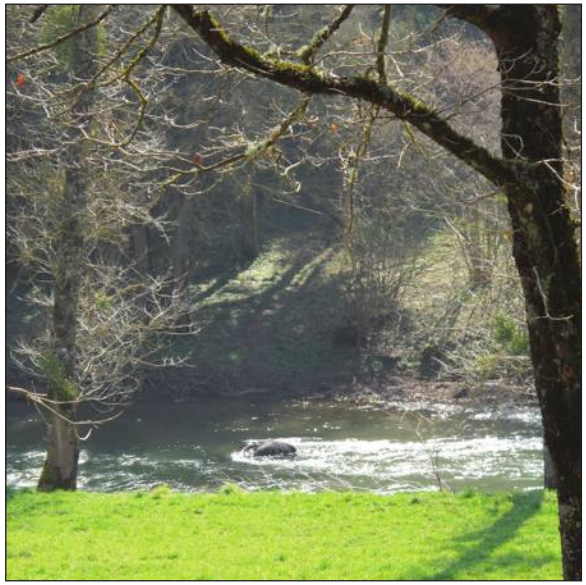


La boucle de La Rivière : vue aérienne

# La vallée de l'Aveyron : le parcours de Toizac



Chemin rural le long de la rivière dans la boucle de Toizac



Vue sur la rivière depuis le chemin de randonnée

La boucle de Toizac forme un ensemble à caractère naturel dont le profil resserré entre deux versants boisés ménage cependant une mince lanière de prairies qui illumine le fond de vallée. La valeur pittoresque du parcours, essentiellement pedestre ou à usage agricole, réside dans l'émergence des rochers parmi les versants et dans les fenêtres ouvertes sur le château d'Olemps. Deux vallons boisés affluents donnent de l'épaisseur à cette séquence : l'un, sur la rive gauche, isole le site du château d'Olemps du reste du plateau ; l'autre, sur la rive droite, sépare Cayssiols et Toizac, avec à sa naissance une zone humide bocagère et une petite pièce d'eau.

***Caractère*** : espace naturel.

***Objectifs*** *:* maintenir l'ouverture paysagère du fond de vallée ; conserver la ripisylve ; conserver les fenêtres visuelles sur le château d'Olemps.



Parcours de Toizac : vue aérienne.



Vue sur le château d'Olemps depuis la boucle de Toizac.



Etang de Cayssiols et naissance du vallon de Toizac

# La vallée de l'Aveyron : la boucle des Ballades



La boucle des Ballades

La longue boucle resserrée des Ballades, constitue une entité de paysage naturel et agricole traditionnel. Il s'agit d'un « bout du monde » bien cadré par le haut versant du méandre et visible depuis le belvédère aménagé de Toizac.

***Caractère*** : espace agricole et espace naturel.

***Objectifs*** *:* maintenir l'ouverture paysagère du fond de vallée - conserver la ripisylve. Maintenir l'étagement paysager.



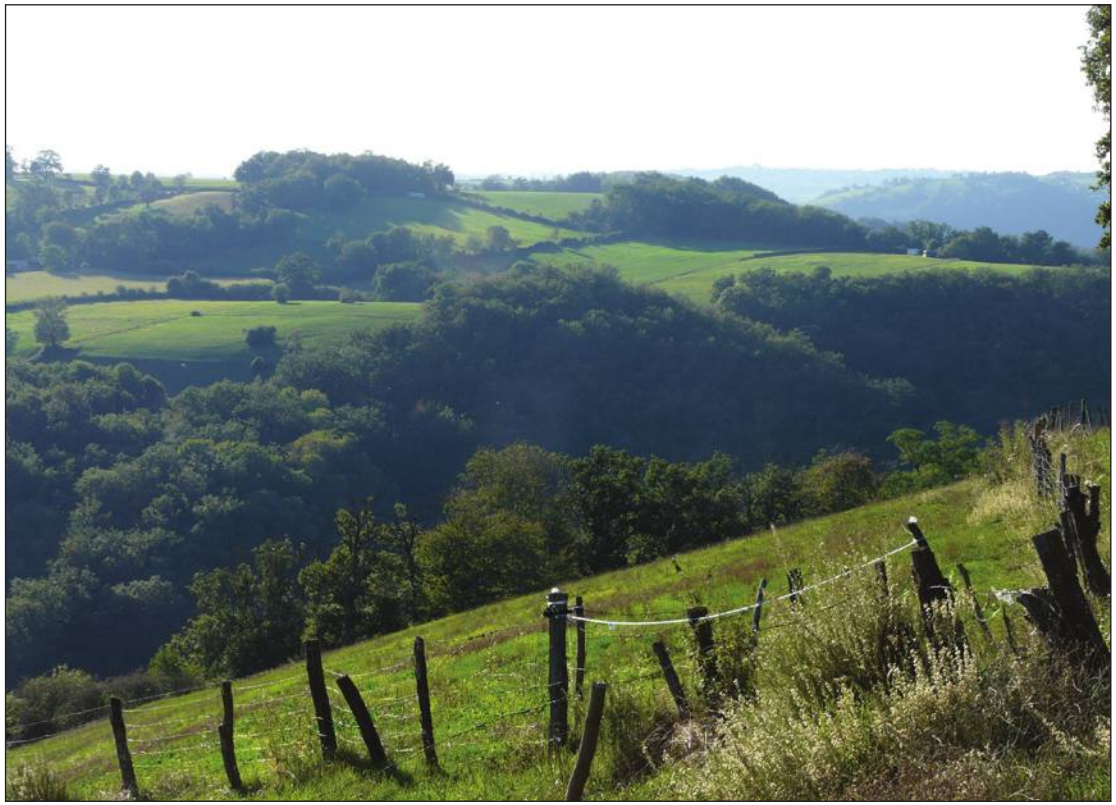
La ferme des Ballades



Vue aérienne



Les Ballades : la plaine agricole et les berges de l'Aveyron



La vallée de la Brienne et le plateau agricole de Calzins (Luc-la-Primaube), depuis Linars.

# La vallée de la Brienne

La vallée de la Brienne est partagée entre les communes d'Olemps et de Luc-la-Primaube. La vallée est encaissée entre deux versants boisés ne dégageant qu'une mince lanière de prairies. L'ensemble de l'espace est protégé par une zone naturelle au PLU. L'intérêt du paysage vu depuis le plateau de Linars réside dans le contraste des versants boisés sauvages avec les plateaux bocagers.

***Caractère*** : espace naturel.

***Objectifs*** : maintenir l'homogénéité de la couverture boisée et la netteté des lisères.

# Les plateaux de Cayssiols, d'Olemps et de Linars



Point de vue sur Toizac depuis le plateau de Cayssiols



Point de vue sur Rodez et le château d'Olemps depuis Cayssiols



Le bocage de Toizac depuis le plateau de Cayssiols



Le bocage de Toizac depuis le plateau de Cayssiols

Les plateaux agricoles de Cayssiols, de Toizac et de Linars bénéficient de points de vue réciproques à l'arrière-plan desquels se profilent la tour de la cathédrale de Rodez, le château d'Olemps et la tour du manoir de Toizac. Le cimetière paysager de Cayssiols et les paysages de bocage, encore bien structurés, agrémentent ces vues

***Caractère*** : espace agricole ouvert

***Objectifs*** : maintenir l'ouverture paysagère, éviter les écrans visuels

# Les points de vue sur Rodez



Lagarrigue : point de vue sur Rodez



Puech-Camps : point de vue sur Rodez

La bordure orientale du plateau d'Olemps ménage des vues sur la ville de Rodez et la cathédrale : le long de la route D 653 qui monte de La Mouline au château en passant par le cimetière, le long du chemin qui mène à la boucle de La Rivière, en bout du village de La Garrigue ou du hameau de Puech Camp.
Plus le point de vue est perché et reculé par rapport au bord du plateau, plus la présence des prairies en premier plan épure les vues sur la cathédrale.

***Caractère*** : espaces naturels ou agricoles.

***Objectifs*** : préserver les fenêtres de vision, la qualité et l'ouverture des premiers plans.



Olemps, le chemin de La Rivière : point de vue sur Rodez



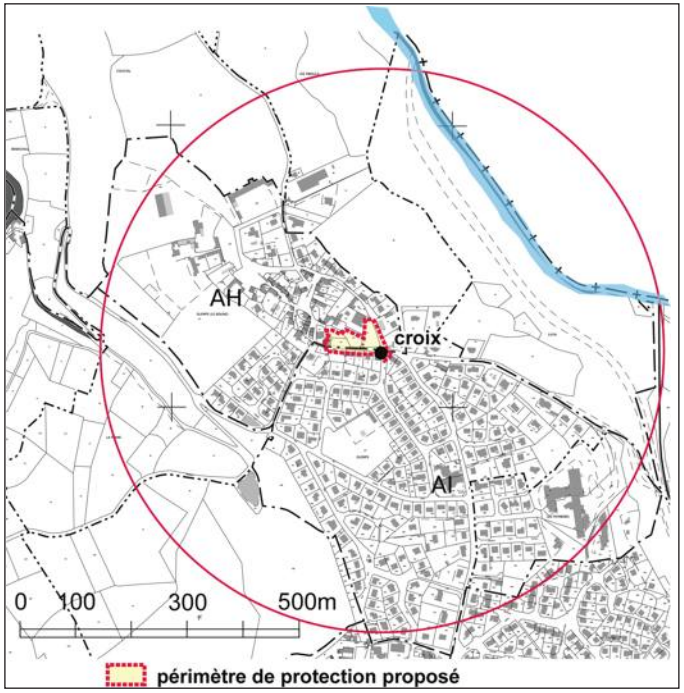
Le cimetière de la Mouline : point de vue sur Rodez



# ATLAS DU PATRIMOINE
## Monuments historiques et abords

# Croix de chemin en grès rose du 15e siècle

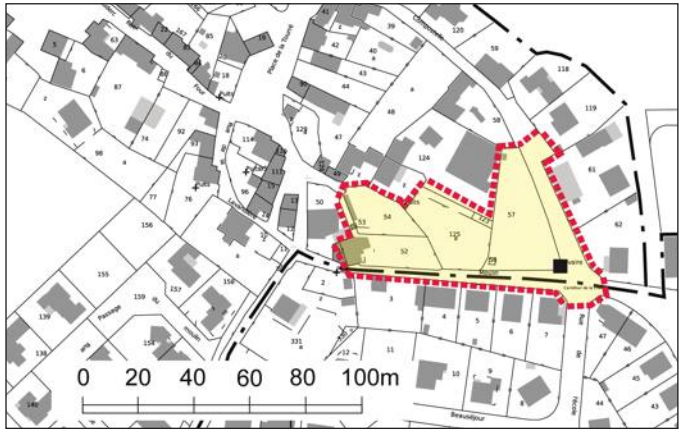





La croix est posée sur un fût polygonal qui ne lui correspond pas. Elle est implantée sur une place publique bordée par des constructions récentes sans qualité architecturale, au contact d'un carrefour routier et d'une aire de stationnement.
Son déplacement dans un contexte plus favorable pourrait être envisagé. Il aurait pour effet de supprimer le périmètre de protection actuel.










# ATLAS DU PATRIMOINE
## Immeubles répertoriés et ensembles bâtis



# Légende des plans



Espace à inclure dans l'AVAP




Espace naturel à préserver ou à établir



Ensemble bâti de caractère à préserver




Espace de caractère, public ou privé,
à préserver et à aménager



Point de vue remarquable



Edifice ou bâtiment d'intérêt patrimonial
à préserver et à restaurer



Mur d'intérêt patrimonial à préserver et à restaurer



Monument historique

*** Patrimoine d'intérêt majeur
** Patrimoine d'intérêt local
* Patrimoine participant à la cohérence d'un ensemble



**1** - maison 1902 : lucarne-pigeonnier






**5** - château de Cassagnettes : grille d'entrée



**5** - château de Cassagnettes

# Cassagnettes *

Ancien village fermé (vestiges de l'ancien portail) présentant une organisation intéressante, mais très banalisé.

**1** - maison 20e (1902). Façade néoclassique. Ardoises. Pigeonnier attenant [*]

**2** – maison 19e, lauzes, lucarnes. Cour, fontaine [*]

**3**– grange à rampe. Ardoises [*]

**4** - maison 18e ou 19e, ardoises-écailles; lucarnes. Persiennes. Clôture, portail néoclassique [*]

**5** - château 20e (défiguré). Serre, parc, granges et écuries néoclassiques [*]

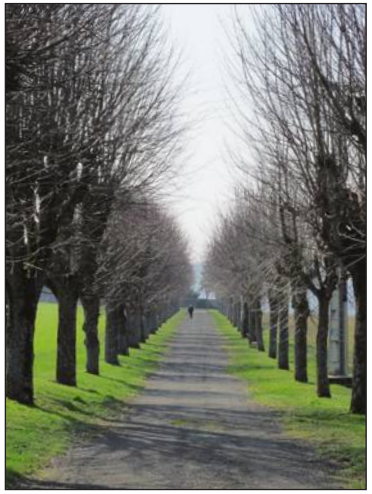


**1** -hôpital, vue d'ensemble

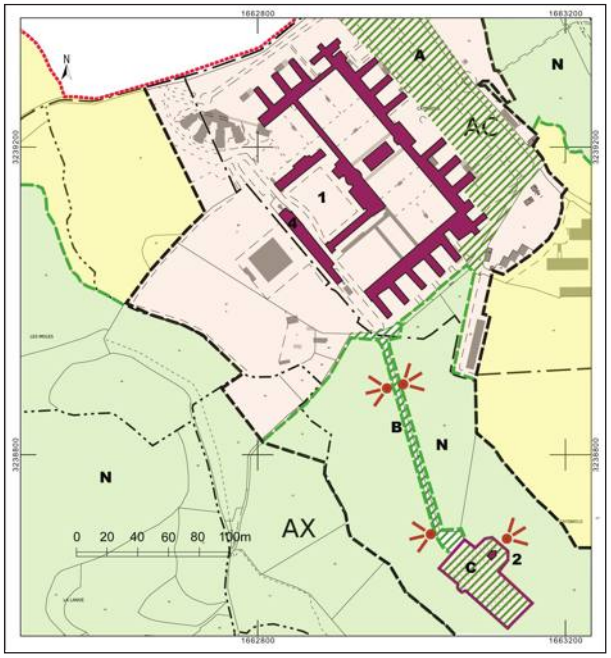




**1** - fhôpital, détails



**B** - allée du cimetière






**2** - chapelle néoromane

# Cayssiols **

Ensemble hospitalier remarquable, parc, cimetière et chapelle. Points de vue sur Toizac et Rodez

**1** - architecture hospitalière style «art déco». Composition de façades, menuiseries, décor céramique, jardins [***]

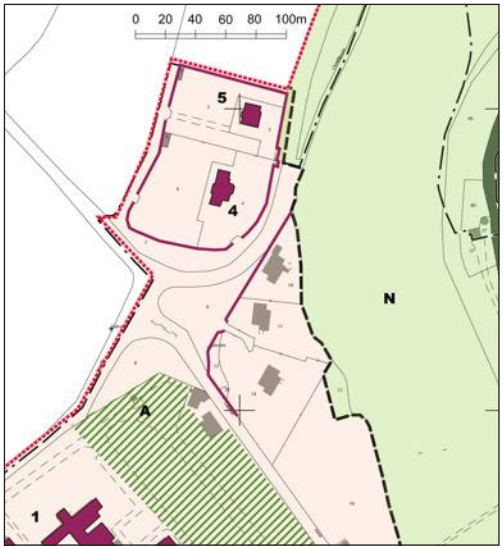
**2** - cimetière paysagé. Mur de clôture, portail [***].

**3** - chapelle néoromane 19e [***]

**4** - villa , architecture «rustique» 20e - clôture, tuiles romanes [**]

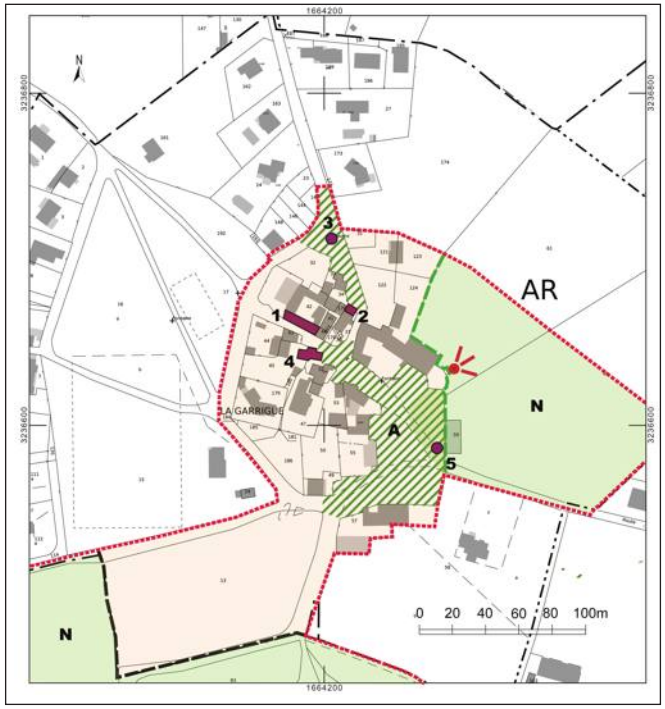
**5** - villa , architecture «rustique' 20e - clôture, tuiles romanes [**]

**A** - jardins - **B** - allée du cimetière





**1** - ferme sur cour, pignon et perron




# La Garrigue *

Village banalisé. Coudercs intéressants. Vue sur Rodez

**1** - ferme sur cour, logis en hauteur, perron, pignon. Lauzes [*]

**2** - maison en hauteur 17e. Porte chanfreinée, perron [*]

**3** - calvaire 19e. Croix de fonte-socle gothique 15e [*]

**4** - maison en hauteur, auvent, arrière-corps [*]

**5** - croix de fer forgé sur socle pierre. Fontaine [**]

**A** - coudercs et point de vue sur Rodez [**]



**3 -** croix de fonte et couderc nord



**2 -** maison en hauteur 17e



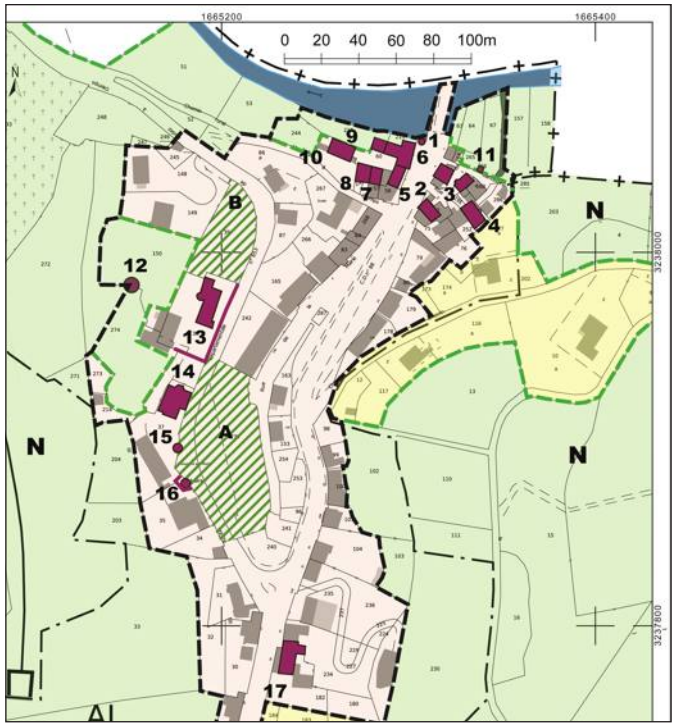
**A -** couderc et vue panoramique sur Rodez



**2** -maison début 19, datée 1803



**5** -maison début 19e, détail de la grille d'imposte






**5** -maison début 19e

# La Mouline **

Agglomération ancienne encadrée par deux versants boisés, née de l'activité industrieuse liée à l'Aveyron. Plusieurs maisons des 16e et 17e siècle et de la première moitié du 19e siècle. L'ensemble est dominé par les terrasses du château de Castelgaillard (16e siècle).

**1** - calvaire 20e [*]

**2** - maison 19e (datée 1803), façade néo-classique, inscription, porte à chambranle, arcade, persiennes - toit à croupe, lauzes, lucarne - logis 17e , perron, porte chanfreinée [**]

**3** - logis 17e avec tour d'escalier (défigurée) [*]

**4** - maison en hauteur 17e, porte de cave cintrée chanfreinée, croisée 17e (défigurée)

**5** - maison 19e datée 1827 - façade composée, persiennes, menuiseries, grille d'imposte en fer forgé, ardoises-écailles, balcon 20e - passage couvert [**]

**6** - maison 19e, façade composée, avant-toit [*]

**7** - maison 17e remaniée 19e. Porte chanfreinée [*]

**8** - maison 17e remaniée 19e. Baie chanfreinée [*]

**9** - maison avec passage cintré (défigurée) - jardin. Riveraine de l'Aveyron [*]

**10** - maison riveraine de l'Aveyron [*]

# La Mouline, Castelgaillard **




**13** - château de Castelgaillard, porte 17e s.



**13** - château de Castelgaillard



**14** - église de La Mouline

**11** - colombier [*]

**12** - colombier sur pied associé au château (AL-38)

**13** - château de Castelgaillard - logis 15 et 17e avec tour d'escalier, croisées moulurées, mur d'enceinte, portail armorié - menuiserie de porte 17e [**]

**14** - église néo-romane 19e [***]

**15** - calvaire pierre fin 19e [**]

**16** - monument aux morts [*]

**17** - maison 18e ou 19e, fenêtres cintrées, porte de cave cintrée, perron - lauzes et ardoises-écailles [*]



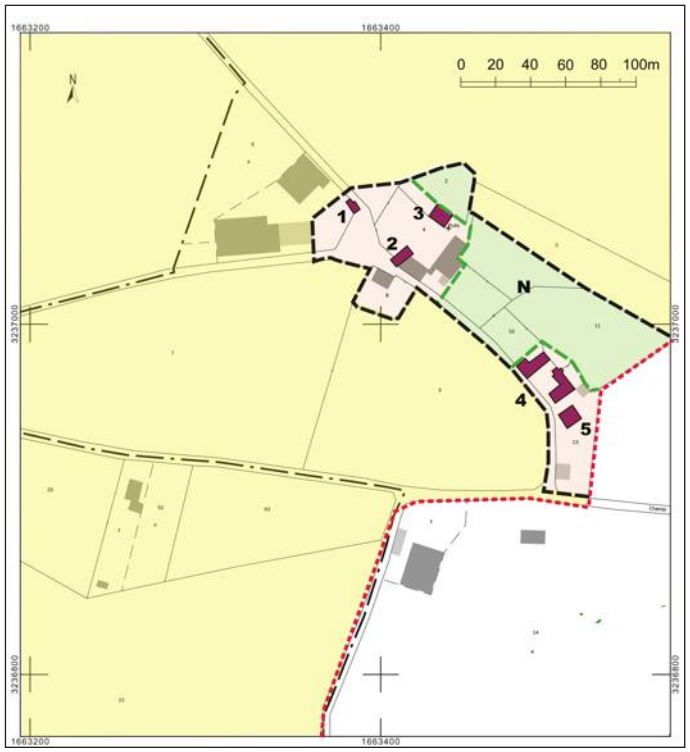
vue des berges de l'Aveyron depuis le pont



**4** -ferme : logis en hauteur 19e



**3** - ferme : logis 19e néoclassique avec lucarne-pignon






**2** - ferme : fournil couvert de lauzes

# Linars *

**1** - fournil 19e vestiges d'enduit ancien [*]

**2** - fournil (?), porte chanfreinée, ardoises en écailles [**]

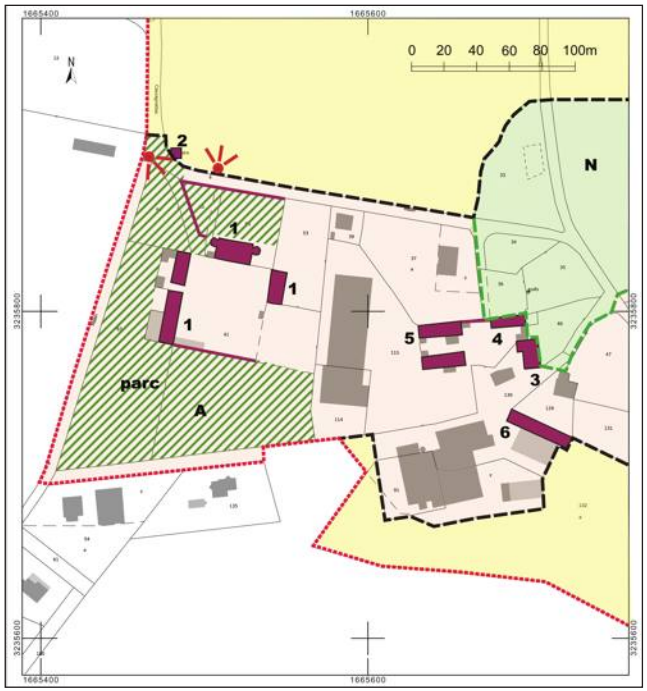
**3** - logis 19e. Façade composée néoclassqiue fronton, porte à entablement. Ardoises (défigurée) [*]

**4** - logis en hauteur avec arrière-corps, perron. Menuiseries : persiennes, porte d'entrée. Ardoises, avant-toit, lucarnes. Grange et remise couvertes de lauzes, cour [**]

**5** - grange 19/20e Ardoises [*]



**1 -** château : logis 19e encadré par deux tours et et parc enclos.




# Malan **

Hameau constitué de plusieurs fermes regroupées aux abords d'un château du 19e siècle. Architecture rurale intéressante et vues remarquables sur Rodez, et Sainte-Radegonde.

**1** - château. Logis 19e encadré par deux tours, façades composées, ardoises. Mur de clôture - portail, grille fer forgé, communs (granges, écuries) enclos, jardin devant le château. Mur de clôture [**]

**2** - croix 19e fer forgé, socle pierre néoclassique [*]

**3** - logis en hauteur 17e remanié 18e et 19e, perron, ardoises. Fenêtre cintrée. Porte en anse de panier [**]

**4** - logis 18e ou 19e, façade composée, fenêtres à appuis moulurés, lauzes, lucarnes. Persiennes [**]



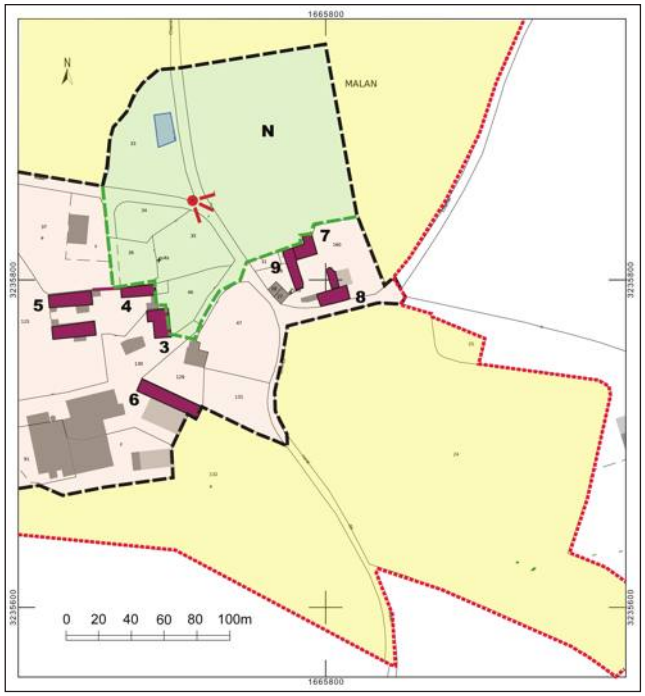
**4 -** ferme : logis 18e



**3** - ferme **:** logis en hauteur 17e



**5** - granges jumelles




# Malan **

**5** - deux granges jumelles. Ardoises et croupes, murs de clôture [**]

**6** - grange 19e. Ardoises-écailles [*]

**7** - logis 19e. Ardoises-écailles. Arrière-corps couvert de lauzes, lucarne [**]

**8** - grange, remise et fournil. Lauzes, souche de cheminée. Rampe [**]

**9** - aile de communs [*]



point de vue sur Rodez



**7** - ferme : logis 19e avec arrière-corps



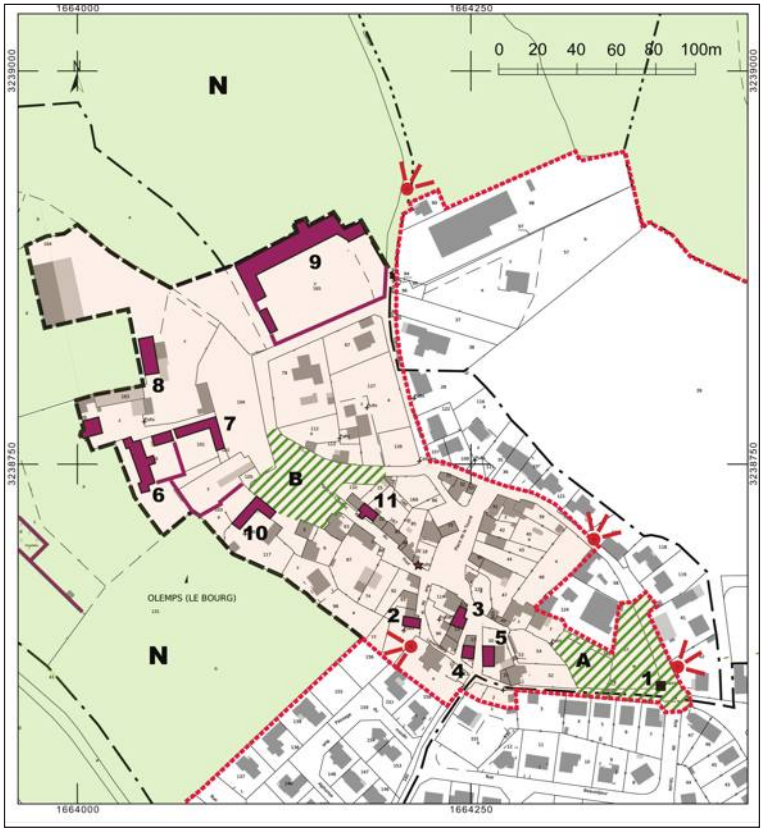
**9** - remse sur portique et fournil



**6** - château d'Olemps, vu depuis Toizac



**6** - château d'Olemps, façade sur cour






**2** - maison en hauteur 17e



**9** - grange 1882, détail.

# Olemps **

Implantation remarquable en éperon au pincement d'un méandre de l'Aveyron. Vestiges d'un bourg ancien mais très déstructuré. Certaines maisons renvoient à l'époque du château (17e s.)

**A, B** - place du village, couderc. A aménager.

**1 -** fragment de croix sculptée 16e [**MH**]

**2** - maison en hauteur 17e. Fenêtres chanfreinées, perron, lucarnes. Cour et puits [*]

**3 -** maison en hauteur 16/17e. Demi-croisée, baies chanfreinées, perron [**]

**4** - grange 19e. Baie chanfreinée [*]

**5** - maison 19e. Baie à deux formes en pignon, fenêtres chanfreinées (remplois), menuiserie de porte. Inscription [*]

**6, 7, 8** - château d'Olemps : logis 17e, façades composées Renaissance, baies moulurées. Toitures : ardoises et lauzes, épis, souches de cheminées. Murs défensifs (canonnières), communs, grange, jardin et parc. Point de vue sur la vallée de l'Aveyron [***]

**9** - ensemble de granges. Ardoises, date portée : 1882. cour [***]

**10** - vestige de logis 17e. Baie moulurée en remploi [*]

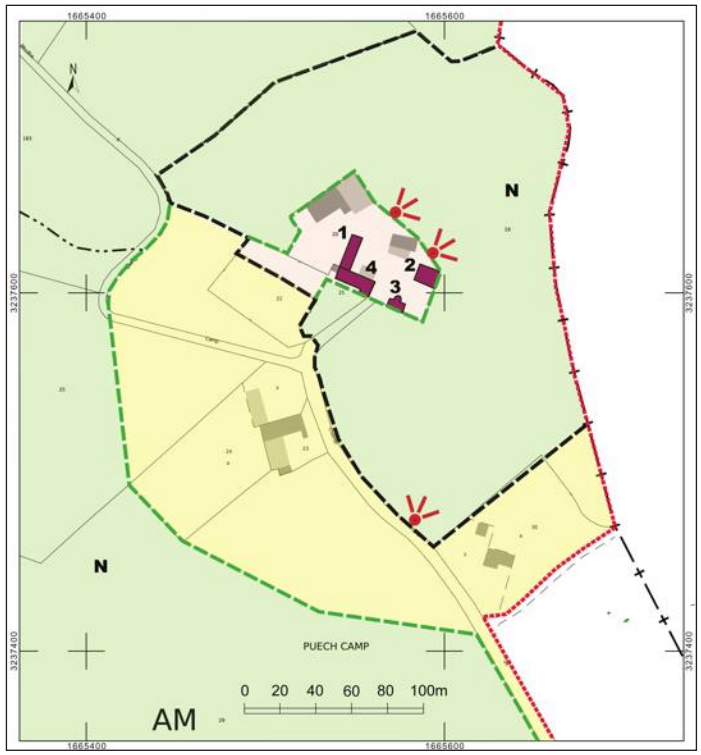
**11** - logis regroupés en barre 16e s. - portes chanfreinées, fenêtre en accolade [**]



**1** - ancien logis 15/16e s.



**2** - logis 19e néoclassique







# PUECH-CAMP *

Hameau constitué de deux fermes. Logis 16e. Vue importante sur Rodez.

**1** - anciens logis15/16e. Portes chanfreinées, cheminée. Ancien perron [*]

**2** - logis 19e. Façade néoclassique à pigeonnier-pignon. Porte à entablement [*]

**3** - fournil couvert de lauzes [*]

**4** - grange et logis 16/17e/ Baies chanfreinées [*]

# SAINT-JEAN *

**1** - monument à la Vierge [*]

**2** - viaduc ferroviaire [*]



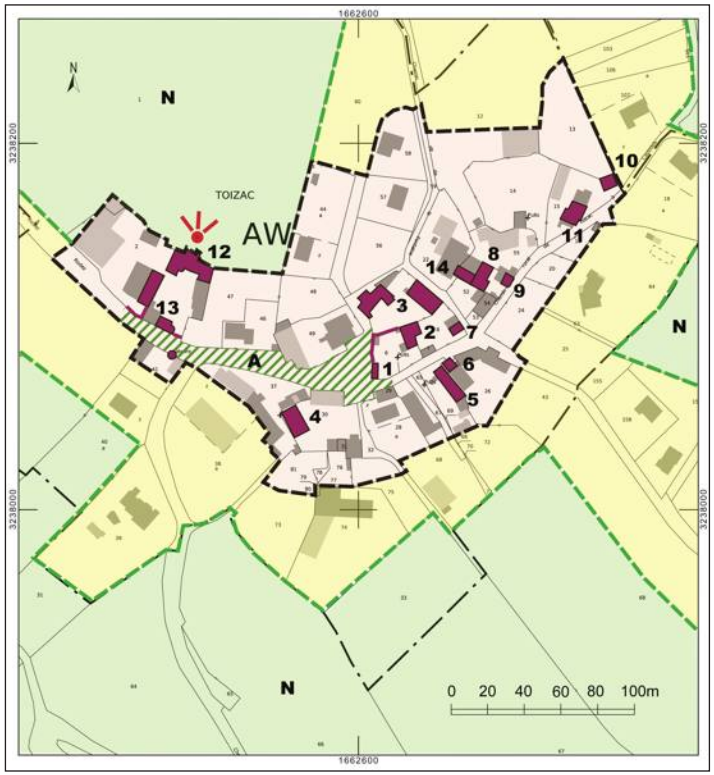
la Vierge de saint-Jean et le viaduc ferroviaire



**12-13** - château 17e et fournil



**3** - logis de ferme en hauteur avec perron couvert






**1** - ferme, logis en hauteur 19e et fournil

# TOIZAC **

Village structuré sur une voie de crête avec couderc intéressant (croix de fonte), constitué d'une série de fermes sur cour avec logis typiques (bolets et corps arrière). Place du village avec petite croix de fonte.

**1** - fournil restauré couvert de lauzes [*]

**2** - logis en hauteur 19e banalisé (crépi) - cour, clôture et puits [*]

**3** - logis en hauteur 17e remaniée 19e, perron couvert, remise - grange couverte de lauzes (pierres moulurées 17e en remploi). Cour et clôture [**]

**4** - grange-étable à rampe couverte de lauzes - porte chanfreinée [*]

**5** - grange-étable à rampe couverte de lauzes - porte chanfreinée [*]

**6** - maison très restaurée.- ardoises, lucarne [*]

**7** - maison en hauteur 19e couverte de lauzes [*]

**8** - logis en hauteur 19e, cour, murets [*]

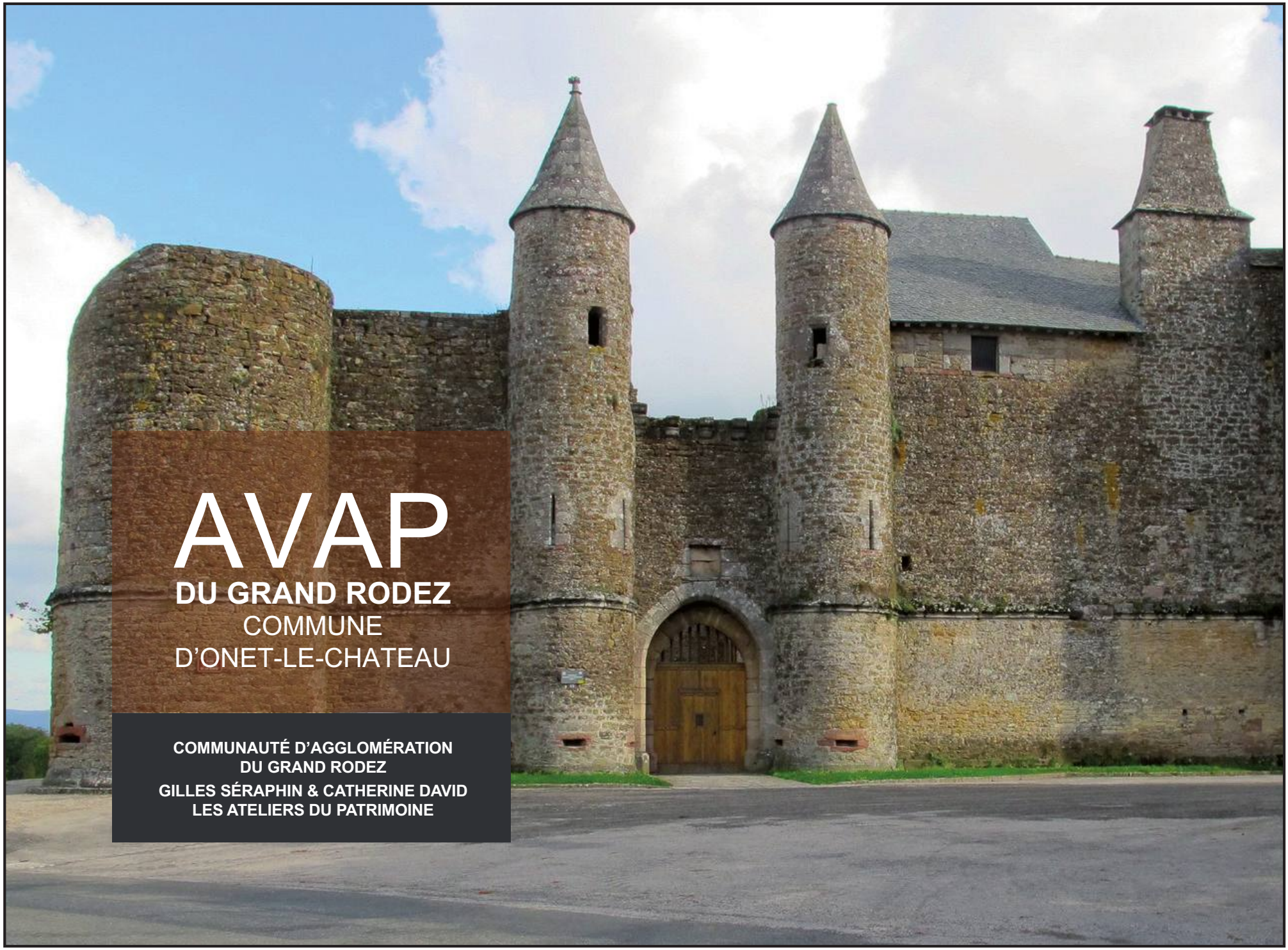
**9** - fournil couvert de lauzes [*]

**10** - grange-étable 19e, couverte de lauzes [*]

**11** - logis 19e en hauteur, perron couvert, persiennes [*]

**12 -13** - château : logis en équerre 17e et 18e, tour d'escalier, fenêtres cintrées, toitures de lauzes, lucarnes, souches de cheminées. Cour et clôture [**]

**14** - logis en hauteur 16e. Fenêtre à linteau en accolade, porte chanfreinée [**]



# AVAP

## DU GRAND RODEZ

COMMUNE
D'ONET-LE-CHATEAU


**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND RODEZ**

**GILLES SÉRAPHIN & CATHERINE DAVID**
**LES ATELIERS DU PATRIMOINE**

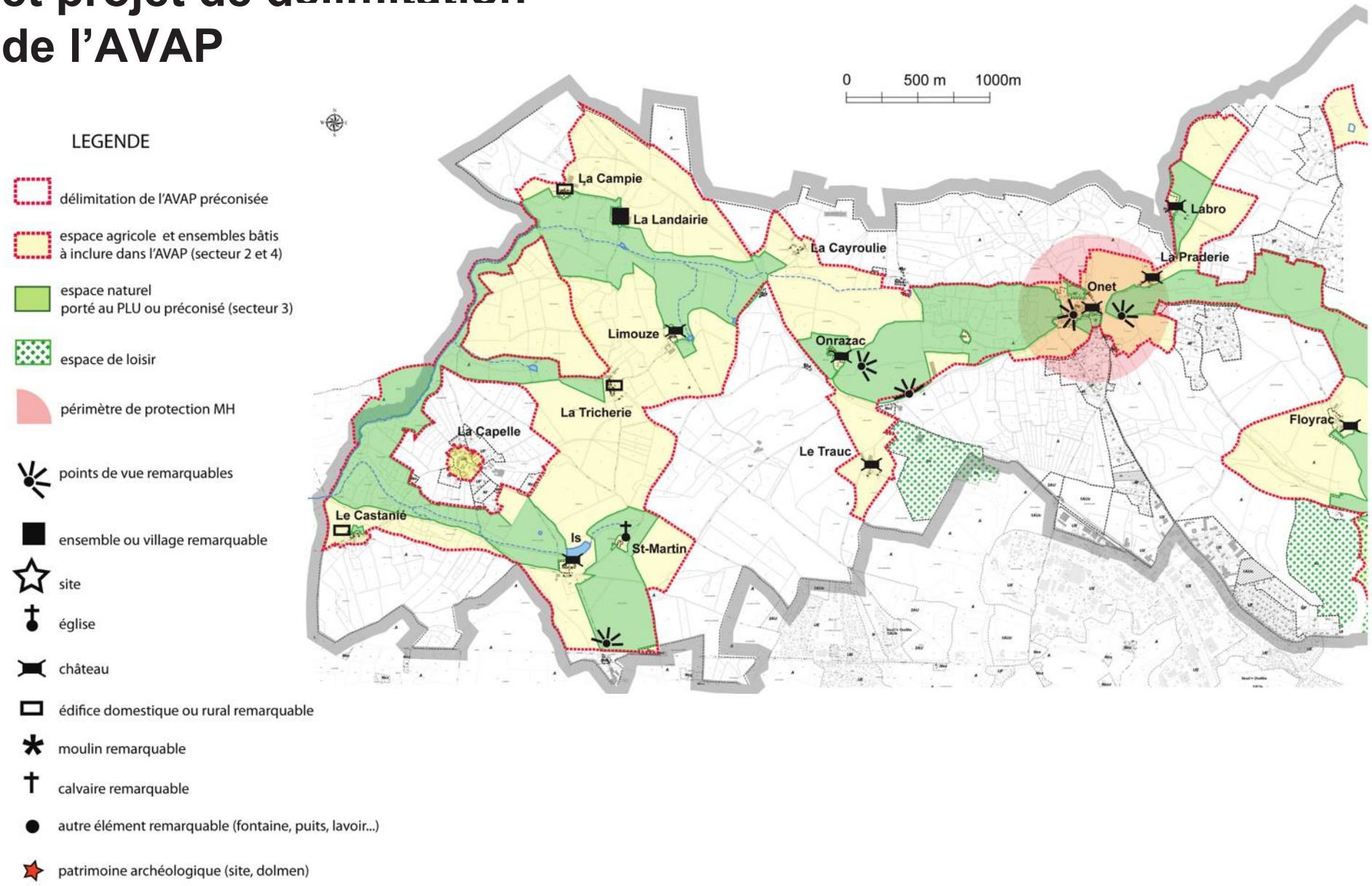
La commune d'Onet-le-Château, résultant de l'agrégat de plusieurs communes primitives, couvre un vaste territoire de 14 km de longueur sur l'ensemble du flanc nord de la ville de Rodez. Après être restée longtemps stable (autour de 1000 habitants entre 1800 et 1960), sa population a connu une expansion spectaculaire et atteignait déjà plus de 11000 habitants en 2011.
Cette augmentation brusque de la population est le résultat d'une importante mutation qui, après les années 1960-1970, a vu les zones péri-urbaines de Rodez (industrielles, artisanales, commerciales et résidentielles) se répandre dans la plaine de l'Aveyron et se substituer à un territoire resté jusqu'alors très rural.
Resté à l'écart de ces zones périphériques de Rodez, le chef-lieu de commune est un bourg très modeste, constitué autour d'un important château fort.

Le fait le plus marquant du patrimoine architectural communal réside dans le nombre important des châteaux et des maisons nobles, tous postérieurs au 15e siècle (près d'une vingtaine) et dispersés sur le territoire communal. Ces domaines ont structuré le paysage agricole et regroupé les populations rurales sous la forme de modeste villages ou hameaux.

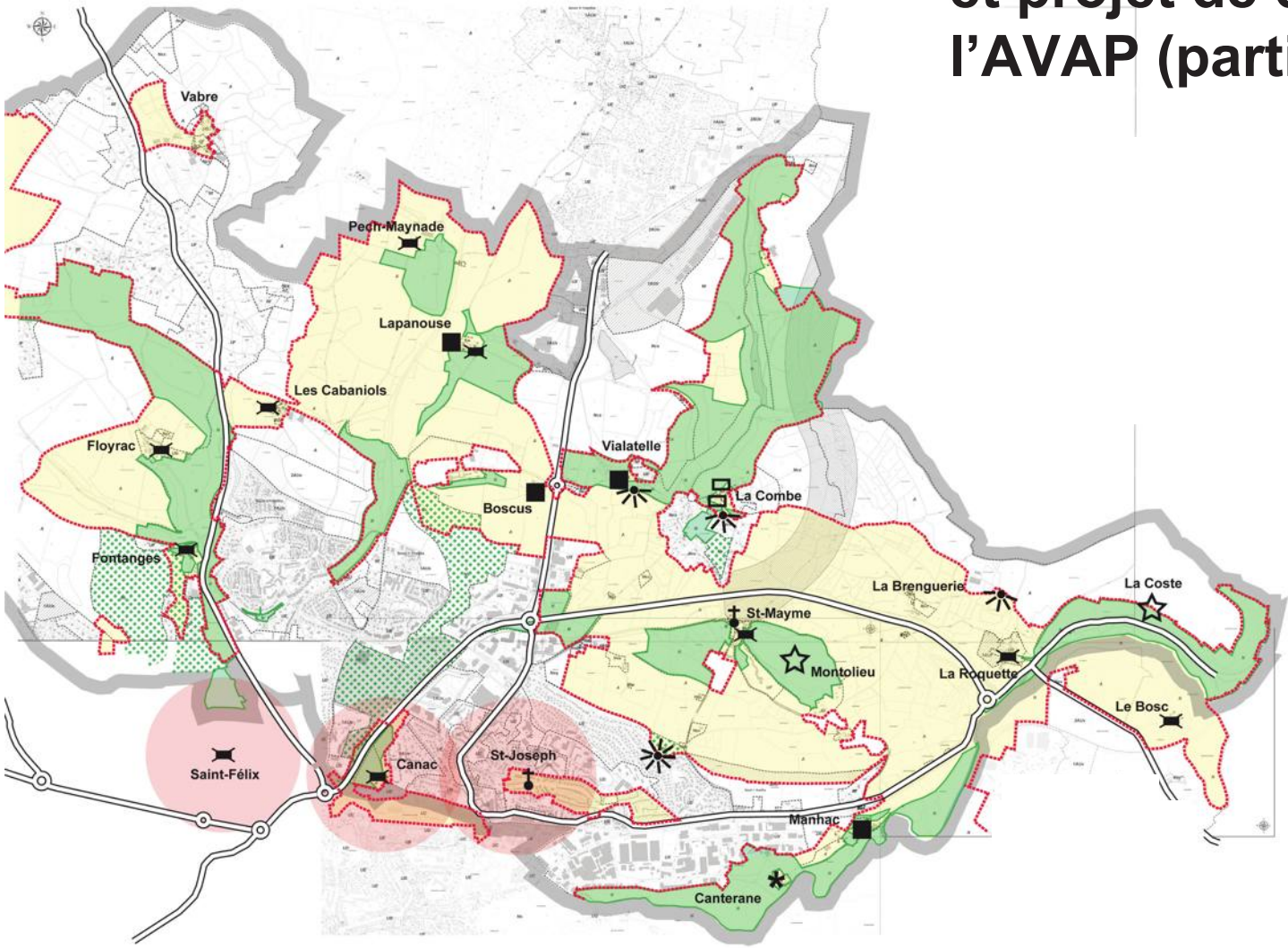
Parmi ces demeures aristocratiques, hormis Canac et Onet qui sont protégés au titre des monuments historiques, Is, Onrazac, La Praderie et Lapanouse constituent des ensembles remarquablement conservés. D'autres ont été banalisés par des affectations contraignantes (Onet, Fontanges, Floyrac, Vabre, La Roque) ou par la désagrégation de leurs abords dans des zones récemment urbanisées (Canac, Fontanges)

Le patrimoine paysager est marqué pour l'essentiel par le méandre fossile qui se développe au nord de Rodez à l'est de la commune et au centre duquel émerge la butte-témoin de Montolieu (ou Saint-Mayme).
A l'Ouest, les plateaux bocagers sont structurés par l'émergence des toitures des maisons-nobles ou d'importantes maisons de maîtres.

# Patrimoine remarquable et projet de délimitation de l'AVAP



# Patrimoine remarquable et projet de délimitation de l'AVAP (partie est)




LEGENDE

- délimitation de l'AVAP préconisée
- espace agricole et ensembles bâtis à inclure dans l'AVAP (secteur 2 et 4)
- espace naturel porté au PLU ou préconisé (secteur 3)
- espace de loisir
- périmètre de protection MH
- points de vue remarquables
- ensemble ou village remarquable
- site
- église
- château
- édifice domestique ou rural remarquable
- moulin remarquable
- calvaire remarquable
- autre élément remarquable (fontaine, puits, lavoir...)



# ATLAS DU PATRIMOINE

## Patrimoine paysager



# Le patrimoine paysager

La cévenne de La Coste vue depuis Pessens



La butte de Montolieu vue depuis La Combe

Les espaces naturels pris en considération dans le projet sont associés principalement à la vallée de l'Aveyron et aux vallons affluents, avec leurs parties sauvages et leurs composantes agricoles (vallon de La Morne, ruisseaux de l'Auterne et Fontanges, affluent de la Favasse à Is).
Sont compris également les reliefs significatifs qui structurent le paysage, à savoir ceux qui dessinent le méandre fossile de La Combe, la butte de Saint Mayme et les versants qui délimitent la plaine de l'Aveyron.
Une troisième catégorie prise en compte est celle que constituent les espaces naturels ou agricoles qui servent d'écrin au patrimoine remarquable de châteaux et de maisons de maîtres qui s'échelonnent d'Ouest en Est, du château d'Is à celui de Vialatelle.

# La vallée de l'Aveyron et la butte de Montolieu





La cévenne de La Coste et la plaine agricole de l'Aveyron, vus depuis La Roquette

A l'échelle de l'agglomération, la vallée de l'Aveyron offre ici son paysage le plus ample et le mieux structuré grâce à la forte présence des versants qui ouvrent les perspectives vers la vallée de l'Aveyron depuis la RN88.

La qualité vient du caractère affirmé de ces paysages forgés par l'histoire géologique et non banalisés par l'extension des zones urbanisées. Les moments forts sont les versants et cévennes couverts de pelouses sèches. Le bâti ancien y est ponctuellement bien implanté et conforte le caractère traditionnel de ces paysages qui opposent le calme de leur étagement au désordre des extensions urbaines.

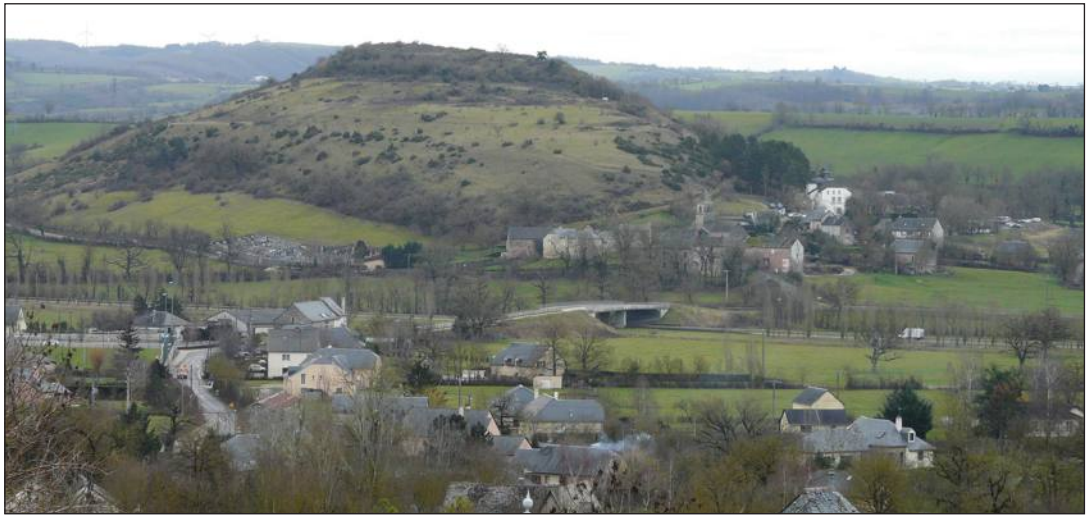
**Composantes de l'espace protégé**

**La cévenne de La Coste et le fond de vallée de l'Aveyron entre le Causse de Gros et La Roquette**.
Espace naturel au PLU. Cette séquence de vallée est la plus belle de toute l'agglomération du fait du galbe très affirmé et aride du versant de La Coste qui contraste avec le fond de vallée couvert de prairies. La ripisylve et la rivière introduisent une troisième composante linéaire forte composée du fil d'eau d'eau et d'arbres de hautes tiges.
***Caractère*** : espace naturel
***Objectif*** : maintenir le caractère naturel des pentes et conserver l'homogénéité de la couverture végétale. Maintenir la ripisyle, conserver le caractère ouvert de la plaine agricole.

# La vallée de l'Aveyron et la butte de Montolieu



La butte de Montolieu, vue depuis le château de La Roque



La butte de Montolieu, vue depuis Vialatelle

**Le méandre fossile**, entre La Roquette et La Combe, est encore lisible grâce à la préservation du caractère naturel et agricole des versants sud et nord. Une impression d'ordre ancien est donnée par l'implantation du bâti traditionnel à la rupture de pente (St Mayme, La Brenguerie et La Roquette) ou en bout d'éperon (La Combe). La plaine bocagère de Saint-Mayme met en valeur les versants du méandre et la butte de Montoulieu.
***Caractère*** : espace agricole.
***Objectifs*** : préserver la lisibilité de la géographie des lieux : éviter les constructions et équipements au-dessus de la courbe 550m et en bordure de crête. Maintenir le caractère ouvert et bocager du fond de vallon.

**La butte de Montoulieu ou Saint-Mayme** : haute en couleur avec ses sols rouges, cette butte-témoin constitue un évènement paysager majeur (espace naturel protégé au titre du PLU).
***Caractère*** : espace naturel.
***Objectifs*** : maintien du caractère naturel strict des lieux.

**La séquence de vallée de Cantaranne**, entre le Gué de Sallelles et Les Moulinasses. En amont le versant bocager du Ségala épaule la rivière et la signale aux abords de Rodez. En aval, de Manhac au Gué de Salelles, seul le fond de vallée avec le hameau de Manhac et l'ensemble du moulin de Cantaranne constituent encore, au seuil de la ville de Rodez, un vestige de paysage traditionnel, avec la rivière, sa ripisylve et ses prairies bocagères.
***Caractère*** : espace naturel en zone N du PLU.
***Objectif*** : éviter les constructions - conserver la ripisylve - maintenir le caractère ouvert et bocager du fond de vallon.



La chute d'eau de Cantarane



Le glacis et le front de village de La Combe



L'Auterne : barrage de Vialatelle



L'Auterne : bief du moulin de La Combe

# La combe de l'Auterne

L'Auterne est un affluent de la rive nord de l'Aveyron qui génère en amont un paysage de combe caussenarde puis traverse discrètement la plaine bocagère du méandre fossile.

**Composantes de l'espace protégé**

- **la combe de la Morne et le ruisseau de La Combe** : paysage au relief délicat à la naissance de la combe, renforcé par le contraste entre le fond de prairie et le versant en pelouses sèches; enclos en pierre de potager en travers de la combe; ruban étroit de fond de combe, resserré entre deux versants boisés. La confluence est encadrée par des massifs de pelouses sèches et valorisée par le long plan d'eau du bief du moulin, la silhouette perchée du hameau de La Combe, la chute du ruisseau de l'Auterne et le glacis du château de Vialatelle, l'écrin étant constitué par le versant des Costes.
***Caractère*** : espace naturel, partiellement en zone N du PLU
***Objectif*** : maintenir le caractère naturel des pentes et l'ouverture des fonds de combe.

- **la plaine bocagère à l'entrée de la combe:**
***Caractère*** : agricole ***Objectif :*** Conserver la ripisylve. Maintenir le caractère ouvert et bocager du fond de la plaine.

# Le vallon de Fontanges et la combe de Floyrac



Le ruisseau de Fontanges et l'éperon boisé de Floyrac



La combe de Floyrac avec perspective sur le clocher de Rodez

Des espaces naturels du vallon de Fontanges il reste quelques vestiges soustraits à l'urbanisation. Le paysage linéaire du ruisseau, de sa ripisylve et des abords de prairie est interrompu par les aménagements routiers, des tronçons canalisés et par l'extension urbaine de Rodez. Les versants ont parfois été amputés pour le passage des voies routières. Au nord du château de Fontanges, les espaces naturels structurent à nouveau le site dans lequel s'inscrivent les deux châteaux de Fontanges et de Floirac. Le plateau auquel s'adosse le château de Fontanges est occupé par une aire de loisir (golf) et, en aval, des logements collectifs ont tenté de s'intégrer dans le paysage en adoptant l'aspect d'anciennes tanneries ou d'un ancien manoir.

**Composantes de l'espace protégé**

**- le ruisseau de Fontanges et ses abords**
***Caractère*** : espaces naturels du ruisseau en zone N du PLU, abords plus ou moins urbanisés. ***Objectifs*** : conservation de la ripisylve dans les séquences naturelles.

**- la combe de Floyrac** (zone N du PLU) **et la combe du Travers de Fontanges** (partiellement en zone N du PLU). ***Caractère*** : espaces naturels agricoles. ***Objectifs*** : non constructibilité, conservation du milieu ouvert de prairie ou de champs.

**- l'éperon de Floirac** (partiellement en zone N du PLU), dessiné par ses travers boisés et par la petite combe qui lui donne accès, elle-même bien perceptible (langue de prairie entre deux versants boisés). Le massif est entamé par la coupe à blanc du déboisement et l'entaille trop régulière du rocher de l'éperon. ***Caractère*** : espaces naturels boisés. ***Objectifs*** : non constructibilité des pentes et des travers boisés qui dessinent les versants. Conservation de l'aspect naturel des roches. Conservation du caractère agricole ou boisés des plateaux. Maitrise de la qualité des constructions agricoles. Implantation des constructions agricoles en recul des crêtes.

**Les abords des châteaux de Fontanges et de Floirac** (cf. immeubles répertoriés)

# Le paysage de bocage



La plaine et le château de La Roque, le plateau des Costes-Rouges et la ripisylve du ruisseau de La Roque, depuis Lapanouze



Le château de Lapanouse et son bocage délimité par le plateau de Puech-Maynade, depuis La Roque

Ce secteur agricole oppose à l'urbanisation commerciale et artisanale toute proche un espace traditionnel rural et monumental apaisé, d'une remarquable qualité, utilisé comme zone de parcours (parcours des Constellations). Aux abords du lycée agricole de La Roque, il présente une valeur illustrative en tant que témoin du paysage rural reconstruit au milieu du 19e siècle.

**Les pentes et la crête de Costes Rouges**. Ensemble paysager rural, structuré par le relief du versant de Coste Rouge et le ruisseau qui coule à ses pieds.

La qualité du paysage est liée :
- au contraste entre les versants boisés et le paysage agricole ouvert du plateau et de la plaine, valorisé par un bocage de haies taillées
- à la concentration dans ce secteur de nombreux châteaux et de demeures aristocratiques (Floyrac, Lapanouse, La Roque, Puech-Maynade).

***Caractère*** : espaces naturels boisés N du PLU sur les pentes, espace agricole sur la crête. ***Objectifs*** : non constructibilité. Pas d'aménagements de quelques sortes que ce soit (type pylone sur la crête), garder l'homogénéité du motif végétal naturel sur les pentes.

# Le paysage de bocage



Paysage de bocage au abords du château de Labro



Le vallon de la Praderie dominé par la tour du château



Paysage de bocage au abords de la chapelle de Saint-Martin de Limouze

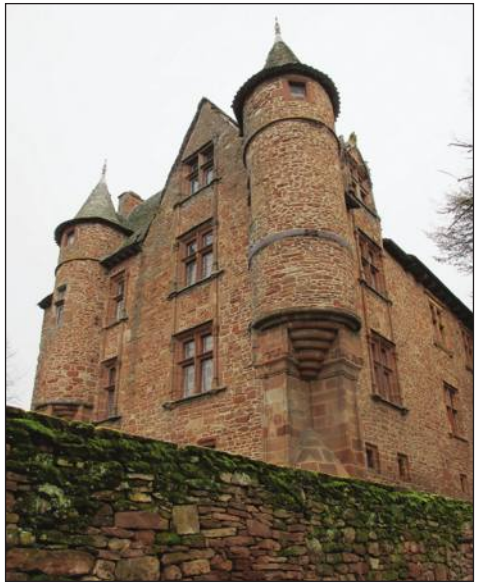
**Plaine et ruisseau de La Roque**, affluent de l'Auterne. ***Caractère*** : espace naturel. ***Objectifs :*** non constructibilité, conservation du tracé naturel et de la ripisylve

**Abords des châteaux** (La Roque, La Panouse, Puech Maynade Onrazac, La Praderie, le Trauc et Labro.
***Caractère*** : espaces agricoles (sauf espace naturel N du PLU sous le château de La Roque). ***Objectifs*** : non constructibilité, conservation du bocage, maîtrise des constructions agricoles hors des cônes visuels, conservation du bocage

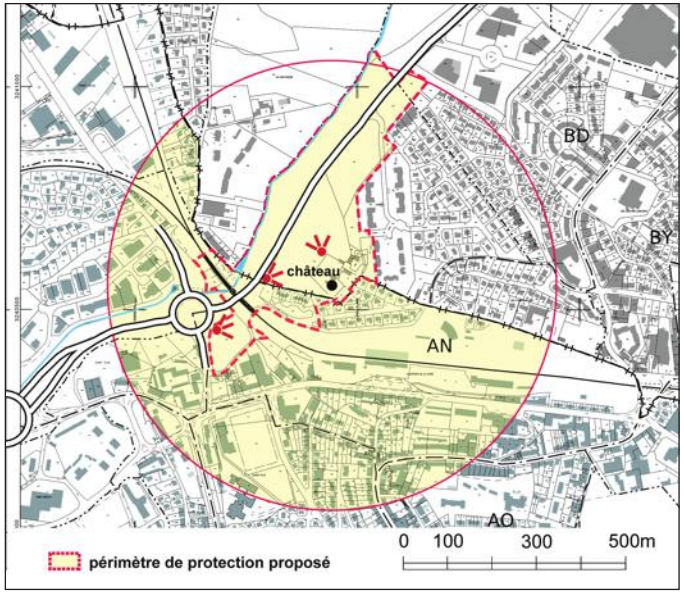
**Les vallons de Favasse, d'Is et de Limouze**
***Caractère*** *: espace naturel.* ***Objectifs*** *: conservation et restauration de la ripisylve - conservation du bocage - maintenir la non-constructibilité.*

# ATLAS DU PATRIMOINE
## Monuments historiques et abords





Le château de Canac






Le château de Canac, vu depuis le viaduc ferroviaire




# Le château de Canac

Le château de Canac est un édifice de la fin du 15e siècle ou du début du 16e siècle. Il est établi sur une terrasse dominant la vallée de l'Auterne. Le périmètre de protection de ses abords est situé à cheval sur la limite des communes d'Onet-le-Château et de Rodez. Les abords du château ont été largement entamés par l'urbanisation pavillonnaire récente de Rodez et d'Onet-le-château ainsi que par le réseau de desserte routière. De plus le château est adossé aujourd'hui à l'emprise de la gare ferroviaire. Restreints aux dimensions d'un espace relictuel enclavé dans le tissu urbanisé, les abords du château comprennent le parc inscrit dans un enclos de murs, les bâtiments ruraux attenants, le versant de l'Auterne compris entre l'édifice et la RN 88 ainsi que le viaduc ferroviaire du 19e siècle situé à proximité.

**1** - château de Canac [**MH**]

**2** - grange 18e et 19e et logis. Lauzes. Grès rouge et calcaire [**]

**3** - grange 17e remaniée. Grès rouge - ardoises [**]

**4** - l'Auterne

**A** - parc du château [***]

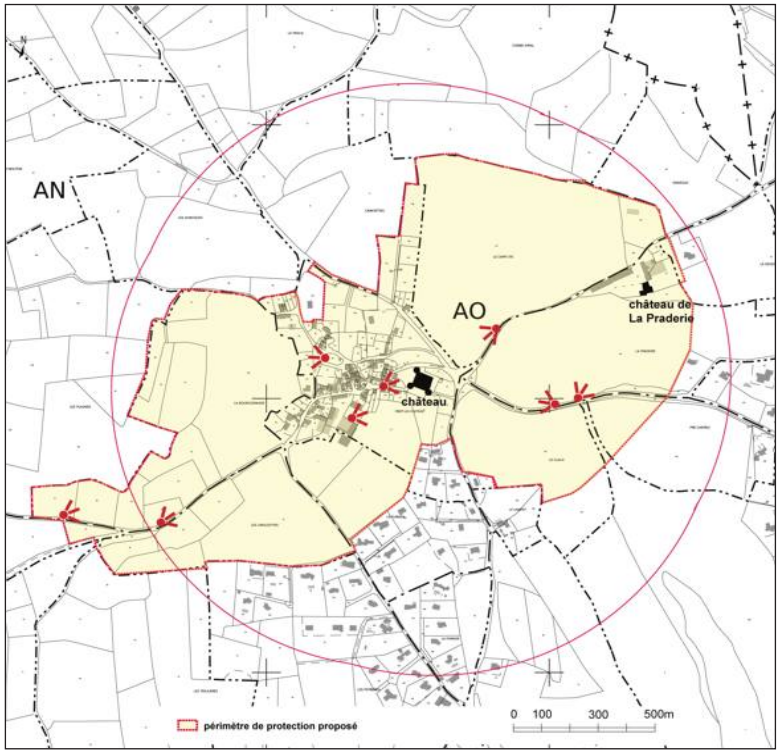
**B** - square et aire de jeu [*]



L'entrée du château d'Onet et la place publique à usage de parking



Les terrasses et les abords immédiats du château d'Onet






Vues sur le bocage, village et le château d'Onet depuis l'ouest

# Le château et le village d'Onet

Le château d'Onet-le-Château est inscrit à l'inventaire des Monuments historiques.

L'édifice est implanté sur un sommet de plateau dominant d'une quinzaine de mètres les abords immédiats, plateau rectifié par des terrassements à l'est. A l'ouest, au contact immédiat de l'édifice, s'est développé un assez modeste village de caractère encore très rural. Solidaire du château, le village qu'il a engendré participe, de fait, de ses abords.
Le périmètre de visibilité du château est assez restreint et concerne pour l'essentiel les vues rapprochées offertes à l'est du village. Il comprend les prairies situées immédiatement en contrebas des terrasses de l'édifice (protégées par une zone N au PLU), une place publique à usage d'aire de stationnement et un ancien couderc.

L'ensemble formé par le château et son village domine un paysage de bocage. Il fait l'objet de vues intéressantes depuis le château voisin d'Onrazac, situé à 1700 m environ à l'ouest. Le château de La Praderie, situé dans le périmètre de protection de 500 m de rayon est également impliqué dans des rapports de covisibilité.

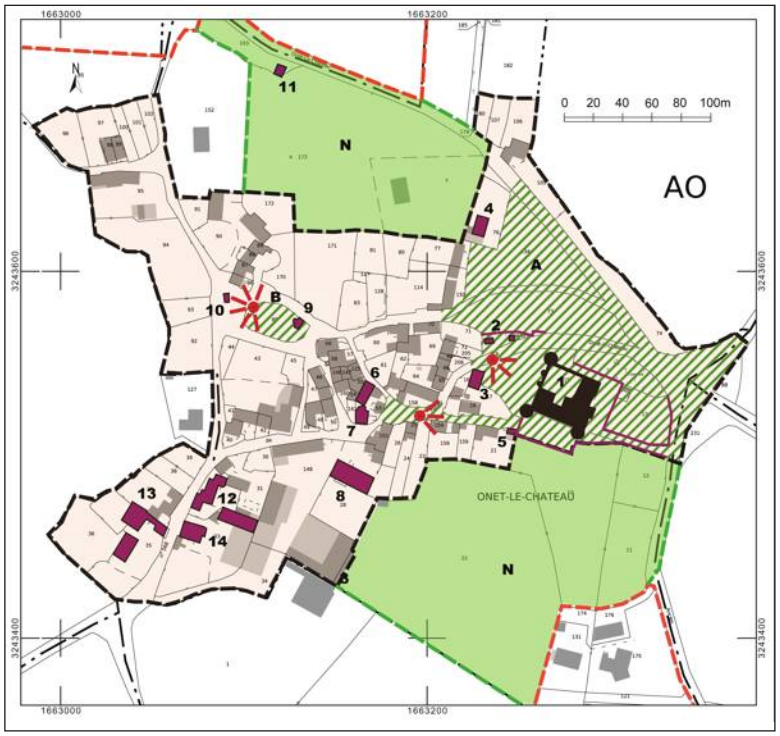
# Le château et le village d'Onet



**13** - logis 18e ou 19e



**4** - logis 19e néoclassique






**9** - fournil couvert de lauzes



**8** - linteau gravé «1834»

**1** - château 15e et chapelle [**MH**]

**2** - terrasse du château - calvaire fonte et socle pierre 1844 - abri 20e (lauzes) [**]

**3** - maison néoclassique 1841 - porte à entablement, menuiserie [*]

**4** - maison - façade néoclassique - lauzes, lucarnes - menuiseries, clôture, portail [*]

**5** - édifice couvert de lauzes - abords du château [*]

**6** - logis 18e, lauzes - fenêtres à linteau délardé. - lucarne avec épi de faîtage [*]

**7** - logis 19e, lauzes - linteau gravé 1834, lucarnes, menuiseries, fournil - publicité : «Le petit journal» [*]

**8** - logis 20e, lauzes, lucarne, porte à entablement, portail - grange avec linteau gravé 1835 - grange 19e - cour. [*]

**9** - fournil 19e- implantation sur un éperon rocheux - point de vue [**]

**10** - **11** - fontaines [*]

**12** - maison à perron et tour sur souillarde - ardoises, épi de terre cuite [*]

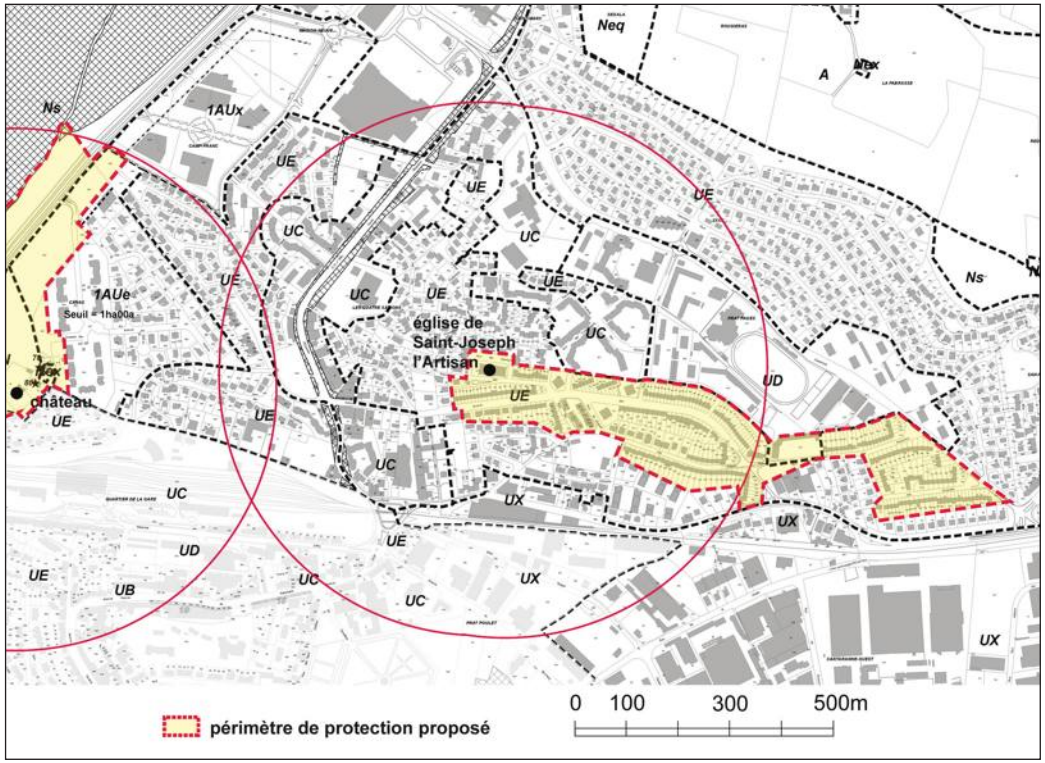
**13** - logis 18e, ardoises, escalier extérieur, galerie, grange [**]

**14** - ferme , logis et grange

**A** - terrasses du château - ancien cimetière - couderc [***]

**B** - éperon rocheux et point de vue sur Onrazac [**]

# Eglise Saint-Joseph-l'Artisan




Eglise édifiée entre 1962 et 1963 par l'architecte Gérard Sacquin. Charpente en nid d'abeille construite par le charpentier Charles.
L'église est indissociable du quartier ouvrier des Quatre-Saisons, conçu par le même architecte sur un thème lié au vocable de l'église dédiée à Saint-Joseph-l'Artisan.
Les abords de l'église sont constitués pour l'essentiel par le quartier qui lui est associé



L'église et sa charpente carénée en nid d'abeille



Le quartier des Quatre-Saisons vus du nord



Le quartier ouvrier au contact de l'église



# ATLAS DU PATRIMOINE
## Immeubles répertoriés et ensembles bâtis

# Légende des plans



Espace à inclure dans l'AVAP




Espace naturel à préserver ou à établir



Ensemble bâti de caractère à préserver




Espace de caractère, public ou privé,
à préserver et à aménager



Point de vue remarquable



Edifice ou bâtiment d'intérêt patrimonial
à préserver et à restaurer



Mur d'intérêt patrimonial à préserver et à restaurer



Monument historique

*** Patrimoine d'intérêt majeur
** Patrimoine d'intérêt local
* Patrimoine participant à la cohérence d'un ensemble



**1** - logis 18e couvert de lauzes



**3** - grange néoclassique couverte de lauzes



**1** - logis 18e détail (date 1787)




# Boscus **

**1** - logis 18e siècle couvert de lauzes - date portée 1787 - souillarde - lucarnes [***]

**2** - fournil 17e, couvert de lauzes [***]

**3** - grange 19e - grilles - lauzes [**]

**4** - grange à contreforts en éperons - lauzes [***]

**5** - granges couvertes de lauzes et ardoises [**]



**2** - fournil couvert de lauzes



**4** - grange à contreforts en éperon

# Cantaranne **

Moulin très restauré, implanté sur les berges de l'Aveyron. Constructions en grès rouge. Site [**]

**1** - Bâtiment néo-classique. Porte cintrée. (dispositions intérieures) [**]

**2** – Logis 20e - matériaux de remploi provenant de l'ancien moulin - toit de lauzes [*]

**3** – Grange 19e. Grès rouge et calcaire. Portes cintrées [*]

**4** – Logis néoclassique. Pavillon. Lauzes. Porte à entablement-lucarnes. Mur de clôture néoclassique - grilles. Remplois provenant du moulin. Menuiseries. Communs couverts de lauzes [*]

**3** – Grande salle de plain-pied 16e remaniée 20e [*]



**2** - logis 20e






**1** - porte d'entrée du moulin et meule déposée



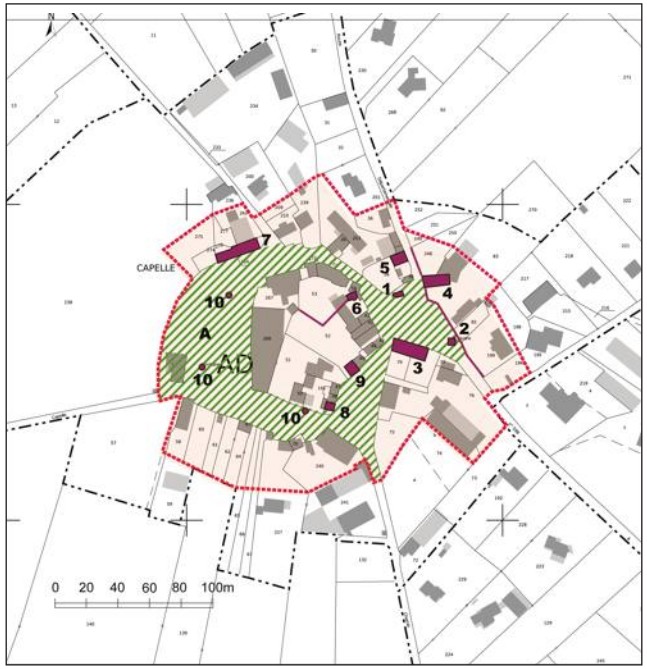
**4** - logis néoclassique et portail d'entrée



l'Aveyron aux abords du moulin



**3** - grange couverte de lauzes datée 1842




# Capelle *

Bourg constitué sur l'enceinte et la basse-cour d'un ancien château. Trois coudercs avec puits-fontaines. Ensemble très banalisé [*].

**1** - fournil 19e, réhabilité [*]

**2** - croix de pierre 19e et socle [*]

**3** - grange 19e, avec auvent - pierre appareillée - date portée : 1842 (associé à AD 79) [*]

**4** - logis 19e - lauzes, lucarnes, linteau gravé (1835) - cour et mur de clôture [*]

**5** - logis 19e - lauzes, lucarnes.[*]

**6** - ancienne tour du château 16e - canonnières [*]

**7** - logis 19e, et grange.
lucarnes, souche de cheminée, ardoises épaisses - grange [*]

**8** - logis 16e - demi-croisée, linteau en accolade - souche de cheminée [**]

**9** - grange à pignon [*]

**10** - fontaines [**]

**A** - ensembles de coudercs en anneau [**]




**4** - linteau gravé 1835



**8** - fournil 19e



**8** - demi-croisée 16e siècle



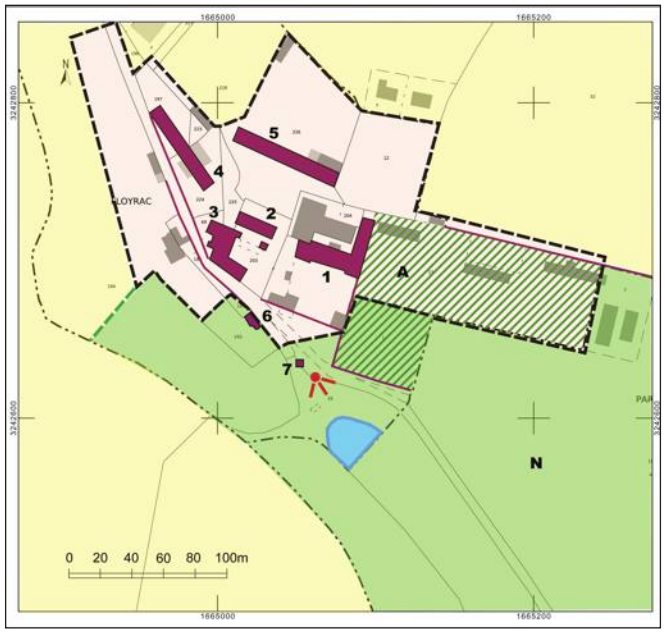
**6** - tour du 16e siècle avec canonnières



**1** - château de Floyrac



**3 -** demeure 17e, et adjonction 20e néo-médiévale




# Floyrac **

Château classique réhabilité entouré d'un parc et hameau très restauré [**].

**1** - logis 18e, toitures, clôture et grille 18e, jardins et parc [**]

**2** - logis 18e ou 19e - ardoises en écailles, lucarnes - menuiseries - communs - jardin [**]

**3** - logis 17e et 20e - tour d'escalier - croisées - couverture de lauzes - extension 20e avec fenêtre néo-médiévale - grange [**]

**4** - ancienne grange réhabilitée - clôture (associé à AV 224) [*]

**5** - grange 19e [*]

**6** - fournil restauré [*]

**7** - calvaire

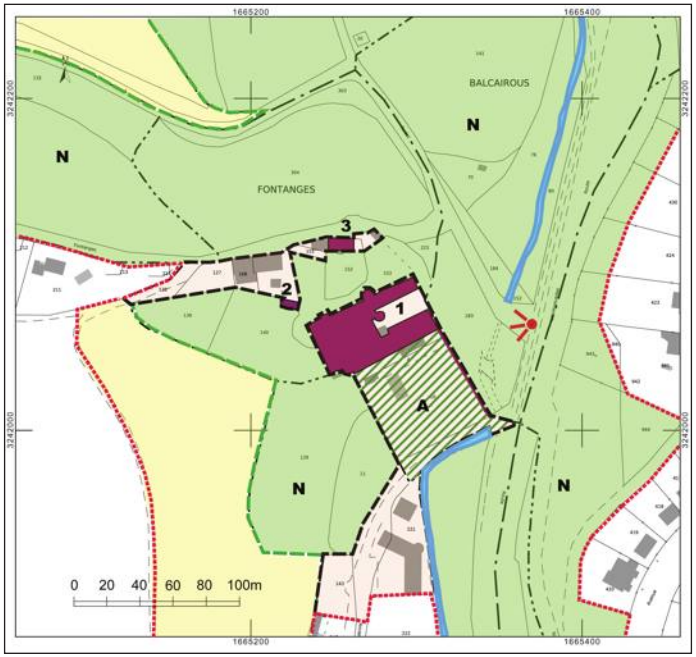
**A** - jardins du château



**1** - la motte féodale et une tour du château



**1** - l'avant-cour du château de Fontanges






**A** - vestiges du parc du château

# FONTANGES **

Château entouré d'un parc bordé par le ruisseau de Fontanges. Abords banalisés [**]

**1** - château de Fontanges. Ensemble de logis 16e et 17e flanqués de tours sur deux cours - vestiges de motte féodale - parc et jardins - clôture - vestiges de portail fortifié [***]

**2** - fournil - menuiserie de porte [**]

**3** - logis en hauteur 18e - lucarnes - ardoises [*]

**A** - jardins du château [**]



**1 -** vue d'ensemble du château




# IS ***

Ensemble constitué par le château, les communs et dépendances et le parc romantique. Cadre bucolique [***]

**1** - logis médiéval remanié au 15e et à l'époque moderne - tour d'escalier en vis - colombier - grange attenante au château [***]

**2** - grange 19e. - adoises en écailles [*]

**3** - ensemble rural : grange 19e avec arc de décharge en arc brisé, tour carrée 17e (?), remise 20e avec piliers en pierre de taille [*]

**4** - couderc et Vierge 19e - espace libre à conserver et à mettre en valeur [**]

**A** - jardins, parc du château et mur de clôture [***]



le parc du château



**1 -** colombier 16e s.



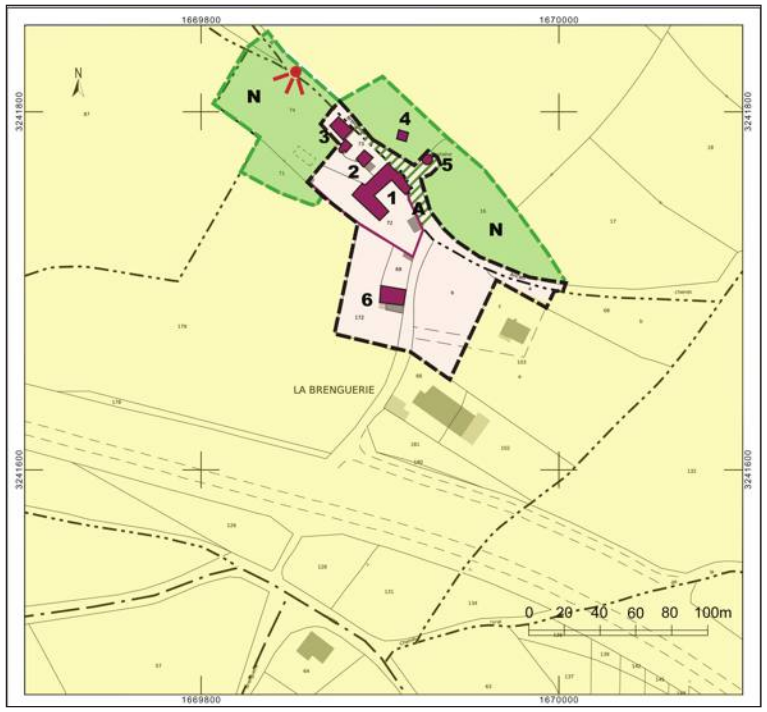
mare dans un pré aux abords du château



**5** - résurgence et fontaine



**1** - logis 18e et portail couvert




# La Brenguerie **

Hameau constitué autour d'une résurgence [**]

**1 -** logis 18e -lauzes, lucarnes - clôture - croix de fonte - portail - jardin en terrasse [**]

**2** - fournil surmonté d'un colombier [**]

**3 -** logis 18e ou 19e - toiture de lauzes - lucarnes - souche de cheminée [**]

**4** - colombier [*]

**5** - résurgence et fontaine - cavité, bassins [***]

**6** - grange et logis 19e - niche de statue en pignon [*]

**A** - chemin principal et place de la fontaine [***]



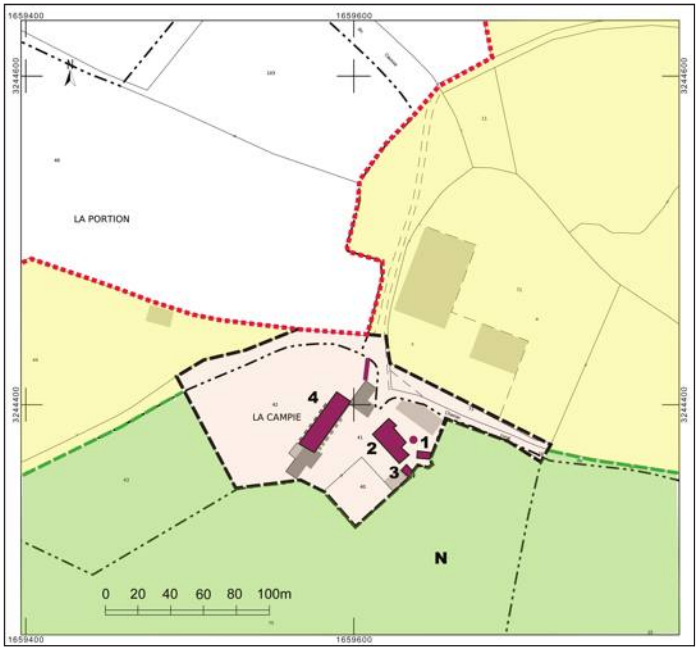
**3** - logis 18e



vue générale du hameau depuis le sud



**2** - Logis 19e




# La Campie **

**1** - poulailler couvert d'ardoises[**]

**2** - logis néoclassique 19e - façade composée, porte à entablement - lauzes, lucarnes - puits [**]

**3** - fournil couvert de lauzes [**]

**4** - grange 19e à auvent sous croupe - contre-forts rapportés [**]



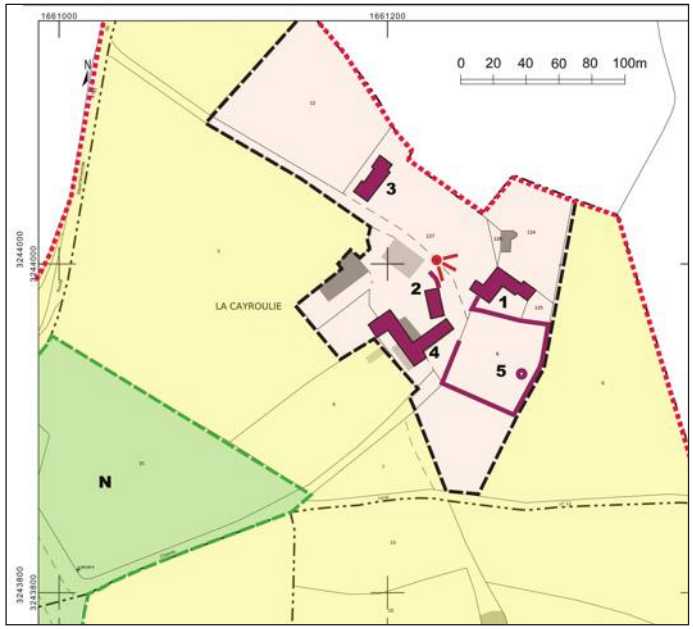
**4** - Grange à auvent et croupe



**1** - grange couverte de lauzes et portail couvert



**4** - grange couverte d elauzes






**1** - grange couverte de lauzes

# La Cayroulie **

Hameau constitué de plusieurs fermes.
Ensemble rural de grande qualité [**]

**1** - grange couverte de lauzes et ardoises écailles, pigeonnier porche, remise avec porte chanfreinée, enclos, mur de clôture [***]

**2** - grange 19e à pignon et rampe [*]

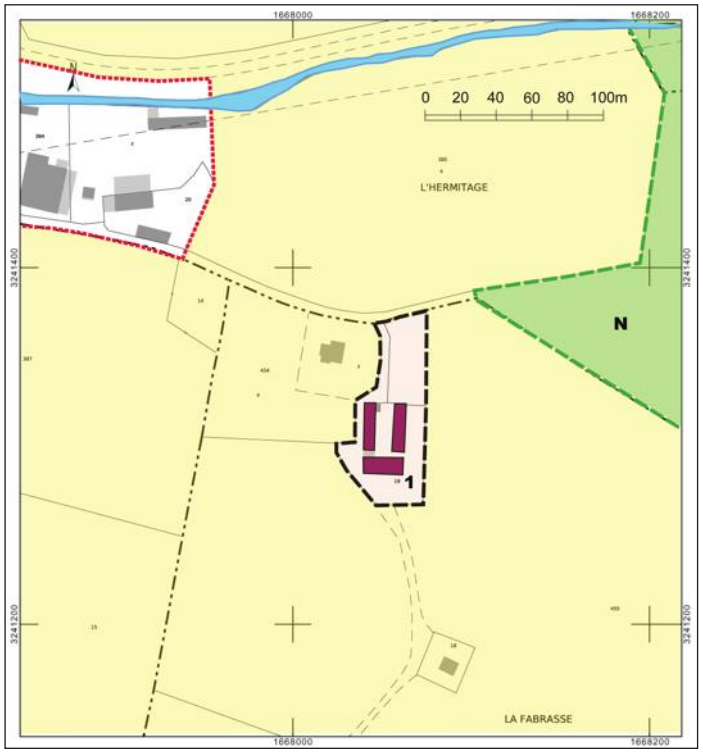
**3** - logis 19e très remanié - menuiseries. Ardoises [*]

**4** - grange 19e à auvent - ardoises, bâtiment annexes couvert de lauzes [**]

**5** - enclos, puits, mur de clôture [**]



**1** - cour de ferme et puits



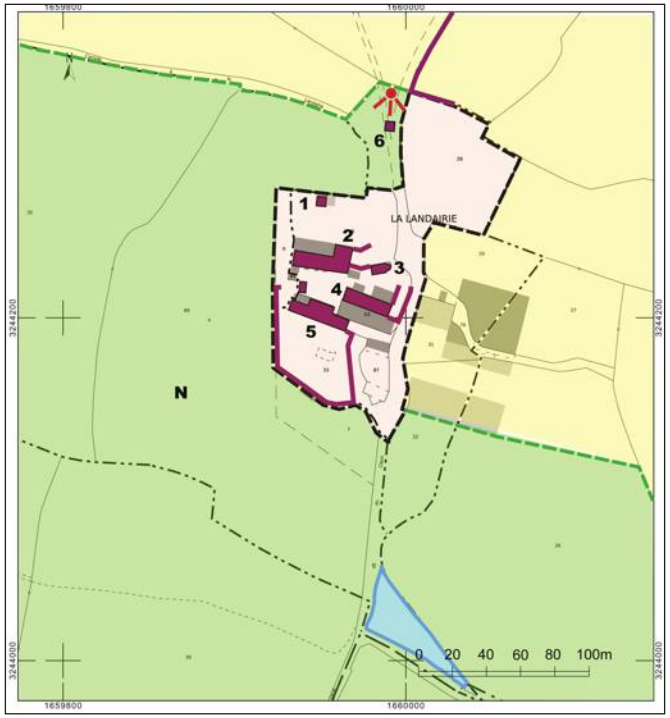

# La Fabrasse *

Ferme isolée

**1** - grange et logis 19e -cour avec puits et pompe - portail - remise sur portique de pierre - ardoises en écailles [**]



**2** - granges




# La Landairie **

Ferme. Ensemble rural remarquable et bien conservé [**]

**1** - colombier couvert de lauzes, lucarnes. [**]

**2** - grange couverte de lauzes - contreforts rapportés - cour pavée [***]

**3** - fournil, lauzes, mur de soutènement, escalier [***].

**4** - grange 19e couverte d'ardoises - rampe en équerre [**]

**5** - logis accolés en barre 18/19e, perron (associé à AB 90, partie plus ancienne) [**]

**6** - calvaire 19e [**]



**3** - fournil



**1** - colombier



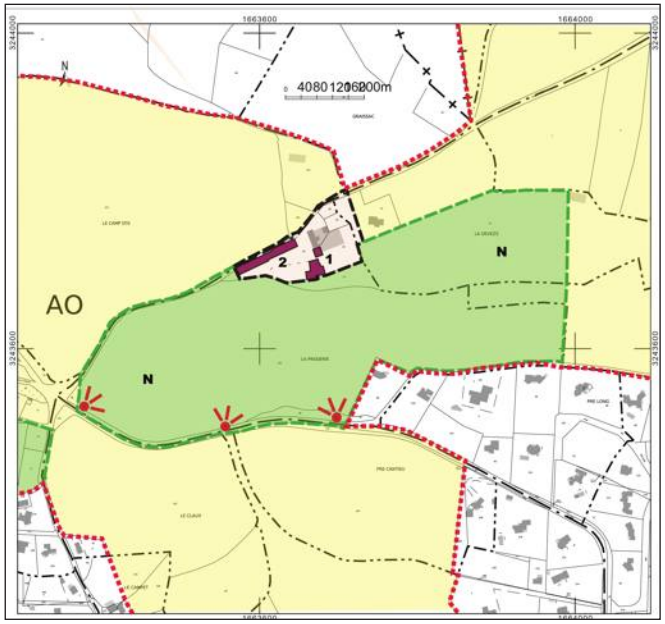
**3** - fournil, mur de soutènement et escalier



**6** - croix de carrefour



**1** - château de la Praderie






Le château et le vallon de la Praderie



Le château et le vallon de la Praderie

# La Praderie ***

Château (ancien repaire) dominant un vallon bocager en covisibilité avec le Château d'Onet [***]

**1** - château de la Praderie : logis 17e remanié 19e. Tour avec bretèche. Ardoises. Portail couvert. Grange, remise avec piliers de pierre [***]

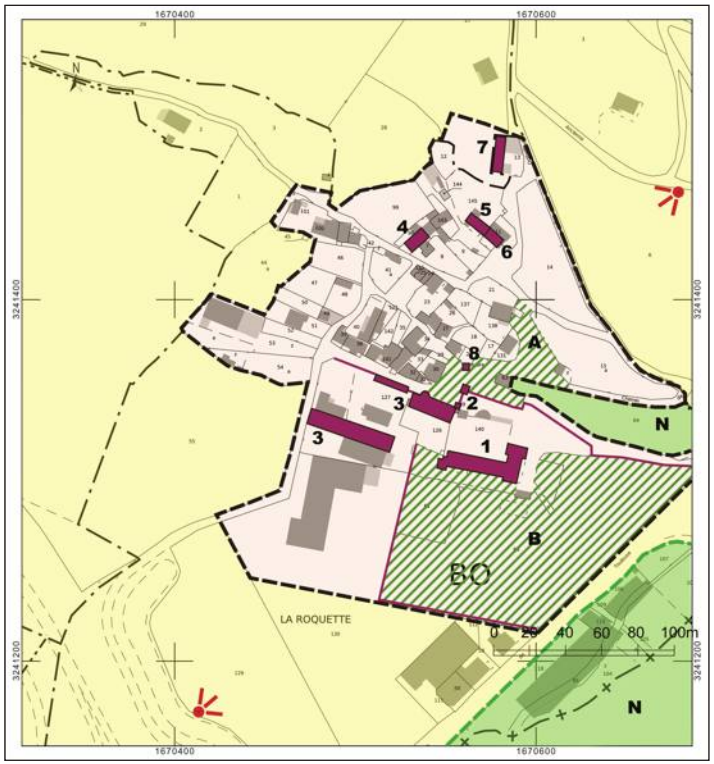
**2** - granges 19e en barre [**]



**1** - Château de la Roquette



**4** - Maison urbaine : logis 16/17e






**5** - Maison en hauteur



**2** - tour de flanquement 17e

# La Roquette**

Bourg seigneurial approximativement planifié, organisé dans le prolongement du château. Place publique avec tours de l'enceinte [**]

**1** - château de la Roquette. Logis 17e et tour carrée couverte par un dôme - croisées moulurées, lauzes - cour [***]

**2** - mur d'enceinte - tours carrées et tour ronde 17e avec canonnières [***]

**3** - logis de communs, dépendances agricoles 19e - grange 18e à croupes [**]

**4** - logis 16e/17e - croisées moulurées - porte chanfreinée [***]

**5** - logis en hauteur - perron - lucarnes - ardoises-écailles. (associé à BN 11) [**]

**6** - logis 17e-porte cochère chanfreinée (associé à BN-135) [*]

**7** - grange couverte de lauzes - porte fenière chanfreinée [**]

**8** - calvaire 19e. Croix de fonte-socle pierre [*]

**A** - ancien couderc [*]

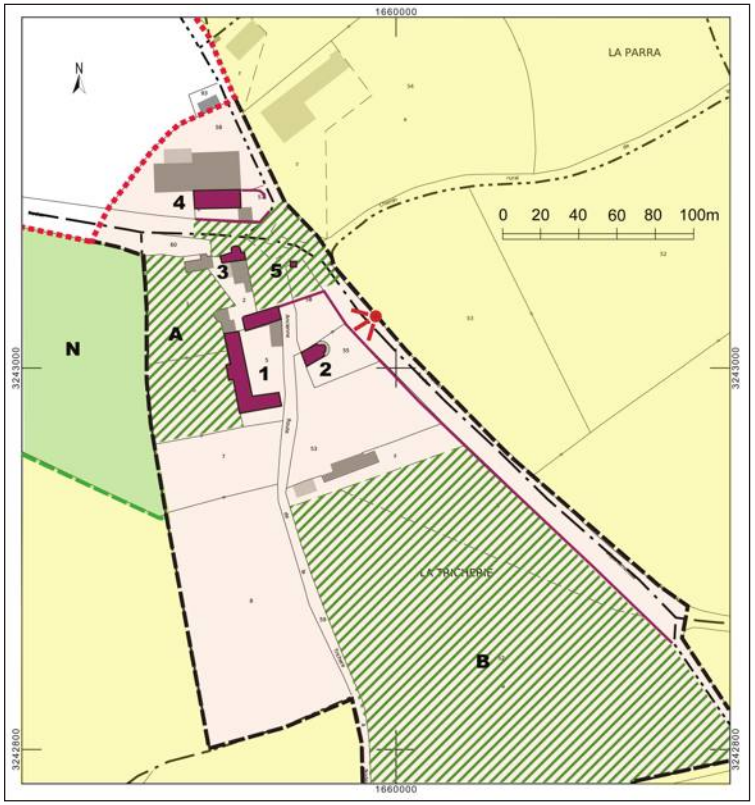
**B** - jardins et parc en terrasse du château - murs de clôture [**]



**1** - Château de la Tricherie



**2** - mur de clôture du parc et fournil




# La Tricherie **

Hameau constitué autour d'un château et de son parc [**].

**1** - logis 18e, pavillon, fenêtres cintrées, toiture d'ardoises, lucarnes - communs [**]

**2** - fournil et parc - mur de clôture [**]

**3** - fournil et communs (cf. AI 5) [*]

**4** - grange et rampe 19/20e - ardoises [*]

**5** - couderc et croix monumentale [*]

**A** - jardins du château

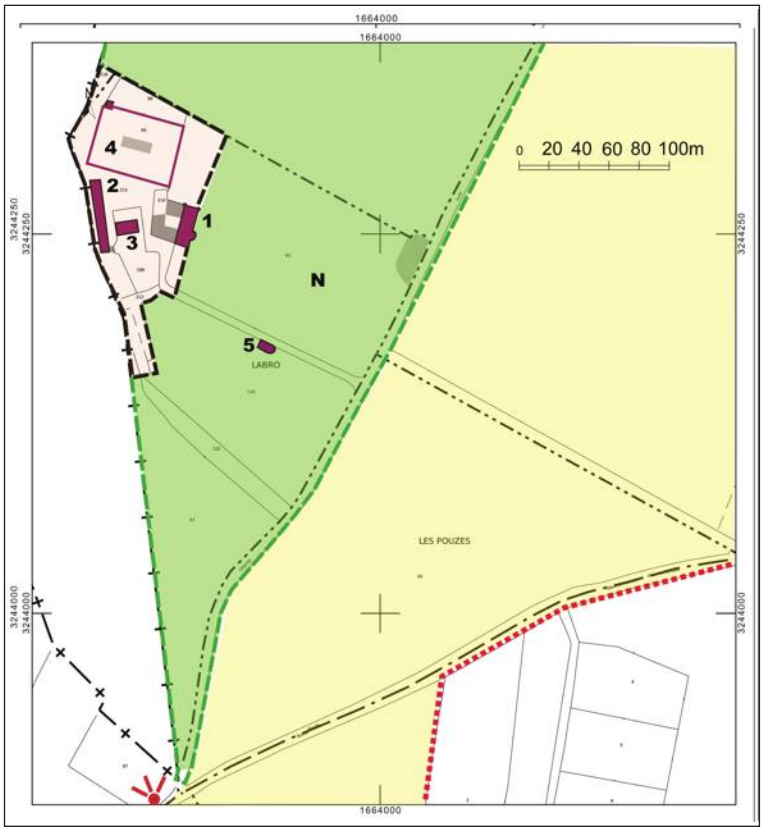
**B** - parc et garenne du château - mur de clôture



**1** - château de Labro. échauguettes 17e



**1** - château de Labro : tour d'escaleir 16e






**3** - logis 19e

# Labro **

Château réhabilité (établissement hôtelier), ferme et parc. Ensemble restauré [**]

**1** - château de Labro : logis 15/16e, remanié 17e et 19e (1842), sur cour - tour d'escalier - échauguettes - lucarne 17e à fronton [***]

**2** - grange 19e [*]

**3** - logis 19e. Lauzes [*]

**4** - ancien jardin en terrasse (banalisé) - murs de clôture [*]

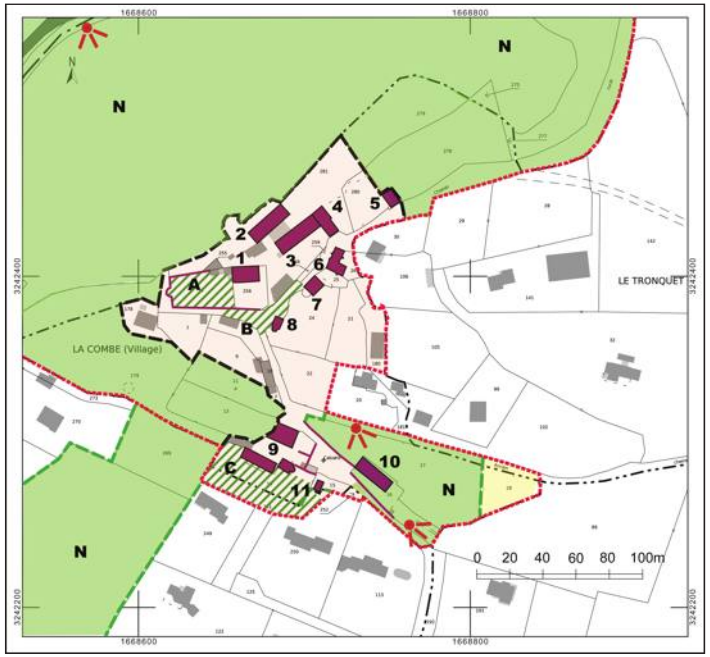
**5** - fournil restauré [*]



**6** - grange à arcs diaphragmes et contreforts en éperon



**A** - terrasses du château en hémicycle






**6** - grange à contreforts en éperon



**10** - grange et escalier dans le mur de clôture

# La Combe **

Village constitué autour du château. Ensemble de granges et de fournils intéressant [**]

**1** - logis 18e avec pavillon - fenêtres cintrées - lucarnes. Mur de clôture et portail néoclassique [**]

**2** - grange 19e [*]

**3** - grange 18e - ardoises en écailles, porte-chanfreinée [**]

**4** - grange à contreforts en éperons [**]

**5** - grange 18e ou 19e à auvent. Fenêtre à appui mouluré 17e [*]

**6** - grange à deux corps en équerre et contreforts en éperons. Arcs diphragmes en arc brisé [***]

**7** - logis et ancien fournil - date : 1747-1748 - lauzes, lucarne [**]

**8** - fournil 17e ou 18e. Porte cochère cintrée - abside [**]

**9** - demeure et ferme. Logis 19e avec fronton - lucarnes-ardoises en écailles.grange 19e - fournil, menuiserie de porte à cadre - murs de clôture [**]

**10** -grange à croupe - mur de clôture à chaperon bombé et escalier intégré [***]

**11** - citerne voûtée [*]

**A** - jardin en terrasse - mur de soutènement [**]

**B** - couderc [**]

**C** - jardin en terrasse [*]



**5** - grange à couverture en carène



**3** - grange néoclassique datée 1866



**4** - aile de communs, porcherie et colombier




# Lapanouse ***

ensemble exceptionnel : château et communs agricoles allée plantée d'arbres - clôtures - garenne [***]

**1** - logis 18e et pavillon central - lauzes et ardoises - lucarnes - menuiseries [***]

**2** - grange [*]

**3** - grange et auvent néoclassique - date : 1866 - portique - lauzes - ailes symétriques [***]

**4** - aile de communs et colombier - lauzes - lucarnes [***]

**5** - grange à couverture de lauzes en carèn- Hameau, ferme et couderc banalisé par une maison réhabilitée [*]

**6** - serre avec poteaux bois chanfreinés [*]



**4** - aile de communs, porcherie et colombier



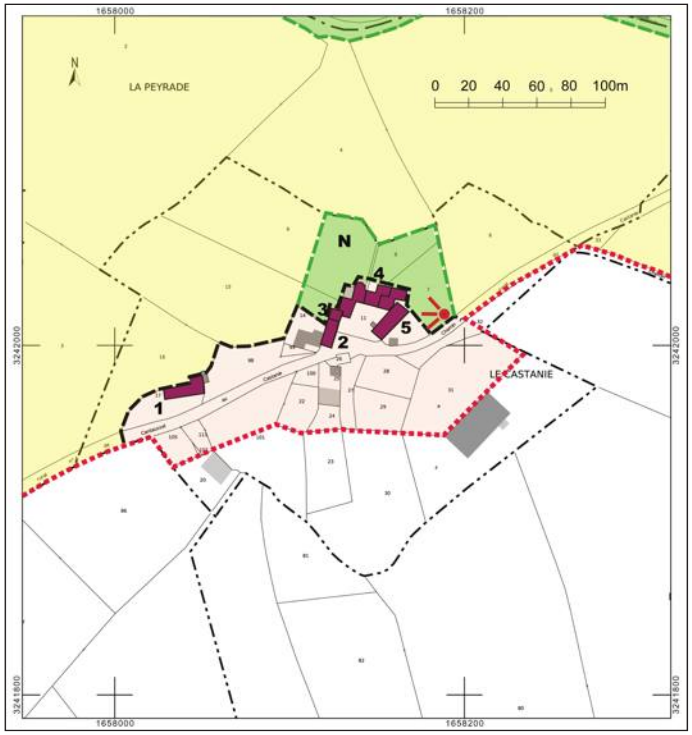
**3** - grange néoclassique datée 1866



**3** - grange couverte de lauzes



**4** - logis double




# Le Castanié *

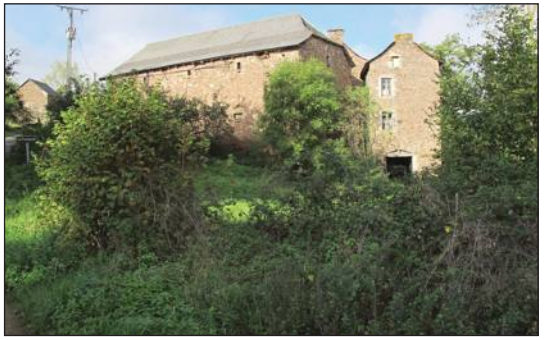
hameau, ferme et couderc banalisés par une maison réhabilitée [*]

**1** - logis 19e, lauzes. Lucarnes, souche de cheminée - grange, fournil, clôture et portail [*]

**2** - grange 1877 [*]

**3** - grange couverte de lauzes. Fenêtre moulurée 15e en remploi - lucarnes 19e [**]

**4** - logis double 17e remanié 19e (1866) lauzes, lucarnes, Menuiseries, persiennes - fournil [**]



**5** - grange à demi-croupe et logis



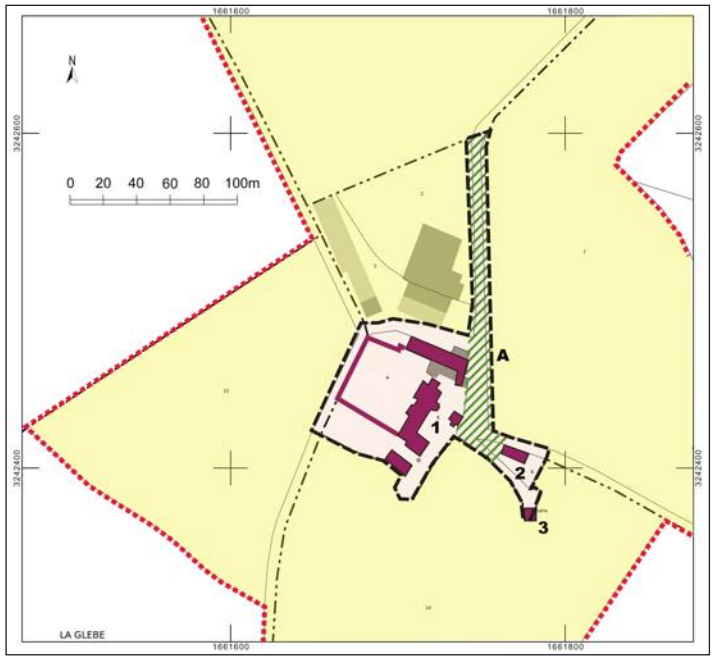
**5** - grange. Pigeonnier sous auvent



**1** - le château et le fournil



**1** - logis et tour d'escalier






**1** - la porte d'entrée défendue par une bouche à feu

# Le Trauc **

Ensemble constitué par le château et ses communs [**]

**1** - logis 16e remanié 18e et tour d'escalier. Portes moulurées, menuiseries - communs, grange, fournil 18e (lauzes) - jardin du château, mur de clôture [**]

**2** - grange 19e [*]

**3** - fontaine [*]

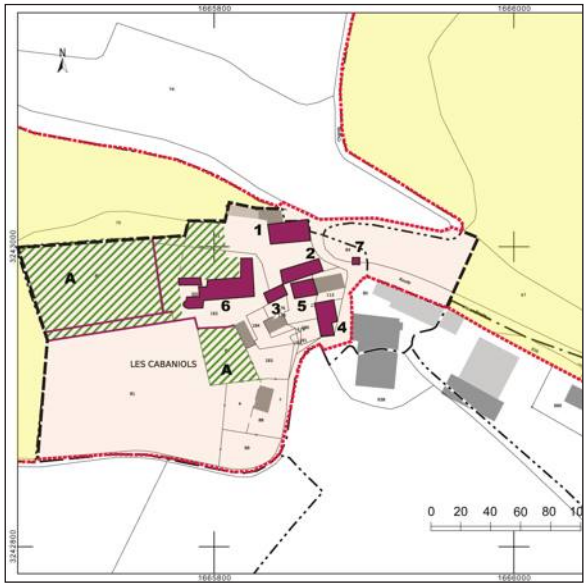
**A** - ancienne allée bordée de murs



**7** - croix de fonte



**6** - porcherie et poulailler




# Les Cabaniols **

Hameau constitué autour d'une maison de maître [**]

**1** - grange-étable 19e - vestiges de lauzes [*]

**2** - grange 19e [*]

**3** - Grange couverte de lauzes [*]

**4** - grange - ardoises en écailles - porte cochère chanfreinée [**]

**5** - logis 18e ou 19e - façade composée - fenêtres cintrées - menuiseries (porte, persiennes) - lucarnes - ardoises-écailles [*]

**6** - logis 18e ou 19e avec pavillon central -menuiseries (porte, persiennes, châssis) - lauzes, lucarnes - dépendances, puits - [***]

**7** - croix de fonte 19e - socle pierre [**]

**A** - parc et garenne, murs de clôture, portail, jardin en terrasse [**]



**6** - porcherie et poulailler



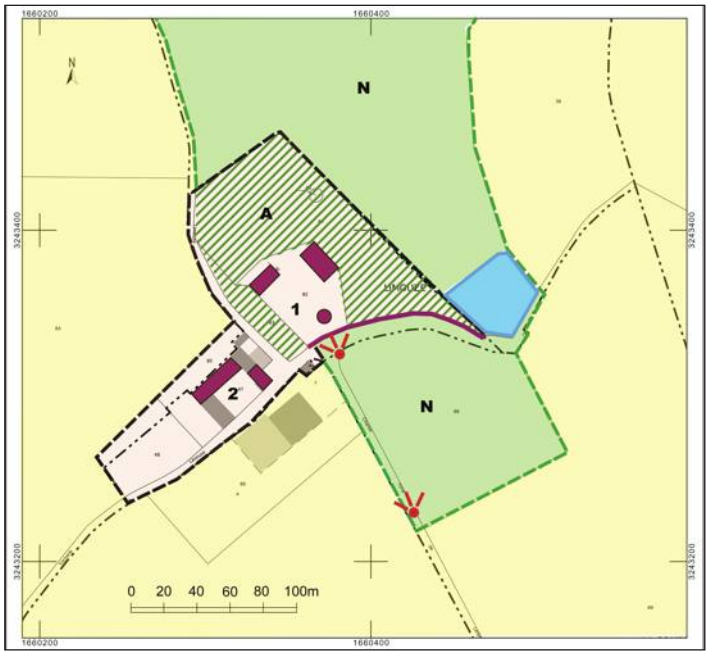
**6** - logis avec pavillon central



**A** - garenne du château-



**1** - château de Limouze : le logis et la tour




# Limouze ***

Ensemble constitué par le château, son parc et la ferme attenante [***]

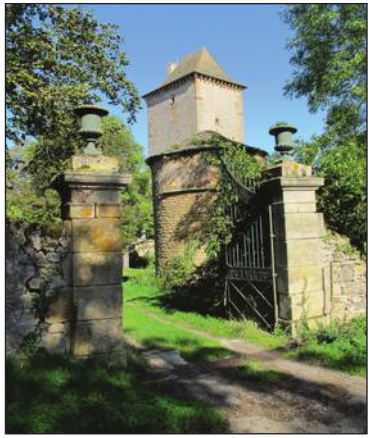
**A** - parc, mur de clôture [***]

**1** - tour médiévale, logis 19/20e et grange - colombier, parc - mur de clôture, portail [***]

**2** - logis 19e - lauzes - grange 19e [*]



**1** - abords du château de Limouze



**1** - le portail d'entrée et la tour



**A** - pièce d'eau à proximité du château



**7** - château de Manhac. Logis et cour de ferme pavée



**1** et **4** - logis 19e néoclassique et granges




# Manhac ***

Ensemble disjoint, constitué de trois entités : demeure néoclassique, ancien château et hameau constitué de maisons de grès rouge couvertes de lauzes - réseau de murets [***]

**A** : place publique, ruelle bordée de murets et aire pavée devant la grange n° 11 [**]

**1** - logis 19e néoclassique. Façade composée, porte à entablement - menuiserie de porte, persiennes - pavillon centré. Lauzes, lucarnes - mur de clôture, portail, grille [**]

**2** - granges - grès rouge - lauzes [**]

**3** - remise couverte de lauzes [**]

**4** - grange avec rampe coudée [*]

**5** - croix 19e fer forgé - socle pierre [*]

**6** - jardin enclos de murs à chaperon bombé [*]

**7** - logis 19e - pavillon couverture de lauzes, lucarnes - cour pavée - clôture - grille [**]

**8** - ancien château - logis en hauteur organisés dans une enceinte polygonale [**]

**9** - ancien château - logis et dépendances 17e remaniés 19e - grès rouge - lauzes - fournil [**]

**10** - grange 19e couverte de lauzes - aire pavée [**]

**11** - grange 19e couverte de lauzes - aire pavée [**]

**12** - fournil couvert de lauzes - lucarne fenière [**]

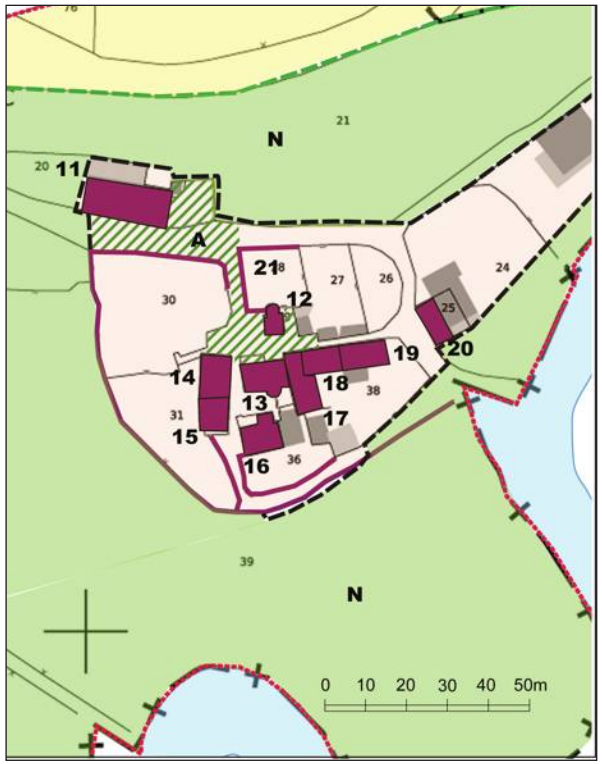
**13** - logis en hauteur 16e remanié 18e - perron - demi-croisée - tour sur l'arrière - fenêtre cintrée 18e - lucarnes [**]



**12** - fournil couvert de lauzes



**8** - ancien château : logis en hauteur 17e.




# Manhac***

**14** - grange 17e agrandie 18e ou 19e - portail cintré [**]

**15** - porte 17e siècle moulurée [*]

**16** - maison en hauteur 17e remaniée. Fenêtre en accolade - lucarne, perron - menuiserie d eporte et grille d'imposte - lauzes [**]

**17** - logis 19e en grès rouge - lauzes - perron [*]

**18** - grange en grès rouge et calcaire [*]

**19** - logis 17e remanié 19e grès rouge - porte chanfreinée [*]

**20** - maison (ancienne grange ,) datée 1824 - lauzes [*]

**21** - jardin enclos par un mur à chaperon bombé - croix [**]



**13** - logis en hauteur 16e et 18e



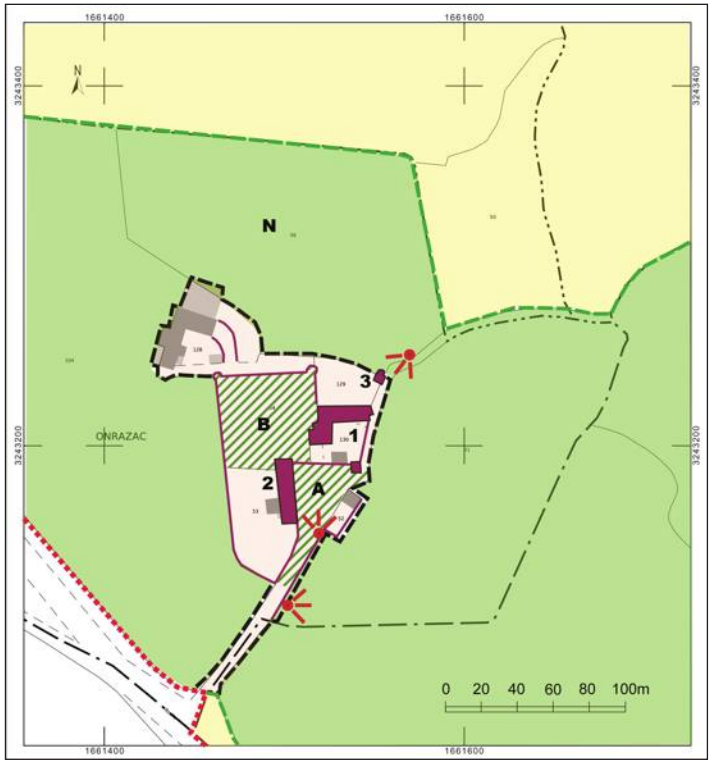
**11** - grange et aire pavée



**1** - château d'Onrazac et mur d'enceinte.



**1** - château d'Onrazac : tour à mâchicoulis






**2** - grange réhabilitée

# Onrazac ***

Ensemble constitué par le château et ses jardins en terrasses.
Vue sur Onet-le-Château [***]

**1** - logis 17e, tourelle à mâchicoulis. Pavillon fortifié et mur d'enceinte [***]

**2** - grange 19e. Terrasse et enclos du château mur de clôture [**]

**3** - fournil 19e [*]

**A** - couderc et avant-cour du château [**]

**B** - terrasse et jardin. Mur de clôture et tourelles [**]



**1** - château de Puech-Maynade



**1** et **2** - logis et remise réhabilitée




# Puech-Maynade **

Ensemble constitué par le château, son jardin et son parc et ses dépendances agricoles [**]

**1** - logis 16e remanié 18e - façades composées - demi-croisées - toit à comble brisé, ardoises - lucarnes à fronton - menuiseries - jardins en terrasses, parc, murs de clôture, portails et grilles [**]

**2** - remise [**]

**3** - dépendances agricoles - grange -vestige de pignon à redents -ardoises [***]

**A** - parc et enclos [**]



**3** - pignon à redents



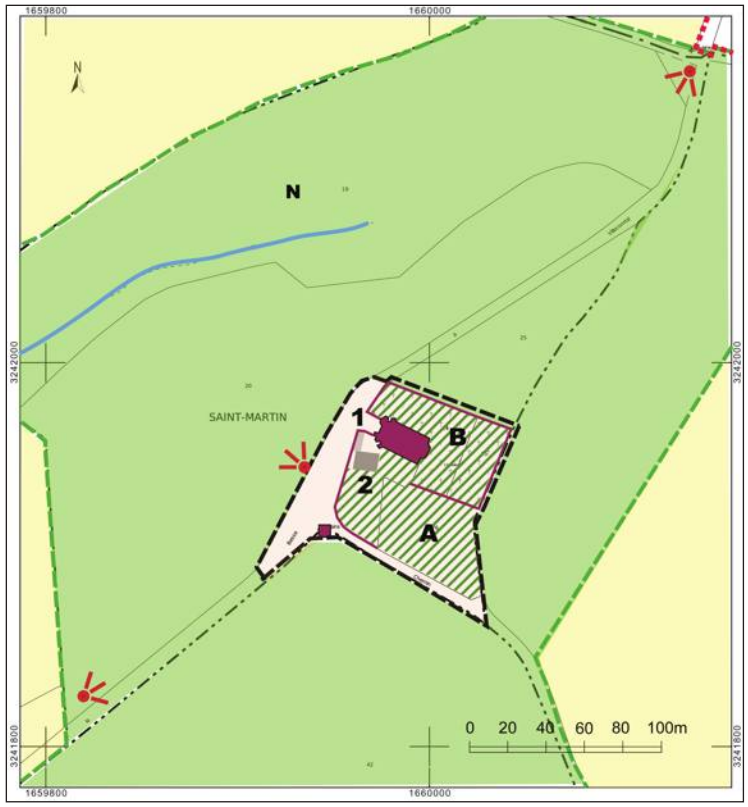
**1** - logis, façade arrière 16e siècle



**1** - l'église et le cimetière



**2** - l'ancien presbytère




# Saint-Martin-De-Limouze ***

Ensemble constitué par l'église, le presbytère et le cimetière - calvaire [***]

**1** - église 16e, remaniée 19e. Lauzes, flèche en ardoises.[***]

**2** - logis 19e, lauzes, façade néoclassique composée - porte à entablement - cour [*]

**A, B** - cimetière et jardin [**]

***

# Saint-Mayme

Village constitué autour d'une église paroissiale au pied de la colline de Montolieu [***]

**1** - église 15e siècle - porche - sarcophage - clocher 19e [***]

**2** - logis 16e et 19e - lauzes - croisées - tour-pigeonnier - menuiseries 19e. Clôture [**]

**3** - logis 18e et 19e - souillarde en encorbellement - porte cintrée - lauzes - enclos et mur de clôture (porte 1778) -médaillon sculpté [**]

**4** - grange 18e ou 19e [*]

**5** - logis 18e ou 19e néoclassique - façade composée - mur de clôture - ardoises - jardin [**]

**6** - ensemble conventuel - bâtiuments néoclassiques 19e - ardoises - clocheton - terrasses et jardins [**]

**7** - fournil [**]

**8** - logis en hauteur - perron - lucarnes - ardoises [*]

**9** - croix de fer forgé 19e - socle pierre, fontaine, travail à ferrer [**]

**A** - place de l'église [**]

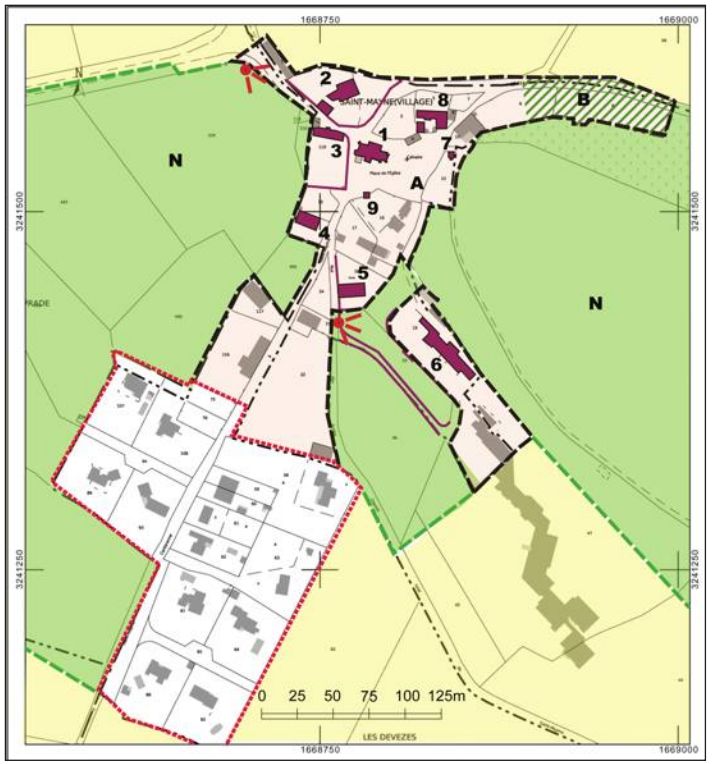
**B** - cimetière [*]



**2** - ancien château : logis 16e et 19e



**1** - église du 15e siècle






vue d'ensemble du village avec le château et l'église



**6** - remise et pigeonnier en pignon



**7** - grange-étable




# Vabre *

Village en ordre lâche constitué au contact d'un château classique réhabilité (banalisé). Espace de sports et loisirs aux abords [*]

**1** - logis 18e , cour, portail, grilles 18e et mur de clôture [*]

**2** - deux granges 19e. Lauzes, mur de clôture [*]

**3** - grange réhabilitée 20e. [*]

**4** - tour-pavillon [*]

**5** - logis 18e ou 19e lauzes. Associé à n° 6 [**]

**6** - fournil, remise avec pigeonnier-pignon, grange 19e, épis de faîtage. CF n° 5 [**]

**7** - grange à auvent, fournil [**]

**A** - ancien jardins [*]

**B** - ancien parc, mur de clôture [*]



**1** - château de Vabre, logis 18e



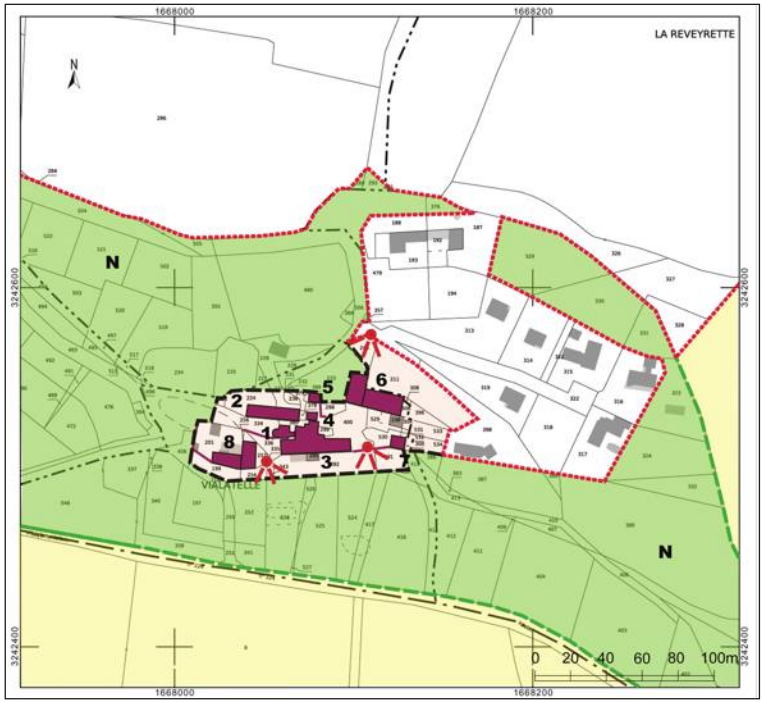
**6** - grange-étable



**4** - porche et tour-pigeonnier



**5** - maison 16e remaniée 18e et escalier extérieur




# Vialatelle **

Hameau homogène constitué autour d'une demeure 18e - bâtiments 16e. Ensemble très restauré et abords banalisés [**]

**1** - portail couvert daté 1780, fournil - abside couverte de lauzes - arcade- pigeonnier en pignon [**]

**2** - ancienne grange et logis [*]

**3** - logis 18e avec pavillon central - porte 1773 - menuiserie - fenêtres cintrées - lauzes- lucarnes - porche [**]

**4** -tour 16e - fenêtres moulurées en accolade et Renaissance - porte cintrée -pigeonnier - lauzes [***]

**5** - maison 16e remaniée 18e porte chanfreinée datée 1761 - baies chanfreinées - fenêtre en accolade [***]

**6** - logis daté 1794 et grange attenante 19e - baies cintrées - oculus - ardoises en écailles [*]

**7** - logis 17e remanié [*]

**8** - logis 18e ou 19e - lauzes - lucarnes - cour, clôture et portail - logis 18e couvert de lauzes [*]



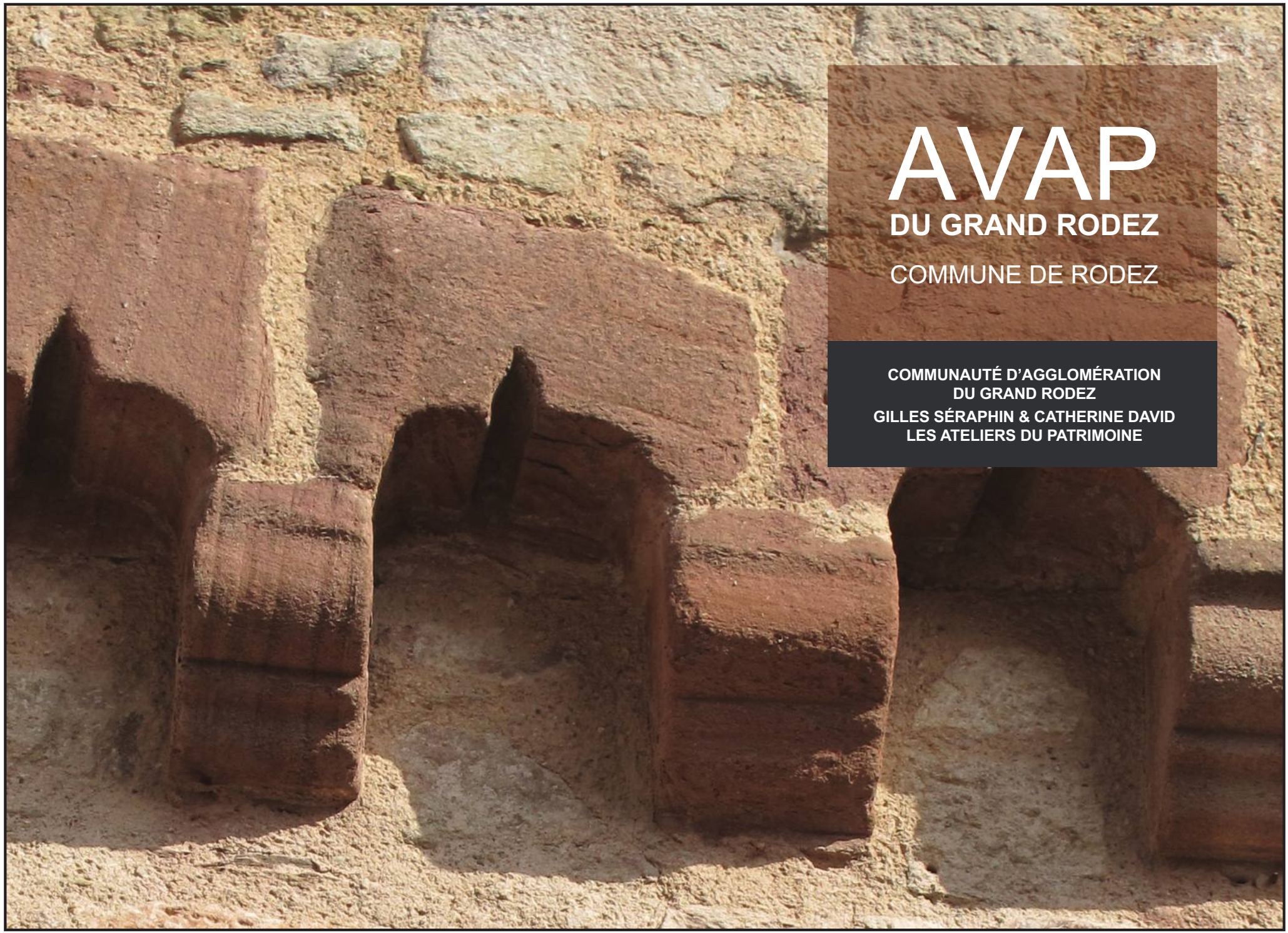
**4** - fenêtre en accolade 16e



**4** - demi-croisée 16e



**3** - logis 18e, porte cintrée



# AVAP
## DU GRAND RODEZ

COMMUNE DE RODEZ


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND RODEZ

GILLES SÉRAPHIN & CATHERINE DAVID
LES ATELIERS DU PATRIMOINE



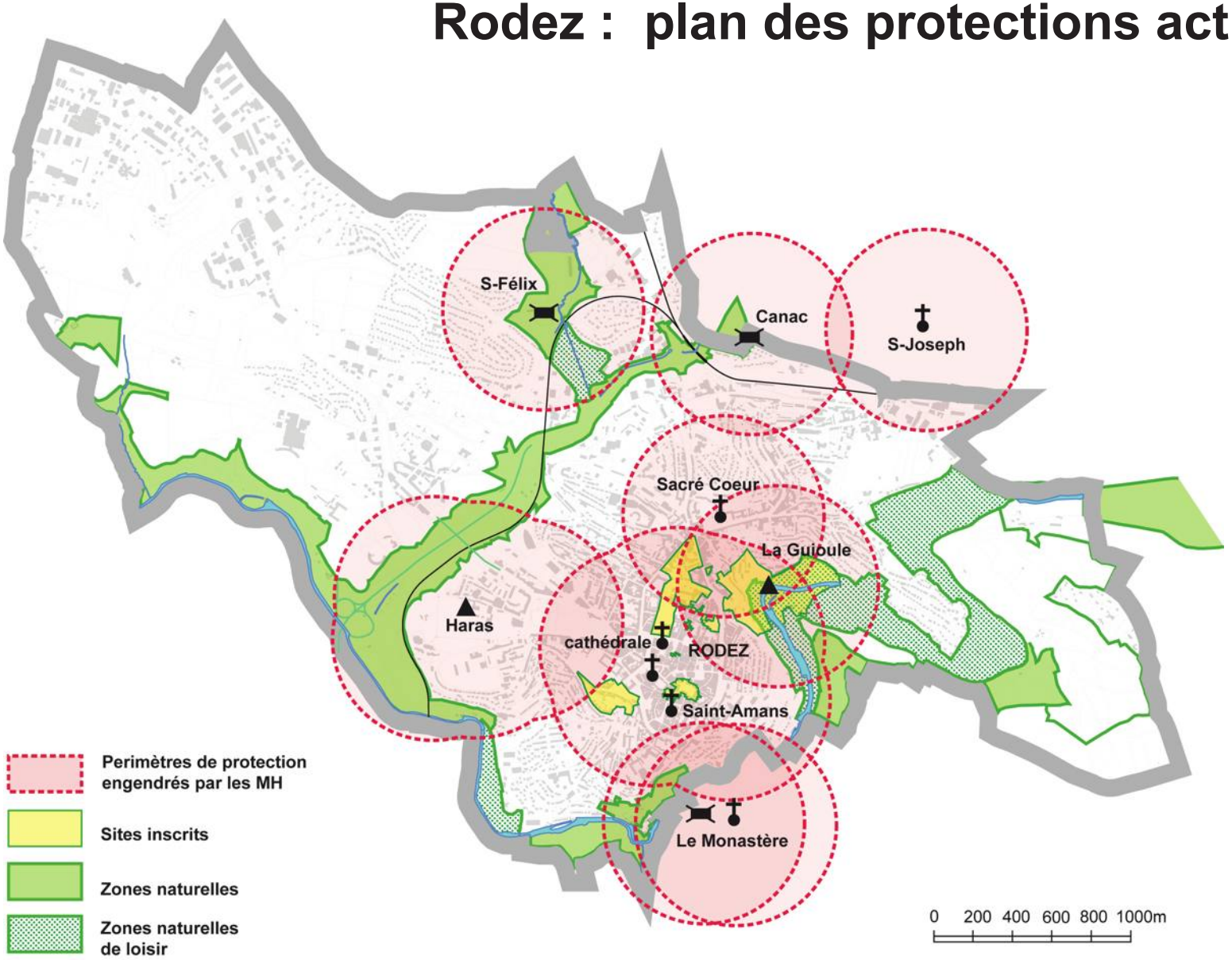

# l'histoire

La ville de Rodez, chef-lieu du département de l'Aveyron est implantée sur un relief remarquable et complexe : une butte-témoin enserrée au sud par la vallée de l'Aveyron.
La cité est née de l'ancienne cité antique de *Segodunum* dont l'apogée est habituellement situé vers le 1er siècle avant JC. Dès sa fondation, la cité des Ruthènes semble avoir dépassé les limites de la butte primitive pour se répandre sur les versants. Les vestiges de l'amphithéâtre ont donné leur nom à un quartier périphérique de la ville. Une enceinte de repli aurait été édifiée vers le 3e siècle. Son tracé pourrait correspondre en partie à celui de l'enceinte médiévale.
Au 6e siècle, un premier groupe épiscopal est implanté à l'emplacement de la cathédrale actuelle. On mentionne, extra muros, la basilique Saint-Amans et huit autres églises réparties entre la ville et ses faubourgs.

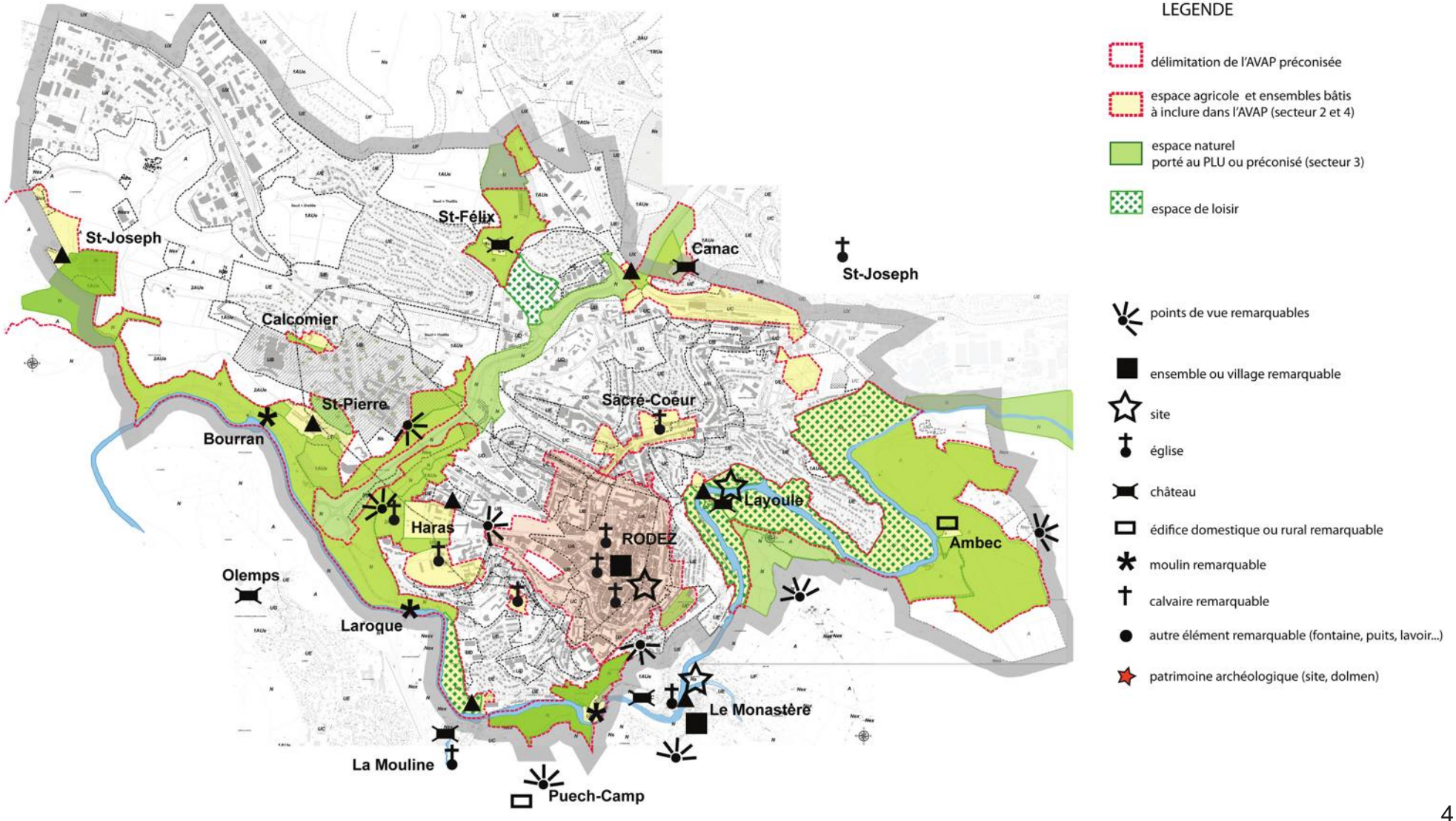
A la fin du 11e siècle, un prieuré s'établit à Saint-Amans et s'enferme dans une enceinte particulière tandis qu'une agglomération marchande se constitue autour de la place du Bourg. Celle-ci s'entoure elle-même d'une enceinte qui vient s'adosser à l'enclos du prieuré.
A la fin du 12e siècle la ville est devenue bipolaire : la cité sur laquelle l'Évêque exerce son autorité s'oppose au Bourg qui est du ressort du comte de Rodez. Au début du 13e siècle, une nouvelle enceinte englobant le nouveau quartier du Bourguet-Nau est entreprise tandis que l'évêque réédifie l'enceinte antique. Vers 1360, les deux ensembles antagonistes se réunissent finalement dans une enceinte commune. Le couvent des Cordeliers, hors les murs, dispose de ses propres fortifications tandis que les Jacobins sont installés dans l'enceinte.
Entre temps, la reconstruction de la cathédrale a été entreprise (1277). Comme l'église Saint-Amans, elle est accompagnée d'un cimetière qui sera déplacé hors les murs au 18e siècle.

L'époque 1450-1550 constitue le «grand siècle» de Rodez. De grands négociants construisent des maisons nouvelles à encorbellement en s'efforçant de masquer par des habillages de pierre la structure en pan de bois de leurs façades à parois minces. Entre 1513 et 1526 le clocher de la cathédrale est réédifié.
De la fin du 16e au milieu du 18e, l'église devient le principal bâtisseur. Au début du 17e siècle apparaissent le collège des Jésuites, les Capucins, les religieuses de Notre-Dame, les dominicaines de Sainte-Catherine. On reconstruit l'Hôpital général en 1676, le palais épiscopal en 1694 puis l'église Saint-Amans en 1739, date à laquelle des règles d'urbanisme limitent la hauteur des immeubles qui ne doivent pas altérer la majesté de l'édifice.
A la fin du 18e siècle on remplace les portes fortifiées par des portails à pilastres classiques. On crée le foirail Sainte-Marthe et son esplanade devant la façade de la cathédrale.

# Rodez : plan des protections actuelles

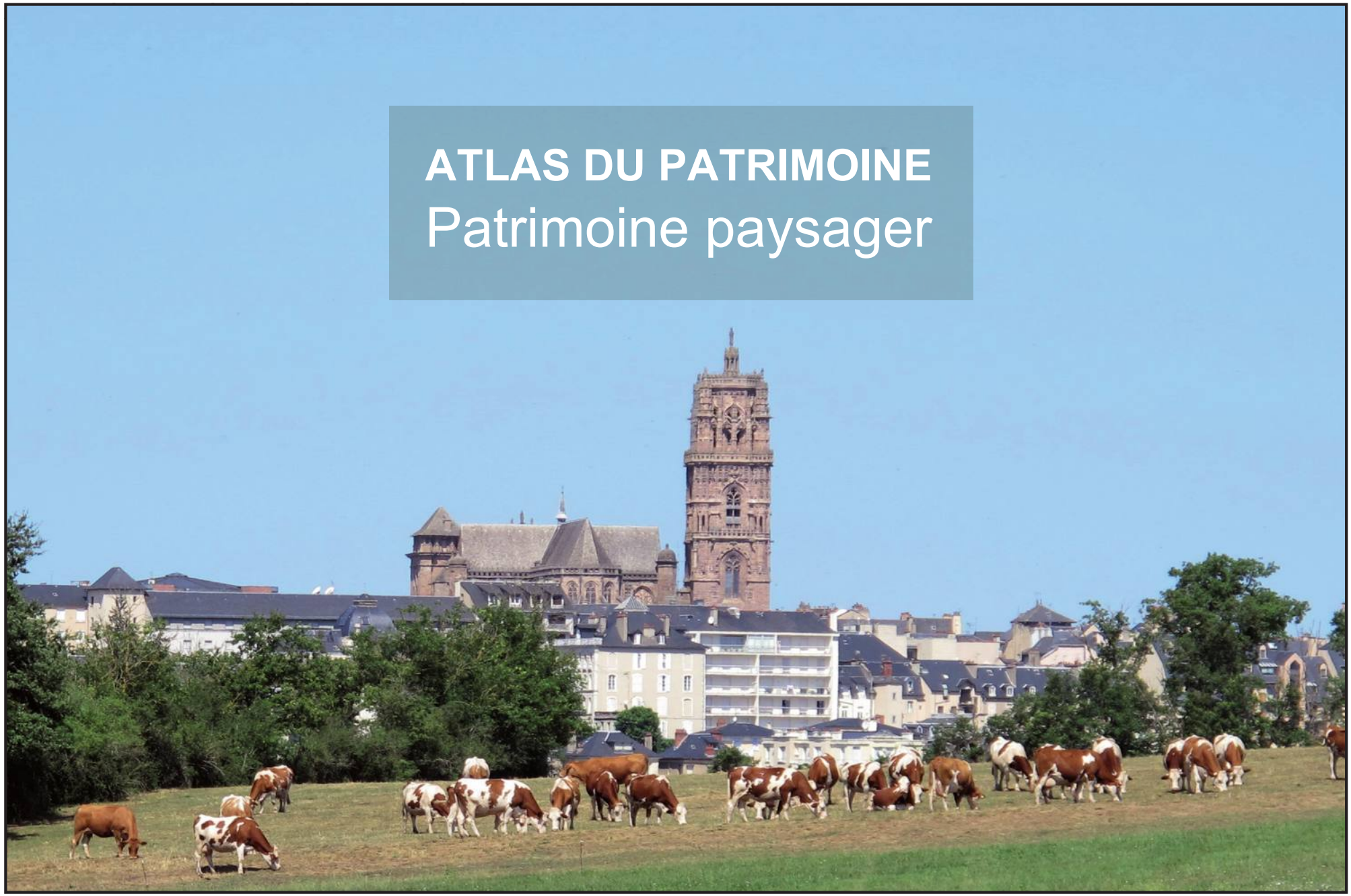


# Patrimoine remarquable et projet de délimitation de l'AVAP



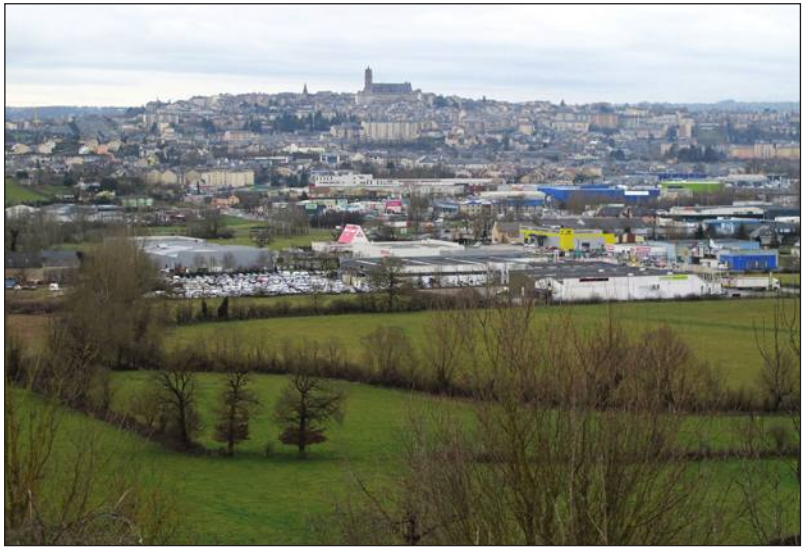
# ATLAS DU PATRIMOINE

## Patrimoine paysager





vue de Rodez côté sud, relief affirmé des pentes de Laroque



l'étalement urbain de la ville sur les reliefs atténué côté nord

# Le patrimoine paysager, le site

Le patrimoine paysager de la commune de Rodez est constitué pour l'essentiel par les vues qu'offrent de toute part la cathédrale et le site de la ville et par la ceinture naturelle que constitue l'Aveyron autour de la cité.

**Un site urbain dont le caractère épique est amoindri par l'urbanisation moderne**

Un évènement géologique est à l'origine du site de Rodez. La ville est plantée sur la partie haute d'un piton de roches dures culminant à 634 m, contourné par un méandre de l'Aveyron et isolé par le confluent de l'Auterne. A l'opposé des rives abruptes du sud, le flanc nord se répand mollement au contact du Rougier de la butte de Montolieu mais il est mis en valeur en arrière-plan par les versants bien dessinés des causses et avant causses de la Combe et de Coste Rouge. La cathédrale, omniprésente dans le paysage environnant domine les toitures de la ville de sa masse imposante. A elle seule elle représente la ville ancienne dont les contours, compte tenu de la dilution de fronts urbains, sont matérialisés par l'homogénéité des toitures de lauzes et d'ardoises.

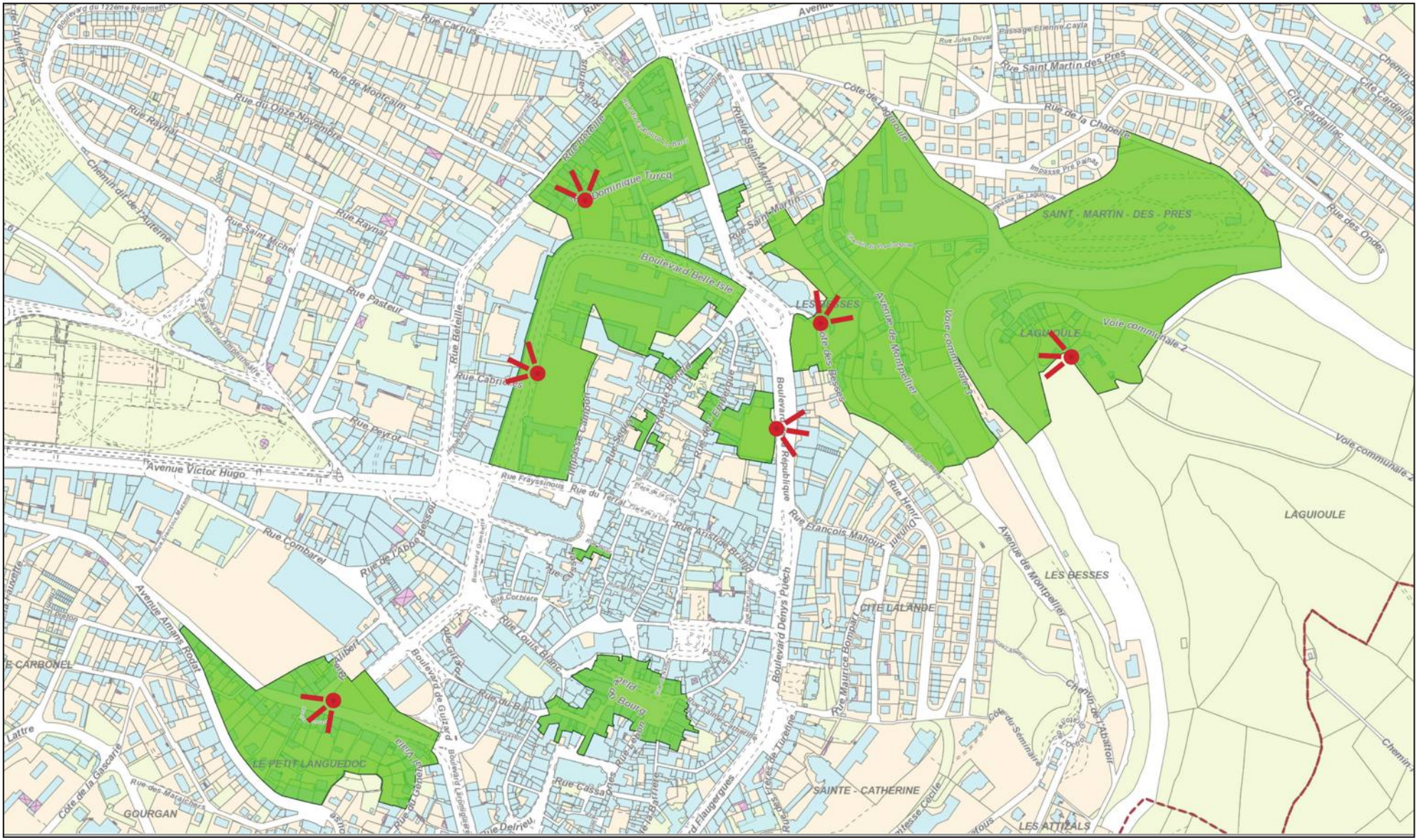
**Une position de belvédère**

Les « fenestras » ménagées par les squares, l'esplanade du Monument aux morts et par le foirail offrent des vues lointaines sur les clochers alentours et le grand paysage. Leur préservation nécessite la maîtrise des zones urbanisées situées en contrebas, à leur contact immédiat.



fenestras : belvédère du monument aux morts

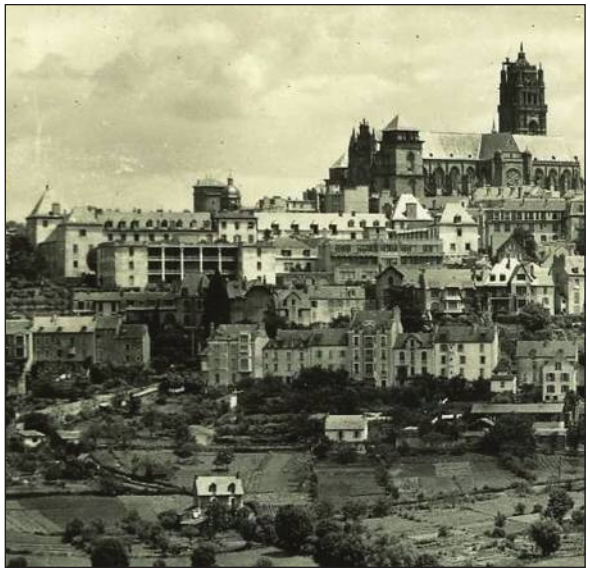
# Les «fenestras»




Délimitation des sites inscrits et localisation des points de vue principaux correspondant aux «fenestras»



point de vue sur Rodez depuis La Mouline - vers 1960



détail



point de vue sur Rodez depuis La Mouline - 2014



détail

# L'extension urbaine

«En 1930, Rodez ne dépassait guère les 16000 âmes...Les prés et jardins montaient encore à l'assaut du piton central... Changement de tableau depuis 1960 ! Rodez se met à grandir subitement et se sont maintenant les villas et les immeubles modernes qui dévalent les espaces libres, franchissent la ceinture de l'Aveyron et remontent de l'autre côté pour échapper au corset étouffant du site historique.» (Guide Bleu, 1985, p. 635)

Désormais, l'ampleur et la dimension épique du site de l'ancienne cité antique et médiévale ne seront plus évoquées par les guides touristiques.

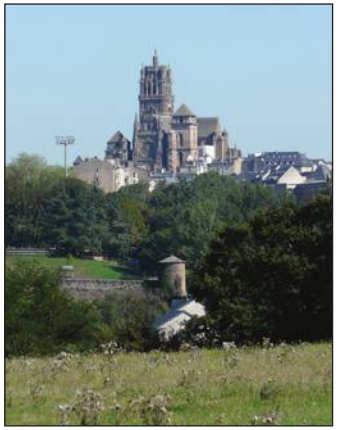
La comparaison des deux vues prises à un demi-siècle d'intervalle illustre l'ampleur de l'espace agricole que l'extension de la ville a consommé entre ces deux dates.



vue épurée sur Rodez et sa cathédrale depuis le plateau de Luc-la Primaube



vue depuis Landrevier sur le clocher de Sainte Radegonde avec la silhouette de la cathédrale de Rodez en arrière-plan



vue rapprochée depuis Olemps, avec l'enceinte et la tour des Haras au premier plan



vue rapprochée depuis Banocres (Le Monastère)

# Le site de Rodez

**Les vues proches sur Rodez**

Les reliefs rapprochés qui constituent les rives opposées de l'Aveyron et de l'Auterne et qui enserrent le piton, offrent des vues directes et en vis-à-vis sur la ville et la cathédrale. Les plus remarquables sont celles du Fayet et de Bourran (Rodez), de Banocres, de la Marquise, de Puech Mouriol et du Puech Sainte Lucie (Le Monastère), du cimetière de La Mouline et du château (Olemps) et des Quatre-Saisons (Onet-le-Château). Certains points de vue sur la ville sont fréquentés du fait de la circulation quotidienne, comme celui du pont de Bourran, d'autres par incitation touristique comme celui du Belvédère des Quatre-Saisons.

La position de la ville en oppidum s'est quelque peu diluée dans les extensions urbaines récentes mais est encore mise en valeur par endroits grâce aux quelques glacis préservés qui soulignent les fronts bâtis anciens : lycée Sainte Catherine, Haras, rocher de Laroque.

**Les vues lointaines épurées**

De cinq à dix km aux alentours, vers le Sud et l'Ouest, des vues intéressantes présentent la ville haute, l'urbanisation récente des versants étant masquée par le bocage des premiers plans. La ville apparaît sous l'aspect archétypique de la cité resserrée au pied du clocher de sa cathédrale :

- vues de Foulhoubous, Le Monastère.
- vues du bourg de Luc-la-Primaube et du plateau en bordure de La Brienne.
- vue de Puech Sagnes sur les communes de Druelle et Olemps.
- vues du secteur de Capelle à Onet.
- premières vues à hauteur de Las Burgues à Druelle sur la RD 994.

A l'est de Rodez, la cathédrale apparaît seule, parfois associée au clocher de l'église de Sainte-Radegonde : Puech d'Arsac, Les Cadres, Le Joncas, Landrevier, Puech de Nauzes.

***Objectifs*** :

Eviter l'interposition dans les points de vue les plus remarquables des volumes bâtis, dont l'implantation, les couleurs et les matières auraient un impact gênant dans la perception de la cité, de la cathédrale, et des rares fronts urbains conservés.

Préserver les glacis végétaux qui mettent en valeur les fronts urbains.

Conserver l'homogénéité des toitures et des volumes du centre historique de Rodez.

# Les espaces naturels : la vallée de l'Aveyron


parc et plan d'eau de Layoule

L'Aveyron est partagé entre la commune de Rodez et la commune du Monastère sur une grande partie de son cours. Deux tronçons de vallée peuvent être distingués sur la commune, l'un en amont et l'autre en aval du Monastère.

**1- La partie amont** présente le patrimoine paysager le plus intéressant par la longueur, la qualité des séquences de vallée naturelle et agricole et par le caractère pittoresque du site de Layoule. Cet ensemble paysager est formé de trois méandres accentués avec des motifs particulièrement intéressants tels que le plan d'eau avec ses chutes, ses îlots et son parc, le pont médiéval de Layoule (MH), le château, et le village pittoresque qui épouse l'arête du versant ainsi que les biefs des moulins en partie basse. Les travers boisés soulignent le relief accentué de la vallée et le dessin des méandres. La partie la plus urbanisée de Cardaillac conserve un reliquat de socle végétal qui assure encore la continuité paysagère des versants naturels.
La séquence entre Layoule et le Monastère offre un espace sauvage entre des travers boisés rapprochés, qui joue le rôle d'un sas aux portes des extensions urbaines du Monastère.
Plus généralement, sur l'ensemble de la séquence comprise entre le Gué de Salelles et le Monastère, les perceptions sur la rivière sont rares et courtes, concentrées aux points de passage ou de tangence avec la route. Les perspectives incluant le pont médiéval et le plan d'eau de Layoule en ont d'autant plus de valeur. Cet ensemble paysager forme, au contact de Rodez, un poumon vert et un espace de charme qui contrastent avec la densité de la ville et la banalisation engendrée par l'urbanisation.


cingle naturel et agricole d'Ambec


canal aux abords de Laguioule.


les 3 méandres de la séquence du Gué de Salelles

# Les espaces naturels : la vallée de l'Aveyron



plan d'eau du moulin de Bourran



le hameau de Laroque dominé par les escarpements des éperons sud de Rodez

**2 - La partie aval**. L'enjeu réside dans la conservation des vestiges d'espaces naturels et agricoles qui expriment encore la géographie de la vallée et que l'urbanisation tend à effacer (enjeu partagé avec les communes riveraines de la rive gauche).

L'éperon de Laroque forme une courte séquence pittoresque avec ses motifs rocheux et son travers en friche qui dessine, en amont, le méandre fossile du Monastère. À ses pieds : le plan d'eau du moulin, son bief, la chute du barrage et une séquence de vue sur la rivière (à l'endroit où la route se rapproche des berges) en constituent les éléments intéressants.

Le secteur un peu chaotique de Lagascarie, du fait de l'insertion de la RD 84 et de l'urbanisation des pentes, conserve cependant quelques valeurs :
- la perspective sur les éco-jardins de Labardie et leur promenade en bordure de rivière
- le fond de vallée en prairie avec de rares vues sur la rivière que signalent les plantations de peupliers sur les berges.
- le plan d'eau et la chute du Moulin de Lagascarie et les pentes naturelles résiduelles.

La séquence du moulin de Bourran et du Foyer-Saint-Pierre présente encore un paysage naturel et agricole relativement intact, valorisé par l'effet de porte que constituent le moulin, le plan d'eau et sa chute. Le fond de vallée en prairie ménage des perspectives sur la rivière. L'architecture monumentale du Foyer Saint Pierre a pour écrin le glacis végétal du versant de la rive droite.



l'Aveyron à La Mouline



en aval du Monastère, la vallée de l'Aveyron et la coulée verte de l'Auterne



le ruisseau de Fontanges : fond de vallée et perspectives sur le château de Saint-Félix



les travers boisés à la confluence de l'Auterne et de l'Aveyron

# Les espaces naturels : la vallée de l'Aveyron

**Le ruisseau de l'Auterne**
Le fond de vallée est occupé par la RD88. Concernant la rive gauche, les résidus de versants boisés ou couverts de prairies contribuent à la qualité de perception de la vallée et du relief de la ville

**Le ruisseau de Fontanges**
Il génère une coulée verte qui sert la qualité des per**spectives sur le château de St Felix juché sur son petit promontoire.**

**Objectifs :**
Ensemble des vallées : préserver la continuité des motifs naturels et agricoles qui en dessinent la géographie : ripisylves naturelles, fonds de vallée en prairie, versants boisés ou en prairie. Conserver l'aspect naturel des parois rocheuses.
Vallée de l'Aveyron : Préserver l'espace naturel et agricole des versants et des fonds de vallée de l'ensemble de la séquence du Gué de Salelles aux Attizals et de la séquence du moulin de Bourran.
Préserver les glacis et fonds de vallée qui mettent en valeur le patrimoine architectural : le lycée Sainte-Catherine, les Haras, le Foyer Saint-Pierre. Conserver en prairie le fond de vallée de Fontanges au premier plan des vues sur le château de Saint-Félix.



# ATLAS DU PATRIMOINE

## Patrimoine architectural et urbain : la ville de Rodez

# Le patrimoine de la ville



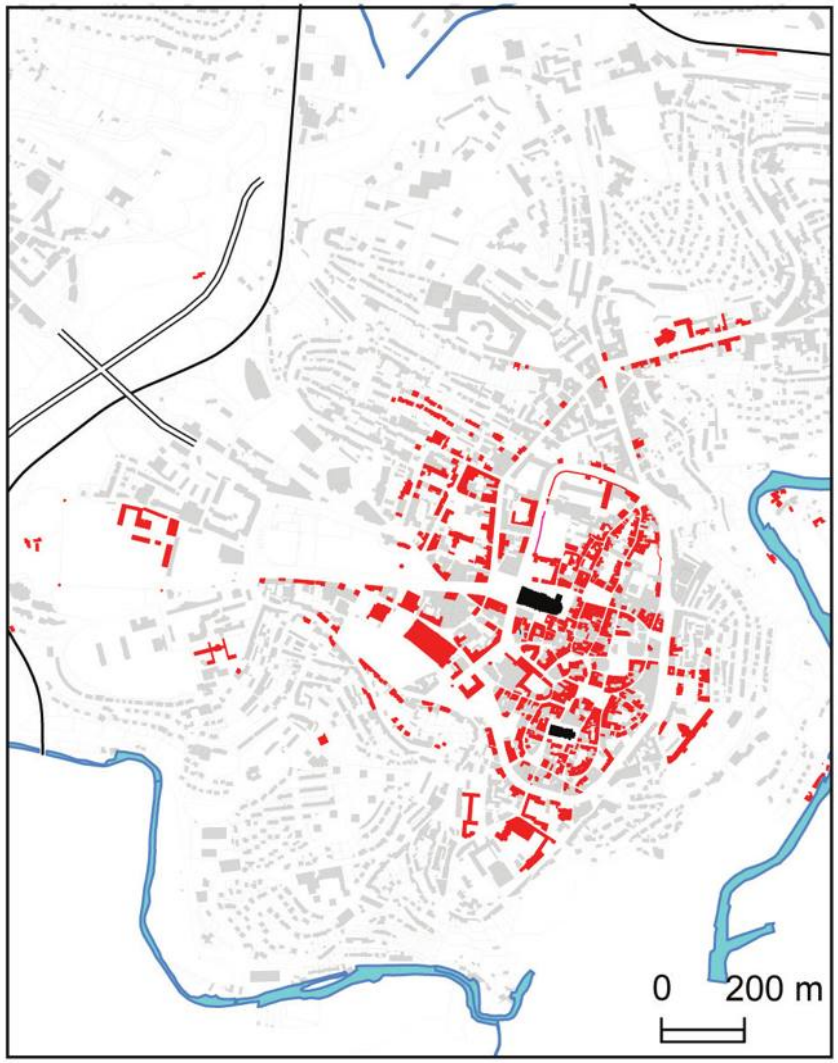
la maison «canoniale», place Adrien Rozier

La commune de Rodez compte une trentaine de monuments historiques dont 26 sont situés dans la ville elle-même ou dans les quartiers périphériques les plus proches. Il en résulte que l'emprise des périmètres de protection qui en découlent couvre la totalité du centre historique.
Des sites inscrits ont été délimités autour des squares périphériques (les «fenestras») afin de protéger les vues offertes sur le paysage environnant, ainsi que sur la place du Bourg.

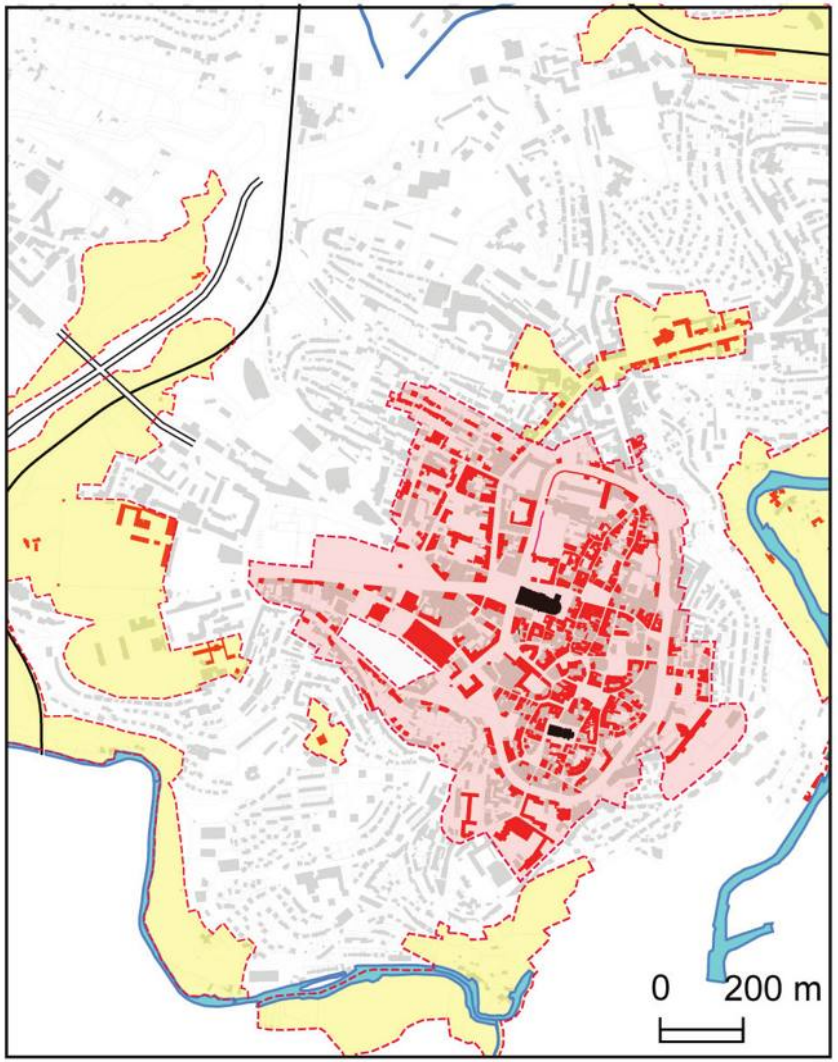
Les époques stylistiques principales qui ont engendré le patrimoine architectural et urbain de la ville sont :
- l'antiquité gallo-romaine,
- le moyen âge (12e-14e siècles) représentée par 5 monuments historiques dont la cathédrale,
- la Renaissance et la fin de l'époque gothique (15e-17e siècles) représentées par 13 monuments historiques,
- les époques classique et néoclassique (17e-19e siècle), représentées par 8 monuments historiques
- l'époque contemporaine, représentée par l'architecture néo-médiévale (1 monument historique) et surtout par le style art-déco de la première moitié du 20e siècle (1 monument historique)

Le patrimoine architectural de la ville ne se limite pas pour autant au seul fait qu'elle offre un contexte à ses monuments historiques. Il comprend un nombre important d'immeubles, d'hôtels particuliers, de maisons, d'édifices édilitaires ou publics et d'espaces libres (places, squares, fenestras...) qui méritent d'être conservés et mis en valeur par le fait qu'ils présentent un intérêt historique ou un intérêt architectural propre ou que, présentant un intérêt limité, ils s'inscrivent dans une séquence homogène présentant un intérêt global.
Malgré l'intrusion dans le tissu du centre historique d'un certain nombre d'opérations de rénovation et d'une architecture nouvelle en rupture avec le contexte, la densité, la qualité et l'homogénéité du patrimoine urbain de la ville correspond aux critères habituellement retenus pour définir les secteurs sauvegardés. Sur près de 700 immeubles que compte la ville intramuros, on peut estimer que 450 environ présentent un intérêt patrimonial suffisant pour justifier d'une protection, ce qui représente un pourcentage approximatif de 65%.

# Repérage des immeubles d'interêt patrimonial et délimitation du secteur 1




Repérage des immeubles d'intérêt patrimonial




En rose : délimitation projetée pour le secteur 1 (préfiguration d'un secteur sauvegardé)

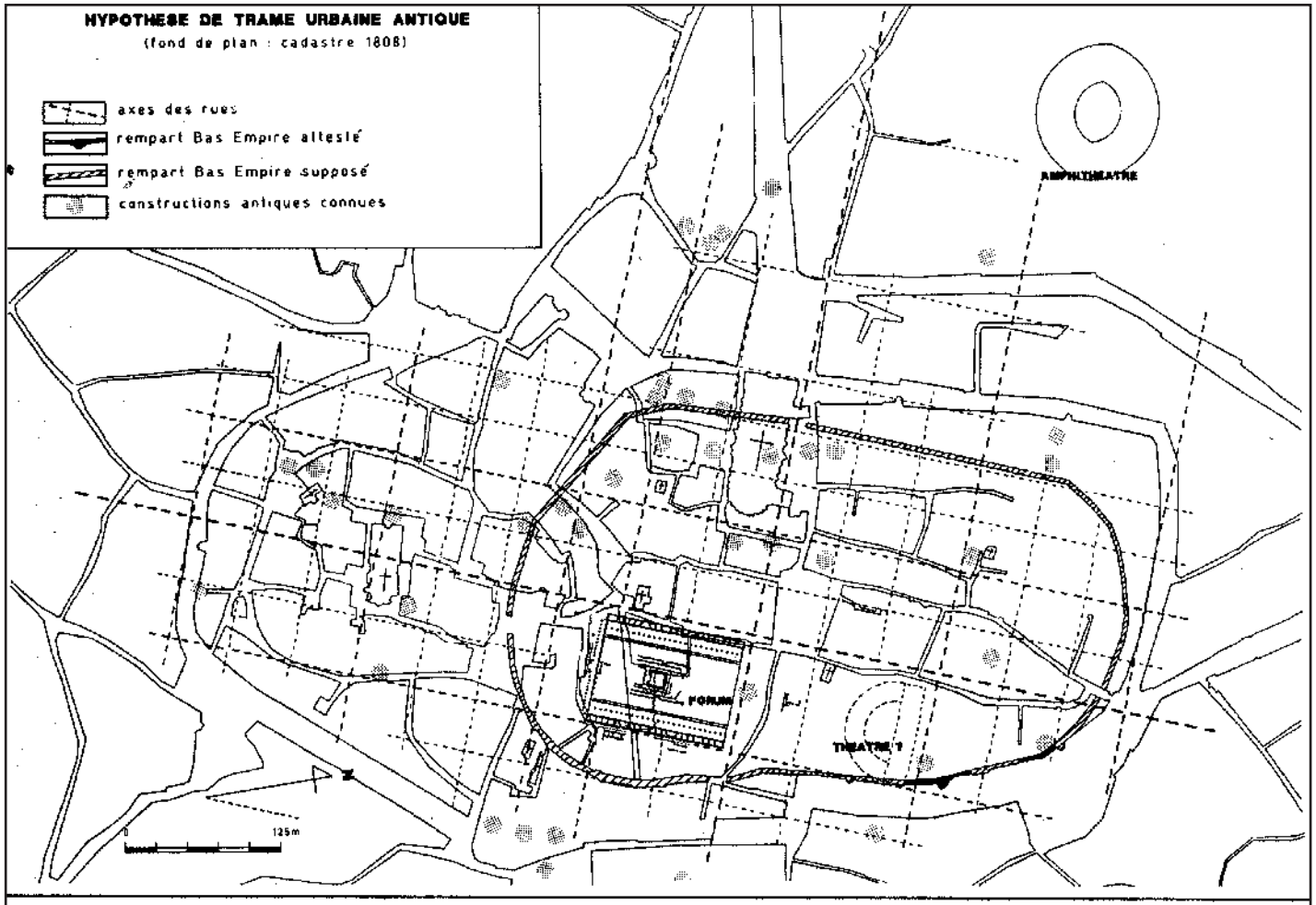



FIG. 30. FORUM DE RODEZ.
Hypothèse de trame urbaine antique.
*Dessin de Patrick Massan.*

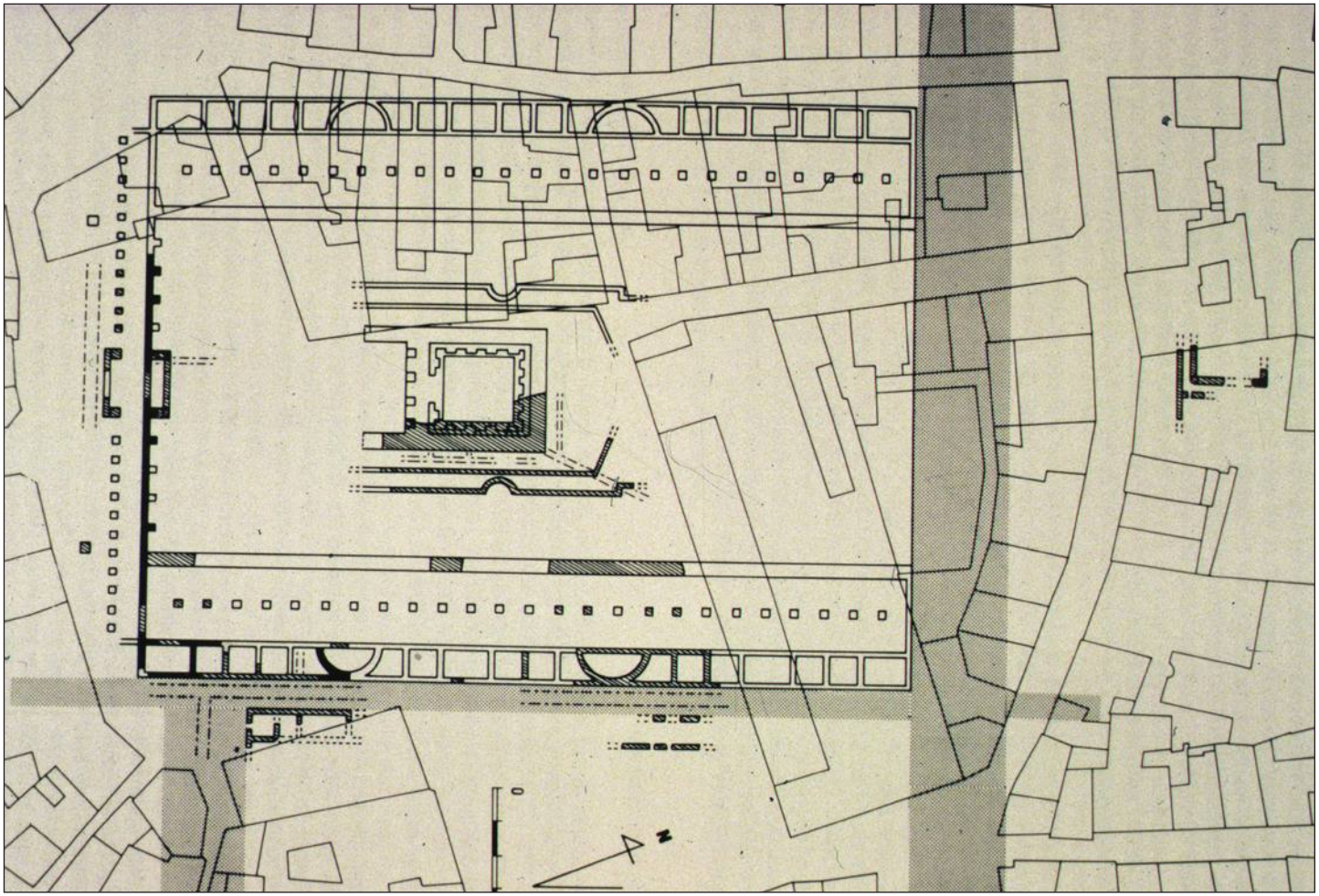
# La cité antique

Les traces du passé antique de la ville se manifestent essentiellement dans le tracé de la voirie qui se superpose approximativement aux voies cardinales de l'ancienne cité.

- Le tracé en fer à cheval des tours de l'enceinte pourrait reprendre la forme des tours de l'enceinte du 3e siècle.
- les vestiges du forum en partie détruits lors de la réalisation du parking.
- les vestiges de l'amphithéâtre implantés en contrebas de la ville médiévale.



vestiges de l'amphithéâtre, rue de l'Amphithéâtre



le forum : emprise des vestiges reconnus et restitution, d'après Patrick Massan, Bulletin de la SAMF 1994

# La cité antique

Les vestiges de l'ancien forum ont en partie été détruits au bénéfice de l'aménagement de la place de la Cité et du parking souterrain.
Selon le plan de restitution proposé par P. Massan, une partie importante du forum devrait exister encore sous les maisons de la rue Neuve.



évocation des vestiges du Forum, place Raynaldy



vestiges du forum dans le parking des Jacobins

# La ville médiévale



repérage des édifices médiévaux conservés dans l'emprise du centre historique


vestiges de la tour Raynalde, Boulevard d'Estournel


vestiges de l'enceinte médiévale en coeur d'îlot (boulevard Gambetta)


Archère cruciforme de la tour Raynalde


tour de l'enceinte médiévale réhabilitée en immeuble de logements, rue Girard

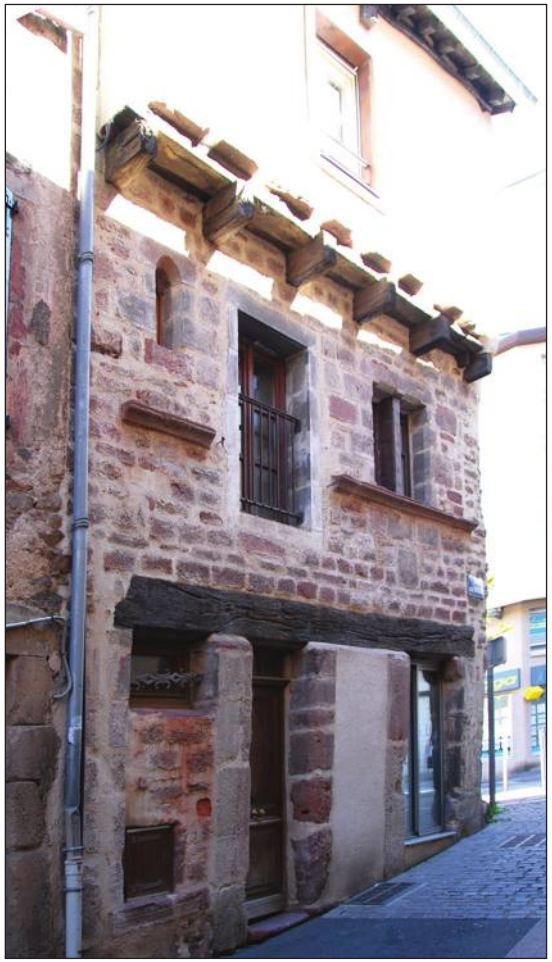
# Les enceintes

La ville médiévale s'est constituée par l'agrégation de plusieurs quartiers longtemps autonomes ayant disposé chacun de ses propres clôtures. Les tracés de ces différentes clôtures sont encore perceptibles dans l'organisation parcellaire actuelle.

La réunion de ces quartiers distincts dans une enceinte commune débute au milieu du 14e siècle. Cette enceinte a réutilisé une partie des murs antérieurs incluant certains tronçons de la muraille du 3e siècle. Les vestiges significatifs de cette enceinte commune sont conservés dans la partie nord de la ville. Certains sont inclus à l'intérieur des îlots qui les ont absorbés.


tour de l'enceinte absorbée par les habitations, boulevard de la République

# La ville médiévale



maison 14e siècle rue de la Bullière



fenêtre 14e siècle, Hôtel Guitard



fenêtre 13e siècle, place de l'Olmet

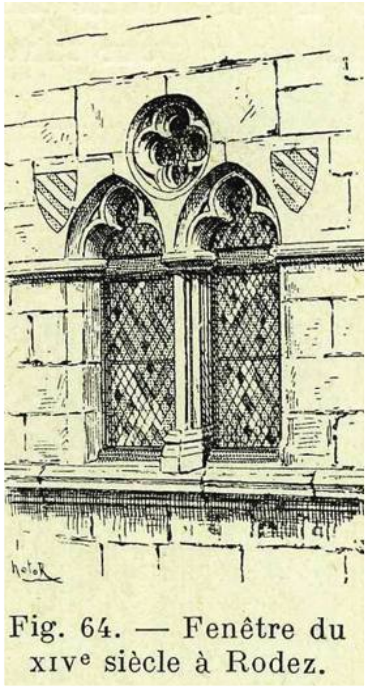


Fig. 64. — Fenêtre du XIVe siècle à Rodez.

fenêtre 14e siècle, Hôtel Guitard.
D'après Camille Enlart




décor sculpté 13e siècle, place du Bourg

L'architecture médiévale est moins présente dans la ville de Rodez que dans d'autres villes voisines telles que Cahors ou Figeac. On peut attribuer cette faible représentation à l'importance qu'ont pu avoir les façades en pans de bois. Il est donc vraisemblable que les vestiges de la ville médiévale soient concentrés dans les caves et les murs mitoyens.
Outre la maison Guitard, protégée au titre des MH, il convient de signaler quelques édifices importants tels que la maison en encorbellement rue de la Bullière et celles de la rue Sainte-Catherine et de la place du Bourg.



maison médiévale 14e siècle, rue Ste-Catherine






maison 13 e siècle place du Bourg avant et après transformation

# La ville médiévale

Une grande partie des maisons médiévales de la ville est susceptible d'être masquée par les enduits. La maison médiévale de la place du Bourg donne un exemple d'une de ces maisons dont les arcades et les fenêtres médiévales ont été recouvertes par des crépis à l'occasion de travaux relativement récents.
Une autre part importante du patrimoine médiéval de la ville est conservée dans les caves des maisons modernisées.



pilier et sommier porteur mouluré
conservé en cave, place du Bourg



cave voûtée d'ogives place de l'Olmet

# La ville médiévale

**Façades en pans de bois à piliers porteurs**

La présence de piliers carrés ou polygonaux apparents en façade témoigne de la structure particulière d'anciennes maisons à pans de bois dont les planchers et les charpentes étaient portés par ces piliers superposés, reposant sur les murs des rez-de-chaussée. Les pans de bois étaient projetés à l'avant des piliers. Des exemples de ce type de construction sont observables à Montpellier, Perpignan, Béziers, Saint-Antonin-Noble-Val. A Figeac et Calmont-du-Plancage, on trouve des exemples conservés montrant les piliers à l'arrière du pan de bois de façade. Découverts lors du recul à l'alignement des pans de bois, la présence de ces piliers justifie le traitement en «écorché» du reste des façades et la mise en valeur des pièces de charpente, bien que celles-ci aient été destinées à être revêtues d'un enduit.



piliers d'une ancienne maison à pans de bois à Béziers



piliers superposés rue de l'Embergue



élément de sablière en place



piliers superposés place de la Cité

# La ville Renaissance



repérage des édifices fin 15e ou Renaissance conservés dans l'emprise du centre historique



maison fin 15e ou début 16e, rue Bosc

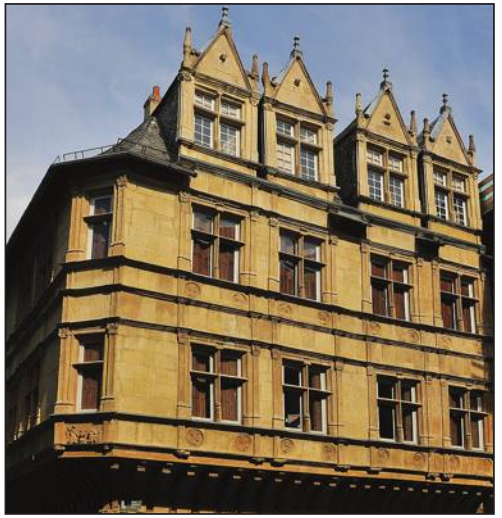


façade gothique en encorbellement, rue de l'Embergue

# La ville Renaissance

La reconstruction de la fin du 15e et du 16e siècle est très présente dans le paysage urbain de la ville. La façade occidentale et le clocher de la cathédrale constituent l'œuvre architecturale majeure de cette époque. La ville s'enrichit également d'une importante série d'hôtels particuliers.

L'originalité de l'architecture ruthénoise de la fin de l'époque gothique et de la Renaissance réside dans le procédé consistant à élever des façades minces en pans de bois, habillées de pierre sur des encorbellements parfois très saillants.



façade Renaissance : hôtel dit d'Armagnac


place du Bourg



place du Bourg


place du Bourg

# La ville Renaissance

La place du Bourg, la place de l'Olmet et la rue d'Armagnac contiguës, accueillent la concentration la plus significative de façades en encorbellement de la fin du 15e et du début du 16e siècle. Elles constituent de ce fait le véritable noyau patrimonial de la ville. On y trouve la maison d'Armagnac et la maison dite de l'Annonciation.

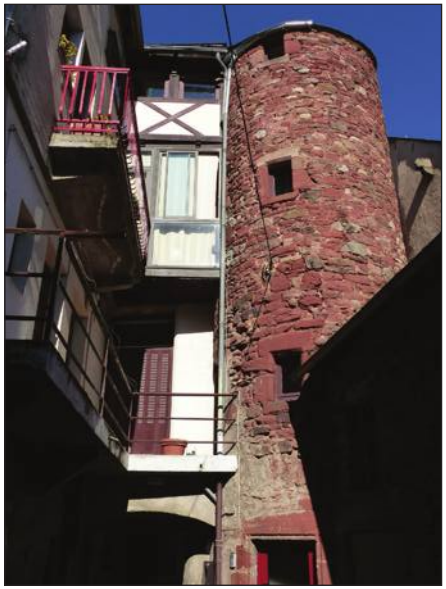

encorbellement sur piliers rue Séguy


encorbellement rue Marie


maison d'Armagnac, place de l'Olmet


Escalier en vis, rue de l'Embergue

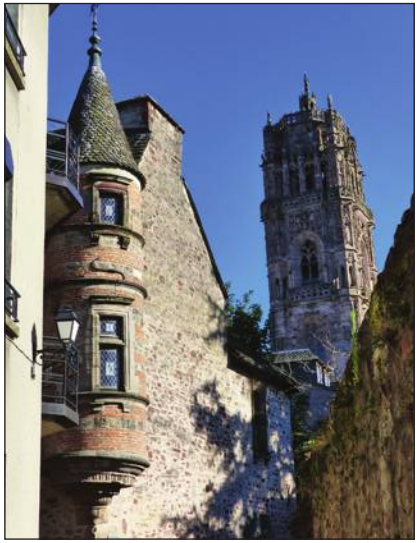

Tour d'escalier, rue Séguy


Tour d'escalier, rue de l'Embergue

# La ville Renaissance

Implantée sur la cour, la tour d'escalier en vis ouvre en général par une porte moulurée. Elle distribue les différents corps de l'habitation parfois par l'intermédiaire de coursières. Le thème de la tourelle met en valeur un angle de l'hôtel, en principe sur un angle de place ou un croisement de rues, et participe à la monumentalité du paysage urbain. Ce thème architectural a d'ailleurs été repris dans l'architecture éclectique du 19e siècle.


tour d'escalier, rue Penavayre


tourelle d'angle, rue Cambon


tourelle d'angle, place du Bourg (


tourelle d'angle néo-Renaissance, place du Bourg


galerie sur cour et menuiserie néo-Renaissance, place du Bourg


cheminée gothique 15e/16e siècle et plafond à la française, rue de l'Embergue


médaillon sculpté, rue de Bonald


porte intérieure à mouluration en accolade,rue de l'Embergue

# La ville Renaissance

**Cours et décors intérieurs**

Les galeries de distribution reliées aux tours d'escalier font l'objet de toute l'attention des constructeurs des 15e, 16e et 17e siècles et participent à la monumentalisation de la cour. A l'intérieur, les décors de l'habitation est constitué essentiellement par les cheminées imposantes et des plafonds constitués de poutres maîtresses et de solives dont l'étanchéité est assurée par des closoirs (planches latérales fermant l'espace libre entre solives).


galerie de coursières en pans de bois 17e siècle, rue du Bourguet-Nau

# La ville classique et néo classique 17e-19e siècles



repérage des édifices classiques ou néoclassqiues (17e-19e siècle) conservés dans l'emprise du centre historique


débords de toits, rue du Touat



façades en pans de bois enduites, rue Neuve


façade avec avant-toit et lucarne, rue de la Barrière


débords de toits, rue Neuve

# La ville classique et néo classique 17e-19e siècles

Les anciennes façades en pans de bois sont reculées à l'aplomb du rez-de-chaussée et réadaptées aux nouveaux percements. Les solivages débordants des combles sont maintenus en guise d'avant-toits.
La structure des pans de bois, de médiocre qualité, est en principe recouverte par un crépi. Les fenêtres sont organisées en travées régulières. Elles sont dotées de contrevents et d'un appui mouluré rapporté sur la structure de bois. Des lucarnes équipées d'une poulie agrémentent la toiture.


façades en pans de bois enduites, rue Neuve



façade à pans de bois apparents, rue du Touat



façade à pans de bois apparents, place des Toiles


façade à pans de bois apparents,
rue de l'Embergue



façade à pans de bois apparents,
rue de la Barrière

# La ville classique et néo classique 17e-19e siècles

Le rez-de-chaussée des façades en pans de bois est structuré par des piliers de pierre qui soutiennent la sablière principale et délimitent l'emplacement respectif des portes et des boutiques.
A partir des années 1970, la mode du matériau apparent conduit à décrépir les façades en pans de bois et à modifier progressivement le paysage urbain.

# La ville classique et néo classique 17e-19e siècles

A partir du milieu du 19e siècle, les formes de l'architecture antique et la construction en pierre s'imposent à nouveau. Les façades sont régulièrement ordonnancées et couronnées par des corniches de pierre. Les portes et fenêtres s'encadrent dans des chambranles à l'antique. Des balcons ou des balconnets de ferronnerie agrémentent parfois l'architecture de la façade.



façade néoclassique, rue d'Armagnac

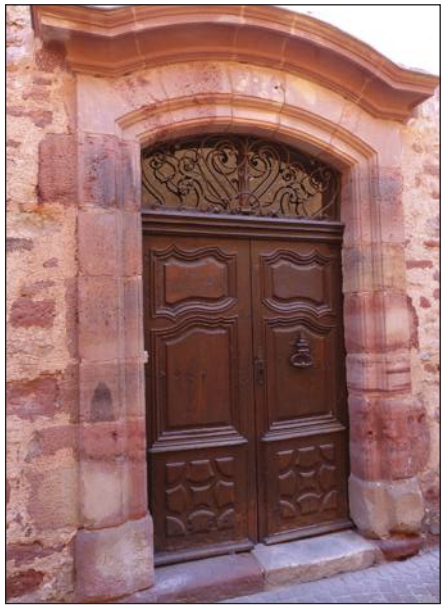

façade néoclassique rue François Cabrol

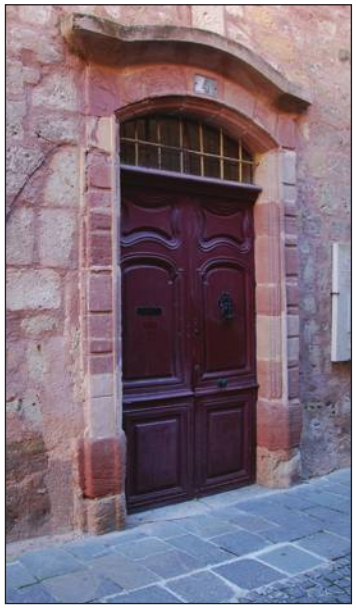

façade néo-classique, rue d'Armagnac


façade composée, rue de l'Embergue



Portes cintrées à entablement, vantaux à panneaux chantournés et traverses d'impostes. déclinaison du modèle : impasse Cambon, rue Séguy, rue de Bonald, rue de l'Embergue





# La ville classique et néo classique 17e-19e siècles

**L'encadrement de la porte : 18e siècle**

La porte des hôtels particuliers est couverte par un arc segmentaire. Dans un certain nombre d'édifices, la porte d'entrée offre une variation d'un même modèle : la porte s'inscrit sous un entablement segmentaire intégrant le châssis et la grille d'imposte. Séparés de l'imposte par une traverse moulurée, les vantaux moulurés sont chantournés en contrecourbes. Un heurtoir en anneau prend place au milieu du vantail de droite.













# La ville classique et néo classique 17e-19e siècles

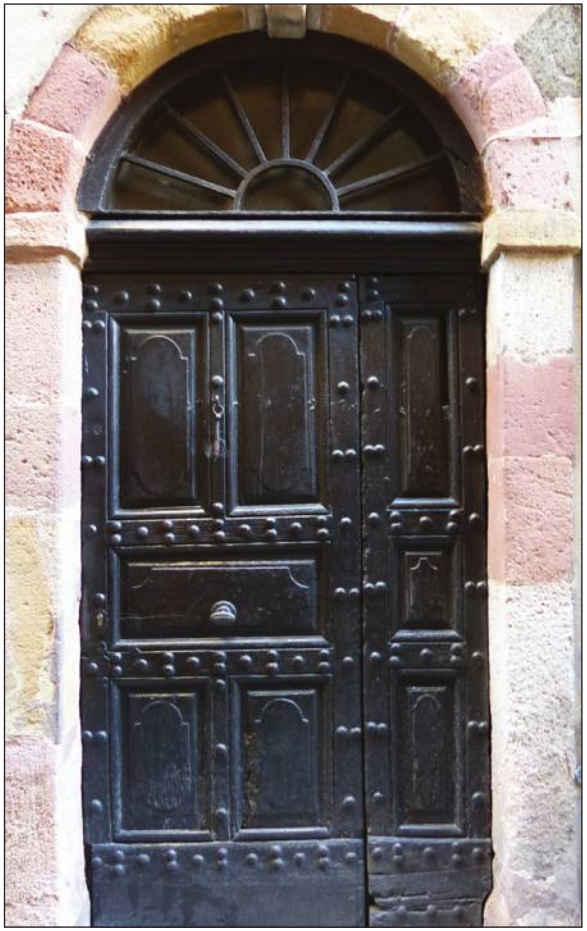
**L'encadrement de la porte**

La porte s'encadre dans une architecture inspirée des formes de l'antiquité : chambranle saillant, bossages, fronton, entablement... Le jour d'imposte, situé d'abord au-dessus de la porte (17e siècle), est finalement intégré dans celle-ci et ornée d'une ferronnerie, ou intégrée directement à la menuiserie (milieu du 19e siècle).



# La ville classique et néo classique 17e-19e siècles

**Les menuiseries :** battants de porte à panneaux moulurés.
De nombreux vantaux à panneaux droits du 17e siècle ont été remployés dans des ouvertures plus récentes et complétés par des châssis d'imposte isolés par une traverse moulurée.















# La ville classique et néo classique 17e-19e siècles



escalier fin 17e siècle, hôtel du Clocher, rue Séguy



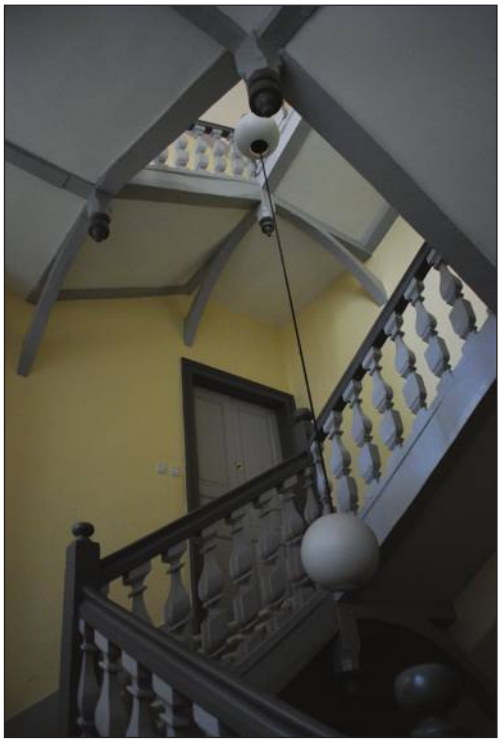
escalier 18e siècle, 12-14, rue Bonald



escalier 18e siècle, rue de l'Embergue

**Les escaliers**

Les escaliers les plus significatifs de la ville classique sont des escaliers suspendus à balustres rampants. Les ouvrages du 17e et du début du 18e siècle sont caractérisés par leurs balustres maîtres suspendus, interrompant la main courante. Ils sont remplacés aux 18e et 19e siècles par des escaliers à rampe continue.



escalier 17e siècle, place du Bourg

# La ville classique et néo classique 17e-19e siècles



décor de gypseries de style Louis XVI, rue de l'Embergue



décor de boiseries 18e siècle, rue Saint-Vincent



escalier sur cour et rampe en fer forgé, place Ch. de Gaulle



décor de gypseries fin du 18e siècle, rue de l'Embergue

**Les décors intérieurs**

Les appartements conservent encore de nombreux décors intérieurs de qualité. L'un des thèmes récurrents aux 18e et 19e siècles, a consisté à insérer la cheminée dans une composition symétrique comportant deux doubles portes et un décor mouluré. Ces compositions peuvent être réalisées en boiseries ou en plâtre (gypseries).


chapelle Saint-Joseph-Sainte-Geneviève


l'église du Sacré-Coeur

# La ville moderne

L'architecture néo-médiévale est représentée essentiellement par l'ensemble des édifices religieux édifiés après le milieu du 19e siècle dans le style néo-gothique ou néo-roman. L'exemple le plus significatif dans le paysage de la ville est l'église du Sacré-Cœur dont l'architecture fait référence à l'abbatiale de Conques.


chapelle du Carmel


chapelle des Franciscaines


chapelle de l'Institution Sainte-Marie

# La ville moderne

**L'architecture éclectique et «Belle-Epoque»**

A partir du règne de Napoléon III, l'éclectisme consistant à assembler les composantes de styles différents marque les nouveaux immeubles de rapport dont certains s'inspirent de l'architecture haussmannienne.
Les devantures en coffrage et les vitrines habillent les anciennes baies du rez-de-chaussée ou les supports de fonte des nouveaux immeubles.


devanture en coffrage, rue Francis Cabrol


devanture en coffrage, rue de Bonald


façade éclectique, boulevard Gambetta



devanture en coffrage, rue Lebau


fronton néo-classique, place Raynaldy



# La ville moderne

L'architecture moderniste et art-déco, bien représentée hors les murs, est également présente dans le noyau historique. Elle se caractérise assez souvent par l'importance en façade des décors de mosaïques. La Poste et l'ancien cinéma Family sont parmi les immeubles les plus emblématiques de cette période.



la Poste (architecte Leenhardt), place du Maréchal Foch



l'ancien cinéma Family-Ciné, rue Corbière



façade à décor de mosaïques, place du Terral


façade du Café Broussy (détail), avenue V. Hugo


place d'Armes : immeuble d estyle art-déco


rue Pasteur séquence d'immeubles de style art-déco

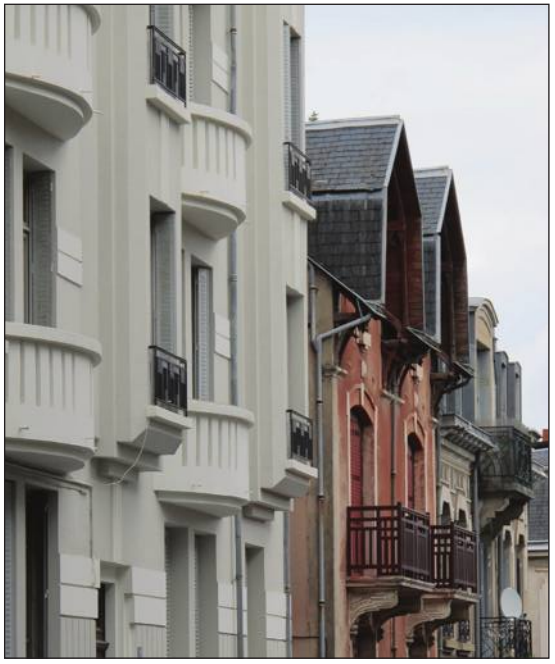
# La ville moderne

En 1929, Rodez se dote, comme les autres villes françaises de plus de 10000 habitants, d'un plan d'extension, d'aménagement et d'embellissement qui prévoit la construction de quartiers neufs. De ce plan ne sera réalisé que le quartier de l'Amphithéâtre.
La ville est alors marquée de réalisations Art déco, souvent signées par l'architecte André Boyer, et par Vigouroux pour les immeubles de la rue Pasteur.


rue Séguret-Saincric


rue Durand de Gros


rue Raynal


rue Séguret-Saincric


rue du 11 Novembre


immeuble Balard, place de la Cité


rue Pasteur


le café Broussy :pavement de mosaïque, rue V. Hugo

# La ville moderne

**Menuiseries et décors intérieurs**

A l'exemple du célèbre café Broussy, un certain nombre d'immeubles de style art-moderne ou art-déco conservent leurs menuiseries d'origine et des éléments de leurs décors intérieurs.
Ces éléments du patrimoine moderne sont constitués par les châssis de fenêtres, les décors de fer forgé (garde-corps, rampes d'escaliers, les persiennes et les lambre-quins de volets ou encore les pavages de mosaïques.





# ATLAS DU PATRIMOINE

## Patrimoine architectural et urbain : les faubourgs et écarts de Rodez

# Légendes des plans




Espace naturel à préserver ou à établir



Ensemble bâti de caractère à préserver




Espace de caractère, public ou privé,
à préserver et à aménager



Point de vue remarquable



Edifice ou bâtiment d'intérêt patrimonial
à préserver et à restaurer



Mur d'intérêt patrimonial à préserver et à restaurer



Monument historique

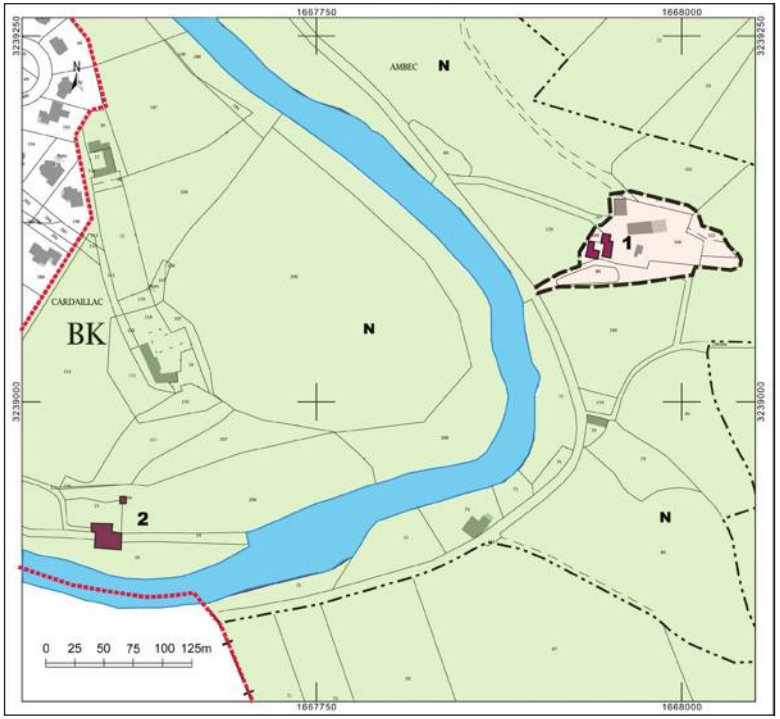
*** Patrimoine d'intérêt majeur
** Patrimoine d'intérêt local
* Patrimoine participant à la cohérence d'un ensemble



2 - moulin de Cardaillac, état vers 1980



2 - moulin de Cardaillac, état actuel




# Ambec, Cardaillac ***

Séquence naturelle de la vallée de l'Aveyron, au pied de l'éperon oriental du site de Rodez.

**1** - Ambec : ferme, logis 16/17e, galerie de cloître 13/14e en remploi [**]

**2** - moulin de Cardaillac, 14e siècle, dérivation, puits, barrage [**]



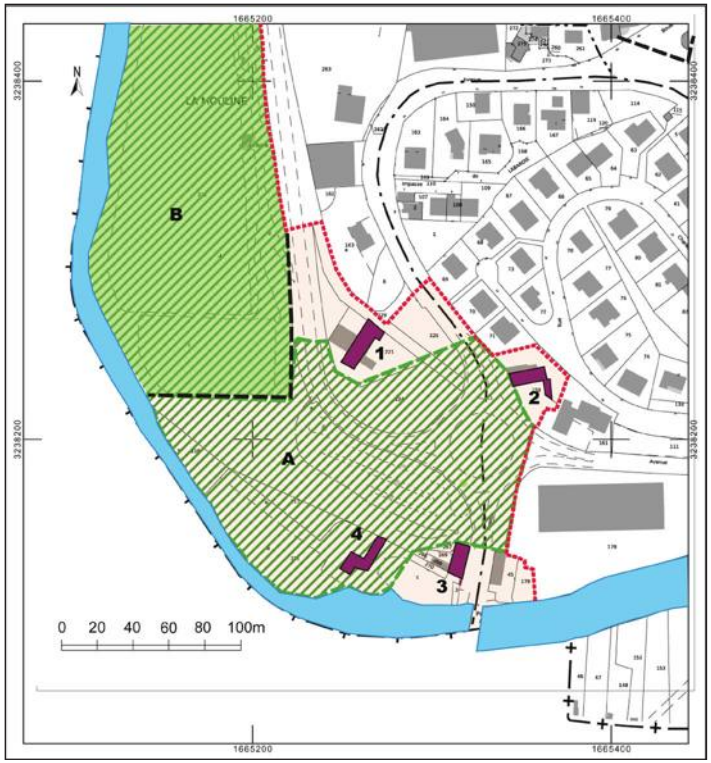
1 - Ambec, galerie de cloître remployée



1 - la ferme d'Ambec, corps de bâtiment 16/17e s.



**1** - fenêtre géminée 14e siècle




# La Mouline **

**1** - logis médiéval 14e s. - fenêtre géminée - lancette gothique - surélévation moderne - pigeonnier en pignon [***]

**2** - logis néoclassique - façade composée - porte à entablement - lauzes - lucarnes - pigeonnier sur l'arrière [**]

**3** - logis 18e - porte moulurée - vantaux 18e - grille d'imposte -logis annexe en retour d'équerre [**]

**4** - logis 18e (1775) toiture en pavillon - galeries de séchage en charpente sur l'arrière [**]

**A** - parc en bordure de rivière à aménager [**]

**B** - éco-jardins de la Labardie [**]



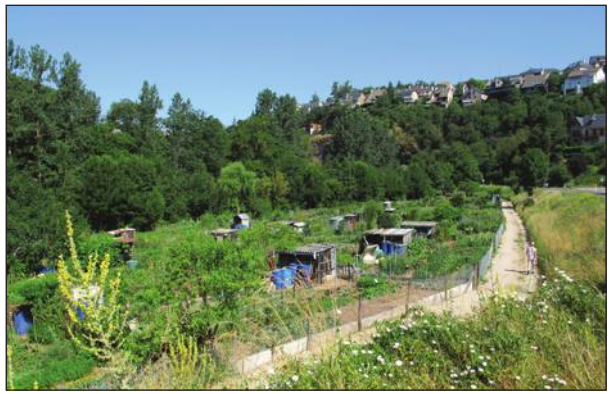
**4** - logis 18e en bordure de l'Aveyron



**4** - galeries de séchage



**3** - porte 18e siècle



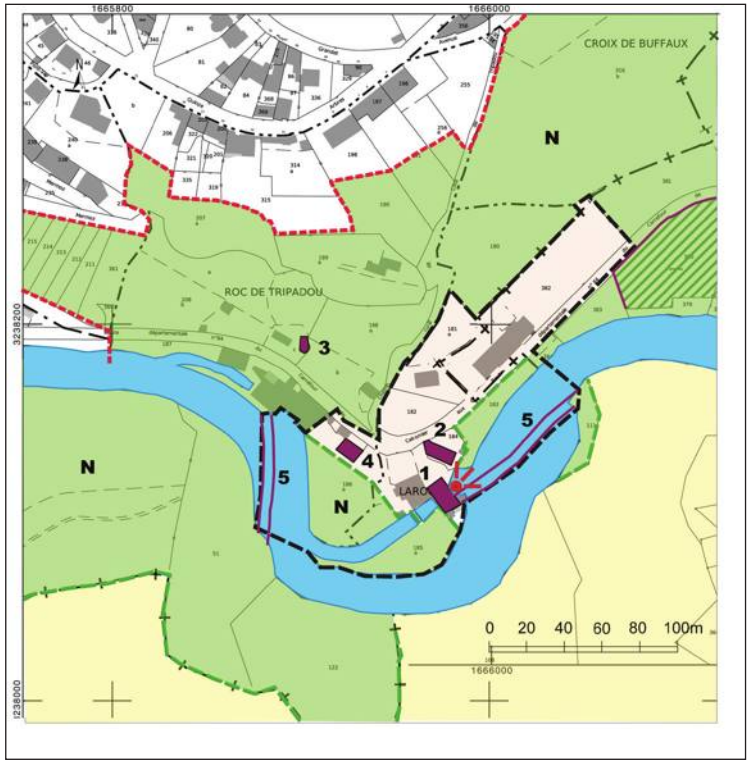
**B** - éco-jardins de la Labarde



**1 - 6** - chaussée du moulin de La Roque



**1 -** moulin de La Roque




# Laroque *

**1** - moulin - bâtiment 19e - passerelle - murets à chaperon bombé [**]

**2** - logis 19e - lucarnes [*]

**3** - bâtiment-tour à angle arrondi (pigeonnier ?) [**]

**4** - logis 19e - toiture à comble brisé - lucarnes - souche de cheminée en briques - épis de zinc [**]

**5** - chaussée de moulins [**]



**2 -** logis 19e



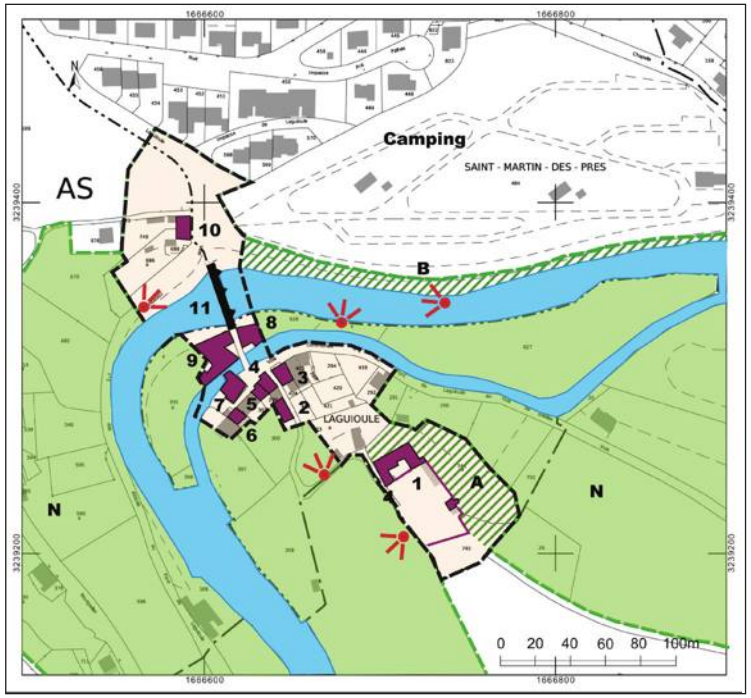
**5 -** logis 19e



**11** - pont médiéval sur l'Aveyron



**7 - 12** - moulin et pont de pierre sur l'Aveyron






**4** - maison Renaissance



**1** - château de Laguioule

# Layoule ***

**Ensemble** : hameau constitué autour d'un groupe de moulins et de tanneries associés à un pont médiéval . Le village est traversé par une dérivation de l'Aveyron [***]

**1** - château de Layoule logis 15/16e, remanié 16e et 19e - fenêtres gothiques - porte armoriée - clôture - portail [***]

**2** - grange - couverture d'ardoises rustiques - lucarne [*]

**3** - maison en hauteur 19/20e [*]

**4** - logis 16e avec tour d'escalier en vis - porte et fenêtres Renaissance - oculus quadrilobé [***]

**5** - logis 16/17e - baies chanfreinées - toiture de lauzes - lucarne - terrasse [**]

**6** - logis en hauteur 17e remanié 19e - toiture de lauzes - lucarne - escalier extérieur [**]

**7** - logis 17e remanié 19e - baies chanfreinées [*]

**8** - logis 19e - persiennes [*]

**9** - logis 18e - menuiserie de porte - encorbellements en pans de bois - baie d'échoppe - lauses [**]

**10** - logis 19/20e - façade composée - menuiseries - jardin - clôture [*]

**11** - pont médiéval - avant-becs - calvaire [MH]

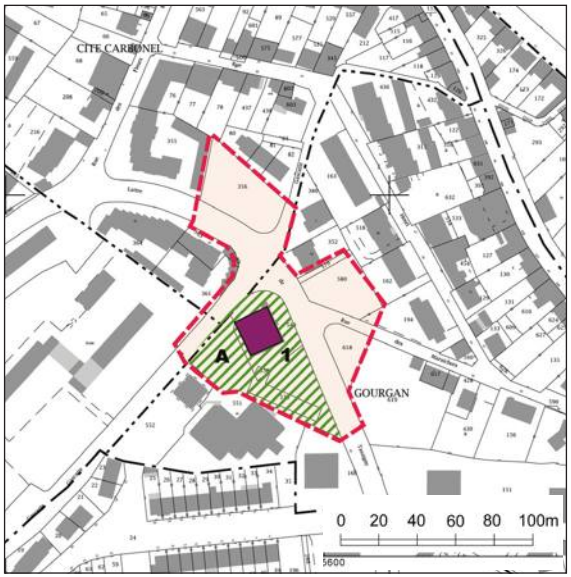
**12** - pont moderne en pierre [*]

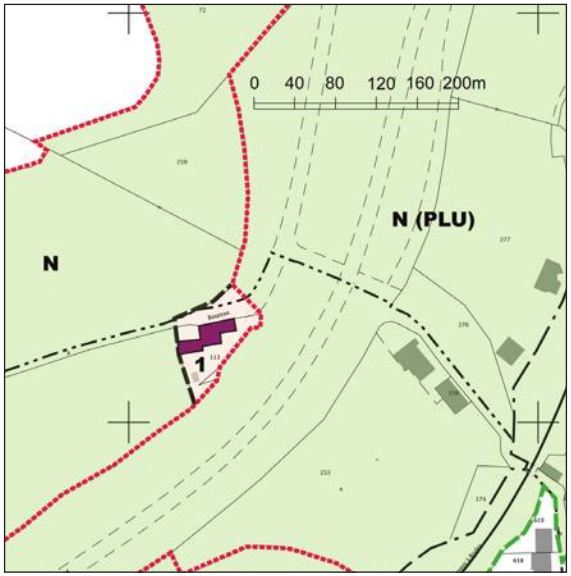


**E**glise de Gourgan



Ferme de Bois-de-Bourran



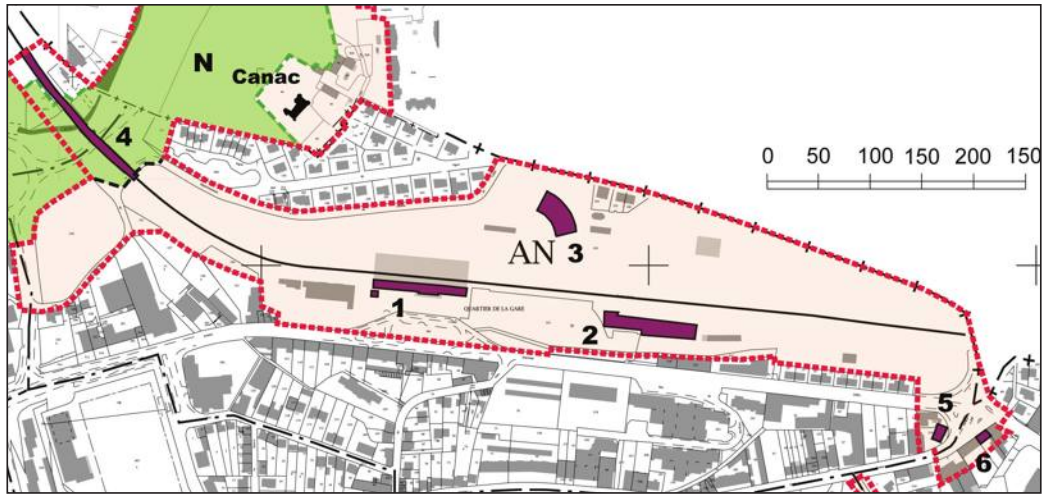

# Rodez : Gourgan

**1** - Eglise de Gourgan [*]

**A** - abords de l'église et place publique

# Rodez : Bois de Bourran *

**1** - Logis 19/20e, menuiseries (porte, châssis), -ardoises-écailles, lucarnes (pigeonnier), granges attenantes [*].




# Rodez : La gare *

**1** - la gare [***]

**2** - entrepôts [**]

**3 -** la «rotonde»

**4 -** viaduc ferroviaire

**5 -** Hôtel du lion d'Or : architecture éclectique 19/20e [*]

**6 -** Hôtel, ancienne auberge : architecture éclectique 19/20e [***]



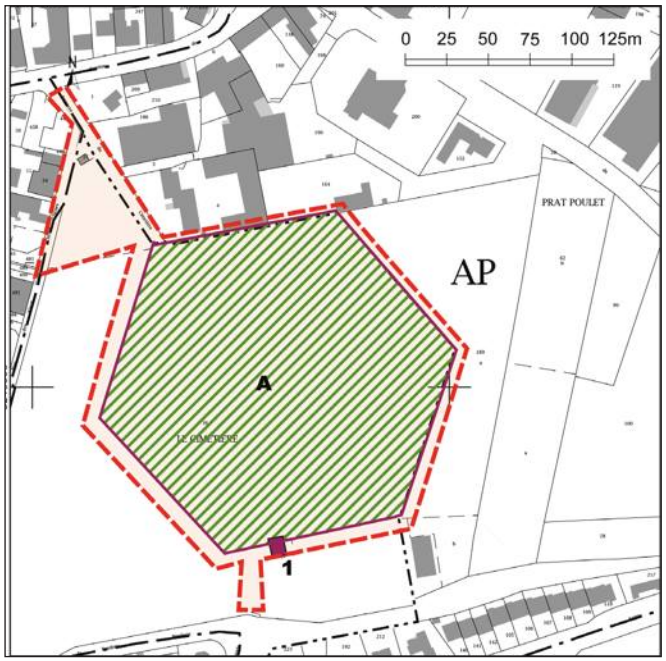
1 - la gare de Rodez



4 - le viaduc ferroviaire de Canac


monument funéraire de Denys Puech


monument funéraire de Charles Joulia





les allées plantées de cyprès

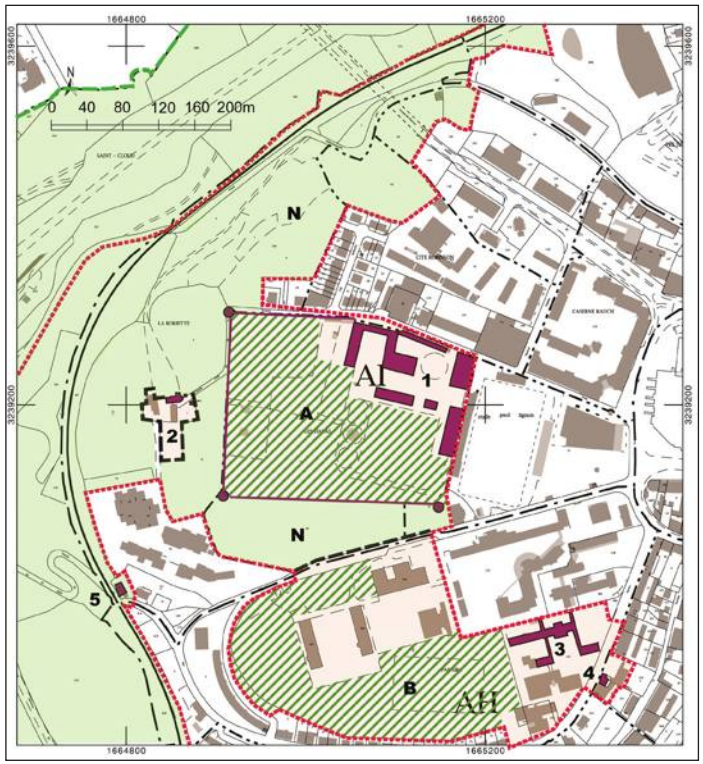
# Rodez : Le cimetière **

**A** - cimetière de Rodez de plan hexagonal, murs de clôture - monuments funéraires - oeuvres sculptées... [***]

**1** - maison du gardien du cimetière. Architecture néo-classique [**]


le cimetière de Rodez vu depuis le belvédère des Quatre-Saisons










# Rodez : Les haras, l'hôpital Paraire **

**1** - **Haras national** (ancien couvent des chartreux) [**MH**]
ancienne église (aujourd'hui écurie) consacrée en 1529 par l'évêque François d'Estaing - bâtiments conventuels 16e, 17e et 18e siècles - écuries voûtées enceinte et tours 18e - jardins et esplanade.

**2 - chapelle Notre-Dame de Pitié** (ancien couvent des chartreux) - construite entre 1513 et 1515.- ancien fournil - croix - mur d'enceinte [***]

**3 - Hôpital Paraire** - ancien asile d'aliénés construit à partir de 1835-1840 par les architectes Boissonnade puis Vanginot. Lieu d'internement d'Antonin Arthaud pendant la seconde guerre mondiale [***]

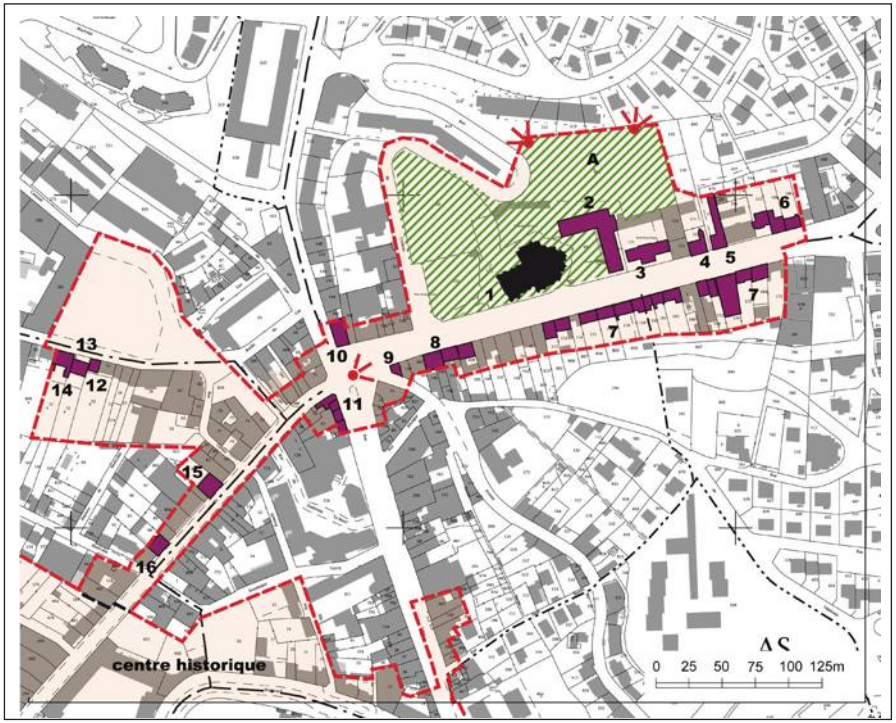
**4 -** villa 20e siècle - architecture néo-rustique [*]

**5 -** halte ferroviaire de Paraire - architecture ferroviaire [*]

# Rodez : Le Sacré-Coeur, le quartier Saint-Cyrice *



**9** - carrefour Saint-Cyrice fimmeuble éclectique en covisibilité avec l'église du Sacré-Coeur






**5** - villa 19/20e, avenue Tarayre



**7** - séquence de façades éclectiques et néoclassiques



**13** - maison éclectique 20e

Quartier moderne constituant les abords de l'église du Sacré-Coeur. Nombreuses façades et villas en pierre appareillée et en briques, de style néoclassique ou éclectique.

**1** - Eglise du Sacré-Cœur [MH]

**2** - **3** - Ecole du Sacré-Coeur et école Victor-Hugo, architecture scolaire et néoclassique 19e et 20e [**]

**4** - immeuble, architecture éclectique [**]

**5** - villa 19/20e, architecture brique et pierre [***]

**6** - séquence de villas et maisons 19/20e, éclectiques et néoclassiques

**7- 8** - séquence de façades 19/20e, néoclass-qiues et éclectiques

**9** -**10** - immeubles éclectiques, pierre appa-reillée, 19/20e

**11**- Séquence de façades néoclassiques rue Saint-Cyrice

**12-13-14** - Séquence de maisons et im-meubles éclectiques et art-déco.

**15** - maison, architecture éclectique en pierre appareillée [*]

**16** - immeuble éclectique 19/20e [*]

**A** : square du sacré-Coeur et fenestra. Point de vue [**]



**1** - château de Saint-Félix, enceinte et fournil






**1** - château de Saint-Félix



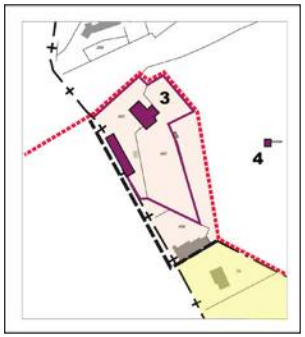
**1** - porche d'entrée du château de Saint-Félix

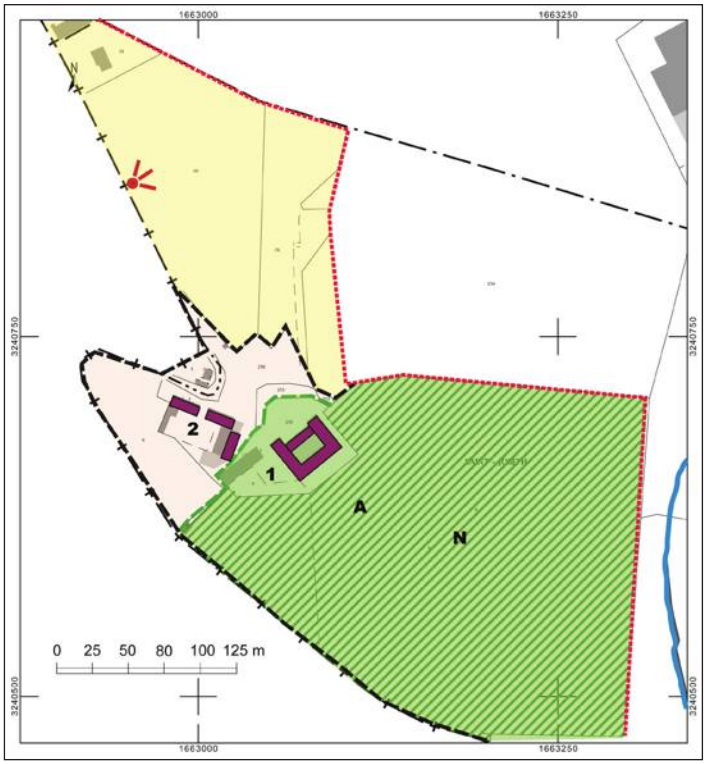
# Saint-Félix **

**1** - Château de Saint-Félix : logis 17e et tour d'escalier - aile de communs, fournil - aile de communs avec souillarde en encorbellement - toiture en dôme - ardoises -parc, mur de clôture, terrasses [***]

**2** - croix de fonte - socle pierre mouluré - parc du château [*]

**3** - grange 18e ou 19e, grès rouge - ardoises [*]




# Saint-Joseph, La Fontneuve *

La route de crête de La Fontneuve est une de celles qui offre les vues les plus remarquables sur la ville de Rodez et sa cathédrale. le site de l'institution saint-Joseph est en limite de commune et s'étend en partie sur la commune de Druelle.

**1** - Saint-Joseph : anciens bâtiments conventuels 19e, organisés autour d'une cour - parc [**]

**2** - Saint-Joseph : communs agricoles 19e, grange, logis en hauteur 19e [*]

**3** - La Fontneuve : logis 19e, tour coiffée en pavillon, lucarne, toitures - communs agricoles - mur de clôture - fontaine couverte [*]



**1** - la façade arrière sur le parc



**2** - Grange à contreforts 19e



**1** - Portail d'entrée

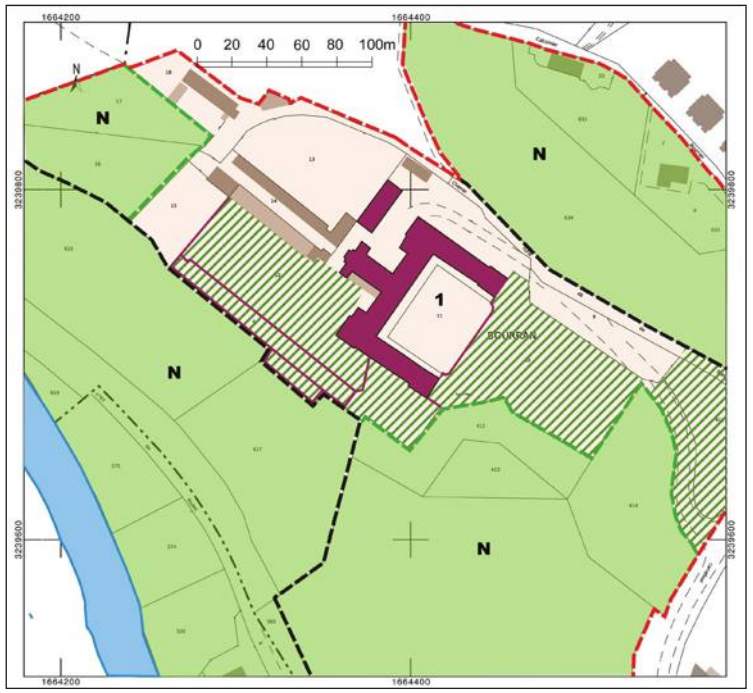


**3** - manoir de La Fontneuve


le Foyer Saint-Pierre


le Foyer Saint-Pierre


le château de Calcomier





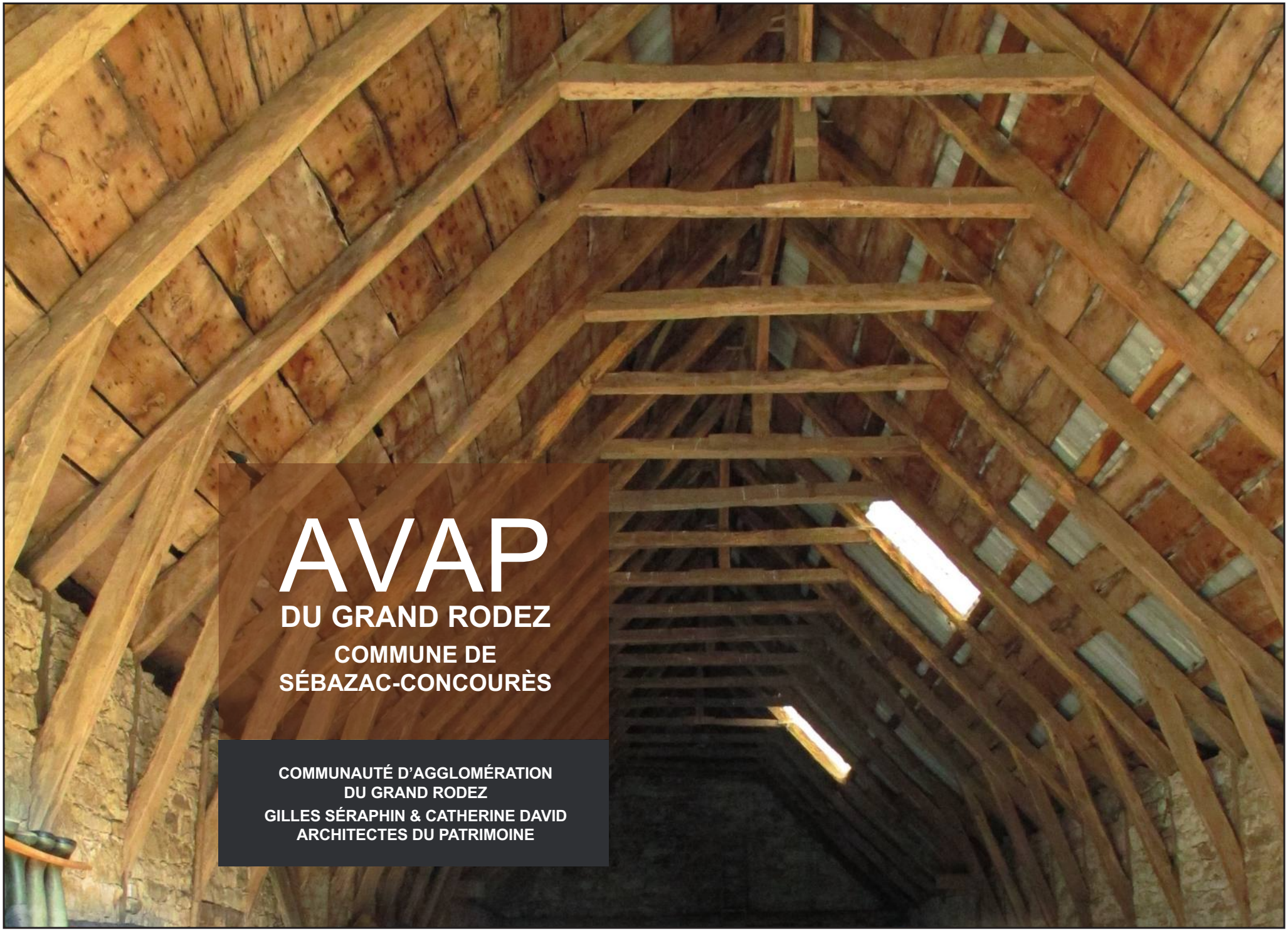


# Saint-Pierre **

**1** - **Foyer Saint-Pierre** - Etablissement religieux : immeuble sur cour, chapelle, dépendances agricoles [**]

# Calcomier *

**1** - **Château de Calcomier** - Logis 18e ou 19e entre deux pavillons - toitures de lauzes, lucarnes - menuiseries [**]



# AVAP

## DU GRAND RODEZ

### COMMUNE DE SÉBAZAC-CONCOURÈS


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND RODEZ

GILLES SÉRAPHIN & CATHERINE DAVID
ARCHITECTES DU PATRIMOINE

Le territoire de la commune de Sébazac-concourès est dissocié en deux entités disjointes : Sébazac et Concourès, entre lesquelles s'intercale la commune de Lioujas. Chacun des deux territoires est implanté en partie sur la portion ouest du causse Comtal dit également « causse de Concourès » et, en partie, sur les avant-causses bocagers en bordure du méandre fossile de Rodez.

Les trois villages principaux, Sébazac, Onet-l'Eglise et Concourès, sont établis sur la ligne de faille qui sépare les deux entités paysagères.

L'extension récente de Sébazac s'est opérée le long de la voie reliant le chef-lieu de la commune à Rodez. Elle est aujourd'hui incluse dans les zones urbaines périphériques de la ville. Cette extension se manifeste par le fait que la commune est passée de 600 habitants environ en 1965 à plus de 3000 aujourd'hui.

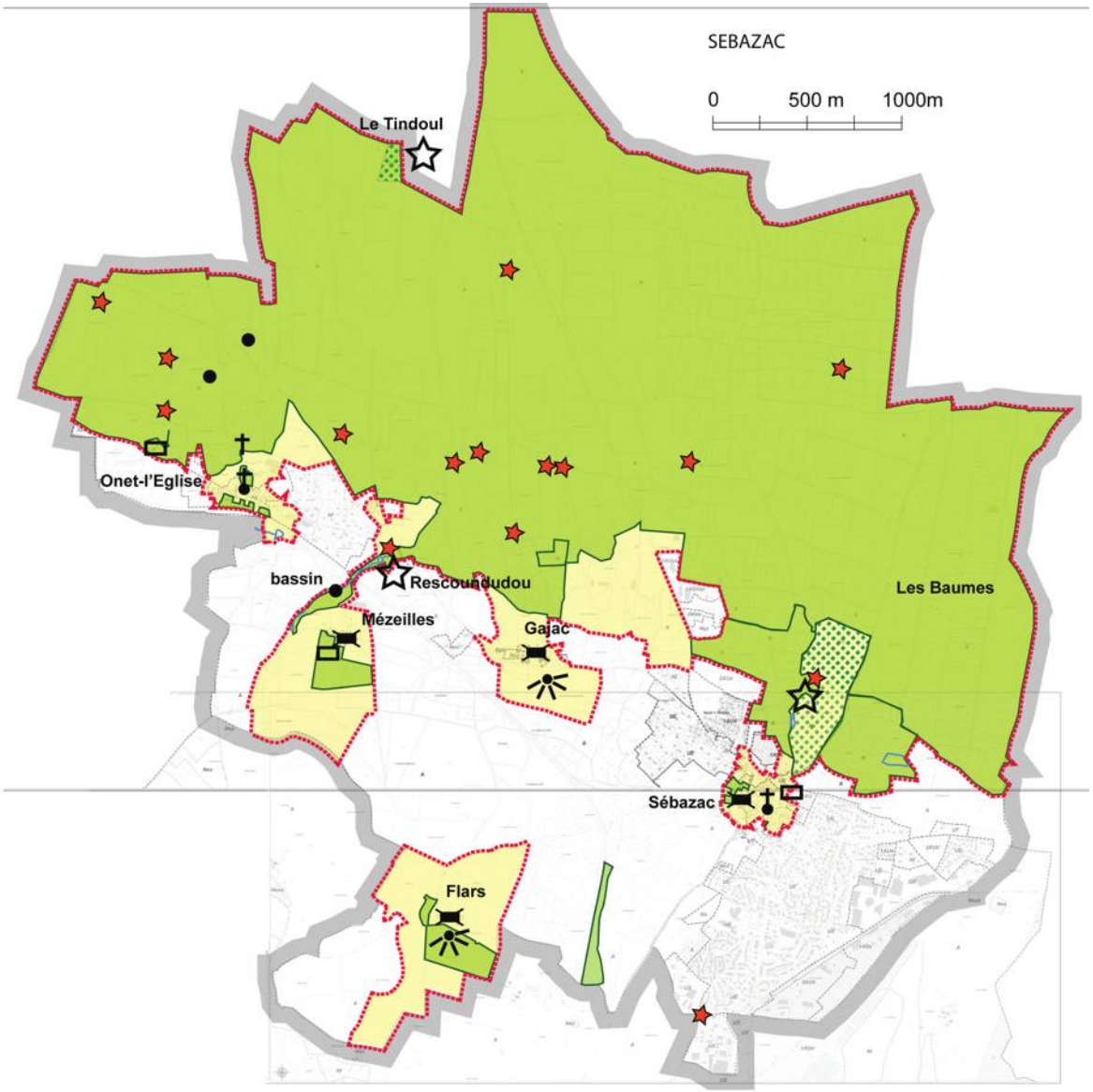
Le seul monument historique de la commune est le site préhistorique du Rescoundudou. En réalité, faute de présenter des structures en élévation, ce monument n'engendre donc pas de périmètre de protection.

Chacun des trois villages principaux possède une église. Le plus remarquable d'entre eux est Concourès, resté très rural, et qui appartient à la famille des forts villageois refermés en cercle autour de l'église. Le village conserve plusieurs « calvaires » (appellation consacrée par le plan cadastral) et un ensemble de maisons du 16e siècle.

Cinq châteaux sont à noter sur le territoire communal : Sébazac (17e), Mézeilles (18e), Gajac (18e/19e), Laborie (16e/17e) et Flars (15e/17e) ainsi qu'un ensemble de granges remarquables (Sébazac, Mézeilles…)

Les territoires de causse présentent un patrimoine bien particulier composé de réseaux de murets et de dolines encloses dont certains éléments ont été restaurés (voire reconstruits) récemment. Au patrimoine karstique appartient la perte du Cambour, proche du site moustérien du Rescoundudou et le vallon associé ainsi que l'aven dit «Tindoul de La Vayssière », exploité comme site touristique et situé sur le territoire de Salles-la-Source en bordure des limites communales. Une vingtaine de dolmens encore existants, concentrés sur le causse, ont été recensés sur la commune.

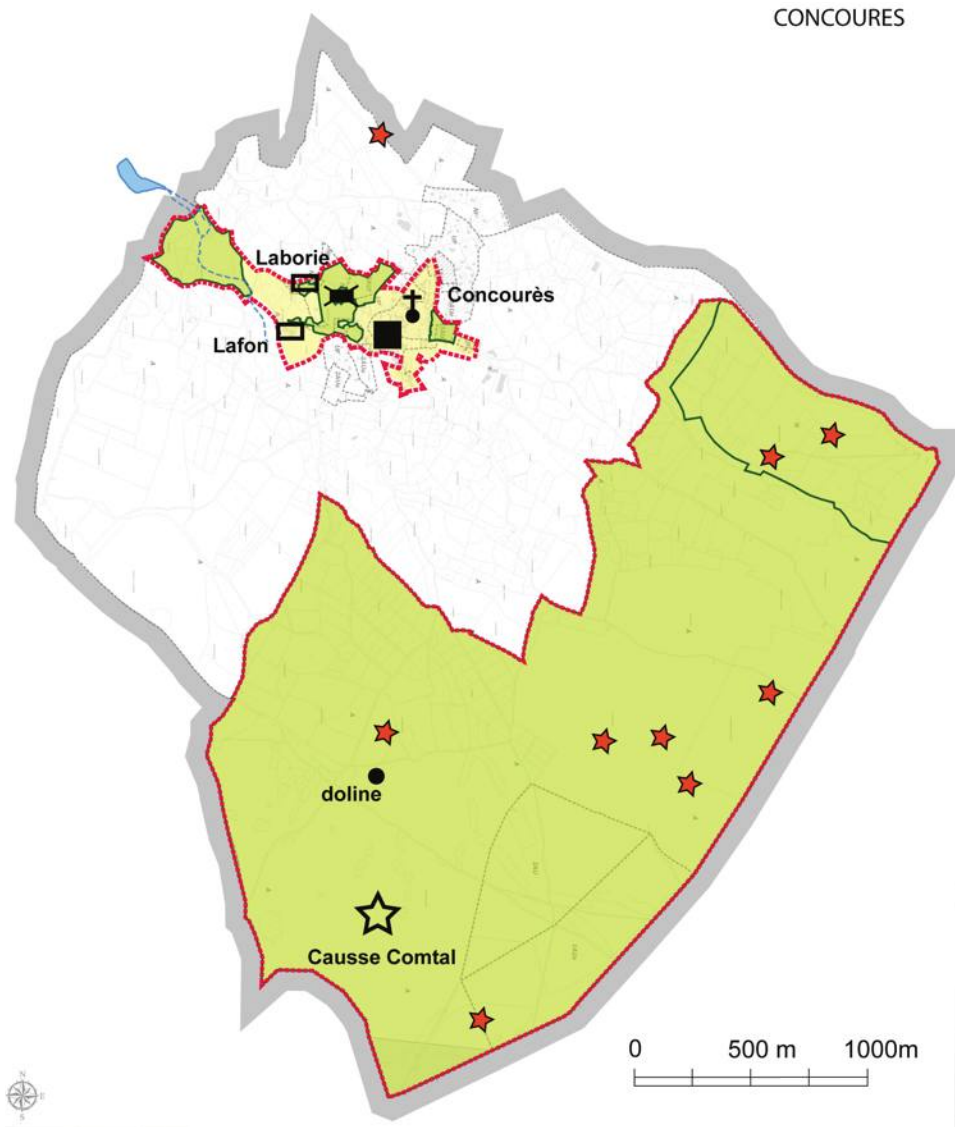
# Patrimoine remarquable et projet de délimitation de l'AVAP : Sébazac




LEGENDE

- délimitation de l'AVAP préconisée
- espace agricole et ensembles bâtis à inclure dans l'AVAP (secteur 2 et 4)
- espace naturel porté au PLU ou préconisé (secteur 3)
- espace de loisir
- périmètre de protection MH
- points de vue remarquables
- ensemble ou village remarquable
- site
- église
- château
- édifice domestique ou rural remarquable
- moulin remarquable
- calvaire remarquable
- autre élément remarquable (fontaine, puits, lavoir...)
- patrimoine archéologique (site, dolmen)

# Patrimoine remarquable et projet de délimitation de l'AVAP : Concourès




LEGENDE

- délimitation de l'AVAP préconisée
- espace agricole et ensembles bâtis à inclure dans l'AVAP (secteur 2 et 4)
- espace naturel porté au PLU ou préconisé (secteur 3)
- espace de loisir
- périmètre de protection MH
- points de vue remarquables
- ensemble ou village remarquable
- site
- église
- château
- édifice domestique ou rural remarquable
- moulin remarquable
- calvaire remarquable
- autre élément remarquable (fontaine, puits, lavoir...)
- patrimoine archéologique (site, dolmen)


ATLAS DU PATRIMOINE
Patrimoine paysager

# Légende des plans



Espace à inclure dans l'AVAP




Espace naturel à préserver ou à établir



Ensemble bâti de caractère à préserver




Espace de caractère, public ou privé,
à préserver et à aménager



Point de vue remarquable



Edifice ou bâtiment d'intérêt patrimonial
à préserver et à restaurer



Mur d'intérêt patrimonial à préserver et à restaurer



Monument historique

*** Patrimoine d'intérêt majeur
** Patrimoine d'intérêt local
* Patrimoine participant à la cohérence d'un ensemble

# Le causse et les pelouses sèches



Le causse de Sébazac

Le nord de la commune de Sébazac est occupé par des paysages de causse dont l'intérêt réside dans le caractère méditerranéen de la végétation (et de la faune) et dans la minéralité des affleurements calcaires (lapiaz). Le réseau de murets encore très apparents sur la carte au 25000° tend à disparaître dans les friches ou à être digéré par un nouveau réseau de haies végétales.

Au Nord-Ouest de Sébazac : on distingue trois types de paysages : la partie boisée des Cayrousses, les pelouses sèches encore en exploitation (Les Devèzes) et les pelouses sèches en friches (Las Fumades, Cumbos Callos).

L'ensemble de ces espaces de causse est pris en considération.

***Caractère*** : espace naturel. ***Objectifs*** : conservation du parcellaire minéral.



Le causse de Sébazac



Doline enclose de murets à Onet-l'Eglise

# Le causse et les pelouses sèches



**Le Causse Comtal :** moins spectaculaire que les pelouses de Lioujas, le causse de Concourès présente néanmoins une certaine homogénéité. Il est totalement affecté par la déprise agricole. L'une de ses particularités réside dans le nombre important de dolines bâties, en cours de restauration pour certaines d'entre elles.

***Caractère*** : espace naturel. ***Objectifs :*** conservation et entretien du patrimoine vernaculaire - maintien de l'ouverture du paysage et de pratiques agropastorales adaptées.



Doline enclose aux Frachives



Doline enclose sur le causse de Concourès

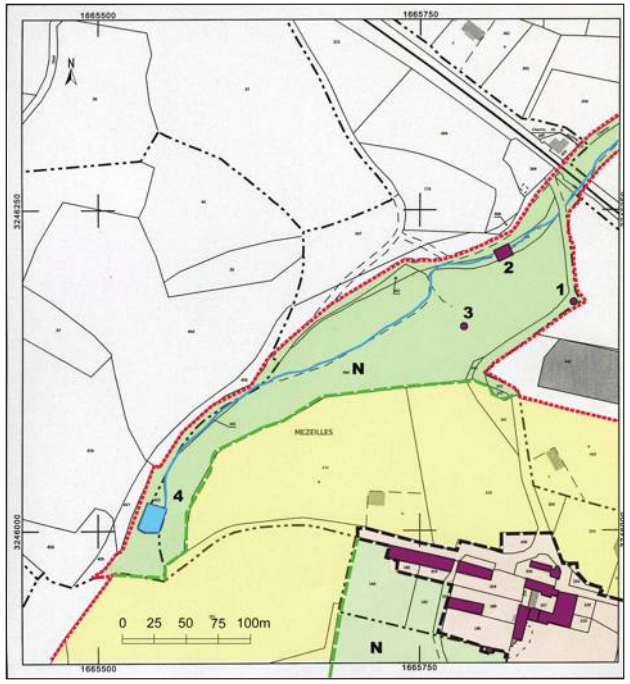


Doline enclose sur le causse de Concourès

# La perte et la combe de Mézeilles


bassin parementé de pierre


Lavoir




La combe de Mézeilles est alimentée par un ruisseau qui disparaît dans la perte de Cambour. A cet endroit, l'entité paysagère se raccorde avec le couderc qui marque l'entrée est d'Onet-l'Eglise.

La combe accompagnée de son patrimoine spécifique (lavoir, fontaine, calvaire)

**1** - calvaire
**2** - lavoir
**3** - fontaine couverte
**4** - bassin maçonné


Fontaine


Etang du Cambour



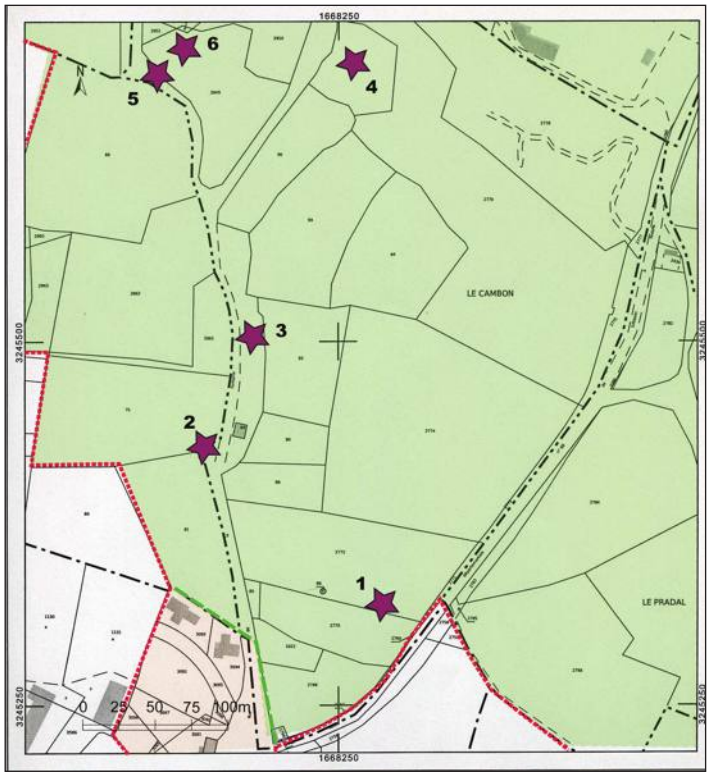
3 - le lac



4 - une igue



5 - cabane de pierres sèches restaurée




# Les «Wisigues»

La zone des «Wisigues» est partagée entre un espace naturel protégé et un espace de loisir. Il comprend un secteur de causse avec réseau de murets et une cabane restaurés ainsi que les vestiges d'une nécropole du haut moyen âge.
A noter également :
- un secteur boisé comportant des lgues (avens)
- une corniche rocheuse
- un ensemble comprenant un lac, une fontaine et un pigeonnier

**1** – colombier

**2** – fontaine médiévale

**3** – lac

**4** – ligues

**5** - cabane de pierre sèches

**6** - nécropole «wisigothique»

***Caractère :*** espace naturel et espace de loisir.
***Objectifs*** **:** conserver le caractère naturel des lieux. Entretenir et restaurer le patrimoine vernaculaire. maîtriser la qualité des équipements de loisirs et des sentiers de découverte.



2 - fontaine gothique



6 - tombe «wisigothique»



1 - colombier sur pied

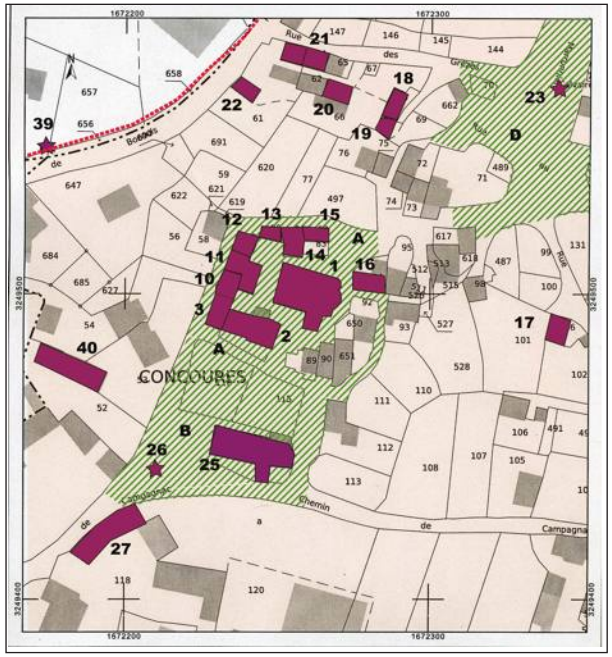


# ATLAS DU PATRIMOINE
## Immeubles répertoriés et ensembles bâtis

# Concourès, Campagnac **



**1** -église et ensemble du village, depuis le sud-est




Hameau structuré [**] intégrant trois coudercs. Le noyau de l'agglomération correspond à un ancien fort villageois. Il est constitué par un anneau bien conservé de maisons dont certaines remontent au 16e siècle, regroupées autour de l'église
Le hameau de Campagnac, attenant à Concourès comporte une ferme remarquable [*].

**1** - église [**]

**2** – maison en hauteur 17e remaniée 19e - perron, lauzes, lucarnes [*]

**3** – maison 16e ou 17e - demi-croisée [*]..

**4** – ensemble : logis 16/17e et grange [***]

**5** – ensemble : logis 16e remanié 17e, lauzes, grange attenante, clôture [**]

**6** – grange, fenêtre accolade [*]

**7** – logis 18/19e, souillarde sur l'arrière [**]



**25** - maison en hauteur et perron 19e



**10** - maison sur l'enclos ecclésial avec corps de souillarde

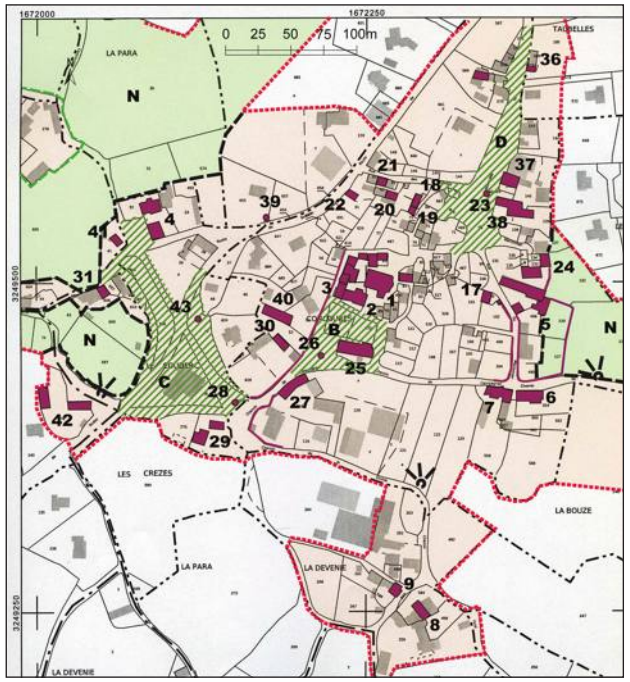


**25 -** linteau gravé 1825

# Concourès, Campagnac **



**26** - croix monumentale et couderc






**4 -** logis 16e avec demi-croisées



**24 -** maison double 15e/16e s.



**12 -** lucarne et pierre d'évier .

**8** – vestige de logis 16e [*]

**9** – logis 16/17e [*]

**10** – maison sur l'enclos ecclésial [**]

**11** – maison 16e sur l'enclos ecclésial [**]

**12** – maison 16e sur l'enclos ecclésial [**]

**13** – maison 16e sur l'enclos ecclésial , porte en accolade [**]

**14** – maison sur l'enclos ecclésial , porte en accolade [**]

**15** – maison sur l'enclos ecclésial , porte en accolade [**]

**16** – maison 15/16e [*]

**17** – remise et poulailler couverts de lauzes [*]

**18 -19** – maisons en barre [ *]

**20 –21** maisons en barre16/17e, grange 16e [**]

**22** – fournil [*]

**23** – croix monumentale pierre 19e [**]

**24** – maison double 15/16e remaniée [**]

**25** – maison 19e , lauzes, échoppe, linteau gravé 1823 [***]

**26** – croix monumentale, pierre, 19e [**]

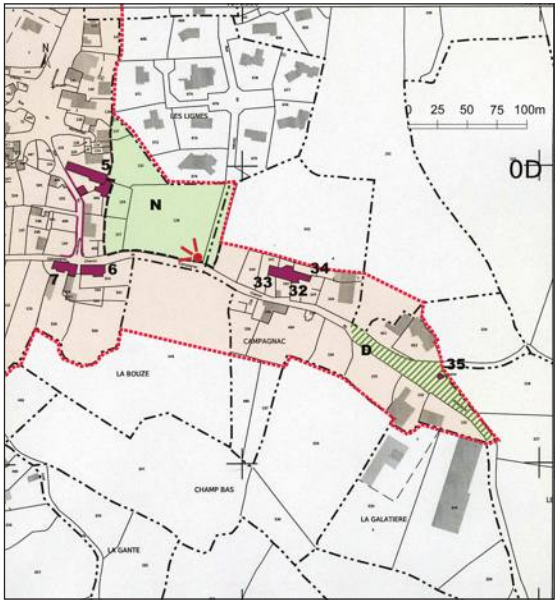
**27** – grange 19e [*]

**28** – croix monumentale 1853 [**]

# Concourès, Campagnac **



**32** -logis en hauteur associés en barre






**5** - logis 16e, couvert de lauzes



**7** -fenêtre moulurée 18e (?)

**29** - maison en hauteur 19e. Bolet couvert, toit de lauzes. Grange attenante. Mur de clôture [**]

**30** – logis 18/19e [*]

**31** – logis 17e remanié. Fenêtre à accolade. [*]

**32** – logis en hauteur agencé en barre. Perron couvert avec pilier mouluré. Toit couvert d'ardoises épaisses. Lucarnes. Souillarde sur l'arrière [**]

**33** – logis en hauteur en barre (associé à n° 32). Perron, couverture d'ardoises épaisses, lucarne [**]

**34** – logis agencé en barre (associé à n° 32) [*]

**35** – croix monumentale et couderc [*]

**36 -** fournil [**]

**37** - grange 19e, composition, oculus en pignon [*]

**38** - logis 17e, remanié 19e, - grange attenante [**]

**39** - calvaire 1847 : croix fer forgé, socle pierre [**]

**40** - grange 17e, arcs diaphragmes, contreforts triangulaires [**]

**41** - maison 19e, composition, lucarne, lauzes **[*]**

**42** - ferme : logis 17e et grange 19e [**]

**43** - monument aux morts [**]

**A** - tour du village et place de l'église [**]

**B, C** - couderc [**]

**D** : couderc de Campagnac [*]

**

# Concourès, Laborie, Lafon

**Ensemble** : cf. Concourès

**44** – fontaine et lavoir [**]

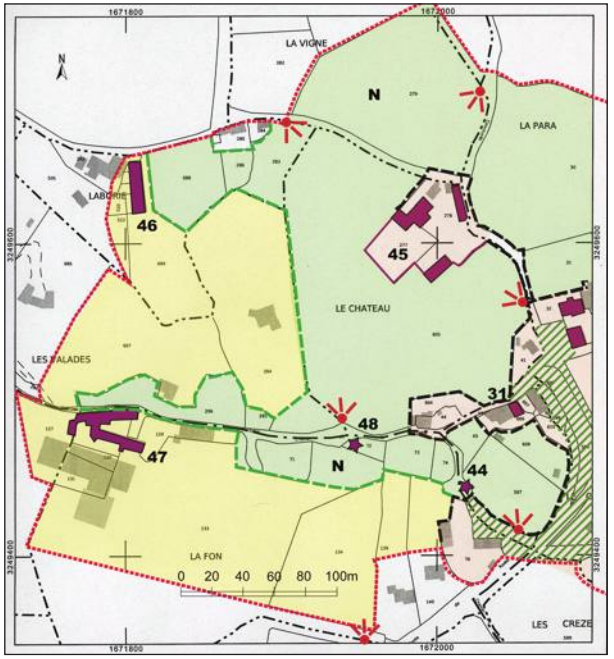
**45** – château de Concourès [***] - logis du 17e siècle, remanié 19e - pavillon d'escalier 17e, vestiges de mâchicoulis, toitures de lauzes - dépendances : grange-étable, murs de clôture, ancien parc.

**46** – logis en barre 18e ? [***]

**47** - Ensemble de logis 17e (date 1677) . Lauzes, perron, souche de cheminée, communs. [**]



**37 -** châteaude Laborie






**38 -** logis en barre couvert de lauzes



**39** - Lafon : date portée 1677



**37** - portail fortifié du château

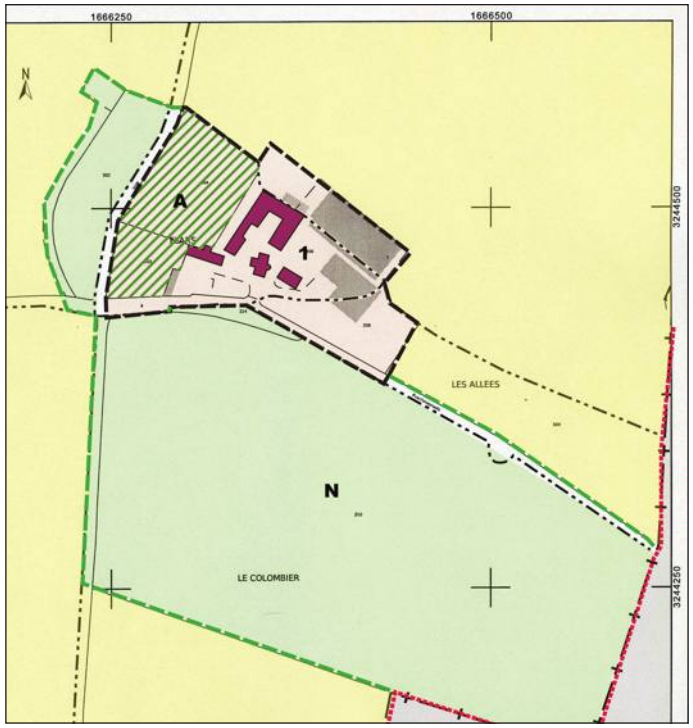
# Flars ***

**1 - château de Flars** : ensemble constitué par un logis 16e à tour d'escalier hors-œuvre et corps de chambre sur l'arrière - logis 17e siècle avec pavillon couvert de lauzes, grange-étable couverte de lauzes, dépendances en quadrilatère sur la cour, murs de clôture - bassin-abreuvoir - point de vue sur Rodez [***]

**A -** anciens jardins [**]



**1** -logis 17e






ensemble des deux logis composant le château



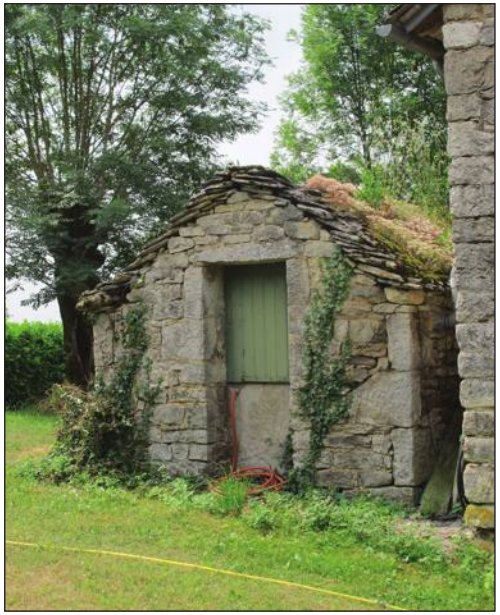
vue sur Rodez depuis Flars



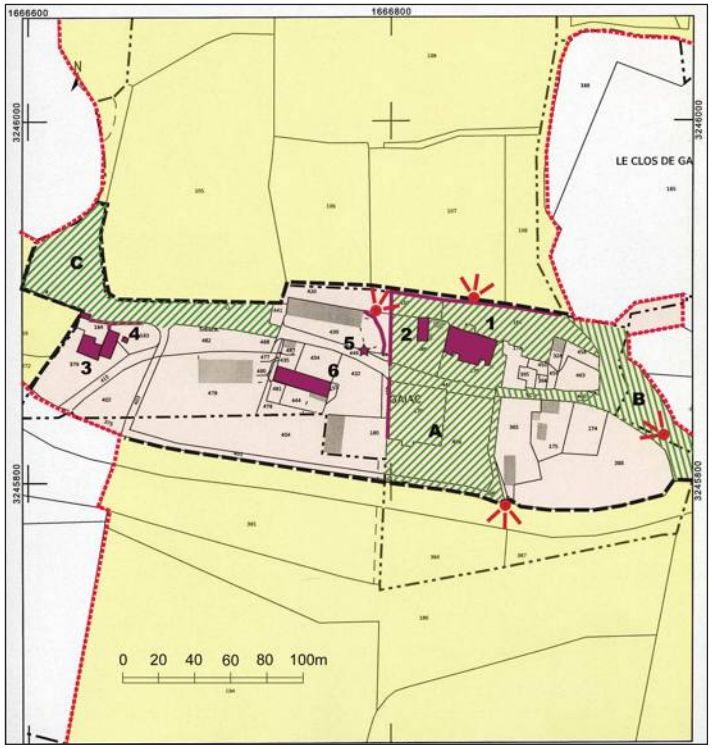
**1** -logis 16e siècle et tour d'escalier



**1** - château de Gajac



**4** - citerne couverte de lauzes






**2** - dépendances agricoles du château

# Gajac **

Hameau constitué autour du château de Gajac. Points de vue sur le causse au nord et sur Rodez et Sébazac au sud [**]

**1 -** château néoclassique encadré par deux pavillons - cour et mur de clôture - vestiges de parc sur l'arrière - terrasse avec point de vue sur le causse [***]

**2 –** grange, communs du château, ancienne grange . Mur de clôture et portail [**]

**3 –** logis 19e en hauteur, mur de clôture, fournil (récent) [*]

**4 –** grange et fontaine [*]

**5 –** montade de grange et fontaine au pied de la montade [*]

**6 –** ancienne grange-étable [*]

**A** - anciens jardins du château [**]

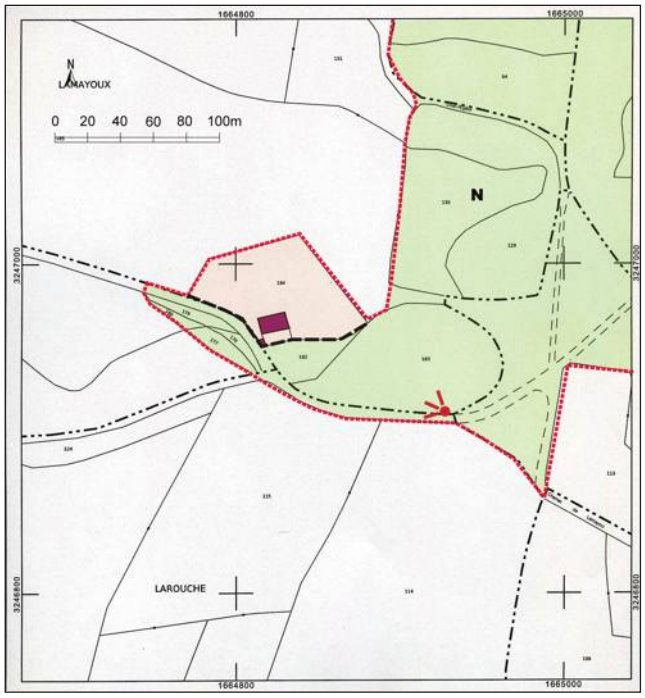
**B** - ancien couderc à l'est du site. [*]

**C** - ancien couderc à l'ouest du site [*]

# Lamayoux *

Ensemble rural 19e

Grange à longues croupes, toiture de lauzes. Mur de clôture - date portée : 1868 [**]






détail : lucarne, couverture de lauzes, tirant-monogramme



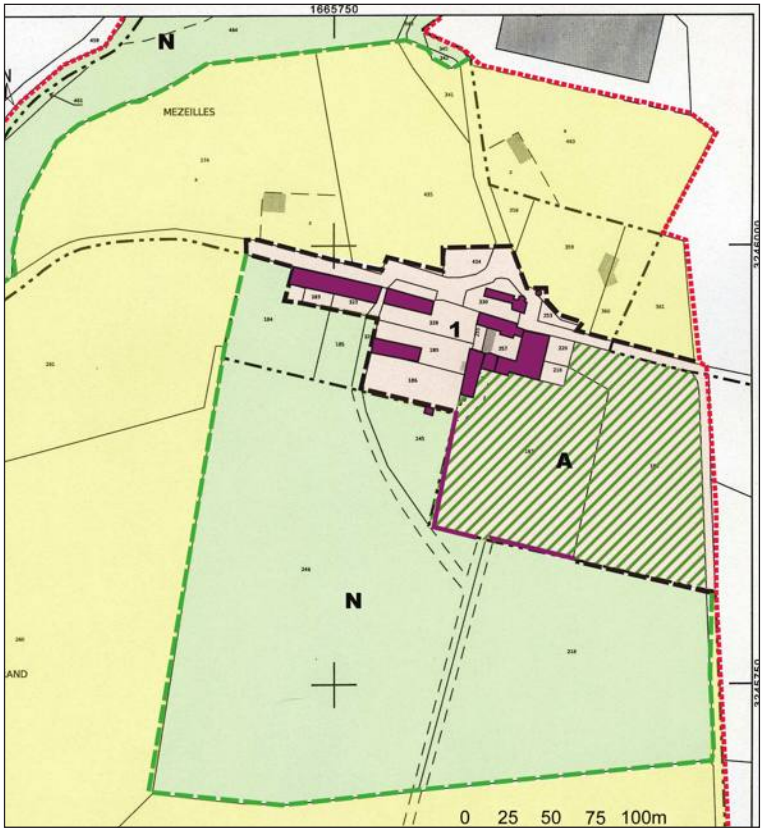
vue d'ensemble



l'entrée du château de Mézeilles



grange 18e à croupe débordante






grange fin 19e

# Mézeilles **

Château de Mézeilles [**]

Logis 19e néo-classique et dépendances sur cour. Grange-étable 19e couverte de lauzes à grande demi-croupe [**]. Ensemble de granges-étables 19e - mur de clôture et portail néoclassique, poulailler couvert de lauzes - fournil [**] - fontaine couverte.



fournil avec contreforts en éperon



le parc du château



**11** - la croix monumentale en bordure de couderc




# Onet-l'Eglise **

**1** – église fin du moyen age remaniée 19e [**] (C107)

**2** - logis 17e [**]. Bâtiment médiéval (?), remanié 17e et 19e. Jours en archères, toiture de lauzes, lucarnes. Clôture, portail couvert.

**3** – ensemble rural [*]. Bâtiment couvert de lauzes, pignon à redents.

**4** – maison 17e [*]. (C 273)

**5** – grange 19e [*]. (C 90) .

**6** – maison-tour 19e [*]. (C 88) .

**7** – croix monumentale datée 1831 et couderc [**]

**8** – grangette 19e [*]. jardin et mur de clôture [*] (C 74)

**9** – logis et grange 19e/20e [*] (C 73) date :1920

**10** – grange-étable [*]

**11** - croix monumentale 16e - Crucifixion, vierge à l'enfant. Couderc [***]



**1 - l'**église et le presbytère



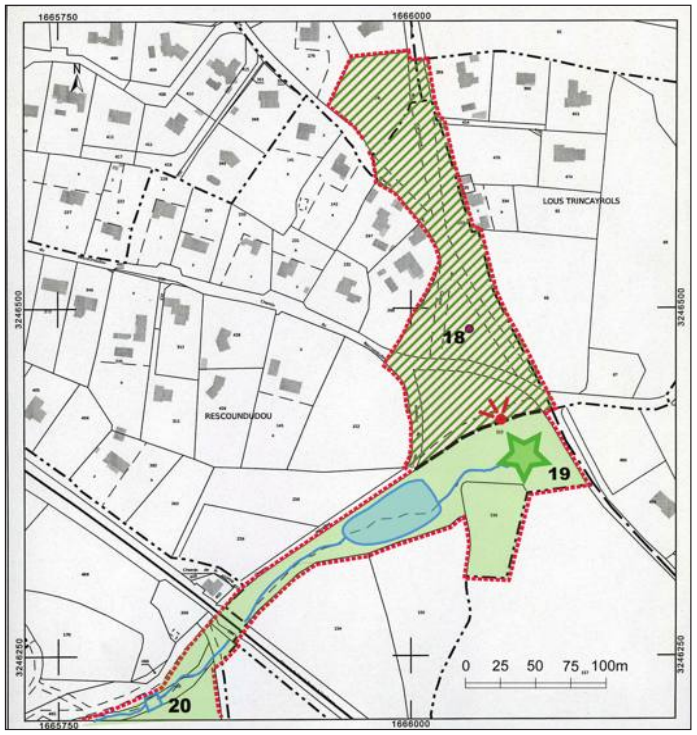
**3** - logis 17e sur la place de l'église



**7 et 8** - grange couverte de lauzes et croix de pierre



**11** - croix monumentale, détail




# Onet-l'Eglise **

**12** – cimetière - mur de clôture, croix de cimetière, monument [***]

**13** – ensemble rural - logis en hauteur, grange datée 1858 [*].

**14** – ferme - logis 18e, granges [**].

**15** – grangette 19e [*]

**16** – logis 19e [*].

**17** – croix monumentale en fer forgé Place de l'église [**].

**18** - cabane de pierres sèches [*]

**19** - perte karstique [**]

**20** - lavoir [**]

**A** - couderc [**]

**B**- couderc [**]



12 - le cimetière clôturé par un mur à chaperon bombé



**18 -** cabane de pierres sèches restaurée



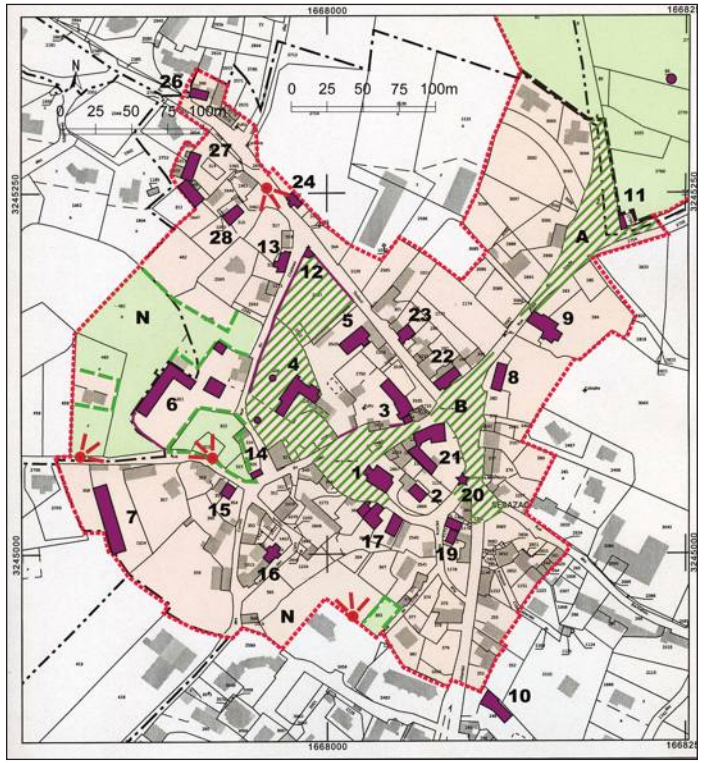
**B -** couderc à l'entrée est du bourg.



**1** - église de Sébazac



**6** - grange-étable à rampe coudée






**8** -grange à contreforts en éperons

# Sébazac **

Bourg paroissial intégrant un ancien château. La fréquence des maisons en hauteur précédées par un perron couvert à piliers et la présence de quelques granges remarquables participent au caractère de l'ensemble

**1** - église -refuge 15/16e, remaniée 19e [***]

**2** – presbytère19e [*]

**3** – demeure 19e - logis en hauteur, perron couvert, lauzes, lucarnes - clôture et portail [*]

**4** - Château de Sébazac - logis 17e, remaniés 19e - style néoclassique. Pavillon d'angle, monument aux morts - terrasses, perron - jardin, clôture et pavillon de jardin [**]

**5** – grange-étable 19e [*]

**6** – granges-étables à rampe disposées en équerre, remise, logis de ferme 1809, clôture [***]

**7** – Grange-étable 19e [**]

**8** – grange à contreforts en éperons [**]

**9** – ensemble rural - logis au sol et à souillarde couvert de lauzes - grange dans le prolongement - soue couverte de lauzes - clôture [*]

**10** – logis en hauteur, perron, grange [*]

**11** – maison 19e [*]

**12** – croix de pierre sculptée 1827 [**]

**13** – maison en hauteur 19e [*]

**14** - grange - vantaux de porte 19/20e - ardoises [*]



**20** - croix-calvaire sculptée début 19e



**15** - linteau gravé : 1818



**3** - logis en hauteur à perron couvert



**24** - logis en hauteur à perron couvert

# Sébazac **

**15** – maison en hauteur 19e. Porte à linteau gravé, 1818. [**]

**16** – logis en hauteur - perron couvert à piliers, mur de clôture [*]

**17** – logis en équerre 18e - porte de jardin cintrée (date portée 1748) - grange attenante [*]

**18** - **19** – logis en équerre 18e - porte cintrée date 1852 - logis et grange [*]

**20** – croix monumentale 19e [**]

**21** - logis néoclassique, façade composée - écu avec date 1850, lucarnes - grange [**]

**22** – logis 18/19e [*]

**23** – façade 19e - perron couvert en pavillon, piliers néoclassiques, lauzes [**]

**24** – maison 19e - perron couvert [*]

**25** – façade 19e, perron couvert, piliers néoclassiques, accolade, porte chanfreinée [**]

**26** – maison en hauteur 19e - perron couvert [*]

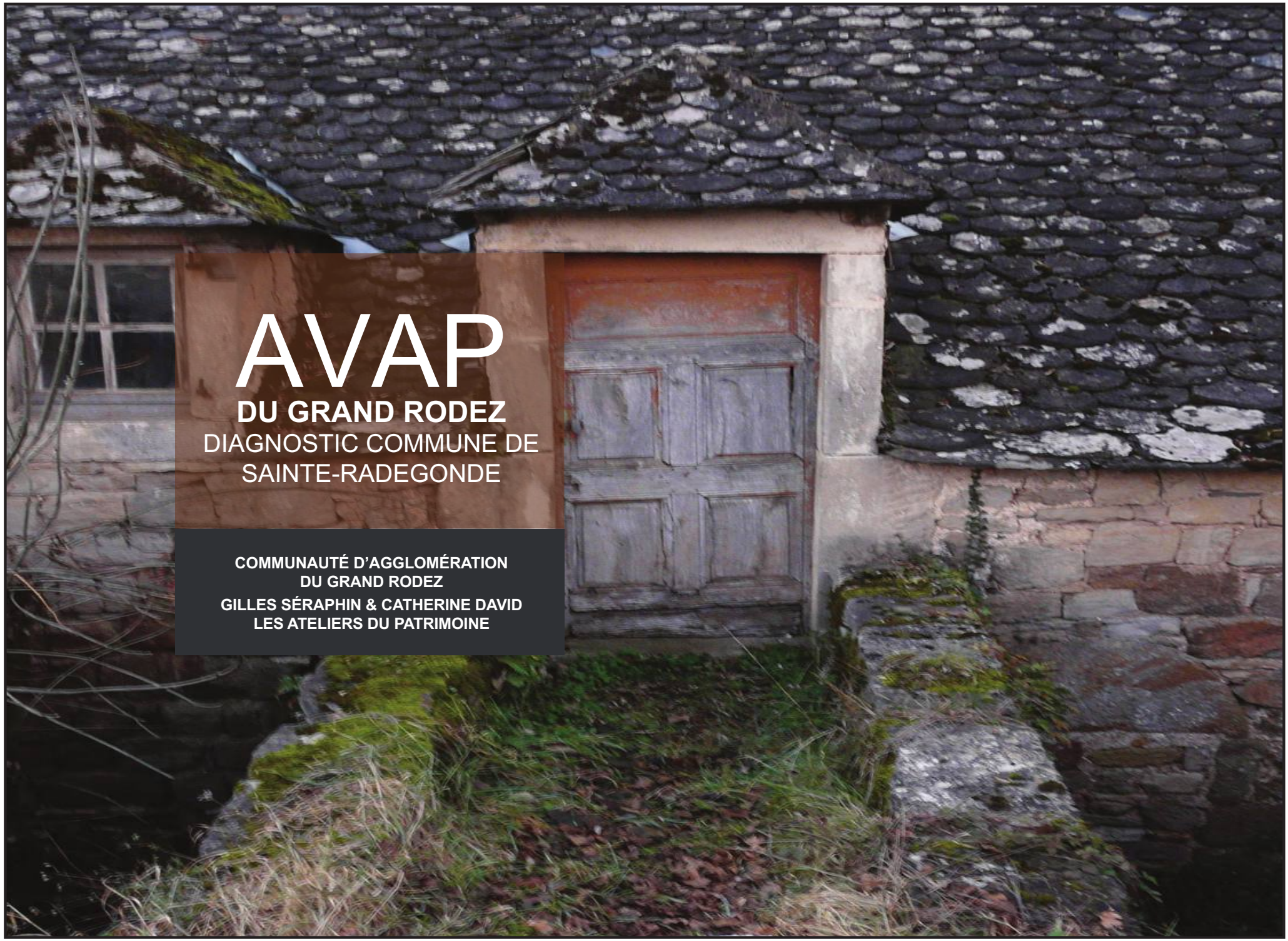
**27** – ferme 19e - grange couverte de lauzes [*]

**28** - logis en hauteur -lauzes [*]

**A** - ancien couderc en entrée de bourg

**B** - place de l'église et ancien couderc en bordure de bourg [*]

**C** - parc du château cf n° 5



# AVAP

## DU GRAND RODEZ

DIAGNOSTIC COMMUNE DE
SAINTE-RADEGONDE


**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**DU GRAND RODEZ**

**GILLES SÉRAPHIN & CATHERINE DAVID**
**LES ATELIERS DU PATRIMOINE**

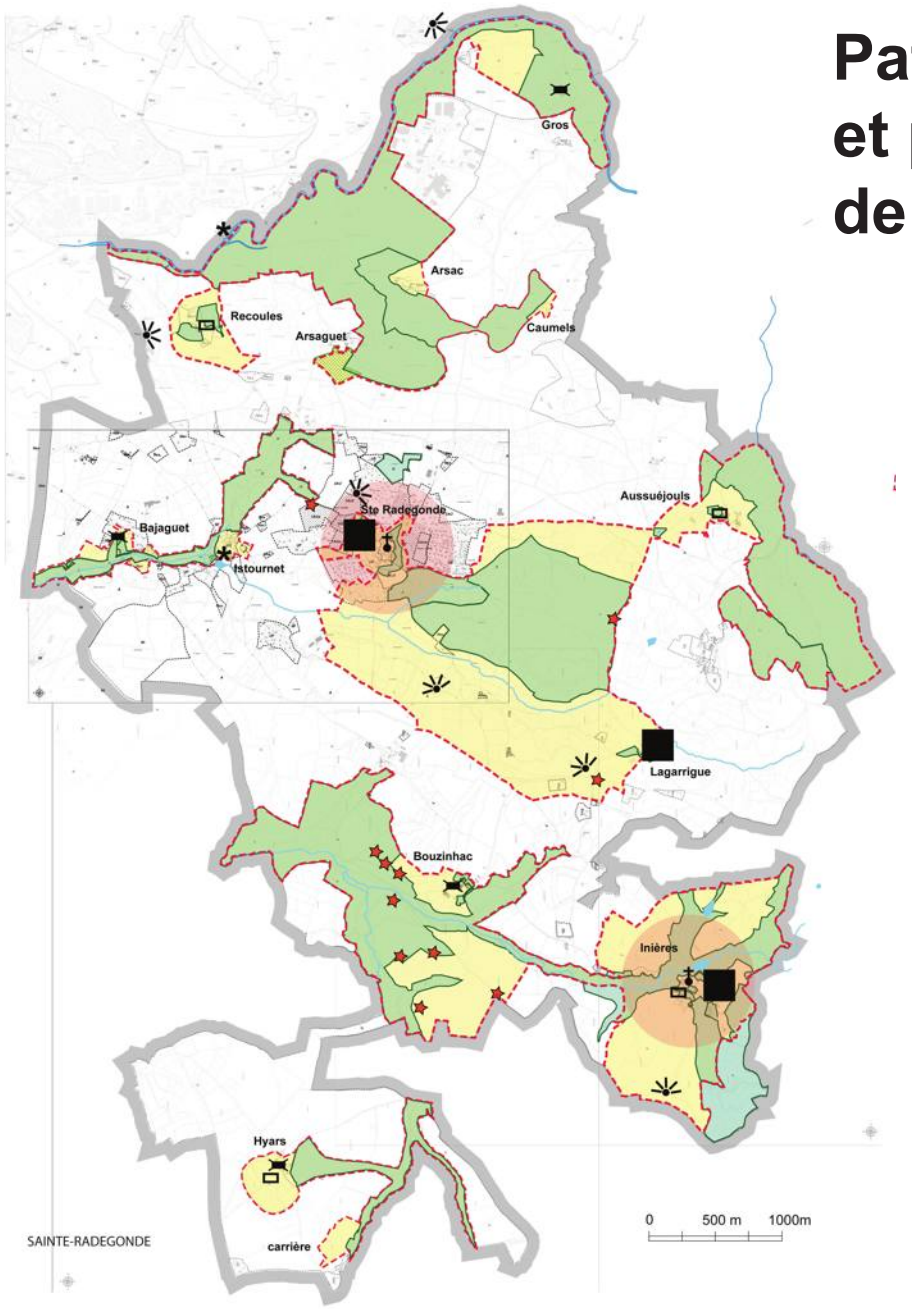
La commune de Sainte-Radegonde s'est constituée autour des deux villages médiévaux de Sainte-Radegonde et d'Inières auxquels se sont agrégés tardivement les hameaux de la vallée de l'Aveyron primitivement rattachés à Onet-le-Château (Gros, Arsac, Recoules).

La population de la commune, de 550 habitants environ en 1975, a triplé en 30 ans et atteint aujourd'hui près de 1700 habitants. Cette augmentation spectaculaire de la population s'est manifestée par la création d'importantes zones pavillonnaires qui se sont concentrées essentiellement autour du village médiéval de Sainte-Radegonde.

L'église fortifiée de Sainte-Radegonde accompagnée de son fort villageois, l'église fortifiée d'Inières et le château de Yars sont les composantes majeures du patrimoine architectural de la commune. Au nord du territoire, la vallée de l'Aveyron constitue l'événement le plus marquant du paysage, partagé avec la commune d'Onet pour le versant Nord. Le ruisseau de Lagarrigue et celui d'Inières ont dégagé deux autres vallons importants dans le paysage de la commune. Ils rejoignent la vallée de la Brianne sur le territoire du Monastère. La complexité géologique explique la variété des paysages. Deux plateaux calcaires, le Causse de la Croisette et le Causse-Grand, isolés par les ruisseaux, émergent d'un paysage de terreforts. Ces paysages contrastés sont limités à l'est par l'émergence du substrat cristallin et métamorphique, porteur de blocs forestiers et de hêtraies.

L'architecture rurale est essentiellement regroupée dans des hameaux. Elle est caractérisée par ses importants châteaux-fermes, organisés en quadrilatère sur cour (Bouzinhac, Lagarrigue, Gros, Istournet). La commune est riche par ailleurs d'une importante concentration de dolmens établis pour beaucoup d'entre eux aux alentours de Bouzinhac.

# Patrimoine remarquable et projet de délimitation de l'AVAP




LEGENDE

- délimitation de l'AVAP préconisée
- espace agricole et ensembles bâtis à inclure dans l'AVAP (secteur 2 et 4)
- espace naturel porté au PLU ou préconisé (secteur 3)
- espace de loisir
- périmètre de protection MH
- points de vue remarquables
- ensemble ou village remarquable
- site
- église
- château
- édifice domestique ou rural remarquable
- moulin remarquable
- calvaire remarquable
- autre élément remarquable (fontaine, puits, lavoir...)
- patrimoine archéologique (site, dolmen)



# ATLAS DU PATRIMOINE

## Patrimoine paysager

# La vallée de l'Aveyron



La vallée de l'Aveyron depuis le plateau de Gros



La vallée de l'Aveyron et la cévenne aride de Lacoste depuis le Fayet

- La vallée de l'Aveyron constitue la limite des communes de Sainte-Radegonde et d'Onet-le-Château et se partage entre les deux communes. Elle présente un paysage dissymétrique avec des versants affirmés occupés par des causses, rive droite (côté Onet), et un versant adouci constitué par des terreforts rive gauche (coté Sainte-Radegonde). Le paysage de la vallée n'offre pas de vue majeure et ne présente pas d'évènements paysagers remarquables à l'exception de la Cévenne de la Coste située sur la commune d'Onet-le-Château.

- **Le pont des Ondes** offre l'une des rares vues directes sur la rivière, inscrite dans un paysage de bocage et son ancien pont de pierre. Le paysage, altéré par les zones artisanales d'Arsac et de Cantarane, se découvre depuis la boucle du CD 162 et depuis les ensembles hameaux de La Roquette et du Fayet (hors commune) et de Recoules.

- **Les points de vue** offrent une perception ténue des méandres de la rivière dont la présence est révélée essentiellement par la ripisylve mêlée aux vestiges de bocage. La vallée intègre des ensembles bâtis mis en scène par des accidents de relief (château de Gros , fermes d'Arsac et de Recoules)



Le pont des Ondes sur l'Aveyron



Les abords du monument de la Résistance à Arsaguet

# La vallée de l'Aveyron

## Composantes de l'espace protégé

**- la vallée de l'Aveyron** dans les limites de la zone naturelle du PLU, y compris la plaine en fond de vallée les versants boisés, la plaine de La Prade et le Puech d'Arsac/Arsaguet avec leurs versants boisés.

***Caractère*** : espace naturel. *Objectifs* : maintenir l'ouverture paysagère, conserver la ripisylve et le paysage bocager .

**- le plateau de Gros** impliqué dans les premiers plans agricoles du château dans le point de vue de La Roquette

*Caractère* : espace agricole. *Objectifs* : maintenir l'ouverture paysagère, maitrise des constructions dans la partie agricole.

**- les versants de l'éperon d'Arsac** et la ceinture agricole du hameau de Caumels.

*Caractère* : espace naturel. *Objectifs* : Maintien de l'effet de contraste entre les pentes nues (non boisées) et le hameau d'Arsac. Maintien de la qualité paysagère des approches sur Caumels. Eviter les blocs forestiers. Limiter la dissémination des constructions nouvelles.

**- les abords agricoles de la ferme de Recoules** compris dans les vues offertes sur le hameau et son bocage depuis le Fayet et dans les premiers plans des vues sur la vallée depuis la ferme

*Caractère* : espace naturel. *Objectif* : éviter les écrans visuels, limiter la dissémination des constructions agricoles et éviter la constitution de blocs forestiers

Est associé à l'espace protégé de la vallée de l'Aveyron :

**- le monument de la résistance** et ses abords, dans le prolongement du plateau d'Arsac



Le causse de la Croisette : contraste entre les pentes de pelouses sèches et les plateaux cultivés



Parcellaire bocager dans le vallon de Lagarrigue



Paysage de causse à La Croisette

# Le vallon de Lagarrigue et le causse de La Croisette

Le bassin de Lagarrigue forme une entité paysagère cohérente :
Les deux ruisseaux de Lagarrigue et de Bramefouon séparent trois causses nettement dessinés. Le contraste des couvertures végétales rend particulièrement lisible ce micro relief.

Ces trois plateaux aux reliefs délicats forment des entités nettement lisibles, embrassées d'un seul regard depuis les points de vue des routes qui en font le tour au Sud et à l'Est : Fraysse, le Dolmen, Landrevier, Aussuéjouls. Ils constituent un paysage relictuel qui témoigne d'une histoire géologique singulière et qui est restée jusqu'à présent préservée de l'urbanisation.

L'entité paysagère intègre les abords de Sainte-Radegonde et des points de vue plus lointains sur Sainte-Radegonde et Rodez (Les Grèzes, Le Dolmen de Lagarrigue, Landrevier, Aussuéjouls).

# Le vallon de Lagarrigue et le causse de La Croisette



Le village ét l'église de Sainte-Radegonde et l'amorce du causse de La Croisette

**Composantes de l'espace protégé**

**- les ruisseaux de Lagarrigue et de Bramefouon** et leur plaine bocagère depuis la source, tout le long du parcours compris dans les abords de Sainte-Radegonde.

- *Caractère* : espace naturel compris dans les abords de Sainte-Radegonde. *Objectifs* : maintenir l'ouverture paysagère, conserver la ripisylve et le bocage.

**- le bocage de Paillencas et de Lagarrigue**

*Caractère* : espace agricole. *Objectifs* : maitriser la qualité des constructions agricoles, maintenir la qualité du bocage, maintenir la qualité des vues sur Sainte-Radegonde et Rodez.

**- le travers et le causse de pelouses sèches** de Crascaillas, de la Croisette et de La Devèze-Grande

*Caractère* : espace naturel partiellement compris dans les abords de Sainte-Radegonde. *Objectifs* : maintenir et entretenir les pelouses sèches, en particulier sur les versants.

**- le causse de Fraysse** entre la route de crête et versant regardant Ste Radegonde.

*Caractère* : espace agricole. *Objectifs* : maintenir la qualité des vues sur Sainte-Radegonde (pas d'obstacle visuel) depuis la RD 12 et la route de crête des Cadres.

**- l'espace agricole de Bramefouon** compris dans le point de vue depuis Aussuéjouls.

*Caractère* : espace agricole. *Objectifs* : maitriser la qualité des constructions agricoles, maintenir la qualité du bocage, maintenir la qualité des vues sur Sainte-Radegonde et Rodez.

**- les pelouses sèches** du petit plateau d'Aussuéjouls avec son lac et point de vue sur l'église de Sainte Radegonde.

***Caractère*** : espace naturel.

# Le vallon d'Inières



Le vallon d'Inières, en aval du village d'Inières





Plan d'eau à Inières en covisibilté avec l'église

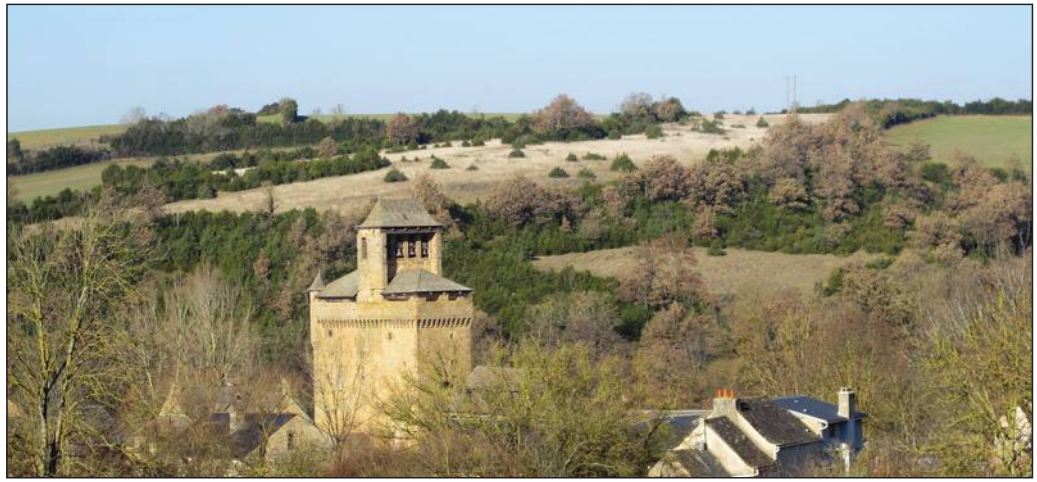
Le vallon d'Inières et celui de La Briane forment deux entités distinctes : une, en amont, indissociable des abords de l'église d'Inières ; une autre, en aval, incluse dans un paysage de causse. Les deux sont reliées par une séquence de fond de vallée étroite, comprise entre des versants agricoles.

En amont, le vallon d'Inières se ramifie en plusieurs vallons encadrés par des versants de landes à buis. Le fond de vallon présente une ambiance bucolique (ripisylve de grands arbres, lac, franchissement, calvaire …) Cette partie du vallon est traversée par deux GR 62 et 620.
Le point de vue de La Croix offre une vue panoramique majeure sur le site d'Inières et la cathédrale de Rodez.

En aval, les fonds de vallées d'Inières et de la Briane se rejoignent. Ils sont encadrés par des versants caussenards et offrent un paysage contrasté. Huit dolmens ont été répertoriés. L'entité paysagère intègre le village de Bouzinhac.



Reculée karstique au sud d'Inières



Plateaux en pelouses sèches au-dessus du vallon d'Inières

# Le vallon d'Inières

**Composantes de l'espace protégé**

- **Le ruisseau d'Inières et sa plaine bocagère** depuis la source jusqu'au confluent avec La Briane.
***Caractère*** : espace naturel compris partiellement dans les abords d'Inières.
***Objectifs*** : maintenir l'ouverture paysagère, conserver la ripisylve et le bocage.

**- Le ruisseau de La Briane** dans la section appartenant au territoire communal
***Caractère*** : espace naturel.
**Objectifs** : maintenir l'ouverture paysagère, conserver la ripisylve et le bocage.

**- Les abords de l'église d'Inières** : le plateau et la plaine de La Costarie, le fond du vallon d'Inières dans la section en covisibilité avec l'église et le village.
***Caractère*** : abords de monuments historiques.

**- Le point de vue de la Croix du Cayre** : vue sur le site d'Inières et sur la cathédrale de Rodez.
***Caractère*** : espace agricole.
**Objectifs** : maintenir la qualité des points de vue. Eviter les écrans visuels et assurer la qualité des constructions agricoles.

**- Les versants de plateau** qui encadrent le site d'Inières (Puech Méjé et Puech Couty)
***Caractère*** : espace naturel.
***Objectifs*** : maintenir la qualité des arrières plans des vues offertes sur Inières depuis La Croix du Cayre et La Costarie. Maintenir et entretenir les landes à buis.

**- Les combes affluentes du ruisseau d'Inières** et leurs versants caussenards
***Caractère*** : espace naturel.
***Objectifs*** : maintenir l'ouverture paysagère des fonds de combe et les pelouses sèches des versants. Assurer la conservation des dolmens.

**- Le plateau des Planquettes**
***Caractère*** : espace agricole.
***Objectifs*** : assurer la conservation des dolmens.



Le vallon et le pont de Bajaguet dominés par le château de Bajaguet



Vue sur Sainte-Radegonde depuis Serracap

# Les vallons de Bajaguet et d'Istournet

En aval d'Istournet et jusqu'aux limites de la commune du Monastère, le ruisseau de Lagarrigue et le vallon d'Istournet forment un ensemble paysager protégé par une zone N du PLU. Il est impliqué dans les abords du château de Bajaguet, dans ceux du village et ceux du moulin d'Istournet.
Cet ensemble paysager inclut le point de vue de Sarracap sur Sainte-Radegonde et le paysage bocager qui s'inscrit dans les premiers en se prolongeant jusqu'aux abords de Sainte-Radegonde (Les Grands-Champs).
L'ensemble se prolonge en aval sur la commune du Monastère. Il est traversé par le GR 62.

**Composantes de l'espace protégé**

- **Les vallons de Bajaguet et d'Istournet**

***Caractère*** : espace naturel. *Objectifs* : maintenir l'ouverture paysagère, conserver la ripisylve et le bocage des zones humides. Maintenir la qualité des abords du château de Bajaguet et du moulin d'Istournet. Maintenir la qualité paysagère de la route RD 12 entre Le Monastère et Istournet.

**- Le point de vue de Serracap**

***Caractère*** : espace agricole. *Objectifs* : maintenir la qualité des vues sur Sainte-Radegonde. Eviter les obstacles visuels.

# Les zones humides de Hyars



prairie humide («sagne») aux abords du château d'Hyars

**Le château de Hyars** et son parc inscrit dans un enclos ovale remarquable constituent l'élément fort d'un ensemble paysager accompagnant la source de la Briane et constitué pour l'essentiel de zones humides inscrites dans un paysage agricole. Les zones humides sont engendrées par la Briane et par ses deux affluents, le ruisseau de Vayssac et le ruisseau d'Hyars alimenté par les sources et les pièces d'eau comprises dans le parc du château.

**Composantes de l'espace protégé**

- **le parc du château de Hyars**

**- les " sagnes" et zones humides** des ruisseaux de Hyars, Vayssac et la Briane
*Caractère* : espace naturel.
*Objectif* : maintien des zones humides, conservation des biotopes

**- l'ancienne carrière de Briane**
*Caractère* : espace naturel.

***Objectif*** : reconquête paysagère.



# ATLAS DU PATRIMOINE
## Monuments historiques et abords

# Légendes des plans




Espace naturel à préserver ou à établir



Ensemble bâti de caractère à préserver




Espace de caractère, public ou privé,
à préserver et à aménager



Point de vue remarquable



Edifice ou bâtiment d'intérêt patrimonial
à préserver et à restaurer



Mur d'intérêt patrimonial à préserver et à restaurer



Monument historique

*** Patrimoine d'intérêt majeur
** Patrimoine d'intérêt local
* Patrimoine participant à la cohérence d'un ensemble


L'église fortifiée de Sainte-Radegonde

# L'église de Sainte-Radegonde et ses abords

Le fort villageois est implanté sur une hauteur dominant l'ensemble des paysages environnants. L'église marque les points de vue dans un rayon de 3 km environ. Les pentes de la colline sont aujourd'hui occupées dans leur presque totalité par des zones pavillonnaires qui touchent au bourg. Seules les vues depuis le sud-est sont restées intactes et sont encore porteuse d'une image valorisante pour la commune.
L'organisation du fort villageois est encore perceptible malgré les remaniements du 19e siècle. Un premier carré de maisons entourant l'église dessine une enceinte d'une cinquantaine de mètres de côté dont les accès anciens sont matérialisés par deux passages couverts. Hors de ce noyau primitif la maison gothique dite du Notaire-Royal (inscrite à l'inventaire supplémentaire des MH) est implantée dans une première extension au nord.

Malgré les réhabilitations ostensibles et le traitement des espaces publics parfois sophistiqué qui ont satisfait à une logique d'aménagement suburbaine au détriment de son caractère rural, le village conserve une certaine cohésion due en grande partie au maintien des toitures de lauzes et des clôtures de pierre à chaperon bombé. Quelques maisons, encore peu « touchées » conservent une certaine authenticité. Elles portent surtout la marque du 19e siècle.

Sur son flanc sud, les pentes qui constituent le socle du village que l'on découvre depuis le versant opposé, se raccordent au vallon de Lagarrigue et à la butte caussenarde de la Croisette et conservent une certaine qualité paysagère


La maison dite du «notaire Royal», 15/16e siècle


La maison dite du «notaire Royal», détail des croisées gothiques

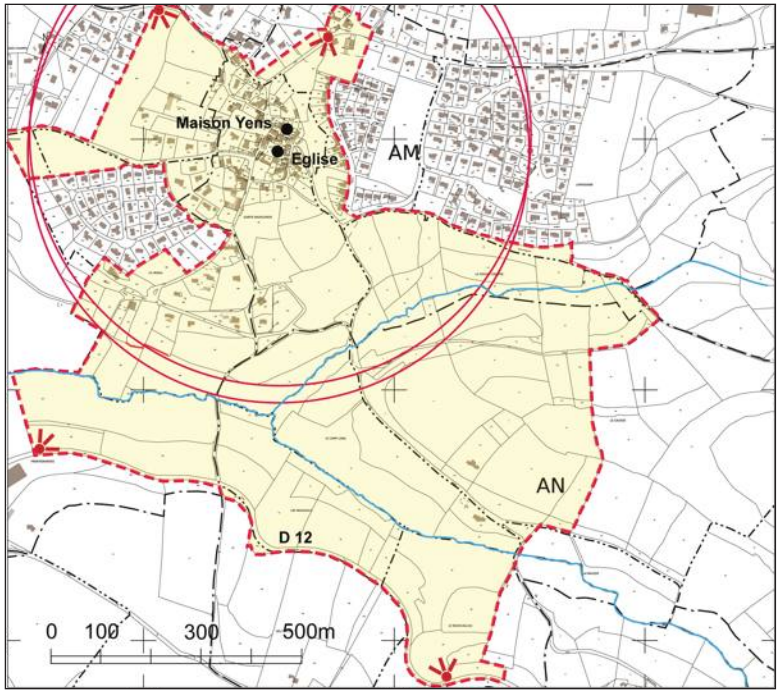
# L’église de Sainte-Radegonde et ses abords



Le front villageois et l’église dégagés par la zone de recul depuis le nord-est



Vue sur l’église depuis l’accès nord du village




Périmètres de protection actuels et périmètres projetés autour des MH



L’église et le village de Sainte-Radegonde vus depuis la RD 12

**Composantes remarquables des abords :**

**- la place de l’église** et du fournil comprenant les deux passages couverts donnant accès à la place, le calvaire et le fournil (espace à aménager).

**- l’ensemble du village** constitué autour de l’église, héritier de l’ancien fort villageois et ses extensions anciennes, y compris le hameau de Trégous.

**- l’avenue d’Istournet** et l’avenue dite « Caral de Trégous » offrant des perspectives sur l’église.

**- la zone de recul** dégageant les fronts de village à l’est, à l’ouest et au sud et s’interposant entre le village et les ensembles pavillonnaires (espaces de dégagement non bâti à conserver).

**- le versant sud de la colline** sur laquelle est implanté le village dont il constitue le socle naturel et qui domine le vallon de Lagarrigue (espace naturel à créer ou à conserver).

**- le vallon de Lagarrigue** comprenant la rivière, sa ripisylve et sa plaine bocagère dans les parties situées en covisibilité avec l’église notamment dans les points de vue offerts depuis la route RD 12 (espace naturel à créer ou à conserver).

# L’église de Sainte-Radegonde et ses abords



Approches du village et de l’église depuis l’ouest



Approches du village et d el’église depuis le nord



Approches du village et de l’église depuis le sud



Lotissements de La Devèze grande vus depuis le village

**Objectifs :**

- **conserver et mettre en valeur** l’organisation du fort villageois resserré autour de l’église. Concentrer sur le premier anneau de maisons les efforts sur la qualité des matériaux de toiture.

- **conserver** le caractère rural du village et de ses espaces publics. Eviter les aménagements à connotation urbaine ou suburbaine (éclairage public, traitement des sols, clôtures, haies, portails, matériaux de construction, plantations).

- **conserver** la cohésion architecturale de l’église et du village (homogénéité des matériaux de toiture, des volumes et du traitement des façades).

- **maintenir** la qualité des points de vue sur l’église et le village (Conserver le caractère nu et ouvert des espaces de dégagement, conserver le caractère « naturel » du vallon de Lagarrique et du versant sur le vallon. Éviter les écrans visuels.

- **améliorer** l’intégration des pavillons implantés sur le versant sud en atténuant l’impact discordant des enduits clairs et du vocabulaire architectural « contemporain »).

- **conserver** la qualité des bâtiments répertoriés ( voir liste).

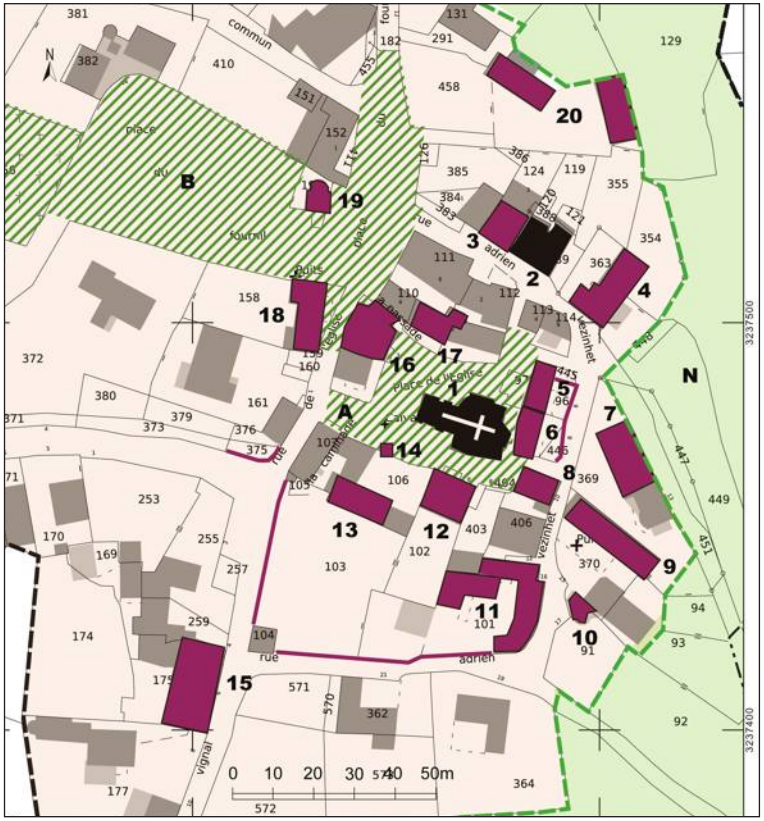
# L’église de Sainte-Radegonde et ses abords



**4** - maison en hauteur couverte de lauzes avec perron couvert



**11** - logis en hauteur 17e avec perron




**1** - église fortifiée [**MH**]

**2** -maison du notaire royal [**MH**]

**3** - maison d’Adrien Vezinhet (écrivain) - maison 19e, façade composée - lauzes [*]

**4** - maison en hauteur 19e, perron couvert - corps en retour. - lauzes, épis, lucarnes - clé ornée [**]

**5** - maison en hauteur, perron. Lauzes - clôture à chaperon bombé - organisation en barre (associée à n° 6) [*]

**6** - maison en hauteur 19e , perron, porte 17e - lauzes - clôture à chaperon bombé - organisation en barre (associée à n° 5) [*]

**7** - grange 19e réhabilitée, couverte de lauzes [*]

**8** - maison 19e -éléments 17e (baies chanfreinées) - lauzes [*]

**9** - grange 19e réhabilitée - couverture de lauzes - croupe de toit [*]

**10** - fournil couvert de lauzes réhabilité en garage [*]

**11** - logis en hauteur 17e remanié 19e couvert de lauzes, perron, vestiges de croisée - cour, clôture - fournil couvert de lauzes, bâtiments de ferme [**]

**12** - maison en hauteur 20e (1905) perron - menuiserie de porte [*]

**13** - logis 19e - façade néoclassique, pigeonnier central - lauzes - cour ou jardin [**]

**14**- croix 19e en fonte, socle pierre [*]

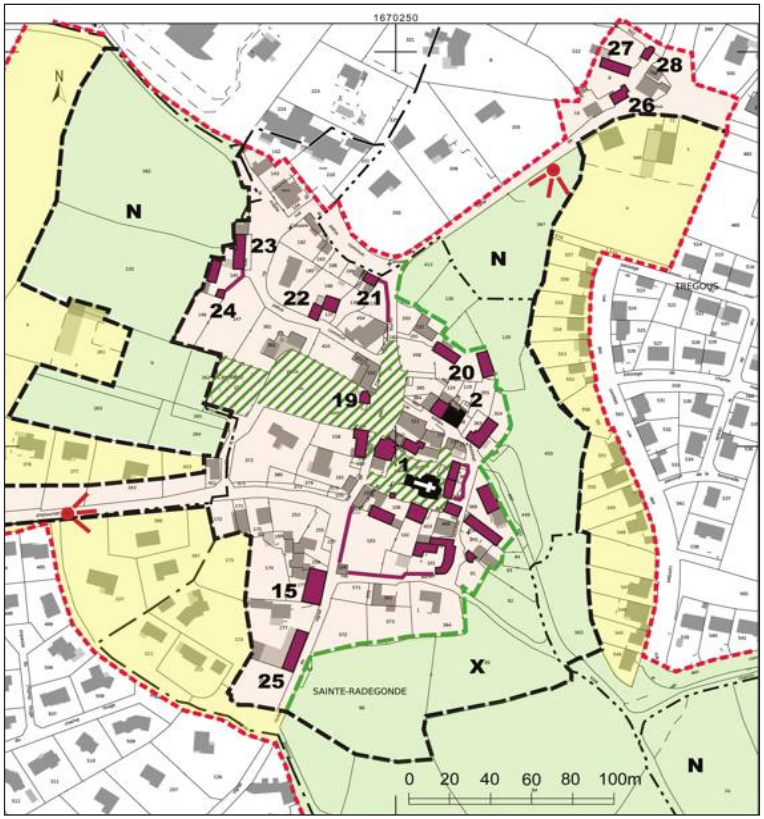


**16** - passage couvert et tourelle à l'entrée de l'ancien fort villageois



**19** - fournil restauré, daté 1841

# L'église de Sainte-Radegonde et ses abords




**15** - maison 19e, façade néoclassique (ancien couvent) baie cintrée, menuiserie de porte - lauzes, lucarnes - date 1840 [*]

**16** - maison en hauteur (perron) avec tourelle. Passage couvert, porte cintrée - lauzes [**]

**17** - maison 19e. Façade néoclassique composée, porte à entablement - lauzes [**]

**18** - maison avec souillarde en encorbellement (puits) - ardoises en écailles - souche de cheminée [**]

**19** - fournil couvert de lauzes, date 1841 (très restauré) [**]

**20** - ferme - logis en hauteur 19e - perron, porte de cave cintrée lauzes. (très restauré) - grange [*]

**21** - logis en hauteur, perron, lauzes, lucarnes - mur de clôture [*]

**22** - maison en hauteur 16-17e, perron, porte chanfreinée - grange [*]

**23** - grange 19e couverte de lauzes [*]

**24** - logis 19e. Façade néoclassique - porte à entablement, ardoises - fournil couvert de lauzes [*]

**25** - grange 19e, lauzes. Toit à croupe

**26** - logis en hauteur, perron. Lauzes, pignons. Puits, souillarde [**].

**27** - grange 19e [*]

**28** - fournil couvert de lauzes [**]

**A** - place de l'église

**B** - ancien couderc



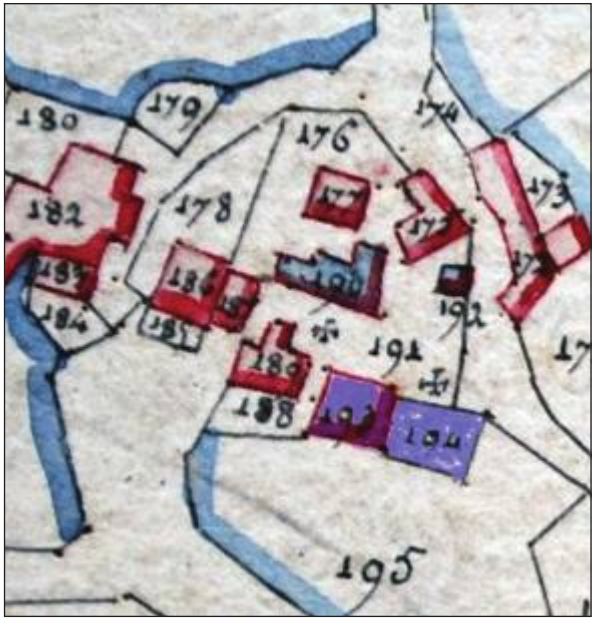
L'église-fort d'Inières (13e -15e siècles)

# L'église d'Inières et ses abords

Au contraire de Sainte-Radegonde, Inières est situé en fond de vallon, au contact du ruisseau d'Inières et de deux ponts. L'ensemble des points de vue sur l'église et le village sont de ce fait assez rapprochés (moins de 1 km). Les plus remarquables sont celles qui s'offrent depuis le Sud, bien qu'elles soient sensiblement banalisées par l'impact des bâtiments agricoles du plateau de la Costerie.

Les dispositions originelles du fort villageois sont encore perceptibles sur plan mais seules deux maisons proches de l'église, qui conservent des vestiges du 16e siècle, peuvent encore lui être attribuées avec une certaine vraisemblance. Le hameau reste cependant très groupé autour de l'église et en reste indissociable. Toutefois, il semble qu'un second enclos ait pu se constituer autour d'une maison noble du 18e siècle implantée à quelques dizaines de mètres à peine.

Les abords proches de l'église sont passablement banalisés par des réhabilitations récentes peu soucieuses du caractère des lieux et souffrent notamment de l'impact visuel des crépis clairs.




L'église et l'enclos ecclésial
(plan cadasatral napoléonien)



Point de vue sur Inières depuis la plaine de la Costarie (Sud)

# L’église d’Inières et ses abords



Les abords immédiats de l’église depuis le Sud.



Point de vue sur Inières depuis la Croix du Cayre (ferme de la Costarie en premier plan)

**Composantes remarquables des abords :**

**Le presbytère** du 19e siècle adossé à l’église et la demeure du 18e siècle, avec sa cour et ses dépendances (édifices à conserver et à restaurer).

**La ferme de la Costarie**, constituée autour d’un noyau médiéval (ensemble à conserver) et le versant de plateau dominant le bourg (espace non bâti à conserver)

**L’espace libre** conservé au sud du hameau qui dégage le front sud du village et l’espace libre en terrasse, délimité par un mur de soutènement qui constitue les fronts nord-ouest du village. (espaces non bâtis à conserver)

**Le vallon d’Inières** comprenant la rivière, sa ripisylve, ses franchissements et sa plaine bocagère dans les parties situées en co-visibilité avec l’église ainsi que le parcours permettant d’approcher le village depuis l’Ouest (espace naturel à créer ou à conserver)

**La plaine de la Costarie** accompagnant la RD 112 et le GR 62, permettant les approches depuis la croix du Cayre (espace naturel à créer ou à conserver)

- **Le cimetière** (espace à aménager)



L’église et le presbytère

**Le jardin** situé au nord de l’église avec un puits (espace à maintenir libre et à aménager)

**La place de la fontaine et la place de l’église** avec la fontaine et le calvaire (espace à aménager)

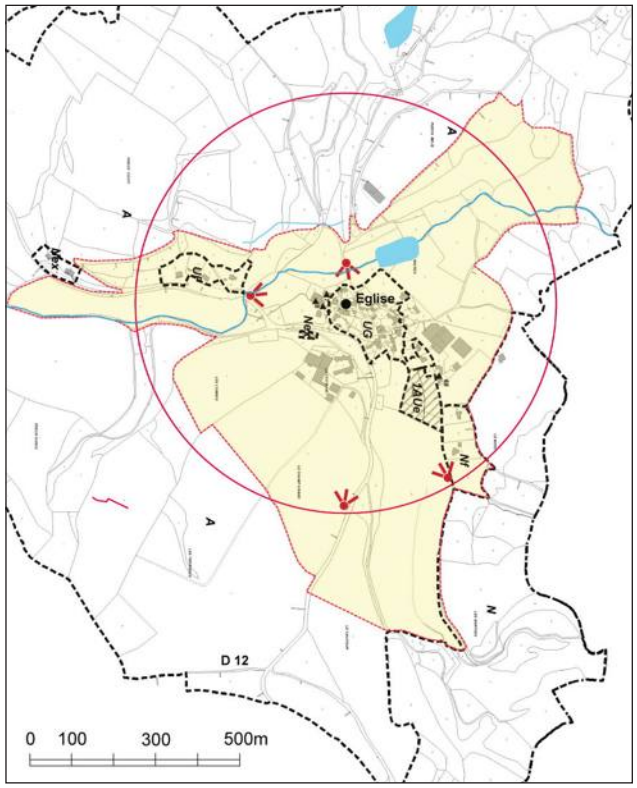
**L’ensemble du hameau** constitué autour de l’église héritier de l’ancien fort villageois (constructions répertoriées)



Vue sur l'église depuis le vallon d'Inières à l'Ouest



Vue sur l'église et le hameau depuis la Costarie
(impact visuel des enduits clairs)




Périmètre de protection actuel
et périmètres de protection modifié projeté autour de l'église

# L'église d'Inières et ses abords

***Objectifs*** **:**

- **conserver le caractère rural du village et de ses espaces publics**. Eviter les aménagements à connotation urbaine ou suburbaine (éclairage public, traitement des sols, clôtures, haies, portails, matériaux de construction, plantations). Paysager le cimetière.

- **conserver la cohésion visuelle de l'église et du village** (homogénéité des matériaux de toiture, des volumes et du traitement des murs)

- **maintenir la qualité des points de vue sur l'église et le village** (Conserver le caractère nu et ouvert des espaces de dégagement, conserver le caractère « naturel » de la plaine de la Costarie et du vallon d'Inières, éviter les écrans visuels.

- **éviter les discordances de formes et de matériaux** (architecture contemporaine, matériaux industriels, enduits clairs, vocabulaire architectural « contemporain »)

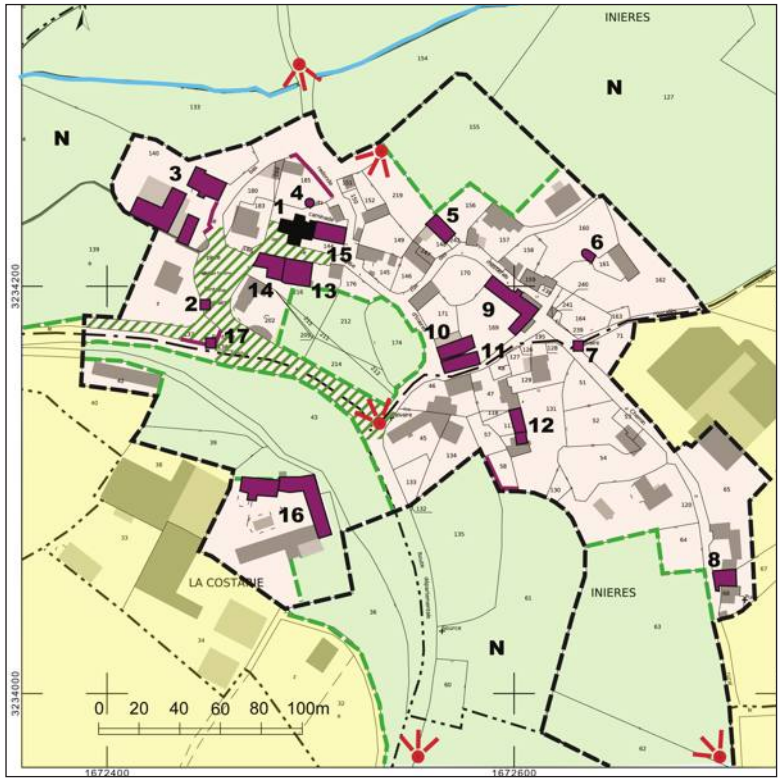
- **conserver la qualité des bâtiments répertoriés** ( voir liste)



**9** - demeure 18e avec pavillon d'escalier



**1** - fontaine couverte






**16** - ferme de la Costarie, depuis le village d'Inières



**16** - fenêtre médiévale

# L'église d'Inières et ses abords

**1** - fontaine couverte, lauzes - murs attenants, aire pavée [**].

**2** - croix de fonte 19e, socle néoclassique pierre [**]

**3** - ferme. Logis principal 17e, remanié 19e - perron, lauzes, lucarnes, persiennes - logis secondaire 19e : lauzes, demi-croupe, souche de cheminée, persiennes, vantaux de porte - grange, enclos, clôture, portail néo-classique [**]

**4** - puits couvert, mur de clôture [**]

**5** - grange 19/20e couverte de lauzes, auvent [*]

**6** - fournil réhabilité [*]

**7** - croix de fonte 19e, socle pierre [*]

**8** - logis 19e couvert de lauzes, lucarnes. Fournil [*]

**9** - logis 18e, lauzes, lucarnes, épis de faîtage - pavillon d'escalier, menuiserie de porte, perron. [***]

**10** - grange 18e (1760) - couv. de lauzes. [**]

**11** - grange 19e (1875) - couv. de lauzes [*]

**12** - maison 19e, couverte de lauzes - lucarnes - communs, mur de clôture [**]

**13** - logis 16-17e. - demi-croisée - édifice défiguré [**]

**14** - logis 16-17e, remanié 19e - toiture de lauzes, baies chanfreinées [**]

**15** - logis en hauteur 19e, couvert de lauzes - perron, menuiseries, clôture [**]

**16** - ensemble sur cour - logis médiéval (baie trilobée) remanié 17e. - lauzes - grange 19e couverte de lauzes - logis 16e (demi-croisée, porte cochère) - logis 19e, couvert de lauzes, lucarnes [***]



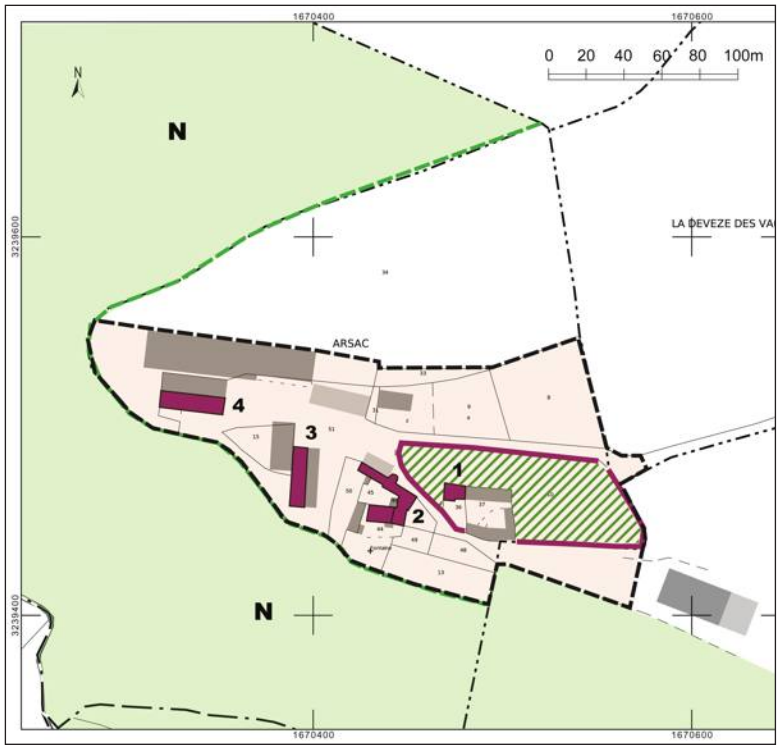
# ATLAS DU PATRIMOINE
## Immeubles répertoriés et ensembles bâtis



Le hameau et l'éperon d'Arsac vus depuis le sud



**1** - maison bourgeoise 19e siècle




# Arsac *

Ensemble rural implanté sur un éperon. L'implantation est mise en valeur par la qualité paysagère des versants.

**1** - maison bourgeoise 19e-20e - façades composées, balcons, lucarnes, lauzes - jardin ou parc - murs de clôture [**]

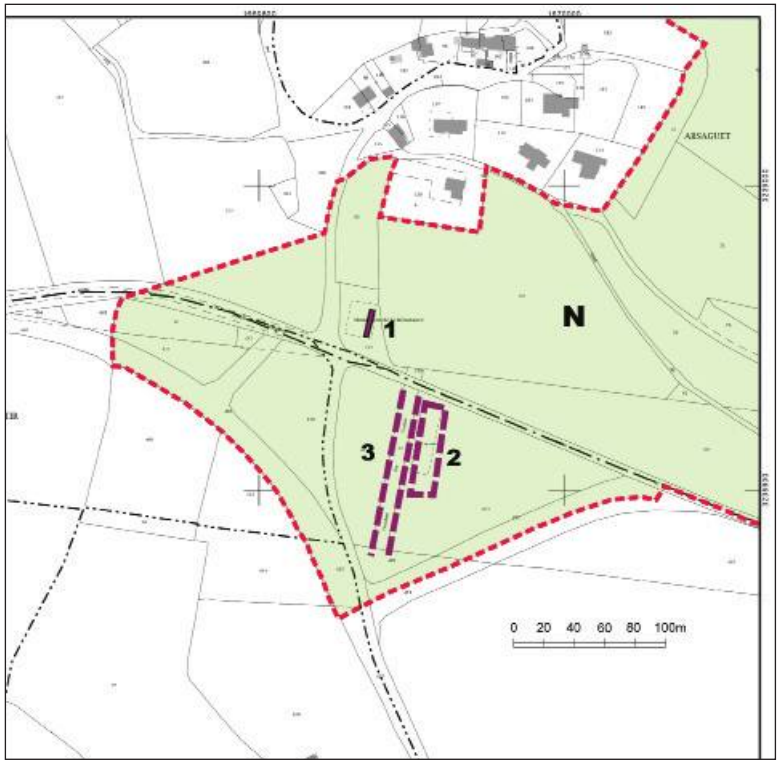
**2** - logis de ferme - grange 19e - composition symétrique [**]

**3** - grange-étable 19e, couverture de lauzes [**]

**4** - grange-étable 19e à pignon.

# Arsaguet, Monument de la Résistance ***



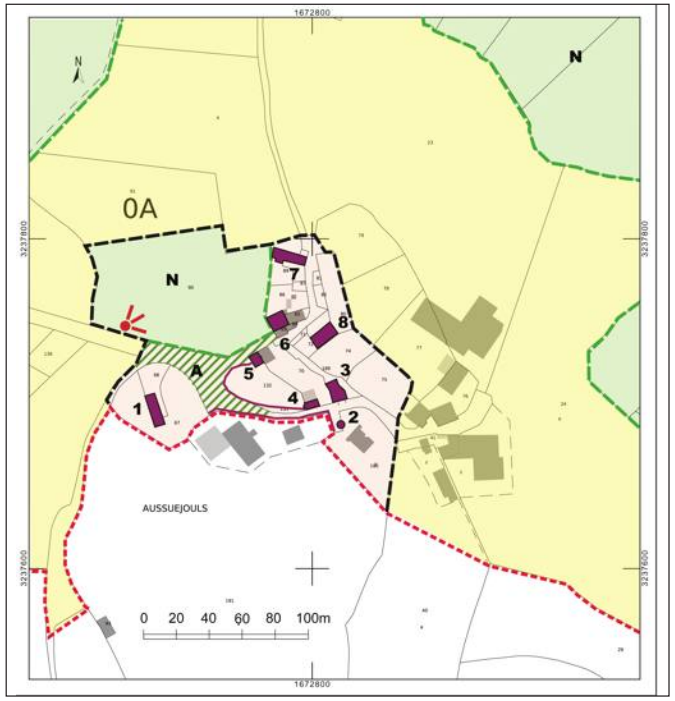



Ensemble rural implanté sur un éperon. L'implantation est mise en valeur par la qualité paysagère des versants.

**1** - monument [**]
**2** - butte de tir
**3** - tranchée de tir



**4** - fournil couvert de lauzes et murets de clôture à chaperons bombés






**7** - grange couverte de lauzes et avant-corps en équerre



**4** - fournil couvert de lauzes, 19e.

# Aussuejouls *

Hameau dont l'intérêt réside essentiellement dans son couderc bordé de murets à chaperon bombé et les bâtiments couverts de lauzes qui l'encadrent (grange remarquable). Point de vue sur Sainte-Radegonde

**1** - logis en hauteur 17e - perron, porte cintrée [*]

**2** - margelle, pompe [**]

**3** - logis en hauteur 19e - lauzes, avant-toit [*]

**4** - fournil, muret à chaperon bombé - auvent, abside, couverture de lauzes [**]

**5** - logis 17e, remanié, couvert de lauzes - fenêtre chanfreinée à appui mouluré [*]

**6** - logis en hauteur 17e et 18e, couvert de lauzes - perron, baies chanfreinées, fenêtres cintrées - souche de cheminée, lucarnes [**]

**7** - grange couverte de lauzes, avec avant-corps en équerre [**]

**8** - grange-étable - demi-croupe - matériau de construction [*]

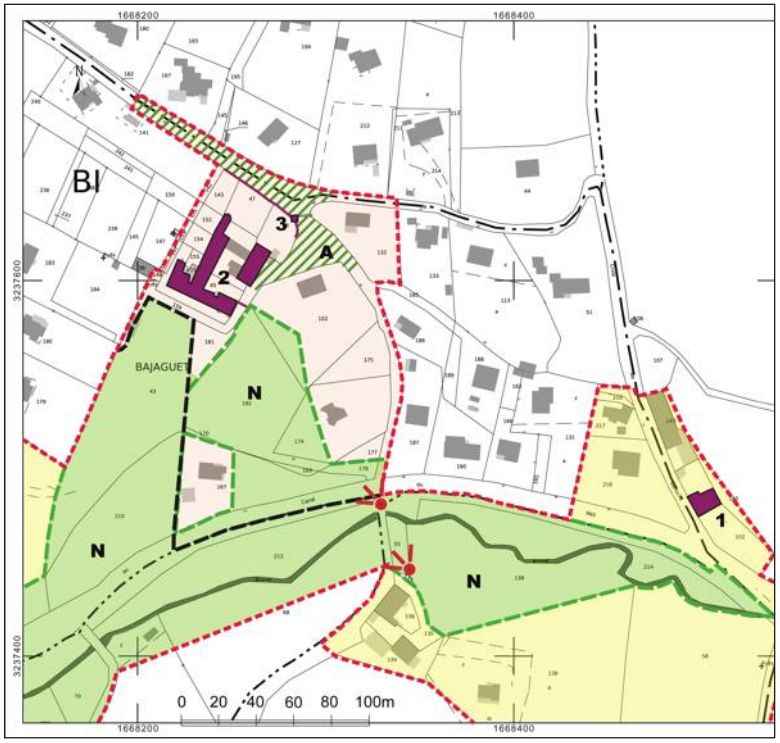
**A** - couderc



**2** - château de Bajaguet 17e siècle



**3** - croix de pierre datée 1833




# Bajaguet *

**Hameau** constitué autour d'une maison noble du 17e siècle dominant le vallon de Lagarrigue. Couderc avec croix de pierre et murets. Vues sur le hameau depuis la rive opposée (Bajac)

**1** - maison en hauteur, perron - façade néo-classique composée - porte à entablement - lucarnes, pigeonnier |*]

**2** - logis 17e, pavillon - toiture de lauzes, épis de faîtage, lucarnes - clôture, portail couvert - communs - baies chanfreinées - communs, fournil, grange |**]

**3** - coix de pierre 1833 |**]

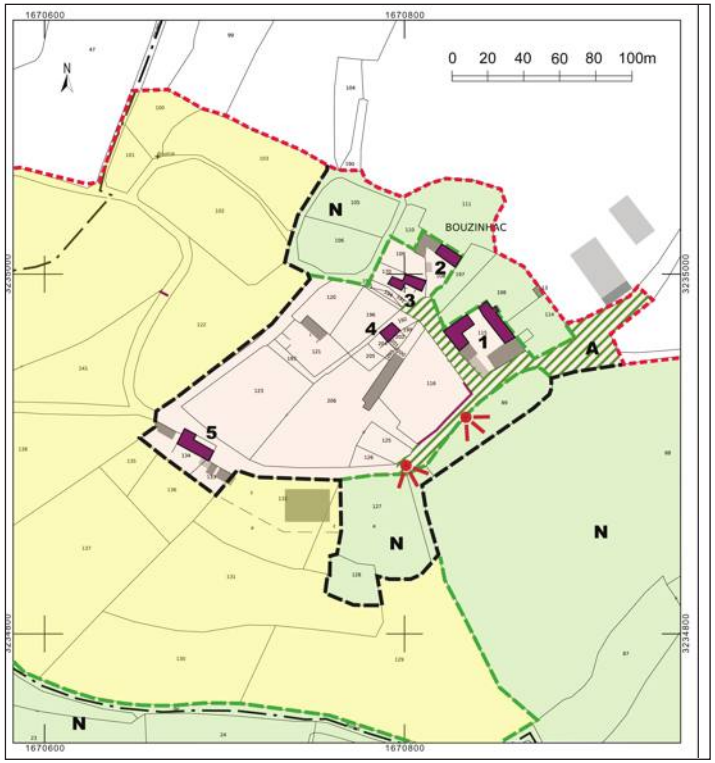
**A** - couderc



**1** - ancien château médiéval de Bouzinhac



**1** - ancien château médiéval de Bouzinhac, fenêtre en accolade 16e siècle




# Bouzinhac *

**Hameau** constitué autour d'une maison noble dominant la vallée d'Inières.

**1** - logis médiéval remanié 17e et 1730 - logis sur porte 16-17e, portail chanfreiné, baie en accolade - logis 18e, souillarde, lauzes - grange. [**]

**2** - logis en hauteur 19e, perron [*]

**3** - logis 19e, souche de cheminée, lucarnes [*]

**4** - grange couverte de lauzes - baie à accolade en remploi [*]

**5** - maison 16e siècle remaniée [*]

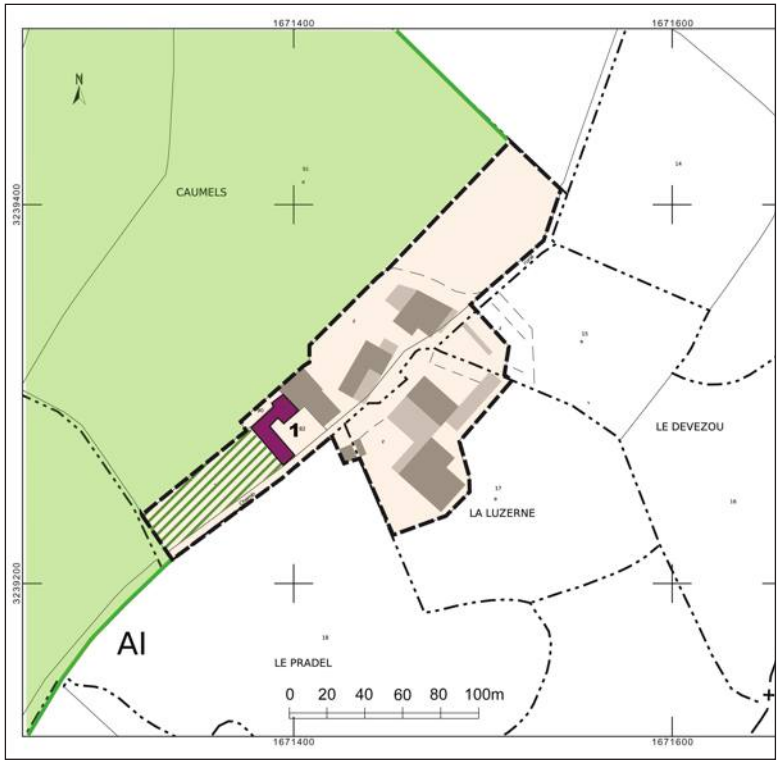
**A** - couderc



**1** - logis de ferme et grange réhabilitée



**1** - détail de lucarne et couverture de lauzes



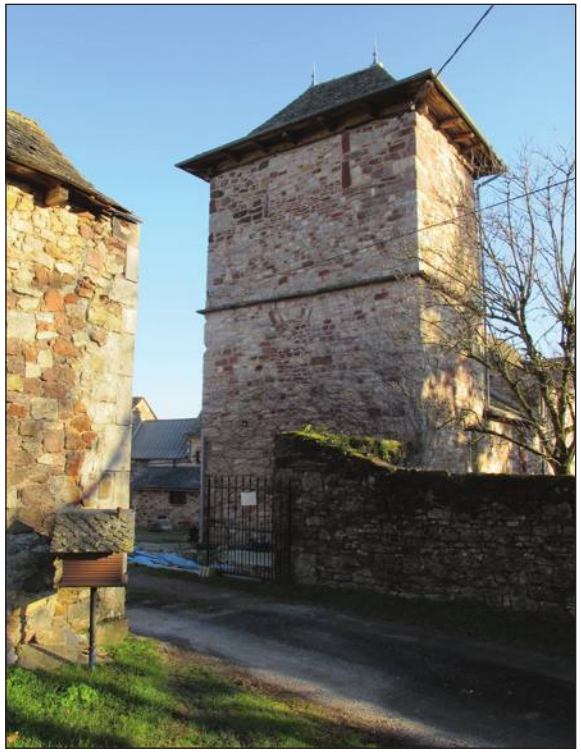

# Caumels **

**Ferme** remarquable mais très restaurée.

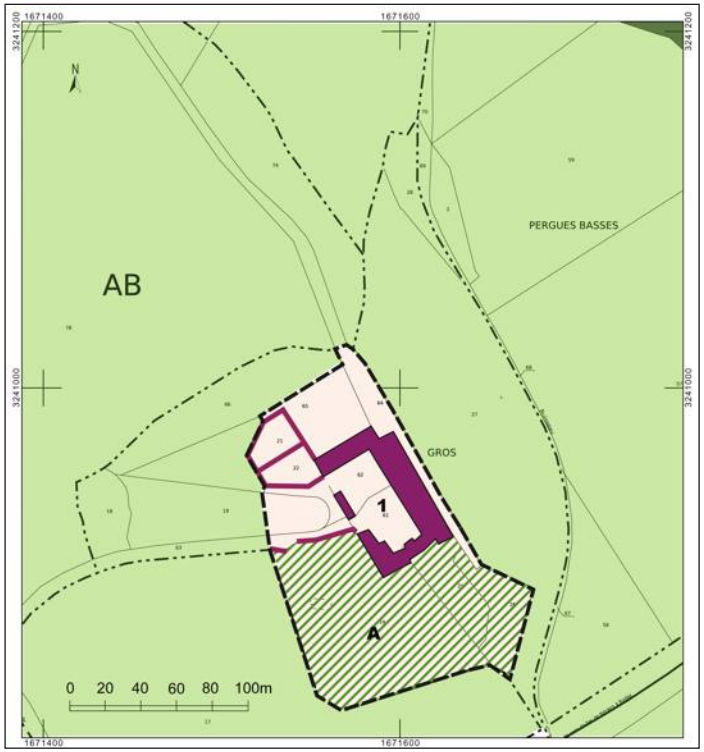
**1** - logis en hauteur 17e remanié 19e, lauzes - perron, lucarne, baies chanfreinées - ancienne grange à contreforts en éperons 17e - jardin, haies taillées [**]



**1** - vue d'ensemble depuuis le sud-est



**1** - tour 16e à l'entrée du château




# Gros ***

**Château** remarquable par son implantation en vigie sur la vallée de l'Aveyron. L'élément le plus remarquable est constitué par la tour Renaissance faisant office de donjon.

**1** - logis et dépendances sur cour - tour 15-16e - logis néoclassique 19e (porte à entablement) - toitures de lauzes, lucarnes - porcheries, granges-étables [***]

**A** - vestiges de jardin à restaurer [**]



**1** - logis néoclassique 19e



**1** - porcherie et poulailler



**1** - vue du château depuis Onet



**1** - les logis vus du sud-est

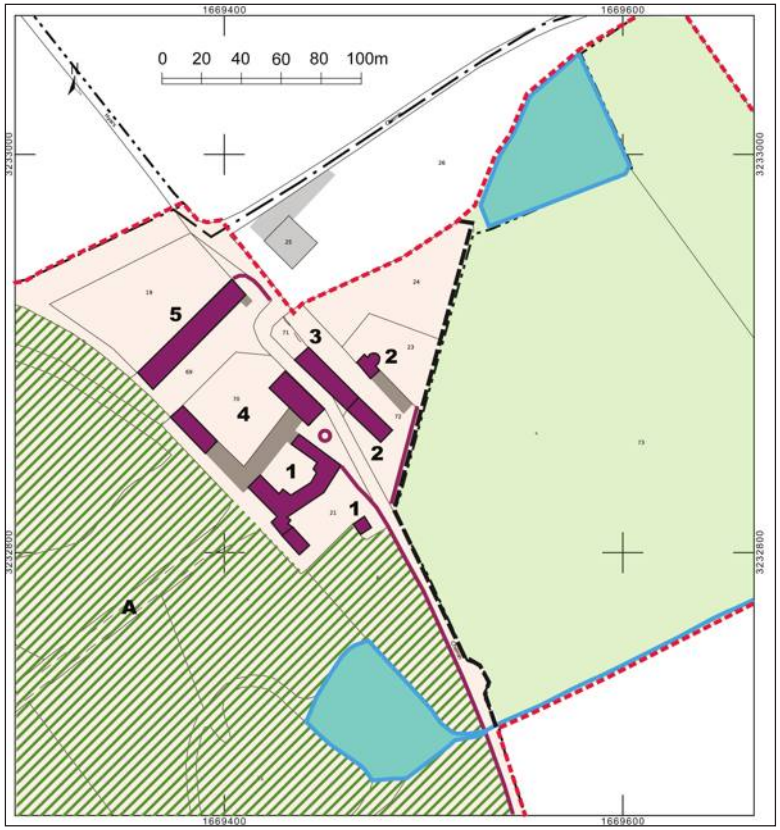


**1** - la tour féodale 14/15e siècle





**1** - le pavillon d'escalier et la porte datée 1737




# Hyars ***

Ensemble constitué par le château et sa tour, les communs agricoles et le parc romantique inscrit dans un ovale et clôturé de murs.

**1 -** tour médiévale 14e-15e logis début 18e (1737), serre 19e - menuiseries 18e et 19e, contrevents, châssis de fenêtres - porte à fronton - toitures d'ardoises - aile de communs couverte de lauzes - puits et pompe [***]

**2** - logis 19e - vantaux de porte à panneaux, façades composées - fournil - enclos et mur de clôture [**]

**3** - grange-étable couverte de lauzes - demi-croupe [**]

**4** - ailes de communs agricoles sur portique - cour pavée de galets - grange-étable [**]

**5** - grange -étable néoclassique - baies cintrées - rampe coudée [***]

**A** - parc, pièce d'eau, mur de clôture, portails [***]



La place du village bordée de maisons à pignons



**2 et 3** - logis en hauteur 17e et grange attenante

# Istournet *




**Village** constitué au contact d'un château (tour disparue) et d'un moulin sur le ruisseau de Garrigue. Place publique, bordée de maisons à pignons (fournil). L'élément le plus intéressant est constitué par l'ancien moulin et les bâtiments qui l'accompagnent.

**1** - mur de clôture à chaperon bombé [*]

**2** - grange 19e, lauzes, porte chanfreinée, lucarne fenière [*]

**3** - logis en hauteur 17e, remanié 19e, perron couvert, porte de cave chanfreinée lauzes [**]

**4** - logis 16e, croisée [**]

**5** - logis 17e, remanié 19e - lauzes, lucarne [*]

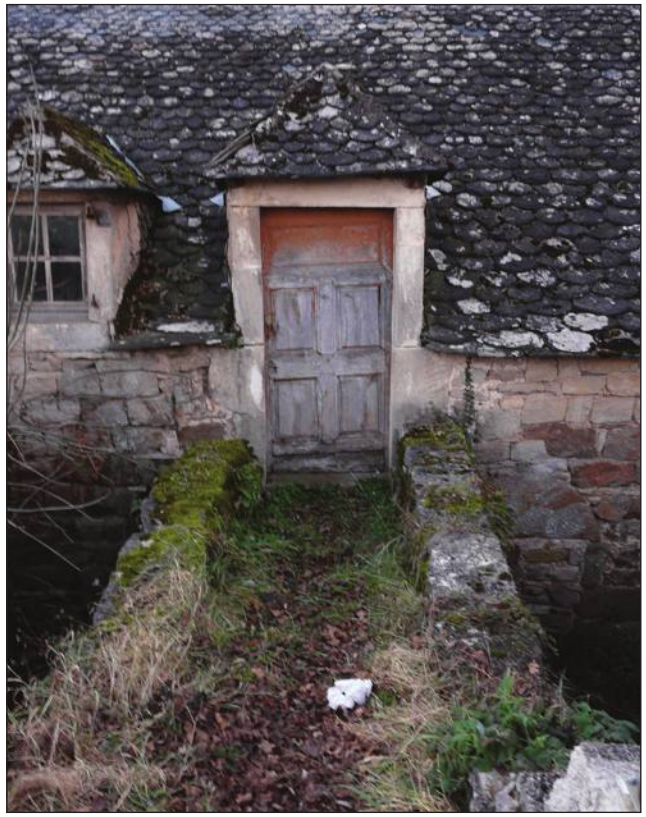
**6** - logis 19e en hauteur, perron, toiture de lauzes [*]

**7** - demeure - ensemble sur cour. Logis 18e, porte à entablement, fenêtres cintrées - ensemble de granges 19e - cour pavée - enclos : muret à chaperon bombé, portail néoclassique [**]

**8** - grange couverte de lauzes, demi-croupe [**]

**9** - croix 19e en pierre - socle pierre [*]

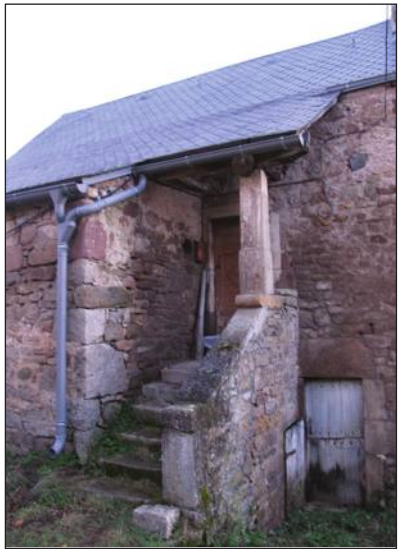
**A** - couderc et place du village



**11** - moulin : passerelle d'accès



**11** - moulin : bâtiments couverts de lauzes



**11** - moulin : logis en hauteur



**11** - moulin : fenêtre en accolade 16e s.

# Istournet *

**10** - fournil couvert de lauzes - souche de cheminée [**]

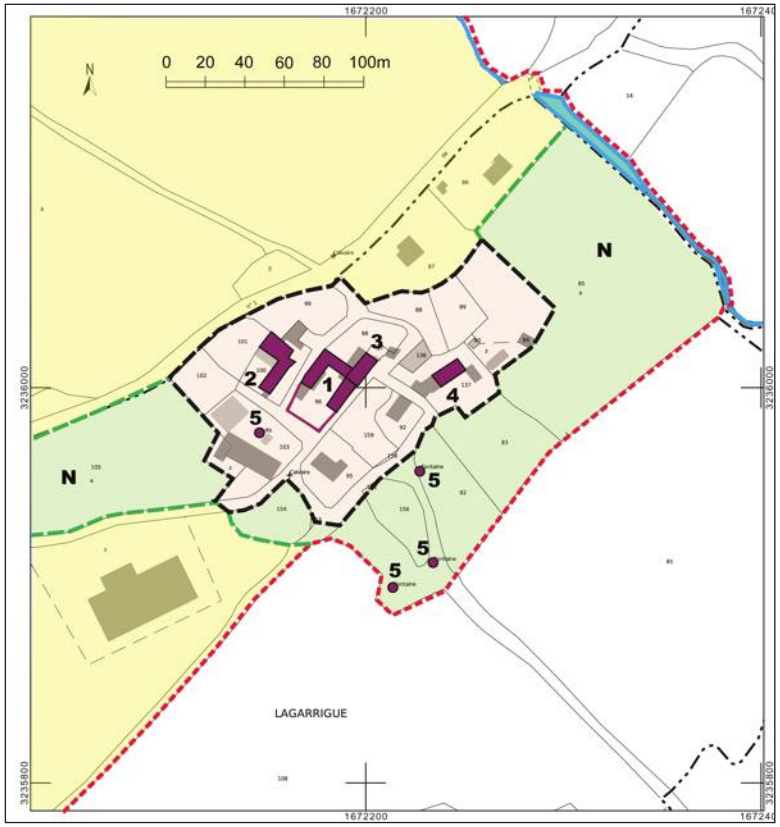
**11** - moulin. logis principal couvert de lauzes (souche de cheminée, perron couvert) Aile de logis 16e (passerelle, lauzes, lucarne, baies chanfreinées, fenêtre en accolade, vantaux à panneaux - date portée :1708) - bassin - grange 19e [***]



**1** - logis 15/16e sur cour



**2** - logis en hauteur couvert de lauzes




# Lagarrigue **

**Hameau** : ensemble constitué sur un tracé orthogonal (planifié ?) autour d'une ferme du 16e siècle. Plusieurs constructions couvertes de lauzes intéressantes.

**1** - Logis en équerre sur cour - couvertures de lauzes, lucarnes - logis 15-16e, (demi-croisées, perron, menuiserie de porte - aile de communs 17e (baies chanfreinées, lauzes) - cour et portail [**]

**2** - logis en hauteur 19e - perron - toit de lauzes, lucarne [**]

**3** - logis 19e en hauteur - lauzes, perron - toiture commune avec n°1 [*]

**4** - logis en hauteur 19e - lauzes, perron - grange attenante et ancien fournil [*]

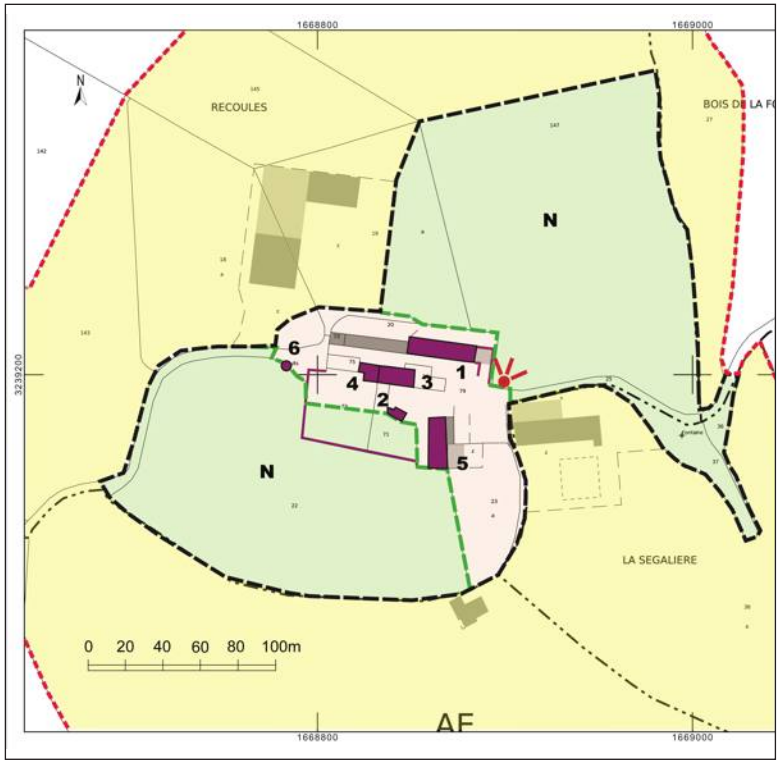
**5** - fontaines et puits



vue d'ensemble depuis l'ouest



**1** - grange étable et rampe en équerre






**1** - grange étable et rampe en équerre

# Recoules **

**Ferme** : ensemble constitué par les deux logis accolés et les deux granges-étables. Vue intéressante sur la vallée de l'Aveyron. Vue sur l'ensemble depuis le Fayet, dans un paysage de bocage. Enclos de murets à chaperons bombés et portail néoclassique.

**1** - grange-étable 19e - rampe en équerre [**]

**2** - fournil couvert de lauzes. 17e ? [**]

**3** - logis 19e - façade composée. Associé à AE 75 (barre de logis) [*]

**4** - logis 19e - façade composée. Associé à AE 79 (barre de logis) [*]

**5** - grange 19e [*]

**6** - croix de fer forgé sur socle pierre néo-classique 1832 [**]

# Communauté d'Agglomération du Grand Rodez

## *CREATION D'UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)*

### *Diagnostic environnemental*




**Juin 2016**

# SOMMAIRE

**INTRODUCTION ..... 4**

**1 PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE ..... 5**

1.1 Localisation et caractéristiques principales ..... 5
1.2 Les grandes entités bio-géomorphologiques du territoire ..... 5
1.3 Le climat ..... 6
1.4 La topographie ..... 6

**2 DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE ..... 8**

2.1 Méthodes d'étude ..... 8
2.1.1 Données bibliographiques ..... 8
2.1.2 Investigations de terrain ..... 8
2.2 Données bibliographiques : Présentation du patrimoine naturel du Grand Rodez ..... 9
2.2.1 Approche édaphoclimatique et biogéographique générale ..... 9
2.2.2 ZNIEFF et Natura 2000 sur le territoire du Grand Rodez : les Causses et l'Aveyron, les deux principales entités patrimoniales ..... 9
2.2.3 La flore protégée ..... 10
2.2.4 La faune protégée ..... 11
2.2.5 Les Plans Nationaux d'Action (PNA) concernant le territoire ..... 14
2.3 Bilan des investigations de terrains ..... 15
2.3.1 Les différentes entités d'intérêt pour le patrimoine naturel identifiées sur le territoire ..... 15
2.3.2 Diagnostic des églises du territoire du Grand Rodez vis-à-vis de la biodiversité ..... 39
2.3.3 Diagnostic par commune des intérêts vis-à-vis du patrimoine naturel ..... 41
2.4 Périmètre AVAP et Trame Verte et Bleue du Grand Rodez ..... 101

**3 DIAGNOSTIC ENERGETIQUE ET THERMIQUE DU TERRITOIRE ..... 103**

3.1 Préambule ..... 103
3.2 Analyse territoriale en matière de potentiel en énergie renouvelable ..... 103
3.2.1 Etude du potentiel en énergie renouvelable d'origine solaire ..... 103
3.2.2 Etude du potentiel en énergie renouvelable d'origine éolien ..... 109
3.2.3 Etude du potentiel en énergie de la biomasse agricole et forestière par combustion ..... 111
3.2.4 Etude du potentiel en énergie renouvelable d'origine hydraulique ..... 112
3.2.5 Etude du potentiel en énergie renouvelable d'origine géothermique ..... 113
3.3 Diagnostic initial de performance énergétique ..... 114
3.3.1 Présentation ..... 114
3.3.2 Rappel des paramètres influents sur le comportement thermique ..... 114
3.3.3 Etat des lieux général du secteur ..... 114
3.3.4 Recherche des variables d'étude ..... 116
3.3.5 Définition précise des typologies d'étude ..... 117
3.3.6 Choix des constructions types ..... 118
3.3.7 Localisation des constructions types ..... 119
3.3.8 Définition des intrants de calcul ..... 120
3.3.9 Résultats ..... 121
3.3.10 Potentiel d'amélioration ..... 122
3.4 Evaluation ex-post de la performance énergétique ..... 124
3.5 Limites de l'étude énergétique ..... 127

**4 LEXIQUE ..... 127**

# FIGURES

Figure 1 : Localisation géographique du Grand Rodez ..... 5
Figure 2 : Les quatre grandes entités bio-géomorphologiques du territoire ..... 5
Figure 3 : Topographie de la communauté d'agglomération du Grand Rodez ..... 6
Figure 4 : Localisation des coupes topographiques sur le territoire du Grand Rodez ..... 7
Figure 5 : Coupe topographique du Grand Rodez selon un axe Nord-Sud (coupe n°1) ..... 7
Figure 6 : Coupe topographique du Grand Rodez selon un axe Ouest-Est (coupe n°2) ..... 7
Figure 7 : Successions végétales dans l'espace au niveau de la vallée de l'Aveyron ..... 9
Figure 8 : Successions végétales dans l'espace en fonction de l'orientation et de l'altimétrie au niveau du Ségala ..... 9
Figure 9 : Les espaces naturels protégés ou remarquable sur le territoire du Grand-Rodez ..... 10
Figure 10 : Nombres d'observations et de plantes protégées, rares ou menacées sur le territoire du Grand Rodez ..... 11
Figure 11 : Richesses spécifique en oiseaux des communes du Grand Rodez ..... 12
Figure 12 : Typologie des gîtes selon les espèces de chiroptères du Grand-Rodez ..... 12
Figure 13: Exemple, Ouverture d'une tabatière - Eglise de Musson, Luxembourg ..... 38
Figure 14 : Situation géographique des églises évaluées sur la communauté d'agglomération du Grand-Rodez ..... 39
Figure 15 : La Trame Verte et Bleue du Grand Rodez ..... 102
Figure 16 : Superposition du projet de périmètre AVAP avec la Trame Verte et Bleue du territoire ..... 102
Figure 17 : Panneaux solaires sur une maison ..... 103
Figure 18 : Moyenne du rayonnement solaire global annuel reçu par un panneau photovoltaïque orienté plein Sud et incliné de manière optimale ..... 104
Figure 19 : Vue satellite des toitures du Grand Rodez ..... 105
Figure 20 : Extrait carte IGN pour appréciation de la topographie locale ..... 105
Figure 21 : Simulation des masques lointains de la communauté d'agglomération du Grand Rodez par le logiciel Carnaval ..... 108
Figure 22 : Localisation de projets de centrales photovoltaïques (Source MIPYGéo) ..... 109
Figure 23 : Etat des lieux des ZDE au 11 mai 2011 ..... 110
Figure 24 : Carte des zones favorables au développement éolien ..... 110
Figure 25 : Ressource en bois-énergie en Midi-Pyrénées ..... 111
Figure 26 : Localisation des concessions hydroélectriques sur le département de l'Aveyron ..... 112
Figure 27 : Localisation des ressources hydroélectriques aux alentours du site ..... 112
Figure 28 : Taux de couverture potentiel des besoins énergétiques (tertiaire et résidentiel) par la géothermie sur eau dans le domaine des nappes alluviales dans la région Midi-Pyrénées ..... 113
Figure 29 : Ampiac, DRUELLE ..... 114
Figure 30 : Vue satellite du centre-ville de Rodez ..... 114
Figure 31 : Contexte urbain de gauche à droite Avenue Victor Hugo, RODEZ et Impasse Cambon, RODEZ ..... 114
Figure 32 : Tissu urbain du centre-ville de RODEZ ..... 115
Figure 33 : Exemples de constructions de gauche à droite Place du Château, Ampiac, DRUELLE et 3 Rue des Barthetes, SEBAZAC ..... 115
Figure 34 : Tissu urbain de DRUELLE ..... 115
Figure 35 : Epaisseur des murs et menuiseries vitrées ..... 115
Figure 36 : Charpentes et couvertures ..... 116
Figure 37 : Exemples de constructions de gauche à droite Gajac, SEBAZAC et 2 Place de la Paix, SEBAZAC ..... 116
Figure 38 : Localisation sur fond cadastral – LES GARRIGUES ..... 119
Figure 39 : Localisation sur fond cadastral – MANHAC ..... 119
Figure 40 : Localisation sur fond cadastral - AMPIAC ..... 119
Figure 41 : Localisation sur fond cadastral – SEBAZAC ..... 120
Figure 42 : Localisation sur fond cadastral - RODEZ ..... 120

# TABLEAUX

Tableau 1 : Données de températures sur la commune de Rodez ..... 6
Tableau 2 : Liste des espaces naturels protégés ou remarquables du territoire de Verdun-sur-Garonne ..... 9
Tableau 3 : Espèces floristiques protégées du territoire du Grand-Rodez ..... 10
Tableau 4 : Synthèse du diagnostic des églises pour les chauves-souris et les chouettes ..... 40
Tableau 5 : Potentiel d'accueil des églises pour les chauves-souris ..... 41
Tableau 6 : Données statistiques de la TVB sur le territoire de la communauté d'agglomération ..... 101
Tableau 7 : Variation moyenne du rendement d'un panneau en fonction de l'inclination et de l'orientation (métropole française) ..... 105
Tableau 8 : Constructions types pour l'étude thermique ..... 118
Tableau 9 : Définition des surfaces d'étude ..... 121
Tableau 10 : Besoins en chauffage par type (en kWh/m² d'énergie finale) ..... 121
Tableau 11 : Etiquettes énergie (chauffage + ECS) en considérant les hypothèses définies ci-avant ..... 122
Tableau 12 : Répartition des déperditions thermiques selon les différents types en contexte urbain aéré ..... 123
Tableau 13 : Besoins en chauffage par type pour la préconisation 4 (en kWh/m² d'énergie finale*) ..... 125
Tableau 14 : Répartition des déperditions thermiques selon les différents types en contexte urbain dense et aéré en appliquant la préconisation ..... 126

# INTRODUCTION

Soucieuse de préserver et de conforter son cadre et sa qualité de vie, la communauté d'agglomération du Grand Rodez a décidé, par délibération du Conseil Communautaire du 22 février 2011, de la création d'une **Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine** (AVAP) sur son territoire. Cette décision vise quatre enjeux majeurs, à savoir :

- **Un enjeu économique,** en renforçant l'attractivité du territoire par la valorisation du patrimoine
- **Un enjeu culturel,** en affirmant une mise en valeur du patrimoine et des espaces, basée sur l'histoire des lieux
- **Un enjeu partenarial** et concerté entre l'Etat, les partenaires, la population et les collectivités soucieuses de protéger et de mettre en valeur leur patrimoine
- **Un enjeu urbanistique,** en participant à la stratégie urbaine en cohérence harmonieuse avec l'ensemble des projets d'aménagement, de mise en valeur et de développement de l'agglomération.

Il s'agit pour la collectivité de promouvoir la mise en valeur de son territoire qui présente un intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique et archéologique par la prise en compte de son patrimoine bâti et des espaces et ce dans le respect du développement durable.

Le dispositif des AVAP, créé par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (« loi Grenelle 2 »), conserve les principes fondamentaux qui avaient présidé à l'institution des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) qu'elles remplacent : il s'agit d'une **servitude d'utilité publique** (annexée aux documents d'urbanisme) dont l'objet est de garantir la qualité du cadre de vie et plus précisément la pérennité et la mise en valeur du patrimoine communal (architectural, historique, archéologique, urbain et paysager).

Ainsi, tous les travaux situés en périmètre AVAP sont soumis à autorisation préalable en vertu des dispositions de l'article L.642-6 du Code du Patrimoine. L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est requis lors de l'instruction des dossiers quel que soit le régime d'autorisation des travaux.

La mise en œuvre de l'AVAP s'appuie sur une démarche consensuelle entre l'État et la collectivité. La concertation avec la population est assurée tout au long de la démarche. En outre, une **commission locale** (instance consultative) est chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'AVAP.

L'évolution majeure de ce dispositif par rapport à la ZPPAUP repose dans l'association à la démarche patrimoniale de la **dimension « développement durable ».** Sont ainsi pris en compte les enjeux de préservation des espaces, de préservation de la faune et de la flore et plus généralement des équilibres biologiques, d'économies d'énergie, de développement des énergies renouvelables, d'utilisation de matériaux durables…

L'AVAP est ainsi fondée sur un **diagnostic architectural, patrimonial et environnemental**, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir, ainsi que l'aménagement des espaces. Ce diagnostic est annexé au **rapport de présentation**, conformément à l'article L.642-2 du Code du Patrimoine.

Le présent document constitue le **volet environnemental de ce diagnostic**. Il se compose de deux parties distinctes, à savoir d'un diagnostic écologique et d'un diagnostic énergétique et thermique.

# 1 PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

## 1.1 Localisation et caractéristiques principales

La communauté d'agglomération du Grand Rodez se situe dans le département de l'Aveyron, dans la région Midi-Pyrénées, à environ 2h de Toulouse et de Montpellier et 2h40 de Limoges et Clermont-Ferrand.

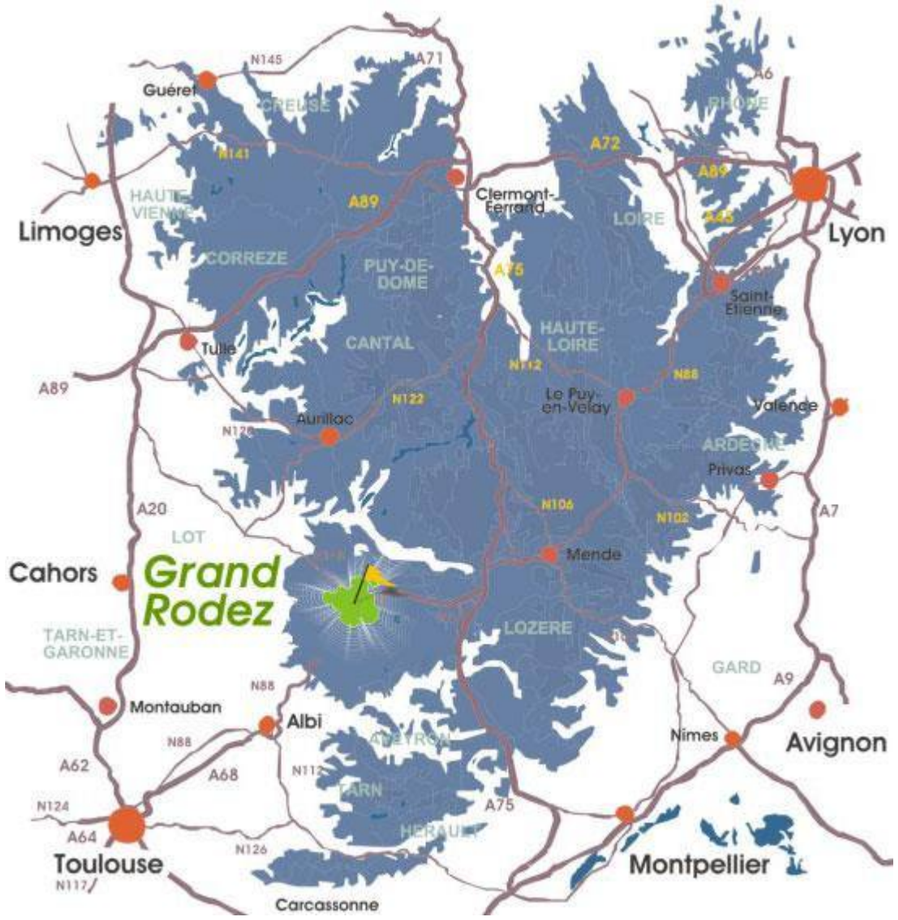



**Figure 1 : Localisation géographique du Grand Rodez**

**Source : Communauté d'agglomération du Grand Rodez**

Le Grand Rodez regroupe onze communes sur un vaste territoire de près de 19 000 hectares : Baraqueville, Camboulazet, Druelle, Luc-La-Primaube, Le Monastère, Manhac, Onet-le-Château, Olemps, Rodez, Sainte-Radegonde et Sébazac-Concourès ; avec pour chef de fil la ville de Rodez, commune d'importance moyenne (plus de 50 000 habitants).

Le poids démographique relatif des communes-satellites par rapport au centre historique (50%) montre que l'ancien territoire rural environnant la ville a déjà été largement modifié par la croissance de l'agglomération et que de nombreux projets y seront encore développés (ZAC de Combarel, îlot Beteille…).

## 1.2 Les grandes entités bio-géomorphologiques du territoire

Quatre entités bio-géomorphologiques peuvent être mises en évidence au droit du territoire. Ces entités présentent des caractéristiques distinctes, présentées ci-après.

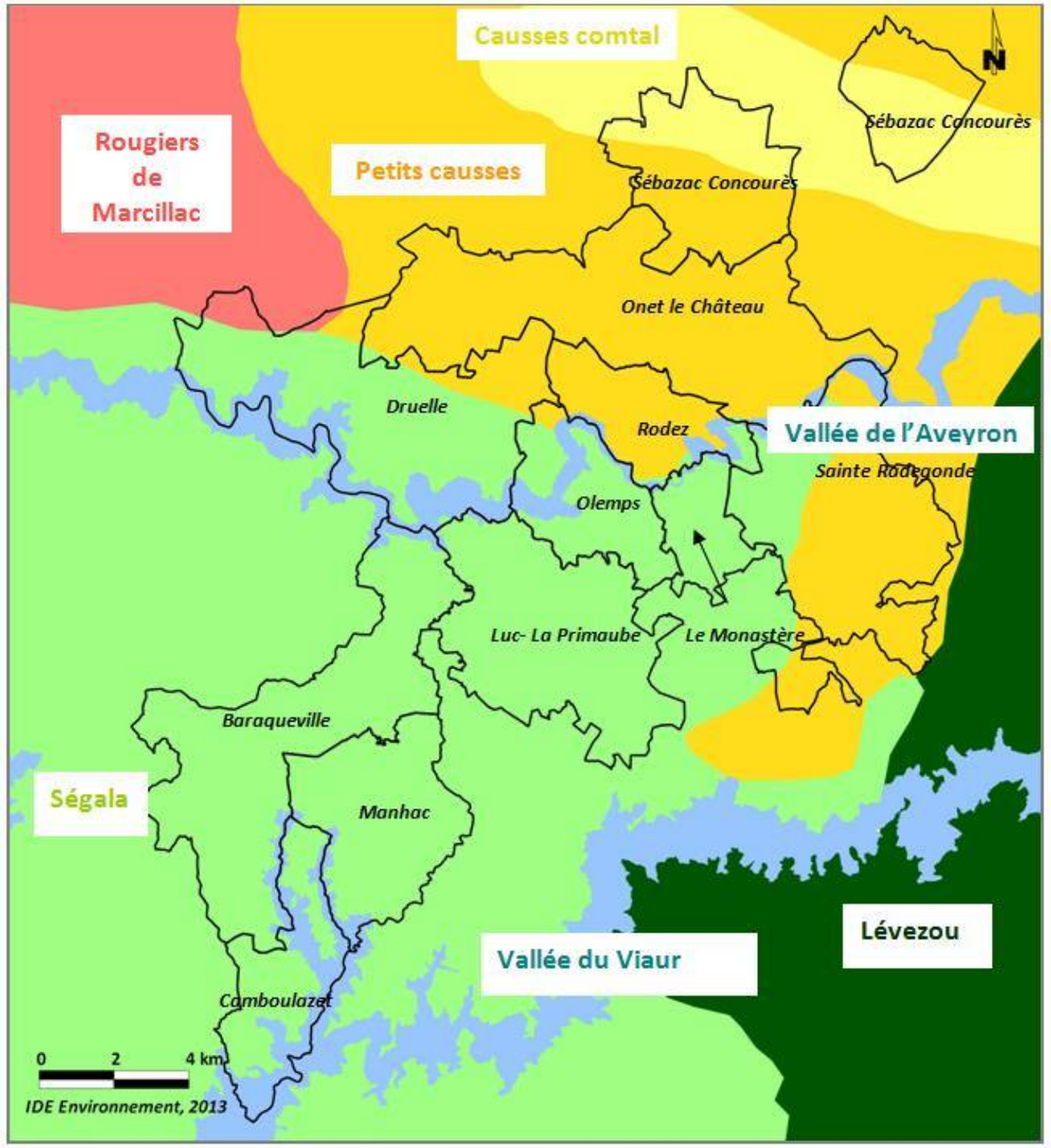



**Figure 2 : Les quatre grandes entités bio-géomorphologiques du territoire**

**Source : Définition et analyse de la Trame Verte et Bleue du territoire du Grand Rodez**

Le Ségala :

- Géologie / Pédologie : le sous-sol du Ségala est principalement constitué des gneiss et micaschistes du socle cristallin du Massif Central qui porte des sols froids et acides avant amendement. A l'époque, ces terrains, peu productifs, n'étaient propices qu'à la culture du seigle.
- Paysage : les paysages s'implantent directement sur les terrains anciens du Massif Central, socle géologique de l'Aveyron. Le Ségala offre des paysages contrastés entre fonds de vallées encaissées, sauvages et boisées et sommets de plateaux.
- Altitude : le relief général est constitué d'une pénéplaine dont l'altitude est décroissante dans la direction Est – Ouest. Il s'agit d'un large espace avec de faibles dénivellations, qui résulte d'une longue érosion et de la coalescence des bassins hydrographiques. Il s'agit d'un ensemble de talwegs et d'interfluves peu marqués avec des reliefs résiduels le long des lignes de partage des eaux.
- Hydrologie : le relief est façonné par un réseau hydraulique dense. Le réseau hydrographique, en peigne très marqué dans les roches métamorphiques, dessine différemment le relief dans les autres roches.

Les Causses – Avant-Causse et Causse Comtal :

- Paysage : la Roche affleurante et la pelouse sèche sont deux motifs typiquement caussenards, qui identifient les avant-causses et le causse comtal.
- Géologie : les couches géologiques qui constituent le Causse Comtal sont composées de séries jurassiques : calcaires oolithiques et dolomitiques, marnes grises, surmontées par l'oolithe ferrugineuse, calcaire gréseux à la base puis marnes grises surmontées de calcaire, calcaire avec minces alternances de marnes.
- Altitude et climat : compte tenu de sa situation géographique et de son altitude, ce causse se positionne à une interface entre les grandes influences climatiques : Europe moyenne, méditerranéenne, atlantique et orophile (montagnarde).
- Hydrologie : caractérisé par un réseau karstique, le causse comprend un réseau de rivières souterraines important.

La vallée de l'Aveyron :

- Paysage : la vallée de l'Aveyron au droit du territoire d'étude offre peu de relief fortement marqué.
- Géologie : la géologie de la vallée de l'Aveyron est de type alluvionnaire.
- Hydrologie : l'Aveyron est un cours d'eau présentant de fortes variations bathymétriques au cours de l'année avec de forts étiages l'été.

Les rougiers de Marcillac :

- Paysage et géologie : le paysage est caractérisé par des collines modelées dans des marnes et des grès tendres du permien d'un rouge sombre et violacés qui en font un rougier.
- Hydrologie : les cours d'eau qui érodent les roches tendres ont créé un relief en creux, plus ou moins large en fonction de leur force et de l'ampleur du dépôt sédimentaire.
- Altitude et climat : l'abri des reliefs qui les dominent favorise l'installation d'un climat plus chaud et donc favorable au développement d'une flore particulière.
- Géologie : les rougiers supportent des sols argileux, lourds et sensibles à l'érosion.

## 1.3 Le climat

Le territoire du Grand Rodez est sous l'influence d'un climat semi-continental en hiver, et méditerranéen en été. Aussi, les hivers y sont vifs et les étés souvent très chauds et ensoleillés. En période hivernale, la collectivité connait des épisodes neigeux, toutefois assez ponctuels par rapport aux communes du nord du département, plus proches du plateau de l'Aubrac et donc plus élevées.

| | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | Année |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Température maximale (°C) | 6 | 7 | 11 | 13 | 17 | 22 | 26 | 26 | 20 | 15 | 9 | 7 | 14,9 |
| Température moyenne (°C) | 3 | 4 | 6,4 | 8,5 | 12,6 | 16,2 | 18,8 | 18,9 | 15,4 | 11,9 | 7,6 | 4 | 10,6 |

**Tableau 1 : Données de températures sur la commune de Rodez**

**Source : Météo France**

## 1.4 La topographie

La communauté d'agglomération du Grand Rodez présente une altitude comprise entre 500 et 800 mètres environ avec un relief très hétérogène.

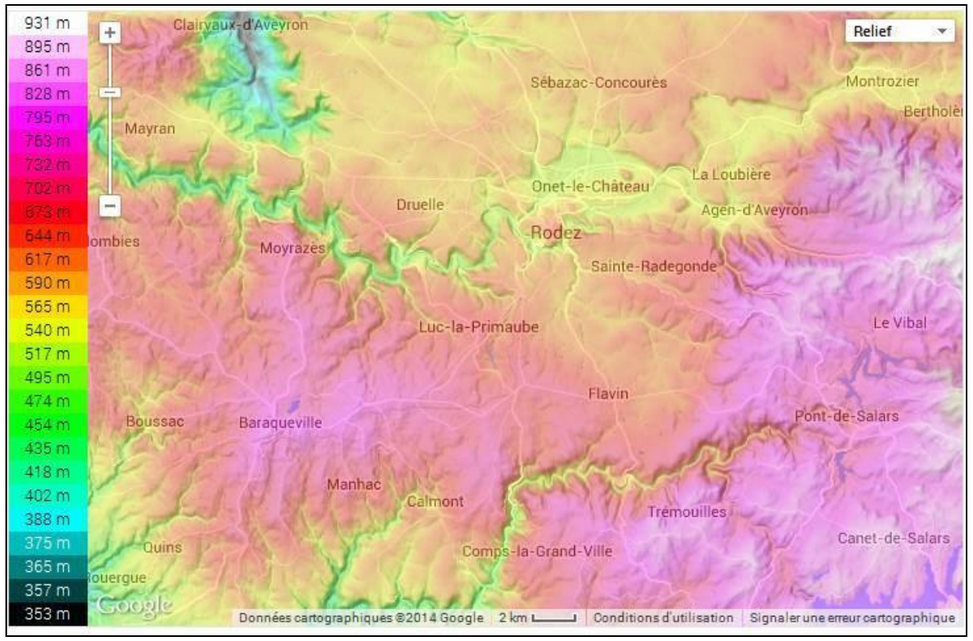



**Figure 3 : Topographie de la communauté d'agglomération du Grand Rodez**

**Source : http://fr-fr.topographic-map.com**

Les coupes suivantes Ouest-Est et Nord-Sud permettent de mettre en évidence une succession de reliefs marqués et de vallées, notamment liées à la présence des méandres de l'Aveyron et de petits ruisseaux.

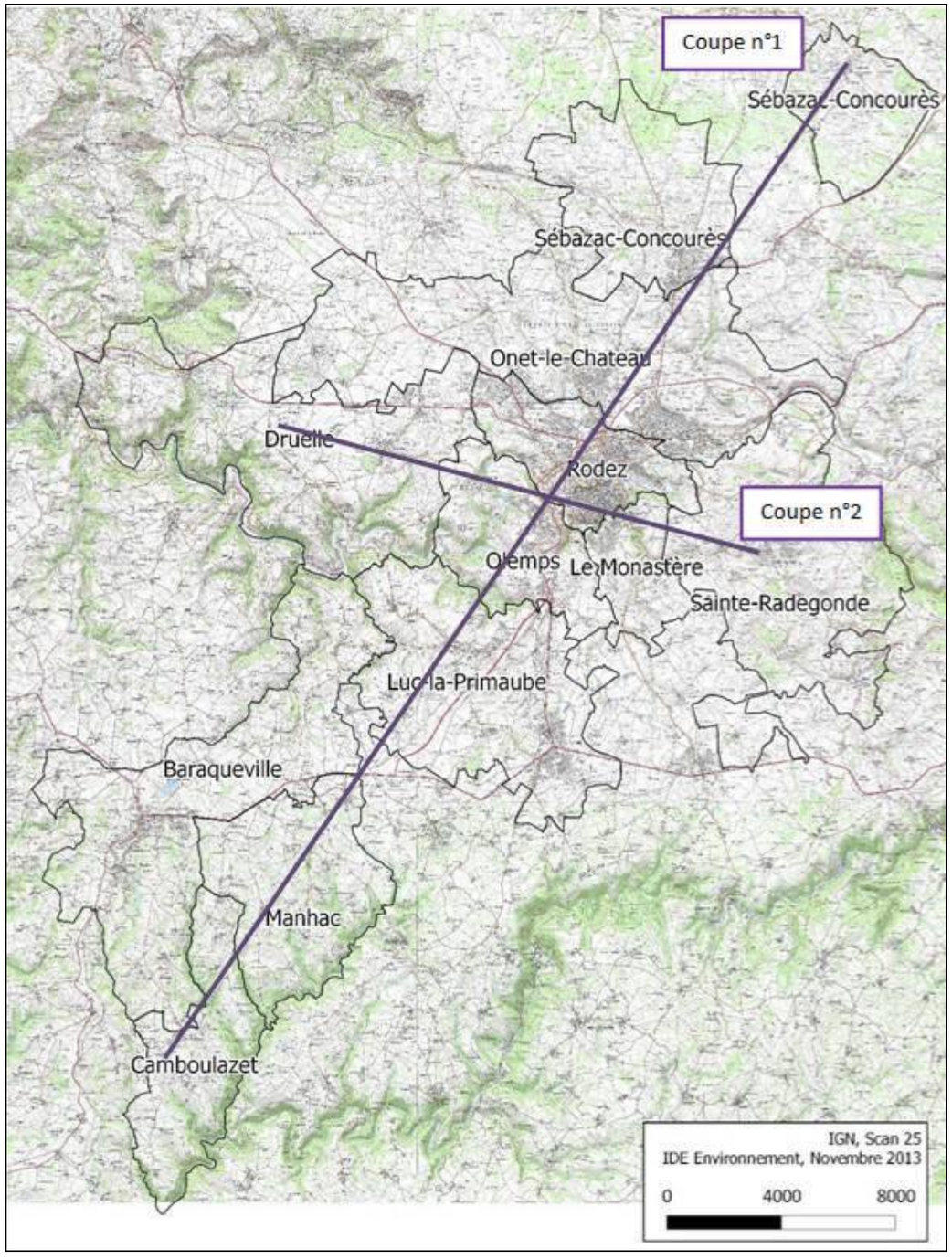



**Figure 4 : Localisation des coupes topographiques sur le territoire du Grand Rodez**

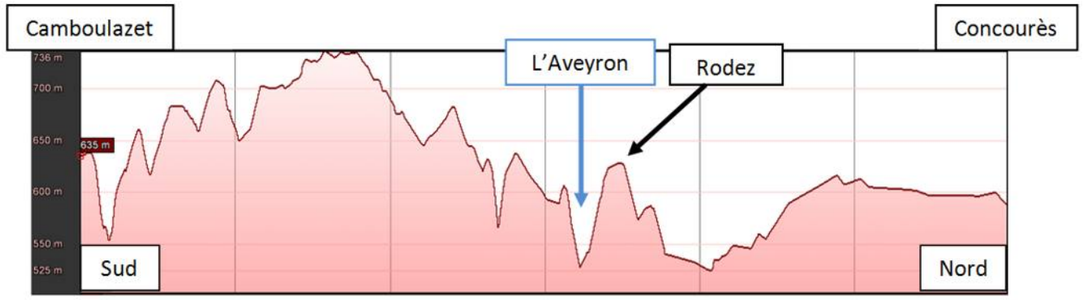



**Figure 5 : Coupe topographique du Grand Rodez selon un axe Nord-Sud (coupe n°1)**

**Source : GoogleEarth**

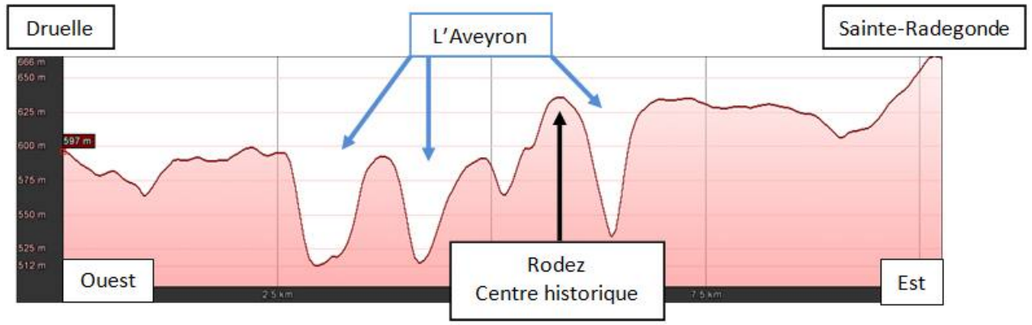



**Figure 6 : Coupe topographique du Grand Rodez selon un axe Ouest-Est (coupe n°2)**

**Source : GoogleEarth**

# 2 DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

## 2.1 Méthodes d'étude

La démarche de diagnostic du patrimoine naturel a été menée en conduisant simultanément un recoupement de données bibliographiques et de résultats d'investigations de terrain.

### 2.1.1 Données bibliographiques

Les données bibliographiques ont été collectées principalement auprès des différentes bases de données et organismes suivants :

- La base de données en ligne de la LPO Tarn-Aveyron - http://www.faune-tarn-aveyron.org/ ;
- La base de données en ligne BazNat de l'association Nature Midi-Pyrénées - www.naturemp.org/-Interrogez-notre-base-de-donnees-.html ;
- La base de données du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi-Pyrénées ;
- La base de données en ligne de la DREAL Midi-Pyrénées ;
- Les fiches ZNIEFF et Natura 2000 du territoire ;
- Les études environnementales menées dans le cadre de la révision du PLUi du Grand Rodez (TVB notamment).

Différents ouvrages traitant de la préservation de la faune et de la flore au niveau régional ont également été consultés, notamment :

- CNB Pyrénées et Midi-Pyrénées (collectif), 2010. Guide des plantes protégées de Midi-Pyrénées. Biotope, Mèze, Collection Parthénope, 400 p.
- Pottier G. et collaborateurs, 2008. Atlas de répartition des reptiles et amphibiens de Midi-Pyrénées. Collection Atlas Naturalistes de Midi Pyrénées. Ed. Nature Midi-Pyrénées. 126p
- Bodin J. (coord.), 2011. Les chauves-souris de Midi-Pyrénées : répartition, écologie, conservation. Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi Pyrénées – Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées, Toulouse, 256p.

### 2.1.2 Investigations de terrain

Afin de compléter l'approche bibliographique et de caractériser le territoire du point de vue du milieu naturel, l'ensemble du périmètre pressenti de l'AVAP a été parcouru afin d'y identifier les entités naturelles caractéristiques du territoire et d'étayer le diagnostic patrimonial architectural de données naturalistes.

Il ne s'agissait pas, lors de ces investigations de terrain, d'établir un inventaire exhaustif des espèces floristiques et faunistique du territoire mais bien d'**identifier les sensibilités ou potentialités des habitats naturels** rencontrés et de tenter d'en dégager leur **intérêt patrimonial**.

Plus d'une vingtaine de jours, entre juillet 2013 et décembre 2014 ont ainsi été consacrés à ces investigations de terrain. Celles-ci ont consisté à parcourir les zones prioritaires identifiées sur le territoire préalablement par analyse bibliographique afin de localiser et de déterminer les éléments constituant un enjeu écologique.

En raison de l'écosystème local typique méditerranéen sous influence continentale, les éléments systématiquement recherchés ont été les suivants :

- les vieux arbres : ils présentent particulièrement un intérêt pour les chauves-souris et les insectes xylophages
- les zones humides et les plans d'eau
- les combles : elles peuvent constituer un habitat particulièrement intéressant pour les chauves-souris et les rapaces nocturnes
- les granges : ces dernières sont intéressantes en termes d'habitat pour les rapaces nocturnes…

Un diagnostic spécifique des églises a également été réalisé sur chaque commune du territoire (cf. partie 2.3.2.2 Diagnostic des églises du Grand-Rodez p. 39).

## 2.2 Données bibliographiques : Présentation du patrimoine naturel du Grand Rodez

### 2.2.1 Approche édaphoclimatique et biogéographique générale

Comme évoqué dans la partie précédente (cf. partie 1.2, p. 5), le territoire présente quatre grandes entités bio-géomorphologiques pour lesquelles une végétation type se développe :

- le Ségala est caractérisé par une **végétation liée aux sols acides et frais**. Les espèces les plus emblématiques de cette entité sont le Châtaignier, le Chêne pédonculé, le Merisier, le Tremble, le Hêtre, le Genêt à balais, les Bruyères et les Callunes, la Fougère aigle,… ces espèces s'adaptant parfaitement aux conditions édaphoclimatiques locales. La Figure 8 ci-dessous présente les successions végétales dans l'espace en fonction de l'orientation et de l'altimétrie au niveau du Ségala.
- Les causses : Les pelouses rases de faible étendue conservent une partie de la richesse floristique des Grands Causses. La végétation du Causse Comtal est composée presque exclusivement par la **série du Chêne pubescent**. Outre les zones forestières, les fruticées à Genévriers et les pelouses maigres occupent de vastes surfaces : les **devèzes**. Il s'agit en fait de larges pâturages utilisés extensivement par les troupeaux de bovins et plus rarement d'ovins. Bordées de haies, les cultures représentent de faibles surfaces et sont surtout composées de luzerne et de céréales.
- La vallée de l'Aveyron est caractérisée par la présence d'une **forêt alluviale** qui regorge d'une biodiversité importante et spécifiquement inféodée aux milieux humides et aquatique. La Figure 7 ci-dessous présente les successions végétales au droit de la vallée.
- Les rougiers de Marcillac supportent des sols argileux, lourds et sensibles à l'érosion. Au pied du Causse Comtal, au droit de la communauté de d'Agglomération, la pente et l'apport de calcaire des coteaux les rendent favorables à la **culture de la vigne**.

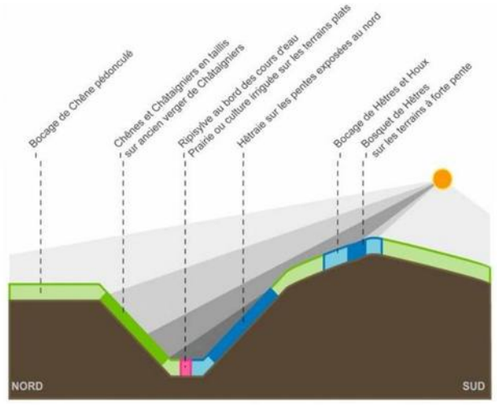



**Figure 8 : Successions végétales dans l'espace en fonction de l'orientation et de l'altimétrie au niveau du Ségala**

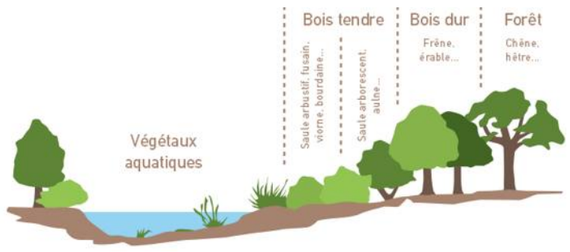



**Figure 7 : Successions végétales dans l'espace au niveau de la vallée de l'Aveyron**

### 2.2.2 ZNIEFF et Natura 2000 sur le territoire du Grand Rodez : les Causses et l'Aveyron, les deux principales entités patrimoniales

Le territoire du Grand-Rodez présente des espaces naturels protégés ou remarquables de deux types :

- les ZNIEFF, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, espaces non protégés réglementairement mais identifiés comme remarquables ;
- les sites Natura 2000, constituant un réseau européen de sites protégés.

Ils sont présentés dans le tableau suivant :

| Type de site | Libellé du site | N° du site | Caractéristiques - Intérêts |
|---|---|---|---|
| Natura 2000 | Causse Comtal | FR7300868 | Prairies sèches – Flore et chauves-souris |
| | Vieux arbres de la haute vallée de l'Aveyron et des abords du Causse Comtal | FR7302001 | Insectes saproxyliques |
| | Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou | FR7301631 | Mosaïque remarquable d'habitats liés aux milieux aquatiques. Faune très diversifiée |
| ZNIEFF type I | Devèze de Floyrac et prairie de Fontanges | Z1PZ0938 | - berges du ruisseau de Fontanges et zone humide associée<br>- Devèze de Floyrac : prairie de pâture avec flore remarquable |
| | Pelouse de la Combe | Z1PZ0860 | Prairie à flore remarquable |
| | Bois de Linars | ZIPZ0847 | Bois avec enrochements atypiques et habitat de nidification pour avifaune remarquable |
| | Causse comtal, bois de Vaysettes, et de la Cayrousse | Z1PZ0837 | Prairies sèches à flore et avifaune remarquable |
| | Rivière Aveyron | ZIPZ0949 | Mosaïque remarquable d'habitats liés aux milieux aquatiques. Faune et flore très diversifiées |
| ZNIEFF type II | Puech hiver, bois de la Cayrousse et Puech de Triou | ZIPZ0854 | Prairies sèches – Flore, lépidoptères rares et chauves-souris |
| | Vallée de l'Aveyron | Z1PZ2329 | Mosaïque remarquable d'habitats liés aux milieux aquatiques. Faune et flore très diversifiée |
| | Causse comtal | Z1PZ2327 | Prairies sèches à flore et avifaune remarquable |
| | Vallée du Viaur | Z1PZ2326 | Mosaïque remarquable d'habitats liés aux milieux aquatiques. Faune très diversifiée |

**Tableau 2 : Liste des espaces naturels protégés ou remarquables du territoire de Verdun-sur-Garonne**

**Source : INPN**

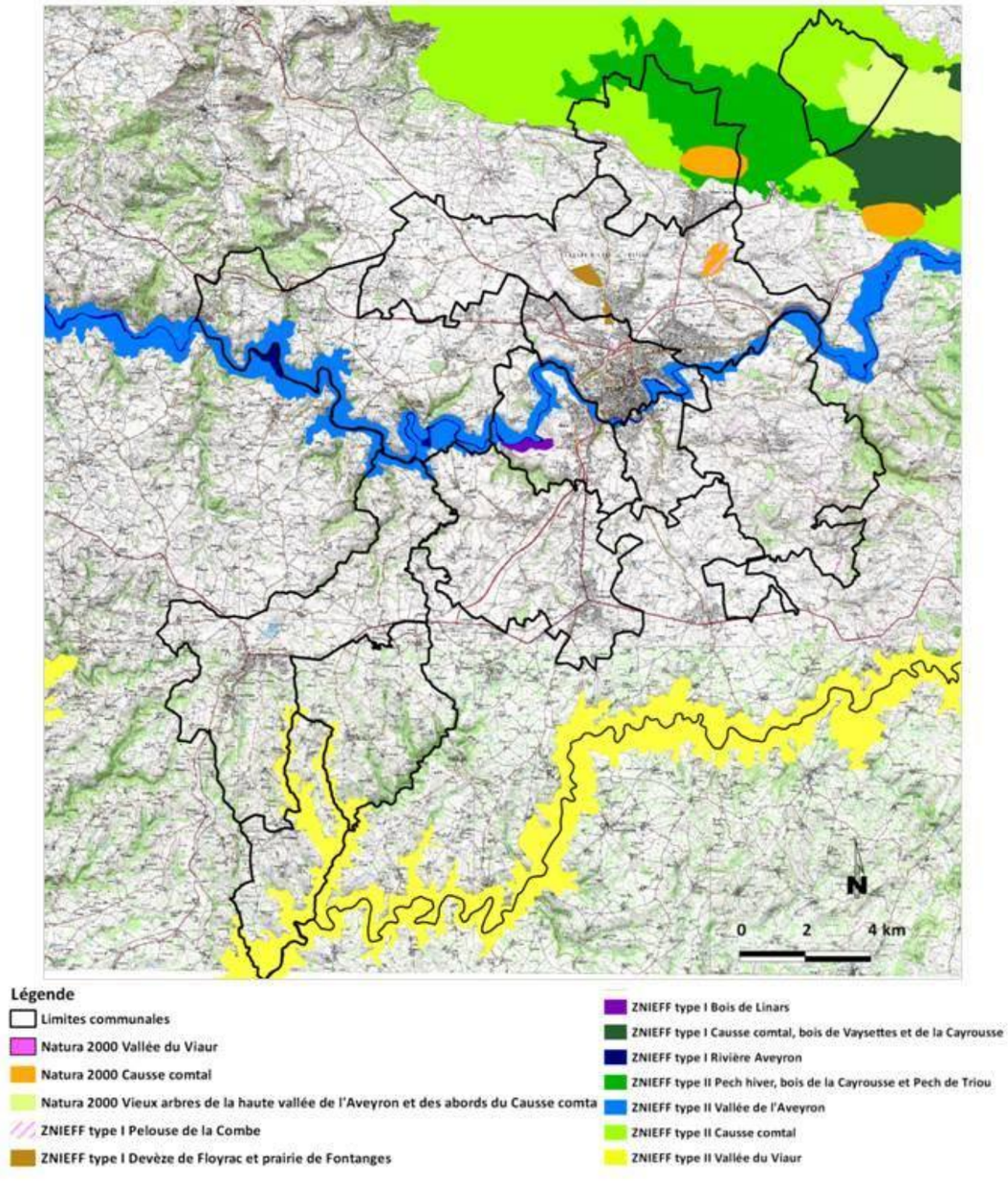



**Figure 9 : Les espaces naturels protégés ou remarquable sur le territoire du Grand-Rodez**

### 2.2.3 La flore protégée

La flore, protégée ou rare, identifiée sur le territoire du Grand Rodez est liée à deux biotopes principaux et bien différents : les zones humides ou les prairies sèches.

Ces espèces sont présentées dans le tableau suivant :

| Habitats | Nom vernaculaire | Nom scientifique | Statut de protection |
|---|---|---|---|
| Habitats humides | Œillet magnifique | *Dianthus superbus* | Protection nationale<br>Sensible ZNIEFF Midi-Pyrénées |
| | Gagée jaune | *Gagea lutea* | Protection nationale<br>Sensible ZNIEFF Midi-Pyrénées |
| | Orchis punaise | *Orchis coriophora* | Protection nationale<br>Sensible ZNIEFF Midi-Pyrénées |
| | Gymnadénie odorante | *Gymnadenia odoratissima* | Protection régionale<br>Sensible ZNIEFF Midi-Pyrénées |
| Prairies et habitats secs | Sabline des chaumes | *Arenaria controversa* | Protection régionale<br>Sensible ZNIEFF Midi-Pyrénées |
| | Nielle des blés | *Agrostemma githago* | Sensible ZNIEFF Midi-Pyrénées |
| | Adonis d'automne | *Adonis annua* | Sensible ZNIEFF Midi-Pyrénées |
| | Carline à feuilles d'acanthe | *Carlina acanthifolia* | Sensible ZNIEFF Midi-Pyrénées |
| | Gaillet à feuilles d'Asperge | *Galium corrudifolium Vill.* | Sensible ZNIEFF Midi-Pyrénées |
| | Pulsatille rouge | *Pulsatilla rubra* | Protection régionale |
| | Séneçon de Rodez | *Senecio ruthenensis* | Protection nationale<br>Sensible ZNIEFF Midi-Pyrénées |
| | Véronique en épi | *Veronica spicata L.* | Protection départementale<br>Sensible ZNIEFF Midi-Pyrénées |

**Tableau 3 : Espèces floristiques protégées du territoire du Grand-Rodez**



*Séneçon de Rodez*



*Carline à feuilles d'acanthe*



*Œillet magnifique*



*Orchis punaise*

*<u>Remarque :</u> Ces données sont issues du Conservatoire Nationale Botanique des Pyrénées et Midi-Pyrénées. Les données sont très disparates selon les communes, comme en témoigne la figure suivante. Le nombre d'observations est nul pour de nombreuses mailles avec un effort de prospection plus important pour les communes de Sébazac-Concourès et d'Onet-le-Château.*

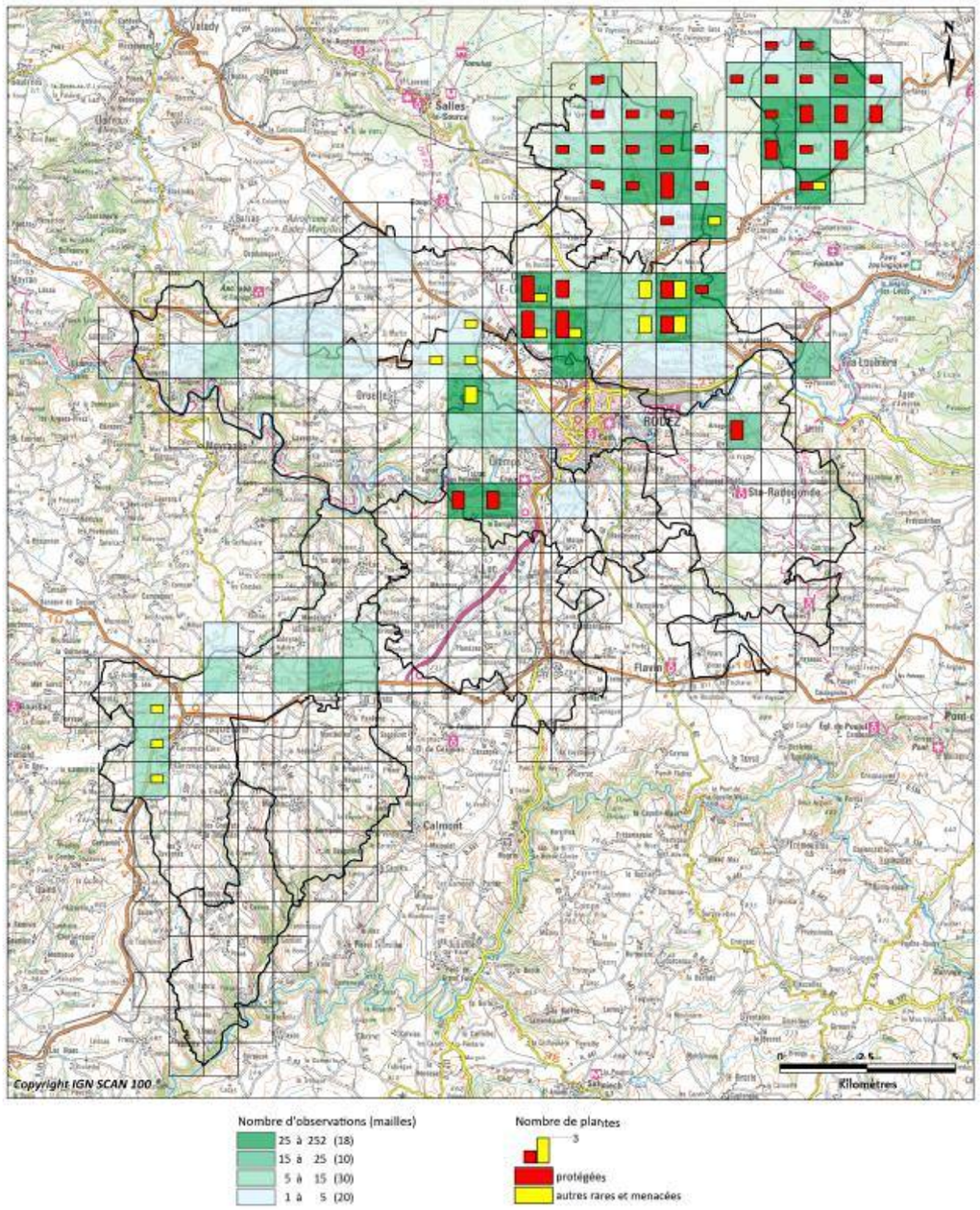



**Figure 10 : Nombres d'observations et de plantes protégées, rares ou menacées sur le territoire du Grand Rodez**

## 2.2.4 La faune protégée

### 2.2.4.1 Les oiseaux : peuplements des milieux humides et peuplements des « agrosystèmes »

Le territoire du Grand-Rodez compte 44 espèces d'oiseaux patrimoniaux réparties sur les 11 communes.

L'ensemble de ces espèces se retrouvent classées dans la liste rouge des espèces d'oiseaux de France métropolitaine, établie par l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature) et/ou dans la Directive 79/409/CEE (directive européenne dite Directive Oiseaux).

L'étude des peuplements met en avant la présence d'espèces remarquables inféodées aux milieux humides : Busard des roseaux (classé par l'UICN comme vulnérable, « VU ») ou le Butor étoilé (VU).



*<u>Busard des roseaux</u>*

Ces zones humides englobent les habitats de types marais, tourbières ou encore roselières. Ces réseaux de zones humides semblent donc représenter un intérêt remarquable pour l'avifaune locale nidifiante (Barge à queue noire), sédentaires (Butor étoilé), hivernantes (Hibou des marais) et migratrices (Sarcelle d'hiver, Balbuzard pêcheur).



*<u>Butor étoilé</u>*

Notons également l'observation de la Grue cendrée, espèce migratrice rare et identifiée comme espèce en Danger critique d'extinction (CR) par l'UICN. Egalement, statuée en Danger (EN) ont été inventoriées : la Bécassine des marais sur la commune de Druelle et d'Onet-le-Château, et la Cigogne noire, de passage sur le territoire du Grand Rodez.

Egalement, un second cortège d'espèces dit cortège d'« agrosystème » a été recensé. Identifiées comme menacées à plus au moins grande importance par l'UICN, ces espèces se sont établit sur l'ensemble des communes en fonction de leurs préférences pour les milieux ouverts et secs ainsi que pour les zones boisées. Notons la présence de la Linotte mélodieuse (VU) et du Milan royal (VU), du Bouvreuil pivoine (VU), du Tarier des prés (VU) ainsi que de l'Œdicnème criard (classé quais-menacé, « NT »).



*<u>Bouvreuil pivoine</u>*



*<u>Linotte mélodieuse</u>*



*<u>Tarier des prés</u>*

Certaines espèces non menacées mais protégées par la Directive Oiseaux ont également été inventoriées : l'Aigrette garzette, la Cigogne blanche, la Grande aigrette, le Pic noir, le Bihoreau gris, la Bondrée apivore, le Circaète Jean-le-Blanc, l'Engoulevent d'Europe, le Faucon pèlerin, le Milan noir, le Pic mar, le Pipit rousseline, le Vautour fauve et le Faucon émerillon. Concernant ce denier, les connaissances restent encore insuffisantes à ce jour pour effectuer un diagnostic sur l'état de sa population.



*Faucon pèlerin*



*Pitpit rousseline*

A titre informatif, la figure suivante présente la richesse en termes d'espèces d'oiseaux protégées pour les différentes communes du Grand-Rodez au travers de leurs classements au sein des catégories de la liste rouge dressées par l'UICN et de la Directive Habitats.

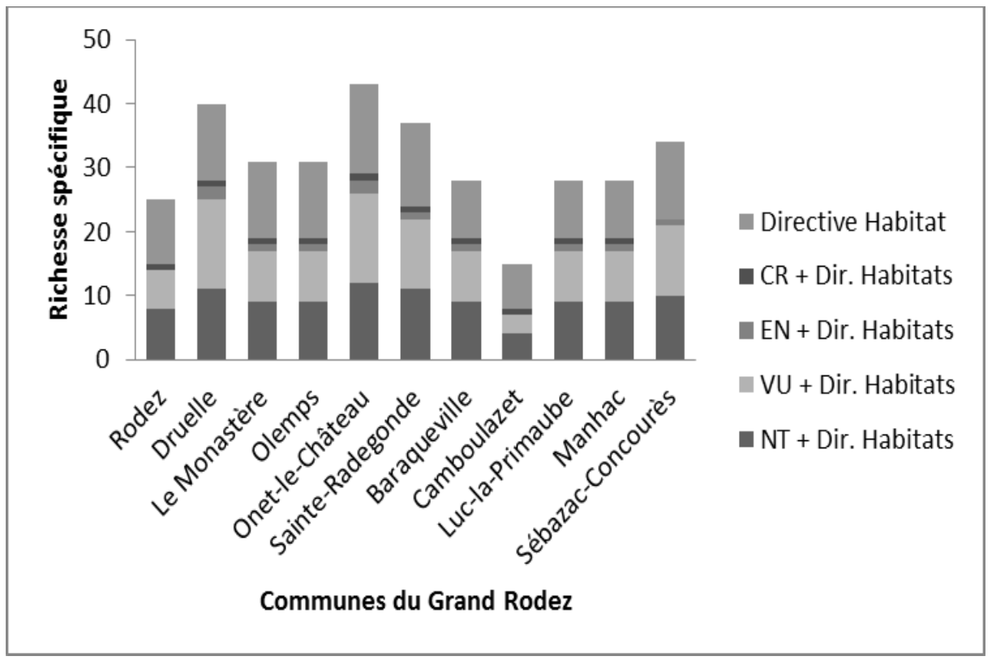



**Figure 11 : Richesses spécifique en oiseaux des communes du Grand Rodez**

### 2.2.4.2 Les mammifères

Les chauves-souris :

L'étude des chauves-souris est encore bien peu maitrisée. Ce n'est que depuis quelques années que ces espèces ont commencé à susciter l'intérêt des environnementalistes.

Sur le territoire du Grand-Rodez, 17 espèces de Chauves-souris ont été inventoriées, sur un total de 27 espèces recensées en Midi Pyrénées. La France métropolitaine compte un total de 34 espèces. Toutes sont intégralement protégées par l'arrêté du 23 avril 2007 à l'échelle nationale, ainsi qu'à l'échelle européenne d'après la directive "Habitats" de 1992**.**

Sur ces 17 espèces, cinq sont identifiées comme menacées par l'UICN :

- Une espèce cavernicole observée à Druelle, à Onet-le-Château et à Sébazac-Concourès : le Minioptère de Schreibers (VU)
- Trois espèces forestières et arboricoles : la Noctule de Leisler (NT), La Pipistrelle de Nathusius (NT) et le Petit Murin (NT)
- Et une cinquième espèce côtoyant des paysages divers semi-ouverts : le Grand Rhinolophe (NT).

Des espèces anthropophiles ont également été inventoriées : leurs habitats et besoins ont été évalués lors de l'étude de la biodiversité des édifices culturels (églises et châteaux).

La figure suivante présente une typologie des gîtes privilégiés par les espèces inventoriées sur le Grand-Rodez.

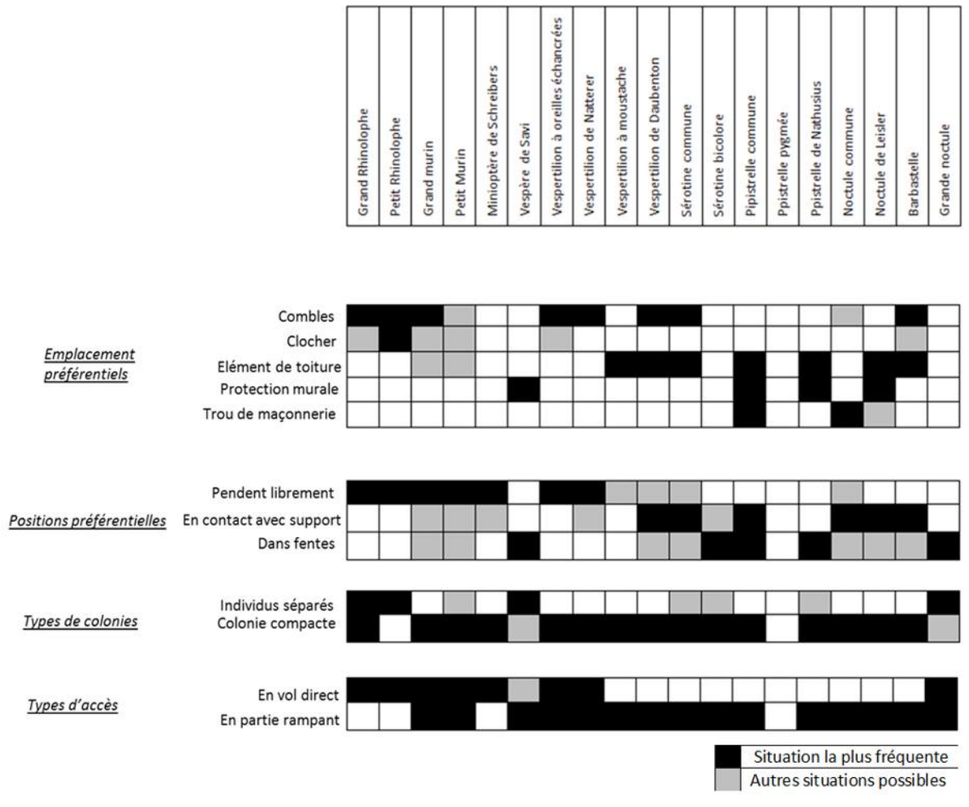
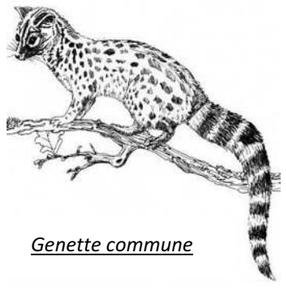



**Figure 12 : Typologie des gîtes selon les espèces de chiroptères du Grand-Rodez**

Les autres mammifères

D'après la bibliographie, 18 espèces de mammifères ont été observées sur le territoire. Mais il est à noter la difficulté de détectabilité pour la plupart d'entre elles. En effet, il s'agit d'espèces discrètes, très sensibles au dérangement et ayant des pics d'activités nocturnes dans la plupart des cas, ce qui rend leur observations délicates.

Seul le Lapin de Garenne, présent sur l'ensemble du territoire du Grand Rodez est identifié comme quasi-menacé par l'UICN mais, paradoxalement, autorisé à la chasse.



*Genette commune*

En outre, certaines espèces observées ont été listées dans l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. Il s'agit de l'Ecureuil roux, du Hérisson d'Europe, de la Loutre d'Europe et de la Genette commune. Par ailleurs, ces deux dernières espèces sont également protégées à l'échelle européenne par la directive Habitats**.**

Les mammifères présents sur le Grand Rodez sont caractéristiques des milieux agricoles et modifiés par l'homme. Seule la Martre des Pins semble privilégier les milieux forestiers denses. La Loutre d'Europe, le Putois commun et la Genette commune se rencontreront plus particulièrement à proximité de plans d'eau ou dans les vallons.

Notons également la présence d'une espèce invasive aquatique, le Ragondin, introduit au 19ème siècle.

### 2.2.4.3 Les reptiles et les amphibiens

L'ensemble des espèces de Reptiles et d'Amphibiens sont protégées à l'échelle nationale par l'Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les modalités de leur protection.

La diversité spécifique des reptiles sur l'ensemble du territoire est de huit espèces. Aucune espèce considérée comme menacée par l'UICN n'a été identifiée. Toutefois, quatre espèces sont concernées par la directive Habitats : la Couleuvre verte et jaune, le Lézard des murailles, le Lézard vert occidental et la Couleuvre d'Esculape. Elles sont inféodées aux milieux ouverts ensoleillés broussailleux à arboricoles. Les murets et autres constructions en pierre à petites cavités et fissures, nombreux sur le territoire du Grand Rodez sont des zones d'expositions particulièrement intéressantes pour ces individus. A noter également la présence d'une espèce invasive, la Tortue de Floride, tortue omnivore aquatique originaire d'Amérique du Nord, introduite dans les années 1970.



*Petite mare temporaire sur la commune de Sébazac-Concourès*

Concernant les amphibiens, neuf espèces ont été recensées parmi lesquelles aucune espèce n'est considérée comme menacée par l'UICN. Quatre d'entre elles sont concernées par la directive Habitats : l'Alyte accoucheur, la Grenouille rousse, le Crapaud calamite et le Triton marbré. Ces espèces exigent des habitats aquatiques de qualité, mais également des habitats terrestres. Par exemple, chez le Crapaud calamite, l'hivernage est uniquement terrestre. L'individu creuse un terrier et s'y blottie tout l'hiver en prenant soin de bien refermer l'entrée avec de la terre. L'hivernage est donc une période où l'individu est particulièrement vulnérable aux dangers, principalement, par les travaux d'ouvrages, d'aménagements et agricoles où le passage d'engins pesant et le remaniement de la terre, peut blesser des individus.



*Couleuvre à collier*



*Crapaud calamite*



*Triton larbré*

### 2.2.4.4 Les insectes

Les odonates : libellules et demoiselles



*Cordulie à corps fin*

Un total de 30 espèces d'odonates a été observé sur le territoire du Grand Rodez. Sur l'ensemble du cortège d'Odonates, seule l'une d'entre elles est statuée Vulnérable par l'UICN. Elle est également protégée par la Directive Habitats. Cette espèce, la Cordulie à corps fin, a été observée sur des habitats caractérisés par des berges abruptes et arborées, sur la commune de Rodez.

Les lépidoptères, de leur petit nom « Papillons »

73 espèces semblent prospérer dont deux espèces sont classées comme menacées par l'IUCN :

- l'Hermite, vivant dans des milieux secs buissonneux, observé sur la commune de Sainte-Radegonde, Onet-le-Château et Sébazac-Concourès ;
- le Nacré niobé, observé sur commune de Sébezac-Concourès, se développant sur des milieux pentus et des escarpements rocheux.

De plus, l'Azurée du Serpolet, encore appelé Argus à bandes brune, a été inventorié sur la commune de Sébazac-Concourès. Cette espèce est particulièrement rare : pour cela, elle est listée comme espèce en danger E, conformément à l' « Inventaire des insectes de France métropolitaine » (1994) piloté par le Muséum national d'Histoire naturelle.



*Muret de pierre sur la commune d'Onet-le-Château*



*L'Hermite*



*Le Nacré niobé*

Cas particulier : le Site Natura 2000 Causses Comtal (FR7300868) et son peuplement de rhopalocères[1].

Ce site est particulièrement intéressant puisqu'il regroupe des habitats atypiques de « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire », avec de nombreuses orchidées remarquables. Il regroupe un total de 71 espèces de rhopalocères (espèces de papillons au comportement diurne).

Deux sites (Noyau) sur trois se situent sur le territoire du Grand Rodez :

- 161 ha pour le Noyau Nord, Sébazac-Concourès
- 543,54 ha concernant le Noyau Sud, Onet-le-Château (la Combe)

Parmi l'ensemble de ces espèces, le Thécla de l'Amarel (*Satyrium acaciae*) est la seule espèce considérée comme discrète et localisée sur le site Natura 2000, ce qui lui confère une valeur remarquable.

Le site compte également plusieurs espèces citées dans la directive Habitats :

- le Zygène cendrée (Zygaena rhadamanthus), espèce encore mal connue,
- La Laineuse du Prunellier (Eriogaster catax), utilisant les hauts buissons d'Aubépiness isolés, comme support de ponte,
- Le Sphinx de l'épilobe (Proserpinus prosperpina). Les populations sont régulièrement renforcées par des individus migrateurs venus du Sud. Cette espèce colonise les bords de ruisseaux et routes dès lors qu'il y a présence de l'Epilobe hérissée (Epilobium hirsutum) accueillant les chenilles de ce Sphinx.

La gestion conservatoire sur site est gérée par l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles. Elle a mis en place un programme de gestion en 2011 comprenant trois actions principales :

- la ré-exploitation des zones qui s'enfrichent pour favoriser le maintien des orchidées,
- la conservation des réseaux de haies entourant les noyaux pour préserver les populations de rhopalocères
- la mise en place de pâturage extensif pour garder les formations végétales favorables à la Zygène cendrée (Z. rhadamanthus) sur la Combe, concerné par la commune d'Onet-le-Château.

Ainsi, les habitats de type pelouses calcaires sèches identifié au titre de Natura 2000 soutiennent un cortège d'espèces d'intérêts écologiques remarquables. Cela nous laisse supposer que des habitats de même type, mais non inclus dans le contrat Natura 2000, aurait une valeur écologique tout aussi importante. Egalement, la conservation d'un site s'inscrit dans une politique globale de conservation des milieux au travers de la préservation des réseaux écologiques.

[1] Rhopalocères : Forme un taxon des plus connus des Lépidoptères, qui représente 10 % des lépidoptères. Il regroupe les « papillons de jour »

Les coléoptères saproxyliques : du vivant avec du mort

Le site Natura 2000 sur la commune de Sébazac-Concourès concerne plus particulièrement les insectes saproxyliques, coléoptères qui vivent, se reproduisent et se nourrissent de bois mort ou vieillissant.

La présence du Pique-prune (*Osmoderma eremita*), espèce parapluie (espèce dont l'étendue du territoire permet la protection d'un grand nombre d'autres espèces si celle-ci est protégée), est indéniablement l'espèce phare de ce groupe d'insectes. Protégé au niveau national et international, il est l'un des coléoptères les plus suivis en Europe du fait de ses fortes exigences écologiques. Il vit dans les cavités d'arbres de grands volumes et fortement évidées : il s'agit de cavités d'arbres très particulières, et de ce fait, très rare, puisqu'on ne les retrouve que sur des arbres d'au minimum 250 ans. Quand l'une de ces cavités est habitable pour l'espèce, une population peut s'y établir et prospérer sur plusieurs décennies.



*Pique-prune*



*Vieil arbre à gîte potentiel pour les insectes saproxyliques sur la commune de Druelle*

### 2.2.5 Les Plans Nationaux d'Action (PNA) concernant le territoire

Les plans nationaux d'action sont des programmes visant à s'assurer du bon état de conservation de l'espèce ou des espèces menacées auxquelles ils s'intéressent, par la mise en œuvre d'actions visant les populations et leurs milieux. Ils ont également pour objectif de faciliter l'intégration de la protection de l'espèce dans les politiques sectorielles. Ils concernent les espèces les plus vulnérables sur le territoire.

Ainsi, les PNA susceptibles de concerner le territoire sont les suivants :

- PNA Chiroptères : toutes sont protégées et concernées par le plan national d'actions en faveur des chiroptères de France métropolitaine 2009-2013 ;
- PNA Loutre : L'espèce, aujourd'hui légalement protégée, commence à recoloniser son ancienne aire de répartition, mais très lentement du fait de son faible taux de reproduction et de la persistance de facteurs défavorables. Le plan d'actions 2010-2015 vise à réduire ces facteurs pour mieux préserver l'espèce.

#### 2.2.5.1 PNA Chiroptères

Les menaces décrites dans le PNA présentant un lien direct avec le projet d'AVAP sont relative à la disparition de gîtes. Cette dernière est la conséquence directe de :

- la rénovation des bâtiments publics et privés entraînant la perte de gîtes anthropiques qui s'ajoute parfois à l'enfermement des animaux dans le gîte : fermeture des voies d'accès aux clochers et greniers des églises et des bâtiments publics (notamment dans le cadre de la lutte contre la colonisation par les pigeons), aménagement des combles des bâtiments privés, transformation de vieux bâtiments en résidence...,
- la fermeture des caves (soupiraux) ou l'installation d'une chaufferie entraîne la perte de gîtes d'hibernation, notamment pour le Petit rhinolophe,
- l'abattage des arbres à cavités (arbres creux, arbres aux écorces décollées) : « nettoyage » des espaces boisés, coupe des arbres de bord de route...

La modification du paysage a pour effet une simplification des milieux naturels se traduisant par une raréfaction ou une homogénéisation des terrains de chasse et des ressources alimentaires. Elle se décline en plusieurs menaces :

- l'abandon du pâturage extensif, ainsi que le retournement des prairies pour la mise en place de cultures, suppriment des terrains de chasses riches en ressources alimentaires pour les chauves-souris,
- la destruction des haies et autres corridors boisés, après le remembrement agricole ou dans le cadre de la Politique Agricole Commune, signifie la perte de routes de vol et de terrains de chasse, les haies étant des zones refuges pour de nombreux insectes,
- la disparition de zones humides signifie la disparition de milieux riches en insectes tant par leur abondance que par leur diversité,
- la canalisation des cours d'eau s'accompagne de la destruction des ripisylves,
- l'homogénéisation des boisements (plantations monospécifiques) et notamment l'enrésinement intensif, réduisent la variété et l'abondance des proies disponibles.

Parmi les 26 actions mises en place dans le PNA, plusieurs actions peuvent concerner directement le projet d'AVAP :

- Action n° 3 : Actualiser l'inventaire des gîtes protégés et à protéger pour les chiroptères
- Action n° 6 : Elaborer et mettre en œuvre une méthodologie pour la prise en compte des chiroptères lors de la construction et de l'entretien d'infrastructures et autres ouvrages d'art.

#### 2.2.5.2 PNA Loutre

Les menaces décrites dans le PNA et pouvant présenter un lien avec le projet d'AVAP sont les suivantes :

- Destruction des habitats à travers la canalisation et la pollution des cours d'eau, l'assèchement des zones humides et la destruction de la végétation rivulaire ;
- Destruction des berges.

Parmi les 31 actions mises en place dans le PNA, certaines actions peuvent concerner directement le projet d'AVAP :

- Action 13 : Améliorer et systématiser la prise en compte de la Loutre d'Europe dans les études d'impact ou d'incidence, lorsque le projet se situe en zone humide ou à proximité d'un cours d'eau, sur la zone où l'espèce est présente et sur la zone qu'elle est susceptible de recoloniser.
- Action 15 : Rédiger et diffuser un document technique de recommandations de gestion destiné aux maîtres d'ouvrage traduisant l'ensemble des connaissances existantes en termes de recommandations de gestion favorables des cours d'eau et des zones humides à la conservation de la Loutre.

## 2.3 Bilan des investigations de terrains

### 2.3.1 Les différentes entités d'intérêt pour le patrimoine naturel identifiées sur le territoire

Les fiches suivantes présentent les grandes entités d'intérêt pour le patrimoine naturel identifiées sur le territoire du Grand Rodez au cours des investigations de terrains.

On y retrouve des habitats de milieux humides (ripisylves, vieux lavoirs, prairies humides) et des habitats plus secs comme les landes à genévriers, les prairies sèches, les hêtraies, mais aussi des éléments plus ponctuels comme les vieux arbres et les murets.

# Murets en pierres sèches

**Contexte / Pratiques actuelles**

Sur l'ensemble du Grand Rodez, des murets de pierres sèches ont été érigés. Ces murets, dont l'intérêt premier est de délimiter les propriétés, présentent également deux autres intérêts :

- Un intérêt esthétique : la construction de murets pour séparer les propriétés est bien plus agréable à l'œil que du grillage ;
- Un intérêt écologique : les murets de pierres sèches constituent un habitat favorable à une faune et à une flore particulière en raison des nombreuses « cavités » qu'ils présentent.

**Localisation**

Sur l'ensemble du territoire du Grand Rodez, tant dans les villages qu'entre les parcelles agricoles.

**Description : les murets bâtis, habitats naturels insoupçonnés !**

Les murets bâtis sont très variables : on en trouve des plus ou moins larges, plus ou moins hauts, empilés avec des pierres très plates ou avec des pierres plus grossières, tantôt de façon horizontale, tantôt verticale, imbriquées très étroitement ou de manière plus « lâche ». Cette variabilité dans la construction constitue autant de différences dans les habitats potentiels pour la faune ou la flore.

De par l'absence de mortier entre les pierres, des cavités existent entre les pierres et forment une zone de refuge pour la faune ou propice à l'implantation de certains végétaux.





***Murets de pierres sèches***

*En secteur « urbain »*

*(Secteur Luc-La Primaube)*

*En secteur rural*

*(Secteur Sébazac-Concourès)*

**Espèces concernées : un habitat de prédilection pour les reptiles**

Les espèces citées dans cette rubrique sont toutes protégées au niveau national. Certaines sont également protégées au **niveau européen*** (Directive habitats-faune-flore). Leur protection s'étend à la fois aux individus identifiés et à leur habitat.

Les évaluations de la conservation selon la liste rouge française pour les espèces identifiées sont LC (Préoccupation mineure) et VU (Vulnérable).

REPTILES

**Lézard des murailles*** (*Podarcis muralis*) LC
**Lézard vert*** (*Lacerta bilineata*) LC
**Couleuvre d'Esculape*** (*Zamenis longissimus*) LC
**Couleuvre à collier*** (*Natrix natrix*) LC
**Couleuvre verte et jaune*** (*Hierophis viridiflavus*) LC



*Lézard des murailles*



*Couleuvre à collier*

**Nature et importance des enjeux associés**

Les murets constituent des habitats de qualité pour un certain nombre d'espèces protégées (principalement des reptiles) ce qui en accroît fortement l'intérêt.

Leur organisation en réseau en fait une trame verte majeure du paysage local pour les espèces concernées.

Ils sont également colonisés par de nombreux insectes et autres invertébrés mais aussi par des plantes de milieux rupestres (mousses, fougères ou plantes à fleurs).

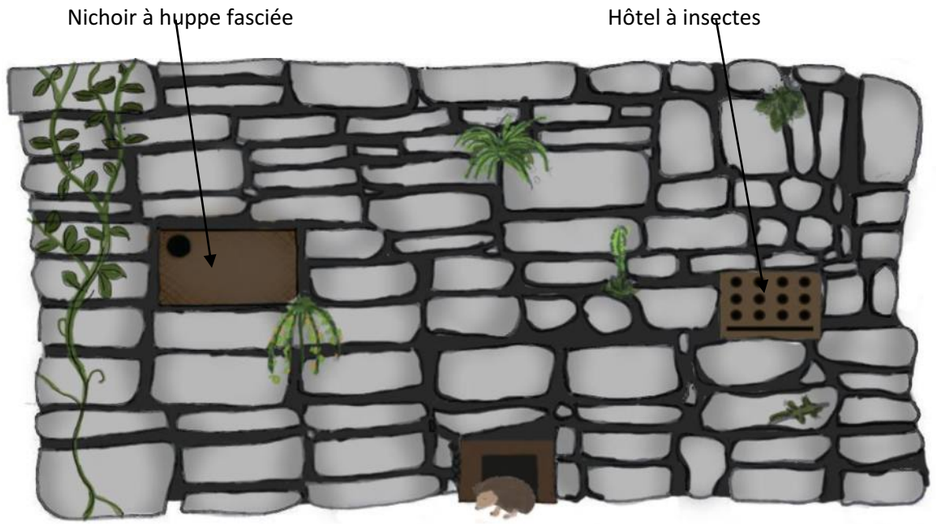
Bien que ces espèces ne présentent pas forcément un caractère patrimonial, elles jouent un rôle fonctionnel dans l'écosystème en tant que maillon dans le réseau alimentaire des espèces protégées. Par exemple, certains oiseaux mangent les lézards qui se nourrissent eux-mêmes des insectes utilisant comme source de nourriture les végétaux, tout ceci au sein d'un muret de pierre sèche ! Les plantes rupestres participent également à l'intégration paysagère des murets par leur « verdissement ».



**Préconisations / Proposition de prescriptions**

Dans leur état actuel, les murets de pierres sèches ont d'ores et déjà un rôle capital pour le patrimoine naturel du secteur. Il convient au minimum de maintenir ce réseau tel qu'il est, y compris dans ses dispositions constructives (pierres non jointoyées).

Dans le cas où ils viendraient à être agrandis (construction d'habitations notamment ou rénovation), il est intéressant d'envisager de petites variantes dans le bâtissage des murets. En effet, actuellement, les murets sont surtout favorables aux reptiles et leur intérêt pourrait être porté à d'autres groupes taxonomiques. Il est possible par exemple d'aménager des gites à hérissons au niveau du sol (sorte de niche ouverte remplie avec des feuilles morte, de taille suffisante pour accueillir un hérisson et sa portée). Il est également envisageable d'encastrer dans ces murs des nichoirs qui seront favorables aux mésanges ou à la Huppe fasciée notamment. Enfin, afin de favoriser l'entomofaune, on peut également encastrer dans les murets des hôtels à insectes qui vont permettre aux insectes auxiliaires des jardins d'hiverner.




Niche à hérisson

# Arbres vieux ou morts

**Contexte / Pratiques actuelles**

Sur l'ensemble du territoire du Grand Rodez, on retrouve de vieux arbres en bordure de routes ou de parcelles agricoles. Ces arbres témoignent des haies, très présentes au siècle précédent et qui tendent à disparaître aujourd'hui.

Au siècle dernier, ces arbres ont été très utilisés dans le cadre de l'émondage, taille consistant à supprimer les branches latérales et parfois la cime d'un arbre pour favoriser la croissance de rejets ou du feuillage. Le bois et les branches coupées (tous les sept ans environ) pouvaient être exploités par le propriétaire ou à des fins commerciales, pour produire par exemple du combustible ou du fourrage pour les animaux.

Ces pratiques ne sont plus d'actualité et les haies en bordure de parcelles servent essentiellement à procurer un peu d'ombrage aux troupeaux.

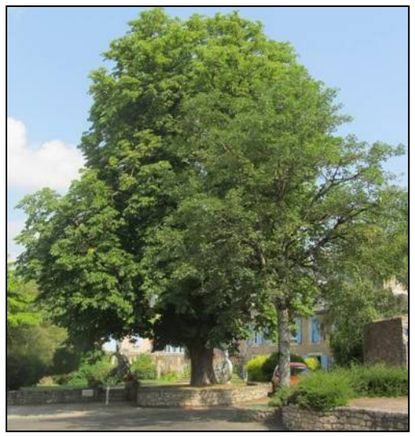
**Localisation**

Sur l'ensemble du territoire du Grand Rodez.

**Description : une variété d'essences et de profils**

Deux essences dominent : le chêne et le frêne. On retrouve cependant également des arbres isolés dans les parcs d'essences plus variées : marronniers, résineux, châtaigniers… Ces vieux arbres présentent parfois des marques d'émondages et des profils en « têtard » caractéristiques. Ils présentent également de nombreux trous, fissures, crevasse bénéfiques à la biodiversité locale.

Ces arbres sont soit isolés, soit en haies en bordure des parcelles agricoles (cultures ou pâtures) ou dans des bosquets. Ces arbres participent également au patrimoine paysager du secteur.



Arbre isolé en secteur « urbain »

*(Marronnier devant la mairie de Sébazac)*



Arbre isolé en secteur rural

*(Chêne dans la vallée de la Brienne)*



Haies de vieux chênes

*(Secteur Onet-l'Eglise)*

**Espèces concernées : un habitat pour de nombreuses espèces**

Les espèces citées dans cette rubrique sont toutes protégées au niveau national. Certaines sont également protégées au **niveau européen*** (Directive habitats-faune-flore). Leur protection s'étend à la fois aux individus identifiés et à leur habitat. L'évaluation des menaces de disparition selon la liste rouge française pour les espèces identifiées sont LC (Préoccupation mineure), NT (Quasi-menacée) et VU (Vulnérable), EN (En danger d'extinction).

INSECTES :

**Taupin violet** * *Limoniscus violaceus* EN
**Lucane cerf-volant** * *Lucanus cervus* NT
**Grand capricorne** * *Cerambyx cerdo* NT
**Rosalie des Alpes** * *Rosalia alpina* LC
**Pique-prune** * *Osmoderma eremita* NT

MAMMIFERES (CHAUVES-SOURIS) :

**Barbastelle** * *Barbastella barbastellus* LC
**Noctule commune** * *Nyctalus noctula* NT
**Noctule de Leisler** * *Nyctalus leisleri* NT
**Oreillard roux** * *Plecotus auritus* LC
Genette *Genetta genetta* LC

OISEAUX :

Chouette chevêche *Athene noctua* LC
Huppe fasciée *Upupa epops* LC
**Pic noir** * *Dryocopus martius* LC
Sitelle torche pot *Sitta europaea* LC



Rosalie des alpes




Noctule




Pic noir



Genette

**Nature et importance des enjeux associés**

Ces arbres constituent les habitats exclusifs pour un certain nombre d'espèces protégées, que sont les insectes saproxyliques, c'est-à-dire se nourrissant de bois mort ou vieillissant. Citons notamment l'espèce la plus menacée, présente en Aveyron, qu'est le Taupin violet. Pour cette espèce, la larve se développe lentement (durant deux ans) dans le terreau très fin issu de la décomposition continue de l'intérieur de troncs d'arbres, mais aussi d'un mélange de feuilles, d'excréments et de nids d'oiseaux ou d'excréments ou restes d'autres organismes saproxyliques.

Ces vieux arbres jouent un rôle primordial pour les chauves-souris qui trouveront dans les fissures et troncs creux des gîtes de reproduction. Si ces arbres sont placés près un point d'eau (rivière, mare), ils seront d'autant plus utilisés.

Leur organisation en réseau en fait une trame verte majeure du paysage local pour les espèces concernées. Les arbres isolés constituent également des niches écologiques offertes aux animaux et à la flore en secteur urbain.

Au milieu de parcelles agricoles, ces arbres servent de perchoirs pour de nombreux oiseaux, notamment les rapaces qui contribuent à réguler les populations de campagnols des champs.

Même une fois morts, ces arbres continuent d'exercer ces fonctions d'abris, perchoirs et lieux de reproduction pour toutes les espèces qui y sont associées.

**Préconisations / Proposition de prescriptions**

Dans leur état actuel, les vieux arbres ont d'ores et déjà un rôle capital pour le patrimoine naturel du secteur. Il convient au minimum de maintenir les individus existants, mêmes morts.

Cependant, souvent, la loi impose l'intervention afin de prévenir les accidents ou la propagation de maladies. L'abattage est en effet imposé dans le cas du chancre coloré ou pour des arbres menaçant de chuter. Les responsabilités du propriétaire et du gestionnaire sont engagées sur les aspects de sécurité si bien que ces arbres sont souvent nettoyés dans l'espoir d'atteindre un risque nul. Mais dans la majorité des cas, seule une partie de l'arbre est dangereuse et l'intervention pourrait ne concerner que cette branche pour prolonger la vie de l'arbre.

La création d'îlots de vieillissement sur les arbres plus jeunes existants permettrait également d'accroître le nombre de ces arbres remarquables.

Enfin, la plantation de nouvelles haies, composées d'essences locales et favorables aux espèces liées aux bois (érables, chênes, frênes) permettrait, à plus long terme de renouveler, d'étayer ou d'étendre le réseau que ces vieux arbres constituent pour toute une faune spécifique.

# Anciens lavoirs

**Contexte / Pratiques actuelles**

Sur l'ensemble du territoire du Grand Rodez, on retrouve d'anciens lavoirs en plus ou moins bon état et ayant pour certains fait l'objet de rénovation. Ces lavoirs, qui ne sont plus utilisés pour le nettoyage du linge, assurent aujourd'hui un rôle touristique, patrimonial, ont été détournés pour l'utilisation à des fins d'abreuvage des bêtes ou n'ont plus réellement de fonctions définies. Il n'en demeure pas moins des milieux très intéressants pour la faune.

**Localisation**

Sur l'ensemble du territoire du Grand Rodez.

**Description**

Les lavoirs sont bâtis en pierre, avec des murs d'enceinte constituant de bonnes caches pour la faune. Ils sont constitués de plusieurs bassins, dont certains ne sont plus en eaux.

Ces lavoirs sont le plus souvent associés en aval à des étangs ou à de grandes mares.

Ils sont situés en périphérie des bourgs ou plus isolés dans la campagne. Certains ont fait l'objet d'une rénovation récente.



*Ancien lavoir, vide, de Ruols*





*Fontaine médiévale de Sébazac-Concourès, rénovée récemment, avec ses deux mares en aval*

**Espèces concernées : de la vie dans l'eau !**

Les espèces citées dans cette rubrique sont toutes protégées au niveau national. Certaines sont également protégées au **niveau européen*** (Directive habitats-faune-flore). Leur protection s'étend à la fois aux individus identifiés et à leur habitat.

Les évaluations de la conservation selon la liste rouge française pour les espèces identifiées sont LC (Préoccupation mineure) et VU (Vulnérable).

AMPHIBIENS :

**Grenouille agile*** (*Rana dalmatina*) LC
Triton palmé (*Triturus helveticus*) LC
Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) LC
Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) LC

REPTILES :

Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) LC
Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) LC
Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) LC



*Couleuvre à collier*



*Pélodyte ponctué*

**Nature et importance des enjeux associés**

Les anciens lavoirs constituent des habitats de qualité pour un certain nombre d'espèces protégées (amphibiens, insectes et reptiles) ce qui en accroît fortement l'intérêt.

Ils constituent des milieux indispensables pour la reproduction des amphibiens, qui ne les fréquentent parfois que lors d'une courte période de l'année.

Les reptiles y trouvent leur nourriture (amphibiens). Les murets qui les ceinturent possèdent de nombreuses anfractuosités qui constituent des caches précieuses pour les reptiles mais aussi pour certains amphibiens.

Ils font partie intégrante de la trame bleue du secteur.

Les arbres qui peuvent être présents sur leurs pourtours ou à proximité sont également des abris pour les reptiles, les amphibiens (dans les racines ou les branchages) mais aussi les chauves-souris, qui trouvent également au niveau des points d'eau leur nourriture (insectes).

**Préconisations / Proposition de prescriptions**

Dans leur état actuel, les lavoirs ont d'ores et déjà un rôle capital pour le patrimoine naturel du secteur. Il convient au minimum de maintenir ces sites tels qu'ils sont.

Ces lavoirs devront faire l'objet d'une vigilance sur l'eutrophisation des eaux et leur assèchement éventuels. Un entretien régulier pourra également être réalisé, notamment concernant leur colmatage (curage tous les trois ou quatre ans).

Il peut être nécessaire dans certains cas d'aménager leurs accès pour les amphibiens afin d'éviter qu'ils ne s'y retrouvent piégés ou pour leur en faciliter l'accès.



Echelle à amphibiens rudimentaire installée dans un bassin incendie du domaine des Combelles

Liste des lavoirs à protéger sur le territoire (cartographiés sur chaque commune) :

| Commune | Lieu-dit |
|---|---|
| Luc-la-Primaube | Ruols |
| Onet-le-Château | La Veyrie |
| Sébazac-Concourès | Fontaine médiévale au Nord du bourg de Sébazac |
| | Secteur Onet-l'Eglise (Mézeilles) |

# Prairies humides

**Contexte / Pratiques passées et actuelles**

Le territoire du Grand Rodez est parcouru de nombreux vallons, ruisseaux temporaires ou pérennes aux abords desquels, de par l'ouverture des milieux par les pratiques agricoles de type pastoralisme ou gestion forestière, des pelouses humides ont pu se développer.

En fonction de l'occupation du sol (prairies de pâture, champs cultivés, zone remblayée ou drainée), ces prairies humides ont plus ou moins d'ampleur.

**Localisation**

On retrouve ces prairies humides sur l'ensemble du territoire. En effet, le Grand Rodez n'abrite pas de très grandes zones humides mais une multitude d'espaces reliés entre eux.

**Description : les pieds dans l'eau !**

Les prairies humides sont directement liées à des pratiques agricoles, principalement la fauche mais aussi le pâturage. Elles occupent les bas versants ou les zones inondables sur des sols plutôt pauvres. De floraison de fin de printemps, ces prairies, bien que souvent dominées par les graminées, peuvent être très colorées et spectaculaires. On y rencontre notamment quelques plantes à bulbes d'intérêt patrimonial et très esthétiques comme les orchidées et les fritillaires.

Les prairies humides, composées de graminées, de joncs et de laîches, passent une période de l'année les pieds dans l'eau, caractéristique fondamentale dans le fonctionnement de ces habitats. Les prairies fauchées, moyennement riches en éléments nutritifs, sont les plus diversifiées, en particulier en plantes à bulbes. Cependant, les prairies humides pâturées, voire piétinées, peuvent aussi accueillir une flore originale.



*Prairie humide à proximité de Hyars (Ste Radegonde)*



*Vallon humide à proximité de Cayssiols (Olemps)*

**Espèces concernées : dernier refuge pour des espèces inféodées à l'eau**

Les espèces citées dans cette rubrique sont toutes protégées au niveau national. Certaines sont également protégées au **niveau européen*** (Directive habitats-faune-flore ou Directive Oiseaux). Leur protection s'étend à la fois aux individus identifiés et à leur habitat. L'évaluation des menaces de disparition selon la liste rouge française pour les espèces identifiées sont LC (Préoccupation mineure), NT (Quasi-menacée) et VU (Vulnérable), EN (En danger d'extinction).

FLORE :

Orchis punaise *Orchis coriophora*
Gymnadénie odorante *Gymnadenia odoratissima*
Gagée jaune *Gagea lutea*
Œillet magnifique *Dianthus superbus*

AMPHIBIENS :

Pélodyte ponctué *Pelodytes punctatus* LC
**Alyte accoucheur*** *Alytes obstetricans* LC
Crapaud commun *Bufo bufo* LC

OISEAUX :

**Bihoreau gris*** *Nycticorax nycticorax* LC
**Grande aigrette*** *Ardea alba* LC
Bécassine des marais *Gallinago gallinago* EN
**Hibou des marais*** *Asio flammeus* VU

REPTILES :

Couleuvre vipérine *Natrix maura* LC
Couleuvre à collier *Natrix natrix* LC
Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus* LC



*Orchis punaise*



*Gagée jaune*



*Couleuvre vipérine*



*Alyte accoucheur*



*Hibou des marais*

**Nature et importance des enjeux associés : enjeux fonctionnels, patrimoniaux et économiques**

Les prairies humides jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement hydrologique des plaines alluviales. En effet, elles ont un rôle important dans la régulation et le laminage des pics de crues, elles participent au soutien des débits d'étiage et à la rétention et l'élimination de l'azote. Elles permettent une épuration des eaux, évitant ainsi la pollution des nappes et des cours d'eau.

Les prairies humides revêtent une grande valeur patrimoniale au niveau national, voire international, en raison de leur richesse floristique et faunistique. Elles sont l'habitat privilégié d'une diversité exceptionnelle d'espèces.

En effet, ces milieux possèdent un fort intérêt pour la conservation de certaines espèces d'oiseaux particulièrement menacées. De très nombreux oiseaux migrateurs (limicoles et échassiers notamment) y trouvent repos et nourriture lors de leurs haltes.

Ces prairies sont également des terrains de chasse privilégiés pour certaines espèces de chauves-souris, de libellules et de reptiles. On y retrouve également une flore spécifique et patrimoniale.

De plus, leur forte productivité leur confère un rôle pastoral non négligeable.

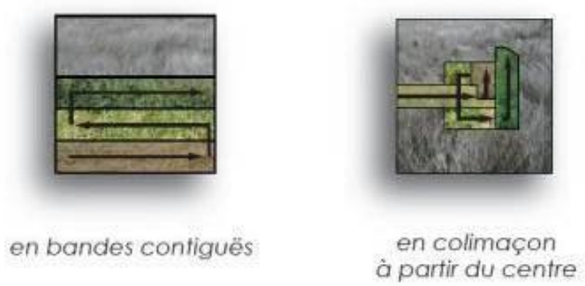
**Préconisations / Proposition de prescriptions**

Afin d'assurer le maintien de ces prairies, il peut être préconisé de maintenir ces espaces en zone agricole avec notamment des restrictions sur le drainage ou le remblaiement dans ces milieux fragiles et protégés par la législation (SDAGE, Loi sur l'Eau).

La populiculture (culture du peuplier) peut également y être interdite ou encadrée avec notamment des cahiers des charges qui incluent des préconisations environnementales adaptées aux spécificités locales et qui précisent les règles de culture.

Des préconisations sur l'entretien de ces zones peuvent également être inscrites. L'entretien des prairies se limite à une fauche tardive annuelle après la nidification des oiseaux nichant au sol (souvent après le 15 juillet).

La pratique de la fauche de type « sympa » (voir schémas ci-dessous) à vitesse réduite (moins de 10 km/h) permet la fuite des oiseaux :



*en bandes contiguës*



*en colimaçon à partir du centre*

# Ripisylves : Hêtraies, Frênaies-Charmaies, Chênaies

**Contexte / Pratiques actuelles**

Un riche réseau hydrographique maille le territoire du Grand Rodez, organisé autour de l'Aveyron. Autour des différents ruisseaux subsistent des boisements, les ripisylves, plus ou moins bien préservés selon les secteurs. En effet, les aménagements routiers, les zones de pâturages ou les champs agricoles ont souvent empiétés sur ces boisements. Inscrites dans une mosaïque d'habitats naturels, associés aux prairies humides et au réseau hydrographique, les ripisylves constituent des milieux riches et à préserver.

**Localisation**

Sur l'ensemble du territoire du Grand Rodez.

**Description : Eau, fraîcheur et confinement**

La ripisylve désigne généralement des formations linéaires étalées le long de cours d'eau, sur une largeur de 25 à 30 mètres, ou moins.

Sur le territoire du Grand Rodez, les ripisylves peuvent regrouper différentes essences d'arbres, hêtres, chênes, frênes, charmes, aulnes, saules... Elles sont cependant toutes caractérisées par une teneur en eau du sol importante et une situation en confinement ou exposition Nord, qui accentue la fraîcheur de ces habitats.

Les arbres, bénéficiant d'une croissance rapide, sont naturellement accompagnés d'une végétation buissonnante et d'herbacées dense, qui, ajoutée aux lianes, peuvent parfois donner à ce milieu des allures de forêt tropicale.

La vallée de l'Aveyron peut également localement présentée un aspect de gorges avec des parois et affleurements rocheux.



*Berges de l'Aveyron – Chênaie-charmaie (Le Monastère)*





*Ripisylve du ruisseau de Fontanges (Sébazac-Concourès)*

**Espèces concernées : une forêt à grande biodiversité**

Les espèces citées dans cette rubrique sont toutes protégées au niveau national ou rares régionalement. Certaines sont également protégées au **niveau européen*** (Directive habitats-faune-flore). Leur protection s'étend à la fois aux individus identifiés et à leur habitat. L'évaluation des menaces de disparition selon la liste rouge française pour les espèces identifiées sont LC (Préoccupation mineure), NT (Quasi-menacée) et VU (Vulnérable), EN (En danger d'extinction).

FLORE :

Gymnadénie odorante *Gymnadenia odoratissima*
Gagée jaune *Gagea lutea*
Œillet magnifique *Dianthus superbus*

INSECTE :

**Cordulie à corps fin *** *Oxygastra curtisii* VU

AMPHIBIENS :

**Triton marbré *** *Triturus marmoratus* LC
Triton palmé *Lissotriton helveticus* LC
Salamandre tachetée *Salamandra salamandra* LC
**Grenouille agile *** *Rana dalmatina* LC

MAMMIFERES (CHAUVES-SOURIS) :

**Barbastelle *** *Barbastella barbastellus* LC
**Murin à oreilles échancrées *** *Myotis emarginatus* LC
**Noctule de Leisler *** *Nyctalus leisleri* NT
**Pipistrelle de Nathusius *** *Pipistrellus nathusii* NT
Genette *Genetta genetta* LC

OISEAUX :

**Bihoreau gris*** *Nycticorax nycticorax* LC
**Aigle botté*** *Hieraaetus pennatus* VU
**Balbuzard pêcheur*** *Pandion haliaetus* VU
**Milan royal*** *Milvus milvus* VU
**Martin pêcheur*** *Alcedo atthis* LC



*Œillet magnifique*



*Martin pêcheur*



*Cordulie à corps fin*



*Triton marbré*

**Nature et importance des enjeux associés**

Les multiples rôles des ripisylves ne sont plus à démontrer et témoignent des enjeux très forts associés à la préservation, conservation et restauration de ces milieux :

- Lutte contre l'érosion : les sédiments entraînés par le phénomène d'érosion peuvent être captés à hauteur de 90 % même si la largeur de la ripisylve n'excède pas 5 mètres.
- Rôle épurateur : réduction des pollutions diffuses (nitrates, phosphates et pesticides) et amélioration de la qualité de l'eau.
- Maintien des berges : les racines des arbres et arbustes de bord de rivière créent un système d'ancrage très efficace, qui permet de réduire l'érosion des berges.
- Prévention des inondations : lors des crues, les végétaux font opposition au courant, dissipent son énergie, réduisent donc sa vitesse limitant l'érosion et la propagation des crues.
- Fonctions écologiques : l'ombre des arbres maintient une température plus basse de l'eau en été et procure ainsi des conditions favorables à la vie aquatique. La végétation procure un habitat essentiel pour de nombreuses espèces animales, et en particulier certains insectes dont une partie du cycle se passe dans l'eau. La faune trouve caches et abris, ainsi que l'alimentation nécessaire (baies, débris de végétaux, insectes tombant des arbres…). Ce sont également des habitats de chasse privilégiés pour les chauves-souris. Enfin, la flore est très diversifiée et comprend des espèces rares.
- Fonction économique : la forêt naturelle constitue un réservoir génétique susceptible de fournir des souches adaptées aux conditions locales (sols, climats, maladies…).
- Fonction sociale : la bande boisée qui borde un cours d'eau est un élément du paysage qui constitue un cadre apprécié des usagers de la nature : promeneurs, chasseurs, pêcheurs…

**Préconisations / Proposition de prescriptions**

Les ripisylves doivent impérativement être protégées des aménagements urbains, notamment pour les berges de l'Aveyron, proches de l'agglomération de Rodez. Des espaces de loisirs bien limités doivent être définis afin de canaliser la fréquentation dans ses milieux fragiles et minimiser les risques de détériorations (par exemple, terrain « sauvage » de cross dans la ripisylve de l'Aveyron sur la commune du Monastère).

En secteur plus rural, leur préservation est également cruciale et bénéfique pour tout le système agricole (ombrage pour les bêtes, épuration des eaux, maintien des berges…). Leur préservation est un minimum.

Pour l'entretien, ne pas faire de coupe à blanc et ne pas élaguer les branches à l'aide d'outils inadaptés (par exemple, épareuses).

Sur des parcelles pâturées, il conviendrait d'éviter l'accès des animaux au cours d'eau pour l'abreuvement afin de limiter l'impact sur la ripisylve et le colmatage des fonds de ruisseaux préjudiciable à la faune piscicole.

Des programmes de restauration peuvent également être préconisés dans les secteurs les plus dégradés. Dans les zones où les berges sont dénudées, il conviendra d'opter dans un premier temps, pour une revégétalisation spontanée en identifiant et en favorisant, dès leur apparition, les essences à bois tendres.

# Hêtraies

**Contexte / Pratiques passées et actuelles**

Les hêtraies sont des groupements originaux, peu répandus sur le territoire du Grand Rodez et qui par leur originalité présentent un intérêt tant écologique que paysager.

L'exploitation du bois de hêtre n'étant pas des plus aisée et la qualité du bois des plus recherchée, l'entretien et la régénération des espaces et paysages liés aux hêtraies est remise en question.

**Localisation**

Habitat naturel peu répandu, en situation isolée sur les communes du Grand Rodez : autour de l'étang de Brienne (Luc-la-Primaube), à Le Pas (Druelle) et dans le bois de Louyne (Sainte-Radegonde)

**Description : la richesse sur terrain pauvre**

Il s'agit de « hêtraies » (ou hêtraies-chênaies) installées très généralement sur des sols riches en calcaire. A part le hêtre, on peut également noter la présence de l'Alisier blanc, de l'Alisier torminal, du Tilleul à grandes feuilles, du Frêne et parfois du Chêne pubescent ; sous ces arbres poussent le Noisetier, le Cornouiller mâle, le Cornouiller sanguin, la Viorne lantane et divers autres arbustes. Enfin, on observe un tapis herbacé marqué par le grand recouvrement des Carex et des Graminées. Néanmoins, dans certains peuplements sombres dominés par le hêtre, le sous-bois est quasi inexistant.

Ces forêts sont d'autant plus attractives pour la flore et la faune que la hêtraie possède des arbres assez vieux, le hêtre pouvant vivre jusqu'à environ 350 ans. Les arbres à cavité et le bois mort sont aussi très favorables au maintien de nombreuses espèces tant au niveau des insectes, des mousses et lichens que des oiseaux et chauves-souris.



*Hêtraie en bordure de l'étang de Brienne (Luc-la-Primaube)*

**Espèces concernées : les pelouses sèches, trésor pour la flore**

Les espèces citées dans cette rubrique sont toutes protégées au niveau national. Certaines sont également protégées au **niveau européen*** (Directive habitats-faune-flore ou Directive Oiseaux). Leur protection s'étend à la fois aux individus identifiés et à leur habitat. L'évaluation des menaces de disparition selon la liste rouge française pour les espèces identifiées sont LC (Préoccupation mineure), NT (Quasi-menacée) et VU (Vulnérable), EN (En danger d'extinction).

INSECTES :
**Rosalie des Alpes *** *Rosalia alpina* **LC**
**Pique-prune *** *Osmoderma eremita* **NT**

AMPHIBIENS :
Crapaud commun *Bufo bufo* LC
Salamandre tachetée *Salamandra salamandra* LC
**Crapaud calamite*** *Bufo calamita* LC

OISEAUX :
**Pic noir*** *Dryocopus martius* LC
**Circaète Jean-le-Blanc*** Circaetus gallicus LC
Gobemouche gris *Muscicapa striata* VU



*Pic noir*



*Gobemouche gris*



*Circaète Jean-le-Blanc*



*Salamandre tachetée*



*Pique prune*

**Nature et importance des enjeux associés**

Il s'agit d'un type d'habitat assez peu répandu, intéressant par l'originalité de sa flore.

Il participe à des mosaïques d'habitats du plus grand intérêt par la diversité des niches écologiques offertes aux espèces animales comme le Chevreuil, le Sanglier et les chauves-souris arboricoles. Des insectes fréquentent également régulièrement cet habitat.

**Préconisations / Proposition de prescriptions**

Il s'agit d'éviter les coupes portant sur de grandes surfaces. En effet, comme facteur de détérioration nous citerons les problèmes sérieux de régénération après des coupes effectuées sur de grandes superficies.

La création d'îlots de vieillissement, où les arbres sont préservés pour devenir vieux, serait également favorable aux insectes saproxyliques.

Le maintien d'une strate arbustive est intéressant du point de vue :

- de la biodiversité : richesse en espèces végétales et animales, la présence de nombreuses strates végétales (arbres, arbustes, herbacées) augmentant la présence de différentes niches écologiques ;
- de la protection du sol : le couvert arbustif ralentit le dessèchement de l'humus forestier et contribue, avec le couvert arboré, à la création de conditions microclimatiques plus favorables.

Il peut également être intéressant de favoriser la présence des essences secondaires (Alisiers, Tilleul, Chêne pubescent), d'autant plus qu'elles peuvent présenter non seulement un intérêt écologique (diversité) mais aussi économique avec les fruitiers.

Enfin, il s'agira de maintenir les clairières et les lisières, riches en espèces intéressantes et qui sont à l'origine d'une mosaïque originale.

# Pelouses sèches

**Contexte / Pratiques passées et actuelles**

Les pelouses sèches calcaires de nos régions n'ont pas une origine naturelle : ces paysages sont le fruit de l'occupation de l'homme depuis des millénaires. En effet, générations après générations, les bergers ont conduit les bêtes sur ces terres, choisissant les pâturages en fonction de l'évolution du troupeau ou de la végétation. En même temps, ils épierraient patiemment les parcours et supprimaient les plantes ligneuses. C'est ainsi que brebis et pâturages s'entretenaient mutuellement : ces derniers nourrissaient les brebis qui empêchaient leur embroussaillement. Cette gestion pastorale permet de bloquer l'évolution naturelle d'une pelouse vers la forêt.

Aujourd'hui, ces paysages de steppes immenses sont menacés de disparition, ainsi que la faune et la flore associée. Les éleveurs caussenards, pourtant bergers, sont soumis, avec la déprise agricole et l'intensification des élevages, à un repli vers les surfaces les plus productives et un abandon progressif des parcours. Friches et broussailles gagnent alors du terrain.

**Localisation**

On retrouve ces prairies sèches essentiellement au Nord du territoire du Grand Rodez, sur le Causse Comtal, mais aussi, plus disséminés sur le reste du territoire, à la faveur d'une bonne exposition.

**Description : la richesse sur terrain pauvre**

Ces pelouses sèches forment des végétations basses et souvent plus ou moins ouvertes, peu productives, localisées sur des sols maigres.

Dans leurs aspects, elles sont généralement dominées par des plantes à allure de graminées, mais peuvent être richement fleuries au printemps. En été, elles se dessèchent et jaunissent.

Sans entretien par ouverture du milieu, une évolution en lande à buis, genets ou genévriers se produit puis une recolonisation par le Chêne pubescent et le Pin sylvestre. On retrouve d'ailleurs sur le territoire du Grand Rodez des secteurs de landes à genêts, buis ou genévriers, témoins de la présence par le passé de telles prairies sèches.



*Pelouses sèches exposées Sud (Vallon du Maresque - Druelle)*

**Espèces concernées : les pelouses sèches, trésor pour la flore**

Les espèces citées dans cette rubrique sont toutes protégées au niveau national ou rare patrimonial. Certaines sont également protégées au **niveau européen*** (Directive habitats-faune-flore ou Directive Oiseaux). Leur protection s'étend à la fois aux individus identifiés et à leur habitat. L'évaluation des menaces de disparition selon la liste rouge française pour les espèces identifiées sont LC (Préoccupation mineure), NT (Quasi-menacée) et VU (Vulnérable), EN (En danger d'extinction).

FLORE :

Pulsatile rouge *Pulsatilla rubra Delarbre*
Séneçon de Rodez *Senecio ruthenensis*
Véronique en épi *Veronica spicata L.*
Carline à feuilles d'acanthe *Carlina acanthifolia*

OISEAUX :

Linotte mélodieuse *Linaria cannabina VU*
Traquet motteux *Oenanthe oenanthe* NT
**Pipit rousseline*** *Anthus campestris* LC
**Circaète Jean-le-Blanc*** Circaetus gallicus LC



*Séneçon de Rodez*



*Pulsatile rouge*



*Carline à feuilles d'acanthe*



*Traquet motteux*



*Circaète Jean-le-Blanc*

**Nature et importance des enjeux associés**

Les pairies sèches sont des milieux originaux qui abritent une grande diversité notamment floristique. Elles abritent par exemple 30 % des espèces de plantes de France et 26 % des espèces végétales protégées sur le territoire.

D'un point de vue agronomique, elles constituent une ressource alimentaire à faible coût pour le bétail.

Enfin, il s'agit d'un paysage patrimonial fort sur le Causse Comtal.

**Préconisations / Proposition de prescriptions**

Lorsque la pelouse est envahie par les buissons, il est nécessaire de pratiquer un débroussaillement. Il est très important de ne pas arracher les buissons mais de les couper à la base afin de ne pas déstructurer la faible épaisseur de sol. L'arrachage favoriserait pendant quelques années l'apparition de plantes rudérales au détriment des plantes typiques des pelouses, et rendrait le sol plus sensible à l'érosion. Dans la mesure du possible, on privilégiera un débroussaillage manuel avec des outils à mains ou des outils à moteur portés à dos d'homme. Le travail est alors sélectif, ce qui permet de conserver quelques arbustes qui fourniront de l'ombre au bétail, ou des fruitiers intéressants pour l'avifaune.

# Landes à genévriers

**Contexte / Pratiques passées et actuelles**

Les landes à genévriers se retrouvent en majorité sur les anciennes zones de pâturage abandonnées, qui présentent du coup des conditions favorables à leur développement. Sur certaines communes (Sébazac-Concourès par exemple), elles font l'objet de programme d'entretien concerté entre commune, associations, chasseurs et éleveurs.

**Localisation**

On retrouve ces landes à genévriers sur certaines communes du territoire du Grand Rodez : Sainte-Radegonde, Onet-le-Château, Sébazac-Concourès.

**Description : le genévrier, la « mauvaise herbe » des pâturages**

Les fourrés à genévrier sont généralement associés aux anciens parcours pastoraux. Le genévrier est, en effet, une espèce pionnière, héliophile (qui aime la lumière), qui se comporte souvent comme une « mauvaise herbe » des pâturages. Lorsque les sites sont régulièrement fréquentés par les troupeaux, l'espèce peine à s'installer, les jeunes plantules étant piétinées par les animaux. Par contre, dès que la pression du pâturage se réduit, elle trouve les conditions favorables à son installation. Pour germer et se développer, les graines de genévrier ont besoin de lumière et donc d'un sol avec un faible couvert herbacé. Les plantules ont un développement lent et il leur faut plusieurs années pour atteindre une taille qui leur permette d'échapper au sabot du bétail. Par la suite, les aiguilles piquantes constituent une assez bonne protection contre le broutage. Par contre, les fourrés denses procurent des conditions favorables à la germination et au développement d'autres essences ligneuses qui finissent par les dépasser puis les faire périr, le genévrier ne supportant pas l'ombrage dense.

En dehors du genévrier commun qui constitue localement des peuplements assez denses et ombragés pauvres en espèces, on peut aussi trouver des arbustes pionniers comme la viorne mancienne, le nerprun purgatif, divers églantiers, le cornouiller mâle ou le troène commun. La végétation herbacée est celle des pelouses : brachypode penné, brome dressé et de nombreuses espèces d'orchidées.



*Landes à genévriers (Sébazac-Concourès)*

**Espèces concernées : un habitat pour de nombreuses espèces**

Les espèces citées dans cette rubrique sont toutes protégées au niveau national. Certaines sont également protégées au **niveau européen*** (Directive habitats-faune-flore). Leur protection s'étend à la fois aux individus identifiés et à leur habitat. L'évaluation des menaces de disparition selon la liste rouge française pour les espèces identifiées sont LC (Préoccupation mineure), NT (Quasi-menacée) et VU (Vulnérable), EN (En danger d'extinction).

INSECTES :
**Azurée du serpolet *** *Maculinea arion* LC
Zygène cendrée *Zygaena rhadamanthus*

MAMMIFERES (CHAUVES-SOURIS) :
**Grand murin*** *Myotis myotis* LC
**Petit Rhinolophe *** *Rhinolophus hipposideros* LC
**Grand rhinolophe *** *Rhinolophus ferrumequinum* NT
Genette *Genetta genetta* LC

OISEAUX :
Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator* NT
**Alouette calandrelle*** *Calandrella brachydactyla* NT
Bouvreuil pivoine *Pyrrhula pyrrhula* VU
Bruant jaune *Emberiza citrinella* NT
Busard cendré *Circus pygargus* VU



*Bouvreuil pivoine*



*Pie-grièche à tête rousse*



*Zygène cendrée*



*Murin*

**Nature et importance des enjeux associés**

Par lui-même, le genévrier constitue un micro-habitat, voire un site de reproduction privilégié recherché par de nombreuses espèces de vertébrés (oiseaux, reptiles, mammifères).

Il constitue notamment des abris, perchoirs et sources de nourriture pour de nombreuses espèces d'oiseaux de milieux ouverts. On notera aussi l'abondance des grives ce qui justifie la préservation de cet habitat qu'assuraient traditionnellement les habitants.

Les genévriers âgés peuvent atteindre des âges pluriséculaires (jusqu'à 500 ans) présentant une valeur patrimoniale intrinsèque. Mais aussi, les vieux genévriers en pelouse, à port retombant, développent une litière épaisse et particulière. Ces micro-habitats sont favorables à des cortèges de champignons saprotrophes (c'est-à-dire mangeant de la nourriture putride). Ces humus particuliers mettent beaucoup de temps à se former.

Ces landes de genévriers constituent un habitat de prédilection pour les insectes, notamment les papillons dont l'Azuré du Serpolet, protégé au niveau national et européen.

Cette richesse en insectes, fait également de ces landes de genévriers des sites de chasse prisés par les chauves-souris.

Cet habitat, peu représenté en dehors des Causses au Nord du territoire, marque le paysage en s'intégrant au sein d'une mosaïque d'habitats naturels avec des zones de pelouses, de landes et de champs agricoles.

**Préconisations / Proposition de prescriptions**

Les fourrés à genévrier nécessitent une gestion afin d'assurer la survie des individus existants, notamment en supprimant la concurrence des essences forestières.

L'abattage doit être réalisé soigneusement afin d'éviter d'écraser les genévriers. Leur espérance de vie étant limitée, il est en outre nécessaire d'agir sur le tapis herbacé pour favoriser la régénération par semis.

Dans l'idéal, il serait favorable dans ces zones de maintenir ou restaurer l'activité pastorale extensive.

# Mares, petits étangs et petites retenues

**Contexte / Pratiques actuelles**

Différentes mares, abreuvoirs et petites retenues se retrouvent sur le territoire du Grand Rodez en fond de vallée, en liaison avec des cours d'eau ou de manière isolée.

**Localisation**

On retrouve ces mares sur presque toutes les communes du territoire du Grand Rodez : Baraqueville, Camboulazet, Druelle, Luc-la-Primaube, Manhac, Olemps, Onet-le-Château, Sainte-Radegonde, Sébazac-Concourès.

**Description**

Les mares sont des trous d'eau qui ont été creusés par l'homme ou qui se sont formés naturellement. Bien souvent, elles ont été utilisées pour abreuver le bétail. De nos jours, les mares n'ont pas d'usage particulier en dehors d'un usage ornemental. Elles font généralement l'objet d'un fauchage des berges pour maintenir leurs accès et ne pas donner l'impression de sites à l'abandon.



*Retenues collinaires (Camboulazet)*



*Etang (Manhac)*

**Espèces concernées**

Les espèces citées dans cette rubrique sont toutes protégées au niveau national. Certaines sont également protégées au **niveau européen*** (Directive habitats-faune-flore). Leur protection s'étend à la fois aux individus identifiés et à leur habitat.

Les évaluations de la conservation selon la liste rouge française pour les espèces identifiées sont LC (Préoccupation mineure) et VU (Vulnérable).

AMPHIBIENS :

**Grenouille agile*** (*Rana dalmatina*) LC

Triton palmé (*Triturus helveticus*) LC

Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) LC

Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) LC

REPTILES :

Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) LC

Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) LC

Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) LC



*Couleuvre à collier*



*Pélodyte ponctué*

**Nature et importance des enjeux associés**

Les mares constituent un habitat potentiel pour un certain nombre d'espèces protégées (amphibiens, insectes et reptiles).

Ils constituent des milieux indispensables pour la reproduction des amphibiens, qui ne les fréquentent parfois que lors d'une courte période de l'année.

Les reptiles y trouvent leur nourriture (amphibiens). La végétation qui les entoure constitue des caches précieuses pour les reptiles mais aussi pour certains amphibiens.

Elles font partie intégrante de la « trame bleue » du secteur.

Les arbres qui peuvent être présents sur leurs berges ou à proximité sont également des abris pour les reptiles, les amphibiens (dans les racines ou les branchages) mais aussi pour les chauves-souris, qui trouvent également au niveau des points d'eau leur nourriture (insectes).

**Préconisations / Proposition de prescriptions**

Dans leur état actuel, les mares et les petits étangs ont d'ores et déjà un rôle capital pour le patrimoine naturel du secteur. Il convient au minimum de maintenir ces sites tels qu'ils sont.

Ces mares devront faire l'objet d'une vigilance quant à l'eutrophisation de leurs eaux et à leur assèchement éventuel. Un entretien régulier pourra également être réalisé, notamment en ce qui concerne leur colmatage (curage tous les cinq à dix ans en fonction de l'accumulation de sédiments).

Il peut être nécessaire, dans certains cas, d'aménager des accès pour les amphibiens afin d'éviter que ceux-ci ne s'y retrouvent piégés ou pour leur en faciliter l'accès. Pour cela, il est possible de créer des pentes douces avec un profil régulier sur une des berges.

Le développement de la végétation immergée est également favorable à la reproduction des amphibiens (joncs, massettes, roseaux, salicaires…). Il convient de ne pas arracher ces espèces qui ne s'installent généralement qu'à proximité des berges au niveau de la ligne d'eau.

Dans le cas où l'entretien des berges semble indispensable, il serait préférable de réaliser une seule fauche par an et surtout tardive pour éviter de détruire directement des individus qui seraient en cours de migration entre leur site d'hivernage et leur site de reproduction.

Dans tous les cas, il ne faut absolument pas empoissonner les mares. En effet, les poissons sont des prédateurs redoutables pour les larves d'amphibiens et leur cohabitation avec la plupart des amphibiens (hors Grenouille verte) est quasi impossible.

# Vieilles bâtisses

**Contexte / Pratiques actuelles**

Divers habitations et bâtiments ont pour caractéristique principale leur âge. En effet, l'érosion liée au temps rend les façades de ces bâtiments fissurés, voire « trouées » lorsqu'une pierre est tombée.

Ceux-ci présentent des intérêts à plusieurs niveaux :

- esthétique : les constructions anciennes sont typiques et donnent du caractère au paysage local ;
- écologique : les fissures, les cavités, les corniches et les combles constituent un habitat favorable à une faune particulière.

**Localisation**

Sur l'ensemble du territoire du Grand Rodez.

**Description**

Les murs bâtis sont très variables mais les plus intéressants sont ceux en pierres, notamment lorsqu'une ou plusieurs pierres sont tombées ou lorsqu'il y a une fissure dans le mur… Ces petits refuges sont optimaux pour les espèces de chauve-souris anthropophiles. Il en va de même pour les toits de tuiles et les combles non-aménagés. Les Chiroptères peuvent y trouver refuge à la fois en été et en hiver. Lorsque les accès aux combles sont plus grands, c'est aux rapaces nocturnes qu'ils sont favorables.



*Ouvertures au niveau des combles (Manhac)*



*Ouvertures au niveau des combles (Baraqueville)*

**Espèces concernées**

Les espèces citées dans cette rubrique sont toutes protégées au niveau national. Certaines sont également protégées au niveau européen* (Directive habitats-faune-flore). Leur protection s'étend à la fois aux individus identifiés et à leur habitat.

Les évaluations de la conservation selon la liste rouge française pour les espèces identifiées sont LC (Préoccupation mineure) et VU (Vulnérable).

CHIROPTERES

**Sérotine commune*** *(Eptesicus serotinus)* LC
**Pipistrelle commune*** (*Pipistrellus pipistrellus*) LC
**Pipistrelle de Kuhl*** (*Pipistrellus kuhlii*) LC
**Grand Murin*** (*Myotis myotis*) LC
**Petit murin*** (*Myotis blythii*) LC



*Pipistrelles communes*



*Pipistrelle de Kuhl*

**Nature et importance des enjeux associés**

Les chauves-souris sont des animaux dont les populations sont sensibles à la disparition de leur habitat. En effet, leurs exigences font qu'elles peinent à trouver suffisamment de gites. Dans la majeure partie de la région, la distribution des espèces est assez méconnue. Cependant, il est certain que des mesures de conservation doivent être mises en place pour contrer les tendances actuelles qui voient une diminution du nombre de gîtes colonisés par les chauves-souris.



*Fissure dans un mur*

Les fissures dans les murs, les espaces derrières les volets ou sous les tuiles et les combles sont tous des habitats favorables aux espèces de Chiroptères cités précédemment.

Leur présence à proximité d'un cours d'eau comme la Garonne en fait un gîte de qualité puisqu'ils peuvent chasser à proximité du fleuve.

Ces espèces sont toutes protégées au niveau national mais font également partie du programme européen de la directive Habitats. De plus, elles jouent un rôle fonctionnel dans l'écosystème en tant que régulateur de populations d'insectes.

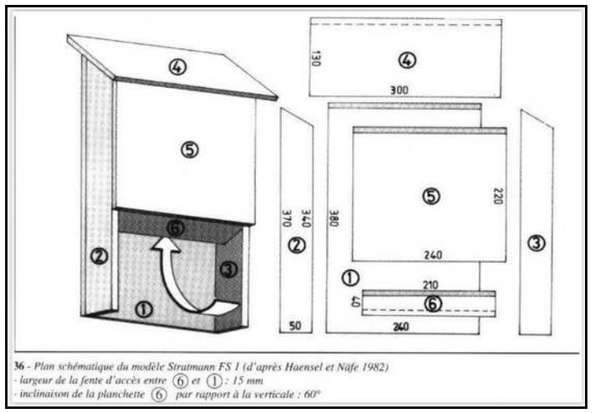
**Préconisations / Proposition de prescriptions**

**Enjeu potentiel : Fort**

Dans leur état actuel, les vieilles bâtisses semblent présenter un caractère favorable à l'implantation des espèces de Chiroptères identifiées précédemment. Toutefois, ces bâtiments appartenant à des propriétaires privés, ils peuvent être amenés à évoluer subitement en fonction des projets de ceux-ci et l'on constate ainsi que la rénovation des bâtiments anciens conduit quasi systématiquement à la disparition de gîtes pour les chauves-souris.

L'attention doit être maintenue sur les enjeux liés aux chiroptères dans les vieux bâtiments et un important travail de sensibilisation doit être effectué envers les particuliers pour pérenniser les colonies installées et favoriser une cohabitation non-contraignante.

Dans le cas où les propriétaires de bâtiments envisageraient une rénovation (ravalement de façade, réparation de toiture, aménagement de comble), il faut prioritairement préconiser l'utilisation de produits non nocifs pour les traitements (charpente par exemple) et des travaux situés sur Septembre – Octobre, à la fois en dehors de la période de reproduction et d'hivernage. On peut également envisager d'étaler les travaux sur plusieurs années pour échelonner la perte de gîte pour les espèces et par conséquent augmenter les chances de trouver un nouveau site favorable pour les espèces chassées. Dans le cas où la présence de chauves-souris est avérée, il peut également être très intéressant de mettre en place des nichoirs à chauves-souris qui peuvent se substituer au gîte perdu lors des travaux.




36 - Plan schématique du modèle Stratmann FS 1 (d'après Haensel et Näfe 1982)
· largeur de la fente d'accès entre ⑥ et ① : 15 mm
· inclinaison de la planchette ⑥ par rapport à la verticale : 60°

*Exemple de nichoir à chauves-souris*

**Bibliographie spécifique utilisée**

Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, 2011. Les chauves-souris de Midi-Pyrénées : répartition, écologie, conservation

Groupe mammalogique breton, 2010. Le refuge pour les chauves-souris

# Edifices religieux et culturels

**Contexte**

Le territoire dispose de multiples édifices religieux et culturels présentant un double intérêt patrimonial et écologique car accueillant différentes espèces de chiroptères et de rapaces nocturnes.

**Localisation**

Sur l'ensemble des communes du Grand Rodez.



*Eglise (Lax – Baraqueville)*

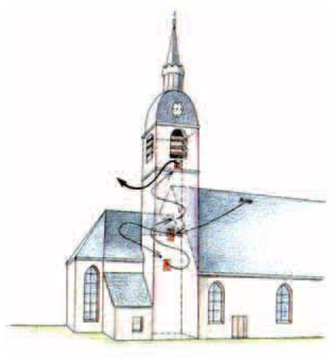
**Description**

Les combles et clochers des édifices culturels constituent des lieux de gîtes isolés des perturbations liées aux activités humaines.

Les chiroptères peuvent utiliser différents zones du bâtiment pour se réfugier. En voici quelques exemples :

- Entre les chevrons et les ardoises ou tuiles
- Dans des mortaises de fixation entre pannes et liens
- Dans les mortaises de fixation entre arbalétriers et contrefiches
- Entre le lambrissage et les ardoises ou tuiles
- Dans des mortaises inutilisées de pannes ou vernes
- Entre le calorifugeage et les ardoises ou tuiles
- Dans les angles entre chevrons d'arêtiers, les empannons et le lambrissage.
- Espaces subsistants dans les logements des pannes dans la maçonnerie
- Entre les linteaux sur le passage de la tour comble

Les figures suivantes permettent de visualiser les trajets effectués par les individus au sein du bâtiment et les différentes entrées éventuellement empruntées.



*Exemple d'itinéraire interne d'une colonie de grands murins dans une église de Suisse (STUTZ, H.P.B. & HAFFNER, M.)*



*Passages à Chauve-Souris potentiels Eglise d'Onet-l'Eglise, Sébazac-Concourès*



*Micro gîtes potentiels*
*Comble de l'église Sainte-Radegonde*



*Micro gîtes potentiels*
*Comble de l'église d'Onet-Le-Château*

**Espèces concernées**

En Midi-Pyrénées, environ huit espèces de chauve-souris sont directement concernées par les combles et clochers. Ces espèces sont toutes protégées au niveau national. Certaines sont également protégées au **niveau européen*** (Directive Habitats-faune-flore). Leur protection s'étend à la fois aux individus identifiés et à leur habitat. Les évaluations de la conservation selon la liste rouge française pour les espèces identifiées sont LC (préoccupation mineure) et VU (vulnérable).

CHIROPTERES
**Grand Rhinolophe*** (Rhinolophus ferrumequinum) LC
**Petit Rhinolophe*** (Rhinolophus hipposideros) LC
**Grand Murin*** (Myotis myotis) LC
**Vespertilion à oreilles échancrées*** (Myotis emarginatus) LC
**Vespertilion de Natterer*** (Myotis nattereri) LC
**Vespertilion de Daubenton*** (Myotis daubentonii) LC
**Sérotine commune*** (Eptesicus serotinus) LC
**Barbastelle*** (Barbastella barbastellus) LC

OISEAUX
Chouette houlotte (*Strix aluco)*
Chouette effraie (Tyto alba) LC



Petit Rhinoloph



Vespertilion de Natterer



Chouette houlotte

**Nature et importance des enjeux associés**

Les populations de nombreuses espèces de chauve-souris sont en déclin en France et sur l'ensemble du territoire européen. Le même sort semble être partagé par les rapaces nocturnes qui disparaissent ainsi de nos villes et villages.

Ainsi, l'enjeu majeur est la conservation/restauration des populations des espèces de chauve-souris ainsi que les populations d'oiseaux inféodées aux bâtis anciens et présents sur le Grand-Rodez. Il s'agit de favoriser l'implantation des populations et leur maintien grâce à la mise en place d'aménagements adaptés, en tenant compte des besoins écologiques des espèces dans les projets de restauration. Un second enjeu consiste en la sensibilisation du public aux rôles écologiques majeurs de ces espèces souvent méconnues.

La conservation de la faune au sein des édifices religieux et culturels s'inscrit dans une politique globale. Pour les chauves-souris, cette politique inclus un effort tout aussi important pour la protection des gîtes d'hivernages (milieu souterrain et artificiel) que pour les zones de nourrissage (prairies, haies, forêt, lisières, milieux humides…) qui concernent également les rapaces nocturnes. Ceci est alors directement lié à l'aménagement du territoire et aux choix de gestion du milieu naturel.

**Préconisations / Proposition de prescriptions**

**Enjeu potentiel : Fort**

Dans un premier temps, l'objectif est le maintien des gîtes de reproduction nécessaire au bon déroulement du cycle biologique des chauves-souris. En effet, la raréfaction des gîtes de reproduction représente la principale cause de déclin des chauves-souris. Ce maintien doit s'envisager sur le long terme étant donné la fidélité aux gîtes des chauves-souris, qui reviennent d'année en année sur les mêmes sites.

L'objectif est également de participer au renouvellement des populations en favorisant la viabilité des nouvelles générations, et donc de trouver des zones de quiétudes adaptées au développement des jeunes. Pour cela, il est intéressant de mettre à profit les combles et clochers des églises, inadaptés à toutes activités particulières et non habitables et où les perspectives de modifications sont théoriquement nulles. Ces conditions particulières garantissent à long terme le maintien des aménagements et la protection des colonies.

En parallèle, il convient de lutter contre l'envahissement des édifices par les pigeons domestiques, peu compatibles avec la présence des chauves-souris et préjudiciables à la conservation architecturale des édifices.





Aménagement de lutte contre les Pigeons
Eglise d'Inières et du centre de la commune de Sainte-Radegonde

Les objectifs finaux seraient donc :

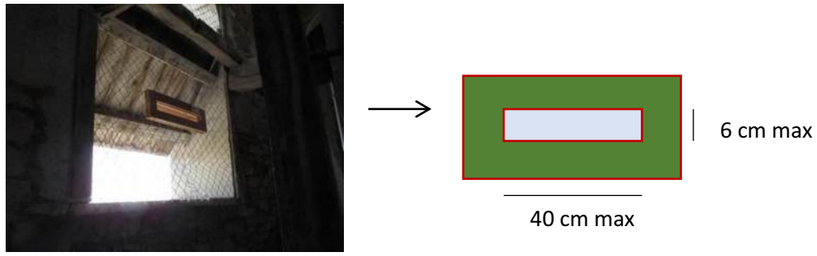
- l'aménagement des combles, greniers et clochers pour offrir un potentiel de gîtes aux chauves-souris ou aux chouettes ;
- l'adaptation des fermetures jusqu'alors utilisées pour éviter l'envahissement par les pigeons pour l'entrée des chauves-souris.

Les chouettes hulottes nidifient aussi bien dans les trous d'arbres, les vieux nids d'écureuils ou de corneilles, que dans les trous de murailles… Leurs habitats peuvent être très divers. Il est donc pertinent de privilégier les combles et clochers pour des espèces de Chiroptères mais aussi pour les espèces de rapaces nocturnes tels que les Chouettes effraies.

Attention, la cohabitation est impossible entre les chouettes et les chauves-souris car les rapaces sont des prédateurs des chauves-souris. C'est pourquoi, il n'est pas recommandé d'attirer la Chouette effraie sur des sites colonisés par des chauves-souris. La solution consiste tout simplement à diversifier les types de gîtes potentiels (granges, bâtiments agricoles). Concernant les églises, les combles représentent un taux relativement faible de gîtes spontanément choisis par les Chouettes effraie alors que le clocher semble plus adapté pour cette espèce.

**Quelques exemples d'aménagements favorisant la faune sauvage**

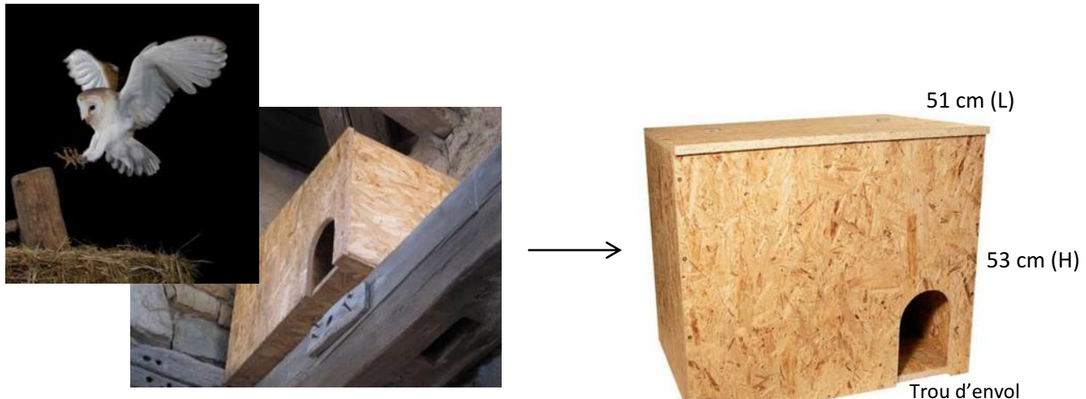
La commune de Sébazac-Concourès, a mis en place *des passages à Chauves-souris*. Ces passages ont été aménagés dans les treillis des abat-sons en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (L.P.O). Ils présentent deux avantages : ils laissent le libre passage aux Chauves-souris d'une part, tout en empêchant aux Pigeons de pénétrer




*Exemple : Passage à Chauve-souris*
*Commune de Sébazac-Concourès*

d'autre part.

Afin de favoriser *l'accueil des Chouettes effraies* dans un environnement optimal, des aménagements peuvent être mis en place. Il convient de privilégier la mise en place de nichoirs dans les clochers et granges adjacentes aux édifices. Les communes de Rodez et de Sébazac-Concourès ont privilégié la mise en place de nichoir dans les clochers et grange adjacente à l'édifice.




*Gîte à Chouette effraie artificiel*
*Commune de Sébazac-Concourès*

Une autre solution moins connue : *la chiroptière.* Il s'agit de mettre en place une ouverture dans la toiture de l'église de 6 cm de hauteur (évite l'entrée des pigeons). Ce dispositif est préconisé dans le cas de combles hermétiques.



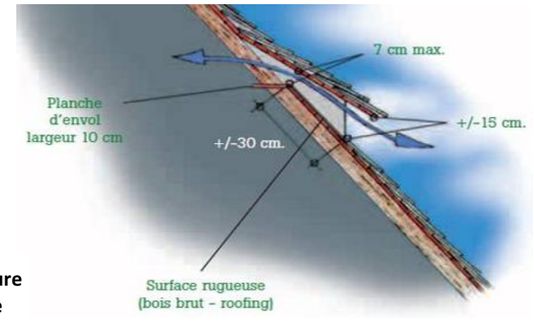



**Figure 13: Exemple, Ouverture d'une tabatière - Eglise de Musson, Luxembourg**

### 2.3.2 Diagnostic des églises du territoire du Grand Rodez vis-à-vis de la biodiversité

Sur le territoire du Grand-Rodez, une dizaine d'espèces peuvent être directement concernées par l'utilisation des combles et des clochers. Ces espèces sont fragiles sous deux aspects :

- de par leur faible potentiel de reproduction : un seul jeune par an ne survie par portée et pas nécessairement chaque année, couplé au fait que les chauves-souris ont une maturité sexuelle plutôt tardive.
- et de par leur forte sensibilité aux perturbations : modification de leur gîtes de reproduction, dérangements en période de reproduction, diminution des proies…

De plus, la colonisation d'un site par une colonie de chauves-souris est un processus lent, sa restauration n'est visible seulement qu'après plusieurs années.

De même, les Chouettes effraies sont très sensibles aux perturbations environnementales. Elles privilégient donc des lieux de gîtes plutôt isolés des activités humaines fortes. On les retrouve ainsi dans les zones de bâtis agricoles tels que les granges et hangars ou dans les clochers d'églises assez isolées.

Il apparaît ainsi intéressant, dans le cadre d'une démarche visant à conserver le patrimoine architectural, d'associer la conservation du patrimoine naturel à celle des édifices cultuels et religieux.

Nous nous sommes donc attachés à dresser un bilan des potentialités d'accueil de ces édifices pour les chauves-souris et les rapaces nocturnes (chouettes).

#### 2.3.2.1 Méthodes d'investigations

Les Chauves-Souris

La présence de Chauve-souris est constatée par l'observation d'indices : il peut s'agir de guano (fiente noires de la taille d'un grain de riz), d'odeur (suite à l'accumulation de fientes et d'urine), de restes de repas (ailes d'insectes, pattes, carapaces…), et de traces au plafond provenant de sécrétions du museau et des urines. La présence des individus morts (jeunes individus ou adultes affaiblis) est bien évidement synonyme de présence de Chiroptères.

Les rapaces nocturnes

Concernant les rapaces nocturnes, les indices pouvant être retrouvés sont principalement des restes de repas comme des amas de plumes montrant la marque d'une prédation.

Les rapaces nocturnes régurgitent des pelotes de réjections. Ces pelotes permettent, suivant leur aspects et leurs contenues, de déterminer l'espèce qui en est à l'origine.

#### 2.3.2.2 Diagnostic des églises du Grand-Rodez

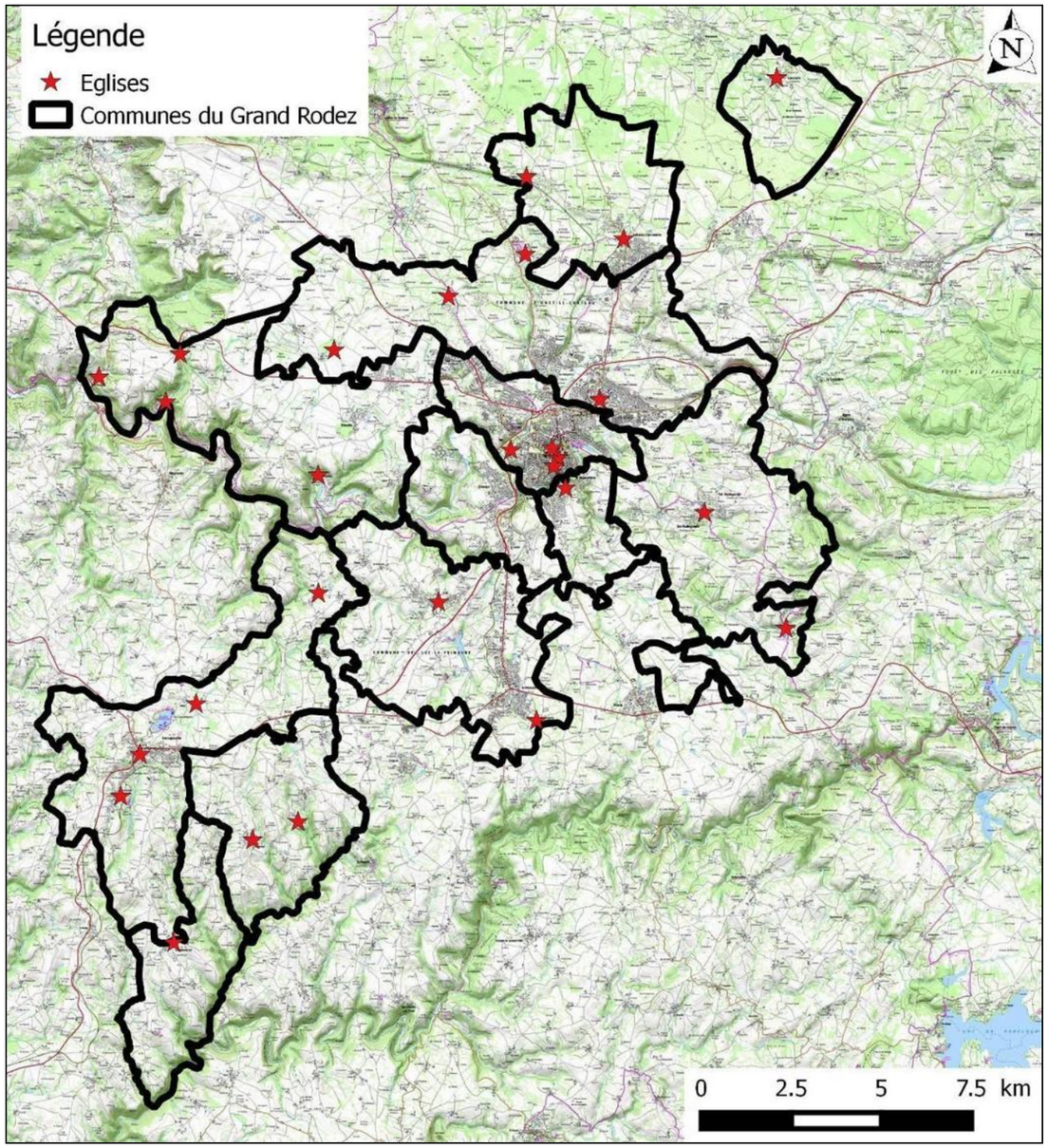



**Figure 14 : Situation géographique des églises évaluées sur la communauté d'agglomération du Grand-Rodez**

*Concernant les Chiroptères*, sur l'ensemble des 25 édifices étudiés, deux d'entre eux sont clairement identifiés comme gîtes estivales grâce à l'observation d'individus isolés : il s'agit des combles de l'église de Concourès, située sur la commune de Sébazac-Concourès et de celle de l'église d'Abbas sur la commune de Druelle.

De plus, la détection d'indices de présence tels que du guano (excréments de chauve-souris) et des restes de repas dans les combles et accès par les escaliers, permettent d'affirmer que cinq autres édifices sont des gîtes de reproduction : Le pas, sur la commune de Druelle, la Cathédrale et l'église Sacré-Cœur de la commune de Rodez, et les églises du centre de Sébazac-Concourès et du lieudit d'Onet-l'Eglise.

Dès la présence avérée d'indices ou l'observation directe de Chauve-souris isolées, le gîte doit être considéré comme favorable et des mesures de conservation peuvent être envisagées.

*En ce qui concerne les rapaces nocturnes*, la découverte d'indices de présence, tels des pelotes de rejections plus ou moins fraiches, a démontré la présence de ces individus dans les combles et clochers de 8 églises. Il peut s'agir de Chouettes effraie ou de chouette chevêche. A noter, que sur l'ensemble de ces 8 églises, seul 3 d'entre elles sont colonisé par des Chauve-souris.

Enfin, *la colonisation par les Pigeons* concerne environ la moitié des Eglises du Grand-Rodez. Bien que dans la littérature, il semble que sa présence inhibe l'établissement de population de Chauve-souris, dans le cas des édifices évalués, sur l'ensemble des 7 édifices où la présence de Chauve-souris est avérée, seul 2 d'entre eux sont exempts de Pigeons. Dans la même logique, là où il y a absence de Pigeons, aucune trace de Chauve-souris n'a été détectée, à l'exception de l'église de Concourès. La principale explication concerne les dispositifs mis en place pour lutter contre la présence de ces pigeons. En effet, de façon générale, ces dispositifs sont constitués de treillis empêchant l'accès aux individus. Toutefois, en empêchant le passage des pigeons, ces treillis empêchent également toutes autres espèces de faune sauvage de pénétrer dans l'édifice.





*Aménagement de lutte contre les Pigeons*
*Eglise d'Inières et du centre de la commune de Sainte-Radegonde*

Le tableau ci-contre synthétise le bilan des investigations de terrains effectuées durant les mois de mars/avril et novembre/décembre 2014.

| Communes | Edifices | Interêt biodiversité | | Pigeon |
|---|---|---|---|---|
| | | Chiroptères | Rapaces | |
| *ONET- LE-CHÂTEAU* | Château public | - | + | P. |
| | Saint Martin | - | + | A. |
| | Saint Joseph | - | - | P. |
| *DRUELLE* | Abbas | ++ | - | P. |
| | Saint clément (Chapelle) | - | - | A. |
| | Le Pas | + | + | P. |
| | Ampiac | - | + | P. |
| *LUC-LAPRIMAUBE* | Centre | - | - | A. |
| | La Capelle st Martin | - | + | P. |
| *RODEZ* | Cathédrale | + | | P. |
| | Laboriette Chapelle | | + | A. |
| | Sacré cœur | + | - | P. |
| | Saint Amans | - | - | P. |
| *SEBAZAC-CONCOURES* | Centre | + | - | A. |
| | Onet l'église | + | + | P. |
| | Concourès | ++ | + | A. |
| *SAINTE-RADEGONDE* | Centre | - | - | P. |
| | Inières | - | - | P. |
| *LE MONASTERE* | Centre | - | - | A. |
| *BARRAQUEVILLE* | Carcenac-Peyralès | - | - | A. |
| | Lax | - | - | A. |
| | Vors | - | - | A. |
| *MANHAC* | Centre | - | - | A. |
| | Naves | - | - | A. |
| *CAMBOULAZET* | Centre | - | - | A. |

| | |
|---|---|
| - | Pas d'indice de présence |
| + | Indice de présence |
| ++ | Observation Direct |
| | |
| P | Présence de pigeon |
| A | Absence de pigeon |

**Tableau 4 : Synthèse du diagnostic des églises pour les chauves-souris et les chouettes**

#### 2.3.2.3 Potentiel d'accueils des monuments : l'importance des continuités écologiques

Le potentiel est déterminé en fonction des qualités environnementales à proximité des édifices. Il s'agit de prendre en compte le taux d'urbanisation, la présence de plan ou cours d'eau, du réseau de haies et de l'accessibilité aux zones forestières. Les zones de chasses peuvent être plus ou moins éloignées du gîte en fonction de l'espèce et du nombre d'individus par colonie. Le transit d'un secteur à l'autre est effectué par le biais de continuité écologique tels les réseaux de haies ou via le suivi des cours d'eau.

Le tableau ci-dessous résume ce potentiel par une notation allant de faible (*) à fort (****), en fonction des conditions environnementales.

| Communes | Edifices | Potentiels | Commentaires |
|---|---|---|---|
| *ONET- LE-CHÂTEAU* | Château public | ** | Réseau de Haies |
| | Saint Martin | ** | Très faible réseau de Haies voir inexistant mais proximité d'un plan d'eau |
| | Saint Joseph | * | Très urbanisé et édifice contemporain (absence de combles, structure hermétique) |
| *DRUELLE* | Abbas | **** | Réseau de Haies, zones boisées et proximité d'un cours d'eau |
| | Saint clément (Chapelle) | **** | Réseau de Haies, zones boisées et proximité d'un cours d'eau |
| | Le Pas | ** | Faible réseau de Haies, zones de boisement, axe routier important à proximité |
| | Ampiac | **** | Réseau de Haies, zones boisées et proximité d'un cours d'eau |
| *LUC-LAPRIMAUBE* | Centre | ** | Réseau de Haies et milieu agricoles |
| | La Capelle st Martin | ** | Réseau de Haies et milieu agricoles |
| *RODEZ* | Cathédrale | * | Très urbanisé |
| | Laboriette Chapelle | * | Très urbanisé |
| | Sacré cœur | * | Très urbanisé |
| | Saint Amans | * | Très urbanisé |
| *SEBAZAC-CONCOURES* | Centre | ** | Réseau de Haies |
| | Onet l'église | *** | Réseau de Haies, petits boisements et proximité d'un petit cours d'eau |
| | Concourès | ** | Réseau de Haies et petits boisements |
| *SAINTE-RADEGONDE* | Centre | ** | Réseau de haies (assez faible) et proximité d'un plan d'eau à envrion 1,2km |
| | Inières | **** | Réseau de haies, zones boisées et proximité d'un plan d'eau |
| *LE MONASTERE* | Centre | ** | Fortes urbanisations mais proximité d'un cours d'eau |
| *BARRAQUEVILLE* | Carcenac-Peyralès | *** | Réseau de Haies et proximité d'un cours d'eau mais aussi de voieries |
| | Lax | *** | Réseau de Haies, zones boisées et proximité d'un cours d'eau |
| | Vors | ** | Faible réseau de haie, présence d'un petit cours d'eau à proximité |
| *MANHAC* | Centre | ** | Faible réseau de haie, présence d'un petit cours d'eau à proximité |
| | Naves | *** | Réseau de Haies, zones boisées et proximité d'un cours d'eau |
| *CAMBOULAZET* | Centre | *** | Faible réseau de Haies, zones boisées et proximité d'un cours d'eau |

**Tableau 5 : Potentiel d'accueil des églises pour les chauves-souris**

Ainsi, les actions de conservations par l'aménagement pourraient être menés en premier lieu sur des sites à bon potentiel tel que l'église d'Inières (Saint-Radegonde), et les églises d'Abbas (un individus visible lors des prospections de terrains), Saint-Clément et Ampiac situé sur la commune de Druelle.

→ La conservation/ restauration des populations de Chauve-souris est donc également liée à la qualité et au maintien des Trames Verte et Bleue, qui sont prises en considération dans la proposition du périmètre de l'AVAP.

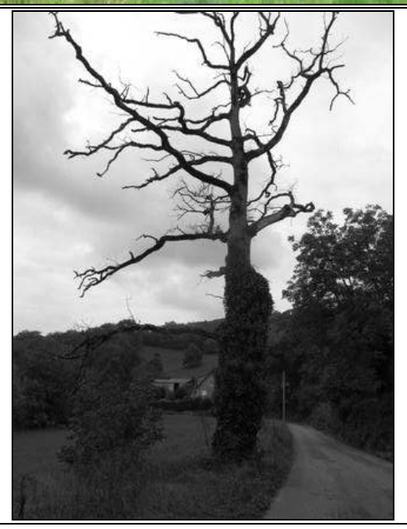
### 2.3.3 Diagnostic par commune des intérêts vis-à-vis du patrimoine naturel

Les tableaux des pages suivantes présentent le diagnostic des éléments présentant un intérêt vis-à-vis du patrimoine naturel identifiés sur chaque commune de la communauté d'agglomération du Grand Rodez.

# Commune de DRUELLE

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Pradels | Bâtiments avec granges ou combles d'intérêt pour les chauves-souris ou les rapaces nocturnes (bâtisse abandonnées ouvertes) | Rapaces nocturnes et chiroptères | ★★ |   |
| | Murets de pierres au milieu des pâtures | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★★ |   |
| Sévignac | Bâtiments avec granges ou combles d'intérêt pour les chauves-souris ou les rapaces nocturnes (bâtisse abandonnées ouvertes) | Potentiel pour rapaces nocturnes et chiroptères | (★) |  |
| | Vieux arbres têtards | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux | ★ | |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Césars | Bâtiments avec granges ou combles d'intérêt pour les chauves-souris ou les rapaces nocturnes | Rapaces nocturnes et chiroptères | ★ |   |
| | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★ | |
| | Prairie humide | Reptiles et amphibiens<br>Flore remarquable<br>Oiseaux | ★★ |  |
| Planques | Bâtiments avec granges ou combles d'intérêt pour les rapaces nocturnes ou les chauves-souris (proximité de la rivière augmentant l'intérêt) | Rapaces nocturnes et chiroptères | ★★ |  |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Landelle | Bâtiments avec granges ou combles d'intérêt pour les rapaces nocturnes ou les chauves-souris | Rapaces nocturnes et chiroptères | ★ |   |
| | Vieux arbres en bord de chemin/route et au milieu des parcelles agricoles | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux<br>Chiroptères | ★★ |   |
| Lestoupe | Bâtiments avec granges ou combles d'intérêt pour les rapaces nocturnes ou les chauves-souris | Rapaces nocturnes et chiroptères | ★★ |   |
| | Vieux arbres en bord de chemin/route | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux<br>Chiroptères | ★★ | |

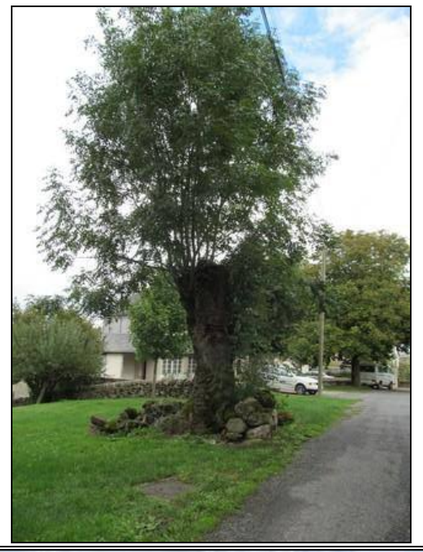
| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Le Pas | Vieilles granges à potentiel pour chiroptères et rapaces nocturnes | Rapaces nocturnes et chiroptères | ★★ |  |
| Abbas | Combles: bon potentiel d'accueil pour chiroptères ou rapaces nocturne | Rapaces nocturnes et chiroptères | ★★ |  |
| | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★★ |  |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| | Vieux arbres en bordure de pâturages | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux<br>Chiroptères<br>Mammifères | ★★ |  |
| St Clément | Clocher de l'église et combles des bâtiments alentours non fermés : bon potentiel d'accueil pour chiroptères ou rapaces nocturne<br>(proximité de la rivière augmentant l'intérêt) | Rapaces nocturnes et chiroptères | ★★ |  <br>  |

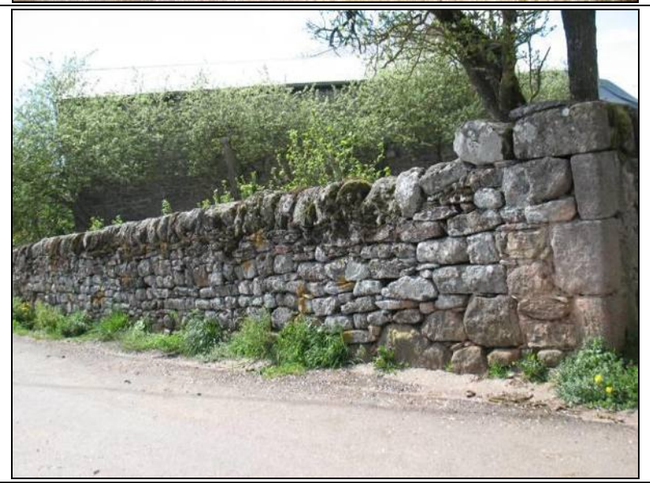
| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| | Vallon du ruisseau Maresque en contrebas du hameau avec belles pentes exposées Sud | Oiseaux<br>Insectes<br>Flore (Orchidées) | ★★ |  |
| Lagarigue | Granges – combles à potentiel pour chiroptères et rapaces nocturnes | Rapaces nocturnes et chiroptères | ★★ |   |
| | Vieux arbres | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux<br>Chiroptères | ★★ | |
| Ampiac | Combles et granges à potentiel également<br>(proximité de la rivière augmentant l'intérêt) | Potentiel pour rapaces nocturnes<br>et chiroptères | (★★) |  |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Calsade | Belle chênaie châtaigneraie environnante surplombant la rivière de l'Aveyron | Oiseaux<br>Mammifères (Chiroptères)<br>Insectes | ★★ |  |
| | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★★ |  |
| | Etang bordé de vieux arbres et beau boisement environnant | Oiseaux<br>Insectes<br>Reptiles<br>Amphibiens<br>Chiroptères | ★★ |   |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Les Bastides | Présence d'une prairie humide dans le vallon du ruisseau de la Maresque | Biodiversité générale | ★ |   |
| Signoles | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★★ |  |
| | Vieux arbres | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux<br>Chiroptères | ★★ | |
| Vallon du Rieutort | Bocage de vieux arbres et zone humide | Biodiversité générale | ★★★ |    *Zone humide en bord de ruisseau* |

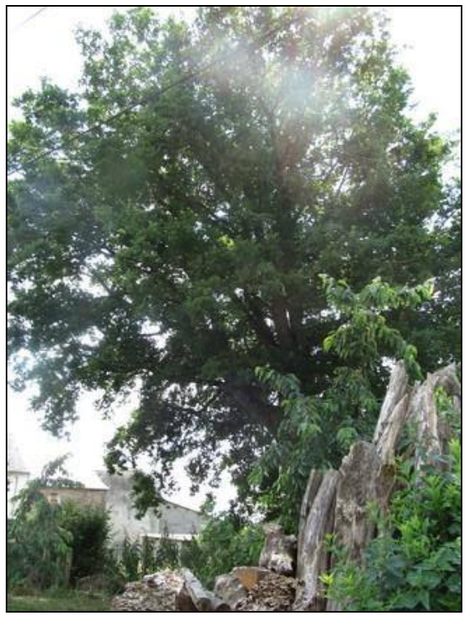
| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Druelle | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★★ |   |
| | Combles et granges à potentiel | Potentiel pour rapaces nocturnes<br>et chiroptères | ★ | |
| | Vieux arbres têtards | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux<br>Chiroptères | ★★ |   |
| | Boisement de vieux chêne d'intérêt | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux<br>Chiroptères | ★★ |  |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Le Rival | Petit bassin | Insectes<br>Reptiles<br>Amphibiens | ★ |  |
| | Moulin | Potentiel pour rapaces nocturnes<br>et chiroptères | ★<br>En travaux de rénovation |  |
| | L'Aveyron et sa ripisylve | Biodiversité générale | ★★ |  |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Lavernhe | Murets de pierres sèches | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★ |  |
| | Bâti ancien | Potentiel pour rapaces nocturnes<br>et chiroptères | ★★ |  |
| Agnac | Murets de pierres sèches | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★ |  |

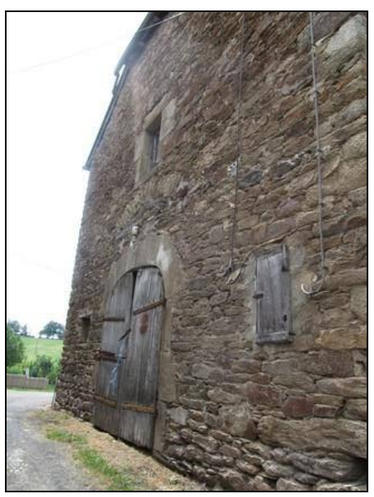
| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| | Arbres têtards et vieux arbres | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux<br>Chiroptères | ★★<br>Associés à des murets de pierres sèches |   |
| | Anciens bâtiments (granges) | Potentiel pour rapaces nocturnes<br>et chiroptères | ★★ |  |
| Lagarrigue | Vieux arbres | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux<br>Chiroptères | ★★<br>En réseau dense |   |

# Commune de LUC-LA-PRIMAUBE

<table>
<tr><th>Lieu-dit</th><th>Eléments remarquables</th><th>Intérêt pour la biodiversité</th><th>Appréciation de la valeur</th><th>Photographies</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Ruols</td><td>Abreuvoir et citerne d'approvisionnement en connexion avec une mare un peu arborée en aval</td><td>Oiseaux<br>Chiroptères<br>Amphibiens et reptiles<br>(tritons palmés, nombreux têtards et couleuvre à collier observés)</td><td>★★★</td><td>  <br><u>Abreuvoir (Présence des tritons, têtards et couleuvre)</u><br>  <br><u>Mare en aval</u></td></tr>
<tr><td>Vieux chênes isolés ou dans les haies autour des champs environnants</td><td>Oiseaux<br>Chiroptères<br>Insectes saproxyliques<br>Mammifères</td><td>★★</td><td>  <br>  </td></tr>
</table>

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| | Granges ou combles ouvertes, favorables aux chiroptères et rapaces nocturnes | Rapaces nocturnes<br>et chiroptères | ★★ |   |
| La Palmerie | Granges ou combles ouvertes, favorables aux chiroptères et rapaces nocturnes | Rapaces nocturnes<br>et chiroptères | ★★ |  |
| | Un vieux chêne | Oiseaux<br>Chiroptères<br>Insectes saproxyliques<br>Mammifères | ★★ | |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| La Valette | Granges ou combles ouvertes, favorables aux chiroptères et rapaces nocturnes | Rapaces nocturnes et chiroptères | ★★ |  |
| | Vieux chênes isolés ou dans les haies autour des champs environnants | Oiseaux<br>Chiroptères<br>Insectes saproxyliques<br>Mammifères | ★★ |  |
| Montvart | Beau bâtiment avec combles et granges favorables aux rapaces nocturnes et aux chauves-souris (observation par les propriétaires en été de chiroptères)<br><br>Petite grange au Sud-Ouest du lieu-dit également favorable | Rapaces nocturnes et chiroptères | ★★ |   <br>*Bâtisse principale avec allée de chêne à l'entrée* *Petite grange au Sud-Ouest* |
| | Alignements de vieux chênes à l'entrée | Oiseaux<br>Chiroptères<br>Insectes saproxyliques<br>Mammifères | ★★ | |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| | Petite mare arborée, avec murets de pierres autour | Oiseaux<br>Chiroptères<br>Amphibiens et reptiles | ★★ |  |
| | Boisement mixte avec beaucoup de conifères, comprenant également des chênes sénescents ou morts | Oiseaux<br>Chiroptères<br>Insectes saproxyliques<br>Mammifères | ★★ |   |
| Les Flottes | Granges ou combles ouvertes, favorables aux chiroptères et rapaces nocturnes | Rapaces nocturnes<br>et chiroptères | ★★ |   |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Moussens | Granges ou combles ouvertes, favorables aux chiroptères et rapaces nocturnes | Rapaces nocturnes et chiroptères | ★★ |    |
| | Alignement de frênes têtards | Oiseaux<br>Chiroptères<br>Insectes saproxyliques<br>Mammifères | ★★ |   |
| | Parcelles de pâtures bordées de vieux arbres | | | |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Etang de Brienne et alentours | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★★ |  |
| | Etang de Brienne | Biodiversité en générale | ★★ |  |
| | Boisement original hêtraie en bordure | | ★★★ | |
| | Vieux chênes isolés ou dans les haies autour des champs environnants | Oiseaux<br>Chiroptères<br>Insectes saproxyliques<br>Mammifères | ★★ |  |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| | Mare arborée | Oiseaux<br>Chiroptères<br>Amphibiens et reptiles | ★★ |  |
| Planèze | Granges ou combles favorables aux chiroptères et rapaces nocturnes | Rapaces nocturnes<br>et chiroptères | ★★ |    |
| Calzins | Granges ou combles favorables aux chiroptères et rapaces nocturnes | Rapaces nocturnes<br>et chiroptères | ★★ |  |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Vallon du Goutral | Grandes parcelles agricoles (céréales ou pâtures) avec de beaux bosquets | Biodiversité en générale | ★★ |  |
| La Calmette | Granges ou combles favorables aux chiroptères et rapaces nocturnes | Rapaces nocturnes et chiroptères | ★★ |  |
| | Vieux chênes isolés ou dans les haies autour des champs environnants | Oiseaux<br>Chiroptères<br>Insectes saproxyliques<br>Mammifères | ★★ |  |
| La Capelle St Martin | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★★ |  |

# Commune du MONASTERE

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Banocres | Granges ou combles avec ouvertures fermées | Potentiel pour rapaces nocturnes et chiroptères | (★★) |    |
| | Vieux arbres | Oiseaux<br>Chiroptères<br>Insectes saproxyliques<br>Mammifères | ★★ | |
| Puech Mouriol | Vieux arbres | Oiseaux<br>Chiroptères<br>Insectes saproxyliques<br>Mammifères | ★★ |  |

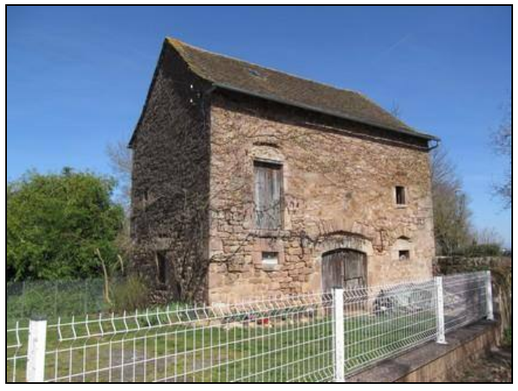
| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Berges de l'Aveyron au niveau du bourg de monastère | Boisement remarquable : chênaie-charmaie en bord de cours d'eau | Oiseaux<br>Chiroptères<br>Mammifères | ★★ |   |
| Boutonnet | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★★ |   |
| | Granges ou combles avec ouvertures fermées | Potentiel pour rapaces nocturnes<br>et chiroptères | (★★) | |
| Domaine des Combelles | Diversité de milieux représentative du territoire du Grand Rodez : Zone Humide, forêt, pelouses sèches, bocage | Biodiversité en général | ★★★ |   <u>*Vieux chataignier dans la ripisylve*</u> <u>*Zone humide*</u> |

# Commune d'OLEMPS

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Cayssiols | Vieux arbres | Insectes saproxyliques<br>Chiroptères<br>Oiseaux | ★★ |  |
| | Beau vallon, avec prairies de zone humide et vieux arbres | Oiseaux<br>Amphibiens et reptiles<br>Chiroptères<br>Mammifères<br>Insectes (Odonates) | ★★★ |    |
| Ruffarenc | Bâtiment d'intérêt pour les chauves-souris ou les rapaces nocturnes | Rapaces nocturnes<br>et chiroptères | ★★ |  |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Olemps | Château, écuries proches avec granges ou combles d'intérêt pour les chauves-souris ou les rapaces nocturnes | Potentiel pour rapaces nocturnes<br>et chiroptères | ★★ |  |
| | Petite marre avec de vieux arbres autour | Amphibiens<br>Reptiles<br>Insectes (Odonates)<br>oiseaux<br>Chauves-souris | ★★ |  |
| | Boucle de l'Aveyron :<br>Grandes parcelles agricoles avec quelques haies et vieux arbres<br>Chênaie-frênaie bien conservée | Biodiversité générale | ★★ |   |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Linars | Landes à genêts | Oiseaux<br>Flore<br>Insectes | ★★<br>Atypique |  |
| | Bâtiments avec granges ou combles d'intérêt pour les rapaces nocturnes ou les chauves-souris | Rapaces nocturnes<br>et chiroptères | ★★ |  |
| | Vieux arbres | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux<br>Chiroptères | ★★ | |
| | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★ | |
| | Petit bassin artificiel avec berges abruptes (murets) | Amphibiens<br>Reptiles<br>Insectes (Odonates) | ★ | |

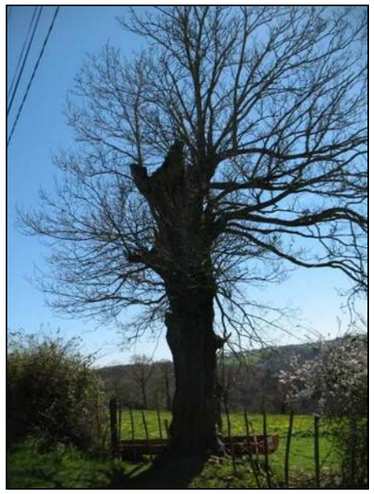
| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Toizac | Bois de Linars : bel ensemble boisé (chênaie-charmaie) avec faucon pèlerin en nichage avec quelques secteurs plantés en sapin | Biodiversité générale | ★★ |   |
| | Vieux arbres | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux<br>Chiroptères | ★★ |  |
| | Bâtiments avec granges ou combles d'intérêt pour les rapaces nocturnes ou les chauves-souris | Rapaces nocturnes<br>et chiroptères | ★★ |  |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| La Mouline | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★ |  |
| | Bâtiments avec granges ou combles d'intérêt pour les rapaces nocturnes ou les chauves-souris | Rapaces nocturnes<br>et chiroptères | ★★ |  |
| | Petite mare avec peu de végétation immergée et peu d'arbres autour | Oiseaux<br>Odonates<br>Amphibiens (principalement grenouilles vertes) | ★ |  |

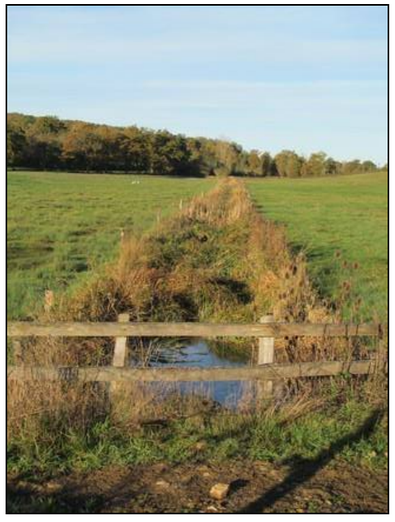
| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| La Couzette | Bois de pentes avec des compositions mixtes (Robinier – Frêne ; Chêne – Frêne ; Feuillus divers) | Biodiversité générale | ★★ |  |
| Malan | Murets de pierres sèches | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★ |   |
| | Vieux arbres | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux<br>Chiroptères | ★★ | |
| | Bâti abandonnés et ouvert | Rapaces nocturnes<br>et chiroptères | ★★ |  |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| La Guarrigue | Bassin artificiel avec bords en béton et grillage périphérique | Amphibiens (principalement grenouilles vertes | ★ |  |
| | Vieux bâti avec ouvertures | Rapaces nocturnes<br>et chiroptères | ★★ |   |
| | Muret de pierres sèches végétalisé | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★★ |   |

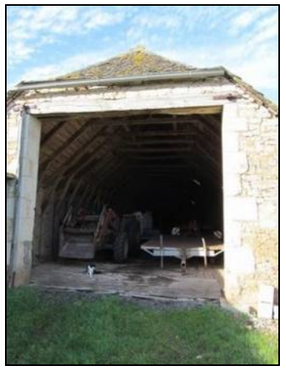
| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Les Ballades | Ruisseau La Brienne et sa ripisylve | Biodiversité générale | ★★ |  |
| | Ferme constituée de vieux bâtiments avec ouvertures | Rapaces nocturnes et chiroptères | ★★ |  |
| | L'Aveyron et sa ripisylve | Biodiversité générale | ★★ |  |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Toizac | Bâti ancien avec ouvertures et fissures | Rapaces nocturnes<br>et chiroptères | ★★ |   |
| | Arbres têtards et vieux arbres | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux<br>Chiroptères | ★★ |   |
| | Murets de pierres sèches | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★ |  |

# Commune d'ONET-LE-CHATEAU

<table>
<tr><th>Lieu-dit</th><th>Eléments remarquables</th><th>Intérêt pour la biodiversité</th><th>Appréciation de la valeur</th><th>Photographies</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Is</td><td>Etang entouré de vieux arbres en connexion avec une zone humide en aval et une source</td><td>Oiseaux d'eau<br>(observation de la grande aigrette et de hérons cendrés)<br>Insectes (Odonates et coléoptères saproxyliques)<br>Chiroptères (lieu de gîtes, vieux arbres et de nutrition, zone humide)<br>Amphibiens et reptiles</td><td>★★★</td><td>  <br><u>Etang et parc du château de l'Is</u><br>  <br><u>Zone humide en aval de l'Etang du château</u></td></tr>
<tr><td>Boisement mixte (chênes principalement, quelques conifères, plantation de peupliers, platanes)</td><td>Faune en général</td><td>★★</td><td>  <br><u>Boisement d'Is</u></td></tr>
</table>

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| La Landeyrie environs | Granges et combles du château | Rapaces (Chouette chevêche) et Chiroptères | ★★ |   *Granges d'Is* |
| | Retenue d'eau bordée d'arbres | Oiseaux<br>Amphibiens et reptiles | ★★ |  |
| | Chemin bordé de vieux arbres avec traces d'insectes saproxyliques et loges de pics | Oiseaux (pics)<br>Chiroptères<br>Insectes saproxyliques | ★★★ |  |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| | Bocage humide avec haies épineuses et vieux arbres têtards | Oiseaux<br>Insectes<br>Mammifères | ★★ |  |
| La Landeyrie hameau | Grange propice aux rapaces nocturne (pelote de réjection de chouette chevêche retrouvée au sol) | Rapaces nocturnes | ★★ |   |
| | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★★ | |
| Tricherie | Beaux bâtiments trop bien rénovés ! Pas d'entrées possibles pour chiroptères ou oiseaux<br>Entrées pour pigeonniers restaurées en façade, mais fermés<br>Parc sans vieux arbres | Biodiversité commune | (★) |  <br>*Entrées de pigeonnier de Tricherie fermées* |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| La Campie | Grange propice aux rapaces nocturne | Rapaces nocturnes | ★★ |  |
| | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★★ | |
| Tour / Limouze | Retenue d'eau bordée de vieux d'arbres (Hérons cendrés observés) | Oiseaux<br>Chiroptères<br>Amphibiens et reptiles | ★★ |   |
| | Bâtiments et granges propices aux rapaces nocturnes et chiroptères | Rapaces nocturnes<br>Chiroptères | ★★ | |
| Le Trauc | Grange propice aux rapaces nocturne | Rapaces nocturnes | ★ |   |
| | Alentours : grandes cultures avec quelques haies d'intérêt | Oiseaux<br>Insectes<br>Mammifères | ★ | |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Onrazac | Vielle bâtisse propice aux rapaces nocturnes et chiroptères | Rapaces nocturnes<br>Chiroptères | ★★ |  |
| La Cayroulie | Grange propice aux rapaces nocturnes | Rapaces nocturnes | ★★ |  |
| | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★★ | |
| | Boisement original de Pins sylvestres et boisement mixte | Oiseaux<br>Insectes<br>Mammifères | ★★ | |
| | Chemin bordé de vieux arbres | Oiseaux (pics)<br>Chiroptères<br>Insectes saproxyliques | ★★ |  |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| La Veyrie | Ancien abreuvoir abandonné limité par des murets de pierre et envahi de massettes | Amphibiens et reptiles | ★★ |  |
| | Chemin bordé de vieux arbres | Oiseaux (pics)<br>Chiroptères<br>Insectes saproxyliques | ★★ | |
| La Praderie | Grange propice aux rapaces nocturne et/ou chiroptères | Rapaces nocturnes<br>Chiroptères | ★★ |  |
| | Chemin bordé de vieux arbres | Oiseaux (pics)<br>Chiroptères<br>Insectes saproxyliques | ★★ | |
| | Reste du village | Biodiversité commune | (★) | |
| La Roquette | Grange / combles propices aux rapaces nocturne et/ou chiroptères | Rapaces nocturnes<br>Chiroptères | ★ |  |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★ |  |
| | Prairies sèches exposées Sud | Flore<br>Insectes<br>Oiseaux | ★★ |  |
| la Combe (alentours) | Belle prairie zone humide avec vieux canal | Flore<br>Amphibiens<br>Reptiles | ★★ |   |
| | Prairies de genévriers exposées Sud | Flore<br>Insectes (Lépidoptères)<br>Reptiles<br>Oiseaux | ★★ |  |

# Commune de RODEZ

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Bourran | Foyer Saint-Pierre : bâtiments ancien présentant potentiellement des combles, fissures ou cavités | Chiroptères<br>Rapaces Nocturnes | ★ |  |
| | Moulin de Bourran : bâtiment ancien condamné mais accessible pour les animaux volants | Chiroptères<br>Rapaces Nocturnes | ★ |  |
| | Vallée de l'Aveyron : Mosaïque de milieux agricoles, boisés et rupestres en bord de cours d'eau | Oiseaux<br>Chiroptères<br>Reptiles | ★★★ |   |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Vallée de l'Auterne | Falaises rocheuse potentiellement favorable à la nidification des rapaces | Rapaces | ★ |  |
| | Vallée encaissée avec une mosaïque de milieux boisés sur les versants et de milieux agricoles dans les zones de plat | Oiseaux<br>Chiroptères | ★★ |  |
| | Murets de blocs pierreux végétalisés | Reptiles | ★ |  |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| | Bassin de rétention des eaux pluviales (ruisselant sur la route) entretenu par fauchage | Amphibiens<br>Odonates | ★ |  |
| Centre historique de Rodez | Ensemble de bâtiments et de monuments d'époque dont l'usure et les caractéristiques architecturales peuvent permettre le gîte de chauves-souris où même la nidification de rapaces nocturnes | Chiroptères<br>Rapaces nocturnes | ★★ |    |
| Le Faubourg | Bâti plus ou moins ancien ayant souvent fait l'objet de restaurations | Chiroptères | ★ |   |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Quartier de la Gare | Viaduc sur la N88 : ouvrage ancien présentant des fissures et de petites cavités | Chiroptères | ★ |  |
| | Château de Canac : Bâti ancien en pierre et ses dépendances plus ou moins abandonnées. Les combles semblent accessibles pour la faune adaptée. | Chiroptères<br>Rapaces nocturnes | ★★ |   |
| | Gare de Rodez : bâti ancien en brique fortement entretenu | ø | ø |  |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Vallée de l'Aveyron de « La Toucade » à la commune du Monastère | Mosaïque de milieux agricoles (dans les zones de plat) et de milieux boisés (dans les zones pentues) en bord de cours d'eau | Chiroptères<br>Oiseaux<br>Faune (autre) | ★★★ |   |
| | Rare bâti ancien | Chiroptères<br>Rapaces nocturnes | ★ |  |
| Vallée de l'Aveyron de « Laroque » au passage sous la N88 | Mosaïque de milieux agricoles (dans les zones de plat) et de milieux boisés (dans les zones pentues) en bord de cours d'eau | Chiroptères<br>Oiseaux<br>Faune (autre) | ★★ |   |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| | Murets de pierres sèches | Reptiles | ★★ |  |
| | Falaises abruptes à cavités | Chiroptères<br>Rapaces | ★★ |  |
| | Mare artificielle peu profonde et aux berges en pente douce | Amphibiens<br>Odonates | ★★ |  |

# Commune de SAINTE-RADEGONDE

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Recoules | Bâtiments avec granges ou combles d'intérêt pour les chauves-souris ou les rapaces nocturnes | Rapaces nocturnes<br>et chiroptères | ★★ |    |
| | Vieux arbres | Insectes saproxyliques (traces d'insectes saproxyliques avérées)<br>Oiseaux<br>Chiroptères | ★★ | |
| | Prairies avec vieux arbres en bordures | Insectes<br>Oiseaux | ★★ | |
| Arsac | Peu d'intérêt pour la biodiversité (trop rénové)<br>Une seule grange à potentiel pour chiroptères et rapaces nocturnes<br>Prairie au Nord peu d'intérêt | Chiroptères<br>Rapaces nocturnes | (★) |   |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Caumels | Vieux arbres au bord du chemin d'accès et dans les prairies autour (Pré de la Fon) | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux<br>Chiroptères<br>Mammifères | ★★ |    |
| Gros | Bâtiments avec granges ou combles d'intérêt pour les chauves-souris ou les rapaces nocturnes (bâtisse abandonnées ouvertes) | Rapaces nocturnes<br>et chiroptères | ★ |    |
| | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★ | |
| | Vieux arbres | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux<br>Chiroptères | ★★ | |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Ste Radegonde bourg et alentours | Bâtiments avec combles d'intérêt pour les chauves-souris ou les rapaces nocturnes | Rapaces nocturnes et chiroptères | ★★ |  |
| | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★★ |  |
| | Bel ensemble bocager (prairie, ruisseau, vieux arbres) | Biodiversité en générale (observation de rapaces en chasse) | ★★ |    |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| | Landes à genévriers | Oiseaux<br>Insectes<br>Flore | ★★<br>Atypique |  |
| | Peu d'intérêt biodiversité | / | ★ |  |
| Istournet | Vallon boisé intéressant au Nord<br>(vieux arbres, prairies, ruisseau) | Oiseaux<br>Insectes<br>Chiroptères<br>Mammifères | ★★ |  |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Bajaguet | Combles et granges à intérêt potentiel pour les chauves-souris et les rapaces nocturnes | Chiroptères<br>Rapaces nocturnes | (★) |  |
| | Vallon boisé du ruisseau de la Garrigue | Biodiversité en général | ★★ |   |
| Lagarrigue | Combles et granges d'intérêt pour les chauves-souris et les rapaces nocturnes | Chiroptères<br>Rapaces nocturnes | ★★ |   |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| | Vieux arbres têtards | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux<br>Chiroptères | ★★ |   |
| Les Cadres<br>à Lagarrigue<br>Est-Ouest | Mosaïques de milieux secs (prairies sèches, landes à genévriers) avec des haies basses d'épineux et de vieux arbres | Oiseaux<br>Mammifères<br>Flore<br>Insectes | ★★ |    |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Aussuéjouls | Combles et granges d'intérêt pour les chauves-souris et les rapaces nocturnes | Chiroptères<br>Rapaces nocturnes | ★★ |  |
| | Vieux arbres | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux<br>Chiroptères | ★★ | |
| | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★★ | |
| | Beau massif (hêtraie-chênaie) | Biodiversité générale | ★★ |   |
| Hyars | Etang entouré de vieux arbres en connexion avec une zone humide en aval | Oiseaux d'eau<br>Insectes (Odonates et coléoptères saproxyliques)<br>Chiroptères (lieu de gîtes, vieux arbres et de nutrition, zone humide)<br>Amphibiens et reptiles | ★★ |   |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Inières | Bâtiments avec combles d'intérêt pour les chauves-souris et les rapaces nocturnes | Chiroptères<br>Rapaces nocturnes | ★★ |  |
| | Bâtiments avec combles d'intérêt pour les chauves-souris ou les rapaces nocturnes | Rapaces nocturnes<br>et chiroptères | ★★ |  |
| | Etang entouré de vieux arbres | Oiseaux d'eau<br>Insectes (Odonates et coléoptères saproxyliques)<br>Chiroptères (lieu de gîtes, vieux arbres et de nutrition)<br>Amphibiens et reptiles | ★★ |  |

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| | Bel ensemble bocager (prairie, ruisseau, vieux arbres, observation de rapaces en survol) | Biodiversité en générale | ★★ |  |
| | Landes à buis | Oiseaux<br>Insectes | ★★<br>Atypique |  |

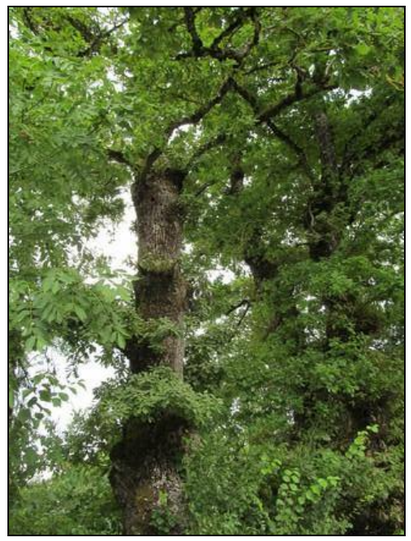
# Commune de SEBAZAC-CONCOURES

| Lieu-dit | Eléments remarquables | Intérêt pour la biodiversité | Appréciation de la valeur | Photographies |
|---|---|---|---|---|
| Sébazac bourg | Vieux marronniers centenaires dans le parc de la mairie | Oiseaux<br>Chiroptères<br>Insectes saproxyliques<br>Mammifères | ★★ |  |
| | Nombreuses petites granges ou combles avec ouvertures grillagées | Potentiel pour rapaces nocturnes<br>et chiroptères | (★★) |  |
| | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★★ | |

<table>
<tr><td rowspan="2">Fontaine médiévale au Nord de Sébazac bourg</td><td>Vieille fontaine médiévale en connexion avec une grande mare restaurée et peu arborée et une mare forestière plus sauvage</td><td>Oiseaux<br>Chiroptères<br>Amphibiens et reptiles</td><td>★★★</td><td>  <br><u>Fontaine médiévale</u><br>  <br><u>Grande mare rénovée</u><br>  <br><u>Mare forestière</u></td></tr>
<tr><td>Pigeonnier</td><td>Rapaces nocturnes<br>et chiroptères</td><td>★★</td><td>  </td></tr>
<tr><td>Causses environnantes au Nord de Sébazac<br>bourg</td><td>Mosaïque de milieux variés : champs de blé/luzerne, pâtures, pelouses sèches calcaires et taillis épineux, séparés de murets de pierres sèches</td><td>Oiseaux<br>Insectes (lépidoptères protégés)<br>Reptiles</td><td>★★</td><td>  </td></tr>
</table>

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Flars | Combles fermées mais bon potentiel chiroptères ou rapaces nocturnes | Potentiel pour rapaces nocturnes<br>et chiroptères | (★★) |   |
| | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★★ |  |
| | Abreuvoir bordé de murets de pierre | Oiseaux<br>Amphibiens et reptiles | ★★ |  |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Onet-l'Eglise | Mare en périphérie Sud du hameau | Poissons<br>Amphibiens<br>Insectes<br>Reptiles | ★★ |  |
| Lamayoux | Bâtisse en cours de rénovation (?)<br>Bon potentiel chiroptères dans les combles | Chiroptères | (★★) |  |
| Mézeilles | Bâtisse d'intérêt pour les chiroptères<br>(petite colonie d'une dizaine d'individus observée) | Chiroptères | ★★★ |  |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Vieux arbres dans le parc | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux<br>Chiroptères | ★★ |  |
| | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★★ | |
| Eparses dans le secteur d'Onet-l'Eglise | Vieux arbres sénescents avec traces d'insectes saproxyliques et trous de pics<br>(dont Bois de la Devèze) | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux (Pics)<br>Chiroptères | ★★ |   |
| | Lavoir et mare en aval | Amphibiens (Grenouille agile observée)<br>Insectes | ★★ |   |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Au Sud de Peyrounettos | Belle lande à genévriers | Insectes et particulièrement papillons protégés<br>Oiseaux<br>Flore remarquable | ★★ |  |
| Concourès bourg | Granges ou combles favorables aux chiroptères et rapaces nocturnes | Potentiel pour rapaces nocturnes<br>et chiroptères | (★★) |  |
| | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★★ | |
| Manoir de Concourès | Combles fermées mais bon potentiel chiroptères ou rapaces nocturnes | Potentiel pour rapaces nocturnes<br>et chiroptères | (★★) |  |
| | Murets de pierres | Reptiles<br>Oiseaux<br>Plantes rupestres | ★★ | |
| | Vieux arbres dans l'allée à l'entrée et dans le boisement limitrophe | Insectes saproxyliques<br>Oiseaux<br>Chiroptères | ★★ |  |

## 2.4 Périmètre AVAP et Trame Verte et Bleue du Grand Rodez

La Trame Verte et Bleue constitue un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... afin d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

La trame verte et bleue du territoire a été caractérisée dans le cadre de la révision en cours du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. A travers cette TVB, le principal objectif est de conserver et/ou rétablir, sous la forme d'un réseau d'échanges cohérent à l'échelle du territoire d'étude, les espaces de continuité ou de proximité propices à la circulation des espèces et au bon fonctionnement des milieux naturels.

Ainsi, la TVB initiale amène à la répartition des données statistiques suivantes :

| | **Superficie** | | Part (en %) | |
|---|---|---|---|---|
| Réservoirs biologiques "habitats liés aux causses" | 30,5 km² | soit | 16,1 | du territoire |
| Réservoirs biologiques "Vallée de l'Aveyron et milieux associés" | 24,4 km² | soit | 12,9 | du territoire |
| Réservoirs biologiques aquatiques | 2,0 km | soit | 1,4 | du linéaire |
| Corridors écologiques "habitats liés aux causses" | 10,0 km² | soit | 5,3 | du territoire |
| Corridors écologiques "Vallée de l'Aveyron et milieux associés" | 3,5 km² | soit | 1,8 | du territoire |
| Corridors écologiques aquatiques | 142,3 km² | soit | 100,0 | du linéaire |
| **TVB urbaine** | 12,6 km² | soit | 6,7 | du territoire |
| TVB milieux terrestres | 81,1 km² | soit | 42,7 | du territoire |
| TVB milieux aquatiques | 142,3 km | soit | 100,0 | du linéaire |

**Tableau 6 : Données statistiques de la TVB sur le territoire de la communauté d'agglomération**

**Source : Définition et analyse de la Trame Verte et Bleue du territoire du Grand Rodez**

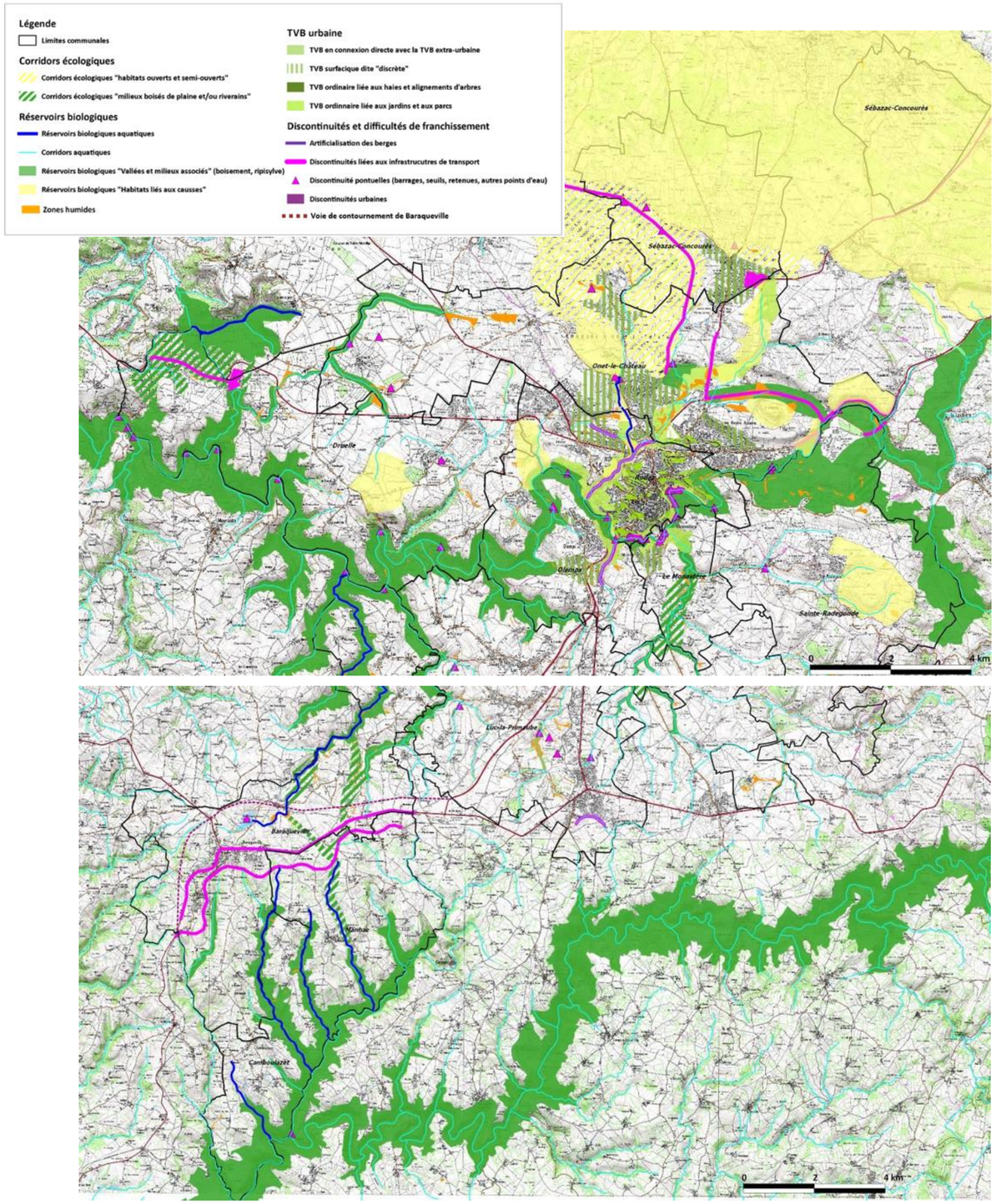
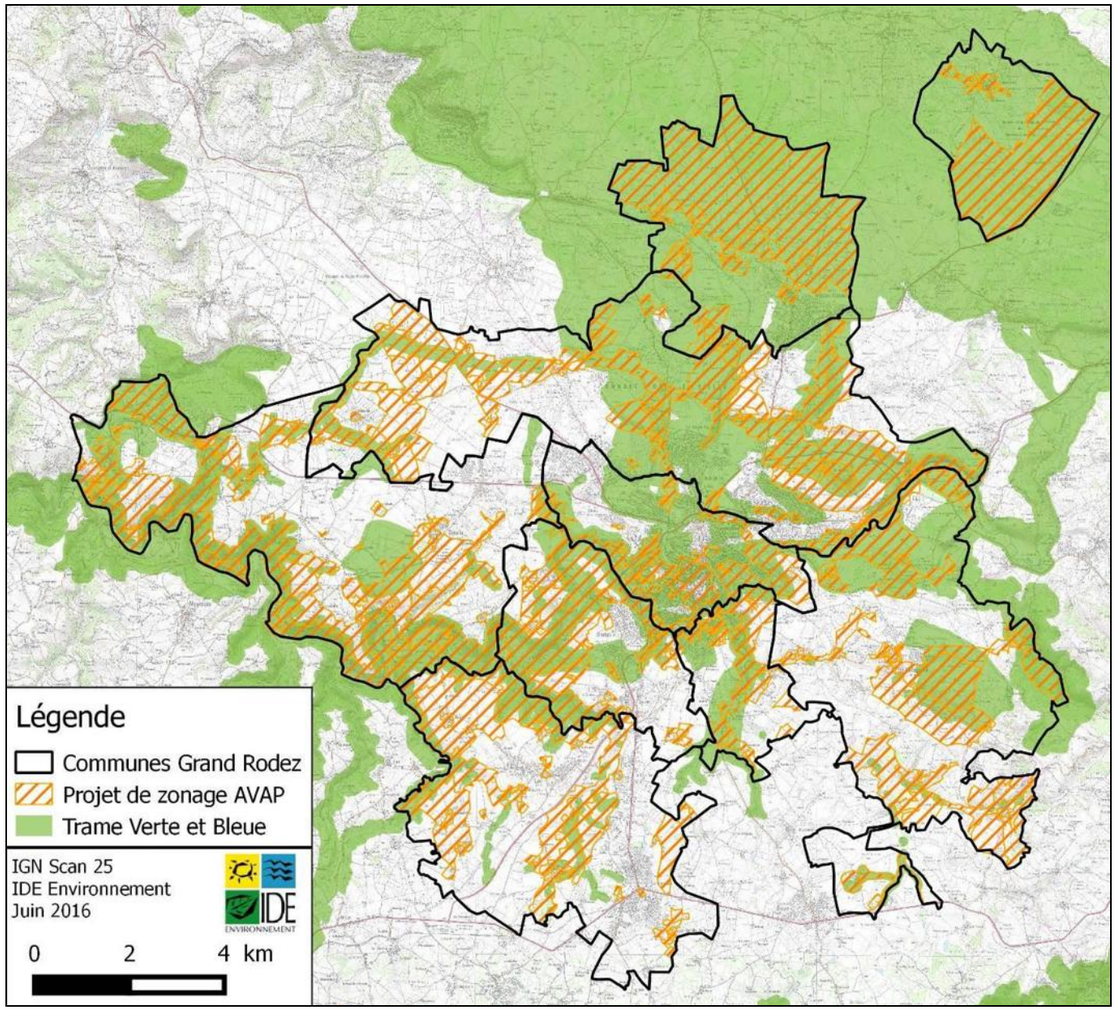



**Figure 15 : La Trame Verte et Bleue du Grand Rodez**

**Source : Définition et analyse de la Trame Verte et Bleue du territoire du Grand Rodez**

La cartographie suivante présente la superposition du projet de zonage de l'AVAP avec celui de la Trame Verte et Bleue du territoire, formant à eux deux un ensemble cohérent de protection du patrimoine bâti et naturel du territoire.




*N.B. : Les communes de Baraqueville, Camboulazet et Manhac ayant quitté l'agglomération de Rodez au 1er janvier 2016, le zonage de l'AVAP n'a pas été réalisé sur ces trois communes*

**Figure 16 : Superposition du projet de périmètre AVAP avec la Trame Verte et Bleue du territoire**

# 3 DIAGNOSTIC ENERGETIQUE ET THERMIQUE DU TERRITOIRE

## 3.1 Préambule

L'AVAP offre un cadre permettant de définir les modalités d'intégration des dispositifs d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables dans le bâti et dans l'espace public.

Les enjeux et objectifs de développement durable, directement instaurés par la loi Grenelle 2, rattachés au territoire de l'AVAP en termes d'énergie, sont les suivants :

- Favoriser les économies d'énergie, sous réserve de minimiser les impacts pour le bâti ;
- Exploiter les énergies renouvelables sous réserve de minimiser les impacts pour le bâti, les espaces libres, le paysage.

L'AVAP doit ainsi permettre de mieux concilier les enjeux environnementaux et patrimoniaux pour les projets de réhabilitation, de construction et d'aménagement réalisés dans les périmètres de protection (énergies renouvelables, économies d'énergie, confort d'été, etc.).

Les gisements d'énergies « durables » existent partout : l'énergie du soleil sur une façade, le souffle du vent dominant passant régulièrement au-dessus d'un toit, etc... Ainsi, l'ensemble des éléments de production d'énergie renouvelable (solaire, éolien, géothermie, biomasse, valorisation des eaux usées, biogaz…) doivent être abordés au regard de leur intégration paysagère et du respect des caractéristiques patrimoniales, tout en intégrant les évolutions technologiques récentes.

Afin de répondre à ces objectifs et à la question fondamentale « comment concilier confort moderne, maîtrise de l'énergie et qualité environnementale avec la réception et la transmission de cet héritage historique et architectural ? », le diagnostic relatif au domaine de l'énergie comprendra :

- une analyse territoriale en matière de potentiel en énergie renouvelable. Cette potentialité sera à croiser avec les enjeux paysagers, à savoir la capacité esthétique et paysagère du territoire à recevoir des installations nécessaires à l'exploitation des énergies renouvelables ;
- une analyse du bâti, des modes constructifs existants et des matériaux utilisés, permettant de déterminer des objectifs d'économie d'énergie. A chaque grand type constructif sera développé un diagnostic énergétique et des fiches associées permettant de décrire les solutions potentielles envisagées afin de réduire les consommations d'énergie.

A l'issus de la définition des enjeux en terme de potentiel en énergie renouvelable et en terme de diagnostic énergétique du bâti, le diagnostic permettra notamment d'établir des règles à l'intégration architecturale et à l'insertion paysagère des constructions, ouvrages, installations ou travaux visant tant à l'exploitation des énergies renouvelables ou aux économies d'énergie qu'à la prise en compte d'objectifs environnementaux.

## 3.2 Analyse territoriale en matière de potentiel en énergie renouvelable

### 3.2.1 Etude du potentiel en énergie renouvelable d'origine solaire

➢ **Définitions**

L'énergie solaire photovoltaïque convertit le rayonnement solaire en électricité via des modules photovoltaïques. Cette électricité peut être ensuite injectée sur les réseaux électriques ou consommée localement. La puissance nominale d'un panneau photovoltaïque est exprimée en Watt crête (Wc). Elle correspond à la production potentielle du panneau par une température de cellules de 25°C, une orientation perpendiculaire aux rayons du soleil et un ensoleillement de 1000 W. Les modules produisent un courant continu, transformé en courant alternatif par un onduleur, avant d'être évacué sur le réseau électrique. Ce type d'installation présente surtout une sensibilité au niveau du paysage, notamment par la forme, les couleurs, les matières, la localisation et l'étendue de l'installation, l'échelle par rapport à celle du paysage, l'organisation et les dimensions de l'installation au regard de l'unité paysagère et architecturale.



**Figure 17 : Panneaux solaires sur une maison**

L'objectif de la France est de parvenir en 2020 à une capacité photovoltaïque installée de 5400 MW. Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la Directive Européenne sur les Energies Renouvelables.

➢ **Le gisement solaire**

Le gisement solaire permet de mettre en évidence le rayonnement solaire brut qui s'applique sur le territoire, ce qui peut être un facteur important de choix de site d'installation de panneaux solaires, puisqu'il est pris en compte dans la rentabilité de l'installation. Il s'agit donc d'un indicateur qui met en évidence les zones d'opportunité ou de pression en matière d'implantation des installations solaires. La valeur exprimée correspond à la valeur d'ensoleillement en kWh liée au rayonnement direct et diffus, perçue en moyenne par an et par m² sur le territoire, et exprimée « à plat ».

Comme le montre la cartographie suivante, le potentiel photovoltaïque au droit de la communauté d'agglomération du Grand Rodez est relativement intéressant. En effet, avec 1500 à 1600 kWh/m².an reçus par une surface idéalement inclinée, le gisement solaire de la région fait partie des secteurs les plus favorables à l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le territoire national.

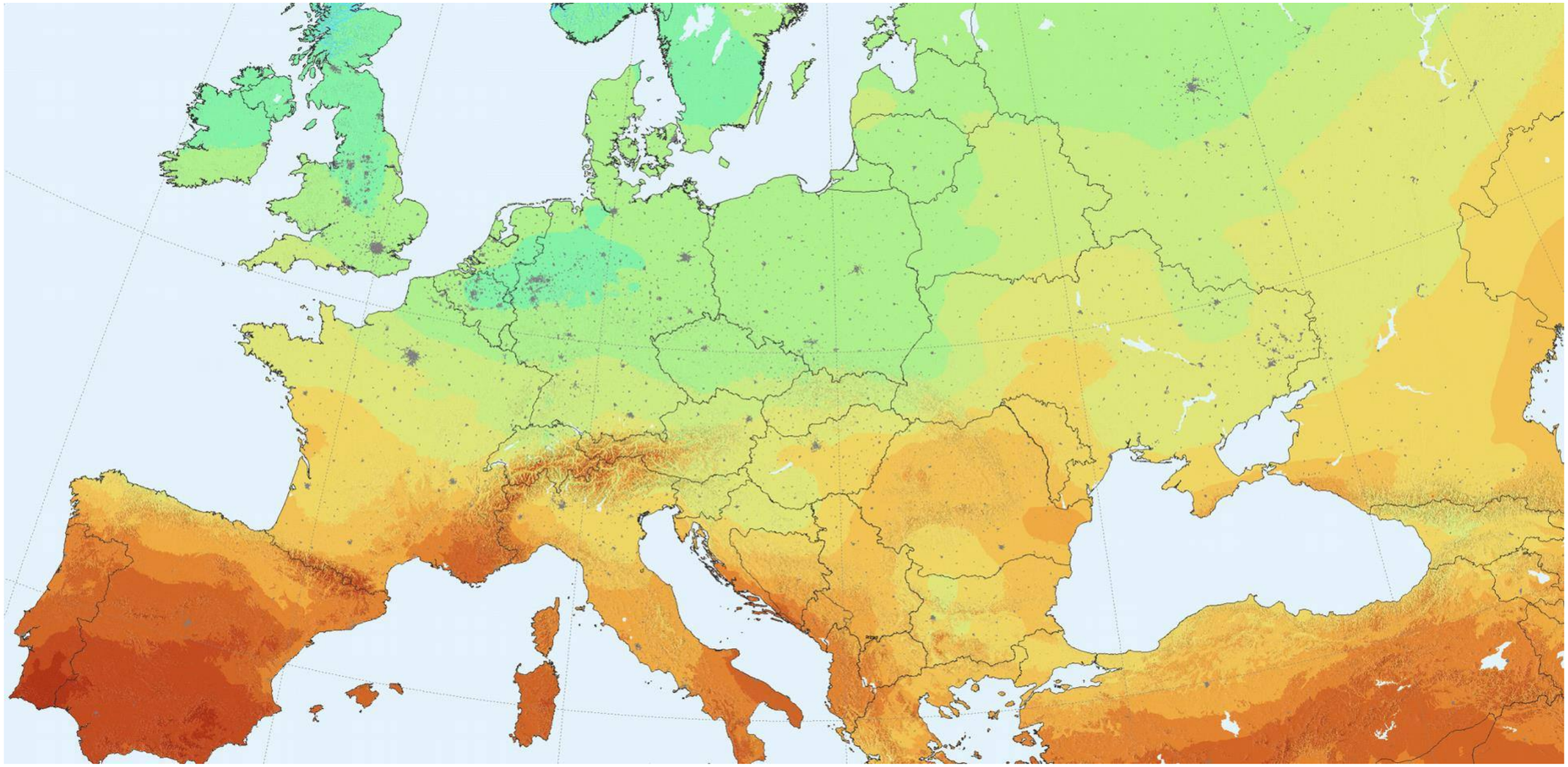



**Figure 18 : Moyenne du rayonnement solaire global annuel reçu par un panneau photovoltaïque orienté plein Sud et incliné de manière optimale**

**Source : Institute for Environment and Sustainability (IES) - European Commission's Joint Research Centre**

➢ **Une configuration topographique favorable**

Le rendement des panneaux dépend des conditions d'ensoleillement, du gisement solaire, de la température, de leur orientation et de leur inclinaison. Il faut savoir que l'angle optimum peut se calculer avec précision par région en fonction de la latitude. Cependant, pour une orientation sud, on peut jouer sur un angle d'inclinaison compris entre 15 et 45 degrés sans trop de perte :

Orientation et inclinaison optimale

| Inclinaison / Orientation | 0° | 30° | 60° | 90° |
|---|---|---|---|---|
| Est | 0,93 | 0,90 | 0,78 | 0,55 |
| Sud-est | 0,93 | 0,96 | 0,88 | 0,66 |
| Sud | 0,93 | 1 | 0,91 | 0,68 |
| Sud-ouest | 0,93 | 0,96 | 0,88 | 0,66 |
| Ouest | 0,93 | 0,90 | 0,78 | 0,55 |

**Tableau 7 : Variation moyenne du rendement d'un panneau en fonction de l'inclination et de l'orientation (métropole française)**

De manière générale, la pente traditionnelle des toitures est d'environ 45° (Cf. Figure 19) sur le territoire du Grand Rodez. Cela implique que les orientations les plus favorables à l'implantation de panneaux photovoltaïques sont le Sud, le Sud-Est et le Sud-Ouest, (Cf. Tableau 7), sauf présence de masques proches (bâtiments avoisinants, végétation).




**Figure 19 : Vue satellite des toitures du Grand Rodez**

En se référant à la Figure 20, les vallées et hauts plateaux des Grands Causses et les collines humides du Ségala s'étendent autour du Grand Rodez. On est alors dans une zone dont le relief est non négligeable et très diversifié.

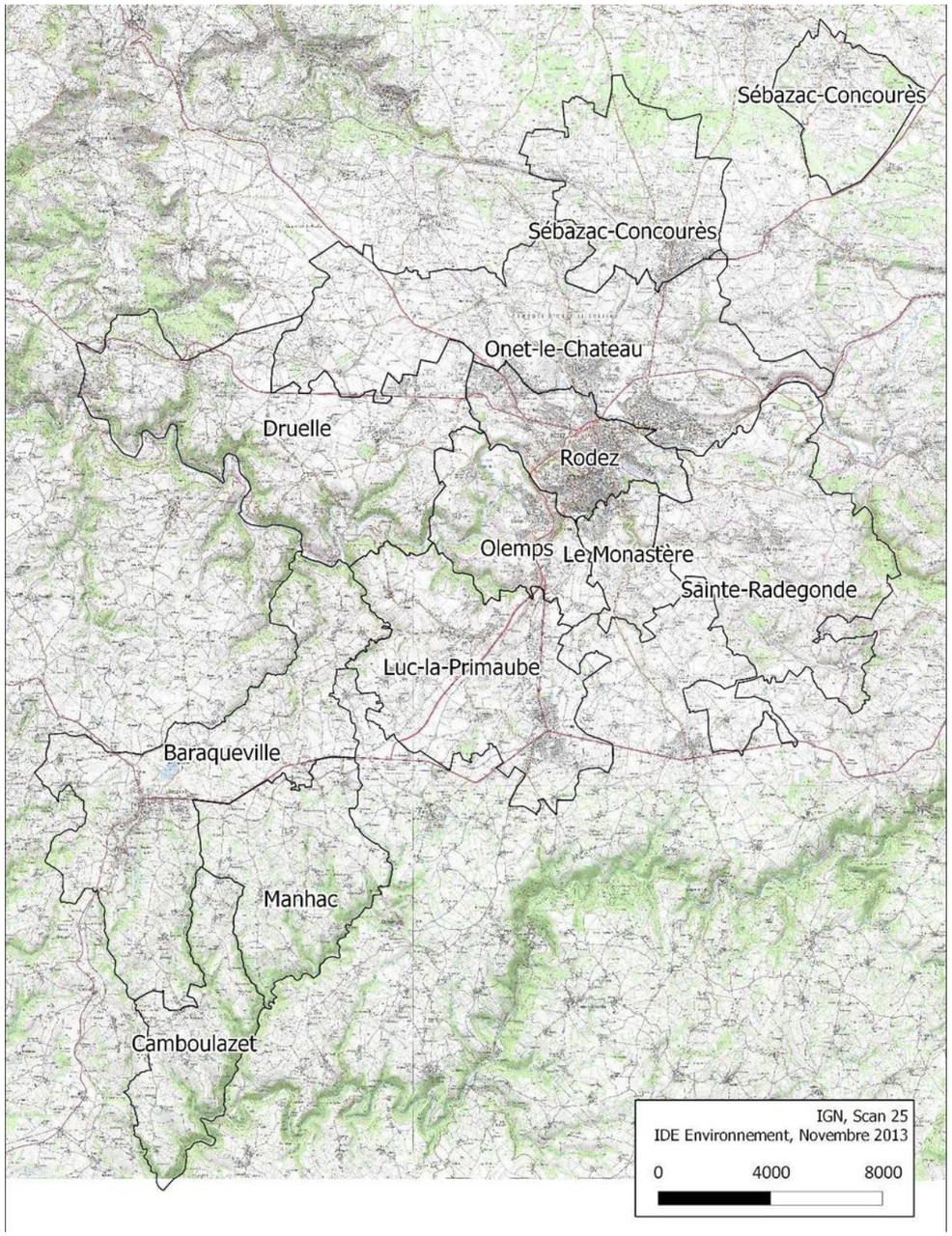
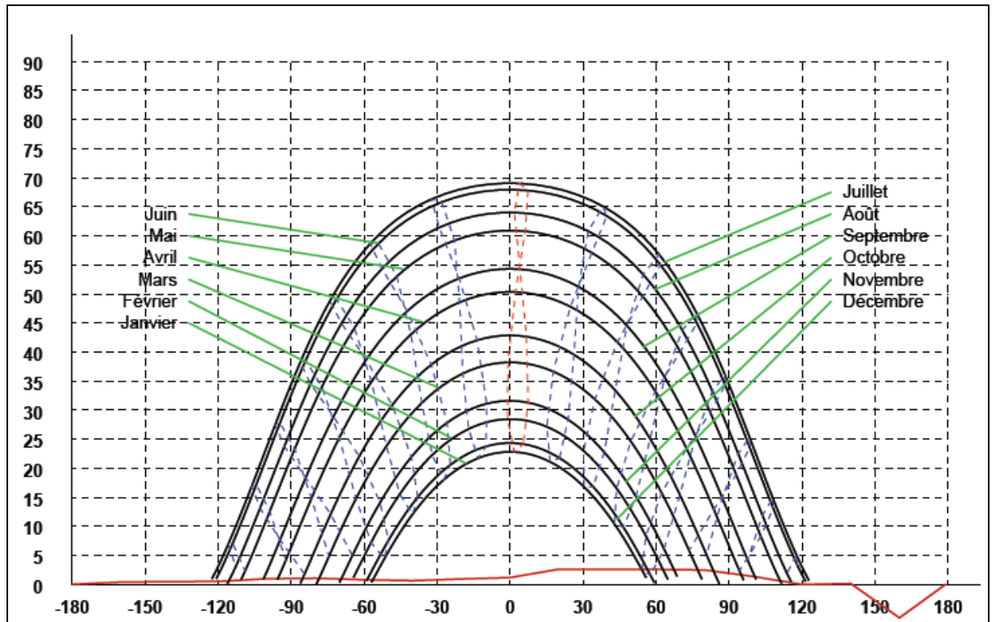
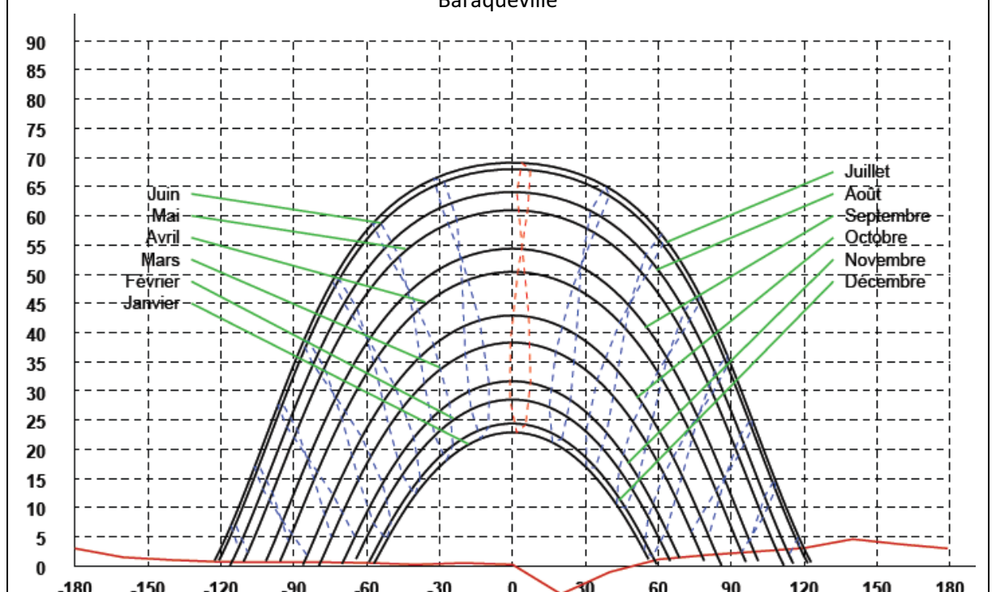



**Figure 20 : Extrait carte IGN pour appréciation de la topographie locale**

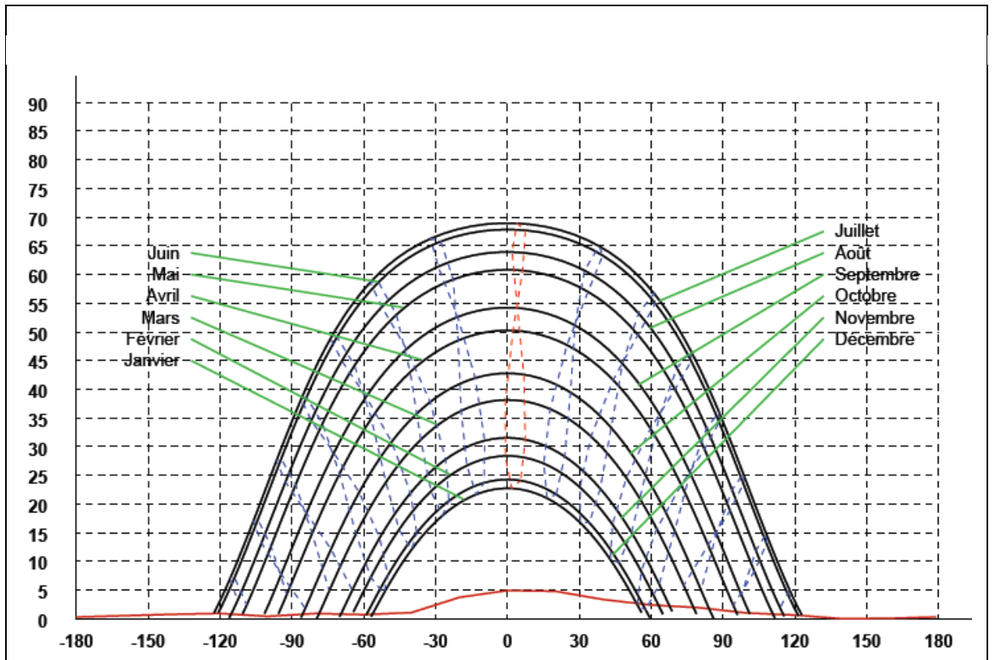
Afin de mettre en évidence les zones propices à l'installation de panneaux vis-à-vis du relief et de la topographie, les différentes communes de la communauté d'agglomération du Grand Rodez ont été saisies dans le logiciel CARNAVAL. Ce dernier est particulièrement utilisé dans les études d'implantation de bâtiments ou de panneaux solaires ; Carnaval est un logiciel permettant de déterminer les masques de terrain et d'évaluer l'ensoleillement d'un lieu. Cette application renseigne donc les trajectoires du soleil et calcule les heures de lever et de coucher du soleil à partir de coordonnées géographiques précises et en fonction du relief, facilitant les prises de décisions d'un projet.



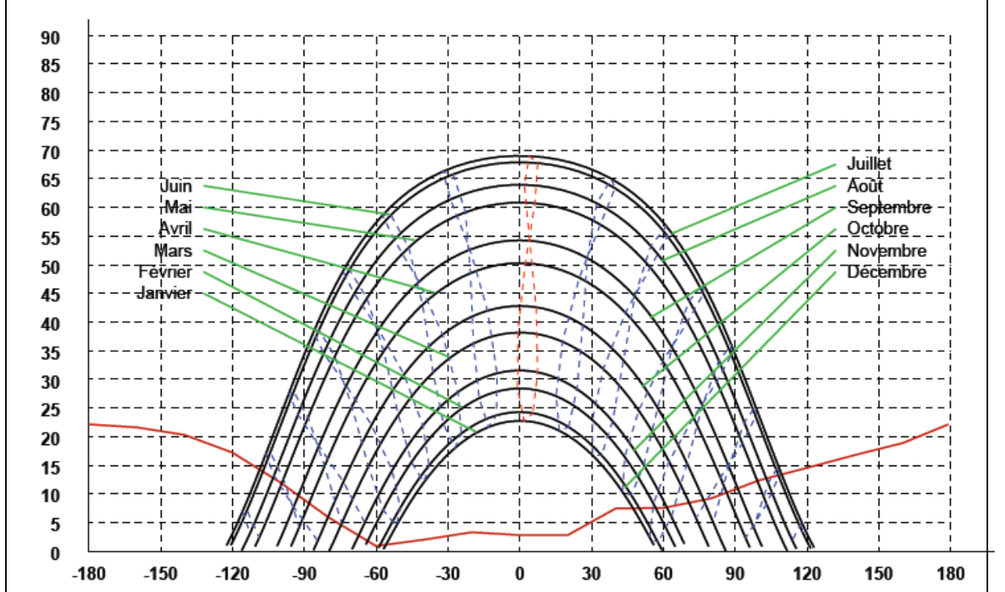

Baraqueville



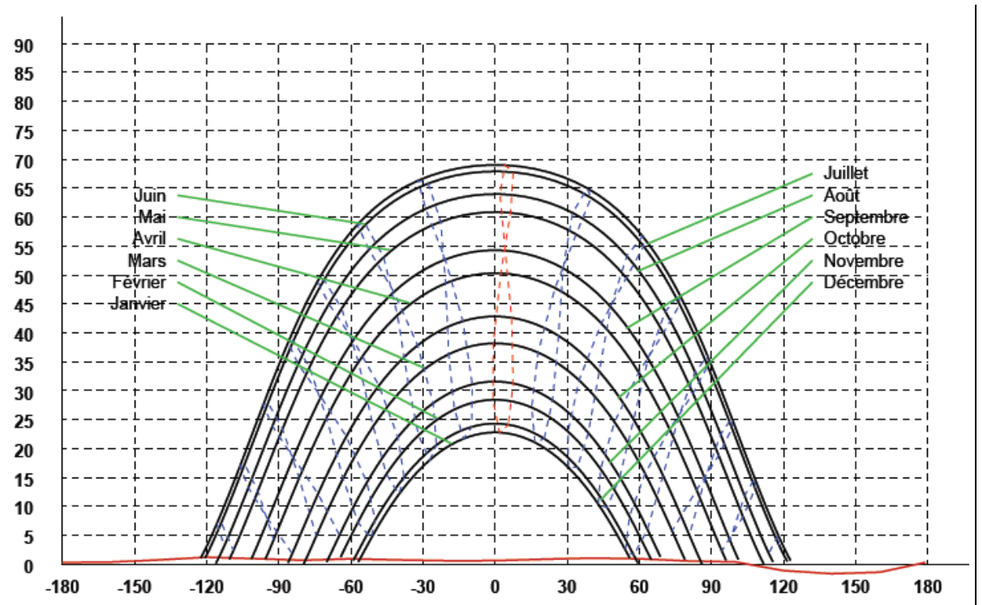

Camboulazet



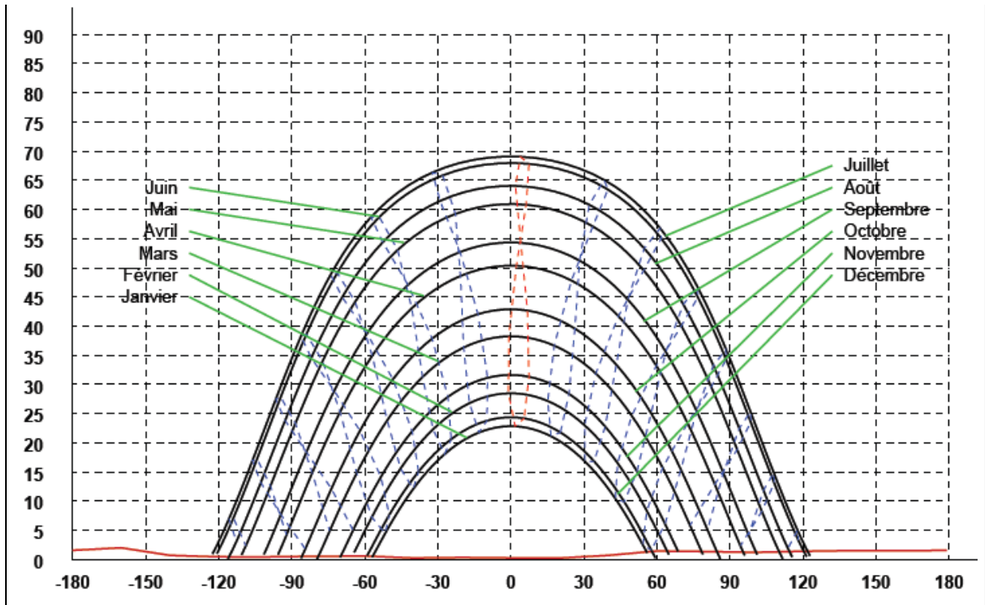

Druelle



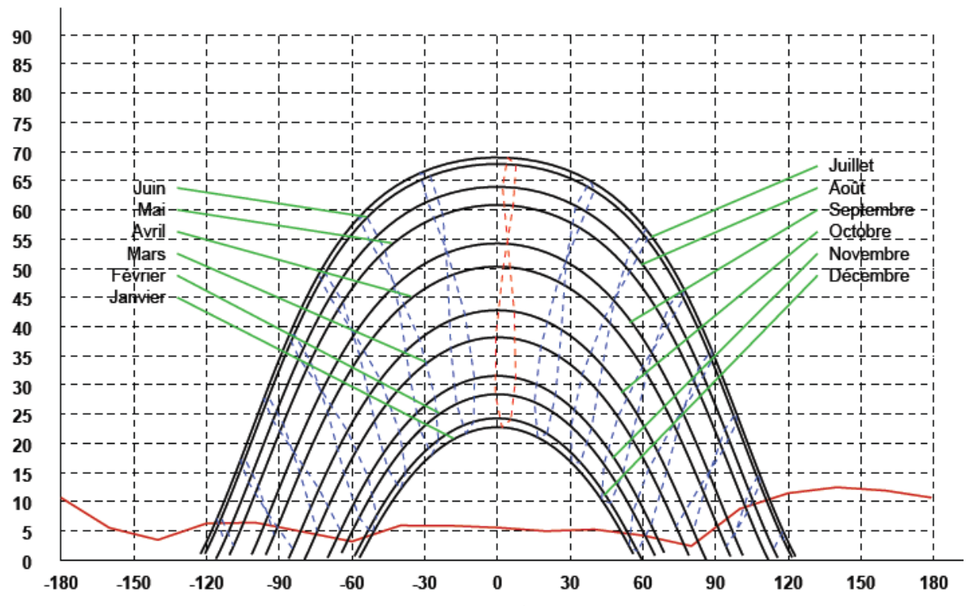

Ampiac (commune de Druelle)



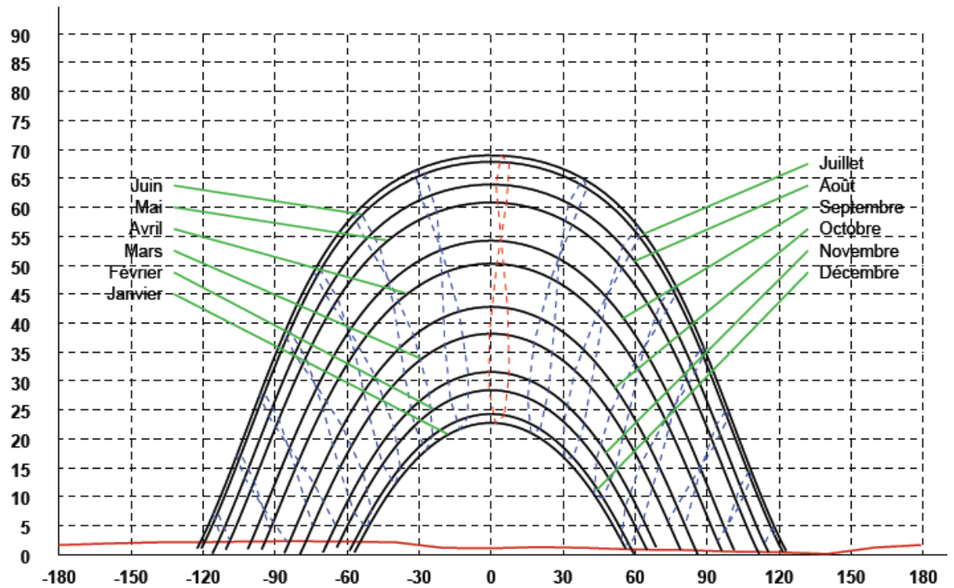

Luc la Primaube



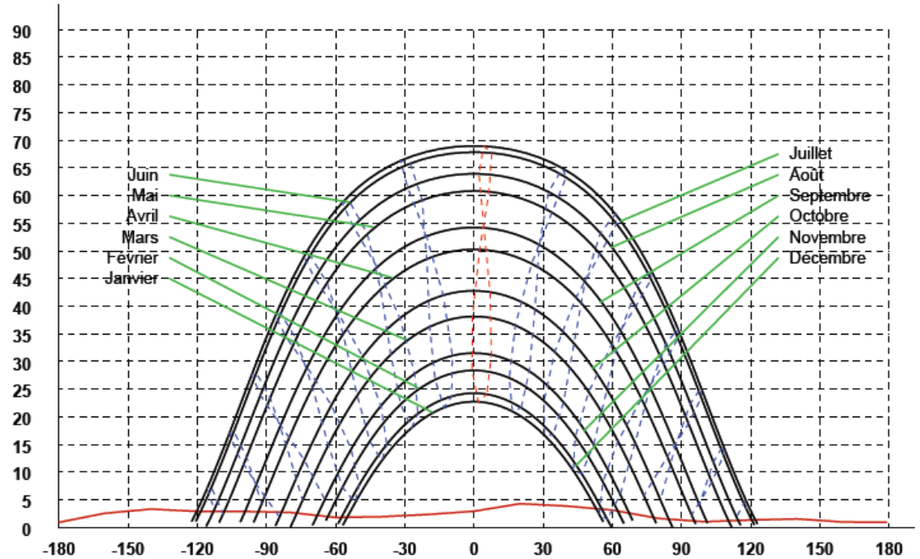

Manhac



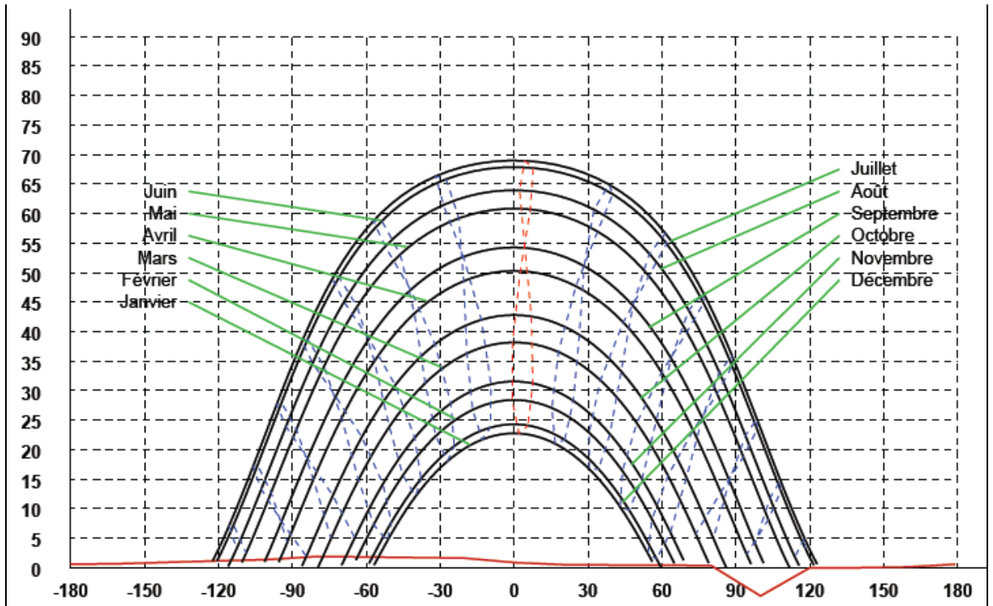

Le Monastère



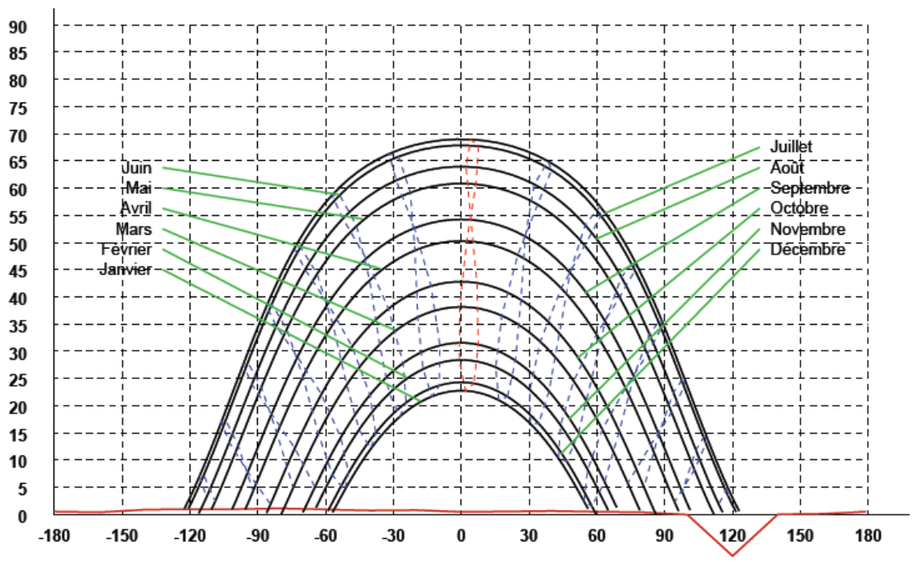

Olemps



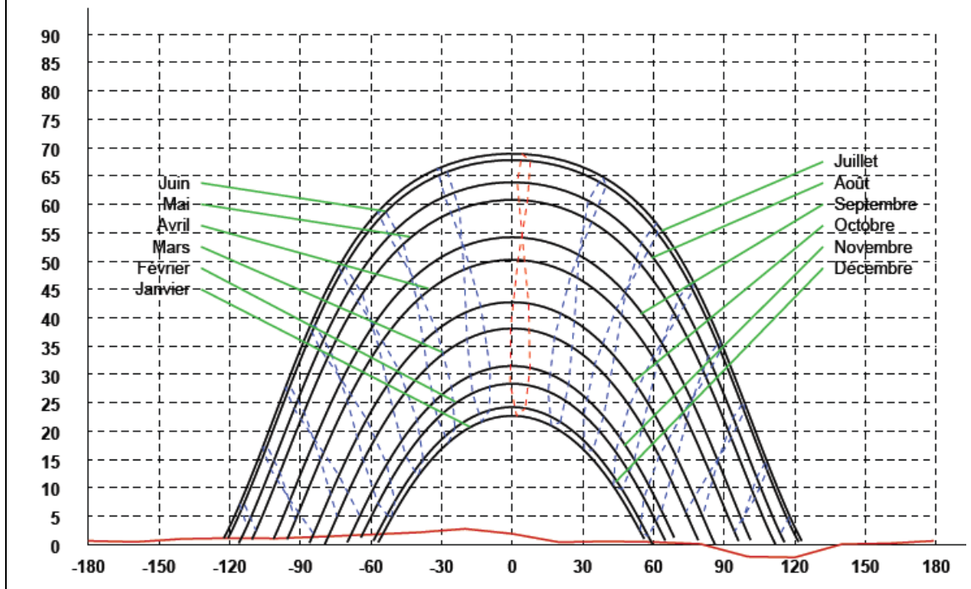

Onet-Le-Château




Sainte-Radegonde




Rodez




Sébazac-Concourès

**Figure 21 : Simulation des masques lointains de la communauté d'agglomération du Grand Rodez par le logiciel Carnaval**

Les communes présentant des masques lointains importants sont Le Monastère, Onet-le-Château ainsi que le hameau d'Ampiac sur la commune de Druelle. En effet, en début de matinée et en fin de soirée pour la plupart des mois de l'année, on remarque que les masques lointains ont un impact sur le rendement des panneaux photovoltaïques. En ce qui concerne les autres communes intégrées à cette AVAP, on ne note pas de gêne particulière à l'installation de panneaux photovoltaïques en toitures, sauf masques proches (végétation ou bâtis).

Concernant les centrales photovoltaïques au sol, le relief particulier de la région nécessite une étude au cas par cas en fonction de la localisation exacte du projet. Le territoire présente toutefois un projet de centrale photovoltaïque en service à 2 km environ au Nord de Rodez dans la commune d'Onet-le-Château, et un projet autorisé à 6 km au Nord-Est de Rodez. On remarque également à une trentaine de kilomètres de Rodez au Nord-Ouest, un programme de champs de panneaux photovoltaïques en instruction (Cf. Figure 22).

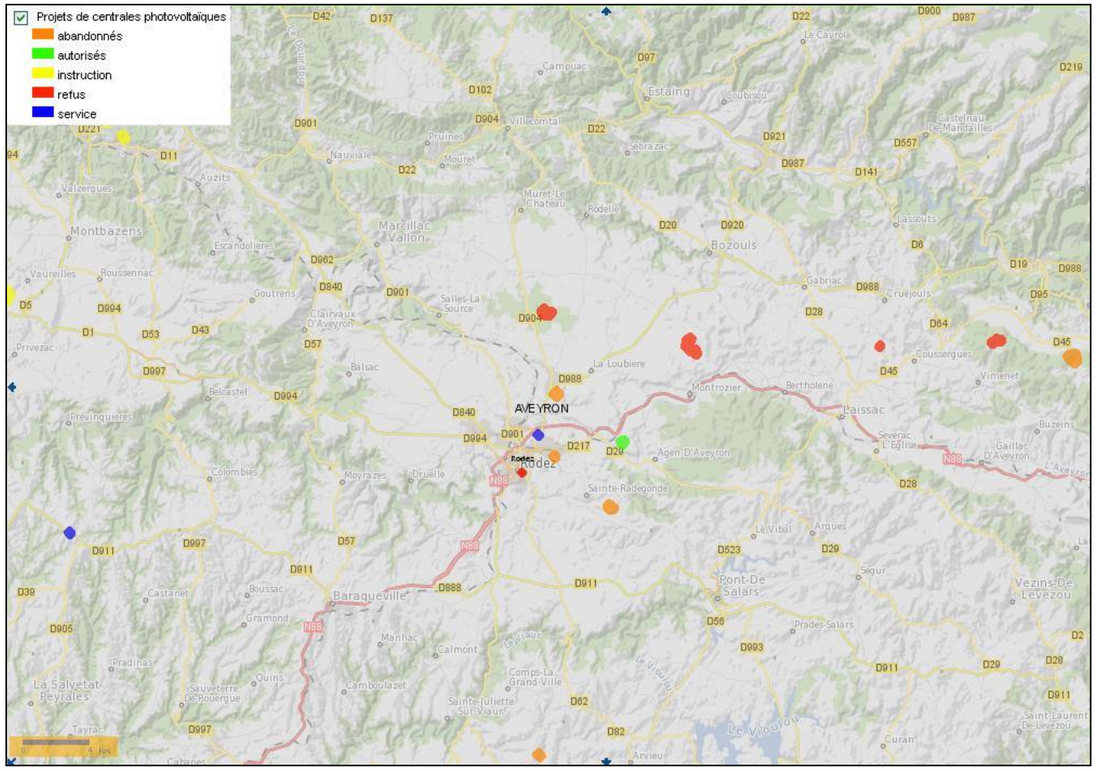


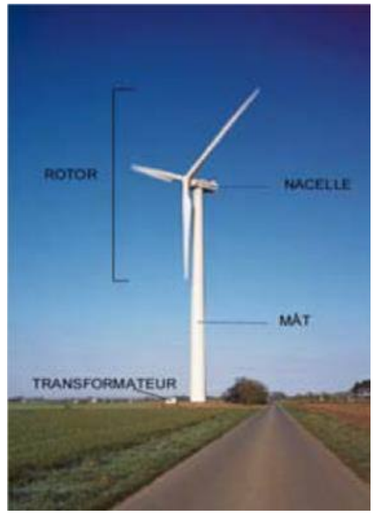

**Figure 22 : Localisation de projets de centrales photovoltaïques (Source MIPYGéo)**

➢ **Conclusions**

**La majorité des communes de la communauté d'agglomération du Grand Rodez sont techniquement favorables à l'installation de panneaux photovoltaïque pour des pans de toitures orientés sud avec un angle de plus ou moins 45°.**
**Seules trois communes citées précédemment (hameau d'Ampiac sur la commune de Druelle, Le Monastère et Onet-le-Château) présentent une configuration moins favorable avec un rendement qui peut être pénalisé par des masques lointains liés à la topographie de la région.**

### 3.2.2 Etude du potentiel en énergie renouvelable d'origine éolien

➢ **Définitions**




Une éolienne permet de convertir l'énergie du vent en énergie mécanique, elle-même transformée en électricité par une génératrice. Une éolienne est généralement composée de trois parties : le mât, la nacelle et le rotor :

- Le mât supporte l'ensemble des équipements permettant de produire l'électricité (nacelle + rotor). Il est fixé sur une fondation implantée dans le sol.
- Le rotor est composé du nez et des pales. Il transforme l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique.
- La nacelle abrite les équipements qui produisent l'électricité à partir de la rotation de l'axe du rotor.

Le petit éolien désigne les éoliennes de petites et moyennes puissances, de 100 W à quelques dizaines de kilowatt, montées généralement sur des mâts d'une hauteur inférieure à 50 mètres et haubanées (soutenues par des câbles).

Le grand éolien (ou éolien dit industriel) désigne les éoliennes d'une hauteur supérieure à 50 mètres.

Depuis le 15 juillet 2007, la production d'électricité renouvelable d'origine éolienne ne peut bénéficier de l'obligation d'achat que si l'installation se situe dans une zone de développement de l'éolien (ZDE). Le concept de zone de développement de l'éolien est principalement adapté au grand éolien compte tenu des critères pris en compte pour la décision de refus ou de création.

Les zones dont la vitesse moyenne du vent est inférieure à 4 m/s à 50 mètres de hauteur sont considérées comme inadaptées à l'implantation d'éoliennes.



*Petite éolienne (La Penterie à Manhac)*

➢ **Notion de Zone de Développement de l'Éolien (ZDE)**

Une Zone de Développement de l'Éolien (ZDE) est une zone permettant aux installations éoliennes qui y sont situées de bénéficier de l'obligation d'achat à partir du 15 juillet 2007. Créées par la loi POPE (Programme d'Orientation sur la Politique Énergétique) n°2005-781 du 13 juillet 2005 (art.37), une ZDE est définie en prenant en compte des éléments suivant :

- les possibilités de raccordement aux réseaux électriques,
- la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés, et ce depuis la loi Grenelle 2,
- la sécurité publique,
- la biodiversité,
- le patrimoine archéologique.

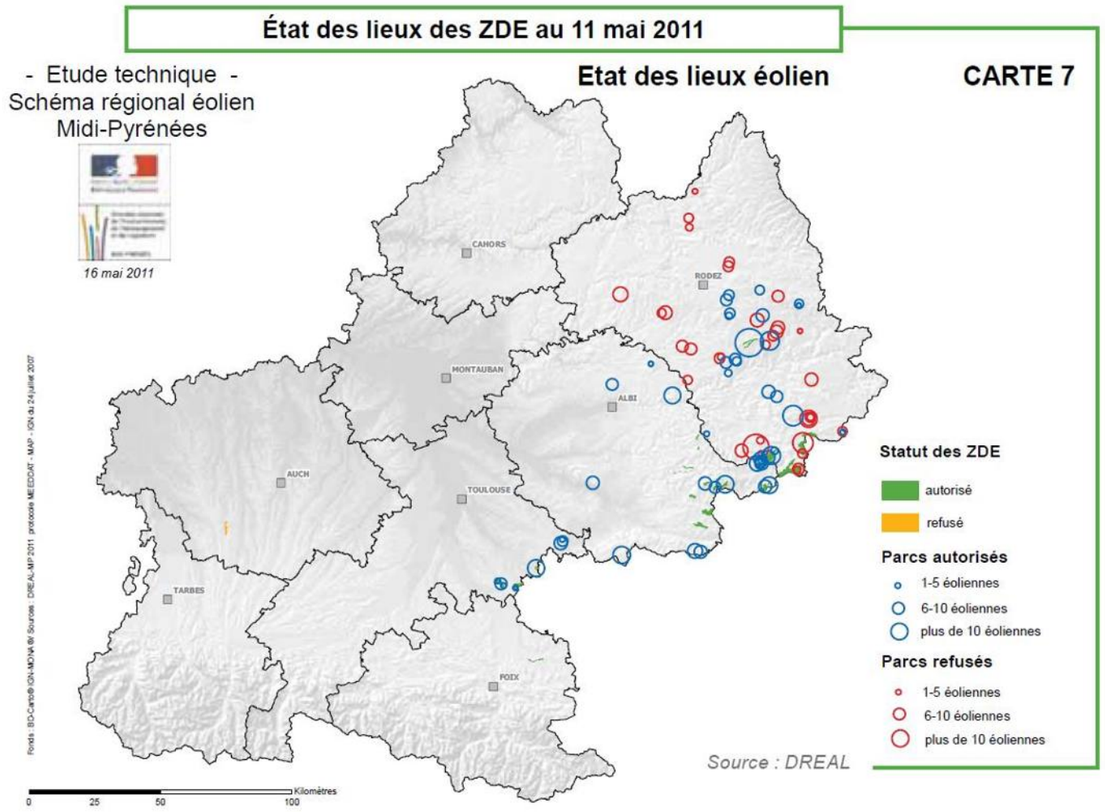



**Figure 23 : Etat des lieux des ZDE au 11 mai 2011**

**Source : DREAL Midi-Pyrénées, Schéma Régional éolien, mai 2011**

Les ZDE doivent se développer dans le cadre d'une cohérence départementale. La communauté d'agglomération du Grand Rodez et ses environs est concerné par des ZDEs comme le montre la Figure 23 ci-dessus. En effet, deux parcs sur le département de l'Aveyron ont été autorisés (Salles Couran et Rougier de Camarès), tandis que les huit autres de la région sont en instruction. L'Aveyron représente près de 60% de la puissance raccordée sur la région Midi-Pyrénées.

### ➢ Le Schéma Régional Eolien

La Région en partenariat avec l'Etat a élaboré un Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) afin de mener une action cohérente dans le domaine du climat, de l'air et de l'énergie sur tout le territoire. A ce titre, elle a notamment élaboré un Schéma Régional Éolien, qui identifie les zones favorables au développement de l'éolien et les communes pour lesquelles des Zones de Développement de l'Éolien (ZDE) pourront être créées.

La première étape consistait à identifier les contraintes dites techniques mais aussi définir les enjeux patrimoniaux et ceux liés à la biodiversité.

Une synthèse des enjeux a ensuite été réalisée en cinq niveaux :

- interdit : zones d'exclusion liée à une protection réglementaire,
- enjeu fort : zones à très forte contrainte technique et/ou très fort enjeu environnemental,
- enjeu moyen : zones à forte contrainte technique et/ou fort enjeu environnemental, où le développement de l'éolien nécessite des études spécifiques à une échelle locale,
- enjeu faible,
- pas d'enjeux : zones où il n'a pas été mis en évidence de contraintes techniques ou d'enjeux particuliers. Pour autant, ceci ne préjuge pas que des enjeux ou des contraintes soient mises en évidence lors des futures instructions (ZDE, permis de construire, etc.).

Les zones favorables (Cf. Figure 24 ci-dessous) résultent ensuite d'un travail de lissage basé sur le contour des zones peu adaptées, adaptées ou très adaptées :

- avec une logique de cohérence avec les entités paysagères,
- avec la prise en compte éventuelle des projets déjà autorisés,
- avec la prise en compte éventuelle des projets en instruction,
- avec la prise en compte systématique des ZDE autorisées et des ZDE en instruction.

A l'issue de cette étude, la communauté d'agglomération du Grand Rodez a été placée dans une zone « favorable » au développement de l'éolien.

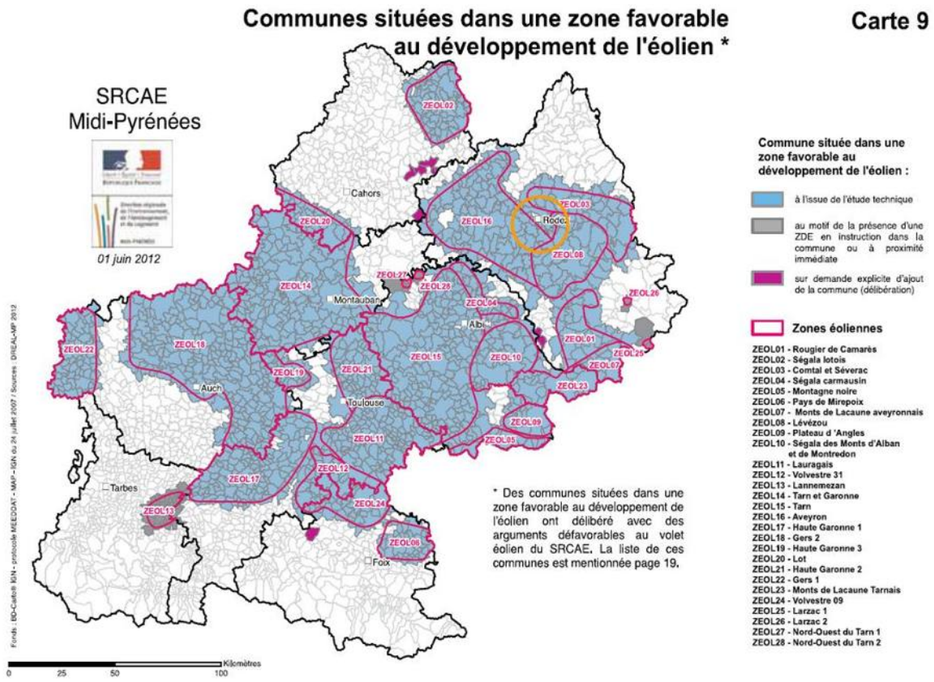



**Figure 24 : Carte des zones favorables au développement éolien**

**Source : DREAL Midi-Pyrénées, Schéma Régional éolien, mai 2011**

### ➢ Conclusion

**Le SRCAE définit la communauté de l'agglomération du Grand Rodez comme étant une zone favorable au développement de l'éolien et le département représente un territoire d'implantation conséquent à l'échelle régionale.**

### 3.2.3 Etude du potentiel en énergie de la biomasse agricole et forestière par combustion

➢ **Définitions**

La biomasse à considérer en priorité pour une valorisation énergétique par combustion est la biomasse ligno-cellulosique (hors-paille) : bois issus de forêts, de haies, bois de taille et d'arrachage des vignes et vergers, etc. Les résidus des cultures (pailles de céréales, maïs, oléagineux et protéagineux, etc.), notamment des cultures annuelles, devraient en priorité retourner au sol dans un objectif de maintien de leur fertilité et de stockage de carbone. Les pratiques de retour maximal de résidus de culture au champ ainsi que l'enfouissement de cultures intercalaires ont en effet été identifiés comme des pratiques d'atténuation efficaces. Les coproduits agricoles (issues de silos, tourteaux…) peuvent quant à eux trouver des voies de valorisation à meilleure valeur ajoutée (bioproduits, biomatériaux, industrie pharmaceutique...) ou peuvent s'avérer plus intéressants pour une valorisation énergétique par méthanisation du fait de leur pouvoir méthanogène élevé.

➢ **Bois-énergie (biomasse forestière et haies)**

La région dispose d'un gisement élevé en biomasse forestière et haies. La disponibilité forestière brute régionale, ou maximale théorique, en dehors de toute contrainte technique ou économique, est de l'ordre de 5 600 à 6 600 milliers de $m^3$ par an (1 200 à 1 500 ktep par an). En tenant compte des contraintes techniques environnementales et des prix actuels du marché, la disponibilité nette régionale est de l'ordre de 2 600 à 3 000 milliers de $m^3$ par an (600 à 700 ktep/an). Or les prélèvements actuels en bois-industrie et bois-énergie régionaux sont de l'ordre de 1 800 milliers de $m^3$ par an. Il en résulterait une disponibilité supplémentaire régionale de 800 à 1 200 milliers de $m^3$ par an (180 à 270 ktep/an).

➢ **Biomasse agricole ligno-cellulosique**

La production de biomasse par des cultures dédiées aux usages énergétiques (taillis à courte rotation par exemple) est encore très confidentielle en Midi-Pyrénées. Des programmes de pré-développement sont en cours, mais les surfaces consacrées à ces productions restent réduites à ce jour. La biomasse issue des vignes et vergers (bois de taille, d'arrache, etc.) a quant à elle été quantifiée dans le cadre de l'Étude sur la biomasse forestière, populicole et bocagère disponible pour l'énergie à l'horizon 2020 en France, menée en 2008-2009 par le cabinet Solagro pour l'ADEME et l'IFN. La disponibilité brute régionale est estimée à :

- 60 000 tonnes de matière sèche (tMS) par an pour la biomasse viticole (taille des sarments, arrachage des ceps, etc.), dont 46 000 tMS/an issues de la taille des sarments ;
- 52 000 tMS/an pour la biomasse issue de l'arboriculture : 22 000 tMS/an issues de la taille d'entretien et 30 000 tMS/an provenant des arrachages et du renouvellement des vergers.

➢ **Objectifs régionaux**

En Midi-Pyrénées, la plage d'objectifs pour 2020 dans le secteur industriel se situe entre 231 et 271 ktep (à comparer aux 171 ktep produits en 2008). Ce qui équivaudrait à la mise en place de trois à cinq gros projets de chaufferie de 20 ktep en 10 ans.

Pour le collectif et le tertiaire, cette plage d'objectifs se situe entre 30 et 55 ktep en 2020 (à comparer aux 5 ktep produits en 2008).

Pour la production domestique de chaleur à partir de biomasse (chauffage au bois par les ménages), les objectifs nationaux sont de stabiliser ce niveau de production, mais d'équiper un nombre plus important de foyers avec des technologies plus performantes au niveau énergétique afin de limiter les émissions de particules.

➢ **Conclusion**

**La filière existe dans la région et présente un potentiel de développement important. Les objectifs régionaux prévoient d'ailleurs de multiplier par 10 de 2008 à 2020 la production de chaleur à partir de biomasse pour le collectif et le tertiaire. Pour la production domestique par contre, l'objectif serait plutôt d'équiper les foyers de technologies plus performantes au niveau énergétique afin de limiter les émissions de particules.**

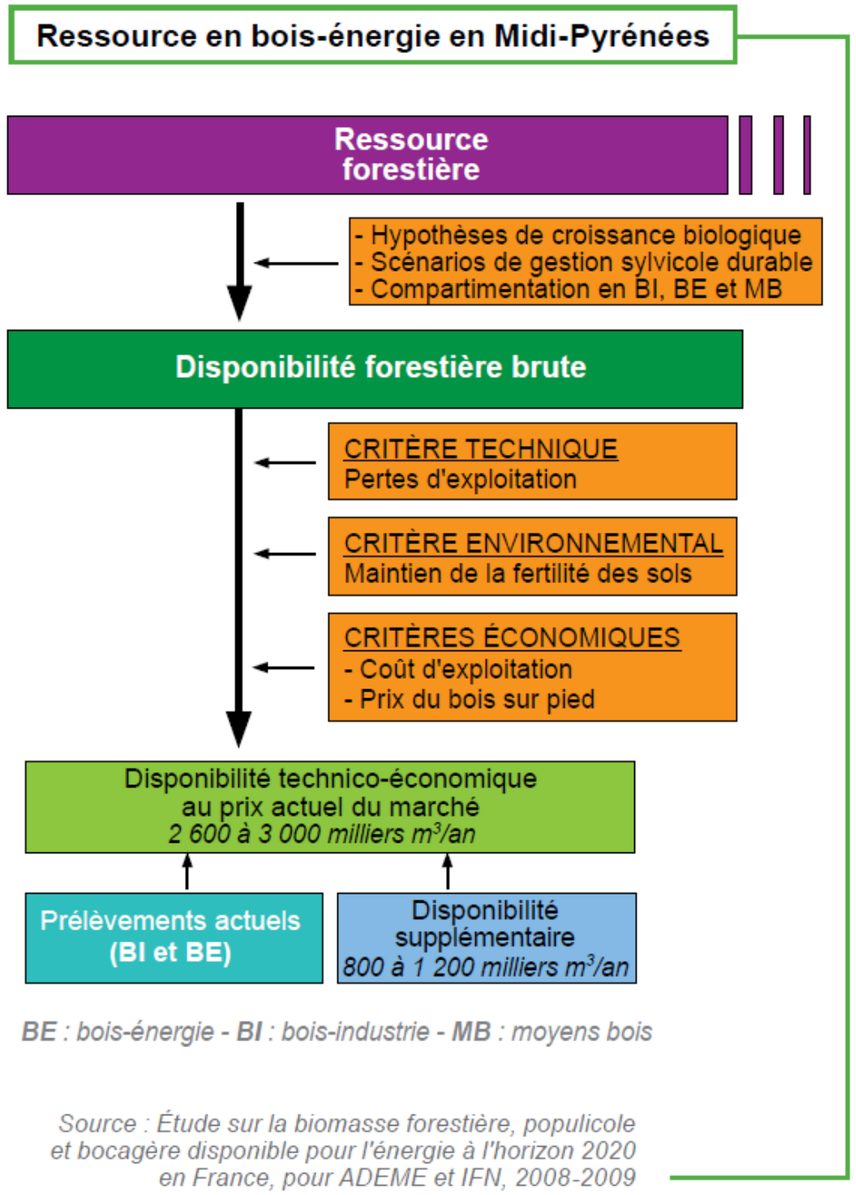



**Figure 25 : Ressource en bois-énergie en Midi-Pyrénées**

### 3.2.4 Etude du potentiel en énergie renouvelable d'origine hydraulique

➢ **Définitions**

L'énergie hydroélectrique, ou hydroélectricité, est une énergie électrique obtenue par conversion de l'énergie hydraulique des différents flux d'eau (fleuves, rivières, chutes d'eau, courants marins, etc.). L'énergie cinétique du courant d'eau est transformée en énergie mécanique par une turbine, puis en énergie électrique par un alternateur.

➢ **Le potentiel départemental**

Dans le département de l'Aveyron, le potentiel hydroélectrique n'est pas négligeable comme le montre la figure ci-dessous. Les concessions sur le département représentent environ une puissance maximale brute de 4 180 000 kW installée.

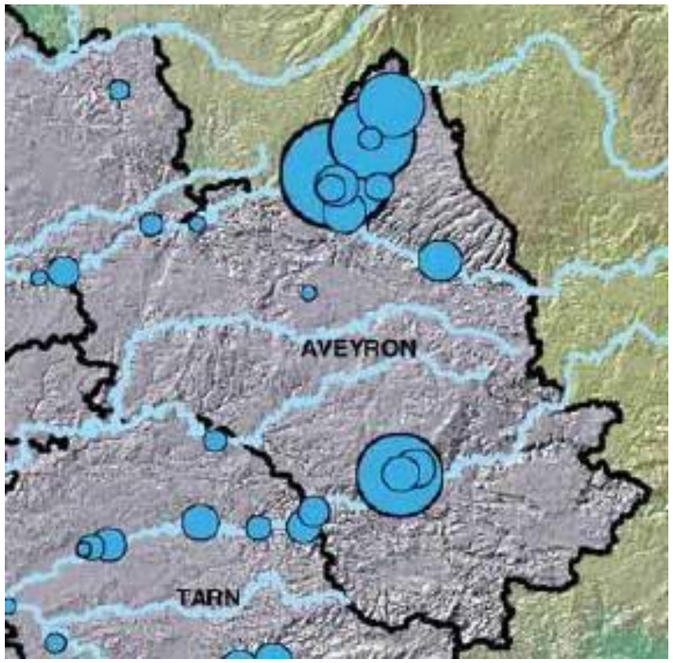



**Figure 26 : Localisation des concessions hydroélectriques sur le département de l'Aveyron**

**Source : DREAL-MP 2011**

Aux alentours de la communauté d'agglomérations du Grand Rodez, on retrouve ainsi cinq barrages :




**Figure 27 : Localisation des ressources hydroélectriques aux alentours du site**

**Source : http://www.barrages-cfbr.eu/**

➢ **Conclusion**

**Le département possède un potentiel hydroélectrique non négligeable, cependant le réseau hydraulique de la communauté d'agglomération du Grand Rodez n'est pas de nature à accueillir des ouvrages hydrauliques à des fins de production d'électricité.**

### 3.2.5 Etude du potentiel en énergie renouvelable d'origine géothermique

➢ **Définitions**

La géothermie est une énergie locale, basée sur la récupération de la chaleur de la terre par l'exploitation des ressources du sous-sol, qu'elles soient aquifères ou non. Selon la présence ou non d'un aquifère au niveau du site visé, et la température de la ressource, plusieurs technologies d'exploitation de la chaleur sont envisageables :

- par échange direct de la chaleur. La ressource est généralement un aquifère dit profond, la température augmentant avec la profondeur dans le sous-sol (géothermie qualifiée de basse énergie, ressources comprises entre 30 et 90°C) ;
- avec utilisation de pompe à chaleur (PAC), lorsque la température de la ressource ne permet pas un usage direct (géothermie qualifiée de très basse énergie, température de ressource inférieure à 30°C). Cette solution est soit superficielle (avec des échangeurs horizontaux), soit profonde (avec des sondes verticales).

Pour les dispositifs équipés de PAC, il est possible de fournir du chaud (pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire), du rafraîchissement/froid ou les deux alternativement ou simultanément, et ce avec le même système de prélèvement de la chaleur. Ce système est donc particulièrement favorable pour les bâtiments ayant des besoins simultanés de chaud et de froid, comme les établissements de santé par exemple. Concernant l'échange direct de la chaleur, le système fonctionne généralement en doublet géothermique, comme pour les opérations sur aquifères superficiels (l'eau est pompée puis réinjectée). Cependant, compte tenu de l'importance des investissements de forage pour atteindre les aquifères profonds, un réseau de chaleur est généralement associé. Ces réseaux, aptes à desservir plusieurs milliers de logements par opération, permettent ainsi de répartir sur un plus grand nombre de postes de consommation la charge des investissements sous-sol de production géothermique.

➢ **Le potentiel régional**

Il n'existe à ce jour aucun inventaire exhaustif des opérations de géothermie fonctionnant en Midi-Pyrénées, que ce soit pour les PAC individuelles, collectives ou tertiaires. Concernant les réseaux de chaleur, seule l'opération de Blagnac (en Haute-Garonne) est recensée.

La prise en compte de la notion de territoire est particulièrement importante dans le cas de l'énergie géothermique car elle ne peut pas être transportée. Déterminer le potentiel de développement de la géothermie nécessite donc un travail cartographié afin de pouvoir croiser de manière géolocalisée les ressources disponibles aux utilisateurs potentiels. La possibilité de développement est étudiée par type d'opérations : sur aquifères superficiels ou alluviaux, sur sondes (puits verticaux) ou avec réseaux de chaleur. Concernant les solutions avec PAC, il est déterminé en mettant en parallèle le potentiel dans les constructions existantes et celui dans la construction neuve. Les premiers résultats du croisement des besoins énergétiques et des puissances fournies par la ressource en eau dans le domaine alluvial sont présentés ci-après.

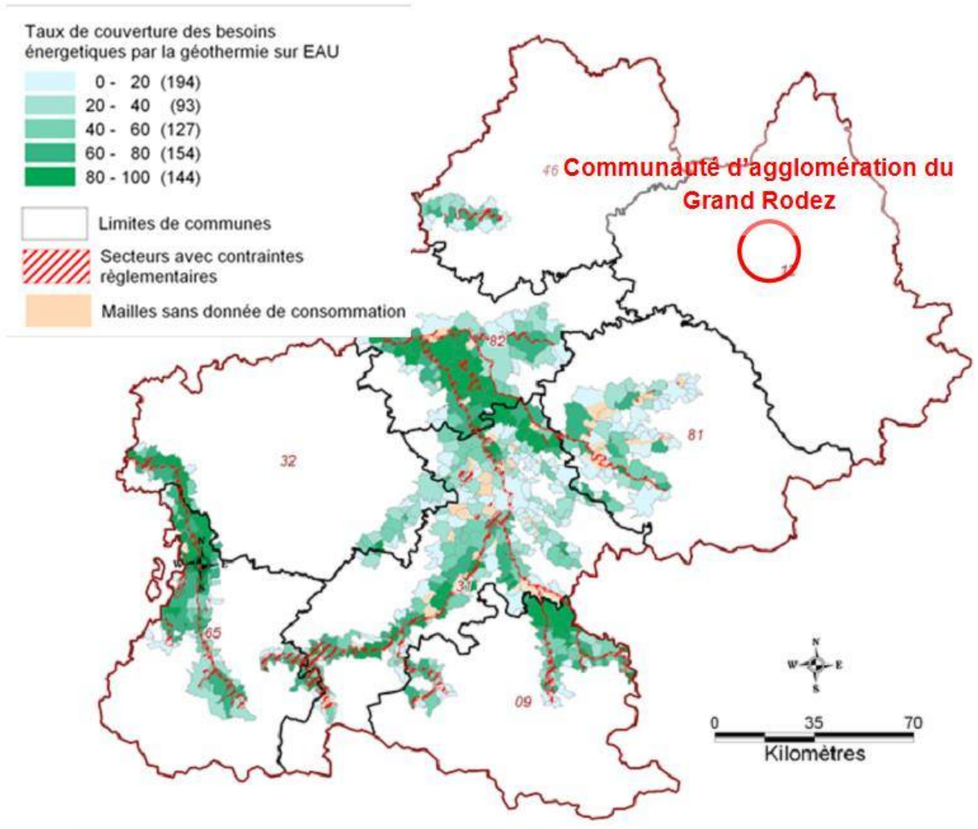



**Figure 28 : Taux de couverture potentiel des besoins énergétiques (tertiaire et résidentiel) par la géothermie sur eau dans le domaine des nappes alluviales dans la région Midi-Pyrénées**

**Source : BRGM**

Les premiers résultats mettent en évidence un taux de couverture inférieur à 40 % dans les grandes villes et atteignant les 100 % dans certaines zones rurales. Cependant, le département de l'Aveyron ne dispose pas de ces ressources. Le développement des sondes géothermiques est uniquement limité par la présence de cavités dans les formations géologiques. En Midi-Pyrénées, seules les zones karstiques (essentiellement dans les Causses du Quercy –Lot-, l'Est de l'Aveyron et les contreforts des Pyrénées) sont susceptibles de limiter l'implantation de ce type de sonde.

➢ **Conclusions**

**La zone du Grand Rodez, de par ces caractéristiques géologiques, ne peut disposer de telles ressources géothermiques.**

## 3.3 Diagnostic initial de performance énergétique

### 3.3.1 Présentation

Une étude au cas par cas est impossible. Il est donc nécessaire d'arriver à répartir les constructions en un nombre de typologies limité pour permettre une analyse fine et approfondie tout en restant suffisamment représentatif pour permettre une extrapolation des résultats à l'ensemble du bâti du secteur étudié. La mission consiste donc dans un premier temps à définir, à partir des paramètres influents et de l'état des lieux général du secteur, des typologies de constructions représentatives vis-à-vis du comportement thermique.



**Figure 29 : Ampiac, DRUELLE**

### 3.3.2 Rappel des paramètres influents sur le comportement thermique

Au-delà des conditions climatiques et du comportement humain, les paramètres techniques capables d'influer sur le comportement thermique du bâti sont :

- la surface des murs en contact avec l'extérieur, qui dépend à la fois de la compacité de la construction et de sa mitoyenneté avec d'autres volumes à « température stable » ;
- la qualité de ces murs et notamment la répartition en épaisseur de la masse et de l'isolation ;
- la surface et la qualité des menuiseries vitrées ;
- les ponts thermiques : selon la nature de la structure et la position de l'isolation, la construction peut présenter plus ou moins de déperditions au niveau des différentes liaisons ;
- le renouvellement d'air intérieur lié aux défauts d'étanchéité et à la présence ou non d'un système de ventilation ;
- l'exposition solaire qui dépend naturellement de l'orientation mais surtout des masques bâtis pour les apports d'hiver.

### 3.3.3 Etat des lieux général du secteur




**Figure 30 : Vue satellite du centre-ville de Rodez**

**Source : IGN / Géoportail**

Le centre-ville de Rodez affiche une organisation condensée où les constructions présentent généralement entre deux et quatre étages dont le dernier se trouve toujours aménagé directement sous toiture (combles habitables). L'accès à l'ensoleillement direct reste donc limité aux derniers étages ou aux logements attenants aux avenues, quais ou places.




**Figure 31 : Contexte urbain de gauche à droite Avenue Victor Hugo, RODEZ et Impasse Cambon, RODEZ**

Les constructions sont assez compactes et souvent côte à côte. On retrouve naturellement quelques constructions en bout d'ilot mais rares sont les constructions parfaitement isolées.

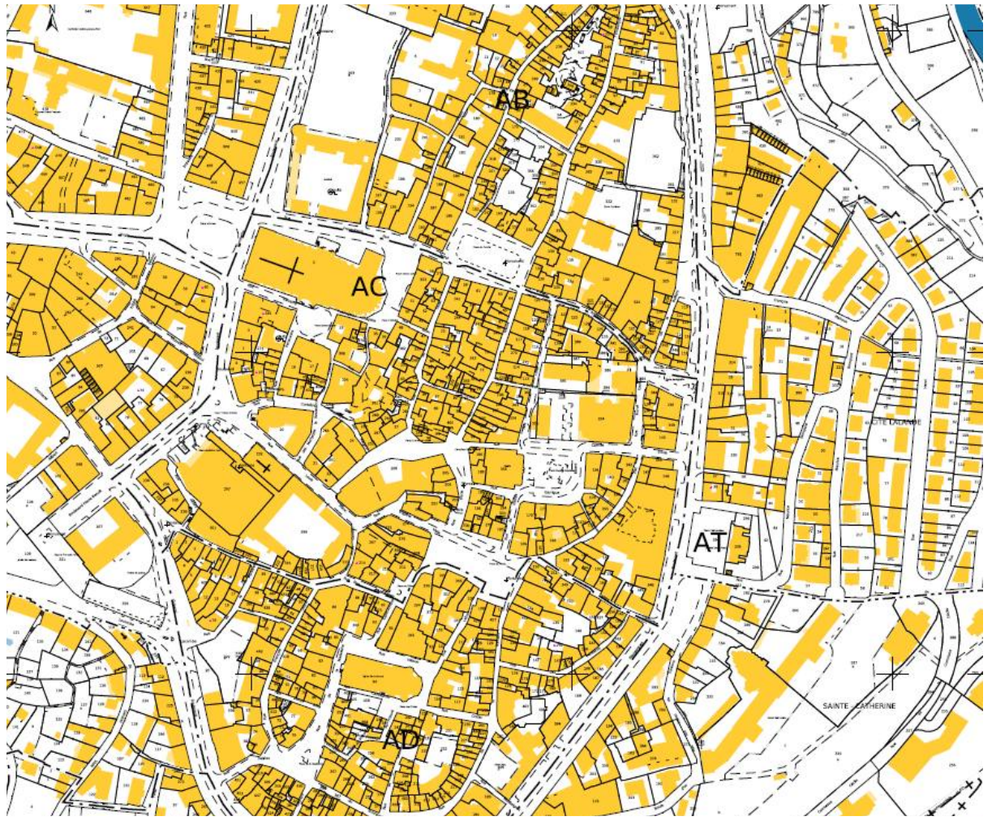



**Figure 32 : Tissu urbain du centre-ville de RODEZ**

A contrario, l'agglomération de Rodez et les communes avoisinantes affichent une organisation plus aérée où les constructions présentent plutôt un ou deux étages dont des combles habitables. On retrouve alors un accès plus important au soleil avec notamment beaucoup de constructions isolées.



**Figure 33 : Exemples de constructions de gauche à droite Place du Château, Ampiac, DRUELLE et 3 Rue des Barthetes, SEBAZAC**



**Figure 34 : Tissu urbain de DRUELLE**

On retrouve peu de constructions à pans de bois. Ce sont principalement des constructions maçonnées en grès, granite ou calcaire avec des murs de forte épaisseur (40 à 80 cm). Les maçonneries restent généralement brutes sauf en centre-ville de Rodez où on retrouve quelques façades enduites.



**Figure 35 : Epaisseur des murs et menuiseries vitrées**

La surface des murs extérieurs présente plus ou moins d'ouvertures avec, selon la date de construction et les travaux qui ont été réalisés depuis, entre 10% et 40% de surface vitrée. On retrouve encore beaucoup de menuiseries anciennes en bois et du simple-vitrage.

Les toitures sont réalisées par des charpentes en bois généralement fines et fragiles. La couverture est réalisée à partir d'ardoise ou de lauze.



**Figure 36 : Charpentes et couvertures**

A noter que ces constructions anciennes présentent souvent des infiltrations d'air importantes à travers l'enveloppe. En effet, les parois anciennes étaient conçues pour « respirer » ; le bâti était très perméable à l'air et, sans ventilation mécanique, il doit absolument le rester pour éviter les problèmes d'humidité.



**Figure 37 : Exemples de constructions de gauche à droite Gajac, SEBAZAC et 2 Place de la Paix, SEBAZAC**

### 3.3.4 Recherche des variables d'étude

La première étape consiste à déterminer, parmi les paramètres influents cités plus haut, ceux qui présentent des variations notables sur le secteur et représentent un intérêt particulier pour l'étude :

- La surface de murs extérieurs, par rapport au volume habité, est un paramètre influent qui présente des variations significatives sur le secteur et devra donc constituer une variable d'étude. De manière simplifiée, elle dépend de la **mitoyenneté du bâti**.
- La qualité des murs et des vitrages ainsi que les ponts thermiques inhérents sont des variables moins importantes car les modes constructifs sont sensiblement les mêmes sur le secteur (murs maçonnés de forte épaisseur et peu de pans de bois). De plus, l'étude devra dans un premier temps considérer les constructions dans leur état initial avec des murs maçonnés non isolés et des menuiseries anciennes bois et simple-vitrage pour l'ensemble du bâti.
- Par contre, le **pourcentage de vitrage en façade** est un paramètre essentiel qui présente des variations relativement importantes sur le territoire.
- Le renouvellement d'air intérieur dépend des infiltrations d'air. C'est un facteur difficile à évaluer précisément. Il sera nécessairement moyenné pour l'ensemble des constructions sur la base d'une valeur bibliographique qui devra prendre en compte l'ancienneté du bâti ainsi que la surface de murs extérieurs et la surface vitrée.
- L'exposition solaire est également un paramètre influent qui dépend de la mitoyenneté des constructions et du **contexte urbain**. Les constructions du bourg historique de Rodez présentent rarement une exposition solaire remarquable mais les communes avoisinantes laissent souvent un accès important au soleil.

Il ressort donc trois variables significatives :

- la mitoyenneté du bâti
- la surface de vitrages, par rapport à la surface de murs extérieurs
- le contexte urbain.

### 3.3.5 Définition précise des typologies d'étude

*NB : Nous proposons de distinguer que deux ou trois types maximum pour chaque paramètre. En effet, le degré de précision des logiciels de calcul thermique qui vont suivre ne justifie pas une typologie plus détaillée.*

Vis-à-vis de la surface vitrée, deux types de bâtis se distinguent :

- Entre 10 et 20% (≈15%) de la surface des murs extérieurs est vitrée ; → **cf. photographie n°1**
- Entre 20 et 40% (≈30%) de la surface des murs extérieurs est vitrée. → **cf. photographie n°2**



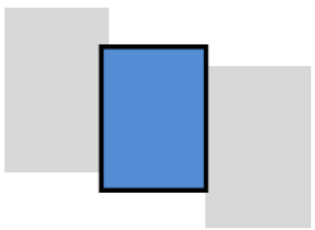
***Photographie n°1***



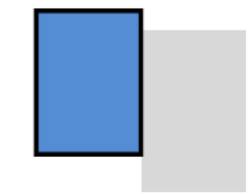
***Photographie n°2***

Vis-à-vis de la mitoyenneté, trois types de bâtis se distinguent :

- Construction « côte à côte », accolée sur deux grands côtés ou plus
- Construction « en bout d'îlot », accolée sur un grand côté au plus
- Construction isolée.



***« côte à côte »***



***« en bout d'îlot »***



***« isolée »***

Vis-à-vis du contexte urbain, deux types de bâtis se distinguent :

- Tissu urbain dense comme en centre-ville de Rodez
- Tissu urbain aéré comme à Manhac.



***RODEZ***



***MANHAC***

### 3.3.6 Choix des constructions types

| CONTEXTE URBAIN | | Dense | | Aéré | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| MITOYENNETE | | Côte à côte | En bout d'îlot | Côte à côte | En bout d'îlot | Isolée |
| SURFACE VITREE | 30% |  |  |  |  |  |
| | 15% |  |  |  |  |  |

**Tableau 8 : Constructions types pour l'étude thermique**

### 3.3.7 Localisation des constructions types

| CONTEXTE URBAIN | | Dense | | Aéré | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| MITOYENNETE | | Côte à côte | En bout d'îlot | Côte à côte | En bout d'îlot | Isolée |
| SURFACE VITREE | 30% | **A** 2 Av Victor Hugo, RODEZ | **B** ISRFMP, 4 Impasse Cambon, RODEZ | **E** Les Garrigues, MANHAC | **F** Mairie, Ampiac, DRUELLE | **G** D66, MANHAC |
| | 15% | **C** SDAP, 2 bis Impasse Cambon, RODEZ | **D** Maison canoniale 15e, 2 Rue Penavayre, RODEZ | **H** D543, Ampiac, DRUELLE | **I** Place du Château, Ampiac, DRUELLE | **J** 3 Rue des Barthetes, SEBAZAC |

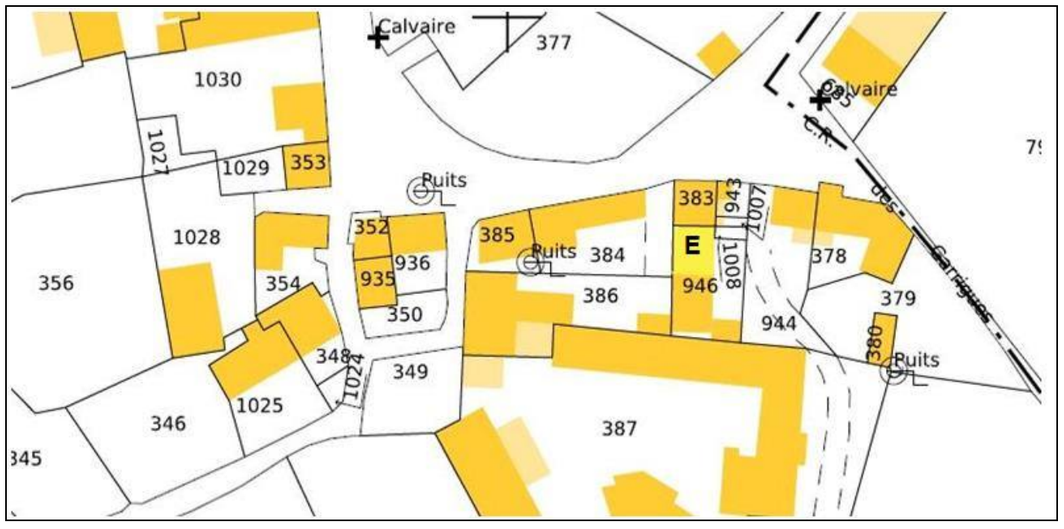



**Figure 38 : Localisation sur fond cadastral – LES GARRIGUES**

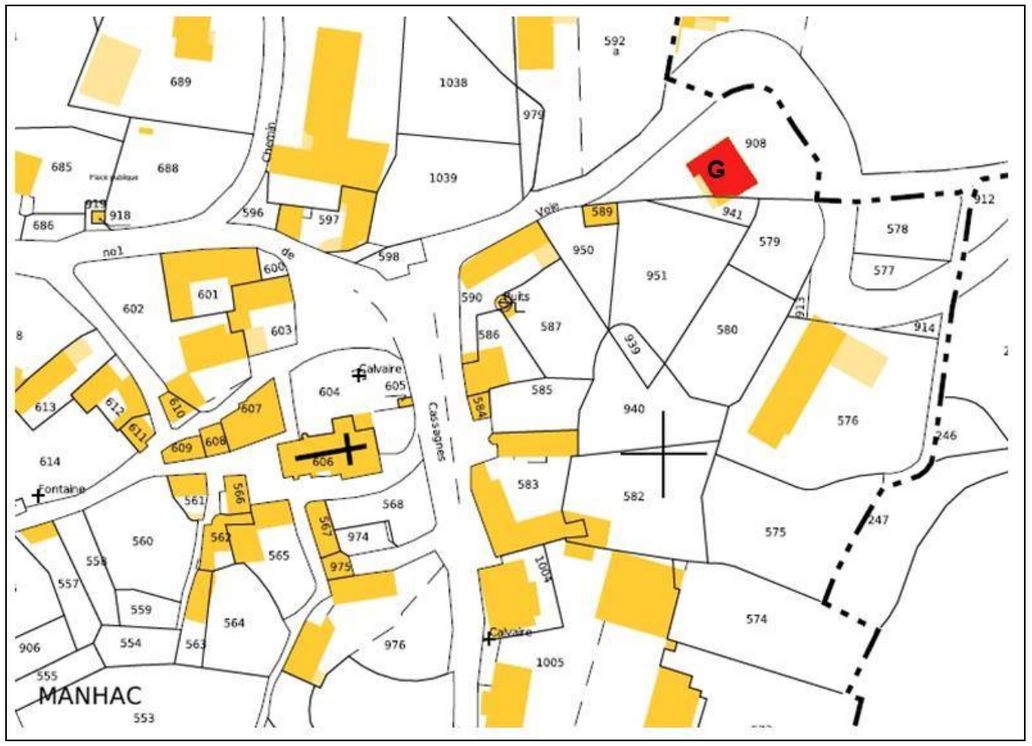



**Figure 39 : Localisation sur fond cadastral – MANHAC**

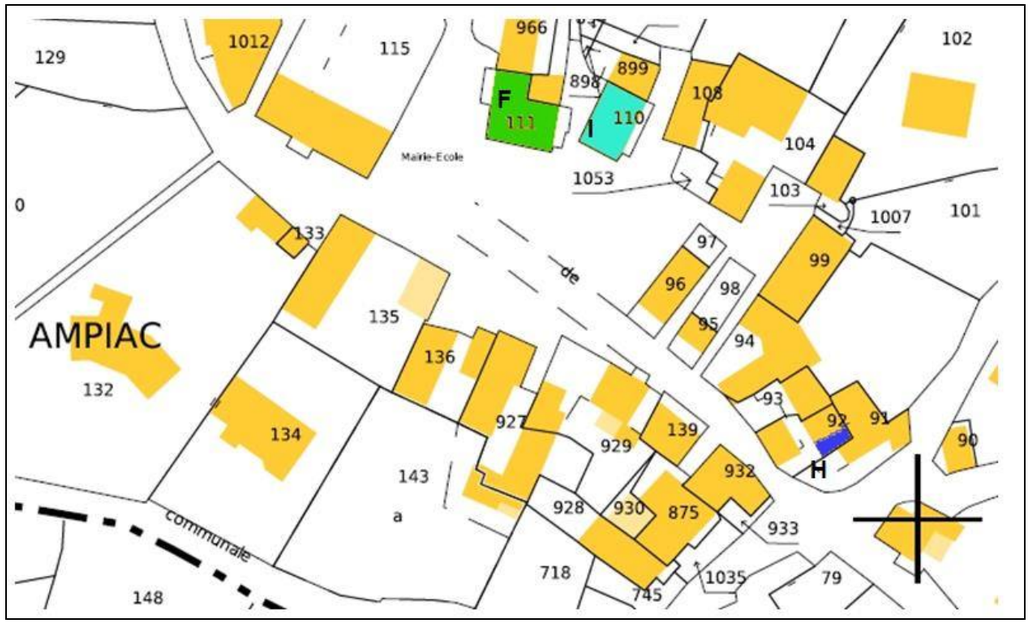



**Figure 40 : Localisation sur fond cadastral - AMPIAC**

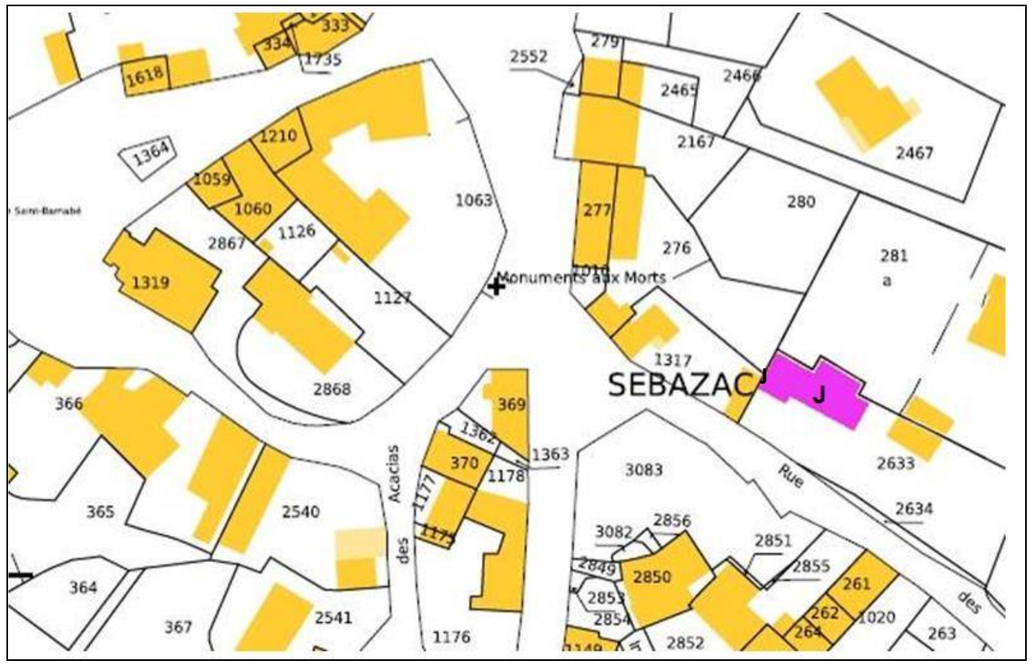



**Figure 41 : Localisation sur fond cadastral – SEBAZAC**




**Figure 42 : Localisation sur fond cadastral - RODEZ**

### 3.3.8 Définition des intrants de calcul

L'estimation des consommations de chauffage est faite à l'aide de la méthode de « Calcul Conventionnel des Consommations des Logements pour le Diagnostic de Performance Énergétique », dite 3CL-DPE et définie par l'arrêté du 9 novembre 2006 portant approbation de diverses méthodes de calcul pour le diagnostic de performance énergétique en France métropolitaine. Elle permet notamment de placer les résultats sur une échelle de performance reconnue appelée « Etiquette énergie ».

Le modèle de calcul thermique est simple mais suffisant pour donner une estimation des consommations de chauffage puis de la performance énergétique par rapport à ce qu'il est possible de faire aujourd'hui. Les intrants sont les suivants :

- département, altitude, année de construction et surface habitable
- ensoleillement qualitatif
- compacité et mitoyenneté
- nombre de niveaux et type de toiture
- surface et composition des murs, des plafonds et des planchers en contact avec l'extérieur
- surface et type de fenêtres, surface et type de portes
- système de chauffage, d'ECS et de ventilation.

Il existe sur le secteur de nombreux points communs à l'ensemble des constructions. En effet, sauf exception ou travaux récents :

- Département de l'Aveyron, 570 m d'altitude environ et constructions antérieures à 1975
- Les planchers bas sont généralement composés de voutains maçonnés non isolés
- Les planchers intermédiaires sont généralement de simples planchers bois sur solives
- Le dernier niveau se trouve souvent directement sous rampants avec une couverture en tuiles de terre cuite ou en lauze ($U \approx 5$ W/m².K)
- Les murs sont en maçonnerie épaisse de pierres différentes mais sont considérées à l'état initial comme non isolées et présentent à peu près le même coefficient de transmission thermique $U \approx 1,5$ W/m².K
- Les menuiseries sont en bois avec du simple-vitrage ($Uw = 4,2$ W/m².K)
- Les constructions sont souvent équipées de contrevents
- La ventilation des locaux se fait par infiltration d'air à travers les défauts d'étanchéité.

Sur les autres points, chaque type défini précédemment permet de prendre en compte les grandes différences constructives sur le secteur :

- Les constructions sont généralement en R+4 (contexte urbain dense) ou R+3 (contexte urbain aéré). Nous considérerons dans tous les cas trois niveaux habités car le rez-de-chaussée est souvent non habité en centre-ville et sert pour le petit commerce
- Les surfaces de murs en contact avec l'extérieur sont fonction du type (Côte-à-côte, En bout d'îlot, Isolée) et de la surface habitable
- Les surfaces vitrées sont fonction du type (« 15% » ou « 30% ») et de la surface de murs en contact avec l'extérieur
- l'exposition solaire est saisie de manière simplifiée (exposition faible ou importante) et cela en fonction du contexte urbain (respectivement dense ou aéré).

IMPORTANT : La surface habitable peut être fixée arbitrairement pour tous les types puisque les consommations sont exprimées par m². La surface des parois en contact avec l'extérieur doit alors être recalculée à la main en fonction de la surface habitable fixée et du type (Côte-à-côte, En bout d'îlot ou Isolée / « 15% » ou « 30% » de façades vitrées) :

| Types | Côte à côte | | En bout d'îlot | | Isolée | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 15% | 30% | 15% | 30% | 15% | 30% |
| Surface habitable | 150 m² | | | | | |
| Surface des murs extérieurs et habités | 68 m² | | 136 m² | | 204 m² | |
| Surfaces vitrées | 10.2 m² | 20.4 m² | 20.4 m² | 40.8 m² | 30.6 m² | 61.2 m² |

**Tableau 9 : Définition des surfaces d'étude**

### 3.3.9 Résultats

L'estimation des besoins[2] de chauffage par la méthode 3CL-DPE affiche les résultats suivants :

| CONTEXTE URBAIN | | Dense | | Aéré | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| SURFACE DE FACADES | | Côte-à-côte | En bout d'îlot | Côte-à-côte | En bout d'îlot | Isolée |
| VITRAGES | 15% | 192 | 227 | 192 | 226 | 256 |
| | 30% | 200 | 239 | 200 | 239 | 271 |

**Tableau 10 : Besoins en chauffage par type (en kWh/m² d'énergie finale[3])**

Les besoins en chauffage sont particulièrement importants en comparaison à ce qu'il est possible de faire aujourd'hui en termes de performance énergétique. En effet, une maison construite selon la règlementation thermique en vigueur (RT 2012) présente des besoins en chauffage d'environ 15 kWh/m², soit 13 à 18 fois moins que les constructions décrites ci-dessus. Ceci s'explique simplement par la forte conductivité de la pierre et l'absence d'isolation. Avec une conductivité moyenne de 0,8 W/m².K, la pierre est à peu près 20 fois moins isolante qu'une laine de roche traditionnelle. De la même façon, les tuiles en terre cuite ou lauzes ne sont pas isolées et les toitures présentent ainsi des déperditions thermiques considérables.

La part de vitrages sur les murs extérieurs n'apparaît pas pour l'instant comme un facteur notable d'augmentation des besoins de chauffage (+5% en moyenne entre le type 15% et 30%) car la conductivité thermique des murs non isolés (U = 1,5 W/m².K) garde un ordre de grandeur comparable à celui des menuiseries (U=3,5 W/m².K) et la proportion de vitrages ne paraît donc pas déterminante pour le moment. Cependant, des différences plus importantes devraient ressortir entre les typologies « 15% » et « 30% » de vitrages une fois les murs correctement isolés (U < 0,4 W/m².K).

Le contexte urbain n'apparaît pas non plus comme un facteur notable d'augmentation des besoins en chauffage pour le moment car la différence d'apports solaires entre ces deux typologies représente un gain faible en comparaison aux besoins en chauffage actuels. Encore une fois, des différences plus importantes devraient ressortir entre ces deux typologies une fois l'enveloppe isolée.

[2] Besoins = besoins à la source en énergie pour le chauffage ou la production d'eau chaude sanitaire. Les « besoins » ne tiennent pas compte du rendement des équipements, contrairement aux « consommations ».

[3] Energie finale = énergie facturée

### 3.3.10 Potentiel d'amélioration

Les étiquettes « Energie » permettent de situer la performance énergétique d'un logement sur une échelle reconnue. Elles prennent en compte pour cela les besoins en chauffage mais également ceux en eau chaude sanitaire. La consommation est exprimée en énergie primaire[4] et tient compte du rendement des équipements de production.

SI l'on considère que l'hypothèse la plus représentative serait celle d'une chaudière gaz ancienne assurant à la fois chauffage et l'eau chaude sanitaire en instantané avec une simple régulation centrale, nous pouvons obtenir les étiquettes « Energie » et comparer la performance énergétique de ces constructions avec des constructions actuelles :

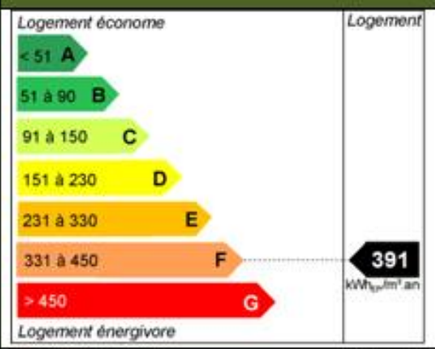
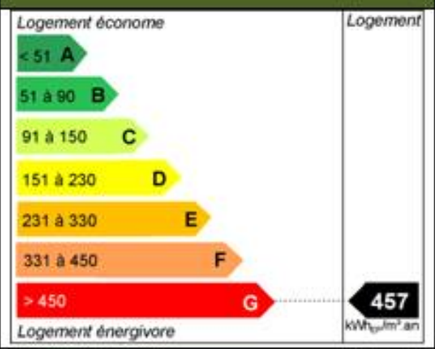
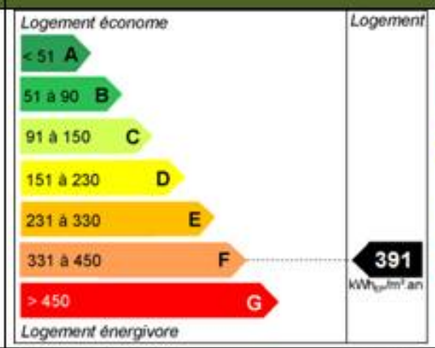
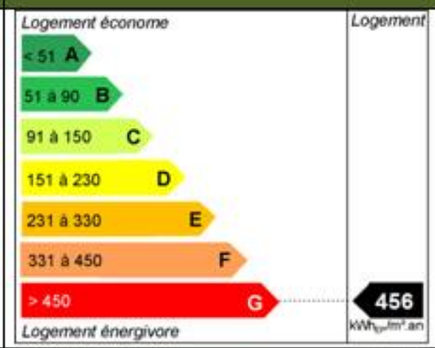
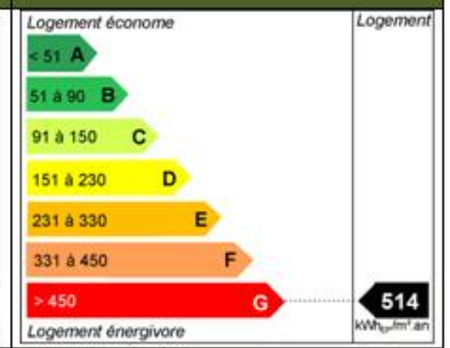
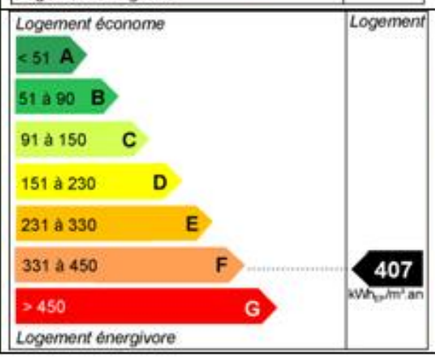
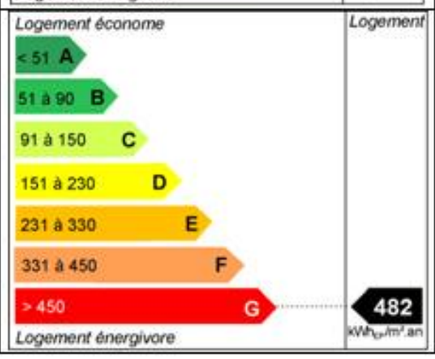
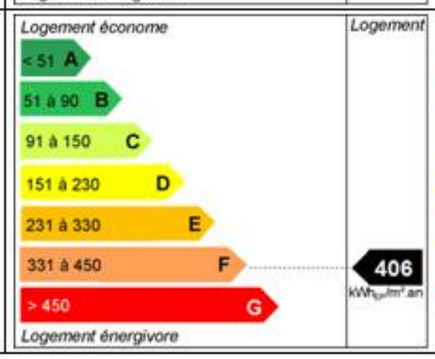
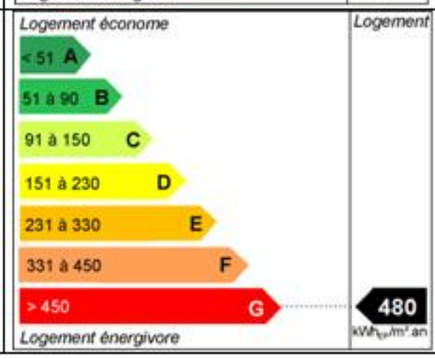
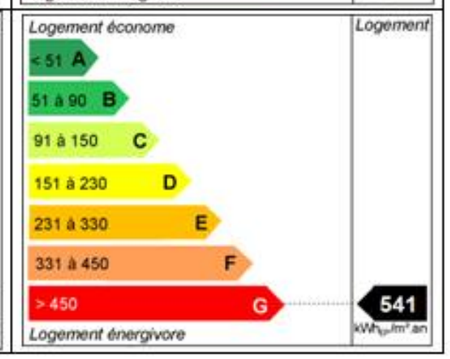
| CONTEXTE URBAIN | | Dense | | Aéré | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| SURFACE DE FACADES | | Côte-à-côte | En bout d'îlot | Côte-à-côte | En bout d'îlot | Isolée |
| SURFACE VITREE | 15% |  |  |  |  |  |
| | 30% |  |  |  |  |  |

**Tableau 11 : Etiquettes énergie (chauffage + ECS) en considérant les hypothèses définies ci-avant**

[4] Energie primaire = énergie nécessaire à la source pour produire l'énergie finale :

- 1 kWh d'énergie finale électrique = 2,58 kWh d'énergie primaire à cause du rendement des centrales et des réseaux d'acheminement
- 1 kWh d'énergie finale gaz = 1 kWh d'énergie primaire car le gaz est une énergie primaire.

Les constructions types du territoire sont classées F ou G vis-à-vis de l'étiquette « Energie » alors que les constructions neuves actuelles se situent en classe A. Le potentiel d'amélioration paraît donc considérable.

Les pistes d'amélioration porteront sur :

- l'isolation des toitures
- l'isolation des murs extérieurs
- l'isolation des vitrages
- l'isolation des planchers bas.

Les différentes solutions devront être priorisées en fonction du type de construction puisque les déperditions thermiques diffèrent selon la configuration initiale :

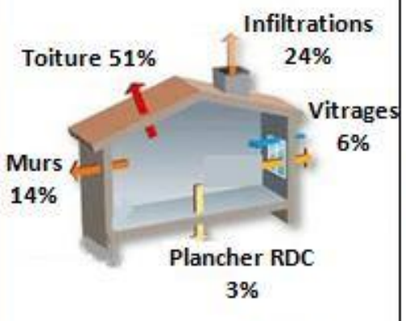
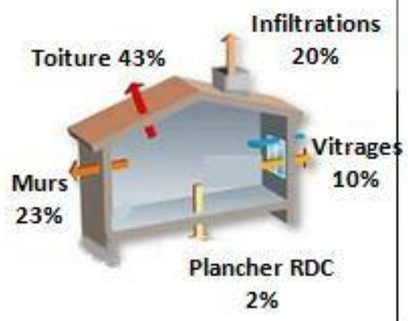
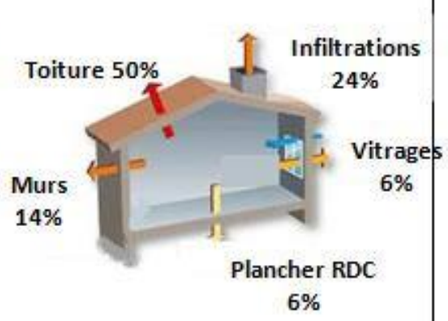
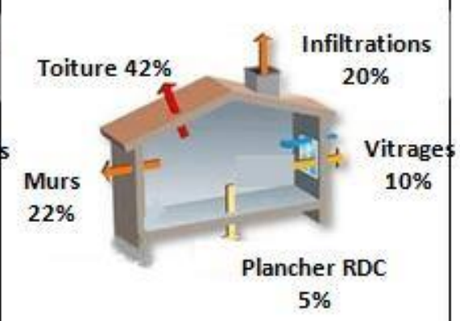
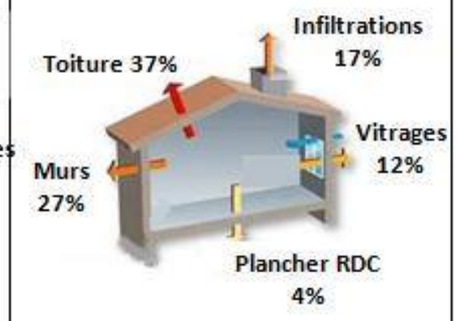
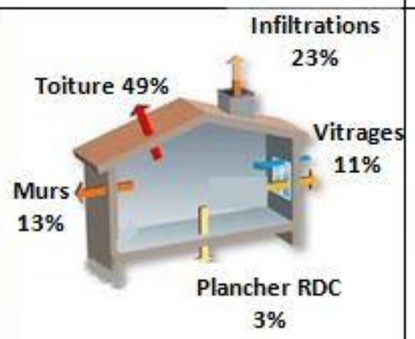
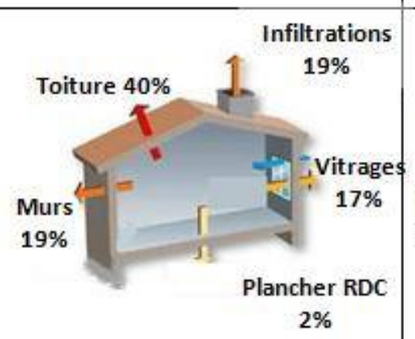
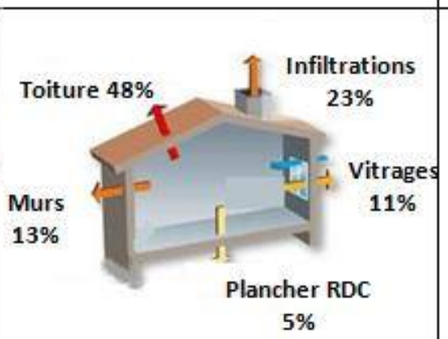
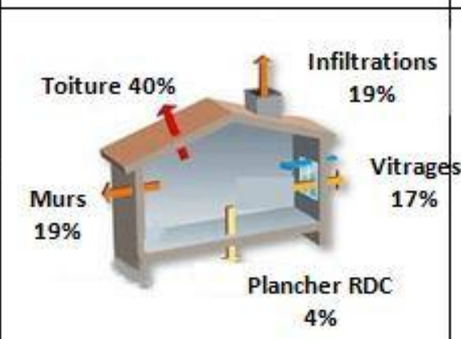
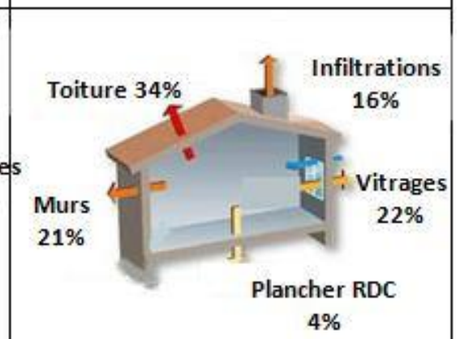
| CONTEXTE URBAIN | | Dense | | Aéré | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| SURFACE DE FACADES | | Côte-à-côte | En bout d'îlot | Côte-à-côte | En bout d'îlot | Isolée |
| SURFACE VITREE | 15% |  |  |  |  |  |
| | 30% |  |  |  |  |  |

**Tableau 12 : Répartition des déperditions thermiques selon les différents types en contexte urbain aéré**

*NB : Les pourcentages restant correspondent aux déperditions par ponts thermiques, négligeables à l'état initial étant donné que les parois ne sont pas isolées.*

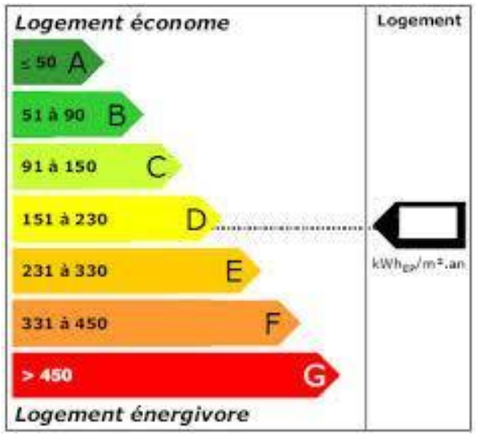
Les améliorations peuvent également porter sur les équipements et ceci de manière non négligeable puisque :

- une pompe à chaleur permet de diviser la consommation en énergie finale par 3
- l'utilisation d'un équipement performant fonctionnant au bois améliorerait considérablement l'étiquette climat en limitant les émissions en équivalent $CO_2$
- un programmateur ou des robinets thermostatiques permettent de faire également quelques économies par régulation.

## 3.4 Evaluation ex-post de la performance énergétique

Les pistes d'améliorations exposées précédemment sont ici mises en application de façon théorique afin de juger de l'impact de chacune sur les économies en besoins énergétiques. Ces dernières ont été testées avec la même méthode que celle décrite précédemment : la méthode 3CL-DPE.

Nous rappelons que les étiquettes « Energie » permettent de situer la performance énergétique d'un logement sur une échelle reconnue. Elles prennent en compte pour cela les besoins en chauffage mais également ceux en eau chaude sanitaire. La consommation est exprimée en énergie primaire* et tient compte du rendement des équipements de production.




Les hypothèses de départ sont conservées et nous nous intéressons à l'impact des préconisations suivantes pour l'ensemble des typologies de constructions, définies précédemment :

1) Isolation des murs par l'intérieur
2) Isolation sous rampant
3) Doublure intérieure des fenêtres
4) Isolation des murs par l'intérieur + Isolation sous rampant + Doublure intérieure des fenêtres.

*Construction côte à côte*

| Construction Côte à Côte : Etiquette Energétique [$kWh_{EP}/m^2.an$] | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Préconisation* | Dense | | Aéré | |
| | 15% de Surface vitrée | 30% de Surface vitrée | 15% de Surface vitrée | 30% de Surface vitrée |
| *Existant* | 391 (F) | 407 (F) | 391 (F) | 406 (F) |
| *Isolation intérieur des murs (Laine de roche 7 cm par exemple)* | 354 (F) | 372 (F) | 353 (F) | 371 (F) |
| *Isolation toiture* | 202 (D) | 220 (D) | 202 (D) | 221 (D) |
| *Mise en place d'une double fenêtre* | 384 (F) | 392 (F) | 383 (F) | 391 (F) |
| *Isolation Intérieur des mus + Isolation toiture + Double fenêtre* | 148 (C) | 161 (D) | 150 (D) | 162 (D) |

*Construction en bout d'îlot*

| Construction En bout d'îlot : Etiquette Energétique [$kWh_{EP}/m^2.an$] | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Préconisation* | Dense | | Aéré | |
| | 15% de Surface vitrée | 30% de Surface vitrée | 15% de Surface vitrée | 30% de Surface vitrée |
| *Existant* | 447 (F) | 471 (G) | 456 (G) | 480 (G) |
| *Isolation intérieur des murs (Laine de roche 7 cm par exemple)* | 378 (F) | 412 (F) | 389 (F) | 422 (F) |
| *Isolation toiture* | 206 (D) | 238 (E) | 218 (D) | 250 (E) |
| *Mise en place d'une double fenêtre* | 432 (F) | 452 (G) | 442 (F) | 452 (G) |
| *Isolation Intérieur des mus + Isolation toiture + Double fenêtre* | 170 (D) | 192 (D) | 182 (D) | 204 (D) |

*Construction isolée*

| Construction Isolée : Etiquette Energétique [$kWh_{EP}/m^2.an$] | | |
|---|---|---|
| *Préconisation* | Aéré | |
| | 15% de Surface vitrée | 30% de Surface vitrée |
| *Existant* | 514 (G) | 547 (G) |
| *Isolation intérieur des murs (Laine de roche 7 cm par exemple)* | 424 (F) | 470 (G) |
| *Isolation toiture* | 347 (F) | 379 (F) |
| *Mise en place d'une double fenêtre* | 494 (G) | 502 (G) |
| *Isolation Intérieur des mus + Isolation toiture + Double fenêtre* | 215 (D) | 245 (E) |

Ces résultats démontrent que l'isolation de la toiture permet de réduire considérablement les besoins énergétiques d'au moins 32%.

Les autres préconisations apportent une diminution des besoins énergétiques avec un impact plus faible mais non négligeable par rapport à une isolation de la toiture. Toutefois, nous constatons que ces pistes d'amélioration peuvent être combinées ; cela apporte une valeur ajoutée au confort de l'occupant et à ses consommations énergétiques.

En nous intéressant de plus près aux résultats compilant les améliorations décrites précédemment (préconisation 4), les besoins en chauffage et les déperditions au sein du bâtiment seraient grandement diminuées comme le montre les tableaux suivants :

| Etude thermique Initiale | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| CONTEXTE URBAIN | | Dense | | Aéré | | |
| SURFACE DE FACADES | | Côte-à-côte | En bout d'îlot | Côte-à-côte | En bout d'îlot | Isolée |
| VITRAGES | 15% | 192 | 227 | 192 | 226 | 256 |
| | 30% | 200 | 239 | 200 | 239 | 271 |
| **Etude post thermique** | | | | | | |
| CONTEXTE URBAIN | | Dense | | Aéré | | |
| SURFACE DE FACADES | | Côte-à-côte | En bout d'îlot | Côte-à-côte | En bout d'îlot | Isolée |
| VITRAGES | 15% | 65 | 76 | 65 | 82 | 100 |
| | 30% | 71 | 88 | 72 | 94 | 115 |

**Tableau 13 : Besoins en chauffage par type pour la préconisation 4 (en kWh/m² d'énergie finale*)**

En observant les résultats en besoins en chauffage (Cf. Tableau 13) pour les différentes typologies et en fonction des améliorations proposées, nous constatons une diminution de plus de 58% par rapport aux consommations actuelles d'un point de vue théorique, pour l'ensemble des typologies testées. Ces consommations sont en lien direct avec l'évolution de la répartition des déperditions au sein du bâti, comme le montre les tableaux ci-dessus. En effet les déperditions par infiltration deviennent plus conséquentes que les déperditions en toiture, comme nous avons pu le constater au cours du diagnostic énergétique de l'existant.

Toutefois cette répartition des déperditions est justifiée par le fait que les consommations en chauffage et autres besoins énergétiques diminuent grandement suite à la mise en place des préconisations citées précédemment. De plus les pourcentages de répartition des déperditions sont tout à fait corrects au vu des différentes propositions de rénovation, telle que la diminution des déperditions au niveau du plafond suite à son isolation. Comme il a été précisé, au cours de cette étude, le but d'une rénovation n'est en aucun cas d'atteindre un niveau de performances de classe énergétique A. En effet cette classe n'est accessible que pour des constructions disposant d'une production locale d'énergie ou, à minima, d'une ventilation minutieusement contrôlée avec une étanchéité parfaite de l'enveloppe.

En intégrant les différents paramètres de rénovation des bâtis anciens, les résultats obtenus montrent une nette amélioration des performances énergétiques, et mettent en avant les économies possibles à réaliser pour l'ensemble des occupants.

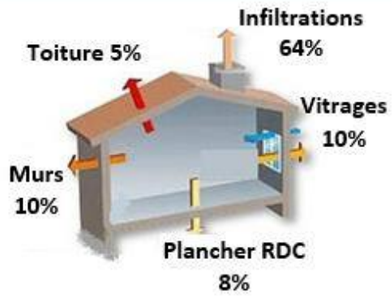
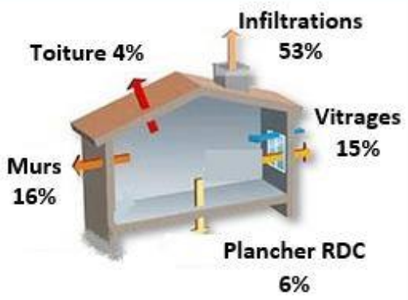
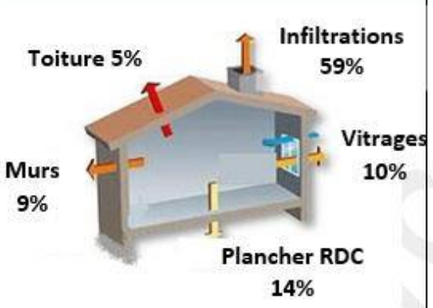
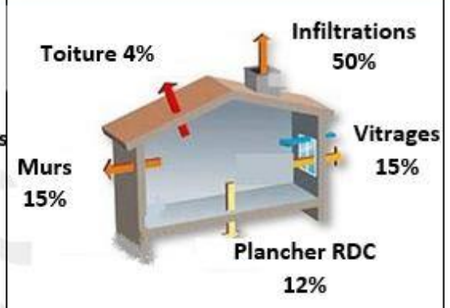
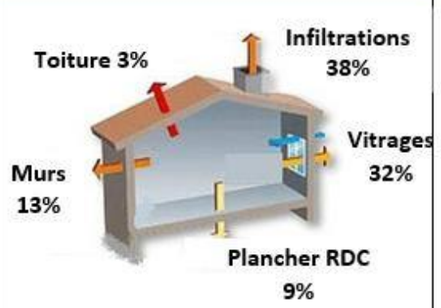
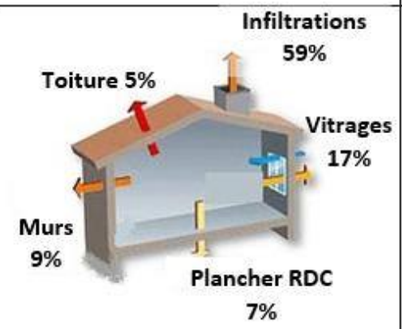
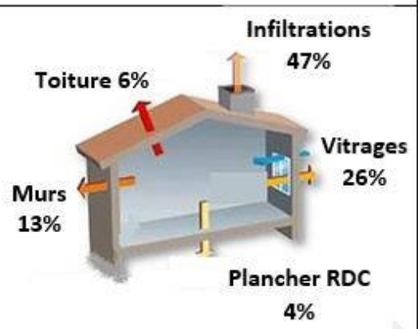
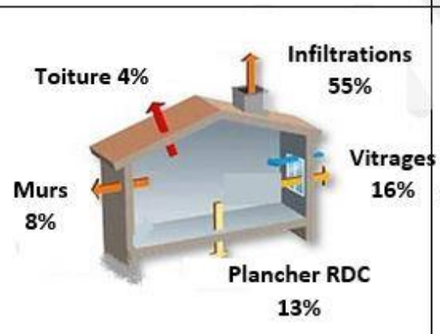
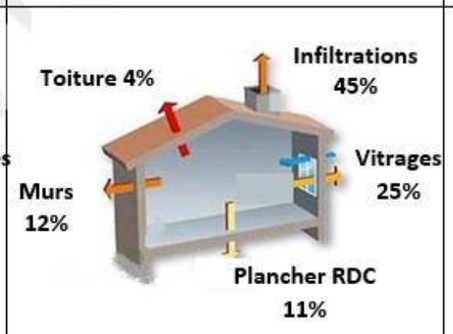
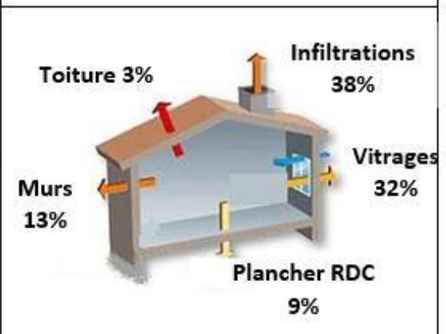
| CONTEXTE URBAIN | | Dense | | Aéré | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| SURFACE DE FACADES | | Côte-à-côte | En bout d'îlot | Côte-à-côte | En bout d'îlot | Isolée |
| SURFACE VITREE | 15% |  |  |  |  |  |
| | 30% |  |  |  |  |  |

**Tableau 14 : Répartition des déperditions thermiques selon les différents types en contexte urbain dense et aéré en appliquant la préconisation**

*NB : Les % restant correspondent aux déperditions par ponts thermiques, négligeables à l'état initial étant donné que les parois ne sont pas isolées.*

### 3.5 Limites de l'étude énergétique

**1er point**

Les résultats de cette étude ne pointent pas là une défaillance particulière qui pourrait représenter une priorité pour l'AVAP de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez. Il faut bien comprendre que la classe A n'est accessible que pour des constructions disposant d'une production locale d'énergie ou, à minima, d'une ventilation minutieusement contrôlée avec une étanchéité parfaite de l'enveloppe. Or, ceci est incompatible avec la préservation du patrimoine bâti, qui reste l'objectif principal de l'AVAP.

L'objectif du volet « thermique » dans l'élaboration de l'AVAP se limitera donc à la proposition de travaux d'amélioration énergétique, dans le respect et la conservation du patrimoine bâti. A ce titre, l'étude thermique prétend simplement établir un état initial d'une précision suffisante pour quantifier le retour des solutions proposées.

**2ème point**

Les préconisations devront faire ressortir l'importance, vis-à-vis de la conservation du bâti, de la circulation de la vapeur d'eau dans ces constructions anciennes, notamment vis-à-vis de l'isolation et de la ventilation.

Lors de travaux d'isolation des parois, l'isolant doit être perméable pour ne pas bloquer la circulation de la vapeur d'eau. Il ne doit pas être hydrophile non plus afin de ne pas stocker l'humidité.

La ventilation doit se faire naturellement par les infiltrations d'air et l'ouverture des fenêtres. Il y a donc des précautions à prendre lors des travaux :

- en cas de changement de fenêtres, prévoir des entrées d'air dans les menuiseries
- ne pas calfeutrer les défauts d'étanchéité avant d'avoir mis en place des entrées d'air
- ne jamais condamner les cheminées. Elles participent au renouvellement d'air.

Certains phénomènes sont caractéristiques d'une ventilation insuffisante :

- les moisissures ou dégradations dans les cuisines et les salles de bain
- les salissures sur les prises de courant et près des fenêtres
- la condensation persistante sur les fenêtres et les miroirs

Il faut alors y remédier au plus vite en créant des entrées d'air supplémentaires dans les pièces principales.

*NB : Une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) met le volume intérieur en dépression et contrevient à la bonne gestion de la vapeur d'eau en déplaçant le point de rosée (à travers les parois) vers l'intérieur. La seule solution de ventilation mécanique qui ne présente aucun risque dans les constructions anciennes est la Ventilation Mécanique Répartie (VMR) dans les pièces humides : salles de bain, sanitaires (surtout lorsqu'ils sont aveugles) et cuisines. Elle permet une ventilation en fonction de l'utilisation des locaux par simple commande manuelle.*

## 4 LEXIQUE

- Besoins = besoins à la source en énergie pour le chauffage ou la production d'eau chaude sanitaire. Les « besoins » ne tiennent pas compte du rendement des équipements, contrairement aux « consommations ».
- Energie finale = énergie facturée
- Energie primaire = énergie nécessaire à la source pour produire l'énergie finale :
  - 1 kWh d'énergie finale électrique = 2,58 kWh d'énergie primaire à cause du rendement des centrales et des réseaux d'acheminement
  - 1 kWh d'énergie finale gaz = 1 kWh d'énergie primaire car le gaz est une énergie primaire

IDE
ENVIRONNEMENT

**IDE Environnement ®**

***Siège Social*** :

4, rue Jules Védrines – 31 031 Toulouse Cedex 04

Tél : 05 62 16 72 72 - fax : 05 62 16 72 79

***Agence de Bordeaux*** :

Rue des Terres Neuves Bat 19 – 33130 Bègles

Tél : 05 40 13 03 44 - fax : 05 62 16 72 79

RODEZ AGGLOMÉRATION

# SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

## PLAN de VALORISATION de l'ARCHITECTURE et du PATRIMOINE

**POLE DEVELOPPEMENT URBAIN et COHESION SOCIALE**

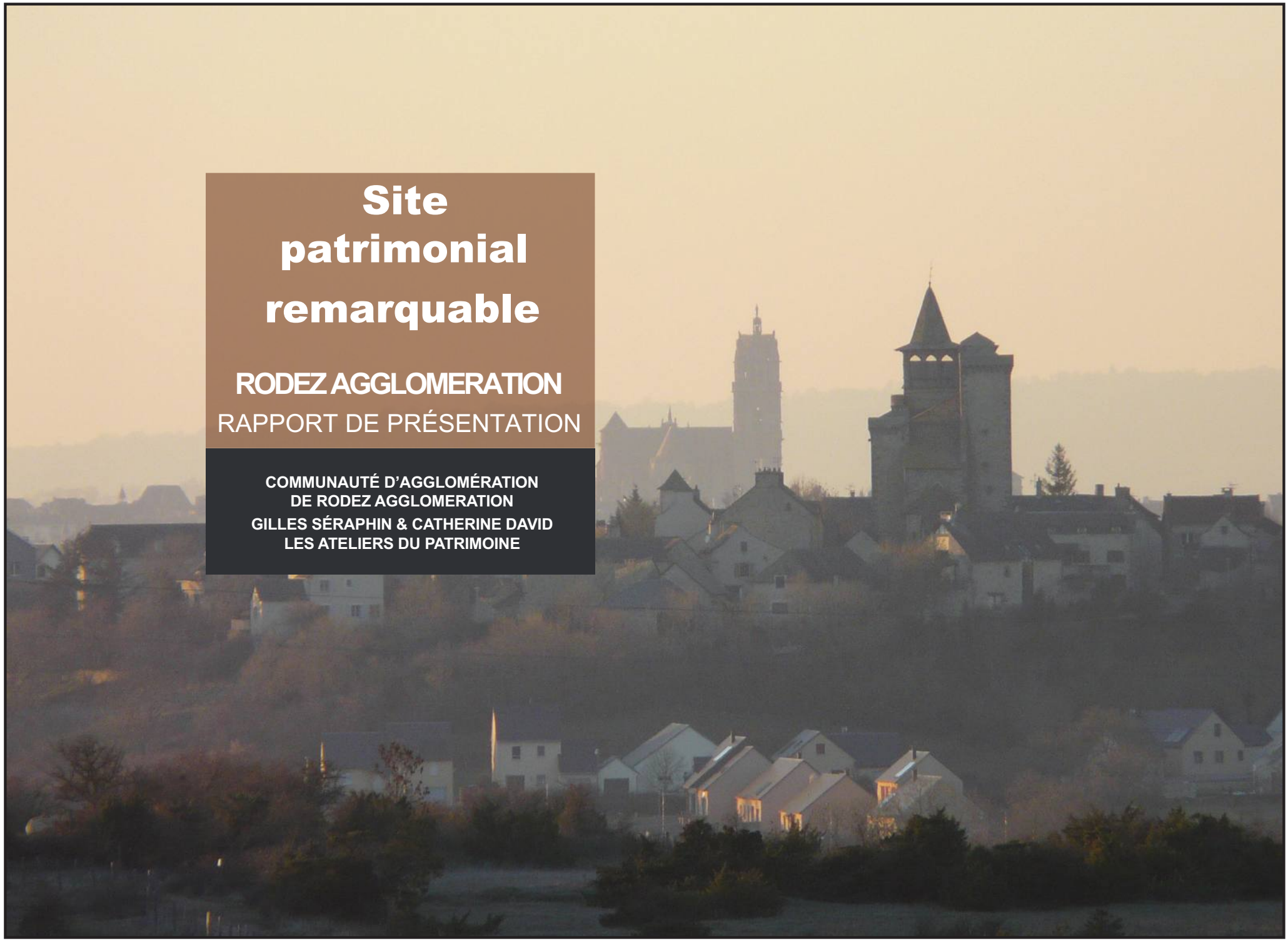
**Conception graphique banque de Données urbaines**
**Rodez Agglomération**
**origine Cadastre (C). Droits de l'Etat réservés**
**18 octobre 2017**

**approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 12/12/2017**

**LE PRESIDENT**

**Christian TEYSSEDRE**

# RAPPORT DE PRESENTATION



# Site patrimonial remarquable

## RODEZ AGGLOMERATION

RAPPORT DE PRÉSENTATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE RODEZ AGGLOMERATION
GILLES SÉRAPHIN & CATHERINE DAVID
LES ATELIERS DU PATRIMOINE

## SOMMAIRE

Introduction..... p. 3

Les documents du SPR..... p. 4

Présentation du territoire et des enjeux ..... p. 5

Division du SPR en secteurs..... p. 15
- 1 - Le centre historique et la cathédrale de Rodez
- 1 a - Les abords du centre historique et du musée Soulages
- 2 - Les monuments historiques et leurs abords
- 3 - Le patrimoine bâti : immeubles et ensembles répertoriés
- 4 - Les espaces naturels, sites et biotopes
- 5 - Le grand paysage

Le plan de délimitation et de zonage du SPR..... p. 47

Du diagnostic au plan de délimitation et de zonage..... p. 48

La prise en compte des observations de la CRPS..... p. 53

Les évolutions et adaptations du dossier..... p. 55

La concertation publique..... p. 57

La cohérence entre le PLUi et le SPR..... p. 59

Avis des personnes publiques associées et incidences sur le dossier modifié pour approbation.. p. 63

Recueil d'avis du public dans le cadre de l'enquête publique et adaptations mineures du dossier..... p. 69

# Introduction

Territoire à l'identité riche, ancré dans le présent et l'avenir et à la vocation communautaire historique, Rodez agglomération a choisi de faire de ses exceptionnels patrimoines et paysages un atout de son développement durable, pour renforcer son attractivité, pour contribuer à améliorer la qualité de vie des ruthénois et pour dessiner un projet partagé, conciliant le maintien d'une ville centre rayonnante et le développement harmonieux de toutes les communes.

Les communes de Rodez agglomération, réunies depuis 1964, forment à l'évidence un pays qui tire sa richesse de ses particularismes : une implantation géographique excentrée qui l'a poussé à l'autonomie, des paysages et terroirs contrastés que l'Homme a su faire fructifier et une longue histoire partagée.

Le patrimoine et les paysages sont des leviers du développement durable du territoire et du renforcement de son attractivité.

Rodez agglomération s'inscrit depuis 2008 dans une politique volontariste en matière de patrimoine et, plus largement, d'amélioration du cadre de vie. Pour assurer la conservation et la transmission du patrimoine ruthénois aux générations futures, la création d'une Aire de valorisation et de protection du patrimoine (A.V.A.P.) a été engagée fin 2012 pour assurer une gestion concertée et raisonnée des politiques d'urbanisme et d'aménagement dans une perspective d'ensemble visant au développement durable du territoire dans le respect de l'environnement et du patrimoine.

**Avertissement** : Le dossier a été constitué comme une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, cependant la loi LCAP de juillet 2017 a remplacé les AVAP par les SPR et le projet sera arrêté comme un Site Patrimonial Remarquable. L'élaboration de chacun des documents ayant eu lieu en plusieurs étapes, le terme AVAP peut cependant se retrouver dans certaines des pièces du dossier, sans incidence réglementaire.

# Les documents du SPR de Rodez agglomération

**Le diagnostic**

Sur les huit communes, le diagnostic présente l'ensemble du patrimoine bâti et non bâti identifié lors de l'enquête. Il propose des périmètres de protection modifiés autour des monuments historiques et établit des préconisations de zonage autour des édifices remarquables, ainsi que pour mettre en valeur les ensembles répertoriés.

**Le rapport de présentation**

Il intègre une synthèse du diagnostic et énonce les objectifs de protection et mise en valeur du patrimoine qui en découlent.

**Le règlement**

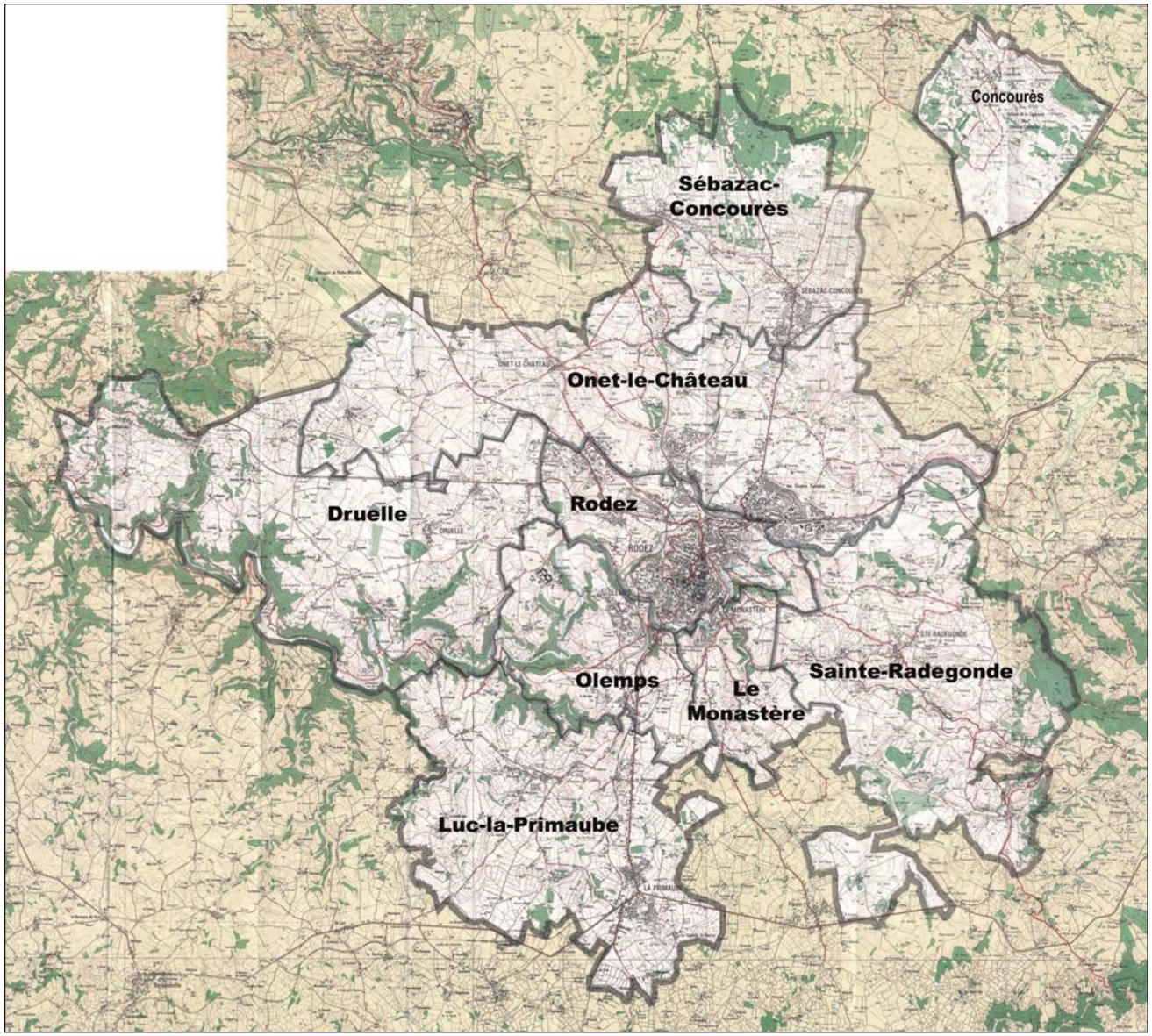
Il énonce les prescriptions relatives à l'atteinte des enjeux et objectifs définis à l'issue du diagnostic.

***en annexe*** : la liste des édifices sélectionnés et les illustrations

**Le plan de zonage**

Il est une représentation graphique des différents secteurs concernés par le règlement.
Le dossier des annexes comporte un inventaire du patrimoine archéologique sous forme cartographique accompagné d'un listing et une copie des arrêtés des zonages.

# Présentation du territoire et des enjeux




Carte des huit communes de la communauté d'agglomération Rodez Agglomération

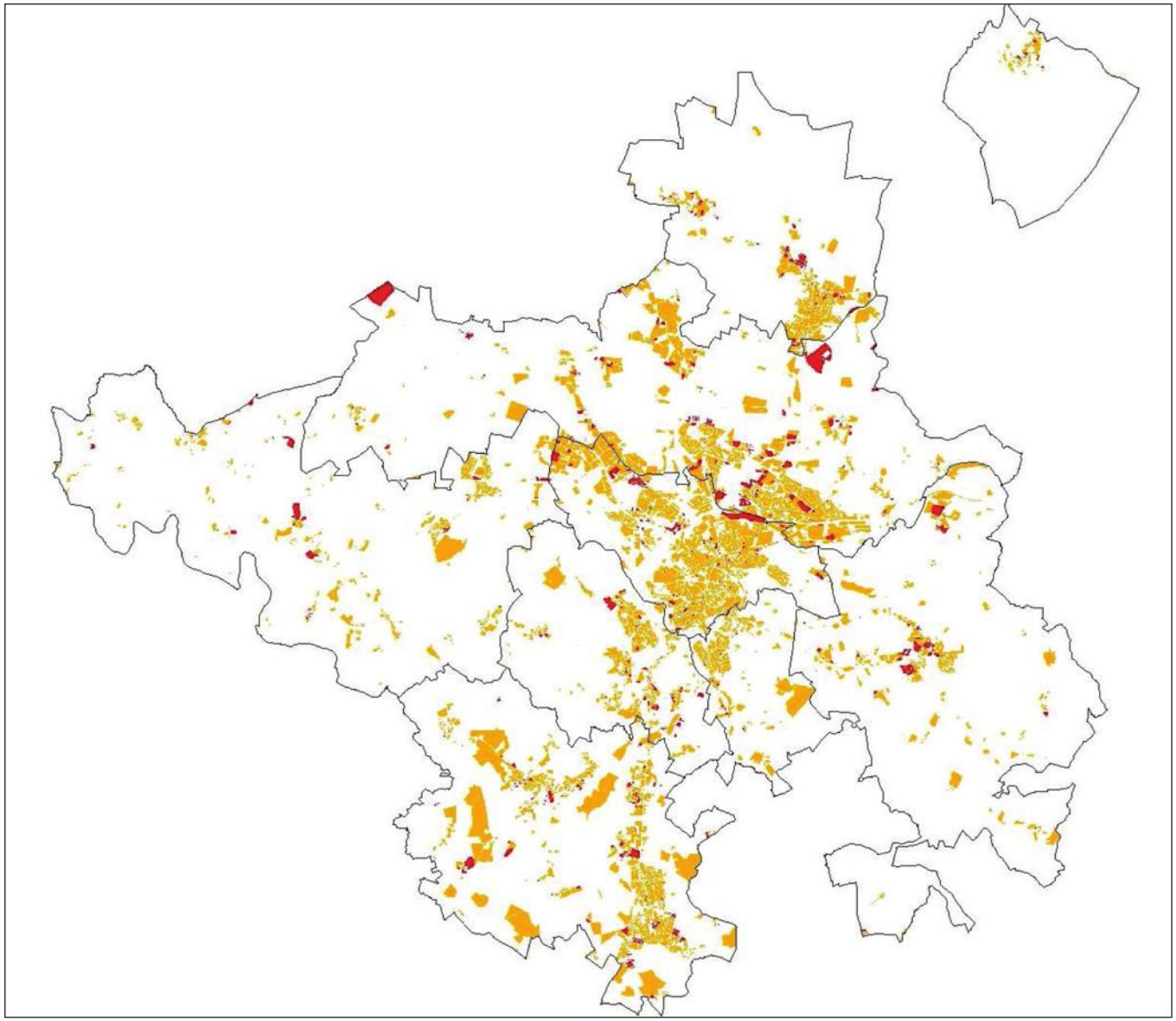
Dans la configuration du SPR, la communauté d'agglomération créée en 1999 regroupe les huit communes suivantes :

**DRUELLE** : 3568 ha., 2137 hab.
**LUC-LA-PRIMAUBE** : 2685 ha., 5833 hab.
**LE MONASTÈRE** : 673 ha., 2126 hab.
**OLEMPS** : 1279 ha., 3280 hab.
**ONET-LE-CHÂTEAU** : 4020 ha., 11604 hab.
**RODEZ** : 1118 ha., 23741 hab.
**SAINTE-RADEGONDE** : 3048 ha., 1731 hab.
**SÉBAZAC-CONCOURÈS** : 2582 ha., 3132 hab.

La superficie de l'espace communautaire couvre près de 19 000 hectares pour une population totale de 53 584 habitants (2013). La population de la commune de Rodez représente 44% environ de la population totale.

La commune déléguée de Balsac n'apparait pas dans les documents malgré son entrée dans l'agglomération le 01/01/2017 à la création de la commune nouvelle de Druelle-Balsac. La procédure de SPR arrêtée par le conseil le 28 juin 2016 pour être soumis à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites ne comprenait alors que le territoire de la commune de Druelle.
L'ensemble du territoire de la commune nouvelle sera pris en compte à l'occasion d'une prochaine éventuelle révision du SPR avec PVAP de Rodez Agglomération (en application des articles L.153-4 et L.153-6 du code de l'urbanisme).

# La croissance urbaine



La «tache urbaine» en 2010. Image de l'espace consommé par l'urbanisation
(d'après données bureau d'étude AMENIS, Document : PLU intercommunal)

La communauté d'agglomération de Rodez agglomération montre un fort dynamisme économique et démographique. Entre 1962 et 1982, la population est passée de 28854 à 46035 habitants soit une augmentation de près de 60%. La croissance démographique ralentit entre 1982 et 2013 mais reste très importante avec un accroissement de près de 16,4%. Depuis 1982, la croissance démographique a été captée essentiellement par les zones résidentielles et pavillonnaires des communes périphériques (+ 36,8%), au détriment de la ville de Rodez (-2%)

| | Communauté d'agglomération | Rodez | Communes périphériques |
|---|---|---|---|
| | population | | |
| 1962 | 28 854 | 20 924 | 7 930 |
| 1982 | 46 035 | 24 819 | 21 816 |
| 1999 | 48 971 | 23 734 | 25 237 |
| 2013 | 53 584 | 23 741 | 29 841 |

Tableau d'évolution de la population entre 1962 et 2013

# La croissance urbaine




Evolution de l'emprise urbaine entre 1907 et 2004 (document PLU intercommunal)

Les exploitations agricoles sont en nette régression : 900 hectares de terrains agricoles ont été reclassés en zones constructibles entre 1981 et 2010 (rapport de présentation du PLU), soit une perte moyenne annuelle de 31 hectares . En compensation, les zones naturelles portées au PLU ont progressé de 100 hectares dans la même période. A partir de ces données, le PLU a affiché des objectifs de réduction de la consommation des zones agricoles et naturelles.

Conformément aux objectifs fixés par le PLU, le projet de SPR se propose de concourir à stabiliser les zones naturelles existantes en les incluant dans son périmètre et d'inciter à la restauration et à la mise en valeur des zones habitées anciennes encore préservées par l'extension de l'urbanisation.

## SPR, PADD et PLUi : les enjeux partagés

La mise en valeur du patrimoine bâti et du patrimoine paysager s'inscrivent parmi les objectifs portés par la révision 5 du PLUi.
Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) définit pour le territoire de l'agglomération de Rodez le projet politique pour les années à venir. Il est le document support du projet de révision 5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il affiche la volonté de maintenir la qualité du cadre de vie des habitants, de promouvoir les atouts du territoire dans toutes ses composantes (économiques, culturelles, sociales, paysagères et patrimoniales), et de faire prendre conscience de toutes les richesses de cette agglomération.

Dans ce contexte, le projet de PLUi, au travers de la trame verte et bleu (TVB), a intégré les enjeux liés à la préservation des biotopes et à la diversité faunistique et floristique locales en maintenant par exemple des corridors écologiques, en assurant un minimum d'espaces libres au sein des parcelles bâties ou à bâtir, en imposant une maille de clôtures perméables au passage des espèces, en préservant ou recréant des réseaux de haies pour la conservation des habitats. L'identification des zones humides écologiques (ZHE) du territoire illustre l'intérêt de préserver ces biotopes particuliers qui, au delà de leur fonction écologique, assurent un dispositif naturel de gestion des eaux pluviales et limitent les ouvrages de rétention, impactants sur le paysage.
Aussi, grâce notamment à l'activité agricole très présente sur le territoire et garante de l'entretien des paysages, le PADD met en avant les efforts de la collectivité pour préserver ce cadre naturel et traduire cela en enjeux : conserver un territoire attractif, assurer un développement urbain et économique fort mais respectueux de son environnement (resserrement urbain, préservation des paysages...).

## SPR, PADD et PLUi : les enjeux partagés

Les enjeux et objectifs de préservation de la biodiversité attachés au territoire du SPR s'inscrivent dans ceux portés par le PADD. L'identification des espaces naturels à préserver, et plus largement celle des espaces à soustraire des zones urbanisables, s'est largement appuyée sur les dispositions actuelles et projetées du PLUI. Le droit des sols sortant du champ de compétence du SPR, les parcelles identifiées par le diagnostic pour leur valeur d'espace non bâti (espaces naturels, biotopes, sites archéologiques), ont été cartographiées. Elles définissent le secteur 4 du SPR. Les règles applicables à ce secteur portant préconisation à l'égard du plan d'Urbanisme, il a été veillé à ce que ce secteur corresponde effectivement à des zones «N» ou «A protégé» du PLUI (révision 5).

Le SPR prouve au travers de son diagnostic la richesse des paysages, des haies bocagères, des ripisilves ou encore des espaces plus arides du causse. Ces espaces à préserver seront intégrés à la zone naturelle du Plui ou à la zone agricole protégée. Les espaces représentant moins d'enjeux paysagers, là où il n'y a pas d'impact avec les édifices sélectionnés, seront inclus dans la zone agricole (où le développement des exploitations agricoles est admis).

Les points de vue et dégagements sur le grand paysage sont pris en compte depuis longtemps au travers du PLUi mais souffrent de pression urbaine. Le dernier PADD de la revision 5 du PLUi réaffirme l'intérêt de préserver ces espaces servant également de respiration aux franges de l'agglomération ou en entrée de ville. Cette thématique est d'ailleurs reprises au travers du projet en cours, relatif au règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de Rodez agglomération.

Le SPR et la révision 5 du PLUi, bien qu'il s'agisse de deux documents distincts, sont conduits concomitamment pour assurer la cohérence parfaite entre les deux angles d'approche (developpements ubains et respect patrimonial) mais servant au même objectif final : assurer le maintien d'un cadre de vie de qualité tel qu'annoncé dans le PADD du PLUi.

## SPR, PADD et PLUi : les enjeux partagés

**Le respect du développement durable au travers du PLUi et des éléments du SPR**

Dans le cadre de la prise en compte de la dimension développement durable de l'étude de SPR un diagnostic environnemental a été produit. Grâce à la combinaison des procédures de révision du PLUi et du SPR, les enjeux de préservation des espaces, de la faune et de la flore, des équilibres biologiques, d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables et d'utilisation des matériaux durables sont pris en compte.

A ce titre, présentent un intérêt :

- les vieux arbres pour les chiroptères et les insectes xylophages ;
- les murets pour les reptiles et les lavoirs pour les amphibiens et les insectes ;
- les ZHE (zones humides écologiques) et les plans d'eau avec leur ripisylve associée ;
- les granges et les combles comme habitats pour les rapaces nocturnes notamment ;
- les pelouses sèches pour la flore.

Ces différents éléments remarquables ont été observés sur chaque commune en indiquant pour quelle espèce cela représentait un enjeu de préservation et en hiérarchisant sa valeur (1, 2 ou 3 étoiles) cf. le diagnostic environnemental en annexe.

## SPR, PADD et PLUi : les enjeux partagés

Grâce au lien avec le PLUi et l'étude de définition de la trame verte et bleue, les écosystèmes seront maintenus et continueront à jouer leur rôle. En effet, la TVB définie sur Rodez agglomération constitue un réseau écologique cohérent pour permettre aux espèces végétales et animales de circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer pour assurer leur survie. Le PLUi traduit cette TVB en prescriptions pour conserver ou rétablir des espaces de continuité propices à la circulation des espèces et au bon fonctionnement des milieux naturels tout en développant de manière raisonnée l'urbanisation.

Quelques exemples de contraintes sur les opérations de développement urbain :

- identification de zones non constructibles au sein des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) : sur des secteurs à forte topographie, aux abords d'un cours d'eau, des ZHE…
- identification des réseaux de haies à maintenir ou conforter au sein des OAP
- identification des murets de pierres sèches à conserver, restaurer ou prolonger au sein des OAP
- obligation de conserver un pourcentage d'espace vert et libre (dit écoaménageable) en milieu urbain (dans la TVB urbaine) identifié dans le règlement du PLUi (et indiqué expressément dans le PADD)
- obligation au travers de la réglementation sur les impacts des projets sur les espèces protégés de compenser les impacts en restituant des secteurs d'identité équivalente pour permettre le maintien des espèces (cas de Combelles : espace de compensation du lieu du projet du parc des expositions)…

## SPR, PADD et PLUi : les enjeux partagés

Le diagnostic environnemental a mis en exergue que le développement des nouveaux modes de productions agricoles, le développement de l'urbanisation et l'entretien des espaces bâtis ou non ont un impact sur la biodiversité et l'équilibre de nos paysages qui participent à la qualité de vie sur l'agglomération. Le SPR, outre la protection du patrimoine bâti, protège les paysages par la préservation des espaces naturels et agricoles autour des ensembles bâtis remarquables, venant par ailleurs faire le lien avec la TVB identifiée par le PLUi. Il est donc apparu plus adapté que le PLUi intègre les contraintes environnementales.

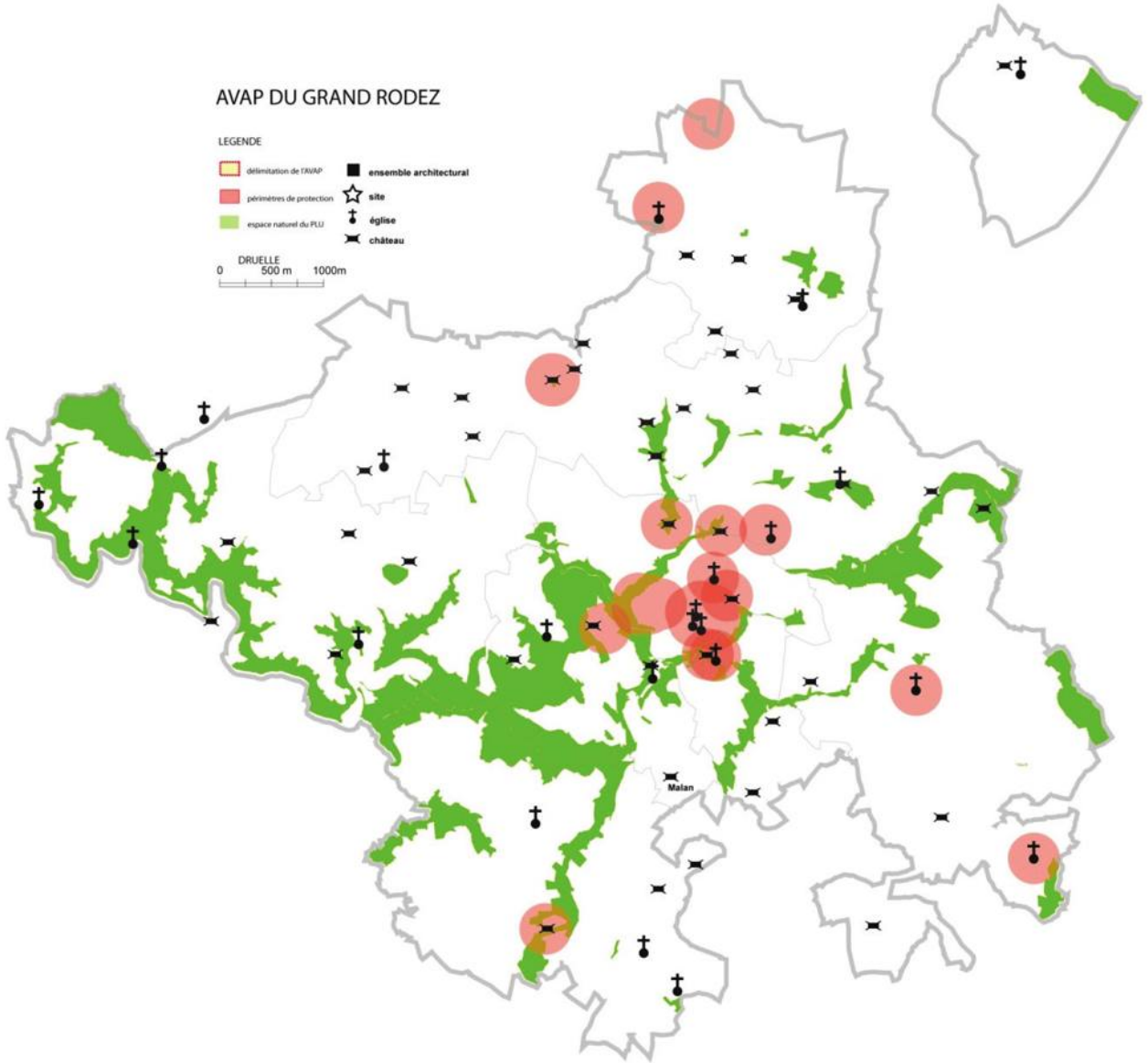
Le développement des énergies renouvelables est incontournable au regard des nouvelles directives règlementaires. Les parcs photovoltaïques sont admis dans le PLUi sur certains secteurs uniquement qui ne sont pas identifiés par le zonage du SPR, et a fortiori par la TVB, et donc n'impacte que faiblement les paysages et les ensembles patrimoniaux. Au-delà des champs photovoltaïques, les capteurs solaires sont autorisés sur les toitures sauf sur les biens repérés pour conserver le caractère des édifices.

Les autres énergies renouvelables autres (bois, méthanisation ou encore géothermie ou hydraulique) restent marginalement intéressantes.

En milieu urbain, la mitoyenneté, le pourcentage de vitrage et l'exposition solaire sont des paramètres influents sur la performance énergétique des bâtiments.
A titre illustratif, l'isolation des murs extérieurs ne peut être autorisée sur un bâtiment en SPR ; l'isolation intérieure sera privilégiée.

Le règlement du SPR ne précisera pas les conditions de la rénovation thermique, qui devra être traité indépendamment par un professionnel et en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France ou un architecte conseil le cas échéant.

# Les protections préexistantes



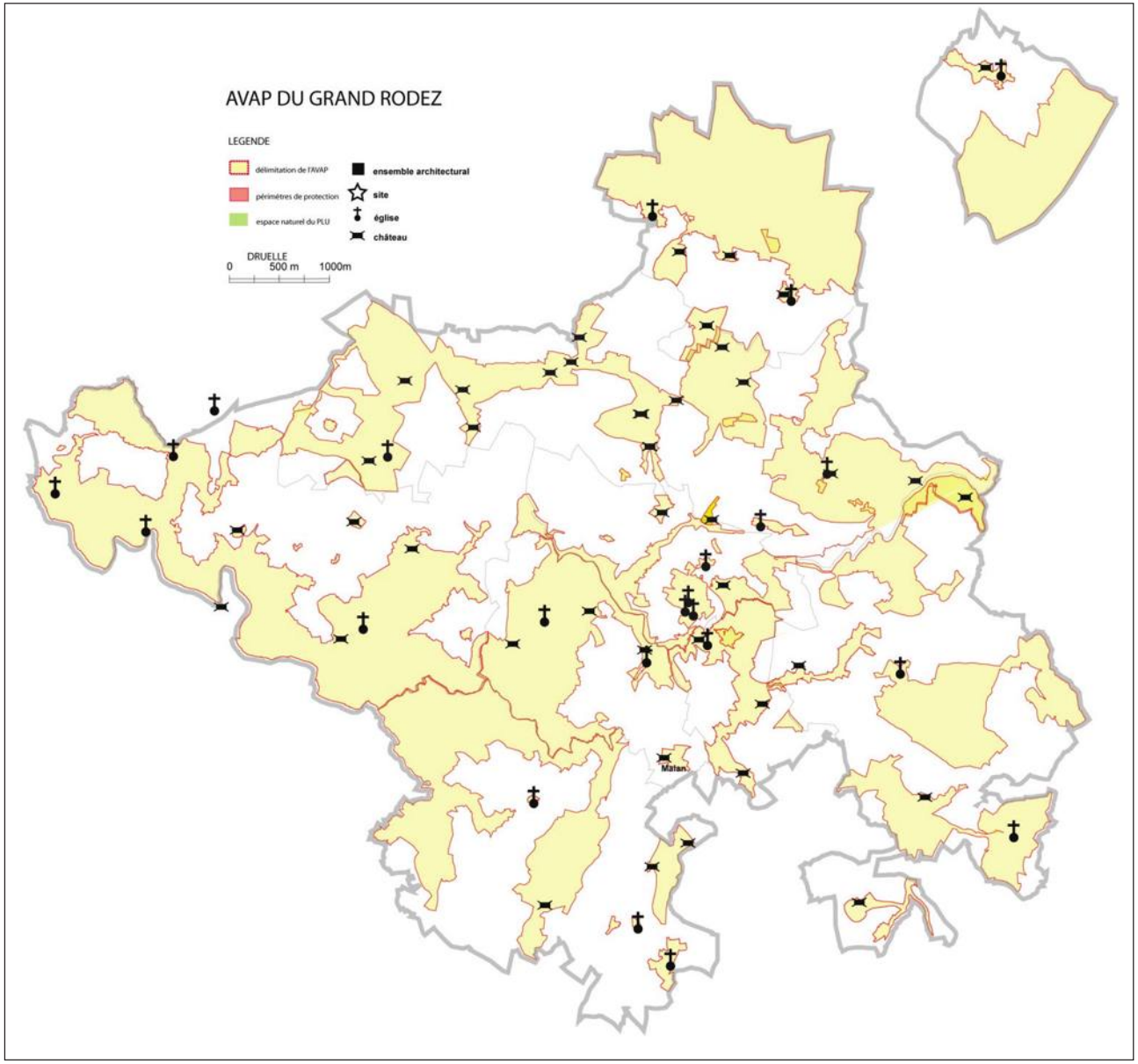

Les protections en vigueur sur la communauté d'agglomération avant la mise en place du SPR, au regard du patrimoine.

Sur la communauté d'agglomération, les protections patrimoniales ne couvrent qu'une faible partie du territoire actuellement. Druelle ne comporte aucune protection sur l'étendue de la commune, pas plus que Concourès ou les villages des communes de Luc-la-Primaube ou Onet-le-Château.

Les protections actuelles ne reflètent donc pas la richesse du patrimoine et ne permettent pas de le protéger dans sa variété et son étendue.

La restauration, la valorisation et le traitement des abords d'édifices majeurs qui pourraient prétendre à une protection au titre des monuments historique (église de Saint-Clément à Druelle, château d'Ampiac…) est donc problématique. En outre, de nombreux autres édifices remarquables méritent d'être valorisés et de recevoir un traitement en adéquation avec leur qualité architecturale.
Enfin, les édifices représentatifs de territoires, de modes de vie, de savoir-faire, ne bénéficient pas non plus à l'heure actuelle de protection en adéquation avec leurs spécificités et leur valeur patrimoniale et culturelle : ponts, moulins, ou encore maisons et fermes caractéristiques des différentes entités paysagères et culturelles (Causse, Ségala…) mais aussi patrimoine du XX$^{e}$ siècle encore trop méconnu et dévalué.

# Enjeux portés par le SPR




L'étendue du SPR

- Identifier les éléments du patrimoine qui doivent bénéficier d'une protection.

- Faire bénéficier une large étendue du territoire d'un cadre réglementaire.

- Faire coïncider le niveau de réglementation avec l'intérêt des édifices tout en tenant compte de l'évolution de leur environnement.

- Qualifier les protections réglementaires en les argumentant.

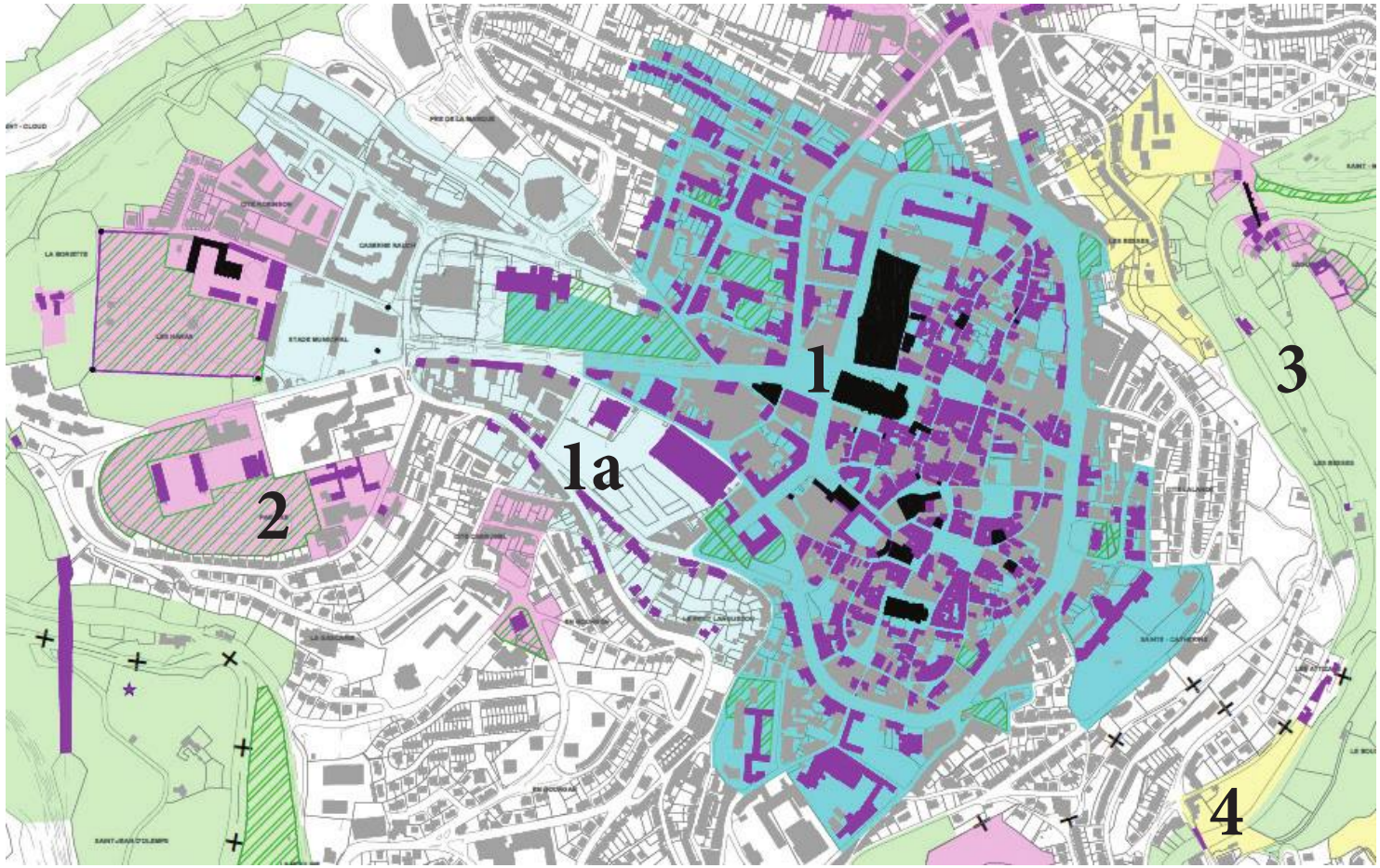
- Inscrire plus largement le territoire dans une démarche patrimoniale vertueuse.

- Fixer un cadre général qui contribue à hausser la qualité architecturale sur les secteurs à enjeux.

- Réfléchir au cadre réglementaire le plus adapté pour la ville de Rodez.

- Accompagner la révision en cours du PLUi pour assurer son évolution vers une prise en compte plus importante des enjeux environnementaux et patrimoniaux.

# La division du SPR en secteurs




Rodez : division du territoire régi par le SPR en plusieurs secteurs en fonction de la différenciation des enjeux

L'identification d'ensembles urbains, architecturaux et paysagers de natures différentes a conduit à diviser le territoire du SPR en quatre secteurs, porteurs d'enjeux de conservation et de mise en valeur distincts.
Dans chacun des secteurs identifiés, la distinction a été faite entre les dispositions applicables aux édifices répertoriés (présentant un intérêt patrimonial) et les édifices existants ou futurs participant des abords des édifices répertoriés.

Ces quatre secteurs sont les suivants

**secteur 1** - Le centre historique et la cathédrale de Rodez et l'ensemble des quartiers urbains associés au centre historique, avec deux sous-ensembles :

**1** - les ensembles urbains à forte densité patrimoniale

**1a** - les abords du centre historique et du musée Soulages, caractérisés par la préséance de l'architecture contemporaine

**secteur 2**- Les ensembles bâtis constitutifs des abords des MH et regroupant les édifices répertoriés.

**secteur 3**- Les espaces naturels, biotopes et sites remarquables dépourvus en principe de constructions

**secteur 4**- Les espaces agricoles susceptibles de recevoir de nouvelles constructions à usage agricole

# 1 - Le centre historique et la cathédrale de Rodez



# La ville de Rodez, la cathédrale Notre-Dame et le centre historique


La cathédrale et la place Raynaldy


Aperçu sur le clocher de la cathédrale depuis la place de la Cité


Le centre historique de Rodez et l'empreinte de l'ancienne cité antique


Vue de Rodez en 1784 (BNF)



La place du Bourg, bordée de maisons de styles gothique et Renaissance (site inscrit)

La cathédrale de Rodez est indissociable de l'ancienne cité comtale et épiscopale dont elle constitue le monument majeur. Les deux entités doivent donc être considérées solidairement en même temps que la trentaine de monuments historiques et de sites inscrits du centre historique qui est, *de facto*, couvert dans sa presque totalité par l'ensemble des périmètres de protection engendrés.
Les abords de la cathédrale comportent également les anciennes promenades établies hors les murs fortement marquées par l'implantation récente du Musée Soulages.
Le noyau monumental du centre historique est constitué par la place du Bourg autour de laquelle se concentrent les principales maisons de style gothique et Renaissance de la ville.

La situation d'oppidum de l'ancienne *civitas* de Rodez, isolée sur sa butte par un méandre encaissé de l'Aveyron lui a longtemps conféré une valeur de site aujourd'hui amoindrie par l'urbanisation récente des versants

# Le centre historique

Les édifices les plus représentatifs du centre ancien de Rodez appartiennent à la période de reconstruction qui suit la fin de la guerre de cent ans et aux début de la Renaissance.

Le matériau de construction majoritaire est le grès rose, qui confère une certaine homogénéité au tissu urbain ancien. A la fin du Moyen Age il est même employé en parement de constructions dont la structure est en pan-de-bois.

L'emploi du calcaire en façade, parfois également en placage comme sur la maison dite d'Armagnac, apparaît à la Renaissance. Les décors Renaissance restent discrets en façade et se déploient le plus souvent sur les cours.

Avec le grès rose, l'autre matériau qui marque l'identité de la ville est l'ardoise employée pour les couvertures.



Tour de l'enceinte et ancien palais épiscopal




Rue Bosc : façade gothique et perspective sur la cathédrale



Hôtel canonial, rue Pénavayre - XV$^{e}$ s.



Maison d'Armagnac et ensemble de façades gothiques, place de l'Olmet



Façade Renaissance - XVI$^{e}$ s.



Tour d'escalier sur cour - XVI$^{e}$ s.



Solives moulurées en encorbellement .

# Le patrimoine du XX$^{e}$ siècle


La devanture à décor de mosaïques du café Le Broussy


Séquence de façades Art déco dans le quartier de l'Amphithéâtre


Maison construite par Jean Vigouroux
à l'angle des rues Pasteur et Séguret-Saincric


Avenue Louis Lacombe : séquence de villas première moitié du XX$^{e}$ siècle

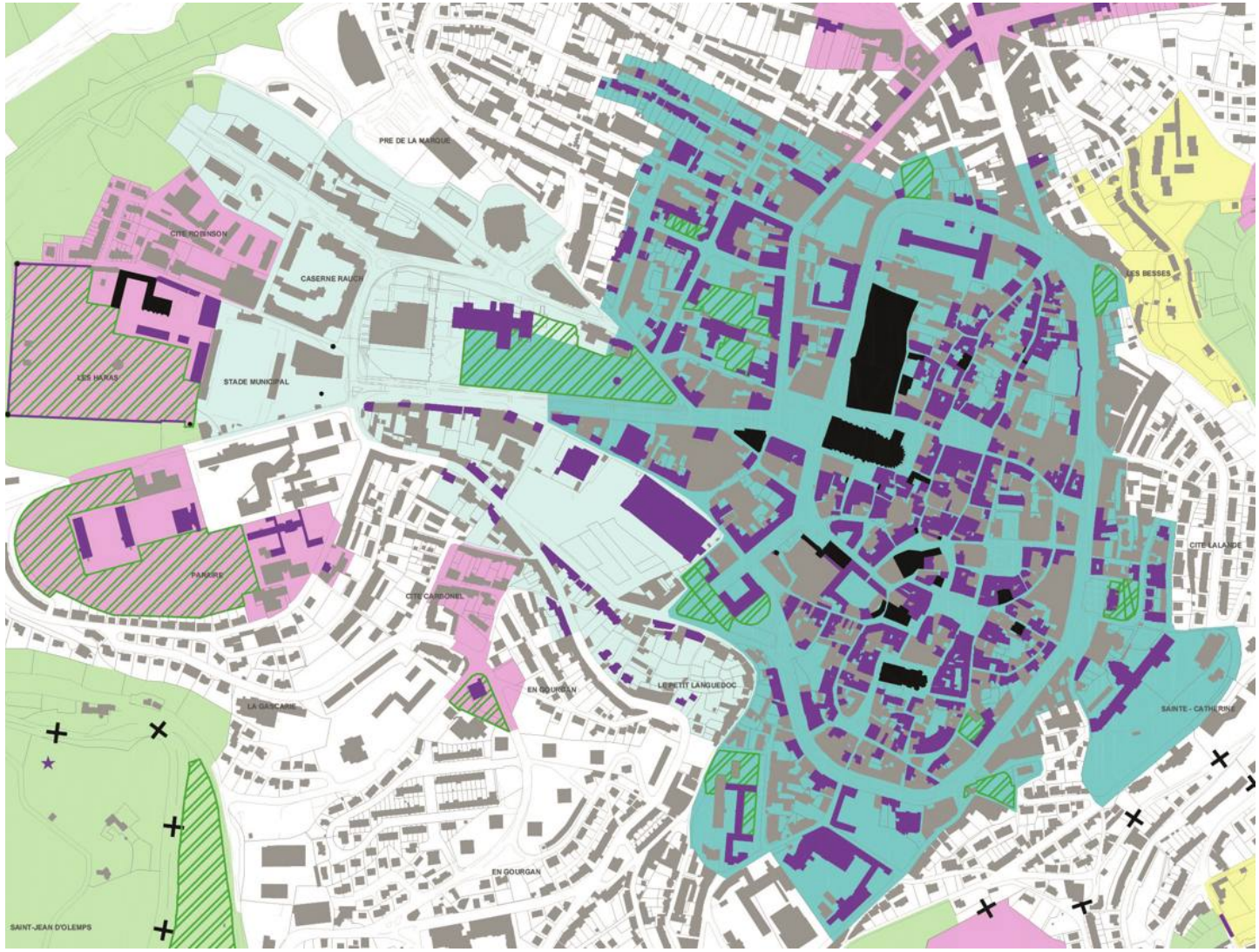


Le tympan de l'église des Franciscaine rue Peyrot,
(architecte Boyer, mosaïque Maumejean)

La protection récente au titre de l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de l'hôtel et café le Broussy témoigne de l'intérêt des réalisations ruthénoises dans la première moitié du XX$^{e}$ siècle, jusque sur la place d'Armes contre la cathédrale ou dans le tissu historique de la ville intra muros pour la poste.

Le mouvement de croissance urbaine de Rodez prend racine dans l'entre-deux guerres. L'expansion démographique et la croissance économique de la jeune capitale du département occasionne la construction de maisons et immeubles modernes sur les coteaux jusque-là libres de construction.
Le plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de 1929 servira de trame pour ce développement, mais le seul quartier planifié réalisé est celui de l'Amphithéâtre où l'architecte Vigouroux construit de beaux immeubles Art déco le long de la rue Pasteur.

# Le centre historique de Rodez, esquisse d'un futur secteur sauvegardé




Empreinte des immeubles répertoriés d'intérêt patrimonial ou protégés au titre des monuments historiques et délimitation du secteur 1 du SPR

La cathédrale Notre-Dame comprise, 26 monuments historiques sont situés dans l'emprise du centre ancien de la ville. Neuf sites inscrits complètent le dispositif de protection engendré par les périmètres d'abords de ces monuments.

Le diagnostic patrimonial réalisé dans le cadre de l'élaboration du SPR a permis en outre de répertorier plus de 650 immeubles présentant une valeur patrimoniale au vu de leurs seules façades sur l'espace public. Pour un grand nombre d'entre eux, une évaluation par échantillonnage a révélé que leurs dispositions intérieures présentaient également un intérêt patrimonial.

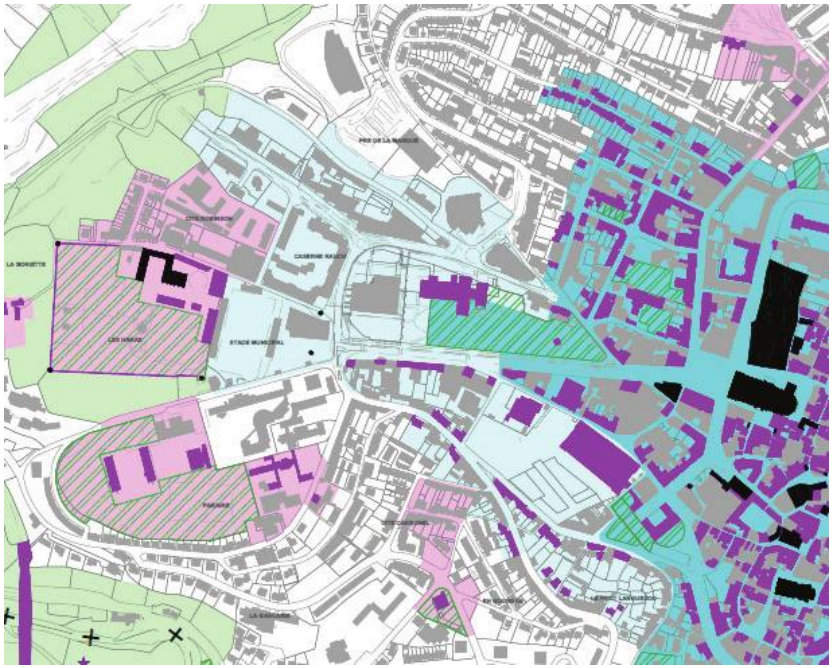
La prise en compte et la cartographie de ces immeubles a abouti à délimiter un secteur homogène au sein duquel les enjeux de conservation se sont révélés être de nature analogue à ceux qui président à la mise en place des secteurs sauvegardés.

Les enjeux de conservation et de mise en valeur propres à cet ensemble urbain ont incité à lui faire correspondre un secteur particulier du SPR (secteur 1) dont la délimitation pourrait préfigurer les contours d'un futur secteur sauvegardé.

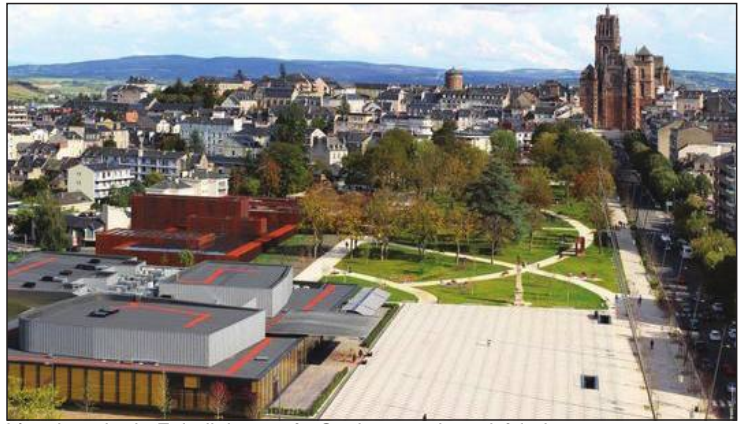
# Les abords du centre historique de Rodez et du musée Soulages



Panneau signalétique à l'entrée de l'agglomération



Délimitation du secteur 1a



L'esplanade du Foirail, le musée Soulages et la cathédrale



Le musée Soulages et la cathédrale de Rodez

A l'Ouest du centre historique, l'esplanade du Foirail et l'avenue de l'Europe structurent un quartier nouvellement urbanisé fortement marqué par l'architecture contemporaine mais impliqué dans les approches immédiates du centre historique, dans les abords de la cathédrale et, désormais, dans les abords du nouveau musée Soulages.
De fait, le musée Soulages, édifié et ouvert en 2014, est devenu un monument emblématique de la ville de Rodez, proche de la cathédrale avec laquelle son architecture dialogue.
La présence de cette construction majeure est de nature à conférer à l'ensemble du quartier le rôle d'une façade contemporaine pour la ville de Rodez dans le prolongement de celle qu'a constituée également le quartier neuf de Bourran.

Pour l'ensemble de ce quartier, l'un des enjeux majeurs résidera dans la capacité de l'architecture contemporaine à dialoguer avec la façade historique de la ville avec la même réussite que celle dont a fait preuve le musée Soulages et sans porter atteinte à ce dernier.
L'originalité de cette situation a conduit à créer pour ce quartier un secteur particulier du SPR : secteur 1a.



# 2 - Les monuments historiques et leurs abords

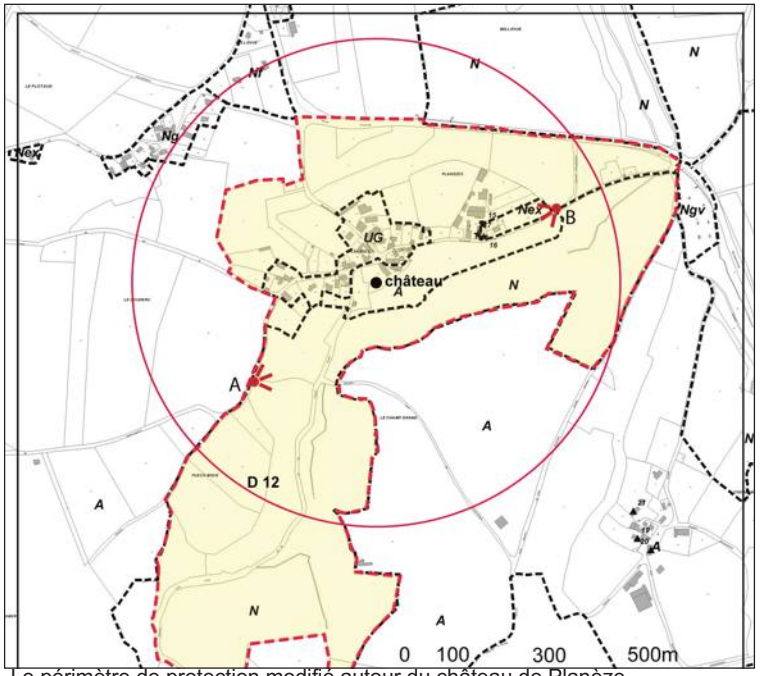
# Les monuments historiques et leurs périmètres de protection



Le village et l'église de Sainte-Radegonde et leurs abords.



Perspective sur les tours du château de Planèze depuis le village




Le périmètre de protection modifié autour du château de Planèze (Luc-la-Primaube).



L'église Saint-Joseph-l-Artisan et les quartiers ouvriers associés.

En dehors de la ville de Rodez le territoire de la communauté d'agglomération compte 14 monuments historiques. Ils engendrent des périmètres de protection de 500 m de rayon, à l'exception du gîsement préhistorique du Rescoundudou qui ne présente pas de structure en élévation.

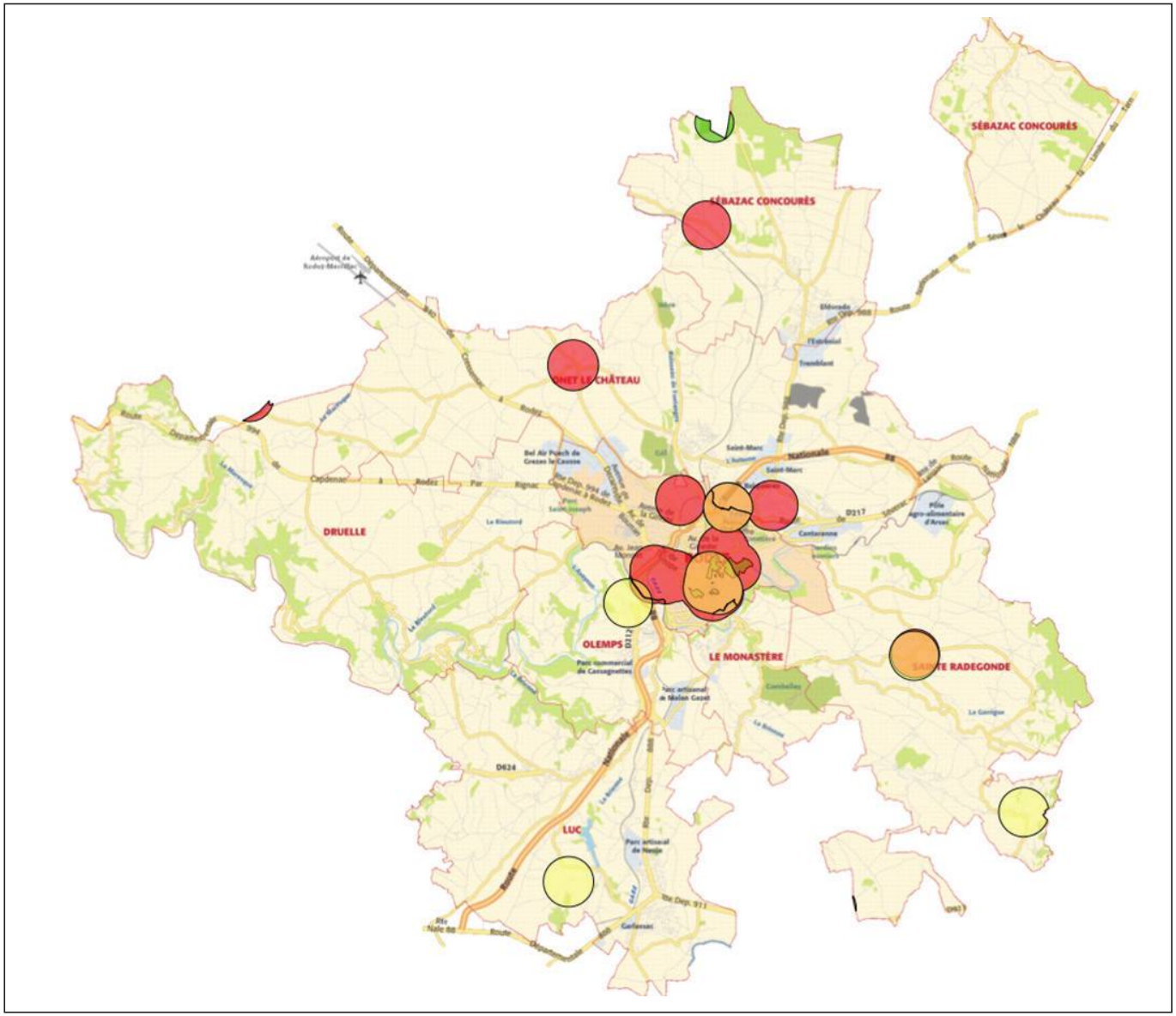
Dans chacun des cas, des périmètres modifiés ont été proposés en prenant en compte non seulement les champs de visibilité et de co-visibilité mais également, le contexte architectural et paysager historiquement associé au monument.

Les églises (Sainte-Radegonde, Inières, Le Monastère) et les châteaux d'Onet et de Planèze ont été considérés solidairement avec les bourgs subordonnés qu'ils ont engendrés. Dans ce cas, le concept d'abords a été appliqué à l'ensemble constitué par l'édifice et le groupement solidaire. Dans le cas des édifices isolés (châteaux de Canac, et de Saint-Félix), les parcs ont été pris en compte, indépendamment des champ réel de co-visibilité. L'église Saint-Joseph des Artisans, édifiée en 1961 a été associée au quartier ouvrier qui l'accompagne.

Ont été exclus en revanche, les espaces situés en co-visibilité qui ont été déjà consommés par l'urbanisation. Les périmètres modifiés définis autour des monuments historiques ont été intégrés en totalité dans le territoire du SPR.

Des marges de reculement ont été proposée en tant qu'espaces naturels à prendre en compte au titre du PLU. en revanche, les zones urbanisées ne présentant plus d'enjeu patrimonial ont été exclues.

# Les monuments historiques et leurs périmètres de protection




Liste des Monuments historiques hors ville de Rodez

LUC-LA-PRIMAUBE
- **Château de Planèzes** (MHI - 7 nov. 1991)

LE MONASTÈRE
- **Eglise S-Etienne & S-Blaise** (MHI, 2014)
- **Ancienne abbaye (**MHI, 2014)

OLEMPS
- **Croix de carrefour** (MHC - 12 déc. 1910)

ONET-LE-CHÂTEAU
- **Château de Canac** (MHI - 1 juill. 1991)
- **Château d'Onet et chapelle** (MHI - 12 sept. 1977
- **Eglise Saint-Joseph-l'Artisan** (MHI, 2005)

RODEZ
- **Enclos des Haras**
- **Pont de Laguioule**
- **Château de Saint-Félix**
- **Eglise du Sacré-Coeur**

SAINTE-RADEGONDE
- **Eglise de Sainte-Radegonde** (MHC - 14 mars1925)
- **Eglise d'Inières** (MHC - 4 janvier 1921)
- **Maison Yence** (MHI - 17 juillet 1978

SÉBAZAC-CONCOURÈS
- **Site préhistorique du Rescoun dudou** (MHI - 9 fév. 1993)



# 3 - Le patrimoine bâti immeubles et ensembles répertoriés

# Le répertoire du patrimoine bâti

| 1 | | | | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| COMMUNE | LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | N° | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur | Contexte de référence |
| Druelle | Lagarrigue | C | 81 | couderc | A | *** | couderc en herbe, bordé par deux fournils. | hameau, couderc |
| Druelle | Lagarrigue | C | 82 | fournil à étage | 9 | *** | fournil couvert de lauzes, 1851, Perron, linteau gravé. A associer à C 84 | hameau, couderc |
| Druelle | Lagarrigue | C | nc | ensemble | | *** | hameau constitué autour d'un couderc. Architecture rurale de qualité | hameau, couderc |
| Druelle | Le Moulinou | B | 573 | moulin | 0 | *** | logis en hauteur 19e couvert de lauzes (perron, persiennes, porte vitrée) Communs couverts de lauzes. Grange 19e et rampe. Remise et séchoir à croupe. Croix de fonte. | site |
| Druelle | Le Moulinou | B | | site, moulin | 0 | *** | ensemble constitué par le moun et ses dépendances. Fèves de la Maresque | site |
| Le Monastère | le bourg | non cadastré | | pont | 3 | *** | Pont sur l'Aveyron. Edifice médiéval. Croix gothique sur le pont | berges de l'Aveyron |




Lagarrigue (Druelle) : ensemble bâti répertorié (secteur 2 du SPR à mettre en valeur en cohérence avec les immeubles bâtis et non bâtis répertoriés. Le hangar à couverture métallique, non protégé est à supprimer, à remplacer ou à améliorer en fonction du caractère de l'ensemble.
**A** : couderc, immeuble non bâti répertorié à mettre en valeur inclus dans l'ensemble
**9** : fournil à étage en bordure de couderc, immeuble bâti répertorié à conserver et restaurer, en tenant compte du caractère du couderc et de l'ensemble bâti.

**Lecture du tableau des immeubles répertoriés**

**1** : localisation de l'immeuble

**2** : nature de l'immeuble.

**3** : renvoi aux plans contenus dans le rapport de diagnostic

**4** : niveau d'intérêt

**5** : indication des principaux éléments de valeur portés par l'immeuble à prendre en compte dans un projet de restauration et de mise en valeur

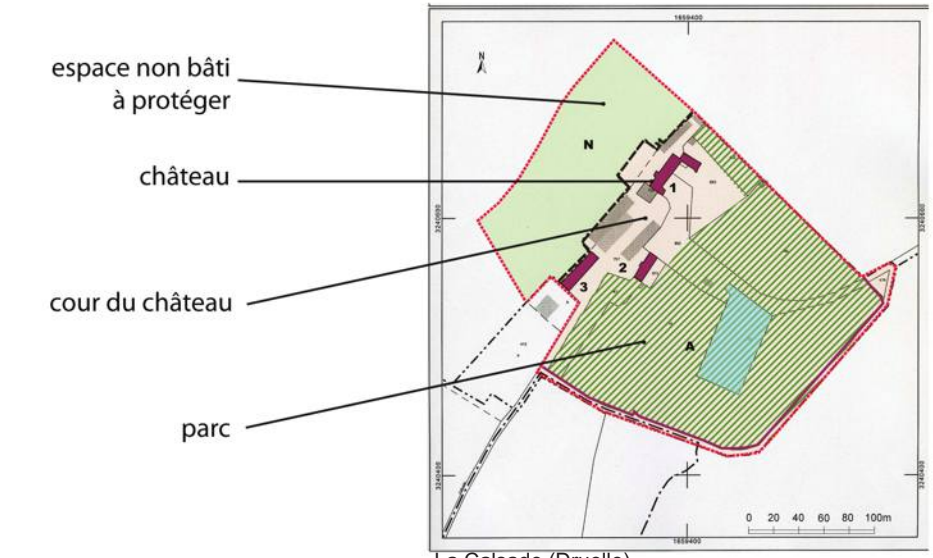
**6** : contexte à prendre en considération dans les orientations de mise en valeur de l'immeuble

A partir d'une enquête de terrain menée sur la totalité du territoire et confortée par les apports du Service du Patrimoine de Rodez Agglomération, a été établi un répertoire des immeubles bâtis et non bâtis présentant une valeur patrimoniale.
Plus de 1100 immeubles, parties d'immeubles, groupements ou ensembles on été répertoriés.

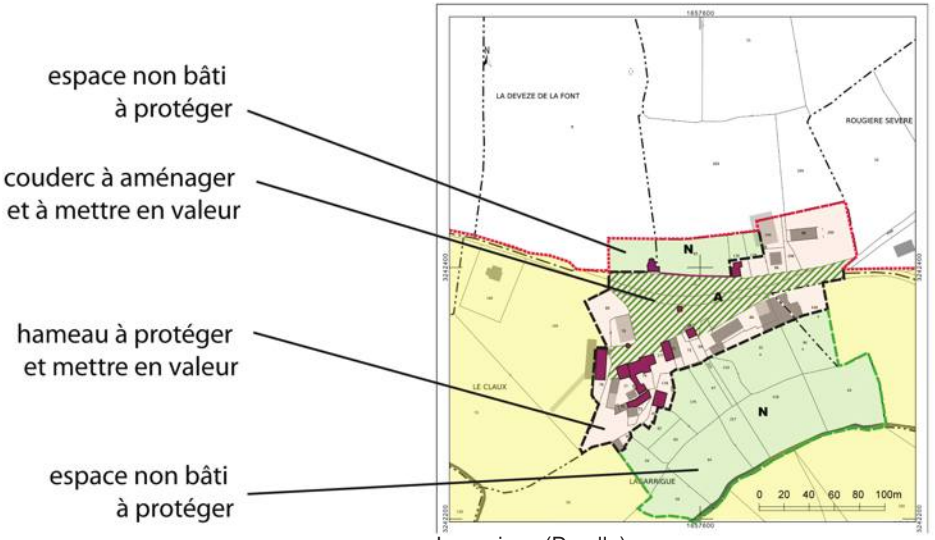
La valeur patrimoniale de ces immeubles a été estimée en fonction de leur intérêt esthétique ou architectural, de leur intérêt historique (archéologique ou ethnographique compris) ou de leur intérêt contextuel (leur participation à un ensemble cohérent présentant une valeur globale).
La valeur patrimoniale des immeubles a été hiérarchisée sur trois niveaux exprimés par un nombre d'étoile allant de 1 à 3.
L'identification des immeubles répertoriés a donné lieu pour chacun d'eux à la délimitation d'un ensemble qui en constitue le contexte, selon un principe analogue à celui qui définit les abords des monuments historiques. La conservation et la restauration des immeubles répertoriés constitue l'un des enjeux majeurs du SPR. Leur mise en valeur doit s'effectuer solidairement avec celle des ensembles bâtis ou espaces naturels qui les accompagnent

# Ensembles bâtis : le secteur 2 du SPR

Légendes des plans de repérage du patrimoine architectural et paysager contenus dans le rapport de diagnostic




La Calsade (Druelle)




Lagarrigue (Druelle)

délimitation projetée de l'AVAP

mur à conserver et restaurer

bâtiment ou édifice répertorié
à conserver et à restaurer

ensemble protégé solidaire des immeubles répertoriés
et constitutif des abords de ces immeubles.
A inclure dans le secteur 2 de l'AVAP

A

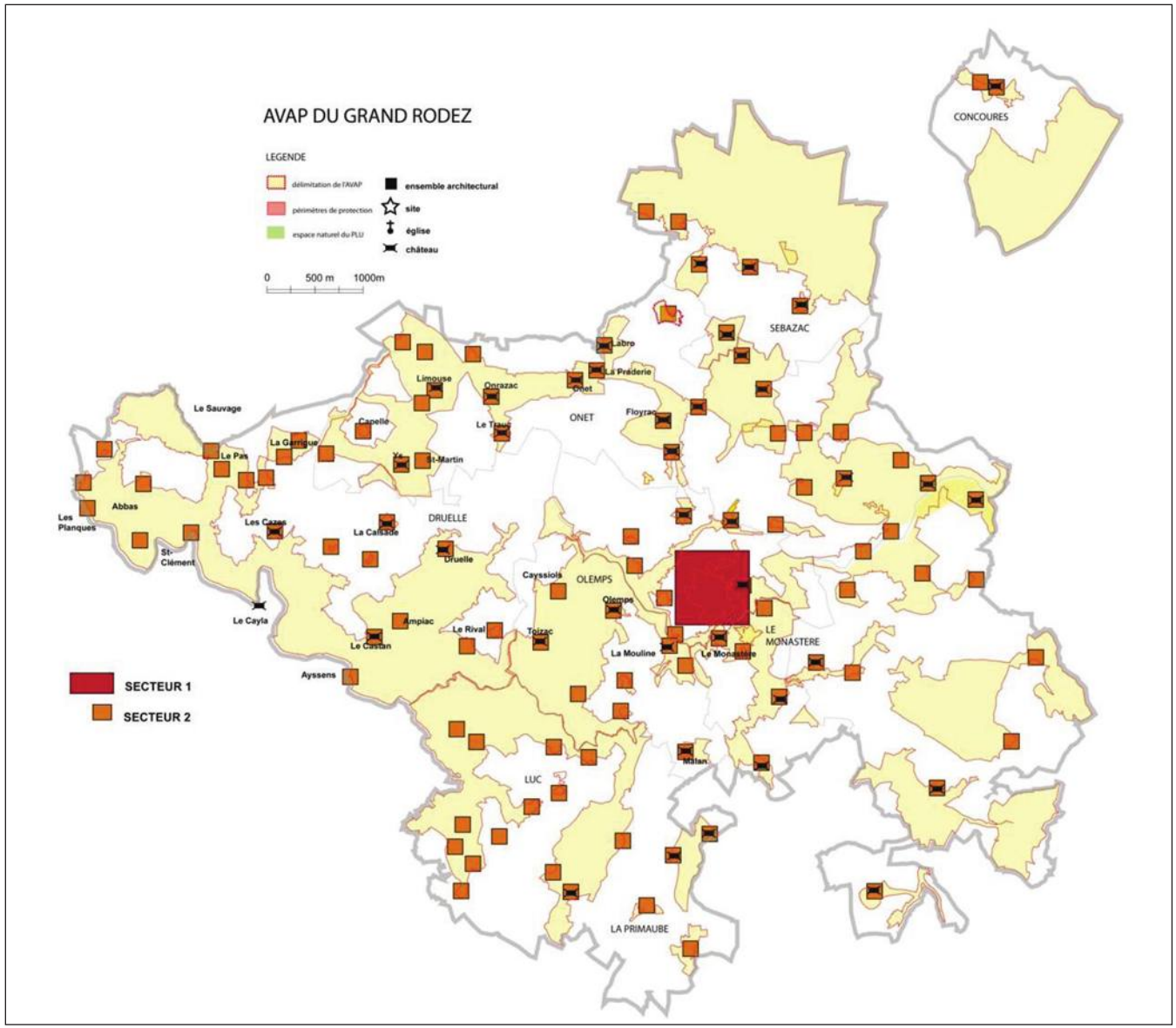
espace public ou privé à mettre en valeur en cohérence
avec l'ensemble protégé. Inclus dans le' secteur 2

N

espace libre participant aux marges de recul
de l'ensemble protégé et dont la vocation
est de rester non bâti à inclure en zone N du PLUI
et dans le secteur 3 de l'AVAP

espace hors ensembles bâtis,
à inclure dans le secteur 4 de l'AVAP

# Ensembles bâtis : le secteur 2 du SPR




Dans le territoire de la communauté d'agglomération les édifices isolés sont rares et l'habitat est très majoritairement groupé sous forme de hameaux ou de villages dont le caractère est resté très rural, se réduisant dans certains cas à deux ou trois fermes regroupées autour d'un espace commun (le couderc). Parmi ces ensembles, Le Monastère et La Mouline, très proches de la ville de Rodez, offrent l'aspect de faubourgs et se démarquent par la typologie plus franchement urbaine des maisons. Sainte-Radegonde, Inières, Concourès et Capelle offrent des exemples assez bien conservés de petits bourgs resserrés autour de l'église fortifiée ou du château. Dans les autres cas, les fermes composées d'un logis, d'une grange ou de plusieurs bâtiments agricoles constituent une part importante d'une maille villageoise distendue.

A condition d'avoir conservé une certaine homogénéité, ces ensembles bâtis caractérisés par la valeur patrimoniale d'une ou plusieurs de leurs composantes (les immeubles répertoriés) ont été considérés comme participant des abords de leurs éléments les plus remarquables. Répartis sur le territoire de la communauté d'agglomération (125 ensembles bâtis environ), ils s'ajoutent aux périmètres modifiés autour des MH pour constituer le secteur 2 du SPR. Dans ce secteur, l'enjeu consiste à préserver (ou reconquérir) l'homogénéité architecturale et paysagère de l'ensemble, au regard de ses composantes patrimoniales principales.

# Ensembles bâtis : châteaux, manoirs, anciens repaires


Hyars (Sainte-Radegonde)


Limouse (Onet-le-Château)


Onrazac (Onet-le-Château)


Flars (Sébazac-Concourès)

Une quarantaine de châteaux, manoirs, demeures, anciennes maisons nobles ou anciens repaires ont été recensés sur le territoire dont 18 sur la seule commune d'Onet-le-Château.

L'époque de ces constructions s'étale du 13e au 19e siècle. Certains d'entre eux, réaffectés au profit d'activités touristiques, hôtelières ou publiques ont donné lieu à des réhabilitations le plus souvent banalisantes du fait de l'adaptation de l'édifice à ses nouvelles fonctionnalités (menuiseries et abords notamment).

Autour de ces édifices, les abords participent des ensembles bâtis et sont inclus dans le secteur 2 du SPR. Ils englobent le plus souvent une cour et un parc, parfois réduit à l'état de vestiges. Les abords comportent également, selon les cas, un ensemble de communs et de dépendances agricoles (Serins, Flars, Malan, La Praderie...), un hameau rural (Castan, La Roquette, Saint-Mayme...) ou un bourg (Sébazac, Onet, Druelle...).


Olemps


La Praderie (Onet-le-Château)


Laborie (Sébazac-Concourès)


Serins (Luc-la-Primaube)


Malan (Olemps)


Gageac (Sébazac-Concourès)


Saint-Mayme (Onet-le-Château) : le manoir intégré au hameau paroissial

# Les ensembles bâtis : les châteaux et leurs abords



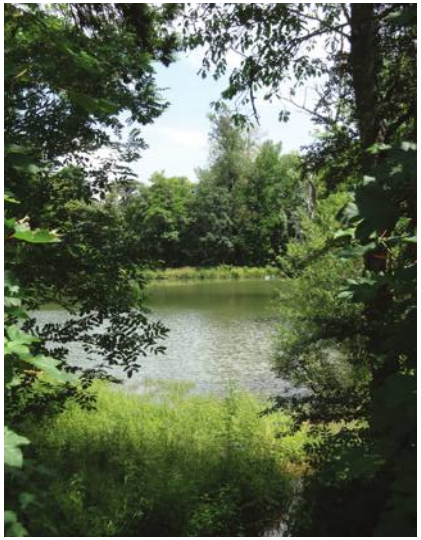
Is (Onet-le Château) : le parc du château et sa pièce d'eau



Hyars (Sainte-Radegonde) : le parc du château (extrait de Google Map)

Les parcs , généralement constitués ou redessinés au 19e et au début du 20e siècle participent des abords immédiats des châteaux (La Calsade, Les Cazes, Combelles, Floyrac, Fontanges, Is, Hyars, Laborie, Lapanouse, Limouse, Mézeilles, Le Monastère, Onrazac, Puech-Maynade, La Roquette, La Tricherie, Veyrac....)
Les composantes les plus remarquables de ces parcs comprennent les murs de clôtures et leurs portails ainsi que les allées plantées (Is, Les cazes) et les pièces d'eau dont certaines ont acquis une valeur de biotopes (La Calsade, Hyars, Is, Mézeilles...).

Ces espaces ont été intégrés dans les ensembles constitutifs du secteur 2, en tant qu'immeubles non bâtis à conserver et à restaurer.



La Calsade (Druelle) : pièce d'eau du château





Mézeilles (Sébazac-Concourès) : le parc du château et sa clôture

# Ensembles bâtis : les églises


La Capelle-Saint-Martin (Luc-la-Primaube)


Saint-Clément (Druelle) : ancienne église pré-romane, le cimetière et le village


La Primaube (Luc-la-Primaube)


Abbas (Druelle)


Le Pas (Druelle) : l'église et l'ancien village paroissial

Hors la ville de Rodez et hormis les quatre églises protégées au titre des MH, seize autres édifices religieux (églises et chapelles) ont été recensés sur le territoire intercommunal, dont une église (La Primaube) du 20e siècle. Tous ont été reconnus par définition comme porteurs d'un intérêt patrimonial. Parmi les plus remarquables, il convient de mentionner l'église préromane de Saint-Clément (Druelle) et l'église de Lacapelle-Saint-Martin qui appartient au groupe des églises-forts regroupant également les églises de Sainte-Radegonde, Inières et Le Monastère protégées au titre des Monuments historiques.

Dans presque tous les cas, ces anciennes églises paroissiales se situent au coeur du village qu'elles ont engendré. Leurs cimetières, initialement attenants ont généralement été déplacés, mais ils subsistent dans certains cas à l'état de vestiges ou de jardin (Saint-Clément, Le Pas...). L'église Saint-Martin-de-Limouze (Druelle), isolée dans un paysage de bocage et encore accompagnée de son cimetière et de son presbytère, fait exception. Deux chapelles néo-médiévales, Cayssiols (Olemps) et Saint-Pierre (Rodez) sont intégrées dans des ensembles institutionnels.

Ces ensembles sont intégrés dans le secteur 2 du SPR.

# Ensembles bâtis : hameaux et villages



Le Grand-Mas (Luc-la-Primaube) : espace libre à conserver en front de hameau



César (Druelle) : le hameau et son couderc.



Pradels (Druelle) : village-rue, constitué le long d'un chemin



Les Cabaniols (Onet-le-Château) : hameau constitué par un ensemble d'exploitations agricoles

L'enquête de terrain et le diagnostic patrimonial qui en a découlé ont permis de recenser sur l'ensemble du territoire intercommunal plusieurs centaines d'édifices ruraux ou de groupements d'édifices présentant un intérêt architectural, historique ou ethnographique. Ces édifices (environ 125 fermes, une centaine de granges et remises, 225 logis ruraux ou groupements de logis, 35 fournils) sont rarement isolés et sont presque tous regroupés dans le contexte d'un hameau ou d'un village présentant lui-même un intérêt patrimonial, l'édifice et son contexte s'enrichissant mutuellement.

Le maintien de la forme agglomérée de ces villages et hameaux implique le plus souvent de préserver les espaces libres qui délimitent leurs fronts bâtis.

Considérés solidairement, ces édifices ruraux et les ensembles bâtis qui participent de leur contexte ont été inclus dans le projet de délimitation du secteur 2 du SPR.

# Ensembles bâtis : les coudercs


La Garrigue (Druelle)


Le Couderc (Luc-la-Primaube)

A défaut de s'être regroupés autour de la place de l'église les villages et les hameaux se sont ordonnés autour d'un terrain communautaire, le couderc, ménagé bien souvent dans la fourche d'un carrefour ou à la faveur de l'élargissement d'un chemin. Les croix de carrefour trouvent donc logiquement leur place sur le couderc.

Dans le cas des villages plus importants diposant d'une église, les coudercs ont été réalisés en périphérie du noyau aggloméré.

Affecté occasionnellement à la pâture des ovins, le couderc est en principe un espace en herbe sur lequel l'abreuvoir peut avoir également sa place, de même que le travail à ferrer, les fournils et séchoirs restant en principe en bordure.

La conservation du caractère rural (mais non jardiné) de ces espaces, peu compatible avec la logique routière qui préside à l'aménagement des voies de circulation constitue, ici, l'enjeu principal.


Onet-l'Eglise (Sébazac-Concourès)


Concourès (Sébazac-Concourès) : couderc en bordure de village


La Boissonnade (Luc-la-Primaube) :
croix de carrefour et travail à ferrer

# Maisons et logis médiévaux et post-médiévaux


Ampiac (Druelle) : 15e siècle


Le Monastère : 15e-16e siècles


Layoule (Rodez) : 16e siècles

Les logis les plus anciens sont attribuables pour certains à la période médiévale (13e-14e siècles) ou à la fin de l'époque gothique (15e-16e siècles). Ils constituent un noyau historique dur au sein du patrimoine architectural des villages et, assez souvent la base la plus ancienne des moulins (Ayssens, La Mouline, Rival, Layoule, Cardaillac, Istournet...)

La présence de portes en arc brisé ou chanfreinées ou de fenêtres à remplages (meneaux et traverses de pierre) sont les principaux indicateurs de cette catégorie d'immeubles pour la restauration desquels s'imposent des précautions archéologiques.

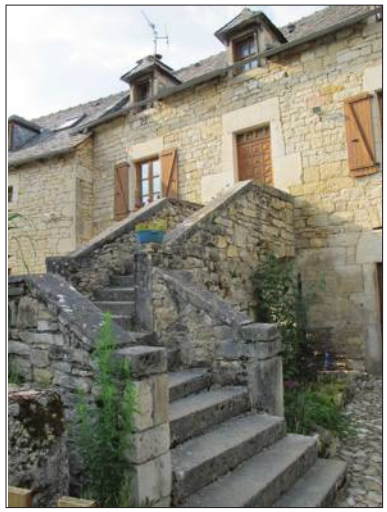

Concourès (Sébazac-Concourès) : 16e s.


moulin de Rival (Druelle) : 16e s.


moulin d'Ayssens (Druelle) : 13e siècle


moulin de La Mouline (Rodez) : 14e siècle

# Logis en hauteur, patrimoine agro-pastoral


Concourès (Sébazac-Concourès)


Agnac (Druelle) : maison en hauteur


Moussens (Luc-la-Primaube) : logis en hauteurs regroupés en barre


Lestoupe (Druelle) : maison en hauteur avec perron couvert (bolet)


Sébazac (Sébazac-Concourès) : maison en hauteur avec perron couvert


Moussens (Luc-la-Primaube) : logis en hauteur regroupés en barre

Plus de 220 logis ruraux ou groupements de logis présentant un intérêt patrimonial ont été répertoriés sur le territoire intercommunal.

Dans leur grande majorité, les habitations rurales anciennes sont des logis en hauteur. Ils se caractérisent par l'implantation de l'habitation à l'étage, au-dessus d'une «cave» de rez-de-chaussée à usage utilitaire. Marque de prestige, le perron extérieur donne accès à une salle unique, parfois complétée par une chambre. Les perrons couverts par une toiture sur piliers de pierre (Sébazac) ou en encorbellement sur le débord des solives de la salle d'étage (Druelle) constituent des particularités locales.

Dans les logis les plus récents (à partir du milieu du 19e siècle) le linteau des fenêtres s'aligne sur celui de la porte d'entrée. La réunion de deux logis accolés par leur pignon mitoyen peut donner lieu à des groupements originaux pouvant associer jusqu'à quatre logis.

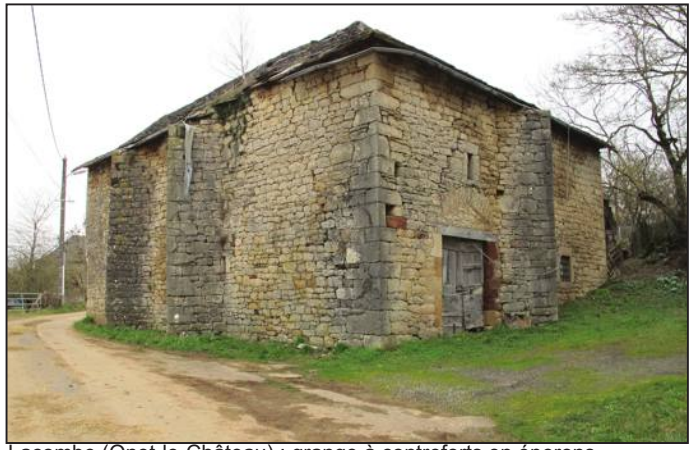

Agnac (Druelle) : maison élémentaire en hauteur

# Granges, fournils, séchoirs, patrimoine agro-pastoral

Environ 130 granges, remises, fournils et séchoirs ont été sélectionnés parmi les immeubles offrant un intérêt patrimonial.
Les granges-étables, dont l'étage était affecté au fenil, sont précédées par des rampes d'accès parfois spectaculaires.
Parmi les fournils et séchoirs répertoriés (35 environ) une mention particulière revient au fournil de Lagarrigue (Druelle) dont l'intérêt ethnographique réside dans la présence d'un logis à l'étage accessible par un perron, d'une date portée et dans la remarquable conservation de son état du 19e siècle.
Le devenir de ces édifices agricoles anciens, témoins de cultures agraires révolues, reste problématique. Alternative à l'abandon ou à la mutation que constitue la réhabilitation, l'acquisition par la collectivité de quelques spécimens pourrait constituer une des solutions de conservation pour ce patrimoine exceptionnel.


Lagarrigue (Druelle) : fournil et séchoir


Sébazac (Druelle) : grange-étable à montade


Lacombe (Onet-le-Château) : grange à contreforts en éperons


Mézeilles (Sébazac-Concourès) : grange à auvent


Lapanouse (Onet-le-Château) : grange à toit caréné

# La matériau de toiture : la lauze et l'ardoise rustique



Gajeac (Sébazac-Concourès) : couverture de lauzes calcaires



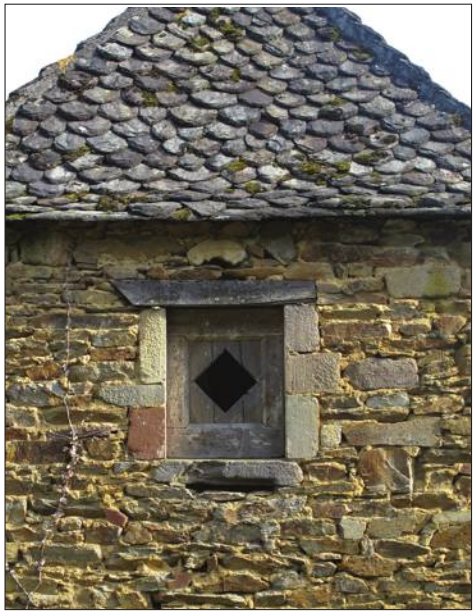
Le Cureye (Druele) : séchoir couvert de lauzes



Sébazac : lucarnes



Lagarrigue (Olemps) : ardoises en écailles



Pradels (Druelle) : couverture de lauzes de schistes



lauzes de schistes stockées après dépose

Les couvertures de lauzes de schiste ou de calcaire sont une des composantes les plus remarquables des constructions anciennes. Les ardoises rustiques, épaisses, mates et profilées en «ogives» , ont constitué un matériau de remplacement à partir de la fin du 19e siècle.

La conservation de ces matériaux très fortement porteurs d'identité et à forte valeur esthétique constitue un enjeu patrimonial majeur. S'il est facilement admissible dans son principe, un tel enjeu pose cependant des difficultés considérables tant d'un point de vue technique que d'un point de vue économique. La pénurie du matériau (les carrières de lauzes ne sont plus disponible) et le coût de sa mise en oeuvre peuvent en effet constituer des obstacles insurmontables.

De cette difficulté, il résulte que, si les dispositions réglementaires portées par le SPR doivent rester très claires quant au principe du maintien de la lauze et de l'ardoise rustique, la rédaction prévoit des marges d'appréciation quant à leurs modalités d'application en fonction des situations concrètes. En cas de nécessité, le choix circonstancié du matériau de remplacement adéquat en dérogeant au principe énoncé, devra faire l'objet d'arbitrages.

L'hypothèse de réserver prioritairement l'emploi de la lauzes aux édifices les plus prestigieux ainsi qu'aux plus modestes pourrait être envisagée

# Les maçonneries : texture et couleurs


moellonnage de gneiss à joints maigres


moellonnage de gneiss à joints gras


Lestoupe (Druelle) :


Planèze : parement de moellons apparents sur un bâtiment d'exploitation


crépi de chaux et de sable


moellonnage de calcaire à joints maigres


assemblage de grès jaunes et grès rouges


Druelle : crépi ancien conservé en façade

La diversité géologique du territoire de l'agglomération explique une certaine diversité dans les matériaux de construction.

Hormis Sébazac-Concourès où le calcaire est présent, les roches métamorphiques (gneiss, schistes, grès...) sont très largement dominantes dans le territoire de l'agglomération. Dans le cas de l'architecture vernaculaire la qualité du matériau et de sa mise en oeuvre assurent une part importante de la valeur esthétique des constructions, en particulier des plus modestes, qu'il s'agisse des bâtiments utilitaires (granges, fournils...) dont le matériau était généralement destiné à rester apparent, ou des habitations dont les crépis ont disparu à supposer qu'ils aient toujours été mise en place.

La difficulté de reproduire la texture et les coloris des crépis anciens, au regard de la qualité du matériau de construction, conduira dans de nombreux cas à maintenir le matériau apparent en dépit de règle qui exigerait d'enduire les matériaux destiné à l'être.

D'une manière générale, la conservation, la mise en valeur et la reconduction des textures propres à l'architecture vernaculaire, constituent un enjeu paysager fort qui nécessitera davantage l'apport d'une expertise des situations particulières que l'application de règles générales trop académiques. Un tel enjeu suppose une formation ciblée des artisans impliqués dans la restauration des bâtiments ruraux.

# Monuments et ouvrages d'art


Viaduc ferroviaire de Canac (Rodez, Onet-le-Château


Pont médiéval du Monastère


Pont désaffecté de La Roquette (Onet-le-Château)


Monument funéraire au cimetière de Rodez

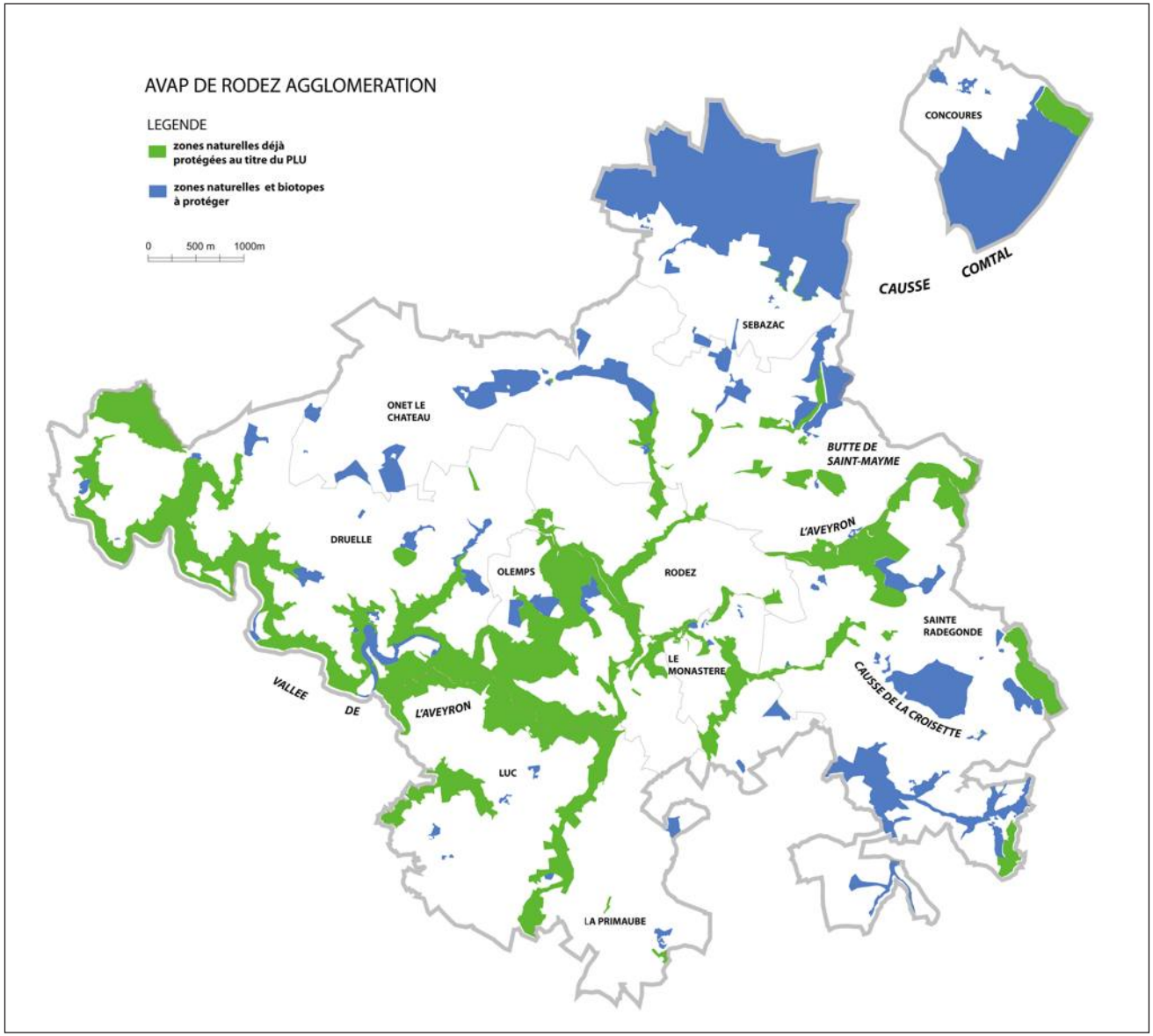
Les ponts médiévaux de Layoule à Rodez (MH) et du Monastère appartiennent à une série monumentale emblématique en Aveyron , comprenant également les ponts d'Entraygues, Estaing, Espalion, Millau, Najac, Sainte-Affrique et Villefranche-de-Rouergue. A ces ouvrages anciens, il faut ajouter quelque souvrages modernes et, notamment les viaducs ferroviaires qui ont marqué fortement le paysage compte tenu des contraintes du relief.

Les monuments de la Résistance d'Arsaguet (Sainte-Radegonde) et La Primaube, de même que certains monuments isolés tels que le monument funéraire de Enée Bouloc (Le Monastère) complètent un patrimoine de plus de 50 croix monumentales et croix de chemins répertoriés sur le territoire intercommunal. Un certain nombre d'autres, notamment les monuments funéraires ont été considérés solidairement avec les places de village et cimetières qui les accueillent.


Monument funéraire d'Enée Bouloc à Banocres (Le Monastère)


4 - Les espaces naturels,
sites et biotopes

# Espaces naturels, biotopes




Le PLU intercommunal assure la protection au titre des zones N de l'essentiel des espaces naturels que constituent la vallée de l'Aveyron et ses principaux affluents dont les versants boisés ont été soustraits à l'urbanisation à l'exception des versants sud de la butte de Rodez.

L'inclusions de ces espaces protégés dans la délimitation du SPR a pour objectif de consolider les dispositions portées par le PLU.

L'enquête sur site a montré qu'un certain nombre d'espaces supplémentaires nécessitaient également une protection au titre des zones naturelles du PLU et d'être intégrées dans le périmètre du SPR.

Ces espaces à protéger comprennent pour l'essentiel :

- les parties du Causse-Comtal comprises sur la commune de Sébazac-Concourès
- le vallon de Lacombe et la Morne
- les vallons bocagers de Limouze et La Praderie
- le Causse de La Croizette
- le vallon d'Inières.

A ces espaces naturels à protéger s'ajoutent les espaces libres compris dans les perspectives assurant la qualité des abords des édifices remarquables et des ensembles et la mise en valeur des fronts bâtis.

L'ensemble de ces espaces devrait, en principe, être inclus dans le secteur 3 du SPR.

# Espaces naturels, biotopes

La complexité géologique du territoire intercommunal explique en grande partie la richesse du patrimoine naturel du territoire intercommunal. Les principaux espaces naturels et biotopes dont la protection au titre des zones N du PLU est préconisée par le SPR comportent principalement

- le cours de l'Aveyron et l'ensemble du réseau hydrographique (vallons), comprenant les ripisylves, les versants boisés ou arides, et le ruban alluvial bocager
- les portions du causse Comtal, comprises sur la commune de sébazac-Concourès caractérisés par leurs pelouses sèches, leurs murets et enclos de pierres sèches
- les isolâts de pelouses sèches (Saint-Mayme, La Croisette, La Roquette, Inières...)
- les zones humides , étangs, pièces d'eau et mares isolées
- les hêtraies.



Chemin en bordure de vallon bocager (Luc-la-Primaube)



Hyars (Sainte-Radegonde) : prairie humide



Sébazac (Sébazac-Concourès) : le Causse-Comtal



Cévenne de La Roquette en bordure de l'Aveyron



Is (Onet-le-Château) : mare dans une prairie

## Sites et évènements paysagers



La butte de Saint-Mayme : les versants arides de la butte-témoin contrastent avec le paysage bocager environnant

Les sites remarquables résultent dans certains cas d'effets de contraste engendrés par des événements géologiques singuliers tels que la butte de Saint-Mayme ou la perte de Rescondudou.
Le plus souvent ces sites sont liés à l'implantation d'ensembles bâtis ou d' édifices au sein de  milieux naturels contraignants ou peu propices  La partie encaissée de l'Aveyron offre un certain nombre de sites remarquables liés au franchissement de la rivière, à l'implantation de moulins et de barrages ou à celle d'un château ou d'un village occupant une position stratégique.



La vallée de l'Aveyron dominée par le hameau et l'église préromane de Saint-Clément



La vallée de l'Aveyron et le moulin médiéval d'Ayssens


5 - Le grand paysage

# Points de vue sur Rodez et Sainte-Radegonde



Banocres (Le Monastère) : point de vue rapproché sur Rodez



Landrevie : point de vue sur Rodez et Sainte-Radegonde

Les paysages de bocages acquièrent un intérêt particulier dès lors qu'ils s'interposent dans les vues les plus remarquables sur Rodez.

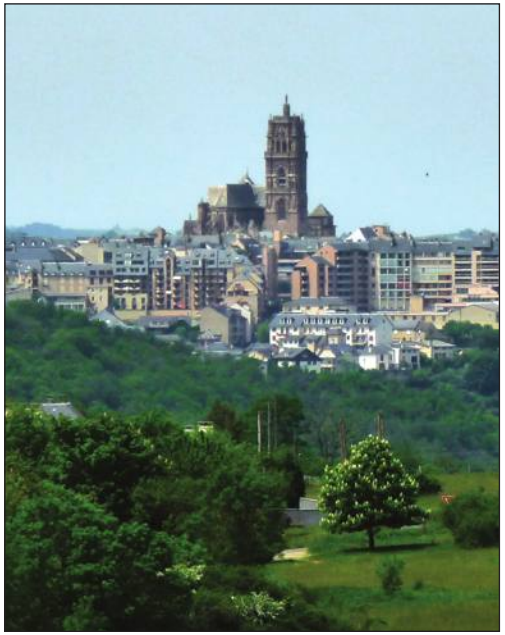
De l'amplitude du relief du site de Rodez et de Sainte-Radegonde, il résulte que leurs églises et les ensembles qui les accompagnent enrichissent de très nombreux points de vue parfois lointains offerts par les chemins de crêtes. L'utilité de conserver ces points de vue a conduit le SPR à préconiser leur protection au titre des zones N ou A du PLU et de les inclure respectivement dans les secteurs 3 et 4 du SPR.



La Palmerie (Luc-la-Primaube) : point de vue lointain sur Rodez



Le Puech (route D 994) : point de vue sur Rodez



Olemps : point de vue sur Rodez
et le quartier neuf de Bourran

# Le paysage agricole, le bocage



Cayssiols (Olemps) : maillage bocager et point de vue sur Toizac



Labro (Onet-le-Château) : paysage de bocage et point de vue sur la tour du château.

A l'exception des espaces de causse, maillés par un réseau de clôtures de pierre, le territoire intercommunal est caractérisé par ses paysages de bocage végétal animé par des haies, et les alignements d'arbres émondés. Ces paysages de plateaux bocagers caractérisent les «ségalas» anciennes terres à seigle et d'élevage, liées au substrat métamorphique.
L'ensemble de ces espaces est géré par le PLU au titre des zones A.
Seuls sont pris en compte dans la délimitation du SPR les paysages de bocage impliqués dans les abords des édifices et des ensembles répertoriés. Ils sont, en principe, inclus dans le secteur 4 du SPR, en même temps que certaines zones urbaines ou artisanales impliquées également dans une logique d'abords.
Les zones agricoles incluses dans le secteur 4 sont susceptibles d'accueillir de nouveaux bâtiments d'exploitation, l'un des enjeux principaux portés par le SPR dans ce secteur réside dans la qualité architecturale de ces bâtiments et de leur accompagnement végétal.



Le Battut (Luc-la-Primaube) : utilisation du bardage et des panneaux photovoltaïques



Planèze : volume à pentes marquées, recoupé par la présence d'un arbre

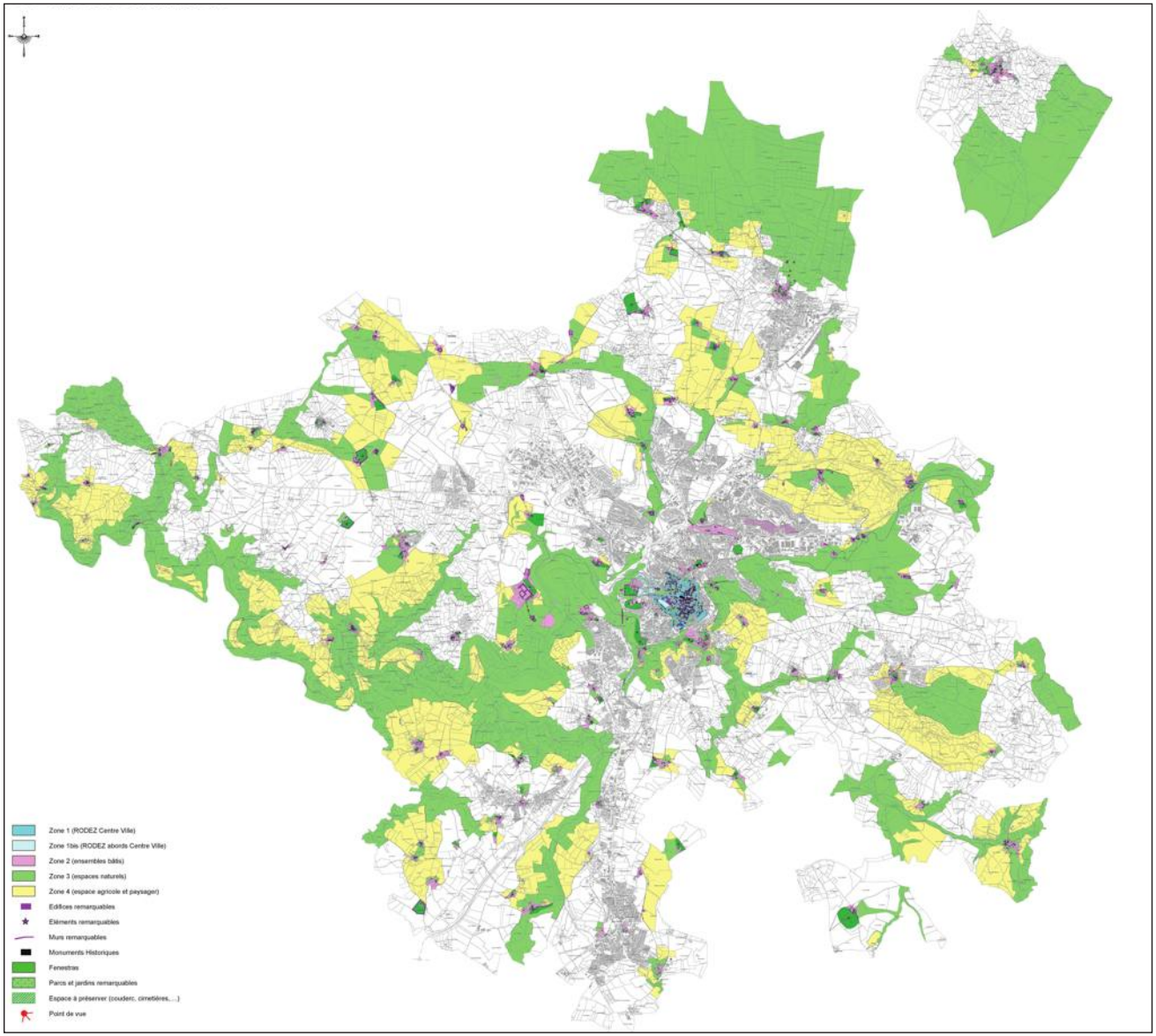


Saint-Martin-de-Limouze : volume à pentes marquées et utilisation du bardage



Randeynes (le Monastère) : utilisation du bardage de planches

# Délimitation générale et zonage du SPR



# Du diagnostic au plan de délimitation et de zonage

| | Diagnostic | Zonage | Justification |
|---|---|---|---|
| **Druelle** | | | |
| **Ayrolles** | secteur 3 | secteur 4 | Permettre le développement de l'exploitation agricole sur un secteur moins impactant d'un point de vue paysager.<br>Respect des objectifs généraux et de la vocation du secteur 4 et notamment :<br>- limiter la dispersion des constructions nouvelles ;<br>- favoriser la recherche de formes architecturales répondant au besoin de développement durable et s'inscrivant dans le paysage rural ou urbain et son patrimoine. |
| **L'Hospitalet** | secteur 4 | Réduction du secteur 4 => Hors AVAP | Hameau à faible enjeu patrimonial du fait de nombreuses transformations ; intérêt moindre aujourd'hui que les autres ensembles sélectionnés. Maintien toutefois du secteur 4 le long de la route départementale car impact visuel direct. |
| **Le Pas, Ouest** | secteur 3 (voire hors AVAP) | secteur 4 | Rectification d'erreur du graphique. Cet espace était englobé dans le secteur 4 dès le diagnostic. |
| **Le Pas, Salle communale** | secteur 3 | secteur 2 | L'espace de la salle communale est inclus dans le secteur 2 pour permettre des évolutions du bâti ou la réalisation d'annexes dans le respect des prescriptions et des objectifs généraux du secteur et notamment :<br>- conserver et mettre en valeur la lisibilité des formes agglomérées et des fronts bâtis ;<br>- viser à l'unité des volumes et des couleurs et d'intégrer le bâti dans le paysage. |
| **Pradines** | secteur 3 | secteur 4 | Adaptation du secteur pour tenir compte d'une exploitation agricole en développement dans le respect des objectifs du secteur 4 et notamment :<br>- conserver le caractère rural des secteurs agricoles ;<br>- limiter la dispersion des nouvelles constructions ;<br>- maintenir la qualité paysagère et architecturale des secteurs ouverts à l'urbanisation à l'arrière-plan des ensembles naturels ou bâtis remarquables. |
| **Le Monastère** | | | |
| **Puech-Mouriol** | secteur 3 | Réduction du secteur 3=> Hors AVAP | Le secteur 3 est légèrement réduit pour permettre la réalisation d'aménagements de voirie cohérents avec la topographie du site et poursuivre le développement de l'habitat au sud de ce secteur. Cette diminution du secteur naturel est limitée au regard de l'ensemble protégé autour du site de Puech Mouriol. La vocation des secteurs 2 et 3 reste ainsi respectée. |
| **Croix de Buffaux - Pré du couvent** | secteur 3 | secteur 2 | Le secteur 3 est réduit pour permettre la réalisation d'un programme immobilier en cours de définition antérieurement au projet d'AVAP. Un certificat d'urbanisme a été obtenu sur cet espace et un permis de construire est en conception. Basculer ce terrain en secteur 2 permet de s'assurer que le futur programme s'insèrera au mieux dans le site dans lequel il s'inscrit et notamment :<br>- de conserver et mettre en valeur la lisibilité des formes agglomérées et des fronts bâtis ;<br>- de viser à l'unité des volumes et des couleurs et d'intégrer le bâti dans le paysage. |

# Du diagnostic au plan de délimitation et de zonage

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Le bourg** (proximité pont routier) | secteur 3 | secteur 4 | Le zonage est adapté pour assurer la cohérence entre les 2 côtés du pont et permettre l'aménagement d'un parking urbain nécessaire au commerce récemment restauré en limite d'AVAP. Ainsi le secteur 3 est réduit au profit du secteur 4. Cependant, le secteur 4 assurera :<br>- de maintenir la qualité paysagère et architecturale des secteurs à l'arrière-plan des ensembles naturels notamment ;<br>- de limiter la voirie et les terrassements nécessaires aux nouvelles constructions. |
| **Onet-le-Château** | | | |
| **Quatre Saisons** | abords MH | secteur 2 | Cette zone correspond au périmètre d'abord de l'église, monument historique, qui s'étend à l'est selon une trame urbaine régulière dessinée par l'architecte de l'église. Ce secteur est donc traité en secteur 2 car il constitue un ensemble remarquable du XXe siècle, qui plus est cohérent avec l'église MH. Respect des orientations et vocation de la zone 2 et notamment :<br>- conserver et mettre en valeur la lisibilité des formes agglomérées et des fronts bâtis ;<br>- conserver et mettre en valeur le caractère des ensembles bâtis ;<br>- viser à l'unité des volumes et des couleurs en agglomération ;<br>- conserver les caractéristiques architecturales... |
| **La Roquette** | secteur 3 | secteur 4 | Changement de secteur pour permettre l'adaptation des bâtiments existants. Bien qu'il soit admis de modifier et étendre les édifices situés en zone naturelle, il est plus cohérent sur ce secteur "d'entrée de ville" d'intégrer ces constructions en secteur 4 dans le respect des objectifs et de la vocation du secteur 4 notamment :<br>- conserver le caractère rural des constructions incluses dans les zones agricoles de ce secteur ;<br>- limiter la dispersion des constructions nouvelles. |
| **Onet Village** (nord du hameau) | secteur 3 | secteurs 2 et 4 | Certaines parcelles ont été intégrées à tort dans la zone agricole car elles font déjà parties d'une opération immobilière (lotissement). En conséquence ces parcelles sont incluses dans le secteur 2. Plus à l'ouest, une parcelle bâtie, dont la construction est récente est incluse dans le secteur 4 plus adapté car plus éloigné du noyau patrimonial.<br>Respect des objectifs généraux des secteurs 2 et 4 :<br>- conserver le caractère rural des constructions incluses dans des zones agricoles ;<br>- préserver la vue sur les édifices remarquables, les monuments historiques et les ensembles bâtis à caractère patrimonial (notamment par la discrétion, la qualité d'implantation et la qualité architecturale des nouvelles constructions) ;<br>- assurer par la qualité des bâtiments nouveaux, et notamment par la qualité de leurs volumes et de leurs toitures, un accompagnement convenable aux bâtiments anciens de qualité. |
| **La Combe** | secteur 3 | Secteur 2 | Une construction a déjà été réalisée sur la parcelle, en conséquence, le zonage de l'AVAP réduit le secteur 3 au profit du secteur 2 adjacent. |
| **Fontanges** | Secteur 3 | Secteur 4 | Un projet de constructions annexes à l'hôtellerie de Fontanges est envisagé depuis plusieurs mois sur les parcelles au sud du Château, en direction du bâtiment d'accueil du Golf. Ces parcelles ont été intégrées dans l'espace de préservation du château car font parties de la même unité foncière. Cependant, de par son orientation et sa |

# Du diagnostic au plan de délimitation et de zonage

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | topographie, le développement limité de cette activité sur ces parcelles ne compromettra pas le caractère des lieux. En conséquence, et compte tenu de la faible superficie que cette adaptation représente, le secteur 3 est réduit au profit du secteur 4. |
| **Rodez** | | | |
| **Bourran** | secteur 3 | secteur 4 | Secteur inclus dans la ZAC de Bourran destiné à être aménagé et sur lequel des contraintes existent déjà notamment en de limitation de la hauteur, compte tenu de la topographie. Le classement en secteur 4 permet de voir édifier un programme de logements tout en s'assurant de sa bonne insertion dans le site et surtout en créant un lien cohérent entre la ZAC très urbaine et le foyer Saint-Pierre, édifice remarquable méritant des abords soignés, dans le respect des objectifs du secteur 4, et notamment :<br>- maintenir la qualité paysagère et architecturale à l'arrière-plan des ensembles naturels ou bâtis remarquables. |
| **Rodez abords centre historique** | hors AVAP | secteur 1 a | Créer le lien entre le centre historique et les haras en accompagnant ces secteurs ( ZAC Combarel et Caserne Rauch) d'une réglementation spécifique adaptée à une architecture plus contemporaine (abords du musée Soulages).<br>Respect des objectifs généraux :<br>- conserver et mettre en valeur la qualité des abords de la cathédrale, la qualité des abords du musée Soulages, et la qualité des approches du centre historique de la ville. |
| **Sébazac-Concourès** | | | |
| **Bourg de Sébazac** | secteur 3 | secteur 2 | Le secteur 3 est légèrement réduit pour permettre la réalisation d'une maison individuelle. Le certificat d'urbanisme correspondant a été favorablement délivré. Toutefois le point de vue est respecté grâce au maintien en secteur 3 d'une parcelle entre la ferme et les constructions pavillonnaires.<br>Respect des objectifs et de la vocation du secteur 2 :<br>- viser à l'unité des volumes et des couleurs et intégrer le bâti dans le paysage. |
| **Sébazac** | secteur 3 | secteur 4 | Permettre le développement d'une exploitation agricole dans le respect des objectifs du secteur 4 :<br>- limiter la dispersion des nouvelles constructions ;<br>- conserver le caractère rural des constructions incluses dans l'espace agricole. |
| **Onet l'Église** | secteur 3 | secteur 4 | Permettre le développement de 2 exploitations agricoles en plein essor. Un permis de construire a été déposé sur le nord du hameau pour une exploitation. Le zonage de l'AVAP prend en compte l'antériorité du projet en cours et la possibilité de voir se concrétiser un développement futur sur l'autre exploitation (plus à l'est), en incluant les secteurs concernés au secteur 4 adjacent et dans le respect des objectifs du secteur 4 :<br>- conserver le caractère rural des constructions incluses dans le secteur agricole ;<br>- limiter la dispersion des nouvelles constructions ;<br>- préserver les vues sur les édifices remarquables, les monuments historiques, et les ensembles bâtis à caractère patrimonial ;<br>- favoriser la recherche de formes architecturales répondant aux besoins de développement durable et s'inscrivant dans le paysage rural ou urbain et son patrimoine. |

# Du diagnostic au plan de délimitation et de zonage

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Concourès**, entrée du bourg | secteur 3 | secteur 2 | Un certificat d'urbanisme a été favorablement délivré pour une maison individuelle en contrebas du terrain, là où l'impact visuel est moindre. Compte tenu de l'antériorité de ce projet, le zonage de l'AVAP réduit le secteur 3 au profit du secteur 2. Maintien toutefois du secteur 3 le long de la route départementale. |
| **Concourès**, sous les lignes | secteur 3 | secteur 4 | Ce terrain permet la réalisation de 4 habitations, et bénéficie d'une orientation d'aménagement annexée au plan local d'urbanisme intercommunal prévoyant de conserver les haies existantes et de limiter la hauteur des constructions notamment. Étant donné que ces contraintes suffisent à maintenir dégagé le point de vue identifié, le zonage de l'AVAP réduit le secteur 3 au profit du secteur 4 adapté au respect des paysages et aux abords plus reculés des ensembles remarquables.<br>Respect des objectifs du secteur 4 :<br>- préserver les vues sur les édifices remarquables, les monuments historiques, et les ensembles bâtis à caractère patrimonial ;<br>- maintenir la qualité paysagère et architecturale à l'arrière-plan des ensembles naturels ou bâtis. |
| **Sainte-Radegonde** | | | |
| **Bajaguet** (coeur de hameau) | secteur 3 | secteur 2 | Secteur sur lequel un certificat d'urbanisme favorable a été délivré avant l'étude d'AVAP. La zone agricole est alors réduite au profit du secteur 2 pour permettre l'opération de constructions de 3 maisons dans le respect des objectifs du secteur 2 :<br>- viser à l'unité des volumes et des couleurs et intégrer le bâti dans le paysage ;<br>- assurer par la qualité architecturale des bâtiments nouveaux, et notamment par la qualité de leurs volumes et de leurs toitures, un accompagnement convenable aux bâtiments anciens de qualité. |
| **Bajaguet** (ouest du hameau) | secteur 4 (à vérifier) | secteur 3 | Ce secteur doit être préservé de tout développement. Il sert de front naturel et présente un enjeu paysager fort (incidence de la topographie) entre l'ensemble bâti et la route départementale en contrebas. |
| **Inières** | secteur 3 | secteur 2 | Un permis de construire a été délivré sur le sud du secteur et la construction est en cours de réalisation. Le zonage de l'AVAP s'adapte en conséquence et suit en outre l'étude d'urbanisme intégrée dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal au travers des orientations d'aménagement et de programmation. Le sud-ouest du secteur est maintenu en secteur 3.<br>Respect des objectifs du secteur :<br>- conserver et mettre en valeur la lisibilité des formes agglomérées et des fronts bâtis ;<br>- viser à l'unité des volumes et des couleurs et d'intégrer le bâti dans le paysage. |
| **Recoules** | secteur 3 | secteur 4 | Permettre le développement d'une exploitation agricole sur un espace générant moins d'impact visuel sur le paysage et le point du vue.<br>Respect des objectifs et de la vocation des secteurs 3 et 4 :<br>- limiter la dispersion des nouvelles constructions<br>- conserver le caractère rural des constructions incluses dans des zones agricoles |
| **Centre bourg** ouest | secteur 3 | secteur 4 | L'exploitation agricole en activité au cœur du bourg est encerclée par le développement de l'habitat. Il s'agit d'un espace central et stratégique pour la commune (proche commerces et services), à urbaniser à moyen terme et sur lequel |

# Du diagnostic au plan de délimitation et de zonage

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | une étude d'urbanisme a été réalisée pour donner les grandes lignes de l'aménagement du secteur en respectant la topographie, les orientations et les altimétries pour réduire les impacts sur le grand paysage notamment. Intégrer cet espace au secteur 4 offre la possibilité de poursuivre en continuité immédiate du bourg le développement de la commune, et limite l'étalement urbain et donc les incidences néfastes sur les fronts non bâtis de la commune.<br>Respect des objectifs et de la vocation du secteur 4 :<br>- maintenir la qualité paysagère et architecturale des zones à urbaniser à l'arrière-plan des ensembles naturels ou bâtis remarquables ;<br>- limiter la dispersion des constructions nouvelles ;<br>- préserver la vue sur les édifices remarquables, les monuments historiques et les ensembles bâtis à caractère patrimonial. |
| **Centre bourg est** | hors AVAP | secteur 4 | Erreur matérielle. Un espace entre les lotissements existants et la zone agricole et paysagère avait été oublié graphiquement. Le zonage rectifie cela. |
| **Centre bourg** | secteur 3 | secteurs 3 et 4 | Le secteur 3 est réduit au profit du secteur 4 pour permettre la construction d'une maison supplémentaire dans le périmètre immédiat d'un lotissement récent, et surtout faciliter l'entretien d'une partie du versant en friche. Un peu plus au nord du secteur, le secteur 2 est étendu sur une bande permettant en plein cœur de bourg (proche commerces et services) de réaliser 3 maisons supplémentaires dans un terrain à déclivité moyenne et qui laisserait les vues dégagées et l'espace tampon naturel, plus au sud entre le bourg et son église et les extensions pavillonnaires resteraient maintenues, comme préconisé dans l'étude d'AVAP. L'application des prescriptions du règlement du secteur 2 permettrait de respecter pleinement les objectifs et vocation des secteurs 2 et 4 notamment :<br>- conserver et mettre en valeur la lisibilité des formes agglomérées et des fronts bâtis ;<br>- assurer par la qualité architecturale des bâtiments nouveaux, et notamment par la qualité de leurs volumes et de leurs toitures, un accompagnement convenable aux bâtiments anciens de qualité ;<br>- viser à l'unité des volumes et des couleurs et d'intégrer le bâti dans le paysage. |

# La prise en compte des observations de la commission régionale du patrimoine et des sites

Le projet de Site patrimonial remarquable a été examiné en commission régionale du patrimoine et des sites, le 8 novembre 2016 (*Cf.* courrier dans les pièces administratives).
Il a été approuvé à l'unanimité, avec trois observations :

- prendre davantage en compte les enjeux urbains aux abords des monuments historiques et pour cela revoir certains périmètres dans le zonage ;
- redéfinir le zonage de Sainte Radegonde ;
- inclure dans les annexes du dossier les éléments de la carte archéologique de l'agglomération.

En effet, lors de cette séance il a été relevé que les périmètres autour des monuments historiques n'étaient pas toujours assez larges pour prendre en compte la co-visibilité réelle et que le dossier pourrait être complété, sur une dizaine de secteurs, par des enjeux urbains en plus des enjeux patrimoniaux fort bien identifiés. Il s'est agi notamment d'étendre le périmètre autour de la gare et de l'église du Sacré-Cœur à Rodez ou encore de Saint-Joseph l'Artisan à Onet, où la délimitation enserre sur certains côtés seulement les bâtis remarquables en eux-mêmes, sans prendre en compte l'environnement proche.
Sur la commune de Sainte-Radegonde en particulier, les cônes de vues autour du village et les espaces de glacis faisant la transition entre le patrimoine bâti du village et le paysage environnant paraissent insuffisamment protégés, et la délimitation des nouveaux abords du monument historique trop restreinte.

Concernant l'archéologie, les éléments de connaissance de la carte archéologique ainsi que les zonages archéologiques figurent en annexe de ce dossier avec les textes des arrêtés y faisant référence. Ces données sont également annexées au PLUi.

Ci-dessous sont présentées les adaptations du plan de zonage faites en conséquence de ces observations.

# La prise en compte des observations de la commission régionale du patrimoine et des sites

| | Zonage initial | Zonage modifié | Objet de l'adaptation du plan |
|---|---|---|---|
| **Rodez** | | | |
| **Gare** | secteur hors SPR et abords en secteur 2 | secteur 2 et identification de bâtiments | Le zonage est légèrement agrandi en face de la gare et à l'ouest du secteur 2 pour prendre en compte les rives de la voie et identifier 2 bâtis d'intérêt patrimonial |
| **Gourgan** | secteur hors SPR et abords en secteur 2 et 1a | Secteur 2 | L'extension du secteur 2 entre l'Eglise de Gourgan et le secteur 1a permet d'assurer la cohérence de traitement des abords du centre-ville de Rodez et de l'église. |
| **Les Besses / Layoule** | Secteur hors SPR et abords en secteur 1 et 3 | Secteur 4 | Afin de faire le lien entre le centre historique de Rodez et le secteur de Layoule protégé par le SPR, il était pertinent d'assurer une préservation de ce versant est de la Ville. Ainsi le secteur 4 garantit un regard qualitatif sur la préservation de cet espace en cas d'urbanisation. |
| **Sacré cœur** | Secteur 2 et hors SPR | Secteur 2 | Le zonage prend désormais en compte les bâtiments qui font face à l'église du Sacré-Cœur en co-visibilité directe de ce monument historique. |
| **Sainte Radegonde** | | | |
| **Centre bourg (sud)** | secteur 2 et 3 | secteur 3 | L'espace encore préservé de l'urbanisation au sud du bourg de Sainte-Radegonde est maintenu en secteur 3 en intégralité en accord avec le diagnostic. |
| **Le Monastère** | | | |
| **Croix de mission (côte de Rodez)** | Hors SPR, sans repérage | Identification de la croix en élément remarquable | La croix existante a été repérée. |
| **Le Monastère Ouest (côte de Rodez)** | secteur hors SPR et abords en secteur 2 | secteur 2 | Le secteur 2 est élargi pour préserver le caractère architectural du bourg et assurer une lecture cohérente des projets de rénovation des maisons existantes et du terrain à bâtir à l'arrière. |
| **Onet le Château** | | | |
| **Eglise Saint-Joseph l'Artisan** | Hors SPR et abords en secteur 2 | Secteur 2 | Le secteur 2 prend désormais en compte les abords immédiats (de tous les côtés) de l'église afin d'assurer une harmonie de traitement entre les opérations en co-visibilité directe. |
| **Olemps** | | | |
| **Est du Bourg** | Hors SPR et abords en secteur 2 et 3 | Secteur 3 et secteur 2 | Le périmètre du SPR ne prenait pas en compte la zone déjà protégée au titre de la zone agricole du PLUi. Il est préférable pour une meilleure compréhension du dossier de renforcer la protection de ce secteur par le SPR en classant ce site en secteur 3. La partie bâtie plus au nord et afin de ne pas compromettre les évolutions des bâtiments existants sont inclus dans le secteur 2. |

# Les évolutions et adaptations du dossier

**De l'AVAP au Site Patrimonial Remarquable :**
Suite à la parution de la loi LCAP de juillet 2017, et bien que le dossier soit constitué selon les modalités de création d'une AVAP, les documents de communication et l'appellation du dossier prennent désormais en compte l'intitulé de Site Patrimonial Remarquable et il sera approuvé selon ces termes. L'élaboration de chacun des documents ayant eu lieu en plusieurs étapes, le terme AVAP peut cependant se retrouver dans certaines des pièces du dossier.

**Le plan de zonage ou le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine :**
D'autres adaptations formelles du plan de zonage ont été nécessaires.
Le plan de zonage deviendra, un fois le projet définitivement approuvé, le PVAP : Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine. Par anticipation, cette nouvelle nomenclature est insérée dans les pièces graphiques.

La légende des plans a été reprise pour faciliter la compréhension des différents enjeux. Ainsi, les sites ou fenestras sont identifiés et la lisibilité des espaces à préserver est améliorée pour éviter les confusions avec le secteur 3.
Les monuments historiques sont identifiés en noir et sont ainsi plus distincts des édifices sélectionnés. Les puits, les croix, les lavoirs remarquables… sont repérés par une étoile violette. Les points de vue les plus significatifs en rouge y sont également reportés, mettant en avant l'analyse paysagère associée à la préservation et à la valorisation du patrimoine bâti et non bâti.

Outre les adaptations engendrées par la prise en compte des remarques de la CRPS, des bâtiments sélectionnés ont été ajoutés. En effet, quelques édifices avaient été oubliés par erreur (13 rue Séguy à Rodez par exemple). Le nouveau plan de zonage corrige ces défauts. A contrario, des bâtiments sélectionnés dans le diagnostic et démolis à ce jour, sont désélectionnés sur le plan de zonage (cas des bâtiments de la rue de Vaïsse-Villiers à Rodez par exemple). Est également ajouté au diagnostic une présentation du quartier des Quatre-Saisons de la Commune d'Onet-Le-Château, dont la sélection justifie en grande partie les articles du règlement portant sur l'architecture des constructions du XX$^{e}$ siècle.

# Les évolutions et adaptations du dossier

**Le règlement :**
Sur le règlement, des adaptations sont également apportées pour corriger des erreurs matérielles ou de formes, sans conséquence sur le fond du dossier ou sur l'analyse réglementaire initiale.
En effet, en secteur 4 (par exemple p. 53), les maçonneries existantes en pierre doivent être conservées apparentes (sous-entendu : de manière systématique et sans distinction relative à la composition architecturale existante). Or, cette rédaction n'est pas adaptée à ce secteur, davantage concerné par des espaces non encore urbanisés et agricoles. En conséquence, le règlement est adapté pour permettre des crépis et enduits, dès lors que les matériaux de construction sont destinés à en recevoir.

**Le listing des immeubles répertoriés :**
La liste des bâtiments sélectionnés a été corrigée en ajoutant quelques édifices dans les zonages revus à proximité des monuments historiques après la CRPS et en corrigeant quelques erreurs. La liste permet de situer les parcelles concernées de manière exhaustive et de préciser l'époque de construction, l'enjeu et les éléments remarquables qui justifient la sélection de l'édifice. Ce listing complète donc utilement le plan de zonage.

# La concertation publique

Conformément aux dispositions réglementaires, et avant l'arrêt en conseil de communauté de juin 2016, il a été procédé à une mise en ligne des informations relatives à la création de l'AVAP sur le site Internet de Rodez agglomération, et à la mise à disposition, à l'hôtel d'agglomération, d'un dossier présentant les grandes lignes du projet ; ce dossier a été accompagné d'un registre de recueil des observations du public.

A l'issue de la délibération arrêtant le projet, le dossier complet a été mis en ligne sur le site internet de Rodez agglomération et un exemplaire a été mis à disposition du public au sein des services de l'agglomération ainsi que dans les mairies des 8 communes membres. Les éléments du projet et le dossier arrêté ont été laissés en libre accès d'aout 2016 à janvier 2017.

L'avancement du dossier a fait l'objet de plusieurs articles dans le Magazine de Rodez agglomération.
Les journées du patrimoine de septembre 2016 ont été l'occasion de présenter la démarche sur le terrain, avec l'architecte des bâtiments de France et le CAUE de l'Aveyron, lors de visites à La Capelle Saint-Martin (Luc-La-Primaube), à Sébazac, à Rodez (quartier amphithéâtre) et à Saint-Clément à Druelle.

En parallèle, plusieurs réunions publiques à visée pédagogique pour le grand public ont été organisées en accompagnement d'une exposition temporaire à l'agglomération et dans les communes de septembre à novembre 2016 inclus. Ces réunions et cette exposition font également le lien avec le travail élaboré sur la révision 5 du PLUi en cours.

# La concertation publique

Les professionnels de la filière de la construction et de l'immobilier tels que des architectes, des promoteurs, des constructeurs, des géomètres, des notaires, des agents immobiliers… ont été réunis en décembre 2016 pour partager le projet.
Des interrogations ont été soulevées sur l'exigence de toitures à fortes pentes, notamment pour les immeubles de logements où elles peuvent conduire à réduire le potentiel de surface habitable. En réponse, il a été précisé que la révision 5 du PLUi en cours admet une plus forte densification des espaces centraux et, en cohérence avec le futur site patrimonial remarquable, elle rend obligatoire la toiture traditionnelle, sauf réelles justifications architecturales et accompagnement par un architecte conseil pour obtenir l'accord de l'architecte des bâtiments de France.

Une plaquette de communication a également été réalisée et mise à disposition auprès des différents services publics ainsi que dans les accueils des mairies de Rodez agglomération depuis septembre 2016.
Une plaquette pédagogique contenant des illustrations sur les travaux de restauration ou de construction à réaliser dans le Site Patrimonial Remarquable est également prévue dans l'année 2017 pour faciliter l'application du SPR.

Une seule observation a été formulée dans les différents registres de concertation du public sur le dossier. Elle fait part de l'intérêt de son auteur pour la démarche engagée en faveur de la protection du patrimoine.

Le bilan de la concertation préalable sera arrêté au conseil de mai 2017 et sera joint au dossier d'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L 103-6 du code de l'urbanisme.

# La cohérence entre le PLUi et le SPR

Le projet de Site Patrimonial Remarquable n'a pas pour vocation de régler les problématiques liées au droit des sols.
Le zonage proposé a donc été construit le plus objectivement possible au regard des enjeux patrimoniaux et paysagers, sans présumer des droits à construire existants ou futurs. Les secteurs urbanisés récemment, généralement des espaces d'extensions pavillonnaires, ont été écartés de l'analyse car ne relevant pas des enjeux patrimoniaux ou paysagers.

Seul le PLUi a le pouvoir de régir la constructibilité les terrains. Cela permet d'expliquer qu'au sein du secteur 2 du SPR (regroupant les ensembles bâtis remarquables), des parcelles peuvent se trouver en zones inconstructibles dans le projet de révision 5 du PLUi.
Le PLUi étant ainsi plus restrictif que le SPR (qui s'impose en tant que servitude d'utilité publique), la compatibilité avec le PLUi est ainsi assurée.

Ci-dessous, est établi un tableau de synthèse illustrant en terme règlementaire la cohérence entre les zonages du PLUi et du SPR.

# La cohérence entre le PLUi et le SPR

| Tableau de cohérence PLUi/SPR | PLUi projet de révision 5 | Exemples illustratifs |
|---|---|---|
| **Secteur 1 et 1a (bleu au PVAP)**<br>Le secteur 1 détaille les conditions de restauration du patrimoine bâti et non bâti en distinguant les biens sélectionnés davantage protégés. | Le secteur 1 du SPR correspond à la zone du centre de Rodez au sein de laquelle s'appliquait la protection des abords des monuments historiques (périmètre de 500m avec consultation de l'ABF) :<br>- Zones urbanisées UA et UB. | Commune de Rodez secteur central |
| **Secteur 2 (rose au PVAP)**<br>Le secteur 2 détaille les conditions de restauration du patrimoine bâti et non bâti en distinguant les biens sélectionnés (davantage protégés), des autres, qui participent à la qualité d'ensemble des sites identifiés en secteur 2.<br>Les conditions de réalisation des constructions nouvelles y sont également précisées y compris pour d'éventuels bâtiments d'exploitation agricole. | Le secteur 2 regroupant des ensembles bâtis est traduit dans le PLUi soit en zones urbanisées ou à urbaniser ou dans des zones inconstructibles Agricoles ou Naturelles :<br>- Zones urbanisées et constructibles (UA, UB, UC, UD ou UE) ;<br>- Zones à urbaniser (2AUd) à moyen/long terme ;<br>- Zones en STECAL Nha permettant les constructions et les changements de destination et Nhb permettant uniquement l'extension et le changement de destination) ;<br>- Zones agricoles A et naturelles N permettant la construction d'annexes, d'extension voire des changements de destination pour les biens repérés au titre de l'ancien article L 123-1-5 ou de l'article L 151-11 du code de l'urbanisme. | Centres de Rodez, Onet le Château, les bourgs et hameaux, ensembles bâtis isolés dans la campagne<br><br>Secteur de la Gare à la Primaube<br><br>Secteurs de Manhac par exemple et La Combe<br><br>Un centaine de secteurs est concernée. |

# La cohérence entre le PLUi et le SPR

| Tableau de cohérence PLUi/SPR | PLUi projet de révision 5 | Exemples illustratifs |
|---|---|---|
| **Secteur 3 (vert au PVAP)**<br><br>Le secteur 3 protège le caractère naturel et non bâti de ces espaces et les premiers plans des grands points de vue notamment.<br><br>Les aménagements doivent être réduits au maximum. Les travaux doivent respecter les objectifs généraux de la zone pour être admis. | Le secteur 3 correspond à des espaces non constructibles au PLUi essentiellement classés en :<br>- Zones **Agricoles Protégées** (Ap) : rendant ainsi inconstructibles les zones agricoles, même à vocation agricole ;<br>- zones **Naturelles** (N) : déjà protégées par le PLUi.<br><br><u>Quelques cas particuliers :</u><br>- **En zone constructible** :<br>Très ponctuellement des zones en secteur 3 du SPR peuvent se trouver en zone constructible du PLUi : ces espaces représentent des centaines de m² en fond de parcelle bâtie au sein desquels les travaux sont possibles s'ils respectent les objectifs généraux de la zone visant à conserver le caractère naturel et paysager (Cf règlement 3.1.2).<br><br>- **En zone constructible avec une protection paysagère** :<br>Certains espaces constructibles font l'objet de la mise en place d'une protection paysagère au PLUi pour assurer la cohérence avec le PVAP. Il s'agit de parcelles plus importantes que précédemment et généralement non bâties.<br><br>- **En zone constructible à court terme avec des Orientations d'Aménagement et de programmation** (OAP) :<br>Une zone à urbaniser 1AUd avec une OAP intégrant la zone non aedificandi du secteur 3 du SPR est identifiée assurant ainsi la cohérence entre les 2 dispositifs. Un classement en N n'aurait pas été satisfaisant car elle aurait été enclavée dans la zone U et 1AU.<br><br>- **En zone agricole avec une protection paysagère** :<br>Zone Agricole avec protection paysagère garantissant l'inconstructibilité de la parcelle. La zone Ap ne permettant pas la réalisation d'un éventuel accès, la protection paysagère était la solution la plus adaptée. | Tous les secteurs à la périphérie immédiate des hameaux et sur les espaces paysagers environnants.<br><br>La Mouline (Olemps), St Mayme (Onet-le-Château), Les Flottes, Ampiac ou encore Le Pas (Druelle)...<br><br>Ouest du château de Fontanges, bourg de Concourès, de Sébazac, St Pierre à Bourran, à la Capelle Saint Martin ...<br><br>Hameau de Malan<br><br>Hameau de Luc |
| **Secteur 4 (jaune au PVAP)**<br><br>Les prescriptions du secteur 4 permettent les aménagements, les restaurations... et détaillent les conditions de réalisation des constructions nouvelles y compris pour le développement des bâtiments d'exploitation agricole.<br><br>Le secteur 4 est principalement identifié aux abords des secteurs 2 et 3. | Le secteur 4 correspond à des zones agricoles, naturelles, urbanisées ou urbanisables, voire même à des zones STECAL :<br><br>- Zones A agricoles permettant le développement des exploitations agricoles<br>- Zones N : naturelles au sein desquelles les constructions sont interdites. Le PLUi plus restrictif que le SPR reste cohérent avec le SPR<br>- Zones UE : zone de hameaux isolés généralement étendus autour des fermes agricoles.<br><br>Zone UX : zone d'activités économiques<br><br>Zones STECAL Nx et Nl : secteurs sur lesquels les constructions ou extensions sont autorisés.<br><br>Zones à urbaniser 1AUd et 1AUb : zones sur lesquelles les constructions sont possibles avec une opération d'ensemble. | Tous les secteurs diffus majoritairement au sein de l'espace agricole participant à la qualité des paysages et aux abords des ensembles bâtis du Site Patrimonial Remarquable.<br><br>Abords de hameaux<br><br>Seul secteur de la Penchoterie (Onet le Château)<br><br>Recoules (commune de Ste Radegonde) et Lycée La Roque.<br><br>Pré du couvent au Monastère et Versant St Pierre ( ZAC de Bourran) |

# La cohérence entre le PLUi et le SPR

Malgré le travail minutieux de concordance des deux dispositifs, la révision 5 du PLUi et l'élaboration du Site patrimonial remarquable, trois incohérences ont été relevées depuis la dernière commission locale en mai 2016 et l'arrêt du projet de PLUi en décembre suivant. En fonction du contexte, soit le projet de PLUi s'adapte, soit le projet de Site patrimonial remarquable s'adapte. Sur chacun de ces secteurs une mise en cohérence a été effectuée sur le PVAP joint au présent dossier.

• Inières (com. de Sainte-Radegonde) : un terrain est identifié en zone 3 du SPR et en zone U (constructible) du PLUi (actuel et futur).
Compte tenu de l'absence de visibilité prégnante du terrain depuis le nord du site et des vues lointaines d'Inières vers le Nord déjà impactées par la présence de hangars couverts en photovoltaïque, le PVAP est adapté en zone 4.

• La Capelle Saint-Martin (com. de Luc la-Primaube) : au nord et au sud du bourg, des terrains sont en zone 3 du SPR et en zone constructible du PLUi (actuel et futur). Afin d'assurer la cohérence entre les documents et compte tenu de l'enjeu majeur de protection des abords de ce bourg, le PLUi tiendra compte des dispositions plus contraignantes du SPR. Les terrains en question devront comporter à minima une protection paysagère au PLUi.

• Ampiac (com. de Druelle) :

o Un terrain au nord du hameau est positionné par erreur en zone Ap au PLUi. En effet, ce terrain est actuellement constructible au PLUi et est identifié en secteur 2 du SPR. Aucun argument ne permet de justifier sa fermeture à l'urbanisation. Le PLUi sera corrigé en conséquence en zone U.

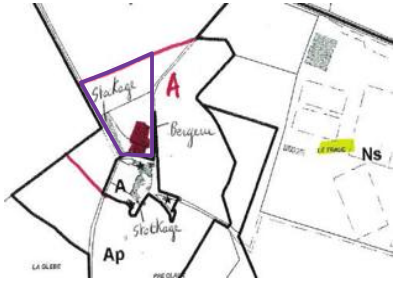
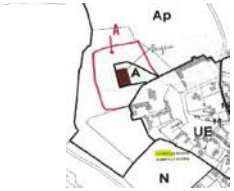
o 3 terrains à l'est du hameau sont identifiés en zone 3 du SPR et en zone U au PLUi. Ces terrains sont classés en zone constructibles depuis plusieurs années. Les constructions existantes adjacentes sont récentes et sans valeur patrimoniale. L'un des terrains concerné est clairement le jardin d'agrément d'une maison existante. Les deux autres terrains pourraient être construits sans perturber pour autant le caractère du hameau.
En conséquence, le PVAP est adapté en zone 4.

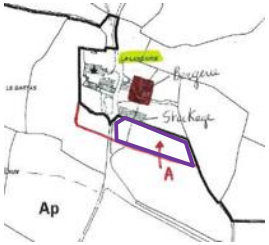
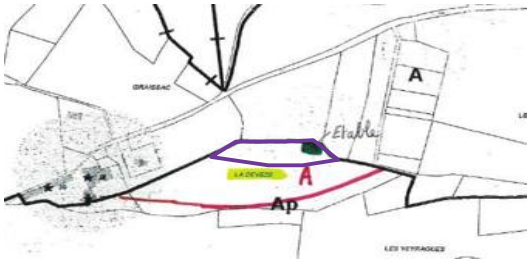
# Avis des personnes publiques associées et incidences sur le dossier modifié pour l'approbation

Une réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées a été organisée le 8 mars 2017 pour la présentation complète et la remise du dossier arrêté. Le procès-verbal de synthèse est joint dans la chemise des pièces administratives.
Les personnes publiques associées ont été consultées en suivant le 9 mars 2017 sur le projet arrêté de SPR avec PVAP. Elles ont pu rendre leur avis jusqu'au 9 mai 2017.
Le tableau ci-dessous présente une synthèse des avis reçus et de la manière dont ils sont pris en compte dans le dossier de SPR.

| Avis PPA: Prefet - DDT 12: avis favorable avec observations | Prise en compte dans le SPR |
|---|---|
| Les 3 dossiers élaborés simultanément sont cohérents (PLUi, RLPi et AVAP/SPR). L'importance du travail de qualité engagé au travers de cette étude a été soulignée avec la mise en évidence de la richesse patrimoniale. | |
| Prévoir une amélioration des documents graphiques à valeur pédagogique. Il aurait été opportun de rajouter une étape intermédiaire graphique et méthodologique sur les enjeux de développement territorial et un inventaire des typologies architecturales et de ré-association géomorphologique, urbaine et paysagère.<br>Les orientations sur les questions architecturales comme environnementales, devraient être systémiques (toitures, murs, ouvertures, sols, traitement des abords…) tant sur les aspects techniques que sur les coûts. Ces orientations doivent permettre de développer les filières de production de matériaux locaux, les savoir-faire pour banaliser et crédibiliser l'accès à des restaurations et modernisations qualitatives attentives au confort actuel. | Le règlement du SPR tel que rédigé reprend dans chaque article les mêmes thèmes: couvertures, matériaux, façades, menuiseries... L'adaptation au confort actuel n'est pas interdit. L'isolation des constructions est d'ailleurs possible par l'intérieur et les doubles vitrages autorisés notamment. En outre, une nouvelle brochure à visée pédagogique est prévue à destination du grand public en accompagnement de l'application du SPR. Elle viendra préciser les conditions de mise en oeuvre des projets notamment en réhabilitation et évoquera les risques d'hermétisation sur les bâtiments anciens. |
| Les questions paysagères doivent être approfondies. Le repérage des cônes de vue n'est pas suffisamment explicite et méritera un traitement attentif.<br>En terme de zonage les cônes de vue sur le piton de Rodez depuis Olemps, La Primaube et Onet-Le-Château ne semblent pas suffisamment préservés. Ils auraient mérités une attention particulière. | Les cônes de vue signalés dans le SPR donne un simple information sur la qualité des lieux et permettent d'illustrer la raison du classement dans le PVAP. De plus, les projets de SPR et de PLUi ayant été concomittament élaborés, des cônes de vue sont identifiés dans le plan de zonage du PLUi et permettent ainsi de répondre règlementairement à cette insuffisance. |
| Le secteur de Ste Radegonde doit faire l'objet d'une attention particulière pour préserver les cônes de vue sur l'église fortifiée. | Le maintien du cône de vision sur l'église de Ste Radegonde est assurée par le PLUi. En effet, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation "Les Grands Champs" intégrée dans le PLUi est largement complétée et adaptée pour préserver les caractéristiques rurales de l'entrée dans le bourg et encadrer les hauteurs des constructions pour préserver les vues sur l'Eglise. |
| Page 12 du Rapport de Présentation: Les ZDE ne sont plus d'actualité. | Cette phrase est supprimée du rapport de présentation en conséquence. |
| Le règlement manque de précision pour l'établissement des nouvelles constructions… | Le PLUi donne le cadre d'implantation, les hauteurs et les emprises au sol à respecter. Le règlement du SPR quant à lui précise "comment construire" en terme de matériau et de traitement architectural. Il a été volontairement fait le choix de ne pas illustrer ce "comment faire" pour ne pas standardiser les constructions car chaque projet doit tenir compte de la topographie du terrain d'assiette... Il s'agit bien au travers du SPR comme du PLUi de tenir compte du contexte du projet. La démarche engagée au travers de ces procédures (PLUi/SPR) est de favoriser une analyse du site plutôt que de figer des règles qui ont pu montrer leurs limites sur des réalisations finalement mal insérées dans leur environnement (règle de prospect ou de forme de construction notamment). |
| Il serait opportun d'intégrer le périmètre de la Commune déléguée de Balsac en grisé dans les plans de zonage pour bien informer le public. | La raison de l'absence d'intégration de la Commune de Balsac a été précisée dans la note d'enquête publique. Le rapport de présentation est complété pour préciser que la commune déléguée de Balsac n'est pas incluse dans le dossier page 5. |

| Avis PPA: Prefet - DDT 12: avis favorable avec observations | Prise en compte dans le SPR |
|---|---|
| La cohérence entre le PLUi et le SPR n'est pas respectée sur 2 secteurs de Ste Radegonde qu'il conviendrait de modifier dans le PLUi   | La zone sud sera intégralement déclassée lors de l'approbation du PLUi. La zone nord restera constructible et couverte par le SPR qui permettra d'assurer la prise en compte des enjeux paysagers aux abords de l'Eglise. |
| Lien avec le RLPi: La cohérence entre le SPR et le RLPi est constaté mais l'introduction des publicités sur le mobilier urbain et les palissades de chantier impacte fortement la perception urbaine de Rodez à proximité immédiate d'éléments patrimoniaux. | Le code de l'environnement permet de réintroduire la publicité en abords des monuments historiques et en SPR. Ce choix a été fait sur le territoire et permet de répondre aux attentes des publicitaires en gardant la maîtrise de l'affichage puisque la collectivité reste maître d'ouvrage du positionnement des mobiliers urbains. En outre, en SPR le positionnement de ces dispositifs doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme depuis la parution de la loi LCAP. L'ABF reste garant de leur qualité esthétique et d'intégration. |
| **DREAL avis favorable avec observations** | **Prise en compte dans le SPR** |
| La prise en compte de chacun des 3 documents PLUi, RLPi, SPR n'est pas toujours facile à percevoir. La lecture du règlement est claire et pédagogique. Les enjeux retenus en amont sont bien présents. | |
| Le règlement aurait dû nourrir en profondeur le PLUi pour contribuer à préserver les qualités paysagères des parcelles agricoles et naturelles mises en avant par le SPR. | Le PLUi renvoie au règlement du SPR dans les zones concernées, et les zones A et N du PLUi sont rectrictives en terme d'urbanisation pour respecter au mieux les enjeux paysagers et naturels. En outre, le SPR a permis de déterminer dans le PLUi des zones agricoles protégées dans lesquelles même les constructions à vocation agricole ne sont pas autorisées pour ces raisons paysagères. Par ailleurs, des protections paysagères au sein des zones urbanisables ont également été portées au zonage du PLUi dans ce même objectif de préservation de la qualité paysagère et/ou de la mise en valeur du territoire. |
| L'annexe 1 du règlement aurait pu être illustré | Une brochure pédagogique et illustrée est prévue à destination du grand public en accompagnement de l'application du SPR. |
| Les cônes de vue identifiés en zones 3 et 4 auraient mérité une carte spécifique en annexe au règlement du PLUi. | Le zonage du PLUi prend désormais en compte les dégagements vers les grands paysages en identifiant les principaux cônes de vue. Ils induisent en conséquence la nécessité de faire valider tout projet dans ces secteurs par un architecte conseil de la collectivité, même hors SPR. |
| Dispense d'évaluation environnementale | Décision de la MRAE Occitanie |

| Chambre d'Agriculture: avis favorable avec observations | Prise en compte dans le SPR |
|---|---|
| Règlement page 26 2.0.1: interrogation sur les incidences financières en cas de réfection de toitures agricoles dont certains sont en tôle ou fibro-ciment. | Le règlement du SPR est rédigé de sorte que l'ABF pourra ou pas imposer l'ardoise. |
| Règlement page 32: 2.1.9.2 Le pourcentage des pentes de toiture est important. Les bâtis agricoles ont en moyenne des pentes comprises entre 40 et 42,5% et voire certains à 26,8 ou 32,5%. De plus, le règlement ne prévoit pas de différence pour les extensions d'un bâtiment existant dont la toiture est inférieure à 50%. Idem en zone 4: page 54: 4.7. | Le règlement du SPR (pages 32 et 54) sur les bâtiments agricoles et leurs extensions sera en effet adapté pour permettre une pente de toiture comptabile avec ces activités. Les constructions nouvelles de granges agricoles devront avoir une pente affirmée de 35% minimum. Les extensions des constructions existantes à vocation agricole devront avoir une pente de toiture en cohérence avec le bâti principal. |
| Règlement page 44: 3.1.1: Afin de ne pas contraindre l'activité agricole, aucun bâtiment d'exploitation ne doit être classé en zone 3. Cas Secteur Le Trauc   | Les édifices existants peuvent être étendus, qu'ils soient sélectionnés dans le SPR ou simplement inclus en périmètre SPR. Néanmoins, la zone Ap du PLUi correspond au secteur 3 du PVAP du SPR, préconisant l'absence de construction impactante pour le paysage. Au PLUi la zone Ap est donc une zone inconstructible y compris pour les constructions agricoles. Les exploitations existantes ont été identifiées de façon à les classer en zone A pour leur permettre de se développer le cas échéant. La chambre d'agriculture ayant un bon niveau de connaissance de ces développements sur le territoire, il convient de reclasser en A un espace complémentaire pour permettre le maintien, l'essor ou l'installation d'une exploitation. Dans le cas précis, le château existant est à préserver dans son écrin paysager, cependant et pour pérenniser l'installation d'un jeune agriculteur et ne pas le bloquer en cas de projet d'extension future, le zonage est adapté en A sur la partie nord du site seulement (contour violet), là où l'enjeu paysager est moindre. Le PVAP du SPR est adapté en conséquence passant du secteur 3 en secteur 4 dans les mêmes proportions. |
| La zone 3 du SPR n'autorise pas de nouvelles constructions et la zone Am du PLUi autorise les serres.   | Pour reconnaître l'activité maraichère de ce secteur ces terrains seront classés en zone Am . Il convient de noter toutefois qu'en zone A l'activité maraichère est admise. Ce site de maraîchage est effectivement en zone 3 du SPR et sera donc en cohérence pris en compte en zone 4 du SPR. L'ensemble des zones Am du PLUi, est classé soit hors PVAP ou en zone 4 (au lieu de 3) du PVAP du SPR. |
| Etendre A sur AP : bourg Olemps   | La zone Ap du PLUi correspond au secteur 3 du PVAP du SPR, préconisant l'absence de construction impactante pour le paysage. Au PLUi la zone Ap est donc une zone inconstructible y compris pour les constructions agricoles. Considérant que le développement de l'exploitation est possible en jouxtant le bâti existant le zonage ni du PLUi ni du SPR ne sera adapté. |

| | |
|---|---|
| Etendre A sur AP : Ste Radegonde-Rodez/Fayet<br>  | La zone Ap du PLUi correspond au secteur 3 du PVAP du SPR, préconisant l'absence de construction impactante pour le paysage. Au PLUi la zone Ap est donc une zone inconstructible y compris pour les constructions agricoles. La chambre d'agriculture ayant un bon niveau de connaissance des développements des exploitations agricoles sur le territoire, certains secteurs classés en Ap peuvent être adaptés pour permettre le maintien, l'essor ou l'installation d'une exploitation. Dans le cas précis, le projet de bâtiment agricole de stockage se situe en limite de zone SPR laissant donc la possibilité de développer le projet. En conséquence, les zonages du PLUi et du PVAP du SPR sont adaptés; le PVAP passant de secteur 3 en secteur 4 dans la même proportion. |
| Etendre A sur AP : Onet l'Eglise Sébazac-Concourès<br>  | La zone Ap du PLUi correspond au secteur 3 du PVAP du SPR, préconisant l'absence de construction impactante pour le paysage. Au PLUi la zone Ap est donc une zone inconstructible y compris pour les constructions agricoles. Considérant que le développement de l'exploitation est possible sur une grande surface déjà classée à cet effet en zone A et qu'un projet de bâtiment est déjà en cours de réalisation à proximité du siège d'exploitation, le zonage n'est pas modifié. |
| Etendre A sur AP : OnetLe Château - La Landairie<br>  | La zone Ap du PLUi correspond au secteur 3 du PVAP du SPR, préconisant l'absence de construction impactante pour le paysage. Au PLUi la zone Ap est donc une zone inconstructible y compris pour les constructions agricoles. Les exploitations existantes ont été identifiées de façon à permettre de les classer en zone A afin de leur permettre de se développer le cas échéant. La chambre d'agriculture ayant un bon niveau de connaissance des développements des exploitations sur le territoire, certains secteurs classés en Ap sont ponctuellement reclassés en A pour permettre le maintien, l'essor ou l'installation d'une exploitation. Dans le cas précis, pour permettre une adaptation éventuelle des locaux, le zonage est adapté en A au PLUi sur la partie est seulement (contour violet), là où l'enjeu paysager est moindre. Le PVAP du SPR est alors adapté en conséquence passant du secteur 3 en secteur 4 dans les mêmes proportions. |
| Etendre A sur AP : Onet Le Château - La Deveze<br>  | La zone Ap du PLUi correspond au secteur 3 du PVAP du SPR, préconisant l'absence de construction impactante pour le paysage. Au PLUi la zone Ap est donc une zone inconstructible y compris pour les constructions agricoles. Les exploitations existantes ont été identifiées de façon à les classer en zone A pour leur permettre de se développer le cas échéant. La chambre d'agriculture ayant un bon niveau de connaissance des développements des exploitations sur le territoire, certains secteurs classés en Ap sont ponctuellement reclassés en A pour permettre le maintien, l'essor ou l'installation d'une exploitation. Dans le cas précis, pour permettre une éventuelle mise aux normes de l'exploitation, le zonage du PLUi est adapté en A sur la partie nord seulement (contour violet), là où l'enjeu paysager est moindre. Le PVAP du SPR est alors adapté en conséquence, passant du secteur 3 en secteur 4 dans les mêmes proportions. |

| | |
|---|---|
| LLP (le landas) : étendre zone A sur N   | Compte tenu de l'objectif de pérennisation de l'activité agricole affiché au PADD du PLUi notamment, et la zone N ne permettant pas la réalisation de constructions agricoles, le zonage du PLUi est adapté afin de permettre la réalisation d'une stabulation sur ce site. En parallèle et pour respecter la cohérence entre le PLUi et le SPR, le PVAP (plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine) sera également adapté passant de secteur 3 en secteur 4. |
| D'importants secteurs du Causse sont en zone 3 interdisant les abris sur parcours | La zone Ap du PLUi et la zone 3 du SPR sont des zones protégées pour les paysages notamment sur le causse de Concourès. Si la lutte contre l'embroussaillement par les agriculteurs en lien avec la fédération des chasseurs est un atout, la réalisation d'abris sur parcours n'est pas nécessairement souhaitable pour l'environnement naturel. Le règlement restera restrictif en ce sens. Pour rappel, la loi LCAP impose de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme dès qu'un projet quelquesoit sa taille est envisagé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable. |
| page 44 3.1.3: lacs collinaires sont interdits en zone 3 du SPR et il ne faudrait pas qu'ils soient condamnés. | Le règlement n'est pas si restrictif. En effet, l'ABF peut accepter en fonction du site envisagé, de l'intérêt, du positionnement et des aménements prévus leurs réalisations. Il n'est donc pas opportun de revoir le classement du SPR. |
| page 54: 4.7: Autoriser expressément les serres ou les bâtiments de type tunnels en zone 4. | Le règlement de la zone 4 du SPR est complété pour autoriser notamment les serres de production ou d'autres dispositifs pour l'agriculture maraichère. |
| page 54: 4.7: Est-ce que les bardages souples tels que les filets brise-vent sont interdits? | |
| **SM SCOT Centre Ouest Aveyron: avis favorable** | **Prise en compte dans le SPR** |
| Aucune observation | |
| **Chambre de Commerce et d'Industrie : avis favorable** | **Prise en compte dans le SPR** |
| Dossier qui s'inscrit dans la logique des autres polituqes menées en terme de valorisation et qui va renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation du patrimoine. | |

# Recueil d'avis du public dans le cadre de l'enquête publique et adaptations mineures du dossier

Les membres des personnes publiques associées et de la commission locale du SPR se sont réunis le 17 octobre 2017 pour évoquer les éléments pris en compte au titre des demandes des PPA (cf. p. 63 à 68) et des particuliers intervenues pendant l'enquête publique. Pour rappel, l'enquête publique organisée du 15 juin au 26 juillet 2017 a été conjointe aux procédures de révision 5 du PLUi, d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal et de la création du SPR.
Sur les 156 observations collectées (sans doublon) lors de l'enquête publique unique, seules 25 observations ont porté sur le dossier de SPR. En effet, les observations concernent globalement davantage le PLUI que le SPR. Sur ces 25 remarques un grand nombre ont des corrélations entre les 2 dossiers PLUi et SPR. Par cohérence entre les documents, le PLUi ne peut être adapté si le SPR ne l'est pas, et vice-versa.
En conclusion, les observations de l'enquête publique ont eu pour conséquence :

1- de clarifier le règlement notamment sur les conditions d'installation de panneaux solaires en toiture admis sur les bâtiments non répertoriés. Il est ajouté que les panneaux peuvent s'implanter seulement sur une partie de pan de la toiture s'ils sont bien intégrés en zone 2 et 4.

2- de modifier le PVAP sur un terrain de 350m² à la Boriette à Rodez en secteur déjà urbanisé où le secteur 3 du SPR sera réduit au profit du secteur 2, sachant que cette adaptation mineure ne remet pas en cause la préservation des espaces aux abords de la chapelle.

De plus, le document graphique du PVAP a été recomposé pour tenir compte des avis des PPA. Il a notamment été ajouté une délimitation claire des zones 1, 1a, 2 , 3 et 4 et les couleurs du zonage sont apposées avec une transparence laissant entrevoir les bâtiments existants, afin de lever toute ambiguïté de lecture.

Le tableau de synthèse suivant expose les différentes observations, les justifications des réponses positives ou négatives apportées et l'avis de la Commission d'Enquête.
En outre, le listing des immeubles répertoriés a été mis à jour pour une meilleure identification des biens (adresse, numéros de parcelles…) et leur intérêt patrimonial (en cohérence avec le diagnostic préalablement établi).

Concernant les cônes de vue, ceux-ci sont identifiés au plan de zonage pour permettre de comprendre l'enjeu et l'intérêt paysager de la protection en SPR notamment aux abords des ensembles remarquables. L'identification de ces points sur le PVAP n'a pas de traduction règlementaire.

# Observations du public dans le cadre de l'enquête publique unique (PLUi/SPR/RLPi)

| Commune | Auteur | Type d'enquête | Réf. Cadastrale | Observation | Rév 4 mod 3 | Projet de Rév 5 | PVAP | Commentaire/justifications | Décision finale |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Le Monastère *Le pré du couvent* | TRINQUART Richard | PLUi et SPR | / | Opposition au projet d'OAP le pré du couvent | 1AUe | 1AUd | secteur 2 | Le classement en zone 1AU au PLUi perdurera (classé constructible depuis le POS). Il s'agit du secteur de développement prioritaire de la Commune, conformément aux orientations du PLH.<br>Le PVAP du SPR bien qu'identifiant le secteur en zone d'enjeu au niveau patrimonial ne préconise pas pour autant de conserver les terrains en zone naturelle, mais d'apporter une attention particulière à tout projet d'aménagement. Des prescriptions s'y appliquent (proximité directe de Monuments Historiques), afin de préserver l'identité architecturale et le site, notamment par des toitures à pentes, un écrin paysager, des aménagements correspondant au contexte bâti et naturel environnant....<br>La partie Nord de l'OAP ne sera pas construite (grâce à la protection paysagère), permettant ainsi de conserver un caractère rural. L'emplacement réservé permettra une perméabilité entre la place de l'église et le pré sous la forme d'une liaison plus rurale (pas d'enrobé) et de dimension réduite.<br>Par ailleurs l'intégration sera qualitative grâce à l'OAP détaillée qui vient réglementer la gestion des eaux pluviales, les accès et aux prescriptions imposées par le SPR qui permettra de maintenir la qualité paysagère par un traitement végétal et paysager de l'opération. L'OAP sera donc maintenue.<br>L'évaluation environnementale classe le terrain en zone à enjeu écologique modéré présentant des haies à conserver. Ces haies devront être préservées ou recréées, ce qui participera à la dynamique écologique locale.<br>Concernant l'augmentation de la population, le diagnostic du PLUi révèle un dynamisme démographique sur l'agglomération engendrant de fait une augmentation des habitants.<br>Le PADD fixe un objectif d'accueil de 4 200 nouveaux habitants d'ici 10 ans et prévoit la réalisation d'environ 3400 logements neufs en cohérence avec le PLH.<br><br>L'urbanisation du Pré du Couvent répond à ces objectifs d'accueil et reste conforme avec la géographie préférentielle du PLH qui le classe en secteur prioritaire.<br>En effet, il s'agit d'un espace en continuité d'un quartier pavillonnaire et demeure à proximité des centres de Rodez et du Monastère avec un accès facilité aux services, transports et réseaux.<br>En outre, ce secteur de développement est compatible avec le PVAP du SPR. | Défavorable<br>La Commission d'Enquête a émis une réserve : supprimer l'ER n°10 et une recommandation : réexamine ce projet d'OAP en concertation avec l'ensemble des riverains concernés avec une étude paysagère pour être conforme au SPR. |
| | NUNES Laetitia | | 26 et 206 | | | | | | |
| | HYGONENQ Yannick | | / | Propriétaire du terrain AB 359.<br>opposition à l'OAP du Pré du Couvent: agression urbanistique, en rupture avec le contexte rural et fera disparaitre l'esprit de village.<br>Il considère que le projet va à l'encontre de l'AVAP qui préconise de conserver cet espace naturel.<br>Il dénonce le manque de consultation des propriétaires, la création d'ER, un problème d'accessibilité et les nuisances engendrées<br>Demande l'abandon du projet | 1AUe et N | 1AUd | | | |
| | POUDEROUX Laurent | | | Opposition OAP Pré du couvent | 1AUe et N | 1AUd | | | |
| | RESSEGUIER Bernard | | | | | | | | |
| | BRUGEL Véronique | | AB 8 et 9 | | | | | | |
| | ROUALDES Pascal | | / | | | | | | |
| | RESSEGUIER Patrice | | AB 509 | | | | | | |
| Rodez *Croix de Buffaux* | VAYSSE Roland | PLUi | AV 316 | Demande de classement en zone constructible au moins partiellement | N | N | secteur 3 | La parcelle AV316 est classée en zone N sur le PLUi ainsi que dans le futur SPR pour sa richesse environnementale et écologique.<br>Concernant la parcelle contiguë voisine (AB11) qui se situe sur la commune du Monastère et classée en 1AUd : bien que classée en 1AUd elle n'est pas constructible étant donnée la protection paysagère qui s'applique sur la parcelle. Elle fait partie intégrante de l'OAP du Pré du Couvent et constitue un espace naturel à préserver pour prendre en compte lors de l'aménagement de la zone. | Défavorable<br>CE : défavorable |
| Onet le Château *Les Costes* | BURGUIERE Georges | PLUi | BI 547 | Demande d'autorisation d'activités | N | N | secteur 3 | Cette parcelle est située en zone N et au sein d'une protection paysagère où la construction nouvelle est impossible compte tenu de la protection du paysage et de la biodiversité. Par ailleurs, la parcelle est classée en zone naturelle à protéger sur le Site Patrimonial Remarquable. En outre, la protection paysagère et la zone N renforcent la volonté de rupture d'urbanisation entre les zones urbaines pour éviter le continuum urbain et l'étalement urbain linéaire. | Défavorable<br>La Commission d'Enquête a émis une réserve : Classer en zone A la parcelle (sans protection paysagère) |

| Commune | Auteur | Type d'enquête | Réf. Cadastrale | Observation | Rév 4 mod 3 | Projet de Rév 5 | PVAP | Commentaire/justifications | Décision finale |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Onet le Château *La Vialatelle/Les Costes* | FAYEL Alban | PLUi | BI345 | Demande de classement en A pour le développement d'une activité d'apiculteur et la présence de bovins sur la parcelle (construction de bâtiment de stockage) | N | N | secteur 3 | La parcelle se situe dans une zone naturelle et au sein d'une protection paysagère, conforté par un zonage en secteur 3 du SPR (préservation des espaces naturels et des paysages). | Défavorable<br>CE:défavorable |
| Onet le Château *La Vialatelle* | ADANI Pascal | PLUi | BI 324, 332, 390, 380, 382, 311, 77, 84, 87, 76 et 80 | Demande de classement en zone constructible | N | N | secteur 3 | Les parcelles sont situées à la Vialatelle et sont classées comme à l'occasion de la révision 4 en zone N, dont la plupart sont contraintes en plus par une protection paysagère. La construction nouvelle est impossible compte tenu de la protection du paysage et de la biodiversité. Par ailleurs, la parcelle est classée en zone naturelle à protéger sur le Site Patrimonial Remarquable. En outre, la protection paysagère et la zone N renforcent la volonté de rupture d'urbanisation entre les zones urbaines pour éviter le continuum urbain et l'étalement urbain linéaire. | Défavorable<br>CE:défavorable |
| Druelle *Ampiac* | CALMETTES | SPR | / | Demande de l'information et de la concertation pour les règles édictées par le SPR. Estime que la zone Ampiac à Druelle est « sous SPR » à tort et contrairement à celle de Palies pourtant « remarquable ». | / | / | / | Pas de référence cadastrale ni de précision de lieu.<br>Une réunion publique a eu lieu à l'agglomération et plusieurs réunions pédagogiques ont été organisées notamment lors des journées du patrimoine de septembre 2016 pour illustrer les raisons du classement en SPR. Aussi une exposition du SPR a été organisée à la Mairie de Druelle notamment, où des plaquettes de communication ont été mise à disposition... un autre document grand public pédagogique est également prévu prochainement.<br>De plus, Ampiac est un des sièges de paroisses historiques de Druelle et conserve un patrimoine exceptionnel du Moyen Age et de la Renaissance : l'église, le château, qui mériterait une protection monument historique, et plusieurs maisons du Moyen Age. | Sans objet<br>CE Sans objet |
| Druelle *Ampiac* | MALATERRE Christian | PLUi | I 106, 738, et 1001 | Demande à ce que ses parcelles soient maintenues en UG | UG | UE et Ap | secteur 3 | Une partie de la parcelle I106 est maintenue en UE car un bâti est déjà existant. Les autres parcelles sont déclassées en zone Ap.<br>Ce classement correspond au SPR qui classe les parcelles en zone 3 (ayant vocation à rester naturelles) pour préserver l'intérêt patrimonial et paysager des lieux aux abords des constructions et édifices remarquables existants.<br>Aussi elles sont classées en Ap en raison de leur topographie (10m de dénivelé entre le haut et le bas des parcelles) et de la présence d'un mur de soutènement en pierre de plus de 4m de haut au sud. En outre, elles sont difficilement desservies et raccordables par les VRD (petit chemin étroit au nord et sans réseaux) | Défavorable<br>CE : Favorable |
| Sainte Radegonde | Commune de Sainte Radegonde | PLUi | BH 426 et 427<br>AM86 et 85 | Fermeture totale de la zone 1AUd (AM 85 et 86) au sud du bourg et en contrepartie ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone les Grands Champs et demande d'adaptation de la protection paysagère sur le site | UE | UD | secteur 4 et en partie hors SPR | Conforme aux accords préalables entre la DRAC et la commune d'adapter la protection paysagère et d'encadrer l'aménagement et la construction du secteur à urbaniser. La bande en A bascule ainsi en zone UD. L'ER n'est pas impacté.<br>Le tracé identifié convient. | Favorable<br>CE: Défavorable |
| Sainte Radegonde | MB AVOCATS et M. Tournier | PLUi | | Contestation de la zone Ap | A | Ap | secteur 3 | Le RP du PLUi affirme bien que la zone Ap reconnait l'activité agricole sans la figer.<br><br>- la demande de modification du classement en Ap au motif que ces terres sont composées de landes inexploitées et inexploitables n'est pas recevable. Les espaces de Causses aux valeurs faibles mais non négligeables doivent entrer aussi en considération dans des approches globales. Il est aussi rappeler que le classement Ap est justifié par la valeur agronomique et paysagère. Le rapport de présentation du SPR (p41) repère l'intégralité des terrains, le classement en Ap est justifié dans le rapport de présentation page 61 du SPR faisant le lien avec le PLUi.<br><br>- sur le cône de vue: avis de la DDT du 20/04/2016 confirme le fort impact paysager (topographie et de la co-visibilité) .<br><br>- Les sites de carrières sont adaptés au développement du photovoltaïque comme le démontre l'étude sur les potentiels de développement des ENr<br><br>- L'insuffisante prise en compte des questions énergétiques dans le PADD : l'état initial du PLUi p77 qui énonce que seuls le développement de l'énergie solaire et de la méthanisation sont intéressants sur le territoire. Le PADD prévoit expressément d'exploiter la méthanisation (axe 1.7) = la préservation de l'agriculture permet aussi de développemer des énergies renouvelables nouvelles. | Défavorable<br>La CE est favorable: la demande porte sur des terres ayant une faible valeur agronomique et les installations photovoltaïques ont un caractère réversible. |

| Commune | Auteur | Type d'enquête | Réf. Cadastrale | Observation | Rév 4 mod 3 | Projet de Rév 5 | PVAP | Commentaire/justifications | Décision finale |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sainte Radegonde *Le Bourg* | GAILLARD Bastien | SPR et PLUi | AM 413 | Demande de maintien en zone constructible | UG | UE | secteur 3 | Demande identique à celle de Claudie Bertrand;Doublon RE 75à 79.<br>La parcelle AM413 est classée en zone UE mais avec une protection paysagère.<br>Cette protection paysagère s'explique par le fait que la parcelle soit classée en zone 3 sur le SPR pour préserver les vues sur l'église.<br><br>La parcelle voisine AM130 est classée en zone 2 (ensembles bâtis), ce qui explique son classement en UE sans protection paysagère et donc permet la construction. A noter toutefois que cette parcelle fait l'objet d'un cône de vue protégeant la visibilité vers le bourg de Sainte Radegonde, entraînant des prescriptions et contraintes supplémentaires en matière de construction selon le règlement de la zone 2 du SPR. | Défavorable<br>La CE constate donc que seules la parcelle AM 413 et une partie de la AM 567 sont impactées par la protection paysagère dont la délimitation est perfectible notamment en extension partielle sur la parcelle voisine.<br>Elle demande que les protections paysagères permettent une constructibilité, de façon similaire au règlement de la zone 3 du SPR, avec un avis conforme de l'ABF. |
| Sainte Radegonde | BERTRAND Claudie | PLUi | AM 413, 130 et 567 | Conteste le classement en zone inconstructible de seulement une partie de ces terrains | UG, UE | UE, UD | → | Les parcelles AM130 et 567 demeurent constructibles et ne sont pas classées en zone naturelle.<br>Seule la parcelle AM 413, bien que classée en zone UE est rendue inconstructible par une protection paysagère, conformément au zonage du SPR (zone 3) de même qu'une partie de la parcelle 567.<br>La protection paysagère à cet endroit a été adaptée à l'occasion d'une analyse sur place avec les services de la DRAC. Elle ne sera pas supprimée. | |
| Luc la Primaube Calmette | POUGET Alain | PLUi | ZH12 | Demande de classement constructible: 2000 m² environ rattachée en zone UE.<br><br>Si le projet n'est pas réalisable : souhaite restaurer le bâti remarquable n°48 tout en démolissant une partie, et construire une extension et annexe | N et A | N et A | secteur 4 | Le terrain est classé en majeure partie en zone A au PLUi et en zone 4 au SPR avec un point de vue du village vers l'extérieur.<br>La réhabilitation est possible sous conditions car le bâtiment est repéré au titre du L.151-11 du CU et classé édifice remarquable sur le SPR, l'extension est limitée à 50m² de SP nouvelle. Par contre la démolition n'est de manière générale pas autorisée. | Défavorable<br>CE défavorable |
| Luc - La Primaube | Commune de Luc-La Primaube - | PLUi/SPR | / | La commune de Luc-la-Primaube souhaite apporter les modifications suivantes :<br><br>1-La Capelle Saint-Martin : trois terrains (parcelles YD N°56, BL N°117 et 118, BL N°184 et 185) nécessitent une protection paysagère pour être conformes au Site Patrimonial Remarquable (erreur graphique dans le cadre du projet de PLUi arrêté). | / | / | secteur 3 | 1- les erreurs graphiques et matérielles seront corrigées avec la mise en place de protection paysagère sur ces parcelles pour prendre en compte la cohérence entre le PLUi et le SPR. | Favorable<br>CE: Défavorable. L'ajout d'une protection paysagère sur ces parcelles entraine leur inconstructibilité. Modification intervenue trop tardivement. |
| Rodez | Association Diocésaine | SPR | AT 155 | Constate que l'immeuble situé 31 boulevard Denys Puech est classé sur le SPR. Projet de réaliser un établissement pour personnes âgées en lien avec l'EHPAD Saint Amans.<br>Ne comprennent pas ce classement et demandent de le supprimer pour pouvoir le démolir. | UA | UA | secteur 1 bâti sélectionné | Le bâtiment est repéré sur le PVAP du SPR en raison de la qualité de la façade ordonnancée néo-classique en grès, enduite, toiture à long pans brisés et égout retroussé en ardoise en écaille, lucarnes à frontons de bois, caractéristique de l'architecture du 19e siècle des faubourgs de Rodez. Le règlement du SPR prévoit effectivement que ces bâtiments ne puissent pas être démolis. | Défavorable<br>CE Défavorable |

| Commune | Auteur | Type d'enquête | Réf. Cadastrale | Observation | Rév 4 mod 3 | Projet de Rév 5 | PVAP | Commentaire/justifications | Décision finale |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez<br>*La Boriette* | NIEL Alain | PLUi | AI 162 et 163 | Demande de classement constructible | N et 2AUe | UD | secteur 3 (modifié en secteur 2) | La parcelle est située dans le prolongement d'une zone UD et permet de recevoir une habitation supplémentaire. Elle est desservie par une voie d'accès privée (même propriétaire et située en zone UD), et concerne une surface cohérente avec la zone urbanisée.<br><br>Cette demande ne compromet pas la zone naturelle et reste compatible avec les orientations du PADD suivantes :<br>2.1 Préserver l'identité du territoire de ville à la campagne par une urbanisation réfléchie et moins consommatrice d'espace<br>3.4 Préserver l'activité agricole | Favorable CE favorable:Ces petites parcelles sont « exclues » sans réelles justifications de la zone U. Les aspects paysagers et cône de vue relèvent du SPR. |
| Rodez Agglomération | Comité Causse Comtal | PLUi, SPR et RLPi | | III- SPR : favorable | / | / | / | / | / |
| Rodez Agglomération | PACT Aveyron | SPR | / | Observations relatives aux projets SPR et AVAP<br><br>Alerte la Collectivité sur :<br>L'interdiction des techniques d'isolation par l'extérieur et des panneaux solaires ou photovoltaiques sur une partie du territoire.<br>Ajouter de nouvelles contraintes n'est pas le moyen le plus sûr pour faciliter les réhabilitations.<br>Nombreux logements de petite taille actuellement inoccupés en centre ville : les contraintes seraient pénalisantes pour ces petits logements avec un risque denouveau gisement de logements vacants ….<br><br>Demande de moduler les formulations des réglements pour permettre l'examen au cas par cas des demandes d'installation de panneaux ou d'isolation par l'extérieur. | / | / | / | Sur l'interdiction des panneaux solaires et de l'isolation par l'extérieur: des réponses techniques sont possibles pour parvenir à isoler correctement des façades par l'extérieur avec l'emploi de matériaux adaptés au contexte architectural et patrimonial d'une part et par des dispositifs intérieurs d'autre part.<br>sur les panneaux solaires en toiture: ils sont interdits en zone 1 mais autorisés sous condition de bonne intégration en secteur 2. Autrement dit, le photovoltaïque est interdit sur une infime partie du territoire (l'hyper centre de Rodez) et ailleurs son installation est appréciée en fonction du site, du bâti, du contexte architectural ainsi que des conditions de pose et des modalités de mise en oeuvre. De plus, il convient de rappeler que le règlement fixe un cadre général et que tel que prévu dans les dispositions générales, en fonction de cas et si le projet respecte les conditions de préservation du bâtiment ou de l'ensemble remarquable, des adaptations sont possibles après accord de l'ABF.<br>sur les contraintes supplémentaires: Le SPR ne freine pas nécessairement les réhabilitations mais les règles édictées permettent de valoriser ce qui constitue le caractère unique de l'édifice. En outre, le SPR permet des dispositifs financiers pour y parvenir. | Défavorable<br>CE favorable à la modulation du règlement au regard des enjeux énergétiques actuels et à venir et recommande le rapprochement patrimoine architectural et questions énergétiques afin d'aider les problématiques constructives de restauration à être tirées vers le haut. |
| Rodez Agglomération | Anonyme | SPR | / | Observations sur le règlement du SPR trop contraignant pour permettre des travaux d'économies d'énergie.<br>regrette l'interdiction d'installer des dispositifs solaires ou photovoltaïques: Quatre Saisons et maisons petits trains<br>Important décalage entre les règles d'urbanisme et le conseil des artisans.<br>Ne risque-t-on pas de favoriser les travaux sans autorisations préalables ?<br>La rénovation énergétique n'a pas été suffisamment intégré dans le SPR... | / | / | / | Sur les panneaux solaires en toiture: ils sont autorisés en zone 2 du SPR. ils sont interdits en zone 1 mais autorisés sous condition de bonne intégration en secteur 2. Autrement dit, le photovoltaïque est interdit sur une infime partie du territoire (l'hyper centre de Rodez) et ailleurs son installation est appréciée en fonction du site, du bâti, du contexte architectural ainsi que des conditions de pose et des modalités de mise en oeuvre.<br>sur l'isolation par l'extérieur: des réponses techniques sont possibles pour parvenir à isoler correctement des façades par l'extérieur avec l'emploi de matériaux adaptés au contexte architectural et patrimonial d'une part et par des dispositifs intérieurs d'autre part.<br>De plus, il convient de rappeler que le règlement fixe un cadre général et que tel que prévu dans les dispositions générales, en fonction de cas et si le projet respecte les conditions de préservation du bâtiment ou de l'ensemble remarquable, des adaptations sont possibles après accord de l'ABF. | Favorable en partie/sans objet CE favorable à la modulation du règlement du SPR concernant l'utilisation des dispositifs d'économie d'énergie ou de production d'énergie renouvelable. |

RODEZ AGGLOMÉRATION

# SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

## PLAN de VALORISATION de l'ARCHITECTURE et du PATRIMOINE

**POLE DEVELOPPEMENT URBAIN et COHESION SOCIALE**

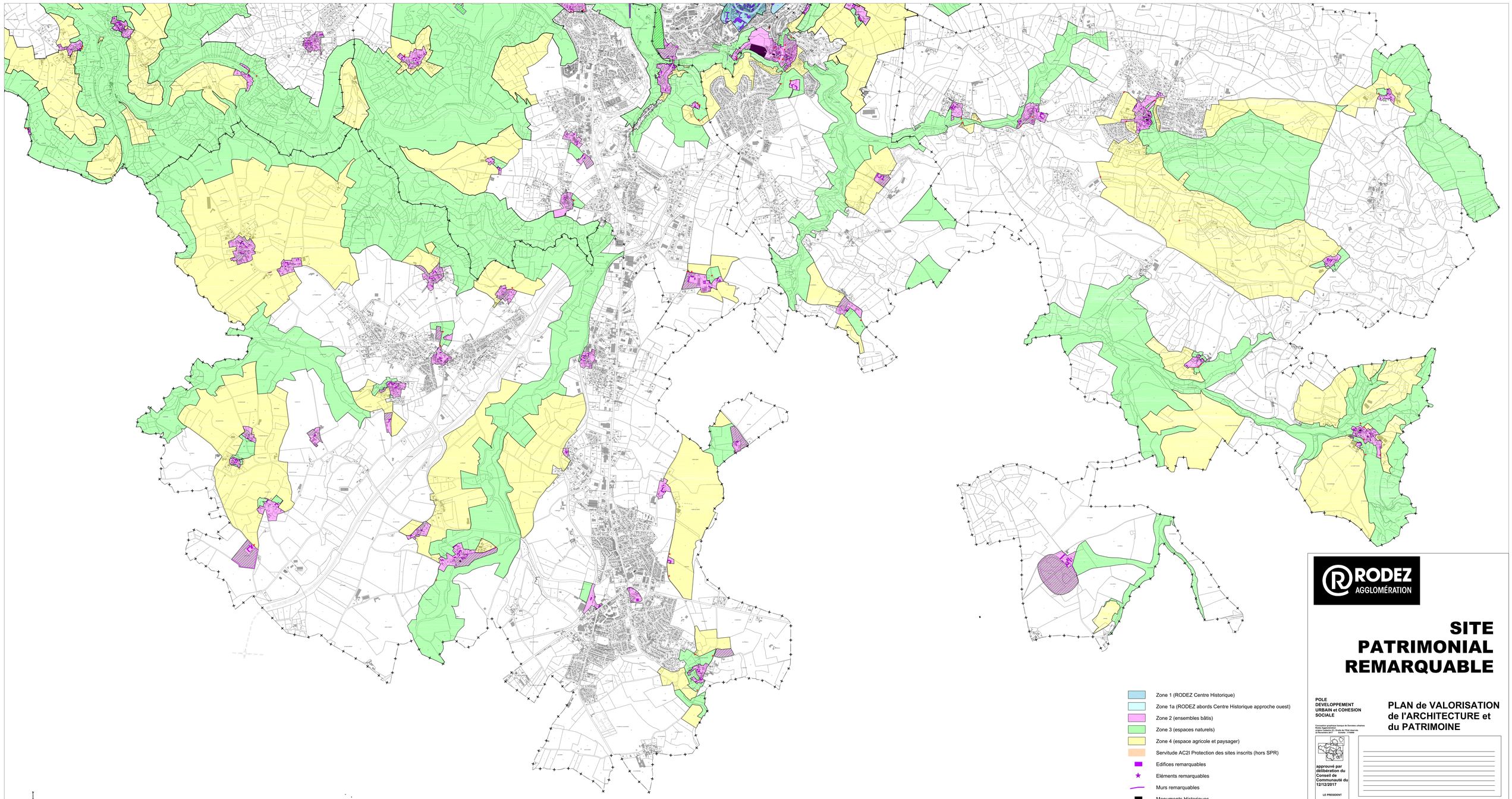
**Conception graphique banque de Données urbaines**
**Rodez Agglomération**
**origine Cadastre (C). Droits de l'Etat réservés**
**18 octobre 2017**

**approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 12/12/2017**

**LE PRESIDENT**

**Christian TEYSSEDRE**

**PVAP**




RODEZ AGGLOMÉRATION

# SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

**POLE DEVELOPPEMENT URBAIN et COHESION SOCIALE**

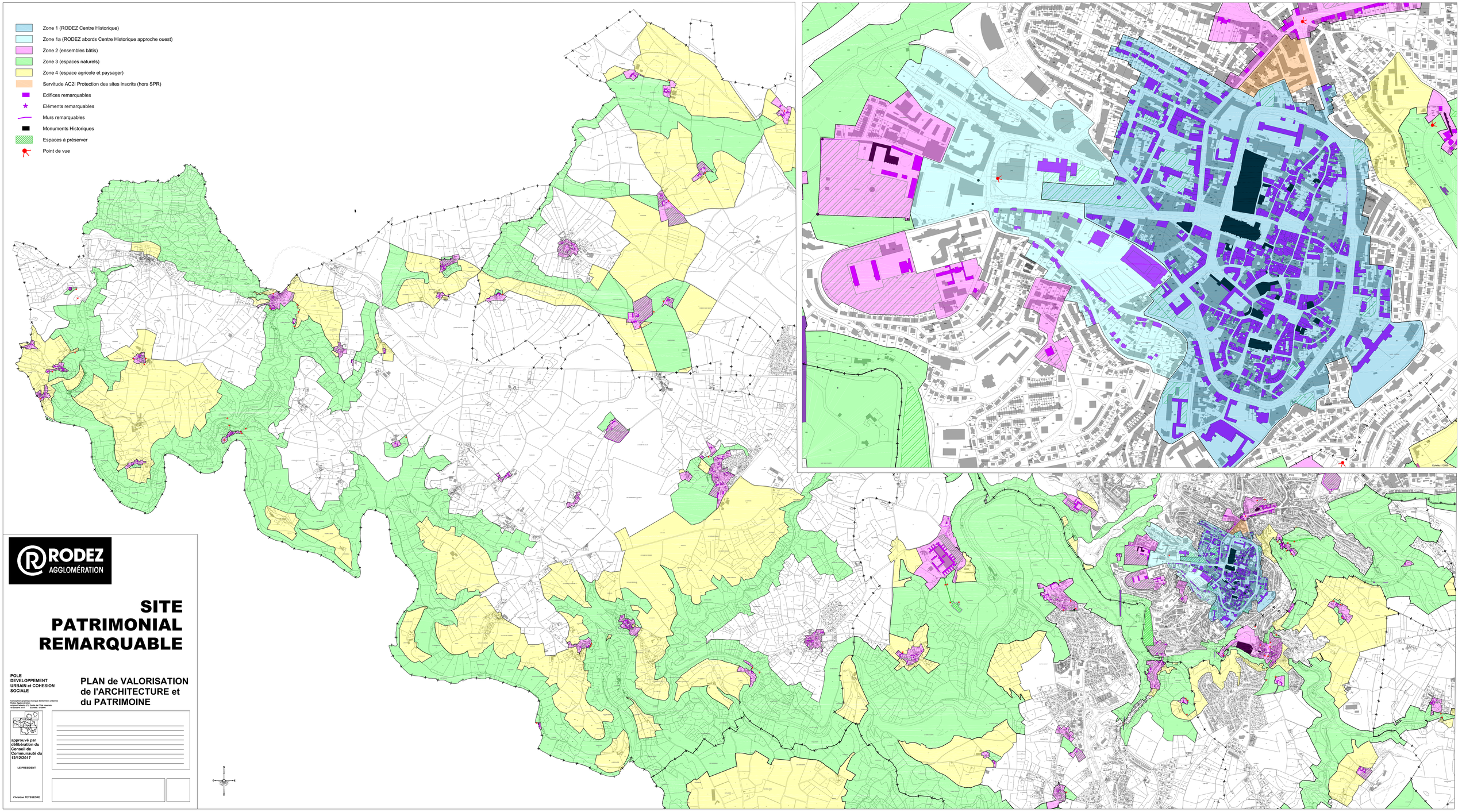
Conception graphique banque de données urbaines Rodez Agglomération
Origine Cadastre DGI. Service de l'Etat réservés
Reproduction interdite sans autorisation

## PLAN de VALORISATION de l'ARCHITECTURE et du PATRIMOINE

**approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 12/12/2017**

LE PRESIDENT

Christian TEYSSEDRE


Zone 1 (RODEZ Centre Historique)
Zone 1a (RODEZ abords Centre Historique approche ouest)
Zone 2 (ensembles bâtis)
Zone 3 (espaces naturels)
Zone 4 (espace agricole et paysager)
Servitude AC2I Protection des sites inscrits (hors SPR)
Edifices remarquables
Eléments remarquables
Murs remarquables
Monuments Historiques
Espaces à préserver
Point de vue
RODEZ AGGLOMÉRATION
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
POLE DEVELOPPEMENT URBAIN et COHESION SOCIALE
PLAN de VALORISATION de l'ARCHITECTURE et du PATRIMOINE
approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 12/12/2017
LE PRESIDENT
Christian TEYSSEDRE

Zone 1 (RODEZ Centre Historique)

Zone 1a (RODEZ abords Centre Historique approche ouest)

Zone 2 (ensembles bâtis)

Zone 3 (espaces naturels)

Zone 4 (espace agricole et paysager)

Servitude AC2I Protection des sites inscrits (hors SPR)

Edifices remarquables

Eléments remarquables

Murs remarquables

Monuments Historiques

Espaces à préserver

Point de vue

RODEZ AGGLOMÉRATION

# SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

**POLE DEVELOPPEMENT URBAIN et COHESION SOCIALE**

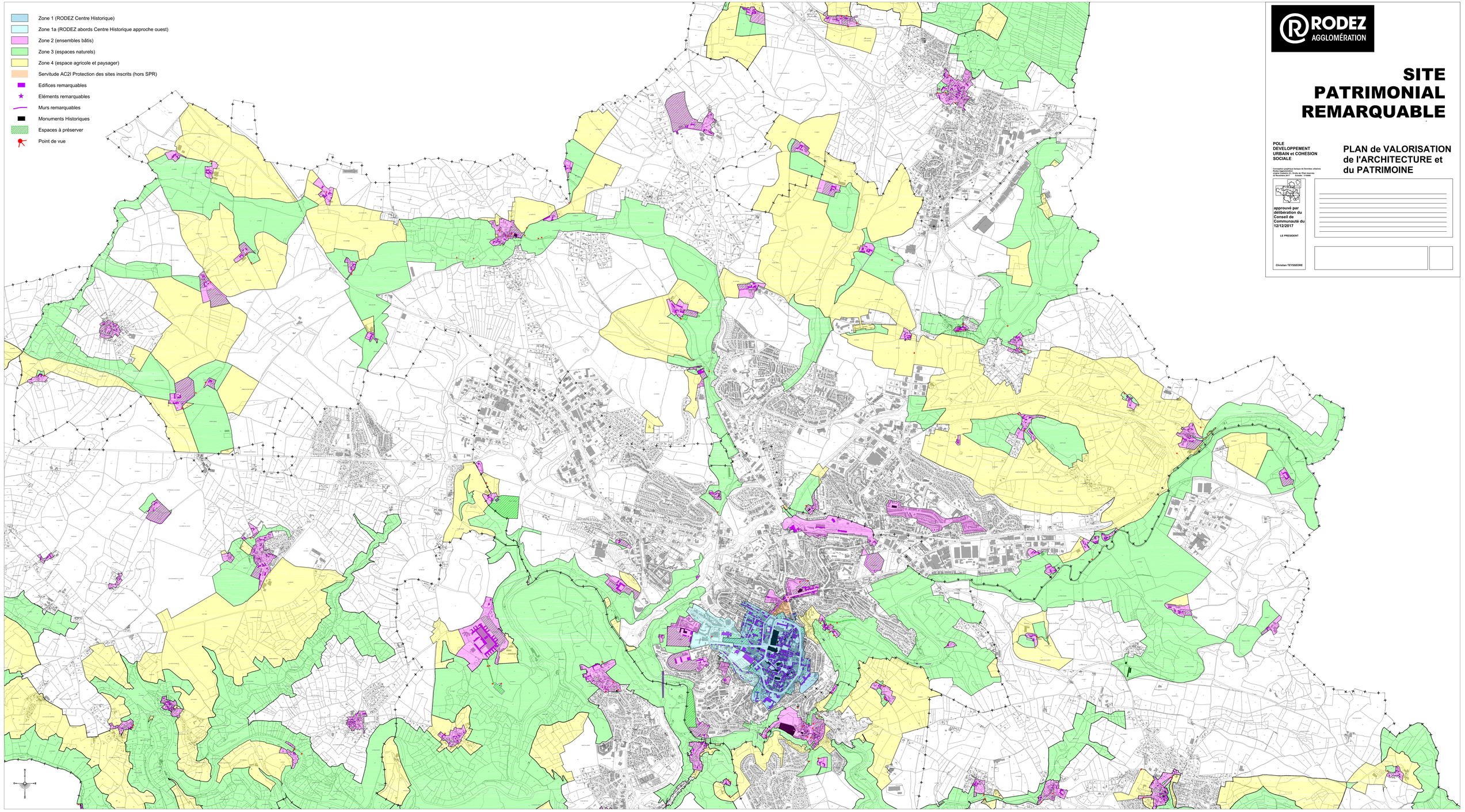
Conception graphique banque de Données urbaines Rodez Agglomération
origine Cadastre (C). Droits de l'Etat réservés
22 Novembre 2017 Echelle : 1/10000

## PLAN de VALORISATION de l'ARCHITECTURE et du PATRIMOINE

**approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 12/12/2017**

**LE PRESIDENT**

**Christian TEYSSEDRE**




RODEZ AGGLOMÉRATION

# SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

POLE DEVELOPPEMENT URBAIN et COHESION SOCIALE

Conception graphique banque de Données urbaines
Nadine Eggenschwiler
Service Aménagement du Territoire de l'Est Aveyron
22 Novembre 2017 Echelle : 1/10000

## PLAN de VALORISATION de l'ARCHITECTURE et du PATRIMOINE

approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 12/12/2017

LE PRESIDENT

Christian TEYSSEDRE

RODEZ AGGLOMÉRATION

# SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

## PLAN de VALORISATION de l'ARCHITECTURE et du PATRIMOINE

**POLE DEVELOPPEMENT URBAIN et COHESION SOCIALE**

**Conception graphique banque de Données urbaines**
**Rodez Agglomération**
**origine Cadastre (C). Droits de l'Etat réservés**
**18 octobre 2017**

**approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 12/12/2017**

**LE PRESIDENT**

**Christian TEYSSEDRE**

# REGLEMENT

# 5

# Site patrimonial remarquable

## RODEZ AGGLOMERATION

## RÈGLEMENT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE RODEZ AGGLOMÉRATION
GILLES SÉRAPHIN & CATHERINE DAVID
LES ATELIERS DU PATRIMOINE

# Table des matières


## TITRE 0 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

- 0.1 - Documents nécessaires à l'obtention des autorisations, avis conforme de l'architecte des bâtiments de France
- 0.2 - Champ d'application du règlement
- 0.3 - Délimitation du Site Patrimonial Remarquable
- 0.4 - Aménagements interdits dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable
- 0.5 - Subdivision du Site Patrimonial Remarquable en secteurs
- 0.6 - Immeubles répertoriés

## TITRE 1 – RÈGLES PARTICULIÈRES APPLICABLES DANS LE SECTEUR 1 : le centre historique de Rodez

- 1.0.1 - Objectifs généraux
- 1.0.2 - Patrimoine naturel
- 1.0.3 - Référence aux objectifs généraux

## TITRE 1-1 - PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES concernant les constructions nouvelles et ouvrages neufs et les constructions existantes non répertoriées

- 1.1.1 - Restauration des immeubles non répertoriés
- 1.1.2 - Orientation des toitures
- 1.1.3 - Formes et volumes des toitures
- 1.1.4 - Couvertures
- 1.1.5 - Façades
- 1.1.6 - Menuiseries
- 1.1.7 - Devantures et baies commerciales
- 1.1.8 - Isolation, capteurs, climatiseurs
- 1.1.9 - Clôtures

## TITRE 1-2 - PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES concernant les immeubles existant, répertoriés et protégés au titre du Site Patrimonial Remarquable

- 1.2.1 – Objectifs généraux
- 1.2.2 - Démolition
- 1.2.3 - État des lieux
- 1.2.4 - Adjonctions
- 1.2.5 - Modifications
- 1.2.6 - Toitures et couvertures
- 1.2.7 - Façades et élévations
- 1.2.8 - Menuiseries et serrurerie
- 1.2.9 - Devantures et baies commerciales
- 1.2.10 - Clôtures

## TITRE 1-3 – ENSEIGNES

- 1.3.1 - Destination
- 1.3.2 - Emplacement
- 1.3.3 - Enseignes en applique
- 1.3.4 - Enseignes en drapeau
- 1.3.5 - Enseignes anciennes

**TITRE 1-4 – IMMEUBLES NON BATIS RÉPERTORIÉS (espaces publics, squares, places, parcs et jardins)**

- 1.4.1 - Places publiques
- 1.4.2 - Squares, fenestras, parcs et jardins

**TITRE 1a – RÈGLES PARTICULIÈRES APPLICABLES DANS LE SECTEUR 1a : les approches ouest du centre historique**

- 1a.1. - Objectifs généraux
- 1a.2 - Prescriptions architecturales

**TITRE 2 – RÈGLES PARTICULIÈRES APPLICABLES DANS LE SECTEUR 2 : les ensembles et les abords des monuments historiques et des édifices répertoriés**

- 2.0.1 - Objectifs généraux
- 2.0.2 - Référence aux objectifs généraux

**TITRE 2-1 - PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES concernant les constructions nouvelles et ouvrages neufs et aux constructions existantes non répertoriées**

- 2.1.1- Restauration des constructions existantes non répertoriées à l'exception des granges et bâtiments agricoles existant et nouveaux
- 2.1.2 - Formes et volumes des toitures
- 2.1.3 - Couvertures
- 2.1.4 - Façades et élévations
- 2.1.5 - Menuiseries
- 2.1.6 - Isolation, climatisation, capteurs
- 2.1.7 - Devantures et baies commerciales - Menuiseries
- 2.1.8 - Réhabilitation des granges et bâtiments agricoles non répertoriés
- 2.1.9 - Granges, bâtiments agricoles ou artisanaux nouveaux
- 2.1.10 - Clôtures et accompagnement végétal

**TITRE 2-2 - PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES concernant les immeubles existant, répertoriés et protégés au titre du Site Patrimonial Remarquable**

- 2.2.1 - Objectifs généraux
- 2.2.2 - Démolition
- 2.2.3 - État des lieux
- 2.2.4 - Adjonctions
- 2.2.5 - Modifications
- 2.2.6 - Toitures et couvertures
- 2.2.7 - Façades et élévations
- 2.2.8 - Menuiseries et serrurerie
- 2.2.9 - Devantures et baies commerciales
- 2.2.10 - Clôtures
-

**TITRE 2-3 – ENSEIGNES**

- 2.3.1 - Destination
- 2.3.2 - Emplacement
- 2.3.3 - Enseignes en applique
- 2.3.4 - Enseignes en drapeau
- 2.3.5 - Enseignes anciennes

**TITRE 2.4 – ESPACES PUBLICS RÉPERTORIÉS ET IMMEUBLES NON BATIS REPERTORIES**

- 2.4.1 - Constructions nouvelles
- 2.4.2 - Places publiques
- 2.4.3 - Les coudercs
- 2.4.4 - Les cimetières
- 2.4.5 - Parcs et jardins

**TITRE 3.1 – RÈGLES PARTICULIÈRES APPLICABLES DANS LE SECTEUR 3 : les espaces naturels, biotopes et sites remarquables**

- 3.1.1 - Objectif général
- 3.1.2 - Constructions et aménagements
- 3.1.3 - Excavations et surélévations
- 3.1.4 - Aires de stationnement
-

**TITRE 3-2 - PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES APPLICABLES DANS LE SECTEUR 3 concernant les immeubles existant, répertoriés et protégés au titre du Site Patrimonial Remarquable**

- 3.2.1 - Objectifs généraux
- 3.2.2 - Démolition
- 3.2.3 - État des lieux
- 3.2.4 - Adjonctions
- 3.2.5 - Modifications
- 3.2.6 - Toitures et couvertures
- 3.2.7 - Façades et élévations
- 3.2.8 - Menuiseries et serrurerie
- 3.2.9 - Clôtures

**TITRE 3-3 ESPACES PUBLICS RÉPERTORIÉS ET IMMEUBLES NON BATIS REPERTORIES**

- 3.3.1 - Constructions nouvelles
- 3.3.2 - Places publiques
- 3.3.3 - Les coudercs
- 3.3.4 - Les cimetières
- 3.3.5 - Parcs et jardins

**TITRE 4 – RÈGLES PARTICULIÈRES APPLICABLES DANS LE SECTEUR 4 : les espaces agricoles et les paysages**

- 4.1 - Objectifs généraux
- 4.2 - Volume et pente des toitures
- 4.3 - Toitures
- 4.4 - Façades et élévations
- 4.5 - Menuiseries
- 4.6 - Réhabilitation des granges et bâtiments agricoles non répertoriés
- 4.7 - Granges, bâtiments agricoles ou artisanaux nouveaux
- 4.8 - Clôture ou accompagnement végétal

# REGLES GENERALES
# POUR L'ENSEMBLE
# DU TERRITOIRE EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

# TITRE 0 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

## 0.1 - Documents nécessaires à l'obtention des autorisations

### 0.1.1 - Objectif général

La formulation des demandes d'autorisation doit permettre à l'autorité compétente d'avoir une connaissance suffisante de l'état des immeubles bâtis ou non bâtis dont la modification est projetée pour juger de la qualité de ces modifications.
L'avis de l'autorité compétente peut ne pas être en totalité conforme à la lettre du présent règlement, à condition d'être argumenté et d'être conforme aux objectifs exprimés dans le règlement ou dans le rapport de présentation du site Patrimonial Remarquable :

- dans le cas où la qualité architecturale ou patrimoniale de l'immeuble a été insuffisamment prise en compte par le recensement des immeubles d'intérêt patrimonial et, particulièrement, dans le cas où une qualité patrimoniale insoupçonnée est révélée à la suite de sondages ou de fouilles.

- dans le cas où la qualité d'un projet mettant en œuvre une architecture contemporaine justifierait de déroger à l'un ou l'autre article du règlement.

- dans le cas où une impossibilité technique ou économique s'oppose à la mise en application de l'un ou l'autre des articles du présent règlement, en particulier dans le cas du matériau de toiture imposé.

### 0.1.2 - Avis conforme de l'architecte des bâtiments de France

Tous les travaux de construction, de démolition, de déboisement, de transformation et de modification de l'aspect des immeubles bâtis et non bâtis situés dans le périmètre du SPR sont soumis à une autorisation préalable délivrée par l'autorité compétente après avis conforme de l'architecte des bâtiments de France. Cet avis est fondé sur les pièces constitutives du SPR : plan de délimitation, règlement et rapport de présentation. Cet avis conforme pourra être favorable ou défavorable.
L'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France pourra être négatif :

- dans l'un quelconque des cas où les prescriptions du présent règlement ne seront pas respectées par le projet.

- dans le cas où le projet ne serait pas conforme aux objectifs généraux contenus dans le rapport de présentation du SPR et aux objectifs contenus dans le présent règlement.

### 0.1.3 - Dossiers de demande d'autorisation

Les pièces constitutives des dossiers de demande d'autorisation et de demande de permis de construire devront comporter des états des lieux clairs et renseignés, une représentation claire de l'aspect extérieur des constructions existantes et projetées,

l'indication des matériaux dont l'usage est projeté et de leur mode de mise en œuvre ainsi qu'un volet paysager (à titre indicatif : plan masse au 1/200e indiquant les immeubles voisins et les plantations existantes (photos de l'environnement et plan de toitures) un document faisant apparaître clairement le traitement projeté pour les espaces libres , l'organisation des accès et des aires de stationnement projetés.

### 0.1.4 - Investigations complémentaires

Des sondages et des déposes préalables peuvent être demandés par l'autorité compétente afin d'améliorer la connaissance d'un bâtiment préalablement à la délivrance des autorisations.

### 0.1.5 - Appréciation des matériaux

Des échantillons de matériaux ou de mise en œuvre peuvent être demandés par l'autorité compétente préalablement à la délivrance des autorisations.

## 0.2 – Champ d'application du règlement

Les dispositions du Plan local d'Urbanisme (PLU) s'appliquent dans les limites du site patrimonial remarquable, en conformité avec les dispositions réglementaires et les objectifs portés par le SPR, à l'exception de l'article 2 du chapitre II (qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère) du règlement du PLUi pour chacune des zones.

## 0.3 - Délimitation du Site Patrimonial Remarquable

La délimitation du SPR est indiquée sur les documents graphiques associés au présent règlement.

## 0.4 - Aménagements interdits dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable

- les dépôts de véhicules usagés et les décharges non contrôlées
- le camping-caravanage, les habitations légères de loisirs (HLL) et installations de résidences mobiles de loisir
- les carrières
- la publicité hors des espaces ou mobiliers définis par le règlement local de publicité intercommunal
- sont par ailleurs interdits tous les travaux et aménagements interdits au titre du Plan local d'Urbanisme intercommunal, des règlements de voirie et de tout autre dispositif réglementaire applicable dans le SPR.

## 0.5 - Subdivision du Site Patrimonial Remarquable en secteurs

Le SPR est divisé 4 secteurs et un sous-secteur en fonction de la nature particulière du patrimoine architectural et paysager qui les caractérise et des enjeux particuliers de protection et de mise en valeur qui sont attachés à ce patrimoine:

- **secteur 1** : **Le centre historique de Rodez**
- **secteur 1a : Les approches ouest du centre historique**
- **secteur 2** : **Les ensembles bâtis et les abords autour des MH et des édifices répertoriés**
- **secteur 3** : **Les espaces naturels, biotopes et sites remarquables**
- **secteur 4** : **Les espaces agricoles et les paysages**

### 0.6 – Immeubles répertoriés

Les immeubles répertoriés, bâtis et non bâtis, présentant un intérêt patrimonial remarquable, ont été identifiés dans le diagnostic associé au rapport de présentation et font l'objet d'un répertoire annexé au présent règlement (annexe 2). Ces immeubles sont protégés au titre du SPR et sont soumis à des règles particulières énoncées aux titres 1.2, 1.4, 2.2, 2.4 et 3.2.

# 1 – REGLES APPLICABLES DANS LE SECTEUR 1

# TITRE 1 – RÈGLES PARTICULIÈRES APPLICABLES DANS LE SECTEUR 1 : *le centre historique de Rodez*

Ce secteur inclut :

- l'ensemble du centre historique *intra-muros*
- le quartier de l'Amphithéâtre, l'avenue Victor-Hugo et la rue Combarel, l'environnement des Haras, l'avenue de Tarayre, la rue Sarrus, le Grand séminaire (Lycée Louis-Querbes) et son environnement, l'avenue Louis-Lacombe.

Les espaces inclus dans le secteur 1 sont indiqués dans le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) du SPR par la légende suivante :

 Zone 1 (Rodez Centre-ville)

**1.0.1 – Objectifs généraux liés au secteur 1**

L'objectif du SPR dans ce secteur est :

- de conserver et mettre en valeur la lisibilité de la forme agglomérée dans les vues offertes sur la ville depuis les points de vue proches ou lointains, notamment en limitant la hauteur des immeubles nouveaux ;
- de conserver le caractère architectural du centre historique et des quartiers périphériques :
  - par le maintien de la qualité et l'homogénéité des volumes et des couvertures de toit. A ce titre, et afin de conserver l'homogénéité des fronts bâtis sur l'espace publique, il est recommandé que les dispositions réglementaires du PLU veillent
    - o à imposer une hauteur relative faisant référence à la hauteur des édifices répertoriés voisins pour les immeubles nouveaux implantés sur l'espace public dans des séquences présentant un intérêt patrimonial.
    - o à imposer une hauteur maximale pour les immeubles nouveaux implantés sur l'espace public.
  - par la qualité d'implantation et la qualité architecturale des nouvelles constructions comprises dans ce secteur et de leurs espaces non bâtis (cours, jardins, stationnements). A ce titre, et afin de conserver la continuité du paysage urbain, il est recommandé que les dispositions réglementaires du PLU veillent :
    - o à ce que les constructions et ouvrages nouveaux soient implantés à l'alignement de la voie publique.
    - o ou, à défaut, que des clôtures maçonnées soient implantées à l'alignement de la voie publique.
  - par la conservation et la qualité de restauration des édifices ou parties d'édifices présentant un intérêt patrimonial, énumérés dans la liste annexée au présent règlement (cf. art. **1.2).**
  - par la qualité d'aménagement des façades commerciales en rez-de-chaussée d'immeuble (cf. art.**1.1.7**).
  - par la qualité de traitement et d'aménagement des espaces publics (cf. titre **1.4**).
- de conserver la qualité de perception et la qualité des abords des monuments historiques.
- de conserver la qualité des vues offertes depuis les squares périphériques sur le grand paysage lointain (*fenestras*).

### 1.0.2 - Patrimoine naturel

L'objectif du SPR dans ce secteur est de conserver les habitats favorables aux chéiroptères et rapaces représentant un intérêt pour le patrimoine naturel urbain.

### 1.0.3 – Référence aux objectifs généraux

Tous les travaux, plantations et aménagements, soumis à autorisation ou à déclaration, visant à modifier l'état des immeubles bâtis et non bâtis situés dans le secteur **1** doivent s'inscrire dans les objectifs généraux énoncés ci-dessus aux articles **1.0.1 et 1.0.2.**

# TITRE 1-1 - PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS NOUVELLES, OUVRAGES NEUFS ET CONSTRUCTIONS EXISTANTES NON REPERTORIEES

### 1.1.1 – Restauration des immeubles non répertoriés

Les constructions existantes non répertoriées peuvent être conservées et restaurées, modifiées ou remplacées par des constructions neuves, en conformité avec les articles du présent règlement.
La restauration des bâtiments existants non répertoriés ou de certaines de leurs parties peut être imposée lorsqu'ils présentent un intérêt architectural ou patrimonial.
Dans le cas des bâtiments existants dont la restauration est imposée, les règles applicables sont celles du titre **1.2**.

### 1.1.2 - Orientation des toitures

Les élévations des constructions nouvelles établies à l'alignement doivent être couronnées par un égout de toiture (long pan ou une croupe de toit). Les élévations en pignon sur l'espace ou la voie publique ne sont pas autorisées.

### 1.1.3 - Formes et volumes des toitures

Les toitures plates ou en terrasses sont interdites, sauf maintien ou restitution d'un état ancien attesté pour les bâtiments existants.
**Corps de bâtiments principaux** : les bâtiments nouveaux devront avoir des toits à forte pente (80% ou plus), compatibles avec l'emploi de couvertures d'ardoises ou de lauzes
**Corps de bâtiments secondaires** : les bâtiments secondaires sans étage, adossés ou isolés (en général moins de 20 m2 au sol) pourront recevoir des couvertures à faible (pente 45% minimum). Dans le cas des bâtiments adossés, le faîtage devra être plus bas que l'égout de la toiture du bâtiment principal.

### 1.1.4 – Couvertures

#### 1.1.4.1 - Matériaux de couvertures

L'emploi de la lauze de schiste ou de l'ardoise naturelle pourra être imposé sur les constructions et ouvrages nouveaux.

#### 1.1.4.2 – Accessoires de toiture

Les châssis de toiture ou tabatières pourront être autorisés à condition que leur nombre et leur implantation sur les versants de toitures soient cohérents avec la composition des éléments de façades.

#### 1.1.4.3 - **Dispositifs de captation solaire**

Les dispositifs de captation d'énergie solaire sont interdits sur les toitures.

### 1.1.5 - **Façades** (élévations d'un bâtiment visibles depuis l'espace public ou la voie publique)

Les maçonneries nouvelles doivent être réalisées en pierre naturelle ou dans un matériau de construction ayant vocation par nature à être apparent lorsqu'elles sont destinées à rester apparentes. Dans le cas contraire (briques creuses, parpaings de ciment aggloméré), elles doivent être recouvertes d'un enduit.
La couleur des enduits doit faire référence :

- aux enduits et matériaux bruts locaux anciens et tendra à se fondre dans le contexte architectural immédiat ;
- au style architectural des constructions (pour les édifices postérieurs au milieu du 19$^{e}$ siècle).

Les pignons aveugles doivent être revêtus d'enduits de teinte neutre ou conserver les maçonneries apparentes lorsqu'elles sont en pierre.

Les matériaux de placage et les matériaux d'isolation par l'extérieur sont interdits en façade.

**Les encadrements de baies** et les éléments structurels visibles (poteau ou poutre) des constructions nouvelles doivent être soignés et leur détail doit être précisé par un dessin.
Ils doivent :

- soit être réalisés en pierre naturelle ;
- soit être réalisés dans un matériau de construction ayant vocation à rester apparent, à l'exclusion des matériaux de placage ;
- soit se différencier du reste de la façade par un traitement spécifique (par exemple enduit lisse).

#### 1.1.5.1. – Percements

La dimension et le rythme des percements doit s'harmoniser avec le caractère architectural et la composition des constructions voisines répertoriées.
Le rapport largeur/hauteur des percements devra notamment s'accorder avec la composition des façades des immeubles répertoriés voisins.

### 1.1.6 - **Menuiseries**

***Portes d'entrée***

Les menuiseries (portes, fenêtres, contrevents) doivent être réalisées en bois ou en métal et être conformes à la forme et au style des baies.
Les portes d'entrée doivent être peintes ou traitées en bois naturel ciré ou vernis.

***Fenêtres***

Les châssis de fenêtres doivent être en bois naturel ou en métal et être conformes à la forme et au style de la baie et être peints.
Les fenêtres anciennes doivent être dotées de contrevents ou volets battants extérieurs, pleins ou à lames en bois peint, sauf dans le cas des fenêtres à encadrement mouluré ou chanfreiné ou sauf état ancien attesté, conforme au style des baies. L'effet bois naturel ou bois naturel vernis de même que la couleur blanche ou « aluminium » sont interdits.
Les volets roulants avec coffre d'enroulement visibles en façade sont interdits.
Les châssis, volets battants, les persiennes et les jalousies en matière plastique sont interdits.

***Portes de garages, portails et portillons***

Les portes de garage doivent être disposées en feuillure ou en retrait du nu extérieur de la baie. Elles doivent être réalisées en bois naturel ou en panneaux métalliques. Elles peuvent être peintes, cirées ou vernies.
Dans le cas des portails découverts (entre piliers), les vantaux de fermeture nouveaux devront être ajourés. Dans le cas des portails couverts par un linteau ou un arc, les vantaux pourront être pleins et seront réalisés en bois.

### 1.1.7 - Devantures et baies commerciales

Les devantures et baies commerciales doivent être limitées au rez-de-chaussée des façades ou à l'entresol lorsque celui-ci est contenu dans la composition des baies du rez-de-chaussée. L'utilisation des baies d'étage en tant que vitrine commerciale est interdite.
Les devantures et baies commerciales, par leurs dimensions, leurs proportions, leurs matériaux et leur coloration, doivent respecter la structure, l'ordonnance et le caractère de l'édifice. Les percements nouveaux ne doivent pas conduire à supprimer des percements antérieurs participant au caractère de l'édifice et des édifices voisins.
Les grilles et dispositifs de sécurité ainsi que les stores doivent s'inscrire dans la forme de la baie. Les grilles devront présenter un aspect micro-perforé et être en harmonie avec la façade.

### 1.1.8 – Isolation, climatisation, capteurs

L'isolation des façades doit être réalisée par des procédés intérieurs.

#### 1.1.8.1 - Bâtiments anciens restaurés ou réhabilités :

Les dispositifs de captation d'énergie solaire sont interdits sur les façades.
Les dispositifs de climatisation doivent être dissimulés et ne doivent pas apparaître en façade.

#### 1.1.8.1 - Constructions nouvelles :

Les dispositifs de captation d'énergie solaire et de climatisation doivent être dissimulés ou s'inscrire dans la composition architecturale des façades

### 1.1.9 - Clôtures

Les clôtures devront s'intégrer dans le paysage urbain environnant. Sur la voie publique, les clôtures doivent au choix :

- soit être constituée d'un mur plein couronné par un chaperon ;
- soit être constituées d'une grille métallique sur un soubassement de pierre, couronné par un chaperon.

Les chaperons doivent être réalisés dans un matériau destiné à rester apparent.

# TITRE 1-2 - PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES APPLICABLES AUX IMMEUBLES EXISTANT REPERTORIES, PROTEGES AU TITRE DU SPR

Les immeubles bâtis ou édifices répertoriés et protégés au titre du SPR font l'objet d'une liste annexée au présent règlement (cf. annexe 2).

### 1.2.1 – Objectifs généraux

L'objectif du SPR pour ces immeubles est d'assurer pour chacun d'entre eux la mise en valeur, la restauration ou la restitution des parties qui fondent son intérêt architectural et historique :

- soit en privilégiant l'unité architecturale dans le cas où une époque de l'histoire s'impose ;
- soit en respectant et en mettant en valeur la stratification des différents apports valables de l'histoire.

Le choix du parti de restauration doit se fonder sur une connaissance historique et un état des lieux pertinent qui peuvent nécessiter dans certains cas l'exécution de sondages avant établissement des projets.

Les modifications visant à améliorer l'habitabilité ou l'utilisation de l'édifice doivent être discrètes, tendre à être réversibles et doivent s'adapter au caractère de l'édifice.

***Distributions et dispositions intérieures***

Les travaux de restauration concernant les édifices visés au présent titre doivent tendre à conserver et restaurer les distributions, éléments architecturaux et éléments de décors intérieurs anciens qui constituent l'intérêt de l'édifice : escaliers, percements intérieurs, cheminées, sols, plafonds, éviers de pierre, niches, etc.

### 1.2.2 - Démolition

Les édifices protégés au titre du SPR, visés au titre **1-2-1** ne peuvent pas bénéficier de permis de démolir, à l'exception des parties dont la démolition est utile à la mise en valeur de l'ensemble.

### 1.2.3 - État des lieux

Tous les travaux projetés sur les édifices répertoriés doivent faire l'objet d'états des lieux détaillés. Cet état des lieux devra être présenté ou annexé à la demande d'autorisation de travaux.

### 1.2.4 – Adjonctions

Les édifices répertoriés peuvent être étendus et faire l'objet d'adjonctions dont le volume cumulé doit rester secondaire par rapport au volume principal.

### 1.2.5 – Modifications

Les travaux visant à modifier l'état des immeubles sont autorisés à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- qu'ils préservent ou qu'ils restaurent les dispositions architecturales existantes qui constituent l'intérêt de l'édifice ;
- qu'ils restituent un état antérieur attesté ;
- qu'ils soient compatibles avec le caractère architectural ou historique de l'édifice.

### 1.2.6 – Toitures

Les toitures constituent un enjeu primordial dans les objectifs de protection et d'amélioration du patrimoine bâti. L'objectif du SPR est d'assurer la conservation des couvertures anciennes existantes et de maintenir ou améliorer la qualité des couvertures où les matériaux anciens ont été remplacés.

#### 1.2.6.1 - Charpentes et volumes de toiture

Les toitures à forte pente existantes doivent être conservées sauf dans le cas où le projet vise à restituer un état antérieur attesté.
Les charpentes anciennes de toiture en place, adaptées aux couvertures de lauzes ou d'ardoises, doivent être conservées et restaurées.
Les charpentes nouvelles doivent être conçues pour recevoir une couverture de lauzes ou d'ardoises sauf retour à un matériau ancien attesté et en accord avec les caractères architecturaux de la construction.

#### 1.2.6.2 - Couvertures de toitures

Les couvertures anciennes existantes, en lauzes ou ardoises en écailles doivent être conservées, complétées et restaurées.
Les couvertures neuves doivent être réalisées en lauzes ou en ardoises naturelles épaisses.

#### 1.2.6.3 - Les détails de la couverture

Les éléments de caractère associés à la couverture, (girouettes, épis de faîtages, lucarnes, souches de cheminées, corniches, avant-toits, solives débordantes...) doivent être conservés et restaurés.

#### 1.2.6.4 - Dispositifs de captation solaire

Les dispositifs de captation d'énergie solaire sont interdits sur les toitures.

### 1.2.7 - Façades et élévations

#### 1.2.7.1 - Matériaux et mise en œuvre

La mise en œuvre des matériaux est déterminée par le caractère de la façade et a pour objectif :

- soit de mettre en valeur son caractère rustique,
- soit de mettre en valeur son caractère élaboré et sa composition architecturale (chaînages, rythme des ouvertures, encadrements des baies, corniches, parties décorées ou sculptées ...),
- soit de mettre en valeur son épaisseur historique (diversité des apports valables de l'histoire).

Les façades dont le matériau doit être laissé apparent doivent être rejointoyées au mortier de chaux et de sables locaux. Les mortiers de joints devront tendre à s'harmoniser avec la couleur du matériau de construction (exclure les rejointoiements au mortier blanc).

**a** – Façade composée ou historiquement homogène, dont le matériau est destiné à être recouvert (moellons bruts) : le matériau doit être recouvert d'un crépi ou d'un enduit, à l'exception des encadrements de baies et des parties décorés.

**b** – Façade historiquement hétérogène dont les différentes strates présentent un intérêt patrimonial : le matériau de construction et la stratification de la façade doivent être laissés apparents (cf. fig. 14b).

**c** – Façades dont le matériau de construction est destiné à rester apparent (pierre de taille, matériau de placage) : le matériau de construction doit être laissé apparent.

**d** – Façade ou élévation d'un bâtiment rural dont la qualité architecturale tient en grande partie à la qualité particulière du matériau brut de mise en œuvre : les maçonneries doivent être laissées apparentes et liaisonnées avec un mortier de teinte neutre, ne contrastant pas avec la teinte du matériau brut (de nombreux bâtiments ruraux présentent des procédés techniques destinés théoriquement à la mise en œuvre d'enduit qui n'ont jamais été réalisés). Pour l'architecture rurale, la règle s'applique de manière générale aux bâtiments modestes (fournils, séchoirs, cabanes), d'exploitation (granges) et aux constructions antérieures au 18$^{e}$ siècle (logis multiples, manoirs etc.).

**e** – Façade à pan de bois dont les éléments de bois sont soigneusement dressés, portent des décors sculptés et façades à pans de bois historiquement hétérogènes dont les différentes strates présentent un intérêt patrimonial : les éléments de structures et la stratification de la façade doivent être laissé apparents. Le matériau de remplissage peut être laissé apparent ou être revêtu d'un crépi ou d'un enduit.

**f** – Façade en pan de bois, dont les éléments de bois ne sont pas dressés ou sont destinés à être recouverts : l'ensemble de la façade doit être crépi ou enduit, à l'exception des éléments de modénature (chambranles des baies, appuis en saillie). Le crépi (ou l'enduit) ne doit pas faire saillie sur les éléments laissés apparents.

**g** – Elévations secondaires et pignons aveugles : le matériau doit être laissé apparent ou recouvert d'un crépi ou enduit de teinte neutre.

### 1.2.7.2 - Éléments de décor

Les détails des maçonneries et les éléments de décor (encadrements de baies, chaînes d'angles, moulures...) doivent être conservés, restaurés et laissés apparents.

### 1.2.7.3 - Percements nouveaux

Les percements nouveaux doivent être conformes par leurs proportions et leurs matériaux au caractère de l'édifice et à la composition de ses façades et élévations. Les encadrements des nouvelles baies doivent être soignés et leur détail doit être précisé par un dessin.

### 1.2.7.4 - Isolation, climatisation, capteurs

Les dispositifs de captation d'énergie solaire sont interdits sur les façades.
L'isolation des façades doit être réalisée par des procédés intérieurs. Les dispositifs de climatisation doivent être dissimulés et ne doivent pas apparaître en façade.

### 1.2.8 - Menuiseries et serrurerie

Les menuiseries anciennes participant au caractère de l'édifice ainsi que les éléments de serrurerie qui les accompagnent (heurtoirs, pentures, serrures, verrous, garde-corps, grilles, défenses etc.) doivent être conservés et restaurés. Le décapage par sablage est interdit.
Les menuiseries neuves doivent être réalisées en bois naturel. Les menuiseries métalliques et les menuiseries à pleine vitre ne peuvent être admises que dans les baies commerciales et sur les bâtiments postérieurs à 1900, les fenêtres de moins de 0,5 m2 et les fenêtres divisées par une croisée de pierre ou un remplage.
Les menuiseries neuves seront réalisés à l'identique des menuiseries anciennes existant encore dans l'immeuble ou conformément aux menuiseries anciennes des immeubles analogues. Elles doivent être conformes à la forme de la baie.
Les portes d'entrée doivent être peintes ou traitées en bois naturel ciré ou vernis.
Les châssis de fenêtres doivent être peints. L'effet bois naturel ou bois naturel vernis de même que la couleur blanche (sauf état d'origine attesté) ou « aluminium » sont interdits.

#### *Volets et contrevents*

Les baies destinées à recevoir des contrevents (à feuillure externe), devront être équipées de contrevents.
Dans le cas des baies à chambranle ou encadrement mouluré, les contrevents extérieurs sont interdits. Les volets devront être disposés intérieurement et les contrevents existants, postérieurs à l'époque de la baie ou non conformes à l'architecture de celle-ci doivent être déposés.
Les stores et volets repliables en tableau ne sont autorisés que dans les baies conçues pour les recevoir.

**1-2-8-1 – Isolation des fenêtres :**

**Menuiseries anciennes présentant un intérêt patrimonial**

Le double vitrage est interdit. L'isolation des fenêtres sera réalisée :

- soit par le remplacement des vitrages existants par des vitrages spécifiques et non réfléchissants avec, si nécessaire un renforcement des bois existants ou un re-creusement des feuillures pour supporter les nouveaux vitrages ;
- soit par la mise en place de doubles fenêtres intérieures avec isolant en allège.

**Menuiseries neuves**

Les parcloses des menuiseries à double vitrage devront être sombres, mates et les vitres non réfléchissantes.

**1.2.8.2 - Portes de garages, portails et portillons**

Les portes de garage doivent être disposées en feuillure ou en retrait du nu extérieur de la baie. Elles doivent être réalisées en bois naturel ou en panneaux métalliques. Elles peuvent être peintes, cirées ou vernies.
Dans le cas des portails découverts (entre piliers), les vantaux de fermeture nouveaux devront être ajourés. Dans le cas des portails couverts par un linteau ou un arc, les vantaux pourront être pleins et seront réalisés en bois.

**1.2.9 - Devantures et baies commerciales**

L'utilisation des baies d'étage en tant que vitrine commerciale est interdite.

Les devantures et baies commerciales anciennes, participant au caractère de l'immeuble doivent être conservées et restaurées sauf retour à un état antérieur attesté et susceptible de participer au caractère de l'immeuble. Les vitrines doivent être disposées en feuillure, en retrait du nu de la façade, à l'exception des devantures anciennes en coffrage.

Les devantures et baies commerciales nouvelles doivent être limitées au rez-de-chaussée des façades ou à l'entresol lorsque celui-ci est contenu dans la composition des baies du rez-de-chaussée.
Les devantures et baies commerciales nouvelles, par leurs dimensions, leurs proportions, leurs matériaux et leur coloration, doivent respecter la structure, l'ordonnance et le caractère de l'édifice.

Les percements nouveaux ne doivent pas conduire à supprimer des percements antérieurs participant au caractère de l'édifice et des édifices voisins.

Les grilles et dispositifs de sécurité et les stores doivent s'inscrire dans la forme de la baie. Les grilles devront présenter un aspect micro-perforé et être en harmonie avec la façade.

**1.2.10 - Clôtures**

Les murs de clôture anciens et les clôtures conformes au style de l'édifice doivent être conservés et restaurés.

# TITRE 1-3 – ENSEIGNES

### 1.3.1 – Destination

Les enseignes ne peuvent être apposées que sur des immeubles abritant une activité commerciale ou de service et doivent se restreindre à indiquer la nature, la dénomination, l'affiliation ou le sigle de l'établissement.

### 1.3.2 – Emplacement

La pose d'enseigne sur les balcons et leurs garde-corps, sur les baies d'étage, contrevents, les toitures et terrasses est interdite.
Les enseignes dont la pose est de nature à masquer ou à dégrader des éléments architecturaux remarquables (encadrements des baies, sculptures, parties moulurées) sont interdites.

### 1.3.3 – Enseignes en applique ou « parallèles »

L'apposition d'une enseigne sur les portes d'entrée et sur des éléments de modénature ou de décor architectural est interdite.
Les enseignes en appliques doivent être apposées :

- sur les vitrines ou derrière les vitrines, dans ce cas, elles ne doivent pas dépasser la largeur des baies commerciales ;
- sur les façades, au-dessous (20 cm minimum) du niveau des baies du premier étage. Dans ce cas, l'enseigne en applique ne devra pas avoir une saillie supérieure à 10 cm et les dispositifs d'éclairage associés à l'enseigne ne devront pas avoir une saillie supérieure à 25 cm. L'éclairage des enseignes doit être neutre et non coloré.

### 1.3.4 – Enseignes en drapeau ou «perpendiculaires »

Une seule enseigne en drapeau est autorisée par établissement et par façade.
La taille maximale des enseignes en drapeau, support compris, est de 40x40 cm dans l'hyper centre de Rodez et de 60x60 cm dans les autres secteurs.
La hauteur d'implantation des enseignes en drapeau ne doit pas excéder la partie commerciale.
Les enseignes doivent être placées à l'emplacement du commerce et non à distance.

### 1.3.5 – Enseignes anciennes

Les anciennes enseignes présentant une valeur historique ou esthétique doivent être conservées et restaurées.

# TITRE 1-4 – IMMEUBLES NON BATIS RÉPERTORIÉS (espaces publics, places, squares, parcs et jardins)

Les espaces publics ou immeubles non bâtis répertoriés font l'objet d'une liste annexée au présent règlement (cf. annexe 2). Ils sont indiqués sur les documents graphiques par la légende suivante :

 Espace à préserver (couderc, cimetière, espace public, square, parc et jardin)

### 1.4.1 – places publiques

Le traitement des places publiques doit tendre à mettre en valeur les édifices et les façades qui les bordent ou à mettre en valeur les perspectives et points de vue qu'ils offrent.
Le nombre des matériaux de natures différentes utilisés dans le traitement de sol des places et des rues ne doit pas dépasser trois pour chaque espace public.
Une unité des matériaux et de leur mise en œuvre doit être recherchée dans le traitement des espaces publics de même nature.

### 1.4.2 – Squares, *fenestras,* parcs et jardins

Les squares et *fenestras* répertoriés devront être aménagés de façon à mettre en valeur les vues offertes sur les abords proches et lointains de la ville.
Les plantations dans les squares, parcs et jardins doivent diversifier les espèces végétales en respectant et en privilégiant les espèces locales. Elles ne doivent pas masquer les vues offertes sur le paysage.
Dans ces espaces :

- seules peuvent être autorisées les constructions nécessaires à leur entretien ;
- les aires de stationnement matérialisées au sol sont interdites ;
- les murs de clôtures et garde-corps anciens, les portillons et portails présentant un intérêt patrimonial doivent être conservés et restaurés ;
- les monuments, croix monumentales, tables d'orientation doivent être conservés et restaurés.

# 1 – REGLES APPLICABLES DANS LE SECTEUR 1a

# TITRE 1a – RÈGLES PARTICULIÈRES APPLICABLES DANS LE SECTEUR 1a : *les approches ouest du centre historique*

Ce secteur inclut :

- l'ensemble du jardin public du Foirail et Musée Soulages,
- l'emprise du stade municipal et des anciennes casernes Rauch,
- l'avenue de l'Europe jusqu'au viaduc,
- la partie haute du Pré de la Marque.

Les espaces inclus dans le secteur 1a sont indiqués dans le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) du SPR par la légende suivante :

 Zone 1a (approches ouest du centre historique)

Le secteur 1.a est régi par les règles du secteur 1, sauf le titre 1.1 relatif aux constructions nouvelles, ouvrages neufs ou constructions existantes non répertoriées, non réglementé dans le secteur 1a.

### 1a.1 – Objectifs généraux propres au secteur 1a

L'objectif du SPR dans ce secteur est de conserver et mettre en valeur la qualité des abords de la cathédrale, la qualité des abords du Musée Soulages et la qualité des approches du centre historique de la ville :

- par la qualité architecturale et la qualité d'implantation des immeubles neufs ;
- par la qualité d'aménagement et d'implantation des espaces libres, de leurs équipements et de leur mobilier qui ne doivent pas amoindrir la qualité des vues sur la cathédrale, le palais épiscopal et le Musée Soulages.

### 1a.2 – Référence aux objectifs généraux

Tous les travaux, plantations et aménagements, soumis à autorisation ou à déclaration, visant à modifier l'état des immeubles bâtis et non bâtis situés dans le secteur **1a** doivent s'inscrire dans les objectifs généraux énoncés ci-dessus à l'article **1a.1** et à ceux du secteur **1**.

# 2 – REGLES APPLICABLES DANS LE SECTEUR 2

# TITRE 2 – RÈGLES PARTICULIÈRES APPLICABLES DANS LE SECTEUR 2 : *Les ensembles bâtis et abords des Monuments Historiques et des édifices répertoriés*

L'ensemble des bâtis répertoriés au sein du secteur 2 est listé en annexe au présent règlement.
Ce secteur inclut :

- les quartiers, hameaux, villages et bourgs ruraux ayant conservé un caractère architectural ;
- les constructions remarquables isolées et les groupements remarquables : châteaux, manoirs et maisons de maîtres avec leurs jardins et leurs parcs, fermes, églises et chapelles avec leur cimetières, moulins…
- les abords des monuments historiques et les abords des immeubles répertoriés.

Les espaces inclus dans le secteur 2 sont indiqués dans le plan de zonage de l'AVAP par la légende suivante :

Zone 2 (Ensembles bâtis et abords des MH et des édifices répertoriés)

### 2.0.1 - Objectifs généraux liés au secteur 2

L'objectif du SPR dans ce secteur est :

- de conserver et mettre en valeur la lisibilité des formes agglomérées et des fronts bâtis.de conserver et mettre en valeur le caractère des ensembles bâtis et des bâtiments isolés, notamment :
  - par le maintien de la qualité des couvertures de toit,
  - par la qualité d'implantation et la qualité architecturale des nouvelles constructions comprises dans ce secteur et de leurs espaces non bâtis (cours, jardins, stationnements),
  - par la conservation et la qualité de restauration des édifices ou parties d'édifices présentant un intérêt patrimonial, énumérés dans la liste annexée au présent règlement (cf. titre **2.2**),
  - par la conservation et la mise en valeur des espaces publics et des immeubles non bâtis remarquables répertoriés (cf. liste annexée au présent règlement)
- d'assurer par la qualité architecturale des bâtiments nouveaux, et notamment par la qualité de leurs volumes et de leurs toitures, un accompagnement convenable aux bâtiments anciens de qualité (dans l'espace rural les bâtiments d'habitation nouveaux pourront s'inspirer des formes des anciennes granges pour les volumes et les percements),
- de viser à l'unité des volumes et des couleurs en agglomération comme en espace rural et d'intégrer le bâti dans le paysage,
- de conserver les caractéristiques architecturales qui distinguent la grange-étable de la maison d'habitation, malgré les rénovations et changements d'usage,
- de conserver les immeubles ou parties d'immeubles présentant un intérêt vis-à-vis du patrimoine naturel.

### 2.0.2 - Référence aux objectifs généraux

Tous les travaux, constructions nouvelles, plantations et aménagements, soumis à autorisation ou à déclaration, visant à modifier l'état des immeubles bâtis et non bâtis situés dans le secteur **2** doivent s'inscrire dans les objectifs généraux énoncés ci-dessus.

# TITRE 2-1 - PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS NOUVELLES, OUVRAGES NEUFS ET CONSTRUCTIONS EXISTANTES NON REPERTORIEES

### 2.1.1 – Restauration des immeubles non répertoriés à l'exception des granges et bâtiments agricoles existant et nouveaux

Les constructions existantes non répertoriées peuvent être conservées et restaurées, modifiées ou remplacées par des constructions neuves, en conformité avec les articles du présent règlement.
La restauration des bâtiments existants non répertoriés ou de certaines de leurs parties peut être imposée lorsqu'elles présentent un intérêt architectural ou patrimonial.
Dans le cas des bâtiments existants dont la restauration est imposée, les règles applicables sont celles du titre **2.2**.

### 2.1.2 - Formes et volumes des toitures

Les toitures plates ou en terrasses sont interdites, sauf maintien ou restitution d'un état ancien attesté pour les bâtiments existants.

**Corps de bâtiments principaux** : les bâtiments nouveaux devront avoir des toits à forte pente (80% ou plus), compatibles avec l'emploi de couvertures d'ardoises ou de lauzes, à l'exception des bâtiments d'exploitation agricoles visés à l'article **2.1.8** et des maisons ouvrières comprises dans l'ensemble bâti de Saint-Joseph l'Artisan, visées à l'article **2.1.2.1**.

**Corps de bâtiments secondaires** : les bâtiments secondaires sans étage, adossés ou isolés (en général moins de 20 m2 au sol) pourront recevoir des couvertures à faible (pente 45% minimum) réalisées en matériaux mats. Dans le cas des bâtiments adossés, le faîtage devra être plus bas que l'égout de la toiture du bâtiment principal.

#### 2.1.2.1 – Quartier de Saint-Joseph l'Artisan

La pente des toitures doit être compatible avec l'emploi de tuiles mécaniques à emboitement.

### 2.1.3 – Couvertures

#### 2.1.3.1 - Matériaux de couvertures

L'emploi de la lauze de schiste ou de l'ardoise naturelle pourra être imposé sur les constructions et ouvrages nouveaux.
L'emploi de la tuile mécanique pourra être imposé sur les constructions et ouvrages nouveaux inclus dans le secteur de Saint-Joseph l'Artisan.

#### 2.1.3.2 – Accessoires de toiture

Les châssis de toiture ou tabatières pourront être autorisés à condition que leur nombre et leur implantation sur les versants de toitures soient cohérents avec la composition des éléments de façades.

#### 2.1.3.3 – Avant-toits

Les avant-toits sont autorisés pour les pignons couverts à raison d'un seul pignon par bâtiment.

#### 2.1.3.4 – Dispositifs de captation d'énergie solaire

Les dispositifs de captation d'énergie solaire sont autorisés en toiture à condition de couvrir la totalité d'un pan de toiture (ou une partie de pan si le panneau est parfaitement encastré dans la toiture ou non préjudiciable aux abords des bâtiments sélectionnés) et d'être réalisés dans des matériaux mats et non réfléchissants.

### 2.1.4 - Façades et élévations

Les maçonneries existantes en pierre naturelle doivent être gardées en matériau apparent sauf dans le cas où des enduits anciens participant à la qualité architecturale de l'édifice sont conservés ou partiellement conservés.

Seules peuvent être enduites les façades des bâtiments annexes de faible dimension, des bâtiments d'habitation ou institutionnels ayant bénéficié d'une composition régulière, celles dont le caractère architectural nécessite un enduit et celles dont le matériau est destiné par nature à recevoir un enduit (brique creuse, parpaings de ciment aggloméré…).

Les maçonneries nouvelles seront réalisées en pierre naturelle ou reconstituée lorsqu'elles sont destinées à rester apparentes, ou devront être recouvertes d'un enduit.
Les crépis et enduits ne doivent pas être blancs. Leur couleur devra faire référence aux enduits et matériaux bruts locaux anciens et tendra à se fondre dans le paysage environnant.

#### 2.1.4.1 – Les encadrements de baies

Les encadrements de baies et les éléments structurels visibles (poteau ou poutre) des constructions nouvelles doivent être soignés et leur détail doit être précisé par un dessin.
Ils doivent :
- soit être réalisés en pierre naturelle,
- soit être réalisés dans un matériau de construction ayant vocation à rester apparent, à l'exclusion des matériaux de placage,
- soit se différencier du reste de la façade par un traitement spécifique (par exemple enduit lisse).

**2.1.4.2 - Percements**

Les ouvertures nouvelles aménagées dans les bâtiments anciens devront respecter les proportions et les règles d'implantation des percements anciens.

**2.1.5 - Menuiseries**

***Portes d'entrée***

Les menuiseries (portes, fenêtres, contrevents) doivent être réalisées en bois naturel ou en métal et être conformes à la forme et au style des baies.

Les portes d'entrée doivent être peintes ou traitées en bois naturel ciré ou vernis.

***Fenêtres***

Les châssis de fenêtres doivent être en bois naturel ou en métal et être conformes à la forme et au style de la baie et être peints, sauf état d'origine ou bâtiments postérieurs à 1900.

Les fenêtres anciennes doivent être dotées de contrevents ou volets battants extérieurs, pleins ou à lames en bois peint, sauf dans le cas des fenêtres à encadrement mouluré ou chanfreiné ou sauf état ancien attesté, conforme au style des baies. L'effet bois naturel ou bois naturel vernis de même que la couleur blanche ou « aluminium » sont interdits.

***Volets et contrevents***

Les volets roulants avec coffre d'enroulement visibles en façade sont interdits.

Les volets battants, les persiennes et les jalousies en matière plastique sont interdits.

Les contrevents doivent être peints en harmonie avec la texture et la couleur des façades. La couleur blanche est interdite, sauf état d'origine attesté.

***Portes de garages, portails et portillons***

Les portes de garage doivent être disposées en feuillure ou en retrait du nu extérieur de la baie. Elles doivent être réalisées en bois naturel ou en panneaux métalliques. Elles peuvent être peintes, cirées ou vernies.

Dans le cas des portails découverts (entre piliers), les vantaux de fermeture nouveaux devront être ajourés. Dans le cas des portails couverts par un linteau ou un arc, les vantaux pourront être pleins et seront réalisés en bois.

**2.1.6 - Isolation, climatisation, capteurs**

L'isolation des façades doit être réalisée par des procédés intérieurs.

**2.1.6.1 - Bâtiments anciens restaurés ou réhabilités :**

Les dispositifs de captation d'énergie solaire sont interdits sur les façades.

Les dispositifs de climatisation doivent être dissimulés et ne doivent pas apparaître en façade.

**2.1.6.2 - Constructions nouvelles :**

Les dispositifs de captation d'énergie solaire et de climatisation doivent être dissimulés ou s'inscrire dans la composition architecturale des façades.

### 2.1.7 - Devantures et baies commerciales

Les devantures et baies commerciales doivent être limitées au rez-de-chaussée des façades ou à l'entresol lorsque celui-ci est contenu dans la composition des baies du rez-de-chaussée. L'utilisation des baies d'étage en tant que vitrine commerciale est interdite.
Les devantures et baies commerciales, par leurs dimensions, leurs proportions, leurs matériaux et leur coloration, doivent respecter la structure, l'ordonnance et le caractère de l'édifice. Les percements nouveaux ne doivent pas conduire à supprimer des percements antérieurs participant au caractère de l'édifice et des édifices voisins.
Les grilles et dispositifs de sécurité et les stores doivent s'inscrire dans la forme de la baie.

### 2.1.8 - Réhabilitation des granges et bâtiments agricoles non répertoriés

#### 2.1.8.1 – Objectif

La nature et la destination originelles des anciens bâtiments agricoles ou artisanaux réhabilités devront rester clairement perceptibles après réhabilitation.

#### 2.1.8.2 – Toiture

L'emploi de la lauze de schiste ou de l'ardoise naturelle épaisse pourra être imposé.
Les châssis de toiture devront être cohérents avec la composition des élévations.
Les dispositifs de captage solaire sont autorisés à condition de couvrir la totalité d'un pan de toiture, d'être mats et non réfléchissants.

#### 2.1.8.3 – Élévations

Les anciennes granges en pierre devront conserver leurs matériaux apparents. Les maçonneries neuves doivent être en pierre et peuvent être complétées par des bardages en bois et des pièces porteuses métalliques ou en bois.

#### 2.1.8.4 – Percements

Les ouvertures nouvelles se reporteront au vocabulaire des bâtiments agricoles ou artisanaux anciens. Ils ne devront pas se référer au vocabulaire de l'architecture d'habitation et leurs encadrements devront être réalisés dans un matériau analogue à celui des maçonneries anciennes.

#### 2.1.8.5 - Menuiseries

Les menuiseries devront-être en bois ou métal.
Les couleurs blanches, « aluminium » et les teintes claires sont interdites.

### 2.1.9 - Granges, bâtiments agricoles ou artisanaux nouveaux

#### 2.1.9.1 – Intégration

Les bâtiments agricoles et artisanaux nouveaux doivent s'intégrer dans le paysage rural ou aggloméré environnant. L'accompagnement végétal des bâtiments de grandes dimensions (plus de 25 m de longueur) devra tendre à morceler la perception de la construction nouvelle plutôt que tendre à la masquer.

#### 2.1.9.2 – Matériaux

Les bâtiments agricoles devront être réalisés en matériaux de structure apparents ou bardés, non réfléchissants et éviter les teintes claires. Les bardages seront en bois ou métalliques. Les bardages métalliques seront laqués.

#### 2.1.9.3 – Toitures

La pente des toitures devra être affirmée pour les constructions nouvelles (égale ou supérieure à 35%). Les couvertures doivent être de teinte grise ou ardoise.
Les extensions de construction existantes devront avoir une pente de toit en cohérence avec le bâtiment principal.
Les capteurs solaires sont autorisés à condition qu'ils couvrent au moins la totalité d'un pan de toiture.

### 2.1.10 - Clôtures et accompagnement végétal

Les clôtures devront s'intégrer dans le paysage bâti environnant

***Quartiers urbains*** (Sacré-Cœur, Gourgan, quartier de la Gare)
Les clôtures devront s'intégrer dans le paysage urbain environnant. Sur la voie publique, les clôtures doivent au choix :
- soit être constituées d'un mur plein couronné par un chaperon,
- soit être constituées d'une grille métallique sur un soubassement de pierre et couronnée par un chaperon.

Les chaperons doivent être réalisés dans un matériau destiné à rester apparent.

***Bourgs et villages***
En agglomération rurale, la règle générale consistera à établir des clôtures en pierre sur la voie publique, notamment lorsque les constructions sont implantées en retrait de l'alignement.

***Hors agglomération*** ou hors de la voie publique, la règle consistera à établir des clôtures en pierre ou des clôtures végétales. Les clôtures maçonnées doivent être réalisées dans un matériau unique. Les clôtures végétales devront être composées d'espèces locales rustiques.
Les murs de clôture en pierre sèche présentant un intérêt vis-à-vis du patrimoine naturel doivent être conservés.

#### 2.1.10.1 – Portails, portillons et portes charretières

Les portails et portes charretières insérés dans une clôture pourront être découverts (délimitées par deux piliers) ou être couverts par un linteau, un arc ou une toiture.

Dans le cas des portails découverts (entre piliers), les vantaux de fermeture nouveaux devront être ajourés. Dans le cas des portails couverts par un linteau ou un arc, les vantaux pourront être pleins et seront réalisés en bois.

# TITRE 2-2 - PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES APPLICABLES AUX IMMEUBLES EXISTANT REPERTORIES, PROTEGES AU TITRE DU SPR

Les immeubles bâtis ou édifices répertoriés et protégés au titre du SPR font l'objet d'une liste annexée au présent règlement (cf. annexe 2) et sont identifiés sur le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) ainsi : 

**2.2.1** – **Objectifs généraux**

L'objectif du SPR pour ces immeubles est d'assurer pour chacun d'entre eux la mise en valeur, la restauration ou la restitution des parties qui fondent son intérêt architectural et historique :

- soit en privilégiant l'unité architecturale dans le cas où une époque de l'histoire s'impose ;
- soit en respectant et en mettant en valeur la stratification des différents apports valables de l'histoire.

Le choix du parti de restauration doit se fonder sur une connaissance historique et un état des lieux pertinent qui peuvent nécessiter dans certains cas l'exécution de sondages avant établissement des projets.

Les modifications visant à améliorer l'habitabilité ou l'utilisation de l'édifice doivent être discrètes, tendre à être réversibles, doivent s'adapter au caractère de l'édifice.

***Distributions et dispositions intérieures***

Les travaux de restauration concernant les édifices visés au présent titre doivent tendre à conserver et restaurer les distributions, éléments architecturaux et éléments de décor intérieurs anciens qui constituent l'intérêt de l'édifice : escaliers, percements intérieurs, cheminées, sols, plafonds, éviers de pierre, niches, etc.

**2.2.2** - **Démolition**

Les édifices protégés au titre du SPR, visés au titre **2.2**, ne peuvent pas bénéficier de permis de démolir, à l'exception des parties dont la démolition est utile à la mise en valeur de l'ensemble.

**2.2.3** - **État des lieux**

Tous les travaux projetés sur les édifices répertoriés doivent faire l'objet d'état des lieux détaillés. Cet état des lieux devra être présenté ou annexé à la demande d'autorisation de travaux.

**2.2.4** - **Adjonctions**

Les édifices répertoriés peuvent être étendus et faire l'objet d'adjonctions dont le volume cumulé doit rester secondaire par rapport au volume principal.

### 2.2.5 – Modifications

**L**es travaux visant à modifier l'état des immeubles sont autorisés à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- qu'ils préservent ou qu'ils restaurent les dispositions architecturales existantes qui constituent l'intérêt de l'édifice ;
- qu'ils restituent un état antérieur attesté ;
- qu'ils soient compatibles avec le caractère architectural ou historique de l'édifice.

### 2.2.6 – Toitures et couvertures

Les toitures constituent un enjeu primordial dans les objectifs de protection et d'amélioration du patrimoine bâti. L'objectif du SPR est d'assurer la conservation des couvertures anciennes existantes et de maintenir ou améliorer la qualité des couvertures où les matériaux anciens ont été remplacés.

#### 2.2.6.1 - Charpentes et volumes de toiture

Les toitures à forte pente existantes doivent être conservées sauf dans le cas où le projet vise à restituer un état antérieur attesté.
Les charpentes anciennes de toiture en place, adaptées aux couvertures de lauzes ou d'ardoises, doivent être conservées et restaurées.
Les charpentes nouvelles doivent être conçues pour recevoir éventuellement une couverture de lauzes ou d'ardoises sauf retour à un matériau ancien attesté et en accord avec les caractères architecturaux de la construction.

#### 2.2.6.2 - Couvertures de toitures

La conservation, la restauration et la restitution des couvertures anciennes existantes, en lauzes ou ardoises en écailles, pourra être imposée.

#### 2.2.6.3 - Les détails de la couverture

Les éléments de caractère associés à la couverture, (girouettes, épis de faîtages, outeaux, lucarnes, souches de cheminées, corniches, avant-toits, solives débordantes, lucarnes...) doivent être conservés et restaurés.

#### 2.2.6.4 - Dispositifs de captage solaire

Les dispositifs de captation d'énergie solaire sont interdits sur les pans de toiture.

### 2.2.7 - Façades et élévations

#### 2.2.7.1 - Matériaux et mise en œuvre

La mise en œuvre des matériaux est déterminée par le caractère de la façade et a pour objectif :

- soit de mettre en valeur son caractère rustique,
- soit de mettre en valeur son caractère élaboré et sa composition architecturale (chaînages, rythme des ouvertures, encadrements des baies, corniches, parties décorées ou sculptées ...),
- soit de mettre en valeur son épaisseur historique (diversité des apports valables de l'histoire).

Les façades dont le matériau doit être laissé apparent doivent être rejointoyées au mortier de chaux et de sables locaux. Les mortiers de joints devront tendre à s'harmoniser avec la couleur du matériau de construction (exclure les rejointoiements au mortier blanc).

**a** – Façade composée ou historiquement homogène, dont le matériau est destiné à être recouvert (moellons bruts) : le matériau doit être recouvert d'un crépi ou d'un enduit, à l'exception des encadrements de baies et des parties décorés.

**b** – Façade historiquement hétérogène dont les différentes strates présentent un intérêt patrimonial : le matériau de construction et la stratification de la façade doivent être laissés apparents (cf. fig. 14b).

**c** – Façades dont le matériau de construction est destiné à rester apparent (pierre de taille, matériau de placage) : le matériau de construction doit être laissé apparent.

**d** – Façade ou élévation d'un bâtiment rural dont la qualité architecturale tient en grande partie à la qualité particulière du matériau brut de mise en œuvre : les maçonneries doivent être laissées apparentes et liaisonnées avec un mortier de teinte neutre, ne contrastant pas avec la teinte du matériau brut (de nombreux bâtiments ruraux présentent des procédés techniques destinés théoriquement à la mise en œuvre d'enduit qui n'ont jamais été réalisés). Pour l'architecture rurale, la règle s'applique de manière générale aux bâtiments modestes (fournils, séchoirs, cabanes), d'exploitation (granges) et aux constructions antérieures au 18$^{e}$ siècle (logis multiples, manoirs etc.).

**e** – Façade à pan de bois dont les éléments de bois sont soigneusement dressés, portent des décors sculptés et façades à pans de bois historiquement hétérogènes dont les différentes strates présentent un intérêt patrimonial : les éléments de structures et la stratification de la façade doivent être laissé apparents. Le matériau de remplissage peut être laissé apparent ou être revêtu d'un crépi ou d'un enduit.

**f** – Façade en pan de bois, dont les éléments de bois ne sont pas dressés ou sont destinés à être recouverts : l'ensemble de la façade doit être crépi ou enduit, à l'exception des éléments de modénature (chambranles des baies, appuis en saillie). Le crépi (ou l'enduit) ne doit pas faire saillie sur les éléments laissés apparents.

**g** – Elévations secondaires et pignons aveugles : le matériau doit être laissé apparent ou recouvert d'un crépi ou enduit de teinte neutre.

**2.2.7.2** - **Éléments de décor**

Les détails des maçonneries et les éléments de décor (encadrements de baies, chaînes d'angles, moulures...) doivent être conservés, restaurés et laissés apparents.

**2.2.7.3** - **Percements nouveaux**

Les percements nouveaux doivent être conformes par leurs proportions et leurs matériaux au caractère de l'édifice et à la composition de ses façades et élévations. Les encadrements des nouvelles baies doivent être soignés et leur détail doit être précisé par un dessin.

**2.2.7.4 – Isolation, climatisation, capteurs**

Les dispositifs de captation d'énergie solaire sont interdits sur les façades.
L'isolation des façades doit être réalisée par des procédés intérieurs. Les dispositifs de climatisation doivent être dissimulés et ne doivent pas apparaître en façade.

**2.2.7.5** - **Devantures et baies commerciales**

L'utilisation des baies d'étage en tant que vitrine commerciale est interdite.

Les devantures et baies commerciales anciennes, participant au caractère de l'immeuble doivent être conservées et restaurées sauf retour à un état antérieur attesté et susceptible de participer au caractère de l'immeuble. Les vitrines doivent être disposées en feuillure, en retrait du nu de la façade, à l'exception des devantures anciennes en coffrage.

Les devantures et baies commerciales nouvelles doivent être limitées au rez-de-chaussée des façades ou à l'entresol lorsque celui-ci est contenu dans la composition des baies du rez-de-chaussée.
Les devantures et baies commerciales nouvelles, par leurs dimensions, leurs proportions, leurs matériaux et leur coloration, doivent respecter la structure, l'ordonnance et le caractère de l'édifice.

Les percements nouveaux ne doivent pas conduire à supprimer des percements antérieurs participant au caractère de l'édifice et des édifices voisins.

**2.2.8** - **Menuiseries et serrurerie**

Les menuiseries anciennes participant au caractère de l'édifice ainsi que les éléments de serrurerie qui les accompagnent (heurtoirs, pentures, serrures, verrous, garde-corps, grilles, défenses etc.) doivent être conservés et restaurés. Le décapage par sablage est interdit.

Les menuiseries neuves doivent être réalisées en bois naturel. Les menuiseries métalliques et les menuiseries à pleine vitre ne peuvent être admises que dans les baies commerciales et sur les bâtiments postérieurs à 1900, les fenêtres de moins de 0,5 m2 et les fenêtres divisées par une croisée de pierre ou un remplage.
Les menuiseries neuves seront réalisés à l'identique des menuiseries anciennes existant encore dans l'immeuble ou conformément aux menuiseries anciennes des immeubles analogues. Elles doivent être conformes à la forme de la baie.
Les portes d'entrée doivent être peintes ou traitées en bois naturel ciré ou vernis.
Les châssis de fenêtres doivent être peints. L'effet bois naturel ou bois naturel vernis de même que la couleur blanche ou « aluminium » sont interdits.

***Volets et contrevents***

Les baies destinées à recevoir des contrevents (à feuillure externe), devront être équipées de contrevents.

Dans le cas des baies à chambranle ou encadrement mouluré, les contrevents extérieurs sont interdits. Les volets devront être disposés intérieurement et les contrevents existants, postérieurs à l'époque de la baie ou non conformes à l'architecture de celle-ci doivent être déposés.
Les stores et volets repliables en tableau ne sont autorisés que dans les baies conçues pour les recevoir.

**2.2.8.1 – Isolation des fenêtres**

***Menuiseries anciennes présentant un intérêt patrimonial***

Le double vitrage est interdit. L'isolation des fenêtres sera réalisée :

- soit par le remplacement des vitrages existants par des vitrages spécifiques et non réfléchissants avec, si nécessaire un renforcement des bois existants ou un recreusement des feuillures pour supporter les nouveaux vitrages,
- soit par la mise en place de doubles fenêtres intérieures avec isolant en allège.

***Menuiseries neuves***

Les parcloses des menuiseries à double vitrage devront être sombres, mates et les vitres non réfléchissantes.

**2.2.8.2 - Portes de garages, portails et portillons**

Les portes de garage doivent être disposées en feuillure ou en retrait du nu extérieur de la baie. Elles doivent être réalisées en bois naturel ou en panneaux métalliques. Elles peuvent être peintes, cirées ou vernies.
Dans le cas des portails découverts (entre piliers), les vantaux de fermeture nouveaux devront être ajourés. Dans le cas des portails couverts par un linteau ou un arc, les vantaux pourront être pleins et seront réalisés en bois.

**2.2.9 - Devantures et baies commerciales**

L'utilisation des baies d'étage en tant que vitrine commerciale est interdite.

Les devantures et baies commerciales anciennes, participant au caractère de l'immeuble doivent être conservées et restaurées sauf retour à un état antérieur

attesté et susceptible de participer au caractère de l'immeuble. Les vitrines doivent être disposées en feuillure, en retrait du nu de la façade, à l'exception des devantures anciennes en coffrage.
Les devantures et baies commerciales nouvelles doivent être limitées au rez-de-chaussée des façades ou à l'entresol lorsque celui-ci est contenu dans la composition des baies du rez-de-chaussée.
Les devantures et baies commerciales nouvelles, par leurs dimensions, leurs proportions, leurs matériaux et leur coloration, doivent respecter la structure, l'ordonnance et le caractère de l'édifice.

Les percements nouveaux ne doivent pas supprimer des percements antérieurs participant au caractère de l'édifice et des édifices voisins.

**2.2.10 - Clôtures**

Les murs de clôture anciens en pierre et les clôtures conformes au style des édifices qu'elles accompagnent doivent être conservés et restaurés.
Les clôtures nouvelles se conformeront aux articles **2.1.10** et **2.1.10.1** du présent règlement.

# TITRE 2-3 – ENSEIGNES

### 2.3.1 – Destination

Les enseignes ne peuvent être apposées que sur des immeubles abritant une activité commerciale ou de service et doivent se restreindre à indiquer la nature, la dénomination, l'affiliation ou le sigle de l'établissement.

### 2.3.2 – Emplacement

La pose d'enseigne sur les balcons et leurs garde-corps, sur les baies d'étage, contrevents, les toitures et terrasses est interdite.
Les enseignes dont la pose est de nature à masquer ou à dégrader des éléments architecturaux remarquables (encadrements des baies, sculptures, parties moulurées) sont interdites.

### 2.3.3 – Enseignes en applique ou « parallèles »

L'apposition d'une enseigne sur les portes d'entrée et sur des éléments de modénature ou de décor architectural est interdite.
Les enseignes en appliques doivent être apposées :

- sur les vitrines ou derrière les vitrines, dans ce cas, elles ne doivent pas dépasser la largeur des baies commerciales ;
- sur les façades, au-dessous (20 cm minimum) du niveau des baies du premier étage. Dans ce cas, l'enseigne en applique ne devra pas avoir une saillie supérieure à 10 cm et les dispositifs d'éclairage associés à l'enseigne ne devront pas avoir une saillie supérieure à 25 cm. L'éclairage des enseignes doit être neutre et non coloré.

### 2.3.4 – Enseignes en drapeau

Une seule enseigne en drapeau est autorisée par établissement et par façade.
La taille maximale des enseignes en drapeau, support compris, est de 40X40 cm dans l'hyper centre de Rodez et de 60X60 cm dans les autres secteurs.
La hauteur d'implantation des enseignes en drapeau ne doit pas excéder la partie commerciale.
Les enseignes doivent être placées à l'emplacement du commerce et non à distance.

### 2.3.5 – Enseignes anciennes

Les anciennes enseignes présentant une valeur historique ou esthétique doivent être conservées et restaurées.

# TITRE 2.4 – ESPACES PUBLICS REPERTORIES ET IMMEUBLES NON BATIS REPERTORIES

Les espaces publics ou immeubles non bâtis répertoriés font l'objet d'une liste annexée au présent règlement (cf. annexe 2). Ils sont indiqués sur les documents graphiques par la légende suivante :

 Espace à préserver (couderc, cimetière, espace public, square, par cet jardin)

### 2.4.1 – Constructions nouvelles

Les immeubles non bâtis répertoriés ne peuvent recevoir de constructions nouvelles, en dehors des extensions mineures et solidaires des bâtiments existants.

### 2.4.2 – Places publiques

A l'exception des places situées en secteur urbain, l'aménagement des places de villages doit concourir à leur mise en valeur et à la mise en valeur des immeubles d'intérêt patrimonial qui les bordent, notamment des églises, des anciens édifices institutionnels (hôtels de ville, mairies, écoles) et des monuments (monuments aux morts, croix monumentales…). Le caractère rural de ces espaces doit être respecté en excluant les aménagements de caractère routier, commercial, urbain ou péri-urbain. Atteindre ces objectifs suppose :

- d'éviter les matériaux trop riches (pavements, dallages) généralement associés au paysage des villes ;
- de mettre en valeur l'unité des espaces libres en limitant le nombre des matériaux de sols utilisés (trois au maximum), les marquages au sol (bandes séparatives…) et en adoptant des traitements semblables pour les espaces de même nature ;
- d'exclure ou de limiter le marquage au sol destiné à l'organisation du stationnement ;
- d'exclure ou de limiter les dispositifs de fleurissement (jardinières, plantes en pots ou en caisses) en privilégiant le fleurissement des pieds de murs et les espèces rustiques et vivaces (iris, rosiers, valériane, hortensias, glycines…) ;
- de limiter l'éclairage public au minimum en privilégiant les dispositifs associés aux façades plutôt que les lampadaires sur pied (de caractère trop urbain) ;
- de veiller à la discrétion des équipements publics (bancs, containers, abris…) et à leur intégration dans le contexte architectural.

### 2.4.3 – Coudercs

Les coudercs répertoriés sont constitués pour l'essentiel par des espaces publics et, dans certains cas par des parcelles privées ou immeubles privés non bâtis.

**Objectifs :**

Conserver le caractère rural des coudercs qui ne doivent être traités ni comme des îlots ou des carrefours routiers, ni comme des aires jardinées ou des espaces verts.
Le respect de ces objectifs suppose **:**

- de réduire au minimum les aménagements ayant pour effet de diviser ou recouper l'espace public ;
- de conserver le maximum d'espace en herbe (de pelouse sèche sur le causse), y compris les surfaces de stationnement dont les places ne doivent pas être matérialisées au sol ;
- d'éviter les massifs de fleurs ou les massifs de buissons. Le fleurissement devra être restreint aux pieds de clôtures et les arbustes à l'espace privé situé à l'arrière des clôtures. Des arbres de haute tige en nombre très limité pourront être plantés, à l'exclusion des résineux.
- de conserver les éléments remarquables du patrimoine bâti associé aux coudercs : travails à ferrer, croix de carrefour, calvaires, fontaines, citernes, abreuvoirs, clôtures de pierre **;**
- de restreindre les équipements publics aux dispositifs d'éclairage public, en privilégiant les dispositifs accrochés aux façades ;
- d'exclure les équipements à caractère urbain et de limiter l'impact visuel des réseaux électriques, transformateurs…). Certains de ces équipements pourront être intégrés dans les murets : poste de comptage, containers poubelles. Ils devront être réalisés en pierre, en bois ou en métal. L'implantation des abris liés aux transports en commun devra faire l'objet d'études particulières. Les bancs publics seront en pierre, bois ou métal de teinte sombre.
- de réduire les marquages des aménagements routiers à ceux qui sont nécessités par la sécurité routière en atténuant l'impact des caniveaux ;
- de réduire au minimum les surfaces de roulement en supprimant les bordures de trottoir et les marquages décoratifs**.**

### 2.4.4 - Cimetières

Les cimetières répertoriés font partie des immeubles non bâtis protégés au titre du SPR. La conservation du caractère de ces immeubles suppose :

- de conserver les murs de clôture anciens en pierre et leurs portails et d'accorder les murs nouveaux au caractère des murs anciens et en respectant la règle de l'unicité du matériau ;
- de conserver et restaurer les monuments, croix et tombes remarquables ;
- de soigner les plantations et les aménagements paysagers en les adaptant au caractère des lieux et en privilégiant les espèces traditionnellement associées aux cimetières (cyprès) ;
- de veiller à l'unité architecturale des monuments funéraires nouvellement réalisés ;
- de concourir par les aménagements paysagers à la mise en valeur des églises et des édifices répertoriés attenants ou solidaires du cimetière.

### 2.4.5 - Parcs et jardins

Les parcs et les jardins répertoriés font partie des dépendances des anciens châteaux et demeures aristocratiques ou bourgeoises et leur aménagement doit concourir à la qualité des abords de ces édifices et à conserver leur caractère et leur identité de parcs ou de jardins. La mise en valeur de ces espaces suppose :

- de conserver les murs de clôture en pierre et leurs portails lorsqu'ils présentent un intérêt patrimonial ;
- de conserver et restaurer les aménagements participant au caractère des lieux : pièces d'eau, allées, serres, tonnelles, kiosques, monuments, murets, fabriques…

# 3 – REGLES APPLICABLES DANS LE SECTEUR 3

# TITRE 3-1 – RÈGLES PARTICULIÈRES APPLICABLES DANS LE SECTEUR 3 : *les espaces naturels, biotopes et les paysages*

Ce secteur inclut :

- les vallées et cours d'eau, leurs ripisylve et leurs versants boisés.
- les espaces de pelouses sèches
- les biotopes liés aux zones humides
- les abords immédiats des ensembles bâtis, des monuments historiques et des constructions remarquables
- les espaces impliqués dans les premiers plans des grands points de vue.

Les espaces inclus dans le secteur 3 sont indiqués dans le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine du Site Patrimonial Remarquable par la légende suivante :

Zone 3 Espaces naturels

### 3.1.1 - Objectifs généraux

L'objectif du SPR dans ce secteur est :

- de conserver le caractère naturel ou sauvage des espaces qui le composent
- de conserver strictement le caractère non bâti de ces espaces
- de maintenir le caractère naturel des cours d'eau et de leur accompagnement boisé (ripisylve), ainsi que la qualité des biotopes associés (zones humides, pelouses sèches)
- de conserver l'ouverture des paysages agricoles
- De conserver la structure du paysage en maintenant la lisière entre zones boisées et terroirs agricoles, en maintenant le bocage ou les réseaux de murets
- de conserver la qualité paysagère des points de vue sur les édifices remarquables et ensembles bâtis inclus dans ces espaces et de conserver leur valeur de site
- de restaurer les bâtiments anciens et ouvrages (ponts, chaussées, biefs, barrages…) présents dans ces espaces en conservant leur caractère originel
- d'exclure les aménagements de loisirs ou sportifs à l'exception des sentiers nécessaires au parcours ou à la traversée de ces espaces
- de réduire au minimum les aménagements, dispositifs d'éclairage et signalisations nécessaires au parcours de ces espaces.

### 3.1.2 - Constructions et aménagements

Tous les travaux, plantations et aménagements, soumis à autorisation ou à déclaration, visant à modifier l'état des immeubles bâtis et non bâtis situés dans le secteur 3 doivent s'inscrire dans les objectifs généraux énoncés ci-dessus.

### 3.1.3 - Excavations et surélévations

Les modifications du terrain naturel pour excavation ou surélévation doivent être minimales et les raccordements aux courbes de niveaux effectués avec soin. Les tracés des routes et chemins devront s'harmoniser avec la topographie des lieux et non la contrarier. L'impact visuel des ouvrages de soutènement devra être réduit.
Les terrassements seront limités à l'emprise exacte des ouvrages concernés.

### 3.1.4 - Aires de stationnement

L'aménagement d'aires de stationnement nouvelles est interdit.

# TITRE 3-2 - PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES APPLICABLES AUX IMMEUBLES EXISTANT REPERTORIES, PROTEGES AU TITRE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Les immeubles bâtis ou édifices répertoriés et protégés au titre du SPR font l'objet d'une liste annexée au présent règlement (cf. annexe 2).

### 3.2.1 – Objectifs généraux

L'objectif du SPR pour ces immeubles est d'assurer pour chacun d'entre eux la mise en valeur, la restauration ou la restitution des parties qui fondent son intérêt architectural et historique :

- soit en privilégiant l'unité architecturale dans le cas où une époque de l'histoire s'impose ;
- soit en respectant et en mettant en valeur la stratification des différents apports valables de l'histoire.

Le choix du parti de restauration doit se fonder sur une connaissance historique et un état des lieux pertinent qui peuvent nécessiter dans certains cas l'exécution de sondages avant établissement des projets.

Les modifications visant à améliorer l'habitabilité ou l'utilisation de l'édifice doivent être discrètes, tendre à être réversibles, doivent s'adapter au caractère de l'édifice.

***Distributions et dispositions intérieures***

Les travaux de restauration concernant les édifices visés au présent titre doivent tendre à conserver et restaurer les distributions, éléments architecturaux et éléments de décor intérieurs anciens qui constituent l'intérêt de l'édifice : escaliers, percements intérieurs, cheminées, sols, plafonds, éviers de pierre, niches, etc.

### 3.2.2 - Démolition

Les édifices protégés au titre du SPR, visés au titre **3.2** ne peuvent pas bénéficier de permis de démolir, à l'exception des parties dont la démolition est utile à la mise en valeur de l'ensemble.

### 3.2.3 - État des lieux

Tous les travaux projetés sur les édifices répertoriés doivent faire l'objet d'états des lieux détaillés. Cet état des lieux devra être présenté ou annexé à la demande d'autorisation de travaux.

### 3.2.4 - Adjonctions

Les édifices répertoriés peuvent être étendus et faire l'objet d'adjonctions dont le volume cumulé doit rester secondaire par rapport au volume principal.

### 3.2.5 – Modifications

**L**es travaux visant à modifier l'état des immeubles sont autorisés à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- qu'ils préservent ou qu'ils restaurent les dispositions architecturales existantes qui constituent l'intérêt de l'édifice ;
- qu'ils restituent un état antérieur attesté ;
- qu'ils soient compatibles avec le caractère architectural ou historique de l'édifice.

### 3.2.6 – Toitures et couvertures

Les toitures constituent un enjeu primordial dans les objectifs de protection et d'amélioration du patrimoine bâti. L'objectif du SPR est d'assurer la conservation des couvertures anciennes existantes et de maintenir ou améliorer la qualité des couvertures où les matériaux anciens ont été remplacés.

#### 3.2.6.1 - Charpentes et volumes de toiture

Les toitures à forte pente existantes doivent être conservées sauf dans le cas où le projet vise à restituer un état antérieur attesté.
Les charpentes anciennes de toiture en place, adaptées aux couvertures de lauzes ou d'ardoises, doivent être conservées et restaurées.
Les charpentes nouvelles doivent être conçues pour recevoir éventuellement une couverture de lauzes ou d'ardoises sauf retour à un matériau ancien attesté et en accord avec les caractères architecturaux de la construction.

#### 3.2.6.2 - Couvertures de toitures

La conservation, la restauration et la restitution des couvertures anciennes existantes, en lauzes ou ardoises en écailles pourra être imposée.

#### 3.2.6.3 - Les détails de la couverture

Les éléments de caractère associés à la couverture, (girouettes, épis de faîtages, outeaux, lucarnes, souches de cheminées, corniches, avant-toits, solives débordantes, lucarnes...) doivent être conservés et restaurés.

#### 3.2.6.4 - Dispositifs de captage solaire

Les dispositifs de captation d'énergie solaire sont interdits sur les pans de toiture.

### 3.2.7 - Façades et élévations

#### 3.2.7.1 - Matériaux et mise en œuvre

La mise en œuvre des matériaux est déterminée par le caractère de la façade et a pour objectif :

- soit de mettre en valeur son caractère rustique,

- soit de mettre en valeur son caractère élaboré et sa composition architecturale (chaînages, rythme des ouvertures, encadrements des baies, corniches, parties décorées ou sculptées ...),
- soit de mettre en valeur son épaisseur historique (diversité des apports valables de l'histoire).

Les façades dont le matériau doit être laissé apparent doivent être rejointoyées au mortier de chaux et de sables locaux. Les mortiers de joints devront tendre à s'harmoniser avec la couleur du matériau de construction (exclure les rejointoiements au mortier blanc).

**a** – Façade composée ou historiquement homogène, dont le matériau est destiné à être recouvert (moellons bruts) : le matériau doit être recouvert d'un crépi ou d'un enduit, à l'exception des encadrements de baies et des parties décorés.

**b** – Façade historiquement hétérogène dont les différentes strates présentent un intérêt patrimonial : le matériau de construction et la stratification de la façade doivent être laissés apparents (cf. fig. 14b).

**c** – Façades dont le matériau de construction est destiné à rester apparent (pierre de taille, matériau de placage) : le matériau de construction doit être laissé apparent.

**d** – Façade ou élévation d'un bâtiment rural dont la qualité architecturale tient en grande partie à la qualité particulière du matériau brut de mise en œuvre : les maçonneries doivent être laissées apparentes et liaisonnées avec un mortier de teinte neutre, ne contrastant pas avec la teinte du matériau brut (de nombreux bâtiments ruraux présentent des procédés techniques destinés théoriquement à la mise en œuvre d'enduit qui n'ont jamais été réalisés). Pour l'architecture rurale, la règle s'applique de manière générale aux bâtiments modestes (fournils, séchoirs, cabanes), d'exploitation (granges) et aux constructions antérieures au 18$^{e}$ siècle (logis multiples, manoirs etc.).

**e** – Façade à pan de bois dont les éléments de bois sont soigneusement dressés, portent des décors sculptés et façades à pans de bois historiquement hétérogènes dont les différentes strates présentent un intérêt patrimonial : les éléments de structures et la stratification de la façade doivent être laissé apparents. Le matériau de remplissage peut être laissé apparent ou être revêtu d'un crépi ou d'un enduit.

**f** – Façade en pan de bois, dont les éléments de bois ne sont pas dressés ou sont destinés à être recouverts : l'ensemble de la façade doit être crépi ou enduit, à l'exception des éléments de modénature (chambranles des baies, appuis en saillie). Le crépi (ou l'enduit) ne doit pas faire saillie sur les éléments laissés apparents.

**g** – Elévations secondaires et pignons aveugles : le matériau doit être laissé apparent ou recouvert d'un crépi ou enduit de teinte neutre.

#### 3.2.7.2 - Éléments de décor

Les détails des maçonneries et les éléments de décor (encadrements de baies, chaînes d'angles, moulures...) doivent être conservés, restaurés et laissés apparents.

**3.2.7.3** - **Percements nouveaux**

Les percements nouveaux doivent être conformes par leurs proportions et leurs matériaux au caractère de l'édifice et à la composition de ses façades et élévations. Les encadrements des nouvelles baies doivent être soignés et leur détail doit être précisé par un dessin.

**3.2.7.4 – Isolation, climatisation, capteurs**

Les dispositifs de captation d'énergie solaire sont interdits sur les façades.
L'isolation des façades doit être réalisée par des procédés intérieurs. Les dispositifs de climatisation doivent être dissimulés et ne doivent pas apparaître en façade.

**3.2.8** - **Menuiseries et serrurerie**

Les menuiseries anciennes participant au caractère de l'édifice ainsi que les éléments de serrurerie qui les accompagnent (heurtoirs, pentures, serrures, verrous, garde-corps, grilles, défenses etc.) doivent être conservés et restaurés. Le décapage par sablage est interdit.
Les menuiseries neuves doivent être réalisées en bois naturel. Les menuiseries métalliques et les menuiseries à pleine vitre ne peuvent être admises que dans les baies commerciales et sur les bâtiments postérieurs à 1900, les fenêtres de moins de 0,5 m2 et les fenêtres divisées par une croisée de pierre ou un remplage.
Les menuiseries neuves seront réalisés à l'identique des menuiseries anciennes existant encore dans l'immeuble ou conformément aux menuiseries anciennes des immeubles analogues. Elles doivent être conformes à la forme de la baie.
Les portes d'entrée doivent être peintes ou traitées en bois naturel ciré ou vernis.
Les châssis de fenêtres doivent être peints. L'effet bois naturel ou bois naturel vernis de même que la couleur blanche ou « aluminium » sont interdits.

***Volets et contrevents***

Les baies destinées à recevoir des contrevents (à feuillure externe), devront être équipées de contrevents.
Dans le cas des baies à chambranle ou encadrement mouluré, les contrevents extérieurs sont interdits. Les volets devront être disposés intérieurement et les contrevents existants, postérieurs à l'époque de la baie ou non conformes à l'architecture de celle-ci doivent être déposés.
Les stores et volets repliables en tableau ne sont autorisés que dans les baies conçues pour les recevoir.

**3.2.8.1 – Isolation des fenêtres :**

**Menuiseries anciennes présentant un intérêt patrimonial**

Le double vitrage est interdit. L'isolation des fenêtres sera réalisée :

- soit par le remplacement des vitrages existants par des vitrages spécifiques et non réfléchissants avec, si nécessaire un renforcement des bois existants ou un recreusement des feuillures pour supporter les nouveaux vitrages,

- soit par la mise en place de doubles fenêtres intérieures avec isolant en allège.

**Menuiseries neuves**

Les parcloses des menuiseries à double vitrage devront être sombre, mates et les vitres non réfléchissantes.

### 3.2.8.2 - Portes de garages, portails et portillons

Les portes de garage doivent être disposées en feuillure ou en retrait du nu extérieur de la baie. Elles doivent être réalisées en bois naturel ou en panneaux métalliques. Elles peuvent être peintes, cirées ou vernies.
Dans le cas des portails découverts (entre piliers), les vantaux de fermeture nouveaux devront être ajourés. Dans le cas des portails couverts par un linteau ou un arc, les vantaux pourront être pleins et seront réalisés en bois.

### 3.2.9 - Murs de clôtures

Les murs de clôture anciens en pierre et les clôtures conformes au style des édifices qu'elles accompagnent doivent être conservés et restaurés.
Les clôtures nouvelles se conformeront aux articles 2.1.10 et 2.1.10.1 du présent règlement.

# TITRE.3.3 – ESPACES PUBLICS REPERTORIES ET IMMEUBLES NON BATIS REPERTORIES

Les espaces publics ou immeubles non bâtis répertoriés font l'objet d'une liste annexée au présent règlement (cf. annexe 2). Ils sont indiqués sur les documents graphiques par la légende suivante :

 Espace à préserver (couderc, cimetière, espace public, square, par cet jardin)

### 3.3.1 – Constructions nouvelles

Les immeubles non bâtis répertoriés ne peuvent recevoir de constructions nouvelles, en dehors des extensions mineures et solidaires des bâtiments existants.

### 3.3.2 – Places publiques

A l'exception des places situées en secteur urbain, l'aménagement des places de villages doit concourir à leur mise en valeur et à la mise en valeur des immeubles d'intérêt patrimonial qui les bordent, notamment des églises, des anciens édifices institutionnels (hôtels de ville, mairies, écoles) et des monuments (monuments aux morts, croix monumentales…). Le caractère rural de ces espaces doit être respecté en excluant les aménagements de caractère routier, commercial, urbain ou péri-urbain. Atteindre ces objectifs suppose :

- d'éviter les matériaux trop riches (pavements, dallages) généralement associés au paysage des villes ;
- de mettre en valeur l'unité des espaces libres en limitant le nombre des matériaux de sols utilisés (trois au maximum), les marquages au sol (bandes séparatives…) et en adoptant des traitements semblables pour les espaces de même nature ;
- d'exclure ou de limiter le marquage au sol destiné à l'organisation du stationnement ;
- d'exclure ou de limiter les dispositifs de fleurissement (jardinières, plantes en pots ou en caisses) en privilégiant le fleurissement des pieds de murs et les espèces rustiques et vivaces (iris, rosiers, valériane, hortensias, glycines…) ;
- de limiter l'éclairage public au minimum en privilégiant les dispositifs associés aux façades plutôt que les lampadaires sur pied (de caractère trop urbain) ;
- de veiller à la discrétion des équipements publics (bancs, containers, abris…) et à leur intégration dans le contexte architectural.

### 3.3.3 – Coudercs

Les coudercs répertoriés sont constitués pour l'essentiel par des espaces publics et, dans certains cas par des parcelles privées ou immeubles privés non bâtis.

**Objectifs :**

Conserver le caractère rural des coudercs qui ne doivent être traités ni comme des îlots ou des carrefours routiers, ni comme des aires jardinées ou des espaces verts.
Le respect de ces objectifs suppose **:**

- de réduire au minimum les aménagements ayant pour effet de diviser ou recouper l'espace public ;
- de conserver le maximum d'espace en herbe (de pelouse sèche sur le causse), y compris les surfaces de stationnement dont les places ne doivent pas être matérialisées au sol ;
- d'éviter les massifs de fleurs ou les massifs de buissons. Le fleurissement devra être restreint aux pieds de clôtures et les arbustes à l'espace privé situé à l'arrière des clôtures. Des arbres de haute tige en nombre très limité pourront être plantés, à l'exclusion des résineux.
- de conserver les éléments remarquables du patrimoine bâti associé aux coudercs : travails à ferrer, croix de carrefour, calvaires, fontaines, citernes, abreuvoirs, clôtures de pierre **;**
- de restreindre les équipements publics aux dispositifs d'éclairage public, en privilégiant les dispositifs accrochés aux façades ;
- d'exclure les équipements à caractère urbain et de limiter l'impact visuel des réseaux électriques, transformateurs…). Certains de ces équipements pourront être intégrés dans les murets : poste de comptage, containers poubelles. Ils devront être réalisés en pierre, en bois ou en métal. L'implantation des abris liés aux transports en commun devra faire l'objet d'études particulières. Les bancs publics seront en pierre, bois ou métal de teinte sombre.
- de réduire les marquages des aménagements routiers à ceux qui sont nécessités par la sécurité routière en atténuant l'impact des caniveaux ;
- de réduire au minimum les surfaces de roulement en supprimant les bordures de trottoir et les marquages décoratifs**.**

### 3.3.4 - Cimetières

Les cimetières répertoriés font partie des immeubles non bâtis protégés au titre du SPR. La conservation du caractère de ces immeubles suppose :

- de conserver les murs de clôture anciens en pierre et leurs portails et d'accorder les murs nouveaux au caractère des murs anciens et en respectant la règle de l'unicité du matériau ;
- de conserver et restaurer les monuments, croix et tombes remarquables ;
- de soigner les plantations et les aménagements paysagers en les adaptant au caractère des lieux et en privilégiant les espèces traditionnellement associées aux cimetières (cyprès) ;
- de veiller à l'unité architecturale des monuments funéraires nouvellement réalisés ;
- de concourir par les aménagements paysagers à la mise en valeur des églises et des édifices répertoriés attenants ou solidaires du cimetière.

### 3.3.5 - Parcs et jardins

Les parcs et les jardins répertoriés font partie des dépendances des anciens châteaux et demeures aristocratiques ou bourgeoises et leur aménagement doit concourir à la qualité des abords de ces édifices et à conserver leur caractère et leur identité de parcs ou de jardins. La mise en valeur de ces espaces suppose :

- de conserver les murs de clôture en pierre et leurs portails lorsqu'ils présentent un intérêt patrimonial ;
- de conserver et restaurer les aménagements participant au caractère des lieux : pièces d'eau, allées, serres, tonnelles, kiosques, monuments, murets, fabriques…

# 4 – REGLES APPLICABLES DANS LE SECTEUR 4

# TITRE 4 – REGLES PARTICULIERES APPLICABLES DANS LE SECTEUR 4 : *les espaces agricoles et les paysages*

Ce secteur inclut :

- les zones agricoles susceptibles recevoir des bâtiments d'exploitation nouveaux, et à l'exception des parcelles comprises dans le secteur 3 du SPR ;
- les zones urbanisées dépourvues de caractère patrimonial situées au premier plan des abords des édifices et ensembles répertoriés et de monuments historiques.

Les espaces inclus dans le secteur 4 sont indiqués dans le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) du SPR par la légende suivante :

 Zone 4 (Espace agricole et paysager)

***4.1 - Objectifs généraux*** : dans le secteur 4,

L'objectif du SPR est :

- de conserver le caractère rural, bocager ou caussenard des zones agricoles
- de conserver le caractère rural des constructions incluses dans les zones agricoles de ce secteur
- de limiter la dispersion des constructions nouvelles
- de préserver la vue sur les édifices remarquables, les monuments historiques et les ensembles bâtis à caractère patrimonial notamment :
  - par le maintien de la qualité des couvertures de toit, par la qualité de restauration des bâtiments d'intérêt architectural,
  - par la conservation des édifices ou parties d'édifices présentant un intérêt patrimonial, énumérés dans la liste annexée au présent règlement (annexe 2),
  - par la discrétion, la qualité d'implantation et la qualité architecturale des nouvelles constructions comprises dans ce secteur et de leurs espaces non bâtis (cours, jardins, stationnements),
  - par la conservation du caractère rural originel des constructions reconverties (granges).
- de limiter au minimum la voirie et les terrassements nécessaires aux nouvelles constructions.
- de maintenir la qualité paysagère et architecturale des zones ouvertes à l'urbanisation, à l'arrière-plan des ensembles naturels ou bâtis remarquables.
- de favoriser la recherche de formes architecturales répondant aux besoins de développement durable et s'inscrivant dans le paysage rural ou urbain et son patrimoine.

Tous les travaux, plantations et aménagements, soumis à autorisation ou à déclaration, visant à modifier l'état des immeubles bâtis et non bâtis situés dans le secteur 4 doivent s'inscrire dans les objectifs généraux énoncés ci-dessus.

**4.2** - **Volume et pente des toitures**

Les toitures plates ou en terrasses sont interdites, sauf maintien ou restitution d'un état ancien attesté pour les bâtiments existants.

**Corps de bâtiments principaux** : les bâtiments nouveaux devront avoir des toits à forte pente (80% ou plus), compatibles avec l'emploi de couvertures d'ardoises ou de lauzes à l'exception des bâtiments d'exploitation agricoles visés à l'article **4.7**.

**Corps de bâtiments secondaires** : les bâtiments secondaires sans étage, adossés ou isolés (en général moins de 20 m2 au sol) pourront recevoir des couvertures à faible (pente 45% minimum) réalisées en matériaux mats. Dans le cas des bâtiments adossés, le faîtage devra être plus bas que l'égout de la toiture du bâtiment principal.

**4.3 - Couvertures**

**4.3.1** - **Matériaux de couvertures**

L'emploi de la lauze de schiste ou de l'ardoise naturelle pourra être imposé sur les constructions et ouvrages nouveaux à l'exception des nouveaux bâtiments d'exploitation.

**4.3.2 - Accessoires de toiture**

Les châssis de toiture ou tabatières pourront être autorisés à condition que leur nombre et leur implantation sur les versants de toitures soient cohérents avec la composition des éléments de façades, avec le matériau de couverture et avec le caractère de l'édifice.

**4.3.3 - Avant-toits**

Les avant-toits sont autorisés pour les pignons couverts à raison d'un seul pignon par bâtiment.

**4 3.4 – Dispositifs de captation d'énergie solaire**

Les dispositifs de captation d'énergie solaire sont autorisés en toiture à condition de couvrir la totalité d'un pan de toiture (ou une partie de pan si le panneau est parfaitement encastré dans la toiture ou non préjudiciable aux abords des bâtiments sélectionnés ou au paysage) et d'être réalisés dans des matériaux mats et non réfléchissants.

**4.4 - Façades et élévations**

Seules peuvent être crépies ou enduites les façades ayant bénéficié d'une composition régulière et celles dont le matériau est destiné par nature à recevoir un enduit (brique creuse, parpaings de ciment aggloméré ….)

Les maçonneries nouvelles seront réalisées en pierre naturelle ou reconstituée lorsqu'elles sont destinées à rester apparentes, ou devront être recouvertes d'un enduit.

Les enduits ne doivent pas être blancs. Leur couleur devra faire référence aux enduits et matériaux bruts locaux anciens et tendra à se fondre dans le paysage environnant.

### 4.4.1 - Les encadrements de baies

Les encadrements de baies et les éléments structurels visibles (poteau ou poutre) des constructions nouvelles doivent être soignés et leur détail doit être précisé par un dessin.

Ils doivent :

- soit être réalisés en pierre naturelle
- soit être réalisés dans un matériau de construction ayant vocation à rester apparent, à l'exclusion des matériaux de placage.
- soit se différencier du reste de la façade par un traitement spécifique (par exemple enduit lisse).

## 4.5 – Menuiseries

***Portes d'entrée***

Les menuiseries (portes, fenêtres, contrevents) doivent être réalisées en bois ou en métal et être conformes à la forme et au style des baies.
Les portes d'entrée doivent être peintes ou traitées en bois naturel ciré ou vernis.

***Fenêtres***

Les châssis de fenêtres doivent être en bois naturel ou en métal et être conformes à la forme et au style de la baie et être peints.
Les fenêtres anciennes doivent être dotées de contrevents ou volets battants extérieurs, pleins ou à lames en bois peint, sauf dans le cas des fenêtres à encadrement mouluré ou chanfreiné ou sauf état ancien attesté, conforme au style des baies. L'effet bois naturel ou bois naturel vernis de même que la couleur blanche ou « aluminium » sont interdits.

***Volets et contrevents***

Les volets battants, les persiennes et les jalousies en matière plastique sont interdits.
Les contrevents doivent être peints en harmonie avec la texture et la couleur des façades. La couleur blanche est interdite.

***Portes de garages, portails et portillons***

Les portes de garage doivent être disposées en feuillure ou en retrait du nu extérieur de la baie. Elles doivent être réalisées en bois naturel ou en panneaux métalliques. Elles peuvent être peintes, cirées ou vernies.
Dans le cas des portails découverts (entre piliers), les vantaux de fermeture nouveaux devront être ajourés. Dans le cas des portails couverts par un linteau ou un arc, les vantaux pourront être pleins et seront réalisés en bois.

**4.6 - Réhabilitation des granges et bâtiments agricoles non répertoriés**

**4.6.1 - Objectif**

La nature et la destination originelles des anciens bâtiments agricoles ou artisanaux réhabilités devront rester clairement perceptibles après réhabilitation.

**4.6.2 - Toitures**

L'emploi de la lauze de schiste ou de l'ardoise naturelle pourra être imposé.
Les châssis de toiture devront être cohérents avec la composition des élévations.
Les dispositifs de captage solaire sont autorisés à condition de couvrir la totalité d'un pan de toiture, d'être mats et non réfléchissants.

**4.6.3 - Elévations**

Les anciennes granges en pierre devront conserver leurs matériaux apparents. Les maçonneries neuves doivent être en pierre peuvent être complétées par des bardages en bois et des pièces porteuses métalliques ou en bois.

**4.6.3. - Percements**

Les ouvertures nouvelles se reporteront au vocabulaire des bâtiments agricoles ou artisanaux anciens. Ils ne devront pas se référer au vocabulaire de l'architecture d'habitation et leurs encadrements devront être réalisés dans un matériau analogue à celui des maçonneries anciennes.

**4.6.4 - Menuiseries**

Les menuiseries devront-être en bois ou métal.
Les couleurs blanches, « aluminium » et les teintes claires sont interdites.

**4.7 - Granges, bâtiments agricoles ou artisanaux nouveaux**

Les bâtiments agricoles devront être réalisés en matériaux de structure apparents ou bardés, non réfléchissants et éviter les teintes claires. Les bardages seront en bois ou métalliques. Les bardages métalliques seront laqués. La pente des toitures devra être affirmée pour les constructions nouvelles (égale ou supérieure à 35%). Les couvertures doivent être de teinte grise ou ardoise.
Les extensions de construction existantes devront avoir une pente de toit en cohérence avec le bâtiment principal.
Les capteurs solaires sont autorisés à condition qu'ils couvrent au moins la totalité d'un pan de toiture.
Pour l'agriculture maraîchère, les serres de production ou autres dispositifs peuvent être admis.

**4.8 - Clôtures et accompagnement végétal**

Les clôtures devront s'intégrer dans le paysage bâti environnant. En agglomération, la règle générale consistera à établir des clôtures en pierre sur la voie publique, notamment lorsque les constructions sont implantées en retrait de l'alignement. Hors agglomération ou hors de la voie publique, la règle consistera à établir des clôtures en pierre ou des clôtures végétales. Les clôtures doivent être réalisées dans un matériau unique. Les clôtures végétales devront être composées d'espèces locales.

# Site patrimonial remarquable

## RODEZ AGGLOMERATION

REGLEMENT
ANNEXE 1 - GLOSSAIRE
& ILLUSTRATIONS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE RODEZ AGGLOMÉRATION
GILLES SÉRAPHIN & CATHERINE DAVID
LES ATELIERS DU PATRIMOINE

**Fig. 1 - investigations complémentaires**

Mise au jour d'arcades, de fenêtres gothiques et de pans de bois après la dépose d'un crépi

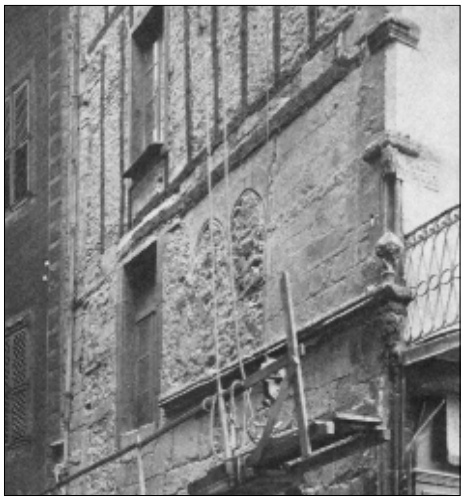


**Fig. 2 - Appréciation des matériaux**

Examen des mortiers de rejointoiement après réalisation d'échantillons



**Fig. 3 - Homogénéité des volumes et des fronts bâtis**

**h** : hauteur de l'immeuble calculée sous l'avant toit (supérieure à 4 m et inférieure à 18 m)

**dh** : différence de hauteur entre deux immeubles contigus (inférieure ou égale à 2 m)



**Fig. 4 - Implantation des constructions**

**a** : immeuble implanté à l'alignement de la voie publique

**b** : immeuble implanté en retrait . une clôture établie à l'alignement de la voie publique maintient la continuité du front bâti




**Fig. 5 - Orientation des toitures Formes et volumes des toitures**

**a** : long pan
**b** : croupe
**c** : toit brisé ou à comble brisé
**d** : toit bombé en pavillon
**e** : toit galbé en pavillon ou à l'impériale
**f** : pignon




**Fig. 6 - Formes et volumes des toitures**

Pente du toit en pourcentage : **h/l** = 80% ou plus..




**Fig. 7 - Formes et volumes des toitures**

Bâtiment secondaire adossé à un bâtiment principal.
La pente du toit est inférieure à 80% et le faîtage se situe au-dessous de l'égout de toit du bâtiment principal

**a** : faîtage

**b** : égout de toiture

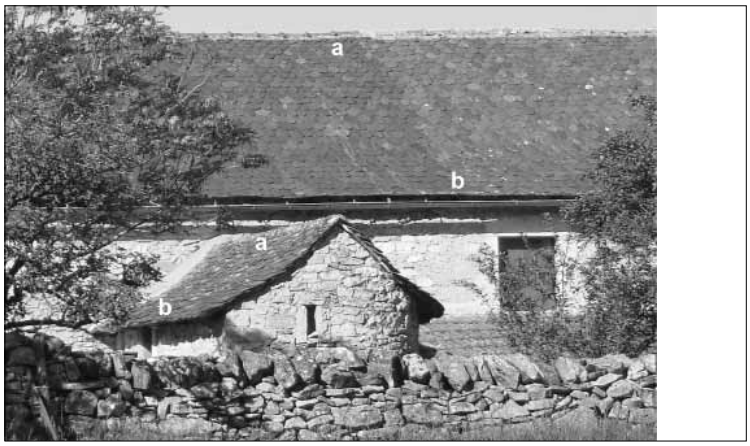


**Fig. 8- Matériaux de couverture**

**1 et 2 :** lauzes de schistes, mise en oeuvre traditionnelle

**3** : lauzes de calcaire

**4** : lauzes de schistes , mise en oeuvre moderne

**5 et 6** : ardoises en écailles - mise en oeuvre traditionnelle



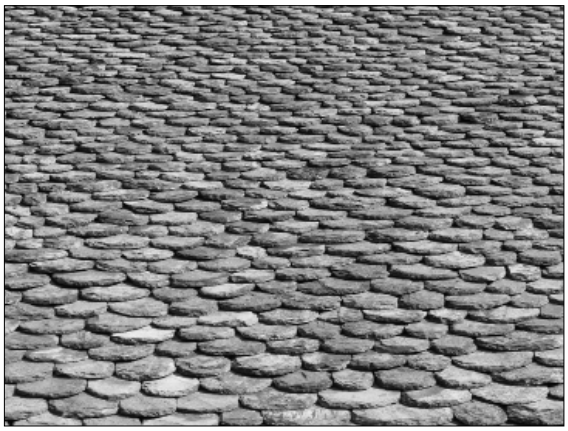
1



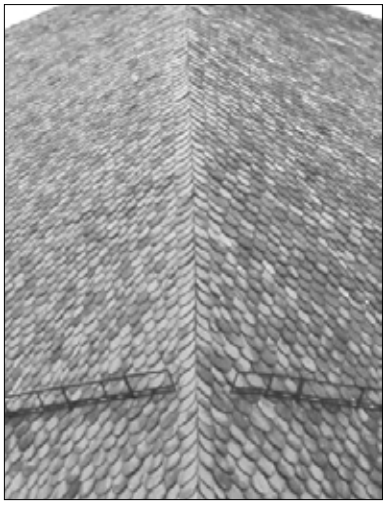
2



3



4



5



6

**Fig. 9 - Accessoires de toiture - ouvrages anciens à conserver et à restaurer**

**1 et 2 :** épis de faîtage en terre cuite vernissée, 19e s.

**3** : girouette en tôle découpée

**4** : avant-toit de gouttereau

**5** : avant-toit en pignon et caisson de pigeonnier suspendu

**6** : lucarne de façade à pignon couvert avec crochet de levage

**7** : lucarne de façade à pignon couvert et souche de cheminée

**8** : lucarne de toiture ou de versant

**9** : lucarne passante à croupe débordante

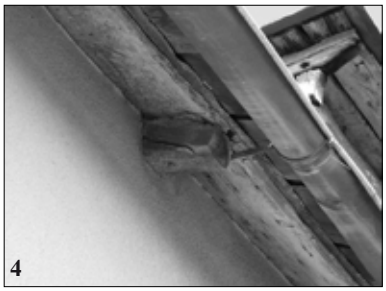
**10 -** association d'une lucarne de façade passante et d'une lucarne de toiture. Les deux lucarnes sont couvertes en croupe débordante.

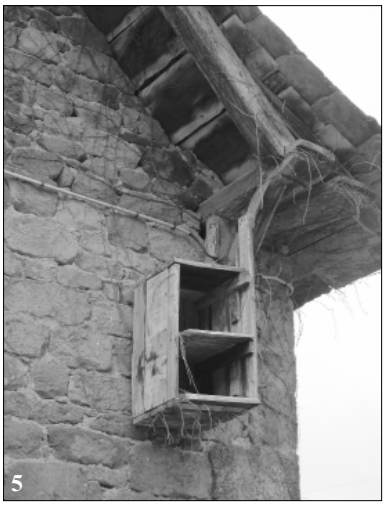

1


2



3


4


5


6


7


8


9


10

**Fig. 10 - Accessoires de toiture - souches de cheminées à conserver et à restaurer**

**1 :** souche de cheminée . La largeur de la souche est égale ou supérieure à celle du mur pignon. La souche est réalisée dans le même matériau que le mur. Elle est couronnée par un larmier (rangée de pierres en débord )et par une mitre composée d'une dalle de schiste portée sur des plots de pierre.

**2** : souches de cheminées rustique centrée sur la croupe

**3** : souches de cheminées rustique décentrée sur le pignon

**4** : souche de cheminée, lucarne et corniche, fin 19e s.

1 

2 

3 

4 

**Fig. 11 - Accessoires de la couverture - ouvrages neufs**

Tabatières (ou châssis de toiture) à encadrement de teinte sombre, de dimensions égales et disposés conformément à la composition de la façade



**Fig. 12 - Logis rural en hauteur**

Un escalier extérieur donne accès à l'étage d'habitation. La porte du rez-de-chaussée ouvre sur une «cave» de plain pied à usage vinicole ou de bergerie. L'escalier extérieur peut être couvert par un auvent («bolet» en encorbellement ou porté par des piliers. La façade de l'étage est généralement dissymétrique et comporte généralement une porte d'entrée encadrée par deux fenêtres disposées le plus souvent sans symétrie.







**Fig. 13 - Logis rural en barre**

Association de deux logis contigus, disposant chacun de son entrée particulière Le logis de gauche caractérisé par ses baies cintrées date du 18e ou du début du 19e siècle. Le logis de droite, datant du 16e siècle (porte chanfreinée) a été remanié au 19e siècle (fenêtres rectangulaires avec feuillures pour contrevents)
Les crépis anciens (début du 20e siècle ont été conservés. Les encadrements de baies sont soulignés par un chambranle simulé, blanchi à la chaux



**Fig. 14 - Façades et élévations : matériau et mise en oeuvre**

**14 a :** façades composées et historiquement homogènes, dont le matériau est destiné à être recouvert. L'enduit ou le crépi, de même que les contrevents, mettent en valeur la composition régulière des percements et le dessin architectural





Façade composée et historiquement homogène (les fenêtres sont semblables et régulièrement alignées), destinée à recevoir un crépi ou un enduit. Les contrevents ajourés (persiennes) participent à la composition de la façade.



Façades d'inspiration néoclassique à composition symétrique, La composition est mise en valeur par le crépi par les encadrements de baies en réserve et par la régularité d'implantation des lucarnes





**14 b** : **façade historiquement hétérogène** dont les différentes strates présentent un intérêt patrimonial : le matériau de construction et la stratification de la façade doivent être laissés apparents.
L'absence de revêtement permet de mettre en valeur l'épaisseur historique de la façade et les traces des différents percements condamnés





**14 c : façades dont le matériau de construction est destiné à rester apparent (pierre de taille, matériau de placage)**

**1 :** façade en placage de pierre de taille sur encorbellement. Matériau destiné à rester apparent(16e siècle).

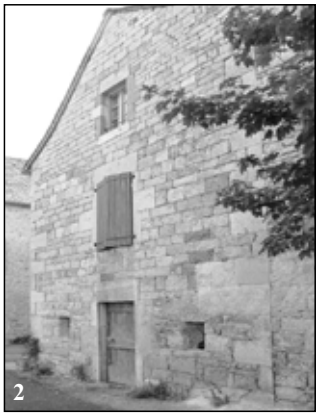
**2 :** façade parementée de pierre appareillée en assises régulières. Le matériau est destiné à rester apparent (première moitié 19e s.).

**3 :** façade de style éclectique n pierre de taille à décor mouluré Le matériau de façade est destiné à rester apparent. Le matériau ddu pignon en retour est destiné à être crépi.

**4 : f**açade de style éclectique en pierre de taille (fin 19e siècle). le matériau de façade est destiné à rester apparent .

**5 - 6 :** façades composées, constituant une séquence homogène d'inspiration néoclassique (fin 19e siècle).
Immeuble de droite : le matériau de façade est destiné à rester apparent et contraste avec le matériau des organes de composition (chaîne d'angle, encadrements de baies, bandeaux)
Immeuble de gauche : le matériau de façade est est destiné à être enduit


1


2


3


4


5


6

**Fig. 14 d -** Construction rurale modeste conçue pour recevoir un crépi qui n'a jamais été réalisé (l'encadrement de la fenêtre est en saillie pour ressortir sur le crépi). La qualité architecturale tient pour l'essentiel dans celle des matériaux ( à laisser apparent) et de leur mise en oeuvre.





**Fig. 14 e -** Façades en pans de bois à résille régulière destinée à rester apparente



1

**Fig. 14 f -** Façade en pans de bois à résille irrégulière provenant de remplois, destinée à être revêtue d'un enduit ou d'un crépi




2

**3 -** Façade en pans de bois 18e s. enduite. Seuls les chambranle des baies et les appuis profilés sont laissés apparents. L'avant-toit de charpente doit rester fortement débordant



3

**Fig. 15 - Façades, enduits et crépis**

**1 -** Logis rural en hauteur 19e
Le crépi rustique à décor de fausse chaînes d'angle et chambranle lissé et blanchi est encore en place. La teinte du crépi est dans un ton proche de celui de la pierre



1

**2 -** Le crépi rustique du pignon du logis est dans une tonalité neutre, très proche de celle du pignon en pierre rejointoyée de l'annex**e.**



2

**3** - crépi rustique venant affleurer les pierres d'encadrement de la baie



3



4

**4 et 5** - Bâtiment contrastant dans le paysage par un crépi trop clair. Les bâtiments à l'arrière plan se fondent dans le paysage.



5

**Fig. 16 - Portes de granges** (première moitié 20e s.)





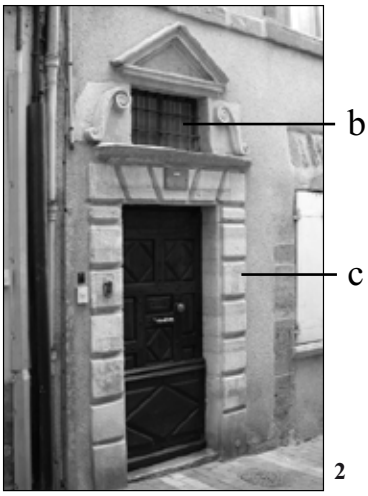

L'encadrement est constitué de piédroits en pierre et d'un linteau métallique. ces éléments structurels sont destinés à rester apparents. Le linteau est composé de deux profilés et d'une sous-face (soffite) en planches
a - piédroits
b - linteau

**Fig. 17 - L'encadrement de la porte**

1 - porte 16e s (remployée 19e) sans chambranle à encadrement chanfreiné
2 - porte 17e s. avec chambranle à refends et jour d'imposte
3 - porte 18e ou début 19e s. à chambranle mouluré et traverse d'imposte dormante.
4 - porte sans chambranle à traverse d'imposte dormante
5 - porte de style néoclassique fin 19e ou début 20e s. à chambranle lisse et entablement mouluré
6 - porte (vers 1930) à encadrement de style art-déco.
**a** - chanfrein
**b** - jour d'imposte
**c** - chambranle à refends
**d** : corniche d'entablement
**e** - chambranle lisse

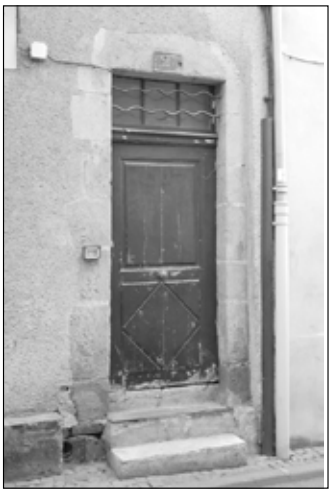


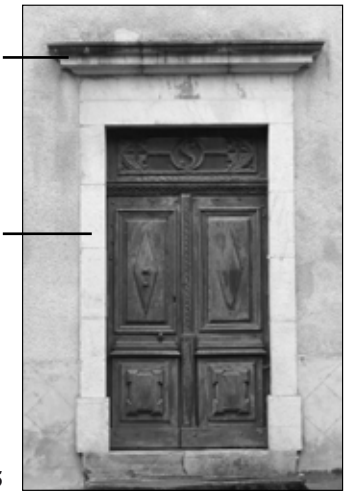
1



2


3


4



5



6

**Fig. 18 - La menuiserie de porte**

**1** - porte pleine à lames croisées (ou ais contrariés) avec verrou extérieur (17e siècle ?). Les planches verticales qui constituent le vantail sont doublées extérieurement par des planches horizontales.

**2** - porte pleine à faux cadre cloué. (18e siècle). Les planches verticales sont raidies par un cadre extérieur et un soubassements de planches horizontales cloués. l

**3** - porte pleine à faux cadre cloué et châssis d'imposte (1884).

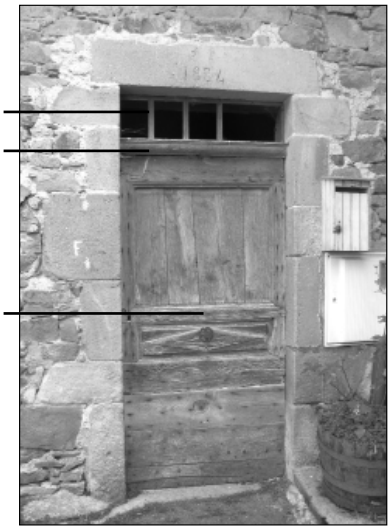
**4** - porte vitrée à châssis d'imposte (deuxième tiers 20e s.)

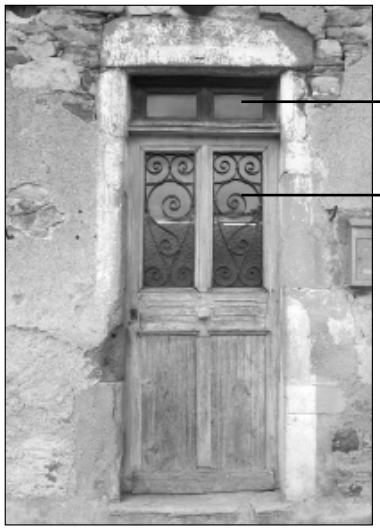
**5** - porte à petit cadre, panneaux moulurés et grille d'imposte (début 19e s.)

**6** - porte à petit cadre, panneaux droits et grille d'imposte (première moitié 19e s.)

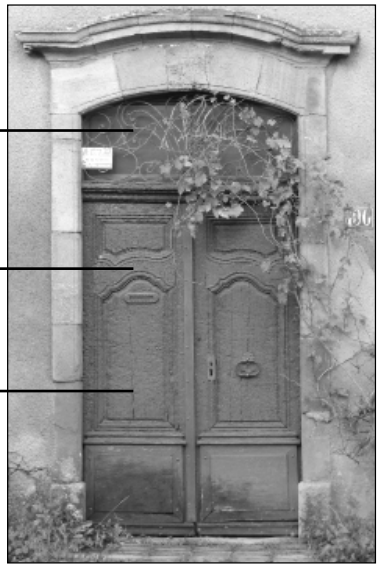





**a** - faux cadre cloué
**b** - petit cadre
**c** - panneau assemblé dans le cadre
**d** - châssis d'imposte
**e** - traverse d'imposte
**f** - grille d'imposte
**g** - panneau vitré
**h** - panneau de soubassement



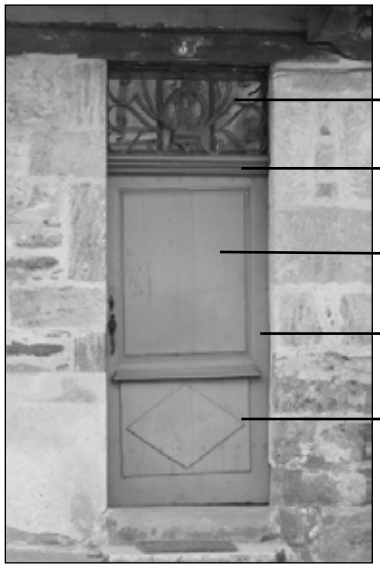



**Fig. 19 - L'encadrement de la fenêtre**

La forme de la fenêtre et la forme des dispositifs de fermeture sont fonctionnellement liés.

**1** - fenêtre géminée 14e ou 15e s. La fermeture était assurée primitivement par des volets intérieurs. faute de pouvoir restituer le modèle de fermeture d'origine, les châssis en pleine vitre peuvent être utilisés.

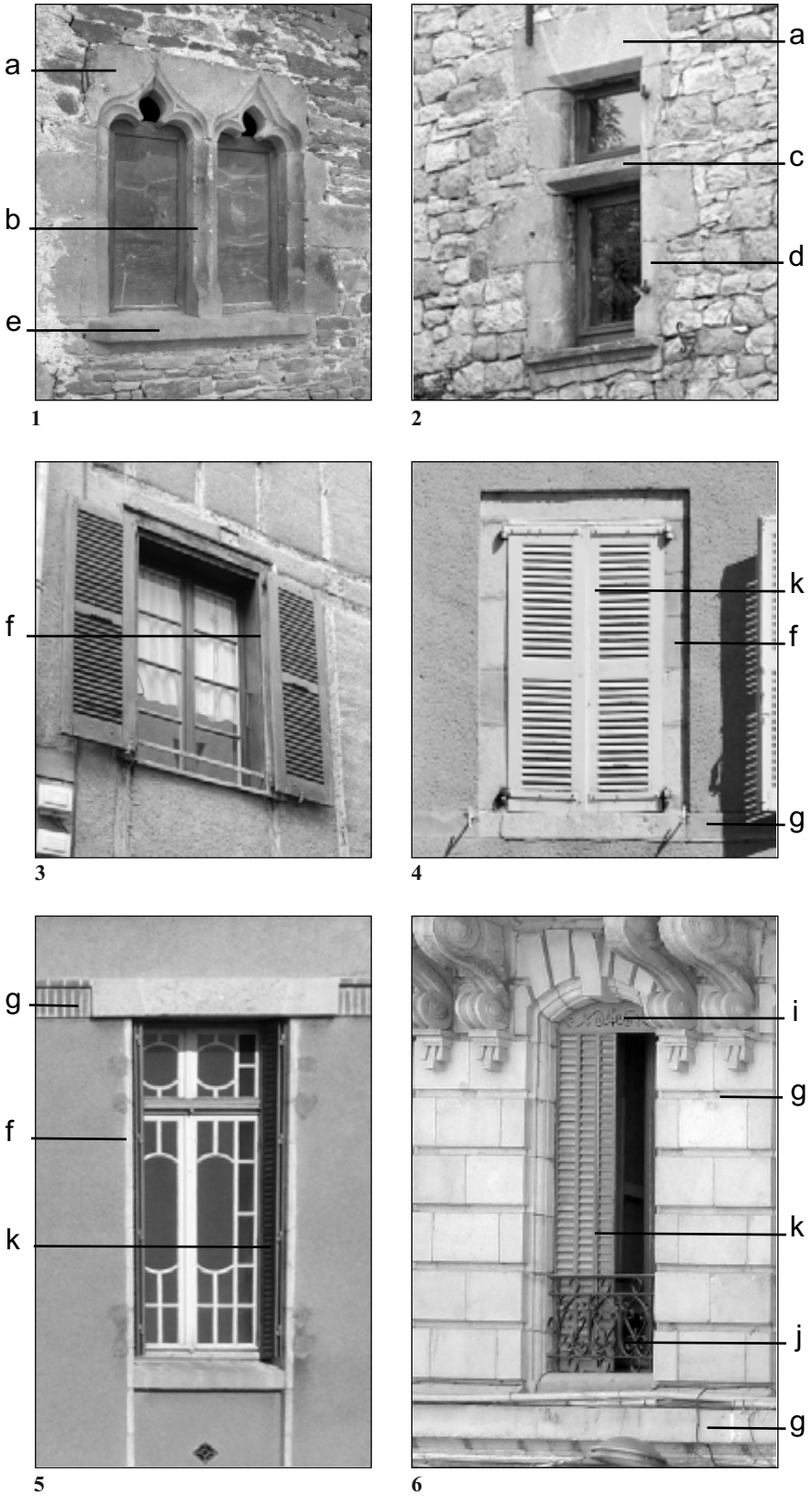
**2** - demi-croisée 15e ou 16e s. La fermeture était assurée primitivement par des volets pleins ou par des châssis de vitraux montés au plomb avec volets intérieurs articulés sur le châssis. Dans ce cas, les châssis en pleine vitre ou à petits bois peuvent être utilisés.

**3** - fenêtre à chambranle de bois rapporté, 18e ou 19e s.
La fermeture est constituée de châssis à petits bois et de contrevents pleins ou ajourés (persiennes)

**4** - fenêtre à chambranle en défonce, réservé dans le crépi, 19e s. La fermeture est constituée de châssis à petits bois et de contrevents pleins ou ajourés (persiennes)

**5** - fenêtre de style art-déco. L'encadrement de la fenêtre est souligné par un bandeau et deux chambranles fins réservés dans le crépi. Le châssis de fenêtre et les persiennes pliantes sont d'origine et assortis au style de la fenêtre.

**6** - fenêtre de style éclectique (début 20e s.). L'encadrement à refends et bossages est conçu pour recevoir des persiennes métalliques pliantes raccordées à la forme de l'arc par un lambrequin de persiennes ajouré.




**a** - linteau
**b** - meneau
**c** - traverse
**d** - piédroit
**e** - appui
**f** - chambranle
**g** - bandeau
**h** - refend
**i** - lambrequin
**j** - garde-corps d'appui
k - persienne

**Fig. 20 - chaînes d'angle et encadrements des baies**

Encadrement de baies et chaînes d'angle soignés réalisés dans un matériau ayant vocation à rester apparent

**1** - l'encadrement de la baie est réalisé en pierre de taille. La légère saillie du chambranle et la taille piquée des queues de pierre prévoit la mise en place éventuelle d'un crépi qui n'a jamais été réalisé. Dans le cas contraire, seule la partie saillante de l'encadrement serait restée visible (19e siècle ou début 20e)

**2** - l'encadrement et la chaîne d'angle en saillie sont en pierre de taille et sont mis en valeur par le crépi (19e siècle)

**3** - l'encadrement de la fenêtre est réalisé en éléments de ciment aggloméré destinés à rester apparents. La liaison des parpaings avec le parement de moellons bruts est soignée (milieu 20e siècle)

**4** - encadrement en pierre de taille sans saillie. La maçonnerie de moellons est destinée à rester brute (20e siècle)

**5** - encadrement en moellons contenu par une lame métallique formant chambranle (20e siècle)
















**Fig. 21 - La menuiserie de la fenêtre**

**1** - encadrement de fenêtre chanfreiné ou mouluré, incompatible avec la mise en place de contrevents

**2** - encadrement de fenêtre à feuillure externe destiné à la mise en place de contrevents

**3** - fenêtre cintrée avec châssis cintré à petits bois et contrevents pleins à restaurer. l'encadrement à feuillure externe est conçu pour recevoir des contrevents.

**4** - fenêtre rectangulaire avec châssis à petits bois . L'encadrement à arêtes brutes n'est pas conçu pour recevoir des contrevents.
La hauteur des carreaux vitrés varie entre 1 et 1,2 fois la largeur



1



2



3



4

**Fig. 22 - La devanture et la baie commerciale**

**1, 2, 3** - vitrines en feuillure (en retrait par rapport au nu extérieur), adaptées à la forme de la baie. Les traverses, les impostes fixes et les grilles métalliques sont contenus dans l'encadrement de la baie.

**4** - devantures en coffrage rapportées au devant de la façade (fin 19e et début 20e s.)



1




3




2




4

**5, 6** - stores contenus dans l'encadrement de la baie



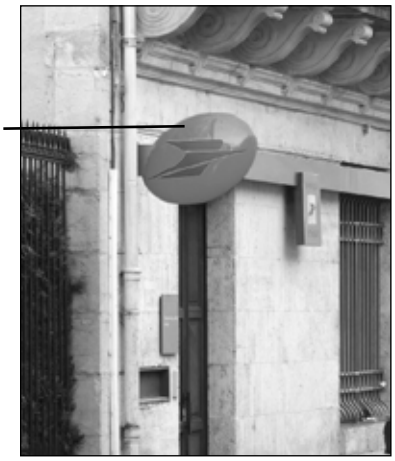




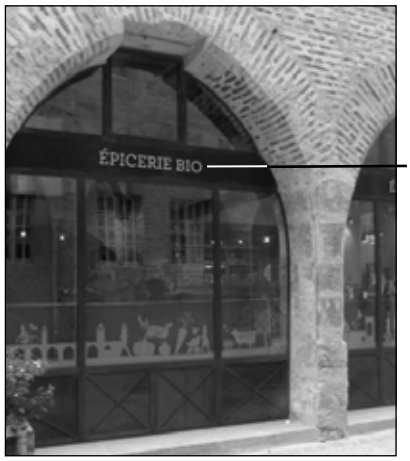
**Fig. 22 - Enseignes**

**a** - enseigne en applique ou «parallèle», inscrite dans l'architecture de la baie.

**b** - enseigne en drapeau ou «perpendiculaire»



b




a

**Fig. 23 - Enseignes historiques**

Enseignes anciennes présentant une valeur historique, à conserver et à restaurer.





**Fig. 23 - La Clôture et le portail de clôture**

**1 et 2** - clôture de type urbain. Une grille surmonte un soubassement maçonné à chaperon débordant pouvant être constitué de deux matériaux pu être crépi.

**3** clôture de type urbain. Le mur de clôture constitué de deux matériaux dépasse 2 m de hauteur. La porte est couverte par un linteau ou un arc.

**4** - clôture de type rural. Le mur est constitué d'un matériau unique laissé apparent.

**5 et 6** : murs de clôture à chaperon bombé de type rural, constituées d'un matériau unique laissé apparent.

**7** et **8** - portail découvert entre piliers. les vantaux peuvent être en bois ou métallique et restent ajourés

**9** et **10** - portail couvert. Les vantaux sont pleins et obturent la totalité de l'ouverture.


1


2


3


4


5


6


7


8


9


10

**ANNEXE 2: LISTE DES ESPACES A PRESERVER (légendés en hachuré vert sur le PVAP)**

sur parcelles cadastrales en domaine privé (hors espaces à préserver situés en Domaine Public (parcelles non cadastrées))

| COMMUNE | SECTION | NUMERO | LOCALISATION |
|---|---|---|---|
| **DRUELLE** | A | 614 | CESARS |
| | A | 1051 | LES PLANQUES |
| | A | 1052 | LES PLANQUES |
| | A | 1056 | LES PLANQUES |
| | A | 1057 | LES PLANQUES |
| | A | 1093 | LES PLANQUES |
| | A | 1167 | CESARS |
| | A | 1749 | ABBAS |
| | B | 28 | LE PAS |
| | B | 29 | LE PAS |
| | B | 39 | LE PAS |
| | B | 130 | LE PAS |
| | B | 131 | LE PAS |
| | B | 132 | LE PAS |
| | B | 205 | AYSSIOLS |
| | B | 206 | AYSSIOLS |
| | B | 218 | AYSSIOLS |
| | B | 492 | SAINT CLEMENT |
| | B | 527 | SAINT CLEMENT |
| | B | 1126 | AYSSIOLS |
| | C | 89 | LAGARRIGUE |
| | C | 211 | LAGARRIGUE |
| | C | 212 | LAGARRIGUE |
| | C | 213 | LAGARRIGUE |
| | C | 214 | LAGARRIGUE |
| | C | 220 | LAGARRIGUE |
| | C | 222 | LAGARRIGUE |
| | C | 223 | LAGARRIGUE |
| | E | 4 | DRUELLE |
| | E | 5 | DRUELLE |
| | E | 6 | DRUELLE |
| | E | 52 | DRUELLE |
| | E | 474 | LA CALSADE |
| | E | 476 | LA CALSADE |
| | E | 477 | LA CALSADE |
| | E | 480 | LA CALSADE |
| | E | 481 | LA CALSADE |
| | E | 482 | LA CALSADE |
| | E | 774 | DRUELLE |
| | E | 882 | LA CALSADE |
| | E | 1079 | DRUELLE |
| | G | 223 | AGNAC |
| | G | 607 | AGNAC |
| | G | 645 | AGNAC |

**ANNEXE 2: LISTE DES ESPACES A PRESERVER (légendés en hachuré vert sur le PVAP)**

sur parcelles cadastrales en domaine privé (hors espaces à préserver situés en Domaine Public (parcelles non cadastrées))

| | | | |
|---|---|---|---|
| **DRUELLE** | I | 115 | AMPIAC |
| | I | 135 | AMPIAC |
| | I | 268 | AMPIAC |
| | I | 929 | AMPIAC |
| | I | 966 | AMPIAC |
| | I | 970 | AMPIAC |
| | I | 971 | AMPIAC |
| | I | 973 | AMPIAC |
| | I | 1055 | CASTAN |
| | I | 1081 | AMPIAC |
| **LUC-la-PRIMAUBE** | AH | 114 | CALZIN |
| | AH | 130 | CALZIN |
| | AH | 285 | LES PEYRIERES |
| | AI | 1 | LES PEYRIERES |
| | AL | 20 | LA CALMETTE |
| | AO | 65 | LA BOISSONNADE |
| | AO | 90 | LA BOISSONNADE |
| | AO | 91 | LA BOISSONNADE |
| | AO | 215 | LA BOISSONNADE |
| | BI | 48 | LA PRIMAUBE |
| | BT | 55 | PLANEZES |
| | BT | 56 | PLANEZES |
| | BT | 57 | PLANEZES |
| | YB | 35 | VEYRAC |
| | YB | 36 | VEYRAC |
| | YB | 37 | VEYRAC |
| | YB | 38 | VEYRAC |
| | YB | 40 | VEYRAC |
| | YB | 41 | VEYRAC |
| | YB | 42 | VEYRAC |
| | YB | 44 | VEYRAC |
| | YB | 49 | VEYRAC |
| | YD | 11 | LA CAPELLE SAINT MARTIN |
| | ZL | 7 | LES LANDES |
| | ZM | 33 | LE BATUT |
| | ZO | 11 | MONTVERT |
| | ZO | 85 | MONTVERT |
| | ZV | 20 | PLANEZES |
| **LE MONASTERE** | AB | 102 | LE MONASTERE |
| | AB | 147 | LE MONASTERE |
| | AB | 160 | LE MONASTERE |
| | AB | 269 | LE MONASTERE |
| | AB | 275 | LE MONASTERE |
| | AB | 279 | LE MONASTERE |
| | AB | 371 | LE MONASTERE |

**ANNEXE 2: LISTE DES ESPACES A PRESERVER (légendés en hachuré vert sur le PVAP)**

sur parcelles cadastrales en domaine privé (hors espaces à préserver situés en Domaine Public (parcelles non cadastrées))

| | | | |
|---|---|---|---|
| **LE MONASTERE** | AB | 374 | LE MONASTERE |
| | AB | 375 | LE MONASTERE |
| | AB | 376 | LE MONASTERE |
| | AB | 377 | LE MONASTERE |
| | AB | 378 | LE MONASTERE |
| | AB | 380 | LE MONASTERE |
| | AB | 548 | LE MONASTERE |
| | AB | 549 | LE MONASTERE |
| | AH | 48 | COMBELLES |
| | AH | 49 | COMBELLES |
| | AH | 50 | COMBELLES |
| | AH | 51 | COMBELLES |
| | AH | 56 | COMBELLES |
| | AH | 56 | COMBELLES |
| | AH | 71 | COMBELLES |
| | AK | 62 | BOUTONNET |
| | AK | 114 | BOUTONNET |
| **OLEMPS** | AC | 34 | CAYSSIOLS |
| | AH | 56 | OLEMPS LE BOURG |
| | AH | 57 | OLEMPS LE BOURG |
| | AH | 63 | OLEMPS LE BOURG |
| | AH | 123 | OLEMPS LE BOURG |
| | AH | 125 | OLEMPS LE BOURG |
| | AK | 130 | CASSAGNETTES |
| | AK | 916 | CASSAGNETTES |
| | AL | 39 | LA MOULINE |
| | AL | 239 | LA MOULINE |
| | AN | 41 | MALAN |
| | AN | 63 | MALAN |
| | AN | 64 | MALAN |
| | AN | 65 | MALAN |
| | AN | 66 | MALAN |
| | AS | 46 | BOIS VERT |
| | AS | 48 | BOIS VERT |
| | AX | 41 | CAYSSIOLS |
| | AX | 43 | CAYSSIOLS |
| | AX | 44 | CAYSSIOLS |
| **ONET LE CHÂTEAU** | AC | 44 | LIMOUZE |
| | AC | 45 | LIMOUZE |
| | AC | 83 | LIMOUZE |
| | AD | 40 | CAPELLE |
| | AD | 41 | CAPELLE |
| | AD | 42 | CAPELLE |
| | AD | 43 | CAPELLE |
| | AD | 44 | CAPELLE |

**ANNEXE 2: LISTE DES ESPACES A PRESERVER (légendés en hachuré vert sur le PVAP)**

sur parcelles cadastrales en domaine privé (hors espaces à préserver situés en Domaine Public (parcelles non cadastrées))

| | | | |
|---|---|---|---|
| **ONET LE CHÂTEAU** | AD | 45 | CAPELLE |
| | AD | 46 | CAPELLE |
| | AD | 46 | CAPELLE |
| | AD | 47 | CAPELLE |
| | AD | 48 | CAPELLE |
| | AD | 50 | CAPELLE |
| | AD | 51 | CAPELLE |
| | AD | 52 | CAPELLE |
| | AD | 53 | CAPELLE |
| | AD | 54 | CAPELLE |
| | AD | 70 | CAPELLE |
| | AD | 190 | CAPELLE |
| | AD | 191 | CAPELLE |
| | AD | 240 | CAPELLE |
| | AD | 266 | CAPELLE |
| | AD | 267 | CAPELLE |
| | AD | 272 | CAPELLE |
| | AD | 273 | CAPELLE |
| | AH | 4 | SAINT MARTIN |
| | AH | 15 | SAINT MARTIN |
| | AH | 16 | SAINT MARTIN |
| | AH | 17 | SAINT MARTIN |
| | AH | 18 | SAINT MARTIN |
| | AH | 21 | SAINT MARTIN |
| | AH | 23 | SAINT MARTIN |
| | AH | 24 | SAINT MARTIN |
| | AH | 43 | SAINT MARTIN |
| | AH | 44 | SAINT MARTIN |
| | AH | 75 | SAINT MARTIN |
| | AH | 76 | SAINT MARTIN |
| | AI | 1 | LA TRICHERIE |
| | AI | 6 | LA TRICHERIE |
| | AI | 52 | LA TRICHERIE |
| | AI | 58 | LA TRICHERIE |
| | AK | 6 | LE TRAUC |
| | AK | 7 | LE TRAUC |
| | AM | 54 | ONRAZAC |
| | AO | 13 | ONET LE CHÂTEAU VILLAGE |
| | AO | 14 | ONET LE CHÂTEAU VILLAGE |
| | AO | 15 | ONET LE CHÂTEAU VILLAGE |
| | AO | 73 | ONET LE CHÂTEAU VILLAGE |
| | AO | 74 | ONET LE CHÂTEAU VILLAGE |
| | AO | 85 | ONET LE CHÂTEAU VILLAGE |
| | AO | 105 | ONET LE CHÂTEAU VILLAGE |
| | AO | 113 | ONET LE CHÂTEAU VILLAGE |

**ANNEXE 2: LISTE DES ESPACES A PRESERVER (légendés en hachuré vert sur le PVAP)**

sur parcelles cadastrales en domaine privé (hors espaces à préserver situés en Domaine Public (parcelles non cadastrées))

| | | | |
|---|---|---|---|
| **ONET LE CHÂTEAU** | AO | 134 | ONET LE CHÂTEAU VILLAGE |
| | AO | 154 | ONET LE CHÂTEAU VILLAGE |
| | AO | 159 | ONET LE CHÂTEAU VILLAGE |
| | AT | 51 | VABRE |
| | AT | 80 | VABRE |
| | AT | 81 | VABRE |
| | AT | 164 | VABRE |
| | AT | 213 | VABRE |
| | AV | 13 | FLOYRAC |
| | AV | 14 | FLOYRAC |
| | AV | 19 | FLOYRAC |
| | AW | 10 | FONTANGES |
| | AW | 153 | FONTANGES |
| | AY | 42 | PECHMAYNADE |
| | AY | 44 | PECHMAYNADE |
| | AY | 80 | LES CABANIOLS |
| | AY | 82 | LES CABANIOLS |
| | AY | 161 | LES CABANIOLS |
| | AY | 162 | LES CABANIOLS |
| | BD | 44 | CHÂTEAU DE CANAC |
| | BD | 917 | CHÂTEAU DE CANAC |
| | BD | 925 | CHÂTEAU DE CANAC |
| | BD | 931 | CHÂTEAU DE CANAC |
| | BL | 5 | LA COMBE |
| | BL | 13 | LA COMBE |
| | BL | 251 | LA COMBE |
| | BO | 60 | LA ROQUETTE |
| | BO | 61 | LA ROQUETTE |
| | BO | 140 | LA ROQUETTE |
| | BR | 8 | SAINT MAYME |
| | BR | 121 | SAINT MAYME |
| | BS | 20 | MANHAC |
| | BS | 34 | MANHAC |
| **RODEZ** | AE | 104 | PALAIS DE JUSTICE |
| | AE | 105 | PALAIS DE JUSTICE |
| | AE | 107 | PALAIS DE JUSTICE |
| | AE | 109 | PALAIS DE JUSTICE |
| | AE | 321 | PALAIS DE JUSTICE |
| | AH | 484 | PARAIRE |
| | AH | 538 | EGLISE GOURGAN |
| | AH | 539 | EGLISE GOURGAN |
| | AH | 549 | EGLISE GOURGAN |
| | AH | 551 | EGLISE GOURGAN |
| | AH | 556 | PARAIRE |
| | AI | 135 | LES HARAS |

**ANNEXE 2: LISTE DES ESPACES A PRESERVER (légendés en hachuré vert sur le PVAP)**

sur parcelles cadastrales en domaine privé (hors espaces à préserver situés en Domaine Public (parcelles non cadastrées))

| | | | |
|---|---|---|---|
| **RODEZ** | AK | 392 | RUE PASTEUR |
| | AK | 393 | RUE PASTEUR |
| | AK | 394 | RUE PASTEUR |
| | AK | 395 | RUE PASTEUR |
| | AK | 396 | RUE PASTEUR |
| | AK | 478 | COUVENT RUE PEYROT |
| | AK | 648 | COUVENT RUE PEYROT |
| | AM | 128 | EGLISE SACRE CŒUR |
| | AM | 192 | SQUARE SACRE CŒUR |
| | AM | 193 | PARKING SACRE CŒUR |
| | AM | 486 | SACRE CŒUR |
| | AM | 487 | SACRE CŒUR |
| | AM | 488 | SACRE CŒUR |
| | AP | 36 | CIMETIERE RODEZ |
| | AP | 189 | CIMETIERE RODEZ |
| | AS | 16 | RUE DOMINIQUE TURC |
| | AS | 400 | SQURE BONAFE |
| | AS | 746 | LAYOULE |
| | AT | 42 | MUSEE DENYS PUECH |
| | AT | 43 | MUSEE DENYS PUECH |
| | AT | 170 | SQUARE DE LA BOULE D'OR |
| | AT | 296 | MUSEE DENYS PUECH |
| | AT | 298 | MUSEE DENYS PUECH |
| | AT | 300 | MUSEE DENYS PUECH |
| | AV | 354 | RUE SARRUS |
| | AW | 217 | JARDINS OUVRIERS LA MOULINE |
| | AW | 218 | JARDINS OUVRIERS LA MOULINE |
| | AW | 221 | JARDINS OUVRIERS LA MOULINE |
| | AW | 222 | JARDINS OUVRIERS LA MOULINE |
| | AW | 224 | JARDINS OUVRIERS LA MOULINE |
| | AW | 225 | JARDINS OUVRIERS LA MOULINE |
| | AW | 229 | JARDINS OUVRIERS LA MOULINE |
| | AW | 271 | JARDINS OUVRIERS LA MOULINE |
| | BC | 112 | CHÂTEAU DE SAINT FELIX |
| | BC | 113 | CHÂTEAU DE SAINT FELIX |
| | BC | 114 | CHÂTEAU DE SAINT FELIX |
| | BC | 115 | CHÂTEAU DE SAINT FELIX |
| | BC | 116 | CHÂTEAU DE SAINT FELIX |
| | BD | 6 | SAINT PIERRE |
| | BD | 10 | SAINT PIERRE |
| | BD | 42 | CALCOMIER |
| | BD | 194 | CALCOMIER |
| | BD | 196 | CALCOMIER |
| | BD | 412 | SAINT PIERRE |
| | BD | 416 | SAINT PIERRE |

**ANNEXE 2: LISTE DES ESPACES A PRESERVER (légendés en hachuré vert sur le PVAP)**

sur parcelles cadastrales en domaine privé (hors espaces à préserver situés en Domaine Public (parcelles non cadastrées))

| | | | |
|---|---|---|---|
| **RODEZ** | BE | 7 | PARC SAINT JOSEPH |
| | BE | 8 | PARC SAINT JOSEPH |
| **SAINTE RADEGONDE** | AB | 24 | GROS |
| | AB | 25 | GROS |
| | AB | 26 | GROS |
| | AD | 10 | ARSAC |
| | AI | 3 | CAUMELS |
| | AM | 97 | EGLISE SAINTE RADEGONDE |
| | AM | 99 | EGLISE SAINTE RADEGONDE |
| | AM | 194 | ANCIEN FOURNIL STE RADEGONDE |
| | AV | 137 | INIERES |
| | AV | 138 | INIERES |
| | AV | 144 | INIERES |
| | AV | 185 | INIERES |
| | AY | 7 | HYARS |
| | AY | 8 | HYARS |
| | AY | 9 | HYARS |
| | AY | 10 | HYARS |
| | AY | 11 | HYARS |
| | AY | 12 | HYARS |
| | AY | 13 | HYARS |
| | AY | 14 | HYARS |
| | AY | 15 | HYARS |
| | AY | 16 | HYARS |
| | AY | 18 | HYARS |
| | AY | 21 | HYARS |
| **SEBAZAC CONCOURES** | A | 328 | MAIRIE SEBAZAC |
| | A | 2127 | MAIRIE SEBAZAC |
| | A | 2542 | MAIRIE SEBAZAC |
| | B | 167 | GAJAC |
| | B | 170 | GAJAC |
| | B | 172 | GAJAC |
| | B | 179 | GAJAC |
| | B | 303 | FLARS |
| | B | 304 | FLARS |
| | B | 306 | FLARS |
| | B | 328 | GAJAC |
| | B | 366 | GAJAC |
| | B | 369 | GAJAC |
| | B | 395 | GAJAC |
| | B | 406 | GAJAC |
| | B | 408 | GAJAC |
| | B | 431 | GAJAC |
| | B | 447 | GAJAC |
| | C | 112 | ONET L'EGLISE |

**ANNEXE 2: LISTE DES ESPACES A PRESERVER (légendés en hachuré vert sur le PVAP)**

sur parcelles cadastrales en domaine privé (hors espaces à préserver situés en Domaine Public (parcelles non cadastrées))

| | | | |
|---|---|---|---|
| **SEBAZAC CONCOURES** | C | 153 | LE RESCOUNDUDOU |
| | C | 187 | MEZEILLES |
| | C | 188 | MEZEILLES |
| | C | 212 | LE RESCOUNDUDOU |
| | C | 278 | LE RESCOUNDUDOU |
| | C | 472 | ONET L'EGLISE |
| | C | 474 | ONET L'EGLISE |
| | C | 475 | ONET L'EGLISE |
| | D | 46 | CONCOURES |
| | D | 47 | CONCOURES |
| | D | 70 | CONCOURES |
| | D | 79 | CONCOURES |
| | D | 80 | CONCOURES |
| | D | 81 | CONCOURES |
| | D | 82 | CONCOURES |
| | D | 83 | CONCOURES |
| | D | 84 | CONCOURES |
| | D | 85 | CONCOURES |
| | D | 86 | CONCOURES |
| | D | 87 | CONCOURES |
| | D | 87 | CONCOURES |
| | D | 87 | CONCOURES |
| | D | 88 | CONCOURES |
| | D | 89 | CONCOURES |
| | D | 89 | CONCOURES |
| | D | 90 | CONCOURES |
| | D | 92 | CONCOURES |
| | D | 114 | CONCOURES |
| | D | 115 | CONCOURES |
| | D | 116 | CONCOURES |
| | D | 595 | CONCOURES |
| | D | 596 | CONCOURES |
| | D | 599 | CONCOURES |
| | D | 651 | CONCOURES |
| | AB | 73 | ONET L'EGLISE |

# Site patrimonial remarquable

## RODEZ AGGLOMERATION

REGLEMENT
ANNEXE 2
IMMEUBLES REPERTORIES

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE RODEZ AGGLOMÉRATION
GILLES SÉRAPHIN & CATHERINE DAVID

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Druelle | Abbas | A | 927 | Maison | * | Maison 20e siècle couverte de lauzes (lucarne de toiture, pavillon) | Village |
| Druelle | Abbas | A | 928 | Maison | * | Maison en position dominante sur le bourg - Clôture, portail | Village |
| Druelle | Abbas | A | 941 | Ecole | * | Ancienne école - en position dominante sur la vallée de l'Aveyron - Composition symétrique - ardoises | Village |
| Druelle | Abbas | A | 965 | Maison | * | Maison avec pavillon couvert de lauzes 19e siècle - Epi de faîtage | Village - Abords de l'église |
| Druelle | Abbas | A | 967 | Eglise | *** | Eglise 16e siècle , remaniée 17e siècle (porche 1620), couverte de lauzes, clocher, menuiseries | Village - Abords de l'église |
| Druelle | Abbas | A | 1167 | Ancien cimetière | * | Ancien cimetière derrière l'église | Village - Abords de l'église |
| Druelle | Abbas | A | 1244 | Maison | * | Maison 16e siècle couverte de lauzes (épi de faîtage en terre cuite, lucarnes, demi-croisées 16e siècle, porte cintrée) | Village - Abords de l'église |
| Druelle | Abbas | A | 1246 | Maison | * | Maison 16e siècle (porte cintrée) | Village - Abords de l'église |
| Druelle | Abbas | A | nc | Calvaire | * | Calvaire 1868 en fer forgé. Socle de pierre | Village - Abords de l'église |
| Druelle | Abbas | A | nc | Ensemble | ** | Village dominé par le clocher de l'église. Abords et point de vue à préserver | Village |
| Druelle | Abbas | A | nc | Place | * | Place de l'église | Village |
| Druelle | Agnac | G | 188 | Ferme | ** | Logis en hauteur 19e siècle - fournil - grange - mur de clôture et cour - puits | Village |
| Druelle | Agnac | G | 193 | Ferme | * | Logis en hauteur 19e siècle (perron, lucarnes) - grange attenante | Village |
| Druelle | Agnac | G | 213 | Croix monumentale | * | Croix monumentale 1929 - fonte sur socle pierre | Village |
| Druelle | Agnac | G | 215 | Grange | * | Grange 19e siècle (rampe, ardoises) | Village |
| Druelle | Agnac | G | 218 | Grange | * | Grange couverte de lauzes | Village |
| Druelle | Agnac | G | 222 | Ferme | ** | Logis en hauteur (perron, lauzes, lucarne, persiennes) enclos et cour - puits couvert - communs | Village |
| Druelle | Agnac | G | 223 | Fournil | ** | Fournil 19e siècle couvert de lauzes | Village |
| Druelle | Agnac | G | 224 | Maison | * | Maison en hauteur 19e siècle - puits | Village |
| Druelle | Agnac | G | 230 | Groupement | * | Deux logis en hauteur 16e siècle remaniés 19e siècle (souche, perron, fenêtre moulurée 16e siècle, ardoises rustiques, fenêtre en accolade sur l'arrière) remise et étable - Mur de clôture et cour | Village |
| Druelle | Agnac | G | 236 | Maison | * | Logis en hauteur couvert de lauzes (perron, lucarne) | Village |
| Druelle | Agnac | G | 736 | Maison | ** | Maison en hauteur (lauzes, porte cintrée, évier, perron) | Village |
| Druelle | Agnac | G | 793 | Puits | ** | Puits couvert (ardoises écailles), enclos | Village |
| Druelle | Agnac | G | nc | Couderc | ** | Couderc, croix en fonte 19e siècle - 20e siècle | Village |
| Druelle | Agnac | G | nc | Ensemble | ** | Hameau regroupé en anneau (ancien château ?) avec important couderc - nombreux puits | Village |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Druelle | Ampiac | I | 91 | Calvaire | ** | Croix de pierre 19e siècle - Décor gravé | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 91 | Maison | ** | Maison 15e siècle, remaniée - Fenêtre chanfreinée, croisée moulurée | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 92 | Maison | * | Ancienne maison médiévale remaniée 19e siècle. Séquence avec I-93 | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 93 | Maison | ** | Ancienne maison médiévale à pans de bois - Maison en hauteur, perron, fenêtre géminée 13e siècle ou 14e siècle - Tête de mur en encorbellement - Séquence avec I-94 et I-92 | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 94 | Maison | * | Maison 19e siècle, lucarne - Séquence avec I-93 - fenêtre 15e siècle moulurée | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 95 | Grange | * | Grange - ancienne maison 15e siècle ou 16e siècle - porte chanfreinée | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 96 | Maison | * | Maison 19e siècle - Toit de lauzes avec croupe | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 104 | Maison | * | Maison 19e siècle - Menuiserie (porte d'entrée à traverse d'imposte), perron | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 110 | Maison | * | Maison 19e siècle - Perron, lauzes, souches de cheminées | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 114 | Eglise | *** | Eglise 15e siècle, clocher | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 115 | (Château) | *** | Logis 13e siècle ou 14e siècle, baies chanfreinées, portes en arc brisé, fenêtres cintrées | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 115 | Château | *** | Château - Logis 13e siècle ou 14e siècle, remaniée 15e siècle et 17e siècle - échauguettes - portail gothique - croisées moulurées - perron - canonnières ornées de masques - porte moulurée à tympan - lauzes | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 123 | Maison | * | Maison 19e siècle - baies avec linteaux en bâtière - menuiseries - clôture - portail et ferronnerie | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 131 | Pavillon | ** | Pavillon de jardin - lauzes - enclos - mur de clôture | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 133 | Fontaine | ** | Edicule néoclassique | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 136 | Maison | * | Maison 16e siècle - baies chanfreinées | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 139 | Maison | * | Maison en hauteur 19e siècle avec remplois 16e siècle - porte et fenêtre chanfreinées - perron - lauzes | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 899 | Maison | * | Maison 20e siècle - menuiserie et ferronnerie art nouveau - persiennes | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 927 | Grange | *** | Maison médiévale du 15e siècle - auvent en encorbellement - lauzes - demi-croupe - fenêtre géminée - fenêtre en accolade - pans de bois | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 927 | Maison | ** | Maison médiévale - perron, porte en arc brisé | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 929 | Maison | * | Elément de remplage 15e siècle en remploi, porte latérale | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 929 | Maison | * | Maison 16e siècle, remaniée 19e siècle - façade composée - baies chanfreinées - lauzes | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 966 | Maison | * | Maison 16e siècle, lauzes, baies chanfreinées | Village |
| Druelle | Ampiac | I | 1012 | Maison | * | Maison 16e siècle remaniée - porte chanfreinée | Village |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Druelle | Ampiac | I | 1081 | Mairie | ** | Ancienne Mairie - bâtiment 19e siècle néoclassique - façade composée - persiennes - ardoises-écailles | Village |
| Druelle | Ampiac | I | nc | Ensemble | *** | Village médiéval avec château, église et plusieurs maisons médiévales du 15e siècle ou antérieures - site | |
| Druelle | Ampiac | I | nc | Calvaire | ** | Croix de fer forgé, socle de pierre néoclassique | Village |
| Druelle | Anglade-Bas | B | 863 | Ferme | * | Logis 19e siècle crépi - façade composée néoclassique, lauzes, lucarnes - enclos et portail néoclassique entre piliers | Hameau |
| Druelle | Ayssens | I | 392 | Site - Moulin | *** | Logis 13e siècle et moulin médiéval couverts de lauzes - porte en arc brisé - berges de l'Aveyron - pont de Moyrazès sur l'Aveyron (hors commune) | Site |
| Druelle | Ayssiols | B | 204 | Fournil | ** | Fournil couvert de lauzes | Hameau |
| Druelle | Ayssiols | B | 205 | Groupement | * | Maison 17e siècle remaniée 19e siècle, en équerre (porte chanfreinée, menuiserie, perron) - Associé à B 206 | Hameau |
| Druelle | Ayssiols | B | 206 | (Groupement) | * | Maison 17e siècle ou 19e siècle en hauteur, couverte de lauzes (à associer à B 205) | Hameau |
| Druelle | Ayssiols | B | 218 | (Couderc) | * | Calvaire en fonte | Hameau |
| Druelle | Ayssiols | B | 1116 | Grange | * | Grange à auvent 19e siècle | Hameau |
| Druelle | Ayssiols | B | 1126 | (Couderc) | ** | Espace libre associé au couderc | Hameau |
| Druelle | Ayssiols | B | 1126 | Couderc | ** | Couderc | Hameau |
| Druelle | Broual (le) | B | 192 | Ferme | * | Logis 1911 (façade composée) | Ferme |
| Druelle | Calsade (la) | E | 474 | (Château) | ** | Parc avec plan d'eau et mur de clôture | Château et parc |
| Druelle | Calsade (la) | E | 476 | (Château) | ** | Parc avec plan d'eau et mur de clôture | Château et parc |
| Druelle | Calsade (la) | E | 477 | (Château) | ** | Parc avec plan d'eau et mur de clôture | Château et parc |
| Druelle | Calsade (la) | E | 482 | (Château) | ** | Parc avec plan d'eau et mur de clôture | Château et parc |
| Druelle | Calsade (la) | E | 757 | (Château) | ** | Grange 19e siècle | Château et parc |
| Druelle | Calsade (la) | E | 829 | (Château) | ** | cf. 882 | Château et parc |
| Druelle | Calsade (la) | E | 871 | (Château) | ** | Grange 19e siècle néoclassique - composition symétrique | Château et parc |
| Druelle | Calsade (la) | E | 882 | Château | ** | Logis 16e siècle, aile 19e siècle - pavillon avec bouche à feu | Château et parc |
| Druelle | Calsade (la) | E | 883 | (Château) | ** | cf. 882 | Château et parc |
| Druelle | Cancelade-Basse (la) | E | 218 | Calvaire | * | Croix de pierre avec décor gravé, intégrée à un muret | Village |
| Druelle | Cancelade-Basse (la) | E | 219 | Ferme | * | Logis 19e siècle et remise sous portique - grange - mur de clôture à chaperon bombé | Village |
| Druelle | Cancelade-Haute (la) | E | 508 | Ferme | ** | Logis 19e siècle - grange-étable avec élément de remplage médiéval en remploi - rampe d'accès | Village |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Druelle | Cantaussel | C | 120 | Maison | * | Ancienne ferme réhabilitée. Logis 18e siècle ou 19e siècle couvert de lauzes (perron, lucarnes) - Deuxième logis couvert de lauzes, communs - Clôture, portail à pilastres | Hameau |
| Druelle | Cantaussel | C | 126 | Grange | * | Grange-étable couverte de lauzes | Hameau - Couderc |
| Druelle | Castan (le) | I | 253 | Maison | * | Logis 19e siècle, toiture de lauzes, enclos et murets | Hameau |
| Druelle | Castan (le) | I | 265 | Fournil | * | Fournil couvert de lauzes | Hameau |
| Druelle | Castan (le) | I | 267 | Ferme | ** | Ensemble de logis 15e siècle, fenêtres chanfreinées, porte à accolade - toiture de lauzes - grange et remise | Hameau |
| Druelle | Castan (le) | I | 268 | Ancien château | ** | Logis 16e siècle flanqué d'une tour ronde avec canonnières - jardins en terrasses | Hameau |
| Druelle | Castan (le) | I | 970 | (Couderc) | ** | Couderc en herbe avec calvaire | Hameau |
| Druelle | Castan (le) | I | 971 | (Couderc) | ** | Couderc en herbe avec calvaire | Hameau |
| Druelle | Castan (le) | I | 973 | Couderc | ** | Couderc en herbe avec calvaire | Hameau |
| Druelle | Castan (le) | I | nc | Ensemble | ** | Hameau d'origine seigneuriale, établi en rebord de plateau - vues de très grande qualité sur la vallée de l'Aveyron et Ampiac - parcelles enclavées et voies communales cadastrées | Hameau |
| Druelle | Caumels | D | 13 | Fournil | * | Fournil | Hameau |
| Druelle | Caumels | D | 28 | Ancien château | ** | Logis 17e siècle (ancien château), remanié 19e siècle - portes chanfreinées - | Hameau |
| Druelle | Caumels | D | 349 | Calvaire | * | Croix en fonte, 19e siècle ou 20e siècle | Hameau |
| Druelle | Cazes (les) | D | 431 | Château | ** | Logis 17e siècle remanié 19e siècle - pavillon d'escalier couvert en dôme - pigeonnier - grange | Château et parc |
| Druelle | Cazes (les) | D | 443 | (Château) | ** | cf. D 431 | Château et parc |
| Druelle | Cazes (les) | D | 570 | (Château) | * | Grange (associé à D 431) - cour | Château et parc |
| Druelle | Cazes (les) | D | 572 | (Château) | * | Allée plantée | Château et parc |
| Druelle | Césars | A | 614 | Calvaire | ** | Croix de pierre 1927 et couderc | Village |
| Druelle | Césars | A | 615 | Ferme | *** | Logis 19e siècle couvert de lauzes - deuxième logis 19e siècle couvert de lauzes (souche de cheminée, lucarnes, menuiseries) - grange couverte de lauzes - remise - fournil - cour - enclos et portail | Village |
| Druelle | Césars | A | 618 | Fournil | * | Fournil restauré | Village |
| Druelle | Césars | A | nc | Ensemble | ** | Hameau constitué autour d'un couderc avec ensemble pittoresque et bien conservé de constructions couvertes de lauzes - deux fournils détruits récemment | Village |
| Druelle | Césars | A | nc | Couderc | ** | Couderc | Village |
| Druelle | Claux (le) | E | 774 | Couderc | * | Couderc et monument aux morts | Village |
| Druelle | Druelle | E | 1 | Terrain | ** | Espace boisé entouré par un mur de clôture | Château |
| Druelle | Druelle | E | 5 | (Château) | * | Ancien parc du château de Druelle | Château |
| Druelle | Druelle | E | 6 | (Château) | * | Ancien parc du château de Druelle | Château |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Druelle | Druelle | E | 13 | Château | ** | Logis 16e siècle, remanié 19e siècle - Lauzes, lucarnes - croisées et demi-croisées 16e siècle - ordonnancement néoclassique 19e siècle , porte à entablement - cour, clôture et grille | Village |
| Druelle | Druelle | E | 23 | Ferme | * | Logis 19e siècle, ardoise-écailles - grange dans l'alignement - cour et mur de clôture | Village |
| Druelle | Druelle | E | 28 | Groupement | ** | Logis en hauteur 15e siècle - 16e siècle, remanié 18e siècle - lauzes - porte chanfreinée - vestiges de demi-croisée - fenêtre à appui mouluré, perron - Lucarnes - Corps en avancée - Cour avec affleurement rocheux | Village |
| Druelle | Druelle | E | 36 | Maison | * | Logis 19e siècle et grange attenante - Lauzes - Muret à chaperon bombé | Village |
| Druelle | Druelle | E | 41 | Ferme | * | Logis 19e siècle et grange en équerre - Lauzes, lucarne | Village |
| Druelle | Druelle | E | 42 | Ferme | ** | Logis, grange et fournil 19e siècle - lauzes, lucarnes - menuiserie de porte - cour et mur à chaperon bombé | Village |
| Druelle | Druelle | E | 43 | Ferme | ** | Ferme. Logis 19e siècle, lucarne - Remise et fournil couverts de lauzes - Cour et muret à chaperon bombé | Village |
| Druelle | Druelle | E | 49 | Groupement | ** | Ensemble constitué d'un logis en hauteur couvert de lauzes et grange attenante - perron - lucarnes - menuiserie de porte | Village |
| Druelle | Druelle | E | 51 | Auberge | * | Ensemble - logis 19e siècle couvert d'ardoises-écailles - lucarnes - enseigne sur l'enduit ("Tabardel aubergiste") | Village |
| Druelle | Druelle | E | 77 | (Groupement) | ** | Logis 19e siècle couvert de lauzes - lucarne - associé à E 1019 | Village |
| Druelle | Druelle | E | 80 | Séquence | * | Logis 19e siècle couvert de lauzes - lucarnes, corps en saillie sur l'arrière - souche de cheminée, évier sur l'arrière - associé à E 1270 et E 625 | Village |
| Druelle | Druelle | E | 82 | Séquence | * | Maison double couverte de lauzes - Perron, lucarnes - Associé à E 80 et E 625 | Village |
| Druelle | Druelle | E | 96 | Grange | * | Grange-étable 19e siècle | Village |
| Druelle | Druelle | E | 625 | Séquence | * | Maison double couverte de lauzes - perron, lucarnes - associé à E 80 et E 82 | Village |
| Druelle | Druelle | E | 758 | Maison | * | Ancienne grange - ancienne galerie néoclassique à restaurer | Village |
| Druelle | Druelle | E | 770 | Puits | * | Puits couvert et mur de clôture | Village |
| Druelle | Druelle | E | 825 | (Groupement) | ** | Logis associé à E 28 | Village |
| Druelle | Druelle | E | 826 | Maison bourgeoise | ** | Logis 19e siècle - 20e siècle, ardoises écailles, lucarne - menuiserie de porte - jJardin et murets à chaperons bombés | Village |
| Druelle | Druelle | E | 1019 | Groupement | ** | Ensemble de maisons en barre - logis 17e siècle - lauzes - porte cintrée - fenêtre chanfreinée - Associé à E 77 | Village |
| Druelle | Druelle | E | 1074 | Maison | ** | Logis en hauteur 19e siècle - perron - lauzes - cour et clôture - fournil et grange attenante | Village |
| Druelle | Druelle | E | 1079 | Ferme | ** | Ensemble : grange étable avec rampe, grange étable, muret à chaperon bombé - Silos | Château |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Druelle | Druelle | E | 1404 | Groupement | ** | Logis en hauteur 19e siècle - 20e siècle couvert de lauzes - pPerron et rampe métallique - lucarne - pignon - souches de cheminée | Village |
| Druelle | Etang (rue de l') 9 | E | 1270 | Séquence | * | Logis 19e siècle couvert de lauzes - associé à E 80 | Village |
| Druelle | Hospitalet (L') | A | 380 | Fournil | ** | Fournil couvert de lauzes - point de vue | |
| Druelle | Lagarrigue | C | 70 | Maison | ** | Logis en hauteur 19e siècle, couvert de lauzes | Hameau - Couderc |
| Druelle | Lagarrigue | C | 72 | Maison | * | Logis en hauteur 16e siècle - 17e siècle, remanié, couvert de lauzes (galerie, enclos) | Hameau |
| Druelle | Lagarrigue | C | 74 | Ferme | *** | Logis 17e siècle remanié 19e siècle couvert de lauzes (lucarne, baie cintrée, porte à entablement, portes chanfreinées), enduit faux appareil - grange à auvent de charpente couverte de lauzes - cour et dépendances couvertes d'ardoises | Hameau - Couderc |
| Druelle | Lagarrigue | C | 75 | Maison | * | Logis 19e siècle (porte à entablement, lucarne) | Hameau |
| Druelle | Lagarrigue | C | 77 | Grange | * | Grange-étable 19e siècle - 20e siècle | Hameau - Couderc |
| Druelle | Lagarrigue | C | 78 | Maison | * | Logis en hauteur avec auvent en encorbellement - toit de lauzes, menuiseries (porte, persiennes) - cour, fournil, clôture | Hameau - Couderc |
| Druelle | Lagarrigue | C | 82 | Fournil à étage | *** | Fournil couvert de lauzes, 1851 - perron - linteau gravé - A associer à C 84 | Hameau - Couderc |
| Druelle | Lagarrigue | C | 83 | Enclos | * | Enclos - clôture - espace libre à conserver | Hameau - Couderc |
| Druelle | Lagarrigue | C | 84 | Maison | * | Ancien fournil à étage (à associer à C 82), 1854. | Hameau - Couderc |
| Druelle | Lagarrigue | C | 176 | Ferme | * | Logis 19e siècle couvert de lauzes | Hameau - Couderc |
| Druelle | Lagarrigue | C | 223 | Couderc | *** | Couderc en herbe bordé par deux fournils | Hameau - Couderc |
| Druelle | Lagarrigue | C | 223 | Maison | * | Ancienne grange à auvent réhabilitée - ardoises ecailles, auvent de charpente en encorbellement | Hameau - Couderc |
| Druelle | Lagarrigue | C | 223 | Croix monumentale | ** | Croix de fonte, socle pierre 19e siècle - 20e siècle | |
| Druelle | Lagarrigue | C | nc | Ensemble | *** | Hameau cosntitué autour d'un couderc. Architecture rurale de qualité | Hameau - Couderc |
| Druelle | Landelle (la) | A | 806 | Ferme | *** | Logis en hauteur couvert de lauzes (perron, lucarne, auvent de charpente, menuiseries) - enclos et fournil | Ferme |
| Druelle | Landelle (la) | A | 808 | Calvaire | * | Petite croix de fer forgé intégrée à la clôture, 19e siècle | Ferme |
| Druelle | Lestoupe | A | 879 | Ferme | *** | Logis en hauteur 19e siècle couvert de lauzes (souillarde, perron, auvent de charpente, lauzes, menuiseries) - fournil couvert de lauzes - remise couverte de lauzes - grange couverte de lauzes | Ferme |
| Druelle | Lestoupe | A | 881 | Grange | * | Grange-étable couverte d'ardoises | Ferme |
| Druelle | Lestoupe | A | nc | Ensemble | ** | Ensemble constitué par la ferme et la grange voisine | Hameau |
| Druelle | Moulinou-Haut (le) | B | 573 | Moulin | * | Logis en hauteur 19e siècle couvert de lauzes (perron, persiennes, porte vitrée) - communs couverts de lauzes - grange 19e siècle et rampe - remise et séchoir à croupe - croix de fonte | Site |
| Druelle | Moulinou-Haut (le) | B | 573 | Site - Moulin | * | Ensemble constitué par le mouin et ses dépendances. Rives de la Maresque | Site |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Druelle | Noyers (rue des) 2 | E | 11 | Maison bourgeoise | ** | Logis 18e siècle ou 19e siècle néoclassique - lucarnes - ardoises-écailles - cour, clôture et portail couvert - vestige de souillarde sur l'arrière | Village |
| Druelle | Noyers (rue des) 5 | E | 94 | Maison bourgeoise | * | Maison bourgeoise 19e siècle -façade composée - perron latéral | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | 8 | Maison | * | Maison 19e siècle couverte de lauzes (lucarnes) | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | 28 | (Couderc) | * | Ancien couderc et ancien cimetière | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | 29 | Cimetière | * | Ancien couderc et ancien cimetière | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | 31 | Grange | * | Grange à demi-croupe (baies en grès rouge) | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | 35 | Maison | ** | Maison 18e siècle à souillarde intégrée dans une tour (couverte de lauzes, lucarnes) - Menacée de ruine | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | 39 | Calvaire | ** | Fontaine, croix associées au couderc (B) | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | 39 | Couderc | ** | Ancien couderc et ancien cimetière | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | 46 | Eglise | ** | Eglise | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | 47 | Maison | ** | Maison (presbytère ?) - Logis 16e siècle remanié 19e siècle - Tour d'escalier, ardoises écailles, menuiserie | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | 92 | Maison urbaine | * | Maison de bourg 20e siècle (pigeonnier) | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | 107 | Groupement | * | Ensemble de logis 17e siècle en barre (porte cintrée, cheminée, fenêtres moulurées) - partiellement en ruines | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | 131 | Cimetière | * | Cimetière, clôture | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | 1009 | Maison | * | Logis en hauteur couvert de lauzes (perron) | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | 1010 | Maison | * | Maison 16e siècle (porte chanfreinée, demi-croisée) | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | 1036 | Maison | * | Maison 18e siècle (ardoises en écailles, passage sous porche, baies cintrées) | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | 1036 | Croix monumentale | ** | Calvaire en fonte 19e siècle , socle pierre | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | 1055 | Maison | * | Logis 17e siècle face à l'église (perron, baie à appui mouluré, porte chanfreinée) | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | 1056 | (Maison) | ** | cf. B 47 | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | 1101 | Remise | * | Poulailler ou séchoir couvert de lauzes | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | nc | Ensemble | ** | Village etabli sur une pente, regroupé autour du clocher de l'église - Vues intéressantes depuis l'Est | Village |
| Druelle | Pas (le) | B | nc | Croix monumentale | ** | Croix monumentale 1846, fonte - socle pierre | Village |
| Druelle | Planques (les) | A | 1055 | Groupement | * | Séquence de logis en hauteur 19e siècle accolés par les pignons - A associer à A 1056 | Site - Hameau |
| Druelle | Planques (les) | A | 1056 | (Groupement) | * | Séquence de logis en hauteur 19e siècle accolés par les pignons - A associer à A 1055 et 1057 | Site - Hameau |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Druelle | Planques (les) | A | 1057 | (Groupement) | * | Séquence de logis en hauteur 19e siècle accolés par les pignons - A associer à A 1056 | Site - Hameau |
| Druelle | Planques (les) | A | 1079 | Maison bourgeoise | * | Immeuble 19e siècle (date 1888) - porte néoclassique - lauzes | Site - Hameau |
| Druelle | Planques (les) | A | 1092 | Calvaire | * | Croix de fonte 19e siècle, socle de pierre | Site - Hameau |
| Druelle | Planques (les) | A | 1145 | Maison | ** | Logis en hauteur couvert de lauzes - perron, lucarnes - enclos | Site - Hameau |
| Druelle | Planques (les) | A | nc | Site - Moulin | ** | Moulin, barrage et pont sur l'Aveyron (partiellement hors commune) | Site - Hameau |
| Druelle | Planques (les) | A | nc | Couderc | ** | Couderc et ancien port - croix de fonte | Site - Hameau |
| Druelle | Pomarède (la) | D | nc | Couderc | ** | Couderc | Hameau - Couderc |
| Druelle | Pomarède (la) | D | nc | Calvaire | ** | Croix fonte 1890, socle pierre | Hameau - Couderc |
| Druelle | Pomarède (la)<br>Rouméguet | D | 72 | Maison | * | Logis en hauteur couvert de lauzes - perron - grangette voûtée - cour et clôture | Hameau - Couderc |
| Druelle | Pomarède (la)<br>Rouméguet | D | 73 | Ferme | * | Logis en hauteur 19e siècle - grange attenante - perron - clôture | Hameau - Couderc |
| Druelle | Pomarède (la)<br>Rouméguet | D | 546 | Ferme | * | Logis en hauteur couvert de lauzes - perron - grange à angle arrondi - cour, mur de clôturre et portail | Hameau - Couderc |
| Druelle | Pomarède (la)<br>Rouméguet | D | 547 | Grange | * | Grange-étable 19e siècle - ardoises | Hameau - Couderc |
| Druelle | Pradels | A | 722 | Ferme | *** | Logis 19e siècle couvert de lauzes (date : 1841, souillarde, auvent de charpente - perron - chiens assis - menuiseries - remplois 17e siècle ou 18e siècle) - grange-étable (date : 1856, lauzes et ardoises, portes à crapaudines) (Associé à A 723) | Ferme - Hameau |
| Druelle | Pradels | A | 723 | (Ferme) | *** | CF. A 722 | Ferme - Hameau |
| Druelle | Pradels | A | 724 | Fournil | * | Fournil couvert de lauzes - Elément de fenêtre 15e siècle en remploi | Ferme - Hameau |
| Druelle | Pradels | A | 731 | Fournil | ** | Fournil couvert de lauzes | Hameau |
| Druelle | Pradels | A | 743 | Fournil | ** | Fournil 19e siècle couvert de lauzes | Hameau |
| Druelle | Pradels | A | 747 | Ferme | * | Logis couvert de lauzes | Hameau |
| Druelle | Pradels | A | 749 | Remise | * | Remise ou poulailler couvert de lauzes | Hameau |
| Druelle | Pradels | A | nc | Ensemble | ** | Hameau comportant deux fournils en bordure de chemin et plusieurs bâtiments couverts de lauzes | Hameau |
| Druelle | Pradines | E | 523 | Calvaire | ** | Croix de pierre en remploi sur socle pierre mouluré 15e siècle - 16e siècle | Village |
| Druelle | Pré-Claux | C | 191 | Croix monumentale | * | Croix fonte sur socle pierre 19e siècle - 20e siècle | Hameau - Couderc |
| Druelle | Puits (rue des) 16 | E | 14 | Maison | ** | Logis 17e siècle - porte et fenêtres chanfreinées - lauzes | Village |
| Druelle | Puits (rue des) 7 | E | 66 | Maison | ** | Maison en hauteur 18e siècle ou 19e siècle - lauzes - perron - jardin et clôture à chaperon bombé | Village |
| Druelle | Rival (le) | H | 170 | Moulin | * | Ancien moulin et barrage très restaurés - site | Site - Aveyron |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Druelle | Rival (le) | H | 170 | Logis | ** | Logis 15e ou 16e siècle associé au moulin (demi-croisée et croisée 15e siècle-16e siècle), souche de cheminée | Site - Aveyron |
| Druelle | Rival (le) | H | 277 | Ferme | * | Maison en hauteur 19e siècle, couverte de lauzes (perron, lucarnes, menuiseries, souche de cheminée) - remise couverte de lauzes | Hameau |
| Druelle | Rival (le) | H | nc | Ensemble | * | Site constitué par l'Aveyron, le pont, le moulin, le barrage et le logis associé au moulin | Site - Aveyron |
| Druelle | Rival (le)<br>Coste-d'Aveyron (la) | G | 568 | Maison | * | Maison moderne - couverte de lauzes et fournil | Site - Aveyron |
| Druelle | Saint-Clément | B | 492 | Terrain | *** | Tertre sur éperon rocheux | Site - Hameau |
| Druelle | Saint-Clément | B | 517 | Groupement | * | Groupement de maisons en barre 19e siècle (chambranles chaulés, menuiseries) | Site - Hameau |
| Druelle | Saint-Clément | B | 519 | Maison | * | Logis couvert de lauzes | Site - Hameau |
| Druelle | Saint-Clément | B | 519 | Remise | ** | Remise (ancienne maison élémentaire) couvert de lauzes - point de vue | Site - Hameau |
| Druelle | Saint-Clément | B | 522 | Maison | * | Logis 1884 couvert de lauzes et grange attenante 1906 (menuiseries) | Site - Hameau |
| Druelle | Saint-Clément | B | 524 | Maison | ** | Maison 16e siècle - fenêtre en accolade | Site - Hameau |
| Druelle | Saint-Clément | B | 526 | Grange | * | Grange couverte de lauzes | Site - Hameau |
| Druelle | Saint-Clément | B | 527 | Cimetière | ** | Cimetière attenant à l'église - mur de soutènement - abreuvoir | Site - Hameau |
| Druelle | Saint-Clément | B | 528 | Eglise | *** | Chapelle préromane 11e siècle - chevet quadrangulaire, porte gothique, baies préromanes | Site - Hameau |
| Druelle | Saint-Clément | B | nc | Ensemble | *** | Ensemble constitué par l'église préromane et le hameau attenant établis sur un | Site - Hameau |
| Le Monastère | Abbaye (avenue de l') | AB | 334 | Maison urbaine | * | Maison 16e siècle - 17e siècle - baies chanfreinées - escalier | Eglise |
| Le Monastère | Abbaye (avenue de l') | AB | 335 | (Maison urbaine) | * | cf. AB 334 | Eglise |
| Le Monastère | Abbaye (avenue de l') | AB | 354 | Eglise | MH | Edifice fortifié 13e siècle, remanié 15e siècle | Bourg |
| Le Monastère | Abbaye (avenue de l') | AB | 374 | Ancien logis abbatial | MH | Abbaye Saint-Sernin | Parc, berges de l'Aveyron, méandre fossiles |
| Le Monastère | Abbaye (avenue de l') 1 | AB | 285 | Maison urbaine | ** | Maison 17e siècle remaniée 19e siècle à l'entrée du pont - chapiteaux 13e siècle en | Eglise - Pont - |
| Le Monastère | Abbaye (avenue de l') 10 | AB | 356 | Maison urbaine | ** | Façade gothique 15e siècle-16e siècle - croisée et demi-croisée moulurées | Bourg |
| Le Monastère | Abbaye (avenue de l') 13 | AB | 344 | Maison urbaine | * | Façade 18e siècle - fenêtre à linteau délardé - lucarne | Bourg |
| Le Monastère | Abbaye (avenue de l') 15 | AB | 345 | Maison | * | Façade en pan de bois 17e siècle - croisée | Bourg |
| Le Monastère | Abbaye (avenue de l') 17 | AB | 346 | Maison urbaine | ** | Façade renaissance 16e siècle - croisée moulurée | Bourg |
| Le Monastère | Arcades (avenue des) | AB | 418 | (Maison urbaine) | ** | Façade gothique 15e siècle - 16e siècle (croisées moulurées) - tour d'escalier en vis - porte à panneaux - Cf. AB 311) | Bourg |
| Le Monastère | Arcades (avenue des) | AB | 415 | Maison urbaine | ** | Maison 16e siècle-17e siècle - porte cintée - baies chanfreinées - croisée | Bourg |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Le Monastère | Arcades (avenue des) 1 | AB | 311 | Maison urbaine | ** | Façade gothique 15e siècle - 16e siècle (croisées moulurées) - tour d'escalier en vis - porte à panneaux - Cf. AB 418) | Bourg |
| Le Monastère | Arcades (avenue des) 8 | AB | 289 | Ancienne tannerie | * | Ancien moulin -pignons en pans de bois sur encorbellement - chaussée - pont | Bourg |
| Le Monastère | Banocres | AC | 166 | Monument | ** | Monument funéraire avec son enclos - sépulture de Enée Bouloc | Vallée de l'Aveyron |
| Le Monastère | Banocres | AC | 35 | Grange | * | Adjonction en demi-abside couverte de lauzes - (Cf. AC 40) | Hameau |
| Le Monastère | Banocres | AC | 40 | Ferme | ** | Logis en hauteur 17e siècle - perron, porte chanfreinée - couverture de lauzes - dépendances | Hameau |
| Le Monastère | Banocres | AC | 40 | (Ferme) | * | Grange 17e siècle remaniée (ancien logis) - (Cf. AC 35) | Hameau |
| Le Monastère | Banocres | AC | 48 | Ferme | * | Ferme - logis et grange 19e siècle - clôture et portail néoclassique | Hameau |
| Le Monastère | Banocres | AC | 52 | Demeure | ** | Logis en hauteur 19e siècle - couverture de lauzes - souches de cheminées - lucarne à deux étages - menuiseries - parc et mur de clôture - portail couvert - portail néoclassique et ferronnerie | Hameau |
| Le Monastère | Bourg (le) | AB | nc | Calvaire | * | Croix de fonte 19e siècle - socle pierre | Eglise |
| Le Monastère | Bourg (le) | AB | nc | Monument | * | Monument aux morts | Bourg |
| Le Monastère | Bourg (le) | nc | nc | Pont | *** | Ancien pont médiéval à avant-becs et croix de pierre 16e siècle | Berges de l'Aveyron |
| Le Monastère | Bourg (le) | nc | nc | Pont | ** | Pont sur l'Aveyron - édifice 19e siècle | Berges de l'Aveyron |
| Le Monastère | Bourg (le)<br>Monastère (le) | AB | 243 | Maison urbaine | * | Maison couverte de lauzes | Bourg |
| Le Monastère | Bourg (le)<br>Monastère (le) | AB | 250 | Remise | * | Remise - ancienne maison 16e siècle - 17e siècle - baie chanfreinée | Bourg |
| Le Monastère | Bourg (le)<br>Monastère (le) | AB | 294 | Maison urbaine | * | Maison 18e siècle - deux arcades cintrées - porte à bossages - puits | Bourg |
| Le Monastère | Bourg (le)<br>Monastère (le) | AB | 548 | Calvaire | ** | Croix de fer forgé 19e siècle - socle pierre | Bourg |
| Le Monastère | Boutonnet | AK | 62 | Couderc | ** | Couderc et calvaire | Hameau |
| Le Monastère | Boutonnet | AK | 95 | (Château) | *** | Cour - (Cf AK, 96, 97) | Hameau |
| Le Monastère | Boutonnet | AK | 96 | Château | *** | Logis 17e siècle - tour d'escalier - baies chanfreinées et en accolade - vestiges d'un ancien perron - couvertures de lauzes - souche de cheminée - (Cf AK, 95, 97) | Hameau |
| Le Monastère | Boutonnet | AK | 97 | (Château) | *** | Communs et logis 16e siècle-17e siècle - portes à coussinets - demi-croisée - (Cf AK, 95, 96) | Hameau |
| Le Monastère | Briane (rue de la) 4b | AB | 193 | Maison urbaine | ** | Façade 16e siècle ou 17e siècle - croisée moulurée - lucarne - toiture de lauzes - encorbellement d'un ancien pan de bois | Bourg |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Le Monastère | Combelles | AH | 50 | Château | ** | Logis 17e siècle remaniés 19e siècle - façade ordonnnacées - menuiseries 19e siècle toiture d'ardoises - zinguerie - lucarnes | Château et parc |
| Le Monastère | Combelles | AH | 55 | (Château) | ** | Grange réhabilitée - rampe avec murets à chaperons bombés | Château et parc |
| Le Monastère | Combelles | AH | 55 | (Château) | * | Grange réhabilitée et anciennes remises - rampe d'accès et murs de soutènement - travail à ferrer les bœufs | Château et parc |
| Le Monastère | Combelles | AH | 55 | (Château) | ** | Fournil et séchoir - ardoises-écailles | Château et parc |
| Le Monastère | Droite (rue) 9 | AB | 327 | Maison urbaine | ** | Façade médiévale en pans de bois 15e siècle<br>Forme séquence avec AB 325 | Bourg |
| Le Monastère | Eglise (place de l') 8 | AB | 325 | Maison urbaine | ** | Façade médiévale en pans de bois 15e siècle - forme séquence avec AB 327 | Bourg |
| Le Monastère | Fontaine (rue de la) | AB | 269 | Fontaine | * | Bassin, pompe, socle gothique, statue 19e siècle - 20e siècle | Bourg |
| Le Monastère | Fontaine (rue de la) 12 | AB | 254 | Maison urbaine | * | Façade 19e siècle composée - menuiserie 19e siècle (porte) | Bourg |
| Le Monastère | Fontaine (rue de la) 12 | AB | 254 | Maison urbaine | * | Façade 19e siècle composée - menuiserie 19e siècle (porte) | Bourg |
| Le Monastère | Fontaine (rue de la) 22 | AB | 270 | Maison urbaine | ** | Maison 17e siècle remaniée 19e siècle - façade composée - porte à entablement - menuiserie 19e siècle (porte) | Bourg |
| Le Monastère | Fontaine (rue de la) 8 | AB | 255 | Maison urbaine | * | Façade 16e siècle (demi-croisée, fenêtre en accolade) | Bourg |
| Le Monastère | Millau (avenue de) 40 | AB | 104 | Maison | * | Villa 19e siècle ou 20e siècle toiture d'ardoises - avant-toit - menuiseries - fenêtres à encadrement brique et pierre | Bourg |
| Le Monastère | Puech-Mouriol | AD | 28 | (Ferme) | ** | Jardin en terrasse associé à la ferme - - clôture | Ferme - Vallée de l'Aveyron |
| Le Monastère | Puech-Mouriol | AD | 29 | Ferme | ** | Logis 19e siècle couvert de lauzes - grange en retour d'équerre - remise attenantes corps de ferme détaché - clôture | Ferme - Vallée de l'Aveyron |
| Le Monastère | Puech-Mouriol | AD | 29 | (Ferme) | ** | Fournil couvert de lauzes | Ferme - Vallée de |
| Le Monastère | République (place de la) | AB | 160 | Hôtel de ville | ** | Architecture institutionnelle - façade composée 19e siècle - corps central entre deux ailes - couverture d'ardoises, lucarne | Bourg |
| Le Monastère | Rodez (côte de) 12 | AB | 322 | Maison urbaine | * | Façade en pans de bois, vestige d'étal, toit de lauzes et demi-croupe | Eglise - Bourg |
| Le Monastère | Rodez (côte de) 26 | AB | 299 | Maison urbaine | * | Maison 18e siècle - porte et baies cintrées - menuiserie (porte) | Bourg |
| Le Monastère | Saint-Blaise (rue) 2 | AB | 277 | Maison - Tannerie | * | Ancienne tannerie - pan de bois en encorbellement - ardoises | Aveyron |
| Le Monastère | Saint-Blaise (rue) 2 | AB | 435 | Maison urbaine | * | Façade 18e siècle composée - fenêtres cintrées | Bourg - Pont |
| Le Monastère | Saint-Blaise (rue) 5 | AB | 171 | Maison urbaine | * | Façade en pans de bois 17e siècle | Bourg |
| Le Monastère | Saint-Blaise (rue) 6 | AB | 274 | Maison urbaine | ** | Maison 17e siècle - porte à fronton, croisée - menuiserie 20e siècle (porte) - perron et grille | Bourg |
| Le Monastère | Saint-Blaise (rue) 9 | AB | 461 | Maison urbaine | ** | Ancienne maison à pans de bois remaniée 19e siècle - baies de boutiques - étal | Bourg |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Le Monastère | Sault (rue du) 18 | AB | 251 | Maison urbaine | ** | Façade renaissance - porte et cordon d'appui mouluré - lucarne - façade en pans de bois - ardoises en écailles | Bourg |
| Le Monastère | Sault (rue du) 23 | AB | 216 | Maison urbaine | * | Maison 17e siècle - baies chanfreinées | Bourg |
| Le Monastère | Sault (rue du) 7 | AB | 202 | Maison urbaine | ** | Façades à pans de bois 15e siècle ou 16e siècle | Bourg |
| Le Monastère | Sault (rue du) 9 | AB | 203 | Maison urbaine | ** | Façades à pans de bois 15e siècle ou 16e siècle | Bourg |
| Le Monastère | Sault (rue) 3 | AB | 491 | Demeure | ** | Logis 15e siècle remanié 18e siècle, flanqué d'une tour d'escalier 17e siècle (rapportée) - fenêtres cintrées - façade à pans de bois - baie chanfreinée | Bourg |
| Luc-La-Primaube | Battut (le) | ZM | 33 | Demeure | * | Logis 19e siècle ou 20e siècle - façade composée - porte à entablement mouluré - ardoises-écailles - lucarnes - parc - mur de clôture - grilles - portail | Demeure |
| Luc-La-Primaube | Battut (le) | ZM | 33 | (Demeure) | * | Parc et jardin de la demeure | Demeure |
| Luc-La-Primaube | Boissonnade (la) | AO | 65 | Calvaire | ** | Croix de pierre 19e siècle - travaill à ferrer (cf. A) | Village |
| Luc-La-Primaube | Boissonnade (la) | AO | 91 | (Couderc) | ** | Couderc | Village |
| Luc-La-Primaube | Boissonnade (la) | AO | nc | Couderc | ** | Couderc intégrant les parcelles 65, 90 et 91 | Village |
| Luc-La-Primaube | Boissonnade (la)<br>Fontal (route de la) 1 | AO | 93 | Maison | ** | Logis 19e siècle - 20e siècle - pavillon attenant (fenêtre à linteau en accolade) | Village |
| Luc-La-Primaube | Boissonnade (place de la) 1 | AO | 210 | Ferme | * | Logis néoclassique 19e siècle - composition - baie chanfreinée - ardoises - cour - clôture - grange | Village |
| Luc-La-Primaube | Boissonnade (place de la) 2 | AO | 209 | Maison | * | Logis 19e siècle - 20e siècle, porte chanfreinée - girouette | Village |
| Luc-La-Primaube | Boissonnade (place de la) 3 | AO | 88 | Ferme | * | Logis 19e siècle - grange en équerre (porte chanfreinée) | Village |
| Luc-La-Primaube | Boissonnade (place de la) 4 | AO | 89 | Maison | ** | Logis 19e siècle - toiture de lauzes - lucarnes - perron | Village |
| Luc-La-Primaube | Boissonnade (place de la) 5 | AO | 90 | (Couderc) | ** | Ancienne tour médiévale démolie | Village |
| Luc-La-Primaube | Boissonnade (place de la) 6 | AO | 345 | Maison | * | Logis néoclassique - porte à entablement - ardoises - lucarnes | Village |
| Luc-La-Primaube | Calmette (la) | AL | 32 | Groupement | ** | Séquence de quatre logis en hauteur 18e siècle et 19e siècle - fenêtres cintées - perron - couverture d'ardoises-écailles | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Calmette (la) | AL | 44 | Puits | * | Puits mitoyen en bordure de couderc | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Calmette (la) | AL | 45 | (Puits) | * | cf AL 44 | |
| Luc-La-Primaube | Calmette (la) | AL | 256 | Puits | * | Puits en bordure de couderc | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Calmette (la) | AL | 257 | Puits | * | Puits en bordure de couderc | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Calmette (la) | AL | nc | Ensemble | * | Hameau relié à Luc par un quartier pavillonnaire. L'intérêt de l'ensemble tient pour l'essentiel à la présence d'un remarquable groupement de logis en hauteur. | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Calmette (la) | AL | nc | Couderc | ** | Couderc et calvaire (socle pierre, croix de fonte) 19e siècle | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Calzins | AH | 108 | Fournil | * | Fournil 19e siècle - 20e siècle | Village |
| Luc-La-Primaube | Calzins | AH | 115 | Grange | * | Logis 19e siècle - baie chanfreinée - grange 19e siècle à croupe couverte de lauzes | Village |
| Luc-La-Primaube | Calzins | AH | 134 | Ferme | * | Groupement en barre - logis avec perron - ardoises - puits | Village |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Luc-La-Primaube | Calzins | AH | 222 | Maison | * | Maison 19e siècle - façade composée - toiture : lucarnes, ardoises-écailles | Village |
| Luc-La-Primaube | Calzins | AH | 314 | Grange | * | Grange 19e siècle à croupe couverte de lauzes - lucame de pigeonnier, puits | Village |
| Luc-La-Primaube | Calzins | AH | 341 | Grange | * | Grange en équerre - baies chanfreinées - ardoises | Village |
| Luc-La-Primaube | Calzins | AH | nc | Calvaire | ** | Croix 16e siècle à niche 16e siècle - 17e siècle en grès rouge - socle pierre | Village |
| Luc-La-Primaube | Calzins | AH | nc | Couderc | * | Couderc | Village |
| Luc-La-Primaube | Calzins | AH | nc | Place publique | * | Place publique - abords de la croix monumentale | Village - Calvaire |
| Luc-La-Primaube | Calzins | AH | nc | Couderc | * | Couderc | Village |
| Luc-La-Primaube | Calzins | AH | nc | Ensemble | * | Village possédant deux coudercs et une place publique - calvaire - situé en rebord d'un plateau au contact des versants boisés de la Brienne. | |
| Luc-La-Primaube | Capelle-Saint-Martin (la) | BL | 82 | Ferme | * | Grange 19e siècle couverte de lauzes - (Cf. BL 194) | Village |
| Luc-La-Primaube | Capelle-Saint-Martin (la) | BL | 93 | Maison | ** | Logis en hauteur 16e siècle - perron - avant-corps - baies chanfreinées - porte en accolade | Village - Eglise |
| Luc-La-Primaube | Capelle-Saint-Martin (la) | BL | 95 | Eglise | *** | Eglise fortifiée 15e siècle remaniée 1825 (architecte : Andrieu) - flèche de clocher couverte d'ardoises | Village |
| Luc-La-Primaube | Capelle-Saint-Martin (la) | BL | 96 | Grange | ** | Grange-étable 19e siècle - couverture de lauzes - épis | Village - Eglise |
| Luc-La-Primaube | Capelle-Saint-Martin (la) | BL | 182 | Grange | ** | Grange 19e siècle couverte de lauzes - épi de pierre - citerne associée | Village |
| Luc-La-Primaube | Capelle-Saint-Martin (la) | BL | 194 | Ferme | * | Grange 19e siècle couverte de lauzes - (Cf. BL 82) | Village |
| Luc-La-Primaube | Capelle-Saint-Martin (la) | BL | nc | Ensemble | ** | Ancien fort villageois constitué autour de l'église fortifiée - points de vue intéressants sur l'ensemble mis en valeur par la ceinture bocagère qui enserre les fronts bâtis. Point de vue intéressant depuis le cimetière. | Village |
| Luc-La-Primaube | Capelle-Saint-Martin (la)<br>Canals (les) | YD | 12 | Cimetière | ** | Cimetière - mur de clôture - croix de cimetière - vue sur le village | Village |
| Luc-La-Primaube | Couderc (le) | ZS | 40 | Grange | * | Grange-étable 19e siècle - pgeonnier en pignon | Hameau - Couderc |
| Luc-La-Primaube | Couderc (le) | ZS | 47 | Maison | * | Maison 19e siècle en hauteur couverte de lauzes | Hameau - Couderc |
| Luc-La-Primaube | Couderc (le) | ZS | nc | Ensemble | ** | Hameau regroupé autour d'un couderc cerné de murets - travail à ferrer - croix de fonte | Hameau - Couderc |
| Luc-La-Primaube | Couderc (le) | ZS | nc | Couderc | ** | Couderc cerné de murets | Hameau - Couderc |
| Luc-La-Primaube | Couderc (le) | ZS | nc | Calvaire | ** | Travail à ferrer - croix de fonte | Hameau - Couderc |
| Luc-La-Primaube | Flottes (les) | BZ | 69 | Maison | * | Logis 19e siècle - toiture de lauzes - lucarnes | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Flottes (les) | BZ | 71 | Fournil | * | Fournil à abside - cuverture de lauzes - souche de cheminée | Hameau |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Luc-La-Primaube | Flottes (les) | BZ | 71 | Maison | ** | Logis 18e siècle - architecture bourgeoise - porte moulurée - fenêtres cintrées - ardoises épaisses - enclos | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Flottes (les) | BZ | 100 | Calvaire | * | Croix monumentale 19e siècle | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Flottes (les) | BZ | 179 | Ferme | ** | Ferme 19e siècle maison en hauteur - perron couvert - menuiseries - contrevents - lauzes - porche couvert - grange | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Flottes (les) | BZ | 197 | Maison | * | Logis 19e siècle - logis en hauteur sur cour - perron - ardoises en écailles | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Flottes (les) | BZ | nc | Ensemble | * | Hameau constitué autour d'une série de logis assemblés en barre. Vues réciproques intéressantes sur le Grand-Mas. | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Grand-Mas (le) | ZM | 42 | Maison | ** | Logis 19e siècle avec pavillon sur l'arrière - toiture de lauzes - souche de cheminée | Hameau - Couderc |
| Luc-La-Primaube | Grand-Mas (le) | ZN | 28 | Demeure | * | Logis néoclassique 19e siècle - fenêtres à appuis moulurés - lucarnes - ardoises en écaille | Hameau - Couderc |
| Luc-La-Primaube | Grand-Mas (le) | ZN | nc | Couderc | * | Vaste couderc | Hameau - Couderc |
| Luc-La-Primaube | Grand-Mas (le) | ZN | nc | Ensemble | ** | Hameau constitué autour d'une maison de maître du 18e siècle | Hameau - Couderc |
| Luc-La-Primaube | Grand-Mas (le) | ZN | nc | Calvaire | * | Croix 19e siècle en bordure de couderc - socle pierre mouluré | Hameau - Couderc |
| Luc-La-Primaube | Luc | AI | nc | Ensemble | * | Ancien village paroissial organisé en anneau autour de l'église. Ensemble banalisé par des réhabilitations et des aménagements récents. Point de vue intéressant sur Rodez depuis le cimetière. | Village |
| Luc-La-Primaube | Luc<br>Bourg (place du) 7 | AI | 81 | Maison | * | Demeure 19e siècle - logis avec pavillon - lauzes et ardoises | Village |
| Luc-La-Primaube | Luc<br>Bourg (place du) 8 | AI | 68 | Maison | * | Maison 16e siècle : fenêtre à linteau en accolade et appui chanfreiné - ardoises épaisses en écailles | Village |
| Luc-La-Primaube | Luc<br>Eglise (place de l') | AI | 384 | Eglise | ** | Eglise 15e siècle remaniée en 1888 (architecte Henri Pons, style néogothique) - vitraux 1890 et 1934 | Village |
| Luc-La-Primaube | Luc<br>Eglise (place de l') 14 | AI | 74 | Demeure | ** | Demeure 19e siècle : logis couvert de lauzes - lucarnes - enclos et portail couvert (vantaux) | Village |
| Luc-La-Primaube | Luc<br>Eglise (place de l') 5 | AI | 38 | Maison | * | Maison sur cour - clôture et portail couvert | Village |
| Luc-La-Primaube | Luc<br>Eglise (place de l') 8 | AI | 72 | Maison | * | Maison 17e siècle - fenêtre à appui mouluré | Village |
| Luc-La-Primaube | Luc<br>Palmerie (route de la) 1 | AI | 404 | Mairie | * | Ancienne mairie - architecture institutionnelle 19e siècle ou 20e siècle - façades composées - toitures de lauzes - menuiseries | Village |
| Luc-La-Primaube | Montvert | ZO | 11 | Parc | ** | Parc enclos - Séquoias - Mur de clôture et portails entre pilastres - Point de vue remarquable sur Rodez | Ferme |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Luc-La-Primaube | Montvert | ZO | 11 | Ferme | * | Ferme modèle - ensemble de granges 19e siècle-20e siècle - Lieu de mémoire ("ferme modèle" propriété de Roland Boscary-Monsservin) | Ferme |
| Luc-La-Primaube | Moussens | BY | 73 | (Groupement) | ** | Groupe de maisons en hauteur 19e siècle - lauzes - perrons | Village |
| Luc-La-Primaube | Moussens | BY | nc | Calvaire | * | Croix de fonte 19e siècle - socle pierre | Village - Couderc |
| Luc-La-Primaube | Moussens | BY | nc | Couderc | * | Couderc cerné de murets - travail à ferrer - croix de fonte - puits | Village |
| Luc-La-Primaube | Moussens | BY | nc | Fontaine-lavoir | ** | Bassin - mur de clôture - bassin - dalles en « papillon » | Village |
| Luc-La-Primaube | Moussens | BY | nc | Ensemble | * | Hameau comportant plusieurs groupements de maisons en barres. Lavoir intéressant. | Village |
| Luc-La-Primaube | Moussens<br>Tour (rue de la) 34 | ZL | 8 | Demeure | ** | Logis néoclassique 19e siècle - pigeonnier - toitures - parc et jardin | Ferme |
| Luc-La-Primaube | Moussens<br>Caral (rue de la) 8 | BY | 107 | Groupement | ** | Maisons en hauteur groupées en barre - perrons - linteau orné - lauzes - souches de cheminées - mur de clôture | Village |
| Luc-La-Primaube | Moussens<br>Tour (place de la) 2 | BY | 69 | Maison | * | Logis 15e siècle - Fenêtre moulurée à accolade | Village |
| Luc-La-Primaube | Moussens<br>Tour (place de la) 4 | BY | 70 | Ferme | * | Logis - lauzes - lucarnes - grange-étable | Village |
| Luc-La-Primaube | Moussens<br>Tour (rue de la) 10 | BY | 74 | (Groupement) | ** | Groupe de maisons en hauteur 19e siècle - lauzes - perrons | Village |
| Luc-La-Primaube | Moussens<br>Tour (rue de la) 12 | BY | 72 | Groupement | ** | Groupe de maisons en hauteur 19e siècle - lauzes - perrons | Village |
| Luc-La-Primaube | Moussens<br>Tour (rue de la) 14 | BY | 71 | Ferme | * | Logis - grange - perron - fournil - portail | Village |
| Luc-La-Primaube | Naujac | AT | 113 | Ferme | * | Logis 17e siècle sur cour, remanié 19e siècle et extension 19e siècle - toiture de lauzes - porte de cave chanfreinée - menuiseries - enduit ancien - lucarnes - perron aire rocheuse - cour - mur de clôture et portail - communs | Ferme |
| Luc-La-Primaube | Palmerie (la) | AD | 14 | (Demeure) | ** | cf. AD 19 | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Palmerie (la) | AD | 15 | (Demeure) | ** | cf. AD 19 | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Palmerie (la) | AD | 16 | (Demeure) | ** | cf. AD 19 | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Palmerie (la) | AD | 18 | (Demeure) | ** | cf. AD 19 | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Palmerie (la) | AD | 19 | Calvaire | ** | Croix de fer forgé 19e siècle | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Palmerie (la) | AD | 19 | Demeure | ** | Demeure 18e siècle - façade composée - fenêtres cintrées - porte à entablement mouluré - grange en équerre - ardoises-écailles - lucarnes - mur de clôture et portail néoclassique | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Palmerie (la) | AD | 220 | Ferme | * | Logis 20e siècle - couverture de lauzes - lucarne-pignon - grange 20e siècle | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Palmerie (la) | AD | nc | Ensemble | * | Hameau établi sur une route de crête à partir d'une demeure rurale du 18e siècle | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Palmerie (la)<br>Mas (le) | ZB | 43 | Grange | ** | Grange 19e siècle couverte de lauzes, établie sur la crête en bordure de route - impact visuel remarquable dans le paysage | Hameau |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Luc-La-Primaube | Planèzes | BT | 55 | (Château) | * | Remise | Château |
| Luc-La-Primaube | Planèzes | BT | 56 | (Château) | *** | Parc du château, clôturé de murs - portail | Château |
| Luc-La-Primaube | Planèzes | BT | 57 | Château | MH | Logis 15e siècle, flanqué de tours rondes - communs | Château |
| Luc-La-Primaube | Planèzes | BT | 59 | Ferme | ** | Maison en hauteur 16e siècle, remaniée 18e siècle - perron - baies chanfreinées, fenêtre à linteau en accolade - fenêtre cintrée - ardoises-écailles | Village - Château |
| Luc-La-Primaube | Planèzes | BT | 60 | (Ferme) | * | Ferme 19e siècle - Cf. BT 59 | Village - Château |
| Luc-La-Primaube | Planèzes | BT | 83 | Ferme | ** | Logis 19e siècle portail couvert bâtiments sur cour - ardoises-écailles - lucarnes | Village - Château |
| Luc-La-Primaube | Planèzes | BT | 107 | Grange | ** | Grange-étable 19e siècle | Village - Château |
| Luc-La-Primaube | Planèzes | BT | 180 | Maison | * | Logis 19e siècle réhabilité - (Cf. BT 181) | Village - Château |
| Luc-La-Primaube | Planèzes | BT | 181 | Maison | * | Logis 19e siècle réhabilité - (Cf. BT 180) | Village - Château |
| Luc-La-Primaube | Planèzes | BT | 187 | Ferme | ** | Logis 19e siècle, matériau brut, ardoises-écailles - grange 19e siècle - croupe avec pigeonnier - lauzes - épi | Village - Château |
| Luc-La-Primaube | Planèzes | BT | 190 | Maison | ** | Maison en hauteur 17e siècle - baies chanfreinées, lauzes | Village - Château |
| Luc-La-Primaube | Planèzes | BT | nc | Calvaire | * | Calvaire 19e siècle en fonte | Village - Château |
| Luc-La-Primaube | Planèzes | ZV | 4 | Grange | * | Grange 19e siècle, matériau brut - ardoises-écaille - croupe | Village - Château |
| Luc-La-Primaube | Planèzes | ZV | 20 | (Château) | *** | Parc du château, clôturé de murs - Portail | Château |
| Luc-La-Primaube | Planèzes | ZV | 31 | Ferme | * | Logis 19e siècle ou 20e siècle - façade composée - matériau brut - lauzes | Village - Château |
| Luc-La-Primaube | Primaube (la)<br>Ecoliers (rue des) | BI | 48 | Monument | ** | Monument aux morts, monument à la Résistance - espace paysager à conserver | Eglise |
| Luc-La-Primaube | Primaube (la)<br>Ecoliers (rue des) | BI | 49 | Eglise | ** | Eglise 20e siècle et 21e siècle - édifiée en 1963 (architecte Joseph Belmont) - clocher rapporté en 2004 (architecte Louis Causse) | Eglise |
| Luc-La-Primaube | Primaube (la)<br>Garlassac | ZW | 74 | Gare | * | La gare | Gare |
| Luc-La-Primaube | Primaube (la)<br>Toulouse (avenue de) 1 | BI | 37 | Maison | ** | Maison 19e siècle - façade néoclassique en pierre de taille - fenêtres à chambranles porte à entablement - menuiseries - toiture de lauzes - lucarnes | Bourg |
| Luc-La-Primaube | Primaube (la)<br>Toulouse (avenue de) 28 | BI | 300 | Maison | * | Façade néoclassique - lauzes, lucarnes - clôture et pavillon<br>Séquence de maisons 19e siècle-20e siècle | Bourg |
| Luc-La-Primaube | Primaube (la)<br>Toulouse (avenue de) 28 | BI | 301 | Maison | * | Façade néoclassique, composée - Clôture - Séquence avec BI 300<br>Séquence de maisons 19e siècle-20e siècle | Bourg |
| Luc-La-Primaube | Primaube (la)<br>Toulouse (avenue de) 32 | BI | 244 | Maison | * | Maison 19e siècle-20e siècle - Façade néoclassique - porte à entablement - lucarnes | Bourg |
| Luc-La-Primaube | Ruols | AC | 89 | Maison | * | Logis en hauteur 17e siècle, remanié 19e siècle | Village |
| Luc-La-Primaube | Ruols | AC | nc | Couderc | | Espace libre à conserver et à mettre en valeur | Village |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Luc-La-Primaube | Ruols | AC | nc | Couderc | * | Couderc en herbe à conserver et à mettre en valeur | Village |
| Luc-La-Primaube | Ruols | AC | 66 | Ferme | * | Logis 19e siècle en équerre - grange 19e siècle attenante (date portée 1881) - ardoises - tuiles mécaniques | Village |
| Luc-La-Primaube | Ruols | AC | 67 | (Ferme) | * | cf. AC 66 | Village |
| Luc-La-Primaube | Ruols | AC | nc | Ensemble | * | Hameau avec plusieurs séries de maisons longues en hauteur - ensemble banalisé | Village |
| Luc-La-Primaube | Ruols (place de) 7 | AC | 90 | Ferme | * | Logis en hauteur 19e siècle - grange attenante - lauzes | Village |
| Luc-La-Primaube | Ruols<br>Ampiac (route d') 10 | AC | 116 | Maison | ** | Logis en hauteur 19e siècle - perron - menuiserie de porte - toit de lauzes - lucarnes | Village |
| Luc-La-Primaube | Ruols<br>Pelenc (rue du) 2 | AC | 83 | Grange | * | Grange 19e siècle couverte de lauzes | Village |
| Luc-La-Primaube | Ruols<br>Pelenc (rue du) 4 | AC | 70 | Maison | * | Logis en hauteur couvert de lauzes - souillarde | Village |
| Luc-La-Primaube | Ruols<br>Vieux-Hameau (place du) 4 | AC | 76 | Maison | * | Logis en hauteur 16e siècle remanié 19e siècle, perron - demi-croisée - fenêtre chanfreinée - souillarde | Village |
| Luc-La-Primaube | Serin | YC | 7 | Ferme | ** | Ferme sur cour - grange-étable à rampe 19e siècle - hangar à portique de charpente - couvertures d'ardoises et de lauzes | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Serin | YC | 8 | Château | ** | Logis avec pavillon et guérite en encorbellement - mur de clôture et porche couvert - communs - cour - couvertures de lauzes | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Serin | YC | 34 | Groupement | * | Ensemble de logis en barre 17e siècle - 19e siècle - perron ancien - vestiges d'enduits | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Serin | YC | nc | Ensemble | * | Hameau ouvert, en ordre lâche, organisé au contact d'une maison noble et d'un couderc. Ancien travail à ferrer. Point de vue sur Rodez, Veyrac et Sainte-Radegonde (paysage de bocage en premier plan). | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Serin | YC | nc | Travail à ferrer | * | Travail à ferrer sur le couderc | |
| Luc-La-Primaube | Serin-Nord | ~~YC~~ | 20 | Colombier | * | Colombier 19e siècle - toiture en bâtière | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Serinou | YC | 19 | Ferme | * | Logis néoclassique 20e siècle - façade composée - porte à entablement - lucarne-pignon - ardoises-écailles - grange en retour d'équerre | Ferme |
| Luc-La-Primaube | Valette (la) | ZO | 39 | Ferme | * | Ferme - portail - fournil au revers du portail | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Valette (la) | ZO | 84 | Demeure | * | Logis 18e siècle (remanié 1913) - façade composée - fenêtres cintrées - porte à entablement mouluré - lauzes - lucarnes passantes - portail et clôture | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Valette (la) | ZO | nc | Ensemble | * | Hameau constitué en anneau autour d'une parcelle carrée (ancien château ?) | Hameau |
| Luc-La-Primaube | Veyrac | YB | 35 | (Château) | * | Parc du château, à conserver, mettre en valeur et restituer | Château |
| Luc-La-Primaube | Veyrac | YB | 36 | (Château) | * | Parc du château, à conserver, mettre en valeur et restituer | Château |
| Luc-La-Primaube | Veyrac | YB | 41 | (Château) | * | Parc du château, à conserver, mettre en valeur et restituer | Château |
| Luc-La-Primaube | Veyrac | YB | 42 | (Château) | * | Parc du château, à conserver, mettre en valeur et restituer | Château |
| Luc-La-Primaube | Veyrac | YB | 44 | (Château) | * | Parc du château, à conserver, mettre en valeur et restituer | Château |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Luc-La-Primaube | Veyrac | YB | 50 | (Château) | * | Parc du château, à conserver, mettre en valeur et restituer | Château |
| Luc-La-Primaube | Veyrac | YB | 50 | Château | ** | Logis entre deux pavillons - façades néoclassiques composées - couverture de lauzes - lucarnes - communs sur cour - parc - pièce d'eau | Château |
| Olemps | Bourg (le) | AH | 12 | Maison | * | Maison 17e siècle remaniée 1926 - façade composée | Bourg |
| Olemps | Bourg (le) | AH | 50 | Maison | * | Grange 19e siècle | Bourg |
| Olemps | Bourg (le) | AH | 57 | Calvaire | MH | Croix monumentale 16e siècle | Bourg |
| Olemps | Cassagnettes | AK | 72 | Grange | * | Grange à rampe - ardoises | Village |
| Olemps | Cassagnettes | AK | 721 | Maison | * | Maison 18e siècle ou 19e siècle - ardoises-écailles - lucarnes - persiennes - clôture - portail néoclassique | Village |
| Olemps | Cassagnettes | AK | 860 | Maison | * | Maison 20e siècle (1902) - façade néoclassique - ardoises - pigeonnier attenant | Village |
| Olemps | Cassagnettes | | nc | Ensemble | * | Ancien village fermé (vestiges de l'ancien portail) présentant une organisation intéressante | Village |
| Olemps | Cassagnettes<br>Bois-Vert | AS | 46 | Château | * | Château 20e siècle (remanié) - serre - parc - granges et écuries néoclassiques | Château |
| Olemps | Cassagnettes<br>Grillons (chemin des) 7 | AS | 34 | Maison | * | Maison 19e siècle - lauzes - lucarnes - cour - fontaine | Village |
| Olemps | Cayssiols | AC | 34 | Hôpital | *** | Architecture hospitalière style "art déco" - composition de façades - menuiseries - décor céramique - jardins | Hôpital |
| Olemps | Cayssiols | AC | 3 | Villa | ** | Architecture rustique 20e siècle - décor architectural - tuiles romanes - clôture - portail | Hôpital |
| Olemps | Cayssiols | AC | 4 | Villa | ** | Architecture rustique 20e siècle - décor architectural - tuiles romanes - clôture - portail | Hôpital |
| Olemps | Cayssiols | AX | 43 | Cimetière | *** | Cimetière paysagé - mur de clôture - portail | Hôpital |
| Olemps | Cayssiols | AX | 44 | Chapelle | *** | Chapelle néoromane 19e siècle | Hôpital |
| Olemps | Cayssiols | AX | nc | Ensemble | ** | Ensemble hospitalier remarquable, parc, cimetière et chapelle - Points de vue sur Toizac et Rodez | Hôpital |
| Olemps | Couderc (place du) 3 | AH | 101 | (Château) | *** | Cour carrée - ailes de communs 16e siècle - 17e siècle - murs de clôture | Château |
| Olemps | Couderc (place du) 3 | AH | 131 | Château | *** | Logis 17e siècle - façades composées Renaissance - baies moulurées - toitures : ardoises et lauzes, épis, souches de cheminées - murs défensifs (canonnières) - communs - grange - jardin et parc - point de vue sur la vallée de l'Aveyron | Château |
| Olemps | Couderc (place du) 3 | AH | 164 | (Château) | *** | Grange | Château |
| Olemps | Couderc (place du) 3 | AH | 165 | Grange | *** | Ensemble de granges - ardoises - date portée : 1882 - cour | Château |
| Olemps | Couderc (place du) 4 | AH | 117 | Demeure | * | Vestige de logis 17e siècle - baie moulurée en remploi | Bourg |
| Olemps | Four (rue du) 8 | AH | 167 | Maison | ** | Logis regrouprés en barre 16e siècle - portes chanfreinées - fenêtres en accolade | Bourg |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Olemps | Garrigue (la) | AR | 36 | Maison | * | Maison en hauteur 17e siècle - porte chanfreinée - perron | Village |
| Olemps | Garrigue (la) | AR | 42 | Ferme | * | Ferme sur cour - logis en hauteur - perron - pignon - lauzes | Village |
| Olemps | Garrigue (la) | AR | 45 | Maison | * | Maison en hauteur - auvent - arrière-corps | Village |
| Olemps | Garrigue (la) | AR | nc | Ensemble | * | Village - coudercs intéressants - vue sur Rodez | Village |
| Olemps | Garrigue (la) | AR | nc | Couderc | * | Calvaire 19e siècle - croix de fonte-socle gothique 15e siècle | Village |
| Olemps | Garrigue (la) | AR | nc | Couderc | ** | Croix de fer forgé sur socle pierre - fontaine | Village |
| Olemps | Garrigue (la) | AR | nc | Couderc | ** | Couderc et points de vue sur Rodez | |
| Olemps | Lavandières (rue des) 3 | AH | 76 | Maison | * | Maison en hauteur 17e siècle - fenêtres chanfreinées - perron - lucarnes - cour et puits | Bourg |
| Olemps | Linars | AS | 4 | (Ferme) | ** | Fournil (?) - porte chanfreinée - ardoises en écailles | Hameau |
| Olemps | Linars | AS | 4 | Ferme | * | Logis 19e siècle - façade composée néoclassique fronton - porte à entablement - ardoises (remaniée) | Hameau |
| Olemps | Linars | AS | 5 | Fournil | * | Fournil 19e siècle vestiges d'enduit ancien | Hameau |
| Olemps | Linars | AS | 13 | Ferme | ** | Logis en hauteur avec arrière-corps - perron - menuiseries : persiennes, porte d'entrée - ardoises - avant-toit - lucarnes - grange et remise couvertes de lauzes - cour | Hameau |
| Olemps | Linars | AS | 13 | Grange | * | Grange 19e siècle - 20e siècle - ardoises | Hameau |
| Olemps | Malan | AN | 41 | Château | ** | Château - logis 19e siècle encadré par deux tours - façades composées - ardoises - mur de clôture - portail - grille fer forgé - communs (granges, écuries) | Château - Hameau |
| Olemps | Malan | AN | 45 | Ferme | ** | Logis en hauteur 17e siècle remanié 18e siècle et 19e siècle - perron - ardoises - fenêtre cintrée -porte en anse de panier | Hameau |
| Olemps | Malan | AN | 65 | (Château) | * | Enclos - mur de clôture | Château - Hameau |
| Olemps | Malan | AN | 66 | (Château) | * | Jardin devant le château - mur de clôture | Château - Hameau |
| Olemps | Malan | AN | 115 | (Ferme) | ** | Logis 18e siècle ou 19e siècle - façade composée - fenêtres à appuis moulurés - lauzes - lucarnes - persiennes | Hameau |
| Olemps | Malan | AN | 115 | (Ferme) | ** | Deux granges jumelles - ardoises et croupes - murs de clôture | Hameau |
| Olemps | Malan | AN | 130 | Grange | * | Grange 19e siècle - ardoises-écailles | Hameau |
| Olemps | Malan | AN | 160 | Ferme | ** | Logis 19e siècle - ardoises-écailles - arrière-corps couverte de lauzes - lucarne | Hameau |
| Olemps | Malan | AN | 160 | (Ferme) | ** | Grange - remise et fournil - lauzes - souche de cheminée - rampe | Hameau |
| Olemps | Malan | AN | 161 | (Ferme) | * | Aile de communs | Hameau |
| Olemps | Malan | AN | nc | Calvaire | * | Croix 19e siècle fer forgé - socle pierre néoclassique | Château - Hameau |
| Olemps | Malan | | nc | Ensemble | ** | Hameau constitué de plusieurs fermes regroupées aux abords d'un château du 19e siècle. Architecture rurale intéressante et vues remarquables sur Rodez et Sainte-Radegonde. | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Olemps | Mouline (la) | AL | 37 | Eglise | *** | Eglise néoromane 19e siècle | Château |
| Olemps | Mouline (la) | AL | 37 | Calvaire | ** | Calvaire pierre fin 19e siècle | Château |
| Olemps | Mouline (la) | AL | 37 | Monument | * | Monument aux morts | Château |
| Olemps | Mouline (la) | AL | 55 | Maison | * | Maison 17e siècle remaniée 19e siècle - baie chanfreinée | Bourg |
| Olemps | Mouline (la) | AL | 56 | Maison | * | Maison 17e siècle remaniée 19e siècle - porte chanfreinée | Bourg |
| Olemps | Mouline (la) | AL | 59 | Maison | ** | Maison 19e siècle datée 1827 - façade composée - persiennes - menuiseries - grille d'imposte en fer forgé - ardoises-écailles - balcon 20e siècle - passage couvert | Bourg - Aveyron |
| Olemps | Mouline (la) | AL | 66 | Colombier | * | Colombier | Berges de l'Aveyron - Bourg |
| Olemps | Mouline (la) | AL | 70 | Maison | * | Maison en hauteur 17e siècle - porte de cave cintrée chanfreinée - croisée 17e siècle (remaniée) | Berges de l'Aveyron - Bourg |
| Olemps | Mouline (la) | AL | 159 | Maison | * | Logis 17e siècle avec tour d'escalier (remaniée) | Berges de l'Aveyron - Bourg |
| Olemps | Mouline (la) | AL | 162 | Maison | ** | Maison 19e siècle (datée 1803) - façade néo-classique - inscription - porte à chambranle - arcade - persiennes - toit à croupe - lauzes - lucarne | Berges de l'Aveyron - Bourg |
| Olemps | Mouline (la) | AL | 172 | Maison | * | Maison en hauteur 17e siècle - perron - porte chanfreinée | Berges de l'Aveyron - Bourg |
| Olemps | Mouline (la) | AL | 182 | Maison | * | Maison 18e siècle ou 19e siècle - fenêtres cintrées - porte de cave cintrée - perron - lauzes et ardoises-écailles | Bourg |
| Olemps | Mouline (la) | AL | 212 | Maison | * | Maison avec passage cintré (remaniée) - jardin - riveraine de l'Aveyron | Berges de l'Aveyron |
| Olemps | Mouline (la) | AL | 213 | Calvaire | * | Calvaire 20e siècle | Berges de l'Aveyron - Bourg |
| Olemps | Mouline (la) | AL | 213 | Maison | * | Maison 19e siècle - façade composée - avant-toit | Berges de l'Aveyron - Bourg |
| Olemps | Mouline (la) | AL | 244 | Maison | * | Maison riveraine de l'Aveyron | Berges de l'Aveyron |
| Olemps | Mouline (la) | AL | nc | Ensemble | ** | Agglomération ancienne encadrée par deux versants boisés, née de l'activité industrieuse liée à l'Aveyron. Plusieurs maisons des 16e siècle et 17e siècle et de la première moitié du 19e siècle. L'ensemble est dominé par les terrasses du château de Castelgaillard (16e siècle). | Berges de l'Aveyron - Bourg |
| Olemps | Mouline (la)<br>Castelgaillard | AL | 38 | Château | ** | Château de Castelgaillard - logis 15e siècle et 17e siècle avec tour d'escalier - croisées moulurées - mur d'enceinte - portail armorié - menuiserie de porte 17e siècle | Château |
| Olemps | Mouline (la)<br>Castelgaillard | AL | 41 | (Château) | ** | Colombier sur pied associé au château (AL-38) | Château |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Olemps | Olemps | AH | nc | Ensemble | * | Implantation remarquable en éperon au pincement d'un méandre de l'Aveyron. Vestiges d'un bourg ancien mais très déstructuré. Certaines maisons renvoient à l'époque du château (17e siècle). | Bourg |
| Olemps | Olemps | AH | nc | Couderc | * | Place de village - couderc à aménager | Château |
| Olemps | Olemps | AH | nc | Couderc | * | Place de village - couderc à aménager | Château |
| Olemps | Puech-Camp | AM | 21 | Ferme | * | Grange et logis 16e siècle - 17e siècle - bBaies chanfreinées | Hameau |
| Olemps | Puech-Camp | AM | 311 | Ferme | * | Anciens logis 15e siècle - 16e siècle - portes chanfreinées - cheminée - ancien perron | Hameau |
| Olemps | Puech-Camp | AM | 311 | (Ferme) | * | Logis 19e siècle - façade néoclassique à pigeonnier-pignon - porte à entablement | Hameau |
| Olemps | Puech-Camp | AM | 311 | (Ferme) | * | Fournil couvert de lauzes | Hameau |
| Olemps | Puech-Camp | AM | nc | Ensemble | * | Hameau constitué de deux fermes - Logis 16e siècle - Vue importante sur Rodez | Hameau |
| Olemps | Saint-Jean | AK | 4 | Monument | * | Monument à la vierge - Ciment 20e siècle | Vallée de l'Aveyron |
| Olemps | Saint-Jean | AK | 166 | Viaduc | * | Viaduc ferroviaire | Vallée de l'Aveyron |
| Olemps | Toizac | AW | 2 | Château | ** | Logis en équerre 17e siècle et 18e siècle - tour d'escalier - fenêtres cintrées - toitures de lauzes - lucarnes - souches de cheminées - cour et clôture | Village |
| Olemps | Toizac | AW | 2 | (Château) | ** | Ailes de communs couvertes de lauzes - grange avec rampe en équerre - fournil | Village |
| Olemps | Toizac | AW | 6 | (Ferme) | * | Fournil restauré couvert de lauzes | Village |
| Olemps | Toizac | AW | 6 | Ferme | * | Logis en hauteur 19e siècle banalisé (crépi) - cour - clôture et puits | Village |
| Olemps | Toizac | AW | 8 | Maison | * | Maison en hauteur 19e siècle couverte de lauzes | Village |
| Olemps | Toizac | AW | 9 | Ferme | ** | Logis en hauteur 17e siècle remaniée 19e siècle - perron couvert - remise attenante - grange couverte de lauzes (pierres moulurées 17e siècle en remploi) - cour et clôture | Village |
| Olemps | Toizac | AW | 15 | (Ferme) | * | Grange-étable 19e siècle couverte de lauzes | Village |
| Olemps | Toizac | AW | 15 | Ferme | * | Logis 19e siècle en hauteur - perron couvert - persiennes | Village |
| Olemps | Toizac | AW | 30 | Grange | * | Grange-étable à rampe couverte de lauzes - porte chanfreinée | Village |
| Olemps | Toizac | AW | 51 | Maison | ** | Logis en hauteur 16e siècle - Fenêtre à linteau en accolade, porte chanfreinée | Village |
| Olemps | Toizac | AW | 55 | Ferme | * | Logis en hauteur 19e siècle - cour - murets | Village |
| Olemps | Toizac | AW | 55 | (Ferme) | * | Fournil couvert de lauzes | Village |
| Olemps | Toizac | AW | 72 | Maison | * | Grange-étable à rampe couverte de lauzes - porte chanfreinée | Village |
| Olemps | Toizac | AW | 72 | Maison | * | Maison très restaurée - ardoises, lucarne | Village |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Olemps | Toizac | AW | nc | Ensemble | ** | Village structuré sur une voie de crête avec couderc intéressant (croix de fonte), constitué d'une série de fermes sur cour avec logis typiques (bolets et corps arrière) - Place du village avec petite croix de fonte | Village |
| Olemps | Tourre (place de la) 4 | AH | 111 | Maison | ** | Maison en hauteur 16e siècle - 17e siècle - demi-croisée - baies chanfreinées - perron | Bourg |
| Onet-le-Château | Boscus | BC | 481 | (Ferme) | *** | Grange à contreforts en éperons - lauzes - (Cf. BC 501 - BC 502) | Ferme |
| Onet-le-Château | Boscus | BC | 481 | (Ferme) | ** | Grange 19e siècle - grilles - lauzes | Ferme |
| Onet-le-Château | Boscus | BC | 501 | Ferme | *** | Logis 18e siècle couvert de lauzes - date portée 1787 - souillarde - lucarnes - (Cf. BC 481 - BC 502) | Ferme |
| Onet-le-Château | Boscus | BC | 501 | (Ferme) | *** | Fournil 17e siècle, couvert de lauzes - (Cf. BC 481 - BC 502) | Ferme |
| Onet-le-Château | Boscus | BC | 502 | (Ferme) | ** | Granges couvertes de lauzes et ardoises - (Cf. BC 481 - BC 501) | Ferme |
| Onet-le-Château | Brenguerie (la) | BM | 69 | Ferme | * | Grange et logis 19e siècle - niche de statue en pignon | Site et village |
| Onet-le-Château | Brenguerie (la) | BM | 72 | Demeure | ** | Logis 18e siècle - lauzes - lucarnes - clôture - croix de fonte - portail - jardin en terrasse | Site et village |
| Onet-le-Château | Brenguerie (la) | BM | 73 | Fournil | ** | Fournil surmonté d'un colombier | Site et village |
| Onet-le-Château | Brenguerie (la) | BM | 73 | Ferme | ** | Logis 18e siècle ou 19e siècle - toiture de lauzes - lucarnes - souche de cheminée | Site et village |
| Onet-le-Château | Brenguerie (la) | BM | nc | Fontaine | *** | Résurgence et fontaine - cavité - bassins | Site et village |
| Onet-le-Château | Brenguerie (la) | BM | nc | Ensemble | ** | Hameau constitué autour d'une résurgence | Site et village |
| Onet-le-Château | Brenguerie (la) | BM | nc | Couderc | *** | Chemin principal et place de la fontaine | Site et village |
| Onet-le-Château | Brenguerie (la)<br>Peyrol (le) | BM | 15 | Colombier | * | Colombier | Site et village |
| Onet-le-Château | Cabaniols (les) | AY | 84 | Calvaire | ** | Croix de fonte 19e siècle - socle pierre | Village - Château |
| Onet-le-Château | Cabaniols (les) | AY | 161 | Grange | * | Grange-étable 19e siècle - vestiges de lauzes | Village - Château |
| Onet-le-Château | Cabaniols (les) | AY | 161 | Grange | * | Grange 19e siècle | Village - Château |
| Onet-le-Château | Cabaniols (les) | AY | 162 | Château | *** | Logis 18e siècle ou 19e siècle avec pavillon central - façade composée - menuiseries (porte, persiennes, châssis) - lauzes, lucarnes - dépendances (grange, fournil, poulailler ou porcherie), puits | Village - Château |
| Onet-le-Château | Cabaniols (les) | AY | 176 | Grange | * | Grange couverte de lauzes | Village - Château |
| Onet-le-Château | Cabaniols (les) | AY | 177 | (Ferme) | * | Grange - ardoises en écailles - porte cochère chanfreinée | Village - Château |
| Onet-le-Château | Cabaniols (les) | AY | 177 | Ferme | * | Logis 18e siècle ou 19e siècle - façade composée - fenêtres cintrées - menuiseries (porte, persiennes) - lucarnes - ardoises-écailles | Village - Château |
| Onet-le-Château | Cabaniols (les) | AY | 80, 82 | (Château) | ** | Parc et garenne - murs de clôture - portail - jardin en terrasse | Village - Château |
| Onet-le-Château | Cabaniols (les) | AY | nc | Ensemble | ** | Hameau constitué autour d'une maison de maître | |
| Onet-le-Château | Campie (la)<br>Decazeville (route de) | AB | 41 | Poulailler | ** | Poulailler couvert d'ardoises | Ferme |
| Onet-le-Château | Campie (la)<br>Decazeville (route de) | AB | 41 | Ferme | * | Logis néoclassique 19e siècle - façade composée - porte à entablement - lauzes - lucarnes - puits | Ferme |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Onet-le-Château | Campie (la)<br>Decazeville (route de) | AB | 41 | Fournil | ** | Fournil couvert de lauzes | Ferme |
| Onet-le-Château | Campie (la)<br>Decazeville (route de) | AB | 41 | Grange | ** | Grange 19e siècle à auvent sous croupe - contreforts rapportés | Ferme |
| Onet-le-Château | Canac | BD | 40 | Grange | ** | Grange 17e siècle remaniée - grès rouge - ardoises | Château et parc |
| Onet-le-Château | Canac | BD | 42 | Grange | ** | Grange 18e siècle et 19e siècle et logis - lauzes - grès rouge et calcaire | Château et parc |
| Onet-le-Château | Canac | BD | 43 | Jardin | ** | Jardin en terrasse associé au château | Château et parc |
| Onet-le-Château | Canac | BD | 44 | Château | MH | Château de Canac - logis 16e siècle - 17e siècle - cCroisées moulurées - tours - toitures - parc - mur d'enceinte - portail | Château et parc |
| Onet-le-Château | Canac | BD | 925 | Jardin | * | Square et espace de jeu | Château et parc |
| Onet-le-Château | Cantarane | BT | 56 | Demeure | * | Logis néoclassique - pavillon - lauzes - porte à entablement-lucarnes - mur de clôture néoclassique - grilles - remplois provenant du moulin - menuiseries - communs couverts de lauzes | Ferme |
| Onet-le-Château | Cantarane | BT | 59 | Grange | * | Grange 19e siècle - grès rouge et calcaire - portes cintrées | Ferme |
| Onet-le-Château | Cantarane | BT | 60 | Salle | ** | Grande salle de plain-pied 16e siècle remaniée 20e siècle | Ferme |
| Onet-le-Château | Cantarane (moulin de) | BT | 500 | Moulin | ** | Bâtiment néo-classique - porte cintrée (dispositions intérieures) | Site - Aveyron |
| Onet-le-Château | Cantarane (moulin de) | BT | 505 | Maison | * | Logis 20e siècle - matériaux de remploi provenant de l'ancien moulin - toit de lauzes | Site - Aveyron |
| Onet-le-Château | Capelle | AD | 37 | Maison | * | Logis 19e siècle - lauzes - lucarnes | Village - Couderc |
| Onet-le-Château | Capelle | AD | 40 | Fournil | * | Fournil 19e siècle, réhabilité | Village - Couderc |
| Onet-le-Château | Capelle | AD | 46 | Grange | * | Grange à pignon | Village - Couderc |
| Onet-le-Château | Capelle | AD | 54 | Tour | * | Ancienne tour du château 16e siècle - canonnières | Village - Couderc |
| Onet-le-Château | Capelle | AD | 78 | Grange | * | Grange 19e siècle, avec auvent - pierre appareillée - date portée : 1842. Associé à AD 79 | Village - Couderc |
| Onet-le-Château | Capelle | AD | 79 | Grange | * | Cf. AD 78 - Lauzes | Village - Couderc |
| Onet-le-Château | Capelle | AD | 83 | Maison | * | Logis 19e siècle - lauzes - lucarnes - linteau gravé (1835) - cour et mur de clôture | Village - Couderc |
| Onet-le-Château | Capelle | AD | 190 | Maison | ** | Logis 16e siècle - demi-croisée - linteau en accolade - souche de cheminée | Village - Couderc |
| Onet-le-Château | Capelle | AD | 264 | Ferme | * | Grange (cf. AD 276) | Village - Couderc |
| Onet-le-Château | Capelle | AD | 265 | Ferme | * | Grange (cf. AD 276) - demi-croupe | Village - Couderc |
| Onet-le-Château | Capelle | AD | 276 | Ferme | * | Logis 19e siècle, et grange - lucarnes - souche de cheminée - ardoises épaisses | Village - Couderc |
| Onet-le-Château | Capelle | AD | nc | Croix monumentale | * | Croix de pierre 19e siècle et socle | Village - Couderc |
| Onet-le-Château | Capelle | AD | nc | Couderc | ** | Couderc - ensemble de puits | Village - Couderc |
| Onet-le-Château | Capelle | AD | nc | Ensemble | * | Bourg constitué sur l'enceinte et la basse-cour d'un ancien château - Trois coudercs avec puits-fontaines - Ensemble très banalisé | Village |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Onet-le-Château | Capelle | AD | nc | Couderc | ** | Couderc formant anneau autour du village | Village - Couderc |
| Onet-le-Château | Castanié (le) | AE | 7 | Ferme | ** | Logis (Cf. AE 10) - grange 19e siècle | Hameau |
| Onet-le-Château | Castanié (le) | AE | 8 | Logis | ** | Logis (Cf. AE 10) | Hameau |
| Onet-le-Château | Castanié (le) | AE | 10 | Groupement | ** | Logis double 17e siècle remanié 19e siècle (1866) - lauzes - lucarnes - menuiseries - persiennes - fournil | Hameau |
| Onet-le-Château | Castanié (le) | AE | 11 | (Logis) | ** | Cour (Cf. AE 10) | Hameau |
| Onet-le-Château | Castanié (le) | AE | 12 | Grange | ** | Grange couverte de lauzes - fenêtre moulurée 15e en remploi - lucarnes 19e siècle | Hameau |
| Onet-le-Château | Castanié (le) | AE | 13 | Grange | * | Grange 1877 | Hameau |
| Onet-le-Château | Castanié (le) | AE | 17 | Ferme | * | Logis 19e siècle, lauzes - lucarnes - souche de cheminée - grange - fournil - clôture et portail | Hameau |
| Onet-le-Château | Castanié (le) | AE | nc | Ensemble | * | Hameau, ferme et couderc banalisé par une maison réhabilitée | |
| Onet-le-Château | Cayroulie (la) | AM | 9 | (Ferme) | ** | Enclos - puits - mur de clôture | Hameau |
| Onet-le-Château | Cayroulie (la) | AM | 127 | Ferme | *** | Grange couverte de lauzes et ardoises écailles - pigeonnier - porche - remise avec porte chanfreinée - enclos - mur de clôture | Hameau |
| Onet-le-Château | Cayroulie (la) | AM | 127 | Grange | * | Grange 19e siècle à pignon et rampe | Hameau |
| Onet-le-Château | Cayroulie (la) | AM | 127 | Ferme | * | Logis 19e siècle très remanié - menuiseries - ardoises | Hameau |
| Onet-le-Château | Cayroulie (la) | AM | 127 | Grange | ** | Grange 19e siècle à auvent - ardoises - bâtiment annexe couvert de lauzes | Hameau |
| Onet-le-Château | Cayroulie (la) | AM | nc | Ensemble | ** | Hameau constitué de plusieurs fermes. Ensemble rural de grande qualité | |
| Onet-le-Château | Combe (la) | BL | 5 | (Demeure) | ** | Jardin en terrasse - mur de soutènement | Village |
| Onet-le-Château | Combe (la) | BL | 13 | (Demeure) | * | Jardin en terrasse | Village |
| Onet-le-Château | Combe (la) | BL | 14 | (Demeure) | ** | Grange 19e siècle - fournil - menuiserie de porte à cadre - murs de clôture | Village |
| Onet-le-Château | Combe (la) | BL | 14 | Demeure | ** | Demeure et ferme - logis 19e siècle avec fronton - lucarnes - ardoises en écailles | Village |
| Onet-le-Château | Combe (la) | BL | 15 | Citerne | * | Citerne voûtée | Village |
| Onet-le-Château | Combe (la) | BL | 16 | Grange | *** | Grange à croupe - mur de clôture à chaperon bombé et escalier intégré | Village |
| Onet-le-Château | Combe (la) | BL | 23 | Fournil | ** | Fournil 17e siècle ou 18e siècle - porte cochère cintrée - abside | Village |
| Onet-le-Château | Combe (la) | BL | 25 | Fournil | ** | Logis et ancien fournil. Date : 1747-1748 - lauzes - lucarne | Village |
| Onet-le-Château | Combe (la) | BL | 26 | Grange | *** | Grange à deux corps en équerre et contreforts en éperons - arcs diaphragmes en arc brisé | Village |
| Onet-le-Château | Combe (la) | BL | 256 | Demeure | ** | Logis 18e siècle avec pavillon - fenêtres cintrées - lucarnes - mur de clôture et portail néoclassique | Village |
| Onet-le-Château | Combe (la) | BL | 280 | Grange | * | Grange 18e siècle ou 19e siècle à auvent - fenêtre à appui mouluré 17e siècle | Village |
| Onet-le-Château | Combe (la) | BL | 281 | Grange | * | Grange 19e siècle | Village |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Onet-le-Château | Combe (la) | BL | 281 | (Grange) | ** | Grange 18e siècle - ardoises en écailles - porte chanfreinée | Village |
| Onet-le-Château | Combe (la) | BL | 281 | Grange | ** | Grange à contreforts en éperon | Village |
| Onet-le-Château | Combe (la) | BL | nc | Ensemble | ** | Village constitué autour du château - ensemble de granges et de fournils intéressant | Village |
| Onet-le-Château | Combe (la) | BL | nc | Couderc | ** | Couderc | Village |
| Onet-le-Château | Fabrasse (la) | BE | 19 | Ferme | ** | Grange et logis 19e siècle - cour avec puits et pompe - portail - remise sur portique de pierre - ardoises en écailles | Ferme |
| Onet-le-Château | Floyrac | AV | 13 | Château | ** | Logis 18e siècle - toitures - clôture et grille 18e siècle - jardins et parc | Château et parc |
| Onet-le-Château | Floyrac | AV | 13 | (Château) | ** | Jardins du château - Cf. AV 14 | Château et parc |
| Onet-le-Château | Floyrac | AV | 14 | (Château) | ** | Jardins du château - Cf. AV 13 | Château et parc |
| Onet-le-Château | Floyrac | AV | 16 | Calvaire | * | Calvaire | |
| Onet-le-Château | Floyrac | AV | 69 | Demeure | ** | Logis 17e siècle et 20e siècle - tour d'escalier - croisées - couverture de lauzes - extension 20e siècle avec fenêtre néo-médiévale - grange | Château et parc |
| Onet-le-Château | Floyrac | AV | 195 | Fournil | * | Fournil restauré | Château et parc |
| Onet-le-Château | Floyrac | AV | 197 | Maison | * | Ancienne grange réhabilitée - clôture - Associé à AV 224 | Château et parc |
| Onet-le-Château | Floyrac | AV | 203 | Demeure | ** | Logis 18e siècle ou 19e siècle - ardoises en écailles - lucarnes - menuiseries - communs - jardin | Château et parc |
| Onet-le-Château | Floyrac | AV | 224 | Maison | * | Ancienne grange réhabilitée - clôture - associé à AV 197 | Château et parc |
| Onet-le-Château | Floyrac | AV | 225 | (Demeure) | ** | Cf AV 69 | Château et parc |
| Onet-le-Château | Floyrac | AV | 226 | Grange | * | Grange 19e siècle | Château et parc |
| Onet-le-Château | Fontanges | AW | 10 | (Château) | ** | Jardins du château | Château et parc - Site |
| Onet-le-Château | Fontanges | AW | 152 | Ferme | * | Logis en hauteur 18e siècle - lucarnes - ardoises | Château et parc - Site |
| Onet-le-Château | Fontanges | AW | 153 | Château | *** | Ensemble de logis 16e siècle et 17e siècle flanqués de tours sur deux cours - vestiges de motte féodale - parc et jardins - clôture - vestiges de portail fortifié | Château et parc - Site |
| Onet-le-Château | Fontanges | AW | 153 | Fournil | ** | Fournil - menuiserie de porte | Château et parc |
| Onet-le-Château | Is | AH | 10 | Grange | * | Ensemble rural : grange 19e siècle avec arc de décharge en arc brisé, tour carrée 17e siècle (?), remise 20e siècle avec piliers en pierre de taille | Hameau |
| Onet-le-Château | Is | AH | 12 | (Château) | *** | Cour | Château et parc |
| Onet-le-Château | Is | AH | 14 | Château | *** | Logis médiéval remanié au 15e siècle et à l'époque moderne - tour d'escalier en vis - colombier 15e siècle - 16e siècle - grange attenante au château | Château et parc |
| Onet-le-Château | Is | AH | 15 | (Château) | *** | Jardins, parc du château et mur de clôture | Château et parc |
| Onet-le-Château | Is | AH | 16 | (Château) | *** | cf. AH 15 | Château et parc |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Onet-le-Château | Is | AH | 17 | (Château) | *** | cf. AH 15 | Château et parc |
| Onet-le-Château | Is | AH | 18 | (Château) | *** | cf. AH 15 | Château et parc |
| Onet-le-Château | Is | AH | 43 | Couderc | ** | Couderc et Vierge 19e siècle - espace libre à conserver et à mettre en valeur | Hameau |
| Onet-le-Château | Is | AH | 44 | (Couderc) | ** | cf. AH 43 | Couderc |
| Onet-le-Château | Is | AH | 95 | (Château) | ** | Grange attenante au château | Château et parc |
| Onet-le-Château | Is | AH | 97 | Grange | * | Grange 19e siècle - ardoises en écailles | |
| Onet-le-Château | Is | AH | 97 | (Château) | *** | Château d'Is : cf. AH 12 | Château et parc |
| Onet-le-Château | Is | AH | nc | Ensemble | *** | Ensemble constitué par le château, les communs et dépendances et le parc romantique - Cadre bucolique | Château et parc |
| Onet-le-Château | Labro | AS | 65 | (Château) | * | Ancien jardin en terrasse (banalisé) - murs de clôtures | Château |
| Onet-le-Château | Labro | AS | 119 | Fournil | * | Fournil restauré | Château |
| Onet-le-Château | Labro | AS | 189 | Ferme | * | Logis 19e siècle - lauzes | Château |
| Onet-le-Château | Labro | AS | 214 | Château | *** | Logis 15e siècle - 16e siècle, remanié 17e siècle et 19e siècle (1842), sur cour - tour d'escalier - échauguettes - lucarne 17e siècle à fronton | Château |
| Onet-le-Château | Labro | AS | 215 | Grange | * | Grange 19e siècle | Château |
| Onet-le-Château | Landairie (la) | AB | 33 | (Ferme) | * | Enclos - mur de clôture | Ferme |
| Onet-le-Château | Landairie (la) | AB | 84 | (Ferme) | ** | Logis accolés en barre 18e siècle - 19e siècle - perron - associé à AB 90 (partie plus ancienne) | Ferme |
| Onet-le-Château | Landairie (la) | AB | 88 | Colombier | ** | Colombier couvert de lauzes - lucarnes | Ferme |
| Onet-le-Château | Landairie (la) | AB | 88 | Grange | *** | Grange couverte de lauzes - contreforts rapportés - cour pavée | Ferme |
| Onet-le-Château | Landairie (la) | AB | 88 | Fournil | *** | Fournil - lauzes - mur de soutènement - escalier | Ferme |
| Onet-le-Château | Landairie (la) | AB | 88 | Grange | ** | Grange 19e siècle couverte d'ardoises - rampe en équerre | Ferme |
| Onet-le-Château | Landairie (la) | AB | 89 | (Ferme) | ** | Logis accolés en barre 18e siècle - 19e siècle - perron - (associé à AB 90 partie plus ancienne) | Ferme |
| Onet-le-Château | Landairie (la) | AB | 90 | Ferme | ** | Logis accolés en barre 18e siècle - 19e siècle - perron - (associé à AB 84 partie plus ancienne) | Ferme |
| Onet-le-Château | Landairie (la) | AB | | Croix monumentale | ** | Calvaire 19e siècle | Ferme |
| Onet-le-Château | Lapanouse | AZ | 30 | (Château) | *** | Aile de communs et colombier - lauzes - lucarnes | Château et parc |
| Onet-le-Château | Lapanouse | AZ | 31 | Château | *** | Logis 18e siècle et pavillon central - lauzes et ardoises - lucarnes - menuiseries | Château et parc |
| Onet-le-Château | Lapanouse | AZ | 31 | Grange | * | Grange | Château et parc |
| Onet-le-Château | Lapanouse | AZ | 31 | (Château) | *** | Grange et auvent néoclassique - date : 1866 - portique - lauzes - ailes symétriques | Château et parc |
| Onet-le-Château | Lapanouse | AZ | 31 | (Château) | *** * | Grange çà couverture de lauzes en carène | Château et parc |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Onet-le-Château | Lapanouse | AZ | nc | Ensemble | *** | Ensemble exceptionnel : château et communs agricoles - allée plantée d'arbres - clôtures - garenne | |
| Onet-le-Château | Lapanouse | AZ | 31 | | * | Serre avec poteaux bois chanfreinés | |
| Onet-le-Château | Limouze | AC | 44 | (Château) | *** | Parc - mur de clôture - Cf. AC 82 | Château et parc |
| Onet-le-Château | Limouze | AC | 47 | Ferme | * | Logis 19e siècle - lauzes - grange 19e siècle | Château et parc |
| Onet-le-Château | Limouze | AC | 82 | Château | *** | Tour médiévale - logis 19e siècle - 20e siècle et grange - colombier - parc - mur de clôture - portail | Château et parc |
| Onet-le-Château | Manhac | BR | nc | Ensemble | *** | Ensemble disjoint, constitué de trois entités : demeure néoclassique, ancien château et hameau constitué de maisons de grès rouge couvertes de lauzes - Réseau de murets | Village |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 20 | Grange | ** | Grange 19e siècle couverte de lauzes - aire pavée | Village |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 25 | Maison | * | Maison (ancienne grange) datée 1824 - lauzes | Village |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 28 | Enclos | ** | Jardin enclos par un mur à chaperon bombé - croix | Village - Château |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 29 | Fournil | ** | Fournil couvert de lauzes - lucarne fenière | Village |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 32 | Grange | * | Porte 17e siècle moulurée | Village |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 33 | Grange | ** | Grange 17e siècle agrandie 18e siècle ou 19e siècle - portail cintré | Village |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 34 | Maison | ** | Logis en hauteur 16e siècle remanié 18e siècle - perron - demi-croisée - tour sur l'arrière - fenêtre cintrée 18e siècle - lucarnes | Village |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 35 | Maison | ** | Maison en hauteur 17e siècle remaniée - fenêtre en accolade - lucarne - perron - menuiserie de porte et grille d'imposte - lauzes | Village |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 37 | (Ferme) | * | Grange en grès rouge et calcaire | Village |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 38 | Maison | * | Logis 17e siècle remanié 19e siècle grès rouge - porte chanfreinée | Village |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 38 | Ferme | * | Logis 19e siècle en grès rouge - lauzes - perron | Village |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 45 | (Château) | ** | Ancien château - logis et dépendances 17e siècle remaniés 19e siècle - grès rouge - lauzes - fournil | Village |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 47 | Enclos | * | Jardin enclos de murs à chaperon bombé | Village |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 53 | Calvaire | * | Croix 19e siècle ferforgé - socle pierre | Village |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 54 | Demeure | ** | Logis 19e siècle néoclassique - façade composée - porte à entablement - menuiserie de porte - persiennes - pavillon centré - lauzes - lucarnes - mur de clôture - portail - grille | Village |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 54 | (Demeure) | ** | Granges - grès rouge - lauzes | Village |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 55 | (Demeure) | ** | Remise couverte de lauzes | Village |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 55 | (Demeure) | * | Grange avec rampe coudée | Village |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 77 | (Château) | ** | Ancien château - logis en hauteur organisés dans une enceinte polygonale | Village |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 77 | (Château) | ** | Grange 19e siècle en grès rouge avec rampe, couverte de lauzes - aire pavée - clôture et portail | Village |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Onet-le-Château | Manhac | BS | 78 | Château | ** | Logis 19e siècle - pavillon couverture de lauzes - lucarnes - cour pavée - clôture - grille | Village |
| Onet-le-Château | Manhac | BS | nc | Place | ** | Place publique - ruelle bordée de murets et aire pavée devant la grange BS 20 | Village |
| Onet-le-Château | Onet-le-Château | AO | 13 | (Château) | *** | Terrasse du château - espace libre à conserver et mettre en valeur | Château |
| Onet-le-Château | Onet-le-Château | AO | 14 | (Château) | *** | Ancien cimetière - espace libre à conserver et mettre en valeur | Château |
| Onet-le-Château | Onet-le-Château | AO | 15 | Château | MH | Château 15e siècle et chapelle | Château |
| Onet-le-Château | Onet-le-Château | AO | 16 | Maison | * | Maison néoclassique 1841 - porte à entablement - menuiserie | Château et village |
| Onet-le-Château | Onet-le-Château | AO | 21 | Remise | * | Edifice couvert de lauzes - abords du château | Château et village |
| Onet-le-Château | Onet-le-Château<br>Château (route du) | AO | 32 | Maison | * | Maison à perron et tour sur souillarde - ardoises - épi de terre cuite | Village |
| Onet-le-Château | Onet-le-Château | AO | 33 | Ferme | * | Logis et grange | Village |
| Onet-le-Château | Onet-le-Château | AO | 35 | Ferme | ** | Logis 18e siècle - ardoises - escalier extérieur - galerie - grange | Village |
| Onet-le-Château | Onet-le-Château | AO | 52 | Maison | * | Logis 19e siècle - lauzes - linteau gravé 1854 - lucarnes - menuiseries - fournil - publicité : "Le petit journal" | Château et village |
| Onet-le-Château | Onet-le-Château | AO | 53 | Maison | * | Logis 18e siècle - lauzes - fenêtres à linteau délardé - lucarne avec épi de faîtage | Château et village |
| Onet-le-Château | Onet-le-Château | AO | 73 | (Château) | ** | Terrasse du château - calvaire fonte et socle pierre 1844 - abri 20e siècle (lauzes) | |
| Onet-le-Château | Onet-le-Château | AO | 73 | (Château) | *** | Enclos du château - espace libre à conserver et mettre en valeur | |
| Onet-le-Château | Onet-le-Château | AO | 76 | Maison | * | Maison - façade néoclassique - lauzes - lucarnes - menuiseries (persiennes, porte) - clôture - portail | Château et village |
| Onet-le-Château | Onet-le-Château | AO | 85 | Fournil | ** | Fournil 19e siècle - implantation sur un éperon rocheux - point de vue | Village |
| Onet-le-Château | Onet-le-Château | AO | 103 | Fontaine | * | Edicule abritant une fontaine | Village |
| Onet-le-Château | Onet-le-Château | AO | 134 | Couderc | *** | Espace libre à aménager et mettre en valeur | Village |
| Onet-le-Château | Onet-le-Château | AO | 148 | Ferme | * | Logis 20e siècle - lauzes - lucarne - porte à entablement - portail - grange avec linteau gravé 1835 - grange 19e siècle - cour | Village |
| Onet-le-Château | Onet-le-Château | AO | nc | Fontaine | * | Edicule abritant une fontaine | Village |
| Onet-le-Château | Onet-le-Château | AO | nc | Ensemble | ** | Château et bourg castral - ensemble banalisé | Château |
| Onet-le-Château | Onrazac | AM | 53 | Grange | ** | Grange 19e siècle - terrasse et enclos du château - mur de clôture | Château et parc |
| Onet-le-Château | Onrazac | AM | 54 | Enclos | ** | Terrasse et jardin - mur de clôture et tourelles | Château et parc |
| Onet-le-Château | Onrazac | AM | 129 | Fournil | * | Fournil 19e siècle | Château et parc |
| Onet-le-Château | Onrazac | AM | 130 | Château | *** | Logis 17e siècle - tourelle à mâchicoulis - pavillon fortifié et mur d'enceinte | Château et parc |
| Onet-le-Château | Onrazac | AM | nc | Couderc | ** | Couderc et avant-cour du château | Château et parc |
| Onet-le-Château | Praderie (la) | AO | 33 | Château | *** | Logis 17e siècle remanié 19e siècle - tour avec bretèche - ardoises - portail couvert - grange - remise avec piliers de pierre | Château |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Onet-le-Château | Praderie (la) | AO | 33 | Grange | ** | Granges 19e siècle en barre | Château |
| Onet-le-Château | Puech-Maynade | AY | 42 | (Château) | ** | Parc et enclos | Château |
| Onet-le-Château | Puech-Maynade | AY | 44 | (Château) | ** | Parc et enclos | Château |
| Onet-le-Château | Puech-Maynade | AY | 45 | Château | ** | Logis 16e siècle remanié 18e siècle - façades composées - demi-croisées - toit à comble brisé, ardoises - lucarnes à fronton - menuiseries - jardins en terrasses - parc - murs de clôture - portails et grilles - Cf. AY 46 | Château |
| Onet-le-Château | Puech-Maynade | AY | 46 | Château | ** | Logis 16e siècle remanié 18e siècle - façades composées - demi-croisées - toit à comble brisé, ardoises - lucarnes à fronton - menuiseries - jardins en terrasses - parc - murs de clôture - portails et grilles - Cf. AY 45 | Château |
| Onet-le-Château | Puech-Maynade | AY | 163 | (Château) | *** | Dépendances agricoles - grange - vestige de pignon à redents - ardoises | Château |
| Onet-le-Château | Puech-Maynade | AY | 164 | (Château) | ** | Remise | Château |
| Onet-le-Château | Puech-Maynade | AY | nc | Ensemble | ** | Ensemble constitué par le château, son jardin et son parc et ses dépendances agricoles | Château |
| Onet-le-Château | Roquette (la) | BO | 6 | Maison | *** | Logis 16e siècle - 17e siècle - croisées moulurées - porte chanfreinée | Village |
| Onet-le-Château | Roquette (la) | BO | 11 | Maison | * | Logis 17e siècle - porte cochère chanfreinée - associé à BN 145 | Village |
| Onet-le-Château | Roquette (la) | BO | 13 | Grange | ** | Grange couverte de lauzes - porte fenière chanfreinée | Village |
| Onet-le-Château | Roquette (la) | BO | nc | Calvaire | * | Calvaire 19e siècle - croix de fonte - socle pierre | Village |
| Onet-le-Château | Roquette (la) | BO | 126 | (Château) | *** | Mur d'enceinte - tTour ronde 17e siècle avec canonnières | Château et parc - Village |
| Onet-le-Château | Roquette (la) | BO | 126 | (Château) | ** | Logis de communs - dépendances agricoles 19e siècle - grange 18e siècle à croupes | Château et parc |
| Onet-le-Château | Roquette (la) | BO | 127 | (Château) | ** | Logis de communs - dépendances agricoles 19e siècle - grange 18e siècle à croupes | Château et parc |
| Onet-le-Château | Roquette (la) | BO | 145 | Maison | ** | Logis en hauteur - perron - lucarnes - ardoises-écailles - associé à BN 11 | Village |
| Onet-le-Château | Roquette (la) | BO | 139 | (Château) | *** | Mur d'enceinte - tour carrée 17e siècle avec canonnières | Château et parc - Village |
| Onet-le-Château | Roquette (la) | BO | 140 | Château | *** | Château de la Roquette - logis 17e siècle et tour carrée couverte par un dôme - croisées moulurées - lauzes - cour | Château et parc |
| Onet-le-Château | Roquette (la) | BO | 140 | (Château) | *** | Mur d'enceinte - tours carrées et tour ronde 17e siècle avec canonnières | Château et parc - Village |
| Onet-le-Château | Roquette (la) | BO | 60 | (Château) | ** | Jardin et parc en terrasse du château - Mur de clôture - Cf. BO 61 | Château et parc |
| Onet-le-Château | Roquette (la) | BO | 61 | (Château) | ** | Jardin et parc en terrasse du château - Mur de clôture - Cf. BO 60 | Château et parc |
| Onet-le-Château | Roquette (la) | BO | nc | Ensemble | ** | Bourg seigneurial approximativement planifié, organisé dans le prolongement du château - place publique avec tours de l'enceinte | Village |
| Onet-le-Château | Roquette (la) | BO | nc | Couderc | * | Ancien couderc | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Onet-le-Château | Saint-Joseph-l'Artisan | BX | 315 | Eglise | MH | Eglise contemporaine | Eglise |
| Onet-le-Château | Saint-Martin-de-Limouze | AH | 21 | Presbytère | * | Logis 19e siècle - lauzes - façade néoclassique composée - porte à entablement - cour | Eglise rurale et cimetière |
| Onet-le-Château | Saint-Martin-de-Limouze | AH | 23 | Eglise | *** | Eglise 16e siècle , remaniée 19e siècle - lauzes - flèche en ardoises | Eglise rurale et cimetière |
| Onet-le-Château | Saint-Martin-de-Limouze | AH | 24 | Cimetière | ** | Cimetière et jardin attenant à l'église | Eglise rurale et cimetière |
| Onet-le-Château | Saint-Martin-de-Limouze | AH | 75 | Cimetière | ** | Cimetière et jardin attenant à l'église | Eglise rurale et cimetière |
| Onet-le-Château | Saint-Martin-de-Limouze | AH | 76 | Cimetière | ** | Cimetière et jardin attenant à l'église | Eglise rurale et cimetière |
| Onet-le-Château | Saint-Martin-de-Limouze | AH | nc | Ensemble | *** | Ensemble constitué par l'église, le presbytère et le cimetière - calvaire | Eglise rurale et cimetière |
| Onet-le-Château | Saint-Mayme | BR | 2 | Château | ** | Logis 16e siècle et 19e siècle - lauzes - croisées - tour-pigeonnier - menuiseries 19e siècle - clôture | Village - Eglise et château - Site |
| Onet-le-Château | Saint-Mayme | BR | 5 | Ferme | * | Logis en hauteur - perron - lucarnes - ardoises | Village - Eglise et château - Site |
| Onet-le-Château | Saint-Mayme | BR | 8 | Cimetière | * | Cimetière - clôture - Cf. BR 121 | |
| Onet-le-Château | Saint-Mayme | BR | 11 | Fournil | ** | Fournil | Village - Eglise et château - Site |
| Onet-le-Château | Saint-Mayme | BR | 13 | Eglise | *** | Eglise 15e siècle - porche - sarcophage - clocher 19e siècle | Village, église et château - Site |
| Onet-le-Château | Saint-Mayme | BR | 15 | Grange | * | Grange 18e siècle ou 19e siècle | Village - Eglise et château - Site |
| Onet-le-Château | Saint-Mayme | BR | 18 | Demeure | ** | Logis 18e siècle ou 19e siècle néoclassique - façade composée - mur de clôture - ardoises - jardin | Village - Eglise et château - Site |
| Onet-le-Château | Saint-Mayme | BR | 19 | Couvent | ** | Ensemble conventuel - bâtiments néoclassiques 19e siècle - ardoises - clocheton - terrasses et jardins | Village - Eglise et château - Site |
| Onet-le-Château | Saint-Mayme | BR | 119 | Presbytère | ** | Logis 18e siècle et 19e siècle - souillarde en encorbellement - porte cintrée - lauzes - enclos et mur de clôture (porte 1778) - médaillon sculpté | Village - Eglise et château - Site |
| Onet-le-Château | Saint-Mayme | BR | 121 | Cimetière | * | Cimetière - clôture - Cf. BR 8 | |
| Onet-le-Château | Saint-Mayme | BR | nc | Calvaire | ** | Croix de fer forgé 19e siècle - socle pierre | Village - Eglise et château - Site |
| Onet-le-Château | Saint-Mayme | BR | nc | Fontaine | ** | Fontaine couverte en berceau | Village - Eglise et château - Site |
| Onet-le-Château | Saint-Mayme | BR | nc | Travail | ** | Travail à ferrer | Village - Eglise et château - Site |
| Onet-le-Château | Saint-Mayme | BR | nc | Ensemble | *** | Village constitué autour d'une église paroissiale au pied de la colline de Montolieu | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Onet-le-Château | Saint-Mayme | BR | nc | Place | ** | Place de l'église et jardins en terrasses | |
| Onet-le-Château | Trauc (le) | AK | 4 | (Château) | ** | Jardin du château, mur de clôture | Château |
| Onet-le-Château | Trauc (le) | AK | 5 | Château | ** | Logis 16e siècle remanié 18e siècle et tour d'escalier - Portes moulurées, menuiseries - Communs, grange, fournil 18e siècle (lauzes) | Château |
| Onet-le-Château | Trauc (le) | AK | 6 | Grange | * | Grange 19e siècle | Château |
| Onet-le-Château | Trauc (le) | AK | nc | Ensemble | ** | Ensemble constitué par le château et ses communs | Château |
| Onet-le-Château | Trauc (le) | AK | nc | Fontaine | * | Fontaine | Château |
| Onet-le-Château | Trauc (le) | AK | nc | (Château) | * | Allée bordée de murets | Château |
| Onet-le-Château | Tricherie (la) | AC | 57 | (Château) | * | Grange et rampe 19e siècle - 20e siècle - ardoises | Hameau |
| Onet-le-Château | Tricherie (la) | AI | 2 | (Château) | * | Fournil et communs - Cf. AI 5 | Château et parc |
| Onet-le-Château | Tricherie (la) | AI | 5 | Château | ** | Logis 18e siècle - pavillon - fenêtres cintrées - toiture d'ardoises - lucarnes - communs | Château et parc |
| Onet-le-Château | Tricherie (la) | AI | 52 | (Château) | ** | Parc et garenne du château, mur de clôture - Cf. AI 5 | Château et parc |
| Onet-le-Château | Tricherie (la) | AI | 53 | (Château) | ** | Fournil et parc - Mur de clôture | Château et parc |
| Onet-le-Château | Tricherie (la) | AI | 55 | (Château) | ** | Parc et garenne du château, mur de clôture - Cf. AI 5 | Château et parc |
| Onet-le-Château | Tricherie (la) | AI | 58 | (Château) | ** | Parc et garenne du château, mur de clôture - Cf. AI 5 | Château et parc |
| Onet-le-Château | Tricherie (la) | AI | 59 | (Château) | ** | Allée du château | Château et parc |
| Onet-le-Château | Tricherie (la) | AI | 1 | (Château) | ** | Jardins en terrasse du château - Cf. AI 6 | Château et parc |
| Onet-le-Château | Tricherie (la) | AI | 6 | (Château) | ** | Jardins en terrasse du château - Cf. AI 5 | Château et parc |
| Onet-le-Château | Tricherie (la) | AI | nc | Couderc | * | Couderc et croix monumentale | Hameau |
| Onet-le-Château | Vabre | AT | 51 | (Château) | * | Anciens jardins en terrasses | Château et parc |
| Onet-le-Château | Vabre | AT | 69 | Ferme | ** | Grange à auvent - fournil | Hameau |
| Onet-le-Château | Vabre | AT | 109 | Ferme | ** | Logis 18e siècle ou 19e siècle lauzes - associé à AT 195 | Hameau |
| Onet-le-Château | Vabre | AT | 164 | (Château) | * | Tour-pavillon | Château et parc |
| Onet-le-Château | Vabre | AT | 165 | Grange | * | Grange réhabilitée 20e siècle | Château et parc |
| Onet-le-Château | Vabre | AT | 186 | (Château) | * | Logis 18e siècle - cour - portail - grilles 18e siècle et mur de clôture | Château et parc |
| Onet-le-Château | Vabre | AT | 195 | Ferme | ** | Fournil - remise avec pigeonnier-pignon - grange 19e siècle - épis de faîtage - Cf. AT 109 | Hameau |
| Onet-le-Château | Vabre | AT | 207 | Grange | * | Deux granges 19e siècle - lauzes, mur de clôture | Château et parc |
| Onet-le-Château | Vabre | AT | nc | Ensemble | * | Village en ordre lâche constitué au contact d'un château classique réhabilité (banalisé). Espace de sports et loisirs aux abords. | Château, parc et hameau |
| Onet-le-Château | Vabre | AT | 213 | (Château) | * | Ancien parc - mur de clôture | Château et parc |
| Onet-le-Château | Vialatelle | BI | 167 | Ferme | * | Logis daté 1794 et grange attenante 19e siècle - baies cintrées - oculus - ardoises en écailles | Château et hameau |
| Onet-le-Château | Vialatelle | BI | 201 | Ferme | * | Logis 18e siècle ou 19e siècle - lauzes - lucarnes - cour - clôture et portail | Château et hameau |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Onet-le-Château | Vialatelle | BI | 210 | (Ferme) | * | Cf. AZ 167 | Château et hameau |
| Onet-le-Château | Vialatelle | BI | 237 | Maison | * | Logis 17e siècle remanié | Château et hameau |
| Onet-le-Château | Vialatelle | BI | 239 | Maison | *** | Maison 16e siècle remaniée 18e siècle porte chanfreinée datée 1761 - baies chanfreinées - fenêtre en accolade | Château et hameau |
| Onet-le-Château | Vialatelle | BI | 257 | Maison | * | Logis 18e siècle couvert de lauzes - croupe | Château et hameau |
| Onet-le-Château | Vialatelle | BI | 258 | Fournil | ** | Fournil - abside couverte de lauzes - arcade - pigeonnier en pignon | Château et hameau |
| Onet-le-Château | Vialatelle | BI | 278 | (Château) | *** | Tour 16e siècle - fenêtres moulurées en accolade et Renaissance - porte cintrée - pigeonnier - lauzes | Château et hameau |
| Onet-le-Château | Vialatelle | BI | 281 | Château | ** | Logis 18e siècle avec pavillon central - porte 1773 - menuiserie - fenêtres cintrées - lauzes - lucarnes - porche | Château et hameau |
| Onet-le-Château | Vialatelle | BI | 297 | Ferme | * | Ancienne grange et logis - Ardoises en écailles | Château et hameau |
| Onet-le-Château | Vialatelle | BI | 380 | (Château) | ** | Portail couvert daté 1780 | Château et hameau |
| Onet-le-Château | Vialatelle | BI | nc | Ensemble | ** | Hameau homogène constitué autour d'une demeure 18e siècle - bâtiments 16e siècle - ensemble très restauré et abords banalisés | |
| Rodez | Abbé-Bessou (rue de l') 1 | AE | 281 | Immeuble - Café Broussy | MH | Architecture Art déco - décor architectural - abords de la cathédrale - (Cf. AE 282) | |
| Rodez | Abbé-Bessou (rue de l') 1 | AE | 282 | Immeuble - Café Broussy | MH | Architecture Art déco - décor architectural - abords de la cathédrale - (Cf. AE 281) | |
| Rodez | Abbé-Bessou (rue de l') 1 | AE | 282 | Immeuble d'habitation | | (cf AE 281) | |
| Rodez | Abbé-Bessou (rue de l') 4 | AE | 63 | Immeuble d'habitation | ** | Façade Art déco - décor architectural - ferronnerie - menuiseries - abords du café Broussy | |
| Rodez | Adrien-Rozier (place) 1 | AC | 17 | Ancienne maison du chapitre | ** | Bâtiment fin du Moyen Âge et époque moderne | Ville centre |
| Rodez | Adrien-Rozier (place) 4 | AC | 366 | Immeuble d'habitation | MH | Porte Renaissance - immeuble 18e siècle remanié 20e siècle | |
| Rodez | Amans-Rodat (avenue) 10 | AH | 46 | Demeure 1874-1875 (date portée) | *** | Architecture néoclassique - clôture ferronnerie - dépendance sur rue - décor pierre sculpté - ferronnerie gardes-corps - porte d'entrée - persiennes métalliques - mur d'acrotère (couronnement façade) | |
| Rodez | Amans-Rodat (avenue) 12b | AH | 102 | Maison | * | Architecture régionaliste milieu 20e siècle - façade pierre et enduit faux-pan-de-bois - porte d'entrée - menuiserie - clôture | |
| Rodez | Amans-Rodat (avenue) 13 | AE | 286 | Immeuble d'habitation | * | Architecture 1900 - balcons - ferronneries - persiennes métalliques - toit mansard - avant-toit - lucarnes | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Amans-Rodat (avenue) 14 | AH | 104 | Immeuble - ancienne "Villa des Roses" | * | Façade classique (19e siècle) et extension Art déco (années 1930-1950) - clôtures pierre et fer - ferronneries - portes d'entrée - persiennes bois ou fer - toit à deux pentes ou mansard - lucarnes | |
| Rodez | Amans-Rodat (avenue) 15 | AE | 29 | Immeuble d'habitation | ** | Architecture éclectique - composition - décor sculpté - toit mansard - persiennes métalliques - lucarnes - ardoises | |
| Rodez | Amans-Rodat (avenue) 17 | AE | 30 | Immeuble d'habitation | ** | Architecture Art déco - ferronnerie gardes-corps - poivrière - ardoises | |
| Rodez | Amans-Rodat (avenue) 19<br>Louis-Lacombe (avenue) 17 | AE | 177, 178 | Garage | * | Architecture Art déco - auvent-terrasse - composition façade - porte d'entrée et persiennes (avenue Louis-Lacombe) | |
| Rodez | Amans-Rodat (avenue) 35 | AE | 165 | Villa | * | Architecture Art déco - mur de soutènement - portes piétonne et garage sur rue - jardin - volumes - porte à entablement - avant-toit - ardoises - lucarnes - souches cheminée brique | |
| Rodez | Amans-Rodat (avenue) 36 | AH | 432 | Maison | ** | Architecture Art déco - clôture métallique - décor mouluré - menuiseries - vitrail - persiennes métalliques - toiture - lucarnes | |
| Rodez | Amans-Rodat (avenue) 37 | AE | 164 | Villa | * | Architecture Art déco - mur de soutènement - portes piétonne et garage sur rue - jardin - volumes - porte d'entrée - bow-window - garde-corps ciment | |
| Rodez | Amans-Rodat (avenue) 38 | AH | 122 | Immeuble d'habitation | * | Façade composée néo-classique - persiennes - corniche | |
| Rodez | Amans-Rodat (avenue) 38b | AH | 316 | Immeuble d'habitation | * | Façade composée néo-classique - persiennes - corniche - ardoises - lucarnes | |
| Rodez | Amans-Rodat (avenue) 39 | AE | 147 | Villa Lou Clapas | ** | Architecture régionaliste années 1930 - jardin - façade pierre - enduit faux pan-de-bois et faux hourdis brique peint - ferronneries - toiture ardoise - souches cheminées brique - lucarnes | |
| Rodez | Amans-Rodat (avenue) 40 | AH | 631 | Maison | ** | Architecture Art déco - façade ordonnancée - porte entrée - ferronneries - persiennes métalliques - lucarnes | |
| Rodez | Amans-Rodat (avenue) 40b | AH | 392 | Maison | * | Architecture éclectique - persiennes métalliques - menuiserie - lucarne-fronton - avant-toit néomédiéval - ardoise | |
| Rodez | Amans-Rodat (avenue) 5 | AE | 17 | Maison | * | Architecture éclectique - mur clôture ferronnerie - escalier - façade brique - ferronnerie - toiture - ardoise | |
| Rodez | Ambec | BI | 168 | Ferme | ** | Corps de bâtiment 17e siècle (baies chanfreinées) - galerie de cloître 13e siècle - 14e siècle en remploi (décor sculpté, chapiteaux, arcature) - logis et grange | Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Amphithéâtre (rue de l') 11 | AK | 511 | Maison | * | Architecture moderne - menuiseries - persiennes - lucarnes - lauzes | |
| Rodez | Amphithéâtre (rue de l') 11b | AK | 879 | Maison | * | Architecture moderne - menuiseries - ferronnerie - ardoises-écailles | |
| Rodez | Amphithéâtre (rue de l') 13 | AK | 547 | Castel - Villa | *** | Architecture éclectique - décor architectural - persiennes - menuiseries | |
| Rodez | Amphithéâtre (rue de l') 13b | AK | 732 | Vestiges archéologiques | *** | Vestiges de l'amphithéâtre | |
| Rodez | Amphithéâtre (rue de l') 15 | AK | 358 | Demeure | ** | Demeure portant la date 1882 - mur de clôture pierre - ancienne écurie - façade enduite et décor brique - persiennes bois - avant toit | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Amphithéâtre (rue de l') 2 | AK | 504 | Maison | * | Architecture moderne - balcons - lucarnes - menuiseries | |
| Rodez | Amphithéâtre (rue de l') 6 | AK | 596 | Immeuble d'habitation | ** | Archi Art déco - décor - menuiseries métalliques - ferronnerie | |
| Rodez | Amphithéâtre (rue de l') 8 | AK | 388 | Maison | * | Art déco - composition - décor - lucarne - ferronnerie - marquise | |
| Rodez | Amphithéâtre (rue de l') 9 | AK | 512 | Villa | * | Architecture éclectique - baies cintrées - ferronnerie - toiture ardoises - avant-toit - jardin - clôture - portail | |
| Rodez | Aristide-Briand (rue) 17 | AB | 324 | Chambre de Commerce et d'Industrie | ** | Façade en pierre de taille 19e siècle conservée lors de la construction de la chambre de commerce et d'industrie - (Cf. AB 125) | |
| Rodez | Aristide-Briand (rue) 19 | AB | 125 | Chambre de Commerce et d'Industrie | ** | Façade en pierre de taille 19e siècle conservée lors de la construction de la chambre de commerce et d'industrie - (Cf. AB 324) | |
| Rodez | Aristide-Briand (rue) 2 | AC | 121 | Maison | ** | Ferronnerie Art déco - balustrade - devanture en coffrage | |
| Rodez | Aristide-Briand (rue) 21 | AB | 124 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle - façade à travées - lucarnes - porte | |
| Rodez | Aristide-Briand (rue) 23 | AB | 123 | Maison | ** | Toiture mansardée - lucarnes | |
| Rodez | Aristide-Briand (rue) 25 | AB | 121 | Maison | * | Maison 19e siècle - lucarnes - porte - garde-corps en ferronnerie | |
| Rodez | Aristide-Briand (rue) 4 | AC | 123 | Maison | * | Menuiserie - Persiennes | |
| Rodez | Aristide-Briand (rue) 5 | AB | 134 | Maison | * | Maison 19e siècle à travées régulières - porte rez-de-chaussée | |
| Rodez | Aristide-Briand (rue) 6 | AC | 124 | Maison | * | Façade composée - Persiennes | |
| Rodez | Aristide-Briand (rue) 8 | AC | 125 | Maison | ** | Façade composée - Porte à entablement - Menuiserie | |
| Rodez | Aristide-Briand (rue) 9 | AB | 132 | Maison | * | Rez-de-chaussée conservé | |
| Rodez | Armagnac (rue d') 1 | AD | 90 | Immeuble d'habitation | ** | Devanture en coffrage - lucarnes | |
| Rodez | Armagnac (rue d') 1 | AD | 372 | Immeuble d'habitation | ** | Porte 17e siècle | |
| Rodez | Armagnac (rue d') 2 | AC | 213 | Immeuble d'habitation | MH | Encorbellement - façade gothique | |
| Rodez | Armagnac (rue d') 3 | AD | 443 | Immeuble d'habitation | ** | Immeuble époque moderne - rez-de-chaussée porte 19e siècle - devanture d'applique début 20e siècle | |
| Rodez | Armagnac (rue d') 3b | AD | 88 | Immeuble d'habitation | ** | Façade néoclassique - rez-de-chaussée conservé - ferronnerie - menuiserie | |
| Rodez | Armagnac (rue d') 4 | AC | 214 | Immeuble d'habitation | MH | Encorbellement - façade gothique - porte 18e siècle - menuiserie | |
| Rodez | Armagnac (rue d') 5 | AD | 86 | Immeuble d'habitation | ** | Façade néoclassique - balcon - ferronnerie - menuiserie | |
| Rodez | Armagnac (rue d')<br>Saint-Amans (rue) 2 | AD | 92 | Immeuble d'habitation | * | Façade composée 18e siècle | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Armes (place d') 3 | AE | 59 | Immeuble d'habitation | ** | Façade Art déco - décor architectural - ferronneries - abords du café Broussy - abords de la cathédrale | |
| Rodez | Armes (place d') 5 | AE | 58 | Immeuble d'habitation | ** | Façade Art déco - décor architectural - ferronneries - abords du café Broussy - abords de la cathédrale | |
| Rodez | Armes (place d') 6 | AK | 459 | Immeuble - Café Les Colonnes | ** | Façade néoclassique - pierre appareillée - ferronnerie - marquise - persiennes - abords de la cathédrale | |
| Rodez | Armes (place d')<br>Victor-Hugo (avenue) 2 | AK | 462 | Immeuble d'habitation | ** | Façade Louis XIII - décor architectural - ferronnerie - menuiseries - persiennes pliantes - abords de la cathédrale | |
| Rodez | Bal (rue du) 1 | AD | 52 | Immeuble d'habitation | * | Arcade 18e siècle | |
| Rodez | Bal (rue du) 11 | AD | 40 | Immeuble d'habitation | * | Devanture en coffrage | |
| Rodez | Bal (rue du) 13 | AD | 39 | Immeuble d'habitation | * | Devanture en coffrage | |
| Rodez | Bal (rue du) 14 | AC | 222 | Immeuble d'habitation | * | Maison 18e siècle remaniée 20e siècle | |
| Rodez | Bal (rue du) 15<br>Pantarelle (rue de la) | AD | 417 | Immeuble d'habitation | ** | Porte 18e siècle - menuiserie | |
| Rodez | Bal (rue du) 19 | AD | 14 | Immeuble d'habitation | * | Devanture - ferronnerie | |
| Rodez | Bal (rue du) 2 | AC | 215 | Maison Trouillet | MH | Encorbellement - façade gothique | |
| Rodez | Bal (rue du) 20 | AC | 223 | Immeuble d'habitation | * | Devanture - porte | |
| Rodez | Bal (rue du) 20b | AC | 224 | Immeuble d'habitation | * | Devanture en coffrage | |
| Rodez | Bal (rue du) 23 | AD | 8 | Immeuble d'habitation | ** | Encorbellement - appuis filants | |
| Rodez | Bal (rue du) 25 | AD | 7 | Immeuble d'habitation | * | Maison époque moderne - façade en encorbellement | |
| Rodez | Bal (rue du) 27 | AD | 3 | Immeuble d'habitation | * | Cheminée intérieure | |
| Rodez | Bal (rue du) 3 | AD | 48 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 18e siècle - 19e siècle - lucarnes | |
| Rodez | Bal (rue du) 31 | AD | 1 | Immeuble d'habitation | * | Maison 18e siècle - avant-toit | |
| Rodez | Bal (rue du) 4 | AC | 216 | Immeuble d'habitation | * | Maison 19e siècle - façade à travées | |
| Rodez | Bal (rue du) 6 | AC | 217 | Immeuble d'habitation | * | Maison 18e siècle - façade à travées | |
| Rodez | Bal (rue du) 7 | AD | 463 | Immeuble d'habitation | * | Maison 18e siècle - façade à travées - lucarnes | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Bal (rue du) 8 | AC | 218 | Immeuble | * | Maison 19e siècle - lucarnes | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 1 | AD | 462 | Maison | MH | Façade composée arcades - balconnets - menuiseries - portes médiévales | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 10 | AD | 130 | Maison | * | Devanture en coffrage - avant-toit - lucarne | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 11 | AD | 176 | Maison | * | Avant-toit | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 12 | AD | 129 | Maison | ** | Grille d'imposte | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 14 | AD | 441 | Maison | * | Avant-toit | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 16 | AD | 124 | Maison | * | Epoque moderne - menuiseries - avant-toit - lucarnes | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 18 | AD | 123 | Immeuble d'habitation | ** | Façade 18e siècle - porte 18e siècle - menuiserie - devanture en coffrage - balcon - ferronnerie - galerie couverte | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 19 | AD | 409 | Ancien Hôtel-Dieu | *** | Bâtiments du 17e siècle - Portail de la cour - chapelle - cour | Ville centre |
| Rodez | Barrière (rue de la) 2 | AD | 133 | Maison | *** | Sculpture médiévale - fenêtre médiévale (vestiges) | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 20 | AD | 122 | Maison | * | Rez-de-chaussée conservé - menuiserie | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 22 | AD | 121 | Maison | * | Epoque moderne remaniée - façade à pans de bois | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 24 | AD | 120 | Maison | * | Façade et porte néoclassique | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 3 | AD | 137 | Maison | * | Menuiserie - lucarne | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 30 | AD | 227 | Maison | * | Maison 19e siècle - lucarne | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 33 | AD | 350 | Maison | * | Arcade - porte à entablement | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 34 | AD | 224 | Maison | * | Lucarne | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 35 | AD | 189 | Immeuble d'habitation | * | Arcade chanfreinée - porte à entablement - fenêtres à appuis moulurés - menuiserie | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 35b | AD | 456 | Immeuble d'habitation | * | Façade néoclassique - porte à entablement - cour | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 37 | AD | 190 | Immeuble d'habitation | * | Rez-de-chaussée conservé - lucarnes | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 39 | AD | 191 | Immeuble d'habitation | * | Porte cintrée - lucarnes | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 4 | AD | 427 | Maison | ** | Porte en arc brisé | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 40 | AD | 221 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 17e siècle - 18e siècle - porte chanfreinée - grille d'imposte - lucarnes | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 42 | AD | 220 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 18e siècle - façade à pans de bois | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 44 | AD | 219 | Maison | * | Rez-de-chaussée conservé - avant-toit - lucarne | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 46 | AD | 218 | Maison | * | Lucarne | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 48 | AD | 217 | Maison | * | Avant-toit | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 5 | AD | 139 | Maison | * | Menuiserie - ferronnerie - mur latéral médiéval | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Barrière (rue de la) 52 | AD | 215 | Maison | * | Maison 18e siècle - façade à pans de bois - lucarnes | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 54 | AD | 214 | Maison | * | Avant-toit - lucarne | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 56 | AD | 213 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle - façade à pans de bois remaniée - porte Art déco | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 60 | AD | 460 | Maison | * | Porte à entablement | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 7 | AD | 140 | Maison | ** | Porte 17e siècle - menuiserie - escalier 17e siècle | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 8 | AD | 131 | Maison | * | Avant-toit | |
| Rodez | Barrière (rue de la) 9 | AD | 175 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 16e siècle remanié 19e siècle | |
| Rodez | Belle-Isle (boulevard) | AB | 317 | Collège Fabre | *** | Architecture néoclassique - pavillon | Ville centre |
| Rodez | Belle-Isle (boulevard) 11 | AS | 22 | Immeuble d'habitation | * | Composition néoclassique - menuiseries - persiennes - ferronnerie - ardoises | |
| Rodez | Belle-Isle (boulevard) 11b | AS | 24 | Immeuble d'habitation | * | Façades néoclassiques - persiennes - lucarnes - ferronneries - ardoises-écailles | |
| Rodez | Belle-Isle (boulevard) 11t | AS | 25 | Immeuble d'habitation | * | Façade néoclassique - porte à entablement - lucarnes - persiennes | |
| Rodez | Belle-Isle (boulevard) 3 | AK | 162 | Maison | * | Composition néoclassique - fenêtres cintrées - balcon - ferronnerie 20e siècle - lucarnes | |
| Rodez | Belle-Isle (boulevard) 4 | AB | 27 | Immeuble d'habitation | * | 19e siècle - façade ordonnancée - porte entrée - ferronneries - persiennes bois ou fer - avant-toit | |
| Rodez | Belle-Isle (boulevard) 6 | AB | 28 | Immeuble d'habitation | * | 19e siècle - façade ordonnancée - porte entrée - ferronneries - persiennes bois - avant-toit | |
| Rodez | Belle-Isle (boulevard) 9 | AS | 21 | Immeuble d'habitation | * | Composition néoclassique - porte à entablement - lucarnes - menuiseries - persiennes - ardoises | |
| Rodez | Béteille (rue) | AK | 648 | Chapelle | ** | Architecture religieuse néoromane - toitures | |
| Rodez | Béteille (rue) 1 | AK | 479 | Hôtel | * | Composition néoclassique - persiennes - lucarnes | |
| Rodez | Béteille (rue) 10 | AK | 448 | Immeuble d'habitation | * | Composition néoclassique - persiennes - lucarnes | |
| Rodez | Béteille (rue) 12 | AK | 702 | Immeuble - Hôtel | * | Composition moderniste - ferronneries - toit-mansard - lucarnes | |
| Rodez | Béteille (rue) 16 | AK | 438 | Immeuble d'habitation | * | Composition - porte moulurée - perisennes - lucarnes | |
| Rodez | Béteille (rue) 17 | AK | 486 | Maison | * | Composition - lucarnes - toit-mansard | |
| Rodez | Béteille (rue) 18 | AK | 437 | Maison | * | Composition - menuiseries - ferronneries | |
| Rodez | Béteille (rue) 19 | AK | 485 | Maison | * | Composition - ardoises-écailles - lucarnes | |
| Rodez | Béteille (rue) 23 | AK | 415 | Immeuble d'habitation | * | Composition - style moderniste - toiture | |
| Rodez | Béteille (rue) 25 | AK | 416 | Maison | * | Composition néoclassique - menuiseries - ferronneries - persiennes - toit mansard - lucarne | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Béteille (rue) 26 | AK | 802 | Immeuble d'habitation | * | Composition et décor architectural - ferronneries - menuiserie (porte) - lucarnes | |
| Rodez | Béteille (rue) 27 | AK | 417 | Maison | * | Composition moderne - ferronnerie - menuiseries - persiennes - décor - lucarne-pignon - avant-toit | |
| Rodez | Béteille (rue) 28 | AK | 419 | Maison | * | Composition - fenêtres cintrées - persienens - toiture - demi-croupe | |
| Rodez | Béteille (rue) 3 | AK | 480 | Immeuble d'habitation | ** | Style éclectique - composition néoclassique - ferronneries - porte à entablement - menuiserie - lambrequins - lucarnes néogothiques | |
| Rodez | Béteille (rue) 31 | AK | 408 | Maison | * | Composition néoclassique - corniche - toit mansard | |
| Rodez | Béteille (rue) 43b | AK | 290 | Maison | * | Composition Art déco - balcons - ferronneries | |
| Rodez | Béteille (rue) 45 | AK | 878 | Maison | * | Composition - opus incertum - menuiseries - ferronneries - lucarnes | |
| Rodez | Béteille (rue) 45b | AK | 865 | Immeuble d'habitation | * | Composition - décor architectural - ferronnerie- lucarnes | |
| Rodez | Béteille (rue) 5 | AK | 481 | Immeuble d'habitation | * | Composition néoclassique - menuiserie - ferronnerie - persiennes | |
| Rodez | Béteille (rue) 55 | AK | 90 | Immeuble d'habitation | * | Architecture éclectique 19e siècle - 20e siècle - composition - ferronnerie - menuiserie - toit mansard - lucarnes - ardoises-écailles | Quartier des Arênes |
| Rodez | Béteille (rue) 55 | AK | 90 | Immeuble | * | Composition moderne - ferronneries - lucarnes - date portée : 1903 | |
| Rodez | Béteille (rue) 6 | AK | 451 | Maison | | Composition 19e siècle - Lauzes | |
| Rodez | Béteille (rue) 69 | AK | 84 | Maison - Magasin | * | Architecture éclectique - pierre appareillée - avant-toit - toit-mansard - lucarnes - ardoises | Quartier des Arênes |
| Rodez | Béteille (rue) 69 | AK | 84 | Immeuble d'habitation | * | Composition - pierre appareillée - lucarnes - toit mansard | |
| Rodez | Béteille (rue) 7 | AK | 482 | Immeuble d'habitation | * | Composition néoclassique - porte à entablement - lucarnes | |
| Rodez | Béteille (rue) 70 | AS | 555 | Immeuble d'habitation | ** | Façade Art déco - décor architectural - ferronnerie - menuiseries - toitures ardoises | |
| Rodez | Béteille (rue) 8 | AK | 449 | Maison | * | Composition - lucarnes - lauzes | |
| Rodez | Béteille (rue) 9 | AK | 483 | Maison | * | Composition - lucarnes - toiture | |
| Rodez | Bois-de-Bourran | BD | 113 | Ferme | * | Logis 19e siècle-20e siècle - menuiseries (porte - châssis) - ardoises-écalilles - lucarnes (pigeonnier) - granges attenantes | Vallée de l'Auterne |
| Rodez | Bonald (rue de) 1 | AB | 185 | Maison | * | Porte 18e siècle - Menuiserie | |
| Rodez | Bonald (rue de) 10 | AB | 318 | Maison | ** | Façade à pans de bois époque moderne et murs latéraux médiévaux | |
| Rodez | Bonald (rue de) 12 | AB | 318 | Maison | ** | Façade à encorbellement 16e siècle et avant-toit | |
| Rodez | Bonald (rue de) 13 | AB | 177 | Maison | * | Maison 18e siècle - 19e siècle - entrée de cave sur rue - devanture d'applique début 20e siècle | |
| Rodez | Bonald (rue de) 14 | AB | 171 | Maison | * | Maison façade 19e siècle - devanture en coffrage | |
| Rodez | Bonald (rue de) 15 | AB | 15 | Immeuble d'habitation | ** | Devanture en coffrage - Porte | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Bonald (rue de) 16 | AB | 172 | Immeuble d'habitation | * | immeuble 19e siècle - lucarnes - garde-corps en ferronnerie | |
| Rodez | Bonald (rue de) 17 | AB | 16 | Immeuble d'habitation | * | Devanture en coffrage | |
| Rodez | Bonald (rue de) 19 | AB | 17 | Maison | * | Maison 18e siècle - façade à pans de bois | |
| Rodez | Bonald (rue de) 2 | AB | 163 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 18e siècle - 19e siècle | |
| Rodez | Bonald (rue de) 21 | AB | 18 | Ancien hôtel de France | * | Hôtel 18e siècle | |
| Rodez | Bonald (rue de) 22 | AB | 49 | Maison | * | Façade à pans de bois - époque moderne | |
| Rodez | Bonald (rue de) 24 | AB | 48 | Immeuble d'habitation | * | Menuiserie de porte | |
| Rodez | Bonald (rue de) 28 | AB | 47 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle - façade à travées - garde-corps en ferronnerie | |
| Rodez | Bonald (rue de) 32 | AB | 265 | Maison | * | Façade à pans de bois 18e siècle - mur latéral médiéval | |
| Rodez | Bonald (rue de) 34 | AB | 238 | Maison | * | Maison 19e siècle - devanture remarquable | |
| Rodez | Bonald (rue de) 35 | AB | 212 | Date 1902 | ** | Ancien couvent de la Sainte-Famille - façade ordonnancée - décor architectural - statue de la Vierge 14e siècle | |
| Rodez | Bonald (rue de) 36 | AB | 43 | Maison | ** | Encorbellement - pan de bois médiéval | |
| Rodez | Bonald (rue de) 38 | AB | 236 | Maison | ** | Encorbellement - pan de bois médiéval | |
| Rodez | Bonald (rue de) 4 | AB | 166 | Maison | ** | Pilier médiéval en façade | |
| Rodez | Bonald (rue de) 40 | AB | 234 | Maison | ** | Encorbellement - pan de bois médiéval | |
| Rodez | Bonald (rue de) 44 | AB | 230 | Maison | ** | Encorbellement | |
| Rodez | Bonald (rue de) 47 | AB | 29 | Maison | * | Porte | |
| Rodez | Bonald (rue de) 48 | AB | 226 | Maison | ** | Devanture - menuiserie de porte 18e siècle | |
| Rodez | Bonald (rue de) 5 | AB | 182 | Maison | ** | Porte | |
| Rodez | Bonald (rue de) 58 | AB | 32 | Maison | * | Maison 19e siècle avec mur latéral médiéval | |
| Rodez | Bonald (rue de) 5b | AB | 180 | Hôtel de Bonald | MH | Porte en arc brisé - porte moulurée - Tour d'escalier | |
| Rodez | Bonnaterre (place) 9 | AE | 156 | Maison | * | Maison 19e siècle | |
| Rodez | Bonnaterre (ruelle) 3 | AE | 162 | Maison | ** | Façade néoclassique - composition - porte à entablement - menuiseries - persiennes - ferronnerie - toit mansard - ardoises - lucarnes | |
| Rodez | Bonnaterre (ruelle) 7 | AE | 160 | Maison | * | Maison 19e siècle | |
| Rodez | Bonnaterre (square) | AE | 109 | Immeuble non bâti | *** | Jardin - point de vue | |
| Rodez | Bordeaux (avenue de) 1 | AL | 71 | Immeuble d'habitation | ** | Façade néoclassique en pierre appareillée - fenêtres à chambranle et entablement - ferronneries - lucarnes | |
| Rodez | Bordeaux (avenue de) 2 | AM | 142 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble début 20e siècle | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Boriette (chemin de la) | AI | 71 | (Chapelle) | ** | Puits - enclos - ferme - mur d'enceinte - (Cf. AI 7) | Haras - Vallée de l'Aveyron et de l'Auterne |
| Rodez | Boriette (chemin de la) | AI | 71 | Calvaire | ** | Croix fer forgé socle pierre 19e siècle - (Cf. AI 7) | Haras, vallée de l'Aveyron et de l'Auterne |
| Rodez | Boriette (la) | AI | 7 | Chapelle | *** | Première église des Chartreux construite au début du 16e siècle, remaniée 18e siècle | |
| Rodez | Boriette (la) | AI | 124 | Gare | * | Ancienne gare - architecture ferroviaire | Haras, vallée de l'Aveyron et de l'Auterne |
| Rodez | Bosc (rue) 1 | AC | 49 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 18e siècle - 19e siècle - façade à travées - porte | |
| Rodez | Bourg (place du) | AC | 268 | Immeuble d'habitation | *** | Galerie 17e siècle | |
| Rodez | Bourg (place du) 1 | AC | 200 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 18e siècle - 19e siècle - lucarnes | |
| Rodez | Bourg (place du) 10 | AC | 210 | Immeuble d'habitation | *** | Encorbellement - façade gothique - croisées moulurées | |
| Rodez | Bourg (place du) 11 | AC | 169 | Immeuble d'habitation | ** | Façade gothique 15e siècle - cave avec pilier | |
| Rodez | Bourg (place du) 13 | AC | 168 | Immeuble d'habitation | *** | Façade Renaissance - menuiserie de porte - lucarne | |
| Rodez | Bourg (place du) 15 | AD | 149 | Immeuble d'habitation | ** | Façade gothique - croisées moulurées | |
| Rodez | Bourg (place du) 17 | AD | 148 | Immeuble d'habitation | *** | Façade gothique - encorbellement - croisées moulurées | |
| Rodez | Bourg (place du) 19 | AD | 134 | Immeuble d'habitation | * | Façade composée - lucarnes | |
| Rodez | Bourg (place du) 2 | AC | 202 | Maison de l'Annonciation | MH | Encorbellement | |
| Rodez | Bourg (place du) 21 | AD | 135 | Immeuble d'habitation | * | Maison 18e siècle - 19e siècle | |
| Rodez | Bourg (place du) 3 | AC | 352 | Immeuble d'habitation | ** | Encorbellement | |
| Rodez | Bourg (place du) 3b | AC | 277 | Immeuble d'habitation | ** | Encorbellement | |
| Rodez | Bourg (place du) 5 | AC | 278 | Immeuble d'habitation | ** | Encorbellement | |
| Rodez | Bourg (place du) 7 | AC | 195 | Immeuble d'habitation | *** | Encorbellement | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Bourg (place du) 8 | AC | 276 | Immeuble d'habitation | *** | Encorbellement - façade gothique - croisées moulurées galerie 17e siècle | |
| Rodez | Bourg (place du) 8 | AC | 276 | Immeuble d'habitation | * | Toiture - lucarne -ferronnerie | |
| Rodez | Bourguet-Nau (rue du) 3 | AD | 269 | Immeuble d'habitation | * | Menuiserie - toit à comble brisé - lucarne | |
| Rodez | Bourguet-Nau (rue du) 6 | AD | 366 | Immeuble d'habitation | ** | Façade néoclassique - rez-de-chaussée en pierre appareillée - arcades - baies moulurées | |
| Rodez | Bourguet-Nau<br>Madeleine (place de la) 2 | AD | 267 | Immeuble d'habitation | * | Style Art déco | |
| Rodez | Bourran | BD | 6 | (Etablissement religieux) | ** | Terrasse Cf BD 12 | Edifice |
| Rodez | Bourran | BD | 10 | (Etablissement religieux) | ** | Jardins clôturés | Edifice |
| Rodez | Bourran | BD | 12 | Etablissement religieux | ** | Foyer saint-Pierre - Etablissement religieux : immeuble sur cour - chapelle - dépendances agricoles | Edifice |
| Rodez | Bullière (rue de la) 1 | AB | 122 | Maison | * | Epoque moderne remaniée - porte | |
| Rodez | Bullière (rue de la) 10 | AB | 111 | Maison | * | Maison façade époque moderne et 19e siècle | |
| Rodez | Bullière (rue de la) 2 | AB | 120 | Maison | *** | Pan de bois médiéval | |
| Rodez | Bullière (rue de la) 2b | AB | 350 | Maison | * | Vestiges époque moderne en rez-de-chaussée - façade 19e siècle avec enseigne peinte - abimée | |
| Rodez | Bullière (rue de la) 4 | AB | 116 | Maison | * | Maison 19e siècle | |
| Rodez | Bullière (rue de la) 5 | AB | 359 | Maison | * | Immeuble 19e siècle - garde-corps ferronnerie - persiennes bois - avant-toit - (Cf. AB 360) | |
| Rodez | Bullière (rue de la) 5 | AB | 360 | Maison | * | Immeuble 19e siècle - garde-corps ferronnerie - persiennes bois - avant-toit - (Cf. | |
| Rodez | Bullière (rue de la) 6 | AB | 115 | Maison | * | Maison 19e siècle | |
| Rodez | Bullière (rue de la) 7 | AB | 127 | Maison | * | Maison 19e siècle | |
| Rodez | Bullière (rue de la) 8 | AB | 112 | Maison | * | Maison 19e siècle | |
| Rodez | Bullière (rue de la) 9 | AB | 128 | Maison | * | Maison 19e siècle | |
| Rodez | Cabrières (rue) 5 | AK | 436 | Immeuble d'habitation | * | Composition moderne - menuiseries - ferronneries - avant-toit | |
| Rodez | Calcomier | BD | 44 | Château | ** | Logis 18e siècle ou 19e siècle entre deux pavillons - toitures de lauzes - lucarnes - menuiseries | Château |
| Rodez | Calcomier | BD | 462 | (Château) | ** | idem BD 44 | Edifice |
| Rodez | Cambon (impasse) 4 | AB | 198 | Maison | MH | Porte en arc brisé | |
| Rodez | Cambon (impasse) 4 | AB | 198 | Maison | MH | Baies médiévales - Porte moulurée 18e siècle - menuiserie - croisée | |
| Rodez | Cambon (impasse) 4 | AB | 198 | Hôtel de Valady | MH | Hôtel 17e siècle et 18e siècle | Ville centre |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Cambon (impasse) 6 | AB | 202 | Hôtel de Lauro | MH | Portail baroque - façade Renaissance sur cour - façade néoclassique - lucarnes - (Cf. AB 199) | Ville centre |
| Rodez | Cambon (impasse) 8 | AB | 8 | Maison | * | Maison Art déco - garde-corps en ferronnerie | |
| Rodez | Camille-Douls (rue) 1 | AC | 99 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble Art déco | |
| Rodez | Camille-Douls (rue) 5 | AC | 101 | Maison | * | Lucarne | |
| Rodez | Camille-Douls (rue) 8 | AC | 183 | Immeuble d'habitation | ** | Homogène 18e siècle - modillon - enseigne - lucarne- cour | |
| Rodez | Cardaillac | BK | 21 | Moulin | *** | Ancien moulin de Cardaillac - médiéval - 14e siècle (état de ruine) - dérivation - puits - barrage | Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Carnus (rue) 21b | AK | 53 | Maison | * | Architecture Art déco - décor architectural - menuiseries - ferronnerie - toiture - persiennes métalliques | Quartier des Arênes |
| Rodez | Carnus (rue) 23 | AK | 52 | Maison | ** | Façade Art déco pierre apparente - décor architectural - ferronnerie - auvent - lucarnes - toitures ardoises - lucarnes | Quartier des Arênes |
| Rodez | Carnus (rue) 25 | AK | 51 | Immeuble | * | Architecture Art déco - menuiseries - balcons - ferronnerie - avant-toit | Quartier des Arênes |
| Rodez | Cassagnes 4<br>Toiles (place des) 4 | AD | 245 | Maison | * | Toiture - lucarne - porte à chambranle - date : 1808 | |
| Rodez | Cassagnes<br>Toiles (place des) 2 | AD | 401 | Maison | ** | Façade médiévale (vestiges) | |
| Rodez | Chapitre (passage du) 1<br>Adrien-Rozier (place) 2 | AC | 33 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble néoclassique 19e siècle | |
| Rodez | Charles-de-Gaulle (place) 10 | AC | 253 | Maison | * | Maison 18e siècle - 19e siècle remaniée | |
| Rodez | Charles-de-Gaulle (place) 14 | AC | 261 | Immeuble | ** | Porte - devanture | |
| Rodez | Charles-de-Gaulle (place) 16 | AC | 22 | Immeuble | * | Immeuble 1900 - façade ordonnancée - lucarnes - décor architectural | |
| Rodez | Charles-de-Gaulle (place) 6 | AC | 27 | Immeuble | MH | Renaissance | |
| Rodez | Charles-de-Gaulle (place) 7<br>Bal (rue du) 4b | AC | 206 | Préfecture | MH | Hôtel 18e siècle restauré au 19e siècle | |
| Rodez | Charles-de-Gaulle (place) 8 | AC | 287 | Immeuble | * | Lucarne | |
| Rodez | Chirac (rue) 2 | AD | 235 | Maison | ** | Façade à pans de bois - encorbellement | |
| Rodez | Chirac (rue) 4 | AD | 231 | Maison | * | Ferronnerie 20e siècle | |
| Rodez | Chirac (rue) 6 | AD | 230 | Maison | * | Menuiserie | |
| Rodez | Chirac (rue) 7<br>Barrière (rue de la) 26 | AD | 118 | Maison | * | Menuiserie - lucarnes - modillon en remploi | |
| Rodez | Chirac (rue) 9 | AD | 119 | Maison | * | Epoque moderne - façade à pans de bois 18e siècle - lucarnes | |
| Rodez | Cimetière<br>Penderie (rue de la) | AP | 36 | Maison | ** | Maison du gardien | Cimetière |
| Rodez | Cimetière<br>Penderie (rue de la) | AP | 36 | Cimetière | *** | Cimetière - clôture - monuments funéraires remarquables | Cimetière |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Cité (place de la) 10 | AB | 156 | Immeuble d'habitation | ** | Hôtel particulier 19e siècle - façade ordonnancée - lucarnes - décor architectural | |
| Rodez | Cité (place de la) 13 | AC | 57 | Immeuble d'habitation | * | Façade à pans de bois 18e siècle - mur latéral médiéval | |
| Rodez | Cité (place de la) 14 | AB | 158 | Immeuble d'habitation | * | Enseigne | |
| Rodez | Cité (place de la) 15 | AC | 56 | Immeuble d'habitation | * | Façade 19e siècle - balcon et garde-coprs en ferronnerie | |
| Rodez | Cité (place de la) 18 | AB | 160 | Immeuble d'habitation | * | Façade 19e siècle à travées régulières et lucarnes | |
| Rodez | Cité (place de la) 19 | AB | 188 | Immeuble d'habitation | ** | Fenêtre géminée 13e siècle - blacon en ferronnerie | |
| Rodez | Cité (place de la) 2 | AB | 136 | Immeuble d'habitation | ** | Façade 19e siècle ordonnancée - encadrement pierre de taille - balcon en ferronnerie | |
| Rodez | Cité (place de la) 20 | AB | 161 | Immeuble d'habitation | * | Façade 19e siècle à travées et garde-corps en ferronnerie | |
| Rodez | Cité (place de la) 22 | AB | 162 | Immeuble d'habitation | *** | Pilier médiéval | |
| Rodez | Cité (place de la) 3 | AC | 63 | Immeuble d'habitation | * | Façade 18e siècle - 19e siècle à travées lucarnes - garde-corps | |
| Rodez | Cité (place de la) 4 | AB | 137 | Immeuble d'habitation | ** | Style néoclassique - devantures - chambranles - corniche - lucarnes | |
| Rodez | Cité (place de la) 5 | AC | 62 | Immeuble d'habitation | * | Façade 18e siècle - 19e siècle à travées lucarnes - garde-corps | |
| Rodez | Cité (place de la) 7 | AC | 61 | Immeuble d'habitation | ** | Façade composée en pierre de taille 19e siècle - menuiserie - ferronnerie | |
| Rodez | Cité (place de la) 9 | AC | 59 | Immeuble d'habitation | * | Façade 19e siècle | |
| Rodez | Combarel (rue) 1 | AE | 89 | Ancien hôpital Combarel | *** | Architecture classique 17e siècle - remaniée 19e siècle | |
| Rodez | Combarel (rue) 10 | AE | 308 | Maison | ** | Façade art-nouveau - décor architectural - ferronerie Art déco - menuiseries | |
| Rodez | Combarel (rue) 12 | AE | 183 | Maison | * | Toiture - lucarnes | |
| Rodez | Combarel (rue) 14 | AE | 323 | Maison | * | Toiture - lucarnes | |
| Rodez | Combarel (rue) 16 | AE | 269 | Maison | * | Façade Art déco - ferroneries - avant-toit - pignon | |
| Rodez | Combarel (rue) 18 | AE | 41 | Maison | * | Façade composée - persiennes - corniche - lucarnes | |
| Rodez | Combarel (rue) 2 | AE | 81 | Immeuble d'habitation | * | Façade Art déco | |
| Rodez | Combarel (rue) 26 | AE | 288 | Immeuble d'habitation | * | Façade Art déco - ferronnerie | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Combarel (rue) 4 | AE | 331 | Maison | * | Toiture | |
| Rodez | Combarel (rue) 6 | AE | 84 | Maison | * | Devanture | |
| Rodez | Combarel (rue) 8 | AE | 85 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle - garde-corps en ferronnerie - porte | |
| Rodez | Combarel (rue)<br>François-Mazenq (rue) 2 | AE | 91 | Chapelle de l'ancienne prison | ** | Architecture religieuse | |
| Rodez | Combarel (rue)<br>Victor-Hugo (avenue) 13 | AE | 299 | Ancien Carmel, église, cloître | *** | Eglise - architecture monastique néo-médiévale | |
| Rodez | Combarel (rue)<br>Victor-Hugo (avenue) 21 | AE | 34 | Toit mansard, clôture | ** | Volumes - façade composée - clôture | |
| Rodez | Corbières (rue) 1 | AC | 401 | (Ancienne manécanterie) | ** | Cour - (Cf. AC 406) | |
| Rodez | Crozat (rue) 3 | AE | 56 | Immeuble d'habitation | * | Façade composée - lucarnes | |
| Rodez | Cusset (rue) | AC | 324 | Maison | *** | Façade médiévale - lucarnes | |
| Rodez | Cusset (rue) | AC | 406 | Ancienne manécanterie | ** | Ancienne manécanterie du Moyen Age et 16e siècle - (Cf. AC 401) | |
| Rodez | Cusset (rue) 1 | AC | 37 | (Maison) | ** | Portail arc brisé | |
| Rodez | Cusset (rue) 2 | AC | 367 | Maison | ** | Cf. AC 369 et AC 370 | |
| Rodez | Cusset (rue) 2 | AC | 369 | Maison | ** | Maison avec élévation 17e siècle sur cour - (Cf AC 367 et AC 370) | |
| Rodez | Cusset (rue) 2 | AC | 370 | (Maison) | *** | Cave - (Cf. AC 367 et AC 369) | |
| Rodez | Cusset (rue) 2 | AC | 368 | Maison | *** | Encorbellement | |
| Rodez | Denys-Affre (rue) 2 | AD | 80 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle | |
| Rodez | Denys-Affre (rue) 4 | AD | 79 | Maison | * | Maison 19e siècle | |
| Rodez | Denys-Affre (rue) 6 | AD | 78 | Immeuble d'habitation | * | Rez-de-chaussée conservé - lucarnes | |
| Rodez | Denys-Puech (boulevard) 10 | AB | 118 | Immeuble d'habitation | * | 19e siècle - façade ordonnancée - ferronneries - persiennes bois - avant-toit | |
| Rodez | Denys-Puech (boulevard) 21 | AT | 38 | Immeuble d'habitation | ** | Immeuble néoclassique fin 19e siècle - façade composée | |
| Rodez | Denys-Puech (boulevard) 8 | AB | 114 | Immeuble d'habitation | ** | Façade ordonnancée - persiennes bois - avant-toit - lucarnes | |
| Rodez | Denys-Puech (impasse) 1 | AT | 44 | Villa | ** | Architecture régionaliste - Art déco années 1930 - enduit- persiennes et volets - garde-corps ciment - avant-toit | |
| Rodez | Embergue (rue de l') | AB | 275 | Hôtel de Séguret | MH | Hôtel particulier 17e siècle - 18e siècle - escalier | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 1 | AB | 351 | Immeuble d'habitation | ** | Immeuble 18e siècle - façade à travées - lucarnes - (Cf. AB 351) | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Embergue (rue de l') 1 | AB | 352 | Immeuble d'habitation | ** | Immeuble 18e siècle - façade à travées - lucarnes - (Cf. AB 352) | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 11 | AB | 150 | Immeuble d'habitation | * | Devanture | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 13 | AB | 148 | Immeuble d'habitation | ** | Ferronneries | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 15 | AB | 52 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle - porte | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 16 | AB | 330 | Date : 1921 | * | Immeuble - garde-coprs en ferronnerie - décor architectural | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 17 | AB | 53 | Maison | ** | Pilier médiéval - escalier en vis - façade à encorbellement (Cf. AB 334) | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 19 | AB | 334 | Maison | MH | Encorbellement - menuiserie (porte) - pilier médiéval - (Cf. AB 53) | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 2 | AB | 140 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 21 | AB | 245 | Immeuble d'habitation | *** | Façade gothique - encorbellement - escalier en vis | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 23 | AB | 268 | Maison | ** | Maison 18e siècle à pans de bois | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 25 | AB | 58 | Maison | ** | Maison 18e siècle à pans de bois - rez-de-chaussée 16e siècle | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 26 | AB | 99 | Maison | ** | Avant-toit (vestiges) | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 28 | AB | 96 | Maison | ** | Rez-de-chaussée - vestiges médiévaux - façade à pans de bois époque moderne | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 29 | AB | 61 | Maison | * | Maison époque Moderne remaniée | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 31 | AB | 247 | Maison | * | Maison 17e siècle remaniée | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 32 | AB | 93 | Maison | * | Rez-de-chaussée conservé - élévation renaissance de l'escalier en vis - (Cf. AB 342) | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 32 | AB | 342 | Passage couvert | * | Passage couvert époque moderne - (Cf. AB 93) | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 32b | AB | 95 | Maison | * | Vestiges de façade d'époque moderne très remaniée | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 33 | AB | 249 | Hôtel | *** | Porte moulurée 18e siècle - menuiserie - ferronnerie | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 34 | AB | 92 | Maison | ** | Rez-de-chaussée conservé - Lucarnes | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 36 | AB | 91 | Maison | ** | Porte 18e siècle | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 37 | AB | 251 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle - porte rez-de-chaussée - garde-corps en ferronnerie | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 39 | AB | 68 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle - porte rez-de-chaussée | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 4 | AB | 141 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle - façade à travées - (Cf. AB 332) | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 4 | AB | 332 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle - façade à travées - (Cf. AB 141) | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 40 | AB | 85 | Maison | * | Maison 16e siècle remaniée 19e siècle | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Embergue (rue de l') 41 | AB | 274 | Maison | * | Maison 17e siècle | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 44 | AB | 83 | Maison | ** | Façade Renaissance | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 45 | AB | 31 | Maison | * | Lucarnes | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 46a | AB | 75 | Maison | ** | Portail en arc brisé - tour d'escalier - coursières | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 46b | AB | 77 | (Maison) | * | Non vu (intérieur sur cour) | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 46c | AB | 78 | (Maison) | | Non vu (intérieur sur cour) | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 48 | AB | 74 | Maison | ** | Cf. AB 75 et AB76 | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 48 | AB | 76 | Maison | ** | Cf. AB 74 et AB 75 | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 5 | AB | 153 | Maison | * | Façade à pans de bois époque moderne | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 50 | AB | 313 | Maison | ** | Porte 18e siècle - menuiserie | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 52 | AB | 340 | Maison | ** | Menuiserie 18e siècle | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 54 | AB | 71 | Maison | * | Rez-de-chaussée conservé | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 7 | AB | 152 | Maison | ** | Maison 16e siècle remaniée 19e siècle | |
| Rodez | Embergue (rue de l') 9 | AB | 354 | Maison | * | Porte | |
| Rodez | Estaing (place d') 1 | AC | 36 | Maison | * | Maison 18e siècle | |
| Rodez | Estaing (place d') 2 | AC | 48 | Maison Benoît | MH | Maison des années 1500 - encorbellement en pierre - fenêtres à croisées - escalier en vis et galerie | |
| Rodez | Estaing (place d') 2 | AC | 257 | (Maison Benoît) | * | Dépendances époque moderne remaniées 20e siècle | |
| Rodez | Estaing (place d') 3 | AC | 35 | Maison | * | Vestiges médiévaux | |
| Rodez | Estaing (place d') 6 | AC | 51 | Maison | * | Maison 16e siècle - fenêtres moulurées | |
| Rodez | Estourmel (boulevard d') | AB | 269 | Tour Raynalde | *** | Tour de l'enceinte - portion de l'enceinte | |
| Rodez | Estourmel (boulevard d') 11 | AK | 431 | Immeuble d'habitation | ** | Composition néoclassique - ferronnerie - menuiseries (chassis) - persiennes - lucarnes | |
| Rodez | Estourmel (boulevard d') 13 | AK | 430 | Immeuble d'habitation | ** | Composition néoclassique - ferronnerie - menuiseries (chassis) - persiennes | |
| Rodez | Estourmel (boulevard d') 17 | AK | 423 | Chapelle | ** | Architecture religieuse néogothique | |
| Rodez | Estourmel (boulevard d') 9 | AK | 432 | Immeuble d'habitation | ** | Composition néoclassique - ferronnerie - menuiseries (chassis) - persiennes | |
| Rodez | Eugène-Loup (rue) | AI | 135 | Haras | MH | Ancien couvent des Chartreux - enceinte flanquée de tours - bâtiments 18e siècle sur cour - porche - logis 18e siècle - chapelle 16e siècle remaniée - écuries | Haras, vallée de l'Aveyron et de l'Auterne |
| Rodez | Eugène-Raynaldy (place) 1 | AC | 356 | Immeuble d'habitation | ** | Façade composée - toit brisé | |
| Rodez | Eugène-Raynaldy (place) 10 | AC | 170 | Caisse d'Epargne | *** | Façade composée homogène - pierre de taille - Lucarnes - Décor | |
| Rodez | Eugène-Raynaldy (place) 12 | AC | 171 | Caisse d'Epargne | *** | cf. CD 170 | |
| Rodez | Eugène-Raynaldy (place) 14 | AC | 172 | Musée Fenaille | * | Façade composée | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Eugène-Raynaldy (place) 14<br>Saint-Just (rue) 3 | AC | 166 | Musée Fenaille | MH | Façade Renaissance | Ville centre |
| Rodez | Eugène-Raynaldy (place) 14<br>Saint-Just (rue) 3 | AC | 166 | Musée Fenaille | MH | Façade gothique 13e siècle - remaniée 15e siècle - Porte 18e siècle + menuiserie | Ville centre |
| Rodez | Eugène-Raynaldy (place) 26 | AC | 184 | Ancien dispensaire | *** | Façade composée - pierre de taille - décor | |
| Rodez | Eugène-Viala (rue) 1b | AC | 274 | Immeuble d'habitation | ** | Façade éclectique - cage d'escalier - tourelle | |
| Rodez | Eugène-Viala (rue) 2 | AC | 201 | Immeuble d'habitation | ** | Tourelle - balcon | |
| Rodez | Flaugergues (boulevard) 2 | AD | 163 | Immeuble d'habitation | ** | Façade composée - porte moulurée - lucarne fenêtres moulurées - menuiseries | |
| Rodez | Fontneuve (la) | BH | 407 | Demeure | * | Logis accosté d'une tour carrée - Toiture en pavillon - lucarne | |
| Rodez | François-Cabrol (rue) 1 | AD | 53 | Immeuble | * | Devanture en coffrage | |
| Rodez | François-Cabrol (rue) 11 | AD | 58 | Maison | * | Epoque moderne remaniée 19e siècle - entrée de cave sur rue | |
| Rodez | François-Cabrol (rue) 12 | AD | 29 | Maison | * | Devanture en coffrage - lucarnes | |
| Rodez | François-Cabrol (rue) 13 | AD | 59 | Maison | ** | Façade composée - lucarne - porte 18e siècle - menuiserie | |
| Rodez | François-Cabrol (rue) 14 | AD | 28 | Maison | * | Rez-de-chaussée conservé | |
| Rodez | François-Cabrol (rue) 15 | AD | 60 | Maison | * | Rez-de-chaussée conservé - menuiserie | |
| Rodez | François-Cabrol (rue) 16 | AD | 329 | Maison | ** | Façade néoclassique - deux portes moulurées - menuiseries | |
| Rodez | François-Cabrol (rue) 18 | AD | 26 | Maison | * | Menuiserie de porte | |
| Rodez | François-Cabrol (rue) 2 | AD | 64 | Maison | * | Maison 18e siècle remaniée 20e siècle | |
| Rodez | François-Cabrol (rue) 20 | AD | 25 | Maison | ** | Rez-de-chaussée conservé - lucarnes - aracde - porte à imposte | |
| Rodez | François-Cabrol (rue) 23 | AD | 65 | Maison | * | Maison 18e siècle - menuiserie - lucarne | |
| Rodez | François-Cabrol (rue) 27 | AD | 68 | Maison | * | Menuiserie - arcade (traces) | |
| Rodez | François-Cabrol (rue) 3 | AD | 54 | Maison | * | Maison 17e siècle remaniée 19e siècle | |
| Rodez | François-Cabrol (rue) 31 | AD | 72 | Maison | * | Lucarnes | |
| Rodez | François-Cabrol (rue) 4 | AD | 34 | Maison | * | Rez-de-chaussée conservé - menuiseries | |
| Rodez | François-Cabrol (rue) 5 | AD | 55 | Maison | * | Menuiserie | |
| Rodez | François-Cabrol (rue) 9 | AD | 57 | Maison | * | Lucarnes | |
| Rodez | François-Fabié (square ) | AE | 321 | Immeuble non bâti | *** | Monument aux morts - fenestra - point de vue - jardin | |
| Rodez | François-Mazenq (rue) 2 | AE | 32 | Archives départementales | ** | Pavillons néoclassiques - composition - toit en pavillon - œil de bœuf - lucarnes - ardoises | |
| Rodez | Frayssinous (rue) 1 | AB | 203 | Palais épiscopal | MH | Hôtel à la française 17e siècle - 19e siècle | |
| Rodez | Gally (boulevard) 1 | AC | 234 | Tour Maje | MH | Tour de l'enceinte | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Gally (boulevard) 10 | AE | 80 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble fin 19e siècle - façade à travées - porte rez-de-chaussée - lucarnes | |
| Rodez | Gally (boulevard) 2 | AE | 75 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle - façade à travées - lucarnes - comble brisé - garde-corps en ferronnerie | |
| Rodez | Gally (boulevard) 4 | AE | 76 | Immeuble d'habitation | ** | Immeuble 18e siècle - 19e siècle - porte rez-de-chaussée - lucarnes - ferronnerie | |
| Rodez | Gally (boulevard) 6 | AE | 77 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble néoclassique 19e siècle - garde-corps en ferronnerie | |
| Rodez | Gally (boulevard) 8 | AE | 78 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle - rez-de-chaussée conservé - lucarnes | |
| Rodez | Gally (boulevard) 8B | AE | 79 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 1900 - porte du rez-de-chaussée | |
| Rodez | Gambetta (boulevard) 11 | AE | 239 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle - façade à travées - lucarnes - comble brisé | |
| Rodez | Gambetta (boulevard) 3 | AE | 61 | Immeuble d'habitation | ** | Façade Art déco - décor architectural - menuiseries - ferronnerie - abords du café Broussy - abords de la cathédrale | |
| Rodez | Gambetta (boulevard) 3<br>Armes (place d') 1 | AE | 60 | Immeuble d'habitation | ** | Façade Art déco - décor architectural - clôture- abords du café Broussy - abords de la cathédrale | |
| Rodez | Gambetta (boulevard) 4 | AC | 3 | Immeuble d'habitation | ** | Style haussmanien | |
| Rodez | Gambetta (boulevard) 6 | AC | 7 | Immeuble d'habitation | ** | Cf. AC 003 | |
| Rodez | Gambetta (boulevard) 8 | AC | 8 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle - garde-corps en ferronnerie | |
| Rodez | Gambetta (boulevard) 9 | AE | 238 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle - façade à travées - lucarnes - comble brisé | |
| Rodez | Gare (la) | AN | 259 | Viaduc | *** | Ouvrage d'art - architecture ferroviaire - associé à BC 1073 | Château de Canac |
| Rodez | Gare (la) | BC | 1073 | Viaduc | *** | Ouvrage d'art - architecture ferroviaire - associé à AN 259 | Château de Canac |
| Rodez | Gare (la)<br>Maréchal-Joffre (avenue du) 33 | AN | 333 | Gare | *** | Architecture ferroviaire néoclassique brique et pierre | Quartier de la gare |
| Rodez | Gare (la)<br>Maréchal-Joffre (avenue du) 33 | AN | 333 | Entrepôt "SERNAM" | * | Architecture ferroviaire | Quartier de la gare |
| Rodez | Gare (la)<br>Maréchal-Joffre (avenue du) 33 | AN | 333 | Rotonde | * | Architecture ferroviaire | Quartier de la gare |
| Rodez | Garrigue-Ricard (rue) 2 | AC | 189 | Maison | ** | Ferronnerie - menuiserie | |
| Rodez | Garrigue-Ricard (rue) 4 | AC | 350 | Maison | ** | Encorbellement | |
| Rodez | Gascarie (côte de la)<br>Paraire (rue de) | AH | 418 | (Viaduc) | * | cf. Olemps - Saint-Jean. | Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Gaston (rue) 3 | AD | 36 | Maison | * | Rez-de-chaussée conservé - lucarne | |
| Rodez | Gaston (rue) 4 | AD | 381 | Maison | * | Maison | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Gayrad (rue) 8 | AD | 423 | Maison | * | Porte 18e siècle - menuiserie - lucarnes | |
| Rodez | Gayrard (rue) 11 | AD | 355 | Maison | ** | Portail de ville (partie) | |
| Rodez | Gayrard (rue) 7 | AD | 292 | Maison | * | Devanture en coffrage - lucarne | |
| Rodez | Général-Viala (boulevard du)<br>Bonnaterre (place) 3 | AE | 151 | Maison | ** | Façades néoclassiques - composition - menuiseries - persiennes - Lucarnes | |
| Rodez | Georges-Clémenceau (place) | AT | 336 | Musée Denys-Puech | *** | Musée inauguré en 1910 - architecture académique - Architecte André Boyer | |
| Rodez | Georges-Clémenceau (place) 5 | AT | 40 | Immeuble d'habitation | ** | "Maison carrée" - 19e siècle | |
| Rodez | Girard (rue) 6 | AC | 236 | Maison | * | Porte néoclassique 19e siècle | |
| Rodez | Guizard (boulevard de) 3 | AC | 238 | Immeuble d'habitation | * | Ferronnerie Art déco | |
| Rodez | Guizard (boulevard de) 4<br>Laromiguière (boulevard) 4 | AD | 4 | Immeuble d'habitation | * | Pierre appareillée - comble brisé - balcon - ferronnerie | |
| Rodez | Hervé-Gardye (rue) 4 | AC | 141 | Maison | ** | Maison 19e siècle - porte médiévale en rez-de-chaussée | |
| Rodez | Hervé-Gardye (rue) 6 | AC | 140 | Maison | * | Maison époque moderne remaniée 20e siècle | |
| Rodez | Hervé-Gardye (rue) 8 | AC | 138 | Immeuble d'habitation | * | Murs latéraux médiévaux - façade remaniée 20e siècle - porte ancienne en rez-de-chaussée | |
| Rodez | Jacobins (rue des) 5 | AC | 110 | Immeuble d'habitation | * | Maison 19e siècle à travées régulières - (Cf. D 112) | |
| Rodez | Jacobins (rue des) 5 | AC | 112 | Immeuble d'habitation | * | Cf. CD 110 | |
| Rodez | Jean-Jaurès (place) 3 | AB | 119 | Maison | * | Maison 19e siècle - devanture ancienne rez-de-chaussée | |
| Rodez | Ladet (impasse) | AB | 164 | Maison | * | Maison 16e siècle - 17e siècle | |
| Rodez | Laromiguière (boulevard) 18 | AD | 436 | Immeuble d'habitation | * | Façade composée 20e siècle - Balcons - Ferronnerie | |
| Rodez | Laromiguière (boulevard) 20 | AD | 383 | Immeuble d'habitation | ** | Façade éclectique - rez-de-chaussée conservé (boulevard) - façade néoclassique (arcades) - pavillon d'escalier - clôture - cour | |
| Rodez | Laumière (rue de) 10 | AD | 262 | Maison | * | Façade composée - porte néoclassique - menuiserie | |
| Rodez | Laumière (rue de) 12 | AD | 272 | Maison | * | Façade composée | |
| Rodez | Laumière (rue de) 15 | AD | 208 | Maison | * | Maison 17e siècle remaniée | |
| Rodez | Laumière (rue de) 17 | AD | 211 | Maison | * | Escalier extérieur - encorbellement - lucarne | |
| Rodez | Laumière (rue de) 2 | AD | 258 | Société des Arts, lettres et sciences de l'Aveyron | * | Portes néoclassiques | |
| Rodez | Laumière (rue de) 3 | AD | 238 | Maison | * | Maison 19e siècle - porte - ardoises-écailles - comble brisé | |
| Rodez | Laumière (rue de) 5 | AD | 234 | Maison | * | Maison 19e siècle - lucarnes | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Laumière (rue de) 6 | AD | 259 | Maison | ** | Porte à bossages - menuiserie - ferronnerie - arcade - fenêtres à appuis moulurés | |
| Rodez | Laumière (rue de) 9 | AD | 232 | Maison | * | Porte à entablement - toiture - ardoises-écailles - lucarnes | |
| Rodez | Layoule | AS | 299 | Maison | ** | Logis 16e siècle - 17e siècle - baies chanfreinées - toiture de lauzes - lucarne - terrasse | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Layoule | AS | 300 | Grange | * | Couverture d'ardoises rustiques - lucarne | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Layoule | AS | 303 | Maison | *<br>** | Logis en hauteur 17e siècle remanié 19e siècle - toiture de lauzes - lucarne - escalier extérieur | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Layoule | AS | 304 | Moulin | * | Logis 17e siècle remanié 19e siècle - baies chanfreinées | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Layoule | AS | 305 | Moulin | ** | Logis 18e siècle - menuiserie de porte - encorbellements en pans de bois - baie d'échoppe - lauses | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Layoule | AS | 424 | Maison | * | Maison en hauteur 19e siècle - 20e siècle | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Layoule | AS | 626 | Maison | * | Logis 19e siècle - persiennes | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Layoule | AS | 746 | Château | *** | Logis 15e siècle - 16e siècle - remanié 16e siècle et 19e siècle - fenêtres gothiques - porte armoriée - clôture - portail | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Layoule | AS | 746 | Parc | * | Jardin et parc du château à aménager | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Layoule | AS | 756 | Maison | *** | Logis 16e siècle avec tour d'escalier en vis - porte et fenêtres Renaissance - Oculus quadrilobé | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Layoule | AS | nc | Pont | MH | Pont médiéval - Avant-becs - calvaire | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Layoule | AS | nc | Pont | * | Pont moderne en pierre | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Layoule | AS | nc | Promenade | ** | Promenade le long de l'Aveyron - Vue sur le Sacré-Cœur | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Layoule | AS | nc | Ensemble | *** | Hameau constitué autour d'un groupe de moulins et de tanneries associés à un pont médiéval. Le village est traversé par une dérivation de l'Aveyron | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Layoule<br>Besses (les) | AS | 686 | (Maison) | * | Cf. AS 749 | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Layoule<br>Besses (les) | AS | 749 | Maison | * | Logis 19e siècle - 20e siècle - façade composée - menuiseries - jardin - clôture - (Cf. AS 686) | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Lebon (rue) 1<br>Bourg (place du) 24 | AD | 109 | Immeuble d'habitation | ** | Porte 17e siècle - menuiserie - arcades - fenêtres à appui mouluré | |
| Rodez | Lebon (rue) 11 | AD | 114 | Maison | * | Rez-de-chaussée conservé - menuiserie | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Lebon (rue) 13 | AD | 115 | Immeuble d'habitation | * | Portail cintré | |
| Rodez | Lebon (rue) 3 | AD | 426 | Immeuble d'habitation | ** | Fenêtre cintrée - porte 17e siècle-menuiserie | |
| Rodez | Lebon (rue) 5 | AD | 111 | Immeuble d'habitation | * | Devanture en coffrage | |
| Rodez | Lebon (rue) 7 | AD | 112 | Maison | * | Porte en arc brisé | |
| Rodez | Lebon (rue) 9 | AD | 113 | Maison | * | Menuiserie - lucarnes | |
| Rodez | Louis-Blanc (rue) | AC | 232 | Ancien collège des jésuites | MH | Chapelle du couvent des Jésuites | |
| Rodez | Louis-Blanc (rue) 2 | AC | 20 | Hôtel des Postes | *** | Style Art déco | |
| Rodez | Louis-Lacombe (avenue) 11 | AE | 174 | Villa | ** | Architecture éclectique - avant-toit - épi de faîtage - décor architectural - menuiseries - toiture - ardoises - séquence : cf AE 173 - 326 | |
| Rodez | Louis-Lacombe (avenue) 13 | AE | 325 | Villa | ** | Architecture éclectique néorurale - décor architectural - menuiseries - toiture - ardoises - lucarnes - séquence : cf AE 326 | |
| Rodez | Louis-Lacombe (avenue) 13 | AE | 326 | Villa | *** | Architecture éclectique - décor architectural - briques - menuiseries - ferronneries - toit mansard - ardoises - séquence : cf AE 169 - 325 | |
| Rodez | Louis-Lacombe (avenue) 15 | AE | 176 | Maison | * | Architecture Art déco - déor architectural - toit mansard - ardoises - suches de cheminées - séquence : cf AE 325 | |
| Rodez | Louis-Lacombe (avenue) 19 | AE | 177 | Ancien garage | * | Architecture Art déco | |
| Rodez | Louis-Lacombe (avenue) 3b | AE | 311 | Villa | ** | Architecture art nouveau néorurale - composition - décor architectural - toiture - zinguerie - séquence : cf AE 169 | |
| Rodez | Louis-Lacombe (avenue) 5 | AE | 169 | Villa | * | Architecture éclectique néorurale - séquence : cf AE 291 - 311 | |
| Rodez | Louis-Lacombe (avenue) 7 | AE | 291 | Villa | ** | Architecture éclectique néorurale - décor architectural - menuiseries - avant-toit - toiture - ardoises - séquence : cf AE 169 | |
| Rodez | Louis-Lacombe (avenue) 9b | AE | 173 | Maison | * | Architecture éclectique - lucarne pignon - décor architectural - menuiseries - persiennes pliantes - toiture - ardoises - séquence : cf AE 291 - 174 | |
| Rodez | Louis-Lacombe (rue)<br>Bonnaterre (place) 11 | AE | 157 | Maison | * | Façade néoclassique - composition - lucarnes -séquence avec AE 156 | |
| Rodez | Louis-Lacombe (rue)<br>Bonnaterre (place) 5 | AE | 154 | Maison | * | Séquence avec AE 155 | |
| Rodez | Louis-Lacombe (rue)<br>Bonnaterre (place) 7 | AE | 155 | Maison | * | Façade néoclassique - séquence avec AE 154 et 156 | |
| Rodez | Louis-Lacombe (rue)<br>Bonnaterre (place) 9 | AE | 156 | Maison | * | Façade néoclassique - séquence avec AE 155 et 157 | |
| Rodez | Louis-Oustry (rue) 1 | AC | 122 | Immeuble d'habitation | * | Ferronnerie - Lucarnes | |
| Rodez | Louis-Oustry (rue) 10 | AC | 270 | Maison | * | Maison époque moderne très remaniée 20e siècle | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Louis-Oustry (rue) 11 | AC | 385 | Ancien couvent des Jacobins | *** | Ancien couvent des Jacobins puis caserne Sainte-Catherine | |
| Rodez | Louis-Oustry (rue) 12 | AC | 114 | Immeuble d'habitation | * | Façade composée 18e siècle - rez-de-chaussée remanié 20e siècle | |
| Rodez | Louis-Oustry (rue) 14 | AC | 113 | Immeuble d'habitation | * | Façade composée - toiture à comble brisé - ardoises | |
| Rodez | Louis-Oustry (rue) 16 | AC | 365 | Immeuble d'habitation | ** | Toiture carénée - lucarnes | |
| Rodez | Louis-Oustry (rue) 16<br>ou Jacobins (rue) 4 | AC | 364, 365 | Maison | ** | Toiture carénée du 17e siècle - lucarnes | |
| Rodez | Louis-Oustry (rue) 20 | AC | 104 | Immeuble d'habitation | *** | Escalier en bois - avant-toit - décor intérieur | |
| Rodez | Louis-Oustry (rue) 8 | AC | 116 | Maison | * | Maison Art déco | |
| Rodez | Louis-Oustry (rue) 9 | AC | 389 | Ancien service des eaux | ** | Façade composée | |
| Rodez | Maçons (passage des) 1 | AC | 24 | Ancienne église - ancien cinéma Family | *** | Ancien couvent Notre-Dame - façade Art déco | |
| Rodez | Madeleine (place de la) 12 | AD | 309 | Immeuble d'habitation | * | Façade composée - porte néoclassique - menuiserie | |
| Rodez | Madeleine (place de la) 14 | AD | 310 | Immeuble d'habitation | * | Devanture en coffrage - toiture -lucarnes | |
| Rodez | Madeleine (place de la) 2 | AD | 267 | Inscription 1785 | * | Toiture - lucarnes | |
| Rodez | Madeleine (place de la) 5 | AD | 24 | Immeuble d'habitation | * | Façade composée - porte 18e siècle - menuiserie - toiture - 3 lucarnes | |
| Rodez | Madeleine (rue de la) 12 | AD | 81 | Immeuble d'habitation | * | Toit brisé - lucarnes | |
| Rodez | Madeleine (rue de la) 2 | AD | 360 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 18e siècle remaniée 19e siècle | |
| Rodez | Madeleine (rue de la) 4 | AD | 85 | Immeuble d'habitation | * | Porte à entablement - menuiserie | |
| Rodez | Madeleine (rue de la) 6 | AD | 84 | Immeuble d'habitation | ** | Porte 18e siècle - 19e siècle - menuiserie | |
| Rodez | Madeleine (rue de la) 7 | AD | 404 | Immeuble d'habitation | * | Façade composée - 2 lucarnes | |
| Rodez | Madeleine (rue de la) 8 | AD | 83 | Immeuble d'habitation | * | Porte à entablement - menuiserie - ferronnerie - lucarnes | |
| Rodez | Maréchal-Foch (place du) | AC | 299 | Ancien lycée Foch | * | Bâtiment 17e siècle - 18e siècle - façades ordonnancées | |
| Rodez | Maréchal-Foch (place du) | AC | 299 | Ancien collège des jésuites | MH | Bâtiment de la galerie Foch et Fontaine de Vors | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Marie (rue) 2 | AC | 204 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 18e siècle - façade ordonnancée - décor architectural - lucarnes | |
| Rodez | Marie (rue) 3 | AC | 198 | Immeuble d'habitation | ** | Immeuble 18e siècle - façade ordonnancée - garde-corps en ferronnerie - porte 18e siècle | |
| Rodez | Marie (rue) 4 | AC | 203 | Immeuble d'habitation | ** | Encorbellement et façade 18e siècle | |
| Rodez | Martyres-de-la-Résistance (rue des) 5 | AC | 21 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble Art déco avec tourelles d'angle | |
| Rodez | Maurice-Bompart (rue) 10 | AT | 52 | Immeuble d'habitation | * | Architecture Art déco années 1930 - Mur de clôture ciment - ferroneries garde-corps - persiennes - porte d'entrée et imposte - décor moulé façade | |
| Rodez | Maurice-Bompart (rue) 16 | AT | 49 | Immeuble d'habitation | ** | Architecture régionaliste années 1930 - mur bahut clôture - façade pierre et enduit faux pan de bois et faux hourdis brique peint - portes d'entrée - garde-corps ferronnerie et ciment | |
| Rodez | Maurice-Bompart (rue) 2 | AT | 57 | Villa | ** | Architecture Art déco années 1930 - garage - murs bahut et piliers de clôture - enduit et bandeau sous toiture - porte d'entrée - ferronneries - menuiseries - persiennes - toit plat | |
| Rodez | Maurice-Bompart (rue) 4 | AT | 56 | Villa | * | Architecture régionaliste-Art déco années 1930 - mur et grille de clôture - porte d'entrée | |
| Rodez | Maurice-Bompart (rue) 5 | AT | 48 | Villa | ** | maison style régionaliste années 1930 - façade pierre et enduit faux pan-de-bois - menuiseries - avant-toits | |
| Rodez | Maurice-Bompart (rue) 6 | AT | 213 | Villa | * | Architecture régionaliste - Art déco années 1930 -mur et grille de clôture - porte d'entrée - enduit et bandeau sous toiture - corniche | |
| Rodez | Maurice-Bompart (rue) 8 | AT | 53 | Villa | * | Architecture régionaliste - Art déco années 1930 - mur de clôture - porte d'entrée - persiennes - enduit et bandeau sous toiture - avant-toit | |
| Rodez | Monteil (rue) 2B | AC | 380 | (Immeuble d'habitation) | * | Avant-corps d'entrée époque moderne pour immeuble AC 357 | |
| Rodez | Monteil (rue) 3 | AC | 90 | Immeuble d'habitation | ** | Immeuble Art déco - menuiseries Art déco - balconnets à ferronnerie | |
| Rodez | Monteil (rue) 5 | AC | 87 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle - lucarnes | |
| Rodez | Mouline (la) | AW | 222 | Jardin | ** | Eco-jardins de la Labardie | Site |
| Rodez | Mouline (la) | AW | 224 | Parc | * | Espace à aménager | Site |
| Rodez | Mouline (la) | AW | 268 | (Demeure) | * | cf AW 269 | Site |
| Rodez | Mouline (la)<br>Toulouse (avenue de) | AW | 221 | Demeure | *** | Logis médiéval 14e siècle - fenêtre géminée - lancette gothique - surélévation moderne - pigeonnier en pignon | Site |
| Rodez | Mouline (la)<br>Toulouse (avenue de) 100 | AW | 269 | Demeure | ** | Logis 18e siècle - porte moulurée - vantaux 18e siècle - grille d'imposte - logis annexe en retour d'équerre - (Cf. AW 268) | Site |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Mouline (la)<br>Toulouse (avenue de) 102 | AW | 271 | Moulin | ** | Logis 18e siècle (1775) toiture en pavillon - galeries de séchage en charpente sur l'arrière | Site |
| Rodez | Mouline (la)<br>Toulouse (avenue de) 64 | AW | 218 | (Parc) | ** | cf AW 224<br>Parc en bordure de rivière à aménager | |
| Rodez | Mouline (la)<br>Toulouse (avenue de) 91 | AX | 158 | Demeure | ** | Logis néoclassique - façade composée - porte à entablement - lauzes - lucarnes - pigeonnier sur l'arrière | Site |
| Rodez | Nattes (rue de) 1b | AC | 191 | Immeuble d'habitation | ** | Menuiserie 18e siècle - escalier 17e siècle | |
| Rodez | Neuve (rue) 1 | AC | 400 | Immeuble d'habitation | ** | Cour médiévale | |
| Rodez | Neuve (rue) 10 | AC | 108 | Immeuble d'habitation | * | Menuiserie de porte 18e siècle - cave | |
| Rodez | Neuve (rue) 17 | AC | 243 | Immeuble d'habitation | ** | Cour 16e siècle - 17e siècle | |
| Rodez | Neuve (rue) 18 | AC | 117 | Immeuble d'habitation | * | Maison 19e siècle à travées régulières | |
| Rodez | Neuve (rue) 19 | AC | 70 | Immeuble d'habitation | * | Avant-toit - enduit 20e siècle (décor) | |
| Rodez | Neuve (rue) 20 | AC | 118 | Immeuble d'habitation | * | Maison 19e siècle à travées régulières | |
| Rodez | Neuve (rue) 21 | AC | 242 | Immeuble d'habitation | ** | Façade 18e siècle à travées et lucarnes | |
| Rodez | Neuve (rue) 22 | AC | 120 | Immeuble d'habitation | * | Menuiserie de porte | |
| Rodez | Neuve (rue) 23 | AC | 241 | Immeuble d'habitation | * | Façade 18e siècle - 19e siècle | |
| Rodez | Neuve (rue) 27 | AC | 67 | Immeuble d'habitation | * | Cour | |
| Rodez | Neuve (rue) 29 | AC | 66 | Immeuble d'habitation | * | Façade époque moderne remaniée 20e siècle | |
| Rodez | Neuve (rue) 29b | AC | 65 | Immeuble d'habitation | * | Façade époque moderne remaniée 20e siècle | |
| Rodez | Neuve (rue) 31 | AC | 64 | Immeuble d'habitation | * | Maison 18e siècle - façade à travées régulières et lucarnes | |
| Rodez | Neuve (rue) 4 | AC | 102 | Immeuble d'habitation | * | Devanture en coffrage - murs latéraux médiévaux et fenêtres 18e siècle | |
| Rodez | Neuve (rue) 4 | AC | 103 | Immeuble d'habitation | *** | Escalier en bois sur cour | |
| Rodez | Neuve (rue) 4 | AC | 103 | Immeuble d'habitation | ** | Façade néoclassique - porte - menuiseries - ferronneries | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Neuve (rue) 5 | AC | 92 | Immeuble d'habitation | ** | Avant-toit - escalier en vis | |
| Rodez | Neuve (rue) 6 | AC | 105 | Immeuble d'habitation | * | Avant-toit | |
| Rodez | Neuve (rue) 6b | AC | 105 | Immeuble d'habitation | * | Avant-toit | |
| Rodez | Neuve (rue) 7 | AC | 91 | Immeuble d'habitation | ** | Tour d'escalier | |
| Rodez | Neuve (rue) 8 | AC | 106 | Immeuble d'habitation | ** | Avant-toit - décor intérieur - menuiseries 16e siècle | |
| Rodez | Olmet (place de l') 2 | AC | 211 | Immeuble d'habitation | ** | Façade composée - rez-de-chaussée conservé | |
| Rodez | Olmet (place de l') 4 | AC | 212 | Hôtel d'Armagnac | MH | Façade Renaissance | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 15 | AK | 284 | Maison | * | Façade moderne 20e siècle - menuiseries - persiennes métalliques - lucarnes | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 16 | AK | 176 | Maison | * | cf AK 177 | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 18 | AK | 177 | Maison | * | Façade moderne - décor architectural - ferronneries - lucarne néogothique - toit - | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 21 | AK | 281 | Maison | * | Façade Art déco - décor architectural - fenêtres à chambranle - persiennes pliantes - | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 23 | AK | 280 | Maison | * | Façade Art déco - décor architectural - clôture | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 26 | AK | 181 | Maison | * | Architecture Art déco - clôture ferronnerie - crépis - mensuiseries - persiennes - avant-toit - couverture tuile | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 27 | AK | 278 | Maison | * | Façade Art déco - menuiserie (porte) - bandeaux décoratifs - ferronneries balconnet - persiennes fer - avant-toit | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 28 | AK | 182 | Maison | * | Encadrements et moulures brique et ciment - persiennes | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 29 | AK | 276 | Maison | * | Façade Art déco - menuiseries (porte) - ferronnerie - toit mansard | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 3 | AK | 289 | Immeuble d'habitation | * | Composition néoclassique - menuiseries - ferronneries - Toit mansard | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 30 | AK | 829 | Maison | | Ferronnerie - persiennes - toit Mansard - lucarnes - ardoise écaille | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 31 | AK | 275 | Maison | * | Façade Art déco - décor architectural - menuiseries - ferronneries | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 32 | AK | 184 | Maison | | Ferronnerie - persiennes - avant-toit - clôture | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 33 | AK | 274 | Maison "Villa les Œillets" | * | Façade art-nouveau - menuiseries - ferronneries - lucarnes - avant-toits | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 36 | AK | 186 | Maison | * | Façade éclectique - décor architectural - ferronnerie - menuiserie - avant-toit - séquence (AK844) - clôture | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 37 | AK | 272 | Maison | * | Façade éclectique - décor architectural - menuiseries - avant-toit | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 38 | AK | 844 | Maison | * | Façade style "meulière" - opus incertum - marquise - menuiseries - Séquence (AK186-585) - clôture | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 39 | AK | 676 | Maison | * | Façade composée - perron - ferronnerie Art déco | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 40 | AK | 585 | Maison | * | Façade régionaliste - menuiseries - ferronnerie - avant-toit - lambrequins - | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 41 | AK | 270 | Maison | * | Façade Art déco - escalier extérieur - ferronnerie - persiennes métalliques - marquise | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 42 | AK | 189 | Maison | * | Façade Art déco - ferronneries - toit mansard - Séquence (AK585) - clôture | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 43 | AK | 269 | Maison | * | Façade Art déco - décor architectural - menuiseries - ferronnerie - clôture | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 45 | AK | 268 | Maison | * | Façade Art déco - menuiseries - ferronnerie - clôture | |
| Rodez | Onze-Novembre (rue du) 47 | AK | 267 | Villa | * | Composition éclectique - escalier extérieur - ferronnerie | |
| Rodez | Pantarelle (rue de la) 2 | AD | 38 | Immeuble | * | Devanture en coffrage - menuiserie | |
| Rodez | Paraire (rue) | AH | 451 | Chapelle | *** | Chapelle construite en 1842 par Boissonnade. | Ancien hôpital |
| Rodez | Paraire (rue) | AH | 451 | Hôpital | ** | Bâtiments hospitaliers néoclassiques 19e siècle. Lieu de mémoire : souvenir d'Antonin Artaud - (Cf. AH 381 et AH 382) | Ancien hôpital |
| Rodez | Paraire (rue) 15 | AH | 28 | Maison | * | Architecture éclectique néo-rustique | Ancien hôpital |
| Rodez | Paraire (rue)<br>Vieussens (rue) | AH | 381 | Hôpital | | Bâtiments hospitaliers néoclassiques 19e siècle. Lieu de mémoire : souvenir d'Antonin Artaud - (Cf. AH 451 et AH 382) | Ancien hôpital |
| Rodez | Paraire (rue)<br>Vieussens (rue) | AH | 382 | Hôpital | | Bâtiments hospitaliers néoclassiques 19e siècle. Lieu de mémoire : souvenir d'Antonin Artaud - (Cf. AH 451 et AH 381) | Ancien hôpital |
| Rodez | Paris (avenue de) 86 | AP | 138 | Auberge | ** | Hôtel et écurie - architecture éclectique brique et pierre - décor architectura - ferrnnerie - toit mansard | Quartier de la gare |
| Rodez | Paris (avenue de) 89 | AN | 275 | Hôtel | ** | Hôtel du Lion d'Or - architecture éclectique - pierre appareillée - ferronnerie - Toit-mansard - lucarnes | Quartier de la gare |
| Rodez | Pasteur (rue) 10 | AK | 411 | Immeuble d'habitation | ** | Art déco - composition - balcons - toitures | |
| Rodez | Pasteur (rue) 11 | AK | 491 | Immeuble d'habitation | ** | Art déco - composition - ferronneries - menuiseries - séquence (AK 745-490) | |
| Rodez | Pasteur (rue) 13 | AK | 745 | Immeuble d'habitation | ** | Art déco - composition - ferronneries - menuiseries - séquence (AK 491-490) | |
| Rodez | Pasteur (rue) 14 | AK | 395 | Immeuble d'habitation | ** | Art déco - composition - ferronnerie - séquence (AK 394) | |
| Rodez | Pasteur (rue) 16 | AK | 394 | Immeuble d'habitation | ** | Art déco - composition - ferronnerie - séquence (AK 393-395) | |
| Rodez | Pasteur (rue) 18 | AK | 393 | Immeuble d'habitation | ** | Art déco - composition - ferronnerie - séquence (AK 392-394) | |
| Rodez | Pasteur (rue) 20 | AK | 392 | Immeuble d'habitation | ** | Art déco - composition - ferronnerie - séquence (AK 387-393) | |
| Rodez | Pasteur (rue) 22 | AK | 387 | Immeuble d'habitation | ** | Art déco - composition - ferronnerie - séquence (AK 392) | |
| Rodez | Pasteur (rue) 6 | AK | 537 | Immeuble d'habitation | ** | Art déco - composition - balcons - ferronnerie - menuiseries (chassis) persiennes - toitures - ardoises | |
| Rodez | Pasteur (rue) 8b | AK | 601 | Immeuble d'habitation | ** | Art déco - composition - balcons - menuiseries (porte) ferronnerie - persiennes | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Pasteur (rue) 9 | AK | 490 | Immeuble d'habitation | ** | Art déco - composition - ferronneries - menuiseries - séquence (AK 491-745) | |
| Rodez | Pasteur (rue)<br>Amphithéâtre (rue de l') 24 | AK | 386 | Maison | * | Art déco - composition | |
| Rodez | Pasteur (rue)<br>Béteille (rue) 23 | AK | 415 | Ancienne tour CSA | * | Composition - décor | |
| Rodez | Pasteur (rue)<br>Séguret-Saincric (rue de) 25 | AK | 396 | Villa | *** | Art déco - composition - ferronneries - menuiseries - châssis - toitures-ardoises | |
| Rodez | Penavayre (rue) 10 | AC | 12 | Immeuble d'habitation | * | Rez-de-chaussée et murs latéraux 16e siècle - façade à pans de bois 18e siècle | |
| Rodez | Penavayre (rue) 12 | AC | 13 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle | |
| Rodez | Penavayre (rue) 12b | AC | 10 | Mur d'enceinte | *** | Mur d'enceinte médiéval de la ville | |
| Rodez | Penavayre (rue) 14 | AC | 14 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble époque moderne - façade à pans de bois - encorbellement | |
| Rodez | Penavayre (rue) 2 | AC | 273 | Ancienne maison canoniale | MH | Maison Renaissance avec portail sur cour | |
| Rodez | Penavayre (rue) 3 | AC | 16 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle à travées et lucarnes | |
| Rodez | Penavayre (rue) 4 | AC | 5 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle à travées et lucarnes - garde-corps en ferronnerie | |
| Rodez | Penavayre (rue) 6 | AC | 6 | Immeuble d'habitation | ** | Avant-toit - menuiserie de porte | |
| Rodez | Penavayre (rue) 7 | AC | 15 | Immeuble d'habitation | * | Façade à pans de bois 18e siècle | |
| Rodez | Pénitents-Blancs (rue des) 1 | AD | 165 | Immeuble d'habitation | ** | Façade 18e siècle - porte 18e siècle | |
| Rodez | Pénitents-Blancs (rue des) 11 | AD | 172 | Immeuble d'habitation | * | Menuiserie | |
| Rodez | Pénitents-Blancs (rue des) 14 | AD | 144 | Immeuble d'habitation | * | Façade 18e siècle | |
| Rodez | Pénitents-Blancs (rue des) 18 | AD | 142 | Immeuble d'habitation | * | Avant-toit | |
| Rodez | Pénitents-Blancs (rue des) 2 | AD | 161 | Immeuble d'habitation | * | Porte cintrée - croisée chanfreinée | |
| Rodez | Pénitents-Blancs (rue des) 20 | AD | 141 | Immeuble d'habitation | * | Lucarnes - baies cintrées | |
| Rodez | Pénitents-Blancs (rue des) 5 | AD | 168 | Immeuble d'habitation | ** | Façade composée - porte 19e siècle moulurée - menuiserie - lucarne - ferronnerie | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Pénitents-Blancs (rue des) 6 | AD | 159 | Immeuble d'habitation | * | Porte cintrée chanfreinée - cour | |
| Rodez | Pénitents-Blancs (rue des) 7 | AD | 169 | Immeuble d'habitation | * | Lucarne | |
| Rodez | Pénitents-Blancs (rue des) 9 | AD | 170 | Immeuble d'habitation | * | Lucarne | |
| Rodez | Peyrot (rue) 4 | AK | 478 | Couvent, chapelle | *** | Clôture - pavillon - chapelle 20e siècle - hôtel particulier - toitures | |
| Rodez | Pierre-Benoît (boulevard) 4 | AE | 105 | Demeure | *** | Façade néoclassique - baies à chambranle et entablement - persiennes - menuiseries - lucarnes - toiture | |
| Rodez | Pierre-Benoît (boulevard) 6 | AE | 104 | Hôtel particulier | *** | Façade Art nouveau brique et pierre - décor sculpté - porte d'entrée en bois et ferronnerie - menuiseries - ferronneries (gardes-corps - impostes) - persiennes - avant-toits - toit mansardé - lucarnes - mur de clôture brique et pierre avec porte boulevard | |
| Rodez | Pierre-Benoît (boulevard)<br>Guizard (boulevard de) | AE | 107 | Palais de Justice | *** | Architecture institutionnelle néoclassique | Ville centre |
| Rodez | Planard (rue) 14 | AK | 875 | Maison | * | Piliers portail d'entrée rue - façade ordonnancée 19e siècle - persiennes bois - garde-corps en ferronnerie - avant-toit - ardoises | |
| Rodez | Planard (rue) 2 | AK | 469 | Immeuble d'habitation | * | Façade Art déco - porte d'entrée en ferronnerie - balcons - ferronnerie de garde-corps | |
| Rodez | Planard (rue) 4 | AK | 472 | Immeuble d'habitation | * | Façade Art déco - callepinage façade - balcons - ferronnerie de garde-corps | |
| Rodez | Planard (rue) 6 | AK | 473 | Immeuble d'habitation | * | Façade Art déco rue Planard (après 1942) - callepinage façade - porte d'entrée en bois - balcons - ferronnerie de garde-corps | |
| Rodez | Prieuré (passage du) 3 | AD | 256 | Maison | ** | Portail cintré - croisée moulurée | |
| Rodez | Prieuré (passage du)<br>Toiles (place des) 19 | AD | 243 | Immeuble d'habitation | * | Porte à bossages | |
| Rodez | Raynal (rue) 1 | AK | 405 | Immeuble d'habitation | * | Composition néoclassique | |
| Rodez | Raynal (rue) 11 | AK | 400 | Maison | * | Art déco - composition - ferronnerie | |
| Rodez | Raynal (rue) 12 | AK | 300 | Maison | * | Façade ordonnancée 19e siècle - clôture métallique - persiennes - lucarnes - avant-toit - lucarnes | |
| Rodez | Raynal (rue) 15 | AK | 813 | Maison | * | Style néoclassique - façade composée - porte à entablement | |
| Rodez | Raynal (rue) 16 | AK | 302 | Maison | * | Façade ordonnancée 19e siècle - porte à entablement - avant-toit | |
| Rodez | Raynal (rue) 18 | AK | 303 | Maison | * | Façade néo-rurale - escalier toiture et avant-toit - ardoises-écailles - lucarne | |
| Rodez | Raynal (rue) 22 | AK | 304 | Maison | ** | Façade éclectique - décor architectural - menuiseries - persiennes métalliques - toit mansardé - communs | |
| Rodez | Raynal (rue) 24 | AK | 893 | Maison | ** | Maison datée 1930 - décor architectural (enduit et peinture) - mosaïque - persiennes - avant-toit | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Raynal (rue) 28 | AK | 816 | Maison | ** | Villa Roquelaure portant la date 1906 - Façade éclectique - mur en pierre opus incertum - décor mouluré - marquise disparue - persiennes retirées - avant-toit - ardoises - zinguerie (épis) | |
| Rodez | Raynal (rue) 3 | AK | 404 | Immeuble à boutique | | Persiennes bois - avant-toit | |
| Rodez | Raynal (rue) 5 | AK | 403 | Immeuble d'habitation | | Façade néoclassique - barres d'appui et ferronnerie - menuiserie porte d'entrée - avant-toit | |
| Rodez | Raynal (rue) 6 | AK | 297 | Maison | * | Façade néoclassique - menuisreies - persiennes - ferronerie fonte | |
| Rodez | Raynal (rue) 7 | AK | 402 | Immeuble d'habitation | | Façade Art déco - gardes-corps ferronnerie - avant-toit | |
| Rodez | Raynal (rue) 8 | AK | 882 | Maison | * | Façade néoclassique - menuiseries persiennes - lucarnes - rez-de-chaussée pierre de taille | |
| Rodez | Raynal (rue) 9 | AK | 401 | Garage | * | Architecture 20e siècle - avant-toit - pignon avec fenêtre | |
| Rodez | République (boulevard de la) 12b | AB | 89 | Immeuble d'habitation | ** | Façade Art déco - garde-corps en ferronnerie - menuiseries - porte d'entrée bois - ferronerie et vitrail - fenêtres vitrail - persiennes - avant-toit | |
| Rodez | République (boulevard de la) 16b | AB | 299 | Immeuble d'habitation | * | Façade Art déco - menuiserie porte - ferronnerie gardes-corps - persiennes fer - avant-toit | |
| Rodez | République (boulevard de la) 18 | AB | 217 | Immeuble d'habitation | * | Construction 1913 et surélévation milieu 20e siècle - porte cochère - porte d'entrée bois - menuiserie - gardes-corps - persiennes | |
| Rodez | République (boulevard de la) 2 | AB | 341 | Maison | * | Grande maison 19e siècle à façade ordonnancée et lucarnes | |
| Rodez | République (boulevard de la) 20 | AB | 105 | Immeuble d'habitation | ** | Architecture néoclassique (R+2) - blacon pierre | |
| Rodez | Roc de Tripadou | AV | 188 | Pigeonnier | ** | Bâtiment-tour à angle arrondi (pigeonnier ?) | |
| Rodez | Roque (la)<br>Laroque | AV | 184 | Maison | * | Logis 19e siècle - lucarnes | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Roque (la)<br>Laroque | AV | 185 | Moulin | ** | Moulin - bâtiment 19e siècle - passerelle - murets à chaperon bombé | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Roque (la)<br>Laroque | AV | 185 | Maison | ** | Logis 19e siècle - toiture à comble brisé - lucarnes - souche de cheminée en briques épis de zinc | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Roque (la)<br>Laroque | AV | nc | Chaussée | ** | Chaussée de moulins | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Roque (la)<br>Roc de Tripadou | AV | 208 | Pigeonnier | ** | Bâtiment-tour à angle arrondi (pigeonnier ?) | Site - Vallée de l'Aveyron |
| Rodez | Saint-Amans (place)<br>Madeleine (rue de la) | AD | 94 | Eglise Saint-Amans | MH | Eglise néoromane milieu 18e siècle | Ville centre |
| Rodez | Saint-Amans (rue) 4 | AD | 93 | Immeuble d'habitation | ** | Immeuble 19e siècle - façade à travées - porte - rez-de-chaussée | |
| Rodez | Saint-Cyrice (rue) 23 | AS | 583 | Maison | * | Maison 18e siècle remaniée 20e siècle - façade en pan de bois menuiseries | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Saint-Cyrice (rue) 29 | AS | 103 | Maison | * | Façade en pans de bois 18e siècle ou 19e siècle (accompagnement de AS 607) | |
| Rodez | Saint-Cyrice (rue) 31 | AS | 607 | Maison | *** | Maison 17e siècle - remaniée 19e siècle - tourelle - pan de bois - persiennes - ardoises-écailles - lucarnes (Cf. AS 103) | |
| Rodez | Saint-Cyrice (rue) 62 | AS | 66 | Immeuble d'habitation | * | Façade néoclassique 19e siècle - composition - menuiseries - persiennes - avant-toit - lucarnes - ardoises-écailles | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Saint-Cyrice (rue) 64 | AS | 67 | Immeuble d'habitation | * | Façade néoclassique 18e siècle - 19e siècle - fenêtres cintrées - toit mansard - lucarnes - ardoises | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Saint-Cyrice (rue) 66 | AS | 760 | Immeuble d'habitation | * | Façade néoclassique 19e siècle - composition (2 travées) - menuiseries - lucarnes - persiennes - ardoises-écailles | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Saint-Cyrice (rue) 66<br>Béteille (rue) 70 | AS | 555 | Immeuble d'habitation | ** | Architecture Art déco 20e siècle - volumes - menuiseries - ferronneries - décor architectural - toitures - zinguerie | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Sainte-Catherine (rue) 12 | AD | 154 | Immeuble d'habitation | * | Rez-de-chaussée conservé | |
| Rodez | Sainte-Catherine (rue) 2 | AD | 150 | Immeuble d'habitation | ** | Encorbellement - tour d'escalier | |
| Rodez | Sainte-Catherine (rue) 4 | AD | 151 | Maison | ** | Croisée 14e | |
| Rodez | Sainte-Catherine (rue) 8 | AD | 153 | Maison | MH | Façade médiévale | |
| Rodez | Sainte-Catherine (rue) 9 | AD | 158 | Maison | *** | Façade médiévale | |
| Rodez | Saint-Etienne (carrefour) 2 | AC | 94 | Ancien Mazel | MH | Ancienne boucherie médiévale début 14e siècle | |
| Rodez | Saint-Etienne (carrefour) 2 | AC | 96 | Ancien Mazel | MH | Ancienne boucherie médiévale - façade fin du Moyen Age | |
| Rodez | Saint-Etienne (carrefour) 5 | AC | 188 | Immeuble | ** | Immeuble 1900 - briques et calcaire - travées - lucarnes - décor architectural | |
| Rodez | Saint-Félix | BC | 112 | (Château) | ** | Parc du château - (Cf. BC 114) | Château |
| Rodez | Saint-Félix | BC | 113 | (Château) | ** | Parc du château - (Cf. BC 114) | Château |
| Rodez | Saint-Félix | BC | 114 | Château | MH | Logis 17e siècle et tour d'escalier - aile de communs - fournil - aile de communs avec souillarde en encorbellement - toiture en dôme - ardoises - parc - mur de clôture - terrasses | Château |
| Rodez | Saint-Félix | BC | 115 | (Château) | ** | Parc du château - (Cf. BC 114) | Château |
| Rodez | Saint-Félix | BC | 116 | Calvaire | * | Croix de fonte - socle pierre mouluré - parc du château | Château |
| Rodez | Saint-Félix | BC | 117 | Grange | * | Grange 18e siècle ou 19e siècle - grès rouge - ardoises | Château |
| Rodez | Saint-Joseph | BE | 8 | (Couvent) | ** | Parc et jardin clôturé - statues | |
| Rodez | Saint-Joseph | BE | 230 | Couvent | ** | Anciens bâtiments conventuels néoclassiques - 19e - organisés autour d'une cour en quadrilatère - parc - statues dans le parc | |
| Rodez | Saint-Joseph | BE | 256 | (Couvent) | * | Dépendances : logis en hauteur - perron - grange 19e siècle - Grange à contreforts - ardoises - Communs agricoles 19e - grange - logis en hauteur 19e | |
| Rodez | Saint-Just (rue) 1 | AC | 167 | Maison | * | Façade 18e siècle - persiennes | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Saint-Just (rue) 11 | AC | 176 | Maison | * | Menuiserie | |
| Rodez | Saint-Just (rue) 21 | AC | 181 | Maison | * | Façade composée - menuiserie | |
| Rodez | Saint-Just (rue) 23 | AC | 182 | Maison | * | Façade composée - devanture en applique | |
| Rodez | Saint-Just (rue) 5 | AC | 173 | Musée Fenaille | ** | 13e siècle - 18e siècle | |
| Rodez | Saint-Just (rue) 7 | AC | 174 | Maison | ** | Façade 17e siècle remaniée 18e siècle | |
| Rodez | Saint-Just (rue) 9 | AC | 175 | Maison | ** | Porte Renaissance - façade 17e siècle-18e siècle | |
| Rodez | Saint-Vincent (rue) 1 | AB | 14 | Maison | * | Maison époque Moderne et 18e siècle - lucarnes | |
| Rodez | Saint-Vincent (rue) 2 | AB | 178 | Maison | * | Porte - Fenêtre en accolade | |
| Rodez | Saint-Vincent (rue) 3 | AB | 13 | Maison | * | Maison 16e siècle - fenêtres moulurées - façade remaniée 20e siècle | |
| Rodez | Saint-Vincent (rue) 5 | AB | 12 | Immeuble | * | Immeuble 18e siècle - 19e siècle - façade à travées - lucarnes | |
| Rodez | Saint-Vincent (rue) 7 | AB | 11 | Maison | ** | Toiture - Porte | |
| Rodez | Saunhac (rue de) 1 | AB | 50 | Maison | * | Vestiges médiévaux au rez-de-chaussée | |
| Rodez | Séguret-Saincric (rue de) 1 | AK | 500 | Immeuble 1940 | * | Composition architecturale - balcons - séquence AK 476 | |
| Rodez | Séguret-Saincric (rue de) 16 | AK | 410 | Immeuble | * | Composition - corniches | |
| Rodez | Séguret-Saincric (rue de) 18 | AK | 409 | Immeuble | * | Composition - ferronnerie | |
| Rodez | Séguret-Saincric (rue de) 2 | AK | 476 | Immeuble 1940 | * | Composition architecturale - balcons - séquence AK 500 | |
| Rodez | Séguret-Saincric (rue de) 21 | AK | 489 | Villa | ** | Stye moderne - composition - décor architectural - menuiseries - ferronneries - balcon - toit mansard - avant-toit | |
| Rodez | Séguret-Saincric (rue de) 23 | AK | 488 | Villa | ** | Style Art déco - composition - décor architectural - menuiseries - ferronneries - | |
| Rodez | Séguret-Saincric (rue de) 27 | AK | 397 | Immeuble d'habitation | ** | Art déco - composition - décor architectural - ferronneries | |
| Rodez | Séguret-Saincric (rue de) 29 | AK | 826 | Maison | ** | Composition - décor néo-classique et éclectique - clôture - grille | |
| Rodez | Séguret-Saincric (rue de) 3 | AK | 873 | Immeuble | * | Façade pierre et béton - ferronneries - avant-toit - toit mansard - ardoises | |
| Rodez | Séguret-Saincric (rue de) 4 | AK | 477 | Immeuble vers 1940 | * | Composition architecturale - balcons - séquence AK 476 | |
| Rodez | Séguret-Saincric (rue de)<br>Béteille (rue) | AK | 648 | Ecole Jeanne d'Arc - Architecte : Boyer | * | Architecture scolaire - pierre apparente - toitures | |
| Rodez | Séguy (rue) 10 | AB | 358 | Immeuble | ** | Pilier médiéval | |
| Rodez | Séguy (rue) 11 | AB | 10 | Immeuble d'habitation | * | Porte en retrait | |
| Rodez | Séguy (rue) 12 | AB | 181 | Immeuble d'habitation | ** | Sur cour | |
| Rodez | Séguy (rue) 13 | AB | 369, 370 | Ancienne Institution religieuse | * | Portail 1895 ; Sainte-Famille en travaux en 2017 | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Séguy (rue) 14 | AB | 179 | Immeuble d'habitation | ** | Cochon - Porte 18e siècle - menuiserie - ferronnerie | |
| Rodez | Séguy (rue) 3 | AB | 199 | Immeuble d'habitation | * | cf. AB 202 | |
| Rodez | Séguy (rue) 4 | AB | 187 | Immeuble d'habitation | ** | Immeuble 18e siècle - escalier - façade remaniée 20e sièce | |
| Rodez | Séguy (rue) 5 | AB | 200 | Immeuble d'habitation | ** | Rez-de-chaussée conservé - encorbellement - grille de fenêtre | |
| Rodez | Séguy (rue) 6 | AB | 186 | Immeuble d'habitation | * | Porte - ferronnerie | |
| Rodez | Séguy (rue) 7 | AB | 201 | Immeuble d'habitation | ** | Porte 18e siècle - menuiserie - croisées moulurées | |
| Rodez | Séguy (rue) 9 | AB | 9 | Immeuble d'habitation | ** | Maison 16e siècle-17e siècle - fenêtres à croisée - porte | |
| Rodez | Tarayre (avenue) 1<br>Bordeaux (avenue de) 1 | AL | 71 | Immeuble d'habitation | ** | Architecture éclectique - pierre appareillée - décor architectural - ferronneries - menuiseries (periennes pliantes) - lucarnes | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 10 | AS | 143 | Maison | ** | Façade néoclassique, crépi, persiennes, lucarnes - Toiture, ardoises | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 10b | AS | 144 | (Maison) | * | Cf. AS 143 | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 12 | AS | 408 | Immeuble d'habitation | * | Façade néoclassique - composition symétrique - porte à chambranle - balcon - ferronnerie - menuiseries - persiennes - toiture - ardoises | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 15 | AM | 128 | Eglise | MH | Eglise du Sacré-Cœur, architecture néoromane | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 18 | AS | 148 | Poste | ** | Façade éclectique, pierre appareillée, décor architectural, ferronneri, corniche - lucarnes, ardoises | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 2<br>Montpellier (avenue de) 1 | AS | 137 | Immeuble d'habitation | ** | Architecture éclectique 19e siècle - 20e siècle - décor architectural - balcons - Toitures - lucarnes - zinguerie - souche de cheminée | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 8 | AS | 140 | Immeuble d'habitation | * | Façade néoclassique 19e siècle - Composition - porte à chambranle - menuisreie de porte - contrevents - Lucarnes - ardoises | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 8B | AS | 142 | (Immeuble d'habitation) | * | Cf. AS 140 | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Terral (rue du) 1 | AC | 1 | Cathédrale | MH | Cathédrale gothique et Renaissance | Ville centre |
| Rodez | Terral (rue du) 10 | AB | 196 | Immeuble d'habitation | ** | Façade néoclassique - corniche - Balconnets | |
| Rodez | Terral (rue du) 2 | AB | 190, 191 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle - façade à travées - lucarnes | |
| Rodez | Terral (rue du) 4 | AB | 192 | Chaussures Fraysse | * | Décor mosaïque 20e siècle | |
| Rodez | Terral (rue du) 6 | AB | 194 | H. Maurel | ** | Façade éclectique - toit brisé - lucarnes - ferronnerie | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Terral (rue du) 8 | AB | 195 | Immeuble d'habitation | ** | Façade néoclassique - pierre appareillée - rez-de-chaussée conservé | |
| Rodez | Toiles (place des) 1 | AD | 116 | Immeuble d'habitation | * | Porte néoclassique à entablement - menuiserie | |
| Rodez | Toiles (place des) 5 | AD | 242 | Immeuble d'habitation | * | Lucarnes - toiture de lauzes | |
| Rodez | Touat (impasse du) 6 | AC | 265 | Immeuble d'habitation | ** | Ferronnerie - sur cour | |
| Rodez | Touat (rue du) 1 | AC | 28 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle | |
| Rodez | Touat (rue du) 12 | AC | 76 | Immeuble d'habitation | ** | Remanié - cour construite | |
| Rodez | Touat (rue du) 14 | AC | 75 | Immeuble d'habitation | * | Remploi oculus | |
| Rodez | Touat (rue du) 15 | AC | 239 | Immeuble d'habitation | ** | Maison fin du Moyen Age - fenêtres moulurées | |
| Rodez | Touat (rue du) 15b | AC | 46 | Immeuble d'habitation | * | Maison fin du Moyen Age très remaniée 20e siècle | |
| Rodez | Touat (rue du) 15t | AC | 47 | Maison Guitard | MH | Maison médiévale début 14e siècle | |
| Rodez | Touat (rue du) 17 | AC | 52 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 18e siècle - 19e siècle - vestige de devanture d'applique en rez-de-chaussée début 20e siècle et porte début 20e siècle | |
| Rodez | Touat (rue du) 18 | AC | 244 | Immeuble d'habitation | *** | Encorbellement | |
| Rodez | Touat (rue du) 19 | AC | 53 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 18e siècle - 19e siècle - vestige de devanture d'applique en rez-de-chaussée début 20e siècle | |
| Rodez | Touat (rue du) 2 | AC | 95 | Immeuble d'habitation | ** | Façade Art déco - pignon - corniche - ferronneries | |
| Rodez | Touat (rue du) 20 | AC | 341 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble (partiel) début 17e siècle avec galerie sur cour - façade 18e siècle remaniée 20e siècle | |
| Rodez | Touat (rue du) 22 | AC | 85 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 19e siècle | |
| Rodez | Touat (rue du) 23 | AC | 54 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble 18e siècle - murs latéraux fin du Moyen Age - façade à pans de bois | |
| Rodez | Touat (rue du) 25 | AC | 317 | Immeuble d'habitation | * | Devanture | |
| Rodez | Touat (rue du) 3 | AC | 40 | Immeuble d'habitation | *** | Cheminée 16e siècle - escalier 18e siècle - porte 18e siècle - élévation Impasse du Touat 16e siècle | |
| Rodez | Touat (rue du) 5 | AC | 41 | Immeuble d'habitation | * | Façade à pans de bois époque moderne | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Touat (rue du) 9 | AC | 43 | Immeuble d'habitation | * | Immeuble époque moderne | |
| Rodez | Touat (rue) 4 | AC | 89 | Immeuble | ** | Cheminées - Porte arc brisé | |
| Rodez | Toulouse (avenue de) 1 | AE | 142 | Pavillon "Myriam 1933" | ** | Architecture Art déco - clôture métallique - jardin - crépi tyrolienne - balcon ciment | |
| Rodez | Toulouse (avenue de) 3 | AE | 141 | Pavillon "Héliane" | * | Architecture Art déco - clôture métallique - jardin - persiennes bois - marquise - ardoises | |
| Rodez | Viarague (rue de la)<br>Flaugergues (boulevard) 20 | AD | 442 | Enceinte de ville | ** | Porte de ville (partie) | |
| Rodez | Viarague (rue de la) 2 | AD | 200 | Immeuble | * | Galerie sur cour | |
| Rodez | Viarague (rue de la) 4 | AD | 196 | Immeuble d'habitation | * | Portail - escalier sur cour | |
| Rodez | Viarague (rue de la) 8 | AD | 192 | Immeuble | ** | Portail 18e siècle (partie) - pierre de cheminée médiévale (remploi) | |
| Rodez | Victoire-Massol (rue) 5 | AE | 67 | Immeuble d'habitation | ** | Façade néoclassique - porte à entablement - mensuiserie (porte d'entrée) - persiennes bois - appuis fenêtres ferronnerie - avant-toit | |
| Rodez | Victoire-Massol (rue) 7 | AE | 68 | Immeuble d'habitation | * | Architecture Art déco - décor mouluré - ferronneries gardes-corps - menuiserie (porte d'entrée à imposte) - avant-toit | |
| Rodez | Victor-Hugo (avenue) | AE | 353 | Musée Soulages | *** | Musée Soulages inauguré en 2014. Architectes RCR. - Cf AE 358, AE 362, AE 365 | |
| Rodez | Victor-Hugo (avenue) | AE | 358 | Musée Soulages | *** | Musée Soulages inauguré en 2014. Architectes RCR. - Cf AE 353, AE 362, AE 365 | |
| Rodez | Victor-Hugo (avenue) | AE | 362 | Musée Soulages | *** | Musée Soulages inauguré en 2014. Architectes RCR. - Cf AE 353, AE 358, AE 365 | |
| Rodez | Victor-Hugo (avenue) | AE | 365 | Musée Soulages | *** | Musée Soulages inauguré en 2014. Architectes RCR. - Cf AE 353, AE 358, AE 362 | |
| Rodez | Victor-Hugo (avenue) 19 | AE | 35 | Immeuble d'habitation | * | Façade Art déco - composition - ferronerie | |
| Rodez | Victor-Hugo (avenue) 2 | AK | 462 | Immeuble d'habitation | * | 19e siècle - balcons - garde-corps fonte - persiennes métalliques | |
| Rodez | Victor-Hugo (avenue) 21 | AE | 34 | Immeuble d'habitation | ** | Façade 1900 - pierre appareillée - ferronnerie - toit mansard - lucarnes | |
| Rodez | Victor-Hugo (avenue) 23 | AE | 33 | Immeuble d'habitation | * | Façade composée | |
| Rodez | Victor-Hugo (avenue) 29b | AE | 25 | Immeuble | ** | Architecture éclectique - composition - décor architectural - portail cintré - balcon - | |
| Rodez | Victor-Hugo (avenue) 31 | AE | 21 | Immeuble d'habitation | ** | Façade néoclassique - composition - porte à entablement - persiennes - ferronnerie - toit mansard - lucarnes - ardoises -séquence avec AE81 et AE 20 | |
| Rodez | Victor-Hugo (avenue) 33 | AE | 20 | Immeuble d'habitation | ** | Façade néoclassique - composition - porte à entablement - persiennes - toit mansard - lucarnes - ardoises -séquence avec AE18 et AE 21 | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Victor-Hugo (avenue) 35 | AE | 18 | Immeuble d'habitation | * | Façade néoclassique - composition - porte à entablement - persiennes - toit mansard - lucarnes - ardoises -séquence avec AE20 et AE 21 | |
| Rodez | Victor-Hugo (avenue) 41 | AE | 14 | Immeuble d'habitation | * | Façade néoclassique - porte à entablement - persiennes | |
| Rodez | Victor-Hugo (avenue) 47 | AE | 188 | Maison | ** | Façade éclectique - toit mansard, lucarnes, ardoises | |
| Rodez | Victor-Hugo (avenue) 5 | AE | 44 | Immeuble d'habitation | * | Façade Art déco - placage pierre - ferronnerie | |
| Rodez | Canac (chemin de) 14 | AN | 13 | Edifice industriel | * | Edifice début 20e siècle lié au tramway | |
| Rodez | Maréchal-Joffre (avenue du) 7 | AN | 15 | Edifice industriel | * | Edifice début 20e siècle lié au tramway | |
| Rodez | Tarayre (avenue) 15 | AM | 192 | Square | ** | Square aux abords de l'église du sacré-Cœur - Fenestra - Point de vue sur Onet-le-Château et Sébazac-Concourès | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 15 | AM | 488 | (Square) | ** | Square du sacré-Cœur et fenestra - point de vue - cf. AM 193 | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 16 | AS | 147 | Immeuble d'habitation | * | Séquence de façades 19e et 20e siècles - néoclassiques et éclectiques<br>Façade néoclassique - composition symétrique - bandeaux - toiture - lucarnes - ardoises - menuiseries - persiennes - toiture - ardoises | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 17 | AM | 125 | Ecole | ** | Ecole du Sacré-Cœur et école Victor-Hugo, architecture scolaire néoclassique 19e et 20e siècles - composition symétrique, avant-corps, décor architectural, toitures | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 21 | AM | 122 | Immeuble d'habitation | ** | Architecture éclectique - pierre appareillée - menuiseries - avant-toit - lucarnes | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 23 | AM | 116 | Villa | *** | Architecture éclectique brique et pierre 20e siècle , décor architectural, ferronnerie, lucarne, avant-toit - toitures, ardoises | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 26 | AS | 152 | Immeuble d'habitation | * | Façade néoclassique - porte à entablement - composition | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 28 | AS | 153 | Immeuble d'habitation | ** | Façade néoclassique - pierre appareillée - composition - porte à entablement - menuiseries - ferronnerie - toiture ardoises - lucarnes | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 29 | AM | 113 | Villa | *** | Architecture brique et pierre 19e siècle - décor architectural - menuiseries - ferronnerie - balcons - toitures - lucarnes - clôture et cour | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 31 | AM | 109 | Villa | *** | Façade éclectique brique et pierre, décor architectural, ferronnerie, toit mansard, lucarnes | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 33 | AM | 108 | Maison | ** | Architecture néoclassique, composition symétrique, pierre appareillée, balcon, ferronnerie, toiture | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 33<br>Sacré-Cœur (place du) | AM | 193 | (Square) | ** | Square du sacré-Cœur et fenestra - point de vue - Cf. AM 488 | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 34 | AS | 155 | Immeuble d'habitation | ** | Façade éclectique - composition - pierre appareillée - décor architectural - menuiseries - toitures - lucarne - ardoises | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 36 | AS | 156 | Immeuble d'habitation | ** | Façade éclectique - composition - décor architectural - menuiseries - toitures - lucarne - ardoises | Quartier du Sacré-Cœur |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Tarayre (avenue) 38 | AS | 158 | Immeuble d'habitation | ** | idem AS 156 | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 40 | AS | 159 | Immeuble d'habitation | ** | Façade néoclassique - composition - ferronnerie - menuiserie (porte - persiennes) - Toiture - lucarnes | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 40b | AS | 160 | Maison | ** | Façade néoclasssique, décor architectural, menuiserie (porte), ferronnerie - Toit mansard, lucarnes | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 42 | AS | 161 | Immeuble d'habitation | * | cf. AS 162 | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 44 | AS | 162 | Immeuble d'habitation | * | Façade néoclassique - composition - porte à entablement - menuiseries (porte Art déco) - Lucarnes | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 48 | AS | 168 | Immeuble d'habitation | * | Façade néoclassique - composition - persienens pliantes - Toiture - lucarnes - ardoises | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 50 | AS | 751 | Maison | * | Façade néoclassique, composition (crépi, faux refends), persiennes - toiture | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 52 | AS | 170 | Immeuble d'habitation | * | Architecture Art déco - composition - balcons - ferronneries - Toit mansard - ardoises - lucarnes | Quartier du Sacré-Cœur |
| Rodez | Tarayre (avenue) 54 | AS | 171 | Maison | * | Façade néoclassique, composition | Quartier du Sacré- |
| Rodez | Tarayre (avenue) 56 | AS | 684 | Maison | ** | Architecture Art déco - décor architectural - ferronnerie - lucarne-pignon - toiture ardoises | Quartier du Sacré-Cœur |
| Sainte-Radegonde | Arsac | AD | 10 | Parc | ** | Parc, murs de clôture, portail | |
| Sainte-Radegonde | Arsaguet | AL | 423 | (Monument) | *** | Butte de tir | Site |
| Sainte-Radegonde | Arsaguet | AH | 151 | Monument | *** | Monument de la résistance | Site |
| Sainte-Radegonde | Arsaguet<br>Las Pergos | AL | 41 | (Monument) | *** | Tranchée de tir dite "des Fusillés" | Site |
| Sainte-Radegonde | Arsaguet<br>Las Pergos | AL | 42 | (Monument) | *** | Tranchée de tir dite "des Fusillés" | Site |
| Sainte-Radegonde | Aussuéjouls | A | 66 | Ferme | * | Logis en hauteur 17$^{e}$ siècle - perron, porte cintrée | |
| Sainte-Radegonde | Aussuéjouls | A | 69 | Maison | * | Logis 17$^{e}$ siècle, remanié, couvert de lauzes - fenêtre chanfreinée à appui mouluré | |
| Sainte-Radegonde | Aussuéjouls | A | 70 | Ferme | * | Logis en hauteur 19$^{e}$ siècle - lauzes, avant-toit | |
| Sainte-Radegonde | Aussuéjouls | A | 70 | Fournil | ** | Fournil, muret à chaperon bombé - auvent, abside, couverture de lauzes | |
| Sainte-Radegonde | Aussuéjouls | A | 73 | Grange | * | Grange-étable - demi-croupe - matériau de construction | |
| Sainte-Radegonde | Aussuéjouls | A | 86 | Maison | ** | Logis en hauteur 17$^{e}$ siècle et 18$^{e}$ siècle - couvert de lauzes - perron - baies chanfreinées - fenêtres cintrées - souche de cheminée - lucarnes | |
| Sainte-Radegonde | Aussuéjouls | A | 88 | Grange | ** | Grange couverte de lauzes, avec avant-corps en équerre | |
| Sainte-Radegonde | Aussuéjouls | A | 132 | Enclos | ** | Abside de four (cf. A70), muret à chaperon bombé | |
| Sainte-Radegonde | Aussuéjouls | A | 190 | Puits | ** | Margelle, pompe | |
| Sainte-Radegonde | Aussuéjouls | A | nc | Couderc | * | Couderc bordé de murets à chaperon bombé | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sainte-Radegonde | Aussuéjouls | A | nc | Ensemble | * | Hameau dont l'intérêt réside essentiellement dans son couderc bordé de murets à chaperon bombé et les bâtiments couverts de lauzes qui l'encadrent (grange remarquable). Point de vue sur Sainte-Radegonde | |
| Sainte-Radegonde | Bajaguet | BI | 45 | (Château) | ** | Communs | |
| Sainte-Radegonde | Bajaguet | BI | 48 | Calvaire | ** | Croix de pierre 1833 | |
| Sainte-Radegonde | Bajaguet | BI | 49 | (Château) | ** | Grange | |
| Sainte-Radegonde | Bajaguet | BI | 152 | Maison | * | Maison en hauteur, perron - façade néoclassique composée - porte à entablement - lucarnes, pigeonnier | |
| Sainte-Radegonde | Bajaguet | BI | 154 | (Château) | ** | Communs, fournil | |
| Sainte-Radegonde | Bajaguet | BI | 158 | Château | ** | Logis 17e siècle, pavillon - toiture de lauzes, épis de faîtage, lucarnes - clôture, portail couvert - baies chanfreinées - | |
| Sainte-Radegonde | Bajaguet | BI | nc | Couderc | ** | Murs de clôture, croix de pierre | |
| Sainte-Radegonde | Bajaguet | BI | nc | Ensemble | * | Hameau constitué autour d'une maison noble du 17e siècle dominant le vallon de Lagarrigue. Couderc avec croix de pierre et murets. Vues sur le hameau de puis la rive opposée (Bajac) | |
| Sainte-Radegonde | Bouzinhac | AT | 108 | Ferme | * | Logis en hauteur 19e siècle, perron | |
| Sainte-Radegonde | Bouzinhac | AT | 115 | Château | ** | Logis 17e siècle, remanié 1730 - logis sur porte 16e ou 17e siècle, portail chanfreiné, baie en accolade - logis 18e siècle, souillarde, lauzes - grange | |
| Sainte-Radegonde | Bouzinhac | AT | 134 | Maison | * | Maison 16e siècle remaniée | |
| Sainte-Radegonde | Bouzinhac | AT | 169 | Ferme | * | Logis 19e siècle, souche de cheminée, lucarnes - (Cf. AT 170) | |
| Sainte-Radegonde | Bouzinhac | AT | 170 | Ferme | * | Logis 19e siècle, souche de cheminée, lucarnes - (Cf. AT 169) | |
| Sainte-Radegonde | Bouzinhac | AT | 202 | Grange | * | Grange couverte de lauzes - baie à accolade en remploi | |
| Sainte-Radegonde | Bouzinhac | AT | nc | Ensemble | * | Hameau constitué autour d'une maison noble dominant la vallée d'Inières | |
| Sainte-Radegonde | Caumels | AI | 82 | Ferme | ** | Logis en hauteur 17e siècle remanié 19e siècle, lauzes - perron, lucarne, baies chanfreinées - ancienne grange à contreforts en éperons 17e siècle - jardin, haies taillées | |
| Sainte-Radegonde | Gros | AB | 45 | Château | *** | Logis et dépendances sur cour - tour 15e siècle-16e siècle - logis néoclassique 19e siècle (porte à entablement) - toitures de lauzes, lucarnes - porcheries, granges-étables - (Cf. AB 61 et AB 62) | |
| Sainte-Radegonde | Gros | AB | 61 | Château | *** | Logis et dépendances sur cour - tour 15e siècle-16e siècle - logis néoclassique 19e siècle (porte à entablement) - toitures de lauzes, lucarnes - porcheries, granges-étables - (Cf. AB 45 et AB 62) | |
| Sainte-Radegonde | Gros | AB | 62 | Château | *** | Logis et dépendances sur cour - tour 15e siècle-16e siècle - logis néoclassique 19e siècle (porte à entablement) - toitures de lauzes, lucarnes - porcheries, granges-étables - (Cf. AB 45 et AB 61) | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sainte-Radegonde | Hyars | AY | 7 | (Château) | *** | Parc, pièce d'eau, mur de clôture, portails - (Cf. AY 7 à AY 15) | Château et parc |
| Sainte-Radegonde | Hyars | AY | 8 | (Château) | *** | Parc, pièce d'eau, mur de clôture, portails - (Cf. AY 7 à AY 15) | Château et parc |
| Sainte-Radegonde | Hyars | AY | 9 | (Château) | *** | Parc, pièce d'eau, mur de clôture, portails - (Cf. AY 7 à AY 15) | Château et parc |
| Sainte-Radegonde | Hyars | AY | 10 | (Château) | *** | Parc, pièce d'eau, mur de clôture, portails - (Cf. AY 7 à AY 15) | Château et parc |
| Sainte-Radegonde | Hyars | AY | 11 | (Château) | *** | Parc, pièce d'eau, mur de clôture, portails - (Cf. AY 7 à AY 15) | Château et parc |
| Sainte-Radegonde | Hyars | AY | 12 | (Château) | *** | Parc, pièce d'eau, mur de clôture, portails - (Cf. AY 7 à AY 15) | Château et parc |
| Sainte-Radegonde | Hyars | AY | 13 | (Château) | *** | Parc, pièce d'eau, mur de clôture, portails - (Cf. AY 7 à AY 15) | Château et parc |
| Sainte-Radegonde | Hyars | AY | 14 | (Château) | *** | Parc, pièce d'eau, mur de clôture, portails - (Cf. AY 7 à AY 15) | Château et parc |
| Sainte-Radegonde | Hyars | AY | 15 | (Château) | *** | Parc, pièce d'eau, mur de clôture, portails - (Cf. AY 7 à AY 15) | Château et parc |
| Sainte-Radegonde | Hyars | AY | 18 | (Château) | *** | Cf AY 7 à 15 | Château et parc |
| Sainte-Radegonde | Hyars | AY | 21 | Château | *** | Tour médiévale 14e ou 15e siècle - logis début 18e siècle (1737), serre 19e siècle - menuiseries 18e siècle et 19e siècle, contrevents, châssis de fenêtres - porte à fronton - toitures d'ardoises - aile de communs couverte de lauzes - puits et pompe | Château et parc |
| Sainte-Radegonde | Hyars | AY | 69 | (Château) | *** | Grange-étable néoclassique - baies cintrées - rampe coudée | Château et parc |
| Sainte-Radegonde | Hyars | AY | 70 | (Château) | ** | Ailes de communs agricoles sur portique - cour pavée de galets - grange-étable | Château et parc |
| Sainte-Radegonde | Hyars | AY | 71 | (Château) | ** | Grange-étable couverte de lauzes - demi-croupe | Château et parc |
| Sainte-Radegonde | Hyars | AY | 72 | (Château) | ** | Logis 19e siècle - vantaux de porte à panneaux, façades composées - fournil - enclos et mur de clôture | Château et parc |
| Sainte-Radegonde | Hyars | AY | nc | Ensemble | *** | Ensemble constitué par le château et sa tour, les communs et dépendances et le parc romantique dessinant un ovale et clôturé de murs | Château et parc |
| Sainte-Radegonde | Inières | AV | 137 | (Fontaine) | | cf. AV 138 | Village - Couderc |
| Sainte-Radegonde | Inières | AV | 138 | Fontaine | ** | Fontaine couverte - lauzes - murs attenants - aire pavée | Village - Couderc |
| Sainte-Radegonde | Inières | AV | 140 | Ferme | ** | Logis principal 17e siècle, remanié 19e siècle - perron, couverture de lauzes, lucarnes, persiennes - logis secondaire 19e siècle : toiture de lauzes - demi-croupe - souche de cheminée - persiennes - vantaux de porte - grange - enclos - clôture - portail néoclassique | Village - Couderc |
| Sainte-Radegonde | Inières | AV | 148 | Grange | * | Grange 19e ou 20e siècle couverte de lauzes - auvent | Village |
| Sainte-Radegonde | Inières | AV | 172 | Grange | ** | Grange 18e siècle (1760) couverte de lauzes | Abords de l'église - Village |
| Sainte-Radegonde | Inières | AV | 173 | Grange | * | Grange 19e siècle (1875) couverte de lauzes | Abords de l'église - Village |
| Sainte-Radegonde | Inières | AV | 185 | Puits | ** | Puits couvert - mur de clôture | Abords de l'église |
| Sainte-Radegonde | Inières | AV | nc | Calvaire | ** | Croix de fonte 19e siècle - socle néoclassique pierre | Village - Couderc |
| Sainte-Radegonde | Inières | AW | 58 | Enclos | * | Mur de clôture à chaperon bombé | |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sainte-Radegonde | Inières | AW | 67 | Ferme | * | Logis 19e siècle couvert de lauzes - lucarnes - fournil | Village |
| Sainte-Radegonde | Inières | AW | 71 | Calvaire | * | Croix de fonte 19e siècle - socle pierre | Village |
| Sainte-Radegonde | Inières | AW | 116 | (Maison) | * | Communs - cf. AW 117 | Village |
| Sainte-Radegonde | Inières | AW | 117 | Maison | ** | Maison 19e siècle, couverte de lauzes - lucarnes | Village |
| Sainte-Radegonde | Inières | AV | 169 | (Demeure) | * | Cour, clôture. Cf AV 166 | Village |
| Sainte-Radegonde | Inières<br>Bosc (chemin du) 11 | AV | 167 | (Demeure) | | cf. AV 166 | Village |
| Sainte-Radegonde | Inières<br>Bosc (chemin du) 13 | AV | 166 | Demeure | *** | Logis 18e siècle, lauzes, lucarnes, épis de faîtage - pavillon d'escalier, menuiserie de porte, perron | Village |
| Sainte-Radegonde | Inières<br>Bosc (chemin du) 9 | AV | 168 | (Demeure) | | cf. AV 166 | Village |
| Sainte-Radegonde | Inières<br>Costarie (la) | AW | 37 | Demeure | *** | Ensemble sur cour - logis médiéval remanié 17e siècle (baie trilobée) - couverture de lauzes - grange 19e siècle couverte de lauzes - logis 16e siècle (demi-croisée, porte cochère) - logis 19e siècle, couvert de lauzes, lucarnes | Village |
| Sainte-Radegonde | Inières<br>Eglise (rue de l') 5 | AV | 144 | Presbytère | ** | Logis en hauteur 19e siècle, couvert de lauzes - perron, menuiseris, clôture | Abords de l'église - Village |
| Sainte-Radegonde | Inières<br>Eglise d'Inières (rue de l') 4 | AV | 176 | Maison | ** | Logis 16 ou 17e siècle - demi-croisée - édifice remanié | Abords de l'église - Village |
| Sainte-Radegonde | Inières<br>Eglise d'Inières (rue de l') 5 | AV | 144 | Eglise | MH | Eglise fortifiée 13e et 15e siècles | Village |
| Sainte-Radegonde | Inières<br>Fontaine (place de la) 4 | AV | 216 | Maison | ** | Logis 16e ou 17e siècle, remanié 19e siècle - toiture de lauzes, baies chanfreinées | Abords de l'église - Village |
| Sainte-Radegonde | Inières<br>Mestiérals (rue des) 15 | AV | 161 | Fournil | * | Fournil réhabilité | Village |
| Sainte-Radegonde | Istournet | BH | 68 | Maison | ** | Logis en hauteur 17e siècle, remanié 19e siècle, perron couvert, porte de cave chanfreinée - lauzes | Village |
| Sainte-Radegonde | Istournet | BH | 69 | Grange | * | Grange 19e siècle, lauzes, porte chanfreinée, lucarne fenière | Village |
| Sainte-Radegonde | Istournet | BH | 75 | Calvaire | * | Croix 19e siècle en pierre - socle pierre | Village |
| Sainte-Radegonde | Istournet | BH | 250 | Moulin | *** | Logis principal couvert de lauzes (souche de cheminée, perron couvert) - Aile de logis 16e siècle (passerelle, lauzes, lucarne, baies chanfreinées, fenêtre en accolade, vantaux à panneaux. Date portée : 1708) - bassin - grange 19e siècle | Couderc |
| Sainte-Radegonde | Istournet | BH | 332 | Enclos | * | Mur de clôture à chaperon bombé | Village |
| Sainte-Radegonde | Istournet | BH | 386 | Château | ** | Ensemble sur cour. Logis 18e siècle, porte à entablement, fenêtres cintrées. Ensemble de granges 19e siècle. Cour pavée. Enclos : muret à chaperon bombé, portail néoclassique | Village |
| Sainte-Radegonde | Istournet | BH | 386 | (Château) | ** | Grange couverte de lauzes, demi-croupe | Village |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sainte-Radegonde | Istournet | BH | nc | Couderc | * | Place publique bordée de maisons à pignons (fournil) | Couderc |
| Sainte-Radegonde | Istournet<br>Amans-Alexis-Monteil (rue) 17 | BH | 225 | Maison | ** | Logis 16e siècle, croisée | Village |
| Sainte-Radegonde | Istournet<br>Canebière (impasse de la) 4 | BH | 455 | Maison | * | Logis 17e siècle, remanié 19e siècle - lauzes, lucarne | Village |
| Sainte-Radegonde | Istournet<br>Etang (route de l') 13 | BH | 33 | Fournil | ** | Fournil couvert de lauzes - souche de cheminée | Village - Couderc |
| Sainte-Radegonde | Istournet<br>Tour (chemin de la) 6 | BH | 59 | Maison | * | Logis 19e siècle en hauteur, perron, toiture de lauzes | Village |
| Sainte-Radegonde | Lagarrigue | AR | 82 | Fontaine | * | Fontaines et puits | Village |
| Sainte-Radegonde | Lagarrigue | AR | 96 | Demeure | ** | Logis en équerre sur cour - couvertures de lauzes, lucarnes - logis 15e ou 16e siècle, (demi-croisées, perron, menuiserie de porte - aile de communs 17e siècle (baies chanfreinées, lauzes) - cour et portail. Cf AR 97 | Village |
| Sainte-Radegonde | Lagarrigue | AR | 97 | Maison | * | Logis 19e siècle en hauteur - lauzes, perron - toiture commune avec AR 96 | Village |
| Sainte-Radegonde | Lagarrigue | AR | 100 | Ferme | ** | Logis en hauteur 19e siècle - perron - toit de lauzes, lucarnes | Village |
| Sainte-Radegonde | Lagarrigue | AR | 103 | Puits | * | Fontaines et Puits | Village |
| Sainte-Radegonde | Lagarrigue | AR | 137 | Ferme | * | Logis en hauteur 19e siècle - lauzes, perron - grange attenante et ancien fournil | Village |
| Sainte-Radegonde | Lagarrigue | AR | nc | Ensemble | ** | Ensemble constitué sur un tracé orthogonal (planifié ?) autour d'une ferme du 16e siècle. Plusieurs constructions couvertes de lauzes intéressantes | Village |
| Sainte-Radegonde | Lagarrigue | AR | nc | Fontaine | * | Fontaines et puits | Village |
| Sainte-Radegonde | Recoules | AE | 22 | Calvaire | ** | Croix de fer forgé sur socle pierre néoclassique 1832 | Ferme |
| Sainte-Radegonde | Recoules | AE | 72 | (Ferme) | ** | Enclos - murets à chaperons bombés - portail néoclassique | Ferme |
| Sainte-Radegonde | Recoules | AE | 74 | (Ferme) | ** | Grange-étable 19e siècle - rampe en équerre | Ferme |
| Sainte-Radegonde | Recoules | AE | 75 | (Ferme) | * | Logis 19e siècle - Façade composée. Associé à AE 76 (barre de logis) | Ferme |
| Sainte-Radegonde | Recoules | AE | 76 | Ferme | * | Logis 19e siècle - façade composée. Associé à AE 75 (barre de logis) | Ferme |
| Sainte-Radegonde | Recoules | AE | 77 | (Ferme) | ** | Fournil couvert de lauzes - 17e siècle ? | Ferme |
| Sainte-Radegonde | Recoules | AE | 78 | (Ferme) | * | Grange 19e siècle | Ferme |
| Sainte-Radegonde | Recoules | AE | | Ferme | ** | Ensemble constitué par les deux logis accolés et les deux granges-étables. Vue intéressante sur la vallée de l'Aveyron. Vue sur l'ensemble depuis le Fayet,dans un paysage de bocage | Ferme |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde | AM | 99 | Eglise | MH | Eglise fortifiée | Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde | AM | 194 | Fournil | ** | Fournil couvert de lauzes, date 1841 (très restauré) | Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde | AM | 387 | Maison | * | Maison d'Adrien Vezinhet (écrivain) - maison 19e siècle, façade composée - lauzes | Village |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde | AM | 612 | Ferme | * | Logis en hauteur 19e siècle - perron, porte de cave cintrée - lauzes. (très restauré) - grange | Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde | AM | 615 | Calvaire | * | Croix 19e siècle en fonte, socle pierre | Eglise - Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde | AM | 615 | Maison | ** | Logis 19e siècle - façade néoclassique, pigeonnier central - lauzes | Eglise - Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde | AM | 103 | (Maison) | * | Cour ou jardin (à rattacher à AM 615) | |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Adrien-Vézinhet (rue) 10 | AM | 405 | Maison | * | Maison 19e siècle - éléments 17e siècle (baies chanfreinées) - lauzes | Eglise - Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Adrien-Vézinhet (rue) 11 | AM | 363 | Maison | ** | Maison en hauteur 19e siècle, perron couvert - corps en retour - lauzes, épis, lucarnes - clé ornée | Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Adrien-Vézinhet (rue) 13 | AM | 369 | Maison | * | Grange 19e siècle réhabilitée, couverte de lauzes | Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Adrien-Vézinhet (rue) 15 | AM | 370 | Maison | * | Grange 19e siècle réhabilitée - couverture de lauzes - croupe de toit | Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Adrien-Vézinhet (rue) 15 | AM | 370 | Fournil | * | Fournil couvert de lauzes réhabilité en garage | Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Adrien-Vézinhet (rue) 16 | AM | 101 | (Ferme) | ** | Fournil couvert de lauzes, bâtiments deferme | Eglise - Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Adrien-Vézinhet (rue) 16 | AM | 101 | Ferme | ** | Logis en hauteur 17e siècle remanié 19e siècle couvert de lauzes, perron, vestiges de croisée - cour, clôture | Eglise - Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Adrien-Vézinhet (rue) 5 | AM | 123 | Maison | MH | Maison 15e siècle- 16e siècle - façade gothique en encorbellement - croisées - lauzes | Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Adrien-Vézinhet (rue) 6 | AM | 96 | Maison | * | Maison en hauteur, perron. Lauzes - clôture à chaperon bombé - organisation en barre (associée à AM 98) | Eglise - Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Adrien-Vézinhet (rue) 7 | AM | 389 | (Maison) | MH | cf AM 123 | Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Adrien-Vézinhet (rue) 8 | AM | 98 | Maison | * | Maison en hauteur 19e siècle , perron, porte 17e siècle - lauzes - clôture à chaperon bombé - organisation en barre (associée à AM 96) | Eglise - Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Eglise (place de l') 3 | AM | 108 | Maison | ** | Maison en hauteur (perron) avec tourelle - passage couvert, porte cintrée - lauzes. | Eglise - Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Eglise (place de l') 5 | AM | 109 | Maison | ** | Maison 19e siècle - façade néoclassique composée - porte à entablement - lauzes | Eglise - Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Eglise (place de l') 6 | AM | 102 | Maison | * | Maison en hauteur 20e siècle (1905) perron - menuiserie de porte | Eglise - Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Eglise (rue de l') 3 | AM | 158 | Maison | ** | Maison avec souillarde en encorbellement (puits) - ardoises en écailles - souche de cheminée | Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Patus-Commun (rue du) 1 | AM | 191 | Maison | * | Logis en hauteur, perron, lauzes, lucarnes - mur de clôture | Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Patus-Commun (rue du) 10 | AM | 145 | (Ferme) | * | Grange 19e siècle couverte de lauzes | Village |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Patus-Commun (rue du) 10 | AM | 145 | (Ferme) | * | Fournil couvert de lauzes | Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Patus-Commun (rue du) 10 | AM | 145 | Ferme | * | Logis 19e siècle - façade néoclassique - porte à entablement, ardoises | Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Patus-Commun (rue du) 11 | AM | 137 | Ferme | * | Maison en hauteur 16e siècle ou 17e siècle, perron, porte chanfreinée - grange | Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Vignal (route du) 10 | AM | 177 | Grange | * | Grange 19e siècle, lauzes. Toit à croupe | Village |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Vignal (route du) 6 | AM | 175 | Maison | * | Maison 19e siècle, façade néoclassique (ancien couvent) baie cintrée, menuiserie de porte - lauzes, lucarnes. Date 1840 | Village |
| Sainte-Radegonde | Trégous<br>Caral de Trégous (la) 15 | AM | 6 | Ferme | ** | Logis en hauteur, perron. Lauzes, pignons. Puits, souillarde. | Ferme |
| Sainte-Radegonde | Trégous<br>Caral de Trégous (la) 15 | AM | 6 | (Ferme) | * | Grange 19e siècle | Ferme |
| Sainte-Radegonde | Trégous<br>Caral de Trégous (la) 15 | AM | 6 | (Ferme) | ** | Fournil couvert de lauzes | Ferme |
| Sébazac-Concourès | Borie (la) | D | 289 | Maison | ** | Logis 17e siècle, remanié 19e siècle - grange attenante - (Cf D 290, D 291, D521) | Isolé |
| Sébazac-Concourès | Borie (la) | D | 290 | Maison | ** | Logis 17e siècle, remanié 19e siècle - grange attenante - (Cf D 289, D 291, D521) | Isolé |
| Sébazac-Concourès | Borie (la) | D | 291 | Maison | ** | Logis 17e siècle, remanié 19e siècle - grange attenante - (Cf D 289, D 290, D521) | Isolé |
| Sébazac-Concourès | Borie (la) | D | 521 | Maison | ** | Logis 17e siècle, remanié 19e siècle - grange attenante - (Cf D 290, D291, D521) | Isolé |
| Sébazac-Concourès | Borie (la) | D | 521 | (Maison) | *** | Logis en barre | Isolé |
| Sébazac-Concourès | Borie (la)<br>Château (le) | D | 277 | Château | *** | Logis du 17e siècle , remanié 19e siècle - pavillon d'escalier 17e siècle, vestiges de mâchicoulis, toitures de lauzes - dépendances : grange-étable, murs de clôture, ancien parc | Isolé |
| Sébazac-Concourès | Borie (la)<br>Château (le) | D | 278 | Château | *** | Logis du 17e siècle , remanié 19e siècle - pavillon d'escalier 17e siècle, vestiges de mâchicoulis, toitures de lauzes - dépendances : grange-étable, murs de clôture, ancien parc | Isolé |
| Sébazac-Concourès | Campagnac | D | 241 | (Maison) | ** | Logis agencé en barre | Village |
| Sébazac-Concourès | Campagnac | D | 242 | (Maison) | ** | Logis agencé en barre | Village |
| Sébazac-Concourès | Campagnac | D | 243 | Maison | * | Logis agencé en barre | Village |
| Sébazac-Concourès | Campagnac | D | 244 | Maison | * | Logis agencé en barre | Village |
| Sébazac-Concourès | Campagnac | D | nc | Croix monumentale | * | Croix monumentale et couderc | Couderc |
| Sébazac-Concourès | Campagnac | D | nc | Couderc | * | Couderc de Campagnac | Village |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 32 | Ferme | *** | Logis 16e siècle. Demi-croisées, fenêtres chanfreinées, porte chanfreinée, perron. Grange dans l'enclos avec rampe | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 41 | Maison | * | Maison 19e siècle, composition, lucarne, lauzes | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 47 | Monument | ** | Monument aux morts | Village - Couderc |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 47 | Couderc | ** | Couderc | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 47 | Monument | ** | Monument aux morts sur couderc | |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 52 | Grange | ** | Grange 17e siècle, arcs diaphragmes, contreforts triangulaires | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 53 | Grange | ** | (cf D 52) | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 54 | Grange | ** | (cf D 52) | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 61 | Fournil | * | Fournil | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 63 | Maison | ** | Maison en barre 16e - 17e siècle, grange 16e siècle. Porte basse et porte haute chanfreinées | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 66 | Maison | ** | Maison en barre 16/17e siècle remaniée 19e siècle. Porte chanfreinée, souillarde en encorbellement (ou caisson de latrines) sur l'arrière. Ardoises-écailles | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 75 | Maison | * | Maisons en barre 17e siècle, remaniée 19e siècle. Associée avec D 663. | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 79 | Maison | ** | Maison 16e siècle en hauteur sur l'enceinte du fort sur l'enclos ecclésial 16e siècle remaniée 18/19e siècle. Fenêtre en accolade, porte chanfreinée, croisée remaniée 18/19e siècle. Lauzes, lucarne. | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 80 | Maison | ** | Maison 16e siècle en hauteur sur l'enceinte du fort sur l'enclos ecclésial 16e siècle - Perron et garde-corps, porte en accolade. | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 81 | Maison | ** | Maison en hauteur sur l'enceinte du fort sur l'enclos ecclésial. Toiture de lauzes, 2 lucarnes, porte en accolade | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 82 | Maison | ** | Maison en hauteur sur l'enceinte du fort sur l'enclos ecclésial, 18/19e siècle. Toit à croupes, lauzes, lucarne. Fenêtres cintrées, évier et lucarne cintrée sur l'arrière porte en accolade | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 84 | Maison | ** | Maison en hauteur 16e siècle sur l'enceinte du fort ecclésial . Perron sur l'avant et l'arrière. Porte de cave chanfreinée. Adjonction 19e siècle : pierre appareillée, meurtrières. | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 85 | Maison | ** | Maison en hauteur sur l'enceinte du fort ecclésial . Perron sur l'arrière traversant la tour de souillarde | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 86 | Maison | ** | Maison en hauteur 16/17e siècle sur l'enceinte du fort villageois. Demi-croisée. Porte de cave cintrée 15/16e siècle en grès rouge. | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 87 | Maison | ** | Maison en hauteur 17e siècle remaniée 19e siècle sur l'enceinte du fort ecclésial. Fenêtres cintrées. Porte moulurée 17e siècle sur l'arrière. - perron, lauzes, lucarnes | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 88 | Eglise | ** | Eglise 19e siècle sur des bases médiévales | Village |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 94 | Maison | * | Maison 15e siècle - 16e siècle remaniée 19e siècle. Baies chanfreinées sur l'arrière | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 114 | Maison | *** | Maison 19e siècle et grange attenante. Perron monumental à double volée. Lucarnes, baie d' lauzes, échoppe avec étal (maréchal ferrand). - Linteau gravé avec inscrition 1823. Souillarde sur l'arrière | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 115 | Couderc | ** | Couderc devant le village - (Cf. D 116) | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 116 | Couderc | ** | Couderc devant le village - (Cf. D 115) | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 118 | Grange | * | Grange 19e siècle - oculus en pignon, mur de clôitre | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 131 | (Ferme) | ** | Ensemble : logis 16e siècle remanié 17e siècle, lauzes, grange attenante, clôture - Cf. D 496 | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 133 | Maison | ** | Maison double 15e - 16e siècle remaniée 19e siècle - Cf. D 134 | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 134 | (Maison) | ** | Maison double 15e - 16e siècle remaniée 19e siècle. Demi-croisée moulurée. | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 139 | Grange | ** | Logis 17e siècle, remanié 19e siècle, lucarnes, lauzes - grange attenante | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 141 | Grange | * | Grange 19e siècle, composition, oculus en pignon | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 486 | Grange | * | Grange et poulailler couvert de lauzes | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 496 | Ferme | ** | Ensemble : logis 16e siècle remanié 17e siècle, lauzes, grange attenante, clôture - Cf. D 131 | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 498 | Maison | * | Vestiges de logis 16e siècle | |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 554 | Grange | * | Grange-étable. Fenêtre en accolade en pignon (remploi) | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 558 | Ferme | ** | Logis 18e - 19e siècle. Corps de souillarde sur l'arrière. Fenêtre à contrecourbe chanfreinée. | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 625 | Maison | * | Logis 18e - 19e siècle. 2 volumes en équerre, souche de cheminées, lauzes minces. | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 657 | Calvaire | ** | Calvaire 1847 : croix fer forgé, socle pierre | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 663 | Maison | * | Maisons en barre 19e siècle. Perron. Ardoises en écailles, lucarnes - Associé à D 75 | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | nc | Croix monumentale | ** | Croix de pierre, socle de pierre. 19e siècle | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | nc | Croix monumentale | ** | Croix de pierre et socle mouluré 19e siècle | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | nc | Croix monumentale | ** | Croix monumentale 19e siècle, fer forgé. Socle de pierre. Date 1853. | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | nc | Place | ** | Tour du village et place de l'église | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | F | nc | Fontaine | ** | Fontaine et lavoir 19e siècle | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès | D | 596 | (Couderc) | ** | Couderc | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès<br>Château (le) | D | 605 | Maison | * | Logis 17e siècle remanié. Fenêtre à accolade. | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès<br>Lafon | F | 76 | Ferme | ** | Ferme : logis 17e siècle et grange 19e siècle | Village |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sébazac-Concourès | Concourès<br>Para (la) | D | 274 | Ferme | ** | maison en hauteur 19e siècle. Bolet couvert, toit de lauzes. Grange attenante. Mur de clôture, portail métallique | Village |
| Sébazac-Concourès | Concourès<br>Taubelles (les) | D | 197 | Fournil | ** | Fournil 19e siècle | Couderc |
| Sébazac-Concourès | Dévénie (la) | D | 584 | Maison | * | Vestiges de logis 16e - 17e siècle. Demi-croisée à appui mouluré | Village |
| Sébazac-Concourès | Dévénie (la) | D | 588 | Maison | * | Logis 16e - 17e siècle. Fenêtre à large chanfrein. | Village |
| Sébazac-Concourès | Flars | B | 303 | (Château) | ** | Anciens jardins du château - (Cf. 303) | Château |
| Sébazac-Concourès | Flars | B | 304 | (Château) | ** | Anciens jardins du château - (Cf. 304) | Château |
| Sébazac-Concourès | Flars | B | 306 | Château | *** | Ensemble constitué par un logis 16e siècle à tour d'escalier hors-œuvre et corps de chambre sur l'arrière - logis 17e siècle avec pavillon couvert de lauzes, grange-étable couverte de lauzes, dépendances en quadrilatère sur la cour, murs de clôture - bassin-abreuvoir - point de vue sur Rodez | Château |
| Sébazac-Concourès | Gajac | B | 167 | (Château) | ** | Anciens jardins du château - esplanade en terrasse | Village |
| Sébazac-Concourès | Gajac | B | 170 | Château | *** | Château néoclassique encadré par deux parvillons - cour et mur de clôture - vestiges de parc sur l'arrière - terrasse avec point de vue sur le causse | Village |
| Sébazac-Concourès | Gajac | B | 179 | (Château) | ** | Anciens jardins du château - esplanade en terrasse | Village |
| Sébazac-Concourès | Gajac | B | 184 | Ferme | ** | Logis 19e siècle en hauteur, bolet. Portail couvert. Couverture de lauzes mur de clôture, fournil (récent) | Village |
| Sébazac-Concourès | Gajac | B | 406 | (Château) | ** | Anciens jardins du château - esplanade en terrasse | Village |
| Sébazac-Concourès | Gajac | B | 431 | (Château) | ** | Anciens jardins du château - esplanade en terrasse | Village |
| Sébazac-Concourès | Gajac | B | 434 | Grange | * | Grange réhabilitée | Village |
| Sébazac-Concourès | Gajac | B | 439 | Grange | ** | Rampe d'accès tournante, mur à chaperon bombé. Fontaine ou citerne intégrée dans la rampe | Village |
| Sébazac-Concourès | Gajac | B | 449 | (Château) | ** | Anciens jardins du château - esplanade en terrasse | Village |
| Sébazac-Concourès | Gajac | B | 449 | (Château) | ** | Grange, communs du château, ancienne grange. Mur de clôture et portail - (cf. B 170) | Village |
| Sébazac-Concourès | Gajac | B | 183 | (Ferme) | ** | Grange 19e siècle, couverte de lauzes. Puits-fontaine couvert de lauzes<br>Grange et fontaine - (cf. B 184) | Village |
| Sébazac-Concourès | Gajac | B | nc | Couderc | * | Ancien couderc à l'est du site | Village |
| Sébazac-Concourès | Gajac | B | nc | Couderc | * | Ancien couderc à l'ouest du site | Village |
| Sébazac-Concourès | Gajac | B | nc | Ensemble | ** | Hameau constitué autour du château de Gajac. Points de vue sur le causse au nord et sur Rodez et Sébazac au sud | Village |
| Sébazac-Concourès | Lafon | F | 72 | Fontaine | * | Fontaine 19e siècle | Village |
| Sébazac-Concourès | Lafon | F | 129 | Demeure, ferme | ** | Ensemble de logis 17e siècle (date 1677). Lauzes, perron, souche de cheminée, communs. | isolé |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sébazac-Concourès | Lamayoux | AB | 127 | Ferme | ** | Grange à longues croupes, toiture de lauzes. Mur de clôture - date portée : 1868 | Ferme |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise | AB | 86 | Ferme | * | Logis 19e siècle, lucarnes, couverture d'ardoises en écailles, souche de cheminée. Clôture | Village |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise | AB | 155 | Grange | ** | Grange-étable . Lucarne fenière, couverture de lauzes. Volet mouluré 16e siècle | Village |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise | C | 74 | Grange | * | Grangette 19e siècle - jardin et mur de clôture - ardoises rustiques en écailles | Village |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise | C | 90 | Grange | * | Grange-étable . Entrée de village | Village |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise | C | 107 | Eglise | ** | Fin du Moyen-Âge , remaniée 19e siècle | Hameau |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise | C | 112 | Cimetière | *** | Cimetière - mur de clôture à chaperon bombé, croix de cimetière, monument | Couderc |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise | C | 273 | Maison | * | Maison en hauteur 17e siècle remaniée 19e siècle. Porte cintrée, lucarne, lauzes | Village |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise | C | 475 | Couderc | ** | Couderc | Couderc |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise | C | nc | Cabane | * | Cabane de pierres sèches | Couderc |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise | C | nc | Lavoir | ** | Lavoir | |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise | nc | nc | Couderc | ** | Croix monumentale datée 1831 et couderc | Village |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise | nc | nc | Croix monumentale | ** | Croix monumentale en fer forgé Place de l'église | Village |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise<br>Cap-Del-Mas 4 | C | 88 | Maison | * | Maison-tour 19e siècle en entrée de village | Village |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise<br>Cap-Del-Mas 6 | C | 90 | Grange | * | Grange 19e siècle, couverte de lauzes | Village |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise<br>Couderc (chemin du) 11 | C | 296 | Ferme | * | Logis couvert d'ardoises en écailles. Grange 1858. Fournil (ou soue) couvert de lauzes | Hameau |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise<br>Eglise (place de l') 2 | C | 265 | Demeure | ** | Logis 17e siècle - bâtiment médiéval (?), remanié 17e et 19e siècle - Jours en archères, toiture de lauzes, lucarnes - clôture, portail couvert | Hameau |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise<br>Eglise (place de l') 4 | C | 517 | Maison | * | Logis 17e siècle sur la place de l'église , fenêtre à appui mouluré, grange attenante, lucarne passante, couverture de lauzes | Hameau |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise<br>Eglise (place de l') 8 | AB | 157 | Ferme | ** | Logis 17e siècle, toitures couvertes d'ardoises en écailles, fenêtres chanfreinées. Deux granges. Terrasse. | Village |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise<br>Rescoundudou (chemin du) | C | nc | Site archéologique | ** | Perte karstique et cavité rocheuse - site archéologique | |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise<br>Rescoundudou (chemin du) 31 | C | 73 | Ferme | * | Logis 19e siècle et 20e siècle : fenêtre moulurée 1920, toit à croupes, ardoises écailles. Grange : pignon, ardoises-écailles | Village |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise<br>Rescoundudou (chemin du) 31 | C | 73 | Calvaire | *** | 15/16e siècle. Vierge à l'enfant, Crucifixion | Couderc |
| Sébazac-Concourès | Onet-l'Eglise<br>Rescoundudou (chemin du) 31 | C | 73 | Couderc | *** | Couderc | Couderc |
| Sébazac-Concourès | Sébazac | A | 282 | Grange | ** | Grange à contreforts en éperons. Portail en plein cintre | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac | A | 326 | Grange | * | Grange - vantaux de porte 19e - 20e siècle - ardoises | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac | A | 328 | (Château) | * | Parc du château - Cf. n° 4 | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac | A | 329 | Château | ** | Château de Sébazac - logis en équerre 17e siècle, remaniés 19e siècle - style néoclassique - pavillon d'angle couvert en dôme - errasses, perron - jardins, clôture - monument aux morts | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac | A | 329 | (Château) | * | Parc du château - Cf. n° 4 | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac | A | 354 | Maison | ** | Maison en hauteur 19e siècle. Porte à linteau gravé, 1818. | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac | A | 1024 | Grange | ** | Grange-étable 19e siècle | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac | A | 1048 | (Ferme) | * | Ferme 19e siècle - grange couverte de lauzes | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac | A | 1067 | Maison | * | Maison 19e siècle - perron couvert | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac | A | 1319 | Eglise | *** | Eglise refuge fortifiée fin du Moyen Âge, remaniée 19e siècle | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac | A | 2127 | Croix monumentale | ** | Croix de pierre sculptée 1827 | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac | A | nc | Croix monumentale | ** | Croix monumentale 19e siècle | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac | A | nc | Ensemble | ** | Bourg paroissial intégrant un ancien château. La fréquence des maisons en hauteur précédées par un perron couvert à piliers et la présence de quelques granges remarquables participent au caractère de l'ensemble | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac | A | nc | Couderc | * | Ancien couderc en entrée de bourg | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac | A | nc | Place | * | Place de l'église et ancien couderc en bordure de bourg | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac<br>Acacias (rue des) 1 | A | 370 | Maison | * | Logis en équerre 18e siècle - porte cintrée date 1852 - logis et grange | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac<br>Acacias (rue des) 3 | A | 1177 | (Maison) | * | Logis en équerre 18e siècle - porte cintrée date 1852 - logis et grange - cf. A 370 | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac<br>Cambon (le) | A | 2766 | Maison | * | Maison 19e siècle | Couderc |
| Sébazac-Concourès | Sébazac<br>Château (rue du) 5 | A | 321 | Ferme | *** | Logis de ferme 1809, clôture portail pilastres, fer forgé - granges-étables à rampe disposées en équerre, remise | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac<br>Château (rue du) 9 | A | 319 | Maison | * | Logis en hauteur 19e siècle. Garde-corps fer forgé | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac<br>Clots-Fleuris (rue des) 6 | A | 3014 | Maison | * | Logis en hauteur - perron couvert à piliers, mur de clôture | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac<br>Paix (place de la) 1 | A | 296 | Maison | * | Logis 18e siècle ou 19e siècle. Porte à linteau délardé, perron | Village |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | Edifice | Intérêt | Eléments à conserver et à mettre en valeur<br>(vérifiés sur le terrain) | Contexte de référence |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sébazac-Concourès | Sébazac<br>Paix (place de la) 2 | A | 1063 | Demeure | ** | Logis néoclassique, façade composée, porte à entablement, pigeonnier-pignon. Ecu avec date 1850, lucarnes. Aile de logis 16/17e siècle, remaniée (fenêtre chnafreinée, fenêtres cintrées). Grange-étable 19e siècle, couverture de lauzes - écu avec date 1850, lucarnes - grange | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac<br>Saint-Barnabé (place) 12 | A | 366 | Ferme | * | Logis en équerre 18e siècle - porte de jardin cintrée (date portée 1748) - grange attenante | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac<br>Saint-Barnabé (place) 3 | A | 2868 | Maison | * | Presbytère 19e siècle - façade néoclassique | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac<br>Saint-Barnabé (place) 6 | A | 2750 | Demeure | * | Demeure 19e siècle - logis en hauteur, perron couvert, lauzes, lucarnes, souche de cheminée. Clôture et portail fer forgé. Grange attenante | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac<br>Sales (rue du) 8 | A | 2543 | Grange | * | Grange-étable 19e siècle. Surélévation | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac<br>Stade (rue du) 2 | A | 283 | Ferme | ** | Ensemble rural - Logis au sol et à souillarde couvert de lauzes - grange dans le prolongement - soue couverte de lauzes - clôture | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac<br>Tabardel (avenue) 19 | A | 248 | Ferme | * | Logis en hauteur, perron , grange | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac<br>Tindoul (avenue du) 22 | A | 308 | Maison | ** | Façade 19e siècle, perron couvert, piliers néoclassiques, accolade, porte chanfreinée | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac<br>Tindoul (avenue du) 22 | A | 308 | Maison | ** | Maison en hauteur 19e siècle, perron couvert, lucarnes, ardoises | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac<br>Tindoul (avenue du) 7 | A | 1049 | (Ferme) | * | Ferme 19e siècle - grange couverte de lauzes - cf A 311 | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac<br>Tindoul (avenue du) 8 | A | 299 | Maison | ** | Façade 19e siècle, perron couvert en pavillon, piliers néoclassiques, lauzes | Village |
| Sébazac-Concourès | Sébazac<br>Tindoul (avenue) 7 | A | 311 | Ferme | * | Logis 19e siècle, ardoises - grange attenante, lauzes | Village |

# Site patrimonial remarquable

## RODEZ AGGLOMERATION

REGLEMENT
ANNEXE 3
IMMEUBLES BATIS
MONUMENTS HISTORIQUES

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE RODEZ AGGLOMÉRATION
GILLES SÉRAPHIN & CATHERINE DAVID

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | EDIFICE | PROTECTION | ELEMENTS PROTEGES |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Le Monastère | Abbaye (avenue de l') | AB | 354 | Eglise paroissiale Saint-Etienne et Saint-Blaise | ISMH | L'église paroissiale en totalité (cad. AB 354) : inscription par arrêté du 24 mars 2014 |
| Le Monastère | Abbaye (avenue de l') | AB | 374 | Abbaye bénédictine Saint-Sernin | ISMH | Le bâtiment de l'abbaye, ainsi que le sol des parcelles AB 371 à 378 et le mur de clôture, à l'exclusion de la grange construite dans la seconde moitié du 19e siècle : inscription par arrêté du 24 mars 2014 |
| Luc-La-Primaube | Planèzes | BT | 57 | Château de Planèze | ISMH | Façades et toitures ; décor intérieur du salon et de la salle à manger (cad. BT 57) : inscription par arrêté du 7 novembre 1991 |
| Olemps | Olemps | AH | 57 | Croix de chemin | CMH | Croix de chemin en grès rose du 15e siècle, à l'entrée du village, côté Sud : classement par arrêté du 12 décembre 1910 |
| Onet-le-Château | Canac | BD | 44 | Château de Canac | CSMH | Façades et toitures (sauf celles classées) ; cheminée du 15e siècle au rez-de-chaussée du corps de bâtiment Nord (cad. BD 44) : inscription par arrêté du 17 mai 1990 ; Façades et toitures du corps de bâtiment abritant la charpente du 16e siècle ainsi que la charpente elle-même (cad. BD 44) : classement par arrêté du 1er juillet 1991 |
| Onet-le-Château | Onet-le-Château | AO | 15 | Château et sa chapelle | ISMH | Château et sa chapelle (cad. AO 15) : inscription par arrêté du 12 septembre 1977 |
| Onet-le-Château | Saint-Joseph-l'Artisan | BX | 315 | Eglise Saint-Joseph l'Artisan | ISMH | L'église, avec le centre paroissial, en totalité (cad. BX 315) : inscription par arrêté du 11 mai 2005 |
| Rodez | Abbé-Bessou (rue de l') 1 | AE | 281, 282 | Grand Hôtel Le Broussy | ISMH | Les façades et toitures du Grand Hôtel et du Grand Café ; les salles du café avec les mosaïques du Grand Café et le hall d'entrée avec les mosaïques, la salle à manger, le salon dit Bompard avec ses toiles marouflées et le mobilier en ferronnerie lié aux élévations ainsi que la cage d'escalier de l'hôtel avec sa rampe en ferronnerie du Grand Hôtel (cad. A 281, 282, cf plan annexé à l'arrêté) : inscription par arrêté du 16 octobre 2014 |
| Rodez | Adrien-Rozier (place) 4 | AC | 366 | Maison | ISMH | Porte, vantaux compris : inscription par arrêté du 23 juin 1947 |
| Rodez | Armagnac (rue d') 2 | AC | 213 | Maison | ISMH | Façade et toiture : inscription par arrêté du 17 avril 1950 |
| Rodez | Armagnac (rue d') 4 | AC | 214 | Maison | ISMH | Façade sur rue et toiture : inscription par arrêté du 17 avril 1950 |
| Rodez | Bal (rue du) 2 | AC | 215 | Maison | ISMH | Façade et toiture : inscription par arrêté du 17 avril 1950 |
| Rodez | Barrière (rue de la) 1 | AD | 462 | Maison | ISMH | Façade et toiture sur rue : inscription par arrêté du 3 juillet 1947 |
| Rodez | Bonald (rue de) 5b, 7 | AB | 180 | Hôtel | ISMH | Façades et toitures donnant sur la rue de Bonald ; façades et toitures donnant sur la cour, y compris la tour et l'escalier ; façades et toitures des pavillons latéraux, y compris le portail, donnant sur la rue Séguy (cad. AB 180) : inscription par arrêté du 14 octobre 1991 |
| Rodez | Bourg (place du) 2 ; 2 rue Eugène-Viala | AC | 202 | Maison de l'Annonciation | CMH | Façades et toitures sur rue (cad. AC 202) : classement par arrêté du 25 mai 1976 |
| Rodez | Cambon (impasse) 4 | AB | 198 | Maison | ISMH | Façade et toiture sur rue ; escalier intérieur (cad. AB 198) : inscription par arrêté du 21 juillet 1947 |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | EDIFICE | PROTECTION | ELEMENTS PROTEGES |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Cambon (impasse) 6 | AB | 202 | Presbytère de la cathédrale | ISMH | Façades sur l'impasse et le cul-de-sac et toitures ; façades Sud et Ouest sur cour et toitures : inscription par arrêté du 17 avril 1950 |
| Rodez | Charles-de-Gaulle (place) 6 | AC | 27 | Maison | ISMH | Façade sur la rue du Thouat et toiture ; façade en retour sur la place et toiture : inscription par arrêté du 17 avril 1950 |
| Rodez | Charles-de-Gaulle (place) 7<br>Bal (rue du) 4b | AC | 206 | Préfecture | ISMH | Façades et toitures : inscription par arrêté du 23 juin 1947 |
| Rodez | Embergue (rue de l') | AB | 275 | Hôtel Séguret | ISMH | Escalier, y compris la coupole en bois avec lanternon qui le surmonte : inscription par arrêté du 24 février 1944 |
| Rodez | Embergue (rue de l') 19 | AB | 334 | Maison | ISMH | Façade et toiture sur rue : inscription par arrêté du 21 juillet 1947 |
| Rodez | Estaing (place d') 2 | AC | 48 | Maison de Benoît | CMH | Façades et toitures : classement par arrêté du 21 janvier 1944 |
| Rodez | Eugène Loup (rue) | AI | 135 | Ancienne chartreuse | ISMH | Grand portail ; façades et toitures sur rue et sur cour des batiments adjacents ; tours rondes de l'ancienne enceinte ; écurie contenant des restes de l'ancienne chapelle : inscription par arrêté du 6 novembre 1942 |
| Rodez | Eugène Raynaldy (place) 14<br>Saint-Just (rue) 3 | AC | 166 | Musée Fenaille | CMH | Façades et toitures sur rue et sur cour des deux immeubles anciens qui composent le musée Fenaille : classement par arrêté du 25 juillet 1944 |
| Rodez | Frayssinous (rue) 1 | AB | 203 | Ancien évêché | ISMH | Inscription : façades et toitures de l'ensemble des batiments avec l'escalier extérieur ; en totalité le bureau de l'évêque, les deux salons d'honneur et la salle à manger, l'escalier XVIIIe siècle et sa cage ; en totalité la tour Corbières et la tour carrée dite d'Estaing avec le portail d'entrée ; le rempart ; la cour et la jardin avec le sol et le sous-sol de la parcelle 203 |
| Rodez | Gally (boulevard) 1 | AC | 234 | Tour Maje ; hôtel du Cheval Noir | ISMH | Tour d'enceinte dite Tour Grosse ou Tour Mage, dépendant de l'hôtel : inscription par arrêté du 23 juin 1947 |
| Rodez | Layoule | AS | nc | Pont de La Guioule-sous-Rodez | ISMH | Pont de La Guioule-sous-Rodez : inscription par arrêté du 17 juin 1947 |
| Rodez | Maréchal-Foch (place du) ; 2 place du Maréchal-Foch | AC | 248, 249 | Ancien collège des jésuites | CMH | Chapelle : classement par décret du 27 août 1927 ; Bâtiment de la galerie de l'ancien lycée (cad. AC 249) : inscription par arrêté du 4 octobre 1973 ; Fontaine de Vors (cad. AC 248) : inscription par arrêté du 4 octobre 1973 |
| Rodez | Olmet (place de l') 4 | AC | 212 | Maison d'Armagnac | CMH | Maison d'Armagnac : classement par liste de 1862 |
| Rodez | Penavayre (rue) 2 | AC | 273 | Maison dite du Chapître | CMH | Maison (sauf parties classées) : inscription par arrêté du 5 mars 1928 ; Mur sur rue avec son grand portail, sa galerie et ses deux encorbellements : classement par arrêté du 2 juin 1938 |
| Rodez | Saint-Amans (place)<br>Madeleine (rue de la) | AD | 94 | Eglise Saint-Amans | ISMH | Eglise Saint-Amans : inscription par arrêté du 17 décembre 1943 |
| Rodez | Sainte-Catherine (rue) 8 | AD | 153 | Maison | ISMH | Façade et toiture sur rue : inscription par arrêté du 3 juillet 1947 |

| COMMUNE | ADRESSE<br>LIEU-DIT | SECTION | PARCELLE | EDIFICE | PROTECTION | ELEMENTS PROTEGES |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Rodez | Saint-Etienne (carrefour) 2 | AC | 94 | Maison ; ancien Mazel | ISMH | Façade orientale et la toiture : inscription par arrêté du 3 juillet 1947 |
| Rodez | Saint-Félix | BC | 114 | Château de Saint-Félix | ISMH | Château de Saint-Félix (cad. BC 114) : inscription par arrêté du 9 novembre 1984 |
| Rodez | Tarayre (avenue) 15 | AM | 128 | Eglise du Sacré-Cœur | ISMH | L'église en totalité (cad. AM 128) : inscription par arrêté du 3 novembre 2005 |
| Rodez | Terral (rue du) 1 | AC | 1 | Cathédrale notre-Dame | CMH | La cathédrale : classement par liste de 1862 |
| Rodez | Touat (rue du) 15t | AC | 47 | Maison des Anglais | CMH | Maison des Anglais : classement par liste de 1862 |
| Sainte-Radegonde | Inières<br>Eglise d'Inières (rue de l') 5 | AV | 144 | Eglise d'Inières | CMH | Eglise d'Inières : classement par arrêté du 4 janvier 1921 |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde | AM | 99 | Eglise de Sainte-Radegonde | CMH | Eglise : classement par arrêté du 14 mars 1925 |
| Sainte-Radegonde | Sainte-Radegonde<br>Adrien-Vézinhet (rue) 5 | AM | 122, 123 | Maison Renaissance | ISMH | Façade et toiture sur rue (cad. AM 122, 123) : inscription par arrêté du 17 juillet 1978 |
| Sainte-Radegonde | Arsaguet | AH ; AL | 151 ; 423 | Monument à la Résistance | ISMH | Le monument à la Résistance, la butte de tir et sa tranchée : inscription par arrêté du 6 novembre 2017 |

RODEZ AGGLOMÉRATION

# SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

## PLAN de VALORISATION de l'ARCHITECTURE et du PATRIMOINE

**POLE DEVELOPPEMENT URBAIN et COHESION SOCIALE**

**Conception graphique banque de Données urbaines**
**Rodez Agglomération**
**origine Cadastre (C). Droits de l'Etat réservés**
**18 octobre 2017**

**approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 12/12/2017**

**LE PRESIDENT**

**Christian TEYSSEDRE**

# ANNEXES

# 6

RODEZ AGGLOMÉRATION

# SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

POLE
DEVELOPPEMENT
URBAIN et COHESION
SOCIALE

## PLAN de VALORISATION de l'ARCHITECTURE et du PATRIMOINE

Conception graphique banque de Données urbaines
Rodez Agglomération
origine Cadastre (C). Droits de l'Etat réservés
18 octobre 2017 Echelle : 1/25000

approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 12/12/2017

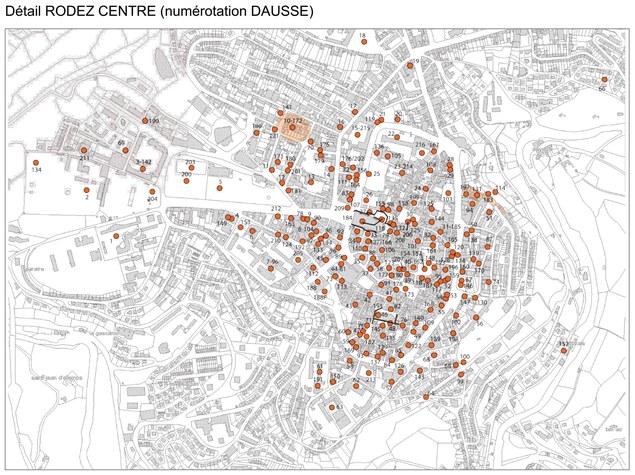
LE PRESIDENT

Christian TEYSSEDRE

## ANNEXE ARCHEOLOGIE

6

Détail RODEZ CENTRE (numérotation DAUSSE)



Zonages et carte archéologiques (cf listing)

Conception graphique Banque de Données Urbaines Rodez Agglomération
Origine Cadastre (C). Droits de l'Etat réservés
18 octobre 2017 ECHELLE : 1/25000

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Téléphone : 05 67 73 21 08
Télécopie : 05 61 99 98 82
Courriel :
laurent.fau@culture.gouv.fr

Référence : MV/LF/13562 / C C 4 / 2

Toulouse, le 24 juin 2013

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées

à

Monsieur le Maire de Druelle
Allée Paul Cayla
12510 Druelle

s/c Madame le Préfet de l'Aveyron

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général

Cécile TENGLET

*Objet : Arrêté déterminant la zone géographique et fixant les seuils prévus par l'article R.523-6 du livre V du code du patrimoine dans la commune de Druelle (département de l'Aveyron)*

*PJ : 1 arrêté*

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli l'arrêté n° 2013/ C C 4 déterminant la zone géographique et fixant les seuils prévus par le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004, relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, concernant la commune de Druelle (Aveyron).

Les zonages archéologiques pris en application du code du patrimoine permettent d'assurer la saisine du Préfet de Région sur les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, décisions de réalisation de zone d'aménagement concerté, réalisation de zone d'aménagement concerté en application de l'article R 311-7 du code de l'urbanisme, ainsi que les travaux énumérés au 4° de l'article 4 du décret susmentionné.

Ils sont établis en fonction des éléments de connaissance du patrimoine archéologique sur le territoire concerné et après avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique.

Conformément aux dispositions de l'article R.523-6 2ème alinéa, l'arrêté déterminant la zone géographique de Druelle devra être affiché en mairie pendant un mois et tenu à la disposition du public à la préfecture et en mairie.

Il convient de souligner que les déclarations qui relèvent du 4° de l'article R. 523-4 du code du patrimoine, détaillées en annexe à l'arrêté ci-joint, incombent à la personne qui projette les travaux, laquelle doit saisir de son propre chef, et directement, le Préfet de Région (service régional de l'archéologie).

Tous les autres types de travaux entrant dans le champ de l'article 1er du décret susmentionné

- Zones d'aménagement concerté créées conformément à l'article L. 311-1 du code de l'urbanisme et affectant une superficie supérieure ou égale à 3 hectares ;
- Opérations de lotissement régies par les articles R 442-1 et suivants, du code de l'urbanisme ;
- Aménagements et ouvrages dispensés d'autorisation d'urbanisme, soumis ou non à une autre autorisation administrative, qui doivent être précédées d'une étude d'impact en application de l'article L 122-1 du code de l'environnement ;

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

**Arrêté 2013 / 104 déterminant les zones géographiques et fixant les seuils prévus par l'article R.523-6 du livre V du code du patrimoine dans la commune de Druelle (département de l'Aveyron)**

**Le Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne,**
**Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code du patrimoine, livre V, notamment ses articles L. 522-5, 2ème alinéa, R. 523-5, R. 523-6, R.545-1 à R.545-23 ;

VU l'avis en date du 22 mars 2013 de la Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique.

VU l'arrêté du Préfet de la région Midi-Pyrénées n° 2011/SGAR du 2 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur Dominique PAILLARSE, directeur régional des affaires culturelles ;

**CONSIDERANT** que les informations scientifiques détenues par le Service Régional de l'Archéologie (direction Régionale des affaires Culturelles de Midi-Pyrénées) conduisent à envisager la présence d'éléments du patrimoine archéologique dans une zone géographique du territoire de la commune de Druelle.

## ARRÊTE

Article 1er : constituent des zones géographiques prévues au sens de l'article L. 522-5, 2ème alinéa du code du patrimoine et de l'article R.523-6, la zone décrite en annexe au présent arrêté.

Devront, d'une part, être transmis au préfet de région, Service Régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées (Direction Régionale des Affaires Culturelles, 32 rue de la Dalbade, BP 811, 31080 Toulouse cedex 6) lorsqu'ils sont situés dans la zone n° 1 définie en annexe au présent arrêté, dans les conditions prévues par le code du patrimoine, livre V, tous les dossiers relatifs :

- à un permis de construire en application de l'article L421-1 du code de l'urbanisme ;
- à un permis d'aménager en application de l'article L421-2 du même code ;
- à un permis de démolir en application de l'article L421-3 du même code ;
- à une décision de réalisation de zone d'aménagement concerté en application des articles R 311-7 et suivants du même code ;
- à la réalisation de zones d'aménagement concerté créées conformément à l'article L 311-1 du code de l'urbanisme ;
- aux opérations de lotissement régies par les articles R 442-1 et suivants, du code de l'urbanisme ;
- aux aménagements et ouvrages dispensés d'autorisation d'urbanisme, soumis ou non à une autre autorisation administrative, qui doivent être précédées d'une étude d'impact en application de l'article L 122-1 du code de l'environnement ;

ANNEXE à l'ARRÊTE N° 2013 / 1154 du 18/06/2013
déterminant la zone géographique en application de l'article L.522-5 du code du patrimoine et fixant les seuils prévus par l' article R. 523-5 du même code dans la commune de Druelle (département de l'Aveyron)

| ZONE(S) GEOGRAPHIQUE(S) N° de PARCELLE, SECTION, ANNEE DU CADASTRE DE LA COMMUNE D'ONET-LE-château | EXISTENCE D' ELEMENTS DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE | DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES ZONES GEOGRAPHIQUES (article R.523-6 du code du patrimoine) |
|---|---|---|
| ZONE<br>Savignac<br><br>Cadastre : année 2011<br>Section : C2<br>PARCELLES : 53 | Présence d'un site archéologique d'époque gallo-romaine | Dans la zone définie ci-contre, devront être transmis au Préfet de Région - Service Régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées (Direction Régionale des Affaires Culturelles) 32 rue de la Dalbade – BP 811 - 31080 Toulouse cedex 6 – dans les conditions prévues par le code du patrimoine susvisé :<br><br>1 - tous les dossiers de demandes de permis de construire, de permis d'aménager, de permis de démolir, de réalisation de zones d'aménagement concerté, d'opérations de lotissement, d'aménagement et ouvrage précédés d'une étude d'impact et travaux sur monument classé au titre des monuments historiques.<br><br>2 - les travaux visés à l'article R.523-5 du code du patrimoine susvisé dans les conditions suivantes :<br><br>a) travaux d'affouillement, de nivellement ou d'exhaussement de sol liés à des opérations d'aménagement d'une superficie supérieure à 5000 m² et affectant le sol sur une profondeur de plus de 0,50 mètre ;<br>b) travaux de préparation du sol ou de plantation d'arbres ou de vignes, affectant le sol sur une surface de plus de 5000 m² et sur une profondeur de plus de 0,50 mètre ;<br>c) travaux d'arrachage ou de destruction de souches ou de vignes sur une surface de plus de 5000 m² ;<br>d) travaux de création de retenues d'eau ou de canaux d'irrigation portant sur une surface de plus de 5000 m² et d'une profondeur supérieure à 0,50 mètre ; |

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

**Arrêté 2013 / 005 déterminant les zones géographiques et fixant les seuils prévus par l'article R.523-6 du livre V du code du patrimoine dans la commune du Monastère (département de l'Aveyron)**

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code du patrimoine, livre V, notamment ses articles L. 522-5, 2ème alinéa, R. 523-5, R. 523-6, R.545-1 à R.545-23 ;

VU l'avis en date du 22 mars 2013.de la Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique.

VU l'arrêté du Préfet de la région Midi-Pyrénées n° 2011/SGAR du 2 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur Dominique PAILLARSE, directeur régional des affaires culturelles ;

CONSIDERANT que les informations scientifiques détenues par le Service Régional de l'Archéologie (direction Régionale des affaires Culturelles de Midi-Pyrénées) conduisent à envisager la présence d'éléments du patrimoine archéologique dans certaines zones géographiques du territoire de la commune du Monastère.

ARRÊTE

Article 1er : constituent des zones gécgraphiques prévues au sens de l'article L. 522-5, 2ème alinéa du code du patrimoine et de l'article R.523-6, les zones décrites en annexe au présent arrêté.

Devront, d'une part, être transmis au préfet de région, Service Régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées (Direction Régionale des Affaires Culturelles, 32 rue de la Dalbade, BP 811, 31080 Toulouse cedex 6) lorsqu'ils sont situés dans les zones n° 1 et 2 définies en annexe au présent arrêté, dans les conditions prévues par le code du patrimoine, livre V, tous les dossiers relatifs :

- à un permis de construire en application de l'article L421-1 du code de l'urbanisme ;
- à un permis d'aménager en application de l'article L421-2 du même code ;
- à un permis de démolir en application de l'article L421-3 du même code ;
- à une décision de réalisation de zone d'aménagement concerté en application des articles R 311-7 et suivants du même code ;
- à la réalisation de zones d'aménagement concerté créées conformément à l'article L 311-1 du code de l'urbanisme ;
- aux opérations de lotissement régies par les articles R 442-1 et suivants, du code de l'urbanisme ;
- aux aménagements et ouvrages dispensés d'autorisation d'urbanisme, soumis ou non à une autre autorisation administrative, qui doivent être précédées d'une étude d'impact en application de l'article L 122-1 du code de l'environnement ;

- aux travaux sur les immeubles classés au titre des monuments historiques qui sont dispensés d'autorisation d'urbanisme, mais sont soumis à autorisation en application de l'article L 621-9 du code du patrimoine.

Devront, d'autre part, lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire ou d'aménager en application du code de l'urbanisme, faire l'objet d'une déclaration préalable de la personne projetant les travaux, auprès du même service, lorsqu'ils sont situés dans les zones géographiques définies et que leur emprise dépasse les seuils précisés en annexe du présent arrêté, les travaux visés à l'article R.523-5 du code du patrimoine, et rappelés ci-dessous :

a) travaux d'affouillement, de nivellement ou d'exhaussement de sol liés à des opérations d'aménagement ;
b) travaux de préparation du sol ou de plantation d'arbres ou de vignes ;
c) travaux d'arrachage ou de destruction de souches ou de vignes ;
d) travaux de création de retenues d'eau ou de canaux d'irrigation.

Article 2 : hors des zones géographiques définies par l'article 1er du présent arrêté, les catégories de travaux énumérées en a) b) c) et d) du même article sont soumises à déclaration préalable dans les conditions de seuils définies par l'article R.523-5 susvisé.

Article 3 : le Préfet de l'Aveyron et le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Midi Pyrénées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Midi-Pyrénées, adressé par le Préfet du département de l'Aveyron au Maire du Monastère et affiché en mairie pendant un mois à compter de son jour de réception.

Fait à Toulouse, le 24 juin 2013

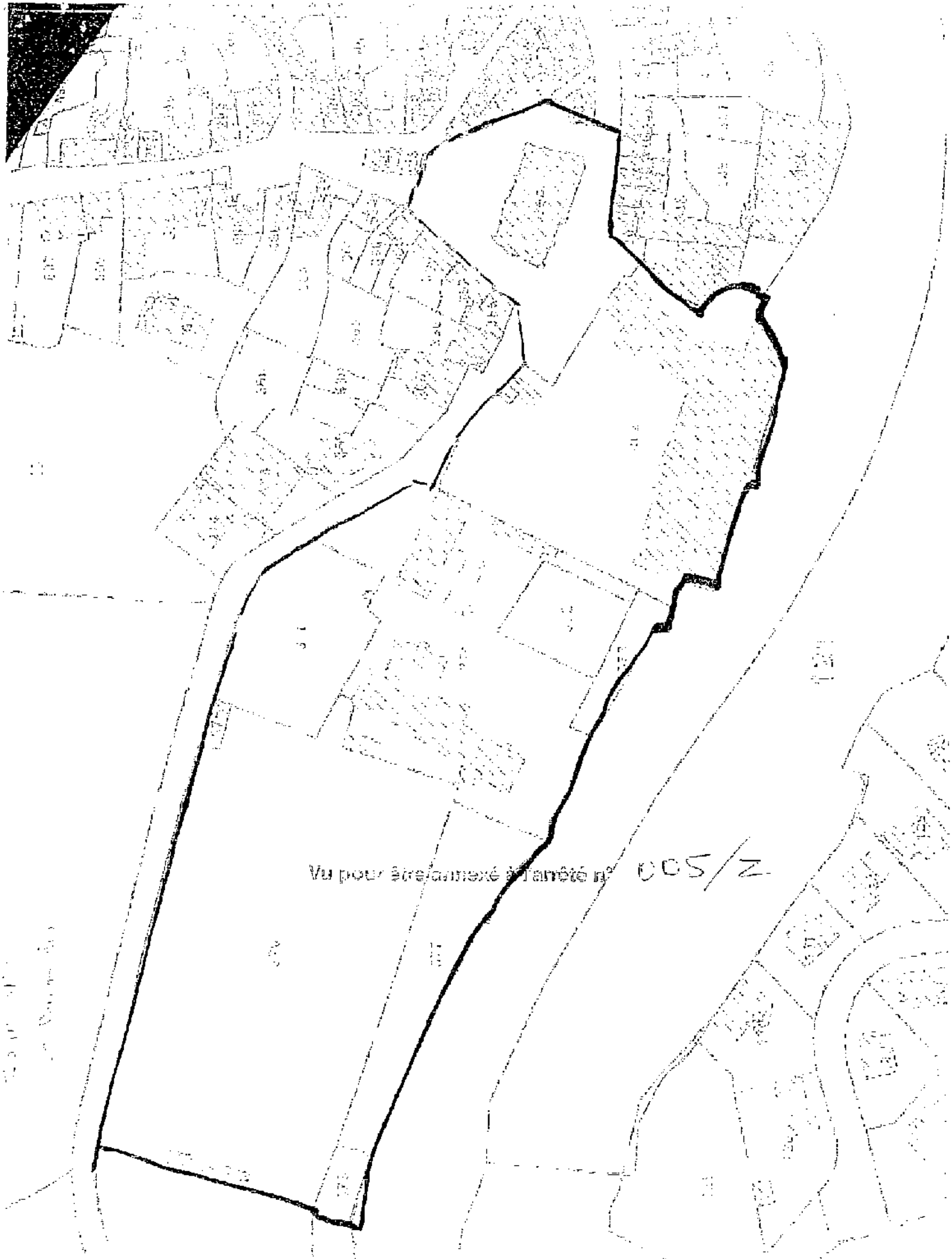
Pour le Préfet, par délégation,
Le Directeur régional des affaires culturelles

D. Paulhac

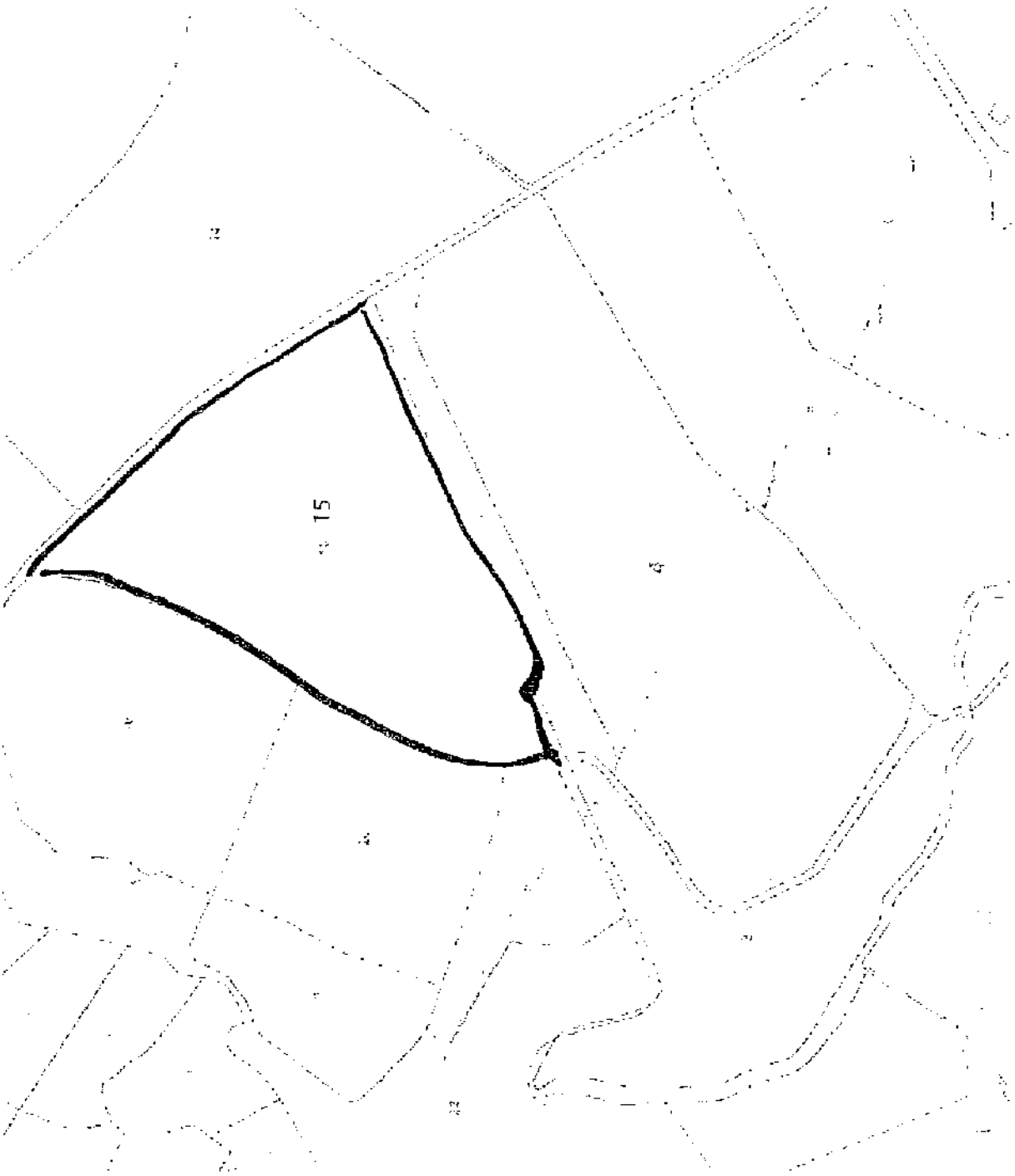
ANNEXE(S) : liste des zones géographiques
plans des zones géographiques

ANNEXE à l'ARRÊTE N° 2013 / 047 du 18/06/2013
déterminant les zones géographiques en application de l'article L.522-5 du code du patrimoine et fixant les seuils prévus par l' article R. 523-5 du même code dans la commune du Monastère (département de l'Aveyron)

| ZONE(S) GEOGRAPHIQUE(S) N° de PARCELLE, SECTION, ANNEE DU CADASTRE DE LA COMMUNE D'ONET-LE-château | EXISTENCE D' ELEMENTS DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE | DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES ZONES GEOGRAPHIQUES (article R.523-6 du code du patrimoine) |
|---|---|---|
| ZONE N° 1<br>Le Monastère<br><br>Cadastre : année 2011<br>Section : AB<br>PARCELLES : 354, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377,378 et 482 | Vestiges d'un monastère médiéval, présence cimetière médiéval | Dans les zones n° 1 et 2 définies ci-contre, devront être transmis au Préfet de Région -<br>Service Régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées (Direction Régionale des Affaires Culturelles) 32 rue de la Dalbade – BP 811 - 31080 Toulouse cedex 6 – dans les conditions prévues par le code du patrimoine susvisé :<br><br>1 - tous les dossiers de demandes de permis de construire, de permis d'aménager, de permis de démolir, de réalisation de zones d'aménagement concerté, d'opérations de lotissement, d'aménagement et ouvrage précédés d'une étude d'impact et travaux sur monument classé au titre des monuments historiques.<br><br>2 - les travaux visés à l'article R.523-5 du code du patrimoine susvisé dans les conditions suivantes :<br><br>a) travaux d'affouillement, de nivellement ou d'exhaussement de sol liés à des opérations d'aménagement d'une superficie supérieure à 5000 m² et affectant le sol sur une profondeur de plus de 0,50 mètre ;<br>b) travaux de préparation du sol ou de plantation d'arbres ou de vignes, affectant le sol sur une surface de plus de 5000 m² et sur une profondeur de plus de 0,50 mètre ;<br>c) travaux d'arrachage ou de destruction de souches ou de vignes sur une surface de plus de 5000 m² ;<br>d) travaux de création de retenues d'eau ou de canaux d'irrigation portant sur une surface de plus de 5000 m² et d'une profondeur supérieure à 0,50 mètre ; |
| Zone N°2<br>Mas Marcou<br><br>Cadastre : année 2011<br>Section : AI<br>Parcelles : 15 | Villa gallo-romaine | |



Vu pour être annexé à l'arrêté n° 005/Z.




Vu pour être annexé à l'arrêté n° 005/2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

**Arrêté 2013/003 déterminant les zones géographiques et fixant les seuils prévus par l'article R.523-6 du livre V du code du patrimoine dans la commune d'Onet-Le-Château (département de l'Aveyron)**

**Le Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne,**
**Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code du patrimoine, livre V, notamment ses articles L. 522-5, 2ème alinéa, R. 523-5, R. 523-6, R.545-1 à R.545-23 ;

VU l'avis en date du 22 mars 2013 de la Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique.

VU l'arrêté du Préfet de la région Midi-Pyrénées n° 2011/SGAR du 2 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur Dominique PAILLARSE, directeur régional des affaires culturelles ;

**CONSIDERANT** que les informations scientifiques détenues par le Service Régional de l'Archéologie (direction Régionale des affaires Culturelles de Midi-Pyrénées) conduisent à envisager la présence d'éléments du patrimoine archéologique dans certaines zones géographiques du territoire de la commune d'Onet-le-Château.

**ARRÊTE**

Article 1er : constituent des zones géographiques prévues au sens de l'article L. 522-5, 2ème alinéa du code du patrimoine et de l'article R.523-6, les zones décrites en annexe au présent arrêté.

Devront, d'une part, être transmis au préfet de région, Service Régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées (Direction Régionale des Affaires Culturelles, 32 rue de la Dalbade, BP 811, 31080 Toulouse cedex 6) lorsqu'ils sont situés dans les zones n°1, 2, 3, 4 et 5 définies en annexe au présent arrêté, dans les conditions prévues par le code du patrimoine, livre V, tous les dossiers relatifs :

- à un permis de construire en application de l'article L421-1 du code de l'urbanisme ;
- à un permis d'aménager en application de l'article L421-2 du même code ;
- à un permis de démolir en application de l'article L421-3 du même code ;
- à une décision de réalisation de zone d'aménagement concerté en application des articles R 311-7 et suivants du même code ;
- à la réalisation de zones d'aménagement concerté créées conformément à l'article L 311-1 du code de l'urbanisme ;
- aux opérations de lotissement régies par les articles R 442-1 et suivants, du code de l'urbanisme ;
- aux aménagements et ouvrages dispensés d'autorisation d'urbanisme, soumis ou non à une autre autorisation administrative, qui doivent être précédées d'une étude d'impact en application de l'article L 122-1 du code de l'environnement ;

- aux travaux sur les immeubles classés au titre des monuments historiques qui sont dispensés d'autorisation d'urbanisme, mais sont soumis à autorisation en application de l'article L 621-9 du code du patrimoine.

Devront, d'autre part, lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire ou d'aménager en application du code de l'urbanisme, faire l'objet d'une déclaration préalable de la personne projetant les travaux, auprès du même service, lorsqu'ils sont situés dans les zones géographiques définies et que leur emprise dépasse les seuils précisés en annexe du présent arrêté, les travaux visés à l'article R.523-5 du code du patrimoine, et rappelés ci-dessous :

a) travaux d'affouillement, de nivellement ou d'exhaussement de sol liés à des opérations d'aménagement ;
b) travaux de préparation du sol ou de plantation d'arbres ou de vignes ;
c) travaux d'arrachage ou de destruction de souches ou de vignes ;
d) travaux de création de retenues d'eau ou de canaux d'irrigation.

Article 2 : hors des zones géographiques définies par l'article 1er du présent arrêté, les catégories de travaux énumérées en a) b) c) et d) du même article sont soumises à déclaration préalable dans les conditions de seuils définies par l'article R.523-5 susvisé.

Article 3 : le Préfet de l'Aveyron et le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Midi-Pyrénées, adressé par le Préfet du département de l'Aveyron au Maire d'Onet-Le-Château et affiché en mairie pendant un mois à compter de son jour de réception.

Fait à Toulouse, le 24 juin 2013

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur régional des affaires culturelles

D. Paillarse

ANNEXE(S) : liste des zones géographiques
plans des zones géographiques

**ANNEXE à l'ARRÊTE N° 2013 / 003 du 18/06/2013**
**déterminant les zones géographiques en application de l'article L.522-5 du code du patrimoine et fixant les seuils prévus par l' article R. 523-5 du même code dans la commune d'Onet-le-Château (département de l'Aveyron)**

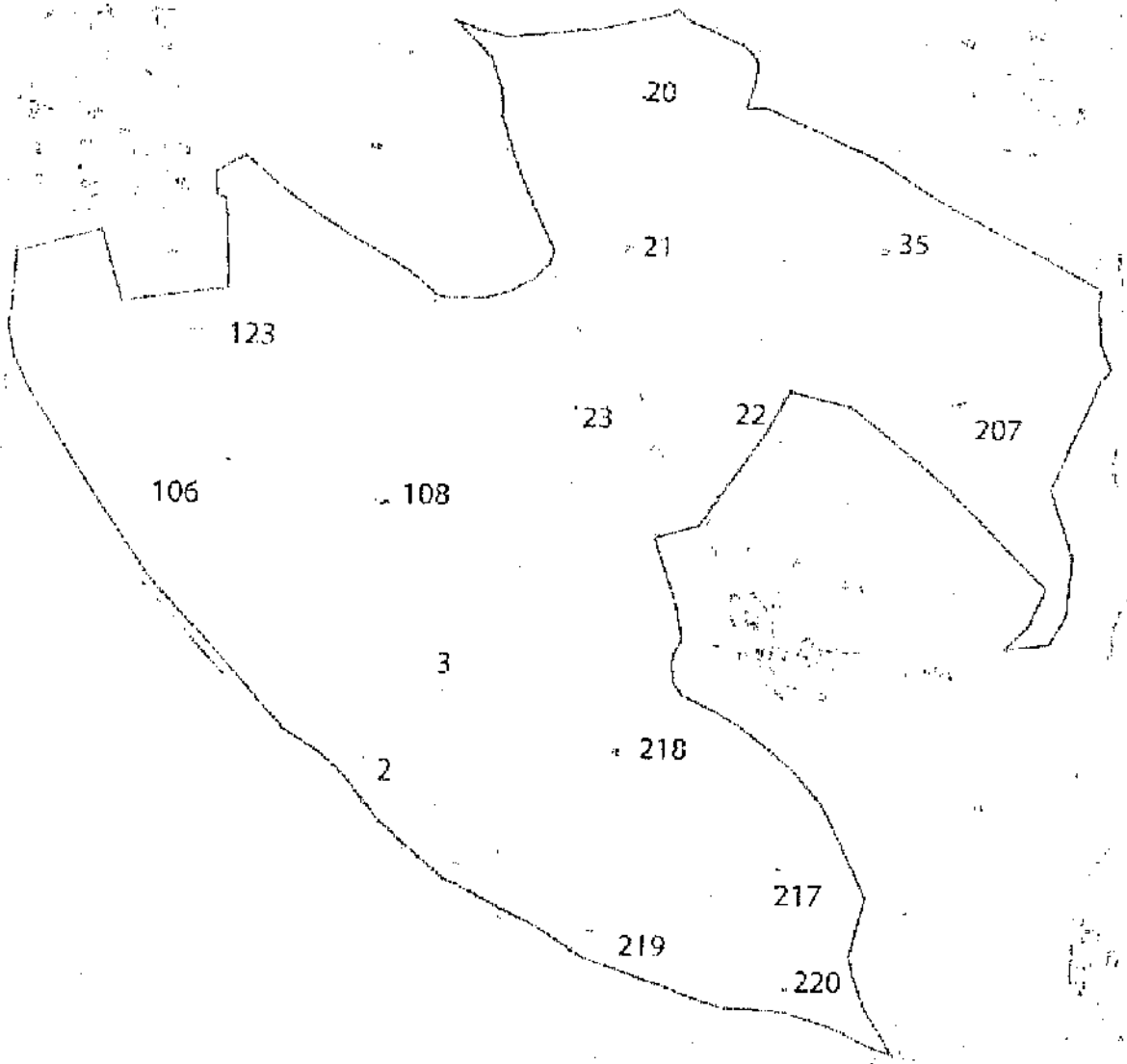
| ZONE(S) GEOGRAPHIQUE(S) N° de PARCELLE, SECTION, ANNEE DU CADASTRE DE LA COMMUNE D'ONET-LE-château | EXISTENCE D' ELEMENTS DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE | DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES ZONES GEOGRAPHIQUES (article R.523-6 du code du patrimoine) |
|---|---|---|
| ZONE N° 1<br><br>Montolieu<br>Cadastre : année 2011<br>Section : BR<br>PARCELLES : 115 | Présence des vestiges d'un château médiéval | Dans les zones n° 1, 2, 3, 4 et 5 définies ci-contre, devront être transmis au Préfet de Région - Service Régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées (Direction Régionale des Affaires Culturelles) 32 rue de la Dalbade – BP 811 - 31080 Toulouse cedex 6 – dans les conditions prévues par le code du patrimoine susvisé :<br><br>1 - tous les dossiers de demandes de permis de construire, de permis d'aménager, de permis de démolir, de réalisation de zones d'aménagement concerté, d'opérations de lotissement, d'aménagement et ouvrage précédés d'une étude d'impact et travaux sur monument classé au titre des monuments historiques.<br><br>2 - les travaux visés à l'article R.523-5 du code du patrimoine susvisé dans les conditions suivantes :<br><br>a) travaux d'affouillement, de nivellement ou d'exhaussement de sol liés à des opérations d'aménagement d'une superficie supérieure à 5000 m² et affectant le sol sur une profondeur de plus de 0,50 mètre ;<br>b) travaux de préparation du sol ou de plantation d'arbres ou de vignes, affectant le sol sur une surface de plus de 5000 m² et sur une profondeur de plus de 0,50 mètre ;<br>c) travaux d'arrachage ou de destruction de souches ou de vignes sur une surface de plus de 5000 m² ;<br>d) travaux de création de retenues d'eau ou de canaux d'irrigation portant sur une surface de plus de 5000 m² et d'une profondeur supérieure à 0,50 mètre ; |
| ZONE N°2<br>Floyrac<br><br>Cadastre : année 2011<br>Section : AR<br>Parcelles : 2 , 3, 20, 21, 22, 23, 24, 35, 106, 108, 123, 207, 217, 218, 219, 220 | Présence d'une nécropole protohistorique | |
| ZONE N°3<br>Vialatelle<br><br>Cadastre : année 2011<br>Section : BH<br>Parcelles : 5, 6, 7, 8, 9, 123, 201 | Présence des vestiges de bâtiments gallo-romains | |
| ZONE N°4<br>Les Balquières<br><br>Cadastre : année 2011<br>Section : BD<br>Parcelles : 80, 652, 713, 714, 859, 860, 861, 862, 866, 867 | Présence des vestiges d'un sanctuaire gallo-romain | |
| ZONE N°5<br>La Tricherie<br><br>Cadastre : année 2012<br>Section : AC<br>Parcelles : 96 | Présence des vestiges de bâtiments gallo-romains | |

Zone N°1
Rouffiac

189

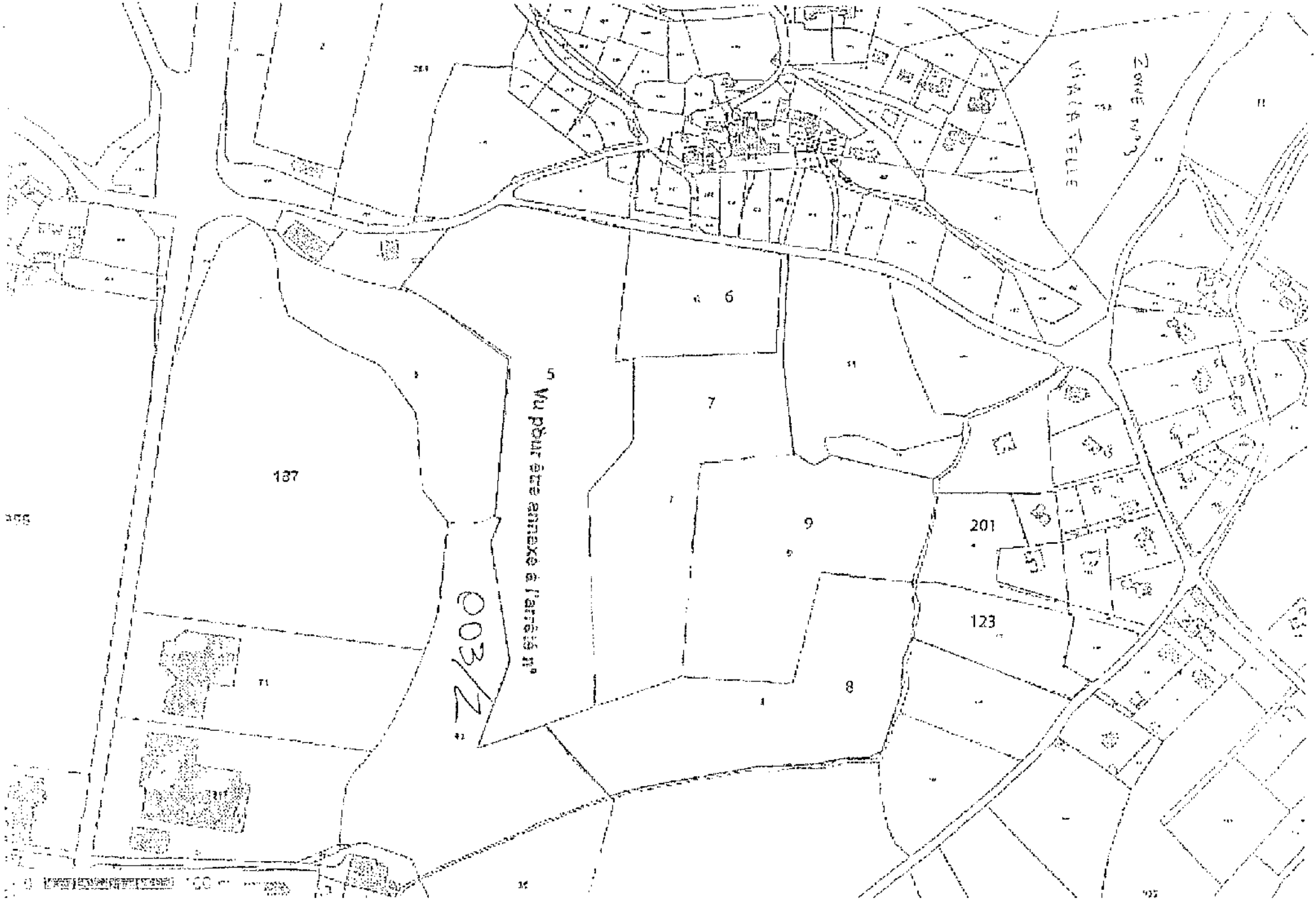
115

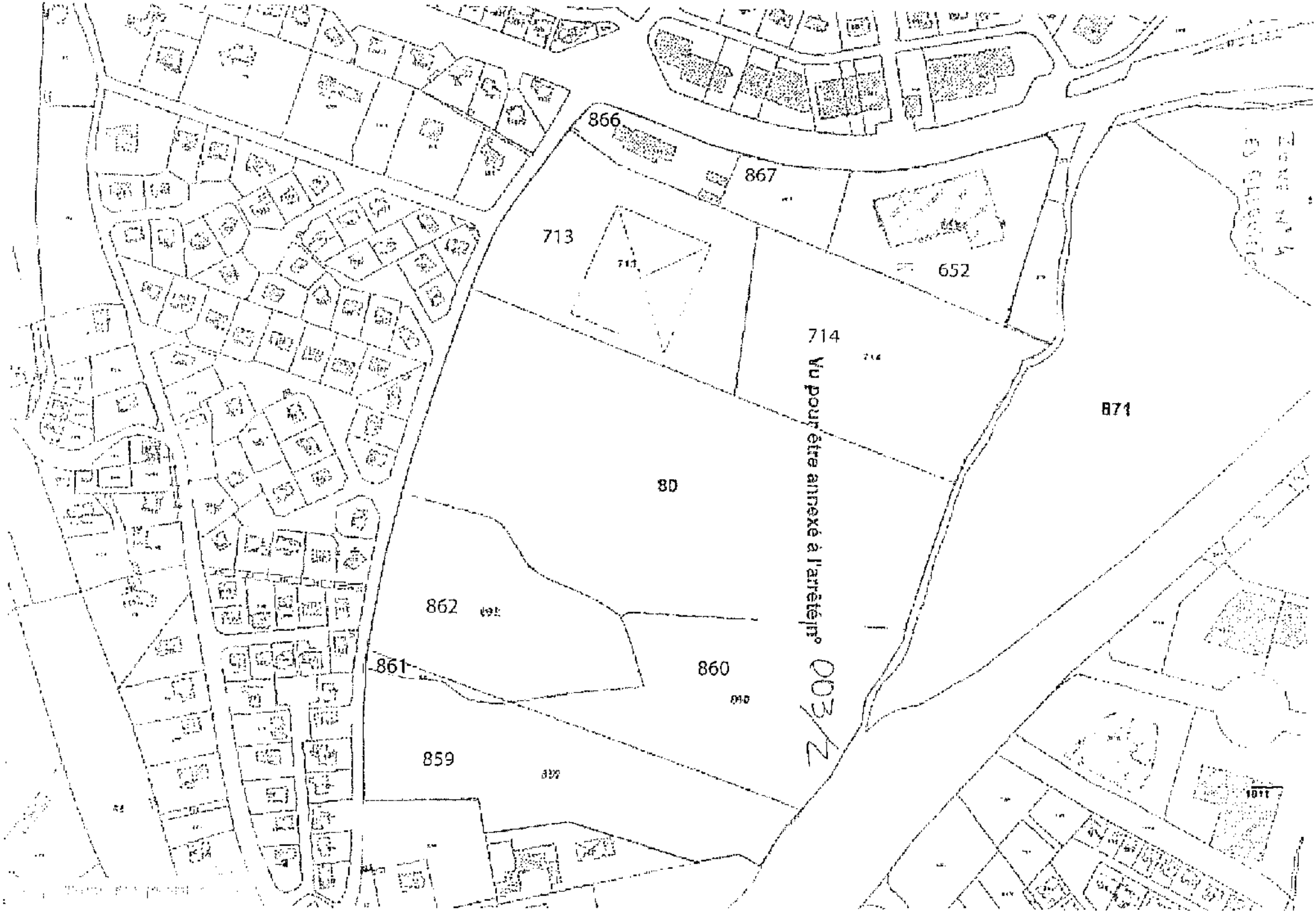
Vu pour être annexé à l'arrêté n° 003/2




Vu pour être annexé à l'arrêté n°

003/Z


Vue prise en annexe à l'article 7
2/300
137
6
5
7
9
8
201
123
Zone Nord
VIA ELLE


866
867
713
652
714
871
80
862
861
860
859
Vu pour être annexé à l'arrêté n° 0032

Vu pour être annexé à l'arrêté n°
003/2
96
101
105
61

GRAND RODEZ
18 NOV. 2013
REÇU LE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Culture Communication
Ministère

Direction régionale
des affaires culturelles
Midi-Pyrénées

Service régional
de l'archéologie

7, rue Chabanon
31200 Toulouse

Téléphone 05 34 25 28 28
Télécopie 05 61 99 98 82

COPIE

**Arrêté n° 2003/69 déterminant la (les) zone(s) géographique(s) et fixant les seuils prévus par les articles 1er et 53-VIII du décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 pris pour l'application de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive dans la commune de Rodez (département de l'Aveyron)**

Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées,

**VU** la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, modifiée par la loi de finance rectificative pour 2001 n° 2001-1276 du 28 décembre 2001 ;

**VU** le décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 pris pour l'application de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 et relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, notamment ses articles 1er et 53-VIII;

**VU** le code de l'urbanisme, notamment son article R. 442-3-1 ;

**VU** l'arrêté de délégation de signature du Préfet de Région au Directeur Régional des Affaires Culturelles n° 18/ SGAR en date du 22 février 2002 ;

**CONSIDERANT** que les informations scientifiques détenues par le Service Régional de l'Archéologie (direction Régionale des affaires Culturelles de Midi-Pyrénées) conduisent à envisager la présence d'éléments du patrimoine archéologique dans certaines zones géographiques du territoire de la commune de RODEZ.

## ARRÊTE

**Article 1er** : constitue(nt) une (des) zone(s) géographique(s) prévue(s) au 1° de l' article 1er du décret n° 2002-89 susvisé, la (les) zone(s) décrite(s) en annexe au présent arrêté.

D'une part, tous les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou de travaux divers situés dans la (les) zone(s) n° définie(s) en annexe au présent arrêté devront être transmis au Préfet de Région - Service Régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées (Direction Régionale des Affaires Culturelles), 7, rue Chabanon 31200 Toulouse – dans les conditions prévues par le décret n° 2002-89 susvisé.

D'autre part, les travaux visés à l'article R. 442-3-1 du code de l'urbanisme et rappelés ci-dessous, devront faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du même service lorsqu'ils sont situés dans la (les) zone(s) géographique(s) définie (s) et que leur emprise dépasse les seuils précisés en annexe du présent arrêté :

a) travaux d'affouillement, de nivellement ou d'exhaussement de sol liés à des opérations d'aménagement;
b) travaux de préparation du sol ou de plantation d'arbres ou de vignes;
c) travaux d'arrachage ou de destruction de souches ou de vignes;
d) travaux de création de retenues d'eau ou de canaux d'irrigation.

**Article 2** : hors des zones géographiques définies par l'article 1er du présent arrêté, les catégories de travaux énumérées en a) b) c) et d) du même article sont soumises à déclaration préalable dans les conditions de seuils définies par l'article R. 442-3-1 du code de l'urbanisme.

**Article 3** : le Préfet de l'Aveyron et le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Midi-Pyrénées, adressé par le Préfet du département de l'Aveyron au Maire de Rodez et affiché en mairie pendant un mois à compter de son jour de réception.

Fait à Toulouse, le 8 juillet 2003

Pour le Préfet de la Région Midi-Pyrénées
Le Directeur Régional des Affaires Culturelles

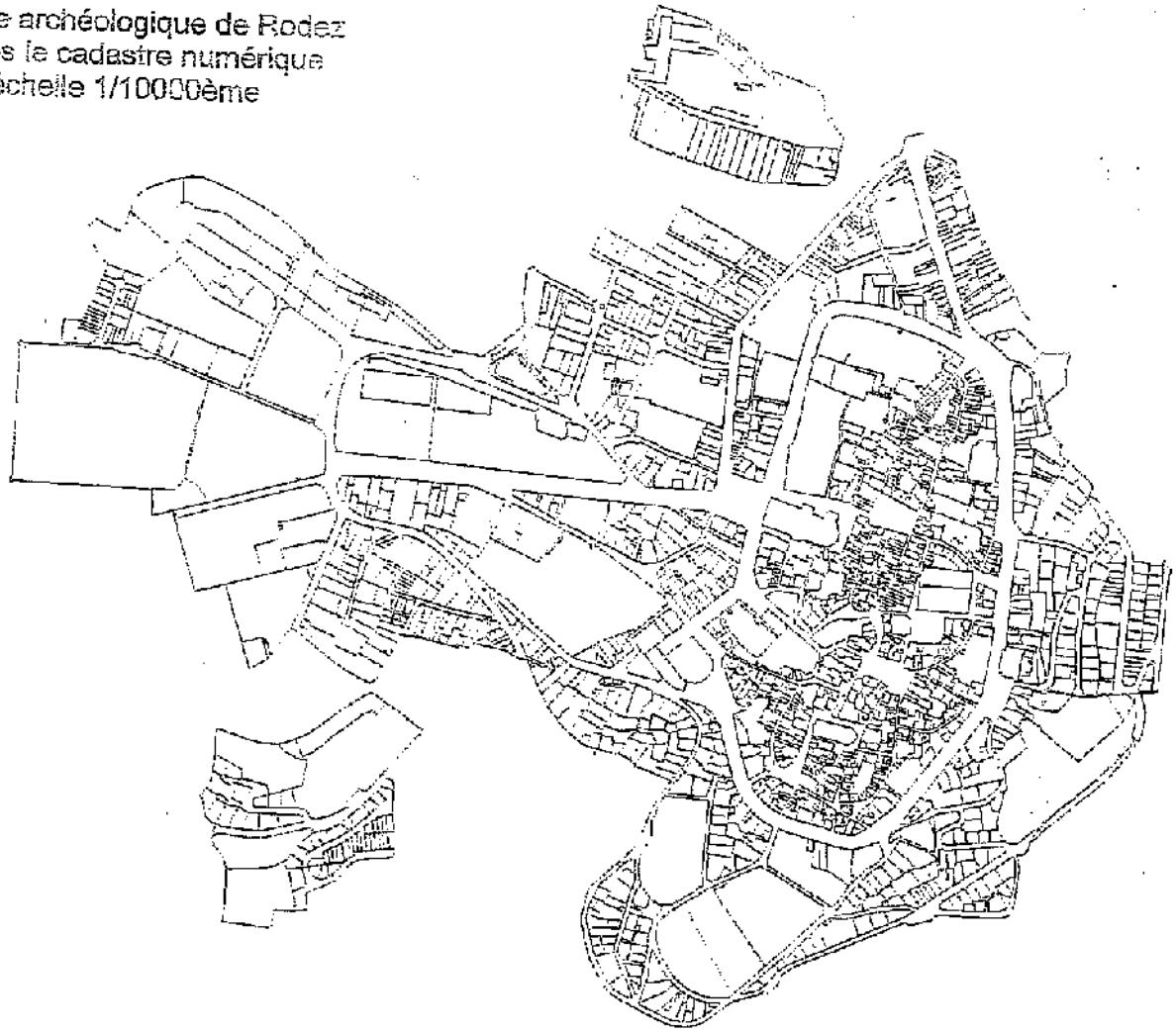
**ANNEXE(S)** : liste des zones géographiques
plans des zones géographiques

ANNEXE A L'ARRETE N° 2003/.....DU .....

déterminant la (les) zone(s) géographique(s) et fixant les seuils prévus par les articles 1er et 53-VIII du décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 pris pour l'application de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 et relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive dans la commune de Rodez (département de l'Aveyron)

| ZONE(S) GEOGRAPHIQUE(S) N° de PARCELLE, SECTION, ANNEE DU CADASTRE DE LA COMMUNE DE RODEZ | EXISTENCE D' ELEMENTS DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE -présence de vestiges dans l'emprise | DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES ZONES GEOGRAPHIQUES (articles 1er et 53-VIII du décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 pris pour l'application de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 et relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive) |
|---|---|---|
| Cadastre numérisé du Grand Rodez (version 12/07/01) | Zone d'occupation protohistorique (habitat et zone de puits à dépôts cultuels, etc.), antique (forum, habitat urbain, voirie, rempart, nécropoles, etc.) et médiéval (quartier cathédral, rempart, habitat urbain, établissements religieux, etc.) de la ville de Rodez | Dans la (les) zone(s) n° définie(s) ci-contre, devront être transmis au Préfet de Région - Service Régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées (Direction Régionale des Affaires Culturelles) 7, rue Chabanon 31200 Toulouse – dans les conditions prévues par le décret n° 2002-89 susvisé :<br><br>1 - tous les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou de travaux divers ;<br><br>2 - les travaux visés à l'article R. 442-3-1 du code de l'urbanisme dans les conditions suivantes :<br><br>a) travaux d'affouillement, de nivellement ou d'exhaussement de sol liés des opérations d'aménagement d'une superficie supérieure à 10 m² et affectant le sol sur une profondeur de plus de 0,50 mètre ;<br>b) travaux de préparation du sol ou de plantation d'arbres ou de vignes, affectant le sol sur une surface de plus de 10 m² et sur une profondeur de plus de 0,50 mètre;<br>c) travaux d'arrachage ou de destruction de souches ou de vignes sur une surface de plus de 10 m² ;<br>d) travaux de création de retenues d'eau ou de canaux d'irrigation portant sur une surface de plus de10 m² et d'une profondeur supérieure à 0,50 mètre ; |

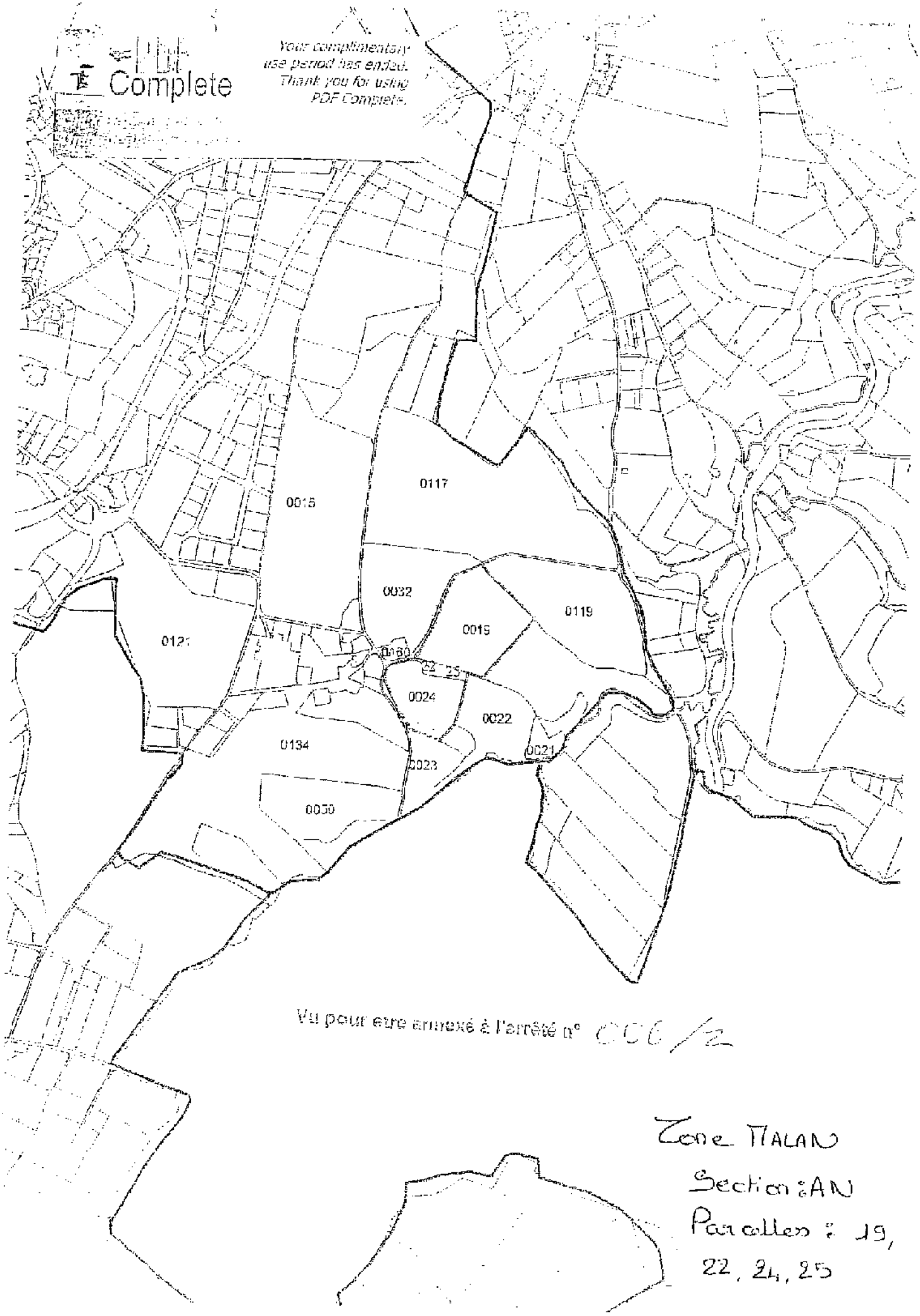
Zonage archéologique de Rodez
d'après le cadastre numérique
échelle 1/10000ème



Sources: DRAC-SRA Midi-pyrénées BD DRACAR/IGN Paris BD CARTO/District du Grand Rodez BDU/L. Sévègnes en mars 1998

GLEMPS : PERIMETRE ARCHEOLOGIE -

PDF Complete
Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.




Vu pour être annexé à l'arrêté n° 006/12

Zone MALAN
Section AN
Parcelles : 19, 22, 24, 25

# Site patrimonial remarquable

## RODEZ AGGLOMERATION

ANNEXE 3
CARTE ARCHEOLOGIQUE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE RODEZ AGGLOMÉRATION
GILLES SÉRAPHIN & CATHERINE DAVID

Patrimoine archéologique hors Rodez

| N° | Commune | LIEU_CADAS | LIEU_IGN | Nature | Nom du patrimoine archéologique | NUMERO | N° parcelles | Vestige |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Sébazac Concourès | | | I | Grotte des Scouts | 122 640 114 | 832 | occupation |
| 2 | Sébazac Concourès | | | I | Grotte n° 6 de Sebazac | 122 640 113 | 107 | occupation |
| 3 | Sébazac Concourès | | | I | 500m Nord Gajac | 122 640 112 | | sépulture sous dalle |
| 4 | Sébazac Concourès | | | I | A 500 m au nord-ouest de l'église d'Onet | 122 640 111 | | occupation |
| 5 | Sébazac Concourès | | | I | 250m N église Sébazac | 122 640 110 | | occupation |
| 6 | Sébazac Concourès | | | I | Gajac n°5 | 122 640 109 | | occupation |
| 7 | Sébazac Concourès | | | I | Gajac n°4 | 122 640 108 | | occupation |
| 8 | Sébazac Concourès | | | I | Gajac n°3 | 122 640 107 | | occupation |
| 9 | Sébazac Concourès | | Gajac | I | Gajac n°2 | 122 640 106 | | occupation |
| 10 | Sébazac Concourès | | | I | Gajac n°1 | 122 640 105 | | occupation |
| 11 | Sébazac Concourès | | | I | Perte de Cambour | 122 640 104 | | occupation |
| 12 | Sébazac Concourès | | Boujou | I | Boujou | 122 640 103 | | enceinte |
| 13 | Sébazac Concourès | Saint-Pierre | | I | Industries lithiques de Saint-Pierre | 122 640 102 | AB 68 | occupation |
| 14 | Sébazac Concourès | | | | Concoures industries lithiques | 122 640 101 | 21 | |
| 15 | Sébazac Concourès | Puech de Lachèbre | Puech de Lachèbre | I | Peuch de Lachèbre | 122 640 100 | F, 1 et 2 | occupation |
| 16 | Sébazac Concourès | Combas Callos | | I | Combos Callos | 122 640 099 | | occupation |
| 17 | Sébazac Concourès | Roquemarly | | I | Roquemarly | 122 640 098 | A 103 | grotte sépulcrale |
| 18 | Sébazac Concourès | Les Ariniers, | | I | Grotte des Ariniers | 122 640 097 | F 39 | cavité à  prédateur |
| 19 | Sébazac Concourès | La Peirette, | la Peirette | I | Tumulus de la Peirette | 122 640 096 | D 354 | tumulus |
| 20 | Sébazac Concourès | Bois del Devez, limite D 386 | Bois del Deves | I | Tumulus de Bois del Deves | 122 640 095 | D 386 et D 509 | tumulus |
| 21 | Sébazac Concourès | La Rigalde, | La Rigalde | I | Tumulus de la Rigalde n°2 | 122 640 094 | E 74. | tumulus |
| 22 | Sébazac Concourès | Le Puech, | | I | Tumulus du Puech | 122 640 093 | A 132 | tumulus |
| 23 | Sébazac Concourès | | la Devèze | I | Tumulus de la Devèze n° 9 | 122 640 092 | | tumulus |
| 24 | Sébazac Concourès | La Devèze, | la Devèze | I | Tumulus de la Devèze n° 8 | 122 640 091 | B78. | tumulus |
| 25 | Sébazac Concourès | La Devèze, | La Deveze | I | Tumulus de la Deveze n°7 | 122 640 090 | B78. | tumulus |
| 26 | Sébazac Concourès | La Devèze, | La Deveze | I | Tumulus de la Devèze n° 6 | 122 640 089 | B 78 | tumulus |
| 27 | Sébazac Concourès | La Devèze, | La Devèze | I | Tumulus de la Devèze n° 5 | 122 640 088 | B78 | tumulus |
| 28 | Sébazac Concourès | La Devèze | La Devèze | I | Tumulus de la Devèze n°4 | 122 640 087 | B78 | tumulus |
| 29 | Sébazac Concourès | La Devèze,. | Les Devèzes | I | Tumulus de la Dèveze n°3 | 122 640 086 | B78 | tumulus |
| 30 | Sébazac Concourès | | Devèzes | I | Tumulus de la Deveze n°2 | 122 640 085 | | tumulus |
| 31 | Sébazac Concourès | La Flacette | La Placette | I | Tumulus de la Placette | 122 640 084 | B 19 | tumulus |
| 32 | Sébazac Concourès | Cardenouse | Cardenouse | I | Tumulus de Cardenouse n° 2 | 122 640 083 | C 211 | tumulus |
| 33 | Sébazac Concourès | Cardenouse, . | Cardenouse | I | Tumulus de Cardenouse n°1 | 122 640 082 | C 211 | tumulus |
| 34 | Sébazac Concourès | Blanconenque, | Blanconenque | I | Tumulus de Blanconenque | 122 640 081 | C21. | tumulus |
| 35 | Sébazac Concourès | La Barthole | la Barthole | I | Tumulus de la Barthole n°4 | 122 640 080 | A 975 | tumulus |
| 36 | Sébazac Concourès | La Barthole, | la Barthole | I | Tumulus de la Barthole n° 3 | 122 640 079 | A 534 | tumulus |
| 37 | Sébazac Concourès | La Barthole | a Barthole | I | Tumulus de la Barthole n° 2 | 122 640 078 | A 534. | tumulus |
| 38 | Sébazac Concourès | La Cayrousse | La Cayrousse | I | Tumulus de La Cayrouse n°4 | 122 640 077 | | tumulus |
| 39 | Sébazac Concourès | La Barthole, | La Barthole | I | Tumulus de la Barthole n°1 | 122 640 076 | A 534. | tumulus |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 40 | Sébazac Concourès | La Cayrousse, | La Cayrousse | I | Tumulus de la Cayrouse n° 3 | 122 640 075 | A 785. | tumulus |
| 41 | Sébazac Concourès | La Cayrousse, A 784 | La Cayrousse | I | Tumulus de la Cayrouse n°2 | 122 640 074 | A 784 | tumulus |
| 42 | Sébazac Concourès | La Cayrousse, | La Cayrousse | I | Tumulus d ela Cayrouse n°1 | 122 640 073 | A 1029. | tumulus |
| 43 | Sébazac Concourès | Fond du Frau, | Fond de Frau | I | Tumulus de Fond de Frau | 122 640 072 | A 724 | tumulus |
| 44 | Sébazac Concourès | | | I | Tumulus de la Devèze des Boeufs | 122 640 071 | | tumulus |
| 45 | Sébazac Concourès | Lamayoux | Lamayoux | I | Tumulus de Lamayoux 3 | 122 640 033 | AB 132; | |
| 46 | Onet Le Château | LE CLAUX / LA PENCHOTERI | Le Claux - La Penchottière | I | Villa gallo-romaine de Vialatelle | 121 760 109 | BH, 5, 7, 93, 13, | villa |
| 47 | Olemps | | | | Indice de site de Toizac sud | 121 740 109 | 82 | |
| 48 | Olemps | PUECH GUILLEM | PUECH GUILLEM | I | Indice de site gallo-romain de Puech Gu | 121 740 107 | (anc B, 133, 135) | occupation |
| 49 | Olemps | MALAN | Malan | I | Villa gallo-romaine de Malan | 121 740 103 | AN 19;AN 24; | villa |
| 50 | Sébazac Concourès | | Puech Roussel | I | Tumulus de Puech Roussel n°3 | 122 640 070 | | tumulus |
| 51 | Sébazac Concourès | Puech Roussel, | Puech Roussel | I | Tumulus de Puech Roussel n°1 | 122 640 069 | AB 5. | tumulus |
| 52 | Sébazac Concourès | Puech Roussel | Puech Roussel | I | Tumulus de Puech Roussel n°2 | 122 640 068 | AB, 1 | tumulus |
| 53 | Sébazac Concourès | Puech Camp | | I | Cercle de pierres du Tindoul | 122 640 067 | B, 88 | menhir |
| 54 | Sébazac Concourès | La Flacette | La Flacette | I | Menhir de la Flacette n°2 | 122 640 058 | B,19 | menhir |
| 55 | Sébazac Concourès | La Flacette | | I | Menhir de la Flacette n°1 | 122 640 057 | | menhir |
| 56 | Sébazac Concourès | Puech Camp | Puech Camp | I | Menhir de Puech Camp | 122 640 056 | B, 18 | menhir |
| 57 | Sébazac Concourès | Marsanès | Marsanès | I | Dolmen de Marsanès | 122 640 023 | | dolmen |
| 58 | Sébazac Concourès | La Barthole, | La Barthole | I | Dolmen de Sébazac n°6 | 122 640 066 | A 977 | dolmen |
| 59 | Sébazac Concourès | | | I | Dolmen de Sébazac n°5 | 122 640 065 | A, 268 | dolmen |
| 60 | Luc La Primaube | | Le Couderc | I | Le Couderc | 121 330 106 | | voie |
| 61 | Luc La Primaube | la Capelle Saint-Martin | La Capelle Saint-Martin | I | La Capelle Saint-Martin | 121 330 102 | | église |
| 62 | Luc La Primaube | | | I | Eglise médiévale de Luc | 121 330 101 | 78, ... | église |
| 63 | Sébazac Concourès | Los Sanhos | Los Sanhos | I | Dolmen de Sébazac n°2 (Douteux) | 122 640 064 | A; 717 | dolmen |
| 64 | Sébazac Concourès | La Devèze | | I | Dalle plantée de Puech Camp | 122 640 063 | B, 79 | dolmen |
| 65 | Sébazac Concourès | La Devèze | | I | Dolmen de Puech Camp 10 | 122 640 062 | B;79 | dolmen |
| 66 | Sébazac Concourès | Puech Roussel | Puech Roussel | I | Dolmen d'Onet-l'Eglise 7 | 122 640 061 | | dolmen |
| 67 | Sébazac Concourès | | | I | Dolmen d'Onet l'Eglise 6 (douteux) | 122 640 060 | AB; 97 | dolmen |
| 68 | Sébazac Concourès | Puech Roussel | Puech Roussel | I | Dolmen d'Onet-l'Eglise 5 | 122 640 059 | AB ; 1 | dolmen |
| 69 | Onet Le Château | LES PLACES / LES LIGNES / L | Les Places/ Les Lignes / Les | I | Villa des Cabaniols | 121 760 104 | 2011 : 64, 61, 65, 66 ; AX : 2 ; AY : | villa |
| 70 | Onet Le Château | | | I | Sépulture parcelle AO 175 | 121 760 154 | 2011 : AO, 175 | sépulture |
| 71 | Onet Le Château | | La Roque | I | Grotte de la Roque | 121 760 153 | | occupation |
| 72 | Onet Le Château | | La Praderie | I | Indice de la Praderie | 121 760 152 | | occupation |
| 73 | Onet Le Château | | | I | Indice de site du Combet | 121 760 151 | | occupation |
| 74 | Onet Le Château | | Champ du Poirier | I | La Basterie/Champ du Poirier | 121 760 150 | 2011 : parcelle 26 | occupation |
| 75 | Onet Le Château | | | I | Les Balquières occupation laténienne | 121 760 149 | 2011 ; BD ; 80, | habitat |
| 76 | Onet Le Château | | | I | Aqueduc des Balquières tronçon n° 2 | 121 760 148 | 2011 : BD, 862, | aqueduc |
| 77 | Onet Le Château | | Les Balquières | I | Les Balquières nécropole antique | 121 760 147 | 2011 : BD, 859 | nécropole |
| 78 | Onet Le Château | Camp Franc | | I | Camp Franc occupation n°1 Premier Age d | 121 760 146 | 2011 : BD, 1008, 1009, 1010 | occupation |
| 79 | Onet Le Château | | | I | Les Balquières occupation premier Age d | 121 760 145 | 2011, BD, 869 | occupation |

Patrimoine archéologique hors Rodez

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 80 | Onet Le Château | | La Tricherie | I | La Tricherie | 121 760 144 | 2011 : 96 ? | villa |
| 81 | Onet Le Château | | | I | Boscus | 121 760 143 | parcelles : 12, 15, 16, 17 | occupation |
| 82 | Onet Le Château | | | I | Indice de site de La Rouquette occupation | 121 760 142 | | occupation |
| 83 | Onet Le Château | | | I | Voies antique Rodez-Cahors selon Peutin | 121 760 141 | | voie |
| 84 | Onet Le Château | | | I | Voie antique Rodez-Cahors selon Albenqu | 121 760 140 | | voie |
| 85 | Onet Le Château | | | I | la Cayroulie | 121 760 130 | 31:26,3 | cimetière |
| 86 | Onet Le Château | LA COMBE | La Combe | I | Eglise disparue de Limouze | 121 760 127 | AC; | église |
| 87 | Onet Le Château | LA ROQUETTE | La Rouquette | I | Chateau de la Rouquette | 121 760 125 | BO; | chateau fort |
| 88 | Onet Le Château | IS | Is | S | Grange monastique d'Is | 121 760 122 | AH 14; | grange |
| 89 | Onet Le Château | CANAC | Canac | I | Chateau de Canac | 121 760 119 | BD 44; | chateau fort |
| 90 | Onet Le Château | ONET LE CHATEAU | Onet-le-Chateau | I | Chateau d'Onet | 121 760 116 | AO 15; | chateau fort |
| 91 | Onet Le Château | CANTARANNE | Cantaranne | I | Domaine de Cantaranne | 121 760 108 | 59 70;BT 48; | habitat |
| 92 | Onet Le Château | PLAINE DES BALQUIERES | Plaine des Balquières | I | Aqueduc des Balquières tronçon n° 1 | 121 760 107 | AX; | aqueduc |
| 93 | Onet Le Château | CAUSSE DE LA FORESTIE | Causse de la Forestie | I | Habitat rural de la Forestie | 121 760 106 | 2011 : 12, 13, 83 (anciennes : 83 ,112 ; AP 13) | exploitation agricol |
| 94 | Onet Le Château | CAMP FRANC | Camp Franc | S | Indice de site de Camp Franc | 121 760 105 | BD; | foyer |
| 95 | Onet Le Château | MONTOLIEU | Montolieu | I | Chateau de Saint-Mayme ou butte de Mont | 121 760 103 | parcelle 115 ; (ancienne BR 65 | chateau fort |
| 96 | Onet Le Château | NOSTRE SEIGNE ET LA GAFF | Nostre Seigne et la Gaffardi | I | Les Balquières complexe cutuel gallo-ro | 121 760 102 | 2011 : BD, 859 (anciennnes BD; 59, 80, 25, 27) | fanum |
| 97 | Onet Le Château | DEVEZE DES BREBIS / DES B | Devèze des Brebis, des Boeu | I | Nécropole tumulaire de Floyrac Bronze f | 121 760 101 | actuelles (2011) : 3, 21, 22, 23, 26, 35, 39, 106, 108, 123, 194, 206, | tumulus |
| 98 | Onet Le Château | ROCADE,PLAINE DES BALQU | Rocade - Plaine des Balquiè | I | Indice de site de Canac n° 1 | 121 760 001 | 45; | occupation |
| 99 | Ste Radegonde | | | I | Indice de site Sainte-Radegonde (sarcop | 122 410 116 | | cimetière |
| 100 | Ste Radegonde | | Puech Guizard | I | Puech Guizard | 122 410 117 | | occupation |
| 101 | Ste Radegonde | | Arsac | I | Arsac | 122 410 113 | | occupation |
| 102 | Ste Radegonde | | Croix du Cayre | I | Inières-croix du Cayre | 122 410 115 | 99, 105, 108, 111, | occupation |
| 103 | Ste Radegonde | | | I | Puech Mourous | 122 410 114 | | occupation |
| 104 | Ste Radegonde | LES LANDES | Les Landes | I | Indice de site des Landes | 122 410 101 | 2011 : 17, 33; | occupation |
| 105 | Ste Radegonde | | Le Planard | I | Bouzinhac | 122 410 112 | 2011:16:00 | occupation |
| 106 | Ste Radegonde | LE GLEBAS | Le Gié bas | I | Dolmen de Saint-Geniez (détruit) | 122 410 011 | 2011 : 4 et 5; | dolmen |
| 107 | Ste Radegonde | | causse de Trégous | I | Causse de Trégous | 122 410 111 | | tumulus |
| 108 | Ste Radegonde | | Aussuéjouls | I | Dolmen d'Aussuéjouls (détruit) | 122 410 013 | | dolmen |
| 109 | Ste Radegonde | ISTOURNET | Istournet | S | Village médiéval fortifié d'Istournet | 122 410 110 | | tour |
| 110 | Ste Radegonde | | | I | Tumulus de Sainte-Radegonde (ou St-Geni | 122 410 106 | | tumulus |
| 111 | Ste Radegonde | ISTOURNET | Istournet | I | Village médiéval fortifié d'Istournet | 122 410 105 | | village |
| 112 | Ste Radegonde | SAINTE RADEGONDE | Sainte-Radegonde | I | Eglise paroissiale de Sainte-Radegonde | 122 410 103 | 99; | église |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 113 | Ste Radegonde | INIERES | Inières | I | Eglise fortifiée d'Inières | 122 410 102 | 144; | église |
| 114 | Ste Radegonde | PUECH COUTI | Puech Couti | I | Indice de site des Buis | 122 410 012 | 2011 : AV 25; | occupation |
| 115 | Ste Radegonde | PRADALS | Pradals | I | Dolmen de Paillencas ou de Landrevier | 122 410 010 | 2011 : 25; | tumulus |
| 116 | Ste Radegonde | PUECH CABALIE | Puech Cabalie | I | Dolmen de Lagarrigue | 122 410 009 | 2011 : 177 (ancienne AT 35) | dolmen |
| 117 | Ste Radegonde | PETANEL | Petanel | I | Dolmen de Bouzinhac n°2 | 122 410 008 | 2011 : 29, 56; | tumulus |
| 118 | Ste Radegonde | PETANEL | Petanel | I | Dolmen de Bouzinhac n° 1 | 122 410 007 | 2011 : 56; | tumulus |
| 119 | Ste Radegonde | PETANEL | Petanel | I | Dolmen de Bouzinhac n°3 | 122 410 006 | 2011 : 108 | dolmen |
| 120 | Ste Radegonde | LE PLANARD | Le Planard | I | Dolmen du Puech de la Garde n° 3 | 122 410 005 | 2011 : 13; | dolmen |
| 121 | Ste Radegonde | LE PLANARD | Le Planard | I | Dolmen du Puech de la Garde n° 4 | 122 410 004 | 2011 : 16; | tumulus |
| 122 | Ste Radegonde | LES PLANQUETTES BASSES | Les Planquettes Basses | I | Dolmen de Bouzinhac n°4 | 122 410 002 | 2011 : 83 (ancienne 69) | tumulus |
| 123 | Ste Radegonde | LE PLANARD | Le Planard | I | Dolmen du Puech de Lagarde n° 2 | 122 410 001 | 2011 : 16; | dolmen |
| 124 | Ste Radegonde | LE PLANARD | Le Planard | I | Dolmen du Puech de la Garde n°1 | 122 410 003 | 2011 : 16; | tumulus |
| 125 | Druelle | LES LACAS | Les Lacas | I | Eléments d'habitat gallo-romains des La | 120 900 106 | BH 384; | occupation |
| 126 | Onet Le Château | ROCADE,PLAINE DES BALQU | ROCADE,PLAINE DES BALQU | I | Indice de site de Camp franc | 121 760 003 | 97; | occupation |
| 127 | Onet Le Château | ROCADE,PLAINE DES BALQU | Rocade - Plaine des Balquièi | I | Indice de site de Canac n° 2 | 121 760 002 | 45; | occupation |
| 128 | Luc La Primaube | | Coussenac | I | Coussenac | 121 330 108 | | occupation |
| 129 | Luc La Primaube | | Le Batut | I | Le Batut | 121 330 109 | BZ ; 33 (ou 22 selon Abraham | occupation |
| 130 | Le Monastère | LE MONASTERE - PLACE DE | Le Monastère - Place de l'Eg | I | Eglise abbatiale | 121 460 101 | 354; | église |
| 131 | | MULTIPLE | Multiple | I | Aqueduc de Vors | 120 430 106 | | aqueduc |
| 132 | | Les Terres | Les Terres | I | Dolmen de Crespiac 1 | 120 330 008 | M2 185; | dolmen |
| 133 | Sébazac Concourès | Les Devèzes | Les Devèzes | I | Tumulus des Devèzes 5 | 122 640 042 | B2 88; | |
| 134 | Sébazac Concourès | La Castagne | La Castagne | I | Indice de site gallo-romain de La Casta | 122 640 055 | | occupation |
| 135 | Sébazac Concourès | Sébazac | Sébazac | I | Eglise Saint-Barnabé de Sébazac | 122 640 052 | | église |
| 136 | Sébazac Concourès | Onet l'Eglise | Onet l'Eglise | I | Eglise Saint-Cyrice d'Onet l'Eglise | 122 640 051 | | église |
| 137 | Sébazac Concourès | Concourès | Concourès | I | Eglise de Concourès | 122 640 050 | | église |
| 138 | Sébazac Concourès | Le Cambon | Le Cambon | I | Nécropole des Igues (Cimetière du Cambo | 122 640 047 | | cimetière |
| 139 | Sébazac Concourès | Puech del Triou | Puech del Triou | I | Tumulus du Puech del Triou 1 | 122 640 045 | A3 480; | |
| 140 | Sébazac Concourès | Les Devèzes / La Bouzigue | Les Devèzes / La Bouzigue | I | Tumulus des Devèzes 3 | 122 640 040 | | tumulus |
| 141 | Sébazac Concourès | La Devèze des Boeufs | La Devèze des Boeufs | I | Tumulus de La Devèze des Boeufs 1 | 122 640 037 | | tumulus |
| 142 | Sébazac Concourès | La Rigalde | La Rigalde | I | Tumulus de La Rigalde 1 | 122 640 036 | E2 178; | |
| 143 | Sébazac Concourès | La Devèze | La Devèze | I | Dalle plantée de La Devèze | 122 640 030 | B2 79; | |
| 144 | Sébazac Concourès | Laubespinet | Laubespinet | I | Dolmen d'Onet l'Eglise 2 | 122 640 027 | AB 63; | |
| 145 | Sébazac Concourès | Lamayoux | Lamayoux | I | Dolmen d'Onet l'Eglise 1 | 122 640 025 | AB croisement prés 131; | |
| 146 | Sébazac Concourès | Les Missouliez / Puech del P | Les Missouliez / Puech del P | I | Dolmen détruit de Puech del Pal | 122 640 024 | 2011 : 3021 (anciennes A2 174; A2 175; | |
| 147 | Sébazac Concourès | Bois del Devez | Bois del Devez | I | Dolmen de Campagnac 2 | 122 640 022 | D2 386; | |
| 148 | Sébazac Concourès | Devèze des Boeufs | Devèze des Boeufs | I | Dolmen de la Devèze des Boeufs | 122 640 021 | E2 179; | |

Patrimoine archéologique hors Rodez

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 149 | Sébazac Concourès | La Rigalde | La Rigalde | I | Dolmen de La Vayssette 5 (ou de La Riga | 122 640 020 | E2 178, 179; | |
| 150 | Sébazac Concourès | La Rigalde | La Rigalde | I | Dolmen de La Rigalde 1 | 122 640 019 | E2 178; | |
| 151 | Sébazac Concourès | Puech Camp | Puech Camp | I | Dolmen détruit de Puech Camp 8 | 122 640 018 | B1 26; | |
| 152 | Sébazac Concourès | Cardenouse | Cardenouse | I | Dolmen de Cardenouse | 122 640 017 | C2 211; | |
| 153 | Sébazac Concourès | Los Sanhos | Los Sanhos | I | Dolmen de Los Sanhos | 122 640 016 | A3 709; | |
| 154 | Sébazac Concourès | Bois del Devez | Bois del Devez | I | Dolmen de Campagnac 1 | 122 640 015 | D2 386; D2 509; | |
| 155 | Sébazac Concourès | Les Frachives | Les Frachives | I | Dolmen des Frachives | 122 640 014 | 2011 : 301 (anciennes E2 | |
| 156 | Sébazac Concourès | Rescoundudou | Rescoundudou | I | Gisement paléolithique moyen du Rescoun | 122 640 013 | C2 212, 156, 157; | |
| 157 | Sébazac Concourès | Fourcayres | Fourcayres | I | Dolmen détruit de Sébazac | 122 640 012 | A3 706; A 707; | |
| 158 | Sébazac Concourès | Peyre Stèbe | Peyre Stèbe | I | Dolmen de Peyre Stèbe | 122 640 011 | | dolmen |
| 159 | Sébazac Concourès | Puech del Triou | Puech del Triou | I | Dolmen du Puech del Triou | 122 640 010 | A3 480; A 497; | |
| 160 | Sébazac Concourès | Puec Camp | Puec Camp | I | Dolmen du Tindoul | 122 640 009 | B1 32; | |
| 161 | Sébazac Concourès | La Devèze | La Devèze | I | Dolmen de Puech Camp 7 | 122 640 008 | B2 80; | |
| 162 | Sébazac Concourès | La Devèze | La Devèze | I | Dolmen de Puech Camp 6 | 122 640 007 | B2 79; | |
| 163 | Sébazac Concourès | La Devèze | La Devèze | I | Dolmen de Puech Camp 5 | 122 640 006 | 2011 : 397 (ancienne B2 78; | |
| 164 | Sébazac Concourès | La Devèze | La Devèze | I | Dolmen de Puech Camp 4 | 122 640 005 | 2011 : 397 (ancienne B2 78; | |
| 165 | Sébazac Concourès | Les Devèzes | Les Devèzes | I | Dolmen de Puech Camp 3 | 122 640 004 | B2 86; | |
| 166 | Sébazac Concourès | Les Devèzes | Les Devèzes | I | Dolmen de Puech Camp 2 | 122 640 003 | B2 88; B2 89; | |
| 167 | Sébazac Concourès | Les Devèzes | Les Devèzes | I | Dolmen de Puech Camp 1 | 122 640 002 | B2 84; B 86; | |
| 168 | Sébazac Concourès | Causse Comtal | Causse Comtal | I | Dolmen de Campeyroux 3 | 122 640 001 | 2011 : 326 anciennes E3 266; | |
| 169 | | | Flavin | I | Voie romaine de Rodez à Lodève | 121 020 024 | | voie |
| 170 | Onet Le Château | LE ROC | Le Roc | I | Tumulus de la Campie | 121 760 110 | AB 15; | tumulus |
| 171 | Onet Le Château | DEVEZE DES BOEUFS | Deveze des Boeufs | I | Tumulus de la Landeyrie n° 5 | 121 760 115 | parcelle 111 (ancienne AM, | tumulus |
| 172 | Onet Le Château | LES Devèzes | Les Devèzes | I | Tumulus de la Landeyrie n° 4 | 121 760 114 | AB 21; | tumulus |
| 173 | Onet Le Château | LES Devèzes | Les Devèzes | I | Tumulus de la Landeyrie n° 3 | 121 760 113 | AB 21; | tumulus |
| 174 | Onet Le Château | LES Devèzes | Les Devèzes | I | Tumulus de la Landeyrie n° 2 | 121 760 112 | AB 21; | tumulus |
| 175 | Onet Le Château | LES Devèzes | Les Devèzes | I | Tumulus de la Landeyrie n° 1 | 121 760 111 | AB 21; | tumulus |
| 176 | Onet Le Château | La Pièce Longue | | I | Dalle de la Tricherie | 121 760 139 | AI, 43 | dolmen |
| 177 | Onet Le Château | La Drague | La Drague | I | Dolmen ruiné de Floyrac n° 4 | 121 760 013 | parcelle 22 (anc.AR 42 (La | dolmen |
| 178 | Onet Le Château | Devèze des Brebis | Devèze des Brebis | I | Dolmen ruiné de Floyrac n° 3 | 121 760 012 | Parcelle 108 (anc. AR 24) | dolmen |
| 179 | Onet Le Château | Concourts | Concourts | I | Dolmen ruiné de Foyrac n° 2 | 121 760 011 | Parcelle AV, 207 | dolmen |
| 180 | Onet Le Château | Concourts | Concourts | I | Dolmen ruiné de Floyrac n° 1 | 121 760 010 | Parcelle AV , 207 (Concourls) | dolmen |
| 181 | Onet Le Château | PEYRE LEVADE | Peyre Levade | I | Toponyme Peyrelebade | 121 760 008 | BN ; 1; | menhir |
| 182 | Onet Le Château | LA BOUDETTE | La Boudette | I | Dolmen de la Combe (ou de Gandale) | 121 760 009 | BL, 58; | dolmen |

Patrimoine archéologique hors Rodez

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 183 | Onet Le Château | Le Cazal - Cinq Pierres | Le Cazals - les Cinq Pierres | I | Dolmen d'Onet ou d'Onrazac | 121 760 006 | Route entre AL 18 (Le Cazal) et AL 13 (Cinq Pierres). | dolmen |
| 184 | Onet Le Château | MANAU | Manau | I | Dolmen de Saint-Martin'l'Eglise | 121 760 007 | AI, 29; | dolmen |
| 185 | Onet Le Château | LOU CAMPAS | Lou Campas | I | Dolmen de la Morne n° 2 | 121 760 005 | 85 (anciennes 12; Parcelle BK 46) | tumulus |
| 186 | Onet Le Château | | Institut médico-éducatif | | Indice de site de Bel-Air | 121 760 138 | | |
| 187 | Onet Le Château | | | I | Saint-Mayme | 121 760 137 | 100, 185, 187 | occupation |
| 188 | Onet Le Château | | L'oustal Nau | I | L'oustal Nau | 121 760 136 | | occupation |
| 189 | Olemps | PUECH CAMP | Puech Camp | I | Etablissement rural gallo-romain de Pue | 121 740 101 | AM 112; | exploitation agricol |
| 190 | Olemps | | Cayssiolet | S | Le Clos d'Agnac | 121 740 111 | 15, 18 (anc. 18, | hypocauste |
| 191 | Olemps | CAYSSIOLS | Cayssiols | I | Indice de site gallo-romain de Cayssiol | 121 740 106 | 30, 31; | occupation |
| 192 | Olemps | CAYSSIOLS | Cayssiols | I | Cimetière médiéval de Cayssiols | 121 740 104 | 30-31?; | cimetière |
| 193 | Le Monastère | | Layoule | I | Voie antique supposée de Layoule | 121 460 110 | | voie |
| 194 | Le Monastère | | La Marquise | I | Souterrain de la Marquise | 121 460 109 | | occupation |
| 195 | Le Monastère | | | I | Souterrain de la Tannerie | 121 460 108 | | occupation |
| 196 | Le Monastère | | Puech Mouriol | I | Tumulus de Puech Mouriol | 121 460 107 | | motte castrale |
| 197 | Le Monastère | | | I | Abbaye St Sernin | 121 460 106 | | architecture religie |
| 198 | Le Monastère | | | I | Randeynes | 121 460 105 | | occupation |
| 199 | Le Monastère | | Bois de Madame | I | Bois de Madame | 121 460 104 | | aqueduc |
| 200 | Le Monastère | | | I | Voie antique Rodez-Millau | 121 460 103 | | voie |
| 201 | Luc La Primaube | | | | Parcelle ZR 25 | 121 330 118 | Parcelle ZR 25 (ex BX 73) | |
| 202 | Luc La Primaube | | | I | Parcelle ZL 19 | 121 330 117 | ZL 19 (ex parcelle BV 103) | occupation |
| 203 | Luc La Primaube | | | I | Parcelle ZL 28 | 121 330 116 | ZL ; 28 | occupation |
| 204 | Luc La Primaube | | La Salesse | I | La Salesse | 121 330 115 | parcelle ZP 13 (ex. OA 7 - BX 61) | occupation |
| 205 | Luc La Primaube | | Bois de Coussenac | I | Bois de Coussenac | 121 330 114 | | occupation |
| 206 | Luc La Primaube | | Puech Redon | I | Puech Redon | 121 330 113 | BV 97 et 100 ;BV 101 (actuelle ZT 2), BV 96 | occupation |
| 207 | Luc La Primaube | | Puech Rigal | I | Puech Rigal 2 | 121 330 112 | ZT ; 4 (ex BV ; 122 et 67) | occupation |
| 208 | Luc La Primaube | | Puech Rigal | I | Indice de site de Puech Rigal 1 | 121 330 111 | | occupation |
| 209 | Luc La Primaube | | Les Caumettes - Les Cans | I | Les Caumettes | 121 330 110 | | occupation |
| 210 | Luc La Primaube | LA CALMETTE | La Calmette | I | Indice de site de la Calmette | 121 330 104 | 12 (ancienne Al | occupation |
| 211 | Luc La Primaube | | Brienne | I | Brienne | 121 330 107 | | voie |
| 212 | Druelle | | Lavernhe | I | Laverhne | 120 900 124 | | occupation |
| 213 | Druelle | | | I | Caumels ouest 2 | 120 900 123 | D ; 4 | occupation |
| 214 | Druelle | | | I | Caumels . Puech de Caumels | 120 900 122 | D ; 436 | occupation |
| 215 | Druelle | | Barnabé ou la croix ouest | I | Barnabé ou la croix ouest | 120 900 121 | 49 | occupation |

Patrimoine archéologique hors Rodez

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 216 | Olemps | | | I | Agnac-Les Ballades | 121 740 110 | | occupation |
| 217 | Druelle | | | I | Dolmen du four à  chaux de la Peyrinie | 120 900 120 | 534 | dolmen |
| 218 | Druelle | | Saint-Joseph | I | Dolmen de Saint-Joseph | 120 900 119 | | dolmen |
| 219 | Druelle | | | I | Chapelle Saint-Clément | 120 900 118 | | cimetière |
| 220 | Druelle | LAMAYOU / LE GIBOULAS | Lamayou/le Giboulas | I | Atelier de tuilliers gallo-romain de La | 120 900 107 | 1953 :I 571; I 702; | atelier de terre cui |
| 221 | Druelle | | Clos d'Agnac | I | Clos D'Agnac | 120 900 117 | | occupation |
| 222 | Druelle | | La Calsade | I | La Calsade (indice de site) | 120 900 116 | | occupation |
| 223 | Druelle | LES MASSES | Les Masses | I | Indice de site gallo-romain des Masses | 120 900 104 | D2 ; 169, 170, | occupation |
| 224 | Druelle | La pièce Haute | LE SEGALA HAUT | I | Eléments d'habitat antique du Ségala-Haut | 120 900 103 | E7 ; 619; | occupation |
| 225 | Druelle | | Belse | | Belse | 120 900 115 | 1285 | |
| 226 | Druelle | | Garoune | I | Garoune | 120 900 114 | | occupation |
| 227 | Druelle | POUX | Poux | I | Villa gallo-romaine de Poux | 120 900 105 | C2 53; | villa |
| 228 | Druelle | | César | I | César | 120 900 113 | E7 ; 479, 480, 481 | occupation |
| 229 | Druelle | SEVIGNAC | Sévignac | | Habitat antique de Sévignac | 120 900 101 | 1692 ( anciennes) 564;A3 562; | |
| 230 | Druelle | | | I | Pont du ruisseau d'Engulière | 120 900 112 | | pont |
| 231 | Druelle | | Le Puech | I | Voie romaine Rodez-Cahors | 120 900 111 | | voie |
| 232 | Druelle | | Pradels | I | Chateau de Pradels | 120 900 110 | | chateau fort |
| 233 | Druelle | | Saint-Clément | I | Eglise de Saint-Clément | 120 900 109 | | église |
| 234 | Druelle | | Le Pas | I | Eglise de Le Pas | 120 900 108 | | église |
| 235 | | Les Frachives/Espinasse/Les | Les Frachives | I | Villa gallo-romaine de Mas-Marcou | 121 020 017 | 2011: AI 15 [Les Tuiles]; AI 14 [La Prade]; | nécropole |
| 280 | Onet Le Château | ONET LE CHATEAU | Onet-le-Chateau | I | Chateau d'Onet | 121 760 135 | AO 15; | chapelle |
| 281 | Onet Le Château | ONET LE CHATEAU | Onet-le-Chateau | I | Chateau d'Onet | 121 760 134 | AO 15; | chateau fort |
| 282 | Onet Le Château | ONET LE CHATEAU | Onet-le-chateau | I | Chateau d'Onet | 121 760 133 | AO 15; | chapelle |
| 283 | Ste Radegonde | ISTOURNET | Istournet | I | Village médiéval fortifié d'Istournet | 122 410 109 | | défense |
| 317 | Onet Le Château | DEVEZE DES BREBIS / DES B | Deveze des Brebis / des Boe | I | Nécropole tumulaire protohistorique de | 121 760 132 | actuelles (2011) : 3, 21, 22, 23, 26, 35, 39,  106, 108, 123, 194, 206, | occupation |
| 318 | Onet Le Château | DEVEZE DES BREBIS / DES B | Deveze des Brebis/ des Boe | I | Nécropole tumulaire protohistorique de | 121 760 131 | actuelles (2011) : 3, 21, 22, 23, 26, 35, 39,  106, 108, 123, 194, 206, | tumulus |
| 393 | Luc La Primaube | PLANEZES | Planezes | I | Chateau de Planezes | 121 330 103 | BT 57; | chateau fort |
| 394 | Le Monastère | | | I | Pont médiéval du Monastère | 121 460 102 | | pont |
| 395 | Ste Radegonde | HYARS | Hyars | I | Chateau d'Hyars | 122 410 104 | 20 à 23; | chateau fort |
| 396 | | CAUSSE COMTAL | CAUSSE COMTAL | I | VOIE ROMAINE DE SEGODUNUM A ANDERITUM | 121 570 115 | 1988:00:00 | voie |
| 398 | Onet Le Château | L'ESTRENIOL | L'Estreniol | I | Dolmen de la Morne n° 1 | 121 760 004 | (anc Parcelle BI 156 (L'Estréniol , 35) ; actuelle | tumulus |

Patrimoine archéologique hors Rodez

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 399 | Luc La Primaube | MULTIPLE | Multiple | I | Aqueduc gallo-romain de la Boissonnade | 121 330 105 | | aqueduc |
| 400 | Ste Radegonde | LES TERRISSES | Les Terrisses | I | Tumulus de la Croix du Cayre | 122 410 107 | 2011 : parcelle | tumulus |
| 401 | Druelle | LA FABASSE HAUTE | La Fabasse-Haute | I | Eléments d'habitat antique de la Fabasse | 120 900 102 | 2011 ; 412 ; (ancienne F 307); | occupation |
| 402 | Olemps | LA RIVIERE | la Rivière | I | Villa probable de la Rivière | 121 740 105 | 18 26;27; | villa |
| 403 | Olemps | MALAN | Malan | I | Bassin antique de Malan | 121 740 102 | 134 (anc. AN 62a) | aqueduc |
| 404 | Onet Le Château | ONRAZAC | Onrazac | I | Domaine médiéval d'Onrazac | 121 760 128 | 53 54;55;AM 52; | habitat |
| 405 | Onet Le Château | LIMOUZE | Limouze | S | Tour de Limouze | 121 760 126 | AC 82..; | tour |
| 406 | Onet Le Château | LA PRADERIE | La Praderie | S | Domaine médiéval de la Praderie | 121 760 124 | 33...;AR 32; | grange |
| 407 | Onet Le Château | LAPANOUSE | Lapanouse | I | Domaine médiéval de Lapanouse | 121 760 123 | 30 31;AZ 29; | habitat |
| 408 | Onet Le Château | FONTANGES | Fontanges | I | Manoir de Fontanges | 121 760 121 | AW 10..; | chateau fort |
| 409 | Onet Le Château | FLOYRAC | Floyrac | I | Chateau de Floyrac | 121 760 120 | 12 13;14;AV 11; | chateau fort |
| 410 | Onet Le Château | SAINT MARTIN | Saint-Martin | S | Eglise et hameau de Saint-Martin-de-Lim | 121 760 118 | AH 23; | sarcophage |
| 411 | Onet Le Château | FRANQUEZE | Franqueze | I | Puits de Franqueze | 121 760 117 | 2011 : parcelle 40 ? (ancienne G | puits à  eau |
| 413 | Sébazac Concourès | Onet l'Eglise Village | Onet l'Eglise Village | S | Croix d'Onet l'Eglise | 122 640 054 | C2 111; | croix |
| 414 | Sébazac Concourès | Sébazac | Sébazac | I | Chateau de Sébazac | 122 640 053 | | chateau fort |
| 415 | Sébazac Concourès | Le Château | Le Château | I | Chateau de Concourès | 122 640 049 | | chateau fort |
| 416 | Sébazac Concourès | La Bouzigue | La Bouzigue | I | Cimetière de Puech Camp | 122 640 048 | | cimetière |
| 417 | Sébazac Concourès | Puech del Triou | Puech del Triou | I | Tumulus du Puech del Triou 2 | 122 640 046 | A3 480; | |
| 418 | Sébazac Concourès | Laubespinet | Laubespinet | I | Tumulus de Laubespinet | 122 640 044 | | tumulus |
| 419 | Sébazac Concourès | Lous Tindouls | Lous Tindouls | I | Tumulus de Lous Tindoul | 122 640 043 | | tumulus |
| 420 | Sébazac Concourès | Les Devèzes | Les Devèzes | I | Tumulus des Devèzes 4 | 122 640 041 | B2 88; | |
| 421 | Sébazac Concourès | La Devèze | La Devèze | I | Tumulus de La Devèze n°2 | 122 640 039 | | tumulus |
| 422 | Sébazac Concourès | Les Devèzes | Les Devèzes | I | Tumulus des Devèzes 1 | 122 640 038 | | tumulus |
| 423 | Sébazac Concourès | Lamayoux | Lamayoux | I | Tumulus de Lamayoux 5 | 122 640 035 | | tumulus |
| 424 | Sébazac Concourès | Lamayoux | Lamayoux | I | Tumulus de Lamayoux 4 | 122 640 034 | | tumulus |
| 425 | Sébazac Concourès | Lamayoux | Lamayoux | I | Tumulus de Lamayoux 2 | 122 640 032 | | tumulus |
| 426 | Sébazac Concourès | Lamayoux | Lamayoux | I | Tumulus de Lamayoux 1 | 122 640 031 | AB 132; | |
| 427 | Sébazac Concourès | Puech Roussel | Puech Roussel | I | Dolmen de Puech Roussel | 122 640 029 | AB 5; | |
| 428 | Sébazac Concourès | La Rigalde | La Rigalde | I | Dolmen probable de La Rigalde 3 | 122 640 028 | E2 178; | |
| 429 | Sébazac Concourès | Puech Roussel | Puech Roussel | I | Indice de site chalcolithique de Puech | 122 640 026 | AB 1 et 5; | |
| 432 | Luc La Primaube | LES TERRES | LES TERRES | I | TUMULUS DES TERRES G | 120 330 159 | M 185; | tumulus |
| 433 | Luc La Primaube | LES TERRES | LES TERRES | I | TUMULUS DES TERRES F | 120 330 158 | M2 185; | tumulus |
| 437 | Onet Le Château | | | I | Voie romaine (de Segodunum à Lugdunum) | 121 760 129 | | voie |
| 438 | Luc La Primaube | PUECH RIGAL PRE REDON | Puech Rigal - Pré Redon | I | Puech Rigal Pré Redon | 121 330 001 | 101 119;67 96;97 100;BV66; les codes parcellaires ont été modifiés depuis section ZT | atelier de taille |

Patrimoine archéologique de Rodez

| NUMEROTATION ALBENQUE-DAUSSE | | | COMMUNE | LIEU CADAS | LIEU IGN | NATURE | NOM DU PATRIMOINE NUMERIQUE | NUMERO | NUMORDRE | N° PARCELLE | VESTIGES |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A | B | C | | | | | | | | | |
| 1 | | | Rodez | RUE VIEUSSENS | | | LYCEE FOCH (ancien hospice des aliénés) 1 RUE VIEUSSENS | | | AH 573, 578 | nécropole |
| 2 | 134 | | Rodez | LES HARAS | | | CHEMIN DE LA BORIETTE (anciennement enclos des Chartreux), | 12 202 0131 | | AI 135 | funéraire |
| 3 | 142 | | Rodez | Ancienne Caserne Rauch (Caserne Béteille), | | | Ancienne Caserne Rauch (Caserne Béteille), | 12 202 0085 | | AI 119 | incinération |
| 4 | 4 bis | | Rodez | RUE COMBAREL | | | Caserne de gendarmerie, actuelles Archives Départementales | | | AE 32 | puits |
| 5 | 200 | | Rodez | JARDIN PUBLIC (FOIRAIL) | | | Esplanade du Foirail | 12 202 0086 | | AE 253, 256, 2, 4 | puits à eau |
| 6 | 153 | | Rodez | 153-rue François Mazenc et rue Combarel. Parking du Centre Culturel, des Archives et de l'Hôpital, | | | 153-rue François Mazenc et rue Combarel. Parking du Centre Culturel, des Archives et de l'Hôpital, | 12 202 0087 | | AE 91, 290, 324 | cimetière |
| 7 | 96 | | Rodez | Avenue Louis Lacombe. Hôpital Combarel. Pavillon de l'enfance et jardins | | | Avenue Louis Lacombe. Hôpital Combarel. Pavillon de l'enfance et jardins | 12 202 0088 | | AE 89 | |
| 8 | 104 | 291 | Rodez | -Rue Abbé Bessou, anciennement rue de l'Hospice, puis rue Teulier | | | 5, rue A1bbé Bessou, enciennement rue de l'Hospice, puis rue Teulier | | | AE 264 | |
| 9 | | | Rodez | Avenue Victor Hugo. Ancienne maison Delmas, puis garage Renault, | | | AVENUE VICTOR HUGO- Ancienne maison Delmas, puis garage Renault, page 384 | 12 202 0089 | | AE | mur |
| 10 | | | Rodez | Rue Pasteur, rue Séguret Saincric, rue de l'Amphithéâtre, Pré de la Conque, rue Raynal. | | | AMPHITHEATRE DE RODEZ- Rue Pasteur, rue Séguret Saincric, rue de l'Amphithéâtre, Pré de la Conque, rue Raynal. | 12 202 0146 | | AK 400, 401, 409, 410, 411, 386, 387, 388 | habitat |
| 11 | 171 | | Rodez | rue Planard. Maison de retraite de Notre Dame du Bon Accueil | | | HABITAT ET NECROPOLE ANTIQUE (Notre-Dame du Bon Accueil) | 12 202 0218 | | AK 588, 589 | incinération |
| 12 | | | Rodez | Angle de la rue Planard et de la rue Séguret-Saincric | | | 8 ET 10 RUE PLANARD / JARDIN DU PARC- Angle de la rue Planard et de la rue Séguret-Saincric | 12 202 0148 | | AK 500 | |
| 13 | | | Rodez | 4rue Claude Peyrot. Enclos des religieuses franciscaines | | | 4 rue Claude Peyrot. Enclos des religieuses franciscaines | 12 202 0038 | | AK 475 | inhumation |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 14 | | | Rodez | INSTITUTION JEANNE D'ARC-13 rue Béteille. Institution Jeanne d'Arc, ancien couvent de la Providence | | | 13 rue Béteille. Institution Jeanne d'Arc, ancien couvent de la Providence | 12 202 0084 | | AK 648 | fosse |
| 15 | | | Rodez | INSTITUTION SAINTE MARIE-30 RUE BETEILLE | | | 30 RUE BETEILLE | 12 202 0091 | | AK 854, 856 | |
| 16 | | | Rodez | 39 RUE BETEILLE | | | 39 RUE BETEILLE | | | AK 294 | |
| 17 | | | Rodez | 45, rue Béteille | | | 45, rue Béteille | 12 202 0047 | | AK 865 | |
| 18 | | | Rodez | ESPLANADE DE CAMONIL | | | ESPLANADE DE CAMONIL | 12 202 0045 | | AL | fosse |
| 19 | 304 | | Rodez | 64, rue Saint-Cyrice | | | 64, rue Saint-Cyrice | 12 202 0048 | | AS 69 | |
| 20 | | | Rodez | 5 BOULEVARD BELLE ISLE | | | 5 BOULEVARD BELLE ISLE | 12 202 0050 | | AS 17 | cimetière |
| 21 | | | Rodez | 3 BOULEVARD BELLE-ISLE | | | 3 BOULEVARD BELLE-ISLE | 12 202 0049 | | AK 162 | cimetière |
| 22 | | | Rodez | LYCEE FABRE- BOULEVARD D'ESTOURMEL | | | BOULEVARD D'ESTOURMEL | 12 202 0051 | | AB 37 | |
| 23 | | | Rodez | 13, rue Séguy | | | 13, rue Séguy | 12 202 0042 | | AB 177 | mur |
| 24 | | | Rodez | 5, rue de Saunhac, | | | 5, rue de Saunhac, | | | AB 214 | |
| 25 | | | Rodez | JARDIN DE L'EVECHE | | | BOULEVARD D'ESTOURMEL | 12 202 0053 | | AB 203 | |
| 26 | | | Rodez | Secteur compris autour de la cathédrale, rue Frayssinous, impasse Cambon, rue du Terral, rue Séguy, place Emma Calvé, place d'Estaing, impasse du Chapitre, place Adrien Rozier, rue Salvaing, | | | CATHEDRALE DE RODEZ.- Secteur compris autour de la cathédrale, rue Frayssinous, impasse Cambon, rue du Terral, rue Séguy, place Emma Calvé, place d'Estaing, impasse du Chapitre, place Adrien Rozier, rue Salvaing, | 12 202 0162 | | AB | église |
| 26 | 26C | 26E | Rodez | Sous l'Evêché, angle de la rue Frayssinous et du boulevard d'Estourmel, | | | Sous l'Evêché, angle de la rue Frayssinous et du boulevard d'Estourmel, | 12 202 0191 | | AB 203 | mur |
| 26 | 26C | 26E | Rodez | Sous l'Evêché, angle de la rue Frayssinous et du boulevard d'Estourmel, | | | Sous l'Evêché, angle de la rue Frayssinous et du boulevard d'Estourmel, | 12 202 0192 | | AB 203 | mur |
| 26 | 26C | 26E | Rodez | Sous l'Evêché, angle de la rue Frayssinous et du boulevard d'Estourmel, | | | Sous l'Evêché, angle de la rue Frayssinous et du boulevard d'Estourmel, | 12 202 0193 | | AB 203 | habitat |
| 26 | 26C | 26E | Rodez | Sous l'Evêché, angle de la rue Frayssinous et du boulevard d'Estourmel, | | | Sous l'Evêché, angle de la rue Frayssinous et du boulevard d'Estourmel, | 12 202 0190 | | AB 203 | |
| 26 | | | Rodez | Sous l'Evêché, angle de la rue Frayssinous et du boulevard d'Estourmel, | | | CATHEDRALE DE RODEZ Sous l'Evêché, angle de la rue Frayssinous et du boulevard d'Estourmel, | 12 202 0163 | | AB | cimetière |
| 27 | | | Rodez | Sous l'Evêché, angle de la rue Frayssinous et du boulevard d'Estourmel, | | | CATHEDRALE DE RODEZ- Sous l'Evêché, angle de la rue Frayssinous et du boulevard d'Estourmel, | 12 202 0164 | | AC | cathédrale |
| 28 | | | Rodez | BVD DE LA REPUBLIQUE | | | 10 BVD DE LA REPUBLIQUE | | | AB 82 | |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 29 | | | Rodez | 12 bis, boulevard de la République. Jardin Digot, | | | 12 bis, boulevard de la République. Jardin Digot, | | | AB 88 | |
| 30 | | | Rodez | PLACE DE LA CITE | | | PLACE DE LA CITE | | | AB | |
| 31 | 185 | | Rodez | 17-19 rue Aristide Briand, Chambre de Commerce er d'Industrie, | | | MAISON DU TOURISME 17-19 rue Aristide Briand, Chambre de Commerce er d'Industrie, | 12 202 0239 | | AB 125, 324 | îlot |
| 32 | | | Rodez | Entre la rue Aristide Briand et les anciennes Casernes Sainte-Catherine, | | | Entre la rue Aristide Briand et les anciennes Casernes Sainte-Catherine | | | AC 385, 386 | |
| 33 | 33bis | | Rodez | Place Adrien Rozier (ancienne place du Chapitre, puis place de l'Hôtel de Ville | | | Place Adrien Rozier (ancienne place du Chapitre, puis place de l'Hôtel de Ville | 12 202 0130 | | AC | cimetière |
| 34 | | | Rodez | 8, rue Penavayre | | | 8, rue Penavayre | | | AC 11 | |
| 35 | | | Rodez | HOTEL DES POSTES | | | RUE LOUIS BLANC | 12 202 0059 | | AC 20 | bâtiment |
| 35 | | | Rodez | 13, rue Louis Blanc, Hôtel des Poste | | | L'ANGLE DE LA RUE L.BLANC/RUE DE LA POSTE | 12 202 0061 | | AC 20 | économie |
| 36 | | | Rodez | | | | 9 BOULEVARD GAMBETTA | 12 202 0060 | | AE 238 | |
| 37 | | | Rodez | Rue Louis Blanc | | | Rue Louis Blanc | 12 202 0184 | | AC 21 | ville |
| 38 | | | Rodez | MAISON DOUZIECH (ANCIEN COUVENT NOTRE DAME-14, place de la Préfecture, actuellement place Charles de Gaulle, | | | 14, place de la Préfecture, actuellement place Charles de Gaulle | 12 202 0062 | | AC 261 | puits à eau |
| 38 | | | Rodez | MAISON DOUZIECH (ANCIEN COUVENT NOTRE DAME | | | 14, place de la Préfecture, actuellement place Charles de Gaulle | 12 202 0200 | | AC 261 | puits à eau |
| 39 | | | Rodez | 5, rue Marie, à l'angle de la rue Ricard | | | 5, rue Marie, à l'angle de la rue Ricard | 12 202 0041 | | AC 188 | |
| 40 | 162 | | Rodez | MAIRIE- Place Eugène Raynaldy, ancienne place du Marché Couvert. Hôtel de ville | | | Place Eugène Raynaldy, ancienne place du Marché Couvert. Hôtel de ville | 12 202 0063 | | AC 356 | bains |
| 41 | | | Rodez | | | | PLACE DE L'OLMET | 12 202 0118 | | AD 324, 95 | |
| 41 | | | Rodez | Place de l'Olmet. Angle de la rue Saint-Amans | | | Place de l'Olmet. Angle de la rue Saint-Amans | 12 202 0119 | | AD 324, 95 | |
| 42 | | | Rodez | 42-Rue du Bal et 113-Rue du Bal (proximité du parking Foch) | | | 42-Rue du Bal et 113-Rue du Bal (proximité du parking Foch) | 12 202 0064 | | AD 86 | cimetière |
| 43 | | | Rodez | RUE GASTON | | | RUE GASTON | | | AD 36 | |
| 44 | 81 | | Rodez | EX LYCEE FOCH- Boulevard Gally. Pavillon Gally et Lycée Foch | | | BOULEVARD GALLY- Boulevard Gally. Pavillon Gally et Lycée Foch | 12 202 0065 | | AC 297 | |
| 45 | | | Rodez | Boulevard Gally | | | Boulevard Gally | 12 202 0066 | | AE 79, 80 | |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 46 | | | Rodez | Abords de l'église Saint-Amans, rue de la Madeleine,<br><br>et Rues de la Madeleine, Lebon, Chirac , place des Toiles | | | Abords de l'église Saint-Amans, rue de la Madeleine,<br><br>et Rues de la Madeleine, Lebon, Chirac , place des Toiles | 12 202 0171 | | AD | sarcophage |
| 47 | | | Rodez | MAISON MAZUC- Abords de l'église Saint-Amans. Place de la Madeleine, | | | PLACE DE LA MADELEINE- Abords de l'église Saint-Amans. Place de la Madeleine, | 12 202 0067 | | AD 24 | bâtiment |
| 48 | | | Rodez | Place des Toiles | | | Place des Toiles | 12 202 0070 | | | |
| 49 | | | Rodez | | | | 31 RUE DE LA BARRIERE | 12 202 0068 | | AD 184 | |
| 50 | | | Rodez | 2 rue François Mahoux | | | 2 rue François Mahoux | | | | |
| 51 | | | Rodez | EXTREMITE DE L'IMPASSE QUI PART DE LA RUE DE L'ABATTOIR | | | EXTREMITE DE L'IMPASSE QUI PART DE LA RUE DE L'ABATTOIR | | | AT 272 | |
| 52 | 159 | | Rodez | 22, boulevard Denys Puech. Lycée Sainte Procule | | | 22, boulevard Denys Puech. Lycée Sainte Procule | 12 202 0071 | | AC 335, 304 | |
| 53 | | | Rodez | 24 BOULEVARD DENIS PUECH | | | 24 BOULEVARD DENIS PUECH | 12 202 0072 | | AC346 | |
| 54 | 343 | | Rodez | Rue Sainte-Catherine ou Cité Loretz sous le boulevard Denys Puech, | | | Rue Sainte-Catherine ou Cité Loretz sous le boulevard Denys Puech, | 12 202 0073 | | AC 349 | |
| 55 | | | Rodez | 2, boulevard Flaugergues, | | | 2, boulevard Flaugergues, | | | AD 163 | |
| 56 | 130 | | Rodez | Rue Maurice Bompard, ancien Grand Séminaire | | | Rue Maurice Bompard, ancien Grand Séminaire | 12 202 0074 | | AT 267, 278, 282 | bâtiment |
| 56 | 130 | | Rodez | Rue Maurice Bompard, ancien Grand Séminaire | | | Rue Maurice Bompard, ancien Grand Séminaire | 12 202 0205 | | AT 267, 278, 282 | |
| 56 | 130 | | Rodez | Rue Maurice Bompard, ancien Grand Séminaire | | | Rue Maurice Bompard, ancien Grand Séminaire | 12 202 0206 | | AT 267, 278, 282 | |
| 57 | | | Rodez | JARDIN DE LA BANQUE DE France- 13 BOULEVARD FABIE | | | 13 BOULEVARD FABIE | 12 202 0075 | | AV 122 | |
| 58 | | | Rodez | 21 BOULEVARD LAROMIGUIERE | | | 21 BOULEVARD LAROMIGUIERE | 12 202 0076 | | AV 102 | |
| 59 | | | Rodez | 22 BOULEVARD LAROMIGUIERE | | | 22 BOULEVARD LAROMIGUIERE | 12 202 0077 | | AD 447 | |
| 60 | | | Rodez | 20 BOULEVARD LAROMIGUIERE-Magasin de Rudelle et Gaubert | | | 20 BOULEVARD LAROMIGUIERE- Magasin de Rudelle et Gaubert | 12 202 0078 | | AD 383 | |
| 61 | 191 | | Rodez | ECOLE NORMALE- Rue Sarrus. I.U.F.M | | | Rue Sarrus. I.U.F.M | 12 202 0043 | | AV 354 | |
| 62 | 150 | | Rodez | Angle des rues Sarrus et Périé. Résidence le Soleil, | | | Angle des rues Sarrus et Périé. Résidence le Soleil | 12 202 0079 | | AV 93, 327 | |
| 63 | | | Rodez | INSTITUTION SAINTE GENEVIEVE- RUE SARRUS | | | RUE SARRUS | 12 202 0080 | | AV 353 | eau et hydraulique |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 64 | | | Rodez | | | | CROISEMENT DE LA RUE VAISSE-VILLIERS ET SON PROLONGEMENT COTE DU MONASTERE AVEC L'AVENUE DU DOCTEUR LOUIS BONNEFOUS | | | AV | |
| 65 | | | Rodez | LAROQUE | | | LAROQUE | 12 202 0082 | | AV 211, 227 | |
| 66 | | | Rodez | SAINT-MARTIN DES PRES | | | SAINT-MARTIN DES PRES | | | AS 497 | |
| 67 | 146 | 147 | Rodez | Place Clémenceau, ancienne place du Musée Denys Puech | | | Place Clémenceau, ancienne place du Musée Denys Puech | 12 202 0116 | | AT 294 | |
| 68 | | | Rodez | | | | L'ANGLE DE LA COTE DU PARADIS/CITE DE LA BOULE D'OR | 12 202 0110 | | AV | inhumation |
| 69 | | | Rodez | Impasse Eugène Loup, Centre de formation professionnelle | | | Impasse EugèneLoup Centre de formation professionnell | | | AI 37, 38, 39, 42, 137, 138, 172, 173 | |
| 70 | | | Rodez | 16, rue Séguret Saincric | | | 16, rue Séguret Saincric | 12 202 0010 | | AK 411 | funéraire |
| 71 | | | Rodez | PLACE DE LA MADELEINE/RUE AFFRE | | | PLACE DE LA MADELEINE/RUE AFFRE | | | AD 77 | |
| 72 | | | Rodez | 15, boulevard d'Estourmel. Clinique Saint-Louis | | | 15, boulevard d'Estourmel. Clinique Saint-Louis | | | AK 423, 424, 428, 598, 599 | |
| 73 | | | Rodez | BVD DE GUIZARD | | | BVD DE GUIZARD | | | AC 236 | |
| 74 | | | Rodez | 28, rue Henrie Dunant. Lotissement Sainte-Catherine | | | 28, rue Henrie Dunant. Lotissement Sainte-Catherine | 12 202 0137 | | AT 78 | |
| 75 | | | Rodez | Angle de la place de la Madeleine et de la rue François Cabrol | | | Angle de la place de la Madeleine et de la rue François Cabrol | 12 202 0112 | | AD 76 | cimetière |
| 76 | 338 | | Rodez | Rue Chirac | | | Rue Chirac | 12 202 0111 | | AD | sépulture |
| 77 | | | Rodez | Angle de la place Adrien Rozier et de la rue Salvaing. | | | Angle de la place Adrien Rozier et de la rue Salvaing. | 12 202 0178 | | AC 345 | mur.eau et hydraulique,maison |
| 78 | | | Rodez | AVENUE VICTOR HUGO | | | AVENUE VICTOR HUGO | | | AE 43 | |
| 79 | 132 | 135 | Rodez | Angle de la place d'Estaing et de la rue du Bosc. Immeuble Fontenay + Place Emma Calvé, ancienne imprimerie Carrère + Rue du Terral | | | Angle de la place d'Estaing et de la rue du Bosc. Immeuble Fontenay + Place Emma Calvé, ancienne imprimerie Carrère + Rue du Terral | 12 202 0011 | | AC 50, 353 | mur |
| 80 | | | Rodez | 2, rue Marie | | | 2, rue Marie | 12 202 0197 | | AC 204 | mur |
| 81 | 44 | | Rodez | Boulevard Gally. Pavillon Gally et Lycée Foch | | | Boulevard Gally. Pavillon Gally et Lycée Foch, | 12 202 0065 | | AC 297 | |
| 82 | | | Rodez | 2bis, rue Villaret | | | 2bis, rue Villaret | 12 202 0009 | | AD 341 | funéraire |
| 83 | | | Rodez | 5, boulevard d'Estourmel, | | | 5, boulevard d'Estourmel, | 12 202 0097 | | AK 806 | |
| 84 | | | Rodez | Boulevard françois fabié | | | Boulevard françois fabié | | | AD 194 | |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 85 | | | Rodez | Angle de la rue de la Viarague et du boulevard Flaugergues. Quartier de la Boule d'Or, ancienne maison Barnier | | | Angle de la rue de la Viarague et du boulevard Flaugergues. Quartier de la Boule d'Or, ancienne maison Barnier | 12 202 0096 | | AD 442 | |
| 86 | | | Rodez | Angle sud des rues Abbé Bessou et Victoire Massol | | | Angle sud des rues Abbé Bessou et Victoire Massol | 12 202 0094 | | AE 242 | |
| 87 | | | Rodez | 9, rue Maurice Bompard | | | 9, rue Maurice Bompard | 12 202 0093 | | AT 16, 219, 222, 231 | |
| 88 | | | Rodez | Rue des Martyrs de la Résistance. Tour du couvent Notre-Dame (maison Douziech) | | | Rue des Martyrs de la Résistance. Tour du couvent Notre-Dame (maison Douziech) | 12 202 0092 | | AC 264 | eau et hydraulique |
| 89 | | | Rodez | Place Foch, extrémité de le galerie Foch | | | Place Foch, extrémité de le galerie Foch | 12 202 0100 | | AC 232 | |
| 90 | | | Rodez | AVENUE VICTOR HUGO | | | AVENUE VICTOR HUGO | | | AE 247 | |
| 91 | | | Rodez | Angle de la rue Eugène Viala et du Court Comtal. Ancien Hôtel Teyssié+ Ruelle du Court Comtal | | | Angle de la rue Eugène Viala et du Court Comtal. Ancien Hôtel Teyssié+ Ruelle du Court Comtal | 12 202 0144 | | AC 267 | habitat |
| 92 | | | Rodez | Angle du boulevard Gambetta et de la rue Victoire Massol | | | Angle du boulevard Gambetta et de la rue Victoire Massol | | | AE 244 | |
| 93 | | | Rodez | Angle du boulevard François Fabié et de la rue Victoire Gayrard. Ancienne Porte d'Emboyer | | | Angle du boulevard François Fabié et de la rue Victoire Gayrard. Ancienne Porte d'Emboyer | | | AD 355 | |
| 94 | | | Rodez | 13 et 15, boulevard de la République. Les mutuelles agricoles | | | 13 et 15, boulevard de la République. Les mutuelles agricoles | | | AS 382, 388, 389 | |
| 95 | 329 | | Rodez | Rue Saint-Just, | | | Rue Saint-Just, | 12 202 0046 | | AC 304, 335 | |
| 96 | | | Rodez | HOPITAL COMBAREL | | | HOPITAL COMBAREL | | | | |
| 97 | | | Rodez | 17, rue de l'Abbé Bessou | | | 17, rue de l'Abbé Bessou, jardin et serres de M. Guillon, horticulteur | | | AE 262 | |
| 98 | | | Rodez | Rue du Terral, magasin | | | Rue du Terral, (actuel Monoprix) | 12 202 0209 | | AB 195 | |
| 99 | | | Rodez | Rue de la comptesse Cécile. Cité de la Boule d'Or | | | Rue de la comptesse Cécile. Cité de la Boule d'Or | | | AV 295 | |
| 100 | | | Rodez | Rue de la comptesse Cécile. Cité de la Boule d'Or | | | Rue de la comptesse Cécile. Cité de la Boule d'Or | | | AT | |
| 101 | | | Rodez | Rue Louis Oustry et 14 rue Neuve | | | Rue Louis Oustry et 14 rue Neuve | | | AC 270, 271 | |
| 102 | 198 | | Rodez | 5 et 11 rue des Frères de Turenne | | | 5 et 11 rue des Frères de Turenne | 12 202 0031 | | AT 234, 183, 186, 373, 374, 384 | villa |
| 103 | | | Rodez | Bd de la république (parking des remparts) | | | Bd de la république (parking des remparts) | | | | |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 104 | 8 | 291 | Rodez | Rue Abbé Bessou, anciennement rue de l'Hospice, puis rue Teulier | | | Rue Abbé Bessou, anciennement rue de l'Hospice, puis rue Teulier | | | AE 264 | |
| 104 | | | Rodez | Les remparts, | | | Les remparts, | | | AE264 | |
| 104 | | | Rodez | Rue Abbé Bessou, anciennement rue de l'Hospice, puis rue Teulier | | | Rue Abbé Bessou, anciennement rue de l'Hospice, puis rue Teulier | | | AE 264 | |
| 105 | | | Rodez | Impasse Cambon, Jardin Touzery | | | Impasse Cambon, Jardin Touzery | 12 202 0153 | | AB 256, 315, 317, 333 | |
| 106 | | | Rodez | Passage des Maçons | | | Passage des Maçons | 12 202 0003 | | AC 361 | sanctuaire païen |
| 107 | | | Rodez | Boulevard d'Estourmel, café de la Place d'Armes | | | Boulevard d'Estourmel, café de la Place d'Armes | 12 202 0022 | | AK 457 | évacuation |
| 108 | | | Rodez | Rues Embergues,Saunhac,Bonald | | | Rues Embergues,Saunhac,Bonald | | | | |
| 108 | 125 | | Rodez | Quartier des Embergues. Triangle formé par les rues de Bonald, de l'Embergues et de Saunhac, | | | Quartier des Embergues. Triangle formé par les rues de Bonald, de l'Embergues et de Saunhac, | 12 202 0002 | | AB 307, 308, 309, 310, 312 | ville |
| 109 | | | Rodez | Boulevard Flaugergues, Hôtel-Dieu, | | | Boulevard Flaugergues, Hôtel-Dieu, | 12 202 0005 | | AD 364 | |
| 110 | | | Rodez | 3, rue Corbières | | | 3, rue Corbières | | | AC 19 | |
| 111 | | | Rodez | Rue Cabrières | | | Rue Cabrières | | | AK 435 | |
| 112 | | | Rodez | Boulevard Pierre Benoît, rues Combarel et Alibert. Mutuelles Agricoles | | | Boulevard Pierre Benoît, rues Combarel et Alibert. Mutuelles Agricoles | | | AE 268 | |
| 113 | | | Rodez | Rue du Bal (proximité du parking Foch, | | | Rue du Bal (proximité du parking Foch) | 12 202 0064 | | AC 351 | |
| 114 | | | Rodez | MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE- Côte des Besses + Côte des Besses vers le quartier de Layoule | | | MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE- Côte des Besses + Côte des Besses vers le quartier de Layoule | 12 202 0107 | | AS 362 | |
| 115 | | | Rodez | 2, rue de Laumière. Cour de la Société des Lettres | | | 2, rue de Laumière. Cour de la Société des Lettres | 12 202 0014 | | AD 258 | |
| 116 | | | Rodez | -Secteur compris autour de la cathédrale, rue Frayssinous, impasse Cambon, rue du Terral, rue Séguy, place Emma Calvé, place d'Estaing, impasse du Chapitre, place Adrien Rozier, rue Salvaing | | | CATHEDRALE DE RODEZ- - Secteur compris autour de la cathédrale, rue Frayssinous, impasse Cambon, rue du Terral, rue Séguy, place Emma Calvé, place d'Estaing, impasse du Chapitre, place Adrien Rozier, rue Salvaing | 12 202 0166 | | AC 19 | |
| 117 | | | Rodez | 6 RUE SAINT JUST (SAINTE PROCULE) | | | 6 RUE SAINT JUST (SAINTE PROCULE) | | | AC 304, 335 | |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 118 | | | Rodez | Place Eugène Raynaldy. Caisse d'Epargne | | | Place Eugène Raynaldy. Caisse d'Epargne | | | AC 171 | |
| 119 | | | Rodez | Extrémité nord du boulevard d'Estourmel. Immeuble le Méridien | | | 1BIS BOULEVARD D'ESTOURMEL. Extrémité nord du boulevard d'Estourmel. Immeuble le Méridien | 12 202 0101 | | AK 660 | |
| 120 | | | Rodez | Angle du Boulevard Denys Puech et de la place Jean Jaurès | | | Angle du Boulevard Denys Puech et de la place Jean Jaurès | 12 202 0182 | | AC 139 | eau et hydraulique |
| 121 | 171 | | Rodez | LES ARENES- Angle de la rue Saint-Michel et de la rue de l'amphithéâtre. Immeuble les Arènes, | | | RUE SAINT MICHEL- Angle de la rue Saint-Michel et de la rue de l'amphithéâtre. Immeuble les Arènes, | 12 202 0039 | | AK 695, 732 | |
| 122 | | | Rodez | Boulevard Flaugergues, rue Monseignat, rue de la Barrière, | | | RUE MONSEIGNAT- Boulevard Flaugergues, rue Monseignat, rue de la Barrière, | 12 202 0040 | | AD 183 | |
| 123 | | | Rodez | Jardin et cour de la Préfecture, | | | PLACE CHARLES DE GAULLE- Jardin et cour de la Préfecture | 12 202 0129 | | AC 206 | |
| 124 | | | Rodez | Rue Combarel | | | Rue Combarel | | | AE | |
| 125 | 108 | | Rodez | Quartier des Embergues. Triangle formé par les rues de Bonald, de l'Embergues et de Saunhac | | | Quartier des Embergues. Triangle formé par les rues de Bonald, de l'Embergues et de Saunhac | 12 202 0002 | | AB 307, 308, 309, 310, 312 | ville |
| 126 | | | Rodez | Angle du boulevard François Fabié et de la rue Grandet. Centre de rééducation de l'ouïe et de la parole (ancien institut des sourds-muets) | | | Angle du boulevard François Fabié et de la rue Grandet. Centre de rééducation de l'ouïe et de la parole (ancien institut des sourds-muets) | | | AV 123 | |
| 127 | 166 | | Rodez | Place Adrien Rozier, rue Cusset. District du Grand Rodez anciennement mairie | | | Place Adrien Rozier, rue Cusset. District du Grand Rodez anciennement mairie | 12 202 0117 | | AC 171 | mur |
| 128 | | | Rodez | Boulevard Denys Puech. Entre la Rue Camille Douls et la place Jean Jaurès | | | Boulevard Denys Puech. Entre la Rue Camille Douls et la place Jean Jaurès | 12 202 0183 | | AC 348 | puits à eau |
| 129 | | | Rodez | 14 et 16, rue du Bourguet-Nau | | | 14 et 16, rue du Bourguet-Nau | 12 202 0114 | | AD 415 | |
| 130 | 56 | | Rodez | Rue Maurice Bompard, ancien Grand Séminaire, | | | Rue Maurice Bompard, ancien Grand Séminaire, | 12 202 0074 | | AT 267, 278, 282 | bâtiment |
| 131 | | | Rodez | Rue Maurice Bompart, boulevard de la République, | | | Rue Maurice Bompart, boulevard de la République, | | | AS 391, 639, 477<br>AT 4, 367, 368, 369 | |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 132 | 79 | 135 | Rodez | Angle de la place d'Estaing et de la rue du Bosc. Immeuble Fontenay Rue du Terral, place Emma Calvé,+ Place Emma Calvé, ancienne imprimerie Carrère | | | PLACE E CALVE- Angle de la place d'Estaing et de la rue du Bosc. Immeuble Fontenay Rue du Terral, place Emma Calvé,+ Place Emma Calvé, ancienne imprimerie Carrère | 12 202 0011 | | AC 50, 353 | mur |
| 133 | | | Rodez | 12-14, rue de l'Abbé Bessou, Résidence La Thalassa | | | 12-14, rue de l'Abbé Bessou, Résidence La Thalassa | | | AE 307 | |
| 134 | 2 | | Rodez | -Haras (anciennement enclos des Chartreux), | | | CHEMIN DE LA BORIETTE- - Haras (anciennement enclos des Chartreux), | 12 202 0131 | | AI 135 | funéraire |
| 135 | | | Rodez | Rue du Terral, place Emma Calvé, | | | Rue du Terral, place Emma Calvé, | 12 202 0011 | | AC 3 | |
| 136 | | | Rodez | BOULEVARD D'ESTOURMEL (CENTRE PRESSE) | | | BOULEVARD D'ESTOURMEL (CENTRE PRESSE) | | | AB 269 | |
| 137 | | | Rodez | 6 Boulevard François Fabié, Résidence La Durenque, | | | 6 Boulevard François Fabié, Résidence La Durenque, | | | AD 344 | |
| 138 | | | Rodez | Boulevard Denys Puech/Rue François Mahoux | | | Boulevard Denys Puech/Rue François Mahoux | | | | |
| 139 | | | Rodez | Impasse Denys Puech | | | Impasse Denys Puech | | | AT 33 | |
| 140 | | | Rodez | 15, 17, 19 rue de la Barrière | | | 15, 17, 19 rue de la Barrière | | | AD 407, 408, 391, 1317 | |
| 141 | | | Rodez | Rue Saint Michel | | | Rue Saint Michel | | | | |
| 142 | 3 | | Rodez | Ancienne Caserne Rauch (Caserne Béteille), | | | Ancienne Caserne Rauch (Caserne Béteille), | 12 202 0085 | | AI 119 | incinération |
| 143 | | | Rodez | Angle du n°1 du boulevard Flaugergues et de la rue Grandet. Résidence de la Tour de la Boule d'Or | | | -Angle du n°1 du boulevard Flaugergues et de la rue Grandet. Résidence de la Tour de la Boule d'Or | | | AV 124 | |
| 144 | | | Rodez | 7, rue Aristide Briand. Les Citendines | | | 7, rue Aristide Briand. Les Citendines | 12 202 0057 | | AB 133, 138 | |
| 145 | | | Rodez | place des Toiles | | | place des Toiles | 12 202 0070 | | AD 368 | |
| 146 | 67 | 147 | Rodez | Place Clémenceau, ancienne place du Musée Denys Puech + Angle de la rue Maurice Bompard et de la place Clémenceau | | | PLACE DU MUSEE- Place Clémenceau, ancienne place du Musée Denys Puech + Angle de la rue Maurice Bompard et de la place Clémenceau | 12 202 0116 | | AT 294 | |
| 147 | | | Rodez | Place Clémenceau, ancienne place du Musée Denys Puech + Angle de la rue Maurice Bompard et de la place Clémenceau | | | PLACE DU MUSEE- Place Clémenceau, ancienne place du Musée Denys Puech + Angle de la rue Maurice Bompard et de la place Clémenceau | 12 202 0116 | | AT | |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 148 | | | Rodez | Les Jacobins : Ancienne école Gally/ancienne caserne Sainte-Catherine (médiathèque) | | | Les Jacobins : Ancienne école Gally/ancienne caserne Sainte-Catherine (médiathèque)PHASE 1 1990 | | | AC 354 | |
| 149 | | | Rodez | Angle de la rue François Mazenq et de la rue Combarel. Archives de l'Aveyron (ancienne caserne de gendarmerie Aubert) | | | Angle de la rue François Mazenq et de la rue Combarel. Archives de l'Aveyron (ancienne caserne de gendarmerie Aubert) | | | AE 32 | |
| 150 | 62 | | Rodez | Angle des rues Sarrus et Périé. Résidence le Soleil, | | | -Angle des rues Sarrus et Périé. Résidence le Soleil, | 12 202 0079 | | AV 93, 327 | |
| 151 | | | Rodez | Rues de la Madeleine, Lebon, Chirac , place des Toiles | | | Rues de la Madeleine, Lebon, Chirac , place des Toiles | 12 202 0170 | | AD | demeure |
| 151 | | | Rodez | Abords de l'église Saint-Amans, rue de la Madeleine | | | Abords de l'église Saint-Amans, rue de la Madeleine | 12 202 0171 | | AD | sarcophage |
| 151 | | | Rodez | Rues de la Madeleine, Lebon, Chirac , place des Toiles | | | Rues de la Madeleine, Lebon, Chirac , place des Toiles | 12 202 0172 | | AD | église |
| 151 | | | Rodez | Rues de la Madeleine, Lebon, Chirac , place des Toiles | | | Rues de la Madeleine, Lebon, Chirac , place des Toiles | 12 202 0174 | | AD | église |
| 152 | | | Rodez | Les Attizals (en bordure du C.D. 84, le Monastère-Layoule), | | | Les Attizals (en bordure du C.D. 84, le Monastère-Layoule), | | | AT 304 | |
| 153 | 6 | | Rodez | rue François Mazenc et rue Combarel. Parking du Centre Culturel, des Archives et de l'Hôpital, | | | rue François Mazenc et rue Combarel. Parking du Centre Culturel, des Archives et de l'Hôpital, | 12 202 0087 | | AE 91, 290, 324 | cimetière |
| 154 | | | Rodez | Boulevard de la République. Parking des remparts + Les Jacobins. Place Raynaldy/parking souterrain. Rue L. Oustry/bibliothèque | | | Boulevard de la République. Parking des remparts + Les Jacobins. Place Raynaldy/parking souterrain. Rue L. Oustry/bibliothèque (PHASE 2) | 12 202 0028 | | AC | ville |
| 155 | | | Rodez | 3, Impasse Cambon | | | 3, Impasse Cambon | 12 202 0153 | | AB 196 | |
| 156 | | | Rodez | Rue Cabrières | | | Rue Cabrières | | | AK 435 | |
| 157 | | | Rodez | Boulevard de la République. Parking des remparts + Les Jacobins. Place Raynaldy/parking souterrain. Rue L. Oustry/bibliothèque | | | Boulevard de la République. Parking des remparts + Les Jacobins. Place Raynaldy/parking souterrain. Rue L. Oustry/bibliothèque(PHASE 3) 1992 | 12 202 0028 | | AC 354, 355 | ville |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 157 | 165 | | Rodez | Boulevard de la République. Parking des remparts + Les Jacobins. Place Raynaldy/parking souterrain. Rue L. Oustry/bibliothèque(PHASE 3) 1992 | | | Boulevard de la République. Parking des remparts + Les Jacobins. Place Raynaldy/parking souterrain. Rue L. Oustry/bibliothèque(PHASE 3) 1992 | 12 202 0186 | | AC 386, 391, 392 | cave |
| 157 | 165 | | Rodez | Boulevard de la République. Parking des remparts + Les Jacobins. Place Raynaldy/parking souterrain. Rue L. Oustry/bibliothèque(PHASE 3) 1992 | | | Boulevard de la République. Parking des remparts + Les Jacobins. Place Raynaldy/parking souterrain. Rue L. Oustry/bibliothèque(PHASE 3) 1992 | 12 202 0187 | | AC 386, 391, 392 | couvent |
| 157 | 165 | | Rodez | VILLE | | | Boulevard de la République. Parking des remparts + Les Jacobins. Place Raynaldy/parking souterrain. Rue L. Oustry/bibliothèque(PHASE 3) 1992 | 12 202 0188 | | AC 386, 391, 392 | cave |
| 157 | 165 | | Rodez | Boulevard de la République. Parking des remparts + Les Jacobins. Place Raynaldy/parking souterrain. Rue L. Oustry/bibliothèque(PHASE 3) 1992 | | | Boulevard de la République. Parking des remparts + Les Jacobins. Place Raynaldy/parking souterrain. Rue L. Oustry/bibliothèque(PHASE 3) 1992 | 12 202 0189 | | AC 386, 391, 392 | couvent |
| 158 | | | Rodez | grand café ; n°17 place de la cité | | | PLACE DE LA CITE | 12 202 0056 | | AB 189 | occupation |
| 159 | 52 | | Rodez | boulevard Denys Puech. Lycée Sainte Procule | | | boulevard Denys Puech. Lycée Sainte Procule | 12 202 0071 | | AC 335, 304 | |
| 160 | | | Rodez | 7, boulevard Denys Puech. Hespérides III, | | | 7, boulevard Denys Puech. Hespérides III, | 12 202 0222 | | AT 324 | dépôtoir |
| 161 | | | Rodez | Rue Louis Oustry. Anciennes Archives Départemental | | | Rue Louis Oustry. Anciennes Archives Départemental | | | AC 385 | |
| 162 | 40 | | Rodez | Place Eugène Raynaldy, ancienne place du Marché Couvert. Hôtel de ville | | | Place Eugène Raynaldy, ancienne place du Marché Couvert. Hôtel de ville | 12 202 0063 | | AC 356 | bains |
| 163 | | | Rodez | 9 av. Victor Hugo | | | 9 av. Victor Hugo | | | AE 42 | |
| 164 | | | Rodez | Angle du 13, boulevard d'Estourmel et de la rue Cabrières. Résidence Fr. d'Estaing, | | | Angle du 13, boulevard d'Estourmel et de la rue Cabrières. Résidence Fr. d'Estaing, | | | AK 430 | |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 165 | | | Rodez | Rues Aristide Briand, Hervé Gardyé, place Jean Jaurès, boulevard Denys Puech, rues de la Bullières, Saint-Just et Camille Douls + 165 et 165EM-Les Jacobins : rue A. Briand et place Jean Jaurès | | | Rues Aristide Briand, Hervé Gardyé, place Jean Jaurès, boulevard Denys Puech, rues de la Bullières, Saint-Just et Camille Douls + 165 et 165EM-Les Jacobins : rue A. Briand et place Jean Jaurès PHASE 5 | | | AC | |
| 165 | | | Rodez | Rues Aristide Briand, Hervé Gardyé, place Jean Jaurès, boulevard Denys Puech, rues de la Bullières, Saint-Just et Camille Douls + 165 et 165EM-Les Jacobins : rue A. Briand et place Jean Jaurès PHASE 5 | | | Rues Aristide Briand, Hervé Gardyé, place Jean Jaurès, boulevard Denys Puech, rues de la Bullières, Saint-Just et Camille Douls + 165 et 165EM-Les Jacobins : rue A. Briand et place Jean Jaurès PHASE 5 | | | AC 386, 391, 392 | |
| 166 | 127 | | Rodez | Place Adrien Rozier, rue Cusset. District du Grand Rodez anciennement mairie | | | Place Adrien Rozier, rue Cusset. District du Grand Rodez anciennement mairie | 12 202 0117 | | AC 17 | mur |
| 167 | | | Rodez | RUE DE BONBALD/CARREFOUR DES EMBERGUES | | | RUE DE BONBALD/CARREFOUR DES EMBERGUES | | | AB 355 | |
| 168 | | | Rodez | 12, rue des Pénitents Blancs | | | 12, rue des Pénitents Blancs | | | AD 148 | |
| 169 | | | Rodez | 20 BOULEVARD LAROMIGUIERE | | | 20 BOULEVARD LAROMIGUIERE | 12 202 0203 | | AD 355 | |
| 169 | | | Rodez | Angle du boulevard Laromiguière et de la rue Delrieu. Résidence Le Parmentier | | | HABITAT DU PARMENTIER-Angle du boulevard Laromiguière et de la rue Delrieu. | 12 202 0229 | | AD 451, 453 | habitat |
| 169 | | | Rodez | Angle du boulevard Laromiguière | | | HABITAT DU PARMENTIER-Angle du boulevard Laromiguière et de la rue Delrieu. | 12 202 0230 | | AD 451, 453 | fossé |
| 169 | | | Rodez | Angle du boulevard Laromiguière | | | HABITAT DU PARMENTIER-Angle du boulevard Laromiguière et de la rue Delrieu. | 12 202 0232 | | AD 451, 453 | habitat |
| 169 | | | Rodez | Angle du boulevard Laromiguière | | | HABITAT DU PARMENTIER-Angle du boulevard Laromiguière et de la rue Delrieu. | 12 202 0234 | | AD 451, 453 | bassin |
| 169 | | | Rodez | Angle du boulevard Laromiguière | | | HABITAT DU PARMENTIER-Angle du boulevard Laromiguière et de la rue Delrieu. | 12 202 0235 | | AD 451, 453 | fosse |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 169 | | | Rodez | Angle du boulevard Laromiguière | | | HABITAT DU PARMENTIER- Angle du boulevard Laromiguière et de la rue Delrieu. | 12 202 0236 | | AD 451, 453 | défense |
| 170 | | | Rodez | 3, rue Maurice Bompard | | | 3, rue Maurice Bompard | | | AT | |
| 171 | 11 | | Rodez | Rue Planard. | | | Rue Planard. Maison de retraite de Notre Dame du Bon Accueil | 12 202 0218 | | AK 588, 589 | incinération |
| 172 | | | Rodez | Rue de l'amphithéatre II | | | Rue de l'amphithéatre | | | | |
| 173 | 178 | | Rodez | Place de l'Olmet, place du Bourg (rues Saint-Amans, Marie et Eugène Viala | | | Place de l'Olmet, place du Bourg (rues Saint-Amans, Marie et Eugène Viala | 12 202 0226 | | AC | puits à eau |
| 174 | | | Rodez | Boulevard Denys Puech | | | Boulevard Denys Puech | | | | |
| 175 | 179 | 179 BIS | Rodez | Rue Pasteur. Quartier de l'amphithéâtre | | | LEP L. QUERBES / 5 Rue Pasteur. Quartier de l'amphithéâtre | 12 202 0147 | | AK 648 | |
| 175 | 179 | 179 BIS | Rodez | Rue Pasteur. Quartier de l'amphithéâtre | | | Rue Pasteur. Quartier de l'amphithéâtre | 12 202 0143 | | AK | |
| 175 | 179 | 179 BIS | Rodez | Rue Pasteur. Quartier de l'amphithéâtre | | | Rue Pasteur. Quartier de l'amphithéâtre | 12 202 0143 | | AK | |
| 175 | 179 | 179 BIS | Rodez | Rue Pasteur. Quartier de l'amphithéâtre | | | Rue Pasteur. Quartier de l'amphithéâtre | 12 202 0143 | | AK 648 | |
| 176 | | | Rodez | 22 rue Béteille ; 4-6 rue Cabrières. | | | 22rue Béteille ; 4-6 rue Cabrières. Clinique Saint-Louis, | | | AK 425 | |
| 177 | | | Rodez | RUELLE DU COURT COMTAL- Angle de la rue Eugène Viala et du Court Comtal. Ancien Hôtel Teyssié. | | | HABITAT GAULOIS DU COURT COMTAL- Angle de la rue Eugène Viala et du Court Comtal. Ancien Hôtel Teyssié. | 12 202 0144 | | AC 202 | habitat |
| 178 | | | Rodez | PLACE DE L'OLMET | | | PLACE DE L'OLMET | 12 202 0118 | | AD | |
| 178 | 173 | | Rodez | Place de l'Olmet, place du Bourg (rues Saint-Amans, Marie et Eugène Viala) | | | Place de l'Olmet, place du Bourg (rues Saint-Amans, Marie et Eugène Viala) | 12 202 0224 | | AC | égout |
| 178 | 173 | | Rodez | Place de l'Olmet, place du Bourg (rues Saint-Amans, Marie et Eugène Viala) | | | Place de l'Olmet, place du Bourg (rues Saint-Amans, Marie et Eugène Viala) | 12 202 0226 | | AC | puits à eau |
| 178 | 173 | | Rodez | Place de l'Olmet, place du Bourg (rues Saint-Amans, Marie et Eugène Viala) | | | Place de l'Olmet, place du Bourg (rues Saint-Amans, Marie et Eugène Viala) | 12 202 0227 | | AC | sarcophage |
| 178 | 173 | | Rodez | Place de l'Olmet, place du Bourg (rues Saint-Amans, Marie et Eugène Viala) | | | Place de l'Olmet, place du Bourg (rues Saint-Amans, Marie et Eugène Viala) | 12 202 0228 | | AC | sépulture |
| 179 | 175 | 179 BIS | Rodez | Rue Pasteur. Quartier de l'amphithéâtre | | | Rue Pasteur. Quartier de l'amphithéâtre | 12 202 0143 | | AK | |
| 180 | | | Rodez | 9, rue Séguret-Saincric | | | 9, rue Séguret-Saincric | 12 202 0149 | | AK 831 | fosse |
| 181 | | | Rodez | RUES PLANARD/PEYROT | | | RUES PLANARD/PEYROT | | | AK 650, 653 | RAS |
| 182 | 182 BIS | | Rodez | PLACE DE LA MADELEINE | | | EGLISE DE LA MADELEINE | 12 202 0175 | | AD | four |
| 183 | | | Rodez | Rue Henri Dunant | | | Rue Henri Dunant. Groupama | | | AT 4 ; AS 180 | |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 184 | | | Rodez | Secteur compris autour de la cathédrale, rue Frayssinous, impasse Cambon, rue du Terral, rue Séguy, place Emma Calvé, place d'Estaing, impasse du Chapitre, place Adrien Rozier, rue Salvaing | | | Secteur compris autour de la cathédrale, rue Frayssinous, impasse Cambon, rue du Terral, rue Séguy, place Emma Calvé, place d'Estaing, impasse du Chapitre, place Adrien Rozier, rue Salvaing | 12 202 0165 | | AC | |
| 185 | 31 | | Rodez | 17-19 rue Aristide Briand, Chambre de Commerce er d'Industrie | | | 17-19 rue Aristide Briand, Chambre de Commerce er d'Industrie | 12 202 0239 | | AB 125, 324 | îlot |
| 186 | | | Rodez | Boulevard du 122e R.I | | | Boulevard du 122e R.I | | | AK 8234, 838, 849 | |
| 187 | | | Rodez | Rue Saint-Just et place Eugène Raynaldy. Extension du Musée Fenaille, ancien bâtiment Galibert | | | Rue Saint-Just et place Eugène Raynaldy. Extension du Musée Fenaille, ancien bâtiment Galibert | | | AC 166, 172, 173, 174 | |
| 188 | 188 bis | | Rodez | Boulevard Paul Benoît, Palais de Justice/Couvent des Cordeliers | | | Boulevard Paul Benoît, Palais de Justice/Couvent des Cordeliers | | | AE 107 | |
| 189 | | | Rodez | 13-17 boulevard Flaugergues. Ancienne fondation Sainte-Anne. Les terrasses du Lévézou | | | 13-17 boulevard Flaugergues. Ancienne fondation Sainte-Anne. Les terrasses du Lévézou | | | AT 175, 176 | |
| 190 | | | Rodez | Avenue de l'Europe. | | | Avenue de l'Europe. Immeuble Le Montaigne, | | | AI 139 | |
| 191 | 61 | | Rodez | ECOLE NORMALE- Rue Sarrus. I.U.F.M | | | RUE PERIE +Rue Sarrus. I.U.F.M. | 12 202 0043 | | AV 354 | |
| 192 | | | Rodez | 11 BIS RUE ABBE BESSOU | | | 11 BIS RUE ABBE BESSOU | | | AE 50 | |
| 193 | | | Rodez | 26, place Raynaldy, à l'angle de la rue Camille Douls | | | 26, place Raynaldy, à l'angle de la rue Camille Douls | | | AV 184 | |
| 194 | | | Rodez | 10 RUE ABBE BESSOU | | | 10 RUE ABBE BESSOU | | | AE 71, 72 | |
| 195 | | | Rodez | Ferme de Calcomier. Nouvel Hôpital de Rodez | | | Ferme de Calcomier. Nouvel Hôpital de Rodez | | | BD 658 | |
| 196 | | | Rodez | 11 bis, boulevard de la République | | | 11 bis, boulevard de la République, | | | AC 147 | |
| 197 | | | Rodez | | | | 11 BIS BD DE LA REPUBLIQUE | | | AS 390, 391 | |
| 198 | 102 | | Rodez | 5 et 11, rue des Frères de Turenne | | | 5 et 11, rue des Frères de Turenne | 12 202 0031 | | AT 234, 183, 186, 373, 374, 384 | villa |
| 199 | | | Rodez | ILOT BONALD.PLACE DE LA CITE RUE DE SAUNHAC… | | | ILOT BONALD.PLACE DE LA CITE RUE DE SAUNHAC… | | | AB 151, 159, 169, 170, 173, 204, 319, 355 | |
| 200 | 5 | | Rodez | Esplanade du Foirail, | | | Esplanade du Foirail, | 12 202 0086 | | AE 253, 256, 2, 4 | puits à eau |
| 201 | | | Rodez | Stade Paul Lignon | | | Stade Paul Lignon | | | AI 55 | |
| 286 | | | Rodez | Avenue Amans Rodat et caserne de gendarmerie | | | Avenue Amans Rodat et caserne de gendarmerie | | | | |
| 298 | | | Rodez | Rue Raynal | | | Rue Raynal | | | | |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 303 | | | Rodez | Quartier de la Croix-Grande | | | Quartier de la Croix-Grande | | | | |
| 304 | 19 | | Rodez | 64, rue Saint-Cyrice +Faubourg Saint-Cyrice | | | 64, rue Saint-Cyrice+Faubourg Saint-Cyrice | 12 202 0048 | | AS 69 | |
| 338 | 76 | | Rodez | Rue Chirac | | | Rue Chirac | 12 202 0111 | | AD | sépulture |
| 342 | 54 | | Rodez | Rue Sainte-Catherine ou Cité Loretz sous le boulevard Denys Puech | | | Rue Sainte-Catherine ou Cité Loretz sous le boulevard Denys Puech | 12 202 0073 | | AC 349 | |
| 348 | | | Rodez | Boulevard Flaugergues | | | Boulevard Flaugergues | | | | |
| 349 | | | Rodez | Quartier de la Boule d'Or | | | Quartier de la Boule d'Or | | | | |
| 358 | | | Rodez | Côte des Besses+Côte des Besses vers le quartier de Layoule | | | Côte des Besses+Côte des Besses vers le quartier de Layoule | 12 202 0107 | | AS | |
| 362 | | | Rodez | Saint-Félix sous Rodez | | | Saint-Félix sous Rodez | | | | |
| 1057 | | | Rodez | BOURRAN | | | BOURRAN | | | BD | |
| 1181 | | | Rodez | SALABRU | | | SALABRU | | | BD 762, 765 | |
| 1231 | | | Rodez | SAINT CLOUD | | | SAINT CLOUD | | | BD | |
| | | | Rodez | 5 BOULEVARD D'ESTOURMEL FACE A LA TERRASSE DE L'EVECHE | | | 5 BOULEVARD D'ESTOURMEL | 12 202 0207 | | AB | |
| 103 | | | Rodez | Boulevard de la République. Parking des remparts + -Les Jacobins. Place Raynaldy/parking souterrain. Rue L. Oustry/bibliothèque | | | Boulevard de la République. Parking des remparts + -Les Jacobins. Place Raynaldy/parking souterrain. Rue L. Oustry/bibliothèque | 12 202 0028 | | AB 277, 362 | ville |
| 125 bis | | | Rodez | Place de la Cité | | | Place de la Cité | | | AB | |
| 149 BIS | | | Rodez | Angle de la rue François Mazenq et de la rue Combarel. Archives de l'Aveyron (ancienne caserne de gendarmerie Aubert) | | | Angle de la rue François Mazenq et de la rue Combarel. Archives de l'Aveyron (ancienne caserne de gendarmerie Aubert) | | | AE 236 | |
| 188 P | | | Rodez | Avenue Lacombe. Palais de Justice et parking des Cordeliers | | | Avenue Lacombe. Palais de Justice et parking des Cordeliers | | | AE 320 | |
| 37 bis | | | Rodez | Rue Louis Blanc. | | | Rue Louis Blanc. | 12 202 0184 | | AC | |
| 38 bis | | | Rodez | Place Charles de Gaulle + Jardin et cour de la Préfecture | | | Place Charles de Gaulle + Jardin et cour de la Préfecture | 12 202 0129 | | | |
| 46 D | | | Rodez | 12 RUE DE LA MADELEINE | | | 12 RUE DE LA MADELEINE | 12 202 0121 | | AD | |
| 46B | | | Rodez | Rues de la Madeleine, Lebon, Chirac , place des Toiles | | | Rues de la Madeleine, Lebon, Chirac , place des Toiles | 12 202 0173 | | AD | cimetière |
| 46E | | | Rodez | 10 RUE DE LA MADELEINE | | | 10 RUE DE LA MADELEINE | 12 202 0123 | | AD 82 | |
| 57 ? | | | Rodez | 11 BOULEVARD F. FABIE | | | 11 BOULEVARD F. FABIE | 12 202 0095 | | AV 122 | |
| | | | Rodez | RUE DE LA MADELEINE,10 | | | RUE DE LA MADELEINE,10 | 12 202 0016 | | AD 82 | ville |
| | | | Rodez | RUE LOUIS BLANC | | | RUE LOUIS BLANC | 12 202 0023 | | AC 20, 21 | |

Patrimoine archéologique de Rodez

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Rodez | RUE SAINTE CATHERINE | | | RUE SAINTE CATHERINE | 12 202 0044 | | AC 349 | |
| | | | Rodez | EN FACE DU PORTAIL DE L'EGLISE SAINT AMANS | | | RUE DE LA MADELEINE | 12 202 0120 | | | cimetière |
| | | | Rodez | PLACE DE LA MADELEINE | | | EGLISE DE LA MADELEINE | 12 202 0176 | | AD | puits à eau |
| | | | Rodez | RUE SAINT VINCENT, RUE SEGUY | | | RUE SAINT VINCENT, RUE SEGUY | 12 202 0198 | | | église |
| | | | Rodez | NOUVEAU GRAND SEMINAIRE | | | NOUVEAU GRAND SEMINAIRE | 12 202 0202 | | | cimetière |
| | | | Rodez | 20 BOULEVARD LAROMIGUIERE | | | 20 BOULEVARD LAROMIGUIERE | 12 202 0204 | | AD 355 | cimetière |
| | | | Rodez | SAINT AMANS | | | EGLISE ET CLOITRE SAINT AMANS | 12 202 0216 | | AD 94 | église |
| | | | Rodez | 18 BD LAROMIGUIERE | | | 18 BD LAROMIGUIERE | | | AD 436 | |
| | | | Rodez | 80 AV DE TOULOUSE | | | 80 AV DE TOULOUSE | | | AW 163 | |
| | | | Rodez | RUE PARAIRE ET CHAPELLE PARAIRE | | | RUE PARAIRE ET CHAPELLE PARAIRE | | | AH 451, 386 | |
| | | | Rodez | SAINT CLOUD | | | SAINT CLOUD PALEO INF | | | BD | |
| | | | Rodez | LA PEYRINIE | LA PEYRINIE | | DOLMEN DU FOUR A CHAUX DE LA PEYRINIE OU DOLMEN DE LA PEYRINIE | | | BH 881 | |
| | | | Rodez | RUE BILLONGUE | | | RUE BILLONGUE | | | AS 549 | |
| | | | Rodez | RUE PEYROT/AV VICTOR HUGO | | | RUE PEYROT/AV VICTOR HUGO | | | AK 463 | |
| | | | Rodez | RUE COMBAREL | | | ILOT COMBAREL | | | AE 88, 89, 90 | |
| | | | Rodez | 28 RUE BETEILLE | | | 28 RUE BETEILLE | | | AK 419 | LAPIDAIRE |
| | | | Rodez | RUE SAINT CYRICE | | | SAINT CYRICE EVALUATION | | | AS 720, 726, 65, 66 | |
| | | | Rodez | 17 PLACE DE LA CITE | | | 17 PLACE DE LA CITE | | | AB 189 | |